

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N° 2015 - 059 – Budget Principal Compte Administratif 2014



rapporteur : Pascal HENRIAT

Le compte administratif 2014 du budget principal de la ville d'Auxerre est arrêté comme suit :

en €	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	57 789 627,01	60 959 493,79
Investissement	21 494 349,93	22 052 967,55
Reports N-1 Fonctionnement		5 238 957,78
Reports N-1 Investissement	4 207 823,32	
Restes à réaliser investissement	3 257 080,19	4 877 580,11

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le compte administratif 2014 tel que présenté ci-dessus.

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances du 15 juin 2015 : favorable

Vote du conseil municipal :

- voix pour :29
- voix contre : Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, André Milot, Malika Ounes, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé, Guy Ferez

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



RAPPORT DE PRESENTATION TECHNIQUE

Sommaire

Sommaire	Page 1
<u>Approche comptable et financière de la section de fonctionnement</u>	Page 2
• Recettes de fonctionnement	Pages 2-5
• Dépenses de fonctionnement	Pages 6-7
• Les équilibres de fonctionnement	Page 8
<u>Approche comptable et financière de la section d'investissement</u>	Page 9
• Les investissements	Page 9-10
• Encours de dette	Page 11
Conclusion	Page 11
Annexe : Taux de réalisation	Pages 12-13
Budgets annexes et lexique	Page 14

Présentation générale du Compte Administratif 2014 de la Ville d'Auxerre

Exercice 2014 - Présentation du compte du budget principal

Introduction

Le compte administratif 2014 présente l'ensemble des recettes et des dépenses de l'année passée.

L'objectif de ce présent rapport est de proposer une synthèse aux conseillers municipaux du contenu de ce compte administratif et d'apporter autant que possible des éclairages sur les différents montants constatés.

1^{ère} partie : Approche comptable et financière de la section de fonctionnement

1.1 Les produits ou recettes de la section de fonctionnement

1.1.1 Les données générales

Les recettes de fonctionnement diminuent de 1,00 %. Elles s'établissent à 60 959 494 € en 2014.

	2013	2014
Total des Recettes	61 576 740 €	60 959 494 €
évolution / n-1	2,59 %	-1,00 %

L'évolution par nature de recettes est la suivante :

	2013	2014	part	Evolution 2014/2013
Total des Recettes	61 576 740 €	60 959 494 €	100,00%	-1,00%
dont produits d'exploitation	59 348 293 €	59 786 103 €	98,08%	0,74%
dont produits financiers	838 €	745 €	0,00%	-11,06%
dont produits exceptionnels	1 555 586 €	552 789 €	0,91%	-64,46%
dont reprises sur provisions	1 500 €	13 500 €	0,02%	800,00%
dont recettes d'ordre	670 523 €	606 357 €	0,99%	-9,57%

Les produits d'exploitation connaissent une évolution de +0,74 % dont le détail sera précisé à l'article 1.1.2 de ce rapport.

Les produits exceptionnels connaissent une très forte baisse en raison de l'encaissement en 2013 du solde de l'indemnité de sinistre suite à l'incendie du gymnase Albert Camus (à savoir 1 M€, 100 000 € avaient été touchés en 2012).

Les produits financiers comme les reprises sur provisions restent anecdotiques sur l'exercice 2014 pendant que les opérations d'ordre qui représentent moins de 1 % des recettes de l'exercice 2014 connaissent une baisse de 9,57 % liée à une moindre réalisation de travaux en régie.

1.1.2 Les produits d'exploitation

Ils représentent 98,08% des recettes de fonctionnement.

	2013	2014	part	Evolution 2014/2013
Produits d'exploitation	59 348 293 €	59 786 103 €	100,00%	0,74%
Recettes fiscales et taxes	40 154 801 €	40 430 710 €	67,63%	0,69%
Dotations et subventions	15 545 181 €	15 365 715 €	25,70%	-1,15%
Produits des services	1 461 954 €	2 055 817 €	3,44%	40,62%
Atténuations de charges	228 755 €	278 447 €	0,47%	21,72%
Autres produits de gestion courante	1 957 602 €	1 655 414 €	2,77%	- 15,44%

Le montant des produits d'exploitation connaît une évolution de +0,74 % qui provient des recettes fiscales (+275 909 €) et des produits des services.

La forte augmentation des produits des services est à rapprocher en partie de la forte baisse des autres produits de gestion courante. En effet, les mises à disposition de personnel sont dorénavant imputées au chapitre 70. Sont ainsi comptabilisés au chapitre 70, 296 375 € de personnel facturé au budget annexe de l'assainissement ainsi que 146 373 € de mise à disposition d'autres collectivités de certains agents du conservatoire.

→ Le niveau des recettes fiscales est détaillé dans le tableau ci-dessous :

	2013	2014	Evolution 2014/2013
Total chapitre 73	40 154 801 €	40 430 710 €	0,69%
dont montants détaillés	40 127 813 €	40 402 613 €	0,68%
Contributions directes	21 264 533 €	21 681 843 €	1,96%
Attribution de Compensation	16 017 721 €	16 017 721 €	0,00%
Dotation de Solidarité Communautaire	126 311 €	23 664 €	-81,27%
Droits de place et de stationnement	771 102 €	751 444 €	-2,55%
Taxe sur l'électricité	831 420 €	792 501 €	-4,68%
Taxes sur la publicité	53 €	322 681 €	614530,48%
Taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement	1 017 083 €	762 023 €	-25,08%
Autres taxes	99 591 €	50 736 €	-49,06%

Les contributions directes augmentent de 1,96 % entre 2014 et 2013 sous le seul effet de l'évolution des bases (et non des taux qui sont restés identiques). La Trésorerie a de plus demandé la régularisation d'encaissements de fiscalité de 2012 et 2013 sur l'exercice 2014 pour un montant de 101 119 €. Sans cette recette qui peut-être qualifiée d'exceptionnelle, les contributions directes n'auraient augmenté que de +1,49 % et le chapitre 73 de 0,43 %. Il faut également noter l'encaissement de 145 259 € de rôles supplémentaires sur l'exercice 2014.

L'attribution de compensation en provenance de la Communauté d'agglomération est identique à celle encaissée en 2013 alors que la dotation de solidarité communautaire a connu une très forte baisse de 81,27 %.

Les autres composantes du chapitre 73 connaissent également des baisses, c'est-le-cas :

- de la taxe d'électricité (-4,68 %)
- des droits de place et de stationnement (-2,55%)
- de la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement (-25,08%) en lien avec la situation du marché de l'immobilier
- des autres taxes (-49,06%) sachant que le montant de 99 591 € de 2013 était lié à un phénomène de rattrapage avec la comptabilisation en 2013 des redevances d'occupation du domaine public facturées à Orange pour les exercices 2008 et 2012.

La forte augmentation de la ligne concernant les taxes sur la publicité est liée à un élément conjoncturel. En effet, en 2014, la taxe locale pour la publicité extérieure a fait l'objet d'un rattrapage avec la comptabilisation des années 2012 et 2013.

→ Le montant des dotations et subventions est détaillé dans le tableau suivant :

	2013	2014	Evolution 2014/2013
Total chapitre 74	15 545 181 €	15 365 715 €	-1,15%
dont montants détaillés	15 524 040 €	15 325 794 €	-1,28%
Dotation forfaitaire	8 987 754 €	8 418 319 €	-6,34%
Dotation de solidarité urbaine	1 888 186 €	1 912 732 €	1,30%
Dotation nationale de péréquation	526 091 €	490 368 €	-6,79%
Dotation générale de décentralisation	434 278 €	434 278 €	0,00%
Autres	62 329 €	100 437 €	61,14%
Région	53 930 €	110 610 €	105,10%
Département	109 796 €	629 962 €	473,75%
GFP de rattachement	129 480 €	127 645 €	-1,42%
Autres organismes	1 807 216 €	1 675 750 €	-7,27%
Dotation unique des compensations (ex Taxe Professionnelle)	288 765 €	227 288 €	-21,29%
Compensation au titre des exonérations de la taxe foncière	258 725 €	208 708 €	-19,33%
Compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation	977 490 €	989 698 €	1,25%

Les principales composantes du chapitre 74 (la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine, la dotation générale de décentralisation et la dotation nationale de péréquation) qui représentent plus de 70 % des recettes de ce chapitre diminuent de 5 % (soit 580 612 € de recettes en moins). Les compensations fiscales en provenance de l'Etat baissent de 7 % (soit 99 286 € de recettes en moins).

Sur la ligne Autres du tableau ci-dessus, l'augmentation est liée au fonds d'amorçage mis en place par l'Etat dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (+49 050 €).

La participation de la région est en augmentation en raison de son financement au titre du renouvellement urbain en matière d'ingénierie avec l'encaissement de 2 années sur l'exercice 2014.

La principale augmentation est liée au transfert du Conservatoire et du versement par le Conseil départemental d'une participation au financement du Conservatoire de musique et de danse à hauteur de 500 000 €.

Par ailleurs, il faut noter la subvention ponctuelle de la part de la CNRACL en 2013 qui ne s'est pas reproduite en 2014 (100 000€) et la baisse de la participation de la CAF au titre du CEJ (-170 513 €). En revanche, la prestation de service versée par la CAF sur les structures petite enfance est en augmentation de 80 476 € entre 2013 et 2014 (en raison notamment du passage sur 1 année complète du multi accueil Rive droite).

- ➔ Les produits des services (chapitre 70) connaissent une augmentation de 40,62 % ce qui représente 593 863 € de recettes supplémentaires par rapport à l'année 2013.

Cette augmentation s'explique par le basculement des écritures entre le chapitre 75 et 70 (expliqué plus haut) pour la mise à disposition de personnel facturée au budget assainissement (pour 296 375 €). Les mises à disposition de personnel étant désormais imputées au chapitre 70, 146 373 € ont été comptabilisés pour certains agents du conservatoire mis à disposition d'autres collectivités.

Parmi les autres augmentations importantes constatées sur ce chapitre, il faut citer :

- les droits de scolarité liés au conservatoire de musique et de danse pour 156 542 €. Toutefois, en 2014, la Ville avait reçu de l'EPPCY 96 507 € correspondants aux frais de scolarité pour la période allant de janvier à juin 2014. Ainsi, l'augmentation réelle entre 2013 et 2014 est de 60 035 €.
- l'augmentation des recettes liées aux concessions de cimetières (+51 439 €).

- ➔ Les autres produits de gestion courante et atténuation de charges sont notamment constitués des revenus des immeubles, des redevances de concessions et des remboursements de charges.

Les autres produits de gestion courante connaissent une baisse en raison :

- de la mise à disposition de personnel facturée au budget assainissement (pour 296 375 €) qui n'est plus comptabilisée sur le chapitre 75 mais sur le chapitre 70 (voir plus haut).
- de la baisse de la redevance versée par AIDA dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public signé (-58 000 €).

Ces baisses sont atténuées par l'augmentation du loyer dû par la société Armatiss suite au rachat par la ville de ce bâtiment en 2012.

Les atténuations de charges sont en augmentation de 21,72 % soit 49 692 € avec le remboursement par l'Etat (à hauteur de 75 %) des contrats avenir signés.

1.1.3 Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels sont constitués essentiellement du produit des cessions et des indemnités de sinistres. Ils connaissent une très forte baisse en 2014 (-64,46%) en raison de l'encaissement en 2013 du solde de l'indemnité de sinistre suite à l'incendie du gymnase Albert Camus (à savoir 1 M€, 100 000€ avaient été touchés en 2012). En matière d'indemnisation, 172 889 € ont été touchés en 2014 pour l'indemnisation du sinistre sur les vestiaires AJA Jeunes.

En matière de cession, il faut noter en 2014 la vente de parcelles à la SCI Auxerre Hôtellerie de délaissés d'aménagement appartenant à l'Hôtel des Clairions.

1.2 Les charges ou dépenses de la section de fonctionnement

1.2.1 Les données générales

	2013	2014
Total des Charges	56 985 725 €	57 789 627 €
	4,66 %	1,41 %

Les charges augmentent de 1,41 % après une augmentation de 4,66 % en 2013.

Les charges de fonctionnement se répartissent ainsi :

	2013	2014	part	Evolution 2014/2013
Total des Charges	56 985 725 €	57 789 627 €	100,00%	1,41%
dont charges d'exploitation	52 360 956 €	52 712 855 €	91,88%	0,67%
dont charges financières	1 617 435 €	1 657 780 €	2,84%	2,49%
dont charges exceptionnelles	217 347 €	410 492 €	0,38%	88,86%
dont dotations aux provisions	15 000 €	30 000 €	0,03%	100,00%
dont dépenses d'ordres	2 774 987 €	2 978 500 €	4,87%	7,33%

1.2.2 Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation représentent 91,88 %. Elles augmentent de 0,67 % après une évolution de 4,50 % entre 2012 et 2013.

Les charges d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

	2013	2014	part	Evolution 2014/2013
Charges d'exploitation	52 360 956 €	52 712 854 €	100,00%	0,67%
Charges à caractère général	13 276 667 €	12 380 736 €	23,49%	-6,75%
Charges de personnel	27 293 176 €	30 342 492 €	57,56%	11,17%
Autres charges de gestion courante	11 704 471 €	9 831 954 €	18,65%	-16,00%
Atténuation de produits	86 643 €	157 673 €	0,30%	81,98%

→ L'évolution des charges à caractère général est de - 6,75 % après une augmentation de +5,08 % en 2013.

La baisse de 6,75 % s'explique :

- pour les 2/3, par une réduction des dépenses en matière de chauffage, d'énergie, électricité, carburants et eau (-595 194 € globalement)
- pour un 1/3 par les efforts dans la rationalisation du fonctionnement des services dans tous les domaines d'activité.

- En 2014, le budget de personnel s'élève à 30 342 492 €, en hausse de 3 049 316 €, soit 11,17 % par rapport à 2013.

La reprise en régie du conservatoire est principalement responsable de cette forte augmentation. Cela représente un coût supplémentaire sur le budget de personnel estimé à 2 037 791 €.

D'autres dépenses obligatoires et incompressibles sont venues alourdir le budget :

- la hausse des taux de cotisations patronales pour plus de 250 000 €.
- la refonte totale des échelles des catégories B et C pour plus de 250 000 €.
- la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à compter de septembre 2014 et qui a représenté une dépense supplémentaire de personnel estimée à 65 000 €.
- le basculement de près de 100 000 € du chapitre 011 sur le chapitre 012 à la demande de la trésorerie.
- l'organisation des élections municipales et européennes qui a coûté plus de 100 000 €
- le GVT (Glissement vieillesse technicité) lié aux avancements d'échelon et aux avancements de grade qui représente environ 250 000 € sur 2014.

- Le chapitre 65, autres charges de gestion courante connaît un recul de 16 % par rapport à 2013.

Il faut rappeler que l'année 2013 était une année particulière avec le versement à l'EPPCY de subventions exceptionnelles à hauteur de 643 959 € : 285 000 € en complément du montant de la participation de la Ville au fonctionnement de l'EPPCY et 358 959 € au titre de la prise en charge du passif de l'établissement dans le cadre de sa dissolution conformément à la convention tripartite signée le 21/12/2013. Ce montant de 643 959 € s'est ajouté au 874 430 € de subvention annuelle. Ainsi 1,5 M€ versé en 2013 ne se retrouve pas en 2014, expliquant ainsi la baisse du chapitre 65 entre 2013 et 2014.

- Le chapitre (014) correspondant aux atténuations de produits connaît une forte augmentation liée aux conséquences de la mise en place du fonds de péréquation intercommunal et communal. Après une contribution de la Ville d'Auxerre à hauteur de 77 113 € en 2013, sa participation atteint 125 246 € en 2014. Ce chapitre permet également de constater la compensation des dégrèvements accordée par l'Etat sur la taxe d'habitation sur les logements vacants. Ce montant est de 32 427 € pour 2014.

1.2.3 Les charges financières

Entre 2013 et 2014, les frais financiers évoluent de + 2,49 % passant de 1 617 435 € à 1 657 780 € liés au contrats d'emprunt signés en 2013. La Ville continue de bénéficier de la faiblesse des taux.

Au sein du chapitre 66, le montant des intérêts de la dette du budget principal s'élèvent à 1665 596 € en 2014 contre 1 576 800 € en 2013.

Le taux moyen de l'encours de dette est évalué au 31 décembre 2014 à 2,66 % contre 2,70 % au 31 décembre 2013.

1.2.4 Les charges exceptionnelles

Le chapitre 67 a connu une nette augmentation de 88,86 % entre 2013 et 2014 en raison :

- des opérations pour la clôture de la liquidation de la SEM (160 000 €),
- du fonds d'indemnisation des commerçants,
- du paiement des dernières factures dans le cadre de la dissolution de l'EPPCY conformément à la convention de dissolution signée en décembre 2013.

1.3 Les équilibres de fonctionnement

1.3.1 Épargne de Gestion

L'épargne de gestion rapporte les recettes réelles de gestion sur les dépenses de même nature.

En 2014, cette épargne est de 7 073 249 € en légère augmentation de 1,23 % par rapport à celle de 2013. Elle représente 11,88 % des recettes réelles de fonctionnement. La norme de cet indicateur se situe au-delà des 10 %.

1.3.2 Autofinancement brut

L'autofinancement brut est constitué de l'addition du résultat financier et du résultat exceptionnel à l'épargne de gestion. Il s'élève à 5 558 510 € contre 6 708 978 € en 2013 . Si l'on ne tient pas compte du résultat exceptionnel, il est de 5 416 214 € contre 5 370 740 € soit une légère hausse par rapport à 2013. La baisse constatée de l'autofinancement est avant tout liée au résultat exceptionnel (en 2013, 1 338 239 € contre 142 297 en 2014) ;

1.3.3 La capacité de désendettement

Ce ratio rapporte l'autofinancement brut corrigé du résultat exceptionnel à l'encours de dette au 31 décembre 2014. Il s'établit à 11,80 années (contre 12,08 en 2013) grâce au désendettement de la collectivité en 2014.

2^{ème} partie : approche comptable et financière de la section d'investissement

2.1 Les investissements

2.1.1 Données comptables.

La ventilation des dépenses d'investissement payées en 2014 par article budgétaire donne la répartition suivante :

en euros	2014
2031 frais d'étude	156 459,81 €
2033 frais d'insertion	14 109,63 €
205 licences brevets concessions	83 248,07 €
204 subventions équipements versées	1 267 642,41 €
211 acquisitions de terrains	3 400,41 €
2152 installations de voirie	172 442,36 €
2161 œuvres objets d'art	14 208,00 €
2162 Fonds anciens des bibliothèques	2 139,50 €
2182 acquisitions de véhicules	74 261,50 €
2183 matériel de bureau et informatique	156 597,00 €
2184 mobilier	45 023,12 €
2188 matériels divers	301 032,98 €
2312 travaux - terrains	109 362,01 €
2313 travaux - constructions	3 598 060,74 €
2315 travaux - installations, matériels et out.	4 201 272,04 €
2316 travaux restaurations œuvres d'arts	78 083,55 €
238 avances versées	165 629,10 €
Total	10 442 972,23 €

Les subventions d'équipement versées représentent 1 267 642,41 € contre 843 426,56 € en 2013.

A ce titre, la ville poursuit son intervention en matière de logement social (pour un montant de 522 968 €). 2014 voit également la poursuite de la participation de la ville au centre de formation construit par l'AJA SAOS (pour un montant de 400 000 €).

Dans le cadre du programme de relogement des gens du voyage, 101 341 € ont été mandatés à l'OAH conformément à la convention signée entre la Ville, la Communauté d'agglomération et l'OAH.

2.1.2 Analyse des investissements par secteur d'intervention.

	Libellé	0 Services généraux des administra- tions (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé
20	Immobilisations incorporelles	176 213,44 €	0,00 €	0,00 €	2 020,61 €	11 308,80 €	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 610,00 €	0,00 €	5 600,00 €	0,00 €	593 455,07 €	101 340,59 €
21	Immobilisations corporelles	358 131,91 €	0,00 €	6 433,25 €	26 000,48 €	156 069,50 €	0,00
23	Immobilisations en cours	507 356,43 €	0,00 €	502 621,61 €	283 074,32 €	287 306,45 €	0,00
	Total	507 356,43 €	0,00 €	514 654,86 €	311 095,41 €	1 048 139,82 €	101 340,59 €

	Libellé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains environnement	9 Action économique	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	64 274,66 €	0,00 €	253 817,51 €
204	Subventions d'équipement versées	750,36 €	522 968,41 €	39 917,98 €	2 000,00 €	1 267 642,41 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	222 469,73 €	0,00 €	769 104,87 €
23	Immobilisations en cours	22 006,16 €	44 952,26 €	5 463 372,10 €	1 041 718,11 €	8 152 407,44 €
	Total	22 756,52 €	567 920,67 €	5 790 034,47 €	1 043 718,11 €	10 442 972,23 €

L'aménagement urbain mobilise plus de la moitié des investissements de la ville avec :

- la poursuite des opérations de rénovation urbaine,
- les travaux sur les quais qui se sont achevés en 2013 mais dont les derniers paiements sont intervenus en 2014,
- les travaux liés au programme de rénovation de la voirie,
- les travaux sur l'éclairage public.
- Les travaux de viabilisation dans le cadre du programme de relogement des gens du voyage.

2.1.3 Approche programme.

Les principaux projets qui se sont poursuivis ou ont été achevés en 2014 sont :

APCP coulée verte	14 759,76 €
APCP RU Brichères	370 745,03 €
APCP RU Rive Droite	1 667 589,40 €
APCP RU Sainte Geneviève	402 567,84 €
APCP IUT Maison étudiante	84 347,34 €
APCP Quais de l'Yonne	276 148,71 €

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

2.2 Encours de dette

L'encours de dette au 31/12/2014 s'affiche à 63 917 031 € contre à 64 891 192 € au 31/12/2013 soit un désendettement de près de 1 M€.

Conclusion :

L'année 2014 marque la première année de baisse des dotations de l'Etat. La Ville n'a pas eu recours à une augmentation de la fiscalité pour y faire face.

La Ville se désendette de près d'1 M€, ce qui permet d'améliorer sa capacité de désendettement.

Globalement, la situation financière de la Ville s'améliore très légèrement en 2014 :

- son épargne de gestion est stable,
- son autofinancement augmente légèrement si on ne tient pas compte du résultat exceptionnel,
- son endettement diminue.

ANNEXE : Taux de réalisation

Le taux de réalisation permet la comparaison avec les crédits disponibles qui comprennent les crédits votés au budget primitif auxquels s'ajoutent les reports et les décisions modificatives.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Taux réalisation
011	Charges à caractère général	13 973 759,10 €	12 380 735,89 €	88,60%
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 560 795,00 €	30 342 491,98 €	99,29%
014	Atténuations de produits	160 000,00 €	157 673,00 €	98,55%
65	Autres charges de gestion courante	10 264 252,00 €	9 831 953,64 €	95,79%
66	Charges financières	1 708 000,00 €	1 657 780,35 €	97,06%
67	Charges exceptionnelles	435 579,00 €	410 491,78 €	94,24%
68	Dotations aux provisions	30 000,00 €	30 000,00 €	100,00%
023	Virement à la section d'investissement	5 813 514,48 €	0,00 €	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 956 719,56 €	2 978 500,37 €	100,74%
TOTAL		65 902 619,12 €	57 789 627,01 €	87,69%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Taux réalisation
013	Atténuations de charges	197 540,00 €	278 446,98 €	140,96%
70	Produits des services, du domaine et ventes...	2 016 228,00 €	2 055 817,17 €	101,96%
73	Impôts et taxes	40 144 472,00 €	40 430 710,42 €	100,71%
74	Dotations et participations	15 260 979,80 €	15 365 714,68 €	100,69%
75	Autres produits de gestion courante	1 603 460,00 €	1 655 413,86 €	103,24%
76	Produits financiers	0,00 €	745,32 €	
77	Produits exceptionnels	413 727,00 €	552 788,68 €	133,61%
78	Reprises sur provisions	0,00 e	13 500,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 027 254,56 €	606 356,68 €	59,03%
TOTAL		60 663 661,36 €	60 959 493,79 €	100,49%

Les taux de réalisation élevés de la section de fonctionnement démontrent la bonne estimation des dépenses et la prudence quant à l'estimation des recettes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Taux réalisation
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	481 447,41 €	253 817,51 €	52,72%
204	Subventions d'équipement versées	2 036 845,85 €	1 267 642,41 €	62,24%
21	Immobilisations corporelles	1 236 676,14 €	769 104,87 €	62,19%
23	Immobilisations en cours	11 805 672,61 €	8 152 407,44 €	69,06%
16	Emprunts et dettes assimilées	17 564 893,00 €	10 220 403,04 €	58,19%
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	
45...1	Total des opérations pour compte de tiers	25 392,00 €	0,00 €	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 027 254,56 €	606 356,68 €	59,03%
041	Opérations patrimoniales	533 000,00 €	224 617,98 €	42,14%
TOTAL		34 711 181,57 €	21 494 349,93 €	61,92%
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Taux réalisation
13	Subventions d'investissement	4436332,56 €	4 342 609,80 €	97,89%
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	18 669 893,02 €	8 712 500,00 €	46,67%
		0	4 401,28 €	
10	Dot fonds divers et réserves	2 232 000,00 €	2 513 648,30 €	112,62%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 027 768,27 €	3 027 768,27 €	100,00%
165	Dépôts et cautionnements reçus	11 350,00 €	15 545,00 €	136,96%
27	Autres immobilisations financières	233 000,00 €	233 376,55 €	100,16%
024	Produits des cessions d'immobilisations	980 035,00 €		0,00%
45...2	Total des opérations pour le compte de tiers	25 392,00 €	0,00	0,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	5 813 514,48 €		0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 956 719,56 €	2 978 500,37 €	100,74%
041	Opérations patrimoniales	533 000,00 €	224 617,98 €	42,14%
TOTAL		38 919 004,89 €	22 052 967,55 €	56,66%

BUDGETS ANNEXES

Le budget annexe du service de l'Assainissement.

	Dépenses 2014	Recettes 2014	solde 2014
Fonctionnement	1 154 807,35 €	1 356 942,65 €	202 135,30 €
Investissement	3 749 980,53 €	3 777 627,06 €	27 646,53 €

Le budget annexe du Crématorium

	Dépenses 2014	Recettes 2014	solde 2014
Fonctionnement	4 219,66 €	36 954,98 €	32 735,32 €
Investissement	18 923,16 €	18 923,00 €	-0,16 €

Lexique

Crédits ouverts : crédits inscrits au budget primitif 2014 et mouvementés en plus ou en moins au cours de l'année lors du budget supplémentaire, des décisions modificatives et des virements de crédits.

Réalisations : montants des titres de recettes ou des mandats de paiement émis au cours de l'année.

Rattachements : crédits correspondant à des prestations qui n'ont pu être mandatées avant la fin de l'exercice, mais dont on a pu constater le service fait au 31 décembre 2014.

Dépenses engagées non rattachées ou restes à réaliser : crédits correspondants à des engagements d'investissement qui ont fait l'objet de report sur l'exercice suivant. L'état des reports sera intégré au budget supplémentaire 2015.

Crédits annulés : crédits non utilisés.

Écritures réelles : toutes opérations qui se traduisent par des mouvements d'entrée ou de sortie de fonds.

Écritures d'ordre : opérations qui ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie, et sans influence sur le résultat global mais nécessitant des crédits au budget.

AUXERRE

**COMPTE
ADMINISTRATIF**

2014

BUDGET PRINCIPAL

(1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21890024900010

POSTE COMPTABLE DE AUXERRE... (3)

M 14

COMPTE ADMINISTRATIF

Voté par nature

Année 2014

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc...)

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I. Informations générales

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
- A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

- B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. Annexes

A - Eléments du bilan

- A1 - Présentation croisée par fonction (1)
 - A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
 - A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
- A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
- A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
- A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
- A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
- A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
- A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
- A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
- A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
- A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes
- A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
- A4 - Etat des provisions
- A5 - Etalement des provisions
- A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
- A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
- A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)
- A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)
- A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (2)
- A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA – Investissement (3)
- A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (4)
- A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM– Investissement (4)
- A8 - Etat des charges transférées
- A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers
- A10.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées
- A10.2 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties
- A10.3 - Opérations liées aux cessions
- A10.4 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées
- A10.5 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties
- A11 - Etat des travaux en régie
- A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
- B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
- B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
- B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.5 - Etat des autres engagements donnés
- B1.6 - Etat des engagements reçus
- B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions
- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1.1 - Etat du personnel
- C1.2 - Actions de formation des élus
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
- C3.2 - Liste des établissements publics créés
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

C3.6 - Identification des flux croisés

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services à activité

unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT),

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

Code INSEE	CA ...
------------	-----------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	37552
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	428
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	communauté agglomération de l'Auxerrois

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
36 636 990	45 408 949	1 193,08	1 321,76

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 459,61	1253
2	Produit des impositions directes/population	574,14	585
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 607,19	1491
4	Dépenses d'équipement brut/population	278,09	334
5	Encours de dette/population	1 702,09	1063
6	DGF/population	224,18	284
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,55	0,57
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)	0,96	0,85
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)	nc	1
9	Dépenses de fonct. et ramb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0,99	0,91
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,17	0,22
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	1,06	0,71

DGCL strate Comptes de gestion 2011

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMFF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE (1)

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau (2) chapitre pour la section d'investissement.
 - (3) sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
 - (4) sans Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

[...] néant

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement

(4) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n°..... du

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A	57 789 627,01	G	60 959 493,79
	Section d'investissement	B	21 494 349,93	H	22 052 967,55

REPORTS DE L'EXERCICE N-1		+		+	
	Report en section de fonctionnement (002) C= DEPENSES (si déficit) I= RECETTES (si excédent)	C	0,00	I	5 238 957,78
	Report en section d'investissement (001) D=DEPENSES (si déficit) J= RECETTES (si excédent)	D	4 207 823,32	J	0,00

TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D	83 491 800,26	=G+H+I+J	88 251 419,12
---	----------	---------------	----------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1					
		Section de fonctionnement	E	0,00	K
Section d'investissement	F	3 257 080,19	L	4 877 580,11	
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	3 257 080,19	=K+L	4 877 580,11	

RESULTAT CUMULE					
		Section de fonctionnement	=A+C+E	57 789 627,01	=G+I+K
Section d'investissement	=B+D+F	28 959 253,44	=H+J+L	26 930 547,66	
TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	86 748 880,45	=G+H+I+J+K+L	93 128 999,23	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 3 257 080,19	L 4 877 580,11
13	Subventions d'investissement	0,00	852 188,11
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	4 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	208 142,32	0,00
204	Subventions d'équipement versées	725 083,40	0,00
21	Immobilisations corporelles	358 191,24	0,00
23	Immobilisations en cours	1 940 271,23	0,00
458105	Bief de la maladière	25 392,00	0,00
458205	Bief de la maladière	0,00	25 392,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	13 973 759,10	11 015 979,90	1 364 755,99	0,00	1 593 023,21
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 560 795,00	30 314 586,98	27 905,00	0,00	218 303,02
014	Atténuations de produits	160 000,00	157 673,00	0,00	0,00	2 327,00
65	Autres charges de gestion courante	10 264 252,00	9 320 986,45	510 967,19	0,00	432 298,36
Total des dépenses de gestion courante		54 958 806,10	50 809 226,33	1 903 628,18	0,00	2 245 951,59
66	Charges financières	1 708 000,00	1 395 386,69	262 393,66	0,00	50 219,65
67	Charges exceptionnelles	435 579,00	410 491,78	0,00	0,00	25 087,22
68	Dotations aux provisions (1)	30 000,00	30 000,00			0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		57 132 385,10	52 645 104,80	2 166 021,84	0,00	2 321 258,46

023	Virement à la section d'investissement (2)	5 813 514,48				
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	2 956 719,56	2 978 500,37			-21 780,81
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		8 770 234,04	2 978 500,37			5 791 733,67

TOTAL		65 902 619,14	55 623 605,17	2 166 021,84	0,00	8 112 992,13
--------------	--	----------------------	----------------------	---------------------	-------------	---------------------

Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3)	0,00				
---	-----	------	--	--	--	--

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	197 540,00	278 446,98	0,00	0,00	-80 906,98
70	Produits des services, du domaine et ventes...	2 016 228,00	2 055 817,17	0,00	0,00	-39 589,17
73	Impôts et taxes	40 144 472,00	40 430 710,42	0,00	0,00	-286 238,42
74	Dotations et participations	15 260 979,80	14 199 886,68	1 165 828,00	0,00	-104 734,88
75	Autres produits de gestion courante	1 603 460,00	1 588 451,59	66 962,27	0,00	-51 953,86
Total des recettes de gestion courante		59 222 679,80	58 553 312,84	1 232 790,27	0,00	-563 423,31
76	Produits financiers	0,00	745,32	0,00	0,00	-745,32
77	Produits exceptionnels	413 727,00	552 788,68	0,00	0,00	-139 061,68
78	Reprises sur provisions (1)	0,00	13 500,00			-13 500,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		59 636 406,80	59 120 346,84	1 232 790,27	0,00	-716 730,31

042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	1 027 254,56	606 356,68			420 897,88
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 027 254,56	606 356,68			420 897,88

TOTAL		60 663 661,36	59 726 703,52	1 232 790,27	0,00	-295 832,43
--------------	--	----------------------	----------------------	---------------------	-------------	--------------------

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3)	5 238 957,78				
--	-----	--------------	--	--	--	--

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions actual-budgétaires.
 (2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
 (3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	481 447,41	253 817,51	208 142,32	19 487,58
204	Subventions d'équipement versées	2 036 845,85	1 267 642,41	725 083,40	44 120,04
21	Immobilisations corporelles	1 236 676,14	769 104,87	358 191,24	109 380,03
23	Immobilisations en cours	11 805 672,61	8 152 407,44	1 940 271,23	1 712 993,94
	Total des dépenses d'équipement	15 560 642,01	10 442 972,23	3 231 688,19	1 885 981,59
16	Emprunts et dettes assimilées	17 564 893,00	10 220 403,04	0,00	7 344 489,96
	Total des dépenses financières	17 564 893,00	10 220 403,04	0,00	7 344 489,96
45...1	Total des opé pour compte de tiers (6)	25 392,00	0,00	25 392,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	33 150 927,01	20 663 375,27	3 257 080,19	9 230 471,55
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	1 027 254,56	606 356,68		420 897,88
041	Opérations patrimoniales (1)	533 000,00	224 617,98		308 382,02
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 560 254,56	830 974,66		729 279,90
	TOTAL	34 711 181,57	21 494 349,93	3 257 080,19	9 959 751,45

Pour information					
D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2)	4 207 823,32			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	4 436 332,56	4 342 609,80	852 188,11	-758 465,35
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	18 669 893,02	8 712 500,00	4 000 000,00	5 957 393,02
23	Immobilisations en cours	0,00	4 401,28	0,00	-4 401,28
	Total des recettes d'équipement	23 106 225,58	13 059 511,08	4 852 188,11	5 194 526,39
10	Dot fonds divers et réserves	2 232 000,00	2 513 648,30	0,00	-281 648,30
1068	Excédents de fonct capitalisés (7)	3 027 768,27	3 027 768,27	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	11 350,00	15 545,00	0,00	-4 195,00
27	Autres immobilisations financières	233 000,00	233 376,55	0,00	-376,55
024	Produits des cessions d'immobilisations	980 035,00		0,00	
	Total des recettes financières	6 484 153,27	5 790 338,12	0,00	693 815,15
45...2	Total des opé pour le compte de tiers (6)	25 392,00	0,00	25 392,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	29 615 770,85	18 849 849,20	4 877 580,11	5 888 341,54
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	5 813 514,48			
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	2 956 719,56	2 978 500,37		-21 780,81
041	Opérations patrimoniales (1)	533 000,00	224 617,98		308 382,02
	Total des recettes d'ordre d'investissement	9 303 234,04	3 203 118,35		6 100 115,69
	TOTAL	38 919 004,89	22 052 967,55	4 877 580,11	11 988 457,23

Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2)	0,00			

(1) DF 023 - RI 021; DI040 - RP042; RI040 - DR042; DI041 - RI041; DP043 - RP043;

(2) Les lignes de report de font pos l'objet d'un décaissement de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté);

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes;

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur;

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée;

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9);

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	12 380 735,89		12 380 735,89
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 342 491,98		30 342 491,98
014	Atténuations de produits	157 673,00		157 673,00
60	Achats et variation des stocks (3)		64 570,86	64 570,86
65	Autres charges de gestion courante	9 831 953,64		9 831 953,64
66	Charges financières	1 657 780,35	0,00	1 657 780,35
67	Charges exceptionnelles	410 491,78	193 490,56	603 982,34
68	Dotations aux amortissements et provisions	30 000,00	2 720 438,95	2 750 438,95
	Dépenses de fonctionnement - Total	54 811 126,64	2 978 500,37	57 789 627,01

Pour information		0,00
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaires)	10 220 403,04	0,00	10 220 403,04
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		2 254,56	2 254,56
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	253 817,51	0,00	253 817,51
204	Subventions d'équipement versées	1 267 642,41	0,00	1 267 642,41
21	Immobilisations corporelles (6)	769 104,87	0,00	769 104,87
23	Immobilisations en cours (6)	8 152 407,44	549 725,66	8 702 133,10
27	Autres immobilisations financières	0,00	209 626,55	209 626,55
3...	Stocks	0,00	69 367,89	69 367,89
	Dépenses d'investissement - Total	20 663 375,27	830 974,66	21 494 349,93

Pour information		4 207 823,32
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retient, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	278 446,98		278 446,98
60	Achats et variation des stocks (3)		69 367,89	69 367,89
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 055 817,17		2 055 817,17
72	Travaux en régie		534 734,23	534 734,23
73	Impôts et taxes	40 430 710,42		40 430 710,42
74	Dotations et participations	15 365 714,68		15 365 714,68
75	Autres produits de gestion courante	1 655 413,86		1 655 413,86
76	Produits financiers	745,32	0,00	745,32
77	Produits exceptionnels	552 788,68	2 254,56	555 043,24
78	Reprises sur amortissements et provisions	13 500,00	0,00	13 500,00
	Recettes de fonctionnement - Total	60 353 137,11	606 356,68	60 959 493,79

Pour information			5 238 957,78
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 513 648,30	0,00	2 513 648,30
1068	Exc. de Fonct. capitalisés	3 027 768,27	0,00	3 027 768,27
13	Subventions d'investissement	4 342 609,80	0,00	4 342 609,80
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	8 728 045,00	0,00	8 728 045,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		178 837,68	178 837,68
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	15 114,85	15 114,85
23	Immobilisations en cours (5)	4 401,28	224 156,01	228 557,29
27	Autres immobilisations financières	233 376,55	0,00	233 376,55
28	Amortissements des immobilisations		2 720 438,95	2 720 438,95
3...	Stocks	0,00	64 570,86	64 570,86
	Recettes d'investissement - Total	18 849 849,20	3 203 118,35	22 052 967,55

Pour information			0,00
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
- (5) Hors chapitres "opérations d'équipement";
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) En dépenses, le chapitre 22 retracer les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retracer, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	
651	Red. Conc. Brev. Lic. Proc. Log. Dr.	60 500,00	60 177,37	0,00	0,00	322,63
6531	Indemnités	240 000,00	191 631,78	0,00	0,00	48 368,22
6532	Frais de mission	2 500,00	466,64	0,00	0,00	2 033,36
6533	Coûts de retraite	109 000,00	5 494,65	0,00	0,00	103 505,35
6534	Cot. de S.S - part patronale	29 500,00	32 549,73	0,00	0,00	-3 049,73
6535	Formation	15 000,00	9 070,00	0,00	0,00	5 930,00
6541	Créances admises en non-valeur	95 500,00	90 319,74	0,00	0,00	5 180,26
6542	Créances éteintes	1 800,00	1 578,28	0,00	0,00	221,72
6553	Service d'incendie	2 502 931,00	2 502 930,12	0,00	0,00	0,88
6558	Autres Cont. obligatoires	464 178,00	315 913,87	131 000,00	0,00	17 264,13
65731	Etat	66 500,00	37 150,81	29 349,19	0,00	0,00
65733	Départements	0,00	-13 455,00	13 455,00	0,00	0,00
657361	Caisse des écoles	38 000,00	38 000,00	0,00	0,00	0,00
657362	CCAS	1 384 000,00	1 383 193,23	0,00	0,00	806,77
65737	Autres Etab. publics locaux	48 000,00	50 000,00	0,00	0,00	-2 000,00
6574	Sub. Fonct. Ass. Aut. Pers. Dr. pri	5 206 843,00	4 615 965,23	337 163,00	0,00	253 714,77
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		54 958 806,10	50 809 226,33	1 903 628,18	0,00	2 245 951,59

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(2) Pour les comptes 62... sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)	1 708 000,00	1 395 386,69	262 393,66	0,00	50 219,65
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 600 000,00	1 573 606,82	0,00	0,00	26 393,18
66112	Intérêts rattachement des ICNE	0,00	-276 698,47	262 393,66	0,00	14 304,81
668	Autres charges financières	108 000,00	98 478,34	0,00	0,00	9 521,66
67	Charges exceptionnelles (c)	435 579,00	410 491,78	0,00	0,00	25 087,22
6711	Int. Mor. et Pén. sur March.	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6714	Bourses et prix	17 740,00	16 480,00	0,00	0,00	1 260,00
6718	Aut.Ch.Excep.sur Op. de Gest.	103 325,00	79 632,85	0,00	0,00	23 692,15
673	Tit. annulés (sur Ex. Ant.)	15 500,00	19 472,45	0,00	0,00	-3 972,45
6745	Sub. aux Pers. de Dr. privé	160 000,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	134 014,00	134 906,48	0,00	0,00	-892,48
68	Dotations aux provisions (d) (3)	30 000,00	30 000,00			0,00
6815	Dot.Prov.Pr Risq.&Ch.de Fonct.	30 000,00	30 000,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		57 132 385,10	52 645 104,80	2 166 021,84	0,00	2 321 258,46

023	Virement à la section d'investissement	5 813 514,48	0,00			5 813 514,48
042	Op ordre de transfert entre sections (4) (5) (6)	2 956 719,56	2 978 500,37			-21 780,81
60311	Var.Sto.Mat.ères&Fourn.<>Terr	117 000,00	64 570,86			52 429,14
675	Val. Compt. des Immo. cédées	4 054,57	14 652,88			-10 598,31
676	Diff.Réul.(> 0)Transf. en Inv.	45 664,99	178 837,68			-133 172,69
6811	Dot.Amort.Immo.Incorp.Corp.	2 790 000,00	2 720 438,95			69 561,05
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 770 234,04	2 978 500,37			5 791 733,67

043	Op ordre à l'intérieur sect fonct (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 770 234,04	2 978 500,37			5 791 733,67

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles et d'ordre)		65 902 619,14	55 623 605,17	2 166 021,84	0,00	8 112 992,13
---	--	----------------------	----------------------	---------------------	-------------	---------------------

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	262 393,66
Montant des ICNE de l'exercice N-1	276 698,47
= différence ICNE N - ICNE N-1	-14 304,81

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif;
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;
(4) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = JU 040;
(5) Pour les comptes 67... dont 675 et 676;
(6) Pour le compte 6815: si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stock ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	197 540,00	278 446,98	0,00	0,00	-80 906,98
6091	de Mat.ières (et fournitures)	20,00	2 866,15	0,00	0,00	-2 846,15
6096	d'App. non stockés	20,00	23,05	0,00	0,00	-3,05
6419	Reimb. sur Rém. du Pers.	172 500,00	238 677,69	0,00	0,00	-66 177,69
6459	Reimb.Ch. de S.S& de prévoyance	25 000,00	36 880,09	0,00	0,00	-11 880,09
70	Produits des services, du domaine...	2 016 228,00	2 055 817,17	0,00	0,00	-39 589,17
70311	Conc.Ds cimetières (Prod. net)	100 000,00	138 516,87	0,00	0,00	-38 516,87
70312	Redevances funéraires	14 000,00	15 932,10	0,00	0,00	-1 932,10
70323	Red. d'Occ. du Dom. Pub. Com.	58 285,00	50 734,27	0,00	0,00	7 550,73
70388	Autres Red. et Rec. diverses	4 000,00	12 409,68	0,00	0,00	-8 409,68
704	Travaux	20 000,00	7 209,79	0,00	0,00	12 790,21
7062	Red.&Dr.des Serv. Caract.Cult.	227 540,00	246 526,10	0,00	0,00	-18 986,10
70631	A caractère sportif	571 400,00	527 189,70	0,00	0,00	44 210,30
7066	Red.Dr.des Serv à Caract.Soc.	423 700,00	432 906,98	0,00	0,00	-9 206,98
7067	Red.Dr.Serv. péri-Scol.Ens.	18 056,00	18 055,13	0,00	0,00	0,87
70688	Autres prestations de service	70 237,00	64 692,70	0,00	0,00	5 544,30
7081	Prod.Serv.Expl.ds Int du Pers.	62 000,00	49 611,20	0,00	0,00	12 388,80
7083	Loc. Div. (autres qu'Imm.)	5 040,00	12 157,05	0,00	0,00	-7 117,05
70841	aux Budg. Ann.rég.mun CCAS écol	316 382,00	313 583,84	0,00	0,00	2 798,16
70848	aux autres organismes	100 000,00	146 372,86	0,00	0,00	-46 372,86
7088	Aut.Prod.Act. Ann. (Ab. Vent.Ouv)	25 588,00	19 918,90	0,00	0,00	5 669,10
73	Impôts et taxes	40 144 472,00	40 430 710,42	0,00	0,00	-286 238,42
73111	Taxes foncières & d'habitation	21 560 751,00	21 559 982,00	0,00	0,00	769,00
7318	Autres impôts locaux ou assim	0,00	121 861,00	0,00	0,00	-121 861,00
7321	Attribution de Compensation	16 017 721,00	16 017 721,00	0,00	0,00	0,00
7322	Dotation de Solidarité Com.	33 000,00	23 664,00	0,00	0,00	9 336,00
7336	Droits de place	170 000,00	194 746,35	0,00	0,00	-24 746,35
7337	Droits de stationnement	665 000,00	556 698,05	0,00	0,00	108 301,95
7338	Autres taxes	30 000,00	50 735,52	0,00	0,00	-20 735,52
7343	Tx. sur les pylônes Elect.	28 000,00	27 898,00	0,00	0,00	102,00
7351	Taxe sur l'électricité	800 000,00	792 501,02	0,00	0,00	7 498,98
7363	Impôts sur les spectacles	0,00	19,68	0,00	0,00	-19,68
7368	Taxes locale publicité extor	140 000,00	322 860,92	0,00	0,00	-182 860,92
7381	Tx.Add.Dr.Mut.Tx. de Pub. Fons.	700 000,00	762 022,88	0,00	0,00	-62 022,88
74	Dotations et participations	15 260 979,80	14 199 886,68	1 165 828,00	0,00	-104 734,88
7411	Dotation forfaitaire	8 418 319,00	8 418 319,00	0,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	1 912 732,00	1 912 732,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotat°nat°nale de péréquation	490 368,00	490 368,00	0,00	0,00	0,00
745	Dot. Spé. au Tit. des Instit.	2 500,00	2 808,00	0,00	0,00	-308,00
746	Dot. Gén. de décentralisation	434 000,00	434 278,00	0,00	0,00	-278,00
74718	Autres	65 920,00	100 437,19	0,00	0,00	-34 517,19
7472	Régions	69 940,00	110 610,00	5 600,00	0,00	-46 270,00
7473	Départements	634 810,00	129 961,56	500 000,00	0,00	4 848,44
74748	Autres communes	4 600,00	1 556,46	0,00	0,00	3 043,54
74751	GFP de rattachement	127 644,80	127 644,80	0,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	1 666 152,00	1 015 521,67	660 228,00	0,00	-9 597,67
7482	Comp.Perf. Tx.Add.Dr.Mut.Tx.	0,00	1 632,00	0,00	0,00	-1 632,00
748314	Dot° unique des compensations	227 288,00	227 288,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat-Comp.Tit.Exon. Tx. Fons.	208 708,00	208 708,00	0,00	0,00	0,00
74835	Etat-Comp.Tit. Exon. Tx.d'Hab.	989 698,00	989 698,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotat° recensement	8 300,00	8 204,00	0,00	0,00	96,00
7485	Dotation titres sécurisées	0,00	20 120,00	0,00	0,00	-20 120,00
75	Autres produits de gestion courante	1 603 460,00	1 588 451,89	66 962,27	0,00	-51 953,86
752	Revenus des immeubles	624 473,00	607 455,08	17 629,84	0,00	-611,92
757	Red. Vers. par fermiers & Conc.	523 511,00	483 417,84	38 500,00	0,00	1 593,16
758	Prod. divers de Gest. courante	455 476,00	497 578,67	10 832,43	0,00	-52 935,10
TOTAL= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=		59 222 679,80	58 553 312,84	1 232 790,27	0,00	-563 423,31
70+73+74+75+013						

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)	0,00	745,32	0,00	0,00	-745,32
764	Revenus des Val. Mob. de Plac.	0,00	745,32	0,00	0,00	-745,32
77	Produits exceptionnels (c)	413 727,00	552 788,68	0,00	0,00	-139 061,68
7711	Débits et pénalités perçues	0,00	761,25	0,00	0,00	-761,25
7718	Aut.Prod.Excep.sur Op.de Gest.	52 086,00	52 422,47	0,00	0,00	-336,47
773	Mand. Ann.(Ex. Ant.)Att.Déch.4al	0,00	50,30	0,00	0,00	-50,30
775	Produits des cessions d'Immo.	47 465,00	191 236,00	0,00	0,00	-143 771,00
7788	Produits except divers	314 176,00	308 318,66	0,00	0,00	5 857,34
78	Reprises sur provisions (d) (2)	0,00	13 500,00			-13 500,00
7815	Rep.Prov.Risk.Ch. Fonct. Cour.	0,00	13 500,00			-13 500,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		59 636 406,80	59 120 346,84	1 232 790,27	0,00	-716 730,31

042	Op d'ordre de transfert entre sections (3) (4) (5)	1 027 254,56	606 356,68			420 897,88
60311	Var.Sto.Mat. liées & Fourn.<>Terr	125 000,00	69 367,89			55 632,11
722	Immobilisations corporelles	900 000,00	534 734,23			365 265,77
776	Diff.Régl. (<0)Rep.Cpte de Rés.	2 254,56	2 254,56			0,00
043	Op ordre à l'intérieur de la sect de fonct (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 027 254,56	606 356,68			420 897,88

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	60 663 661,36	59 726 703,52	1 232 790,27	0,00	-295 832,43
--	----------------------	----------------------	---------------------	-------------	--------------------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	5 238 957,78
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires.
(3) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 - DI 040.
(4) Pour les comptes 77... : dont 776.
(5) Pour le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	BI

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	481 447,41	253 817,51	208 142,32	19 487,58
2031	Frais d'études	303 777,59	156 459,81	120 047,24	27 270,54
2033	Frais d'insertion	0,00	14 109,63	0,00	-14 109,63
2051	Concessions; droits similaires	177 669,82	83 248,07	88 095,08	6 326,67
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	2 036 845,85	1 267 642,41	725 083,40	44 120,04
204111	Biens mobil., matériel & étude	2 631,20	0,00	0,00	2 631,20
20413	Subv. DEPARTEMENT	5 600,00	0,00	0,00	5 600,00
204131	Biens mobil., matériel & étude	0,00	5 600,00	0,00	-5 600,00
2041512	Bâtiments et installations	297 021,00	101 340,59	195 680,41	0,00
20417	Autres Etabl. publics locaux	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
204172	Bâtiments et installations	608 071,23	461 068,75	447 002,48	-300 000,00
204182	Bâtiments et installations	20 125,13	20 125,13	0,00	0,00
2042	Subv. aux pers. droits privées	770,00	0,00	0,00	770,00
20421	Biens mobil., matériel & étude	115 210,43	87 745,43	10 663,64	16 801,36
20422	Bâtiments et installations	687 416,86	591 762,51	71 736,87	23 917,48
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 236 676,14	769 104,87	358 191,24	109 380,03
2111	Terrains nus	45 966,00	3 400,41	15 966,00	26 599,59
2152	Installations de voirie	186 467,03	172 442,36	5 674,98	8 349,69
2161	Oeuvres et objets d'art	21 384,00	14 208,00	0,00	7 176,00
2162	Fds anciens des Bib. et musées	2 180,00	2 139,50	0,00	40,50
2168	Autres collect ^o et oeuvres art	7 500,00	0,00	7 440,12	59,88
2182	Matériel de transport	203 096,73	74 261,50	118 382,44	10 452,79
2183	Mat.de bureau et Mat.Inform.	236 769,48	156 597,00	86 614,12	-6 441,64
2184	Mobilier	75 197,70	45 023,12	3 903,29	26 271,29
2188	Autres immo corporelles	458 115,20	301 032,98	120 210,29	36 871,93
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	11 805 672,61	8 152 407,44	1 940 271,23	1 712 993,94
2312	Agenc. et aménag. de terrains	149 491,55	109 362,01	34 819,65	5 309,89
2313	Constructions	5 426 713,97	3 598 060,74	888 055,75	940 597,48
2315	Instal., Mat.et Out. Tech.	5 749 768,51	4 201 272,04	758 780,06	789 716,41
2316	Rest. Coll. et Oeuvres d'art	249 698,58	78 083,55	148 615,77	22 999,26
238	Av. versées.Com.Immo.Corp.	230 000,00	165 629,10	110 000,00	-45 629,10
	Opérations d'équipement n° (1 ligne par opé.) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		15 560 642,01	10 442 972,23	3 231 688,19	1 885 981,59

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	0,00	0,00	0,00
10223	T.L.E.	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Etat et Etab. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
1325	Groupements de collectivités	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
1328	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	17 564 893,00	10 220 403,04	0,00	7 344 489,96
1641	Emprunts en Euros	0,00	4 617 018,05	0,00	-4 617 018,05
16411	Emprunts en euros	4 655 000,00	0,00	0,00	4 655 000,00
16449	Opérat°affér. à opt°de tirag	7 400 000,00	5 147 500,00	0,00	2 252 500,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	152 750,00	98 742,13	0,00	54 007,87
166	Refinancement de dette	5 000 000,00	0,00	0,00	5 000 000,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	357 142,86	0,00	-357 142,86
16818	Autres prêteurs	357 143,00	0,00	0,00	357 143,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
2762	Cré. sur Transf. Dr. déd. TVA.	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		17 564 893,00	10 220 403,04	0,00	7 344 489,96
45...1	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (3)				
45...	Opérations pour compte de tiers	25 392,00	0,00	25 392,00	0,00
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		25 392,00	0,00	25 392,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		33 150 927,01	20 663 375,27	3 257 080,19	9 230 471,55

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(2) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement;

(3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections (4)</i>	1 027 254,56	606 356,68		420 897,88
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (5)</i>	2 254,56	2 254,56		0,00
192	<i>+ ou - valeurs sur cess. d'immo</i>	2 254,56	2 254,56		0,00
	<i>Charges transférées (6)</i>	1 025 000,00	604 102,12		420 897,88
2313	<i>Constructions</i>	900 000,00	534 734,23		365 265,77
311	<i>Mat.ières et Fourn. <> Terr.</i>	125 000,00	69 367,89		55 632,11
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	533 000,00	224 617,98		308 382,02
2188	<i>Autres immo corporelles</i>	0,00	0,00		0,00
2313	<i>Constructions</i>	300 000,00	14 991,43		285 008,57
2315	<i>Instal., Mat. et Out. Tech.</i>	0,00	0,00		0,00
238	<i>Av. versées.Com.Immo.Corp.</i>	0,00	0,00		0,00
2762	<i>Cré. sur Transf. Dr. déd. TVA.</i>	233 000,00	209 626,55		23 373,45
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 560 254,56	830 974,66		729 279,90

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles de l'ordre)	34 711 181,57	21 494 349,93	3 257 080,19	9 959 751,45
--	----------------------	----------------------	---------------------	---------------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	4 207 823,32
--	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	4 436 332,86	4 342 609,80	852 188,11	-758 465,35
1321	Etat et Etab. nationaux	378 941,00	173 756,27	126 500,00	78 684,73
1322	Régions	2 690 208,90	2 898 555,81	496 980,09	-705 327,00
1323	Départements	442 098,00	405 536,00	16 667,00	19 895,00
1325	Groupements de collectivités	0,00	47 641,00	0,00	-47 641,00
13251	GFP de rattachement	244 907,68	160 787,91	129 978,02	-45 858,25
1328	Autres	109 687,98	85 843,81	82 063,00	-58 218,83
1342	Amendes de police	570 489,00	570 489,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	18 669 893,02	8 712 500,00	4 000 000,00	5 957 393,02
1641	Emprunts en Euros	6 269 893,02	4 000 000,00	4 000 000,00	-1 730 106,98
16449	Opérat°affér. à opt°de tirag	7 400 000,00	4 712 500,00	0,00	2 687 500,00
166	Refinancement de dette	5 000 000,00	0,00	0,00	5 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	4 401,28	0,00	-4 401,28
2313	Constructions	0,00	4 401,28	0,00	-4 401,28
Total des recettes d'équipement		23 106 225,58	13 059 511,08	4 852 188,11	5 194 526,39

10	Dotations, fonds divers et réserves	5 259 768,27	5 541 416,57	0,00	-281 648,30
10222	F.C.T.V.A.	2 172 000,00	2 110 192,00	0,00	61 808,00
10223	T.L.E.	60 000,00	403 456,30	0,00	-343 456,30
1068	Exc. de Fonct. capitalisés	3 027 768,27	3 027 768,27	0,00	0,00
138	Autres subv. d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	11 350,00	15 545,00	0,00	-4 195,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	11 350,00	15 545,00	0,00	-4 195,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participat	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	233 000,00	233 376,55	0,00	-376,55
274	Prêts	0,00	23 750,00	0,00	-23 750,00
2762	Cré. sur Transf. Dr. déd. TVA.	233 000,00	209 626,55	0,00	23 373,45
024	Produits des cessions d'immobilisations	980 035,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		6 484 153,27	5 790 338,12	0,00	693 815,15

45...2	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (2)				
45...	Opérations pour compte de tiers	25 392,00	0,00	25 392,00	0,00
Total des recettes d'opération pour compte de tiers		25 392,00	0,00	25 392,00	0,00

TOTAL DES RECETTES REELLES		29 615 770,85	18 849 849,20	4 877 580,11	5 888 341,54
-----------------------------------	--	----------------------	----------------------	---------------------	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	Virement de la section de fonctionnement	5 813 514,48			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)	2 956 719,56	2 978 500,37		-21 780,81
192	+ ou - valeurs sur cess. d'immo	45 664,99	178 837,68		-133 172,69
2111	Terrains nus	0,00	10 598,32		-10 598,32
2182	Matériel de transport	4 054,57	4 054,56		0,01
2804111	Biens mobil., matériel & étude	0,00	302,99		-302,99
280417	Autres ets publ locaux	90 000,00	0,00		90 000,00
2804172	Bâtiments et installations	300 000,00	356 289,59		-56 289,59
280421	Biens mobil., matériel & étude	0,00	360 815,74		-360 815,74
280422	Bâtiments et installations	1 100 000,00	376 543,63		723 456,37
28051	Concession et droit similaire	0,00	39 366,56		-39 366,56
28121	Plantations arbres et arbustes	0,00	81,59		-81,59
28132	Immeubles de rapport	0,00	441 147,33		-441 147,33
28152	Installations de voirie	0,00	131,80		-131,80
281571	Matériel roulant	0,00	904,08		-904,08
28182	Matériel de transport	0,00	370 102,78		-370 102,78
28183	Mat. de bureau et informatique	0,00	229 135,94		-229 135,94
28184	Mobilier	0,00	126 899,23		-126 899,23
28188	Autres immo corporelles	1 300 000,00	418 717,69		881 282,31
311	Mat. lères et Fourn. <> Terr.	117 000,00	64 570,86		52 429,14
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		8 770 234,04	2 978 500,37		5 791 733,67
041	Opérations patrimoniales (5)	533 000,00	224 617,98		308 382,02
2188	Autres immo corporelles	45 000,00	461,97		44 538,03
2313	Constructions	0,00	8 443,19		-8 443,19
2315	Instal., Mat. et Out. Tech.	188 000,00	200 014,74		-12 014,74
238	Av. versées Com. Immo. Corp.	300 000,00	15 698,08		284 301,92
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		9 303 234,04	3 203 118,35		6 100 115,69
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		38 919 004,89	22 052 967,55	4 877 580,11	11 988 457,23
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			0,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°:

LIBELLE :

(1)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
	DEPENSES	0,00	A	0,00	0,00	B	0,00
		0,00		0,00	0,00		0,00
204		0,00		0,00	0,00		0,00
		0,00		0,00	0,00		0,00
		0,00		0,00	0,00		0,00
23		0,00		0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération;
(2) Rayer la mention inutile;
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;
(5) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Service généraux administratifs/publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	IV	
							AI	

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Depenses réelles	10 215 773,91	581 113,85	0,00	361 718,51	-547 961,80	767 184,94	
Equipements communaux (2)		1 041 701,78	0,00	509 054,86	311 095,41	454 684,75	
Equip non communaux (2/204) (3)		1 610,00	0,00	5 600,00	0,00	593 455,07	
Opérations financières	10 215 773,91						
Depenses d'ordre	2 254,56	809 775,66	0,00	3 988,00	15 118,55	67 807,80	
001 Solde d'exécution reporté de N-1	4 207 823,32						
Total dépenses	14 425 851,79	1 130 839,51	0,00	365 076,55	-532 843,65	836 552,83	
Total recettes	13 196 751,08	587 258,43	0,00	763 453,80	102 854,32	53 491,86	
Solde d'investissement	-1 229 100,71	-543 581,08	0,00	398 427,25	635 697,97	-783 060,97	

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0,00	464 277,60	0,00	152 936,35	859 057,21	280 954,88	
Total RAR recettes	4 000 000,00	0,00	0,00	64 398,09	40 807,00	28 468,00	
Solde RAR d'investissement	4 000 000,00	-464 277,60	0,00	-88 538,26	-818 250,21	-252 486,88	

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	4 869 810,19	13 724 465,56	3 558 174,19	5 520 474,84	7 538 525,43	7 521 251,45	
Total recettes	58 351 077,79	1 816 098,19	223 705,66	382 006,20	1 200 914,35	1 267 095,40	
Solde de fonctionnement	53 481 267,60	-11 908 367,37	-3 334 418,53	-5 138 468,64	-6 337 611,08	-6 254 156,05	

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Solde RAR de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 5500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5712 du CGCT).

(2) Ou: biens de la structure intercommunale

(3) Ou: biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
AI

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

-94 339,82	-172 561,52	252 590,51	5 267 263,05	775 513,45	17 406 295,08
0,00	22 006,16	44 952,26	5 750 116,49	1 041 718,11	9 175 329,82
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 665,07
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 215 773,91
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	830 974,66
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 207 823,32
-94 339,82	-172 561,52	252 590,51	5 267 263,05	966 713,81	22 445 093,06
-5 000,00	-140 727,31	0,00	2 293 254,54	324 050,72	17 175 387,44
89 339,82	31 834,21	-252 590,51	-2 974 008,51	-642 663,09	-5 269 705,62

195 680,41	195 318,04	315 330,16	525 320,88	268 204,66	3 257 080,19
5 000,00	184 783,94	0,00	324 903,08	229 250,00	4 877 580,11
-190 680,41	-10 564,10	-315 330,16	-200 417,80	-38 954,66	1 620 499,92

FONCTIONNEMENT

1 423 537,71	2 782 144,62	18 845,33	9 541 238,92	1 291 208,77	57 789 627,01
10 196,56	893 327,06	0,00	1 520 242,02	533 788,34	66 198 451,57
-1 413 341,15	-1 888 817,56	-18 845,33	-8 020 996,90	-757 420,43	8 408 824,56

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

	IV			
	AI			

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Service généraux administratifs/publiques	1 Sécurité et santé publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	--	---	--	----------------------------------	--------------	---------------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		14 425 851,79	1 595 117,11	0,00	517 962,90	326 213,56	1 117 507,71
Dépenses réelles		10 215 773,91	1 045 391,45	0,00	514 654,86	311 095,41	1 048 139,82
16	Emprunts et dettes assimilées	10 215 773,91	2 079,67	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	176 213,44	0,00	0,00	2 020,61	11 308,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 610,00	0,00	5 600,00	0,00	593 455,07
21	Immobilisations corporelles	0,00	358 131,91	0,00	6 433,25	26 000,48	156 069,50
23	Immobilisations en cours	0,00	507 356,43	0,00	502 621,61	283 074,32	287 306,45
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Depenses d'Ordre		2 254,56	549 725,66	0,00	3 308,04	15 118,15	69 367,89
040	Opérations d'ordre de transfert entre secds	2 254,56	534 734,23	0,00	0,00	0,00	69 367,89
041	Opérations patrimoniales	0,00	14 991,43	0,00	3 308,04	15 118,15	0,00
001	Solde d'exécution reporté de N-1	4 207 823,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES

Total recettes d'investissement		17 196 751,08	587 258,43	0,00	827 851,89	143 661,32	81 959,86
Recettes réelles		14 282 821,57	572 267,00	0,00	824 543,85	128 543,17	17 389,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 541 416,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	570 489,00	0,00	821 235,81	113 425,02	11 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 717 655,00	1 778,00	0,00	0,00	0,00	5 589,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	23 750,00	0,00	0,00	3 308,04	15 118,15	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'Ordre		2 913 929,51	14 991,43	0,00	3 308,04	15 118,15	64 570,86
040	Opérations d'ordre de transfert entre secds	2 913 929,51	0,00	0,00	0,00	0,00	64 570,86
041	Opérations patrimoniales	0,00	14 991,43	0,00	3 308,04	15 118,15	0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
Total dépenses de fonctionnement		4 869 810,19	13 724 465,56	3 558 124,19	5 520 474,84	7 538 525,43	7 521 251,45
Dépenses réelles		1 955 880,68	13 724 465,56	3 558 124,19	5 520 474,84	7 538 525,43	7 456 680,59
011	Charges à caractère général	0,00	4 691 173,60	78 243,31	1 205 473,36	551 296,60	2 363 232,54

012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	8 395 152,12	976 000,76	3 822 501,61	5 016 780,63	3 823 354,71
014	Atténuation de produits	137 673,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	91 898,82	572 413,53	2 503 880,12	491 236,43	1 955 146,44	1 265 974,50
66	Charges financières	1 657 780,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	18 529,31	65 726,31	0,00	1 263,44	15 301,76	4 168,84
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaire)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dépenses d'Ordre</i>							
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 913 929,51	0,00	0,00	0,00	0,00	64 570,86
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonction	2 913 929,51	0,00	0,00	0,00	0,00	64 570,86
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		58 331 077,79	1 816 098,19	223 705,66	382 006,20	1 200 914,35	1 267 095,40
Recettes réelles		53 109 865,45	1 281 363,96	223 705,66	382 006,20	1 200 914,35	1 197 727,51
013	Atténuation de charges	37,18	272 056,50	6 184,02	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	50 374,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	39 628 530,50	379 758,71	5 573,64	63 024,83	266 445,00	682 521,65
74	Dotations et participations	13 322 406,06	49 356,78	211 948,00	72 324,58	644 170,80	225 206,47
75	Autres produits de gestion courante	33 305,29	572 009,55	0,00	246 623,05	219 518,11	116 699,00
76	Produits financiers	745,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	60 967,02	8 182,42	0,00	33,74	70 780,44	173 300,39
78	Reprises sur provisions (semi budgétaires)	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Recettes d'Ordre</i>							
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 254,56	534 734,23	0,00	0,00	0,00	69 367,89
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonction	2 254,56	534 734,23	0,00	0,00	0,00	69 367,89
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	5 238 957,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		AI

5	6	7	8	9	TOTAL
Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
101 340,59	22 756,52	567 920,67	5 792 583,93	1 234 918,47	25 702 173,25
101 340,59	22 756,52	567 920,67	5 792 583,93	1 043 718,11	20 663 375,27
0,00	0,00	0,00	2 549,46	0,00	10 220 403,04
0,00	0,00	0,00	64 274,66	0,00	253 817,51
101 340,59	750,36	522 968,41	39 917,98	2 000,00	1 267 642,41
0,00	0,00	0,00	222 469,73	0,00	769 104,87
0,00	22 006,16	44 952,26	5 463 372,10	1 041 718,11	8 152 407,44
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	191 200,36	830 974,66
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	606 356,68
0,00	0,00	0,00	0,00	191 200,36	224 617,98
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 207 823,32

RECETTES					
0,00	44 026,63	0,00	2 618 157,62	553 300,72	22 052 967,55
0,00	44 026,63	0,00	2 618 157,62	362 100,36	18 849 849,20
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 541 416,57
0,00	44 026,63	0,00	2 610 883,34	170 750,00	4 342 609,80
0,00	0,00	0,00	2 873,00	150,00	8 728 045,00
0,00	0,00	0,00	4 401,28	0,00	4 401,28
0,00	0,00	0,00	0,00	191 200,36	233 376,55
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	191 200,36	3 203 118,35
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 978 500,37
0,00	0,00	0,00	0,00	191 200,36	224 617,98
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
1 423 537,71	2 782 144,62	18 845,33	9 541 238,92	1 291 208,77	57 789 627,01
1 423 537,71	2 782 144,62	18 845,33	9 541 238,92	1 291 208,77	54 811 126,64

171 716,89	304 256,44	18 845,33	2 810 109,84	186 388,07	12 380 755,89
0,00	1 534 260,22	0,00	6 469 621,00	304 820,93	30 342 491,98
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 673,00
251 820,91	943 627,96	0,00	90 009,00	665 996,73	9 831 953,64
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 657 780,35
0,00	0,00	0,00	171 499,08	134 003,04	410 491,78
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 978 500,37
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 978 500,37
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
10 196,56	893 327,06	0,00	1 520 242,02	533 788,34	66 198 451,57
10 196,56	893 327,06	0,00	1 520 242,02	533 788,34	60 353 137,11
0,00	0,00	0,00	169,28	0,00	278 446,98
0,00	232 605,33	0,00	310 821,23	64 692,70	2 055 817,17
0,00	0,00	0,00	615 288,57	186 891,35	40 430 710,42
301,34	660 721,73	0,00	179 278,92	0,00	15 365 714,68
9 895,22	0,00	0,00	226 751,49	230 612,15	1 655 413,86
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	745,32
0,00	0,00	0,00	187 932,53	51 592,14	552 788,68
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	606 356,68
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	606 356,68
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 238 957,78

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif décentralisé, acf européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	4 869 810,19	13 678 380,28	7 600,00	0,00	18 555 790,47
	Dépenses de l'exercice	4 869 810,19	13 678 380,28	7 600,00	0,00	18 555 790,47
011	Charges à caractère général	0,00	4 689 688,32	0,00	0,00	4 689 688,32
012	Charges de personnel et frais assis	0,00	8 395 152,12	0,00	0,00	8 395 152,12
014	Atténuations de produits	157 673,00	0,00	0,00	0,00	157 673,00
042	Opérations d'ordre de transfert et	2 913 929,51	0,00	0,00	0,00	2 913 929,51
65	Autres charges de gestion courant	91 898,02	527 813,53	7 600,00	0,00	627 311,55
66	Charges financières	1 657 780,35	0,00	0,00	0,00	1 657 780,35
67	Charges exceptionnelles	18 529,31	65 726,31	0,00	0,00	84 255,62
68	Dotations aux provisions (semi bud	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	58 351 077,79	1 816 098,19	0,00	0,00	60 167 175,98
	Recettes de l'exercice	58 351 077,79	1 816 098,19	0,00	0,00	60 167 175,98
002	Solde d'exé reporté	5 238 957,78	0,00	0,00	0,00	5 238 957,78
013	Atténuations de charges	37,18	272 056,50	0,00	0,00	272 093,68
042	Opérations d'ordre de transfert et	2 254,56	534 734,23	0,00	0,00	536 988,79
70	Produits des services, du domaine	50 374,08	379 758,71	0,00	0,00	430 132,79
73	Impôts et taxes	39 628 530,50	0,00	0,00	0,00	39 628 530,50
74	Dotations et participations	13 322 406,06	49 356,78	0,00	0,00	13 371 762,84
75	Autres produits de gestion couran	33 305,29	572 009,55	0,00	0,00	605 314,84
76	Produits financiers	745,32	0,00	0,00	0,00	745,32
77	Produits exceptionnels	60 967,02	8 182,42	0,00	0,00	69 149,44
78	Reprises sur provisions (semi bud	13 500,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	53 481 267,60	-11 862 282,09	-7 600,00	0,00	41 611 385,51

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	Sous fonction 02										Sous fonction 04	
		020	021	022	023	024	025	026	041	046	Autres act° de coopérat° décentralisée	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
	DEPENSES (2)	10 975 364,56	287 552,29	710 497,56	616 811,95	438 146,33	293 743,09	356 264,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	4 127 111,04	0,00	22 729,60	123 867,37	312 175,41	64 329,73	39 475,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assi	6 791 222,58	48 339,49	687 767,96	480 190,62	112 990,92	0,00	274 730,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion couran	46 433,41	239 212,80	0,00	12 753,96	0,00	229 413,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	10 597,53	0,00	0,00	0,00	13 070,00	0,00	42 058,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	1 576 429,41	0,00	63 959,30	7 889,16	13 114,60	0,00	154 705,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	1 576 429,41	0,00	63 959,30	7 889,16	13 114,60	0,00	154 705,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuation de charges	272 033,45	0,00	0,00	0,00	23,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert es	534 734,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine	213 193,19	0,00	0,00	0,00	12 116,55	0,00	154 448,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	20 120,00	0,00	28 987,78	0,00	0,00	0,00	249,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion couran	528 171,32	0,00	34 971,52	7 889,16	975,00	0,00	2,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	8 177,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	9 398 935,15	-287 552,29	-646 538,26	-608 922,79	-425 031,73	-293 743,09	-201 558,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique créés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 à 1 et R. 5211-34 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	3 267 092,98	291 031,21	3 558 124,19
		3 267 092,98	291 031,21	3 558 124,19
011	Charges à caractère général	56 650,84	21 592,47	78 243,31
012	Charges de personnel et frais assimilés	706 562,02	269 438,74	976 000,76
65	Autres charges de gestion courante	2 503 880,12	0,00	2 503 880,12
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	218 132,02	5 573,64	223 705,66
		218 132,02	5 573,64	223 705,66
013	Atténuation de charges	6 184,02	0,00	6 184,02
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	5 573,64	5 573,64
74	Dotations et participations	211 948,00	0,00	211 948,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-3 048 960,96	-285 457,57	-3 334 418,53

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A 1.1

(2)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	155 568,52	1 688,98	579 699,17	2 529 186,31	950,00
		155 568,52	1 688,98	579 699,17	2 529 186,31	950,00
011	Charges à caractère général	19 756,60	1 688,98	8 949,07	26 256,19	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	135 811,92	0,00	570 750,10	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	2 502 930,12	950,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	6 184,02	0,00	211 948,00	0,00	0,00
		6 184,02	0,00	211 948,00	0,00	0,00
013	Atténuation de charges	6 184,02	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	211 948,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)					
		-149 384,50	-1 688,98	-367 751,17	-2 529 186,31	-950,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité mixte dirigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau de plus détail de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A.I.I

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	593 165,09	3 214 169,91	0,00	132 485,43	0,00	1 580 654,41	5 520 474,84
	Dépenses de l'exercice	593 165,09	3 214 169,91	0,00	132 485,43	0,00	1 580 654,41	5 520 474,84
011	Charges à caractère général	12 930,91	455 734,90	0,00	37 485,43	0,00	699 322,12	1 205 473,36
012	Charges de personnel et fr	580 234,18	2 363 698,58	0,00	0,00	0,00	878 568,85	3 822 501,61
65	Autres charges de gestion	0,00	394 736,43	0,00	95 000,00	0,00	1 500,00	491 236,43
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 263,44	1 263,44
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	50 606,46	0,00	14 409,21	0,00	316 990,53	382 006,20
	Recettes de l'exercice	0,00	50 606,46	0,00	14 409,21	0,00	316 990,53	382 006,20
70	Produits des services, du d	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 024,83	63 024,83
74	Dotations et participations	0,00	50 606,46	0,00	0,00	0,00	21 718,12	72 324,58
75	Autres produits de gestion	0,00	0,00	0,00	14 409,21	0,00	232 213,84	246 623,05
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33,74	33,74
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-593 165,09	-3 163 563,45	0,00	-118 076,22	0,00	-1 263 663,88	-5 138 468,64

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique engagés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

																				IV
																				A 1.1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(2)	Libellé	Sous fonction 21					Sous fonction 25					255 Classes de découverte et autres services									
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire													
	DEPENSES (2)																				
	Dépenses de l'exercice	1 430 488,52	1 464 173,14	319 508,25	1 300 264,86	175 760,45	1 500,00	1 259,32	1 259,32	1 500,00	1 259,32	1 259,32	1 259,32		101 869,78						
011	Charges à caractère général	71 279,46	102 947,39	281 508,25	437 102,58	159 156,95	0,00	0,00	0,00	0,00	1 259,32	0,00	0,00	101 869,78							
012	Charges de personnel et fr	1 359 209,06	1 004 489,52	0,00	862 258,84	16 243,50	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	66,51							
65	Autres charges de gestion	0,00	356 736,43	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	903,44	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
	RECETTES (2)	0,00	1 556,46	49 050,00	255 087,36	16 899,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 003,44							
	Recettes de l'exercice	0,00	1 556,46	49 050,00	255 087,36	16 899,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 003,44							
70	Produits des services, d	0,00	0,00	0,00	18 055,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 969,70							
74	Dotations et participations	0,00	1 556,46	49 050,00	4 818,39	16 899,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
75	Autres produits de gestion	0,00	0,00	0,00	232 213,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33,74							
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
	SOLDE (3)	-1 430 488,52	-1 462 616,68	-270 458,25	-1 045 177,50	-158 866,72	-1 500,00	-1 259,32	-1 259,32	-1 500,00	-1 259,32	-1 259,32	-1 259,32	-56 866,34							

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caissiers des écoles et les services à caractère unique délégués en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 30 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 de CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (I) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A.I.J

FONCTION 3 - Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	341 790,96	4 103 544,04	2 841 330,82	251 859,61	7 538 525,43
		341 790,96	4 103 544,04	2 841 330,82	251 859,61	7 538 525,43
011	Charges à caractère général	714,93	74 423,82	435 755,68	40 402,17	551 296,60
012	Charges de personnel et frais assimilés	217 377,03	2 404 850,96	2 394 557,64	0,00	5 016 780,63
65	Autres charges de gestion courante	123 699,00	1 609 990,00	10 000,00	211 457,44	1 955 146,44
67	Charges exceptionnelles	0,00	14 279,26	1 022,50	0,00	15 301,76
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	1 034 879,72	160 734,63	5 300,00	1 200 914,35
		0,00	1 034 879,72	160 734,63	5 300,00	1 200 914,35
70	Produits des services, du domaine et participations	0,00	184 833,70	81 611,30	0,00	266 445,00
74	Dotations et participations	0,00	624 984,80	19 186,00	0,00	644 170,80
75	Autres produits de gestion courante	0,00	206 616,23	7 601,88	5 300,00	219 518,11
77	Produits exceptionnels	0,00	18 444,99	52 335,45	0,00	70 780,44
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)					
		-341 790,96	-3 068 664,32	-2 680 596,19	-246 559,61	-6 337 611,08

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
A 1.1		

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32				324 Entretien du patrimoine culturel	
		311 Expression musicale, lyrique et choré	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives				
	DEPENSES (2)	2 999 723,91	224 287,75	860 532,38	19 000,00	972 321,39	955 242,10	188 929,56	724 837,77			
	Dépenses de l'exercice	2 999 723,91	224 287,75	860 532,38	19 000,00	972 321,39	955 242,10	188 929,56	724 837,77			
011	Charges à caractère général	61 000,54	2 800,90	10 622,38	0,00	176 105,15	67 890,47	61 236,09	130 523,97			
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 197 344,11	207 506,85	0,00	0,00	796 216,24	886 345,13	127 677,47	584 313,80			
65	Autres charges de gestion courante	727 100,00	13 980,00	849 910,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00			
67	Charges exceptionnelles	14 279,26	0,00	0,00	0,00	0,00	1 006,50	16,00	0,00			
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	RECETTES (2)	800 588,02	28 291,70	186 000,00	20 000,00	29 494,01	73 884,16	0,00	57 356,46			
	Recettes de l'exercice	800 588,02	28 291,70	186 000,00	20 000,00	29 494,01	73 884,16	0,00	57 356,46			
70	Produits des services, du domaine et ve	156 542,00	28 291,70	0,00	0,00	23 545,50	50 840,70	0,00	7 225,10			
74	Dotations et participations	624 984,80	0,00	0,00	0,00	0,00	19 186,00	0,00	0,00			
75	Autres produits de gestion courante	616,23	0,00	186 000,00	20 000,00	4 580,92	3 020,96	0,00	0,00			
77	Produits exceptionnels	18 444,99	0,00	0,00	0,00	1 367,59	836,50	0,00	50 131,36			
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	SOLDE (2)	-2 199 135,89	-195 996,05	-674 532,38	1 000,00	-942 827,38	-881 357,94	-188 929,56	-667 481,31			

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les onisses des écoles et les services à activité unique exigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'annexe 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Sport et jeunesse	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	1 362 334,52	3 173 011,27	2 985 905,66	7 521 251,45
	Dépenses de l'exercice	1 362 334,52	3 173 011,27	2 985 905,66	7 521 251,45
011	Charges à caractère général	36 718,14	1 619 455,59	707 058,81	2 363 232,54
012	Charges de personnel et frais assimilés	294 748,38	1 487 879,02	2 040 727,31	3 823 354,71
042	Opérations d'ordre de transfert entre s	0,00	64 570,86	0,00	64 570,86
65	Autres charges de gestion courante	1 027 818,00	0,00	238 106,50	1 265 924,50
67	Charges exceptionnelles	3 050,00	1 105,80	13,04	4 168,84
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	53 000,00	862 157,38	351 938,02	1 267 095,40
	Recettes de l'exercice	53 000,00	862 157,38	351 938,02	1 267 095,40
042	Opérations d'ordre de transfert entre s	0,00	69 367,89	0,00	69 367,89
70	Produits des services, du domaine et ve	0,00	527 189,70	155 331,95	682 521,65
74	Dotations et participations	0,00	67 009,82	158 196,65	225 206,47
75	Autres produits de gestion courante	53 000,00	25 369,58	38 329,42	116 699,00
77	Produits exceptionnels	0,00	173 220,39	80,00	173 300,39
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-1 309 334,52	-2 310 853,89	-2 633 967,64	-6 254 156,05

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A.1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(2)	Libellé	Sous fonction 41							Sous fonction 42			
		411 Salles de sport, Gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances			
	DEPENSES (2)											
	Dépenses de l'exercice	876 746,12	350 982,62	1 924 857,56	20 424,97	0,00	2 009 888,16	976 817,50	0,00	976 817,50	0,00	
011	Charges à caractère général	497 938,09	316 725,48	784 367,05	20 424,97	0,00	365 499,16	341 559,65	0,00	341 559,65	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	378 808,03	34 257,14	1 074 813,95	0,00	0,00	1 410 081,50	630 645,81	0,00	630 645,81	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre s	0,00	0,00	64 570,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233 507,50	4 599,00	0,00	4 599,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 105,80	0,00	0,00	0,00	13,04	0,00	13,04	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)											
	Recettes de l'exercice	71 264,53	0,00	617 989,08	172 903,77	0,00	307 647,25	44 290,77	0,00	44 290,77	0,00	
	Opérations d'ordre de transfert, entre s	0,00	0,00	69 367,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine et ve	0,00	0,00	527 189,70	0,00	0,00	149 370,60	5 961,35	0,00	5 961,35	0,00	
74	Dotations et participations	67 009,82	0,00	0,00	0,00	0,00	158 196,65	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	3 968,00	0,00	21 394,34	15,24	0,00	0,00	38 329,42	0,00	38 329,42	0,00	
77	Produits exceptionnels	294,71	0,00	37,15	172 888,53	0,00	80,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (3)											
		-805 481,59	-350 982,62	-1 306 868,48	152 478,80	0,00	-1 701 440,91	-932 526,73	0,00	-932 526,73	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique créés en établissement public, ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) -	A 1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DÉPENSES (2)	0,00	1 423 537,71	1 423 537,71
	Dépenses de l'exercice	0,00	1 423 537,71	1 423 537,71
011	Charges à caractère général	0,00	171 716,80	171 716,80
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 251 820,91	1 251 820,91
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	10 196,56	10 196,56
	Recettes de l'exercice	0,00	10 196,56	10 196,56
74	Dotations et participations	0,00	301,34	301,34
75	Autres produits de gestion courante	0,00	9 895,22	9 895,22
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	-1 413 341,15	-1 413 341,15

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A.1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Acq ^e pour l'enfance et l'adolescence	523 Acq ^e pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	1 267 291,67	0,00	38 627,68	3 041,19	114 577,17
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	1 267 291,67	0,00	38 627,68	3 041,19	114 577,17
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	64 098,44	0,00	0,00	3 041,19	104 577,17
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 203 193,23	0,00	38 627,68	0,00	10 000,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	9 895,22	301,34	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	9 895,22	301,34	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	301,34	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	9 895,22	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	-1 257 396,45	301,34	-38 627,68	-3 041,19	-114 577,17

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs bornés, les caisses des écoles et les services à activité unique créés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A 1.1

FONCTION 6 - Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	129 826,00	2 638,00	0,00	213 500,00	2 436 180,62	2 782 144,62
		129 826,00	2 638,00	0,00	213 500,00	2 436 180,62	2 782 144,62
011	Charges à caractère général	129 826,00	1 638,00	0,00	0,00	172 792,44	304 256,44
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	1 534 260,22	1 534 260,22
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	1 000,00	0,00	213 500,00	729 127,96	943 627,96
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	893 327,06	893 327,06
		0,00	0,00	0,00	0,00	893 327,06	893 327,06
70	Produits des services, du domaine et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	232 605,33	232 605,33
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	660 721,73	660 721,73
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-129 826,00	-2 638,00	0,00	-213 500,00	-1 542 853,56	-1 888 817,56

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 5 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'article 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
A 1.1		

FONCTION 7 - Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	13 468,89	5 376,44	0,00	0,00	18 845,33
		13 468,89	5 376,44	0,00	0,00	18 845,33
011	Charges à caractère général	13 468,89	5 376,44	0,00	0,00	18 845,33
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-13 468,89	-5 376,44	0,00	0,00	-18 845,33

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs bornés les caisses des écoles et les services à activité unique créés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'accolade 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A L1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	3 237 758,31	6 262 238,17	41 242,44	9 541 238,92
	Dépenses de l'exercice	3 237 758,31	6 262 238,17	41 242,44	9 541 238,92
011	Charges à caractère général	1 517 535,00	1 252 322,40	40 252,44	2 810 109,84
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 692 654,33	4 776 966,67	0,00	6 469 621,00
65	Autres charges de gestion courante	17 000,00	72 019,00	990,00	90 009,00
67	Charges exceptionnelles	10 568,98	160 930,10	0,00	171 499,08
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	357 802,91	1 162 439,11	0,00	1 520 242,02
	Recettes de l'exercice	357 802,91	1 162 439,11	0,00	1 520 242,02
013	Atténuation de charges	169,28	0,00	0,00	169,28
70	Produits des services, du domaine et des participations	296 374,71	14 446,52	0,00	310 821,23
73	Impôts et taxes	0,00	615 288,57	0,00	615 288,57
74	Dotations et participations	20 397,51	158 881,41	0,00	179 278,92
75	Autres produits de gestion courante	29 960,41	196 791,08	0,00	226 751,49
77	Produits exceptionnels	10 901,00	177 031,53	0,00	187 932,53
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-2 879 955,40	-5 099 799,06	-41 242,44	-8 020 996,90

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
A.I.I		

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	Sous fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES (2)	168 669,84	337 554,03	132 173,46	1 676 821,54	922 539,44	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	168 669,84	337 554,03	132 173,46	1 676 821,54	922 539,44	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	3 602,31	187 380,13	132 173,46	282 408,64	911 970,46	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	165 067,53	133 173,90	0,00	1 394 412,90	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	10 568,98	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RÉCETTES (2)	300,00	296 374,71	22 811,00	0,00	10 770,28	0,00	27 546,92
	Recettes de l'exercice	300,00	296 374,71	22 811,00	0,00	10 770,28	0,00	27 546,92
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	169,28	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	0,00	296 374,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 397,51
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	22 811,00	0,00	0,00	0,00	7 149,41
77	Produits exceptionnels	300,00	0,00	0,00	0,00	10 601,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-168 369,84	-41 179,32	-109 362,46	-1 676 821,54	-911 769,16	0,00	27 546,92

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique engagés en établissement public ou budget annexe (L. 2512-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'annexe 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION-DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A.1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83					853 Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel		
	DEPENSES (2)	918 425,56	949 615,62	1 729 795,53	2 503 909,66	160 492,00	41 242,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	918 425,56	949 615,62	1 729 795,53	2 503 909,66	160 492,00	41 242,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	19 646,92	266 751,76	548 366,36	417 065,36	492,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	826 759,64	682 863,86	1 180 498,87	2 086 844,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	72 019,00	0,00	0,00	0,00	0,00	990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	930,10	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	107 805,00	640 353,43	139 304,69	7 480,58	267 495,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	107 805,00	640 353,43	139 304,69	7 480,58	267 495,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine	0,00	14 446,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	615 288,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	107 805,00	0,00	0,00	0,00	51 076,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	9 673,50	139 304,69	0,00	47 812,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	944,84	0,00	7 480,58	169 606,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-810 620,56	-309 262,19	-1 590 490,64	-2 496 429,08	107 003,41	-41 242,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). L.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A 1.1

FONCTION 9 - Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publiques	TOTAL
	DEPENSES (2)	737 447,73	394 677,66	0,00	0,00	126 931,04	32 152,34	0,00	1 291 208,77
	Dépenses de l'exercice	737 447,73	394 677,66	0,00	0,00	126 931,04	32 152,34	0,00	1 291 208,77
011	Charges à caractère général	62 939,00	89 856,73	0,00	0,00	1 440,00	32 152,34	0,00	186 388,07
012	Charges de personnel et frais assis	0,00	304 820,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	304 820,93
65	Autres charges de gestion courante	674 508,73	0,00	0,00	0,00	-8 512,00	0,00	0,00	665 996,73
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	134 003,04	0,00	0,00	134 003,04
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	278 598,12	188 691,35	0,00	0,00	0,00	66 498,87	0,00	533 788,34
	Recettes de l'exercice	278 598,12	188 691,35	0,00	0,00	0,00	66 498,87	0,00	533 788,34
70	Produits des services, du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 692,70	0,00	64 692,70
73	Impôts et taxes	0,00	186 891,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 891,35
75	Autres produits de gestion courant	227 012,15	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	230 612,15
77	Produits exceptionnels	51 585,97	0,00	0,00	0,00	0,00	6,17	0,00	51 592,14
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-458 849,61	-205 986,31	0,00	0,00	-126 931,04	34 346,53	0,00	-757 420,43

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 5 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique créés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 5 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre. Correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'ascendant 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRÉSENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, net° européen.	TOTAL
DEPENSES (2)		14 425 851,79	2 059 394,71	0,00	0,00	16 485 246,50
Dépenses de l'exercice		14 425 851,79	1 595 117,11	0,00	0,00	16 020 968,90
001	Solde d'exé reporté	4 207 823,32	0,00	0,00	0,00	4 207 823,32
040	Opérations d'ordre de transfert et	2 254,56	534 734,23	0,00	0,00	536 988,79
041	Opérations patrimoniales	0,00	14 991,43	0,00	0,00	14 991,43
16	Emprunts et dettes assimilées	10 215 773,91	2 079,67	0,00	0,00	10 217 853,58
20	Immobilisations incorporelles	0,00	176 213,44	0,00	0,00	176 213,44
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 610,00	0,00	0,00	1 610,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	358 131,91	0,00	0,00	358 131,91
23	Immobilisations en cours	0,00	507 356,43	0,00	0,00	507 356,43
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	464 277,60	0,00	0,00	464 277,60

RECETTES (2)		21 196 751,08	587 258,43	0,00	0,00	21 784 009,51
Recettes de l'exercice		17 196 751,08	587 258,43	0,00	0,00	17 784 009,51
040	Opérations d'ordre de transfert et	2 913 929,51	0,00	0,00	0,00	2 913 929,51
041	Opérations patrimoniales	0,00	14 991,43	0,00	0,00	14 991,43
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 541 416,57	0,00	0,00	0,00	5 541 416,57
13	Subventions d'investissement	0,00	570 489,00	0,00	0,00	570 489,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 717 655,00	1 778,00	0,00	0,00	8 719 433,00
27	Autres immobilisations financières	23 750,00	0,00	0,00	0,00	23 750,00
Restes à réaliser au 31/12		4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00
SOLDE (2)		6 770 899,29	-1 472 136,28	0,00	0,00	- 5 298 763,01

IV - ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN		A 1.2	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT			

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	Sous fonction 02					Sous fonction 04		
		020 Administration générale collectivité	021 Assemblées locales	022 Administration générale de l'état	023 Fêtes et cérémonies	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetière et pompes funèbres	041 Subvention globale
	DEPENSES (2)	2 030 012,83	0,00	0,00	0,00	0,00	29 381,88	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	1 588 771,59	0,00	0,00	0,00	0,00	6 345,52	0,00	0,00
001	Solde d'exé reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert	534 734,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	14 991,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Emprunts et dettes assimilées	2 079,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	176 213,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 610,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	358 131,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	502 620,91	0,00	0,00	0,00	0,00	4 735,52	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	441 241,24	0,00	0,00	0,00	0,00	23 036,36	0,00	0,00
	RECETTES (2)	586 188,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 070,00	0,00
	Recettes de l'exercice	586 188,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 070,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	14 991,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	570 489,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	708,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 070,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-1 443 824,40	0,00	0,00	0,00	0,00	-29 381,88	1 070,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION I - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
A 1.2		

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Labelle	20 Services communs	21 Enseignement du premier degre	22 Enseignement du deuxieme degre	23 Enseignement superieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice	0,00	510 395,48	5 600,00	84 347,34	0,00	70 556,43	670 899,25
		0,00	404 848,18	5 600,00	84 347,34	0,00	23 167,38	517 962,90
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 308,04	3 308,04
204	Subventions d'équipement ver	0,00	0,00	5 600,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	6 433,25	0,00	0,00	0,00	0,00	6 433,25
23	Immobilisations en cours	0,00	398 414,93	0,00	84 347,34	0,00	19 859,34	502 621,61
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	105 547,30	0,00	0,00	0,00	47 589,05	152 936,35
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice	0,00	85 633,90	0,00	800 000,00	0,00	6 616,08	892 249,98
		0,00	21 235,81	0,00	800 000,00	0,00	6 616,08	827 851,89
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 308,04	3 308,04
13	Subventions d'investissement	0,00	21 235,81	0,00	800 000,00	0,00	0,00	821 235,81
27	Autres immobilisations financ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 308,04	3 308,04
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	64 398,09	0,00	0,00	0,00	0,00	64 398,09
	SOLDE (2)	0,00	-424 761,58	-5 600,00	715 652,66	0,00	-63 940,35	221 350,73

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A.1.2

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21					Sous fonction 25								
		211	212	213	251	252	253	254	255	Classes de découverte et autres services					
		Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Hébergement et restauration scolaire	Transports scolaires	Sport scolaire	Médecine scolaire							
	DEPENSES (2)														
	Dépenses de l'exercice	0,00	96 361,23	414 034,25	70 556,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	93 856,87	310 991,31	23 167,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	3 308,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	6 433,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	87 423,62	310 991,21	19 859,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	2 504,36	103 042,94	47 389,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)														
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	85 633,90	6 616,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	21 235,81	6 616,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	3 308,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	21 235,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	3 308,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	64 398,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE	0,00	-96 361,23	-328 400,25	-63 940,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Si il y a un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissant à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A.1.2

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	97 845,98	1 958 947,47	28 477,32	1 185 270,77
		0,00	39 213,67	258 522,57	28 477,32	326 213,56
041	Opérations patrimoniales	0,00	15 118,15	0,00	0,00	15 118,15
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	2 020,61	0,00	2 020,61
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	26 000,48	0,00	26 000,48
23	Immobilisations en cours	0,00	24 095,52	230 501,48	28 477,32	283 074,32
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	58 632,31	800 424,90	0,00	859 057,21
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	30 236,30	154 232,02	0,00	184 468,32
		0,00	30 236,30	113 425,02	0,00	143 661,32
041	Opérations patrimoniales	0,00	15 118,15	0,00	0,00	15 118,15
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	113 425,02	0,00	113 425,02
27	Autres immobilisations financières	0,00	15 118,15	0,00	0,00	15 118,15
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	40 807,00	0,00	40 807,00
	SOLDE (2)					
		0,00	-67 609,68	-904 715,45	-28 477,32	-1 000 802,45

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A 1.2

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	DEPENSES (2)	73 155,36	5 308,85	19 381,77	0,00	30 656,29	286 519,15	22 528,97	570 495,76	
	Dépenses de l'exercice	14 523,05	5 308,85	19 381,77	0,00	30 656,29	88 898,42	22 130,09	116 837,77	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	15 118,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 020,61	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,48	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	14 523,05	5 308,85	4 263,62	0,00	2 635,20	88 898,42	22 130,09	116 837,77	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	58 632,31	0,00	0,00	0,00	0,00	197 620,73	398,88	453 657,99	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	30 236,30	0,00	90 384,02	22 181,00	0,00	41 667,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	30 236,30	0,00	78 994,02	9 431,00	0,00	25 000,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	15 118,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	78 994,02	9 431,00	0,00	25 000,00	
27	Autres immobilisations finan	0,00	0,00	15 118,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	11 390,00	12 750,00	0,00	16 667,00	
	SOLDE (2)	-73 155,36	-5 308,85	10 854,53	0,00	59 727,73	-264 338,15	-22 528,97	-528 828,76	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01 - Non vérifiables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Sport et jeunesse	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	493 000,00	713 525,70	187 484,77	1 394 010,47
		493 000,00	437 022,94	187 484,77	1 117 507,71
040	Opérations d'ordre de transfert en	0,00	69 367,89	0,00	69 367,89
20	Immobilisations incorporelles	0,00	11 308,80	0,00	11 308,80
204	Subventions d'équipement versées	493 000,00	100 455,07	0,00	593 455,07
21	Immobilisations corporelles	0,00	156 069,50	0,00	156 069,50
23	Immobilisations en cours	0,00	99 821,68	187 484,77	287 306,45
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	276 502,76	0,00	276 502,76
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0,00	110 427,86	0,00	110 427,86
		0,00	81 959,86	0,00	81 959,86
040	Opérations d'ordre de transfert en	0,00	64 570,86	0,00	64 570,86
13	Subventions d'investissement	0,00	11 800,00	0,00	11 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	5 589,00	0,00	5 589,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	28 468,00	0,00	28 468,00
	SOLDE (2)	-493 000,00	-603 097,84	-187 484,77	-1 283 582,61

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
A 1.2		

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41						Sous fonction 42			
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Fiscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances		
	DEPENSES (2)										
	Dépenses de l'exercice	374 754,00	43 062,17	281 621,53	14 088,00	0,00	1 111,20	190 825,69	0,00	0,00	
		145 196,59	31 949,01	245 789,34	14 088,00	0,00	0,00	187 484,77	0,00	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert	0,00	0,00	69 367,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	11 308,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement vers	73 137,07	16 318,40	2 000,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	1 046,40	0,00	151 663,10	3 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	71 013,12	4 322,21	22 758,35	1 728,00	0,00	0,00	187 484,77	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	229 557,41	11 113,16	35 832,19	0,00	0,00	1 111,20	3 340,92	0,00	0,00	
	RECETTES (2)										
	Recettes de l'exercice	26 400,00	13 868,00	70 159,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		1 800,00	10 000,00	70 159,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert	0,00	0,00	64 570,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	1 800,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	5 589,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	24 600,00	3 868,00	-211 461,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)										
		348 354,00	-29 194,17	-211 461,67	-14 088,00	0,00	-1 111,20	-190 825,69	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DÉPENSES (2)	0,00	297 021,00	297 021,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	101 340,59	101 340,59
204	Subventions d'équipement versées	0,00	101 340,59	101 340,59
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	195 680,41	195 680,41
	RECETTES (2)	0,00	5 000,00	5 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	5 000,00	5 000,00
	SOLDE (2)	0,00	-292 021,00	-292 021,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52				524 Autres services
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Actif pour l'enfance et l'adolescence	523 Actif pour personnes en difficulté		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 021,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 340,59
204	Subventions d'équipement versé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 340,59
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 680,41
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-292 021,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A 1.2

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)						
	Depenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	218 074,56	218 074,56
		0,00	0,00	0,00	0,00	22 756,52	22 756,52
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	750,36	750,36
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	22 006,16	22 006,16
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	195 318,04	195 318,04
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	228 780,57	228 780,57
		0,00	0,00	0,00	0,00	44 026,63	44 026,63
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	44 026,63	44 026,63
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	184 753,94	184 753,94
	SOLDE (2)						
		0,00	0,00	0,00	0,00	10 706,01	10 706,01

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A 1.2

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	52 002,50	831 248,33	0,00	883 250,83
		0,00	44 952,26	522 968,41	0,00	567 920,67
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	522 968,41	0,00	522 968,41
23	Immobilisations en cours	0,00	44 952,26	0,00	0,00	44 952,26
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	7 050,24	308 279,92	0,00	315 330,16
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)					
		0,00	-52 002,50	-831 248,33	0,00	-883 250,83

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
A 1.2		

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	218 392,59	6 074 186,46	25 325,76	6 317 904,81
	Dépenses de l'exercice	161 090,34	5 606 167,83	25 325,76	5 792 583,93
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	2 549,46	0,00	2 549,46
20	Immobilisations incorporelles	0,00	53 708,66	10 566,00	64 274,66
204	Subventions d'équipement	0,00	39 917,98	0,00	39 917,98
21	Immobilisations corporelles	9 360,00	213 109,73	0,00	222 469,73
23	Immobilisations en cours	151 730,34	5 296 882,00	14 759,76	5 463 372,10
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	57 302,25	468 018,63	0,00	525 320,88
	RECETTES (2)	25 451,75	2 856 914,95	60 694,00	2 943 060,70
	Recettes de l'exercice	25 451,75	2 532 011,87	60 694,00	2 618 157,62
13	Subventions d'investissement	25 451,75	2 524 737,59	60 694,00	2 610 883,34
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	2 873,00	0,00	2 873,00
23	Immobilisations en cours	0,00	4 401,28	0,00	4 401,28
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	324 903,08	0,00	324 903,08
	SOLDE (2)	-192 940,84	-3 217 271,51	35 368,24	-3 374 844,11

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81									816 Autres réseaux et services divers	
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers				
	DEPENSES (2)											
	Dépenses de l'exercice	9 360,00	207 715,72	0,00	0,00	1 316,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		9 360,00	150 413,47	0,00	0,00	1 316,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	150 413,47	0,00	0,00	1 316,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	57 302,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)											
	Recettes de l'exercice	25 451,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		25 451,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	25 451,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)											
		16 091,75	-207 715,72	0,00	0,00	-1 316,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82				Sous fonction 83				833 Préservation du milieu naturel		
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution			
	DEPENSES (2)											
	Dépenses de l'exercice	19 575,36	968 239,36	1 819 498,56	390 042,43	2 876 830,75	14 759,76	0,00	10 566,00	0,00		
		18 825,36	899 463,80	1 592 660,25	285 200,19	2 810 018,23	14 759,76	0,00	10 566,00	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	2 549,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	23 002,16	0,00	30 706,50	0,00	0,00	0,00	0,00	10 566,00	0,00
204	Subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	39 917,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	18 825,36	1 75 777,16	0,00	898,80	17 608,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	723 686,64	1 567 108,63	284 301,39	2 721 785,34	14 759,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	750,00	68 775,56	226 838,31	104 842,24	66 812,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	81 381,42	1 063 795,00	0,00	1 711 738,53	60 694,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	54 455,34	814 413,00	0,00	1 663 143,53	60 694,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	54 455,34	811 540,00	0,00	1 658 742,25	60 694,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	2 873,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	4 401,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	26 926,08	249 382,00	0,00	48 595,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-19 575,36	-886 857,94	-755 703,56	-390 042,43	-1 165 092,22	45 934,24	0,00	-10 566,00	0,00		

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi qu'à des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A L2

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	TOTAL
		Interventions économiques	Foires et marchés	Aides à l'agriculture et aux industries	Aides à l'énergie, indus. manufact., ETP	Aides commerce et services marchands	Aides au tourisme	Aides aux services publics	
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	1 499 013,73	0,00	0,00	0,00	3 000,00	1 109,40	0,00	1 503 123,13
		1 233 809,07	0,00	0,00	0,00	0,00	1 109,40	0,00	1 234 918,47
041	Opérations patrimoniales	191 200,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 200,36
204	Subventions d'équipement versées	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
23	Immobilisations en cours	1 040 608,71	0,00	0,00	0,00	0,00	1 109,40	0,00	1 041 718,11
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	265 204,66	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	268 204,66
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	553 150,72	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	553 300,72
		553 150,72	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	553 300,72
041	Opérations patrimoniales	191 200,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 200,36
13	Subventions d'investissement	170 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 750,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	150,00
27	Autres immobilisations financières	191 200,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 200,36
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)								
		-945 863,01	0,00	0,00	0,00	-3 000,00	-959,40	0,00	-949 822,41

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 31/12/2014	Montant des tirages 2014	Montant des remboursements 2014		Encours restant dû au 31/12/2014
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
172222/001-ville	01/01/2001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
200903	28/12/2009	3 750 000,00	12 571 000,00	30 815,93	13 006 000,00	3 750 000,00
201101	28/12/2009	1 080 000,00	1 147 500,00	8 640,22	1 147 500,00	1 080 000,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)		4 830 000,00	13 718 500,00	39 456,15	14 153 500,00	4 830 000,00

(1) Circulaire n°NOR/JINT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des retraits (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
								Emprunts et Dettes à l'origine du contrat							
163 Emprunts obligataires (Total)															
...															
...															
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)															
1641 Emprunts en euros															
...															
...															
1643 Emprunts en devises (total)															
...															
...															
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)															
...															
...															
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)															
...															
...															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
1671 Avances consolidées du Trésor (total)															
...															
...															
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)															
...															

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursements anticipés CUN	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)														
20006	CREDIT AGRICOLE	15/12/2000	22/12/2000	05/04/2001	752 245,09	F	Taux fixe à 5,25 %	5,25	5,35	FRF	T	C	O	A-1
200109	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2001	28/12/2001	01/01/2003	437 886,03	V	Livret A + 1,2	4,20	4,20	EUR	A	P	O	A-1
200203	Agence de l'eau Seine Normandie	13/11/2002	13/11/2002	13/11/2003	39 637,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
200204	Agence de l'eau Seine Normandie	25/11/2002	13/11/2002	13/12/2003	24 392,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
200205	DEXIA CL	27/12/2002	27/12/2002	01/04/2003	2 800 000,00	F	Taux fixe à 4,38 %	4,38	4,45	EUR	T	C	O	A-1
200207	DEXIA CL	27/12/2002	27/12/2002	01/04/2003	780 000,00	F	Taux fixe à 4,24 %	4,24	4,31	EUR	T	C	O	A-1
200402	CAISSE D'EPARGNE	15/10/2004	15/10/2004	25/01/2005	3 150 909,00	V	Euribor 03 M + 0,06	2,21	2,26	EUR	T	P	O	A-1
200403	DEXIA CL	25/11/2004	22/09/2004	01/03/2005	3 489 302,72	V	Eonia + 0,05	2,10	2,15	EUR	T	C	O	A-1
200501	CAISSE D'EPARGNE	13/02/2005	05/02/2005	25/05/2005	1 506 726,51	F	Taux fixe à 3,24 %	3,24	3,28	EUR	T	C	O	A-1
200502	CAISSE D'EPARGNE	13/02/2005	05/02/2005	25/05/2005	2 300 000,00	F	Taux fixe à 3,74 %	3,74	3,79	EUR	T	C	O	A-1
200503	CAISSE D'EPARGNE	24/10/2005	24/10/2005	25/01/2006	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3,24 %	3,24	3,28	EUR	T	C	O	A-1
200505	DEXIA CL	16/12/2005	16/12/2005	01/01/2007	5 300 000,00	V	Eonia + 0,04	2,43	2,50	EUR	M	P	O	A-1
200601	CAISSE D'EPARGNE	04/02/2006	04/02/2006	25/07/2006	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3,48 %	3,49	3,54	EUR	T	P	O	A-1
200605	CAISSE D'EPARGNE	22/02/2007	22/02/2007	25/05/2007	6 000 000,00	F	Taux fixe à 3,6 %	3,60	3,65	EUR	T	P	O	A-1
200703	BANQUE POPULAIRE	20/12/2007	20/12/2007	27/08/2008	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4,57 %	4,57	4,65	EUR	T	P	O	A-1

200704	DEXA CL	30/11/2007	30/11/2007	01/12/2008	4 800 000,00	V	Euribor 12 M	4,65	4,72	EUR	A	P	0	A-1
200705	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	27/12/2007	27/12/2007	27/03/2008	4 600 000,00	F	Taux fixe à 4,56 %	4,56	4,73	EUR	T	P	0	A-1
200801	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2008	15/12/2008	15/04/2009	7 000 000,00	F	Taux fixe à 4,68 %	4,68	4,76	EUR	T	P	0	A-1
200803	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/12/2008	23/12/2008	01/05/2009	3 500 000,00	V	Euribor 03 M + 0,39	3,44	3,54	EUR	T	P	0	A-1
200804	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10/02/2009	10/02/2009	01/08/2009	3 500 000,00	V	LEP + 1,04	4,04	4,10	EUR	T	P	0	A-1
200901	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/12/2009	23/12/2009	01/07/2010	2 717 527,00	V	Livret A + 0,6	1,85	1,86	EUR	T	P	0	A-1
200902	CREDIT MUTUEL	20/11/2009	01/01/2010	31/03/2010	1 500 000,00	F	Taux fixe à 4,3 %	4,30	4,37	EUR	T	P	0	A-1
200903	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	28/12/2009	30/12/2009	15/02/2010	5 000 000,00	V	TAMI + 0,7	1,29	1,31	EUR	X	X	0	A-1
201101	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	28/12/2009	30/12/2009	15/03/2011	1 350 000,00	V	TAMI + 0,7	1,22	1,24	EUR	X	X	0	A-1
201201	CREDIT MUTUEL	31/07/2012	31/07/2012	30/09/2012	1 000 000,00	V	Euribor 03 M + 2,25	2,66	2,73	EUR	T	P	0	A-1
201301	CAISSE D'EPARGNE	28/12/2012	28/12/2012	10/04/2013	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3,37 %	3,37	3,41	EUR	T	P	0	A-1
201302	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/04/2013	30/04/2013	01/03/2014	340 000,00	V	Livret A + 0,6	2,35	2,35	EUR	A	C	0	A-1
201303	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/04/2013	30/04/2013	01/03/2014	1 800 000,00	V	Livret A + 0,6	2,35	2,35	EUR	A	C	0	A-1
201304	CREDIT MUTUEL	11/10/2013	31/12/2013	31/03/2014	2 279 800,00	V	Euribor 03 M + 1,7	1,92	1,96	EUR	T	P	0	A-1
201305	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	04/12/2013	04/12/2013	01/04/2014	700 000,00	V	Livret A + 0,6	1,85	1,85	EUR	T	P	0	A-1
201306	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13/12/2013	17/12/2013	01/04/2014	2 000 000,00	V	Livret A + 0,6	1,85	1,85	EUR	T	P	0	A-1
201307	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13/12/2013	17/12/2013	01/04/2014	200 000,00	V	Livret A + 0,6	1,85	1,85	EUR	T	P	0	A-1
201308	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13/12/2013	17/12/2013	01/04/2014	600 000,00	V	Livret A + 0,6	1,85	1,85	EUR	T	P	0	A-1
201309	CREDIT MUTUEL	26/12/2013	26/12/2013	31/03/2014	3 000 000,00	V	Euribor 03 M + 1,8	2,09	2,14	EUR	T	P	0	A-1
201401	La Banque Postale	24/12/2013	11/02/2014	01/12/2014	1 000 000,00	V	Eonia + 1,75	1,94	2,50	EUR	T	C	0	A-1
201402	BANQUE POPULAIRE	28/12/2013	17/12/2013	19/11/2014	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3,6 %	3,60	3,65	EUR	T	P	0	A-1
96009	CAISSE D'EPARGNE	17/12/1998	28/12/1998	25/04/1999	762 245,09	F	Taux fixe à 4,6 %	4,50	4,60	FRF	A	P	0	A-1

99009	CREDIT AGRICOLE	30/11/1999	15/12/1999	15/03/2000	952 806,36	F	Taux fixe à 4,6 %	4,60	4,68	FRF	T	P	O	A-1
99010	CREDIT AGRICOLE	05/10/2001	17/01/2000	05/04/2000	899 181,30	V	Euribor 03 M + 0,15	3,77	3,83	EUR	T	P	O	A-1
99011	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/12/1999	31/12/1999	01/01/2001	471 829,71	V	Livret A + 1,3	3,55	3,55	EUR	A	P	O	A-1
1643	Emprunts en devises (total)													
1644	Emprunts assortis d'une option de frage sur ligne de trésorerie (total)				0,00									
17222	001-villes	01/01/2001	01/01/2001	28/12/2001	0,00	V	Eonia + 0,27	5,04	5,29	EUR	A	X	O	A-1
165	Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1671	Avances consolidées du Trésor (total)													
1672	Emprunts sur comptes spéciaux (total)													
1675	Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)													
1676	Dettes envers locataires-acquéreurs (total)													
1678	Autres emprunts et dettes (total)				2 500 000,00									
168	Emprunts et dettes assimilées (Total)													
1681	Autres emprunts (total)													
1682	Bons à moyen terme négociables (total)													
1687	Autres dettes (total)				2 500 000,00	F		0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
201210	CG de l'Yonne	30/10/2012	30/10/2012	30/10/2013	94 964 587,80									
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB(10)5077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité l'exercice			ICNE de l'exercice	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros (Total)													
1643 Emprunts en devises (Total)													
16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (1)					Varié	page	Suivante						
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)													
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)													
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)													
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)													
1678 Autres emprunts et dettes (Total)													
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)													
1681 Autres emprunts (Total)													
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)													
1687 Autres dettes (Total)													
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple: A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

201307	N		A-1	193 748,11	19	V	Livret A + 0,6	1,74	6 251,89	2 805,54	761,83
201308	N		A-1	561 244,37	19	V	Livret A + 0,6	1,74	18 755,63	8 416,62	2 285,48
201309	N		A-1	2 878 191,87	19	V	Eurobor 03 M + 1,8	2,04	121 808,13	51 360,64	0,00
201401	N		A-1	987 500,00	19,67	V	Eonia + 1,75 Eurobor 03 M + 1,61	1,94	12 500,00	6 149,44	1 392,37
201402	N		A-1	2 985 000,00	19,63	F	Taux fixe à 3,6 %	0,27	15 000,00	135,00	8 023,02
98009	N		A-1	205 299,85	3,32	F	Taux fixe à 4,6 %	4,59	46 808,98	11 551,01	6 427,02
98008	N		A-1	0,00	0	F	Taux fixe à 4,6 %	4,61	85 804,72	2 480,98	
99010	N		A-1	296 762,13	5,01	V	Eurobor 03 M + 0,16	0,38	55 810,68	1 350,95	163,08
99011	N		A-1	41 054,80	0	V	Livret A + 1,3	2,54	39 647,33	2 864,93	1 055,85
1643 Emprunts en devises (total)											
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)				0,00					0,00	0,00	
17222/001-ville	N		A-1	0,00	0	V	Eonia + 0,27	0,00	0,00	0,00	
186 Dépôts et cautionnements reçus (Total)											
187 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)											
1871 Avances consolidées du Trésor (total)											
1872 Emprunts sur comptes spéciaux (total)											
1875 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)											
1876 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)											
1878 Autres emprunts et dettes (total)				1 785 714,28					367 142,86	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)											
1681 Autres emprunts (total)											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)											
1687 Autres dettes (total)				1 785 714,28					357 142,86	0,00	0,00
201210	N		A-1	1 785 714,28	4,83	F	Taux fixe à 0 %	0,00	357 142,86	0,00	0,00
Total général				63 917 031,40					4 974 160,91	1 672 677,19	7 081,01
											262 393,66

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt. (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable défini comme la somme additionnée d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 688.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 788.

NB : L'échéance du 02/01/2014 de la souche du SWAP sur l'emprunt 200505 a été mandatée préalablement à l'échéance sur l'exercice 2013

IV - ANNEXES

IV
A2.3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors AI)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bénéficiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (funnel) (A)														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Options d'échange (C)														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répéter les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelle.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la nomenclature de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indices en euro / 2 : Indices initiation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart ;

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Moment, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comparables à l'article 6611.1 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comparables à l'article 660.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comparables au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dépes des préjudices bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couvertures éventuelles (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (8)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% pour type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor) (A)														
TOTAL (A)														
Bénéfice simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 caps (D)														
TOTAL (D)														
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la désignation de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1. indice zone euro / 2. indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3. Ecart indice zone euro / 4. Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5. écarts d'indices hors zone euro / 6. autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement différé de l'emprunt au 31/12/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indice sous-jacents						
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits 37 % de l'encours 100,00% Montant en euros 63 917 031 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2014	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)		3 608 874,16					3 608 874,00				0,00	0,00	0,00
swap 200505	200505	3 608 874,16	01/12/2026	NATIXIS	swap	taux	3 608 874,00	01/07/2010	01/12/2026	M			
Taux complexe													
Total		3 608 874,16					3 608 874,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
swap 200506	200505	Taux fixe à 2,85 %	2,68	Eurobor 01 M + 0,03	0,05	482 997,86	99 653,57	A-1	A-1
Taux complexe (total) (2)									
Total						482 997,86	99 653,57		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV

A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date de refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 31/12/2014	Capital réamortisé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (8)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		XONE de l'exercice	
	Année	Profil (6)							Type de taux (7)	Index (9)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au ci 166																	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au ci 166																	
Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouveau emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du bilan sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

(7) Type de taux contractés : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65117 « Intérêts décaissés » (intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange àvenant et comptabilisés à l'article 655.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		A2.8

A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRÉTEUR	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE (2)	DETTE EN CAPITAL AU 31/12 DE L'EXERCICE	ANNUITE PAYEE AU COURS DE L'EXERCICE	DONT	
				INTERETS (3)	CAPITAL
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Après des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Après des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

Neant.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) 609,80€			126 du 4 juin 1996
			23 du 31 janvier 1997
			195 du 24 octobre 2006
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV -- ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Litiges	30 000,00	31/12/14	28 950,00	58 950,00	13 500,00	45 450,00
Provisions pour dépréciation (2)						
compte de tiers	0,00	2 010	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Réalizations (hors RAR)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		5 164 893,00	5 072 903,04
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		5 164 893,00	5 072 903,04
1641	Emprunts en Euros	0,00	4 617 018,05
16411	Emprunts en euros	4 655 000,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	152 750,00	98 742,13
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	357 142,86
16818	Autres prêteurs	357 143,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (N-1)	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	5 072 903,04	3 523 375,51	4 207 823,32	12 804 101,87

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Réalisations (hors RAR)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		12 048 549,48	5 467 463,80
Ressources propres externes de l'année (a)		2 465 000,00	2 747 024,85
10222	F.C.T.V.A.	2 172 000,00	2 110 192,00
10223	T.L.E.	60 000,00	403 456,30
274	Prêts	0,00	23 750,00
2762	Cré. sur Transf. Dr. déd. TVA.	233 000,00	209 626,55
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		9 583 549,48	2 720 438,95
2804111	Biens mobil., matériel & étude	0,00	302,99
280417	Autres ets publ locaux	90 000,00	0,00
2804172	Bâtiments et installations	300 000,00	356 289,59
280421	Biens mobil., matériel & étude	0,00	360 815,74
280422	Bâtiments et installations	1 100 000,00	376 543,63
28051	Concession et droit similaire	0,00	39 366,56
28121	Plantations arbres et arbustes	0,00	81,59
28132	Immeubles de rapport	0,00	441 147,33
28152	Installations de voirie	0,00	131,80
281571	Matériel roulant	0,00	904,08
28182	Matériel de transport	0,00	370 102,78
28183	Mat. de bureau et informatique	0,00	229 135,94
28184	Mobilier	0,00	126 899,23
28188	Autres immo corporelles	1 300 000,00	418 717,69
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	5 813 514,48	0,00
024	Virement de la section de fonctionnement (d)	980 035,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	5 467 463,80	4 703 430,56	0,00	3 027 768,27	13 198 662,63

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	12 804 101,87
Ressources propres disponibles IV	13 198 662,63
Solde V = IV - II(3)	394 560,76

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à démembrer conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre/transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant

70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45... 1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
	Total des recettes réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

..... (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL	

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant

70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

..... (1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45... I.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL	

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versés	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat ^o et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat^o ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect^o de fonctionnement</i>	
<i>Total des recettes d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.3.1
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L, 2313-1)

A 7.3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A 7.3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Recettes issues de la TEOM	
	Dotations et participations reçues	
	Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
70	Produits services, domaine et ventes div.	
75	Autres produits de gestion courante	

76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.3.2
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
	Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses budgétaires	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérations ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A 7.3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Dotations et subventions reçues	
	Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
034	Produits des cessions d'immobilisations	
	Total des recettes réelles	
040	Opérations ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement (2)	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, il y a lieu de préciser, d'être des à l'exercice de la comptabilité établie à l'article L.2313-1 du CGOT.

(2) Déduire les opérations budgétaires par ordre en fonction de la situation de comptes appliqués par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III);

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A9
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	

N° opération : 45...		Intitulé de l'opération : Opérations pour compte de tiers				Date de la délibération : .../.../...
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-t)	Réalisations	Restes à réaliser		OP. à annuler
DEPENSES	0,00	25 392,00	0,00	25 392,00	0,00	0,00
458105 Bief de la maladière	0,00	25 392,00	0,00	25 392,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	25 392,00	0,00	25 392,00	0,00	0,00
458205 Bief de la maladière	0,00	25 392,00	0,00	25 392,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	A10.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES	A10.2

A10.1- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit		Voir pages suivantes		
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	

A10.1- ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
A titre gratuit				
06/02/2014	SLT Carrefour République	164,40	0,00	0
06/02/2014	SLT Carrefour République	30,00	0,00	0
14/02/2014	livre d'artistes de G. Bataill	409,50	0,00	0
14/02/2014	2 livres d'artistes	650,00	0,00	0
A titre onéreux				
21/01/2014	facture 38911335 du 25.11.2013	7 234,59	0,00	0
30/01/2014	Group Manager (Entreprise Lice	149,28	0,00	1
14/02/2014	Chevalet salle réunion CTM	63,19	0,00	1
14/02/2014	OS G3-2013-62 Div. INST 12/201	1 532,24	0,00	15
14/02/2014	OS G3 - 2013 - 47 Installation	1 081,92	0,00	15
14/02/2014	OS G3-2013-62 Div. INST 12/201	2 805,19	0,00	15
14/02/2014	OS G3 - 2013 - 47 Installation	4 318,89	0,00	15
14/02/2014	OS G3-2013-62 Div. INST 12/201	1 618,38	0,00	15
14/02/2014	OS G3 -2013-63 Illum 2013	3 921,18	0,00	15
14/02/2014	OS G3 - 2013 - 47 Installation	9 946,43	0,00	15
14/02/2014	Suffrage, Avenir et Siècle en	532,22	0,00	1
14/02/2014	Suffrage, Avenir et Siècle en	445,00	0,00	1
14/02/2014	Watchguard	8 730,80	0,00	2
14/02/2014	Watchguard	2 631,20	0,00	2
14/02/2014	désherbeur thermique - Propret	72,17	0,00	1
14/02/2014	chariot pr désherbeur Proprete	298,47	0,00	1
14/02/2014	Pont radio et antenne	6 084,34	0,00	5
14/02/2014	QNAP	227,24	0,00	1
14/02/2014	Lave linge - Acrobates	368,38	0,00	1
14/02/2014	facture FAC128022 du 5.12.2013	409,56	0,00	15
14/02/2014	Panneau de police avenue Gratt	259,70	0,00	15
14/02/2014	QNAP	441,32	0,00	1
14/02/2014	Panneau de police avenue Gratt	61,93	0,00	15
14/02/2014	Panneau de police avenue Gratt	95,30	0,00	15
14/02/2014	Panneau de police avenue Gratt	32,96	0,00	15
14/02/2014	Licence Adobe pro XI	543,96	0,00	1
14/02/2014	Signalisation verticale	516,67	0,00	15
14/02/2014	Protection câbles - Illum	101,92	0,00	15
14/02/2014	Protection câbles - Illum	210,50	0,00	15
14/02/2014	ACCES OCKA	3 360,00	0,00	15
14/02/2014	Authentification LDAP - intégr	300,00	0,00	1
14/02/2014	Pour QIC et DETP - Pc portable	2 106,00	0,00	5
14/02/2014	Switch HP	1 044,00	0,00	5
14/02/2014	Commande selon marché PC n°139	12 402,52	0,00	5
14/02/2014	Commande selon marché PC n°139	2 750,80	0,00	5
14/02/2014	Evolutions du formulaire TPI1	1 536,00	0,00	2
17/02/2014	Tableaux pr Ecoles et RS	101,98	0,00	1
17/02/2014	Sonorisations individuelles CM	3 149,12	0,00	10
17/02/2014	Sonorisations individuelles co	110,63	0,00	1
17/02/2014	chariot de lavage - Propreté	122,58	0,00	1
17/02/2014	Désherbeur mécanique - DEV	8 975,98	0,00	10
17/02/2014	sableuse auto-chargeuse DEV	8 724,82	0,00	10
17/02/2014	Chaises pr RS Rosoirs	554,10	0,00	1
17/02/2014	Jerrican DPL	131,51	0,00	1
17/02/2014	Podium - DPL Logistique	9 216,00	0,00	10
17/02/2014	Corbeilles VA (DEV + Propreté)	5 412,00	0,00	5
17/02/2014	vélos et ses accessoires	1 498,99	0,00	5
17/02/2014	vélos et ses accessoires	55,00	0,00	1
17/02/2014	vélos et ses accessoires	45,00	0,00	1
17/02/2014	vélos et ses accessoires	48,00	0,00	1
17/02/2014	vélos et ses accessoires	349,00	0,00	1
17/02/2014	vélos et ses accessoires	55,00	0,00	1
17/02/2014	vélos et ses accessoires	45,01	0,00	1
17/02/2014	vélos et ses accessoires	48,00	0,00	1
17/02/2014	Mobiliers diverses Ecoles Mat	55,66	0,00	1
17/02/2014	Mobiliers divers Ecoles Mat	55,66	0,00	1
17/02/2014	Mobiliers divers Ecoles Mat	106,38	0,00	1
17/02/2014	Mobiliers divers Ecoles Mat	44,30	0,00	1
17/02/2014	Matériels pr diverses Ecoles	28,86	0,00	1
17/02/2014	Petit matériel pr divers Ecole	32,50	0,00	1
17/02/2014	Petit matériel pr divers Ecole	34,98	0,00	1

Modalités d'acquisition et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
17/02/2014	Petit matériel pr divers Ecole	120,44	0,00	1
17/02/2014	Petit matériel pr divers Ecole	19,88	0,00	1
17/02/2014	Petit matériel pr divers Ecole	80,67	0,00	1
17/02/2014	Table lecture pr Element Pont	258,07	0,00	1
17/02/2014	Mobiliers pr Maison des Enfant	489,67	0,00	1
17/02/2014	Banquettes pr Mat du Temple	152,99	0,00	1
17/02/2014	Banquettes pr Mat du Temple	112,48	0,00	1
17/02/2014	Meuble bacs pr Mat Clairions	655,66	0,00	10
17/02/2014	Mobiliers pr divers Ecoles Mat	230,22	0,00	1
17/02/2014	Mobiliers pr divers Ecoles Mat	77,30	0,00	1
17/02/2014	Mobiliers pr divers Ecoles Mat	28,60	0,00	1
17/02/2014	Barre bipatères pr Eleme Rosoi	57,74	0,00	1
17/02/2014	Mobiliers pr divers Ecoles Mat	22,32	0,00	1
17/02/2014	Mobiliers pr divers Ecoles Mat	401,26	0,00	1
17/02/2014	Mobiliers pr divers Ecoles Mat	103,30	0,00	1
17/02/2014	Mobiliers pr Ecole de Laborde	4 072,13	0,00	10
17/02/2014	Armoire pr Ecole de Laborde	222,44	0,00	1
17/02/2014	sociés corbeilles sce Propreté	1 078,79	0,00	10
17/02/2014	cafetière + bouilloire CTM	59,99	0,00	1
17/02/2014	cafetière + bouilloire CTM	24,99	0,00	1
17/02/2014	rampe repliable pour véhicule	600,00	0,00	1
17/02/2014	Photocopieur pour l'EPCC	4 428,00	0,00	7
17/02/2014	Mobiliers pr sce Urbanisme	241,10	0,00	1
17/02/2014	Mobiliers pr sce Urbanisme	238,34	0,00	1
17/02/2014	MOBILIER POUR LA DIRECTION DE	347,14	0,00	1
17/02/2014	Coffre fort + boîte à clés DPL	83,97	0,00	1
17/02/2014	Coffre fort + boîte à clés DPL	184,94	0,00	1
17/02/2014	Caisse palette- DPL Propreté	691,85	0,00	10
17/02/2014	CAISSE PALETTE - DPL Propreté	193,75	0,00	1
17/02/2014	Tentes abris - DPL Logistique	4 145,70	0,00	10
18/02/2014	MOBILIER pour le service C.P.	244,13	0,00	1
18/02/2014	Goupil électrique - DEV	18 639,31	0,00	10
19/02/2014	Signalisation collège Albert C	5 736,00	0,00	15
24/02/2014	Boîtes d'archives	3 492,12	0,00	10
03/03/2014	Galerie de toit DA 198 RJ	1 211,18	0,00	10
10/03/2014	vehicule DB 450 WG maint bat	18 825,36	0,00	10
10/03/2014	Carte grise DB 450 WG MB	36,50	0,00	10
11/03/2014	Panneaux d'info pour jeux (SL)	587,28	0,00	15
17/03/2014	Fourniture de mobilier Urbain	2 210,40	0,00	15
18/03/2014	2 livres d'artiste	280,00	0,00	0
18/03/2014	Commande selon votre devis du	4 795,14	0,00	5
19/03/2014	moteur pour nacelle 4204 RN	6 600,00	0,00	10
19/03/2014	moteur pour nacelle 4204 RN	104,40	0,00	10
20/03/2014	Sonde de température	534,00	0,00	1
24/03/2014	Véhicule pour Police	12 815,59	0,00	10
02/04/2014	OS G3 - 2013 - 47 Installation	1 870,39	0,00	15
08/04/2014	Fourniture de mobilier urbain	2 811,00	0,00	15
08/04/2014	Bundle : pc Lenovo ThinCentre	2 155,20	0,00	5
08/04/2014	Commande selon votre devis du	29,50	0,00	1
08/04/2014	Commande selon votre devis du	293,23	0,00	1
09/04/2014	Fourniture de miroirs de rue	148,80	0,00	15
09/04/2014	Fourniture de miroirs de rue	148,80	0,00	15
09/04/2014	Fourniture de miroirs de rue	1 573,20	0,00	15
09/04/2014	Fourniture de miroirs de rue	236,40	0,00	15
09/04/2014	Fourniture de miroirs de rue	148,80	0,00	15
10/04/2014	Onduleur + carte pour le CTM	204,00	0,00	1
10/04/2014	Onduleur + carte pour le CTM	294,00	0,00	1
15/04/2014	Refonte des portails Internet	25 309,40	0,00	2
17/04/2014	Fourniture et pose de glissier	3 828,00	0,00	15
17/04/2014	facture T09834030454 du 1.04.2	5 328,48	0,00	15
22/04/2014	micos pupitre salle du CM	2 299,03	0,00	10
23/04/2014	outillage - maintenance batime	8 151,60	0,00	10
23/04/2014	outillage - maintenance batime	4 330,42	0,00	10
24/04/2014	Licences Windows 8.1 Open gouv	2 808,00	0,00	2
06/05/2014	Station de travail HP Zbook 17	1 370,76	0,00	5
07/05/2014	OS G3 - 2013 - 47 Installation	10 816,90	0,00	15
12/05/2014	matériels pour DEV	849,17	0,00	10
12/05/2014	matériels pour DEV	562,12	0,00	1
12/05/2014	matériels pour DEV	2 020,04	0,00	10
12/05/2014	matériels pour DEV	552,55	0,00	1
12/05/2014	matériels pour DEV	980,72	0,00	10
14/05/2014	VTT sce DQJC	2 573,64	0,00	10
26/05/2014	TABLETTES SAMSUNG GALAXY TAB3-	13 339,80	0,00	5
26/05/2014	Bundle-PC Bureau LENOVO M93 To	2 610,00	0,00	5
26/05/2014	Logiciel de création PDF compl	418,80	0,00	1
26/05/2014	TABLETTES SAMSUNG GALAXY TAB3-	644,40	0,00	5

Modalités d'acquisition et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
26/05/2014	Refonte des portails Internet	0,00	0,00	2
26/05/2014	Changement de domiciliation ba	2 789,28	0,00	2
02/06/2014	TPE POUR S.N.A.S	1 008,00	0,00	10
02/06/2014	Panneaux	74,57	0,00	15
02/06/2014	Panneaux	372,84	0,00	15
02/06/2014	Panneaux	149,14	0,00	15
02/06/2014	Panneaux	171,36	0,00	15
02/06/2014	Panneaux	342,96	0,00	15
02/06/2014	Panneaux	315,48	0,00	15
02/06/2014	Panneaux	252,38	0,00	15
02/06/2014	Panneaux	63,10	0,00	15
02/06/2014	Panneaux	157,74	0,00	15
02/06/2014	Panneaux	315,48	0,00	15
02/06/2014	Panneaux	126,19	0,00	15
02/06/2014	Panneaux	126,19	0,00	15
02/06/2014	Panneaux	157,74	0,00	15
02/06/2014	Panneaux	315,48	0,00	15
02/06/2014	Panneaux	157,50	0,00	15
02/06/2014	Panneaux	252,38	0,00	15
02/06/2014	Panneaux	252,38	0,00	15
02/06/2014	facture FAC001767 du 21.05.201	6 142,91	0,00	15
02/06/2014	Panneaux de rue pour Quartier	253,01	0,00	15
02/06/2014	Panneaux de rue pour Quartier	126,50	0,00	15
02/06/2014	Panneau pour Pk Archebuse	112,22	0,00	15
04/06/2014	Sèche linge - hôtel Ribière	579,60	0,00	1
23/06/2014	But water polo flottants SNAS	1 958,20	0,00	10
23/06/2014	Panneaux	454,34	0,00	15
23/06/2014	Panneaux	290,16	0,00	15
24/06/2014	Branchement feu de régulation	1 404,11	0,00	15
24/06/2014	Fotelet Urbain	2 210,40	0,00	15
01/07/2014	calibreur pour sonomètre DHGR	1 020,00	0,00	10
04/07/2014	2 livres d'artistes	800,00	0,00	0
04/07/2014	Barrières rue de Belfort	2 415,60	0,00	15
04/07/2014	Fourniture de miroirs de rue	460,80	0,00	15
04/07/2014	Fourniture de miroirs de rue	1 000,80	0,00	15
07/07/2014	Téléviseur MQ St Siméon	249,00	0,00	1
07/07/2014	Radio CD / Mini chaîne DEE	575,90	0,00	1
07/07/2014	Radio CD / Mini chaîne DEE	129,00	0,00	1
07/07/2014	MAJ application AXEL	2 033,20	0,00	2
07/07/2014	complément échaffaudage BA	613,80	0,00	10
07/07/2014	complément échaffaudage BA	403,92	0,00	1
07/07/2014	complément échaffaudage BA	380,16	0,00	1
07/07/2014	échaffaudage frais port BA	244,80	0,00	0
07/07/2014	Store pr structure pet enfance	3 888,60	0,00	10
15/07/2014	Destructeur documents Dr place	371,29	0,00	1
18/07/2014	Horloge Elementaire Courbet	19,66	0,00	1
18/07/2014	Multifonction brother / APN /	308,93	0,00	1
18/07/2014	Multifonction brother / APN /	62,16	0,00	1
18/07/2014	Multifonction brother / APN /	19,87	0,00	1
18/07/2014	BAT Maintenance - aspirateur	717,04	0,00	5
18/07/2014	Pince à rivets at mécanique	182,40	0,00	1
18/07/2014	Treteaux atelier mécanique	167,14	0,00	1
18/07/2014	Matériels atelier mécanique	249,60	0,00	1
18/07/2014	Matériels atelier mécanique	137,27	0,00	1
18/07/2014	Matériels atelier mécanique	41,52	0,00	1
18/07/2014	Matériels atelier mécanique	193,68	0,00	1
21/07/2014	Support video elem Brazza	172,80	0,00	1
21/07/2014	casques elem R Droite	142,80	0,00	1
21/07/2014	Rampe signalisation véhicule P	2 742,07	0,00	10
21/07/2014	Rampe signalisation véhicule P	289,18	0,00	10
21/07/2014	Rampe signalisation véhicule P	370,44	0,00	10
21/07/2014	Rampe signalisation véhicule P	222,48	0,00	10
21/07/2014	Rampe signalisation véhicule P	421,37	0,00	10
21/07/2014	Rampe signalisation véhicule P	33,97	0,00	10
21/07/2014	outillage - maintenance batime	1 050,20	0,00	10
21/07/2014	outillage - maintenance batime	15,38	0,00	1
21/07/2014	outillage - maintenance batime	10,12	0,00	1
21/07/2014	outillage - maintenance batime	11,50	0,00	1
21/07/2014	outillage - maintenance batime	101,88	0,00	1
21/07/2014	matériels (volés) DETP	67,98	0,00	1
21/07/2014	matériels (volés) DETP	117,17	0,00	1
21/07/2014	matériels (volés) DETP	116,88	0,00	1
21/07/2014	matériels (volés) DETP	119,81	0,00	1
21/07/2014	matériels (volés) DETP	97,75	0,00	1
21/07/2014	matériels (volés) DETP	9,52	0,00	1
21/07/2014	matériels (volés) DETP	5,87	0,00	1

Modalités d'acquisition et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
25/07/2014	vitrines ext Elém/mat Piedall	767,40	0,00	10
25/07/2014	vitrines ext Elém/mat Piedall	786,60	0,00	10
28/07/2014	Logiciel Acrobat	684,00	0,00	2
28/07/2014	Unités centrales/moniteurs/pc	801,60	0,00	5
01/08/2014	Fauteuil pr SNAS	301,34	0,00	1
01/08/2014	Fauteuil pour SNAS	301,34	0,00	1
01/08/2014	débroussailleuse sce propreté	1 303,20	0,00	10
04/08/2014	vélos mat Rosoirs	101,40	0,00	1
04/08/2014	vélos maternelle Temple	243,60	0,00	1
07/08/2014	Fourniture de Potelets	2 925,00	0,00	15
07/08/2014	Fourniture de Potelets	2 550,00	0,00	15
07/08/2014	facture FA026472 du 31.07.2014	10 761,60	0,00	15
07/08/2014	Banc rues du Temple et Etang-S	1 528,80	0,00	15
07/08/2014	Banc rues du Temple et Etang-S	252,00	0,00	15
11/08/2014	DPL Logist panneaux stationnem	1 201,20	0,00	10
11/08/2014	DPL Logist panneaux stationnem	385,20	0,00	1
11/08/2014	bât maint complt échafaudage	358,53	0,00	1
11/08/2014	bât maint complt échafaudage	495,17	0,00	1
11/08/2014	bât maint complt échafaudage	490,90	0,00	1
11/08/2014	bât maint complt échafaudage	299,66	0,00	1
11/08/2014	Mobilier pr mat des Rosoirs	389,70	0,00	1
12/08/2014	Perfo relieur mat Rosoirs	289,20	0,00	1
12/08/2014	Tableau liège	70,42	0,00	1
12/08/2014	Tableaux blanc et liège pr sce	43,72	0,00	1
12/08/2014	Tableaux blanc et liège pr sce	43,72	0,00	1
12/08/2014	Tableaux blanc et liège pr sce	71,95	0,00	1
12/08/2014	Tableaux blanc et liège pr sce	312,31	0,00	1
12/08/2014	Tableaux blanc et liège pr sce	70,42	0,00	1
13/08/2014	aspirateur Elémentaire Pont	209,14	0,00	1
13/08/2014	Lave linge pr Ecoles + Camping	1 249,20	0,00	5
13/08/2014	Fourniture de panneau de signa	0,00	0,00	15
13/08/2014	Parvis Fontaine des Quais - Si	0,00	0,00	15
13/08/2014	Parvis Fontaine des Quais - Si	0,00	0,00	15
13/08/2014	Parvis Fontaine des Quais - Si	0,00	0,00	15
13/08/2014	Fourniture de panneaux de rue	150,05	0,00	15
13/08/2014	Fournitures (FG)	443,22	0,00	15
13/08/2014	Fournitures (FG)	133,50	0,00	15
13/08/2014	Fournitures pour rénovation de	2 925,00	0,00	15
13/08/2014	Fournitures pour rénovation de	151,20	0,00	15
13/08/2014	Plastifieuse Mat de Paris	73,44	0,00	1
13/08/2014	Appareil photo numérique+acces	799,00	0,00	5
13/08/2014	complément APN Nikon	279,00	0,00	1
13/08/2014	Appareil photo numérique+acces	50,69	0,00	1
13/08/2014	étui acc	55,00	0,00	1
14/08/2014	Robot "chronos MP3" configurate	7 908,70	0,00	5
18/08/2014	Unités centrales/moniteurs/pc	1 338,00	0,00	5
18/08/2014	Fournitures	443,22	0,00	15
20/08/2014	Appareil photo numérique Nikon	683,90	0,00	5
20/08/2014	Housse de transport	55,20	0,00	1
20/08/2014	Clavier souris sans fil	117,47	0,00	1
21/08/2014	Unités centrales/moniteurs/pc	1 280,64	0,00	5
22/08/2014	Pieds support NEO FLEX ergotro	1 392,48	0,00	5
01/09/2014	Unités centrales/moniteurs/pc	7 830,00	0,00	5
01/09/2014	vidéoprojecteur	654,00	0,00	5
01/09/2014	Visualiseur	394,80	0,00	1
02/09/2014	Vélos - piste routière	825,00	0,00	10
03/09/2014	Fournitures pour Régie Signali	1 044,00	0,00	15
03/09/2014	Fournitures pour Régie Signali	801,42	0,00	15
03/09/2014	INFORMATISATION ECOLE	0,00	0,00	1
03/09/2014	Mise à jour des licences Oracl	3 652,18	0,00	2
03/09/2014	Mise à jour des licences Oracl	6 687,86	0,00	2
03/09/2014	extension de garantie brother	156,53	0,00	1
08/09/2014	E-atat : génération DIT/ insta	1 230,00	0,00	2
09/09/2014	Meuble pour Crèche	260,34	0,00	1
10/09/2014	Armoire Elémentaire Laborde	220,33	0,00	1
10/09/2014	boîte archives	0,00	0,00	10
10/09/2014	Mobiliers pr Mat Rosoirs	428,00	0,00	1
11/09/2014	INFORMATISATION ECOLES	27,72	0,00	1
11/09/2014	INFORMATISATION ECOLE	0,00	0,00	5
16/09/2014	Matelas Maternelle Rosoirs	104,40	0,00	1
16/09/2014	PC (t-en-) HP et PC bureau Len	622,80	0,00	5
22/09/2014	Ecran Elém Clairions	162,00	0,00	1
22/09/2014	Marquage CTM	1 836,00	0,00	15
22/09/2014	Marquage CTM	1 346,40	0,00	15
22/09/2014	Refonte des portails Internet	7 008,76	0,00	2
25/09/2014	Plaques N° DE VOIRIE FG	16,02	0,00	15

Modalités d'acquisition et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
25/09/2014	Plaques N° DE VOIRIE FG	10,68	0,00	15
25/09/2014	Plaques N° DE VOIRIE FG	10,68	0,00	15
25/09/2014	Plaques N° DE VOIRIE FG	10,68	0,00	15
25/09/2014	Plaques N° DE VOIRIE FG	10,68	0,00	15
25/09/2014	Fourniture de panneaux *Jardin	592,80	0,00	15
25/09/2014	Signalétique SILEX	441,22	0,00	15
25/09/2014	Signalétique SILEX	386,95	0,00	15
25/09/2014	Panneaux de Police FG/HJ	150,05	0,00	15
29/09/2014	PC tout en un HP ProOne	10 316,64	0,00	5
29/09/2014	Imprimante Laser N&B A4 HP M60	649,20	0,00	5
29/09/2014	PC tt-en-1 HP et PC bureau Len	5 881,80	0,00	5
29/09/2014	PC tt-en-1 HP et Pc Portable H	21 396,66	0,00	5
29/09/2014	4 Ecrans LED 24" multimédia P	763,20	0,00	5
07/10/2014	facture FAC002566 du 29.09.201	2 073,06	0,00	15
08/10/2014	PC tt-en-1 HP et Pc Portable H	1 071,84	0,00	5
09/10/2014	Toboggan Maternelle Rosoirs	49,10	0,00	1
09/10/2014	Mobilier pour la Crèche	262,35	0,00	1
09/10/2014	facture 143609070 du 30.09.201	34 467,37	0,00	15
10/10/2014	Fournitures pour Régie Signali	91,21	0,00	15
10/10/2014	Fournitures pour Régie Signali	83,53	0,00	15
13/10/2014	Armoire Elementaire Piedalloue	279,60	0,00	1
13/10/2014	Armoire Elementaire Piedalloue	279,60	0,00	1
13/10/2014	Fauteuil bureau Rased RD	214,80	0,00	1
14/10/2014	Multifonction brother / APN /	538,06	0,00	1
15/10/2014	Mobiliers Mat Rosoirs	238,50	0,00	1
15/10/2014	Mobiliers Mat Rosoirs	80,43	0,00	1
15/10/2014	Mesureur d'épaisseur de verre	270,96	0,00	1
15/10/2014	Micro onde RS Laborde	79,99	0,00	1
16/10/2014	Création de liaison bibliothèq	7 314,72	0,00	5
17/10/2014	Ecran Elémentaire Rive Droite	59,40	0,00	1
17/10/2014	valise diagnostic auto AM	7 278,00	0,00	10
20/10/2014	Bac à livres Bibliothèque	91,80	0,00	1
20/10/2014	banc dossier Ecoles Maternelle	108,61	0,00	1
20/10/2014	Banc dossier pr Ecoles Materne	159,79	0,00	1
20/10/2014	Portable HP 11.6", étui flexib	516,22	0,00	1
20/10/2014	Canon Ixus, étui flexible	1 081,27	0,00	5
23/10/2014	Vidéoprojecteur NEC M230x	437,09	0,00	1
23/10/2014	Kangoo pr PM + CG	12 598,33	0,00	10
23/10/2014	Kangoo pr PM + CG	562,50	0,00	10
23/10/2014	SACOCHÉ PC PORTABLE DEE	9,24	0,00	1
23/10/2014	VIDEO PROJECTEUR	2 656,80	0,00	5
27/10/2014	Sapin Esplanade de l'avenir SL	834,00	0,00	15
27/10/2014	Sapin place Ile de france S	999,60	0,00	15
27/10/2014	distribution carburant automat	6 600,00	0,00	10
27/10/2014	distribution carburant automat	1 200,00	0,00	10
27/10/2014	distribution carburant automat	600,00	0,00	1
27/10/2014	distribution carburant automat	576,00	0,00	1
27/10/2014	distribution carburant automat	384,00	0,00	1
29/10/2014	Meubles Multi accueil Rosoirs	607,09	0,00	1
29/10/2014	Socle Multi accueil Rosoirs	72,00	0,00	1
29/10/2014	Mobiliers pr diverses Maternel	125,38	0,00	1
29/10/2014	Mobiliers dans diverses matern	746,64	0,00	10
29/10/2014	Mobilier pr diverses maternel	21,70	0,00	1
30/10/2014	Onduleur/imprimante/disque dur	261,46	0,00	1
30/10/2014	Onduleur/imprimante/disque dur	351,60	0,00	1
30/10/2014	Onduleur/imprimante/disque dur	291,36	0,00	1
04/11/2014	Sonorisation pr CL Ste Geneviev	952,07	0,00	10
04/11/2014	Sonorisation pour CL Ste Genev	103,55	0,00	1
04/11/2014	Sonorisation pour CL Ste Genev	94,06	0,00	1
05/11/2014	VITRINES TABLES SCBS CULTURELS	14 206,08	0,00	10
05/11/2014	Table vidéo Element T de beze	114,91	0,00	1
06/11/2014	Potelets	2 943,00	0,00	15
06/11/2014	Potelets FG/HJ	2 550,00	0,00	15
12/11/2014	Panneaux de rue - Brichères T4	225,07	0,00	15
12/11/2014	Panneaux de rue - Brichères T4	225,07	0,00	15
13/11/2014	niveau électronique DBAT	184,19	0,00	1
13/11/2014	Meubles pr Bibliothèque	858,60	0,00	10
17/11/2014	Armoire pr MQ Piedalloues	279,60	0,00	1
17/11/2014	Oxalis Nouvelle version ; Lic	1 320,00	0,00	2
18/11/2014	Armoire pr CL Brichères	279,60	0,00	1
18/11/2014	Caisson pr Rased Rosoirs	165,60	0,00	1
18/11/2014	Lampe pr Rased Rosoirs	75,90	0,00	1
18/11/2014	Armoire Centre Médico Scolaire	372,00	0,00	1
18/11/2014	Déshumidificateur - Muséum	876,00	0,00	10
20/11/2014	Cisailles Elem Paris et renoir	543,60	0,00	1
20/11/2014	Cisailles Elem Paris et renoir	25,19	0,00	1

Modalités d'acquisition et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
20/11/2014	Cisailles Elem Paris et renoir	482,40	0,00	1
20/11/2014	Mobiliers pr diverses maternel	266,60	0,00	1
20/11/2014	Mobiliers pr diverses maternel	266,59	0,00	1
20/11/2014	Mobiliers pr diverses maternel	67,20	0,00	1
20/11/2014	Mobiliers pr diverses maternel	22,02	0,00	1
20/11/2014	Mobiliers pr diverses maternel	342,60	0,00	1
20/11/2014	Mobiliers pr diverses maternel	509,12	0,00	1
26/11/2014	Parvis Fontaine des Quais - Si	63,10	0,00	15
26/11/2014	Parvis Fontaine des Quais - Si	38,30	0,00	15
26/11/2014	Parvis Fontaine des Quais - Si	38,30	0,00	15
26/11/2014	facture FAC002138 du 16.07.201	139,82	0,00	15
26/11/2014	Sketball Déport	1 046,40	0,00	10
01/12/2014	Adaptation billeur FG/	1 862,94	0,00	15
01/12/2014	Adaptation billeur FG/	300,00	0,00	15
01/12/2014	Fourniture de panneau de signa	202,49	0,00	15
02/12/2014	Photocopieur Urbanisme	2 832,00	0,00	7
02/12/2014	Photocopieur sce Propreté	2 832,00	0,00	7
02/12/2014	Photocopieur sce Bâtiments	2 832,00	0,00	7
02/12/2014	Fauteuil pour Commande Publicu	295,20	0,00	1
02/12/2014	Fauteuil pour service DETP	231,13	0,00	1
02/12/2014	Fauteuil pour service DEV	211,33	0,00	1
02/12/2014	Sièges visiteur pour le Cabine	1 426,32	0,00	10
02/12/2014	Chevalet Rased Rosoirs	78,82	0,00	1
02/12/2014	Chaises Maternelle Brichères	119,33	0,00	1
02/12/2014	Tabouret Maternelle Brichères	54,35	0,00	1
02/12/2014	Table pr maternelle Brichères	73,06	0,00	1
02/12/2014	Tableau pr Maternelle Pont	438,71	0,00	1
02/12/2014	Chaises pr Maternelle Clairion	715,97	0,00	10
02/12/2014	Banc pr Maternelle Clairions	90,30	0,00	1
02/12/2014	Meuble a doudous pr Mat Piedal	366,48	0,00	1
02/12/2014	Fauteuil pr Mater Piedalloues	60,56	0,00	1
02/12/2014	Tableau pr Maternelle Laborde	108,78	0,00	1
02/12/2014	Banquette mousse pr Mat Brazza	248,35	0,00	1
02/12/2014	Bac album pr Mat Brazza	121,81	0,00	1
02/12/2014	Bibliothèque pr Mat Temple	290,30	0,00	1
02/12/2014	Sèche dessins mural pr Mat RD	227,90	0,00	1
02/12/2014	Fauteuil pr Maternelle RD	148,87	0,00	1
02/12/2014	Refonte des portails Internet	21 493,52	0,00	2
03/12/2014	Tables pr Elementaire Colette	492,24	0,00	1
03/12/2014	Casiers pr Elementaire Colette	135,00	0,00	1
03/12/2014	Chaises pr Elementaire Pont	477,30	0,00	1
03/12/2014	Table pr Elementaire Pont	64,20	0,00	1
03/12/2014	Pouf pr Elementaire Rive Droit	333,65	0,00	1
03/12/2014	Chevalet pr Elementaire Colett	292,18	0,00	1
03/12/2014	Meuble bas pr Mater Miguottes	282,42	0,00	1
03/12/2014	Banc pr Maternelle Paris	180,60	0,00	1
03/12/2014	Meuble bas pr Mater Marie Noel	328,10	0,00	1
03/12/2014	Meuble rangement pr Mat M Noel	238,03	0,00	1
03/12/2014	Banc pr Matero Marie Noel	119,56	0,00	1
03/12/2014	Table pr Maternelle Courbet	454,18	0,00	1
03/12/2014	Chaises pr Maternelle Courbet	715,97	0,00	10
03/12/2014	Tables pr Maternelle Courbet	335,74	0,00	1
03/12/2014	Table pr Maternelle Courbet	307,01	0,00	1
03/12/2014	Chaises pr Maternelle Courbet	836,98	0,00	10
03/12/2014	Tapis pr HG les Acrobates	396,00	0,00	1
03/12/2014	Meuble de changes HG Acrobates	402,00	0,00	1
03/12/2014	Chaises hautes M accueil Pont	477,60	0,00	1
03/12/2014	Table pr Multi accueil RD	686,11	0,00	10
03/12/2014	Table pr Multi accueil RD	240,82	0,00	1
03/12/2014	Meuble pr Multi accueil RD	240,00	0,00	1
03/12/2014	INFORMATISATION ECOLES	1 307,40	0,00	5
03/12/2014	Radio portatives PM	559,20	0,00	1
03/12/2014	Radio portatives PM	964,80	0,00	10
09/12/2014	POCHETTES EN FILM MELINEX	570,16	0,00	1
09/12/2014	Déshumidificateur - Muséum	4 284,00	0,00	10
09/12/2014	Fauteuil pr Droits de Place	231,13	0,00	1
11/12/2014	Plan travail pr MQ Rosoirs	444,26	0,00	1
11/12/2014	Extension Interale MQ Rosoirs	123,56	0,00	1
11/12/2014	Caisson pr MQ Rosoirs	588,25	0,00	1
11/12/2014	Top finition pr MQ Rosoirs	80,59	0,00	1
11/12/2014	Tondeuse autotractée	8 160,00	0,00	10
11/12/2014	tondeuse - DEV	1 620,00	0,00	10
11/12/2014	Support mural pour le MHN	298,80	0,00	1
11/12/2014	E-atal : génération DIT/ insta	1 230,00	0,00	2
11/12/2014	Vidéoprojecteur & visualiseur	494,82	0,00	5
11/12/2014	Vidéoprojecteur & visualiseur	675,28	0,00	5

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES	A10.2

A10.2- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.2
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES	

A10.2- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Onéreux vente							
01/08/2014	TRAFIC RENAULT 9702 RM 89	20 911,75	12	0,00	0,00	800,00	800,00
01/08/2014	RENAULT CLIO 9259 RP 89	8 309,21	10	0,00	0,00	350,00	350,00
01/08/2014	RENAULT CLIO IMMATRICULEE 8	7 133,37	10	0,00	0,00	450,00	450,00
01/08/2014	SCOOTER A RECUPERATION DEJE	15 771,46	5	0,00	0,00	400,00	400,00
01/08/2014	FOURGON JUMPER CITROEN IMM	21 165,66	10	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
01/08/2014	ENGIN TRANSPORTEUR 2 PLACES	11 103,90	10	0,00	0,00	400,00	400,00
01/08/2014	FOURGON BOXER DIESEL 1169 RV	23 385,68	12	0,00	0,00	500,00	500,00
01/08/2014	5512 VT 22 CITROEN SAXO (DETP	5 120,00	10	5 120,00	0,00	500,00	500,00
01/08/2014	GATOR JOHN DEERE W006X4D039	13 574,80	10	13 574,80	0,00	265,00	265,00
01/08/2014	Fourgonnette 2424TD pr Police	11 908,72	10	9 526,96	2 381,76	800,00	-1 581,76
04/08/2014	1 EXCAVATRICE POUR ESPACES	70 268,59	5	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
24/10/2014	Renault mégane 4225 SY	16 728,09	10	15 055,29	1 672,80	1 000,00	-672,80
31/10/2014	MONTOIS / BD DE MONTOIS	0,01	0	0,00	0,01	0,00	-0,01
23/12/2014	CHARGEUSE PELLETEUSE	104 840,63	12	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
30/12/2014	4225 SY moteur	5 616,34	10	3 369,78	2 246,56	0,00	-2 246,56
Perte							
mise à disposition							
mise en réforme							
Transfert							
TOTAL GENERAL		335 838,21					36 163,87

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	980 035,00
	Produit des cessions	Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	191 236,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	14 652,88

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES	A10,4

A10.3- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit	Voir pages suivantes			
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES	A10.5

A10.5- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (1)	Libellé (1)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	150 248,80	
...			
012	Charges de personnel et frais assimilés	384 485,43	
...			
72	Travaux en régie		534 734,23
...			
TOTAL GENERAL		534 734,23	534 734,23

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
...		
21	Immobilisations corporelles	
...		
23	Immobilisations en cours	534 734,23
...		
...		
TOTAL GENERAL		534 734,23

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recettes 072 (1)	534 734,23
Recettes réelles de fonctionnement	60 353 137,11
Recettes 72/recettes réelles de fonctionnement	0,89%

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

FONDS EUROPEENS ET RESERVES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE

(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré :

I - AU TITRE DES MESURES GERÉES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES
RECETTES (fonds versées par l'Etat à la collectivité gestionnaire)

Objet	Article (1)	Montant
TOTAL		

DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)

Les aides des bénéficiaires peuvent être réparties à plusieurs, les aides communautaires aux bénéficiaires sont cumulatives

Objet	Article (1)	Montant
TOTAL		

DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (2)

Objet	Article (1)	Montant
TOTAL		

II - AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE ***
RECETTES

Article (1)	Montant
Total	

DEPENSES D'ASSISTANCE TECHNIQUE JUSTIFIEES PAR L'ORGANISME INTERMEDIAIRE (2)

Média	Libellé de l'opération	Émetteur (3)	Date (ou période) de la mesure	Montant
TOTAL				

(1) Détailler conformément aux plans de comptes

(2) Les informations sont extraites de PRESAGE

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération

(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage

(**) Hors dépenses d'assistance technique

(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COLLECTIVITE

IV

BL.1

BL.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Designation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Annuité garantie au cours de l'exercice		
								Taux ... (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux... (3)	Index (4)	Niveau de taux		En intérêts (8)	En capital	
Totaux généraux																	
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
...																	
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
...																	
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement aidées par l'Etat																	
...																	
Totaux pour les autres emprunts																	
...																	

Voir pages suivantes

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser ;

(2) Annuelle, trimestrielle ou mensuelle ;

(3) Indiquer fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables;

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...) ;

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année ;

(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O) ;

(8) Annuité due au titre de contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-16°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant au 31/12/2014	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					471 473,90 €	177 482,33 €										6 007,76 €	41 018,50 €	
CH AUMERRE	1989	P	EQUIP SOE GYNECOLOGIE	DEXIA CL	467 347,05 €	177 482,33 €	4	A	Moyenne TME sur 06 M + 0,6	V	8,73%	V	Moyenne TME sur 06 M + 0,6	2,90%		5 760,54 €	28 892,86 €	
CH AUMERRE	1998	C	CONST. SOE PNEUMOLOGIE PHARMAC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14 126,86 €	0,00 €	0	A	Livret A	V	1,78%	V	Livret A	1,78%	A-1	247,22 €	14 126,85 €	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					2 380 734,71 €	1 525 200,87 €										42 423,75 €	127 567,51 €	
A.J.A. DIMINISPORTS	2005	P	Couverture de deux courts de tennis	SOETE GENERALE	35 000,00 €	16 504,72 €	6	M	Taux fixe à 4,9 %	F	5,01%	F	Taux fixe à 4,9 %	4,89%	A-1	873,63 €	2 423,89 €	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'AUMERRE	1998	P	TRAVAUX FOYER THOMAS ANCEL	Comité Interprofessionnel du logement	45 734,71 €	9 889,16 €	4	A	Taux fixe à 1 %	F	1,00%	F	Taux fixe à 1 %	1,00%	A-1	123,01 €	2 411,40 €	
OGEIC SAINT JOSEPH	2012	P	Construction école Ste Thérèse	CREDIT AGRICOLE	500 000,00 €	446 646,65 €	10	M	Taux fixe à 2,35 %	F	2,36%	F	Taux fixe à 2,35 %	0,09%	A-1			
OGEIC SAINT JOSEPH	2011	P	Construction école Ste Thérèse	CAISSE D'EPARGNE	700 000,00 €	621 921,01 €	13	M	Taux fixe à 3,25 %	F	3,30%	F	Taux fixe à 3,25 %	3,24%	A-1	20 867,13 €	38 137,03 €	
SA CLINIQUE PAUL BERT	2005	P	Reprise gestion polyclinique Ste Marguerite	BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	500 000,00 €	280 239,32 €	5	M	Taux fixe à 4,2 %	F	4,28%	F	Taux fixe à 4,2 %	4,19%	A-1	11 859,98 €	44 883,19 €	
SOCIETES ESPACES LES LAVANDES	2004	C	Construction centre de dialyse	CAISSE D'EPARGNE	600 000,00 €	170 000,00 €	4	T	Taux fixe à 4,4 %	F	4,47%	F	Taux fixe à 4,4 %	4,39%	A-1	8 580,00 €	40 000,00 €	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					121 827 342,97 €	88 287 984,43 €										2 244 370,96 €	3 148 861,24 €	
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2013	C	Réaménagement emprunts compactés	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 900,17 €	0,00 €	0	A	Livret A	V	1,75%	V	Livret A	1,78%	A-1	120,75 €	6 900,17 €	
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2007	C	Réaménagement emprunts compactés	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	481 820,88 €	55 167,03 €	1	A	Livret A + 0,8	V	3,80%	V	Livret A + 0,8	2,09%	A-1	2 663,62 €	73 369,79 €	
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	C	Réaménagement emprunts compactés	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 947 406,93 €	769 810,94 €	3	S	Inflation INSEE hors tabac + 2,35	V	3,58%	V	Inflation INSEE hors tabac + 2,35	5,57%	A-2	49 653,39 €	201 260,77 €	
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2011	C	COMPACTAGE T19432-01/08/2012	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 342 295,81 €	1 227 414,37 €	18	A	Livret A + 1,45	V	3,46%	V	Livret A + 1,45	2,97%	A-1	40 569,48 €	40 287,93 €	
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2002	P	23A-ZC17-AMEL 68 LOTS 4E ET 5E SIMEON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	238 143,58 €	54 261,18 €	2	A	Livret A	V	3,00%	V	Livret A	1,40%	A-1	1 255,27 €	17 463,50 €	

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	90C-GR42-CONST 3/18 LOGTS PREFI	174 254,25 €	160 063,46 €	35	A	V	Livret A + (-0,7)	0,55%	V	Livret A + (-0,7)	0,72%	A-1	1 718,92 €	3 843,46 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	90C-GR42-CONST 3/18 LOGTS PREFI	68 216,96 €	54 025,36 €	45	A	V	Livret A + (-0,7)	0,55%	V	Livret A + (-0,7)	0,71%	A-1	665,69 €	1 078,61 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2009	P	BRA1-LOC-LOUIS BRAILLE TERRAIN	1 090 000,00 €	1 090 000,00 €	2	A	V	Livret A + 0,6	2,35%	V	Livret A + 0,6	1,74%	A-1	20 165,00 €	0,00 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	84C-BR15-BRICHIERES CONST 40 ANRU	136 000,00 €	126 870,22 €	30	A	V	Livret A + 0,25	1,50%	V	Livret A + 0,25	1,50%	A-1	3 219,95 €	1 927,72 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	84C-BR15-BRICHIERES 40 PLUS CD	200 000,00 €	186 573,86 €	30	A	V	Livret A + 0,25	1,50%	V	Livret A + 0,25	1,50%	A-1	4 735,22 €	2 834,88 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	BRA1-LOC-L BRAILLE PREFI CONST 19 LOGTS	1 062 998,26 €	1 062 042,95 €	37	A	V	Livret A + 0,6	2,85%	V	Livret A + 0,6	1,97%	A-1	25 284,12 €	19 877,39 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	BRA1-LOC-L BRAILLE PREFI CONST 19 LOGTS	271 563,92 €	266 718,58 €	47	A	V	Livret A + 0,6	2,85%	V	Livret A + 0,6	1,97%	A-1	6 364,98 €	2 130,53 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	BRA1-LOC-L BRAILLE PREFI CONST 24 LOGTS	363 575,39 €	373 442,52 €	37	A	V	Livret A + (-0,2)	2,05%	V	Livret A + (-0,2)	1,77%	A-1	5 882,69 €	6 066,18 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	BRA1-LOC-L BRAILLE PREFI CONST 5 LOGTS	55 082,82 €	54 182,26 €	47	A	V	Livret A + (-0,2)	2,05%	V	Livret A + (-0,2)	1,17%	A-1	848,03 €	583,81 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	BRA1-LOC-L BRAILLE PREFI CONST 24 LOGTS	247 353,11 €	240 814,70 €	37	A	V	Livret A + (-0,3)	1,95%	V	Livret A + (-0,3)	1,07%	A-1	3 547,29 €	4 025,92 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	99C-ROM1-VOIE ROMAINE PREFI CONST 18 LOGTS	1 023 157,53 €	1 002 435,97 €	37	A	V	Livret A + 0,6	2,85%	V	Livret A + 0,6	1,97%	A-1	23 865,06 €	13 099,53 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	99C-ROM1-VOIE ROMAINE PREFI CONST 18 LOGTS	248 037,42 €	240 491,33 €	47	A	V	Livret A + 0,6	2,85%	V	Livret A + 0,6	1,97%	A-1	5 696,36 €	1 806,73 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	99C-ROM1-VOIE ROMAINE PREFI CONST 4 LOGTS	224 024,91 €	218 106,88 €	37	A	V	Livret A + (-0,2)	2,05%	V	Livret A + (-0,2)	1,17%	A-1	3 435,75 €	3 554,80 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	99C-ROM1-VOIE ROMAINE PREFI CONST 4 LOGTS	50 005,56 €	49 188,15 €	47	A	V	Livret A + (-0,2)	2,05%	V	Livret A + (-0,2)	1,17%	A-1	770,77 €	539,08 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	99C-ROM1-VOIE ROMAINE PREFI CONST 23 LOGTS	228 023,60 €	216 947,97 €	37	A	V	Livret A + (-0,3)	1,95%	V	Livret A + (-0,3)	1,07%	A-1	3 198,38 €	3 629,93 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	94C-VEEN-CONST 27 LOGTS PREFI	1 562 186,92 €	1 538 062,17 €	27	A	V	Livret A + 1,13	3,38%	V	Livret A + 1,13	2,60%	A-1	56 760,92 €	32 789,36 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	94C-VEEN-CONST 27 LOGTS PREFI	466 951,80 €	465 723,08 €	47	A	V	Livret A + 1,13	3,38%	V	Livret A + 1,13	2,60%	A-1	13 451,31 €	227,62 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	94C-VEEN-CONST 27 LOGTS PREFI	187 042,28 €	184 357,24 €	37	A	V	Livret A + 0,6	2,85%	V	Livret A + 0,6	1,97%	A-1	4 375,88 €	1 850,55 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2011	P	JON1-JONCHES-TERRAIN	302 254,00 €	302 254,00 €	3	A	V	Livret A + 0,6	2,35%	V	Livret A + 0,6	1,64%	A-1	8 614,24 €	0,00 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2011	P	AVENANT REAMENAGT 1/19438	114 200,00 €	111 580,14 €	36	A	V	Livret A + 0,6	2,35%	V	Livret A + 0,6	1,64%	A-1	3 169,37 €	327,53 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2011	P	77A-FJT2-FUTEUSES REHA 108 LOGTS	63 799,00 €	48 092,57 €	22	A	V	Livret A + 0,6	2,85%	V	Livret A + 0,6	1,78%	A-1	941,42 €	1 795,18 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	99C-GR41-AVE GRATTERY CONST 20 LOGTS	1 062 802,00 €	1 048 021,97 €	36	A	V	Livret A + 0,6	2,85%	V	Livret A + 0,6	1,76%	A-1	19 757,01 €	18 924,38 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	99C-GR41-AVE GRATTERY CH FONCIERE	312 163,00 €	305 339,95 €	48	A	V	Livret A + 0,6	2,85%	V	Livret A + 0,6	1,76%	A-1	5 721,51 €	3 951,70 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	18A-SGE2-SGE4-REHA	1 580 926,00 €	1 483 642,59 €	16	A	V	Livret A + 0,6	2,85%	V	Livret A + 0,6	1,76%	A-1	23 141,97 €	67 544,98 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	COMPACTAGE 119433-01/08/2012	3 944 328,28 €	3 922 639,77 €	37	A	V	Livret A + 0,67	2,92%	V	Livret A + 0,67	2,12%	A-1	95 328,95 €	16 401,91 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2011	P	COMPACTAGE 119434-01/09/2012	2 869 117,40 €	2 168 601,55 €	7	A	F	Taux fixe à 3,39 %	3,39%	F	Taux fixe à 3,39 %	3,38%	A-1	81 748,74 €	244 865,67 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2013	P	94C-VEEN-PL-VEENS VEFA 15 LOGTS	668 110,00 €	676 342,66 €	39	A	V	Livret A + 0,6	1,85%	V	Livret A + 0,6	1,78%	A-1	12 870,64 €	11 767,34 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2013	P	94C-VEEN-PL-VEENS VEFA 16 LOGTS	112 390,00 €	111 004,46 €	49	A	V	Livret A + 0,6	1,85%	V	Livret A + 0,6	1,78%	A-1	2 102,21 €	1 335,54 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2013	P	86C-PLCT-PL CENTRALE CONST 31 LOGTS	2 216 062,00 €	2 177 192,34 €	39	A	V	Livret A + 0,6	1,85%	V	Livret A + 0,6	1,78%	A-1	41 431,80 €	37 879,66 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2013	P	99C-PLCT-PL CENTRALE CONST 31 LOGTS	46 138,00 €	44 561,63 €	49	A	V	Livret A + 0,6	1,85%	V	Livret A + 0,6	1,78%	A-1	844,28 €	556,47 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1977	P	Révision prix const. FUTEUSES	31 099,80 €	3 942,07 €	2	A	F	Taux fixe à 2,95 %	2,95%	F	Taux fixe à 2,95 %	2,94%	A-1	152,85 €	1 239,42 €

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Réhabilitation de 264 logements situés allées Ronceau, Heurtebise et Bescherneau à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 142 342,00 €	1 142 342,00 €	24	A	V	Livret A + 0,6	1,81%	A-1		
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Réhabilitation énergétique de 48 logements - Résidence Jean-Jaures à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	124 314,00 €	124 314,00 €	24	A	V	Livret A + 0,6	1,84%	A-1		
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 53 logements - Hameau des Bichères à Auxerre - 4ème tranche B	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 000 691,00 €	3 000 691,00 €	39	A	V	Livret A + 0,6	1,84%	A-1		
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 53 logements - Hameau des Bichères à Auxerre - 4ème tranche B	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 023 400,00 €	1 023 400,00 €	49	A	V	Livret A + 0,6	1,84%	A-1		
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 53 logements - Hameau des Bichères à Auxerre - 4ème tranche B	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	166 347,00 €	166 347,00 €	39	A	V	Livret A + (-0,2)	1,04%	A-1		
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 53 logements - Hameau des Bichères à Auxerre - 4ème tranche B	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	41 300,00 €	41 300,00 €	49	A	V	Livret A + (-0,2)	1,04%	A-1		
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 12 logements - Hameau des Bichères à Auxerre - 4ème tranche B	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	602 407,00 €	602 407,00 €	39	A	V	Livret A + 0,6	1,84%	A-1		
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 12 logements - Hameau des Bichères à Auxerre - 4ème tranche B	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	238 500,00 €	238 500,00 €	49	A	V	Livret A + 0,6	1,84%	A-1		
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 12 logements - Hameau des Bichères à Auxerre - 4ème tranche B	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	202 862,00 €	202 862,00 €	39	A	V	Livret A + (-0,2)	1,04%	A-1		
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 12 logements - Hameau des Bichères à Auxerre - 4ème tranche B	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	44 500,00 €	44 500,00 €	49	A	V	Livret A + (-0,2)	1,04%	A-1		
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 164 logements - Quartier Sainte-Genève à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	422 810,00 €	422 810,00 €	24	A	V	Livret A + 0,6	1,84%	A-1		
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 29 logements - Les Imgies à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 056 212,00 €	2 056 212,00 €	39	A	V	Livret A + 0,6	1,82%	A-1		
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 29 logements - Les Imgies à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	266 000,00 €	266 000,00 €	49	A	V	Livret A + 0,6	1,82%	A-1		
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 26 logements - Résidence des Carrères à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 987 320,00 €	1 987 320,00 €	39	A	V	Livret A + 0,6	1,82%	A-1		
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 26 logements - Résidence des Carrères à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	640 000,00 €	640 000,00 €	49	A	V	Livret A + 0,6	1,82%	A-1		
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 15 logements - Résidence des Carrères à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	663 338,00 €	663 338,00 €	39	A	V	Livret A + 0,6	1,82%	A-1		
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 15 logements - Résidence des Carrères à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	304 000,00 €	304 000,00 €	49	A	V	Livret A + 0,6	1,82%	A-1		
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Réhabilitation de 99 logements quartier des Rosolots à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	219 649,00 €	219 649,00 €	25	A	V	Livret A + 0,6	1,56%	A-1		
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Réhabilitation de 96 logements quartier Saint-Simon à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	61 580,00 €	61 580,00 €	25	A	V	Livret A + 0,6	1,56%	A-1		
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1999	P	AVENANT REAMENAGT 119439	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 084 066,01 €	1 841 623,82 €	10	A	V	Livret A + 1,2	3,07%	A-1	121 188,73 €	
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1999	P	AVENANT REAMENAGT 119440	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	100 370,02 €	26 193,81 €	3	A	V	Livret A + 1,2	2,58%	A-1	6 291,75 €	
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2001	P	54C-EPER-RESID EPERON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25 456,99 €	17 759,82 €	18	A	V	Livret A + 1,2	2,44%	A-1	638,14 €	737,12 €

1994	P	JEMMAPES 2E TR VAUB	LOGEHAB	211 141,89 €	60 674,76 €	5	A	F	TAUX FIXE	3,00%	F	TAUX FIXE	3,00%	A-1	2 153,10 €	11 095,50 €
1984	P	COTEAU 9E TR COT3	LOGEHAB	338 436,92 €	97 254,79 €	5	A	F	TAUX FIXE	3,00%	F	TAUX FIXE	3,00%	A-1	3 451,19 €	17 754,84 €
1995	P	LESSEPS 4E LOGTS	LOGEHAB	411 812,35 €	139 919,10 €	6	A	F	TAUX FIXE	3,00%	F	TAUX FIXE	3,00%	A-1	4 827,40 €	21 000,20 €
1995	P	H.COTEAU COT4 4E TR	LOGEHAB	109 793,29 €	37 310,16 €	6	A	F	TAUX FIXE	3,00%	F	TAUX FIXE	3,00%	A-1	1 287,31 €	5 600,05 €
1986	P	MIGNOTTES 2E TR CMH1	LOGEHAB	114 336,76 €	14 705,41 €	2	A	F	TAUX FIXE	3,00%	F	TAUX FIXE	3,00%	A-1	652,16 €	7 033,07 €
1996	P	PORTE COTEAU COTP	LOGEHAB	45 794,71 €	5 882,19 €	2	A	F	TAUX FIXE	3,00%	F	TAUX FIXE	3,00%	A-1	290,86 €	2 813,23 €
1996	P	P.MARIE CURIE PMCI	LOGEHAB	54 881,65 €	7 068,82 €	2	A	F	TAUX FIXE	3,00%	F	TAUX FIXE	3,00%	A-1	313,04 €	3 373,87 €
1988	P	MIGNOTTES 1E TR	LOGEHAB	152 838,82 €	23 828,78 €	2	A	F	TAUX FIXE	3,00%	F	TAUX FIXE	3,00%	A-1	1 043,45 €	11 252,81 €
1996	P	P.M.GURIE PMCO	LOGEHAB	38 112,25 €	4 901,87 €	2	A	F	TAUX FIXE	3,00%	F	TAUX FIXE	3,00%	A-1	217,39 €	2 344,35 €
1998	P	MIGNOTTES 3 CM8	LOGEHAB	123 483,70 €	23 477,81 €	2	A	F	TAUX FIXE	3,00%	F	TAUX FIXE	3,00%	A-1	925,56 €	7 374,48 €
1997	P	MIGNOTTES 4 CM4	LOGEHAB	233 247,00 €	54 315,83 €	4	A	F	TAUX FIXE	2,00%	F	TAUX FIXE	2,00%	A-1	1 344,72 €	12 919,30 €
1998	P	MIGNOTTES V CM6	LOGEHAB	152 449,02 €	43 944,94 €	5	A	F	TAUX FIXE	2,00%	F	TAUX FIXE	2,00%	A-1	1 044,48 €	8 278,80 €
1998	P	RESID DE L'EPERON	VILLOGIA	76 224,51 €	30 736,23 €	8	A	F	TAUX FIXE	1,00%	F	TAUX FIXE	1,00%	A-1	339,85 €	3 246,30 €
1998	P	RESID DE L'EPERON	CILSERE	76 224,51 €	32 781,17 €	9	A	F	TAUX FIXE	1,00%	F	TAUX FIXE	1,00%	A-1	338,88 €	3 102,26 €
1999	P	ZC12 ST SIMEON 80 LGTS	LOGEHAB	132 630,64 €	0,00 €	0	A	F	TAUX FIXE	2,00%	F	TAUX FIXE	2,00%	A-1	202,37 €	10 119,67 €
1999	P	REHAB 220 LGTS ZC11	LOGEHAB	426 867,25 €	0,00 €	0	A	F	TAUX FIXE	2,00%	F	TAUX FIXE	2,00%	A-1	651,42 €	32 868,95 €
1999	P	CONST 12 PAV COTEAU V	LOGEHAB	48 783,69 €	14 062,38 €	5	A	F	TAUX FIXE	2,00%	F	TAUX FIXE	2,00%	A-1	334,23 €	2 649,22 €
2008	P	RESIDENCE DU PARC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 059 000,00 €	795 346,76 €	13	A	V	Livret A + 0.45	1,74%	V	Livret A + 0.45	1,74%	A-1	18 555,18 €	48 070,92 €
2009	P	Reaménagement emprunt n° 50	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	599 042,44 €	479 643,39 €	18	A	V	Livret A + 1.2	2,45%	V	Livret A + 1.2	2,45%	A-1	12 273,77 €	21 326,72 €
2008	P	Reaménagement emprunt n° 187	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	101 694,46 €	74 175,99 €	10	A	V	Livret A + 1.2	2,45%	V	Livret A + 1.2	2,45%	A-1	2 357,23 €	5 780,79 €
2010	P	COMPACTAGE 2	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	66 967,72 €	52 277,92 €	29	A	V	Livret A + 0.71	1,98%	V	Livret A + 0.71	1,98%	A-1	1 574,25 €	906,10 €
2010	P	COMPACTAGE 5	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 054 045,66 €	5 644 129,27 €	19	S	V	Livret A + 1.35	1,55%	V	Livret A + 1.35	1,55%	A-1	213 889,73 €	170 342,98 €
2009	P	COMPACTAGE 7	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 026 895,34 €	889 200,15 €	35	A	V	Livret A + 1	2,25%	V	Livret A + 1	2,25%	A-1	22 129,50 €	14 933,21 €
1986	P	ACCOMEL 7 LOGTS RUE DE PARIS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	281 954,46 €	121 464,97 €	9	A	V	Livret A + 0.52	4,94%	V	Livret A + 0.52	4,78%	A-1	6 309,70 €	10 332,86 €
1983	P	AFFI CROUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	843 770,56 €	385 818,15 €	14	A	V	Livret A + 1.3	5,80%	V	Livret A + 1.3	2,60%	A-1	12 484,31 €	23 503,49 €
1993	P	AFFI CROUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	289 298,63 €	180 216,13 €	14	A	V	Livret A + 1.3	5,80%	V	Livret A + 1.3	2,44%	A-1	4 355,52 €	10 589,89 €
2000	P	PARC 2000	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29 576,11 €	2 614,13 €	1	A	V	Livret A	3,00%	V	Livret A	1,24%	A-1	84,95 €	2 581,86 €
1996	P	VAULABELLE	DEXA	457 347,05 €	396 524,20 €	22	A	F	TAUX FIXE	850,00%	F	TAUX FIXE	850,00%	A-1	34 230,75 €	6 190,50 €
1991	P	AUXERRE LES GNOIRS	LOGEHAB	121 959,21 €	12 886,03 €	2	A	F	TAUX FIXE	300,00%	F	TAUX FIXE	300,00%	A-1	558,18 €	6 020,02 €
1891	P	ST GEORGES BILLY	LOGEHAB	152 449,02 €	15 789,92 €	2	A	F	TAUX FIXE	300,00%	F	TAUX FIXE	300,00%	A-1	697,77 €	7 524,98 €
1992	P	AUXERRE GEROT	LOGEHAB	457 347,05 €	74 291,95 €	3	A	F	TAUX FIXE	300,00%	F	TAUX FIXE	300,00%	A-1	2 928,83 €	23 336,64 €
1999	P	AUXERRE ALSACE	LOGEHAB	109 768,28 €	31 640,40 €	5	A	F	TAUX FIXE	200,00%	F	TAUX FIXE	200,00%	A-1	752,02 €	5 960,74 €
1999	P	AUXERRE MICHELET	LOGEHAB	27 969,16 €	7 519,78 €	5	A	F	TAUX FIXE	100,00%	F	TAUX FIXE	100,00%	A-1	89,79 €	1 459,57 €
2001	P	AUXERRE PARC 2000	LOGEHAB	59 357,16 €	20 506,12 €	7	A	F	TAUX FIXE	150,00%	F	TAUX FIXE	150,00%	A-1	348,98 €	2 798,85 €
1995	P	AUXERRE PUTS DES DAMES	LOGEHAB	246 887,41 €	83 947,89 €	6	A	F	TAUX FIXE	300,00%	F	TAUX FIXE	300,00%	A-1	2 898,44 €	12 800,12 €
1995	P	AUXERRE VAULABELLE	LOGEHAB	246 987,41 €	83 947,89 €	6	A	F	TAUX FIXE	300,00%	F	TAUX FIXE	300,00%	A-1	2 886,44 €	12 600,12 €

VAL DYONNE HABITAT	1984	P	AUXERRE GEROT	LOGEHAB	289 119,76 €	84 274,50 €	5	A	F	TAUX FIXE	300,00%	F	TAUX FIXE	300,00%	A-1	3 345,43 €	17 239,84 €
VAL DYONNE HABITAT	1984	P	AUXERRE GEROT	LOGEHAB	174 227,27 €	53 014,59 €	5	A	F	TAUX FIXE	300,00%	F	TAUX FIXE	300,00%	A-1	2 058,73 €	10 809,11 €
VAL DYONNE HABITAT	1992	P	AFPI CROUS	LOGEHAB	228 673,53 €	37 145,96 €	3	A	F	TAUX FIXE	300,00%	F	TAUX FIXE	300,00%	A-1	1 464,41 €	11 667,82 €
VAL DYONNE HABITAT	1994	P	AFPI CROUS	LOGEHAB	30 489,80 €	8 018,92 €	5	A	F	TAUX FIXE	300,00%	F	TAUX FIXE	300,00%	A-1	284,56 €	1 466,40 €
VAL DYONNE HABITAT	1995	P	VAULABELLE Z7	ALLIANCE	2 286,74 €	143,18 €	1	A	F	TAUX FIXE	250,00%	F	TAUX FIXE	250,00%	A-1	7,07 €	139,62 €
YONNE HABITATION	2013	P	Constitution d'une résidence étudiante	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 985 263,56 €	1 985 519,69 €	39	A	V	Livret A + 1,18	2,41%	V	Livret A + 1,16	2,32%	A-1	47 362,85 €	29 743,89 €
YONNE HABITATION	2013	P	Constitution d'une résidence étudiante	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	193 121,55 €	190 126,87 €	39	A	V	Livret A + 1,05	2,30%	V	Livret A + 1,05	2,21%	A-1	4 441,80 €	2 894,58 €
YONNE HABITATION	2014	P	Opération Dentif. Rothereau (61 PLUS)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 437 000,00 €	1 437 000,00 €	39	A	V	Livret A + 1,04	2,26%	V	Livret A + 1,04	2,33%	A-1		
YONNE HABITATION	2014	P	Opération de la Maladière (40 PLUS)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	749 000,00 €	749 000,00 €	39	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	Livret A + 0,6	1,39%	A-1		
TOTAL GENERAL					124 579 551,26 €	99 970 667,82 €										2 292 802,46 €	3 317 659,24 €

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (2 est à lire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux fixe de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt, hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire (CCB) 01/5077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et combinés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décalés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L.2252-2 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	217 408,51
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	6 639 757,09
provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	Y = A+B+C-D	6 857 165,60
Recettes réelles de fonctionnement	II	60 353 137,11
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III	11%

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.3
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
				<i>Néant</i>						

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)
			<i>Neant</i>						

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités.....						
...				<i>Néant</i>			
	8018 Autres engagements						
	Au profit d'organismes publics.....						
...							
	Au profit d'organismes privés.....						
...							
TOTAL							

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)							
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
			<i>Néant</i>				
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							
TOTAL							

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1,7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé Associations : Entreprises: Personnes physiques: Autres:	Voir pages suivantes	
Personnes de droit public Etat: Régions: Départements: Communes: Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...): Autres:		
TOTAL GENERAL		

Imputation	Date liquidation	Numéro engagement	Numéro bordereau	Numéro mandat	Fournisseur	Libellé écriture	Montant TTC
65748 313	13/01/2014	2014000003	2	3	AIDA ASS ICAUNAISE DIFFUSION	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	283 137,00
65748 313	05/02/2014	2014000003	29	202	AIDA ASS ICAUNAISE DIFFUSION	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	283 136,00
65748 33	24/03/2014	2011001176	165	1534	AIDA ASS ICAUNAISE DIFFUSION	SUBV 2011/DELIB 2011-004 DU 20.01.11	9 734,00
65748 313	28/03/2014	2014000003	187	1764	AIDA ASS ICAUNAISE DIFFUSION	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	283 137,00
65748 33	16/06/2014	2014002426	399	3695	AIDA ASS ICAUNAISE DIFFUSION	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	13 300,00
65748 33	07/07/2014	2014002426	494	4495	AIDA ASS ICAUNAISE DIFFUSION	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	13 400,00
65748 33	27/10/2014	2014002426	914	7467	AIDA ASS ICAUNAISE DIFFUSION	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	13 400,00
					Total AIDA ASS ICAUNAISE DIFFUSION		999 244,00
20422 40	27/10/2014	2014002463	911	7437	AJA FOOTBALL	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	400 000,00
					Total AJA FOOTBALL		400 000,00
65748 40	13/01/2014	2014000004	2	4	AJA OMNISPORTS	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	52 000,00
65748 40	18/06/2014	2014002353	414	3822	AJA OMNISPORTS	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	4 573,00
65748 40	15/07/2014	2014000004	519	4666	AJA OMNISPORTS	Subv 2014/délib 2014-105 DU 17.04.14	25 980,00
20422 40	23/07/2014	2013007677	542	4670	AJA OMNISPORTS	subv except/délib 2013-127 du 05.12.13	44 000,00
20421 411	03/09/2014	2014003801	651	5880	AJA OMNISPORTS	Subv 2014/délib 2014-161 du 26.06.14	9 114,00
65748 40	27/10/2014	2014002353	914	7470	AJA OMNISPORTS	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	3 049,00
20421 411	05/11/2014	2014003801	941	7632	AJA OMNISPORTS	Subv 2014/délib 2014-161 du 26.06.14	800,00
20421 411	26/11/2014	2014003801	1011	8212	AJA OMNISPORTS	Subv 2014/délib 2014-161 du 26.06.14	700,00
20421 411	26/11/2014	2014003801	1011	8212	AJA OMNISPORTS	Subv 2014/délib 2014-161 du 26.06.14	964,00
20421 411	26/11/2014	2014003801	1011	8212	AJA OMNISPORTS	Subv 2014/délib 2014-161 du 26.06.14	3 112,00
65748 40	26/11/2014	2014003788	1012	8218	AJA OMNISPORTS	Subv 2014/délib 2014-161 du 26.06.14	10 000,00
20421 411	03/12/2014	2014003801	1041	8462	AJA OMNISPORTS	Subv 2014/délib 2014-161 du 26.06.14	1 200,00
					Total AJA OMNISPORTS		155 492,00
65748 025	13/01/2014	2014000023	2	19	CAS COMITE D'ACTION SOCIALE	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	75 652,00
65748 025	07/07/2014	2014002351	494	4487	CAS COMITE D'ACTION SOCIALE	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	7 622,00
65748 025	24/09/2014	2014000023	766	6578	CAS COMITE D'ACTION SOCIALE	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	37 826,00
					Total CAS COMITE D'ACTION SOCIALE		121 100,00
657362 520	13/01/2014	2014000016	2	14	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	308 340,00
657362 63	13/01/2014	2014000017	2	15	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	60 000,00
657362 520	24/03/2014	2013000608	165	1531	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	Subv 2013/délib 2012-145 du 20.12.12	3 414,95
657362 520	28/05/2014	2014000016	356	3345	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	90 000,00
657362 63	15/07/2014	2014000017	519	4664	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	Subv 2014/délib 2014-105 DU 17.04.14	60 000,00
657362 520	23/07/2014	2014002408	543	4871	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	5 100,84
65748 8200	13/08/2014	2014002307	601	5423	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	2 000,00
657362 520	24/09/2014	2014000016	766	6571	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	796 660,00
657362 63	24/09/2014	2014000017	766	6572	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	60 000,00
657362 520	27/10/2014	2014002408	914	7463	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	1 171,00
657362 520	19/01/2015	2014002408	1211	10127	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	2 457,45
					Total CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE		1 389 144,24
65748 90	13/01/2014	2014000020	2	17	CENTRE FRANCE PARC EXPO	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	95 000,00
65748 90	07/05/2014	2014000020	283	2621	CENTRE FRANCE PARC EXPO	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	114 000,00

Imputation	Date liquidation	Numéro engagement	Numéro bordereau	Numéro mandat	Fournisseur	Libellé écriture	Montant TTC
65748 90	14/05/2014	2014000020	302	2798	CENTRE FRANCE PARC EXPO	Subv 2014/délib 2014-105 DU 17.04.14	19 000,00
65748 90	21/05/2014	2014002439	327	3084	CENTRE FRANCE PARC EXPO	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	76 440,00
65748 90	23/07/2014	2014000020	543	4880	CENTRE FRANCE PARC EXPO	Subv 2014/délib 2014-105 DU 17.04.14	114 000,00
65748 90	20/10/2014	2014000020	869	7160	CENTRE FRANCE PARC EXPO	FACTURE FAC10597 DU 06.10.14	114 000,00
					Total CENTRE FRANCE PARC EXPO		532 440,00
65748 421	13/01/2014	2014000037	2	30	GULLI VERT CENTRE DE LOISIRS	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	60 000,00
65748 421	13/08/2014	2014000037	601	5419	GULLI VERT CENTRE DE LOISIRS	Subv 2014/délib 2014-105 DU 17.04.14	50 000,00
					Total GULLI VERT CENTRE DE LOISIRS		110 000,00
65748 64	13/01/2014	2014000038	2	31	LES LUTINS	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	22 500,00
65748 64	23/07/2014	2013000027	543	4878	LES LUTINS	Subv 2013/délib 2012-145 du 20.12.12	7 500,00
65748 64	24/09/2014	2014000038	766	6593	LES LUTINS	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	52 500,00
					Total LES LUTINS		82 500,00
65748 90	13/01/2014	2014000041	2	33	MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	18 360,00
65748 90	14/04/2014	2013000615	219	2081	MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA	Subv 2013/délib 2012-145 du 20.12.12	5 750,00
65748 90	14/04/2014	2013000534	219	2080	MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA	Subv 2013/délib 2012-145 du 20.12.12	750,00
65748 90	04/06/2014	2014002658	370	3467	MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	1 245,00
65748 90	04/06/2014	2014002254	370	3468	MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	1 500,00
65748 90	30/06/2014	2014002658	461	4247	MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	1 245,00
65748 90	15/07/2014	2014000041	519	4668	MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA	Subv 2014/délib 2014-105 DU 17.04.14	22 720,00
65748 8200	25/08/2014	2014002425	633	5739	MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	40 090,00
65748 8200	25/08/2014	2014002303	633	5739	MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	2 000,00
65748 90	22/09/2014	2014002412	741	6460	MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	5 000,00
					Total MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA		98 570,00
65748 33	13/01/2014	2014000048	2	37	MAISON DES JEUNES ET CULTURE	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	65 520,00
65748 33	16/06/2014	2014000048	399	3696	MAISON DES JEUNES ET CULTURE	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	32 760,00
					Total MAISON DES JEUNES ET CULTURE		98 280,00
65748 64	13/01/2014	2014000044	2	35	MFB SSAM CRECHE FAMILIALE	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	123 000,00
65748 64	02/07/2014	2014000044	471	4314	MFB SSAM CRECHE FAMILIALE	Subv 2014/délib 2014-105 DU 17.04.14	123 000,00
65748 64	24/09/2014	2014000044	766	6594	MFB SSAM CRECHE FAMILIALE	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	123 000,00
65748 64	10/12/2014	2013000019	1084	8755	MFB SSAM CRECHE FAMILIALE	Subv 2013/délib 2012-145 du 20.12.12	3 347,91
					Total MFB SSAM CRECHE FAMILIALE		372 347,91
65748 64	13/01/2014	2014000042	2	34	MFB SSAM LES LOUPIOTS	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	33 300,00
65748 64	02/07/2014	2014000042	471	4315	MFB SSAM LES LOUPIOTS	Subv 2014/délib 2014-105 DU 17.04.14	33 900,00
65748 64	24/09/2014	2014000042	766	6591	MFB SSAM LES LOUPIOTS	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	33 800,00
65748 64	10/12/2014	2013000029	1084	8756	MFB SSAM LES LOUPIOTS	Subv 2013/délib 2012-145 du 20.12.12	4 436,15
					Total MFB SSAM LES LOUPIOTS		105 236,15
65748 90	13/01/2014	2014000045	2	36	MISSION LOCALE	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	15 830,00
65748 90	13/01/2014	2014000047	2	36	MISSION LOCALE	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	15 800,00
65748 90	25/06/2014	2014002320	437	4044	MISSION LOCALE	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	1 250,00
65748 90	30/06/2014	2014002320	461	4248	MISSION LOCALE	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	1 250,00
65748 90	15/07/2014	2014000047	519	4667	MISSION LOCALE	Subv 2014/délib 2014-105 DU 17.04.14	15 800,00
65748 90	15/07/2014	2014000045	519	4667	MISSION LOCALE	Subv 2014/délib 2014-105 DU 17.04.14	15 830,00
65748 8200	25/08/2014	2014002305	633	5735	MISSION LOCALE	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	2 000,00
65748 8200	25/08/2014	2014002551	633	5735	MISSION LOCALE	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	500,00

Imputation	Date liquidation	Numéro engagement	Numéro bordereau	Numéro mandat	Fournisseur	Libellé écriture	Montant TTC
65748 90	24/09/2014	2014000047	766	6595	MISSION LOCALE	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	15 800,00
65748 90	24/09/2014	2014000046	766	6595	MISSION LOCALE	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	15 825,00
					Total MISSION LOCALE		99 885,00
204172 72	04/08/2014	2014002459	567	5102	OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1er acompte sur Annuités 2014 - PRLS dette	77 865,73
2041512 524	15/12/2014	2014006097	1098	8677	OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	Subv 2014/délib 2014-143 du 26.06.14	101 340,58
204172 72	17/12/2014	2013000673	1108	8923	OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1er acompte 30% subv Brichères tr4 - 53 logts	111 714,30
204172 72	17/12/2014	2014002462	1108	8926	OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	Solde subv Réhab. 164 logts Ste Geneviève	120 750,00
204172 72	17/12/2014	2014006610	1108	8924	OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	Solde dette plan de relance 2014	25 892,02
204172 72	17/12/2014	2013000673	1108	8925	OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	Solde subv Résidentialisation Place Corot	100 150,70
204172 72	17/12/2014	2013000673	1108	8922	OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	Solde subv Brichères tranche 4 - 9 logements	24 696,00
					Total OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT		562 409,34
65748 40	13/01/2014	2014000055	2	40	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	229 250,00
65748 40	10/06/2014	2014002424	386	3610	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	12 830,00
65748 40	16/06/2014	2014000055	406	3775	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	105 375,00
65748 40	07/07/2014	2014002424	494	4496	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	12 840,00
65748 8200	23/07/2014	2014002334	543	4879	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	5 000,00
65748 40	24/09/2014	2014000055	766	6585	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	105 375,00
65748 40	24/09/2014	2014002424	766	6586	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	12 830,00
20421 411	03/12/2014	2014003806	1041	8464	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	Subv 2014/délib 2014-161 du 26.06.14	2 500,00
					Total OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS		485 000,00
65748 40	13/01/2014	2014000059	2	42	PATRONAGE LAIQUE PAUL BERT	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	900,00
65748 40	13/01/2014	2014000057	2	42	PATRONAGE LAIQUE PAUL BERT	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	4 200,00
65748 40	13/01/2014	2014000058	2	42	PATRONAGE LAIQUE PAUL BERT	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	900,00
65748 421	13/01/2014	2014000056	2	41	PATRONAGE LAIQUE PAUL BERT	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	53 000,00
65748 421	24/03/2014	2013007818	165	1536	PATRONAGE LAIQUE PAUL BERT	Subv except/délib 2013-127 du 05.12.13	4 000,00
65748 40	16/06/2014	2014000059	406	3777	PATRONAGE LAIQUE PAUL BERT	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	900,00
65748 40	16/06/2014	2014000058	406	3777	PATRONAGE LAIQUE PAUL BERT	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	900,00
65748 40	16/06/2014	2014000057	406	3777	PATRONAGE LAIQUE PAUL BERT	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	4 200,00
65748 421	07/07/2014	2013000034	490	4456	PATRONAGE LAIQUE PAUL BERT	Subv 2013/délib 2012-145 du 20.12.12	9 090,00
65748 421	07/07/2014	2014000056	490	4456	PATRONAGE LAIQUE PAUL BERT	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	20 000,00
65748 421	13/08/2014	2014000056	601	5420	PATRONAGE LAIQUE PAUL BERT	Subv 2014/délib 2014-105 DU 17.04.14	21 000,00
20421 412	03/09/2014	2014003804	651	5863	PATRONAGE LAIQUE PAUL BERT	Subv 2014/délib 2014-161 du 26.06.14	2 718,00
65748 40	24/09/2014	2014000057	766	6586	PATRONAGE LAIQUE PAUL BERT	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	4 187,00
65748 421	17/12/2014	2014006611	1110	8932	PATRONAGE LAIQUE PAUL BERT	Subv 2014/délib 2014-227 du 26.11.14	5 500,00
					Total PATRONAGE LAIQUE PAUL BERT		131 495,00
65748 64	13/01/2014	2014000060	2	43	RIBAMBELLE LRG HALTE GARDERIE	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	29 250,00
65748 64	23/07/2014	2013000035	543	4877	RIBAMBELLE LRG HALTE GARDERIE	Subv 2013/délib 2012-145 du 20.12.12	9 750,00
65748 64	01/10/2014	2014000060	796	6731	RIBAMBELLE LRG HALTE GARDERIE	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	60 300,00
					Total RIBAMBELLE LRG HALTE GARDERIE		99 300,00
65748 40	13/01/2014	2014000062	2	45	RUGBY CLUB AUXERROIS	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	50 000,00
65748 40	10/06/2014	2014002786	386	3615	RUGBY CLUB AUXERROIS	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	457,00
65748 40	10/06/2014	2014000062	386	3615	RUGBY CLUB AUXERROIS	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	25 000,00
20421 412	25/06/2014	2013000686	438	4045	RUGBY CLUB AUXERROIS	Subv 2013/délib 2012-145 du 20.12.12	1 720,00
65748 40	17/12/2014	2014002786	1110	8931	RUGBY CLUB AUXERROIS	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	305,00
					Total RUGBY CLUB AUXERROIS		77 482,00

Imputation	Date liquidation	Numéro engagement	Numéro bordereau	Numéro mandat	Fournisseur	Libellé écriture	Montant TTC
65748 311	13/01/2014	2014000064	2	47	SERVICE COMPRIS	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	224 334,00
65748 311	05/02/2014	2014000064	29	203	SERVICE COMPRIS	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	224 333,00
65748 311	24/03/2014	2013004485	165	1532	SERVICE COMPRIS	Subv except/délib 2013-052 du 20.06.13	45 700,00
65748 311	28/03/2014	2014000064	187	1763	SERVICE COMPRIS	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	224 333,00
65748 30	27/10/2014	2013000037	914	7465	SERVICE COMPRIS	Subv 2013/délib 2012-145 du 20.12.12	52 000,00
					Total SERVICE COMPRIS		770 700,00
65748 40	13/01/2014	2014000065	2	48	STADE AUXERROIS	Subv 2014/délib 2013-132 du 05.12.13	43 047,00
65748 40	10/06/2014	2014000065	386	3621	STADE AUXERROIS	Subv 2014/délib 2013-192 du 05.12.13	43 047,00
65748 40	10/06/2014	2013005883	386	3621	STADE AUXERROIS	Subv exceptionnelle délib 2013-088 du 19.09.13	10 000,00
65748 40	15/07/2014	2014000065	519	4865	STADE AUXERROIS	Subv 2014/délib 2014-105 DU 17.04.14	43 047,00
65748 40	23/07/2014	2014003770	543	4875	STADE AUXERROIS	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	457,00
65748 8200	25/08/2014	2014002333	633	5737	STADE AUXERROIS	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	4 900,00
65748 8200	25/08/2014	2014002298	633	5737	STADE AUXERROIS	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	1 900,00
65748 8200	25/08/2014	2014003791	633	5737	STADE AUXERROIS	Subv 2014/délib 2014-161 du 26.06.14	2 700,00
20421 411	03/09/2014	2014003808	651	5881	STADE AUXERROIS	Subv 2014/délib 2014-161 du 26.06.14	23 574,00
20421 411	22/09/2014	2014003808	740	6456	STADE AUXERROIS	Subv 2014/délib 2014-161 du 26.06.14	3 040,00
20421 411	24/09/2014	2014003808	763	6557	STADE AUXERROIS	Subv 2014/délib 2014-161 du 26.06.14	2 736,00
65748 40	24/09/2014	2014000065	766	6583	STADE AUXERROIS	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	43 047,00
65748 40	29/09/2014	2013005878	781	6678	STADE AUXERROIS	Subv exceptionnelle délib 2013-088 du 19.09.13	2 500,00
20421 411	20/10/2014	2014003808	868	7156	STADE AUXERROIS	Subv 2014/délib 2014-161 du 26.06.14	1 176,00
20421 411	22/10/2014	2014003808	890	7362	STADE AUXERROIS	Subv 2014/délib 2014-161 du 26.06.14	1 200,00
65748 40	27/10/2014	2014002300	914	7469	STADE AUXERROIS	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	1 906,00
20421 411	05/11/2014	2014003808	941	7633	STADE AUXERROIS	Subv 2014/délib 2014-161 du 26.06.14	582,00
65748 40	05/11/2014	2014004931	946	7682	STADE AUXERROIS	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	750,00
20421 411	26/11/2014	2014003808	1011	8213	STADE AUXERROIS	Subv 2014/délib 2014-161 du 26.06.14	2 488,00
20421 411	26/11/2014	2014003808	1011	8213	STADE AUXERROIS	Subv 2014/délib 2014-161 du 26.06.14	1 720,00
20421 411	26/11/2014	2014003808	1011	8213	STADE AUXERROIS	Subv 2014/délib 2014-161 du 26.06.14	688,00
20422 411	03/12/2014	2014003809	1041	8465	STADE AUXERROIS	Subv 2014/délib 2014-161 du 26.06.14	6 000,00
20421 411	08/12/2014	2014003808	1063	8571	STADE AUXERROIS	Subv 2014/délib 2014-161 du 26.06.14	2 086,00
					Total STADE AUXERROIS		242 591,00
65731 23	26/05/2014	2014002428	344	3276	UNIVERSITE DE BOURGOGNE	Subv 2014/délib 2014 105 du 17.04.14	12 500,00
65731 23	15/07/2014	2014002428	519	4663	UNIVERSITE DE BOURGOGNE	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	12 500,00
65731 23	24/09/2014	2014002428	766	6599	UNIVERSITE DE BOURGOGNE	Subv 2014/délib 2014-105 du 17.04.14	12 500,00
65731 23	29/09/2014	2013000635	781	6676	UNIVERSITE DE BOURGOGNE	Subv 2013/délib 2012-145 du 20.12.12	12 500,00
65731 23	26/11/2014	2012000775	1012	8215	UNIVERSITE DE BOURGOGNE	Subv 2012/délib 2011-162 du 15.12.11	16 325,41
65731 23	26/11/2014	2013000646	1012	8215	UNIVERSITE DE BOURGOGNE	Subv 2013/délib 2012-145 du 20.12.12	16 325,40
					Total UNIVERSITE DE BOURGOGNE		82 650,81
					TOTAL GENERAL		6 916 867,35

**CONCOURS ATTRIBUES PAR LA COMMUNE AUX ASSOCIATIONS
SOUS FORME DE PRESTATIONS EN NATURE
ANNEE 2014**

TV
B 1.7

NOMS DES ASSOCIATIONS	DESIGNATIONS DES PRESTATIONS EN NATURE
A.I.D.A (Ass. Icaunaise de Développement artistique)	Prêt de matériel
AJA Football association	Mise à disposition locaux
	Entretien de locaux, terrains
	Mise à disposition personnel, matériel
	Prêt et transport de matériel
A.J.A. Club omnisport	Prêt et transport de matériel
	Entretien de terrains, bâtiment (mise à disposition de personnel, matériel, fournitures et locaux sportifs)
	Eau, électricité
Cabriole	Mise à disposition de locaux
	Entretien bâtiment, contrat de maintenance
Comité d'Action Sociale du Personnel De la Ville d'Auxerre	Mise à disposition de locaux, matériel
	Mise à disposition de personnel
	Affranchissement
	Fournitures de bureau
	Prêt et transport de matériel
	Entretien des locaux (travaux courant, entretien ménager, contrat de maintenance)
Electricité, eau, chauffage	
Centre France Evènements	Entretien bâtiments
Comité de jumelages	Mise à disposition de locaux
	Entretien de bâtiments
	Entretien ménager des locaux
	Fournitures de bureau et travaux de reprographie
	Transport de matériel
	Electricité, chauffage, eau
	Frais d'affranchissement
Coup de Pouce	Prêt et transport de matériel
	Entretien bâtiments - entretien ménager des locaux
	Chauffage
Ensemble la Fenice	Fournitures bureau
	Prêt et transport de matériel
Fleurs de vigne	Mise à disposition de personnel
	Service propreté
	Prêt et transport de matériel
Harmonie d'Auxerre	Electricité, eau, chauffage
	Mise à disposition de locaux
	Entretien bâtiment
I.U.T.	Entretien du parking
	Prêt et transport de matériel

NOMS DES ASSOCIATIONS

DESIGNATIONS DES PRESTATIONS EN NATURE

Les loupiots des Piedalloues (MFBSSAM)	Entretien bâtiment, espaces verts
	Transport de matériel
Maison des randonneurs	Entretien bâtiment
	Service propreté
Maison du Jeu (la)	Prêt et transport de matériel
	Chauffage, électricité, eau
	Entretien bâtiment
Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C. Saint-Pierre)	Mise à disposition de locaux
	Entretien de bâtiments
	Prêt et transport de matériel
Mission locale - Maison de la jeunesse	Prêt et transport de matériel
	Entretien ménager des locaux
	Entretien bâtiments
Office municipal des sports	Mise à disposition personnel
	Prêt et transport de matériel
	Affranchissement
Olympic Canoë Kayak Auxerrois	Prêt et transport de matériel
	Mise à disposition de locaux
	Eau, électricité et chauffage
	Entretien bâtiment, espaces verts
	Travaux d'équipement
Nettoyage locaux	
Patronage laïque Paul Bert	Mise à disposition locaux
	Entretien de bâtiments
	Electricité, chauffage, eau
	Prêt et transport de matériel
Ribambelle	Electricité, chauffage, eau
	Entretien bâtiment, espaces verts
Rugby Club auxerrois	Mise à disposition d'installations et de terrains pour spectacles sportifs
	Mise à disposition de personnel
	Prêt et transport de matériel
	Entretien bâtiments, espaces verts
	Eau, électricité, gaz, chauffage
	Combustible
Entretien ménager des locaux	
Service compris	Mise à disposition de locaux
	Mise à disposition de matériel et nettoyage des lieux
	Prêt et transport de matériel
	Entretien de bâtiments, espaces verts, voirie, nettoyage
Stade Auxerrois	Mise à disposition de personnel
	Entretien bâtiments, espaces verts
	Mise à disposition d'installations et de terrains pour spectacles sportifs
	Entretien ménager
	Prêt et transport de matériel
	Electricité, eau, chauffage
Combustibles	

Comptes des organismes

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A	168 893,70	G
Section d'investissement	B	0,00	H	72,41

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002) C= DEPENSES (si déficit) I= RECETTES (si excédent)	C	0,00	I	74 947,54
	Report en section d'investissement (001) D= DEPENSES (si déficit) J= RECETTES (si excédent)	D	0,00	J	2 278,17

TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D	168 893,70	=G+H+I+J	263 049,93
---------------------------------------	----------	-------------------	----------	-------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	0,00	=K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	168 893,70	=G+I+K	260 699,35
	Section d'investissement	=B+D+F	0,00	=H+J+L	2 350,58
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	168 893,70	=G+H+I+J+K+L	263 049,93

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E	0,00	K	0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F	0,00	L	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-13 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	126 353,54	28 424,62	164,00	0,00	97 764,92
012	Charges de personnel et frais assimilés	151 611,00	140 092,81	0,00	0,00	11 518,19
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	132,80	0,00	0,00	867,20
Total des dépenses de gestion courante		278 964,54	168 650,23	164,00	0,00	110 150,31
66	Charges financières	100,00	7,06	0,00	0,00	92,94
67	Charges exceptionnelles	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		279 364,54	168 657,29	164,00	0,00	110 543,25
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	73,00	72,41			0,59
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		73,00	72,41			0,59
TOTAL		279 437,54	168 729,70	164,00	0,00	110 543,84

Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3)	0,00				
---	-----	------	--	--	--	--

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Produits des services, du domaine et ventes...	50 741,00	42 965,45	0,00	0,00	7 775,55
74	Dotations et participations	153 749,00	142 748,26	0,00	0,00	11 000,74
Total des recettes de gestion courante		204 490,00	185 713,71	0,00	0,00	18 776,29
77	Produits exceptionnels	0,00	38,10	0,00	0,00	-38,10
Total des recettes réelles de fonctionnement		204 490,00	185 751,81	0,00	0,00	18 738,19
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		204 490,00	185 751,81	0,00	0,00	18 738,19

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3)	74 947,54				
--	-----	-----------	--	--	--	--

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) DP 023 - RI 021 ; DI 040 = RP 042 ; RI 040 = DP 042 ; DI 041 = RI 041 ; DP 043 - RP 043.
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
21	Immobilisations corporelles	2 351,17	0,00	0,00	2 351,17
	Total des dépenses d'équipement	2 351,17	0,00	0,00	2 351,17
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 351,17	0,00	0,00	2 351,17
	<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	TOTAL	2 351,17	0,00	0,00	2 351,17
	Pour information				
	D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opé d'ordre de transfert entre sections (1)</i>	<i>73,00</i>	<i>72,41</i>		<i>0,59</i>
	<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>	<i>73,00</i>	<i>72,41</i>		<i>0,59</i>
	TOTAL	73,00	72,41	0,00	0,59
	Pour information				
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 2 278,17			

(1) DF 023 - RI 021 ; D1040 - RF043 ; RI 040 - DF043 ; D1041 - RF041 ; DF043 - RF043 ;

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'unification de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté) ;

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs renseignées dans le cadre de budgets annexés ;

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur ;

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle en a créé ;

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A5) ;

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	28 588,62		28 588,62
012	Charges de personnel et frais assimilés	140 092,81		140 092,81
65	Autres charges de gestion courante	132,80		132,80
66	Charges financières	7,06	0,00	7,06
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	72,41	72,41
	Dépenses de fonctionnement - Total	168 821,29	72,41	168 893,70

Pour information				0,00
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	Dépenses d'investissement - Total	0,00	0,00	0,00

Pour information				0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants;
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
- (6) Hors chapitres "opérations d'équipement";
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	42 965,45		42 965,45
74	Dotations et participations	142 748,26		142 748,26
77	Produits exceptionnels	38,10	0,00	38,10
Recettes de fonctionnement - Total		185 751,81	0,00	185 751,81

Pour information				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				74 947,54

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
28	Amortissements des immobilisations		72,41	72,41
Recettes d'investissement - Total		0,00	72,41	72,41

Pour information				
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				2 278,17

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
- (5) Hors chapitres "opérations d'équipement";
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Etats financiers au 31/08/2014



Compte de résultat

Compte de Résultat

		31/08/2014		31/08/2013	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	3 501	1,43	1 500	0,82
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	240 688	98,57	180 758	99,18
	Montant net du chiffre d'affaires	244 189	100,00	182 258	100,00
	Productions stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation	1 164 643	476,94	1 137 101	623,90
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	12 088	4,95	16 064	8,81	
Autres produits	536	0,22	242	0,13	
	Total des produits d'exploitation	1 421 457	582,11	1 335 665	732,84
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock	(15)	-0,01	(449)	-0,25
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes	823 904	337,40	738 127	404,99
	Impôts, taxes et versements assimilés	11 303	4,63	11 606	6,37
	Salaires et traitements	365 105	149,52	332 010	182,16
	Charges sociales du personnel	146 987	60,19	143 863	78,93
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements et aux provisions	9 317	3,82	7 913	4,34
	Autres charges	24 013	9,83	22 552	12,37
	Total des charges d'exploitation	1 380 613	565,39	1 255 621	688,93
	RESULTAT D'EXPLOITATION	40 844	16,73	80 044	43,92
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré			40	0,02
	De participations (3)				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 226	0,50	3 665	2,01
	Reprises sur provisions et transfert de charges				
	Différences positives de change	2			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total des produits financiers	1 228	0,50	3 665	2,01
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)	506	0,21	358	0,20
	Différences négatives de change	10			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	516	0,21	358	0,20
	RESULTAT FINANCIER	712	0,29	3 307	1,81
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	41 556	17,02	83 311	45,71
	Total des produits exceptionnels	417	0,17	167	0,09
	Total des charges exceptionnelles	3 251	1,33	35	0,02
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 834)	-1,16	132	0,07
	PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES	3 370	1,38	18 505	10,15
	TOTAL DES PRODUITS	1 423 102	582,79	1 339 497	734,95
	TOTAL DES CHARGES	1 387 750	568,31	1 274 559	699,32
	RESULTAT DE L'EXERCICE	35 352	14,48	64 938	35,03

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/09/2013	12	01/09/2012	12	Variations	%
	31/08/2014	mois	31/08/2013	mois		
Total des produits d'exploitation	1 421 457	582,11	1 335 665	732,84	85 792	6,42
Ventes de marchandises	3 501	1,43	1 500	0,82	2 002	133,49
Ventes de marchandises FRANCE	3 501	1,43	1 500	0,82	2 002	133,49
VENTES BAR 20%	2 871	1,18	1 500	0,82	1 371	91,41
VENTE BAR 19,6%	631	0,26			631	
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	240 688	98,57	180 758	99,18	59 930	33,75
Production vendue Services FRANCE	240 688	98,57	180 758	99,18	59 930	33,75
BILLETTERIE	203 920	83,51	158 343	86,88	45 577	28,78
STAGE	426	0,17	1 631	0,90	(1 205)	-73,86
LOCATION DE SALLE 19,6%	2 000	0,82	5 000	2,74	(3 000)	-60,00
REFACT.PARTENARIATS	1 672	0,68	6 356	3,49	(4 683)	-73,69
MECENAT ET PUBLICITE	250	0,10	701	0,38	(451)	-64,31
REFACT.DIVERSES	3 925	1,61	582	0,32	3 343	574,60
LOCATION SALLE 20%	10 380	4,25			10 380	
REFACTURATION 20%	1 309	0,54			1 309	
STAGE 20%	1 260	0,52			1 260	
REFACTURATIONS DIVERSES 20%	1 979	0,81			1 979	
TRANSFERT CHARGE SPECTACLES CO	5 791	2,37			5 791	
ATELIER THEATRE ECOLE EXO TVA			8 146	4,47	(8 146)	-100,00
ATELIER THEATRE	7 775	3,18	7 775		7 775	
Montant net du chiffre d'affaires	244 189	100,00	182 258	100,00	61 931	33,98
Subventions d'exploitation	1 164 643	476,94	1 137 101	623,90	27 542	2,42
SUBVENTION MAIRIE	614 780	251,76	596 381	327,22	18 398	3,08
REDEVANCE LOYER	186 000	76,17	186 000	102,05		
SUBVENTION LES CLASSIQUES D'AU	49 495	20,27	28 599	15,69	20 895	73,06
SUBV MAIRIE ATELIER THEATRE	27 431	11,23	32 850	18,02	(5 419)	-16,50
SUBV.DRAC PROJET ARTISTI 2,1%	134 672	55,15	142 753	78,32	(8 081)	-5,66
SUBV. DRAC ANIMATION&ATE	17 324	7,09	27 336	15,00	(10 012)	-36,63
DRAC PROJETS ATELIER	10 417	4,27			10 417	
SUBV. CONSEIL GENERAL 2,1	9 794	4,01	6 072	3,33	3 722	61,29
SUBVENTION REGION 2,1	97 943	40,11	109 273	59,96	(11 330)	-10,37
SUBVENTION ONDA			(833)	-0,46	833	100,00
SUBVENTION CNV-EXO	2 052	0,84			2 052	
AIDE ASP/CUI	10 153	4,16	4 462	2,45	5 691	127,53
SUBVENTION SPIP	4 583	1,88	4 206	2,31	378	8,98
Reprises sur amort. & prov., transferts de charges	12 088	4,95	16 064	8,81	(3 976)	-24,75
TRANSF. CHARGES EXPL. NON SOUM	11 440	4,69	12 387	6,80	(947)	-7,64
INDEMNITES JOURNALIERES	(332)	-0,14	3 677	2,02	(4 010)	-109,03
PRISE EN CHARGE FORMATION	980	0,40			980	
Autres produits d'exploitation	536	0,22	242	0,13	294	121,64
PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	536	0,22	242	0,13	294	121,64
Total des charges d'exploitation	1 380 613	565,39	1 255 621	688,91	124 992	9,95
Variation de stocks de marchandises	(15)	-0,01	(449)	-0,25	435	96,71
VARIATION STOCK DE M/SES	(15)	-0,01	(449)	-0,25	435	96,71

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/09/2013	12	01/09/2012	12	Variations	%
	31/08/2014	mois	31/08/2013	mois		
Autres achats et charges externes	823 904	337,40	738 127	404,99	85 777	11,62
ACHAT SPECTACLE	180 978	74,11	197 773	108,51	(16 795)	-8,49
SPECTACLES REVERSEMENT RECETTE	17 553	7,19			17 553	
ATELIER THEATRE ECOLE	22 512	9,22			4 695	26,35
CO PRODUCTIONS	15 800	6,47	17 817	9,78	13 800	690,00
CO REALISATION	6 900	2,83	2 000	1,10	(117)	-1,67
COPRODUCTION RESIDENCE	24 819	10,16	7 017	3,85	22 819	N/S
CONFERENCES EXPO VENDREDIT	6 879	2,82	2 000	1,10	1 629	31,03
ACTIONS CULTURELLES	13 670	5,60	5 250	2,88	(10 317)	-43,01
ACHAT BAR	3 505	1,44	23 987	13,16	2 057	141,94
ELECTRICITE	22 004	9,01	1 449	0,79	799	3,77
EAU	4 990	2,04	21 205	11,63	4 188	522,29
GAZ	21 242	8,70	802	0,44	(8 651)	-28,94
CHAUFFAGE APPT	2 775	1,14	29 894	16,40	86	3,20
CARBURANT	2 831	1,16	2 689	1,48	913	47,61
PETITES FOURNITURES	10 718	4,39	1 918	1,05	6 685	165,77
FOURNITURE DE MENAGE	1 127	0,46	4 033	2,21	348	44,71
MATERIEL OUTILLAGE	1 183	0,48	779	0,43	(11 218)	-90,46
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	10 175	4,17	12 401	6,80	2 806	38,08
LOCATIONS VEHICULE	1 865	0,76	7 369	4,04	1 665	834,65
REDEVANCE LOYER THEATRE	186 000	76,17	200	0,11		
LOCATION MATERIEL	145	0,06	186 000	102,05	145	
LOCATION MATERIEL BUREAUTIQUE	3 498	1,43			363	11,56
LOC MATERIEL TECHNIQUE	7 352	3,01	3 136	1,72	(735)	-9,09
ABONNEMENT CBURO	87	0,04	8 087	4,44	(261)	-75,00
ENTRETIEN IMMOBILIER	3 743	1,53	348	0,19	3 743	
ENTRETIEN MATERIEL	7 106	2,91			1 918	36,98
ENTRETIEN VEHICULE	3 795	1,55	5 188	2,85	1 623	74,72
MAINTENANCE	8 011	3,28	2 172	1,19	(1 212)	-13,14
TELESURVEILLANCE	1 806	0,74	9 223	5,06	638	54,63
PRESSING	30	0,01	1 168	0,64	(427)	-93,44
SURVEILLANCE PACK SECURITE	8 013	3,28	457	0,25	(4 726)	-37,10
PRIMES D'ASSURANCE	12 294	5,03	12 739	6,99	(567)	-4,41
DOCUMENTATION	1 215	0,50	12 861	7,06	236	24,08
PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREP	542	0,22	979	0,54	(631)	-53,78
HONORAIRES	14 820	6,07	1 173	0,64	(3 464)	-18,95
AUTRES HONORAIRES	1 000	0,41	18 284	10,23	1 000	
FRAIS ACTES	22	0,01			(378)	-94,61
FORMATION	980	0,40	400	0,22	980	
COMMUNICATION	64 129	26,26			19 101	42,42
ANNONCES ET INSERTIONS			45 028	24,71	(730)	-100,00
CADEAUX	42	0,02	730	0,40	(1 530)	-97,35
TRANSPORT SUR ACHAT			1 571	0,86	(37)	-100,00
AUTOROUTE / PARKING	754	0,31	37	0,02	157	26,30
RBMT FRAIS DE DEPLACEMENT ARTI	35 090	14,37	597	0,33	15 966	83,49
SEJOURS ARTISTES	46 855	19,19	19 123	10,49	18 204	63,54
CHEQUES DEJUNER	16 309	6,68	28 651	15,72	1 464	9,86
FRAIS DE DEPLACEMENTS/FORMATIO	1 290	0,53	14 845	8,15	1 290	
MISSION	4 498	1,84			649	16,85
RECEPTION	4 519	1,85	3 850	2,11	1 078	31,32
CATERING	4 324	1,77	3 441	1,89	533	14,07
AFFRANCHISSEMENT	6 160	2,52	3 791	2,08	151	2,51
TELEPHONE	4 701	1,93	6 009	3,30	(300)	-6,01
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	1 647	0,67	5 001	2,74	(1 041)	-38,72
COTISATION	1 599	0,65	2 688	1,47	(369)	-18,75
			1 968	1,08		
Impôts, taxes & versements assimilés	11 303	4,63	11 606	6,37	(304)	-2,62
TAXE D'APPRENTISSAGE	2 451	1,00	2 198	1,21	253	11,49
FORMATION	5 748	2,33	4 768	2,62	980	20,55
TAXE SUR ORDURES MENAGERES	2 344	0,96	3 616	1,98	(1 272)	-35,17
AUTRES TAXES	702	0,29	1 024	0,56	(322)	-31,45
CARTES GRISE VEHICULE	58	0,02			58	

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/09/2013	12	01/09/2012	12	Variations	%
	31/08/2014	mois	31/08/2013	mois		
Salaires et traitements	365 105	149,52	332 010	182,16	33 095	9,97
SALAIRES PERMANENTS	321 466	131,65	310 588	170,41	10 878	3,50
SALAIRES INTERMIT.	25 615	10,49	22 773	12,49	2 842	12,48
SALAIRES BRUTS ARTISTES	8 264	3,38	2 418	1,33	5 846	241,78
SALAIRES BRUTS ACCUEIL	4 806	1,97	2 127	1,17	2 679	125,96
INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	1 558	0,64	1 524	0,84	34	2,20
PRIMES DIVERSES	3 397	1,39	(7 420)	-4,07	10 817	145,78
Charges sociales du personnel	146 987	60,19	143 863	78,93	3 124	2,17
COTISATIONS A L'URSSAF	89 083	36,48	86 906	47,68	2 177	2,50
COTISATIONS AUX CAISSES DE RET	35 173	14,40	32 679	17,93	2 494	7,63
COTISATIONS POLE EMPLOI	14 041	5,75	13 480	7,40	561	4,16
COTISATION POLE EMPLOI INTERMI	2 602	1,07	1 771	0,97	831	46,93
COTISATION CONGES SPECTACLES	5 086	2,08	3 829	2,10	1 257	32,83
MUTUELLES	13 588	5,56	12 426	6,82	1 162	9,35
FCAP	901	0,37	847	0,46	54	6,42
PROV. CH/PRIME A PAYER	1 529	0,63	(2 529)	-1,39	4 058	160,46
MEDECINE DU TRAVAIL	1 276	0,52	1 200	0,66	76	6,31
PRIMES STAGIAIRES			250	0,14	(250)	-100,00
CICE	(16 293)	-6,67	(6 997)	-3,84	(9 296)	-132,86
Dotation aux amortissements sur immobilisations	9 317	3,82	7 913	4,34	1 404	17,74
DOTATION AMORTISSEMENT CORPORE	9 317	3,82	7 913	4,34	1 404	17,74
Autres charges de gestion courante	24 013	9,83	22 552	12,37	1 461	6,48
DROIT D'AUTEURS	23 694	9,70	22 375	12,28	1 319	5,89
AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	319	0,13	177	0,10	142	80,03
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	40 844	16,73	80 044	43,02	(39 200)	-48,97
Perte supportée ou bénéfice transféré			40	0,02	(40)	-100,00
REVERSEMENT DE RECETTES			40	0,02	(40)	-100,00
Total des produits financiers	1 228	0,50	3 665	2,01	(2 437)	-66,49
Autres intérêts et produits assimilés	1 226	0,50	3 665	2,01	(2 439)	-66,55
PRODUITS FINANCIERS	1 226	0,50	2 665	1,46	(1 439)	-54,00
AUTRES PRODUITS FINANCIERS			1 000	0,55	(1 000)	-100,00
Différences positives de change	2				2	
GAIN DE CHANGE	2				2	
Total des charges financières	516	0,21	358	0,20	158	44,27
Intérêts et charges assimilés	506	0,21	358	0,20	149	41,58
INTERET SUR EMPRUNT	97	0,04	94	0,05	3	3,31
INTERET BANCAIRE			29	0,02	(29)	-100,00
COMMISSION	410	0,17	235	0,13	175	74,29
Différences négatives de change	10				10	
PERTE DE CHANGE	10				10	
RÉSULTAT FINANCIER	712	0,29	3 307	1,81	(2 595)	-78,47
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	41 556	17,02	83 311	45,71	(41 755)	-50,12

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/09/2013	12	01/09/2012	12	Variations	%	
	31/08/2014	mois	31/08/2013	mois			
Total des produits exceptionnels		417	0,17	167	0,09	249	149,17
Produits exceptionnels sur opérations en capital		417	0,17	167	0,09	249	149,17
CESSION ELTS ACTIFS		417	0,17	167	0,09	249	149,17
Total des charges exceptionnelles		3 251	1,33	35	0,02	3 216	N/S
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		3 189	1,31	35	0,02	3 154	N/S
PENALITES ET AMENDES		35	0,01	35	0,02		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		3 154	1,29			3 154	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		62	0,03			62	
VNC/CESSIONIMMOBILISATIONS		62	0,03			62	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(2 834)	-1,06	132	0,07	(2 966)	N/S
Impôts sur les bénéfices		3 370	1,38	18 505	10,15	(15 135)	-81,79
IMPOT SOCIETE		3 370	1,38	18 505	10,15	(15 135)	-81,79
RESULTAT DE L'EXERCICE		35 352	14,48	64 938	35,63	(29 586)	-45,56

Etats financiers au 31/08/2014



Bilan

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/08/2014			31/08/2013
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (1)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	7 627	7 627		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				3 000
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	2 199	2 199		
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	31 747	24 204	7 544	9 924
	Autres immobilisations corporelles	31 208	23 585	7 623	12 058
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	713		713	713	
	TOTAL (II)	73 494	57 614	15 880	25 695
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	866		866	851
	Avances et Acomptes versés sur commandes	8		8	
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	4 225		4 225	5 318
	Autres créances	230 968		230 968	219 369
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	295 287		295 287	293 315	
Charges constatées d'avance	53 469		53 469	45 018	
	TOTAL (III)	584 822		584 822	563 871
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	658 316	57 614	600 702	580 566

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/08/2014	31/08/2013
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	7 634	7 634
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	68 222	3 284
Résultat de l'exercice	35 352	64 938	
Subventions d'investissement Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	111 208	75 857
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 871	6 516
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 675	47 416	
Dettes fiscales et sociales	39 892	49 914	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	918		
Autres dettes	127 154	124 000	
Produits constatés d'avance (1)	276 984	285 862	
	Total des dettes	489 493	513 709
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	600 702	589 566
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	35 351,75	64 938,18
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	488 192	509 842	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		126	

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/09/2013	12	01/09/2012	12	Variations	%
	31/08/2014	mois	31/08/2013	mois		
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	15 880	2,64	25 695	4,36	(9 815)	-38,20
Concessions brevets et droits similaires						
CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIR	7 627	1,27	7 627	1,29		
AMORT LOGICIEL BREVET	(7 627)	-1,27	(7 627)	-1,29		
Autres immobilisations incorporelles			3 000	0,51	(3 000)	-100,00
IMMO INCORPORELLE EN COURS			3 000	0,51	(3 000)	-100,00
Constructions						
AGENC. CONSTRUCTION AUTRU	2 199	0,37	2 199	0,37		
AMORT AG CONTR SOL AUTRU	(2 199)	-0,37	(2 199)	-0,37		
Installations techniques, matériel et outillage	7 544	1,26	9 924	1,68	(2 380)	-23,99
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATE	31 747	5,29	31 318	5,31	429	1,37
AMORT MATERIEL ET OUTILLAGE	(24 204)	-4,03	(21 394)	-3,63	(2 810)	-13,13
Autres immobilisations corporelles	7 623	1,27	12 058	2,05	(4 435)	-36,78
INSTAL AGENCE DIVERS	2 777	0,46	2 777	0,47		
MATERIEL DE TRANSPORT	20 565	3,42	24 328	4,13	(3 763)	-15,47
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATI	3 633	0,60	2 123	0,36	1 510	71,12
MOBILIER	4 233	0,70	5 273	0,89	(1 040)	-19,72
AMORT INSTAL ET AGENCEMENT	(2 777)	-0,46	(2 777)	-0,47		
AMORT MATERIEL TRANSPORT	(15 263)	-2,54	(13 973)	-2,37	(1 290)	-9,23
AMT MAT BUREAU ET INFO	(1 363)	-0,23	(420)	-0,07	(943)	-224,35
AMORT MOBILIER	(4 183)	-0,70	(5 273)	-0,89	1 090	20,67
Autres immobilisations financières	713	0,12	713	0,12		
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSE	713	0,12	713	0,12		
TOTAL III - Actif Circulant NET	584 822	97,36	563 871	95,64	20 951	3,72
Marchandises	866	0,14	851	0,14	15	1,74
STOCK DE MARCHANDISES	866	0,14	851	0,14	15	1,74
Avances & acomptes versés sur commandes	8				8	
FOURNITURE D ACPTÉ S/ COMMANDE	8				8	
Créances clients et comptes rattachés	4 225	0,70	5 318	0,90	(1 093)	-20,56
Collectif clients débiteurs			5 318	0,90	(5 318)	-100,00
CLIENTS	4 225	0,70			4 225	
Autres créances	230 968	38,45	219 369	37,21	11 598	5,29
Collectif fournisseurs débiteurs			519	0,09	(519)	-100,00
CONSIGNES/DECONSIGNES	18		59	0,01	(41)	-69,88
ACPTÉ SUR SALAIRES	50	0,01			50	
ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICE	21 566	3,59			21 566	
TVA SUR AUTRES BIENS ET SERVIC	1 089	0,18	8 050	1,32	(6 961)	-86,47
CREDIT DE TVA A REPORTER	1 387	0,23	4 364	0,74	(2 977)	-68,22
TVA DED A REGULARISER	5 409	0,90			5 409	
ETAT DEMANDE REMBT CREDIT TVA	2 500	0,42	8 000	1,36	(5 500)	-68,75
TVA S/ FACT NON PARVENUES	1 073	0,18	799	0,14	274	34,28
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	12 234	2,04	6 997	1,19	5 237	74,85
PRODUITS A RECEVOIR	185 642	30,90	190 582	32,33	(4 940)	-2,59
Disponibilités	295 287	49,16	293 315	49,75	1 972	0,67
SOCIETE GENERALE COMPTE PPAL	156 297	26,02	58 195	9,87	98 103	168,58

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/09/2013	12	01/09/2012	12	Variations	%
	31/08/2014	mois	31/08/2013	mois		
LIVRET A SG	76 482	12,73	76 160	12,92	323	0,42
LIVRET EPARGNE SG	61 371	10,22	156 000	26,46	(94 629)	-60,66
INTERETS COURUS A RECEVOIR	1 017	0,17	2 585	0,44	(1 568)	-60,66
CAISSE BILLETIERE			200	0,03	(200)	-100,00
CAISSE GENERALE	119	0,02	26		93	364,30
CAISSEBAR			150	0,03	(150)	-100,00
Charges constatées d'avance	53 469	8,90	45 018	7,64	8 452	18,77
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	53 469	8,90	45 018	7,64	8 452	18,77
TOTAL DU BILAN ACTIF	600 702	100,00	589 566	100,00	11 136	1,89

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/09/2013	12	01/09/2012	12	Variations	%
	31/08/2014	mois	31/08/2013	mois		
TOTAL I - Capitaux propres	111 208	18,51	75 857	12,87	35 352	46,60
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 634	1,27	7 634	1,29		
FOND ASSOCIATIF	7 634	1,27	7 634	1,29		
Report à nouveau	68 222	11,36	3 284	0,56	64 938	N/S
REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDIT)	68 222	11,36	3 284	0,56	64 938	N/S
RESULTAT DE L'EXERCICE	35 352	5,89	64 938	11,01	(29 586)	-45,56
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	489 493	81,49	513 709	87,18	(24 216)	-4,71
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 871	0,64	6 516	1,11	(2 646)	-40,60
EMPRUNT RENAULT	3 867	0,64	6 384	1,08	(2 517)	-39,43
INT COURUS/ EMPRUNT	4		7		(3)	-39,42
BNP			126	0,02	(126)	-100,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 675	6,77	47 416	8,04	(6 741)	-14,22
Collectif fournisseurs créditeurs			41 393	7,02	(41 393)	-100,00
FURNISSEUR	33 576	5,59			33 576	
FRS FACTURES NON PARVENUE	7 099	1,18	6 023	1,02	1 076	17,87
Dettes fiscales et sociales	39 892	6,64	49 914	8,47	(10 022)	-20,08
PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES	183	0,03			183	
PROV.PRIME A PAYER	3 397	0,57			3 397	
SECURITE SOCIALE	11 666	1,94	10 780	1,83	886	8,21
AUDIENS	6 654	1,11	6 020	1,02	635	10,54
AFDAS FPC	951	0,16	849	0,14	102	12,06
ADREA MUTUELLE	3 095	0,52	3 231	0,55	(136)	-4,21
POLE EMPLOI SPECTACLE	34	0,01	29		5	17,72
CONGES SPECTACLES	44	0,01			44	
FNAS	652	0,11	597	0,10	55	9,24
SMT	642	0,11	637	0,11	4	0,70
FCAP	130	0,02	119	0,02	11	9,24
PROVISION CHARGES SURPRIME	1 529	0,25			1 529	
ETAT CAP	52	0,01	44	0,01	8	19,05
ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICE			18 505	3,14	(18 505)	-100,00
TVA COLLECTEE 19,6 % DEBITS	12		600	0,10	(587)	-97,92
TVA COLLECTEE 2.10%	34	0,01	34	0,01	1	2,53
TVA COLLECTEE 20%	378	0,06			378	
TVA COLLECTEE 10%	6				6	
TVA DED A REGULARISER			3 153	0,53	(3 153)	-100,00
TVA COLLECTEE A REGUL	5 387	0,90	1 177	0,20	4 210	357,69
ETAT CAP	5 045	0,84	4 140	0,70	905	21,86
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	918	0,15			918	
FNP-IMMOBILISATIONS	918	0,15			918	
Autres dettes	127 154	21,17	124 000	21,03	3 154	2,54
CHARGES A PAYER	127 154	21,17	124 000	21,03	3 154	2,54
Produits constatés d'avance	276 984	46,11	285 862	48,49	(8 879)	-3,11
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	276 984	46,11	285 862	48,49	(8 879)	-3,11

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/09/2013	12	01/09/2012	12	Variations	%
	31/08/2014	mois	31/08/2013	mois		
TOTAL DU BILAN PASSIF	600 702	100,00	589 566	100,00	11 136	1,89

BILAN ACTIF

		Exercice N, clos le :		31/12/2014	31/12/2013	
		Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	347,48	347,48		
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
		Constructions	629 812,52	415 626,96	214 185,56	393 948,23
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	45 869,98	18 704,39	27 165,59	55 519,12
		Autres immobilisations corporelles	95 873,70	48 874,69	46 999,01	56 756,90
		Immobilisations grevées de droit				
		Immobilisations en-cours				28 631,25
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES(2)	Participations				
		Créances rattachées à des participations				
		T.I.A.P				
		Autres titres immobilisés	882,74		882,74	807,74
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	18 751,23		18 751,23	18 751,23
Total (I)		791 537,65	483 553,52	307 984,13	554 414,47	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements				
		En-cours de production de biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
	CRÉANCES (3)	Marchandises	2 997,74		2 997,74	3 268,30
		Avances et acomptes versés	1 093,71		1 093,71	
	DIVERS	Usagers et comptes rattachés	6 439,00		6 439,00	3 962,29
		Comptes affiliés				
		Autres créances	3 740,00		3 740,00	41 882,39
	COMPTES DE RÉGULARISATION	V.M.P	30 000,00		30 000,00	30 000,00
		Instruments de trésorerie				
Disponibilités		320 849,50		320 849,50	281 798,53	
		Charges constatées d'avance (3)	7 827,94		7 827,94	9 431,91
		Total (II)	372 947,89	372 947,89	370 343,42	
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
		Primes de remboursement d'obligations (IV)				
		Ecarts de conversion actif (V)				
		TOTAL GENERAL (I à V)	1 164 485,54	483 553,52	680 932,02	924 757,89
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes		(3) Part à + 1 an	
Engagements reçus		Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF

		31/12/2014	31/12/2013
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	FONDS PROPRES		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	250 130,95	245 295,48
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	135 430,95	119 598,97
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-33 802,07	20 667,39
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Subventions d'investissement sur biens renouvelables par l'organisme		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	230 800,06	425 150,10
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (commodat)			
	Total (I)	582 559,89	810 711,94
FONDS DEDIES	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur autres ressources		
	Total (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total (III)		
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	33 006,89	37 889,04
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)	18 751,23	18 751,23
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 030,91	20 956,34
	Dettes fiscales et sociales	14 386,30	15 599,55
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 496,80	8 397,19
	Autres dettes	5 040,00	570,60
	Instruments de trésorerie		
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (1)	5 660,00	11 862,00
	Total (IV)	98 372,13	114 045,95
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I à V)	680 932,02	924 757,89
	Engagements donnés		
Renvois	(1) Dont à plus d'un an		51 759,00
	Dont à moins d'un an	98 372,13	62 286,95
	(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques		28,61

COMPTE DE RESULTAT

				31/12/2014	31/12/2013	
Nombre de mois de la période				12	12	
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 - France	2 - Exportation	Total	Total
	Ventes de marchandises		50 722,99		50 722,99	47 954,03
	Production vendue	biens	99 875,45		99 875,45	98 943,56
		services				
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET (4)		150 598,44		150 598,44	146 897,59
	Production stockée					
	Production immobilisée					
	Subventions d'exploitation				186 585,92	234 847,54
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				32 675,73	9 770,46
	Cotisations				114 827,55	117 296,74
Dons				32 382,90	33 235,30	
Legs et donations						
Autres produits				18,04	106,89	
Total des produits d'exploitation (1) (I)				517 088,58	542 154,52	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				34 783,53	27 334,72
	Variation de stock (marchandises)				270,56	708,70
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
	Autres achats et charges externes (3)				327 771,04	334 531,41
	Impôts, taxes et versements assimilés				2 438,46	2 474,25
	Salaires et traitements				94 972,95	116 539,44
	Charges sociales				24 288,96	25 673,68
	Dotations aux amortissements sur immobilisations				53 641,66	82 333,58
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations					
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant					
	Dotations aux provisions					
	Autres charges				682,41	718,84
Total des charges d'exploitation (2) (II)				538 849,57	590 314,62	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				-21 760,99	-48 160,10	
OPERATIONS EN COURS	Excédent attribué ou déficit transféré (III)					
	Déficit supporté ou excédent transféré (IV)					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
	Autres intérêts et produits assimilés				2 090,68	3 056,00
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
	Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total des produits financiers (V)				2 090,68	3 056,00	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions					
	Intérêts et charges assimilées				1 745,50	1 978,71
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)				1 745,50	1 978,71	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				345,18	1 077,29	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)				-21 415,81	-47 082,81	

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2014	31/12/2013
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	820,04	940,21
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	291 608,79	73 153,14
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (VII)	292 428,83	74 093,35
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 209,60	4 843,15
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	299 884,49	1 500,00
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	304 094,09	6 343,15
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-1 665,26	67 750,20
(IX)	Impôts sur les bénéfices	721,00	
(X)	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
(XI)	Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)		811 608,09	619 303,87
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+X+XI)		845 410,16	598 636,48
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges) (15)		-33 802,07	20 667,39

Renvois	(1)	(2)	(3)
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	Dont crédit bail mobilier		
	Dont crédit bail immobilier		

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats		
	Prestations en nature		48 600,00
	Dons en nature		
	Total		48 600,00
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		48 600,00
	Personnel Bénévole		
	Total		48 600,00

Bilan

Assoc. Jeunesse Auxerre Football

Au : 30/06/2014

N° SIRET: 77864872500027

EUR

Actif		Exercice			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou .Prov.	Montant net	Au : 30/06/2013
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Incorporel				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	4 445	4 421	23	742
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Total	4 445	4 421	23	742
	Corporel				
Terrains	1 049 495	145 221	904 273	904 273	
Constructions	3 504 788	3 083 749	421 039	456 681	
Inst. techniques, mat. out. industriels	21 549	10 546	11 003	16 773	
Autres immobilisations corporelles	170 465	103 898	66 566	109 243	
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Total	4 746 299	3 343 416	1 402 882	1 486 971	
Financier (2)					
Participations évaluées par équivalence					
Autres participations	10 639 720	3 969 157	6 670 563	6 670 563	
Créances rattachées à des participations					
Titres immob. de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	22 867		22 867	22 867	
Prêts					
Autres immobilisations financières	340		340	340	
Total	10 662 927	3 969 157	6 693 770	6 693 770	
Total de l'actif immobilisé		15 413 672	7 316 995	8 096 677	8 181 485
Actif circulant	Stocks				
	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Total				
	Avanc. acomptes versés / commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	447 212		447 212	485 506
Autres créances	667 638		667 638	643 423	
Capital souscrit et appelé, non versé					
Total	1 114 850		1 114 850	1 128 930	
Divers					
Valeurs mobilières de placement	39		39	39	
(dont actions propres : 39)					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	37 191		37 191	46 749	
Total	37 230		37 230	46 788	
Charges constatées d'avance	6 018		6 018	45 764	
Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance	1 158 100		1 158 100	1 221 483	
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursements des emprunts					
Ecartis de conversion actif					
Total de l'actif		16 571 772	7 316 995	9 254 777	9 402 969
(1) Dont droit au bail Renvois : (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients

Bilan

Assoc. Jeunesse Auxerre Football

Au : 30/06/2014

EUR

Passif		Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital social (dont versé :)		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	9 344 460	9 344 460
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(6 134 809)	
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	5 390 873	(6 134 809)	
Situation nette avant répartition	8 600 525	3 209 651	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total	8 600 525	3 209 651	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques	57 617	7 617
	Provisions pour charges		
Total	57 617	7 617	
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	503 783	5 951 012
	Total	503 783	5 951 012
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 614	95 428
	Dettes fiscales et sociales	56 900	68 155
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	14 726	54 429	
Instrument de trésorerie			
Total	89 241	218 012	
Produits constatés d'avance	3 610	16 675	
Total des dettes et des produits constatés d'avance	596 635	6 185 700	
Ecart de conversion passif			
Total du passif	9 254 777	9 402 969	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an à moins d'un an	503 783 92 852	6 185 700	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires (3) dont emprunts participatifs			

Compte de résultat

Assoc. Jeunesse Auxerre Football

Périodes 01/07/2013 30/06/2014 Durées 12 mois
01/07/2012 30/06/2013 12 mois

EUR

	France	Exportation	Total	Exercice précédent	
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises	1 912	1 912	2 495	
	Production vendue { Biens Services	75 305	2 546	77 851	64 625
	Chiffre d'affaires net	77 217	2 546	79 763	67 120
	Productions stockées				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			469 370	458 082
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			400 000	400 000
	Autres produits			239 749	243 512
	Total			1 188 883	1 168 715
Charges d'exploitation (2)	Marchandises { Achats Variations de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements { Achats Variations de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			477 338	256 396
	Impôts, taxes et versements assimilés			65 446	64 451
	Salaires et traitements			281 566	469 376
	Charges sociales			124 560	185 019
	- sur immobilisations { amortissements provisions			86 401	82 993
	Dotations d'exploitation				
	- sur actif circulant				
	- pour risques et charges				
Autres charges			56		
Total			1 035 370	1 058 236	
Résultat d'exploitation			A 153 513	110 478	
Opér. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			24	100
	Reprises sur provisions et transferts de charges				
	Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total			24	100	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			811 909	
	Intérêts et charges assimilées (5)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total				811 909	
Résultat financier			D 24	(811 808)	
Résultat courant avant impôts (+/- A +/- B - C +/- D)			E 153 538	(701 329)	

Compte de résultat

Assoc. Jeunesse Auxerre Football

Périodes	01/07/2013	30/06/2014	Durées	12	mois
	01/07/2012	30/06/2013		12	mois

EUR

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 450 835	9 261
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		4 636
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total	5 450 835	13 897
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	163 500	5 447 376
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	50 000	
	Total	213 500	5 447 376
Résultat exceptionnel		F	(5 433 479)
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
Bénéfice ou perte (+/- E +/- F - G - H)		5 390 873	(6 134 809)
Renvois	(1) Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs	24	7 983
	(2) Dont { charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôts des corrections d'erreurs	56	
	(3) Y compris - redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
	(4) Dont produits concernant les entités liées		
	(5) Dont intérêts concernant les entités liées		

Comptabilité tenue en euros

Bilan

SAOS AJ Auxerre

Au : 30/06/2014

N° SIRET: 43438647000018

EUR

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou .Prov.	Montant net	Au : 30/06/2013	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Incorporel	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	244 274	215 726	28 548	27 008
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles	5 327 551	2 946 640	2 380 911	2 448 752
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	Total	5 571 826	3 162 366	2 409 460	2 475 760	
Corporel	Terrains	1 876 990	1 549 193	327 796	573 086	
	Constructions	17 310 157	8 422 554	8 887 602	9 905 009	
	Inst. techniques, mat. out. industriels	700 796	641 745	59 051	95 350	
	Autres immobilisations corporelles	596 904	548 347	48 556	95 231	
	Immobilisations en cours	137 471		137 471	64 362	
	Avances et acomptes					
	Total	20 622 319	11 161 840	9 460 479	10 733 040	
Financier (2)	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	1 000		1 000		
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	4 971		4 971	6 277	
	Total	5 971		5 971	6 277	
Total de l'actif immobilisé		26 200 117	14 324 206	11 875 910	13 215 078	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises	37 349	13 364	23 984	146 088
	Total	37 349	13 364	23 984	146 088	
Créances (3)	Avanc. acomptes versés / commandes					
	Clients et comptes rattachés	5 159 765	100 733	5 059 032	2 100 610	
	Autres créances	6 689 837		6 689 837	6 482 044	
	Capital souscrit et appelé, non versé					
	Total	11 849 603	100 733	11 748 870	8 582 654	
Divers	Valeurs mobilières de placement	5 401 110		5 401 110	4 201 110	
	(dont actions propres : 1 014)					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	144 706		144 706	3 626 718	
	Total	5 545 816		5 545 816	7 827 828	
Charges constatées d'avance		159 347		159 347	344 482	
Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance		17 592 116	114 098	17 478 018	16 901 054	
Frais d'émission d'emprunts à évaluer						
Primes de remboursements des emprunts						
Ecart de conversion actif						
Total de l'actif		43 792 233	14 438 304	29 353 928	30 116 133	
Renvois : (1) Dont droit au ball						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des Immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				5 951 012		
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

Bilan

SAOS AJ Auxerre

Au : 30/06/2014

EUR

Passif		Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital social (dont versé : 8 339 100)	8 339 100	8 339 100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	1 064 000	1 064 000
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	18 832 321	18 832 321
	Report à nouveau	(14 293 772)	(17 579 965)
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	541 731	3 286 192
Situation nette avant répartition	14 483 379	13 941 648	
Subventions d'investissement	3 478 346	2 718 099	
Provisions réglementées			
Total	17 961 726	16 659 748	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques	3 479 190	3 879 126
	Provisions pour charges		
Total	3 479 190	3 879 126	
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)	2 329 489	2 704 489
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 505 972	2 309 263
	Total	3 835 461	5 013 752
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 723 858	2 345 046
	Dettes fiscales et sociales	2 260 045	1 992 258
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	75 163	191 041
Autres dettes	8 972	35 159	
Instrument de trésorerie			
Total	4 068 039	4 563 505	
Produits constatés d'avance	9 510		
Total des dettes et des produits constatés d'avance	7 913 011	9 577 258	
Ecart de conversion passif			
Total du passif	29 353 928	30 116 133	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	2 839 286	2 035 814	
à moins d'un an	5 073 725	7 541 444	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires	293 674		
(3) dont emprunts participatifs			

Compte de résultat

SAOS AJ Auxerre

Périodes 01/07/2013 30/06/2014 Durées 12 mois
01/07/2012 30/06/2013 12 mois

EUR

	France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	181 540		181 540	184 535
Production vendue { Biens Services	8 169 890		8 169 890	9 489 834
Chiffre d'affaires net	8 351 431		8 351 431	9 674 369
Productions stockées				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation			755 695	679 901
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			146 987	56 571
Autres produits			8 682 082	7 969 573
Total			17 936 197	18 380 416
Charges d'exploitation (2)				
Marchandises { Achats Variations de stocks			19 218	93 342
Matières premières et autres approvisionnements { Achats Variations de stocks			133 405	(7 337)
Autres achats et charges externes (3)			4 494 321	5 075 747
Impôts, taxes et versements assimilés			508 883	659 219
Salaires et traitements			7 911 142	10 385 479
Charges sociales			2 926 784	3 965 687
- sur immobilisations { amortissements provisions			1 644 668	1 640 829
Dotations d'exploitation				
- sur actif circulant			25 733	107 108
- pour risques et charges				
Autres charges			388 871	401 548
Total			18 053 029	22 321 624
Résultat d'exploitation		A	(116 832)	(3 941 207)
Opér. comm.				
Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers				
Produits financiers de participations (4)				
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)				
Autres intérêts et produits assimilés (4)			180 578	207 790
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				63
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total			180 578	207 854
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (5)			107 052	132 530
Différences négatives de change			106	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total			107 158	132 530
Résultat financier		D	73 419	75 324
Résultat courant avant impôts (+/- A +/- B - C +/- D)		E	(43 413)	(3 865 883)

Compte de résultat

SAOS AJ Auxerre

Périodes	01/07/2013	30/06/2014	Durées	12	mois
	01/07/2012	30/06/2013		12	mois

EUR

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	65 855	6 565 769
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	939 753	5 812 025
	Reprises sur provisions et transferts de charges	1 771 536	1 718 535
	Total	2 777 144	14 096 330
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	670 744	454 057
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	149 655	2 195 585
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 371 601	4 294 611
	Total	2 192 000	6 944 254
Résultat exceptionnel		F 585 144	7 152 076
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
Bénéfice ou perte (+/- E +/- F - G - H)		541 731	3 286 192
Renvois			
(1) Dont	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	{ charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôts des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont produits concernant les entités liées			
(5) Dont intérêts concernant les entités liées			

Comptabilité tenue en euros

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	2 247 323,71	2 065 530,14
	Section d'investissement	127 697,63	121 268,96
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		494 602,23
	Report en section d'investissement (001)		782 949,46
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		2 375 021,34	3 464 350,79
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	70 556,90	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	70 556,90	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	2 247 323,71	2 560 132,37
	Section d'investissement	198 254,53	904 218,42
	TOTAL CUMULE	2 445 578,24	3 464 350,79

DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap / Art	Libellé	Depenses engagees non mandatees	Titres restant a emettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			

DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap / Art	Libellé	Depenses engagees non mandatees	Titres restant a emettre
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		70 556,90	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 336,00	
21	IMMOBILISAT° CORPORELLES	67 220,90	

I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - N°1 - CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libelle	Credits ouverts (BP+DM+RAR)	Credits employés (ou restants à employer)			Credits annulés
			Realisations	Charges rattachées	Restants à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	976 220,00	795 672,97			179 547,03
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 377 990,00	1 272 852,23			105 137,77
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante	11 800,00	9 549,04			2 250,96
656	Secours	144 480,29	117 851,00			26 639,29
	Total des dépenses de gestion courante	2 509 500,29	2 195 923,24			313 575,05
66	Charges financières	159,71	143,23			16,48
67	Charges exceptionnelles	10 860,00	2 765,24			7 894,76
68	Dotations aux provisions (1)					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 520 320,00	2 198 833,71			321 486,29
023	Virement à la section d'investissement (2)					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)	40 980,00	48 490,00			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	40 980,00	48 490,00			
	TOTAL	2 561 300,00	2 247 323,71			321 486,29

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libelle	Credits ouverts (BP+DM+RAR)	Credits employés (ou restants à employer)			Credits annulés
			Realisations	Produits rattachés	Restants à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATION DE CHARGES	7 000,00	16 457,17			
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	750 700,00	736 810,65			13 889,35
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations	1 291 917,00	1 288 879,44			3 237,56
75	Autres produits de gestion courante	13 900,77	14 008,33			
	Total des recettes de gestion courante	2 063 517,77	2 065 955,59			17 126,91
76	Produits financiers	2 000,00	420,00			1 580,00
77	Produits exceptionnels	1 180,00	2 462,59			
78	Reprises sur provisions (1)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 066 697,77	2 058 838,18			18 706,91
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)		6 681,96			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		6 681,96			
	TOTAL	2 066 697,77	2 065 530,14			18 706,91

Pour information B 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3) 494 602,23

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
 (3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
 (4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
 (5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
 (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A6).
 (8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II
A 3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellés	Credits ouverts (BP, DM, PAR)	Mandats émis	Restes à valoir au 31/12	Credits annulés
010	Stocks (4)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées	17 700,00	1 363,44	3 336,00	13 000,56
21	Immobilisations corporelles	60 000,00			60 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	332 300,00	52 962,48	67 220,90	212 116,62
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	417 530,00			417 530,00
	TOTAL des dépenses d'équipement	827 530,00	54 325,92	70 556,90	702 647,16
10	Dotations, fonds et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : Affectation (6)	2 400,00	2 387,52		12,48
26	Participation & créances rattachées à des partie				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses d'imprévues	80 000,00	64 292,23		15 707,77
	Total des dépenses financières	82 400,00	66 679,75		15 720,25
45	Produits des opérations de vente de biens (7)				
	TOTAL des dépenses et produits d'investissement	909 930,00	121 005,67	70 556,90	718 367,43
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)				-6 691,96
041	Opérations patrimoniales (2)				
	TOTAL des dépenses d'ordre d'investissement		6 691,96		
	TOTAL	909 930,00	127 697,63	70 556,90	-6 691,96

Pour information : D 001 Solde d'exécution négatif
rapporté de N-1 (3)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellés	Credits ouverts (BP, DM, PAR)	Titres émis	Restes à valoir au 31/12	Credits annulés
010	Stocks (4)				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (5)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement				
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (8)	6 000,54	6 050,00		-49,46
138	Autres subv. d'invest. non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : Affectation				
26	Participation & créances rattachées à des partie				
27	Autres immobilisations financières				
124	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00	66 728,96		13 271,04
	Total des recettes financières	86 000,54	72 778,96		13 221,58
572	Produits des opérations de vente de biens (7)				
	TOTAL des recettes et produits d'investissement	86 000,54	72 778,96		13 221,58
21	Virement de la section de fonctionnement (2)				
40	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)				
41	Opérations patrimoniales (2)	40 980,00	48 490,00		-7 510,00
	TOTAL des recettes d'ordre d'investissement	40 980,00	48 490,00		
	TOTAL	126 980,54	121 268,96		-7 510,00

Pour information : R 001 Solde d'exécution positif
rapporté de N-1 (3)

782 949,46

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERAL DU BUDGET

1- Mandats émis

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	795 672,97		795 672,97
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 272 852,23		1 272 852,23
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variation des stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante	9 549,04		9 549,04
656	Secours	117 851,00		117 851,00
66	Charges financières	143,23		143,23
67	Charges exceptionnelles	2 765,24	7 591,96	10 357,20
68	Dotations aux amortissem. et provisions		40 898,04	40 898,04
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
	Dépenses de fonctionnement - Total	2 198 833,71	48 490,00	2 247 323,71

Pour information D 002 Dénat. de fonctionnement
rapport de N.1

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
18	Remboursement d'emprunts (sauf 1888 non budgétaire)	2 387,52		2 387,52
18	Compte de liaison : affectation (8)			
	Total des opérations d'équipement			
19	Différences sur réalisat. d'immobilisations		6 691,96	6 691,96
20	Immobilisations incorporelles (8)	1 363,44		1 363,44
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (8)	52 982,48		52 982,48
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières	84 292,23		84 292,23
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Provisions pour déprec. des immobilisations (5)			
39	Provisions pour déprec. des stocks et en-cours (5)			
45..1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour déprec. des cf de tiers (5)			
59	Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	121 005,67	6 691,96	127 697,63

Pour information D 004 Soldes d'exécution négatifs
rapport de N.1

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre ;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B-2

2- Titres émis

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	16 457,17		16 457,17
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	736 810,65		736 810,65
71	Production stockées (ou déstockage)			
72	Travaux en régle			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions de participations	1 288 679,44		1 288 679,44
75	Autres produits de gestion courante	14 008,33		14 008,33
76	Produits financiers	420,00		420,00
77	Produits exceptionnels	2 462,59	6 691,96	9 154,55
78	Reprises sur amortissem. et provisions			
79	Transferts de charges			
	Récapitulatif de fonctionnement - Total	2 058 838,18	6 691,96	2 065 530,14
	Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		494 802,23	

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves (sauf 1068)	6 050,00		6 050,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1668 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : Affectation (8)			
19	Différences sur réalisat. d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles		7 591,96	7 591,96
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières	66 728,96		66 728,96
28	Amortissements des immobilisations		40 898,04	40 898,04
29	Provisions pour déprec. des immobilisations (5)			
39	Provisions pour déprec. des stocks et en cours (5)			
45..2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)			
59	Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)			
3...	Stocks			
	Récapitulatif d'investissement - Total	72 778,96	48 490,00	121 268,96
	Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		782 949,48	

ACTIF

	Brut	Amort / Prov	Net	Net N-1
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations corporelles :				
- terrains				
- constructions	4 150,12	2 322,08	1 828,04	2 420,91
- installations techniques, matériel et outill.	8 049,08	8 049,08		
- autres				
- immobilisations corporelles en cours				
- avances et acomptes	12 199,20	10 371,16	1 828,04	2 420,91
sous-total				
Immobilisations financières				
- prêts				
TOTAL (1)	12 199,20	10 371,16	1 828,04	2 420,91
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
- marchandises				
- avances et acomptes versés sur commande				
sous-total				
Créances :				
- créances clients et comptes rattachés				
- fournisseurs acomptes versés	255,71		255,71	252,81
- placements (bons caisse + livret)				41,86
- autres	255,71		255,71	284,67
sous-total				
REGULARISATION				
- disponibilités	26 959,15		26 959,15	29 517,82
- charges constatées d'avance	6 647,82		6 647,82	7 158,78
sous-total	33 606,97		33 606,97	36 676,60
TOTAL (2)	33 862,68		33 862,68	36 971,27
Chargement à reporter sur plusieurs exercices (3)				
Ecart de conversion Actif (4)				
Sous-total				
TOTAL (3)	46 061,88		46 061,88	39 382,18
TOTAL GENERAL (1)+(2)+(3)		10 371,16	35 690,72	39 382,18

PASSIF

	Année N	Année N-1	Colonne 3	Colonne 4
CAPITAUX PROPRES				
réserves				
report à nouveau	35 989,33	21 429,73		
résultat de l'exercice	-3 647,05	14 558,60		
TOTAL (1)	32 342,28	35 989,33		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
provisions pour risques		479,24		330,65
provisions pour charges				
TOTAL (2)				
DETTES				
solides créditeurs de banque				
avances et acomptes reçus sur commande en c				
dettes fournisseurs et comptes rattachés				
dettes fiscales et sociales				
dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 889,20	3 072,00		
autres dettes				
TOTAL (3)	3 348,44	3 402,85		
REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (4)				
TOTAL GENERAL (1) + (2) + (3) + (4)	35 690,72	39 382,18		

COMPTE DE RESULTAT (PRODUITS)

	Année en cours	Année précédente	Colonne 3	Colonne 4
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Activités - Loisirs	221 893,48	204 931,35		
TOTAL (1)	221 893,48	204 931,35		
Subventions reçues	145 943,54	147 413,38		
Autres produits	11 632,60	11 194,50		
TOTAL (2)	157 576,04	158 607,88		
PRODUITS FINANCIERS				
Intérêts et produits assimilés	40,40	15,58		
TOTAL (3)	40,40	15,58		
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	273,48	6,50		
Autres produits exceptionnels	264,00			
TOTAL (4)	537,49	6,50		
TOTAL DES PRODUITS (1) + (2) + (3) + (4)	380 137,41	363 562,31		
Perte	3 647,05			
TOTAL GENERAL	363 784,46	363 562,31		

COMPTE DE RESULTAT (CHARGES)

	Année en cours	Année précédente	Colonne 3	Colonne 4
CHARGES D'EXPLOITATION				
Activités - Loisirs	315 704,70	285 836,78		
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	7 435,92	7 162,21		
(Impôts, taxes et versements assimilés)				
Primes	56 429,97	47 775,95		
Charges sociales (Urssaf et MNT)	3 324,00	2 866,00		
Dotations aux amortissements et aux provisions	592,87	592,87		
Autres charges				
TOTAL (1)	383 486,46	344 233,81		
CHARGES FINANCIERES				
Dotation aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés	24,00	12,50		
Différences de change négatives				
TOTAL (2)	24,00	12,50		
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	272,00	900,00		
Autres charges exceptionnelles		3 856,40		
Dotations aux amortissements et aux provisions				
TOTAL (3)	272,00	4 756,40		
TOTAL DES CHARGES (1) + (2) + (3)	383 784,46	349 002,71		
Excédent				
TOTAL GENERAL	363 784,46	349 002,71		

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	15 136		15 136	12 026	3 111	25,87
Montants nets produits d'expl.	15 136		15 136	12 026	3 111	25,87
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			171 686	161 296	10 392	6,44
Cotisations			32 088	27 263	4 835	17,74
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Autres produits			0			
Reprise de provisions						
Transfert de charges			402		402	N/S
Sous-total des autres produits d'exploitation			204 178	188 549	15 629	8,29
Total des produits d'exploitation (I)			219 314	200 574	18 740	9,34
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			560	577	- 17	-2,95
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			560	577	- 17	-2,95
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)						
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			219 874	201 151	18 723	9,31
SOLDE DÉBITEUR = DÉFICIT			-14 906	-23 313	8 407	36,06
TOTAL GÉNÉRAL			234 780	224 464	10 316	4,60

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	18 415	17 703	712	4,02
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	8 575	5 643	2 932	51,96
Services extérieurs	64 475	64 800	- 322	-0,50
Autres services extérieurs	7 354	7 805	- 451	-5,78
Impôts, taxes et versements assimilés	2 128	1 638	490	30,01
Salaires et traitements	104 404	99 131	5 273	5,32
Charges sociales	23 209	24 184	- 975	-4,03
Autres charges de personnels	2 070	260	1 810	695,15
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	3 866	3 306	560	16,94
Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	287		287	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	234 780	224 464	10 316	4,60
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	234 780	224 464	10 316	4,60
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT				
TOTAL GENERAL	234 780	224 464	10 316	4,60

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort prov.	Net	Net		
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 196	614	582	821	- 239	
Autres immobilisations corporelles	23 445	13 624	9 821	5 847	3 974	
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	24 641	14 238	10 403	6 868	3 735	
Stocks en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur la chiffre d'affaires						
. Autres	20 736		20 736	14 870	5 866	
Valeurs mobilières de placement	30 560		30 560	52 577	- 22 017	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	3 555		3 555	4 415	- 860	
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	54 851		54 851	71 863	- 17 012	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	79 491	14 238	65 253	78 631	- 13 278	

Bilan association (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
· Fonds associatifs sans droit de reprise			
· Ecarts de réévaluation			
· Réserves			
· Report à nouveau	64 785	88 098	- 23 313
· Résultat de l'exercice	-14 906	-23 313	8 407
Autres fonds associatifs			
· Fonds associatifs avec droit de reprise			
· Apports			
· Legs et donations			
· Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
· Ecarts de réévaluation			
· Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
· Provisions réglementées			
· Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	49 879	64 785	- 14 906
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds décaies			
· Sur subventions de fonctionnement			
· Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	6 206	3 548	2 658
Autres	9 169	10 198	- 1 029
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	15 374	13 746	1 628
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	65 253	78 531	- 13 278

SYNTHESE RESULTAT 2013

SYNTHESE COMPTABLE

	2 013	%	2012	Ecart	% Ecart
Recettes (hors Prestat° Nature)	248 894 €	100,0%	274 548 €	- 25 655 €	-9,3%
Dépenses	247 983 €	100,0%	262 903 €	- 14 920 €	-5,7%
Dt Salaires	150 310 €	60,6%	155 933 €	- 5 622 €	-3,6%
Dt Charges	58 372 €	23,5%	59 232 €	- 860 €	-1,5%
Ss-Tot. Sal.	208 682 €	84,2%	215 165 €	- 6 482 €	-3,0%
Dt Autres Chgs	39 300 €	15,8%	47 738 €	- 8 438 €	-17,7%
Résultat Exercice	911 €	0,4%	11 646 €	- 10 735 €	-92,2%
Prest. Nat.	4 492 €	1,8%	4 490 €	2 €	0,1%
Charges Globales	252 475 €		267 392 €	- 14 918 €	-5,6%
Contrôle	252 475 €		267 392 €	- 14 918 €	

SYNTHESE ACTIVITE / PRIX DE REVIENT

Activité en heures de présence	2013		2012	Ecart	% Ecart
CAF	31 390		34 727	-3 337	-9,6%
MSA				0	#DIV/0!
Autres régimes					
Total	31 390		34 727	-3 337	-9,6%
Taux d'Activité	67,8%		76,0%		
Capacité Théorique (18 places)	46 303		45 715	589	1,3%
Montant Charges/Bilan en €	252 475 €		267 392 €	-14 918	-5,6%
Px Revient horaire	8,04 €		7,70 €	0,34 €	4,5%
Px Revient journalier	87,67 €		83,93 €	3,74 €	4,5%
Px Revient Horaire/capacité 100%	5,45 €		5,85 €	- 0,40 €	-6,8%
Plafond CAF	6,89 €		6,73 €		
% augmentation	2,38%		4,02%		

COMPTE DE RESULTAT GENERAL

	TOTAL	BP	TOTAL	Variation Réel 2013//2012	
	2 013	2 013	2 012	En €	En %
	En €	En €	En €		
PRODUITS D'EXPLOITATION					
SERVICES RENDUS					
Participation des Familles Creche - Général -4 ans	35 627	173 886	47 587	-11 960	-25,13%
Participation CAF -4 ans	126 063		119 076	6 986	5,87%
Produits des Activités	90		10	80	NS
Produits des Activités (hors CAF)	1 130	600	1 106		
TOTAL 70	162 910	174 486	167 779	-4 869	-2,90%
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT					
Subventions Communales	75 000	76 000	77 691	-2 691	-3,46%
Subvention Conseil Général de l'Yonne		1 000			
Subventions ASP	7 574	7 113	9 579	-2 005	-20,93%
Autres subventions CAF		13 548	13 548		
TOTAL 74	82 574	97 661	100 818	-18 243	-18,10%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
Cotisations Adhérents	140	580	130	10	7,69%
Autres produits de gestion courante	77	3	5	72	NS
TOTAL 75	217	583	135	82	60,71%
TRANSFERTS DE CHARGES					
TOTAL 79	1 405		3 333	-1 928	-57,83%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	247 106	272 730	272 065	-24 959	-9,17%
CHARGES D'EXPLOITATION					
ACHATS					
Achats Prestations Services (Animations)	435	1 000	1 119	-684	
Achats Prestations Services (Garde Enfant)			912		
Achats non stockés (eau-électricité-chauffage)	2 359	2 500	2 475	-116	
Alimentation	7 988	9 900	9 704	-1 716	
Achats Produits Entretien/Pharmaceutiques	2 284	2 000	2 090	194	
Petits équipements	1 503	2 000	2 054	-550	
Fournitures de bureau	426	1 400	637	-211	
Achats Matériels Educatifs/Ludiques	1 794	3 000	2 562	-767	
Achats Couches	1 985	2 300	2 476	-491	
Achats Activités Diverses - Hors CAF	166	1 700	150	16	
TOTAL 60	18 940	25 800	24 178	-5 238	-21,66%
SERVICES EXTERIEURS					
Sous-Traitances			425	-425	
Locations & Charges Locatives	6 087	6 625	6 107	-19	
Entretien et réparations	167	900	379	-212	
Maintenance	790	650	511	280	
Assurances	1 233	1 127	1 164	69	
Documentation		250			
Analyses Alimentaires	313	228	313	1	
TOTAL 61	8 591	9 780	8 897	-307	-3,45%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS					
Honoraires Médecin		320	105	-105	-100,00%
Autres Honoraires (Psy)	-920	1 200	997	-77	
Déplacements pour activités	633	50	283	349	
Frais de Timbres	88	150	121	-33	
Frais de Télécommunications	1 016	980	879	138	
Services bancaires	334	120	120	214	
Cotisations/Charges Diverses	7 800	7 890	7 500	300	
Frais Formation	-1 500	3 500	2 597	-4 097	-157,76%
Divers		217			
TOTAL 62	9 291	14 427	12 602	-3 311	-26,27%

		TOTAL	BP	TOTAL	Variation Réel 2013//2012	
		2 013	2 013	2 012	En €	En %
AUTRES IMPOTS ET TAXES						
Formation prof. Continue		4 042	3 576	3 488	554	15,90%
Taxe/Salaires		4 588	3 817	3 027	1 561	51,57%
	TOTAL 63	8 630	7 393	6 515	2 115	32,47%
CHARGES DE PERSONNEL						
Salaires + Provisions/CP		150 310	155 470	155 933	-5 622	-3,61%
Charges sociales + Provisions/CP		49 742	57 376	52 718	-2 976	-5,64%
	Tx Chgs	33,1%	36,9%	33,8%		
	TOTAL 64	200 052	212 846	208 650	-8 598	-4,12%
Charges diverses gestion courante		2	535	152	-150	
Cotisations statutaires		15	15	15		
CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	TOTAL 65	17	550	167	-150	-89,59%
DOTATIONS AMORTIS. ET PROV.	TOTAL 68	2 461	3 300	1 894	567	29,95%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	II	247 983	274 096	262 903	-14 920	-5,68%
RESULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	-876	-1 366	9 162	-10 039	-109,56%
PRODUITS FINANCIERS	III	1 037	150	1 733	-696	-40,16%
CHARGES FINANCIERES	IV					
RESULTAT FINANCIER	(III-IV)	1 037	150	1 733	-696	-40,16%
RESULTAT COURANT	(I-II+III-IV)	161	-1 216	10 896	-10 735	-98,52%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	(V)	750	1 216	750		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	(VI)					
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(V-VI)	750	1 216	750		
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V)	248 894	274 096	274 548	-25 655	-9,34%
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI)	247 983	274 096	262 903	-14 920	-5,68%
EXCEDENT ou DEFICIT		911	0	11 646	-10 735	-82,18%

Récap. des Charges :

Total Charges/Compte Résultat :	247 983	274 096	262 903		
Dons en nature					
Prestations Nature Bénévoles :					
Prestations Nature Loyer	4 492	4 407	4 490		
Total Chgs à Retenir :	252 475	278 503	267 392	-14 917,57	-5,6%

BILAN au 31 Décembre 2013

ACTIF		Brut	Amts & Provisions	NET 2013	NET 2012	PASSIF	
ACTIF IMMOBILISE						FONDS PROPRES	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		2 852	2 307	545	858	Fonds sans droit de reprise	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		34 605	21 526	13 078	10 621	Subvention d'investissement Reprise Subvention Investissement	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						RESULTAT EXERCICE	
TOTAL I		37 457	23 834	13 623	11 479	TOTAL I	
ACTIF CIRCULANT (1)						DETTES (2)	
CREANCES						EMPRUNT ET DETTES	
Familles / Crèche-Halte		1 247		1 247	593	FOURNISSEURS	
Autres		43 500		43 500	47 897	Autres	
DISPONIBILITES						DETTES FISCALES ET SOCIALES	
Banques		85 415		85 415	94 189	Rémunérations	
Caisse						Charges Sociales	
TOTAL II		130 161		130 161	142 679	Charges Fiscales	
COMpte DE REGULARISATION		1 250		1 250		Autres Dettes	
TOTAL III		1 250		1 250		TOTAL II	
TOTAL GENERAL		168 869	23 834	145 035	154 159	COMpte DE REGULARISATION	
(1) Montant des Produits à recevoir				36 000	34 927	TOTAL III	
						TOTAL GENERAL	
						145 035	
						18 272	
						26 844	

BILAN - ACTIF

12730 - Association MJC SAINT PIERRE

Du 01/01/2014 au 31/12/2014

ACTIF	Exercice du 01/01/14 au 31/12/14			01/01/13 au 31/12/13
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	9 792	8 970	822	334
Fonds commercial (1)				
Autres Immobilisations incorporelles	300	52	248	
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels	32 262	22 683	9 579	9 636
Autres Immobilisations corporelles	61 529	57 563	3 966	5 343
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés	15		15	
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	103 898	89 269	14 630	15 313
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appro				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	63 001		63 001	62 995
Autres	2 981		2 981	8 466
Valeurs mobilières de placement				65 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	133 518		133 518	38 776
Charges constatées d'avance (3)	4 799		4 799	9 150
TOTAL (III)	204 300		204 300	184 397
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	308 198	89 269	218 930	199 700

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN - PASSIF

12730 - Association MJC SAINT PIERRE

Du 01/01/2014 au 31/12/2014

PASSIF	Du 01/01/14 au 31/12/14	Du 01/01/13 au 31/12/13
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	71 552	71 552
Report à nouveau	83 142	-94 022
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	12 002	10 880
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	3 379	3 572
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	3 791	-8 019
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	34 060	30 557
TOTAL (III)	34 060	30 557
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 453	18 554
Dettes fiscales et sociales	29 501	29 281
Redevables créditeurs		709
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	138 126	128 618
TOTAL (V)	181 079	177 161
Ecart de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	218 930	199 700

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

181 079

177 161

COMPTE DE RÉSULTAT

12730 - Association MJC SAINT PIERRE

Du 01/01/2014 au 31/12/2014

		Du 01/01/14 au 31/12/14	Du 01/01/13 au 31/12/13
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue (biens et services)	224 083	225 411
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	126 487	125 337
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	22 714	28 923
	Cotisations	12 030	12 241
	Autres produits	433	647
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	385 747	392 560
CHARGES D'EXPLOITATION	Achat de marchandises		
	Variation des stocks de marchandises		
	Achats stockés d'approvisionnements		
	Variation des stocks d'approvisionnements		
	Autres charges externes	120 042	128 318
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 361	7 390
	Rémunérations du personnel	182 435	182 477
	Charges sociales	56 810	53 482
	Dotations aux amortissements et dépréciations	5 275	5 482
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
	Sur actifs circulants : dotations aux dépréciations		
	Dotations aux provisions	3 503	3 110
Subventions accordées par l'association			
Autres charges	2 927	3 057	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	374 352	383 317	
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée	(III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré	(IV)		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	835	1 303
	Autres Intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	835	1 303	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)			
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	835	1 303	

COMPTE DE RÉSULTAT

12730 - Association MJC SAINT PIERRE

Du 01/01/2014 au 31/12/2014

		Du 01/01/14 au 31/12/14	Du 01/01/13 au 31/12/13
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 443	934
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	1 443	934
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 671	600
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1 671	600
	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	-228	334
	Participation des salariés aux résultats (V)		
	Impôt sur les bénéfices (VI)		
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS			
ENGAGEMENTS	Sur apports		
	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels		
	Sur legs et donations		
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES			
	TOTAL DES PRODUITS	388 026	394 797
	TOTAL DES CHARGES	376 024	383 917
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	12 002	10 880

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRODUITS	Bénévolat	16 106	15 937
	Prestations en nature	104 529	103 269
	Dons en nature		
	TOTAL PRODUITS	120 635	119 206
CHARGES	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	104 529	103 269
	Personnel bénévole	16 106	15 937
	TOTAL CHARGES	120 635	119 206
	TOTAL	12 002	10 880



BILAN ACTIF

		Exercice N, clos le :		31/12/2013	31/12/2012	
		Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	FRANCS ET MONNAIES INCORPORÉES					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	11 509,96	11 509,96			
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Terrains					
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	177 445,14	156 377,29	21 067,85	35 677,17		
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations en-cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
T.I.A.P.						
Autres titres immobilisés	15,24		15,24	15,24		
Prêts						
Autres immobilisations financières	258,68		258,68	258,68		
Total (I)		189 229,02	167 887,28	21 341,77	35 951,09	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens et services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés					
	USAGES ET COMPTES RATTACHÉS					
	Usagers et comptes rattachés	628,96		628,96	372,19	
	COMPTES AFFILIÉS					
	Autres créances	209 009,08		209 009,08	285 783,74	
DIVERS						
V.M.P.	223 897,92		223 897,92	222 697,92		
Instrument de trésorerie						
Disponibilités	24 080,04		24 080,04	25 592,85		
Total (II)		484 982,30		484 982,30	622 877,32	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)	7 348,30		7 348,30	8 480,82	
	Total (III)		484 982,30		484 982,30	622 877,32
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (II)					
	Primes de remboursement d'obligations (IV)					
TOTAL GENERAL (I à V)		654 191,32	187 887,28	486 304,07	659 828,41	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part d'1 an immo. fin. nettes	Jean-Pierre PINEAU + 1 an		
Engagements reçus		Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutaires compétents		Commissaire aux Comptes		
		Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle		Expert Comptable Diplômé		
		Dons en nature restant à vendre		44 Rue Maurice Ravel 89400 MIGENNES		

Tel: 03 86 62 91 01 - Fax 03 86 62 91 57
 jean-pierre.pineau@groupe-excel.fr
 SIRET 342 878 311 00030 - APE 6920 Z



BILAN PASSIF

		31/12/2013	31/12/2012
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	FONDS PROPRES		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	14 800,48	14 800,48
	Ecart de réévaluation		
	Reserves	180 858,44	172 426,89
	Rapport à nouveau	-14 555,83	
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	4 957,77	-6 124,28
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Subventions d'investissement sur biens renouvelables par l'organisme		
	Résultats sous contrôle de tiers financiers		
Ecart de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	7 084,04	11 372,82	
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (commodat)			
	Total (I)	193 144,88	192 475,89
FONDS SPECIES	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur autres ressources		
	Total (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	8 823,41	25 490,47
	Provisions pour charges	54 385,23	54 385,23
	Total (III)	63 208,64	79 875,70
DETTES (I)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 916,83	31 849,11
	Dettes fiscales et sociales	198 464,65	233 038,75
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 787,07	283,76	
Instruments de trésorerie			
Comptes rattachés	Produits constatés d'avance (1)		21 555,50
	Total (IV)	230 180,55	286 477,12
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I à V)	488 304,07	558 820,41
Engagements donnés			
Renvois	(1) Dont à plus d'un an		
	Dont à moins d'un an		
	(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques		
		230 180,55	286 477,12

Jean-Pierre PINEAU
 Commissaire aux Comptes
 Expert Comptable Diplômé
 69-60 MICHELINES
 Tél. 03 88 82 91 81 - Fax 03 88 82 91 57
 jean-pierre.pineau@grupe-exst.fr
 SIRET 842 878 311 00080 - APE 6920 Z



COMPTE DE RESULTAT

			31/12/2013	31/12/2012
Nombre de mois de la période			12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 - France	2 - Exportation
			Total	
	Ventes de marchandises			
	Production vendue	biens		
		services	39 387,39	
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET (4)		39 387,39	46 623,43
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation		1 013 067,89	912 772,46
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		22 816,60	8 078,71
	Cotisations			
	Dons		2,36	13,26
	Légs et donations			
	Autres produits			
	Total des produits d'exploitation (1) (I)		1 075 274,04	967 485,95
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
	Variation de stock (marchandises)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
	Autres achats et charges externes (3)		245 803,98	241 700,11
	Impôts, taxes et versements assimilés		46 116,41	41 077,73
	Salaires et traitements		550 280,72	485 257,37
	Charges sociales		226 408,78	199 817,26
	Dotations aux amortissements sur immobilisations		14 608,82	13 989,29
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations			
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant			
	Dotations aux provisions		4 360,00	
Autres charges		10,06	2,10	
	Total des charges d'exploitation (2) (II)		1 087 686,85	981 643,69
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-12 412,81	-14 157,80
Produit ou déficit	Excédent attribué ou déficit transféré (III)			
	Déficit supporté ou excédent transféré (IV)			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		2 653,60	3 730,07
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers (V)		2 653,60	3 730,07
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			
	Intérêts et charges assimilés			
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières (VI)			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				3 730,07
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-III-IV+V-VI)				-10 427,83

Jean-Pierre PINEAU
Commissaire aux Comptes

5 (RPT) Comptable Domicilié
44 Rue Maurice Ravel

89400 MIGENNES
Tél. 03 86 82 91 81 Fax 03 86 82 91 57
Jean-pierre.pineau@groupe-excal.fr
SIRET 342 678 311 00000 - APE 6920 Z



COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2013	31/12/2012
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 291,98	14 847,03
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 328,48	5 418,48
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	23 048,75	10 818,47
	Total des produits exceptionnels (VI)	35 668,59	31 081,99
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20 951,91	15 038,48
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		11 738,97
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	20 951,91	26 778,43
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI - VIII)		14 716,68	4 303,56
(IX)	Impôts sur les bénéfices		
(X)	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
(XI)	Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES PRODUITS ((III)+(V)+(VI)+(X))		1 113 896,53	1 002 298,00
TOTAL DES CHARGES ((II)+(IV)+(VII)+(IX)+(XI))		1 108 638,75	1 008 422,28
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges) (15)		4 957,77	-6 124,28

Renvois	(1)	(2)	(3)
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	Dont crédit bail mobilier		
	Dont crédit bail immobilier		

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévoles		
	Prestations en nature	7 500,00	7 500,00
	Donc en nature		
	Total	7 500,00	7 500,00
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	7 500,00	7 500,00
	Personnel Bénévole		
	Total	7 500,00	7 500,00

Jean-Pierre PINEAU
Commissaire aux Comptes
Expert Comptable Diplômé
 44 Rue Maurice Ravel
 89400 MIGENNES
 Tél. 03 86 92 91 81 - Fax 03 86 92 91 87
 jean-pierre.pineau@groupe-excel.fr
 SIRET 342 878 311 0030 - APE 6920 Z

**COMPTE DE RESULTAT 2014 EAJE - A nous retourner au plus tard le 31 mars 2015**

Zones jaunes de saisie obligatoire

MULTI ACCUEIL - LES LOUPIOTS			200700312	
CHARGES		Euros	PRODUITS	
Total 60		29 435.24 €	Total 70	
60 ACHATS			70 PRODUITS de FONCTIONNEMENT	
Achats prestations de services			Part. des familles régime général (0-4 ans)	38 930.77 €
EDF/GDF/eau/carburant		4 902.26 €	Participations des familles Msa	3 020.32 €
Alimentation/repas		16 036.23 €	Participations des familles autres régimes	
Fournitures d'entretien/petit équipement		6 444.10 €	Participation du gestionnaire	
Fournitures de bureau		599.69 €	Part. des familles régime général (4-6 ans)	
Fournitures activités et matériel éducatif		1 452.96 €	Participations des familles Msa	
			Participations des familles autres régimes	
61 SERVICES EXTERIEURS	Total 61	11 730.90 €	Prestation de service CAF (0-4 ans)	118 997.87 €
Loyer et charges locatives			Prestation de service CAF (4-6 ans)	
Location de matériel			Autres prestations	18.92 €
Entretien réparation		8 368.00 €	Prestation de service MSA (0-4 ans)	6 320.83 €
Prime d'assurances		1 340.48 €	Prestation de service MSA (4-6 ans)	
Prestations médicales et éducatives		2 022.42 €	Autres prestations	
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	Total 62	3 525.98 €	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	Total 74
Communication/informations			Emplois aidés Etat	
Affranchissement/téléphone		1 431.26 €	DDCSPP	
Cotisations/affiliations			Région	
Transports liés aux activités			Département	
Formation non qualifiante			Subvention de la commune	
Prestations diverses		2 094.72 €	Subvention d'équilibre de la commune	121 955.43 €
63 IMPOTS ET TAXES	Total 63	17 002.78 €	Subvention de la Communauté de Communes	
Taxe sur salaires		17 002.78 €	Subvention à équité de la Communauté de	
			Subvention autre entité	
64 CHARGES DE PERSONNEL	Total 64	214 399.69 €	IB	
Salaires : déduction faite des IJ et divers		151 531.12 €	Ca de Sévigné	
Charges sociales (URSSAF, ASSÉDIC...)		62 868.57 €	M.P. 51749	
Provisions sur salaires et charges sociales			21017	
			DIJON CEDEX	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	Total 65	10 116.57 €	75 AUTRES PDTS DE GEST COURANTE	Total 75
Maintenance logiciel et frais de fonctionnement		10 116.57 €	Produits de manifestations diverses	4.51 €
			Dons et divers	4.51 €
66 CHARGES FINANCIERES	Total 66		76 PRODUITS FINANCIERS	Total 76
Agios				
Intérêts des emprunts				
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	Total 67		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	Total 77
68 DOTATIONS	Total 68	3 037.49 €	78 REPRISE SUR PROVISIONS	Total 78
Dotation aux amortissements		3 037.49 €		
Dotations aux provisions			79 TRANSFERT DE CHARGES	Total 79
			Indemnités journalières	
			Remboursements divers	
TOTAL DES CHARGES		289 248.65 €	TOTAL DES PRODUITS	289 248.65 €
EVALUATION des CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES en NATURE				
86 MISE A DISPOSITION GRATUITE	Total 86	13 965.96 €	87 CONTRIBUTIONS EN NATURE	Total 87
Joindre attestation détaillée et signée				
Mise à disposition de personnel			Prestations en nature du département/région	
Mise à disposition de locaux		13 965.96 €	Prestations en nature de la commune	13 965.96 €
Prestations techniques			Prestations en nature de la comm. de communes	
Valorisation du bénévolat			Valorisation du bénévolat	
TOTAL GENERAL (total des charges + total 86)		303 214.61 €	TOTAL GENERAL (total des produits + total 87)	303 214.61 €



COMPTE DE RESULTAT 2014 EAJE - A nous retourner au plus tard le 31 mars 2015

Zones jaunes de saisie obligatoire

CHARGES		Euros	PRODUITS		Euros
60 ACHATS Total 60		7 642.80 €	70 PRODUITS de FONCTIONNEMENT Total 70		259 227.15 €
Achats prestations de services			Participations des familles régime général (0-4 ans)		52 505.83 €
EDF/GDF/eau/carburant		642.55 €	Participations des familles Msa		3 995.98 €
Alimentation/repas		143.36 €	Participations des familles autres régimes		
Fournitures d'entretien/petit équipement		4 824.24 €	Participation du gestionnaire		
Fournitures de bureau		828.73 €	Participations des familles régime général (4-6 ans)		
Fournitures activités et matériel éducatif		1 203.92 €	Participations des familles Msa		
			Participations des familles autres régimes		
61 SERVICES EXTERIEURS Total 61		22 088.07 €	Prestation de service CAF (0-4 ans)		197 253.48 €
Loyer et charges locatives		9 700.40 €	Prestation de service CAF (4-6 ans)		
Location de matériel			Autres prestations		
Entretien réparation		7 396.01 €	Prestation de service MSA (0-4 ans)		5 790.65 €
Prime d'assurances		3 570.71 €	Prestation de service MSA (4-6 ans)		
Prestations médicales et éducatives		1 420.95 €	Ecart prestations CAF 2012		-318.78 €
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS Total 62		5 103.68 €	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION Total 74		367 348.91 €
Communication/informations			Emplois aidés Etat		
Affranchissement/téléphone		1 998.21 €	DDCSPP		
Cotisations/affiliations			Région		
Transports liés aux activités			Département		
Formation non qualifiante			Subvention de la commune		
Prestations diverses		3 105.47 €	Subvention d'équilibre de la commune		367 348.91 €
63 IMPOTS ET TAXES Total 63		39 231.74 €	Subvention de la Communauté de Communes		
Taxe sur salaires		39 231.74 €	Subvention d'équilibre de la Communauté de Communes		
64 CHARGES DE PERSONNEL Total 64		527 251.75 €	Subvention autre entité Bd de Sévigné		
Salaires : déduction faite des IJ et divers		345 068.22 €	16		
Charges sociales (URSSAF, ASSÉDIC ...)		182 183.53 €	FRANCAISE B.P. 81749		
Provisions sur salaires et charges sociales			21017		
			DILON CEDEX		
			10/11 rue de la République		
			91000 - 775 517 764		
			Tel. 03 80 59 63 30		
65 AUTRES CHARGES DE GESTION Total 65		22 840.63 €	75 AUTRES PDTS DE GEST COURANTE Total 75		
Maintenance logiciel et frais de fonctionnement		22 840.63 €	Produits de manifestations diverses		
Pertes sur créances irrécouvrables			Dons et divers		
66 CHARGES FINANCIERES Total 66			76 PRODUITS FINANCIERS Total 76		
Agibs					
Intérêts des emprunts					
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES Total 67		96.00 €	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS Total 77		
Charges exceptionnelles diverses		96.00 €			
68 DOTATIONS Total 68		2 321.39 €	78 REPRISE SUR PROVISIONS Total 78		
Dotation aux amortissements		2 321.39 €			
Dotations aux provisions			79 TRANSFERT DE CHARGES Total 79		
			Indemnités journalières		
			Remboursements divers		
TOTAL DES CHARGES		626 576.06 €	TOTAL DES PRODUITS		626 576.06 €
EVALUATION des CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES en NATURE					
86 MISE A DISPOSITION GRATUITE Total 86			87 CONTRIBUTIONS EN NATURE Total 87		
Joindre attestation détaillée et signée					
Mise à disposition de personnel			Prestations en nature du département/région		
Mise à disposition de locaux			Prestations en nature de la commune		
Prestations techniques			Prestations en nature de la comm. de communes		
Valorisation du bénévolat			Valorisation du bénévolat		
TOTAL GENERAL (total des charges + total 86)		626 576.06 €	TOTAL GENERAL (total des produits + total 87)		626 576.06 €

BILAN ACTIF

		Exercice N, clos le :				
		31/12/2013		31/12/2012		
		Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4	
AC IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	10 900,89	10 900,89		
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriel	303,37	303,37		
		Autres immobilisations corporelles	255 551,41	237 513,09	18 038,32	
		Immobilisations grevées de droit				
		Immobilisations en-cours				
	Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)		Participations				
		Créances rattachées à des participations				
		T.I.A.P				
		Autres titres immobilisés	1 524,49		1 524,49	
		Prêts				
	Autres immobilisations financières					
		Total (I)	266 280,16	248 717,35	19 562,81	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements				
		En-cours de production de biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		Avances et acomptes versés	405,90		405,90	
	CRÉANCES (3)		Usagers et comptes rattachés			
			Comptes affiliés			
			Autres créances	86 355,01		86 355,01
	DIVERS		V.M.P	3 943,71		3 943,71
			Instruments de trésorerie			
		Disponibilités	253 512,26		253 512,26	
DE RÉGULARISATION		Charges constatées d'avance (3)	4 544,74		4 544,74	
		Total (II)	348 761,62		348 761,62	
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
		Primes de remboursement d'obligations (IV)				
		Ecart de conversion actif (V)				
		TOTAL GENERAL (I + II + V)	617 041,78	248 717,35	368 324,43	
envois : (1) Dont droit au bail :		(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes		(3) Part à + 1 an		
engagements reçus		Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre				

Jean-Pierre PINEAU
Commissaire aux Comptes
Expert Comptable Diplômé
44 Rue Maurice Ravel
89400 MIGENNES



BILAN PASSIF

		31/12/2013	31/12/2012
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	FONDS PROPRES		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	56 815,92	56 815,92
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	66 893,75	63 148,83
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	4 577,01	3 746,92
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables par l'organisme			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecart de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	3 487,37	5 812,55	
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (comodal)			
	Total (I)	131 774,06	129 522,22
FONDS DEDIES	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur autres ressources		
	Total (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	10 305,91	10 305,91
	Provisions pour charges	64 458,71	55 850,26
	Total (III)	74 764,62	66 156,17
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 039,05	111,44
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 837,43	17 493,16
	Dettes fiscales et sociales	118 832,67	133 096,19
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	14 452,27	14 378,27
Instruments de trésorerie			
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (1)	624,34	2 102,68
	Total (IV)	161 785,76	167 181,74
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL (I à V)		368 324,43	362 860,13
Engagements donnés			
Renvois	(1) Dont à plus d'un an		
	Dont à moins d'un an	161 785,76	167 181,74
	(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques	5 039,05	111,44

Jean-Pierre PINEAU
Commissaire aux Comptes
Expert Comptable Diplômé
44 Rue Maurice Ravel
88400 MIGENNES

COMPTES DE RESULTAT

			31/12/2013	31/12/2012
Nombre de mois de la période			12	12
			Total	Total
D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	1 - France		
	Production vendue	biens		
		services	60 096,03	60 096,03
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET (4)		60 096,03	60 096,03
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 045 623,00	993 897,00
D'EXPLOITATION	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		30 803,82	33 246,10
	Cotisations			
	Dons			
	Legs et donations			
	Autres produits		56,05	36,24
	Total des produits d'exploitation (1) (I)			1 136 580,90
D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
	Variation de stock (marchandises)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
	Autres achats et charges externes (3)		219 568,85	193 204,84
	Impôts, taxes et versements assimilés		55 409,22	60 811,13
	Salaires et traitements		622 002,16	574 114,06
	Charges sociales		217 765,40	229 595,37
	Dotations aux amortissements sur immobilisations		13 772,60	21 994,92
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations			
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant			
Dotations aux provisions		8 608,45		
Autres charges		120,46	21,98	
Total des charges d'exploitation (2) (II)			1 137 247,14	1 078 742,30
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-666,24	3 146,38
D'EXPLOITATION	Excédent attribué ou déficit transféré (III)			
	Déficit supporté ou excédent transféré (IV)			
FINANCIERS	Produits financiers de participations			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		1 956,60	2 621,22
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			1 956,60	2 621,22
FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			1 956,60	2 621,22
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-III-IV+V-VI)			1 290,36	5 767,80

Jean-Pierre PINEAU
Commissaire aux Comptes
Expert Comptable Diplômé

44 Rue Maurice Ravel
89400 MIGENNES

Tél. 03 86 92 91 61 - Fax 03 86 92 91 57

jean.pineau@groupes-excel.fr
SIRET 342 878 311 00030 - APE 6920 Z



COMPTES DE RESULTAT

		31/12/2013	31/12/2012
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 922,82	3 309,66
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 325,18	27 325,18
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)		4 248,00	30 634,84
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	961,35	1 156,67
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		28 089,85
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		5 409,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)		961,35	32 655,52
4 RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		3 286,65	-2 020,68
(IX)	Impôts sur les bénéfices		
(X)	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
(XI)	Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)		1 142 785,50	1 116 144,74
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+(X+XI))		1 138 208,49	1 112 397,82
5 EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges) (15)		4 577,01	3 746,92

Renvois			
(1)	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
(2)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
(3)	Dont crédit bail mobilier		
	Dont crédit bail immobilier		

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats		
	Prestations en nature	84 917,49	81 691,14
	Dons en nature		
Total		84 917,49	81 691,14
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	84 917,49	81 691,14
	Personnel Bénévole		
Total		84 917,49	81 691,14

Jean-Pierre PINEAU
Commissaire aux Comptes
Expert Comptable Diplômé

44 Rue Maurice Ravel
89400 MIGENNES
Tél. 03 86 92 91 61 – Fax 03 86 92 91 57
jean-pierre.pineau@groupe-excel.fr
SIRET 342 878 311 00030 – APE 6920 Z

BILAN - ACTIF

10560 - Association O.M.S

Du 01/01/2014 au 31/12/2014

ACTIF	Exercice du 01/01/14 au 31/12/14			01/01/13 au
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/13
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations Incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels	3 447	3 302	145	641
Autres immobilisations corporelles	4 141	4 141		
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	7 588	7 443	145	641
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.				
Autres	26 015		26 015	15 934
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	281 432		281 432	285 970
Charges constatées d'avance (3)				2 318
TOTAL (III)	307 447		307 447	304 256
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	315 035	7 443	307 592	304 898

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN - PASSIF

10560 - Association O.M.S.

Du 01/01/2014 au 31/12/2014

PASSIF

	Du 01/01/14 au 31/12/14	Du 01/01/13 au 31/12/13
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	54 194	54 194
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	181 670	164 629
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	5 001	17 040
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	240 864	235 863
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		121
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 597	20 289
Dettes fiscales et sociales	55 130	46 524
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		2 100
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (V)	66 727	69 034
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	307 592	304 898

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

66 727

69 034

COMPTE DE RÉSULTAT

10560 - Association O.M.S.

Du 01/01/2014 au 31/12/2014

		Du 01/01/14 au 31/12/14	Du 01/01/13 au 31/12/13
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue (biens et services)		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	557 547	531 354
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	19 611	18 504
	Cotisations	20 172	16 729
	Autres produits	66	18
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	597 396	566 605
CHARGES D'EXPLOITATION	Achat de marchandises		
	Variation des stocks de marchandises		
	Achats stockés d'approvisionnements		
	Variation des stocks d'approvisionnements		
	Autres charges externes	77 317	75 740
	Impôts, taxes et versements assimilés	15 956	30 819
	Rémunérations du personnel	353 191	310 806
	Charges sociales	148 859	132 636
	Dotations aux amortissements et dépréciations	496	496
	Sur Immobilisations : dotations aux amortissements		
	Sur Immobilisations : dotations aux dépréciations		
	Sur actifs circulants : dotations aux dépréciations		
	Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association			
Autres charges	7		
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	595 827	550 498
	Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée		
	Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	3 432	3 933
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	3 432	3 933
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	Intérêts et charges assimilés		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
	RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	3 432	3 933

COMPTE DE RÉSULTAT

10560 - Association O.M.S.

Du 01/01/2014 au 31/12/2014

		Du 01/01/14 au 31/12/14	Du 01/01/13 au 31/12/13
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 000
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		3 000
	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)		-3 000
	Participation des salariés aux résultats (V)		
	Impôt sur les bénéfices (VI)		
	REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS	Sur apports		
	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels		
	Sur legs et donations		
	ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
	TOTAL DES PRODUITS	600 828	570 538
	TOTAL DES CHARGES	595 827	553 498
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	5 001	17 040
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
PRODUITS	Bénévolat		
	Prestations en nature	61 000	
	Dons en nature		
	TOTAL PRODUITS	61 000	
CHARGES	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	61 000	
	Personnel bénévole		
	TOTAL CHARGES	61 000	
	TOTAL	5 001	17 040

BILAN PASSIF

PASSIF	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	14 954	44 813
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-18 424	-29 859
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	5 451	
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	11 987	14 954
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charge	31 946	21 298
TOTAL (III)	31 946	21 298
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)		
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 550	
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 879	22 831
Dettes fiscales et sociales	36 462	33 884
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 956	3 263
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	29 796	26 816
TOTAL (V)	111 643	86 795
Ecart de conversion passif	(VI)	
TOTAL GENERAL (VII) (VIII) (V+VI)	143 571	122 047

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/14 au 31/12/14	Du 01/01/13 au 31/12/13
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	28 787	15 922
Production vendue (biens et services)	150 420	146 328
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	180 638	151 681
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	14 873	24 283
Cotisations	19 714	12 952
Autres produits (hors cotisations)		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	304 431	351 166
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achat de marchandises	6 853	3 566
Variation de stock de marchandises	-145	
Achat de matières premières et de fournitures		
Variation de stock de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stock d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes	151 221	135 928
Impôts, taxes et versements assimilés	3 334	9 972
Salaires et traitements	176 762	159 007
Charges sociales	63 951	60 009
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 167	775
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	10 649	10 649
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	329	297
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	377 422	380 204
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (III) = (I) - (II)	-72 991	-29 037
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	558	773
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	558	773
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	569	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	569	
RÉSULTAT FINANCIER (VII) = (V) - (VI)	-11	773

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/14 au 31/12/14	Du 01/01/13 au 31/12/13
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	7 023	5
Sur opérations en capital	449	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	7 472	5
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	3 043	1 524
Sur opérations en capital	153	76
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	3 196	1 600
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	4 276	-1 595
Impôt sur les bénéfices		
CRÉDIT INTERMÉDIAIRE	187 424	29 359
RAPPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR DES SOURCES AFFECTÉES		
TOTAL DES PRODUITS	402 302	351 944
TOTAL DES CHARGES	420 585	381 805
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-18 424	-29 859
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	-18 424	-29 859

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

ACTIF	Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014			01/01/2013 au 31/12/2013
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Immobilisations Corporelles				
Installations techniques, matériels	30 378,65	2 994,17	27 384,48	
2151000000 matériel golf	30 378,65		30 378,65	
2815000000 amort.ins.tec.mat.out.ind		2 994,17	-2 994,17	
Autres immobilisations corporelles	49 844,79	41 854,43	7 990,36	504,85
2180000000 mat agencet ad	14 528,17		14 528,17	14 528,17
2180010000 mat agencet gym	3 217,11		3 217,11	3 217,11
2180050000 mat agencet patin roulette	5 160,94		5 160,94	5 160,94
2181000000 install. gene. agenc. ame	3 357,99		3 357,99	
2182000000 materiel de transport	2 400,00		2 400,00	2 400,00
2183000000 materiel bureau et info.	15 511,33		15 511,33	12 750,95
2183030000 materiel bureau scrabble	599,00		599,00	599,00
2184000000 mobilier et materiel	5 070,25		5 070,25	3 805,18
2818000000 amort mat agencet		14 528,17	-14 528,17	-14 528,17
2818010000 amort mat agencet gym		2 918,53	-2 918,53	-2 712,26
2818050000 amort mat agencet pat		5 160,94	-5 160,94	-5 160,94
2818100000 amort.aal divers		186,33	-186,33	
2818200000 amort.materiel transport		2 400,00	-2 400,00	-2 400,00
2818300000 amort.mat.bureau et info.		12 087,60	-12 087,60	-12 750,95
2818330000 amort mat bureau scrabble		599,00	-599,00	-599,00
2818400000 amort.mobilier		3 973,86	-3 973,86	-3 805,18
Immobilisations Financières				
Autres titres immobilisés	152,45		152,45	152,45
2720000000 titres de rentes	152,45		152,45	152,45
Autres immobilisations financières	1 033,00		1 033,00	770,00
2755000000 depots cautionnem.versés	1 033,00		1 033,00	770,00
TOTAL (0)	81 408,89	44 848,60	36 560,29	1 227,30
Comptes de liaison				
TOTAL (0)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises	145,16		145,16	
3700000000 stocks de marchandises	145,16		145,16	
Avances et acomptes versés sur commandes	220,00		220,00	130,00
4090000000 avances-acomptes/commande	220,00		220,00	130,00
Créances				
Créances redevables et comptes rattachés	15 544,31		15 544,31	11 890,64
4110010000 ancv	860,00		860,00	590,00
4110110000 a.v.f. auxerre				1 647,56
4110300000 conseil general	413,70		413,70	267,92
4111000000 clients divers/gym	11 096,31		11 096,31	7 502,86
4111100000 familles-adherents/gym	308,00		308,00	308,00
4113000000 clients divers/scrabble				549,00
4114100000 familles-adherents/p.a.e.	80,00		80,00	488,50
4115000000 clients divers/patin r.	42,00		42,00	
4115100000 familles-adherents/patin	739,00		739,00	416,00
4118000000 adherents divers (claquettes,)	500,00		500,00	
4118100000 adherents golf	490,00		490,00	
4161000000 famille cl annee n-1				57,60

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

ACTIF	Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014			01/01/2013 au 31/12/2013
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
4162000000 familles cl année n-2	57,30		57,30	63,20
4181000000 facture a établir	958,00		958,00	
Autres	14 342,17		14 342,17	30 933,29
4673000000 fed francas	247,03		247,03	728,99
4687000000 divers prod. a recevoir	12 300,00		12 300,00	20 647,50
4687010000 produits a recevoir-gym	25,34		25,34	9 556,80
4687040000 produits à recevoir-pae	587,00		587,00	
4687050000 produits à recevoir patin	1 182,80		1 182,80	
Disponibilités	78 462,89		78 462,89	74 692,73
5100000000 compte sur livret ad	26 149,21		26 149,21	22 037,67
5100010000 livret association-ad	25 433,30		25 433,30	25 145,19
5102000000 livret ce / peulons	7 052,13		7 052,13	3 764,27
5120000000 banque / ad	10 115,86		10 115,86	10 669,65
5120010000 banque plpb/ad				176,08
5122000000 banque / peulons	1 126,01		1 126,01	5 676,36
5122100000 livret ca / peulons	170,42		170,42	169,17
5123000000 banque / scrabble	1 498,15		1 498,15	1 722,11
5126000000 banque pyramide	2 470,81		2 470,81	2 173,00
5127000000 banque-flamenco	3 541,57		3 541,57	2 317,57
5310000000 caisse / ad	234,94		234,94	92,71
5310020000 caisse golf	100,00		100,00	
5310100000 caisse poker	151,08		151,08	556,97
5312000000 caisse peulons	76,50		76,50	71,70
5312010000 caisse vente peulons	99,50		99,50	45,61
5312020000 caisse bar peulons	22,50		22,50	22,49
5313000000 caisse scrabble	119,00		119,00	
5316000000 caisse pyramide	101,91		101,91	52,18
Charges constatées d'avance	296,15		296,15	3 972,60
4860000000 cca - administratif	296,15		296,15	3 972,60
TOTAL GHI	109 010,68		109 010,68	124 610,26
TOTAL GENERAL (I-III+IV+V)	109 010,68	48 848,00	60 162,68	124 610,26

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

PASSIF	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	14 954,42	44 813,30
1020000000 fonds associatifs	-42 704,44	-7 053,60
1020010000 fonds associatif/gym	42 008,96	39 304,86
1020020000 fonds associatifs/peulon	9 749,60	5 635,62
1020030000 fonds associatifs/scrabbl	1 722,11	1 663,13
1020040000 fonds associatifs excelsad	15 978,45	14 247,68
1020050000 fonds associatifs rollers	-19 319,05	-20 161,41
1020060000 fonds associatifs pyramid	2 225,18	1 978,61
1020070000 fonds associatifs flamenc	4 741,90	5 478,60
1020090000 fonds associatifs/claquet	3,45	873,90
1020910000 fonds associatifs/poker	2 876,09	2 845,91
1020920000 fonds associatifs/golf	-2 327,83	
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-18 423,68	-29 858,88
Autres fonds associatifs		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	5 451,31	
1310000000 subvention cg matériel golf	5 900,00	
1391510000 subv cg inscrite au résultat	-448,69	
TOTAL (I)	1 982,05	1 958,82
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour charge	31 946,28	21 297,52
1531000000 provision départ en retraite	31 946,28	21 297,52
TOTAL (II)	31 946,28	21 297,52
Fonds dédiés		
TOTAL (III)		
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 550,11	
1640000000 emprunt bphfc	30 000,00	
1688400000 intérêts courus sur prêt	43,55	
5120010000 banque plpb/ad	506,56	
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 878,75	22 830,69
4010010000 cine casino	139,00	
4010020000-jeannin-automobiles	1 373,73	1 205,25
4010040000-leclerc	490,33	522,48
4010090000 avenance-élite restauration	831,70	682,37
4010150000 id'ees 89	141,20	889,11
4010180000 yonne copie	115,85	24,09
4010250000 ha bureau/typique	105,81	
4010260000 bourgogne produits frais	321,21	
4010340000	204,00	
4010500000 tresorerie principale	1 560,03	203,30
4010600000-voyages-mathieu	1 552,10	
4011000000		
401migrati fournisseurs		14 376,40
4080000000 fourn. fact.non parvenues	5 043,79	4 927,69
Dettes fiscales et sociales		
4282000000 dettes prov./conges payes	36 462,25	33 884,48
4380000000 indemntes journalieres	15 676,62	14 392,35
		-183,65

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

PASSIF	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
4381000000 organismes sociaux	16 265,58	14 325,07
4382000000 charg.soc./conges a payer	4 520,05	4 317,71
4486000000 etat charges a payer		1 033,00
Dettes diverses		
Autres dettes	2 955,87	3 263,17
4670000000 debiteurs & créditeurs divers		50,00
4672000000 fed fr montagne escalade	1 713,23	2 871,43
4674000000 fed fer roller skating	272,31	341,74
4686000000 charges a payer/ ad	970,33	
Produits constatés d'avance	29 795,66	26 816,28
4870000000 prdts.constatées d'avance-ad	2 310,00	
4870010000 pca - gymnastique	16 556,34	16 825,83
4870040000 pca - pae	7 072,92	5 986,50
4870050000 pca - patin	3 856,40	4 003,95
TOTAL (V)	136 642,69	106 794,62
Ecart de conversion passif	(VI)	
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ÉTAT PASSIF	136 642,69	106 794,62

COMPTÉ DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

	Du 01/01/14 au 31/12/14	Du 01/01/13 au 31/12/13	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	28 786,65	15 922,35	12 864,30	80,79
7070000000 ventes produits foyers	214,90	245,41	-30,51	-12,43
7071000000 ventes produits retroc	1 966,10	890,50	1 075,60	120,79
7072000000 ventes licences	6 881,03	7 262,36	-381,33	-5,25
7072040000 licences escalade enfants	1 772,90	2 078,20	-305,30	-14,69
7073000000 ventes diverses	3 202,33		3 202,33	
7073100000 ventes balles de golf	8 544,00		8 544,00	
7074000000 ventes manifestations	6 205,39	5 445,88	759,51	13,95
Production vendue (biens et services)	150 419,75	146 328,14	4 091,61	2,80
7060000000 prestations spectacles	2 965,00	4 647,50	-1 682,50	-36,20
7061000000 participations usagers	65 831,55	64 143,29	1 688,26	2,63
7061010000 part. usagers "bien etre"	480,00		480,00	
7061040000 part escalade enfans	4 923,60	5 336,97	-413,37	-7,75
7061100000 participations clubs ext	61 701,04	47 775,48	13 925,56	29,15
7062000000 bons vacances		5 572,70	-5 572,70	-100,00
7063000000 conseil general	2 923,48	2 946,54	-23,06	-0,78
7064000000 prestations service caf	8 482,77	11 451,36	-2 968,59	-25,92
7085000000 transport et frais acces.	880,00	924,30	-44,30	-4,79
7086000000 participation reception	507,20	555,00	-47,80	-8,61
7088000000 prestations/part.voyages	340,00		340,00	
7089000000 particip. stages week end	1 385,11	2 975,00	-1 589,89	-53,44
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	180 637,67	151 680,64	28 957,03	19,09
7410000000 subventions ville auxerre	126 574,80	122 534,50	4 040,30	3,30
7410040000 subv v.auxerre/escalade enfant	900,00	900,00		
7410100000 subventions autres communes	927,60	1 277,64	-350,04	-27,40
7411000000 subvention conseil general	578,50	1 088,50	-510,00	-46,83
7411010000 subventions conseil regional	9 000,00	9 000,00		
7411040000 subv c.general/escalade enfant	378,50	503,50	-125,00	-24,83
7412000000 a.s.p	14 094,77		14 094,77	
7413010000 subventions cnds	4 000,00	750,00	3 250,00	433,33
7413040000 subvention cnds/esc enf		1 000,00	-1 000,00	-100,00
7414000000 subvention fonjep	10 660,50	10 660,50		
7415000000 subvention caf	7 800,00		7 800,00	
7416000000 autres subventions	4 923,00	3 966,00	957,00	24,13
7417000000 subvention fine	800,00		800,00	
Reprises sur-provisions, amortissements et transferts de charges	14 873,30	24 282,65	-9 409,35	-38,75
7910000000 rembt prest personnel	6 771,38	6 984,16	-212,78	-3,05
7911000000 rembt duplicopieur	600,25	514,64	85,61	16,63
7912000000 remboursements divers	5 884,56	5 643,05	241,51	4,28
7912100000 rembt assur / sinistre	583,20		583,20	
7913000000 rembt frais formation		11 140,80	-11 140,80	-100,00
7914000000 remboursement tjss	1 033,91		1 033,91	
Cotisations	19 714,00	12 952,15	6 761,85	52,21
7560000000 cartes-adhesion -pl-	19 714,00	12 952,15	6 761,85	52,21
Autres produits (hors cotisations)				
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	394 431,37	351 365,03	43 066,34	12,32
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achat de marchandises	6 853,37	3 565,84	3 287,53	92,20
6070000000 achats de marchandises	3 320,90	250,44	3 070,46	
6072000000 achats pour retrocessions	1 529,67	548,36	981,31	178,95

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

	Du 01/01/14 au 31/12/14	Du 01/01/13 au 31/12/13	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
6074000000 achats manifestations	2 002,80	2 767,04	-764,24	-27,62
Variation de stock de marchandises	-145,16		-145,16	
6037000000 var stocks de marchandises	-145,16		-145,16	
Achat de matières premières et fournitures				
Variation de stock de matières premières et fournitures				
Achats d'autres d'approvisionnements				
Variation de stock d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes	151 220,62	135 928,32	15 292,30	11,25
6061000000 edf fioul	876,75	51,22	825,53	
6062000000 fourn ent costume	75,00	264,05	-189,05	-71,60
6063000000 fourn. entret. & petit ma	5 393,27	2 530,47	2 862,80	113,13
6064000000 fournitures administr	1 637,21	1 347,64	309,57	22,97
6066000000 achats educatifs/activite	11 589,45	18 674,25	-7 084,80	-37,94
6066040000 ach educatifs/escalade enfants		775,83	-775,83	-100,00
6067000000 achat divers	121,66	459,87	-338,21	-73,54
6068000000 photocopies	799,24	722,71	76,53	10,59
6068010000 produit entretien	327,08	259,61	67,47	25,99
6069000000 achats gouters / repas	2 389,16	1 745,49	643,67	36,88
6110000000 services extérieurs div	7 706,78	8 230,55	-523,77	-6,36
6111000000 prestation éducative	2 725,10	5 167,70	-2 442,60	-47,27
6111040000 prest.educative escalade enfan		646,00	-646,00	-100,00
6130000000 frais location	25 833,30		25 833,30	
6130500000 location vehicule	6 896,40	6 406,28	490,12	7,65
6133000000 locations immobilières		2 626,00	-2 626,00	-100,00
6135000000 locations mobilières	142,24		142,24	
6140000000 charges locatives	45,00		45,00	
6152100000 entretien locaux	2 891,75	544,83	2 346,92	430,76
6154000000 entretien vehicule	838,51	604,13	234,38	38,80
6155000000 entretien materiel	804,50	754,54	49,96	6,62
6155100000 outillage pour entretien	500,12	239,35	260,77	108,95
6156000000 maintenance	1 000,43	1 306,61	-306,18	-23,43
6160000000 primes d'assurance	5 015,14	4 524,12	491,02	10,85
6160040000-primes-assurance/esc enfants	403,74	403,75	-0,01	
6181000000 documentation	466,64	554,51	-87,87	-15,85
6210000000 personnel ext a l'ent	6 334,00	3 805,00	2 529,00	66,47
6210040000 prest pers.ext/esc enfants	2 473,50	2 472,00	1,50	0,06
6214000000 prestation en personnel	3 914,76	3 690,44	224,32	6,08
6226000000 honoraires	2 460,00	2 400,00	60,00	2,50
6226100000 honoraires commissaire aux com	2 556,00	2 508,00	48,00	1,91
6227000000 frais actes		50,00	-50,00	-100,00
6231000000 annonces et insertions	314,54	71,76	242,78	338,32
6234000000 cadeaux	152,00	142,00	10,00	7,04
6235000000 recompenses manifestations	2 038,90	1 800,00	238,90	13,27
6236000000 photo	120,90	92,28	28,62	31,01
6238000000 dons pourboires	100,00	90,00	10,00	11,11
6242000000 transports/activités	9 685,75	11 808,66	-2 122,91	-17,98
6242040000 transports s/activités esc enf		306,00	-306,00	-100,00
6251000000 voyages et déplacements	12 128,87	13 640,03	-1 511,16	-11,08
6251040000 voy-déplacements escalade enfa	72,00	90,00	-18,00	-20,00
6252000000 deplacts-competitions	3 988,81	799,00	3 189,81	399,23
6257000000 missions receptions	5 082,05	3 924,14	1 157,91	29,51
6260000000 frais postaux	682,45	884,73	-202,28	-22,86
6261000000 frais telecommunications	3 442,98	3 150,92	292,06	9,27
6278000000 frais et com bancaires	529,49	252,19	277,30	109,96
6281000000 cotisations affiliations	4 762,20	3 315,25	1 446,95	43,65
6281040000 affiliations escalade enfants		55,00	-55,00	-100,00

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

	Du 01/01/14 au 31/12/14	Du 01/01/13 au 31/12/13	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
6282000000 licences	7 504,61	7 555,26	-50,65	-0,67
6282040000 licences enfants escalade	1 695,50	1 920,90	-225,40	-11,73
6283000000 frais d'engagi competitio	1 754,84	1 057,95	696,89	65,87
6283040000 engagement competitions enfant	101,00	449,00	-348,00	-77,51
6285000000 aide a la formation	827,00	10 758,30	-9 931,30	-92,31
Impôts, taxes et versements assimilés	3 334,00	9 972,00	-6 638,00	-66,57
6311000000 taxe sur les salaires		6 499,69	-6 499,69	-100,00
6311010000 taxes s/sal-clsh		461,31	-461,31	-100,00
6313000000 formation continue	3 035,70	2 657,60	378,10	14,23
6313010000 formation continue clsh	298,30	353,40	-55,10	-15,59
Salaires et traitements	176 762,11	159 007,32	17 754,79	11,17
6410000000 remunerations personnel	159 777,62	139 355,64	20 421,98	14,65
6410010000 remunerations dues clsh	15 700,22	18 598,77	-2 898,55	-15,58
6412000000 conges payes	1 284,27	1 052,91	231,36	21,97
Charges sociales	63 951,31	60 008,85	3 942,46	6,57
6451000000 cotisations urssaf	39 082,52	36 906,86	2 175,66	5,90
6451010000 cotisations urssaf clsh	2 383,52	2 698,57	-315,05	-11,67
6452000000 cotisations cpm	12 785,70	11 188,65	1 597,05	14,27
6452010000 cotisations cpm clsh	1 244,92	1 457,35	-212,43	-14,58
6454000000 cotisations assedic	6 870,35	6 014,64	855,71	14,23
6454010000 cotisations assedic clsh	675,09	799,76	-124,67	-15,59
6458000000 charges sociales sur cp	202,34	315,88	-113,54	-35,94
6475000000 cotisation smi	684,68	602,27	82,41	13,68
6475010000 cotisations smi clsh	22,19	24,87	-2,68	-10,78
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 167,10	774,62	3 392,48	437,95
6811000000 dot.amort.imm.incor.& cor	4 167,10	774,62	3 392,48	437,95
sur immobilisations : dotations aux dépréciations sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions	10 648,76	10 648,76		
6815000000 dot.prov.	10 648,76	10 648,76		
Subventions accordées par l'association				
Autres charges	328,63	297,06	31,57	10,63
6510000000 redevances	265,43	199,17	66,26	33,27
6544000000 creances irrecoverables	63,20	97,89	-34,69	-35,44
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	119 208,74	380 202,77	-36 014,97	-9,71
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (III)	22 689,31	29 036,64	-6 347,33	-21,86
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)				
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	558,02	772,67	-214,65	-27,78
7680000000 produits financiers	558,02	772,67	-214,65	-27,78
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	558,02	772,67	-214,65	-27,78

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

	Du 01/01/14 au 31/12/14	Du 01/01/13 au 31/12/13	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	568,55		568,55	
6610000000 charges d'intérêts	568,55		568,55	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	568,55		568,55	
RÉSULTAT FINANCIER (VII) (VII)	10,53	722,67	-712,14	-101,36
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	7 023,45	5,08	7 018,37	
7710000000 dons recus	20,00		20,00	
7718000000 prod.except./oper.gestion		5,08	-5,08	-100,00
7720000000 prod sur ex antérieur	7 003,45		7 003,45	
Sur opérations en capital	448,69		448,69	
7770000000 quote part de subv inscrite au	448,69		448,69	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VIII)	7 472,14	5,08	7 467,06	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	3 042,91	1 524,29	1 518,62	
6718000000 charges exceptionnelles divers	250,41		250,41	
6720000000 charges exploit./exer.ant	2 792,50	1 524,29	1 268,21	
Sur opérations en capital	153,01	75,50	77,51	102,66
6788000000 autres charges exception.	153,01	75,50	77,51	102,66
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (IX)	3 195,92	1 599,79	1 596,12	209,77
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (XII) (XII)	4 276,22	1 594,71	2 681,51	368,15
Impôts sur les bénéfices				
SOLDE INTERMÉDIAIRE	19 423,68	29 858,88	11 435,20	38,30
REPORT DE RÉSOURCES NON BÉNÉFICIAIRES DES EXERCICES ANTERIEURS				
ENGAGEMENTS				
Sur apports				
Sur subventions de fonctionnement				
Sur dons manuels				
Sur legs et donations				
ENGAGEMENTS CRÉDITÉS SUR RESSOURCES FINANCIÈRES				
TOTAL DES PRODUITS	402 461,53	351 913,68	50 547,85	14,36
TOTAL DES CHARGES	420 885,21	381 802,56	39 082,65	10,24
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-18 423,68	-29 858,88	11 435,20	38,30
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

	Du 01/01/14 au 31/12/14	Du 01/01/13 au 31/12/13	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
TOTAL PRODUITS				
CHARGES				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES				
TOTAL	18 425 68	29 358 88	17 435 20	38 30

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 30/06/2014	Net au 30/06/2013
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, marques, ...				
Fonds Commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	38 983	4 872	34 111	38 983
Installations tech., matériels, outillage				
Autres	80 610	47 702	32 908	34 927
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	15		15	15
Créances rattachées à des participations				
Titres immo. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	1 478		1 478	1 350
Total	121 065	52 574	68 491	75 275
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières approvisionnement				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 208		1 208	1 391
Avances & acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres	23 536		23 536	30 644
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 613		2 613	6 613
Charges constatées d'avance (3)	854		854	690
Total	28 208		28 208	39 237
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF	149 273	52 574	96 699	114 512
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Voir en page 3 le rapport de Fiduciaire Expertise sur les comptes annuels

	Net au 30/06/2014	Net au 30/06/2013
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise	39 312	33 586
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-44 992	5 728
Autres fonds associatifs		
- Fonds associatif avec droit de reprise		
- apports		
- legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
- Subv. d'invest. sur des biens non renouvelables par l'organisme	26 586	26 459
- Provisions réglementées		
- Droits des propriétaires (Commodat)		
Total	20 907	65 771
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
Total		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	12 784	1 419
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 479	13 160
Dettes fiscales et sociales	-2 313	-2 484
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	59 663	36 646
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
Total	75 814	46 741
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF		
	96 721	112 512
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	12 784	1 419
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Voir en page 3 le rapport de Fiducia Expertise sur les comptes annuels.

	du 01/07/2013	%	du 01/07/2012	%	Var. en val. annuelle	
	au 30/06/2014	PE	au 30/06/2013	PE	en euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :						
Ventes de marchandises	41 655	8,69	36 381	8,99	5 275	14,50
Production vendue (biens et services)	210 267	48,90	202 880	50,13	7 408	3,65
Montant net du chiffre d'affaires	261 943	68,68	239 260	59,12	12 683	5,30
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	178 114	41,42	158 974	39,28	19 140	12,04
Reprises sur prov. et amort. transfert			6 410	1,58	-6 410	-100,00
Cotisations						
Autres produits	4	0,00	67	0,01	-63	-93,14
Total	430 081	100,00	404 701	100,00	25 380	6,27
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :						
Achats de marchandises	32 310	7,51	39 761	9,82	-7 451	-18,74
Variation des stocks	185	0,04	-1 391	-0,34	1 576	113,30
Achats de matière pre. et autres approv	776	0,18			776	#####
Variation des stocks						
Autres achats et charges externes	211 097	48,09	185 675	46,85	25 522	13,75
Impôts, taxes et versements assimilés	3 912	0,91	7 640	1,89	-3 728	-48,90
Salaires et traitements	184 194	42,83	174 830	43,20	9 364	5,36
Charges sociales	34 872	8,11	17 899	4,42	16 973	94,83
Dotations aux amort. et aux prov.						
- Sur immobilisations : dot. aux amort.	12 381	2,86	7 143	1,77	5 238	73,38
- Sur immobilisations : dot. aux dép.						
- Sur actif circulant : dot. aux dép.						
- pour risques et charges : dot. aux prov						
Subventions accordées par l'associatio						
Autres charges	205	0,05	190	0,05	14	7,53
Total	479 931	111,60	431 649	106,66	48 283	11,19
Résultat d'exploitation	-49 850	-11,60	-26 948	-6,66	-22 902	85,88
Quote-parts de résultat sur op. en commun						
Excédent ou déficit transféré						
Déficit ou excédent transféré						
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés	24	0,01	63	0,01	-39	-55,41
Reprises sur prov. et dép. transf. de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de V.M.P.						
Total	24	0,01	63	0,01	-39	-55,41
Charges financières						
Dotations aux amort. et dép. et prov						
Intérêts et charges assimilées						
Différence négatives de change						
Charges nettes sur cession de V.M.P.						
Total						
Résultat financier	24	0,01	63	0,01	-39	-55,41
Y compris :						
Redevances de crédit-bail mobilier						
Redevances de crédit-bail immobilier						
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs						
(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs						
(3) Dont produits concernant les entités liées.						
(4) Dont intérêts concernant les entités liées.						

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

	du	%	du	%	Var. p/val. annuelle	
	01/07/2013 au 30/06/2014	PE	01/07/2012 au 30/06/2013	PE	en euros	%
RESULTAT COURANT						
	49 849	11,40	26 991	6,62	-22 852	-85,54
PRODUITS EXCEPTIONNELS :						
Sur opérations de gestion			787	0,19	-787	-100,00
Sur opérations en capital	5 873	1,37	31 835	7,87	-25 962	-81,56
Reprises prov. et dép. et transf. de c						
Total	5 873	1,37	32 622	8,06	-26 749	-82,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES :						
Sur opérations de gestion	1 019	0,24			1 019	#####
Sur opérations en capital						
Dotations aux amort. et dép. et aux prov						
Total	1 019	0,24			1 019	#####
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 854	1,13	32 622	8,06	27 767	85,43
Participation des salariées aux résultats						
Impôts sur les bénéfices						
SOLDE INTERMEDIAIRE	41 992	10,45	5 728	1,42	36 264	88,52
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Engagements à réaliser sur des ressources affectées						
TOTAL DES PRODUITS	438 958		437 376		1 582	0,32
TOTAL DES CHARGES	480 950		431 648		49 302	11,42
EXCEDENT OU DEFICIT	41 992	10,45	5 728	1,42	36 264	88,52
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES						
Produits						
Bénévolat			44 496		-44 496	-100,00
Prestations en nature						
Dons en nature						
Total			44 496		-44 496	-100,00
CHARGES						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole			44 496		-44 496	-100,00
Total			44 496		-44 496	-100,00

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

SYNTHESE RESULTAT 2013

SYNTHESE COMPTABLE

	REEL 2013	REEL 2012	Ecart	% Ecart
Recettes (hors Prestat° Nature)	288 399 €	301 695 €	- 13 296 €	-4,4%
Dépenses	268 649 €	287 624 €	- 18 975 €	-6,6%
Dt Salaires	162 254 €	172 314 €	- 10 060 €	-5,8%
Dt Charges	55 621 €	65 018 €	- 9 397 €	-14,5%
Ss-Tot. Sal.	217 875 €	237 332 €	- 19 457 €	-8,2%
Dt Autres Chgs	50 774 €	50 292 €	482 €	1,0%
Résultat Exercice	19 750 €	14 071 €	5 679 €	NS
Prest. Nat.	13 782 €	10 847 €	2 935 €	27,1%
Charges Globales	282 431 €	298 471 €	- 16 040 €	-5,4%
	Contrôle 282 431 €	298 471 €	- 16 040 €	

SYNTHESE ACTIVITE / PRIX DE REVIENT

Activité en heures de présence	REEL 2013	REEL 2012	Ecart	% Ecart
CAF	32 521	30 188	2 333	7,7%
MSA	1 054	2 841	-1 787	
Autres régimes			0	
Total	33 575	33 028	547	1,7%
Taux d'Activité	65,8%	62,8%		
Capacité Théorique (20 places)	51 040	52 580	-1 540	-2,9%
Montant Charges/Bilan en €	282 431 €	298 471 €	-16 040	-5,4%
Px Revient horaire	8,41 €	9,04 €	- 0,62 €	-6,9%
Px Revient journalier	59,33 €	184,24 €	- 124,91 €	-67,8%
Px Revient Horaire/capacité 100%	5,53 €	5,68 €	- 0,15 €	-2,6%
Plafond CAF	6,89 €	6,73 €		
% augmentation	2,30%	4,02%		

PRODUITS D'EXPLOITATION	TOTAL	TOTAL	Variation		
	REEL 2013	REEL 2012	Réal 2013-2012		
	En €	En €	En €	En %	
SERVICES RENDUS					
Participation des Familles Creche - Général -4 ans	34 650	28 515	6 135	21,5%	
Participation des Familles Creche - MSA -4 ans	2 271	1 668	603	36,1%	
Autres participations des Familles		65	-65	-100,0%	
Participation MSA -4 ans	5 976	7 500	20 122	16,2%	
Participation CAF -4 ans	138 499	116 853			
Produits des autres activités - Hors CAF	243	309	-67	-21,6%	
TOTAL 70	181 638	154 911	26 727	17,3%	
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT					
Subventions Communales	97 500	99 000	-1 500	-1,5%	
Subvention Conseil Général de l'Yonne	4 090	5 426	-1 336	-24,6%	
Subventions Aides à l'Emploi	3 274	19 913	-16 639	-83,6%	
Subventions Pôle Emploi		800	-800	-100,0%	
TOTAL 74	104 864	125 140	-20 275	-16,2%	
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
Cotisations Adhérents	150	165	-15	-9,1%	
Autres produits de gestion courante	0	67	-67	-100,0%	
TOTAL 75	150	232	-82	-35,2%	
TRANSFERTS DE CHARGES	TOTAL 79	900	20 362	-19 462	-95,6%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	287 552	300 644	-13 092	-4,4%	
CHARGES D'EXPLOITATION					
ACHATS					
Sous-traitance Animation	247	1 148	-901	-78,5%	
Alimentation	2 393	926	1 467	158,3%	
Achats Produits Entretien/Pharmaceutiques	1 969	2 579	-610	-23,7%	
Petits équipements	1 353	1 191	162	13,6%	
Fournitures de bureau	1 092	392	700	178,7%	
Achats Matériels Educatifs/Ludiques	1 474	630	844	133,9%	
Achats Couches	2 144	1 643	501	30,5%	
Achats Activités Diverses - Hors CAF	12	96	-84	-87,5%	
TOTAL 60	10 683	8 605	2 078	24,1%	
SERVICES EXTERIEURS					
Sous-traitance Repas	9 187	10 762	-1 576	-14,6%	
Sous-traitance Ménages locaux	10 070	8 925	1 145	12,8%	
Autres Sous-traitances	500	1 300	-800	-61,5%	
Locations & Charges Locatives	2 800	2 194	606	27,6%	
Entretien et réparations - Immobilier (espaces commun)	670	874	-204	-23,4%	
Entretien et réparations - Mobilier	67		67		
Maintenance	521	540	-18	-3,4%	
Assurances	815	796	19	2,4%	
Colloques, réunions extérieures		33	-33	-100,0%	
TOTAL 61	24 629	25 423	-794	-3,1%	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS					
Honoraires Psychologue/Medecin	1 035	865	170	19,7%	
Déplacements	70	280	-210	-75,0%	
Frais de Timbres	82	51	31	61,5%	
Frais de Télécommunications	1 201	1 302	-100	-7,7%	
Services bancaires	341	222	120	54,0%	
Animation / Sortie	470	369	101	27,5%	
Cotisations/Charges Diverses	8 364	7 500	864	11,5%	
Frais Formation	1 872	3 948	-2 076	-52,6%	
TOTAL 62	13 436	14 535	-1 099	-7,6%	

		TOTAL	TOTAL	Variation	
		REEL 2013	REEL 2012	R�el 2013-2012	
AUTRES IMPOTS ET TAXES					
Taxe/Salaires		3 280	3 959	-679	-17,2%
Formation prof. Continue		3 742	4 600	-858	-18,7%
	TOTAL 63	7 022	8 559	-1 537	-18,0%
CHARGES DE PERSONNEL					
Salaires + Provisions/CP		162 254	172 314	-10 060	-5,8%
Charges sociales + Provisions/CP		48 599	56 458	-7 860	-13,9%
	<i>Tx Chgs</i>	30,0%	32,8%		
Autres charges de Personnel		590		590	
	TOTAL 64	211 443	228 773	-17 330	-7,6%
CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE					
Redevances, Licences			79	-79	-100,0%
Cotisations statutaires		15	15		
Pertes sur cr�ances irr�couvrables			172	-172	-100,0%
Autres charges de gestion courante		1	218	-217	-99,8%
	TOTAL 65	16	484	-468	-96,8%
	TOTAL 68	1 338	1 244	94	7,5%
DOTATIONS AMORTIS. ET PROV.					
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	II	268 566	287 624	-19 058	-6,6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	18 987	13 020	5 966	46,52%
PRODUITS FINANCIERS	III	846	1 051	-205	-19,47%
CHARGES FINANCIERES	IV				
RESULTAT FINANCIER	(III-IV)	846	1 051	-205	-19,47%
RESULTAT COURANT	(I-II+III-IV)	19 833	14 071	5 762	40,95%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	(V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	(VI)	83		83	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(V-VI)	-83		-83	
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V)	288 399	301 695	-13 296	-4,4%
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI)	268 649	287 624	-18 975	-6,60%
EXCEDENT ou DEFICIT		19 750	14 071	5 679	40,36%

R cap. des Charges :

Total Charges/Compte R�sultat :	268 649	287 624	-18 975	-6,6%
Prestations Nature Loyer Mairie	11 387	10 847		
Prestations Techniques Mairie	2 395			
Total Chgs � Retenir :	282 431	298 471	-16 040	-5,4%

2050 BILAN - ACTIF

(2014)

Euros

Numéro SIRET : 378 435 622 00055		Exercice N clos le, 31/12/2013			31/12/12
ACTIF IMMOBILISE		Brut 1	Amortissements provisions 2	Net N 3	Net N-1 4
Capital souscrit non appelé (I)	AA				
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	AB				
Frais de développement	CX				
Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 635	4 020	635	
Fonds commercial (1)	AI				
Autres immobilisations incorporelles	AJ				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AI				
Immobilisations corporelles					
Terrains	AN				
Constructions	AP	2 911	1 655	1 256	1 631
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	314 814	278 992	35 822	134 585
Autres immobilisations corporelles	AT	17 091	12 906	4 185	5 890
Immobilisations en-cours	AV				
Avances et acomptes	AX				
Immobilisations financières (2)					
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
Autres participations	CU				
Créances rattachées à des participations	DB				
Autres titres immobilisés	BD				
Prêts	BF				
Autres immobilisations financières	BI				
Total (II)	BJ	339 471	297 573	41 898	142 105
ACTIF CIRCULANT					
Stocks					
Matières premières, approvisionnements	BL				
En-cours de production de biens	BN				
En-cours de production de services	BP				
Produits intermédiaires et finis	BR				
Marchandises	BT	3 801		3 801	4 864
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 592		1 592	
Créances					
Clients et comptes rattachés (3)	BX	21 984	1 380	20 604	17 403
Autres créances (3)	BZ	276 241		276 241	173 917
Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
Divers					
V.M.P. (dont actions propres)	CD				
Disponibilités	CF	50 363		50 363	211 281
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance (3)	CH	16 866		16 866	17 651
Total (III)	CJ	370 847	1 380	369 467	425 116
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecart de conversion actif (VI)	CN				
TOTAL GENERAL (0 à VI)	CO	710 318	298 953	411 365	567 221
Renvois (1) dont droit au bail					
(2) part - d'1 an immo fin. nettes	CP				
(3) Part à + d'1 an :	CR				
Clause de réserve de propriété :					
Immobilisations :					
Stocks					
Créances					

2051 BILAN - PASSIF avant répartition

(2014)

Euros

	Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (1) (Dont versé :	DA	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence EK	DC	
Réserve légale (3)	DD	
Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
Réserves réglementées (3) (Dt rés. spéc. des provisions pour fluctuation cours) B1	DF	
Autres réserves (Dt rés. achat d'oeuvres originales artistes vivants) EJ	DG	
Report à nouveau	DH	- 23 897 - 206 673
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	100 461 182 776
Subventions d'investissement	DJ	43 635 166 808
Provisions réglementées	DK	
Total (I)	DL	120 199 147 911
Autres fonds propres		
Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées	DN	
Total (II)	DO	
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	DP	
Provisions pour charges	DQ	
Total (III)	DR	
DETTES (4)		
Emprunts obligataires convertibles	DS	
Autres emprunts obligataires	DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	101 224
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EA	DV	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	133 534 200 992
Dettes fiscales et sociales	DY	96 185 57 669
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	60 008 60 006
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance (4)	EB	1 440 4 420
Total (IV)	EC	291 166 424 310
Ecart de conversion passif (V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	411 365 567 221
Renvois		
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
Ecart de réévaluation libre	ID	
Réserve de réévaluation (1976)	IE	
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	291 166 424 310
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

2052 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

(2014)

Euros

	Exercice N				Exercice N-1
	France		Exportations		Total
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises	FA	64 140	FB	FC	64 140
Production vendue	biens	FD	FE	FF	
		FG	2 131	FI	140 225
	services				102 050
Chiffre d'affaires nets	FJ	202 235	FK	PL	204 366
Production stockée				PM	
Production immobilisée				FN	
Subventions d'exploitation				FO	878 272
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)				FP	34 980
Autres produits (1) (11)				FQ	3 290
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 120 909
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				FS	33 983
Variation de stock (marchandises)				FT	1 063
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				FU	- 1 305
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)				FW	495 104
Impôts, taxes et versements assimilés				FX	7 985
Salaires et traitements				FY	311 061
Charges sociales (10)				FZ	122 660
Dotations d'exploitation					
Sur immobilisations	- dotations aux amortissements			GA	103 435
	- dotations aux provisions			GB	
Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC	1 380
Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
Autres charges (12)				GE	24 287
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 099 653
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	21 255
Opérations en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée			(III)	GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré			(IV)	GI	
Produits financiers					
Produits financiers de participations (5)				GJ	1 506
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
Différences positives de change				GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
Total des produits financiers (V)				GP	1 506
Charges financières					
Dotations financières aux amortissements et provisions				GQ	
Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 658
Différences négatives de change				GS	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
Total des charges financières (VI)				GU	1 658
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)				GV	- 152
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)				GW	21 104
					117 414

2053 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

(2014)

Euros

		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	II B	123 173	105 083
Reprises sur provisions et transferts de charges	II C		
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	II D	123 173	105 083
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	III E	97	39 721
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	III F	12 872	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	III G		
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	III H	12 969	39 721
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		III I	110 205
Participation des salariés au résultat de l'entreprise (IX)	III J		65 362
Impôts sur les bénéfices (X)	III K	30 847	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	III L	1 245 588	1 280 917
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	III M	1 145 127	1 098 141
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		III N	100 461
Renvois			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	III O		
(2) Dont - Produits de locations immobilières	III P		
- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	III Q		
(3) Dont - Crédit-bail mobilier	III R		
- Crédit-bail immobilier	III S		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	III T		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	III U		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	III V		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.L.)	III W		
(9) Dont transferts de charges	A1	21 980	16 305
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	24 252	21 927
(13) Dont primes et cotisations facultatives A6			
complémentaires personnelles obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels		Exercice N	
		Charges exception.	Produits exception.
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

CLUB OMNISPORTS

Actif immobilisé	01/10/2013 30/09/2014			N. 1
	Brut	Amortis., prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)	AA			
Frais d'établissement *	AB	AC		
Frais de recherche et développement	AD	AE		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	761	62
Fonds commercial (1)	AH	AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	AM		
Terminis	AN	AO		
Constructions	AP	AQ	65 176	15 607
Installations techniques, matériel et outill. Industriels	AR	AS	223 084	66 667
Autres immobilisations corporelles	AT	AU	59 584	48 456
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équiv.	GS	CT		75
Autres participations	CU	CV		
Créances rattachées à des participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières *	BH	BI	454	424
TOTAL (I)	BJ	BK	348 614	131 511
Actif circulant	Brut	Amortis., prov.	Net	Net
Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
En cours de production de biens	BN	BO		
En cours de production de services	BP	BQ		
Produits Intermédiaires et finis	BR	BS		
Marchandises	BT	BU	800	15 207
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
Clients et comptes rattachés *	BX	BY		
Autres créances	BZ	QA	224 983	123 936
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	799	799
Disponibilités	CF	CG	418 441	433 046
Comptes de régularisation	Brut	Amortis., prov.	Net	Net
Charges constatées d'avance *	CH	CI	6 581	13 226
TOTAL (II)	CJ	CK	800	566 214
Charges à répartir sur plusieurs exercices * (III)	CL			
Primes de remboursement des obligations (IV)	CM			
Ecart de conversion actif * (V)	CN			
TOTAL GENERAL (0 à V)	CO	349 414	793 118	717 725

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe

89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES

Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30

SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

BILAN

CLUB OMNISPORTS

Page 2

Capitaux propres		01/10/2013	30/09/2014	N - 1
Fonds associatifs	DA			
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
Écarts de réévaluation * (dont écart d'équivalence)	EK			
Réserve légale	DD			
Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
Fonds Général de dotation	DF	413 463	386 542	
Autres réserves	DG	68 232	46 994	
Report à nouveau	DH			
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	45 030	36 160	
Subvention d'investissement	DJ	94 598	88 682	
Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (I)	DL	609 333	658 377	
Autres fonds propres		01/10/2013	30/09/2014	N - 1
Produit des émissions de titres participatifs	DM			
Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges		01/10/2013	30/09/2014	N - 1
Provisions pour risques	DP			
Provisions pour charges	DQ	19 252	19 538	
TOTAL (III)	DR	19 252	19 538	
Dettes		01/10/2013	30/09/2014	N - 1
Emprunts obligataires convertibles	DS			
Autres emprunts obligataires	DT			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	DU	6 911	10 845	
Emprunts et dettes financières divers	DV	6 027	5 712	
Avances et comptes reçus sur commande en cours	DW			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	29 986	9 349	
Dettes fiscales et sociales	DY	46 674	42 766	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	22 529	24 890	
Produits constatés d'avance	EB	52 411	46 149	
TOTAL (IV)	EC	164 533	139 711	
Écart de conversion passif *(V)	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	793 118	717 725	

SARLETC AUDIT
 Place de l'Europe
 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
 Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
 SIRET 493 638 044 00014 - NAF 6920Z

COMPTE DE RESULTAT

CLUB OMNISPORTS

Page 1

Produits d'exploitation		01/10/2013-30/09/2014	01/10/2012-30/09/2013
Ventes de marchandises *	FC	45 846	44 634
Production vendue : Biens	FF	69 667	46 023
Services	FI	76 141	74 281
Chiffres d'affaires nets *	FL	191 654	164 838
Production stockée *	FM		
Production immobilisée *	FN		
Subventions d'exploitation	FO	415 138	409 656
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges *	FP	7 032	6 309
Autres produits (1)	FQ	319 948	318 722
Total des produits d'exploitation (I)	FR	933 769	899 525
Charges d'exploitation		01/10/2013-30/09/2014	01/10/2012-30/09/2013
Achats de marchandises (y compris droits de douane) *	FS	30 093	25 367
Variation de stock (marchandises) *	FT	2 732	-3 458
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *	FU	33 494	43 868
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *	FV		
Autres achats et charges externes (3) *	FW	379 737	398 872
Impôts, taxes et versements assimilés *	FX	8 361	14 062
Salaires et traitements *	EY	347 459	328 723
Charges sociales	FZ	63 221	72 167
Sur actif immobilisations : - dotations aux amortissements *	GA	57 437	56 255
- dotations aux provisions	GB		
Sur actif circulant : dotations aux pro	GC		1 008
Pour risques et charges : dotations e	GD		3 279
Autres charges	GE	74	16
Total des charges d'exploitation (II)	GF	942 698	940 201
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	GG	- 8 840	- 40 676
Operations en commun		01/10/2013-30/09/2014	01/10/2012-30/09/2013
Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)	GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)	GI		
Produits financiers		01/10/2013-30/09/2014	01/10/2012-30/09/2013
Produits financiers de participation (5)	GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (6)	GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL	5 397	5 271
Reprises sur provisions et transferts de charges	GM		
Différences positives de change	GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO		
Total des produits financiers (V)	GP	5 397	5 271
Charges financières		01/10/2013-30/09/2014	01/10/2012-30/09/2013
Dotations financières aux amortissements et provisions *	GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)	GR	362	683
Différences négatives de change	GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT		
Total des charges financières (VI)	GU	362	683
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)	GV	5 034	4 588
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	GW	- 3 805	- 36 087

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 40 31 30
SIRET 483 539 944 00014 - NAF 6920Z

COMPTE DE RESULTAT

CLUB OMNISPORTS

Page 2

Produits exceptionnels		01/10/2013-30/09/2014	01/10/2012-30/09/2013
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	23 368	39 428
Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	33 343	39 179
Réprise sur provisions et transferts de charges	HC		
Total des produits exceptionnels (VII)	HD	56 711	78 608
Charges exceptionnelles		01/10/2013-30/09/2014	01/10/2012-30/09/2013
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	7 169	5 123
Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	8	
Total des charges exceptionnelles (VIII)	HH	7 197	5 123
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	49 514	73 485
Rubriques		01/10/2013-30/09/2014	01/10/2012-30/09/2013
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur le bénéfice * (X)	HK	700	1 238
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	995 877	983 404
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	950 837	947 244
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des Produits - Total des Charges)	HN	45 039	36 160

SARL ETC AUDIT
 Place de l'Europe
 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
 Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
 SIRET: 493 539 944 00014 - NAF 6920Z



BILAN au 31 décembre 2014

	Actif	Montants en millions de francs	31/12/2014	31/12/2013
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORABLES				
Frais de réajustement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions et droits similaires				
Droits de bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Autres et acomptes versés sur commandes d'immobilisations				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains, agréments et aménagements de terrains				
Constructions et constructions sur sol traitées				
Installations techniques, matériel et outillage				
Collèctes				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ				
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES D'EXPLOITATION				
Créances clients et commissions				
Autres créances d'exploitation				
Fournisseurs débiteurs				
CRÉANCES DIVERSES				
TVA				
Autres créances diverses				
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
TOTAL ACTIF CIRCULANT				
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Différence de conversion sur opérations en devises				
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION				
TOTAL GÉNÉRAL				



BILAN au 31 décembre 2014

	Passif	Montants en millions de francs	31/12/2014	31/12/2013
CAPITAL ET RÉSERVES				
Capital				
Primes				
Reserves				
Provisions pour risques et charges				
DETTES				
Dettes financières				
Dettes fiscales				
Dettes d'exploitation				
Dettes diverses				
TOTAL GÉNÉRAL				



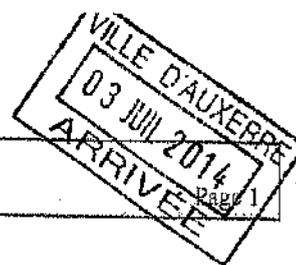
COMPTE DE RESULTAT
2014

	Exercice 2014	Exercice 2013
CHARGES		
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	48 894,97	-10 712,56
Transferts de stocks de marchandises		
CORROMPTION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DE TIERS		
Actes étouffés mal réceptionnés	57 166,76	85 790,57
Recherches autres approvisionnement		
Tricherie de stock d'approvisionnement	446,33	182,51
Actes de sous-tariffage		
Achats non-stockés de matières et fournitures	10 679 490,21	11 493 872,22
Services antérieurs Sous-traitance générale	14 400,44	86 908,12
Services antérieurs Loges et crédit-bail	482 784,04	470 708,57
Autres services antérieurs	13 469 484,82	18 532 116,72
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
Sur rémunérations	2 383 370,84	2 343 853,55
Autres impôts, taxes et versements assimilés	85 660,36	85 633,82
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires et traitements	105 595 015,97	105 702 656,36
Charges sociales	74 443 253,12	72 281 740,59
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Amortissements des immobilisations	14 614 888,36	13 036 172,52
Provisions sur immobilisations		
Provisions sur actif circulant		
Provisions pour risques et charges	630 617,09	332 714,00
AUTRES CHARGES		
Autres charges de gestion courante	5 228 146,68	5 615 493,28
TOTAL	229 311 839,98	230 287 816,17
CHARGES FINANCIERES		
Dotation aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilés	9 484,74	3 882,02
Différence négative de change		
Charges nettes sur opérations mobilières de placement		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	410 284,54	544 886,66
Sur opérations en capital - valeurs émissibles éléments d'actif		
Sur opérations en capital		
Dotation aux amortissements et provisions		
RAPPORT SUR LES BENEFICES		
TOTAL	438 718,28	648 658,75
Soit excédent = bénéfice	1 608 812,95	2 882 718,83
TOTAL GENERAL	232 223 125,81	231 057 286,75



COMPTE DE RESULTAT
2014

	Exercice 2014	Exercice 2013
PRODUITS		
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	43 613,09	39 275,96
Production vendue - ventes	28 020,08	24 789,79
Production vendue - travaux		
Production vendue prestations de services, études et activités	12 728 833,74	13 341 780,22
Produits des activités annexes	2 589 886,87	2 790 696,64
Production stockée en cours de production de biens		
Production stockée - en cours de production de services		
Production stockée - produits		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	204 367 743,57	203 749 444,25
Reprises sur amortissements et provisions	578 889,00	1 880 227,00
Transfert de charges d'exploitation		
Autres produits	101 235,68	986 002,14
QUOTE-PART DES FINANCEMENTS RATTACHES AUX ACTIFS		
Quote-part des financements rattachés aux actifs	10 337 882,33	3 985 882,28
TOTAL	231 938 260,34	232 287 816,21
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
De autres valeurs mobilières et créances sur actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	10 025,30	2 887,34
Reprises sur provisions et transferts de charges financières		
Différence positive de change	489,98	
Produits nets sur opérations mobilières de placement		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 088 172,20	1 946 234,02
Sur opérations en capital / produit des opérations d'actif	17 946,89	3 793,00
Sur opérations en capital - via ment quote-part des subventions		
Sur autres opérations en capital		
TOTAL	1 115 864,37	1 828 228,96
Soit déficit = perte	232 279 729,51	231 199 208,75
TOTAL GENERAL	232 279 729,51	231 199 208,75



BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2013	31/12/2012
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	1 881 587	417 006	1 464 581	1 541 376
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 881 587	417 006	1 464 581	1 541 376
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 162		1 162	
Autres	137 816		137 816	181 635
Capital souscrit et appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	81 788		81 788	5 394
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	220 767		220 767	190 029
Primes d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 102 353	417 006	1 685 347	1 731 405

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2013	31/12/2012
Capital	520 000	520 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(7 218)	(7 218)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	11 767	8 606
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	524 549	521 388
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 135 223	1 183 112
Emprunts et dettes financières divers	24 255	24 255
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 320	2 649
Dettes fiscales et sociales	0	1
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 160 799	1 210 017
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 685 347	1 731 405

Résultat de l'exercice en centimes

11 767,15

Total du bilan en centimes

1 685 347,43

COMPTES DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2013	31/12/2012
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	165 762		165 762	161 700
Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	165 762		165 762	161 700
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transfert de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			165 762	161 700
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			11 688	8 136
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			76 795	76 795
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			88 483	84 930
RESULTAT D'EXPLOITATION			77 280	76 770
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			65 512	68 164
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			65 512	68 164
RESULTAT FINANCIER			(65 512)	(68 164)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			11 767	8 606

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2013</i>	<i>31/12/2012</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	165 762	161 700
TOTAL DES CHARGES	153 995	153 094
BENEFICE OU PERTE	11 767	8 606

BILAN**OGEC ST JOSEPH STE THERESE
AUXERRE**Exercice N du 01/09/2013 au 31/08/2014
Exercice N-1 du 01/09/2012 au 31/08/2013

	225,50	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 038,50	- 17 141,85	5 896,65
		Frais d'établissement			
	225,50	Autres immobilisations incorporelles	23 038,50	- 17 141,85	5 896,65
A	11 536 742,26	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 468 873,73	-11 797 375,73	11 671 498,00
C	3 260,00	Terrains	3 260,00		3 260,00
T	1 118 083,80	Aménagements de terrains	1 436 210,44	- 207 703,86	1 228 506,58
I		Constructions sur sol propre et leurs AAI			
T	7 507 979,95	Constructions sur sol d'autrui et leurs AAI	15 119 684,42	-6 201 804,17	8 917 880,25
F	1 154 848,05	Installations, mobilier et matériel d'activité	6 353 298,21	-5 208 517,41	1 144 780,80
F	13 577,46	Matériel de transport	25 934,00	- 16 552,79	9 381,21
M	15 004,00	Mobilier, matériel de bureau et d'informatique	175 724,09	- 162 797,50	12 926,59
M	1 723 989,00	Immobilisations en cours	354 762,57		354 762,57
O		Immobilisations grevées de droit			
B		Autres immobilisations			
I	45 057,96	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	49 337,61		49 337,61
L	41 357,96	Participations	46 023,96		46 023,96
I		Créances rattachées à des participations			
S		Titres immobilisés			
E		Prêts			
	3 700,00	Dépôts et cautionnements versés	3 313,65		3 313,65
		COMPTE DE LIAISON			
		Compte de liaison entre établissements			
	11 582 025,72	TOTAL ACTIF IMMOBILISE	23 541 249,84	-11 814 517,58	11 726 732,26
A		STOCKS			
C	48 475,50	Divers	478 890,64	- 30 149,13	448 741,51
T	1 582,57	CREANCES ET COMPTES RATTACHES	13 000,00		13 000,00
I	5 699,42	Fournisseurs: avances, acomptes versés	13 000,00		13 000,00
F	3 475,78	Familles ou élèves	39 851,25	- 30 149,13	9 702,12
		Personnel et charges sociales	1 956,92		1 956,92
C		Etat et autres collectivités publiques	371 901,50		371 901,50
I	37 717,73	Confédération, fédérations, associations et apparentés	52 180,97		52 180,97
R		Comptes transitoires ou attente			
C	3 981 619,24	Débiteurs divers	3 597 455,35		3 597 455,35
U	3 903 659,05	PLACEMENTS	3 533 411,04		3 533 411,04
L	77 960,19	Placements	3 533 411,04		3 533 411,04
A	844,62	Intérêts courus non échus	64 044,31		64 044,31
N	- 226,29	DISPONIBILITES	265 164,91		265 164,91
T	1 070,91	Banques, établissements financiers et assimilés	263 743,67		263 743,67
		Caisses	1 421,24		1 421,24
		Régie d'avance et accreditifs			
	100 978,50	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	62 824,35		62 824,35
	100 978,50	Charges constatées d'avance	62 824,35		62 824,35
R	4 131 917,86	TOTAL ACTIF CIRCULANT ET ASSIMILE	4 404 335,25	- 30 149,13	4 374 186,12
E					
G		Charges à répartir sur plusieurs exercices			
U		Intérêts d'emprunt à étaler			
L		Créance contentieux Etat			
	15 713 943,58	TOTAL DE L'ACTIF	27 945 585,09	-11 844 666,71	16 100 918,38

SARL ETC AUDITPlace de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

BILAN

**OGEC ST JOSEPH STE THERESE
AUXERRE**

Exercice N du 01/09/2013 au 31/08/2014
Exercice N-1 du 01/09/2012 au 31/08/2013

FONDS PROPRES ET ASSIMILES	5 535 421,74	FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE Valeur du patrimoine intégré Fonds statutaires	5 883 550,36		5 883 550,36
	5 535 421,74	Subventions d'investissements non-renouvelables Fonds de trésorerie apportés Libéralités ayant le caractère d'apport Ecart de réévaluation	5 883 550,36		5 883 550,36
	3 822 386,47	FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE Valeur des biens affectés Valeurs des biens non affectés Libéralités	3 651 587,87		3 651 587,87
	3 822 386,47	Subventions d'investissements non-renouvelables ECARTS DE REEVALUATION Ecart de réévaluation	3 651 587,87		3 651 587,87
	2 761 287,74	RESERVES Réserves statutaires	2 655 102,97		2 655 102,97
	508 022,65	Réserves d'investissement Réserves de trésorerie	508 022,65		508 022,65
	2 253 265,09	Autres réserves	2 147 080,32		2 147 080,32
	- 106 184,77	RESULTAT ET REPORT A NOUVEAU Report à nouveau	454 903,52		454 903,52
	- 106 184,77	Resultat de l'exercice	454 903,52		454 903,52
	198 408,92	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AMORTISSABLES Taxe d'apprentissage Autres subventions	1 814 051,05	-1 577 724,58	236 326,47
198 408,92		1 789 224,10	-1 552 897,63	236 326,47	
		24 826,95	- 24 826,95		
12 211 320,18	TOTAL FONDS PROPRES ET ASSIMILES	14 459 195,77	-1 577 724,58	12 881 471,19	
PROVISIONS	55 644,15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES Provisions pour risques	70 856,44		70 856,44
	55 644,15	Provisions pour charges	8 948,00		8 948,00
			61 908,44		61 908,44
55 644,15	TOTAL PROVISIONS	70 856,44		70 856,44	
DETTES		COMPTE DE LIAISON Compte de liaison entre établissements			
	2 327 977,78	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS	2 199 066,13		2 199 066,13
	2 323 337,72	Capital emprunté	2 194 683,62		2 194 683,62
	4 640,06	Intérêts	4 382,51		4 382,51
	953 060,96	Concours bancaires courants et comptes créditeurs de banque AUTRES DETTES	824 349,45		824 349,45
	670 172,90	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Fournisseurs et comptes rattachés	397 578,10		397 578,10
	35 979,30	Familles ou élèves - avances reçues	189 135,02		189 135,02
	147 056,62	Dettes relatives au personnel	135 573,87		135 573,87
	33 908,48	Etat et autres collectivités publiques Confédération, fédérations, associations et apparentés	28 376,87		28 376,87
	65 943,16	Autres dettes	73 685,59		73 685,59
165 940,59	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE Produits constatés d'avance Dettes contentieuses Etat	125 175,17		125 175,17	
165 940,59		125 175,17		125 175,17	
3 446 979,33	TOTAL DETTES ET ASSIMILEES	3 148 590,75		3 148 590,75	
15 713 943,58	TOTAL DU PASSIF	17 678 643,96	-1 577 724,58	16 100 918,38	

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

COMPTE DE RESULTAT**OGEC ST JOSEPH STE THERESE
AUXERRE**Exercice N du 01/09/2013 au 31/08/2014
Exercice N-1 du 01/09/2012 au 31/08/2013

Racine Comptes	COMPTE DE FONCTIONNEMENT CHARGES	Exercice N		Exercice N-1		Variations	
		Total	%	Total	%	Montant	%
64/63/62	COUTS DE PERSONNEL	1 513 919,28	100,00%	1 604 554,93	100,00%	- 90 635,65	- 5,65%
641	Appointements bruts du personnel	1 106 283,36		1 140 411,03		- 34 127,67	- 2,99%
643	Rémunérations diverses						
645/647	Charges sociales et assimilées	393 444,02		405 873,84		- 12 429,82	- 3,06%
63	Charges fiscales et assimilées	97 499,86		105 912,73		- 8 412,87	- 7,94%
648	Autres charges de personnel	- 4 619,10		1 150,00		- 5 769,10	NS
6483	Charges sociales personnel sous contrat avec l'Et	10 203,00		13 586,31		- 3 383,31	- 24,90%
621	Personnel intérimaire et extérieur	27 962,01		33 515,72		- 5 553,71	- 16,57%
649	Remboursement de charges de personnel	- 116 853,87		- 95 894,70		- 20 959,17	21,85%
	TOTAL COUTS DE PERSONNEL	1 513 919,28	31,98%	1 604 554,93	40,13%	- 90 635,65	- 5,65%
60	CONSOMMATIONS	1 019 652,45	31,67%	1 074 809,29	44,90%	- 55 156,84	- 5,13%
601	Matières premières stockées						
603	Variation des stocks d'approvisionnement						
604	Prestations de service incorporées : restauration	470 773,05		527 494,01		- 56 720,96	- 10,75%
604	Prestations de service incorporées : entretien	158 099,07		129 854,24		28 244,83	21,75%
604	Prestations de service incorporées : autres	10 250,14		10 285,12		- 34,98	- 0,34%
6061	Energies et fluides	154 833,35		189 496,27		- 34 662,92	- 18,29%
6063	Fournitures d'alimentation						
606	Matières, fournitures et petits matériels divers	60 178,47		57 275,03		2 903,44	5,07%
606	Matières, fournitures et petits matériels pédagog	165 518,37		160 404,62		5 113,75	3,19%
607	Livres et fournitures revendus						
61	SERVICES EXTERIEURS	1 010 799,47	31,39%	211 919,52	8,85%	798 879,95	NS
612	Redevances crédit-bail						
613	Locations et charges immobilières	826 048,49		49 501,97		776 546,52	NS
613	Locations mobilières	41 344,75		35 166,93		6 177,82	17,57%
615	Entretien et réparations de biens immobiliers	104 299,12		85 550,88		18 748,24	21,91%
615	Entretien et réparations de biens mobiliers	6 398,06		6 468,61		- 70,55	- 1,09%
615	Contrats de maintenance						
616	Primes d'assurance	31 273,09		29 762,30		1 510,79	5,08%
618	Documentation et divers	1 435,96		5 468,83		- 4 032,87	- 73,74%
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	177 253,22	5,51%	188 388,43	7,87%	- 11 135,21	- 5,91%
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	34 136,01		33 785,58		370,43	1,10%
623	Informations, publications et relations publiques	50 588,09		48 791,77		1 796,32	3,68%
624	Transports biens, élèves et personnel	31 322,45		46 783,31		- 15 460,86	- 33,05%
625	Déplacements, missions et réceptions	32 291,42		28 823,25		3 468,17	12,03%
626/627	Frais de PTT et services bancaires	24 893,53		26 357,48		- 1 463,95	- 5,53%
628	Cotisations et divers	4 001,72		3 847,04		154,68	4,02%
63	AUTRES IMPOTS, TAXES ET ASSIMILE	27 047,32	0,84%	23 284,33	0,97%	3 762,99	16,16%
635	Impôts et taxes relatifs aux locaux	27 047,32		23 284,33		3 762,99	16,16%
637	Autres impôts et taxes						
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	47 023,96	1,46%	46 222,06	1,93%	801,90	1,73%
654	Pertes sur créances irrécouvrables						
65	Charges diverses de gestion courante	47 023,96		46 222,06		801,90	1,73%
66	CHARGES FINANCIERES	73 632,03	2,29%	66 308,98	2,77%	7 323,05	11,04%
661	Charges d'intérêts	73 632,03		66 308,98		7 323,05	11,04%
667	Charges nettes sur cession de VMP						
66	Autres charges financières						
68	DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PR	856 485,36	26,60%	778 675,52	32,53%	77 809,84	9,99%
681	Dotations aux amortissements	811 123,94		739 875,58		71 248,36	9,63%
6815	Dotations aux provisions pour risques	4 264,29		3 290,36		973,93	90,38%
681/6817	Dotations aux provisions pour dépréciations	39 097,13		35 509,58		3 587,55	10,10%
686	Dotations aux provisions pour risques et charges						
69	AUTRES GESTIONS	7 845,00	0,24%	4 095,00	0,17%	3 750,00	91,58%
69	Impôts sur sociétés des personnes morales non l	7 845,00		4 095,00		3 750,00	91,58%
	TOTAL AUTRES COUTS	3 219 738,81	68,02%	2 393 703,13	59,87%	826 035,68	34,51%
	TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEME	4 733 658,09	100,00%	3 998 258,06	100,00%	735 400,03	18,39%

SARL ETC AUDITPlace de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULOHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 483 539 244 00014 - NAF 8920Z

COMPTE DE RESULTAT

**CGEC ST JOSEPH STE THERESE
AUXERRE**

Exercice N du 01/09/2013 au 31/08/2014
Exercice N-1 du 01/08/2012 au 31/08/2013

Racine Comptes	COMPTE DE FONCTIONNEMENT PRODUITS	Exercice N		Exercice N-1		Variations	
		Total	%	Total	%	Montant	%
706	PARTICIPATION DES FAMILLES	1 948 557,82	100,00%	1 872 567,14	100,00%	75 990,68	4,06%
7061	Participation des familles : enseignement	906 525,15		850 302,08		56 223,07	6,61%
7062	Participation des familles : restauration	724 101,66		671 963,00		52 138,66	7,76%
7063	Participation des familles : hébergement	367 980,67		376 463,34		- 8 482,67	- 2,25%
7064	Participation des familles : transport scolaire	5 811,00		21 841,75		- 16 030,75	- 73,39%
7068	Part. familles : différentiel positif						
709	Rabais, remises et réductions accordées	- 55 860,66		- 48 003,03		- 7 857,63	16,37%
	REDEVANCES NETTES FAMILLES	1 948 557,82	37,70%	1 872 567,14	45,38%	75 990,68	4,06%
706	FORFAITS FONCT. ENSEIGNEMENT	1 843 545,87	97,23%	1 789 187,95	98,12%	54 357,92	3,04%
706	Forfait Etat	628 264,12		605 599,48		22 664,64	3,74%
706	Forfait Régions	554 016,00		569 850,41		- 15 834,41	- 2,78%
706	Forfait Départements	536 400,00		482 391,00		54 009,00	11,20%
706	Forfait Communes	124 865,75		131 347,06		- 6 481,31	- 4,93%
706	Subventions par Etablissements publics						
706	Subventions par entreprises et organismes privés						
706	Autres subventions						
706	Report de subventions						
74	SUBVENTIONS DE FONCT. AUTRES AC	52 492,26	2,77%	34 268,00	1,88%	18 224,26	53,18%
741	Subventions Etat						
742	Subventions Régions						
743	Subventions Départements						
744	Subventions Communes						
746	Subventions par Etablissements publics						
747	Subventions par entreprises et organismes privés						
748	Autres subventions	52 492,26		34 268,00		18 224,26	53,18%
749	Report de subventions						
	TOTAL SUBVENTIONS DE FONCTIONN	1 896 038,13	36,68%	1 823 455,95	44,19%	72 582,18	3,98%
708	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	159 754,68	12,06%	136 407,39	31,70%	23 347,29	17,12%
7081	Produits des services dans l'intérêt du personnel	70 567,86		54 650,83		15 917,03	29,12%
7082	Prestations annexes aux élèves	89 186,82		81 756,56		7 430,26	9,09%
708	Prestations annexes aux tiers						
7086	Prestations annexes de formation permanente						
701/713	CESSION OU VENTE DE PRODUITS						
	Cession ou vente de produits						
72	PRODUCTION IMMOBILISEE						
72	Production immobilisée						
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COUR	1 024 172,48	77,32%	159 768,86	37,13%	864 403,62	NS
752	Revenus des immeubles non affectés à l'activité						
754	Collectes et dons						
755	Remboursements des frais	780 930,34		1 650,00		779 300,34	NS
	Valorisation de loyer						
756	Cotisations des adhérents						
757	Quote-part subventions d'équipement affectées à	81 236,68		67 540,68		13 696,00	20,28%
758	Contributions volontaires						
75	Autres produits divers de gestion courante	161 985,46		90 578,18		71 407,28	78,83%
76	PRODUITS FINANCIERS	105 204,21	7,94%	95 529,16	22,20%	9 675,05	10,13%
762/763	Revenus des immobilisations financières						
764	Revenus des valeurs mobilières de placement						
767	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	105 204,21		95 529,16		9 675,05	10,13%
76	Autres produits financiers						
78	REPRISES AMORTISSEMENTS ET PRO	35 509,58	2,68%	38 604,81	8,97%	- 3 095,23	- 8,02%
781	Reprises sur amortissements et provisions des i						
781	Reprises sur provisions pour risques						
781	Reprises sur provisions pour dépréciations	30 497,83		28 540,79		1 957,04	6,86%
781	Reprises sur provisions pour risques et charges f	5 011,75		10 064,02		- 5 052,27	- 50,20%
	TOTAL AUTRES PRODUITS	1 324 640,95	25,63%	430 310,22	10,43%	894 330,73	NS
	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEME	5 169 236,90	100,00%	4 126 333,31	100,00%	1 042 903,59	25,27%
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CG	435 578,81		128 075,25		307 503,56	NS

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe
88000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

COMPTE DE RESULTAT

**OGEC ST JOSEPH STE THERESE
AUXERRE**

Exercice N du 01/09/2013 au 31/08/2014
Exercice N-1 du 01/09/2012 au 31/08/2013

Racine Comptes	COMPTE DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNEL	Exercice N		Exercice N-1		Variations	
		Total	%	Total	%	Montant	%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 479,63		396 798,87		- 393 319,24	- 99,12%
6715	Participations exceptionnelles accordées						
671	Autres charges exceptionnelles	1 500,00				1 500,00	
672	Charges sur exercices antérieurs	1 979,63		3 821,25		- 1 841,62	- 48,19%
675	Valeur comptable des éléments d'actif cédés			171 324,72		- 171 324,72	- 100,00%
678	Mati de Fusion			221 652,90		- 221 652,90	- 100,00%
687	Dotations aux amortissements et provisions exce						
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 479,63		396 798,87		- 393 319,24	- 99,12%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	22 804,34		162 538,85		- 139 734,51	- 85,97%
7715	Subventions privées exceptionnelles reçues						
771	Autres produits exceptionnels	13 319,32		13 837,25		- 517,93	- 3,74%
7720	Rappel de subventions publiques						
772	Autres produits sur exercices antérieurs	9 485,02		1 712,37		7 772,65	NS
775	Produits des cessions d'éléments d'actif						
777	Quote-part exceptionnelle subventions d'équipe						
787	Reprises sur provisions exceptionnelles			146 989,23		- 146 989,23	- 100,00%
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	22 804,34		162 538,85		- 139 734,51	- 85,97%
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	19 324,71		334 260,02		755 364,73	NS
	TOTAL CHARGES DE L'EXERCICE	4 737 137,72	100,00%	4 395 056,93	100,00%	342 080,79	- 7,78%
	TOTAL PRODUITS DE L'EXERCICE	5 192 041,24	100,00%	4 288 872,16	100,00%	903 169,08	21,06%
	RESULTAT DE L'EXERCICE	454 903,52		106 384,77		561 088,29	NS

SARL ETC AUDIT
Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 839 944 00014 - NAF 6920Z

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
				Voir pages suivantes			

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

	IV – ANNEXES	IV
	ENGAGEMENTS HORS BILAN	
	AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2003-2 coulée verte	975 330,00	0,00	975 330,00	735 330,06	15 000,00	14 759,76	225 240,18
2004-4 RU Brichères	16 630 000,00	0,00	16 630 000,00	15 099 093,50	503 068,00	370 745,03	1 160 161,47
2006-3 RU Rive Droite hors	17 000 000,00	0,00	17 000 000,00	10 994 828,74	2 023 915,00	1 667 589,40	4 337 581,86
2006-4 RU Sainte Geneviève	14 200 000,00	0,00	14 200 000,00	2 854 365,70	441 154,00	402 567,84	10 943 066,46
2008-1 IUT Vie étudiante	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	453 403,54	100 000,00	84 347,34	5 462 249,12
2012-1 Quais de l'yonhe	6 500 000,00	0,00	6 500 000,00	5 984 647,19	320 000,00	276 148,71	239 204,10

ok

IV -- ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 -- SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total recettes	
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total dépenses	
Restes à employer au 31/12/N :			

Total reste à employer au 01/01/N :			
Total Recettes		Total Dépenses	
TOTAL reste à employer au 31/12/N :			

IV – ANNEXE

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014

CI – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENT TITULAIRES	AGENT NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services	A	1,00		1,00	1,00		
Directeur général. Adjoint des services	A	3,00		3,00	3,00		
Directeur général des services techniques	A			0,00			
Total		4,00		4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Directeur territorial	A	2,00		2,00	2,00		
Attaché principal	A	6,00		6,00	6,00		
Attaché	A	19,00		19,00	12,60	5,90	
Rédacteur principal 1ère classe	B	10,00		10,00	9,80		
Rédacteur principal 2ème classe	B	7,00		7,00	6,80		
Rédacteur	B	11,00		11,00	11,00		
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	13,00		13,00	11,80		
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	16,00	1,00	17,00	16,40		
Adjoint administratif de 1ère classe	C	16,00		16,00	15,90	1,00	
Adjoint administratif de 2ème classe	C	52,00	2,00	54,00	53,30		
Total		152,00	3,00	155,00	145,60	6,90	152,50
FILIERE TECHNIQUE (c)							
Ingénieur principal	A	7,00		7,00	6,00	1,00	
Ingénieur	A	10,00		10,00	8,00	2,00	
Technicien principal 1ère classe	B	9,00		9,00	9,00		
Technicien principal 2ème classe	B	9,00		9,00	7,00	3,00	
Technicien territorial	B	15,00		15,00	9,50	4,00	
Agent maîtrise principal	C	13,00		13,00	13,00		
Agent de maîtrise	C	12,00		12,00	12,00		
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	38,00		38,00	36,00	1,00	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	54,00	1,00	55,00	53,90		
Adjoint technique de 1ère classe	C	49,00		49,00	48,30		
Adjoint technique de 2ème classe	C	134,00	29,00	163,00	150,70	2,00	
Total		350,00	31,00	381,00	353,40	13,00	366,40
FILIERE SOCIALE (d)							
Puéricultrice cadre santé	A	1,00		1,00	1,00		
Puéricultrice classe normale	A	1,00		1,00	1,00		
Infirmier soins généraux classe normale	A		1,00	1,00	0,80		
Infirmier soins généraux hors classe	A	2,00		2,00	2,00		
Psychologue hors classe	A		1,00	1,00			0,10
Educateur de jeunes enfants principal	B	1,00		1,00	1,00		

Educateur de jeunes enfants	B	3,00				3,00			
Auxiliaire de puériculture principale 1ère classe	C	3,00				3,00			
Auxiliaire de puériculture principale 2ème classe	C	4,00		2,00		6,00			3,00
Auxiliaire de puériculture 1ère classe	C	6,00		5,00		11,00			2,70
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	1,00				1,00			
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	5,00				5,00			
Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	C	25,00		3,00		28,00			26,90
Total		52,00		12,00		64,00			58,00
FILIERE SPORTIVE (g)									
Educateur APS principal 1ère classe	B	5,00				5,00			
Educateur APS principal 2ème classe	B								
FILIERE CULTURELLE (h)									
Directeur établissements territoriaux d'enseignement artistique 2ème catégorie	A	1,00				1,00			
Professeur d'enseignement artistique HC	A	2,00				2,00			
Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	14,00		6,00		20,00			3,70
Conservateur de bibliothèque	A	1,00				1,00			
Conservateur en chef du patrimoine	A	1,00				1,00			
Conservateur du patrimoine	A	1,00		1,00		2,00			0,30
Bibliothécaire	A	2,00				2,00			
Attaché de conservation	A	4,00				4,00			
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	9,00		11,00		20,00			2,50
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	3,00		3,00		6,00			3,80
Assistant d'enseignement artistique	B	2,00		4,00		6,00			4,00
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	4,00				4,00			
Assistant de conservation principal 2ème classe	B	1,00				1,00			
Assistant de conservation	B	5,00				5,00			1,00
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	2,00				2,00			
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	1,00				1,00			0,90
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	C	6,00		1,00		7,00			6,60
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	C	8,00		4,00		12,00			10,30
Total		67,00		30,00		97,00			15,30
FILIERE ANIMATION (i)									
Animateur principal 1ère classe	B	2,00				2,00			
Animateur principal 2ème classe	B	3,00				3,00			
Animateur	B	7,00				7,00			1,00
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1,00				1,00			
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	2,00				2,00			
Adjoint d'animation de 1ère classe	C	5,00				5,00			
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	26,00		12,00		38,00			34,80
Total		66,00		12,00		78,00			80,10

Total			46,00	12,00	58,00	52,80	1,00	53,80
FILIERE POLICE (j)								
Chef de service de police classe normale			1,00		0,00			
Brigadier chef pral	B		2,00		1,00	1,00		
Brigadier	C		6,00		6,00	5,00		
Gardien			5,00		5,00	4,00		
Total			14,00	0,00	14,00	13,00	0,00	13,00
EMPLOIS NON CITES (k) (s)								
Animateur du patrimoine	A		1,00		1,00		1,00	
Professeur de dessin	A		1,00		1,00	1,00		
Total			1,00		1,00	1,00	1,00	2,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)								
			698,00	89,00	787,00	699,00	46,00	745,00

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV

CL.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Adjoint adm principal 1ère cl	C	Adm	457,00		3-4	CDI
Adjoint techn. princ 1è cl	C	Tech	506,00		3-4	CDI
Adjoint technique 2ème cl	C	Tech	340,00		3-2	CDD
Adjoint technique 2ème cl	C	Tech	347,00		3-4	CDI
Animateur	B	Am	438,00		3-4	CDI
Animateur du patrimoine	A	Non Parc	852,00		3-3,2°	CDI
Assist ens artíst princ 1è cl	B	Cult	430,00		3-2	CDD
Assist ens artíst princ 1è cl	B	Cult	404,00		3-2	CDD
Assist ens artíst princ 1è cl	B	Cult	404,00		3-2	CDD
Assist ens artíst princ 1è cl	B	Cult	497,00		3-2	CDD
Assist ens artíst princ 2è cl	B	Cult	350,00		3-2	CDD
Assist ens artíst princ 2è cl	B	Cult	350,00		3-2	CDD
Assist ens artíst princ 2è cl	B	Cult	367,00		3-2	CDD
Assist ens artíst princ 2è cl	B	Cult	397,00		3-2	CDD
Assist ens artíst princ 2è cl	B	Cult	493,00		3-2	CDD
Assist ens artistique	B	Cult	488,00		3-2	CDD
Assist ens artistique	B	Cult	360,00		3-2	CDD
Assist ens artistique	B	Cult	348,00		3-2	CDD
Assist ens artistique	B	Cult	348,00		3-2	CDD
Assist ens artistique	B	Cult	457,00		3-2	CDD
Assist ens artistique	B	Cult	488,00		3-2	CDD
Assist ens artistique	B	Cult	352,00		3-2	CDD
Assistants de Conservation	A	Adm	466,00		3-3,2°	CDD
Attaché Territorial	A	Adm	423,00		3-3,2°	CDD
Attaché Territorial	A	Adm	466,00		3-3,2°	CDD
Attaché Territorial	A	Adm	466,00		3-3,2°	CDD
Attaché Territorial	A	Adm	500,00		3-3,2°	CDD
Attaché Territorial	A	Adm	500,00		3-3,2°	CDD
Aux puérilcult 1ère cl	C	MS	343,00		3-2	CDD
Aux puérilcult 1ère cl	C	MS	343,00		3-2	CDD
Aux puérilcult 1ère cl	C	MS	343,00		3-2	CDD
Aux puérilcult princ 2ème cl	C	MS	375,00		3-4	CDI
Aux puérilcult princ 2ème cl	C	MS	396,00		3-4	CDI
Aux puérilcult princ 2ème cl	C	MS	375,00		3-4	CDI
Conservateur du patrimoine	A	Cult	852,00		3-2	CDD
Educateur des APS	B	SP	552,00		3-2	CDD
Educateur des APS	B	SP	556,00		3-2	CDD
Educateur des APS	B	SP	552,00		3-2	CDD
Ingénieur	A	SP	710,00		3-3,2°	CDD

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
Néant	Néant

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle ϕ ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> ...	AIDA ELRES SCDF centre France evenements la maison des randonneurs	sas commune de developpement artistique ELRES SAS société des ornithologues de France centre France parc expo la maison des randonneurs	association société par actions simplifiée SA SAS association	885 844,00 13 596,04 rémunérations sur tarifs 532 440,00 28 313,00
<u>Détention d'une part du capital</u> ...		Voir pages suivantes		
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> ...		Voir pages suivantes		
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...		Voir pages suivantes		
<u>Autres</u> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

C2 DETENTION D'UNE PART DU CAPITAL

Participations et créances

Libaire	
Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel n° 4614	
Crédit Immobilier de l'Yonne n° 139274-294 (1991-1992)	
Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel	Vaux
	cert. 31601 1 part
	cert. 56030 17 parts
	cert. 56050 7 parts
	cert. 56915 3 parts
	cert. 60242 7 parts
Coopérative Agricole et Viticole du département de l'Yonne cert.n° 28774 10 parts	
Coopérative Agricole de Matériel de l'Yonne (COMAGRY) certificat n° 659	
Certificat nominatif de Panama n° 19037	
Société Anonyme Auxerroise et Tonnerroise cert. 19 et 26	
Caisse d'Epargne de Bourgogne 1520 actions à 20 euros 1 action à 16 euros	

IV – ANNEXE AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	IV C2
--	----------------------------

C2 – LISTES DES ORGANISMES BENEFICIAIRE D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT

Récapitulation par bénéficiaire du 01/01/2014 au 31/12/2014 - Compte administratif (état constaté)

Nom de l'organisme	Dettes		Capitaux	
	à l'origine	au 31/12/2014	au 31/12/2014	Capital
CH AUXERRE	471 473,90 €	177 482,33 €	6 007,76 €	41 019,50 €
A.J.A.OMNISPORTS	35 000,00 €	16 504,72 €	873,63 €	2 425,89 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'AUXERRE	45 734,71 €	9 889,18 €	123,01 €	2 411,40 €
OGECSAINT JOSEPH*	1 200 000,00 €	1 088 567,65 €	20 887,13 €	38 137,03 €
SA CLINIQUE PAUL BERT	500 000,00 €	280 239,32 €	11 959,98 €	44 983,19 €
SCI ESPACES LES LAVANDES	600 000,00 €	170 000,00 €	8 580,00 €	40 000,00 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	104 798 879,61 €	84 347 155,83 €	1 846 013,77 €	2 688 652,80 €
VAL D'YVONNE HABITAT	12 684 078,24 €	9 609 181,94 €	346 552,54 €	427 289,97 €
YONNE HABITATION	4 344 385,12 €	4 311 646,66 €	51 804,65 €	32 738,47 €
Total	124 679 550,69 €	98 910 567,61 €	2 292 882,46 €	3 317 658,24 €

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A	C3.4

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
communauté d'agglomération, sieteu, syndicat énergie de l'auxerrois		subventions projets	
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS		.../.../...	.../.../...		
CE					
Régies personnalisées					

(1) ou créés par l'établissement public ou le groupement.

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
régie à semi autonomie		.../.../...	.../.../...		
Lotissement					
Service social et médico-social					

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature e l'activité (SPIC/SPA)
...		.../.../...	.../.../...	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	38 919 004,89	25 702 173,25	3 257 080,19	9 959 751,45
RECETTES	38 919 004,89	22 052 967,55	4 877 580,11	11 988 457,23
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	65 902 619,14	57 789 627,01	0,00	8 112 992,13
RECETTES	65 902 619,14	66 198 451,57	0,00	-295 832,43

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Ne sont pas pris en compte les CCA5 et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique ;

(2) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	38 919 004,89	25 702 173,25	3 257 080,19	9 959 751,45
RECETTES	38 919 004,89	22 052 967,55	4 877 580,11	11 988 457,23
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	65 902 619,14	57 789 627,01	0,00	8 112 992,13
RECETTES	65 902 619,14	66 198 451,57	0,00	-295 832,43
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	104 821 624,03	83 491 800,26	3 257 080,19	18 072 743,58
TOTAL GENERAL DES RECETTES	104 821 624,03	88 251 419,12	4 877 580,11	11 692 624,80

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES
(cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;
(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit ;
(2) Y compris les rattachements

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	C3.6

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE REGROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M.14)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES				
RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION CONSOLIDÉE DU REGROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ARRETE ET SIGNATURES	D1
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision du conseil municipal. (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation%	%	%%
TFPB%	%	%%
TFPNB%	%	%%
CFE%	%	%%
TOTAL%	%	%%

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice
 Nombre de membres présents
 Nombre de suffrages exprimés

VOTES :

Pour
 Contre
 Abstentions

Date de convocation :/...../.....

Présenté par (1),
 A le
 Le (1),
 Délibéré par (2), réuni en session
 A le

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

--	--

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le/...../.....

A le/...../.....

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
 (2) L'assemblée délibérante étant :

Budget Assainissement
Compte Administratif 2014

INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - (2) les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

..... néant

If - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

- III - Les provisions sont (3) :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;

- (1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
(2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement.
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
 - budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)		
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	1 154 807,35	G	1 356 942,65	G-A	202 135,30
	Section d'investissement	B	3 749 980,53	H	3 777 627,06	H-B	27 646,53

		C	I
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	116 420,18 (si déficit)	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	0,00 (si déficit)	850 224,44 (si excédent)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P=A+B+C+D	Q=G+H+I+J	= Q-P
	5 021 208,06	5 984 794,15	963 586,09

		E <th style="text-align: center;">0,00 <th style="text-align: center;">K <th style="text-align: center;">0,00 </th></th></th>	0,00 <th style="text-align: center;">K <th style="text-align: center;">0,00 </th></th>	K <th style="text-align: center;">0,00 </th>	0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	358 087,15	L	205 834,60
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	358 087,15	=K+L	205 834,60

		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+C+E	1 271 227,53	=G+H+K	1 356 942,65	85 715,12
	Section d'investissement	=B+D+F	4 108 067,68	=H+I+L	4 833 686,10	725 618,42
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	5 379 295,21	=G+H+I+J+K+L	6 190 628,75	811 333,54

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00	K	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	358 087,15	L	205 834,60
13	Subventions d'investissement	0,00	205 834,60		
16	Emprunts et dettes assimilées	18 448,40	0,00		
20	Immobilisations incorporelles	17 015,30	0,00		
23	Immobilisations en cours	322 623,45	0,00		

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et si + les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

II
A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	25 500,00	18 904,20	2 840,70	0,00	3 755,10
012	Charges de personnel, frais assimilés	300 000,00	296 374,71	0,00	0,00	3 625,29
Total des dépenses de gestion courante		325 500,00	315 278,91	2 840,70	0,00	7 380,39
66	Charges financières	69 000,00	49 619,12	16 653,22	0,00	2 727,66
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (2)	200 000,00	0,00			200 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		596 000,00	364 898,03	19 493,92	0,00	211 608,05
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (4)	777 000,00	770 415,40			6 584,60
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		777 000,00	770 415,40			6 584,60
TOTAL		1 373 000,00	1 135 313,43	19 493,92	0,00	218 192,65

Pour information D002 déficit d'exploitation reporté de N-1	116 420,18					
--	------------	--	--	--	--	--

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	939 420,18	656 162,11	165 779,29	0,00	117 478,78
Total des recettes de gestion courante		939 420,18	656 162,11	165 779,29	0,00	117 478,78
77	Produits exceptionnels	400 000,00	3 247,20	400 000,00	0,00	-3 247,20
Total des recettes réelles d'exploitation		1 339 420,18	659 409,31	565 779,29	0,00	114 231,58
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (4)	150 000,00	131 754,05			18 245,95
Total des recettes d'ordre d'exploitation		150 000,00	131 754,05			18 245,95
TOTAL		1 489 420,18	791 163,36	565 779,29	0,00	132 477,53
Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	(3)	0,00				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés,

(2) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M49

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	67 353,08	38 571,05	17 015,30	11 766,73
23	Immobilisations en cours	2 217 699,96	846 255,66	322 623,45	1 048 820,85
	Total des dépenses d'équipement	2 285 053,04	884 826,71	339 638,75	1 060 587,58
16	Emprunts et dettes assimilées	2 607 500,00	2 586 540,44	18 448,40	2 511,16
	Total des dépenses financières	2 607 500,00	2 586 540,44	18 448,40	2 511,16
45...1	Total des opé pour compte de tiers (4)	220 000,00	0,00	0,00	220 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 112 553,04	3 471 367,15	358 087,15	1 283 098,74
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	150 000,00	131 754,05		18 245,95
041	Opérations patrimoniales (2)	170 020,00	146 859,33		23 160,67
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	320 020,00	278 613,38		41 406,62
	TOTAL	5 432 573,04	3 749 980,53	358 087,15	1 324 505,36
Pour information D001 solde d'exécution négatif reporté de N-1		(3)	0,00		

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	614 921,60	375 957,00	205 834,60	33 130,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 630 387,00	2 337 536,00	0,00	292 851,00
	Total des recettes d'équipement	3 245 308,60	2 713 493,00	205 834,60	325 981,00
27	Autres immobilisations financières	170 020,00	146 859,33	0,00	23 160,67
	Total des recettes financières	170 020,00	146 859,33	0,00	23 160,67
45...2	Total des opé pour le compte de tiers (4)	220 000,00	0,00	0,00	220 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 635 328,60	2 860 352,33	205 834,60	569 141,67
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	777 000,00	770 415,40		6 584,60
041	Opérations patrimoniales (2)	170 020,00	146 859,33		23 160,67
	Total des recettes d'ordre d'investissement	947 020,00	917 274,73		29 745,27
	TOTAL	4 582 348,60	3 777 627,06	205 834,60	598 886,94
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(3)	850 224,44		

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	BI

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	21 744,90		21 744,90
012	Charges de personnel, frais assimilés	296 374,71		296 374,71
66	Charges financières	66 272,34	0,00	66 272,34
68	Dotations aux amort, aux dépréciations et aux provisions	0,00	770 415,40	770 415,40
	Dépenses d'exploitation - Total	384 391,95	770 415,40	1 154 807,35
			+	
	D002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1			116 420,18
			=	
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			1 271 227,53

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	131 754,05	131 754,05
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 586 540,44	0,00	2 586 540,44
20	Immobilisations incorporelles (6)	38 571,05	0,00	38 571,05
23	Immobilisations en cours (6)	846 255,66	0,00	846 255,66
27	Autres immobilisations financières	0,00	146 859,33	146 859,33
	Dépenses d'investissement - Total	3 471 367,15	278 613,38	3 749 980,53
			+	
	D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1			0,00
			=	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			3 749 980,53

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;
(2) Voir liste des opérations d'ordre;
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures),
(4) Ce chapitre n'existe pas en M49
(5) Si la région applique le régime des provisions budgétaires;
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement";
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes (V A7);

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	821 941,40		821 941,40
77	Produits exceptionnels	403 247,20	131 754,05	535 001,25
	Recettes d'exploitation - Total	1 225 188,60	131 754,05	1 356 942,65

R002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 356 942,65
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	375 957,00	0,00	375 957,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 337 536,00	0,00	2 337 536,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	5 243,51	5 243,51
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	141 615,82	141 615,82
27	Autres immobilisations financières	146 859,33	0,00	146 859,33
28	Amortissements des immobilisations		770 415,40	770 415,40
	Recettes d'investissement - Total	2 860 352,33	917 274,73	3 777 627,06

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE de N-1	850 224,44
--	-------------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 627 851,50
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires,
(2) Voir liste des opérations d'ordre,
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires,
(5) Hors chapitres "opérations d'équipement"
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7),
(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	25 500,00	18 904,20	2 840,70	0,00	3 755,10
61558	Autres biens mobiliers	700,00	2 913,60	0,00	0,00	-2 213,60
617	Etudes & recherches	20 000,00	12 491,12	1 783,23	0,00	5 725,65
6226	Honoraires	1 500,00	1 278,13	1 057,47	0,00	-835,60
6231	Annonces & insertions	3 300,00	2 221,35	0,00	0,00	1 078,65
012	Charges de personnel, frais assimilés	300 000,00	296 374,71	0,00	0,00	3 625,29
6215	Pers. affec collect. rattach.	300 000,00	296 374,71	0,00	0,00	3 625,29
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		325 500,00	315 278,91	2 840,70	0,00	7 380,39
66	Charges financières (b) (5)	69 000,00	49 619,12	16 653,22	0,00	2 727,66
66111	Intérêts réglés à l'échéance	70 000,00	68 127,88	0,00	0,00	1 872,12
66112	ICNE	-1 000,00	-18 508,76	16 653,22	0,00	855,54
67	Charges exceptionnelles (c)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6711	Inté. Morat. & pénal. marchés	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
678	Autres chges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations (d) (6)	200 000,00	0,00			200 000,00
6815	Dot.Prov.risques & chges d'exp	200 000,00	0,00			200 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		596 000,00	364 898,03	19 493,92	0,00	211 608,05

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Op ordre de transfert entre sections (8) (9)	777 000,00	770 415,40			6 584,60
6811	Dotat. Amortis. sur immob.	777 000,00	770 415,40			6 584,60
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		777 000,00	770 415,40			6 584,60

043	Op ordre à l'intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		777 000,00	770 415,40			6 584,60

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles et d'ordre)	1 373 000,00	1 135 313,43	19 493,92	0,00	218 192,65
---	--------------	--------------	-----------	------	------------

Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	116 420,18
--	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	16 653,22
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	18 508,76
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-1 855,54

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M.41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M.43 et M.44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(8) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	939 420,18	656 162,11	165 779,29	0,00	117 478,78
70611	redevance d'assainissement col	938 720,18	707 829,31	114 112,09	0,00	116 778,78
7087	Remboursements de frais	700,00	-51 667,20	51 667,20	0,00	700,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		939 420,18	656 162,11	165 779,29	0,00	117 478,78
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	400 000,00	3 247,20	400 000,00	0,00	-3 247,20
778	Autres Prod. exceptionnels	400 000,00	3 247,20	400 000,00	0,00	-3 247,20
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 339 420,18	659 409,31	565 779,29	0,00	114 231,58

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (DP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	Op d'ordre de transfert entre sections (6)	150 000,00	131 754,05			18 245,95
777	Quote part subvent ^o d'investi	150 000,00	131 754,05			18 245,95
043	Op ordre à l'intérieur de la sect d'exploit. (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		150 000,00	131 754,05			18 245,95

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	1 489 420,18	791 163,36	565 779,29	0,00	132 477,53
--	---------------------	-------------------	-------------------	-------------	-------------------

Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	0,00
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) L'article 699 n'existe pas en M49

(3) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040; RE 043 = DE 043

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	67 353,08	38 571,05	17 015,30	11 766,73
2031	Frais d'études	64 353,08	38 256,00	17 015,30	9 081,78
2033	Frais d'insertion	3 000,00	315,05	0,00	2 684,95
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 217 699,96	846 255,66	322 623,45	1 048 820,85
2315	Installat°	2 217 699,96	846 255,66	322 623,45	1 048 820,85
	Opérations d'équipement n° (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 285 053,04	884 826,71	339 638,75	1 060 587,58
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
13111	Agence de l'eau	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 607 500,00	2 586 540,44	18 448,40	2 511,16
1641	Emprunts en euro	355 000,00	334 040,44	18 448,40	2 511,16
16449	Opérat°affirés à opt°de tirage	2 252 500,00	2 252 500,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
2762	Créance Trans.droitsédu.T.V.A.	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dépenses)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 607 500,00	2 586 540,44	18 448,40	2 511,16
45...1	Opé pour compte de tiers n° (4)				
45...	Opérations pour compte de tiers	220 000,00	0,00	0,00	220 000,00
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		220 000,00	0,00	0,00	220 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 112 553,04	3 471 367,15	358 087,15	1 283 098,74

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections (5)</i>	150 000,00	131 754,05		18 245,95
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (6)</i>	150 000,00	131 754,05		18 245,95
139111	<i>Agence de l'eau</i>	150 000,00	131 754,05		18 245,95
	<i>Charges transférées</i>	0,00	0,00		0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	170 020,00	146 859,33		23 160,67
2031	<i>Frais d'études</i>	0,00	0,00		0,00
2033	<i>Frais d'insertion</i>	0,00	0,00		0,00
2315	<i>Installat°</i>	0,00	0,00		0,00
2762	<i>Créance Trans. droits dédu. T.V.A.</i>	170 020,00	146 859,33		23 160,67
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		320 020,00	278 613,38		41 406,62

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles de l'ordre)	5 432 573,04	3 749 980,53	358 087,15	1 324 505,36
--	---------------------	---------------------	-------------------	---------------------

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00
---	-------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(5) Cf définitions du chapitre d'opérations d'ordre. D1040 = R0042
(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre. D1041 = R1041

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	614 921,60	375 957,00	205 834,60	33 130,00
13111	Agence de l'eau	614 921,60	375 957,00	205 834,60	33 130,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 630 387,00	2 337 536,00	0,00	292 851,90
1641	Emprunts en euro	377 887,00	0,00	0,00	377 887,00
16449	Opérat°affrtes à opt°de tirage	2 252 500,00	2 252 500,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	85 036,00	0,00	-85 036,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 245 308,60	2 713 493,00	205 834,60	325 981,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	170 020,00	146 859,33	0,00	23 160,67
2762	CréanceTrans.droitsdédu.T.V.A.	170 020,00	146 859,33	0,00	23 160,67
Total des recettes financières		170 020,00	146 859,33	0,00	23 160,67
45...2	Opé pour compte de tiers n° (3)				
45...	Opérations pour compte de tiers	220 000,00	0,00	0,00	220 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		220 000,00	0,00	0,00	220 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		3 635 328,60	2 860 352,33	205 834,60	569 141,67

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
021	Virement section d'exploitat°	0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4) (5)	777 000,00	770 415,40		6 584,60
28031	Frais d'études	0,00	16,92		-16,92
281532	Réseaux d'assainissement	0,00	770 398,48		-770 398,48
28158	installation	777 000,00	0,00		777 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		777 000,00	770 415,40		6 584,60
041	Opérations patrimoniales (6)	170 020,00	146 859,33		23 160,67
2031	Frais d'études	4 600,00	5 191,00		-591,00
2033	Frais d'insertion	500,00	52,51		447,49
2315	Installat°	164 920,00	141 615,82		23 304,18
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		947 020,00	917 274,73		29 745,27
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 582 348,60	3 777 627,06	205 834,60	598 886,94
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		850 224,44			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf définitions du chapitre d'opérations d'ordre. *Df 040 = RR 042*
(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre D40 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre. *Df 041 - Rf 041.*

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

(1) OPERATION D'EQUIPEMENT N°:
LIBELLE :

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
	DEFENSES	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
	RECETTES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (4)		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	0,00	

- (1) Ouvrir un cadre par opération;
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(3) Réajustements antérieurs + réalisation de l'exercice;
(4) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

IV

A1.J

A1.J - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montants des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
5193 Lignes de trésorerie						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

voir pages suivantes

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611.1 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	
A1.1	

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 31/12/2014	Montant des tirages 2014	Montant des remboursements 2014		Encours restant dû au 31/12/2014
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
172222/001-assainissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201101	28/12/2009	2 120 000,00	2 252 500,00	16 960,43	2 252 500,00	2 120 000,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)		2 120 000,00	2 252 500,00	16 960,43	2 252 500,00	2 120 000,00

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rems (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								voir pages suivantes						
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros														
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)														

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé OIN	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
								EUR	EUR					
164 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)														
200111	Agence de l'eau Seine Normandie	25/01/2002	25/01/2002	25/01/2009	329 291,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
200301	Agence de l'eau Seine Normandie	29/01/2003	29/01/2003	29/01/2004	36 575,82	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
200401	Agence de l'eau Seine Normandie	27/01/2004	27/01/2004	27/01/2005	192 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
200408	Agence de l'eau Seine Normandie	19/03/2004	19/03/2004	25/09/2005	314 800,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
200504	Agence de l'eau Seine Normandie	09/09/2005	09/09/2005	25/09/2006	134 640,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
200606	Agence de l'eau Seine Normandie	04/05/2006	04/05/2006	04/05/2007	24 572,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
200706	Agence de l'eau Seine Normandie	04/04/2007	04/04/2007	04/04/2008	44 400,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
200707	Agence de l'eau Seine Normandie	04/04/2007	04/04/2007	04/04/2008	95 100,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
200708	Agence de l'eau Seine Normandie	04/04/2007	04/04/2007	04/04/2008	12 600,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
200805	Agence de l'eau Seine Normandie	21/02/2008	21/02/2008	21/02/2009	5 409,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
200806	Agence de l'eau Seine Normandie	21/02/2008	21/02/2008	21/02/2009	35 775,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
200807	Agence de l'eau Seine Normandie	21/02/2008	21/02/2008	21/02/2009	13 797,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
200808	Agence de l'eau Seine Normandie	03/04/2008	03/04/2008	03/04/2009	37 057,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
200809	Agence de l'eau Seine Normandie	03/04/2008	03/04/2008	03/04/2009	19 350,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

201403	Agence de l'eau Seine Normandie	29/02/2014	28/02/2015	27 167,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	EUR	A	C	D	A-1
201404	Agence de l'eau Seine Normandie	12/12/2014	12/12/2015	67 869,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00 <td>EUR</td> <td>A</td> <td>C</td> <td>D</td> <td>A-1</td>	EUR	A	C	D	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général				6 699 174,82								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTEIV
A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant convert	Catégorie d'emprunt après conversion éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité l'exercice			ICNE de l'exercice		
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
						Emprunts et dettes au 01/01/N								
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (Total)														
1643 Emprunts en devises (Total)														
16441 Emprunt assorti d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (1)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)														
1678 Autres emprunts et dettes (Total)														
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)														
1681 Autres emprunts (Total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)														
1687 Autres dettes (Total)														
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

voir pages suivantes

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 23 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point).
- (13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 31/12/2014

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				4 826 802,61									16 653,22
1641 Emprunts en euros (total)				4 826 802,61									16 653,22
200111	N		A-1	0,00	0	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00				
200301	N		A-1	3 056,20	0,07	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00				
200401	N		A-1	32 000,00	1,07	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00				
200408	N		A-1	52 466,70	1,65	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00				
200504	N		A-1	53 868,00	5,65	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00				
200608	N		A-1	11 468,94	8,34	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00				0,00
200706	N		A-1	23 680,00	7,26	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00				0,00
200707	N		A-1	52 853,32	7,26	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00				0,00
200708	N		A-1	6 720,00	7,26	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00				0,00
200805	N		A-1	3 245,40	8,14	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00				0,00
200806	N		A-1	21 485,00	8,14	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00				0,00
200807	N		A-1	6 858,50	5,14	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00				0,00
200808	N		A-1	22 234,18	8,26	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00				0,00
200809	N		A-1	11 610,00	8,26	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00				0,00
201101	N		A-1	2 120 000,00	15,21	V	TAM + 0,7	0,71	0,00				0,00
201203	N		A-1	1 359 450,70	17,5	V	Euribor 03 M + 2,25	2,50	0,00				13 058,43
201204	N		A-1	468 382,51	18,03	F	Taux fixe à 3,37 %	3,36	0,00				89,13
200904	N		A-1	30 298,33	9,19	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00				3 507,56
201001	N		A-1	39 606,13	10,21	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00				0,00
201002	N		A-1	23 101,47	10,66	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00				0,00
201205	N		A-1	65 483,60	12,97	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00				0,00
201206	N		A-1	128 286,60	12,87	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00				0,00
201207	N		A-1	46 059,00	12,87	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00				0,00
201208	N		A-1	130 480,53	11,28	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00				0,00
201209	N		A-1	50 940,07	12,14	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00				0,00

201310	N	A-1	62 967,33	13,46	F	Taux fixe à 0 %	0,00	4 497,67	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)			0,00					0,00	0,00	
172222/001-assainissement	N	A-1	0,00	0	V	Eonia + 0,27	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)										
1671 Avances consolidées du Trésor (total)										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)										
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)										
1676 Dettes envers locataires-occupateurs (total)										
1678 Autres emprunts et dettes (total)										
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)			85 036,00							0,00
1681 Autres emprunts (total)			85 036,00							0,00
201403	N	A-1	27 167,00	14,16	F	Taux fixe à 0 %	0,00			0,00
201404	N	A-1	57 869,00	14,96	F	Taux fixe à 0 %	0,00			0,00
1662 Bons à moyen terme négociables (total)										
1667 Autres dettes (total)										
Total général			4 911 638,61					352 498,84	68 127,88	16 653,22

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable encadrement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 688.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

NB : Les remboursements de capital des prêts n° 201205, 201206 et 201207 font l'objet d'un mandatement sur l'exercice 2015 pour un montant global de 16 448,40 €

IV - ANNEXES

IV
A.1.3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors A.1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bénéficiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (G)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelle.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du nominal couvert et le part non couvert.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 (5) Montant, index ou formule.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 661.11 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV
A1.3

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date du vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (anne) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jus qu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 6 temps (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 3 : écart d'indices hors zone euro / 4 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 688/11 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 688.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure		Indices zone euro	Indices inflation français ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indicat. hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou investissement. Echanges de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3. Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structure	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

voir pages suivantes

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits 27 % de l'encours 100,00% Montant en euros 4 911 639 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt convert					Instrument de couverture					Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt convert	Capital restant dû au 31/12/N du contrat	Organisme contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Nationalité de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00				0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00		voir pages suivantes		0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00				0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00				0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, désignez une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la somme additionnée d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture							Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2014	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turrel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)		Produits C/768	Charges c/668
		Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Niveau de taux		Avant opération de couverture	Après opération de couverture		
Taux fixe (total)						0,00			0,00	
Taux variable (total)						0,00			0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00			0,00	
Total						0,00			0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
 (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV -- ANNEXES

IV
A1.5

ELEMENTS DU BILAN -- ETAT DE LA DETTE -- DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/688	Produits c/688		
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-f (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DUBILAN - ETAT DE LA DETTE

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV
A1.6

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux		Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice	ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)		
Remboursement anticipé avec refinancement de dette														
Totales des dépenses au 31/12/66 Refinancement de dette (3)														
...														
Totales des recettes au 31/12/66 Refinancement de dette (4)														
...														
...														

voir pages suivantes

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du 31/12/66 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat ainsi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt qu'il remplace.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour à fin, X pour autres à préciser

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constant à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt qu'il remplace.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111. * Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV
A1.6

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date de refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 31/12/2014	Durée résiduelle (année)	Caractéristiques du taux		Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		KcNE de l'exercice
	Année	Profil (5)					Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	
Total des dépenses au c/166													
Refinancement de dette (3)													
Total des recettes au c/166													
Refinancement de dette (4)													

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (cost à offer) un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'opération de refinancement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour auto-financement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts récalcés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 660.

IV – ANNEXES

IV
A1.7

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Capital restant du au 31/12/2014	ICNE de l'exercice	Annuités payées dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial		Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)						
TOTAL															

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple: Euribor 3 mois)

(5) Nominal à la date de renégociation

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquant : P pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour les autres

- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A1.8

A1.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>		<i>Néant</i>			
<u>Après des organismes de droit public</u>					
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

- (1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur			126 du 24 mai 1996
Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			23 du 31 janvier 1997
609,80 €			195 du 24 octobre 2006
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						/
Provisions pour risques et charges (2)						
.....						
Dépréciations (2)						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Dépréciations (2)						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au I/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Réalizations (hors RAR)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		475 000,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		335 000,00	0,00
1641	Emprunts en euro	335 000,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		140 000,00	0,00
139111	Agence de l'eau	140 000,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dépenses)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (N-1)	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	358 087,15	0,00	358 087,15

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Réalisations (hors RAR)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		939 533,22	0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (2)	939 533,22	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	800 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	139 533,22	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponible	0,00	205 834,60	0,00	0,00	205 834,60

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	358 087,15
Ressources propres disponibles IV	205 834,60
Solde V = IV - II(3)	-152 252,55

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

(1) ...
(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1.1- SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	0,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00
617	Etudes & recherches	0,00
6226	Honoraires	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
6215	Pers. affec collect. rattach.	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
66111	intérêts réglés à l'échéance	0,00
66112	ICNE	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
6711	Inté. Morat. & pénal. marchés	0,00
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00
6811	Dota. Amortis. sur immob.	0,00
777	Quote part subven ^o d'investi	0,00
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		0,00

A5.1.1- SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	0,00

70611	redevance d'assainissement col	0,00
7087	Remboursements de frais	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
6811	Dota. Amortis. sur immob.	0,00
777	Quote part subvent ^o d'investi	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 30 000 habitants soit par : "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" ce budget unique retracce des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A 5.1.2

(1) ...
(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
2031	Frais d'études	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
2315	Installat°	0,00
	Opérations d'équipement n°....(1 ligne par opération)	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
13111	Agence de l'eau	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
1641	Emprunts en euro	0,00
16449	Opérat°affrtes à opt°de tirage	0,00
166	Refinancement de dette	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00
26	Participation et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opération d'ordre transfert entre sections	0,00
139111	Agence de l'eau	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	D001 (4)	0,00

TOTAL GENERAL DES DEPENSES

0,00

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
13	Subventions d'investissement	0,00
13111	Agence de l'eau	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
1641	Emprunts en euro	0,00
16449	Opérat°affrtes à opt°de tirage	0,00
166	Refinancement de dette	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
2031	Frais d'études	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
2315	Installat°	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Comptes de liaison : affectation (BA, régie)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers	0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00
139111	Agence de l'eau	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
<i>Total des recettes d'ordre</i>		<i>0,00</i>
R001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 30 000 habitants soit par : "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

(1) ...
(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.2.1- SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	0,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00
617	Etudes & recherches	0,00
6226	Honoraires	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
6215	Pers. affec collect. rattach.	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
66111	intérêts réglés à l'échéance	0,00
66112	ICNE	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
6711	Inté. Morat. & pénal. marchés	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciation (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transfert entre sections	0,00
6811	Doia. Amortis. sur immob.	0,00
777	Quote part subvent ^o d'investi	0,00
043	Opérat^o ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		0,00

A5.2.1- SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	0,00
70611	redevance d'assainissement col	0,00
7087	Remboursements de frais	0,00

74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transfert entre sections	0,00
6811	Dota. Amortis. sur immob.	0,00
777	Quote part subvent° d'investi	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 30 000 habitants soit par : "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT	A 5.2.2

(1) ...
(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
2031	Frais d'études	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
2315	Installat°	0,00
	Opérations d'équipement n°...(1 ligne par opération)	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
13111	Agence de l'eau	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
1641	Emprunts en euro	0,00
16449	Opérat°affrtes à opt°de tirage	0,00
166	Refinancement de dette	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régle)	0,00
26	Participation et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transfert entre sections	0,00
139111	Agence de l'eau	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00

D001 (4)	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
13	Subventions d'investissement	0,00
13111	Agence de l'eau	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
1641	Emprunts en euro	0,00
16449	Opérat°affrtes à opt°de tirage	0,00
166	Refinancement de dette	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
2031	Frais d'études	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
2315	Installat°	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Comptes de liaison : affectation (BA, régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers	0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
139111	Agence de l'eau	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	

N° opération : 45..		Intitulé de l'opération : Opérations pour compte de tiers			Date de la délibération : .../.../...	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		OP. à annuler
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	A8.1

A10.1- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES	A8.2

A8.2- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article L300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES	A9.1

A9.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article L300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES	A9.2

A9.2- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
...			
012	Charges de personnel et frais assimilés		
...			
72	Travaux en régie		
...			
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
...		
21	Immobilisations corporelles	
...		
23	Immobilisations en cours	
...		
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recettes 72 (1)	
Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes 72 / recettes réelles d'exploitation	

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COLLECTIVITE

IV
B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités garanties au cours de l'exercice	
								Taux ... (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux ... (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Totaux généraux																	
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
...																	
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
...																	
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement aidés par l'Etat																	
...																	
Totaux pour les autres emprunts																	
...																	

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser ;
 (2) Annuelle, trimestrielle ou mensuelle ;
 (3) Indiquer fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables ;
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...) ;
 (5) Taux annuel, tous frais compris ;
 (6) Taux après opérations d'échange éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année ;
 (7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O) ;
 (8) Annuité due au titre de contrat initial et comptabilisée à l'article 661 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT	IV B1.2
---	--------------------

B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

Calcul du ratio de l'article L.2252-2 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	420 616,72
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C+D	420 616,72
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 225 188,60
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	34%

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252 - 2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités.....							
...							
8018 Autres engagements donnés.....							
Au profit d'organismes publics.....							
...							
Au profit d'organismes privés.....							
...							
TOTAL.....							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	8028 Autres engagements reçus.....						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises.....						
	Engagements reçus des entreprises.....						
	TOTAL						

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			CP Réalisés durant l'exercice N
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N	CP réalisés durant l'exercice N

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXE

IV	
CI.1	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

CI.1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général. Adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							

FILIERE POLICE (1)									
EMPLOIS NON CITIES (K) (5)									
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)									

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995 ;

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recruté à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emplois existant, "emplois spécifiques" révisés par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	CI.1

CI.2 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacances temporaires d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée déterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres " et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6218
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel au vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Autres. ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

Catégorie de l'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TYA (oui / non)

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES	C4
(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	

**C4– PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS
ANNEXES**

I – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 286 700,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	1 286 700,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 379 587,15	0,00	0,00	0,00
RECETTES	5 227 334,60	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

II – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (I)

BUDGET / Numéro SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES				
RECETTES				
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

III – PRESENTATION AGREGEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 286 700,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	1 286 700,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 379 587,15	0,00	0,00	0,00
RECETTES	5 227 334,60	0,00	0,00	0,00
TOTAL AGREGÉ DES DEPENSES	6 666 287,15	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	6 514 034,60	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

Budget Crématorium
Compte Administratif 2014

INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - (2) les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

néant

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et , en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

- III - Les provisions sont (3) :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;

- (1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
(2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement.
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
 - budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF VUE D'ENSEMBLE	II
	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 4 219,66	G 36 954,98	G-A 32 735,32
	Section d'investissement	B 18 923,16	H 18 923,00	H-B -0,16

		DEPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 79 336,06 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 18 923,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P=A+B+C+D 42 065,82	Q=G+H+I+J 135 214,04	= Q-P 93 148,22

		DEPENSES	RECETTES
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=B+F 0,00	=K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+C+E 4 219,66	=G+I+K 116 291,04	112 071,38
	Section d'investissement	=B+D+F 37 846,16	=H+J+L 18 923,00	-18 923,16
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 42 065,82	=G+H+I+J+K+L 135 214,04	93 148,22

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et si + les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

II
A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	83 820,59	2 984,00	0,00	0,00	80 836,59
	Total des dépenses de gestion courante	83 820,59	2 984,00	0,00	0,00	80 836,59
66	Charges financières	1 585,47	1 123,85	111,81	0,00	349,81
	Total des dépenses réelles d'exploitation	85 406,06	4 107,85	111,81	0,00	81 186,40
023	Virement à la section d'investissement (4)	18 930,00				
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	18 930,00	0,00			18 930,00
TOTAL		104 336,06	4 107,85	111,81	0,00	100 116,40

Pour information D002 déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00					
--	------	--	--	--	--	--

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00	31 128,09	5 826,89	0,00	-11 954,98
	Total des recettes de gestion courante	25 000,00	31 128,09	5 826,89	0,00	-11 954,98
	Total des recettes réelles d'exploitation	25 000,00	31 128,09	5 826,89	0,00	-11 954,98
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00	0,00			0,00
TOTAL		25 000,00	31 128,09	5 826,89	0,00	-11 954,98

Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	(3) 79 336,06					
---	---------------	--	--	--	--	--

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M49

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DB 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41 ; M43 et M44

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 930,00	18 923,16	0,00	6,84
	Total des dépenses financières	18 930,00	18 923,16	0,00	6,84
	Total des dépenses réelles d'investissement	18 930,00	18 923,16	0,00	6,84
	<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	18 930,00	18 923,16	0,00	6,84
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		(3) 18 923,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	18 923,00	18 923,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	18 923,00	18 923,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	18 923,00	18 923,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	18 930,00			
	Total des recettes d'ordre d'investissement	18 930,00	0,00		18 930,00
	TOTAL	37 853,00	18 923,00	0,00	18 930,00
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(3) 0,00			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de liers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 984,00		2 984,00
66	Charges financières	1 235,66	0,00	1 235,66
Dépenses d'exploitation - Total		4 219,66	0,00	4 219,66
D002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1				0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				4 219,66

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	18 923,16	0,00	18 923,16
Dépenses d'investissement - Total		18 923,16	0,00	18 923,16
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1				18 923,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				37 846,16

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;
(2) Voir liste des opérations d'ordre;
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures),
(4) Ce chapitre n'existe pas en M49
(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires;
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement";
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A7);

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
75	Autres produits de gestion courante	36 954,98		36 954,98
Recettes d'exploitation - Total		36 954,98	0,00	36 954,98

R002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	79 336,06
--	------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	116 291,04
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes d'investissement - Total		0,00	0,00	0,00

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE de N-1	0,00
--	-------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	18 923,00
------------------------------------	------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 923,00
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires,
(2) Voir liste des opérations d'ordre,
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires,
(5) Hors chapitres "opérations d'équipement"
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7),
(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	83 820,59	2 984,00	0,00	0,00	80 836,59
6064	Fournitures administratives	1 184,53	0,00	0,00	0,00	1 184,53
6226	Honoraires	79 336,06	0,00	0,00	0,00	79 336,06
63512	Taxes foncières	3 300,00	2 984,00	0,00	0,00	316,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		83 820,59	2 984,00	0,00	0,00	80 836,59
66	Charges financières (b) (5)	1 585,47	1 123,85	111,81	0,00	349,81
66111	intérêts réglés à l'échéance	1 600,00	1 250,19	0,00	0,00	349,81
66112	icne	-14,53	-126,34	111,81	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		85 406,06	4 107,85	111,81	0,00	81 186,40

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement	18 930,00				
042	Op ordre de transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		18 930,00	0,00			18 930,00

043	Op ordre à l'intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		18 930,00	0,00			18 930,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles et d'ordre)	104 336,06	4 107,85	111,81	0,00	100 116,40
---	------------	----------	--------	------	------------

Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00
--	------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	111,81
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	126,34
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-14,53

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M.41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M.43 et M.44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(8) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00	31 128,09	5 826,89	0,00	-11 954,98
757	Redevances versées fermiers	25 000,00	31 128,09	5 826,89	0,00	-11 954,98
TOTAL= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		25 000,00	31 128,09	5 826,89	0,00	-11 954,98
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		25 000,00	31 128,09	5 826,89	0,00	-11 954,98

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	Op d'ordre de transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Op ordre à l'intérieur de la sect d'exploit. (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	25 000,00	31 128,09	5 826,89	0,00	-11 954,98
--	------------------	------------------	-----------------	-------------	-------------------

Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	79 336,06
---	-----------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) L'article 699 n'existe pas en M49

(3) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DJ 040; RE 043 = DE 043

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 930,00	18 923,16	0,00	6,84
1641	Emprunts en euro	18 930,00	18 923,16	0,00	6,84
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		18 930,00	18 923,16	0,00	6,84

45...1	Opé pour compte de tiers n° (4)				
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DEPENSES REELLES		18 930,00	18 923,16	0,00	6,84
-------------------------------	--	------------------	------------------	-------------	-------------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections (3)</i>	0,00	0,00		0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (6)</i>	0,00	0,00		0,00
	<i>Charges transférées</i>	0,00	0,00		0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles de l'ordre)	18 930,00	18 923,16	0,00	5,84
--	-----------	-----------	------	------

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	18 923,00
--	-----------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(5) Cf définitions du chapitre d'opérations d'ordre. *D1040 = RED02*
(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires,
(7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre. *D1041 = RI041*

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (MP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	18 923,00	18 923,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	18 923,00	18 923,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		18 923,00	18 923,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n° (3)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		18 923,00	18 923,00	0,00	0,00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
021	<i>Virement de la sect. de Fonctio</i>	18 930,00			
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (4) (5)</i>	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		18 930,00	0,00		18 930,00
041	<i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		18 930,00	0,00		18 930,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		37 853,00	18 923,00	0,00	18 930,00
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf définitions du chapitre d'opérations d'ordre. *DI 040 - RE 042*

(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la Régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre. *DI 041 = RI 041.*

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

(1) OPERATION D'EQUIPEMENT N°:

LIBELLE :

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
	DEPENSES	0,00	A	0,00	0,00	B	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
	RECETTES	0,00	C	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (4)		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	0,00	

- (1) Ouvrir un cadre par opération;
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;
(4) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		IV
		A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 31/12/2014	Montant des tirages 2014	Montant des remboursements 2014		Encours restant dû au 31/12/2014
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
172222/001-crematorium		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV
A12

A12 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 165)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prestataire ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Taux (4)		Devises (5)	Périodes des remises (6)	Profil d'amortissement (7)	Régimes de prêts particiatifs (8)	Catégories d'emprunt (9)
							Intérêt	Niveau de taux actuel					
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros													
1642 Emprunts en devises (Total)													
1643 Emprunts assortis d'une option de change sur ligne de trésorerie (Total)													
165 Prêts confinancements (Total)													
166 Emprunts et autres ressorts de participation (Total)													
1671 Avances consolidées au Trésor (Total)													
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)													
1673 Dets pour M.E.T.P. et P.P. (Total)													
1674 Dets envers locataires- occupants (Total)													
1675 Autres emprunts et dets (Total)													
168 Autres emprunts et dets assimilés (Total)													
1681 Autres emprunts (Total)													
1682 Bois à moyen terme inséparables (Total)													
1687 Autres dets (Total)													
Total (Total)													

(1) Si un emprunt figure sous deux modalités mobilisables, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Dts de base déductibles.
(3) Indiquer le type de taux.
(4) Indiquer le niveau de taux.
(5) Indiquer la devise.
(6) Indiquer la période des remises.
(7) Indiquer le type d'amortissement.
(8) Indiquer le régime de prêts.
(9) Indiquer la catégorie d'emprunt.

IV – ANNEXES

IV
A1.2

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					219 230,16									
1641 Emprunts en euros (total)					219 230,16									
200405	DEXIA CL	22/09/2004	22/09/2004	01/03/2005	159 230,16	V	Eonia + 0.05	2,10	2,15	EUR	T	C	O	A-1
200502	CAISSE D'EPARGNE	13/02/2005	05/02/2005	25/05/2005	60 000,00	F	Taux fixe à 3,74 %	3,74	3,79	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
17222/001-gramatonium	DEXIA CL		01/01/2001	27/12/2004	0,00	V	Eonia + 0.27	5,04	5,29	EUR	A	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					219 230,16									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

	IV
	AI.2

AI.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après conversion éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/N	Durée résiduelle (en année)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt			Annuité l'exercice			ICNE de l'exercice		
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)				
163 Emprunts obligataires (Total)															
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)															
1641 Emprunts en euros (Total)															
1643 Emprunts en devises (Total)															
16441 Emprunt assorti d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (1)															
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)															
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)															
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)															
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)															
1678 Autres emprunts et dettes (Total)															
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)															
1681 Autres emprunts (Total)															
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)															
1687 Autres dettes (Total)															
Total général		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00		0,00	0,00

Voir pages suivantes

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
 (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
 (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB(01)077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point.
 (13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
 (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
 (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 31/12/2014

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture 7 O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice		
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				30 750,00										111,81
1641 Emprunts en euros (total)				30 750,00										111,81
200405	N		A-1	0,00	0	V	Euribor 03 M + 0,04	0,31					1 250,19	
200502	N		A-1	30 750,00	10,15	F	Taux fixe à 3,74 %	3,73					1 250,19	
1643 Emprunts en devise (total)													30,02	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)				0,00									0,00	
172222/001 - créancierium	N		A-1	0,00	0	V	Eonia + 0,27	0,00					0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)														
1676 Dettes envers locales-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général				30 750,00									1 250,19	111,81
													0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable annuitement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'échéance » (intérêts régularisés à l'échéance) et intérêts décaissés à l'échéance » (intérêts décaissés à l'échéance).

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 7/68.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors AI)

IV
AI.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capitul restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	
Barrière simple (B)														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	
Option d'échange (C)														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	
Autres types de structures (F)														
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	

Voir pages suivantes

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelle.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la nomenclature de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart 1
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de courant initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV
A1.3

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque type, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou ancadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 caps (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : indice zone euro / 2 : indices initiaux français ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indices zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déduit de l'emprunt au 31/12/N.

(8) Moment, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 663.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

AI.4

AI.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices (dont l'un est un indice hors zone euro)	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(C) Option d'échange (swapion)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3, Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(F) Autres types de structure	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					

Voir pages suivantes

(1) Cette annexe renvoie le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure	Indices sous-jacents					
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits					
	% de l'encours	100,00%				
	Montant en euros	30 750 €				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt converti		Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt converti	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (charge ou taux)	Notional de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00
...												
...												
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00
...												
...												
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00
...												
...												
Total		0,00					0,00				0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, vanilla, swaption).
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2014	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *turbo*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé			Effet de l'instrument de couverture			Catégorie d'emprunt (8)		
		Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Taux reçu (7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits C/668	Charges c/668	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)								0,00		0,00
Taux variable (total)								0,00		0,00
Taux complexe (total) (2)								0,00		0,00
Total								0,00		0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC/B10/5077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)											
Effet de l'instrument de couverture											
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé			Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)		
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
Taux fixe (total)											
Taux variable simple (total)											
Taux complexe (total) (2)											
Total							0,00	0,00			

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT**

A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé résidu-elle	Durée résidu-elle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (3)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
																	Remboursement anticipé avec refinancement de dette
Totales des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																	
Totales des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																	

Voir pages suivantes

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas explicitement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Tenir compte des opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, I pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'échéance. (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV
A1.6

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date de refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 31/12/2014	Capital réamortisé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		ICNE de l'exercice	
	Année (5)	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)		Intérêts (13)
Total des dépenses au ci 166 Refinancement de dettes (3)															
Total des recettes au ci 166 Refinancement de dettes (4)															

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du ci 166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in Aris*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; Y : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence en d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux consenti à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et intérêts réglés à l'échéance « (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

IV
A1.7

A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt initial	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)	Capital restant dû au 01/01/N	ICNE de l'exercice		Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat renégocié	Contrat initial	Type de taux (3)	Contrat renégocié		Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Intérêts			Capital				
							Index (4)	Taux actuar. (4)							Type de taux (3)		Index (4)	Taux actuar. (4)
Voir pages suivantes																		
													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés à la date de vote du budget pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index concerné (exemple : EURIBOR 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour fin, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X : autres.

IV – ANNEXES

IV
A1.7

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Capital restant du au 31/12/2014	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié (5)			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)								
TOTAL															

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer: F : fixe ; V : variable ; C : complexe (GAS-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple: Euribor 3 mois)

(5) Nominal à la date de renégociation

(6) Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement indiqués: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour les autres

-Pour la périodicité de remboursement indiquer A: annuelle ; T: trimestrielle ; M: mensuelle ; B: bimestrielle ; S: semestrielle ; X: autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A1.8

A1.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>			<i>Neant.</i>		
<u>Après des organismes de droit public</u>					
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur			126 du 24 mai 1996
Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT): 609,80 €			23 du 31/01/1997
195 du 24/10/2006			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Provisions pour risques et charges (2)						
Dépréciations (2)						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Dépréciations (2)						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Réalizations (hors RAR)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		18 930 I	18 923
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		18 930	18 923
1641	Emprunts en euro	18 930	18 923
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0	0
020	dépenses imprévues	0	0

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (N-1)	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	18 923	0	18 923	37 846

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Réalisations (hors RAR)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	18 930	0
	Ressources propres externes de l'année (a)	0	0
	Ressources propres internes de l'année (b) (2)	18 930	0
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (d)</i>	18 930	0

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponible	0	0	0	18 923	18 923

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	37 846
Ressources propres disponibles IV	18 923
Solde V = IV - II(3)	-18 923

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

(1) ...
(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1.1- SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	2 984
6064	Fournitures administratives	0
6226	Honoraires	0
63512	Taxes foncières	2 984
012	Charges de personnel et frais assimilés	0
014	Atténuations de produits	0
65	Autres charges de gestion courante	0
66	Charges financières	1 124
66111	intérêts réglés à l'échéance	1 250
66112	icne	-126
67	Charges exceptionnelles	0
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (4)	0
022	Dépenses imprévues	0
	Total des dépenses réelles	4 108
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	0
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0
023	Virement à la section d'investissement	0
	Total des dépenses d'ordre	0
	D002 (5)	0
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	4 108

A5.1.1- SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	0
74	Subventions d'exploitation	0

75	Autres produits de gestion courante	31 128
757	Redevances versées fermiers	31 128
76	Produits financiers	0
77	Produits exceptionnels	0
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (4)	0
Total des recettes réelles		31 128
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0
Total des recettes d'ordre		0
R002 (5)		79 336
TOTAL GENERAL DES RECETTES		110 464

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 30 000 habitants soit par : "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la Régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A 5.1.2

(1) ...
(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0
	Opérations d'équipement n°,...(1 ligne par opération)	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0
13	Subventions d'investissement	0
16	Emprunts et dettes assimilées	18 923
1641	Emprunts en euro	18 923
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0
26	Participation et créances rattachées	0
27	Autres immobilisations financières	0
020	Dépenses imprévues	0
4581	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0
	Total des dépenses réelles	18 923
040	Opération d'ordre transfert entre sections	0
041	Opérations patrimoniales	0
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	0
	D001 (4)	18 923
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	37 846

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
13	Subventions d'investissement	0

16	Emprunts et dettes assimilées	0
1641	Emprunts en euro	0
20	Immobilisations incorporelles	0
21	Immobilisations corporelles	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0
23	Immobilisations en cours	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0
106	Réserves	18 923
1068	Autres réserves	18 923
18	Comptes de liaison : affectation (BA, régle)	0
26	Participations et créances rattachées	0
27	Autres immobilisations financières	0
4582	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0
Total des recettes réelles		18 923
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0
041	Opérations patrimoniales	0
021	Virement de la section d'exploitation	0
Total des recettes d'ordre		0
R001 (4)		0
TOTAL GENERAL DES RECETTES		18 923

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 30 000 habitants soit par : "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

(1) ...
(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.2.1- SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	2 984
6064	Fournitures administratives	0
6226	Honoraires	0
63512	Taxes foncières	2 984
012	Charges de personnel et frais assimilés	0
014	Atténuations de produits	0
65	Autres charges de gestion courante	0
66	Charges financières	1 124
66111	intérêts réglés à l'échéance	1 250
66112	icne	-126
67	Charges exceptionnelles	0
68	Dotations aux provisions et dépréciation (4)	0
022	Dépenses imprévues	0
	Total des dépenses réelles	4 108
042	Opérations ordre transféré entre sections	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0
023	Virement à la section d'investissement	0
	Total des dépenses d'ordre	0
	D002 (5)	0
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	4 108

A5.2.1- SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	0
74	Subventions d'exploitation	0
75	Autres produits de gestion courante	31 128
757	Redevances versées fermiers	31 128

76	Produits financiers	0
77	Produits exceptionnels	0
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (4)	0
Total des recettes réelles		31 128
042	Opérations ordre transfert entre sections	0
043	Opérations ordre intérieur de la section	0
Total des recettes d'ordre		0
R002 (5)		79 336
TOTAL GENERAL DES RECETTES		110 464

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 30 000 habitants soit par : "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT	A 5.2.2

(1) ...
(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0
	Opérations d'équipement n°....(1 ligne par opération)	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0
13	Subventions d'investissement	0
16	Emprunts et dettes assimilées	18 923
1641	Emprunts en euro	18 923
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0
26	Participation et créances rattachées	0
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0
4581	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0
	Total des dépenses réelles	18 923
040	Opérations ordre transfert entre sections	0
041	Opérations patrimoniales	0
	Total des dépenses d'ordre	0
	D001 (4)	18 923
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	37 846

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS	
------------------------	--

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
13	Subventions d'investissement	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0
1641	Emprunts en euro	0
20	Immobilisations incorporelles	0
21	Immobilisations corporelles	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0
23	Immobilisations en cours	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0
106	Réserves	18 923
1068	Autres réserves	18 923
18	Comptes de liaison : affectation (BA, règle)	0
26	Participat° et créances rattachées	0
27	Autres immobilisations financières	0
4582	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0
Total des recettes réelles		18 923
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0
041	Opérations patrimoniales	0
021	Virement de la section d'exploitation	0
Total des recettes d'ordre		0
R001 (4)		0
TOTAL GENERAL DES RECETTES		18 923

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 30 000 habitants soit par : "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" ce budget unique retracé des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participatif au service (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (e/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération (.../.../...)	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
	Cumul des réalisations avant l'exercice		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	OP. à annuler	
DEFENSES	0		0	0	0	0	0
RECETTES	0		0	0	0	0	0

(1) Ouvrir un cadre par opération.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	A8.1

A10.1- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES	A8.2

A8.2- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article L300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES	A9.1

A9.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article L300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES	A9.2

A9.2- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
...			
012	Charges de personnel et frais assimilés		
...			
72	Travaux en régie		
...			
TOTAL GENERAL		0 I	0

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
...		
21	Immobilisations corporelles	
...		
23	Immobilisations en cours	
...		
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recettes 72 (1)	
Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes 72 / recettes réelles d'exploitation	

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COLLECTIVITE

IV

B.I.1

B.I.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Designation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget ou taux moyen constatés sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
								Taux... (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux... (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Totaux généraux																	
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement aidés par l'Etat																	
Totaux pour les autres emprunts																	

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser ;

(2) Annuelle, trimestrielle ou mensuelle ;

(3) Indiquer fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables ;

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...) ;

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année ;

(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O) ;

(8) Annuité due au titre de contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuités due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

ENGAGEMENTS HORS BILAN	IV
CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT	B1.2

B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

Calcul du ratio de l'article L.2252-2 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	20 173
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C+D	20 173
Recettes réelles de fonctionnement	II	36 955
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	55%

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252 - 2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.4
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+2, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 -- ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités.....							
...							
8018 Autres engagements donnés.....							
Au profit d'organismes publics.....							
...							
Au profit d'organismes privés.....							
...							
TOTAL.....							

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.7
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	8028 Autres engagements reçus.....						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises.....						
	Engagements reçus des entreprises.....						
	TOTAL						

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP Réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagés et les CP consommés.

IV - ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général. Adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							

FILIERE POLICE (j)									
EMPLOIS NON CITES (k) (5)									
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)									

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/AC du 23 mars 1995 ;

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalant temp plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temp de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée déterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres " et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Autres. ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

Catégorie de l'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
		<i>ad. ad.</i>	<i>ad. ad.</i>			

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES	C4
(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	

C4- PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

I – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	104 336	4 220	0	4 220
RECETTES	104 336	116 291	0	116 291
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	37 853	37 846	0	37 846
RECETTES	56 776	37 846	0	37 846

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

II – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET / Numéro SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES				
RECETTES				
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

III – PRESENTATION AGREGEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	104 336	4 220	0	4 220
RECETTES	104 336	116 291	0	116 291
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	37 853	37 846	0	37 846
RECETTES	56 776	37 846	0	37 846
TOTAL AGREGÉ DES DEPENSES	142 189	42 066	0	42 066
TOTAL GENERAL DES RECETTES	161 112	154 137	0	154 137

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N° 2015 - 060 – Budget Assainissement Compte Administratif 2014

rapporteur : Pascal HENRIAT

Le compte administratif 2014 du budget assainissement de la ville d'Auxerre est arrêté comme suit :

en €	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 154 807,35	1 356 942,65
Investissement	3 749 980,53	3 777 627,06
Reports N-1 Fonctionnement	116 420,18	
Reports N-1 Investissement		850 224,44
Restes à réaliser investissement	358 087,15	205 834,60



Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le compte administratif 2014 du budget Assainissement tel que présenté ci-dessus.

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances du 15 juin 2015 : favorable

Vote du conseil municipal :

- voix pour :29
- voix contre : Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, André Milot, Malika Ounes, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé, Guy Férez

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N° 2015 - 061 – Budget Crématorium Compte Administratif 2014

Préfecture de l'Yonne - Service du Courrier

29 JUIN 2015

ARRIVÉE

rapporteur : Pascal HENRIAT

Le compte administratif 2014 du budget crématorium de la ville d'Auxerre est arrêté comme suit :

en €	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 219,66	36 954,98
Investissement	18 923,16	18 923,00
Reports N-1 Fonctionnement		79 336,06
Reports N-1 Investissement	18 923,00	
Restes à réaliser investissement	0,00	0,00

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le compte administratif 2014 du budget Crématorium tel que présenté ci-dessus.

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances du 15 juin 2015 : favorable

Vote du conseil municipal :

- voix pour : 29
- voix contre : Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, André Milot, Malika Ounes, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé, Guy Férez

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

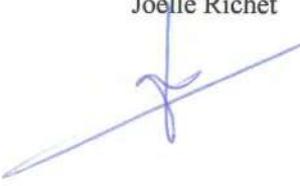
VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet






VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N° 2015 - 062 – Comptes de gestion 2014



rapporteur : Pascal Henriat

Le compte de gestion constate, dans ses écritures, les opérations liées au budget primitif, au budget supplémentaire et aux décisions modificatives pour 2014.

Les opérations cumulées à la balance d'entrée au 1er janvier 2014 ont permis d'établir la balance de sortie au 31 décembre 2014.

La situation patrimoniale de la collectivité est retracée dans le bilan par le comptable.

Les chiffres du compte de gestion en exécution concordent avec ceux de la comptabilité communale tels qu'ils ressortent des comptes administratifs relatifs au budget principal et aux budgets annexes de l'assainissement et du crématorium.

La gestion du comptable pour l'exercice 2014 appelle les observations suivantes: la quasi totalité des mandats émis par la ville ont été pris en charge et réglés par la Trésorerie dans un délai variant entre 15 jours à 2 mois, soit bien au delà des 10 jours réglementaires. Il faut néanmoins souligner une amélioration de ces délais en fin d'année 2014, sans pour autant que ces délais respectent les 10 jours réglementaires.

Les éléments transmis par la trésorerie d'Auxerre permettant le contrôle de la conformité des comptes de gestion avec les comptes administratifs ne nous sont parvenus que courant mai, soit avec environ deux mois de retard par rapport aux dates habituellement convenues.

Les comptes de gestion 2014 (non signés) nous sont parvenus avant la date du 01 juin. En 2014, les comptes de gestion 2013 n'avaient été reçus que le 18 juin 2014.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les comptes de gestion du receveur municipal pour le budget principal, le budget annexe de l'assainissement et le budget annexe du crématorium,

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances du 15 juin 2015 : favorable

Vote du conseil municipal :

- voix pour : 29

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIIN 2015

- voix contre : Elisabeth Gérard-Billebault, *général des collectivités territoriales*
Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Publiée le : 26/06/2015
André Milot, Malika Ounes, Virginie Enregistrée à la préfecture de
Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane l'Yonne le :
Azamar-Krier
 - abstention(s) :
 - absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé, Guy Férez
-

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N° 2015 - 063 – Budget principal affectation des résultats 2014



rapporteur : Pascal HENRIAT

Après l'approbation du compte administratif du budget principal, il peut être procédé à l'affectation des résultats de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement à affecter : 8 408 824,56 €

Solde d'exécution de la section d'investissement (001) : -3 649 205,70 €

Solde des restes à réaliser : 1 620 499,92 €

Solde d'investissement après correction des restes à réaliser : -2 028 705,78 €

Couverture du déficit d'investissement (1068) : 2 028 705,78 €

Report sur l'exercice 2015 (002) : 6 380 118,78 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'affectation des résultats du budget principal telle que présentée ci dessus.
- De dire que les crédits correspondants seront repris dans la décision modificative du budget la plus proche.

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances du 15 juin 2015 : favorable

Vote du conseil municipal :

- voix pour : 28
- voix contre : Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, André Milot, Malika Ounes, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé, guy Férez, Didier Michel

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

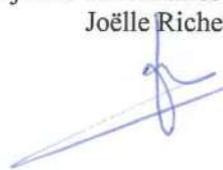
Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N° 2015 - 064 – Budget assainissement affectation des résultats 2014

rapporteur : Pascal HENRIAT

Après l'approbation du compte administratif du budget assainissement, il peut être procédé à l'affectation des résultats de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement à affecter : 85 715,12

Solde d'exécution de la section d'investissement (001) : 877 870,97

Solde des restes à réaliser : -152 252,55

Solde d'investissement après correction des restes à réaliser : 725 618,42

Report sur l'exercice 2015 (002) : 85 715,12

Report sur l'exercice 2015 (001) : 877 870,97



Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'affectation des résultats du budget assainissement telle que présentée ci dessus.

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances du 15 juin 2015 : favorable

Vote du conseil municipal :

- voix pour : 28
- voix contre : Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, André Milot, Malika Ounes, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé, Guy Férez, Didier Michel

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet

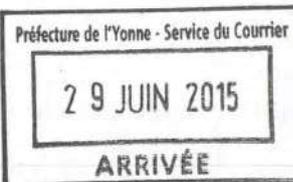


VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N° 2015 - 065 – Budget crématorium affectation des résultats 2014



rapporteur : Pascal HENRIAT

Après l'approbation du compte administratif du budget crématorium, il peut être procédé à l'affectation des résultats de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement à affecter : 112 071,38

Solde d'exécution de la section d'investissement (001) : -18 923,16

Solde des restes à réaliser : 0,00

Solde d'investissement après correction des restes à réaliser : -18 923,16

Couverture du déficit d'investissement (1068) : 18 923,16

Report sur l'exercice 2015 (002) : 93 148,22

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'affectation des résultats du budget crématorium telle que présentée ci dessus.

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances du 15 juin 2015 : favorable

Vote du conseil municipal :

- voix pour : 28
- voix contre : Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, André Milot, Malika Ounes, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé, Guy Férez, Didier Michel

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet

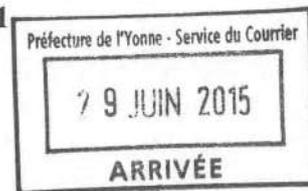


VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N°2015- 066 – Budget principal - Décision Modificative n°1



rapporteur : Pascal Henriat

Le budget primitif 2015 de la Ville d'Auxerre doit être modifié comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 417 985,78 €	6 417 985,78 €
Investissement	9 709 353,67 €	9 709 353,67 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter la Décision Modificative n°1 du budget principal de la Ville d'Auxerre tel que présenté ci dessus.

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances du 15 juin 2015 : favorable

Vote du conseil municipal :

- voix pour : 28
- voix contre : Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, André Milot, Malika Ounes, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé, Guy Férez, Didier Michel

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 417 985,78	37 867,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 <i>(si déficit)</i>	6 380 118,78 <i>(si excédent)</i>
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		6 417 985,78	6 417 985,78

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 803 067,78	4 831 773,56
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 257 080,19	4 877 580,11
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	3 649 205,70 <i>(si solde négatif)</i>	0,00 <i>(si solde positif)</i>
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		9 709 353,67	9 709 353,67

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	16 127 339,45	16 127 339,45
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
011	Charges à caractère général	12 380 919,00	0,00	226 900,00	226 900,00	12 607 819,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 280 341,00	0,00	0,00	0,00	30 280 341,00
014	Atténuation de produits	214 000,00	0,00	36 317,00	36 317,00	250 317,00
65	Autres charges de gestion courante	9 239 555,00	0,00	255 490,00	255 490,00	9 495 045,00
Total des dépenses de gestion courante		52 114 815,00	0,00	518 707,00	518 707,00	52 633 522,00
66	Charges financières	1 651 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	1 831 000,00
67	Charges exceptionnelles	130 559,00	0,00	0,00	0,00	130 559,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	351 500,00		0,00	0,00	351 500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		54 247 874,00	0,00	698 707,00	698 707,00	54 946 581,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 396 505,00		5 719 278,78	5 719 278,78	8 115 783,78
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 730 000,00		0,00	0,00	2 730 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 126 505,00		5 719 278,78	5 719 278,78	10 845 783,78
TOTAL		59 374 379,00	0,00	6 417 985,78	6 417 985,78	65 792 364,78

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	65 792 364,78

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
013	Atténuation de charges	197 000,00	0,00	0,00	0,00	197 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 971 720,00	0,00	0,00	0,00	1 971 720,00
73	Impôts et taxes	40 395 127,00	0,00	0,00	0,00	40 395 127,00
74	Dotations et participations	14 045 190,00	0,00	-19 933,00	-19 933,00	14 025 257,00
75	Autres produits de gestion courante	1 479 363,00	0,00	0,00	0,00	1 479 363,00
Total des recettes de gestion courante		58 088 400,00	0,00	-19 933,00	-19 933,00	58 068 467,00
77	Produits exceptionnels	305 979,00	0,00	57 800,00	57 800,00	363 779,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		58 394 379,00	0,00	37 867,00	37 867,00	58 432 246,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	980 000,00		0,00	0,00	980 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		980 000,00		0,00	0,00	980 000,00
TOTAL		59 374 379,00	0,00	37 867,00	37 867,00	59 412 246,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	6 380 118,78
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	65 792 364,78

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	9 865 783,78	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	---------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	340 492,00	208 142,32	0,00	0,00	548 634,32
204	Subventions d'équipement versées	947 408,00	725 083,40	0,00	0,00	1 672 491,40
21	Immobilisations corporelles	1 172 251,00	358 191,24	10,00	10,00	1 530 452,24
23	Immobilisations en cours	8 446 543,00	1 940 271,23	119 990,00	119 990,00	10 506 804,23
Total des dépenses d'équipement		10 906 694,00	3 231 688,19	120 000,00	120 000,00	14 258 382,19
16	Emprunts et dettes assimilées	13 939 343,00	0,00	2 068 067,78	2 068 067,78	16 007 410,78
Total des dépenses financières		13 939 343,00	0,00	2 068 067,78	2 068 067,78	16 007 410,78
45...1	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	25 392,00	0,00	0,00	25 392,00
Total des dépenses réelles d'investissement		24 846 037,00	3 257 080,19	2 188 067,78	2 188 067,78	30 291 184,97

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	980 000,00		0,00	0,00	980 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	265 000,00		615 000,00	615 000,00	880 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 245 000,00		615 000,00	615 000,00	1 860 000,00

TOTAL		26 091 037,00	3 257 080,19	2 803 067,78	2 803 067,78	32 151 184,97
--------------	--	----------------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------------------

	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					3 649 205,70
--	--	--	--	--	--	---------------------

	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					35 800 390,67
--	---	--	--	--	--	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 349 699,00	852 188,11	-71 858,00	-71 858,00	3 130 029,11
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	13 894 353,00	4 000 000,00	-3 459 353,00	-3 459 353,00	14 435 000,00
Total des recettes d'équipement		16 244 052,00	4 852 188,11	-3 531 211,00	-3 531 211,00	17 565 029,11
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	2 613 472,00	0,00	0,00	0,00	2 613 472,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	2 028 705,78	2 028 705,78	2 028 705,78
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 300,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00
27	Autres immobilisations financières	138 000,00	0,00	0,00	0,00	138 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 699 708,00	0,00	0,00	0,00	1 699 708,00
Total des recettes financières		4 455 480,00	0,00	2 028 705,78	2 028 705,78	6 484 185,78
45...2	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	25 392,00	0,00	0,00	25 392,00
Total des recettes réelles d'investissement		20 699 532,00	4 877 580,11	-1 502 505,22	-1 502 505,22	24 074 606,89

021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	2 396 505,00		5 719 278,78	5 719 278,78	8 115 783,78
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 730 000,00		0,00	0,00	2 730 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	265 000,00		615 000,00	615 000,00	880 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 391 505,00		6 334 278,78	6 334 278,78	11 725 783,78

TOTAL		26 091 037,00	4 877 580,11	4 831 773,56	4 831 773,56	35 800 390,67
--------------	--	----------------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------------------

	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
--	--	--	--	--	--	-------------

	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					35 800 390,67
--	---	--	--	--	--	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	9 865 783,78
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotatin initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N°2015 - 067 – Autorisations de programme Crédits de paiement – Création

rapporteur : Pascal Henriat



Les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales permettent aux communes de plus de 3500 habitants d'inscrire des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP/CP) dans leur section d'investissement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Ces dispositions sont particulièrement adaptées au caractère pluriannuel des investissements des opérations les plus importantes. Les AP/CP permettent une meilleure lisibilité des opérations ainsi inscrites au budget.

Les caractéristiques de ces AP/CP (montant, ventilation prévisionnelle des crédits de paiement) sont décrites dans le tableau joint en annexe de la délibération.

Il y a lieu d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme dans le cadre du NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain) pour l'opération qui sera menée sur le quartier les Brichères / Sainte-Geneviève retenu par l'Etat au titre du NPNRU. Le montant proposé pour cette nouvelle AP ne concerne que les crédits nécessaires aujourd'hui à l'étude préalable nécessaire à la réalisation de cette opération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'ouvrir une autorisation de programme pour l'opération de renouvellement sur le quartier les Brichères / Sainte-Geneviève.
- de dire que les crédits de paiement pour l'exercice budgétaire 2015 au titre de cette nouvelle autorisation de programme seront proposés au vote du conseil municipal lors d'une prochaine décision modificative.

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
 - . commission des finances du 15 juin 2015 : favorable
-

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :30
- voix contre :
- abstention(s) : Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, André Milot, Malika Ounes, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé

Exécution de la délibération :

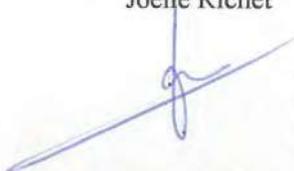
(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



Situation et modification des Autorisations de Programmes

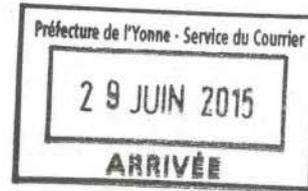
numéro	intitulé	Date de cloture		montant de l'AP	Utilisation des CP au 31/12/2014	2015	2016	2017	2018
2003-2	Coulée verte	2017	antérieur	975 330	750 090	75 000	75 000	75 000	
		2017	décision	975 330		50 000	75 000	75 000	
2004-4	RU Brichères	2015	antérieur	16 630 000	15 469 839	163 760			
		2015	décision	16 630 000		296 000			
2006-3	RU Rive droite	2015	antérieur	17 000 000	12 662 418	621 011			
		2016	décision	17 000 000		563 871	739 105		
2006-4	RU Ste Geneviève	2018	antérieur	14 200 000	3 256 935	1 087 128	2 361 586	1 698 909	
		2018	décision	14 200 000		627 128	1 824 042	2 061 747	261 427
2008-1	IUT - bâtiment vie étudiante	2017	antérieur	6 000 000	537 751	3 200 000	50 000		
		2017	décision	6 000 000		2 750 000	2 550 000	100 000	
2015-1	RU Brichères / Sainte-Geneviève	2015	antérieur	0	0				
		2025	décision	228 000		120 000	108 000		
	Antérieur			54 805 330	32 677 033	5 146 899	2 486 586	1 773 909	
	Décision			54 805 330		4 286 999	5 188 147	2 236 747	261 427

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N°2015 - 068 - Admissions en non valeurs



rapporteur : Pascal HENRIAT

Le trésorier de la ville d'Auxerre, a dressé l'état des taxes et produits irrécouvrables du fait de la disparition, de l'insolvabilité ou de l'indigence des débiteurs. Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, il est proposé d'accepter l'admission en non-valeur des sommes suivantes :

Montants en euros article		
liste 1	18 110,62	6541
liste 2	935,45	6542
liste 3	174,70	6542
liste 4	195,50	6542
liste 5	303,60	6541
liste 6	115,48	6541
liste 7	94,94	6541
liste 8	206,17	6541
liste 9	44 091,77	6541
liste 10	35,00	6541
Total	64 263,23	

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. D'admettre en non-valeurs les titres de recettes correspondants aux sommes indiquées ci-dessus.
2. D'autoriser le maire à signer tous actes à intervenir.
3. Dire que les crédits nécessaires à l'article 6541 fonction 01 seront proposés lors d'une prochaine décision modificative.
4. De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6542 fonction 01.

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances du 15 juin 2015 : favorable

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :38
- voix contre :

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

Publiée le : 26/06/2015

- abstention(s) :

Enregistrée à la préfecture de
l'Yonne le :

- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N°2015 - 069 – Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Tarifs 2016.

rapporteur : Guy Paris



Par délibération en date du 7 juin 1991, le conseil municipal a institué la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes en application de la loi n° 80.1094 du 30 décembre 1980.

Un nouveau régime de taxation locale issu de l'article 171 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie est entré en application le 1^{er} janvier 2009. Les trois taxes locales sur la publicité ont été remplacées par une taxe unique dénommée taxe locale sur la publicité extérieure, applicable suivant les dispositions des articles L.2333-6 à L.2333-16 du Code général des collectivités territoriales.

La délibération n° 2008-222 adoptée lors de la séance du conseil municipal du 16 octobre 2008, a fixé les modalités d'application de la taxe.

La circulaire du 24 septembre 2008 du Ministère de l'Intérieur fixe les modalités d'application de la TLPE, et précise qu'à la fin de la période transitoire (soit à compter du 1^{er} janvier 2014), les tarifs peuvent être revalorisés, chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Cette revalorisation annuelle peut être modulée par la collectivité, dans la limite d'une augmentation maximale de 5 € du mètre carré d'une année sur l'autre.

La délibération 2009-065 adoptée lors de la séance du conseil municipal du 18 juin 2009, a autorisé l'évolution des tarifs à partir de 2010.

Il convient donc d'actualiser les tarifs de la TLPE au regard des nouvelles catégories de superficie et plafonds tarifaires fixés aux articles L.2333-9 à 12 du Code général des collectivités territoriales et notamment la majoration en tant que commune membre d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ayant plus de 50 000 habitants ce qui est le cas pour Auxerre.

Toutefois, conformément au dernier alinéa de l'article L.2333-7 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé de maintenir l'exonération de la TLPE pour les enseignes de moins de 7 mètres carrés.

Afin de respecter les dispositions légales, nous vous proposons de décider des tarifs applicables en 2016 selon le tableau ci-après :

	2015	2016
Dispositifs publicitaires non numériques	20,40 €	20,50 €
Dispositifs non numériques de + de 50 m ²	40,80 €	41,00 €

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

Dispositifs publicitaires numériques	61,20 €	61,50 €
Dispositifs publicitaires numériques de + de 50 m ²	122,40 €	123,00 €
Enseignes de moins de 7 m ²	0 €	0 €
Enseignes de 7 à 12 m ²	20,40 €	20,50 €
Enseignes de 12 à 50 m ²	40,80 €	41,00 €
Enseignes de + de 50 m ²	81,60 €	82,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'appliquer les tarifs ci-dessus au 1^{er} janvier 2016 ;
- de dire que le recouvrement de cette taxe se fera en année N + 1 et qu'en conséquence, ne seront pris en compte au titre de l'année N, que les supports existants au 1^{er} janvier de cette même année.

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances du 15 juin 2015 : favorable

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :38
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIIN 2015



N°2015 - 070 – Règlement d'intervention de la Ville d'Auxerre en matière de subventions aux associations et organismes



Rapporteur : Pascal Henriat

Les nouveaux élus de la majorité ont souhaité se doter d'un règlement d'intervention en matière de subventions afin :

- de donner un cadre commun aux relations entre les bénéficiaires de subvention et la collectivité ;
- de rappeler un certain nombre d'obligations législatives ;
- de clarifier les conditions d'attribution et de versement des subventions par la collectivité vis-à-vis des bénéficiaires ;
- de préciser les engagements de la collectivité et des bénéficiaires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le règlement d'intervention en matière de subventions aux associations et organismes joint en annexe ,
- De dire que le conseil municipal charge Monsieur le Maire de l'exécution du présent règlement.

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances du 15 juin 2015 : favorable

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :38
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



Règlement d'intervention de la ville d'Auxerre en matière de subventions aux associations et organismes

Informations préliminaires

Les associations et organismes bénéficiant de subventions de la Ville d'Auxerre sont dénommés dans le présent règlement : les bénéficiaires.

Un règlement d'intervention en matière de subventions doit permettre :

- de donner un cadre commun aux relations entre les bénéficiaires de subvention et la collectivité ;
- de rappeler un certain nombre d'obligations législatives ;
- de clarifier les conditions d'attribution et de versement des subventions par la collectivité vis-à-vis des bénéficiaires ;
- de préciser les engagements de la collectivité et des bénéficiaires.

TITRE I

Dispositions générales

Article 1 - Définition et objet des subventions

Les subventions sont, suivant l'article 59 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, « [des] contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives (...) justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent ».

Les conventions de subventions ne sauraient ainsi se confondre avec les marchés publics dont la vocation est de répondre à un besoin identifié par la collectivité en contrepartie d'un prix.

Les subventions attribuées par la ville d'Auxerre ont pour objet d'aider des associations et organismes portant des projets à intérêt local.

Aucune subvention accordée par la ville d'Auxerre ne peut être reversée à un autre organisme sauf formalisation dans le cadre d'une convention signée entre le bénéficiaire et la collectivité en vertu du 3e alinéa de l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales.

Article 2 - Absence de droit acquis à l'obtention d'une subvention

L'attribution d'une subvention à un bénéficiaire n'est pas un droit pour le demandeur, y compris lorsque l'association ou l'organisme en a déjà bénéficié lors d'un exercice antérieur.

Article 3 - Portée du règlement d'intervention

L'attribution d'une subvention par la ville d'Auxerre à un bénéficiaire est conditionnée au respect des règles définies par le présent règlement,

Ce règlement s'applique aux subventions attribuées à partir du conseil municipal du 25 juin 2015.

Ce règlement ne s'applique pas aux subventions octroyées antérieurement au 25 juin 2015.

Article 4 - Types d'aides et de dépenses pouvant faire l'objet d'une subvention

Les aides de la ville d'Auxerre aux bénéficiaires sont de deux types :

- financières
- en nature.

Les aides financières font l'objet d'une décision d'attribution par l'assemblée délibérante.

Parmi les subventions financières, la ville d'Auxerre distingue :

- les subventions de fonctionnement (SF) : elles concourent au fonctionnement général du bénéficiaire
- les subventions liées à un événement récurrent (SER) : elles concourent au financement d'une activité menée plus de deux fois par le bénéficiaire
- les subventions liées à un événement exceptionnel (SEE) : elles concourent au financement d'une activité nouvelle proposée par le bénéficiaire ou répondent à des besoins exceptionnels
- les subventions d'équipement (SEQ) : elles concourent au financement d'un bien ayant le caractère d'une immobilisation pour le bénéficiaire.

Article 5 - Éligibilité des bénéficiaires à l'attribution de subventions

Pour être bénéficiaire d'une subvention, une association doit avoir déposé ses statuts en préfecture selon la Loi de 1901. La ville d'Auxerre ne peut accorder une subvention pour des motifs politiques ou culturels.

Une subvention peut être attribuée à une association si celle-ci justifie d'au moins une année d'existence.

Pour être éligible à une subvention, le bénéficiaire doit par ailleurs localiser l'activité concernée sur le territoire de la commune d'Auxerre.

Article 6 - Seuils et durée de conventionnement

En application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (et de l'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application), toute subvention supérieure à 23 000 euros doit faire l'objet d'une convention qui précise l'objet de la subvention, le montant, les obligations, des parties, la durée et modalités de contrôle du service fait. Cette convention ne lie pas la ville d'Auxerre sur les montants de subvention des années ultérieures.

En application de l'article L.2313-1-1- du CGCT, les subventions supérieures à 75 000 euros ou qui représentent 50% du budget des bénéficiaires imposent que le bilan du bénéficiaire soit certifié et annexé au compte administratif de la collectivité.

Enfin, en application de l'article L. 612-4 du Code de commerce et de l'article 4-1 de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987, les bénéficiaires recevant des subventions supérieures à 153 000 euros doivent faire certifier leur bilan, leur compte de résultat et leurs annexes par un commissaire aux comptes.

La convention est conclue entre la commune représentée par le maire ou l'adjoint ayant délégation et le bénéficiaire représenté par son président.

En-deçà du seuil de 23 000 euros, la ville d'Auxerre privilégie la conclusion de conventions pour tous types de subventions, notamment celles en nature, celles présentant un caractère pluriannuel et celles supérieures à 10 000 euros.

La convention ne peut engager le montant de la subvention versée par la ville d'Auxerre sur plusieurs années sans laisser au conseil municipal la possibilité de le modifier.

La ville d'Auxerre privilégie des conventionnements d'une durée de 3 ans.

TITRE II

Demande et attribution des subventions

Article 7 - Constitution du dossier et dépôt

La présentation de la demande de subvention se fait par un courrier signé du président ou du trésorier de l'association ou de l'organisme sollicitant la subvention. A ce courrier doit être joint le formulaire spécial disponible sur le site internet de la ville d'Auxerre dûment rempli et complété des pièces exigées.

Article 8 - Instruction du dossier

Pour être instruit par les services de la ville d'Auxerre, le dossier de demande de subvention doit être complet.

Un accusé de réception du dossier est envoyé à l'association ou l'organisme par courriel et précise s'il a été reçu complet ou incomplet. Cet accusé de réception ne constitue pas un engagement de l'attribution de la subvention.

Sauf dérogation, les opérations d'équipement ne peuvent débiter avant l'attestation de réception de dossier complet envoyée par la ville d'Auxerre.

Article 9 - Décision et notification d'attribution

La décision d'attribution de la subvention est communiquée par la ville d'Auxerre au bénéficiaire. Cette décision d'attribution s'accompagne, le cas échéant, d'un projet de convention, de la convention en cours ou d'une simple notification qui précise notamment le bénéficiaire de la subvention, l'opération subventionnée, le coût global du projet, le montant de la subvention et les conditions de versement.

Le calcul de la subvention votée par le conseil municipal se fait sur une base prévisionnelle la plus réaliste possible de l'activité subventionnée.

TITRE III

Versement des subventions

Article 10 - Calcul du montant de la subvention

Pour les subventions d'équipement, liées à un événement exceptionnel ou à un événement récurrent, les dépenses éligibles au calcul de la subvention ne peuvent concerner que des factures émises postérieurement à la date d'attestation de réception de dossier complet par la ville d'Auxerre.

Pour les subventions d'équipement, le versement est effectué au prorata du plan de financement initial ou ramené au prix d'acquisition si celui-ci devait être inférieur au montant de la subvention attribuée. En tout état de cause le montant de la subvention versée ne pourra pas être supérieur au montant de la subvention allouée.

Pour les subventions liées à un événement exceptionnel ou à un événement récurrent, la Ville d'Auxerre se réserve le droit d'effectuer le versement au prorata du plan de financement initial ou ramené au prix d'acquisition si celui-ci devait être inférieur au montant de la subvention attribuée. En tout état de cause le montant de la subvention versée ne pourra pas être supérieur au montant de la subvention allouée.

Sauf nouvelle délibération, le montant de la subvention ne peut être revu à la hausse.

Article 11 - Modalités de paiement des subventions

Les subventions financières sont versées par virement sur le compte bancaire du bénéficiaire.

Le versement des subventions de fonctionnement supérieures à 10 000 euros est effectué selon les conditions de versement indiquées dans la notification d'attribution, à savoir en 3 fois, en mai, juillet et octobre, sauf dispositions particulières dans la convention.

Les subventions de fonctionnement inférieures ou égales à 10 000 euros sont versées en une fois, sauf dispositions particulières dans la convention.

Le versement des subventions d'équipement, liées à un événement exceptionnel ou à un événement récurrent se fait uniquement sur demande du bénéficiaire, le solde étant versé au terme de l'opération.

Les avances et acomptes ne peuvent être versés que sur demande argumentée du bénéficiaire et pour un montant cumulé maximal de 60 % de la subvention.

Le solde est versé sur production des justificatifs du règlement des dépenses : un relevé certifié conforme des factures acquittées ou des charges supportées visé par la personne compétente ainsi que la copie des factures acquittées. La preuve de l'acquittement des factures se fait par présentation des factures correspondantes avec la mention sur chaque facture de la date, du mode de règlement et du numéro de chèque, virement ou mandat correspondant.

Dans le cas où un bénéficiaire se trouverait dans l'impossibilité de produire les factures acquittées pour le versement du solde, elle devrait se rapprocher des services de la ville d'Auxerre et s'engager sur l'honneur à les produire dans le délai de validité de la subvention.

Article 12 - Validité des aides

Sauf dérogations prévues dans la notification ou convention, les subventions sont valables deux ans à compter de la délibération du conseil municipal décidant de leur attribution. Passé ce délai la décision d'octroi de la subvention est annulée.

Une demande de prorogation de l'aide financière est possible si le bénéficiaire justifie de la

complexité du projet ou de circonstances particulières avant expiration du délai de deux ans.

TITRE IV

Autres engagements

Article 13 - Mesures d'information du public

Dans un objectif de respect des principes de transparence de l'octroi fonds publics et de valorisation de la collectivité, les bénéficiaires de subventions ont l'obligation de mettre en évidence le concours financier de la commune, notamment par l'apposition du logo de la ville d'Auxerre sur toute communication (disponible sur le site internet : www.auxerre.com).

En l'absence de respect d'une telle obligation, la commune d'Auxerre se réserve le droit d'annuler le versement de la subvention ou d'en exiger son reversement.

Article 14 - Obligations administratives et comptables

Aux obligations afférentes à la conclusion d'une convention entre la ville d'Auxerre et le bénéficiaire mentionnées à l'article 6 du présent règlement, s'ajoutent d'autres exigences de transmission de documents administratifs et comptables.

En application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, lorsque la subvention est affectée à une activité déterminée, le bénéficiaire doit fournir à la ville d'Auxerre un compte-rendu financier qui décrit les opérations comptables attestant la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce compte-rendu financier doit répondre aux exigences de l'arrêté du 11 octobre 2006 et faire figurer notamment un tableau des charges et des produits affectés à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée et une explication des écarts constatés.

En vertu de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, tout bénéficiaire ayant reçu une subvention de la ville d'Auxerre est tenue de lui transmettre une copie certifiée de son budget et de ses comptes.

Article 15 - Modifications

Tout bénéficiaire d'une subvention de la ville d'Auxerre doit faire connaître les possibles changements intervenus dans sa direction ou administration et transmettre ses statuts actualisés, dans les meilleurs délais.

Article 16 - Contrôles

Toute association ou organisme ayant bénéficié d'une subvention peut être soumise au contrôle de la ville d'Auxerre, en application de l'article L1611-4 du Code générale des collectivités territoriales. La ville d'Auxerre peut mener des contrôles de la conformité de l'activité du bénéficiaire avec son objectif initial notamment par des visites sur place ou l'instauration d'une mission d'audit.

L'obligation de décrire les concours attribués sous forme de prestation en nature en annexe des documents budgétaires inscrite à l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales peut également conduire la ville d'Auxerre à contrôler ces subventions en nature.

TITRE V

Sanctions

Article 17 - Absence de respect du règlement (totale ou partielle) et des obligations

Le non-respect du présent règlement peut entraîner une interruption du versement de la subvention, une demande de reversement en totalité ou en partie des aides versées par l'émission d'un titre de recettes et une non prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par le bénéficiaire.

Article 18 - Non-conformité de la réalisation avec l'objectif initial tel qu'il figure dans l'attribution de subvention

En cas de non-respect de l'objectif pour lequel la subvention a été initialement versé, un reversement de l'aide sera demandé.

TITRE VI

Modification et résiliation du règlement

Article 19 - Modification du règlement

Le conseil municipal de la ville d'Auxerre peut modifier et résilier le présent règlement après délibération.

TITRE VII

Litiges

Article 20 – Règlement des litiges

En cas de litige, la ville d'Auxerre et l'association ou organisme bénéficiant d'une subvention s'engagent à rechercher une solution amiable.

TITRE VIII

Application du règlement

Article 21 – Application

Le maire est chargé de l'application de ce présent règlement.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N°2015 - 071 – Attribution de subventions exceptionnelles



Rapporteur : Pascal Henriat

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations suivantes pour un montant total de 201 630 € :

Bénéficiaire	Nature de l'opération	Imputation	Subvention proposée
Les vitrines d'Auxerre	Organisation de la « La fête du Bourru » octobre 2015	65748.94	1 000 €
Communauté de l'auxerrois	Participation au service des navettes – Année 2015	657351.025	200 000 €
C.I.C.L.O.	Organisation du cyclo cross urbain novembre 2015	65748.40	480 €
Auxerre Foot	Subvention de fonctionnement	65748.40	150 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'attribuer les subventions aux associations citées ci-dessus,
- D'annuler la subvention attribuée au Comité organisation Paris Auxerre (Course cycliste Paris Auxerre) pour un montant de 1 440 € allouée par délibération n° 2015-037 du 14 avril 2015 : Annulation de la manifestation sportive,
- D'annuler le solde de la subvention attribuée en 2014 à la Maison du jeu, pour un montant de 2 800 € : Arrêt de l'association,
- De dire que les crédits seront proposés au vote du conseil municipal, aux articles et fonctions indiqués dans la présente délibération, lors d'une prochaine décision modificative pour assurer ces dépenses.

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances du 15 juin 2015 : favorable

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :38

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

général des collectivités territoriales)

- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de
l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire, --
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N°2015 - 073 - Délégation du Service Public de la Restauration Collective 2015-2020 – Renouvellement de contrat et choix du candidat



rapporteur : Denis Roycourt

Par délibération n° 2014-181 du 18 septembre 2014, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la délégation comme mode de gestion du service public de la restauration collective à partir du 1^{er} septembre 2015 et pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 août 2020. La procédure instaurée par la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 dite loi Sapin a été engagée dès le 26 septembre 2014 et la commission de délégation de service public spécialement constituée pour cette délégation (délibération du 18 septembre 2014) et présidée par Denis Roycourt s'est réunie 3 fois.

Le 6 novembre 2014, elle a examiné les huit dossiers de candidatures des sociétés qui ont toutes été admises à remettre une offre.

Le 19 février 2015, la commission a ouvert les plis contenant les offres et constaté que deux entreprises seulement (SHCB et ELIOR) avaient répondu.

Le 31 mars 2015, la commission a procédé à l'analyse technique et économique des deux offres et donné son avis permettant à l'autorité habilitée à signer la convention de délégation d'engager les négociations avec les 2 candidats ayant remis une offre, cela conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de la négociation, les candidats ont eu à répondre à des questions et ont été entendus pour apporter des précisions techniques et économiques.

Il est rappelé que le cahier des charges traduisait une volonté renforcée de la ville de gagner encore en qualité et de progresser dans une démarche de développement durable globale qu'elle a tenu à rendre mesurable et évolutive quant aux circuits courts d'approvisionnement.

Ceux-ci sont désormais quantifiés puisque les composants issus des circuits courts ne pourront pas être inférieurs à 50 % du total des composants dès la 1^{ère} année du contrat, puis à 60 % la 2^{ème} année et 70 % la 3^{ème} année et jusqu'au terme du contrat.

Cette obligation est à croiser avec une part d'approvisionnements en denrées issues de l'agriculture biologique ne pouvant être inférieure à 50 % des pourcentages précités.

De plus, des composants légumes, légumes secs, fruits, yaourts et desserts lactés doivent pouvoir être trouvés à 100 % en circuits courts, et de même pour la viande AB.

Enfin, pour le public cible composé des enfants des écoles et des centres de loisirs avec leurs encadrants et des enfants des crèches, il a été décidé que les composants des repas seraient à 40 % AB avec un service de viande AB tous les 10 repas et du pain AB selon le rythme défini en commission des menus soit en principe 2 fois par semaine.

Pour les autres publics, les composants sont à 20 % AB et les services de pain AB sont organisés à l'identique.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

Au terme du travail technique, l'analyse qualitative et économique a fait ressortir la proposition ELIOR comme étant la plus intéressante pour la collectivité tant sur le plan économique que qualitatif. Elle est assortie de compléments contribuant à améliorer l'offre (prise en charge de 2 tables de tri en restauration scolaire, bilan carbone de la cuisine centrale à la prise d'effet du contrat et à un an et des animations d'habitude optionnelles relevant du développement durable, de la nutrition et des saveurs et découvertes).

Les rapports d'analyse annexés, le rapport de choix du délégataire proposé, et l'économie générale du contrat détaillent précisément les deux offres et le comparatif établi au vu des critères d'attribution définis initialement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter les caractéristiques du présent contrat,
- de dire que la société ELIOR est retenue pour être le délégataire de la restauration collective à partir du 1^{er} septembre 2015 jusqu'au 31 août 2020,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et ELIOR ainsi que tous actes utiles à sa mise en œuvre.

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances du 15 juin 2015 : favorable

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :38
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUN 2015



N°2015 - 074 – Règlement local de publicité (RLP) – Débat sur les orientations



rapporteur : Guy Paris

L'affichage publicitaire et les enseignes sont réglementés par le Code de l'Environnement, dont les dispositions visent à permettre la liberté de l'affichage tout en assurant la protection du cadre de vie et des paysages.

Le règlement local de publicité a été abrogé le 3/10/2011 par le Tribunal administratif de Dijon en raison d'un vice de procédure constaté lors de l'élaboration et de la constitution du groupe de travail d'Auxerre. Aujourd'hui le RLP applicable est celui de 1990. Celui-ci étant obsolète et en contradiction avec la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et l'entrée en vigueur au 1er juillet 2012 du décret d'application de la loi Grenelle 2 sur la publicité extérieure, le conseil municipal a donc, par délibération du 24 novembre 2011, prescrit l'élaboration d'un nouveau règlement.

Les principales phases de la procédure d'élaboration de ce RLP sont identiques à celles de la procédure d'élaboration du PLU. Les orientations du RLP doivent donc être débattues au sein du conseil municipal.

C'est au regard de ces orientations que les documents et le règlement local de publicité sont élaborés. Les documents relatifs au projet sont mis à jour au fur et à mesure de l'avancement des études et sont toujours disponibles en Mairie dans le cadre de la concertation. Aucune observation n'a été portée sur le cahier mis à disposition du public. 10 réunions de travail ont été organisées avec les professionnels, les associations de protection de l'environnement, l'association représentant les commerçants, les services de l'état, la chambre de commerce et d'industrie, les communes limitrophes, la communauté de l'Auxerrois, ainsi que le conseil général et le conseil régional.

Le diagnostic réalisé montre que le nombre de publicité extérieure est plus important :

- aux entrées de ville et sur les grands axes,
- en périphérie du secteur sauvegardé où la publicité est interdite,
- aux abords des giratoires et carrefours,
- dans les zones commerciales.

L'objectif des orientations du RLP visent à réduire globalement le nombre et la dimension des dispositifs publicitaires afin de renforcer l'attractivité résidentielle et améliorer le cadre de vie en tenant compte toutefois des besoins de communication indispensables à l'activité économique.

Ces orientations ainsi que les règles qui seront élaborées dans le projet de RLP prendront en compte le porté à connaissance du Préfet en date du 10 août 2012.

Orientation n° 1 : Renforcer l'attractivité résidentielle et améliorer le cadre de vie

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

- Réduire le nombre et la dimension des dispositifs publicitaires (y compris la publicité lumineuse et numérique) dans les zones d'habitat.

Orientation n° 2 : Protéger les paysages et améliorer la qualité des entrées de ville, des grands axes et les zones commerciales

- Réduire la densité des panneaux en limitant les implantations selon le linéaire des parcelles tout en tenant compte des besoins de publicité extérieure, indispensables à l'activité économique,
- Élaborer une réglementation équilibrée entre les besoins de communication et la préservation des paysages.

Orientation n° 3 : Assurer une meilleure protection du patrimoine

- Interdire la publicité dans un rayon de 100 m autour des monuments et sites inscrits ou classés (y compris sur ou le long de la rivière),
- Prendre en compte les éléments à protéger et identifiés au plan local d'urbanisme : espaces boisés classés, espaces paysagers remarquables, bâtiments et clôtures remarquables.

Orientation n° 4 : Assurer la sécurité routière

- Interdire la publicité aux abords immédiats des giratoires et carrefours principaux afin de ne pas solliciter l'attention des automobilistes et garantir une parfaite lisibilité de la signalisation routière,
- Renforcer la sécurité aux abords de la voie ferrée de Jonches.

De ces orientations seront déclinées les règles applicables aux 4 secteurs définis selon les plans annexés :

1° - Secteur sauvegardé délimité par la ceinture des boulevards et des quais et sites classés comprenant les promenades entourant la ville, les bords de l'Yonne,

2° - Secteur de protection renforcée correspondant à la séquence urbaine qui ceinture le secteur sauvegardé, avec une architecture de faubourg qu'il est utile de protéger,

3° - Secteur de protection élargie englobant les zones urbaines à forte densité pavillonnaire et économique et les entrées de ville,

4° - Les autres secteurs intégrant le reste de la ville.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte des orientations du règlement local de publicité et des termes du débat durant la séance du 25 juin 2015.

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :
- voix contre :

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

- abstention(s) : Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :
 - absent(s) lors du vote :
-

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

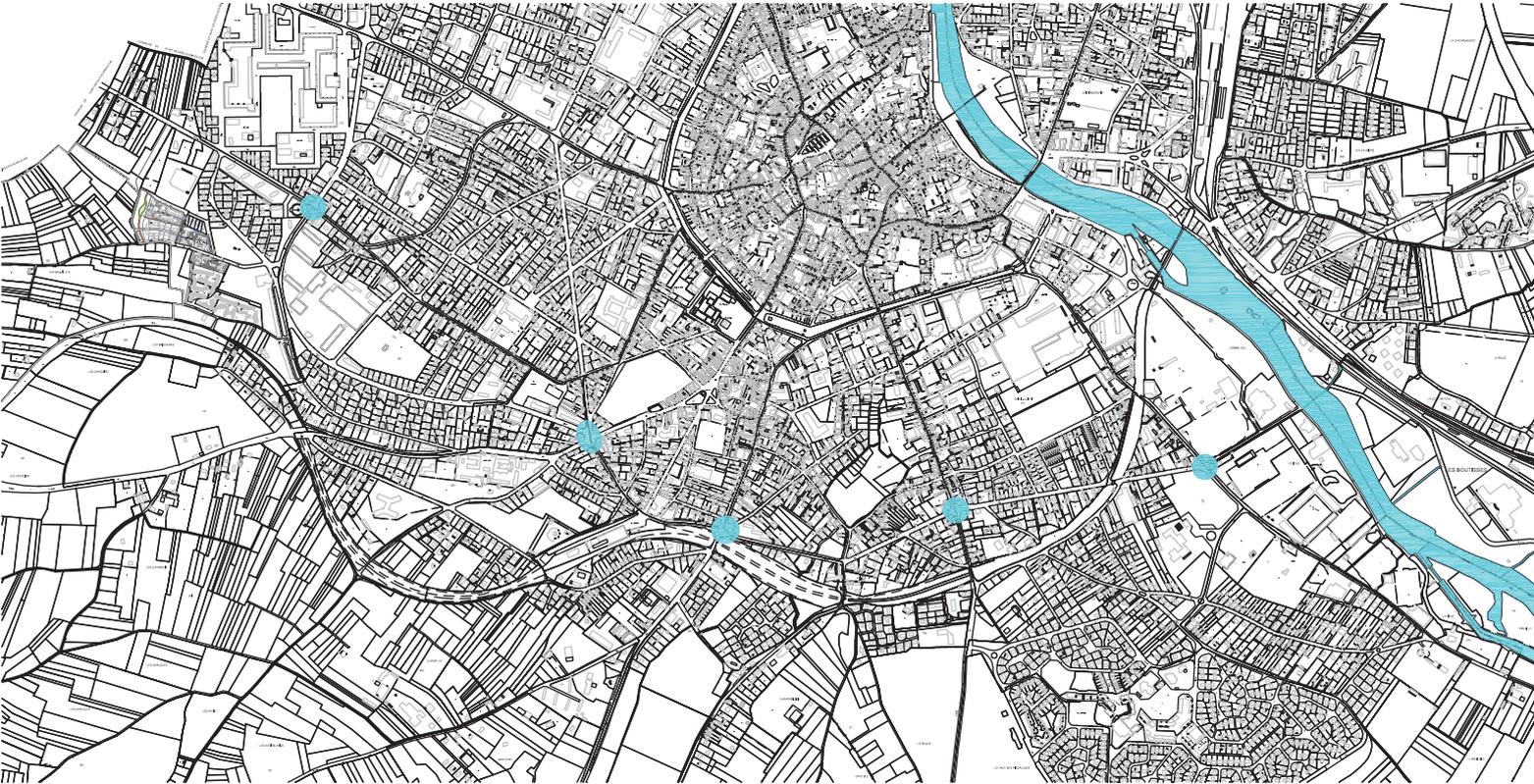
Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



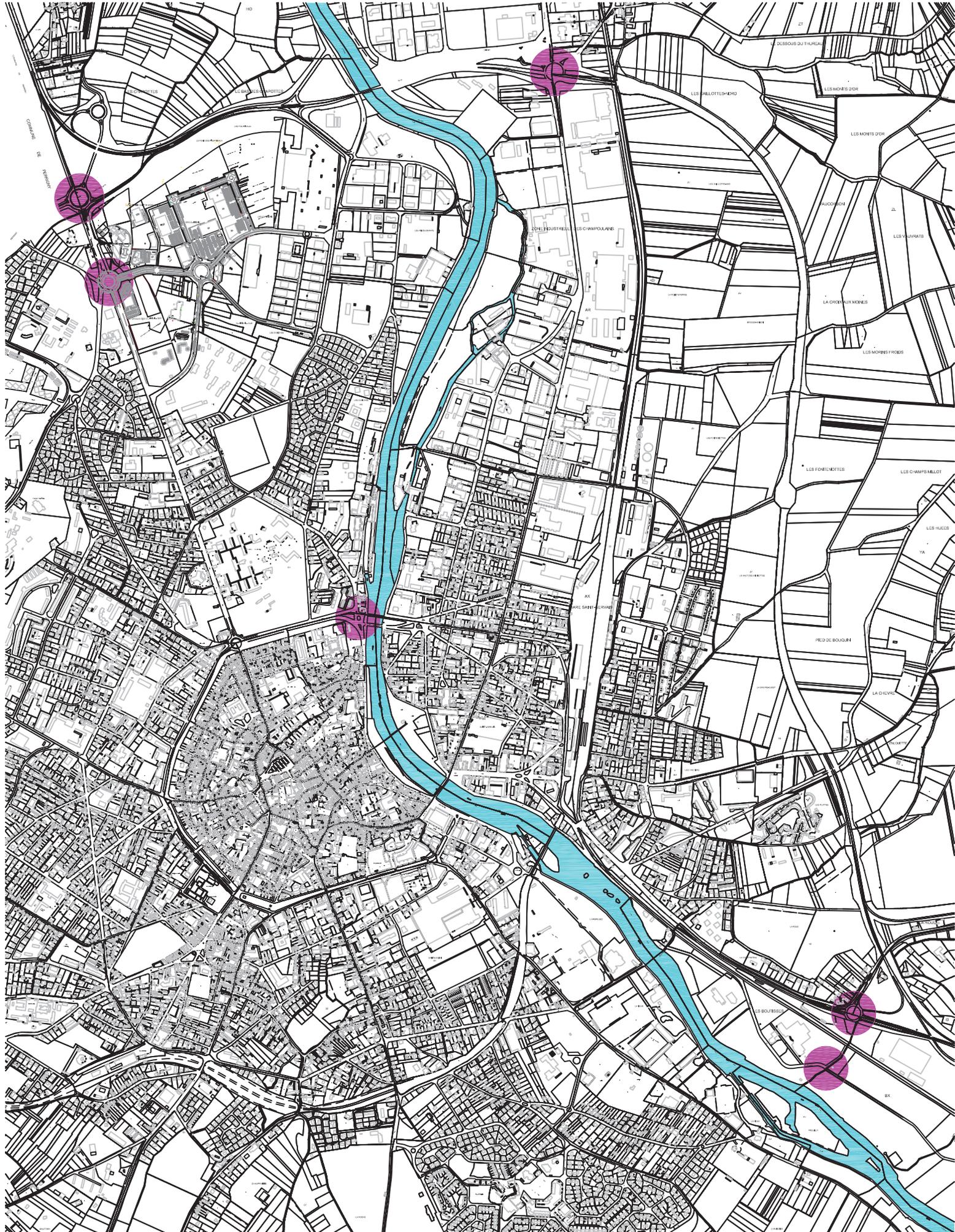
100 MÈTRES VOIE FERRÉE



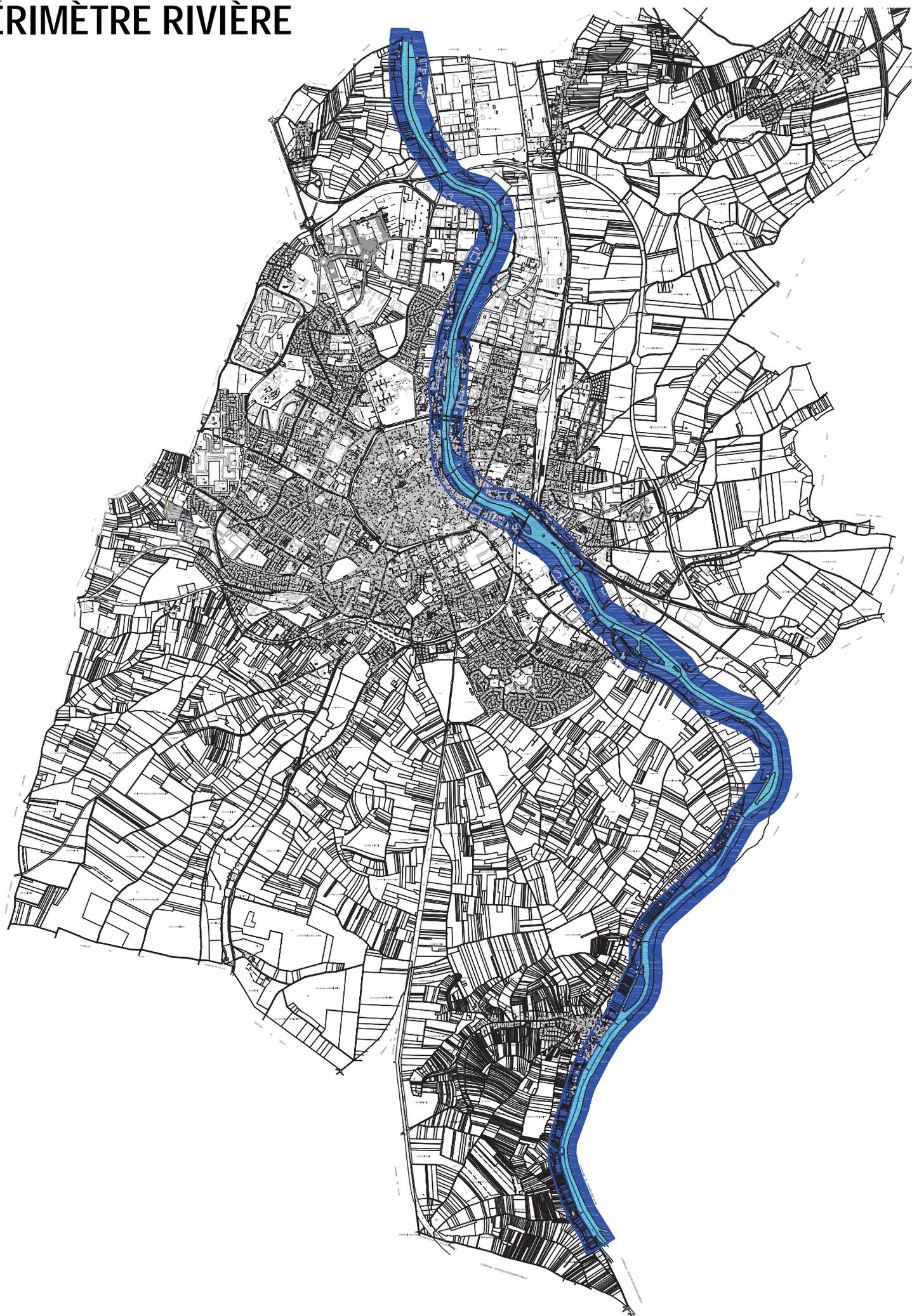
20 MÈTRES CARREFOURS



50 MÈTRES GIRATOIRES



PÉRIMÈTRE RIVIÈRE





**PÉRIMÈTRE
MONUMENTS
HISTORIQUES**

SECTEUR SAUVEGARDÉ



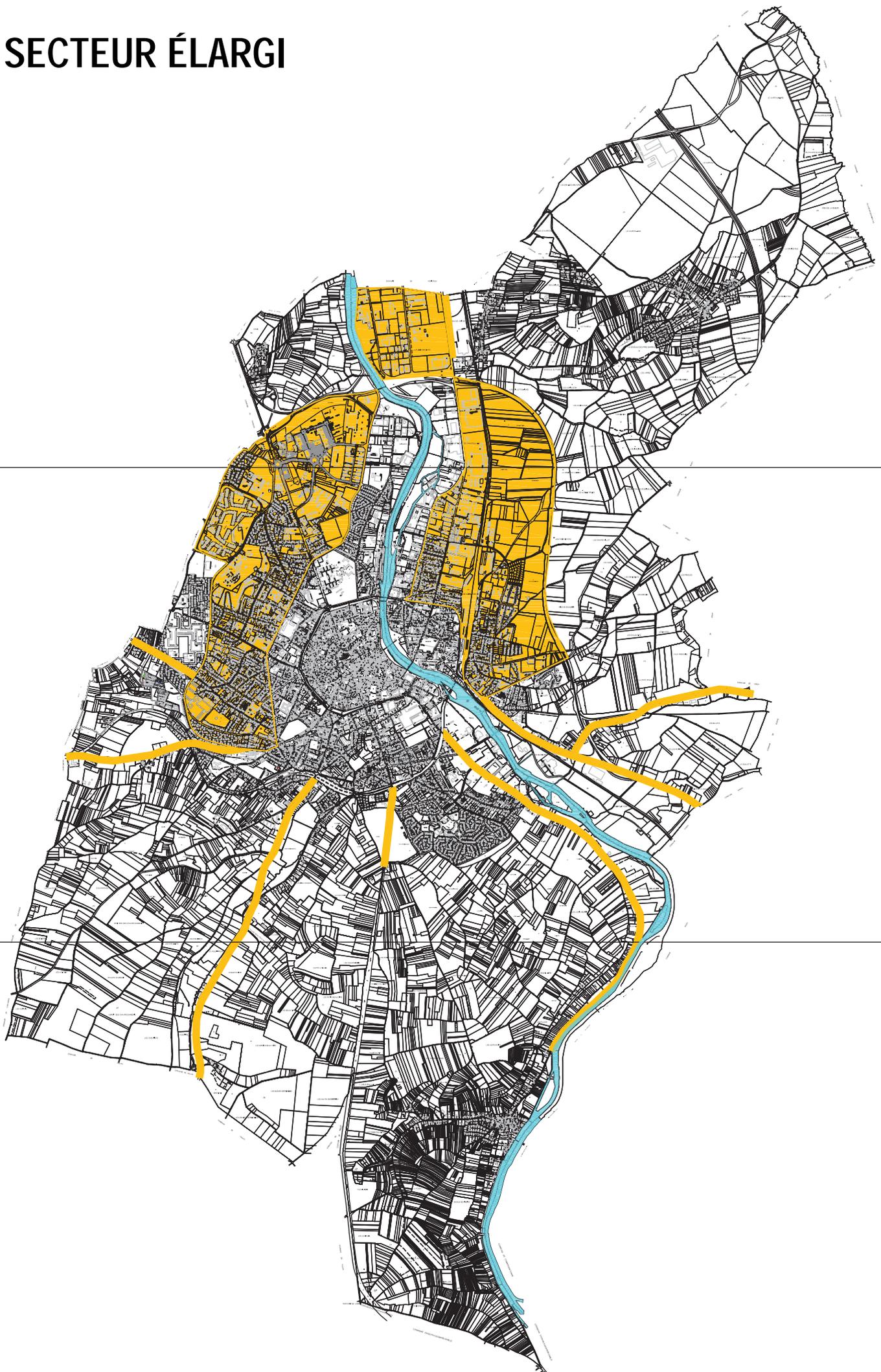
SITES CLASSÉS



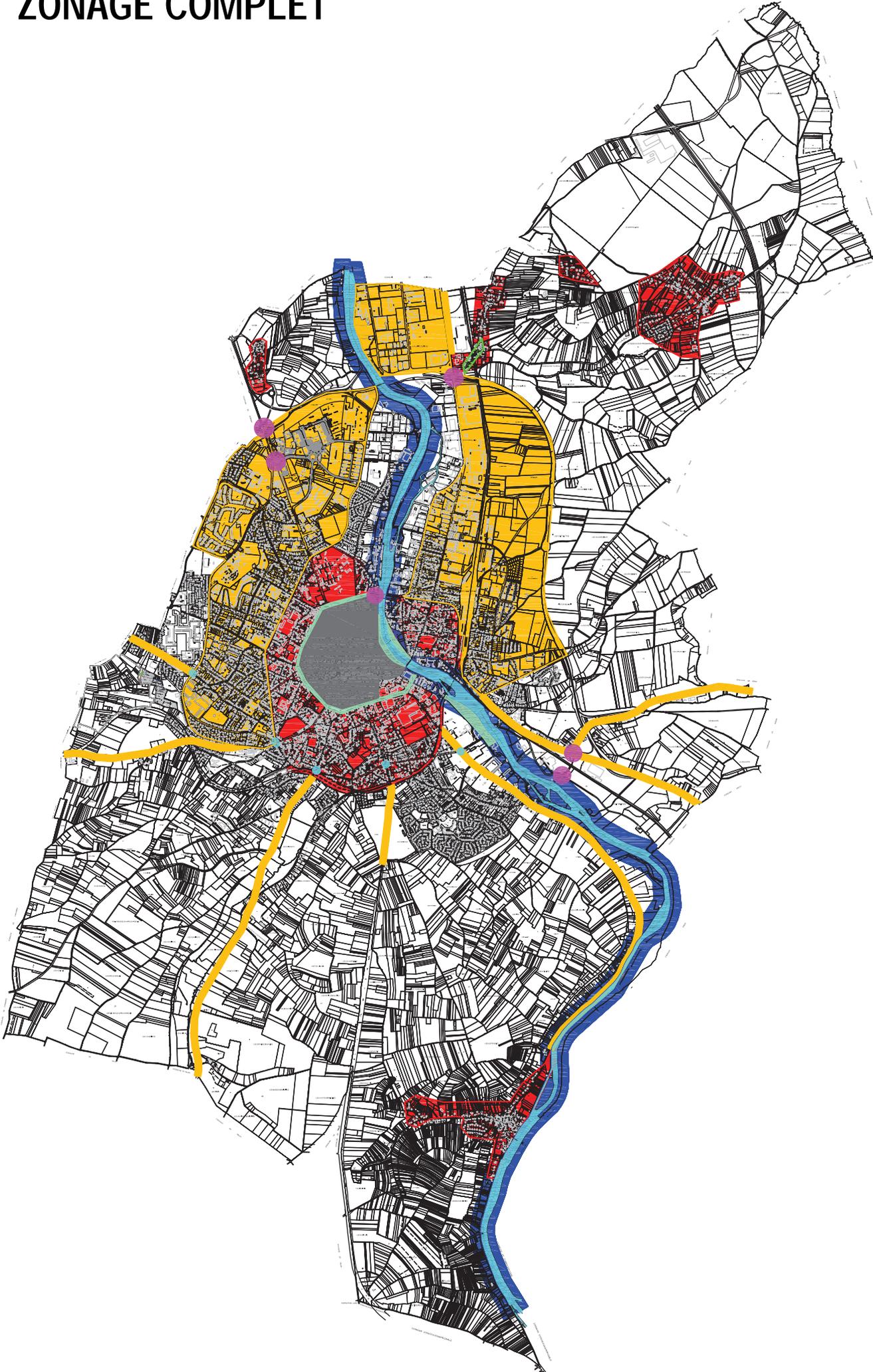
SECTEUR RENFORCÉ



SECTEUR ÉLARGI



ZONAGE COMPLET



VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N°2015 - 075 – Quartier des Brichères - Dénomination d'un chemin

Préfecture de l'Yonne - Service du Courrier

29 JUIN 2015

ARRIVÉE

rapporteur : Guy Paris

Dans le cadre de l'accompagnement d'un habitat sédentarisé en caravanes, l'Office Auxerrois de l'Habitat a réalisé 8 logements individuels, route de Toucy à Auxerre.

Afin d'éviter toute erreur quant à la distribution du courrier et après avis du conseil de quartier des Brichères, il est proposé de dénommer ledit chemin « Chemin des Chats Minous » (cf. plan joint).

Cette proposition étant le fruit d'une réflexion des riverains et du conseil de quartier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'émettre un avis favorable à la dénomination du Chemin des Chats Minous.

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :29
- voix contre :
- abstention(s) : Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, André Milot, Malika Ounes, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Guy Férez
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

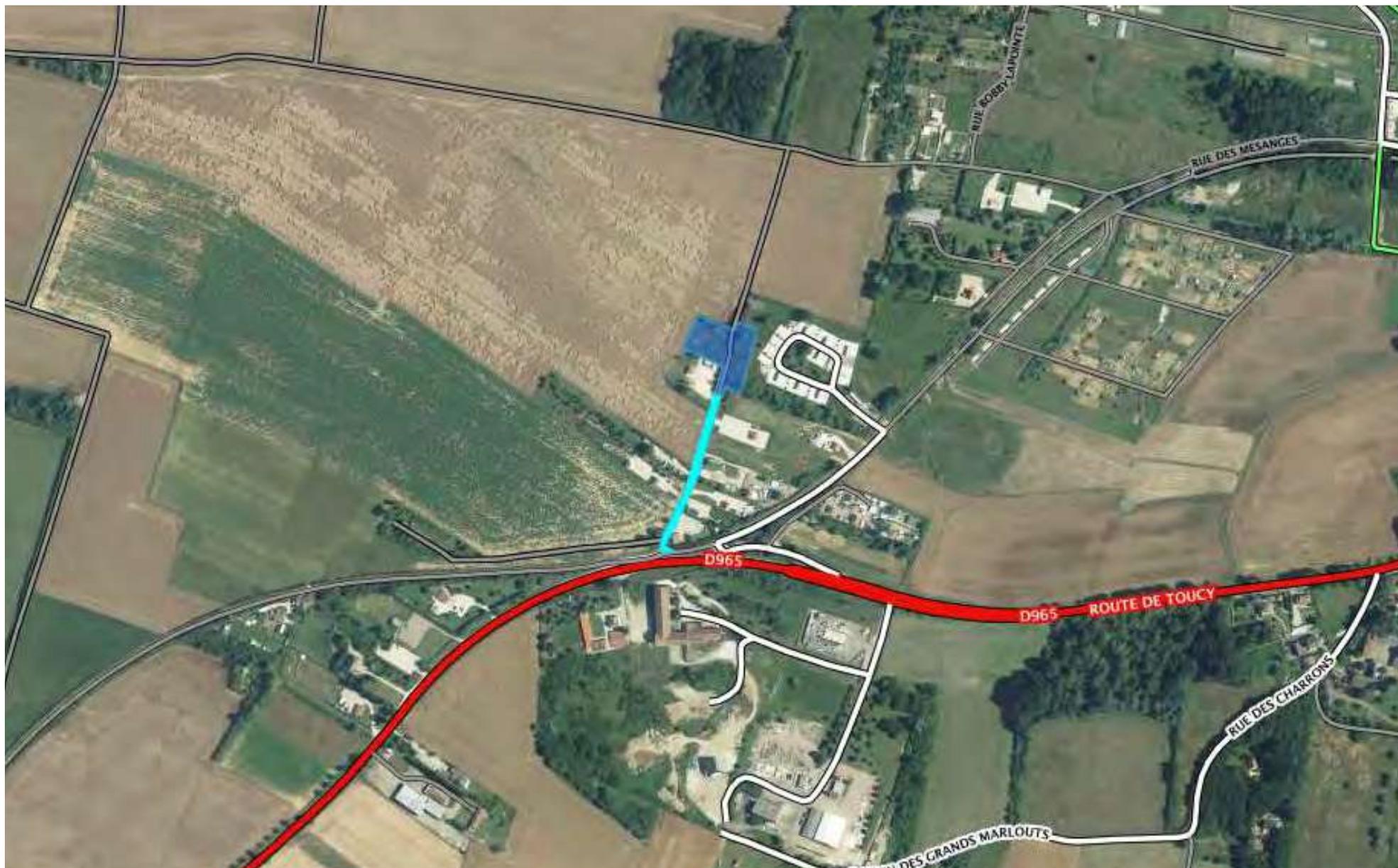
Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



LOCALISATION DU CHEMIN « DES CHATS MINOUS »



— Chemin des « Chats Minous »

■ Relogement gens du voyage – 8 logements

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N°2015 - 076 - Réfection de la chaussée avenue de Lattre de Tassigny – Convention avec le conseil départemental



rapporteur : Guy Paris

Le Département de l'Yonne a procédé fin 2014 à la réfection complète de la couche de roulement de l'avenue De Lattre de Tassigny. Les emprises concernées incluaient les surfaces dégradées situées au dessus du réseau d'assainissement propriété de la Ville d'Auxerre et de la canalisation d'Adduction d'Eau Potable propriété de la Communauté de l'Auxerrois. De ce fait, le Département de l'Yonne sollicite ces deux collectivités pour participer financièrement aux travaux.

Les modalités de cette participation sont décrites à l'article 3 du projet de convention joint à la présente délibération. Son montant, pour la Ville d'Auxerre, est ainsi fixé à 30 282,97 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le maire à signer la convention Ville d'Auxerre – Département de l'Yonne pour la réfection de la chaussée de l'Av De Lattre de Tassigny,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 204132 fonction 822.

Avis des commissions :

- . commission des travaux du 11 juin 2015 : favorable
- . commission des finances du 15 juin 2015 : favorable

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :38
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé

Exécution de la délibération :

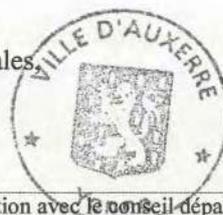
(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



CONVENTION

VILLE D'AUXERRE – DEPARTEMENT DE L'YONNE

REFECTION DE LA RD 965 EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION

Avenue de Lattre de Tassigny

Entre :

Le Département de l'Yonne, représenté par son Président M. André Villiers, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération de la commission permanente du Conseil Départemental en date du

d'une part,

ET

La ville d'Auxerre, représentée par son Maire Monsieur Guy FERREZ, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal n°31 en date du 06 avril 2014

d'autre part,

Préambule

Le Département de l'Yonne a dû procéder en novembre 2014, au titre de la sécurité routière, à la réfection de la couche de roulement de la RD 965 dans la traverse de l'agglomération d'Auxerre.

Cette opération a nécessité une intervention au niveau de tranchées d'assainissement dont la gestion et l'entretien incombent à la ville d'Auxerre.

Article 1 - Objet de la convention

Devant l'urgence des interventions, les travaux ont été réalisés en totalité par le Département de l'Yonne. La présente convention a pour objet de préciser les modalités de financement des travaux en ce qui concerne le Département de l'Yonne et la Ville d'Auxerre.

Article 2 – Travaux

Les travaux ont porté sur :

- La réfection du revêtement des tranchées d'assainissement situées sur la partie circulaire de la RD 965
- La reprise complète de la couche de roulement de la RD 965

La totalité des travaux a été réalisée en régie par le Département de l'Yonne qui a, en conséquence, procédé au paiement de toutes les dépenses engagées (main d'œuvre, matériel et matériaux).

Article 3 – coût et prise en charge des dépenses

Le coût de l'opération ressort à (au vu de la prestation réellement exécutée) :

- Main d'œuvre et matériel : 38 783,00 € TTC
- Fourniture d'enrobé : 64 048,42 € TTC

Le financement des dépenses est arrêté comme suit :

- Département de l'Yonne
 - la Main d'œuvre et le matériel, soit 38 783,00 € TTC
 - 25 % de l'enrobé, soit 16 012,11 € TTC.

- Ville d'Auxerre :
 - 63,25 % des 75 % de l'enrobé, soit 30 282,97 € TTC.

La prise en charge du solde des dépenses d'enrobés devra faire l'objet d'une convention spécifique entre le Département de l'Yonne et la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

Le remboursement se fera par mandat établi par la ville d'Auxerre au profit du Département de l'Yonne.

Article 4 – Destination des ouvrages

La présente convention ne modifie pas la gestion de la Voie concernée (RD 965) qui reste administrée, pour sa partie en agglomération, par la Ville d'Auxerre en ce qui concerne la police de circulation et le Département de l'Yonne pour la police de conservation destinée à préserver l'intégrité du domaine public.

La présente convention a été établie contradictoirement en deux exemplaires originaux par le président du Conseil Départemental de l'Yonne en présence de monsieur le Maire d'Auxerre et signée par les deux parties qui en garderont chacune un exemplaire.

Fait à AUXERRE, le

Fait à AUXERRE, le

Pour le Président du Conseil Départemental
de l'Yonne
et par délégation

Le Maire

Sylvain SEIGNEUR

Guy FERREZ

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N°2015 - 077 – Vente du foyer-logement étudiant à Jonches – Avis de la commune



rapporteur : Guy Paris

La société d'habitation à loyer modéré Val d'Yonne Habitat a édifié, en 1992, le foyer logement pour étudiants sur le site à Jonches 9 à 11 rue Robert Rimbart, occupé par les organismes de formation et par la maison de l'entreprise.

Il s'agit d'un ensemble immobilier de 39 chambres réparties en deux bâtiments élevés sur 3 niveaux avec au rez de chaussée, des locaux d'accueil et des salles de restauration, sanitaires.

L'organisme d'habitation a décidé de vendre cet ensemble immobilier à la maison de l'entreprise pour faciliter les conditions d'accueil et les modalités financières de gestion du public étudiant concerné.

Conformément à l'article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation, la commune d'implantation et les collectivités qui ont garanti les emprunts sont à la demande de l'organisme appelées à donner leur avis sur le projet et les modalités. L'organisme sollicite la Commune par courrier du 27 mai 2015

La vente des foyers logements au profit d'une société ou organisme sans but lucratif est admise par l'article L 443-15-6 du code de la construction et de l'habitat.

L'achat sera porté par la maison de l'entreprise qui est une association, au moyen d'une SCI qui est une société civile en charge de la gestion et de la location sans but commercial. Le montant du transfert est fixé à 600 000 € qui est supérieur à l'avis de France domaine établi pour l'ensemble immobilier à 507 000 €.

Le projet de vente et ses modalités permettront de maintenir la vocation de ce foyer logements

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'émettre un avis favorable au projet de vente du foyer logements étudiants aux conditions indiquées

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :37
- voix contre :
- abstention(s) : Jacques Hojlo
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet





Auxerre, le 27 mai 2015

Monsieur GUY FERREZ
Maire d'Auxerre
Hôtel de ville
89012 AUXERRE Cedex

Nos réf. : JH/DL

Dossier suivi par : Dominique Larrivé - Tél. 03 86 72 20.85

Objet : avis prix de vente du foyer étudiants - 9-11 rue Rimbert à Jonches

Monsieur le Maire,

Conformément à la délibération prise par le Conseil d'Administration en date du 24 avril 2015, le Directeur Général de la Maison de l'Entreprise, Monsieur Vaucoulou, a émis le souhait d'acquérir le foyer étudiants situé 9-11 rue Rimbert à Jonches, pour un montant de 600.000 euros.

Suivant l'article L 443-12 du Code de la construction et de l'habitation, je sollicite votre avis concernant le prix de vente.

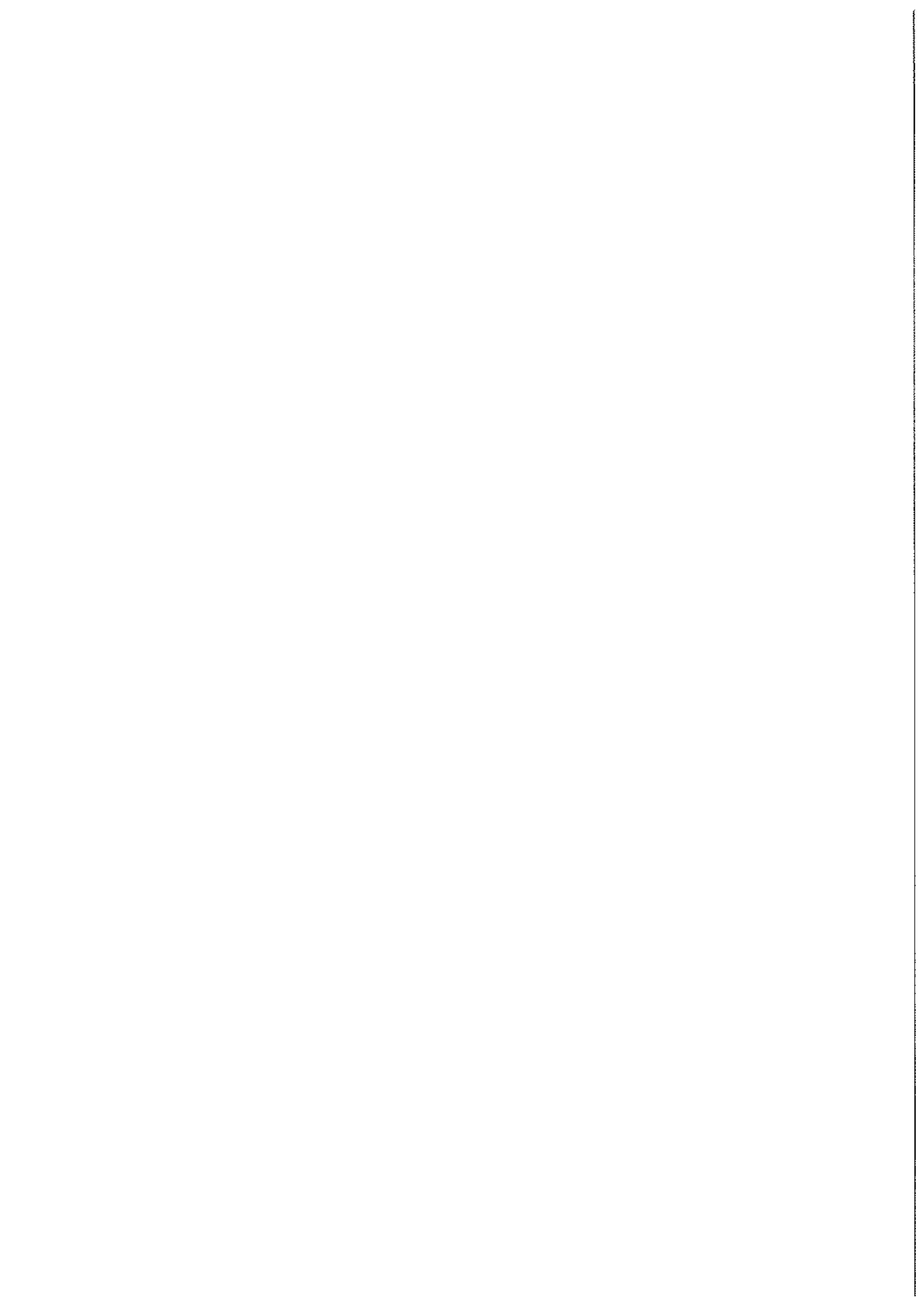
Suivant l'article L 443-7 du Code de la construction et de l'habitation le représentant de l'Etat dans le département doit consulter la commune afin de connaître son avis sur la vente de logements sociaux locatifs. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal de prendre une délibération précisant l'avis de la commune (ci-joint copie du courrier de la DDT pour information). Afin de réduire les délais réglementaires d'instruction, je vous remercie de bien vouloir proposer une délibération lors du prochain Conseil Municipal du mois de juin 2015 concernant la vente de ce foyer.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Le Directeur Général,

Jacques Hoilo

PJ : Délibération du 24 avril 2015
Courrier DDT
Avis du Domaine





Auxerre, le 27 mai 2015

**Monsieur le Directeur Départemental
du Territoire**

Service Urbanisme Habitat et
Renouvellement Urbain
3, rue Monge – BP 79
89011 AUXERRE Cedex

Nos réf. : JH/DL

Dossier suivi par : Dominique Larrivé Tél. 03 86 72 20 85

Objet : vente du foyer étudiants 9-11 rue Rimbert à Jonches

Monsieur le Directeur,

Je vous informe que la vente du foyer étudiants est projetée avec la maison de l'entreprise représentée par Monsieur Vaucoulou, son Directeur Général. Ce foyer étudiants, d'une surface utile de 1.268,94 m², est mis à la vente pour un montant de 600.000 €.

Vous trouverez ci-joint les documents à vous fournir dans ce cadre, à savoir :

- La délibération du Conseil d'Administration du 24 avril 2015 autoriser le Président à signer tout acte à intervenir,
- l'estimation du service du Domaine,
- la délibération du Conseil Municipal (avis du Maire sur le prix de vente et avis de la Commune sur la vente de logements sociaux locatifs),

Cette maison de ville fait partie d'un programme composé de 20 pavillons construits en 1992 pour lesquels plusieurs emprunts ont été contractés auprès de la CDC et le CIL (Logéhab) :

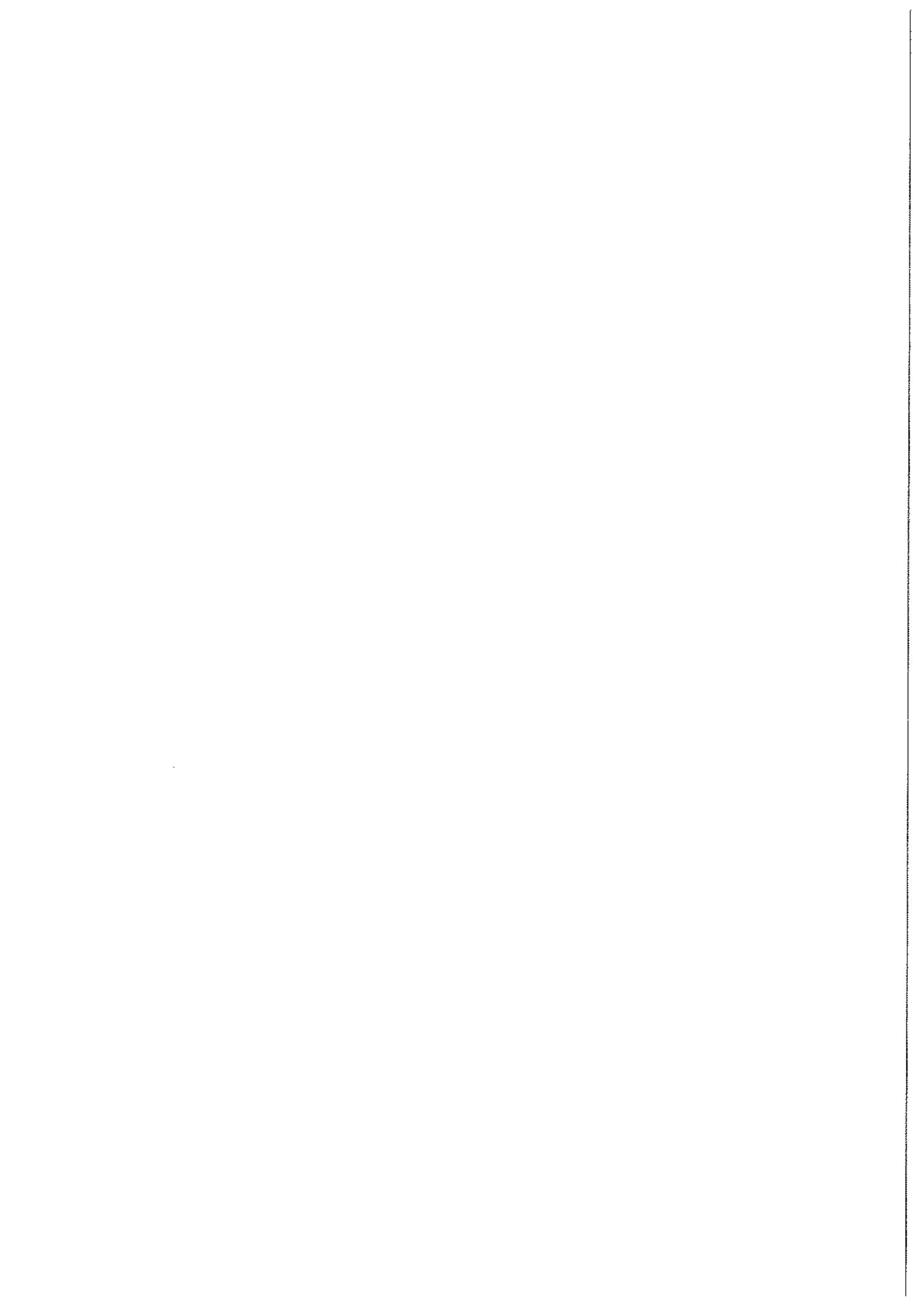
Nature	Date contrat	Montant	Objet	Garant
Construction	1992-1994	1 124 006 €	Construction du foyer étudiants	Ville d'Auxerre

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

Le Président,
Le Directeur Général,

Jacques Hojlo

PJ : Délibération du 24 avril 2015
Estimation du service du Domaine
Délibération conseil municipal



**SOCIETE ANONYME H.L.M.
VAL d'YONNE HABITAT**

CONSEIL d'ADMINISTRATION

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Réunion du 24 avril 2015

L'an deux mil quinze, le vingt quatre avril à dix sept heures, les membres du conseil d'administration de la Société Anonyme H.L.M. Val d'Yonne Habitat se sont réunis au siège sis 4 rue d'Eckmühl à Auxerre sous la présidence de Monsieur Jacques HOJLO.

Présents avec pouvoir : MM HOJLO, PIC, GARNAULT, BAILLY, LAURANT, SOURY, Mesdames PAUPY, QUANTIN, AOUAMI, AHIL, MILLET, la ville d'Auxerre, la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté représentée par Monsieur HENRIAT, LOGEHAB représenté par Monsieur ALBUIXECH, la Communauté de l'Auxerrois représentée par Mme CLOUZEAU.

Excusés avec pouvoir : Mme RICHEL, la Ville de Tonnerre représentée par Madame AGUILAR

Excusé sans pouvoir :

Présents : CAPEC représenté par Mme DELANDRE, FIDUCIAL AUDIT représenté par Monsieur AGEZ, MAZARS représenté par M. LHUILE.

Absents : le Conseil Général de l'Yonne.

.....
Projet de vente du foyer étudiants – rue Rimbert à Jonches

Fin d'année 2014, Monsieur Claude Vaucouloux a émis le souhait de nous rencontrer pour trouver une solution financière à la location du foyer.

Deux propositions de Monsieur Vaucouloux nous ont été faites. La première était de revoir le loyer à la baisse et la seconde l'achat du foyer-étudiants.

Après étude du dossier, la Société a opté pour la seconde hypothèse.

L'aspect financier relatif à ce programme a conduit la Société à faire une proposition de vente, par courrier en date du 03 février 2015, à hauteur de 600.000 euros.

A ce jour, le Directeur Général, Monsieur Vaucouloux, est en cours de consultation auprès de partenaires financiers afin de pouvoir réaliser cette opération immobilière.

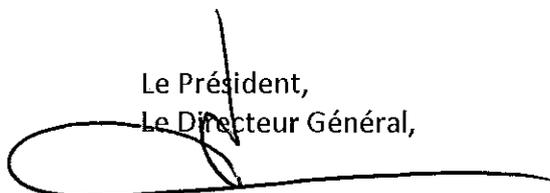
Par mail en date du 15 avril dernier, Monsieur Vaucouloux nous contactera pour « finaliser un compromis ».

En cas d'accord, le conseil d'administration autorise son Président, Directeur Général, Monsieur Jacques Hojlo, à signer tous actes à intervenir pour la vente du foyer étudiants.

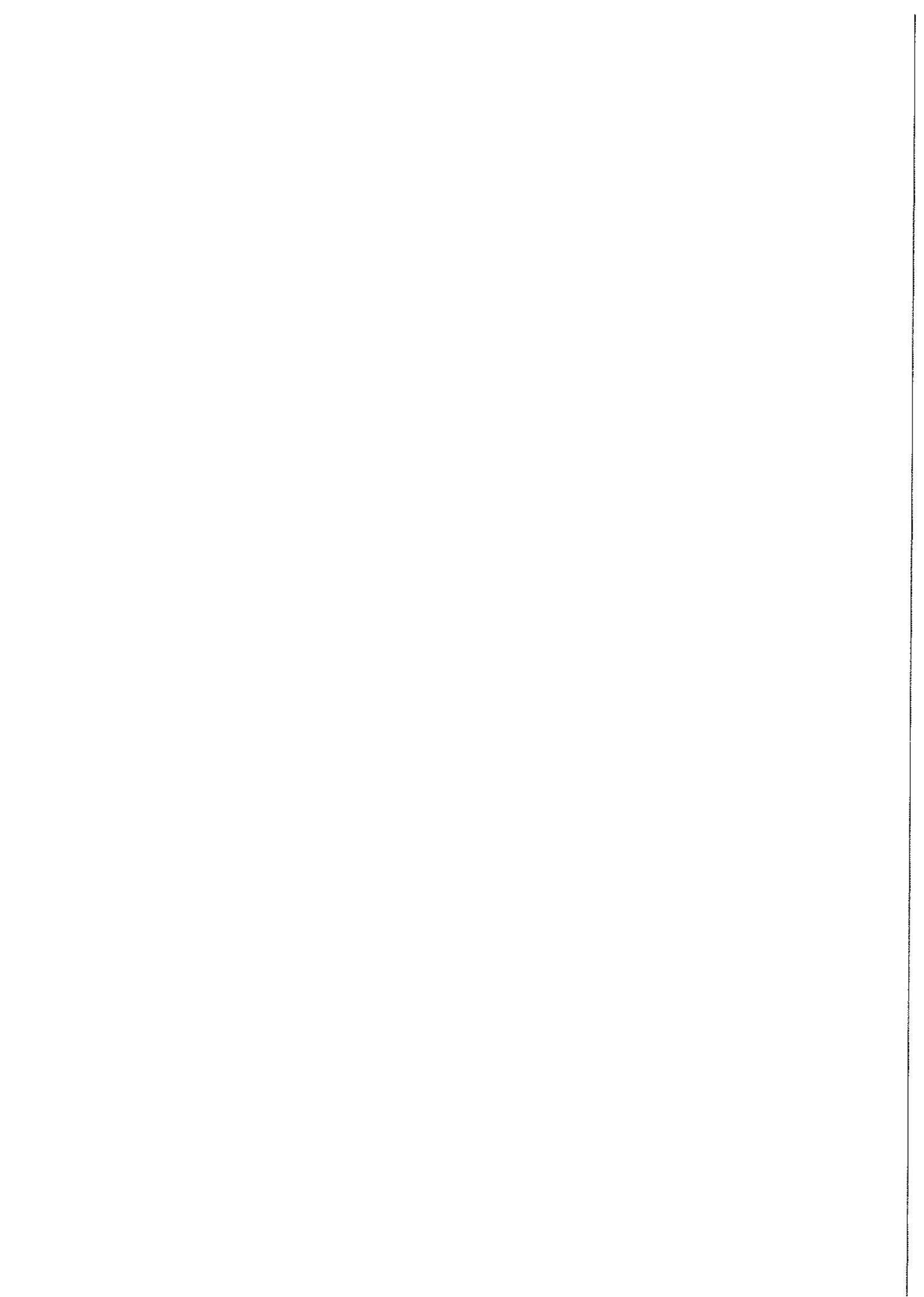
.....
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,
Le Directeur Général,



Jacques HOJLO



CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES SUR LA VALEUR VENALE

EV N° 829/2014 (2014-024 V 0829)

ENQUÊTEUR : Isabelle GARREL

CESSION AMIABLE

1. **Service consultant** : SA HLM VAL d'YONNE HABITAT

2. **Date de la consultation** : 29/10/2014 reçue le 04/11/2014 et complément le 05/12/2014.

3. **Opération soumise au contrôle (objet et but)** :

Cession d'un ensemble de deux bâtiments de logements sis 9-11 rue Robert Rimbert à AUXERRE sur les parcelles AB n°364-365-366-367 pour une surface totale de 1ha 10a 12ca.

4. **Propriétaire présumé** :

- Parcelles cadastrées section AB n°364-365-366-367 : SA HLM VAL d'YONNE HABITAT, consultant

5. **Description sommaire des immeubles compris dans l'opération** :

Commune d'AUXERRE

Quatre parcelles attenantes bâties cadastrées section AB n°364-365-366-367 pour une surface totale de 1ha 10a 12ca, assises d'un ensemble de deux bâtiments de logements foyer étudiant sis 9-11, rue Robert Rimbert Id le Bas de Jonches à AUXERRE et comprenant :

- bâtiment 1 près de l'entrée : édifié/rénové en 1992-93 sur rez-de-chaussée plus deux niveaux et comprenant 9 chambres réparties à 3 par niveau, couloir, escalier
- bâtiment 2 en forme de E : édifié/rénové en 1992-93 sur rez-de-chaussée plus deux niveaux et comprenant 30 chambres réparties sur les 1^{er} et 2^e étage, ainsi que l'ancien T3 du gardien reconverti en bureau de location, au rez-de-chaussée accueil, cafétéria, salle de plonge, trois salles de restauration, vestiaires, sanitaires.

Huisseries PVC et aluminium, volets roulants manuels, chauffage par convecteurs électriques, carrelage et parquets au sol.

5a. **Urbanisme – Situation au plan d'aménagement – Zone de plan – C.O.S – Servitudes – Etat du sous-sol – Eléments particuliers de plus-value et de moins-value – Voies et réseaux divers** :

Parcelles situées en zone UE1 du Plan Local d'Urbanisme applicable dans la commune d'AUXERRE, qui regroupe les secteurs à vocation d'activité qui accueille essentiellement des industries et quelques implantations de commerces, dans le périmètre du droit de préemption urbain. Présence des réseaux inclus dans la voie de desserte de ce secteur entièrement équipé.

6. Origine de propriété :

Ancienne et sans intérêt pour l'évaluation.

7. Situation locative :

Bien estimé libre.

8. Accords amiables :

Inconnus du service.

9. Détermination de la valeur vénale retenue :

Compte tenu de la situation de l'ensemble immobilier, de sa configuration et du marché immobilier local pour ce type de biens, la valeur vénale du **bien libre** peut être estimée à **507 000 euros pour ces deux bâtiments d'une surface utile totale de 1268.94m²**.

VALEUR VENALE NETTE : 507 000 EUROS

⇒ estimation englobant des deux bâtiments, cédés concomitamment selon information du consultant

10. Observations particulières :

Evaluation effectuée sous réserve du diagnostic sur la présence d'amiante, des termites, des risques liés au saturnisme, des risques naturels et technologiques, de l'installation de gaz et électrique et du diagnostic de performance énergétique (DPE).

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si elle intervenait après une modification de la réglementation de l'urbanisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

A AUXERRE, le 15 décembre 2014,
Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques,
Par délégation,



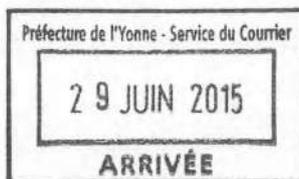
Fabrice PERRIN
Administrateur des Finances Publiques Adjoint

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N°2015 - 078 – Vente d'un logement locatif social allée du Maine – Avis de la commune



rapporteur : Guy Paris

Les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent aliéner des logements qu'ils ont construits ou acquis depuis plus de dix ans, comme le prévoit l'article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation.

Les locataires en place ont la possibilité d'adresser à l'organisme d'habitations une demande d'acquisition de leur logement.

C'est le cas pour la locataire du pavillon situé 32 allée du Maine à Auxerre, qui occupe la maison depuis 1992.

Le conseil d'administration de la société Val d'Yonne Habitat a confirmé, par délibération du 24 avril 2015, son accord au projet de vente moyennant le prix de 125 000 €.

Conformément à l'article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation, la commune d'implantation ainsi que les collectivités publiques, sont appelées à donner leur avis sur le projet de vente d'un logement ayant bénéficié de garantie d'emprunt lors de la construction. La société Val d'Yonne Habitat sollicite la Commune par courrier du 27 mai 2015.

La maison fait partie d'un ensemble de 6 pavillons édifiés en 1992 sur la parcelle cadastrée CS n° 177 aux Piedalloues. Il s'agit d'un logement de type 4 pour une surface habitable de 97 m².

Le prix est conforme à l'avis de France Domaine dans un rapport du 1^{er} avril 2015. Il se situe dans la moyenne des prix de cession des logements réalisés par les bailleurs sociaux aux Piedalloues.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'émettre un avis favorable au projet de vente du logement 32 allée du Maine au locataire en place selon les modalités indiquées.

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :37
- voix contre :
- abstention(s) : Jacques Hojlo
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet





Auxerre, le 27 mai 2015

Monsieur GUY FEREZ
Maire d'Auxerre
Hôtel de ville
89012 AUXERRE Cedex

Nos réf. : JH/DL

Dossier suivi par : Dominique Larrivé - Tél. 03 86 72 20.85

Objet : avis prix de vente d'une maison de ville- quartier des Piedalloues

Monsieur le Maire,

Conformément à la délibération prise par le Conseil d'Administration en date du 24 avril 2015, la locataire du pavillon sis 32 allée du Maine à Auxerre a émis le souhait d'acquérir son habitation avec garage accolé et jardin :

- Type 4 de 97 m² au prix de vente de 125 000 €

Suivant l'article L 443-12 du Code de la construction et de l'habitation, je sollicite votre avis concernant le prix de vente.

Suivant l'article L 443-7 du Code de la construction et de l'habitation le représentant de l'Etat dans le département doit consulter la commune afin de connaître son avis sur la vente de logements sociaux locatifs. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal de prendre une délibération précisant l'avis de la commune (ci-joint copie du courrier de la DDT pour information). Afin de réduire les délais règlementaires d'instruction, je vous remercie de bien vouloir proposer une délibération lors du prochain Conseil Municipal du mois de juin 2015 concernant la vente de ce logement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Le Directeur Général,

Jacques Hoilo

PJ : Délibération du 24 avril 2015
Courrier DDT
Avis du Domaine



Auxerre, le 27 mai 2015

**Monsieur le Directeur Départemental
du Territoire**

Service Urbanisme Habitat et
Renouvellement Urbain
3, rue Monge – BP 79
89011 AUXERRE Cedex

Nos réf. : JH/DL

Dossier suivi par : Dominique Larrivé Tél. 03 86 72 20 85

Objet : vente d'une maison de ville

Monsieur le Directeur,

Je vous informe qu'une vente est projetée avec une locataire (occupante en place dans le pavillon) d'une maison de ville de type 4, d'une surface habitable de 97 m² située 32 allée du Maine à Auxerre au prix de vente de 125 000 €.

Vous trouverez ci-joint les documents à vous fournir dans ce cadre, à savoir :

- La délibération du Conseil d'Administration du 24 avril 2015 autoriser le Président à signer tout acte à intervenir,
- l'estimation du service du Domaine,
- la note aux locataires (envoyée individuellement à chaque locataire avec leur avis d'échéance),
- la délibération du Conseil Municipal (avis du Maire sur le prix de vente et avis de la Commune sur la vente de logements sociaux locatifs),

Cette maison de ville fait partie d'un programme composé de 20 pavillons construits en 1992 pour lesquels plusieurs emprunts ont été contractés auprès de la CDC et le CIL (Logéhab) :

Nature	Date contrat	Montant	Objet	Garant
Construction	1991	1 189 102 €	Construction de 20 logements	Ville d'Auxerre

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

Le Président,
Le Directeur Général,

Jacques Hojlo

PJ : Délibération du 24 avril 2015
Note aux locataires
Estimation du service du Domaine
Délibération conseil municipal

**SOCIETE ANONYME H.L.M.
VAL d'YONNE HABITAT**

CONSEIL d'ADMINISTRATION

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Réunion du 24 avril 2015

L'an deux mil quinze, le vingt quatre avril à dix sept heures, les membres du conseil d'administration de la Société Anonyme H.L.M. Val d'Yonne Habitat se sont réunis au siège sis 4 rue d'Eckmühl à Auxerre sous la présidence de Monsieur Jacques HOJLO.

Présents avec pouvoir : MM HOJLO, PIC, GARNAULT, BAILLY, LAURANT, SOURY, Mesdames PAUPY, QUANTIN, AOUAMI, AHIL, MILLET, la ville d'Auxerre, la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté représentée par Monsieur HENRIAT, LOGEHAB représenté par Monsieur ALBUIXECH, la Communauté de l'Auxerrois représentée par Mme CLOUZEAU.

Excusés avec pouvoir : Mme RICHEL, la Ville de Tonnerre représentée par Madame AGUILAR

Excusé sans pouvoir :

Présents : CAPEC représenté par Mme DELANDRE, FIDUCIAL AUDIT représenté par Monsieur AGEZ, MAZARS représenté par M. LHUILE.

Absents : le Conseil Général de l'Yonne.

.....
Projet de vente d'un pavillon du Hameau des Givoirs

Madame Renaud, locataire du pavillon sis 32, allée du Maine à Auxerre, a réitéré sa demande d'achat du pavillon qu'elle occupe depuis juin 1992.

La Société a demandé une actualisation de l'estimation à France Domaine.

Il ressort un prix de 125.000 euros pour ce pavillon de type IV.

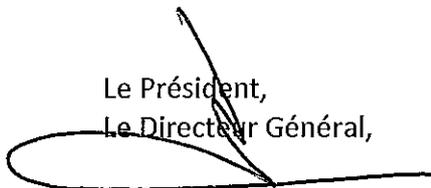
La proposition a été faite à Madame Renaud. Un rendez vous avec nos services, pour concrétiser la vente, est fixé au 28 avril prochain. Il semblerait que la locataire ait pu se voir accorder un emprunt pour le financement.

Le conseil d'administration autorise son Président, Directeur Général, Monsieur Jacques Hojlo, à signer tous actes à intervenir pour la vente de ce pavillon.

.....
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,
Le Directeur Général,



Jacques HOJLO



Le Président

Auxerre, le 13 mars 2012

Nos références : D.L

Objet : Vente de votre pavillon

Madame, Monsieur,

Je vous informe que la Société envisage la vente de votre pavillon. Vous êtes locataire de votre logement et de ce fait, vous avez l'occasion d'acquiescer celui-ci.

Si vous projetez l'acquisition de votre pavillon, je vous demande de m'adresser un courrier me faisant part de votre souhait.

En aucun cas, la Société ne vendra votre logement tant que vous êtes locataire de celui-ci. La priorité vous est donnée.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements, Mademoiselle LARRIVE Dominique se tient à votre disposition pour vous apporter tous les éléments nécessaires à cet éventuel projet.

Je souhaite que le meilleur accueil vous soit réservé dans ces démarches et qu'elles se concrétisent dans de bonnes conditions.

Le Président,
Le Directeur Général,

Jacques Hojlo



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE L'YONNE

SERVICE DU DOMAINE

Adresse : 9, rue Marie Noël

BP. 109

89011 AUXERRE CEDEX

Horaires d'ouverture : avec ou sans rendez-vous du lundi
au vendredi
de 8H30 à 12H et de 13H45 à 16H15

Pour nous joindre :

Affaire suivie par : Julian JEANNES

Téléphone : 03.86.72.34.04.

Télécopie : 03.86.72.36.36.

Email : julian.jeannes@dfip.finances.gouv.fr

EV n° 222/2015 (2015-024 V 222)

OBJET : Commune d'Auxerre

Cession de 6 pavillons jumelés de type IV formant l'îlot n°1 du
hameau des Givoirs.

REF : Votre lettre du 04/03/2015 (reçue le 05/03/2015 date de
consultation)

Affaire suivie par Mme Dominique Larrivé

Monsieur le Directeur Général,

Par la lettre visée en référence, vous m'avez demandé de procéder à l'actualisation de l'évaluation datée du 16 janvier 2012 (EV n° 2012-024V674) concernant un ensemble de 6 pavillons situé 24 à 34 allée du Maine et cadastrés section CS n°177 sur la commune d'Auxerre.

Après enquête du service, et étude de l'évolution du marché immobilier depuis la dernière consultation, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la valeur vénale peut être abaissée à 125 000 € par logement, soit un total de 750 000 €.

Il est rappelé que l'organisme HLM lorsqu'il cède un bien à une personne physique peut moduler l'estimation de 35% par rapport à l'estimation domaniale dudit bien libre d'occupation (art. L 443-11 et L 443-12 du Code de la construction et de l'habitation).

Estimation effectuée sous réserve du métrage Carrez, des diagnostics amiante, termites, des installations de gaz et d'électricité, ainsi que du diagnostic de performance énergétique « DPE » et de l'état des risques naturels et technologiques.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai normal des transactions soit un an.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des services territorialement compétents de la Direction Générale des Finances Publiques.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental des Finances publiques
par délégation,

Fabrice PERRIN

Administrateur des Finances publiques adjoint

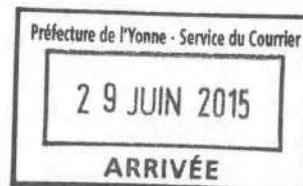
avillons
124
2015
03/03
03/11

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N°2015 - 079 - Immeuble Clémenceau – Cession d'un local à la communauté d'agglomération



rapporteur : Guy Paris

La Ville est propriétaire des locaux situés au 1^{er} étage de l'immeuble Clémenceau aménagés à l'origine pour permettre l'installation et le fonctionnement d'une borne audiovisuelle de France 3 Bourgogne.

Ces locaux, jouxtent les bureaux de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois au 2^{ème} et 3^{ème} étage de l'immeuble qui constituent son siège social.

L'établissement public de coopération intercommunale, dans le cadre de l'extension de ses domaines d'intervention, sollicite l'acquisition de ces locaux occupés par le service audiovisuel. L'occupation des lieux est régie par une convention établie le 21 décembre 1990 moyennant un loyer annuel fixé après actualisation en 2015 à 7 812 €.

L'espace représente une surface de 115 m² répartis en bureau, studio d'enregistrement, locaux techniques et sanitaires. Il constitue le lot n° 17 de l'état descriptif de division de l'immeuble avec les tantièmes attachés au règlement de copropriété.

La Communauté d'Agglomération, occupant également les locaux attenants au 1^{er} étage, pourrait aménager les lieux et organiser dans un espace commun, le fonctionnement et le développement des services.

L'établissement public ayant connaissance de la situation locative se rapproche des représentants de France 3 pour évoquer les conditions dans lesquelles il conviendra de concilier la continuité du service public audiovisuel et l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération à disposer des locaux dans un délai satisfaisant. La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois substitue la Ville d'Auxerre dans les droits et obligations du contrat de location.

Les modalités sont définies d'un commun accord et au vu de l'avis de France Domaine pour un transfert des locaux en l'état et actuellement occupés, au prix de 172 000 €. Le transfert sera finalisé sur ces bases au moyen d'un acte administratif.

La vente n'est pas assujettie à la TVA pour ces locaux acquis depuis plus de 5 ans et n'ayant fait l'objet d'aucun travaux de réhabilitation récemment. Dans ce cadre la mutation sera soumise aux droits d'enregistrements au taux de droit commun, qui seront acquittés par la Communauté d'Agglomération.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'émettre, au vu de l'avis de France Domaine, un avis favorable à la vente à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois du lot n° 17 de la copropriété de l'immeuble Clemenceau actuellement occupé par France 3 au prix de 172 000 € ;
- d'autoriser le maire à signer tout acte à intervenir à cet effet ;
- de dire que la recette sera versée au budget de l'année 2015 et fera l'objet d'une décision modificative.

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances du 15 juin 2015 : favorable

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :38
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



AVIS DU DOMAINE

(Valeur Vénale)

(Code du Domaine de l'Etat, art.R 4 ou décret n°86-455 du 14 mars 1986 modifié)

Loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001

EV N° 725/2014 (2014-024 V 0725)

ENQUÊTEUR : Isabelle GARREL

ACQUISITION AMIABLE

1. **Service consultant** : Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

2. **Date de la consultation** : 25/09/2014 reçue le 29/09/2014.

3. **Opération soumise au contrôle (objet et but)** :

Acquisition d'un local de bureaux inclus dans la copropriété sur les parcelles cadastrées section BH n°318-326-333-207-317-343 et sise 1-3-3bis rue Clémenceau et 2-2b-2ter-6b rue Faillot à AUXERRE.

4. **Propriétaire présumé** :

- parcelles cadastrées section BH n°318-326-333-207-317-343 : copropriété

- 5. **Description sommaire des immeubles compris dans l'opération** :

Commune d'AUXERRE

Dans les six parcelles bâties cadastrées section BH n°318-326-333-207-317-343 et sise 1-3-3bis rue Clémenceau et 2-2b-2ter-6b rue Faillot à AUXERRE, lot n°17 sis 1-3 rue Clémenceau au 1^{er} étage.

Local en nature de bureaux occupés par France 3 et composés d'une grande entrée, bureau, sanitaires, studio d'entregistrement, local de stockage.

Huisseries bois double vitrage ancien, revêtement de sol en parquet, chauffage par convecteurs électriques anciens, bon état général.

5a. Urbanisme – Situation au plan d'aménagement – Zone de plan – C.O.S – Servitudes – Etat du sous-sol – Eléments particuliers de plus-value et de moins-value – Voies et réseaux divers :

Parcelle située en zone UA du Plan Local d'Urbanisme applicable dans la commune d'AUXERRE, dans le périmètre du droit de préemption urbain.

Présence des réseaux inclus dans la voie de desserte de ce secteur entièrement équipé.

6. Origine de propriété :

Acquisition ancienne, sans intérêt pour l'évaluation.

7. Situation locative :

Locaux estimés libres.

8. Accords amiables :

Inconnus du service.

9. Détermination de la valeur vénale retenue :

Compte tenu de la situation de la construction, de sa configuration et du marché immobilier local pour ce type de biens, la valeur vénale du bien libre peut être estimée à 172 000 euros après arrondissement.

VALEUR VENALE BIEN LIBRE : 172 000 EUROS

10. Observations particulières :

Evaluation effectuée sous réserve du diagnostic sur la présence d'amiante, des termites, des risques liés au saturnisme, des risques naturels et technologiques, de l'installation de gaz et électrique et du diagnostic de performance énergétique (DPE).

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si elle intervenait après une modification de la réglementation de l'urbanisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

A AUXERRE, le 9 décembre 2014,
Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques,
Par délégation,



Fabrice PERRIN
Administrateur des Finances Publiques Adjoint

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N°2015 - 080 – Terrain rue Lafayette – Cession à l'association ACTSA



rapporteur : Guy Paris

L'Association Culturelle et Sportive Turque d'Auxerre, dénommée ACSTA recherche un terrain sur le quartier des hauts d'Auxerre pour édifier un centre culturel nécessaire au fonctionnement de ses activités et des locaux à usage culturel.

L'association, représentée par Monsieur AKAY est implantée à Auxerre depuis plusieurs années et fonctionne sur le plan administratif dans des locaux situés dans un immeuble collectif 27/2 place Corot.

Les actions menées par l'association dans le quartier des Brichères et Sainte-Geneviève développent le lien social et familial en organisant notamment des activités et des événements culturels et sportifs.

L'association comprenant 150 membres adhérents dispose de locaux trop petits et doit utiliser les créneaux au centre de loisirs des Brichères pour se réunir. Après avoir prospecté l'association dispose actuellement de locaux qui ne peuvent pas répondre sur le plan réglementaire à son fonctionnement.

L'association est à l'initiative d'échanges avec la Ville d'Auxerre pour rechercher un lieu afin de construire des locaux fonctionnels adaptés à ses activités culturelles et réaliser un lieu de culte conformément à son objet, en lieu et place des locaux actuels.

La localisation de ce projet après prospection a été définie sur l'assiette foncière située aux Brichères boulevard Lafayette, cadastrée section DT n° 202-203 devenue propriété de la Ville d'Auxerre à l'issue des opérations de démolition des anciennes tours.

Le projet de l'association comprend la construction des locaux affectés aux activités culturelles pour une surface de 307 m² organisés en salle polyvalente, salle informatique, salles d'activités et bureaux de l'association.

Le lieu de culte comprend une surface utile de 169 m² répartis sur un niveau et une mezzanine.

Le parcellaire sera organisé à partir d'un accès sur le boulevard Lafayette avec l'implantation des constructions, l'aménagement des cheminements de circulation et le nombre de places de stationnement prévu par la réglementation pour les équipements collectifs.

La Ville en accord avec l'association, souhaite que ce projet s'insère dans l'environnement en privilégiant la qualité architecturale et le traitement paysager.

L'emprise du projet représente 3 800 m² environ à prélever de la parcelle communale qui en comprend 9 486 m². Le projet devra faire l'objet d'une division cadastrale.

Les modalités sont proposées au prix de 67 € le m² pour la superficie à délimiter. Les services de France Domaine précisent dans un rapport du 13 novembre 2014 que la valeur de 270 000 €

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

pour une emprise de 3 000 m² n'appelle pas d'observation et qu'elle correspond à la valeur vénale actuelle.

La Ville d'Auxerre accepte un étalement du prix mais limité à deux fractions égales qui seront versées, pour la première au début de l'année 2016 après signature de l'acte réitérant la vente du terrain et l'obtention du permis de construire, et le solde en 2017.

Préalablement, l'association signera un compromis de vente du terrain sous ces conditions et celles suspensives d'obtention un permis de construire qui sera étudié par un cabinet d'architecte en conformité avec le plan local d'urbanisme et privilégiant l'insertion globale du projet dans l'environnement.

Les modalités de vente du foncier nécessaire à la localisation du projet sur la parcelle, sont conformes à la législation concernant la vente de biens immobiliers à cette association dont les activités de proximité auprès des jeunes et des familles sont reconnues sur les quartiers des hauts d'Auxerre.

Développer le lien social et une meilleure insertion des habitants avec la réalisation d'un lieu de rencontre adapté et reconnu qui sera ouvert à tous, constitue pour la Ville d'Auxerre un intérêt local justifiant les modalités de la vente du foncier.

La cession par la Commune d'une emprise du domaine privé résulte du seul exercice de la propriété sans autre motivation que celle de réemployer dans le cadre des ses missions la valeur de son actif et de permettre à l'association de poursuivre ses activités. Elle ne constitue pas une opération économique et ne s'inscrit pas dans une démarche de commercialisation. Dans ce cadre la Commune n'agit pas en qualité d'assujetti au sens de l'article 256 du Code général des impôts. La cession n'est pas soumise à la TVA. L'association paiera les droits d'enregistrement au taux de droit commun.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'émettre au vu de l'avis de France Domaine un avis favorable à la vente à l'association ACSTA d'une emprise à prélever de la parcelle cadastrée DT n° 202 et 203 rue Lafayette au prix de base de 67 € le m² pour la réalisation du projet indiqué ;
- d'accepter l'étalement du prix total en deux fractions égales à verser la première au dernier trimestre 2016 et le solde au dernier trimestre 2017 ;
- d'autoriser le Maire à signer le compromis de vente sur ces bases et l'acte authentique de vente ;
- de dire que chaque fraction du prix sera versée sur les budgets correspondants.

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances du 15 juin 2015 : favorable

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) : 30

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

- voix contre : Publiée le : 26/06/2015
 - abstention(s) : Elisabeth Gérard-Enregistrée à la préfecture de
Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle l'Yonne le :
Bourhis, André Milot, Malika Ounes,
Virginie Delorme, Guillaume Larrivé,
Stéphane Azamar-Krier
 - absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé
-

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES SUR LA VALEUR VENALE

EV N° 797/2014 (2014-024 V 0797)

ENQUÊTEUR : Isabelle GARREL

CESSION AMIABLE

1. Service consultant : Mairie d'AUXERRE

2. Date de la consultation : 20/10/2014 reçue le 22/10/2014.

3. Opération soumise au contrôle (objet et but) :

Cession d'un terrain sis boulevard Lafayette à AUXERRE sur les parcelles cadastrées section DT n°202-203 pour une emprise de 3000m² à prélever sur la surface totale de 94a 86ca.

4. Propriétaire présumé :

- Parcelles cadastrées section DT n°202-203 : mairie d'AUXERRE, consultant

5. Description sommaire des immeubles compris dans l'opération :

Commune de AUXERRE

Emprise à prélever de 3000m² sur un ensemble de deux parcelles non bâties attenantes cadastrées section 202-203 pour des surfaces respectives de 94a 69ca et 17ca, soit une surface totale de 94a 86ca sises boulevard Lafayette à AUXERRE.

Deux parcelles, en nature de friches arborées et possédant deux façades sur le boulevard Lafayette et la rue des Béquillis (par rapport à laquelle le terrain est surélevé d'environ 1.50m).

5a. Urbanisme – Situation au plan d'aménagement – Zone de plan – C.O.S – Servitudes – Etat du sous-sol – Eléments particuliers de plus-value et de moins-value – Voies et réseaux divers :

Parcelles situées dans la zone UK du Plan Local d'Urbanisme applicable dans la commune d'AUXERRE, dans le périmètre du droit de préemption urbain.

Présence des réseaux inclus dans la voie de desserte de ce secteur entièrement équipé.

6. Origine de propriété :

Ancienne et sans intérêt pour l'évaluation.

7. Situation locative :

Biens estimés libres.

8. Accords amiables :

9. Détermination de la valeur vénale retenue :

Compte tenu de la situation du bien, de sa configuration et du marché immobilier local pour ce type de biens, la valeur vénale du **bien libre** proposée par le propriétaire à hauteur de **270 000 euros** pour une emprise de 3000m² n'appelle pas d'observations de la part du service France Domaine.

10. Observations particulières :

Evaluation effectuée sous réserve de l'état révélé du sous-sol en terme de pollution, distribution d'énergie, fouilles archéologiques et reliefs souterrains.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si elle intervenait après une modification de la réglementation de l'urbanisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

A AUXERRE, le 13 novembre 2014,

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques,
Par délégation,



Fabrice PERRIN
Administrateur des Finances Publiques Adjoint

DIRECTION GENERALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Références de la parcelle 000 DT 203	
Référence cadastrale de la parcelle	000 DT 203
Contenance cadastrale	17 mètres carrés
Adresse	1X BD LAFAYETTE 89000 AUXERRE
Références de la parcelle 000 DT 202	
Référence cadastrale de la parcelle	000 DT 202
Contenance cadastrale	9 409 mètres carrés
Adresse	18 BD LAFAYETTE 89000 AUXERRE
Adresse	3 BD LAFAYETTE 89000 AUXERRE

Département :
YONNE

Commune :
AUXERRE

Section : DT
Feuille : 000 DT 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2500

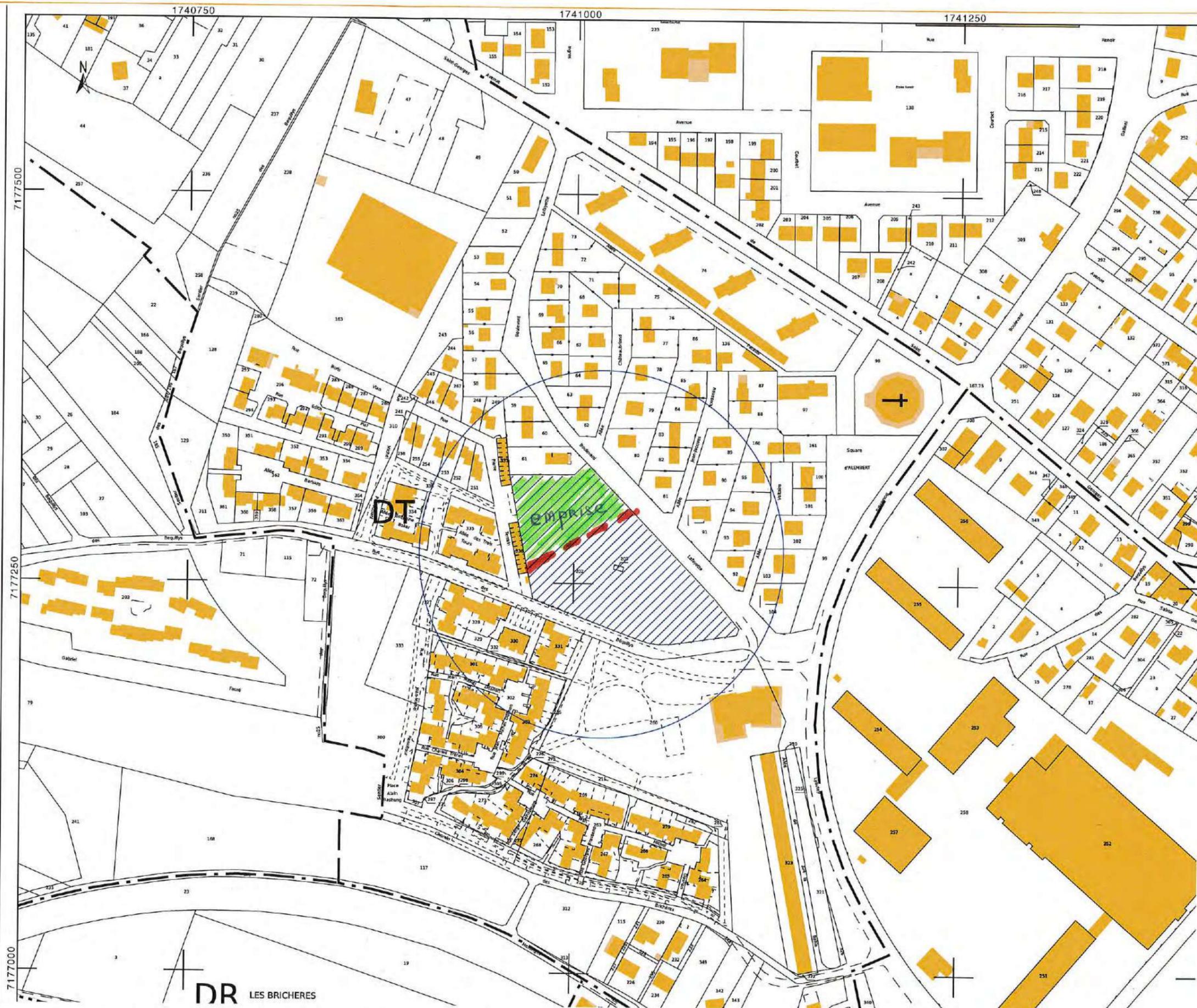
Date d'édition : 05/11/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
AUXERRE
Service du Cadastre 8, rue des Moreaux 89010
89010 AUXERRE CEDEX
tél. 03.86.72.50.29 -fax 03.86.72.50.22

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



EXTRAIT CADASTRAL

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N°2015 - 081 – Adoption du Contrat de Ville 2015-2020



rapporteur : Jacques HOJLO

Le dispositif Contrat Urbain de Cohésion Social (CUCS) a été mis en place sur la période 2007-2009. L'État a annoncé, fin 2010, son souhait de prolonger le CUCS jusqu'en 2014. Un avenant à la convention cadre a donc été signé de façon à la proroger jusqu'en 2014.

En 2015, les Contrats de Ville succèdent aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) et constituent le cadre d'action d'une politique de la ville profondément renouvelée.

L'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel pour les années 2015 à 2020. Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été définis par décret du 30 décembre 2014, fixant la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains. A l'échelle de l'agglomération de l'Auxerrois, trois quartiers prioritaires ont été identifiés : les Brichères-Ste Geneviève, les Rosoires et Rive Droite. St Siméon reste un quartier de veille active.

Le contrat de ville s'appuie sur 3 piliers qui doivent s'articuler ensemble : c'est un enjeu majeur de cohérence globale du contrat. Il s'agit de :

- cohésion sociale
- développement économique, emploi et accès à la formation
- cadre de vie et renouvellement urbain

Un 4ème pilier « - valeurs de la République et citoyenneté » devrait venir renforcer le dispositif

Conformément à la circulaire du 15/10/2014, trois axes transversaux devront se décliner dans chacun des quatre piliers et l'ensemble du contrat :

- la jeunesse,
- l'égalité entre les femmes et les hommes
- la lutte contre les discriminations.

De même, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), lors de son conseil d'administration du 15 décembre 2014, a déterminé la liste des 200 quartiers d'intérêt national qui bénéficieront du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Pour l'Auxerrois, le quartier Brichères- Sainte Geneviève a été retenu dans cette liste.

145 quartiers présentant des enjeux importants qualifiés de quartiers d'intérêt régional sont identifiés par les préfets de région dans le cadre de réflexion avec les collectivités. Pour l'Auxerrois, le quartier des Rosoires a été retenu.

Le contrat de ville de l'Auxerrois est conclu à l'échelle intercommunale entre d'une part, l'Etat et d'autre part notamment,

- la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.
- la Ville d'Auxerre

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

- le Conseil Régional de Bourgogne
- le Conseil Départemental
- l'Office auxerrois de l'habitat
- la Caisse des dépôts et consignation.

Le Contrat de Ville de l'Auxerrois entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015 pour une durée de six ans.

L'élaboration du Contrat de Ville se traduira par la définition des objectifs opérationnels, des outils mobilisables, des actions, des modalités financières, des modalités de pilotage et de gouvernance du contrat, des indicateurs de suivi et d'évaluation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le Contrat de Ville tel que présenté
- D'autoriser le maire à signer le Contrat de Ville
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015 à hauteur de 90 000 € et seront proposés au vote du conseil municipal des années suivantes.

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances du 15 juin 2015 : favorable

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :29
- voix contre :
- abstention(s) : Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, André Milot, Malika Ounes, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Pascal Henriat
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales
Joëlle Richet



Financement ville d'Auxerre des fiches actions du Contrat Ville 2015

		2015		
N°	Intitulé de l'action	Porteur de l'action	Financement Ville	OBSERVATIONS
	PLIE 2015	MEFA	40 000	
	Bienvenue au carrefour numérique (Mission locale)	Mission Locale	1 500	
	Déclic emploi (Mission locale)	Mission Locale	500	
	Atelier Lire écrire débutants (Association CLEF)	Ass CLEF	2 000	
	- quartier des Rosoires: culture théâtrale, cinématographique, scientifique dans les écoles des Rosoires (Ville d'Auxerre)	Ville d'Auxerre DEE	1 000	
	-quartier Rive droite : écouter, regarder, créer (Ville d'Auxerre)	Ville d'Auxerre DEE	1 000	
	-quartier Ste Geneviève : s'ouvrir aux autres grâce au chant, à la musique, à la culture (Ville d'Auxerre)	Ville d'Auxerre DEE	2 000	
	-quartier Saint Siméon : culture et cultures (Ville d'Auxerre)	Ville d'Auxerre DEE	1 000	
	Sur les chemins culturels (DAC : lézards des arts)	Ville d'Auxerre DAC	4 000	
	Premiers Gestes (Compagnie théâtrale Tribu d'essence)	Compagnie Tribue d'essence	2 000	
	Ambassadrices de quartiers (CCAS Auxerre)	CCAS Auxerre	1 000	
	Animation sportive (OMS)	Office Municipal des Sports	7 000	
	Développement et soutien aux clubs de football des jeunes de quartier (Stade Auxerrois)	Ass Stade Auxerrois	3 000	
	Séjours collectifs de vacances pour les enfants et les jeunes mineurs des quartiers ZUS (Ville d'Auxerre – QJC)	Ville d'Auxerre QJC	2 000	CL Brichères : 500 CL Rosoires : 500 CL Rive Droite : 500 MDE : 500
	Accompagnement Educatif et soutien scolaire (Association des Rosoires)	Ass des Rosoires	1 000	
	Les parents et l'école (Etre et Savoir) (Valérie SKIRKA)	Ass Être et Savoir	1 000	
	Favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux pratiques sportives (Stade Auxerrois)	Ass Stade Auxerrois	3 000	
	Accueillir les adolescents dans les quartiers (QJC)	Ville d'Auxerre QJC	2 500	MQ Rosoires : 625 MQ Rive Droite : 625 MQ St Sim : 625 MQ Ste Gene : 625
	Animons les quartiers (QJC)	Ville d'Auxerre QJC	11 500	CL Rive Droite : 3800 CL Rosoires : 2000 MQ St Siméon : 2000 CL Ste Gene: 3700
	Femmes d'hier et d'aujourd'hui (QJC)	Ville d'Auxerre QJC	500	Coordo MQ : 500
	Devenir éco-citoyen (QJC)	Ville d'Auxerre QJC	500	Coordo CL : 500
	Semaine de lutte contre les discriminations (QJC)	Ville d'Auxerre QJC	500	Coordo MQ : 500
	Passeurs d'images	Ville d'Auxerre QJC	1 500	Coordo MQ : 1500
			90 000	



Contrat de Ville de l'auxerrois 2015-2020



Sommaire

AVANT-PROPOS.....	4
PREMIERE PARTIE : LE TERRITOIRE DU CONTRAT DE VILLE ET SES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC	6
I.1 – LE PROJET DE TERRITOIRE	10
I.2 – LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE	11
a) Les trois quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).....	11
b) Le quartier de veille active (QVA).....	14
c) La notion de quartier vécu.....	14
d) Principales caractéristiques de la nouvelle géographie prioritaire.....	14
I.3 – BILAN-SYNTHESE DE DISPOSITIFS CONTRACTUELS TOUCHANT LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE (2006-2014).....	22
I.4 - L’ARTICULATION AVEC LES PLANS, SCHEMAS OU CONTRATS EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE	28
DEUXIEME PARTIE : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CONTRAT DE VILLE.....	34
II.1 – LES TROIS THEMATIQUES TRANSVERSALES	35
a) La jeunesse	35
b) L’égalité femmes – hommes	37
c) La lutte contre les discriminations.....	40
II.2 : PILIER « COHESION SOCIALE ».....	42
II.3 – PILIER « DEVELOPPEMENT DE L’ACTIVITE ECONOMIQUE, DE L’ACCES A L’EMPLOI ET A LA FORMATION»	63
II.4 – PILIER « HABITAT, CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN »	69
a) Enjeux prioritaires d’un renouvellement urbain durable (objectif transversal)	69
b) la déclinaison des objectifs opérationnels.....	70
II.5 – PILIER : VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE.....	76
TABLEAUX RECAPITULATIFS DU CADRE STRATEGIQUE DU CONTRAT DE VILLE DE L’AUXERROIS.....	77
TROISIEME PARTIE : LA GOUVERNANCE DU CONTRAT.....	80
III.1 – la participation des habitants.....	80
a. Les conseils citoyens.....	80
b. Les maisons de projet.....	80
III.2 – le pilotage du contrat	80
III.3 – suivi et évaluation du contrat.....	81
III.4 – les signataires du contrat	81
a. Intervention de la Caisse des dépôts.....	81

b. Intervention du Conseil régional de Bourgogne.	82
III.5 – Les conventions d’application du contrat de ville.	84
a. Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain	84
b. Charte d'engagements réciproques entre l'Etat, les communes et leur groupement et les organismes HLM.....	84
c. Convention intercommunale.....	84
d. Pacte financier et fiscal de solidarité (article 12 de la loi- instruction spécifique à venir).....	84
III.6 – Les modalités financières.	84
LES DOCUMENTS ANNEXÉS AU CONTRAT DE VILLE.....	87

AVANT-PROPOS

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a largement remanié le cadre de la politique de la ville, dont les objectifs sont de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle a notamment revu la **géographie prioritaire**, en identifiant 1 300 quartiers d'intervention, ciblés sur la base du critère unique du revenu des ménages.

Elle annonce également un **nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)** qui concerne 200 quartiers parmi les 1 300 évoqués plus haut.

Des mesures de renforcement de la **participation des habitants** à la mise en œuvre de la politique de la ville sont aussi prévues, notamment avec la création des « Conseils citoyens ».

Enfin, la loi vise à **mobiliser** en faveur des quartiers prioritaires en premier lieu **les dispositifs de droit commun**, c'est-à-dire les moyens « ordinaires » de l'Etat, des collectivités locales et de leurs partenaires, préalablement aux dispositifs et crédits spécifiques de la politique de la ville.

L'ensemble de ces dispositions doivent se traduire dans **des contrats de ville de nouvelle génération** intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique des politiques publiques en direction des quartiers. Ces enjeux ambitieux nécessiteront un engagement partenarial, pluriannuel et financier des signataires.

La région et l'Etat ont choisi d'inscrire la Politique de la ville dans le cadre du **Contrat de plan Etat-Région (CPER)** signé le 24 avril 2015 affichant ainsi une stratégie partagée et des modalités d'intervention complémentaire, les contrats de ville constituant l'action 1 « politique de la ville et politique régionale de cohésion sociale et urbaine » du volet territorial du CPER

A ce titre, dans le cadre de sa politique de cohésion urbaine et sociale, la région est signataire du contrat de ville de l'auxerrois. Une démarche globale de diagnostic et de déclinaison d'un projet globale ont été menées de façon partenariale pour la rédaction d'une **Convention régionale de cohésion urbaine et sociale pour la période 2015-2020** adossée au présent Contrat de ville. Cette convention signée entre le Conseil régional de Bourgogne et la Communauté de l'auxerrois met en avant les éléments relatifs aux axes :

- développement économique, accès à l'emploi et à la formation
- cadre de vie et renouvellement urbain
- jeunesse

Les modalités d'engagement de la région au titre de sa politique de cohésion urbaine et sociale sont précisées et déclinées dans cette convention-cadre.

A l'échelle de l'agglomération de l'auxerrois, **3 quartiers prioritaires ont été identifiés**. Ils se situent tous sur le territoire communal de la Ville d'Auxerre et se substituent aux précédents zonages (zones urbaines sensibles, zones de redynamisation urbaine et quartiers C.U.C.S) :

- Les Brichères / Sainte-Geneviève
- Les Rosoirs
- Rive-droite

Le quartier Saint-Siméon sort du périmètre de géographie prioritaire mais est maintenu en tant que « quartier de veille » et continuera de bénéficier du Programme de réussite éducative.

Tous ces quartiers, sont concernés par des projets de renouvellement urbain, soit qu'ils aient bénéficié du 1^{er} programme national, soit qu'ils aient été retenus dans les 200 quartiers d'intérêt national (Les Brichères / Sainte-Geneviève) ou bien qu'il fasse l'objet d'une demande d'inscription au titre des Programmes d'intérêt régional, dont les bénéficiaires seront connus fin du 1^{er} semestre 2015.

Un travail de recensement des dispositifs, moyens, actions existants en faveur des quartiers a été mené auprès de l'ensemble des Directions et services de la Communauté d'agglomération et de la Ville d'Auxerre. Il a permis d'étayer le **diagnostic territorial partagé** réalisé à l'automne 2014 et auquel ont participé l'ensemble des partenaires institutionnels (Etat, Conseil

régional de Bourgogne et Conseil départemental de l'Yonne). Il a été complété par une démarche similaire des services de l'Etat sous forme d'un « Dire de l'Etat », et de nombreux autres partenaires (agences de l'Etat, bailleurs sociaux, transporteur public...).

Cet objectif politique de **lutte contre les inégalités territoriales** a vocation à s'inscrire dans un Contrat de Ville qui couvrira la période 2015-2020. L'objet de la présente convention est d'en déterminer notamment :

- **Le périmètre territorial.**
- **Les orientations stratégiques.**
- **La gouvernance.**

Ce cadre est présenté à l'échelle intercommunale, mais sera par la suite décliné, pour chacun des trois volets thématiques (urbain, économique, social), en **conventions territorialisées à l'échelle des quartiers** pour permettre notamment aux services de la Ville d'Auxerre de s'organiser en pôles territoriaux au sein des quartiers. **Les habitants** seront associés à la mise en œuvre et au suivi des actions par l'intermédiaire des conseils citoyens.

Le contrat de ville de l'Auxerrois est conclu à l'échelle intercommunale entre :

- l'Etat
- la Communauté de l'Auxerrois
- la ville d'Auxerre
- le Conseil Régional de Bourgogne
- le Conseil Départemental de l'Yonne
- l'Office auxerrois de l'habitat
- la Caisse des dépôts et consignation

Le contrat de ville de l'Auxerrois entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015 pour une durée de six ans.

L'élaboration du contrat de ville se traduira par la définition des objectifs opérationnels, des outils mobilisables, des actions, des modalités financières, des modalités de pilotage et de gouvernance du contrat, des indicateurs de suivi et d'évaluation.

Un protocole d'intention a été signé entre l'Etat et les collectivités précitées en présence de la Secrétaire d'Etat à la politique de la ville le 21 mai 2015. Celui-ci définit les différentes orientations stratégiques et objectifs opérationnels déclinés de manière plus détaillée dans le présent (Cf. tableau récapitulatif en page 76).

PREMIERE PARTIE : LE TERRITOIRE DU CONTRAT DE VILLE ET SES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

La communauté d'agglomération (CA) compte plus de 67 055 habitants au 1^{er} janvier 2014¹ et sa population est restée quasiment stable depuis 1999 (environ 70 habitants de moins).

La ville d'Auxerre, quant à elle, compte 37 552 habitants, représentant ainsi 56% de la population de la CA. Depuis 1999, la population auxerroise a diminué de 4%, soit 1 620 habitants de moins.

Territoire central, elle attire plus de travailleurs qu'elle n'héberge d'actifs. L'emploi y est fortement concentré, polarisant 28,2 % de l'emploi du département avec un avantage au tertiaire.

Le commerce et les services représentent 15 162 emplois (42%) auxquels s'ajoutent 12 700 emplois publics (36%).

La CA est un territoire résolument orienté vers le tertiaire, où l'administration publique est très présente (hôpital d'Auxerre, Conseil départemental) et où se concentrent les principales entreprises de services du département (Derichebourg propreté, Onet service, Domanys).

Le secteur de l'industrie regroupe 14% de l'emploi total (4889 emplois). La seule présence d'Hermès Métal (638 salariés) parmi les dix plus importantes entreprises du département dans le secteur traduit le faible caractère industriel du territoire. Cette industrie auxerroise est toutefois représentée par de nombreuses grandes entreprises opérant sur des marchés internationaux (Yoplait, Fruehauf, Nicolas Industrie, Laboratoires Macors, Mouvex...) et par des TPE/PME prometteuses à l'image de RB3D (mécatronique), installée dans la Pépinière d'Entreprises de l'Auxerrois.

La construction et l'agriculture ferment la marche avec respectivement 2 403 et 494 emplois.

Pôle majeur du département, l'auxerrois concentre également des équipements culturels et sportifs de 1^{er} ordre.

Cependant, une partie de la population ne semble pas suffisamment bénéficier du dynamisme, notamment économique, du territoire.

Cette situation contrastée se traduit dans le tableau suivant issu du diagnostic territorial :

Population	Communauté de l'auxerrois	Auxerre	Yonne
Population en 2014	67 055	37 552	352 750
Superficie (en km ²)	345	50	5 443
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2006 et 2011, en %	-0,1	-4,3	+0,5
Nombre de ménages en 2011	29 254	17 541	149 438
Logement	Communauté de l'auxerrois	Auxerre	Yonne
Nombre total de logements en 2011	35 230	21 426	597 300
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2011, en %	55,6	40,7	45,9
Part des logements vacants, en %	9	11,1	9,7
<i>Sources : Insee, RP2011 exploitation principale</i>			
Revenus	Communauté de l'auxerrois	Auxerre	Yonne
Foyers fiscaux imposables en % de l'ensemble des foyers fiscaux	58,1	51,6	55,1
Part des prestations dans les revenus (%)	5,4	6,8	5,8
Taux de pauvreté (%)	15	21	14
<i>Source : DGFIP 2011, Impôt sur le revenu des personnes physiques.</i>			

¹ Sources INSEE / Population officielle au 1^{er} janvier 2014

Emploi - Chômage	Communauté de l'auxerrois	Auxerre	Yonne
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2011	35 398	25 628	125 528
Part des salariés de 15 et plus à temps partiel (%)	26,5	27,6	26,9
Taux de chômage des 15 à 64 ans au 31/12/12 (%)	12,5	16,4	12,6
DEFM de catégorie ABC au 31/12/12	3563	3234	26200
<i>Sources : Insee, Pôle emploi</i>			
Établissements	Communauté de l'auxerrois	Auxerre	Yonne
Nombre d'établissements actifs au 31 décembre 2012	6 050	3 913	32 840
Part de l'industrie, en %	4,8	4,2	6,2
Part de la construction, en %	7,6	5,1	9,3
Part du commerce, transports et services divers, en %	65,2	71,2	54,1
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale en%	16,1	18,2	12,7

Ces chiffres montrent un **nombre d'emplois bien supérieur** à la moyenne départementale, si on les rapporte à la population. Pourtant, le **revenu moyen déclaré par foyer** fiscal sur Auxerre est, lui, inférieur à la moyenne départementale et le **taux de chômage** d'environ 4 points plus élevé.

La Ville d'Auxerre concentre les ménages les plus modestes et les plus fragiles économiquement. Ses quartiers se regroupent selon trois profils : les quartiers où les revenus sont élevés et l'habitat plutôt individuel, les quartiers où les revenus sont également élevés mais l'habitat davantage collectif et **les quartiers où la population en situation de précarité économique est nombreuse.**

Les jeunes sont faiblement qualifiés, 15 % des moins de 35 ans sont sans diplôme.

La précarité est plutôt forte et la zone a souffert de la crise qui s'est accompagnée d'une **augmentation du chômage.**

Globalement, le **dynamisme démographique** à l'échelle des Iris auxerrois est **variable**. Entre 1999 et 2010, Ste-Geneviève a perdu un quart de sa population (soit 873 habitants de moins) tandis que l'Iris Jonches - Laborde - Chesnez - Vaux présente une progression de 9% (+202 habitants).

Pour ce qui est des Iris² concernés par la Politique de la Ville, la tendance est celle d'une **diminution du nombre d'habitants** selon une intensité plus marquée que celle constatée pour l'ensemble de la commune. Cinq d'entre eux enregistrent des baisses ; allant de -7% pour Les Brichères et St-Siméon à -25% pour Ste-Geneviève. A l'opposé, seul l'Iris Tournelle - St-Gervais - Plattes présente une progression (+ 2%, soit 85 habitants de plus)³.

Plusieurs explications, souvent imbriquées, sont possibles : des situations de précarité importantes pour une frange de la population, en particulier dans les quartiers prioritaires ; des situations familiales pouvant accentuer les **difficultés éducatives** ou d'**insertion** (monoparentalité, surpeuplement du logement, isolement social...) ; une inadéquation entre l'**offre d'emplois** sur le territoire et les profils ou le **niveau de qualification** des demandeurs ; des **freins à l'emploi** non levés (santé, mobilité, maîtrise de la langue, garde d'enfants...) ; des phénomènes de discriminations pour certains publics...

² L'IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) fait référence à la taille visée de 2 000 habitants par maille élémentaire et constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.

³ Sources COMPAS/CA : diagnostic territorial au 31 octobre 2014

En l'absence de données inscrites à l'échelle de ces nouveaux périmètres, l'observation passe par le recours aux IRIS.

6 Iris d'Auxerre contiennent un périmètre de la géographie prioritaire (selon la définition de la géographie prioritaire au mois de septembre 2014).

- L'observation du quartier Les Rosoirs passe par l'examen de l'Iris Les Rosoirs (et à la marge par celui de l'Iris Vauban - Denfert Rochereau)

- L'observation du quartier Sainte Geneviève Brichères passe par l'examen des Iris Ste-Geneviève et Les Brichères.

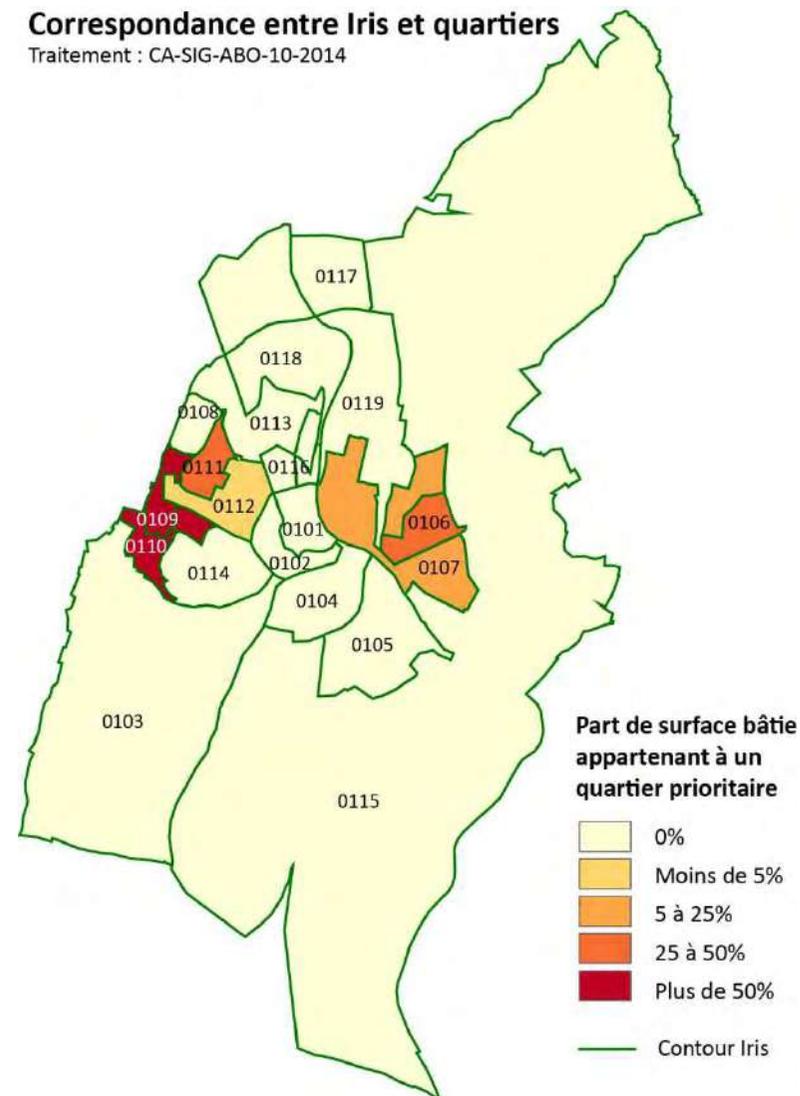
- L'observation du quartier Rive Droite passe par l'examen de l'Iris Les Egriselles et dans une moindre mesure par celui de l'Iris Tournelle - St-Gervais - Plattes

Au titre du quartier de veille, une attention particulière a été portée à l'Iris St-Siméon.

Les caractéristiques des quartiers prioritaires sont probablement atténuées par ce manque de correspondance stricte.

Correspondance entre Iris et quartiers

Traitement : CA-SIG-ABO-10-2014



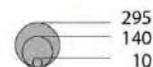
Un taux de pauvreté estimé à 15% pour la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, soit plus de 9 000 personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté. Les Iris Ste-Geneviève, les Brichères et St-Siméon se distinguent nettement des autres quartiers en affichant une valeur supérieure à 30% et atteignant 54% pour le premier territoire cité. Les ratios sont probablement équivalents pour Les Egriselles et Les Rosoirs.

Une concentration marquée de la pauvreté est constatée sur les secteurs concernés par la géographie prioritaire. Des quartiers non prioritaires suggèrent cependant une attention particulière au regard de leurs fragilités (le Centre ville notamment).

Part et nombre de ménages pauvres - données carroyées* au 31 décembre 2010

Sources : Insee - DGI, Traitement Compas

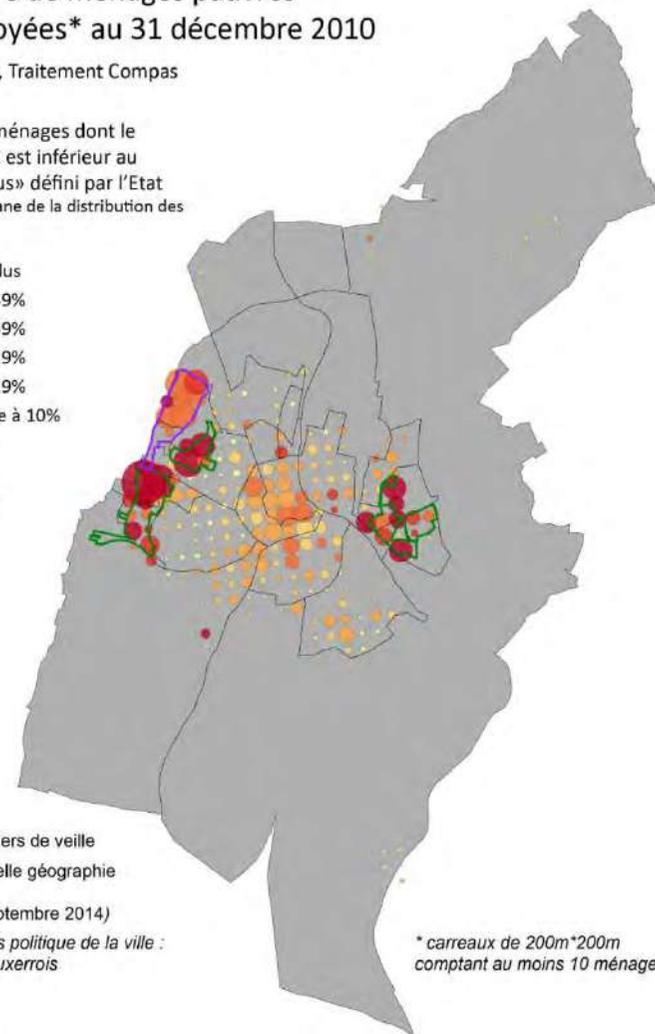
Part et nombre de ménages dont le revenu fiscal par UC est inférieur au « seuil de bas revenus » défini par l'Etat (égal à 60% de la médiane de la distribution des revenus)



- Périètre quartiers de veille
- Périètre nouvelle géographie prioritaire (situation en septembre 2014)

Origine contours politique de la ville : SIG - CA de l'Auxerrois

* carreaux de 200m*200m comptant au moins 10 ménages



Mais des **perspectives d'évolutions à court, moyen et plus long termes peuvent contribuer à remédier à cette situation**. Outre le fort potentiel du territoire, des **projets structurants et ambitieux** sont en cours : opérations liées à la Zone d'activité d'Appoigny, nouveaux projets de renouvellement urbain (et achèvement des programmes actuels), développement des infrastructures et liaisons de transport (électrification de la ligne SNCF Auxerre / Migennes), qui viennent compléter les réalisations récentes (Zone d'activité des Clairions à Auxerre), équipements publics ou privés répondant aux besoins des habitants dans les domaines de la culture, des loisirs, du commerce, du sport, de la santé ou de la dépendance (EPHAD et résidence sénior), développement du pôle universitaire et des coopérations avec les collectivités, conception et mise en œuvre d'éco-quartiers...

Ces projets, dont beaucoup concernent directement les quartiers prioritaires ou leur environnement proche, doivent bénéficier pleinement aux habitants de ces quartiers.

I.1 – LE PROJET DE TERRITOIRE

Fort de ces perspectives, de ces constats et des atouts dont il dispose, le territoire s'inscrit dans une **stratégie d'amélioration de la qualité de vie, de solidarité envers les populations les plus fragiles, de développement durable et de développement économique bénéficiant directement aux habitants**. Cette stratégie vise à rendre le territoire plus solidaire, plus sûr, plus durable, plus attractif, plus compétitif, mieux équipé, mieux desservi. Elle se manifeste dans différents documents d'orientations comme, les conventions ANRU, le Schéma de développement économique, les dispositifs contractuels de Politique de la ville dont l'ancien Contrat urbain de cohésion sociale qui a développé les dispositifs vers l'emploi et la formation professionnelle, le programme local de l'habitat, le programme global de déplacement urbain, le plan climat énergie territorial...

Elle doit être **déclinée de façon privilégiée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville**, dont la situation nécessite une plus forte mobilisation de ces différentes politiques publiques.

Un enjeu autour de la méthode : la nécessité d'un contrat intégré.

« La notion de projet intégré nécessite de pouvoir bien penser les articulations entre les trois piliers du contrat. L'articulation du volet urbain avec le volet social est essentielle pour la prise en compte par exemple des clauses d'insertion dans les chantiers ou de l'accompagnement des ménages dans leur relogement » Note ministérielle du 15 octobre 2014.

Dans le contexte local **une articulation est à construire** au titre d'une **stratégie de peuplement** notamment avec le Programme local de l'habitat, le Projet de rénovation urbaine, le Programme de réussite éducative, le futur Schéma de développement économique de l'agglomération et la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Les éléments fondamentaux de cette articulation ont été intégrés dans **le Projet territorial de l'agglomération de l'auxerrois** validé par le Conseil communautaire en séance le 12 février 2015.

De manière générale, le lien avec la **thématique « Ville durable »** du Contrat de plan Etat-Région (efficacité énergétique, précarité énergétique, qualité architecturale et urbaine, préservation/valorisation du patrimoine) sera un axe transversal de la démarche à mener.

Au-delà, c'est toute l'**identification des coupures urbaines** en raison des tracés de déplacement et le projet de traitement de ces coupures urbaines qui doit être envisagé.

L'objectif du contrat de ville est bien de **réduire les écarts** (entre les quartiers prioritaires et les autres quartiers, entre les communes du territoire, entre l'agglomération et le département ou la région) **et d'améliorer significativement la situation des habitants des quartiers** en termes de cadre de vie, de logement, de création d'activités et d'emplois, d'accès aux droits, aux services et aux équipements.

La circulaire du 30 juillet 2014 précise les piliers constituant le socle à l'élaboration du futur contrat de ville :

- **Cohésion sociale**
- **Développement de l'activité économique et de l'emploi**
- **Cadre de vie et renouvellement urbain**

Un quatrième pilier « Valeurs de la République et citoyenneté » viendra s'ajouter au contrat de ville. Son contenu sera précisé ultérieurement. Ce quatrième pilier fera probablement l'objet d'un avenant.

Les enjeux et les priorités ont été construits en référence à ces piliers et en lien avec les priorités transversales que constituent la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention de toutes les discriminations.

Pour l'ensemble du périmètre, il s'agit d'assurer un niveau de services publics et une mobilisation des outils de droit commun supérieur à la moyenne.

I.2 – LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

a) Les trois quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

Ils ont été **définis réglementairement**, sur la base du critère unique du niveau de revenus des ménages. Ainsi, **sont considérés comme prioritaires les quartiers (ou ensembles de quartiers) de plus de 1 000 habitants, où le revenu médian par unité de consommation est inférieur à 60% du revenu médian moyen national (pondéré par le revenu médian de l'unité urbaine), soit 17 900 € dans le territoire de la Communauté de l'auxerrois.**

Selon cette méthode de calcul, trois quartiers sont considérés comme relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville sur le territoire de l'auxerrois et un quartier a été inscrit en « territoire de veille » (Saint-Siméon):

Population :
1730 habitants

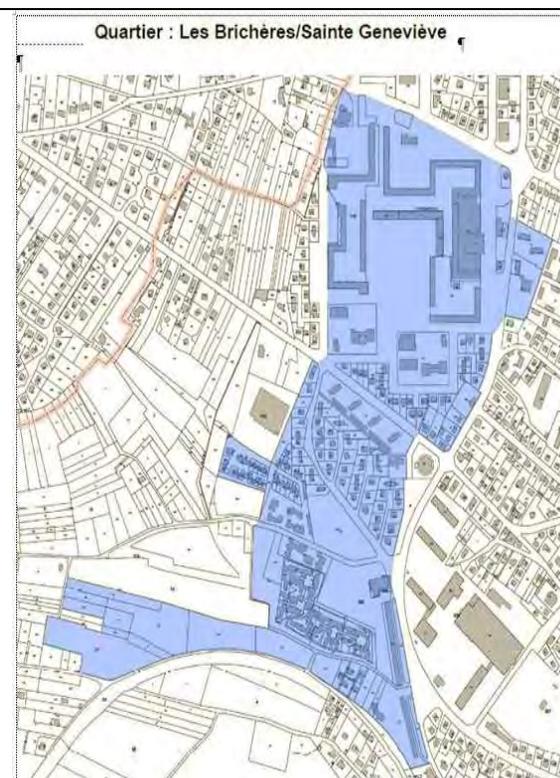
Revenu médian :
9 600 € / an



Population :
3 310 habitants

Revenu médian :
8 900 € / an

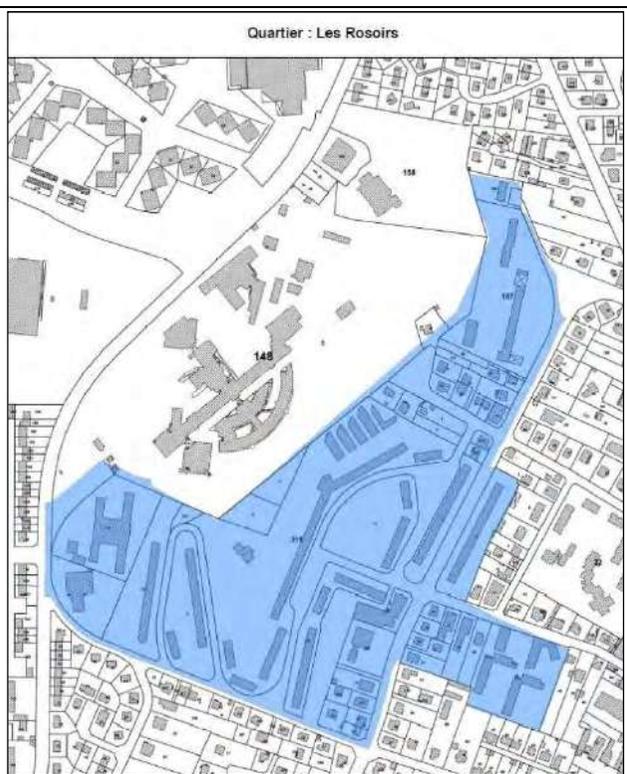
Quartier retenu
au NPNRU.



Population :
1 070 habitants

Revenu médian :
7 300 € / an

Quartier retenu
d'intérêt régional
au titre du
renouvellement
urbain.



Quartier Saint-Siméon

Population :
3 076 habitants



Au total, les nouveaux quartiers prioritaires comptaient au total **en 2011 plus de 6 000 habitants**.

Au-delà du périmètre réglementaire, il est important de prendre en compte l'environnement des quartiers prioritaires, c'est-à-dire les infrastructures situées à proximité : équipements (scolaires, sportifs, culturels...) fréquentés par les habitants des quartiers, zones d'activités où ils travaillent, réseaux de transport... Ces périmètres élargis, qui renvoient à la **notion de «quartier vécu»**, seront traités dans le Contrat de Ville.

Des portraits de quartier, comprenant des éléments statistiques plus détaillés et une description qualitative de chacun des quartiers sont proposées en annexe de ce document.

b) Le quartier de veille active (QVA)

En raison de cette nouvelle méthodologie de définition des quartiers prioritaires, un certain nombre de quartiers, situés au-dessus du seuil de 12 800 € de revenus annuels par unité de consommation, sont sortis de la géographie de la politique de la ville. Pourtant, plusieurs d'entre eux ont des indicateurs socio-économiques assez semblables aux quartiers prioritaires et présentent donc des risques de fragilisation.

Les collectivités locales ont ainsi souhaité qu'une attention particulière soit maintenue sur ce quartier dit de « veille active », qui pourra le cas échéant bénéficier de **moyens de droit commun renforcés** : il s'agit du **quartier Saint-Siméon**. Il continuera notamment à bénéficier du Programme de réussite éducative.

c) La notion de quartier vécu

Le quartier vécu correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité, etc..). Il conduit à identifier les institutions auxquelles ils s'adressent au quotidien, les infrastructures et équipements auxquels ils ont recours et plus largement les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires.

Il ne donne pas lieu à un périmétrage géographique précis, mais à une liste actualisable annuellement. Les protocoles de préfiguration à venir dans le cadre du NPNRU ainsi que les travaux avec les Conseils citoyens permettront d'établir les zones d'influence de ces quartiers vécus pour chaque QPV et QVA.

d) Principales caractéristiques de la nouvelle géographie prioritaire

Au-delà des indicateurs particuliers de chacun des quartiers prioritaires, qui sont proposés en annexe, les éléments qualitatifs présentés ci-après ont pour objet de **mesurer les écarts de situations entre l'ensemble des quartiers prioritaires (QPV), ainsi que du quartier de veille active (QVA), par rapport à l'ensemble des autres quartiers**, pour une sélection d'indicateurs-clés retenus par le Comité de pilotage d'élaboration du contrat de ville.

Cette méthodologie a pour avantage d'être cohérente avec l'objectif majeur du Contrat de Ville: **réduire les inégalités territoriales**.

Il faut cependant rappeler que les chiffres présentés ont été collectés à l'échelle des découpages actuels de l'Insee (les « Iris ») qui, dans l'attente d'une adaptation des bases de données à la nouvelle géographie prioritaire, ne coïncident pas forcément parfaitement avec les périmètres des quartiers.

De plus, il faut noter que les données datent pour la plupart des années 2011-2012 et que **certains quartiers, notamment ceux en renouvellement urbain, ont pu sensiblement évoluer entre temps**. Cependant, cette présentation à l'échelle intercommunale permet de dégager des grandes tendances :

Pilier 1 / Cohésion sociale

1.1. Des objectifs prioritaires de soutien à la parentalité et de solidarité entre les générations

Les familles monoparentales

La Communauté d'Agglomération de l'auxerrois regroupe plus de 9 000 familles monoparentales, soit 28% des familles avec enfant(s). Le ratio est supérieur de 11 points à Auxerre. Les familles monoparentales constituent la structure familiale majoritaire dans certains Iris.

Ces familles ne constituent pas une problématique en soi. Elles ne rencontrent pas forcément de difficultés. Toutefois, la monoparentalité accroît les risques de pauvreté et de difficultés éducatives. La monoparentalité accentue les difficultés plutôt qu'elle ne les crée.

Ces familles peuvent être soutenues activement au travers d'une facilité d'accès aux équipements, de la mise en place d'une tarification adaptée, ...

La solidarité entre les générations

Entre 1999 et 2010, le poids des différentes tranches d'âge a évolué à l'échelle de la commune d'Auxerre. Les plus de 60 ans ont gagné 5 points, la part des 18/25 ans est

restée stable et le poids des mineurs et celui des actifs ont diminué (-2 points dans les deux cas).

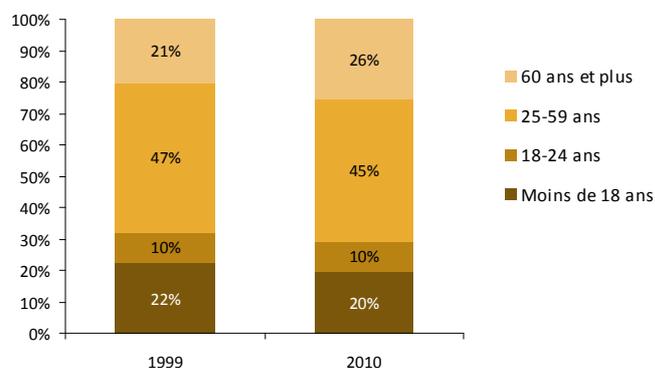
Le vieillissement de la population est déjà amorcé.

Le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans a progressé de 34% entre 1999 et 2010 dans la commune (+ 1 000 personnes). Cette hausse est constatée dans l'ensemble des quartiers.

Répartition de la population par tranche d'âge en 1999 et en 2010

Source : Insee RP, 1999 - 2010

Auxerre



L'isolement résidentiel progresse

37% des ménages sont composés d'une seule personne dans la CA (10 900 ménages en 2010). On recense 2 300 ménages isolés supplémentaires entre 1999 et 2010. Cette hausse de l'isolement résidentiel est constatée dans la totalité des quartiers.

Les professionnels relèvent un double enjeu de repérage des situations d'isolement (afin d'éviter d'avoir à répondre à des situations déjà très dégradées) et d'orientation vers les réponses adéquates.

Il est nécessaire de définir quels sont les objectifs derrière le travail sur l'isolement : recréer du lien, créer des logements adaptés, rapprocher les personnes des centres d'activité ? ... Car il peut y avoir isolement sans que les personnes concernées souhaitent aller vers les autres.

Part des personnes seules - données carroyées* au 31 décembre 2010

Sources : Insee - DGI, Traitement Compas

Part des personnes seules



* carreaux de 200m*200m comptant au moins 10 ménages

 Périmètre quartiers de veille
 Périmètre nouvelle géographie prioritaire (situation en septembre 2014)
 Origine contours politique de la ville : SIG - CA de l'Auxerrois

Les territoires prioritaires ont la réputation d'être des territoires « jeunes », concentrant une forte proportion de moins de 30 ans du fait de la présence historique de familles avec enfant(s).

Pour autant, le phénomène de vieillissement de la population et l'augmentation de l'isolement résidentiel participent à une transformation de la structure démographique de notre territoire.

1.2. Un investissement supplémentaire dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la délinquance et de la santé, de la culture et du développement des activités physiques et sportives.

Une stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, de promotion de la citoyenneté par l'apprentissage du français et de lutte contre les discriminations.

Réussite éducative

Près de 1 200 enfants mineurs de l'agglomération seraient potentiellement vulnérables, soit 18% des enfants mineurs.

Dans les Iris concernés par la Politique de la Ville, ce risque est nettement plus élevé : de 26% pour Tournelle - St-Gervais - Plattes à 46% pour Ste-Geneviève. Cet Iris regroupe 26% des mineurs vulnérables alors que seuls 10% des mineurs auxerrois y résident.

30% des 17-24 ans de la commune sont non scolarisés et sans diplôme, soit près de 600 jeunes.

Dans l'Iris Vauban - Denfert Rochereau, plus de la moitié des jeunes sont concernés. Viennent ensuite les Iris Les Egriselles et Ste-Geneviève avec plus de 40% des jeunes de 17-24 ans non scolarisés sans diplôme.

	17-24 ans non scolarisés sans diplôme*	
	effectifs	% 17/24 ans non scolarisés
St-Germain - Hôtel de ville - St-Pierre	38	19,5
Palais de Justice - St-Eusèbe - Pont	35	14,8
St-Amâtre	26	29,6
St-Julien - Damus	47	25,1
La Noue - Piedalloues	31	36,8
Les Egriselles	27	43,7
Tournelle - St-Gervais - Plattes	75	29,7
St-Siméon	72	35,6
Ste-Geneviève	61	40,7
Les Brichères	14	26,0
Les Rosoirs	35	36,3
Vauban - Denfert Rochereau	52	51,1
St-Joseph - Grand Boivin - Conches	<5	-
Les Moreaux	18	28,7
Jonches - Laborde - Chesnez - Vaux	52	37,3
Les Conches	0	-
Plaine des Isles	0	-
Les Clairions - Les Pieds de Rats	0	-
Les Champoullains - Les Mignottes	<5	-
Auxerre	593	29,6
Yonne	4 358	29,4
Bourgogne	9 939	26,7
France métropolitaine	666 362	24,9

* bas niveau de formation (<= brevet des collèges)

Source : Insee RP, fichiers détails 2010

Les territoires de la politique de la ville concentrent ainsi une part importante d'enfants mineurs potentiellement vulnérables sur le plan socio-éducatif. Les risques de déscolarisation sans diplôme y sont plus marqués.

Santé

Le poids des déterminants de santé : un ensemble de facteurs tels que le revenu, le logement, l'emploi et les conditions de travail, l'accès aux services de santé et l'environnement physique, ont un impact sur l'état de santé des habitants.

La santé ne semble pas être la priorité des publics les plus fragiles compte tenu du cumul de difficultés auquel ils sont confrontés.

L'importance des prestations sociales et la question de l'accès aux droits

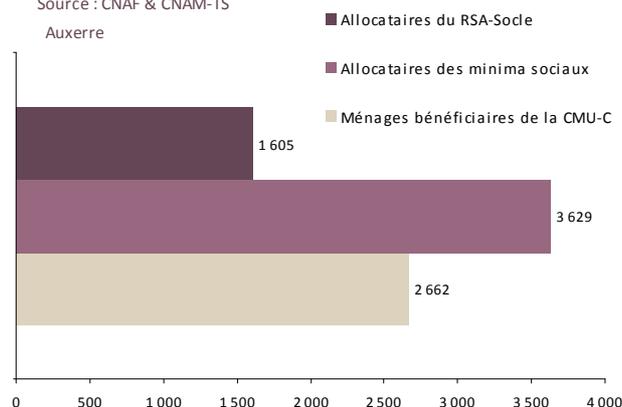
2 100 allocataires de la Caf dont le revenu est intégralement constitué de prestations sociale sont recensé ; soit 22% des ménages à l'échelle de la commune d'Auxerre.

Des personnes sont en demande d'aide pour remplir des papiers. Elles éprouvent des difficultés à rentrer en contact avec certaines institutions. De moins en moins d'organismes dispensent une aide administrative simple, les institutions se recentrent sur leurs missions obligatoires et dématérialisent de plus en plus leur réponse (plates-formes téléphoniques, sites internet...).

Les allocataires de prestations sociales

Source : CNAF & CNAM-TS

Auxerre



Pilier 2 / Développement de l'activité économique, de l'emploi et de la formation

La marque du chômage

Au 31/03/2014, la commune d'Auxerre compte plus de 3 400 DEFM de catégories ABC. Ils n'étaient que 2 400 fin 2008. Leur nombre a progressé de 42% en l'espace de cinq ans.

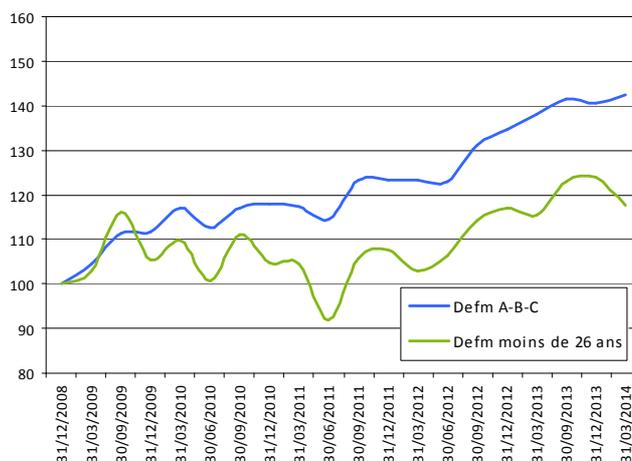
La progression du nombre de DEFM de moins de 25 ans a également été importante (+18% entre fin 2008 et fin 2013) mais elle a été moins forte que celle du total des DEFM. Fin 2013 marque notamment une phase de repli qui n'est pas constatée parmi le total des DEFM.

Les Iris concernés par la politique de la ville affichent un indice de chômage (calculé sur les DE cat ABC) compris entre 25 et 36% (contre 20% pour la commune d'Auxerre et 12% pour la CA).

L'évolution de l'indice de chômage entre 2009 et 2011 a été défavorable pour la quasi totalité des territoires et plus

particulièrement pour les Iris Ste-Geneviève et les Brichères.

Evolution des DEFM de catégorie A-B-C (base 100) Source : Pôle Emploi Auxerre



Des femmes plus souvent inactives :

Entre 1999 et 2010, les écarts homme/femme se sont réduits. Quand le taux d'activité a légèrement baissé chez les hommes, il a gagné 4/5 points chez les femmes. La réduction de cet écart hommes/femmes n'est cependant pas partagée par tous les Iris auxerrois. Par exemple, le taux d'activité féminin a perdu 3 points alors que celui des hommes a augmenté de près de 4 points dans l'Iris Les Rosoirs.

La part des femmes actives reste quasi systématiquement plus faible que celle des hommes, quel que soit le territoire observé : 6 points pour l'ensemble de la ville et de la communauté d'agglomération. Les écarts les plus importants s'observent dans les Iris Les Egriselles, Ste-Geneviève et Les Rosoirs : plus de 20 points

Une plus grande précarité face à l'emploi pour les immigrés

La population immigrée (Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France) présente un risque de chômage et de précarité dans l'emploi plus élevé que la population non immigrée : l'écart entre les deux populations à Auxerre est de 12 points pour l'indice de chômage et de 11 points pour la part de salariés en contrats précaires. Cette population dispose en moyenne d'un niveau de diplôme moins élevé.

Concernant l'indice de chômage de la population immigrée, il est le plus important pour l'Iris Les Rosoirs (37%) et l'Iris Ste-Geneviève (35%).

Un déséquilibre emplois/actifs salariés et l'importance du chômage des jeunes

Le taux de polarisation de l'emploi est important à Auxerre : 190 emplois salariés pour 100 salariés. Il est maximal pour l'Iris Les Rosoirs qui présente ainsi une situation atypique. A l'inverse, les autres Iris concernés par la Politique de la Ville se distinguent par de faibles taux au regard de la moyenne communale (le plus faible étant observé dans l'Iris St-Siméon avec seulement 10 emplois salariés pour 100 salariés).

Plus encore que les opportunités d'emplois dans les quartiers, c'est l'indice de chômage estimé et son importance pour les moins de 25 ans qu'il convient de considérer. De ce point de vue, la situation paraît défavorable pour la plupart des Iris concernés par la politique de la ville.

Pilier 3 / Cadre de vie et renouvellement urbain

1 000 ménages sont en situation de surpeuplement, soit 6% des ménages.

Les couples et les monoparents avec deux enfants ou plus sont les plus touchés. Pour les Iris Les Egriselles et Sainte-Geneviève ce taux est plus marqué avec un risque 2 fois plus important d'observer des ménages en surpeuplement.

Trajectoires résidentielles et renouvellement de la population

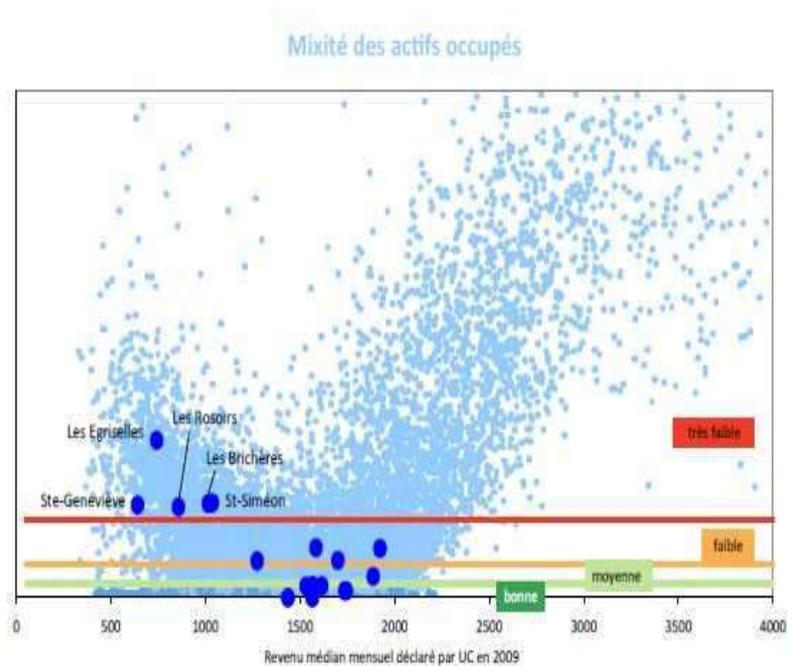
40% des habitants d'Auxerre ont emménagé dans leur logement depuis moins de 5 ans. Le ratio est supérieur de 10 points à la moyenne départementale. La situation des Iris concernés par la politique de la ville est variable au regard de la moyenne communale (plus fort renouvellement pour les Rosoirs, moindre renouvellement pour les Brichères).

L'emménagement de nouvelles populations améliore-t-il la mixité ou, au contraire, renforce-t-il la notion de «territoires de relégation» des quartiers prioritaires ?

L'arrivée de nouveaux habitants semblent renforcer le profil du quartier et une typologie de ménages présentant des difficultés économiques et sociales (à confirmer via les données des bailleurs).

Indicateur de mixité et positionnement des quartiers concernés par la politique de la ville

Dans les quartiers prioritaires, la part des employés et ouvriers est toujours très importante et celle des cadres et professions intellectuelles supérieures est faible.



Dans une approche plus qualitative, on relève les indicateurs suivants :

- Un **taux de pauvreté** (part des ménages dont les revenus sont inférieurs à 977 € mensuels après prestations et impôts) 2 fois plus élevé sur les QPV (28%) que sur les quartiers hors QPV/QVA (14%), ce qui est logique dans la mesure où ce critère a permis de déterminer les quartiers prioritaires.

Sur l'ensemble de la communauté d'agglomération, 15% de la population vit dans un ménage dont le niveau de vie se situe sous le seuil de pauvreté (c'est-à-dire de 977 € par mois et par unité de consommation (UC) en 2011). Environ 9 300 habitants se trouvent ainsi en situation de pauvreté.

- A l'échelle de la ville d'Auxerre, le taux de pauvreté est encore plus élevé : 21% en 2011, soit plus de 7 000 auxerrois vivant sous le seuil de pauvreté.
- L'Iris Ste-Geneviève se distingue nettement des autres Iris auxerrois en affichant une valeur supérieure à 50%, soit près de 1 500 habitants du territoire vivant en situation de pauvreté.
- En dehors de cet Iris, St-Siméon et Les Brichères affichent des taux de pauvreté supérieurs à la moyenne communale (plus de 30%).

- Un **revenu médian** qui progresse sur les QPV (+ 115€ entre 2006 et 2011), mais un peu moins que sur les quartiers hors QPV et QVA (+148€) et qu'en moyenne départementale et régionale.
- Un **isolement résidentiel** (ménages d'une seule personne) presque aussi important dans les QPV qu'ailleurs (31% contre 35%) et qui progresse aussi vite (+3 points en 10 ans), ce qui peut être problématique car le risque de précarisation est plus élevé pour une personne seule.
- Une population des QPV plutôt **mixte du point de vue de l'âge** avec :
 - 46% d'habitants de moins de 30 ans (41% ailleurs),
 - 41% d'habitants de 30-59 ans (41% ailleurs),
 - 13% d'habitants de 60 ans et plus (18% ailleurs).

Et une **population qui va plus vite vieillir sur les QPV** qu'ailleurs à court terme.

- 30% des mineurs habitant les QPV vivent au sein d'une **famille monoparentale** (soit 2 900) contre 23% ailleurs. Par ailleurs, près de la moitié des mineurs vivant au sein d'une famille monoparentale sont **âgés de 11 à 17 ans**, et ce quel que soit le type de territoire observé (QPV/QVA/autres).

- Un rapport entre le nombre de ménages emménagés dans leur logement depuis moins de 5 ans / plus de 10 ans plus faible sur les QPV (0,58) que hors QPV/QVA (0,74), révélateur d'une **moindre mobilité des ménages** sur les QPV. Le développement des quartiers a néanmoins favorisé l'arrivée de « **nouvelles populations** », **plus diplômées et plus souvent en emploi**.

- Un taux de polarisation (emplois/actifs salariés) relativement faible sur les quartiers (0,6 contre 1,5 hors QPV/QVA), montrant que **les quartiers ont surtout une fonction résidentielle**.

- Près d'**1/3 des mineurs habitant les QPV cumulent des facteurs de risques** les rendant plus susceptibles d'éprouver des difficultés socio-éducatives à un moment ou un autre de leur parcours scolaire (sans que cela soit « automatique »). Soit 2 fois plus que dans les quartiers hors QPV/QVA

- **Un peu moins d'un quart des actifs occupés ont un niveau de formation Bac+2 sur les QPV**, contre plus d'un tiers sur les territoires hors géographie prioritaire. Le niveau de formation progresse sur tous les territoires, mais pas à la même vitesse : les inégalités semblent s'accroître.

- Un **indice de chômage estimé (cat. A-B-C) plus élevé** sur les QPV que hors QPV/QVA, toutefois en-deçà de la plupart des territoires prioritaires au niveau national, et qui évolue moins vite sur les QPV (+1,8 points en 3 ans) qu'ailleurs (+2,5), mais qu'on peut interpréter comme un retrait du marché du travail de certaines populations (taux d'activité des hommes en baisse notamment).

- Un « **effet quartier** » qui **accentue les inégalités**

Exemple : hors QPV/QVA, 32% des femmes de niveau Bac+2 accèdent à un emploi de cadre contre 48% des hommes (inégalités sexuées). Ces taux sont inférieurs de 11 points sur les QPV (« effet quartier »).

I.3 – BILAN-SYNTHESE DE DISPOSITIFS CONTRACTUELS TOUCHANT LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE (2006-2014)

Les quartiers prioritaires, ainsi que le quartier de veille active, ont pu bénéficier de dispositifs issus des contractualisations politique de la ville antérieures. Le tableau ci-après les rappelle synthétiquement, pour chacun des 3 piliers du futur Contrat de Ville :

Dispositif	Objectifs	Territoires concernés	Commentaires						
Contrat urbain de cohésion sociale (C.U.C.S.)	5 thématiques du C.U.C.S. <ul style="list-style-type: none"> habitat/cadre de vie développement économique. / emploi éducation / égalité des chances citoyenneté / prévention de la délinquance santé 	Ensemble du territoire intercommunal et quartiers ZUS en priorité.	De 2007 à 2014, des programmations annuelles comptant en moyenne 70 actions, pour un budget total moyen annuel de 2 500 000 €, dont 700 000 € de crédits Politique de la Ville (Etat et collectivités locales confondus) répartis comme suit : habitat/cadre de vie : 2,5 % • développement économique. / emploi : 31 % • éducation / égalité des chances : 41,2 % • citoyenneté / prévention de la délinquance : 15,5 % • santé : 9,8 %						
FINANCEMENT du CUCS / 2007-2014									
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Totaux
ACSÉ	217 616,00 €	227 673,00 €	217 170,00 €	173 403,00 €	146 754,00 €	125 120,00 €	103 900,00 €	110 400,00 €	1 322 036,00 €
CRB	120 000,00 €	120 000,00 €	109 880,00 €	120 000,00 €	94 600,00 €	108 500,00 €	119 390,00 €	92 500,00 €	884 870,00 €
CG89	133 895,00 €	129 800,00 €	136 258,00 €	107 800,00 €	96 000,00 €	94 300,00 €	90 000,00 €	88 565,00 €	876 618,00 €
CA	206 257,00 €	203 800,00 €	176 000,00 €	175 986,00 €	173 672,00 €	149 045,00 €	156 587,00 €	169 493,00 €	1 410 840,00 €
VA	140 898,40 €	150 192,50 €	147 600,00 €	121 780,00 €	125 300,00 €	119 900,00 €	130 000,00 €	123 852,00 €	1 059 522,90 €
FIPD	47 931,00 €	6 000,00 €	9 150,00 €	5 250,00 €	11 360,00 €	9 386,00 €	6 000,00 €	31 400,00 €	126 477,00 €
Totaux	866 597,40 €	837 465,50 €	796 058,00 €	704 219,00 €	647 686,00 €	606 251,00 €	605 877,00 €	616 210,00 €	5 680 363,90 €
Projets de réussite éducative (P.R.E.)	contribuer à la réussite scolaire et lutter contre le décrochage favoriser l'accompagnement à la parentalité	Quartiers ZUS	<ul style="list-style-type: none"> - santé - parentalité - prévention du décrochage scolaire - intégration, insertion médiation - loisirs, culture 						

Dispositif	Objectifs	Territoires concernés	Commentaires
			185 enfants suivis sur l'année 2014 dont 72 nouvelles entrées et 86 toujours en parcours individuel. 77 % des enfants constituent la tranche d'âge des 6 – 10 ans. 65 % des enfants ne bénéficient que d'une action et pour près de 20 % d'entre eux, une troisième action est mise en place.
Ateliers santé ville (A.S.V.)	lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de prévention santé coordonner le réseau territorial des acteurs locaux de santé	Ensemble du territoire intercommunal et quartiers ZUS en priorité.	Mise en place d'un A.S.V. sur la période 2008-2010 à l'issue du diagnostic territorial de l'ORS réalisé en 2006 autour de 3 catégories populationnelles (personnes âgées, jeunes et personnes en situation de précarité). Pour le public "jeunes" un colloque ayant pour thème le secret partagé s'est déroulé en 2009. Pour le "public en situation de précarité" une demande de création d'un poste d'agent de santé avait été déposée. Actuellement la question est posée concernant la structure porteuse de ce poste et les financements possibles pour assurer le coût salarial. Enfin pour le public "personnes âgées" une plaquette a été réalisée en partenariat avec le CLICA pour la sensibilisation aux situations d'isolement possibles.
Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance	animer une politique partenariale de prévention au service du vivre ensemble	Commune d'Auxerre	Mis en place en 2005, le CLSPD d'Auxerre a animé plusieurs groupes de travail thématiques jusqu'en 2008 inclus autour des publics marginalisés, des conduites addictives dans les espaces publics notamment par les jeunes, en matière de prévention/sécurité routière et sur l'axe violences faites aux femmes. Plusieurs actions ont découlé de ces groupes de travail notamment aujourd'hui inscrite dans la programmation politique de la ville (ex. lutte contre les violences).
Mission locale intercommunale	favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes développer l'accès à l'emploi	Ensemble du territoire intercommunal et quartiers ZUS en priorité.	Sur 2014 : 1 434 jeunes du territoire De manière globale, 90 % des demandes des jeunes concernent l'emploi, la formation ou le projet professionnel. 10 % toutefois des demandes concernent des préoccupations sociales (santé, logement, mobilité à titre principal). 18 % des jeunes accompagnés ont accédé à un emploi et 10,4 % à une formation tandis que 36,2 % d'entre eux ont bénéficié d'une aide financière. Parallèlement, la Mission locale accompagne les collectivités et les associations dans le recrutement des emplois d'avenir. A ce titre, 80 jeunes du territoire sont concernés à ce jour : 53 auprès des collectivités et établissements publics dont 5 pour la Communauté de l'auxerrois et 27 auprès du tissu associatif.

Dispositif	Objectifs	Territoires concernés	Commentaires								
PLIE intercommunal	favoriser le développement local d'initiatives, de projets et d'actions contribuant à l'insertion socioprofessionnelle des publics en difficultés	Ensemble du territoire intercommunal et quartiers ZUS en priorité.	Nombre de personnes accompagnées dans le cadre d'un parcours PLIE								
				2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
			Objectifs protocole	150	117	117	117	117	117	117	120
			Nombre réalisé	151	116	117	108	108	135	120	117
			Nombre d'entrées issues des QP	52	56	57	49	44	45	43	37
			Nombre de pers touchées sur l'année	415	379	361	367	307	335	347	365
Dont pers issues des QP	114	141	158	156	121	118	122	156			
Plan Local d'Application de la Charte Nationale d'Insertion (P.L.A.C.N.I.)	réserver un pourcentage des heures travaillées (5% des opérations de rénovation urbaine, 10% pour la gestion urbaine de proximité) à des habitants sans emploi des quartiers concernés	Quartiers ZUS	<p>Au 31 décembre 2013 (depuis octobre 2006) : sur 40 chantiers réalisés ou en cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> - taux de réalisation des heures pour l'Acte I : 109,94 % sur un objectif de 23 000 heures soit 25 285,59 heures. - taux de réalisation des heures pour l'Acte II : 66,61 % sur objectif de 54 490 heures, soit 36 294,77 heures (l'Acte II ANRU est en cours). <p>214 contrats de travail ont été conclus, dont 4 CDI et 20 contrats de professionnalisation. 93 personnes sont issues des quartiers ZUS soit 62 % du public en emploi dans les clauses d'insertion.</p>								
Projets de rénovation urbaine (P.R.U.)	favoriser l'accès au logement réhabilité ou neuf favoriser la mixité sociale	Quartiers ZUS	<p>Quartier des Brichères (Acte I) : 147 logements démolis, 140 logements réhabilités et résidentialisés, 226 logements construits, restructuration et extension du centre de loisirs, réimplantation des jardins familiaux et du Cœur, 98 % des espaces publics, extension du réseau de transport urbain.</p>								

Dispositif	Objectifs	Territoires concernés	Commentaires
			<p>Quartier Rive-Droite (Acte II) : Opérations réalisées : 162 logements démolis, écrêtement de l'ancien FJT, 112 logements résidentialisés, 38 logements construits, restructuration du pôle éducatif et social, restructuration de l'équipement sportif, restructuration des cours d'écoles, restructuration des espaces publics Cœur de quartier et Résistance Opérations en cours : construction de 108 logements (Images, Résistance, La Roue), restructuration des espaces publics en lien avec les opérations de logements Opérations à venir : requalification du carrefour Egriselles, réalisation d'un programme de logements privés sur le site des Vauviers</p> <p>Quartier Sainte-Geneviève (Acte II) : Opérations réalisées : 136 logements démolis, 243 logements réhabilités et résidentialisés, relocalisation du centre de loisirs, amélioration de la terrasse, réaménagement de la place Corot Opérations En cours : requalification et sécurisation avenue, Weygand et rues Renoir/Fragonard, restructuration du parc Opérations a venir : réaménagement place Degas et du marché, réhabilitation 164 logements rue Cézanne, restructuration et extension de la maison de quartier</p>
<p>Conventions de gestion urbaine de proximité (G.U.P.)</p>	<p>Assurer le bon fonctionnement urbain et social des quartiers ; assurer la pérennité des investissements ANRU engagés.</p>	<p>Quartiers ZUS</p>	<p>Une démarche de Gestion Urbaine de Proximité a été engagée sur plusieurs quartiers afin de pérenniser tous les aménagements réalisés dans le cadre du projet ANRU principalement. Des diagnostics en marchant sont organisés tous les deux mois avec des représentants d'habitants et des actions de sensibilisation sont menées en partenariat avec le bailleur Office auxerrois de l'habitat (tri sélectif, gestion des déchets, respect du cadre de vie...).</p> <p>La démarche a également permis la mise en place d'un chantier d'insertion d'aménagements paysagers sur le quartier Sainte-Geneviève en 2011 : Recrutement de 14 personnes éligibles au Contrat Unique d'Insertion dont 17 bénéficiaires du RSA. Mise en place d'un accompagnement vers l'emploi. Cet accompagnement a été réalisé en collectif et en individuel. Les démarches d'insertion des salariés ont été vérifiées lors des 3 rencontres d'évaluation de parcours. Deux comités de pilotage ont été réalisés pendant l'action et un autre à la fin pour vérifier que les objectifs ont bien été atteints.</p>

Dispositif	Objectifs	Territoires concernés	Commentaires
Programme local de l'habitat (P.L.H.)	<p>Maintenir un niveau de construction neuve suffisant et régulier comprenant une offre diversifiée et de qualité</p> <p>Elargir l'offre à destination des populations nécessitant un soutien spécifique</p> <p>Valoriser et renouveler le parc existant</p>	Agglomération	<p>P.L.H. approuvé en juin 2011 pour 6 ans: 2011-2016</p> <p>Définit la politique de l'habitat selon 3 orientations, déclinées en 15 fiches action</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Production de logements et planification spatiale</i> - <i>Amélioration du parc existant</i> - <i>Réponse aux besoins des publics « spécifiques »</i> <p>Budget global de 1,8 Millions d'euros sur 6 ans.</p> <p>Consommation de 50% des crédits à mi parcours du P.L.H.</p> <p>La révision triennale du PLH est engagée selon le même calendrier de conclusion du CDV pour garantir notamment des passerelles entre dispositifs. La question de la mixité sociale à l'échelle intercommunale est notamment abordée par un projet OPAH-RU.</p>

Des axes en amélioration, à poursuivre au sein du Contrat de ville :

Les différentes actions cofinancées dans le cadre du CUCS, des conventions ANRU, de l'insertion professionnelle, ou des dispositifs thématiques associés, ont permis depuis 2007 un ensemble de réalisations au service de l'amélioration des conditions de vie des habitants les plus en difficultés. L'évaluation locale des actions relevant des dispositifs Politique de la Ville fait ressortir les axes suivants :

1. Un maintien du lien social et du travail de proximité :

- actions portées par les associations locales, acteurs de proximité ;
- adaptations constantes de l'action des services publics locaux afin de répondre au mieux aux besoins des publics les plus en difficultés ;
- actions de médiation, de prévention et de présence dans les quartiers.

2. Des actions favorisant l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations :

- lutte contre la précarisation croissante ;
- accompagnement pour l'insertion socioprofessionnelle.
- **une promotion de la citoyenneté et de l'investissement dans la vie locale** : soutien aux associations de quartiers, participation des habitants à la gestion urbaine de proximité...

3. Des pratiques partenariales qui se développent pour mieux appréhender la complexité des besoins :

- partenariat PRE/Education nationale ;
- partenariat des acteurs locaux de l'insertion professionnelle ;
- partenariat des acteurs locaux de la prévention de la délinquance ;
- approche partenariale et pluridisciplinaire de la vie des quartiers dans le cadre de la GUP

4. Une transformation des quartiers concernés par les opérations de rénovation urbaine :

- amélioration du cadre de vie : logements, espaces publics, voiries, environnement...
- Renforcement de la mixité sociale
- Meilleure intégration des quartiers à leur environnement, mobilité inter-quartiers favorisée, meilleur accès aux équipements structurants.

Globalement, on peut dire que les **dispositifs contractuels mis en place ont :**

- bénéficié très largement aux habitants des quartiers prioritaires.
- permis d'amortir les effets de la crise sur les quartiers (chômage, revenus...) et contribuer à les inscrire dans les dynamiques urbaines.

I.4 - L'ARTICULATION AVEC LES PLANS, SCHEMAS OU CONTRATS EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE

→ Plan départemental d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées (PDAHLPD) de l'Yonne (<i>en cours d'élaboration</i>)	
Définition :	Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) définit les mesures destinées à permettre aux personnes ou familles éprouvant des difficultés : <ul style="list-style-type: none"> - d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir ; - de disposer de la fourniture d'eau d'énergie et de services téléphoniques
Objectifs :	Orientation 1 : Lutter contre la saturation de l'hébergement Orientation 2 : Faciliter l'accès au logement social des publics prioritaires ou spécifiques Orientation 3 : <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir dans le logement - Evaluer et améliorer des accompagnements sociaux / réseaux et partenariats Orientation 4 : Réformer la prévention des expulsions selon la loi ALUR
Articulation(s) avec le Contrat de ville	Le PDALHPD de l'Yonne est en cours d'élaboration les enjeux de la politique de la ville pourront être pris en considération
→ Plan Pluriannuel contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale (<i>en cours d'élaboration</i>)	
Définition :	Le Plan Pluriannuel de lutte contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale en cours d'élaboration sera la déclinaison du Plan national et se décline en 3 volets : <ul style="list-style-type: none"> . l'accès aux droits sociaux, . la lutte contre le non recours aux droits, . l'accès au logement et l'autonomie des jeunes 3 volets qui constituent le cadre d'actions des services de l'Etat et des collectivités territoriales (Conseil Général, CCAS...)
Objectifs :	<i>En cours d'élaboration</i> : Les diagnostics à 360 degrés pour mieux connaître l'offre et la demande d'hébergement et de logement sera achevé fin juin 2015
Articulation(s) avec le Contrat de ville	Le plan étant en cours d'élaboration, les enjeux de la politique de la ville pourront être pris en considération
→ Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI)	
Définition :	Sous l'autorité du représentant de l'Etat, il est élaboré, dans chaque région, un programme régional d'intégration des populations immigrées. Ce programme détermine l'ensemble des actions concourant à l'accueil des nouveaux immigrants et à la promotion sociale, culturelle et professionnelle des personnes immigrées ou issues de l'immigration.
Objectifs :	Ce programme s'appuie sur une dynamique partenariale des instances, des ressources et des outils et est défini dans un calendrier contraint. La Préfète de région a ainsi mis en place un comité de pilotage animé par le Directeur de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS). Un rassemblement de tous les acteurs intervenant sur le champ de l'immigration a été mis en œuvre pour la

	<p>constitution de groupe de travail sur ce programme.</p> <p>Pour le PRIPI 2010-2012, le comité de pilotage a décidé de prendre en compte 6 problématiques :</p> <p>Axe 1 : Accéder à l'autonomie Priorité : connaître et former les populations ne maîtrisant pas le français</p> <p>Axe 2 : Accéder à l'entreprise, accompagner vers l'emploi Priorité : organiser des parrainages vers l'emploi</p> <p>Axe 3 : Accéder aux droits sociaux et aux soins Priorité : prioriser l'accès des femmes à leurs droits</p> <p>Axe 4 : Accéder aux pratiques culturelles, sportives, aux loisirs et à la vie associative Priorité : assurer l'égalité d'accès hommes - femmes dans une démarche interculturelle</p> <p>Axe 5 : Accompagner l'éducation et la fonction parentale Priorité : faire connaître l'école aux parents</p> <p>Axe 6 : Accompagner le vieillissement des immigrés dans la dignité Priorité : répondre aux besoins de proximité des populations immigrées âgées</p> <p>Les actions retenues sont rédigées sous forme de fiches-action, elles seront suivies et évaluées pendant les trois ans du programme. elles ont été reconduites à l'issue de cette évaluation</p>
Articulation(s) avec le Contrat de ville	La DRJSCS de Bourgogne participera à l'instance de pilotage du Contrat de ville.

→ Schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2013-2019 - Direction Départementale des Territoires

Définition et Objectifs :	<p>Le dispositif d'accueil des gens du voyage s'inscrit dans la démarche initiée par la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. Cette loi a un double objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer la libre circulation des biens et des personnes et répondre ainsi à l'aspiration des gens du voyage itinérants à séjourner dans des lieux d'accueil dans des conditions décentes. - répondre au souci légitime des élus locaux d'éviter des stationnements illicites qui occasionnent des difficultés de coexistence avec leurs administrés. <p>Cette loi vise à mettre en place un dispositif d'accueil dans chaque département. Elle prévoit l'élaboration d'un schéma départemental d'accueil des gens du voyage dans un cadre partenarial, entre l'Etat, le Département, les communes et les représentants des gens du voyage.</p>
Articulation(s) avec le Contrat de ville	A préciser au titre des projets de sédentarisation des gens du voyage volontaires, notamment sur les actions d'accompagnement social à mettre en œuvre dans les domaines de l'habitat, de la santé, de la scolarisation et de l'insertion sociale et professionnelle.

→ Plan régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) 2012-2016	
Définition	<p>Le projet régional de santé de Bourgogne est constitué de six cahiers complémentaires qui déclinent, à partir de l'analyse des besoins et de l'offre de santé (cahier 1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la stratégie régionale caractérisée par son approche transversale (cahier 2), – les modalités de mise en œuvre de ces priorités dans les schémas régionaux : prévention, organisation des soins hospitaliers et ambulatoires et organisation médico-sociale (cahiers 3, 4 et 5) <p>et les programmes (cahier 6) : Programme Relatif à la Télémédecine (PRT), Programme Pluriannuel Régional de Gestion du Risque (PPRGDR), Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC), <u>Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des populations précaires (PRAPS)</u> et Programme Régional Qualité et Sécurité des Soins.</p>
Objectifs	<p>Les actions du programme d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies :</p> <ul style="list-style-type: none"> – En amont du système de santé : promotion de la santé et éducation pour la santé – En amont du système de santé : les conditions d'entrée dans le système de soins – Parcours dans le système de soins : la prise en charge ambulatoire et extra-hospitalière – Parcours dans le système de soins : les établissements de santé – La sortie du système de soins : l'accueil en structures médico-sociales – La sortie du système de soins : améliorer la qualité de l'habitat
Articulation(s) avec le Contrat de ville	<p>De façon à optimiser la complémentarité entre les actions conduites au titre de la santé et celles relevant des autres thématiques de la politique de la ville, l'Agence Régionale de Santé Bourgogne participe à l'instance de pilotage du Contrat de ville.</p>

→ Projet éducatif territorial (PEDT) 2015-2018 de la Ville d'Auxerre (en cours d'élaboration) :	
Définition :	<p>Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.</p> <p>Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. À l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire qui se met en place dans les écoles primaires à compter de la rentrée 2013, cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.</p>
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. • Conduire pour chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école. • Construire des situations spécifiques pour répondre au principe de laïcité, • Prendre en compte des rythmes biologiques de l'enfant, selon son âge, afin de favoriser les apprentissages. • Contribuer à une politique de réussite éducative, à la lutte contre les inégalités

	<p>scolaires, et diminuer les inégalités d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantir l'accessibilité des dispositifs au plus grand nombre, • Élaborer une communication entre les acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs).
Articulation(s) avec le Contrat de ville	<p>Les objectifs du PEDT et les contenus des Nap seront développés par école en fonction des spécificités de celle-ci et des besoins du public. Tous les acteurs seront amenés à y participer. Les actions proposées seront complémentaires et/ ou spécifiques.</p> <p>Modalités de mise en œuvre du volet laïcité :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mise en place d'actions portant sur les droits de l'enfant, ... – Création de malles pédagogiques spécifiques permettant d'utiliser des outils pédagogiques variés (livres, jeux, expositions, jeux de rôle, formation...) <p>Le PEDT étant en cours d'élaboration, les enjeux du Contrat de ville pourront être pris en considération.</p>

→ Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de la Ville d'Auxerre 2015-... (en cours d'élaboration) :

Définition :	C'est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caf de l'Yonne et la Ville d'Auxerre. Sa finalité est de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.
Objectifs :	<p>→ favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis, au regard des besoins repérés ; - une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ; - un encadrement de qualité ; - une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions ; - une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes. <p>→ contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.</p>
Articulation(s) avec le Contrat de ville :	Les enjeux du Contrat de ville 2015-2020 seront donc pris en considération lors de l'élaboration du nouveau Contrat enfance jeunesse.

→ Schéma de cohérence territoriale (SCoT) (en cours d'élaboration)

Définition :	<p>Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) ont remplacé les schémas directeurs, en application de la loi « Solidarité et Renouvellement Urbains » (SRU) du 13 décembre 2000. Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).</p> <p>Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement.... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux : programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), et des PLU ou des cartes communales établis au niveau communal.</p> <p>Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.</p>
Objectifs :	<i>En cours d'élaboration</i>

Articulation(s) avec le Contrat de ville :	Le SCOT est en cours d'élaboration. Il est piloté par le PETR (Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux) mis en place le 18 février 2015 et qui intégrera le Projet de territoire de l'auxerrois adopté par le Conseil communautaire en date du 12 février 2015. Ce dernier cible en grande partie les orientations du présent Contrat de ville.
---	--

→ Programme local de l'habitat (PLH) 2011-2016 – Communauté d'agglomération de l'auxerrois	
Définition :	Le Programme Local de l'Habitat est un document de planification, élaboré à l'échelle de l'EPCI.
Objectifs :	La démarche de PLH consiste à : <ul style="list-style-type: none"> • Dégager une politique locale de l'habitat avec l'ensemble des acteurs du logement, et formuler une stratégie d'intervention partenariale à l'échelle du territoire, • Définir des objectifs concrets en matière de création et de requalification de logements pour mieux accompagner les parcours résidentiels des ménages dans le territoire, • Articuler la politique communautaire en matière d'habitat et le projet de territoire, • Affirmer l'action publique en matière d'habitat, en influant davantage sur l'évolution de l'offre de logements.
Articulation(s) avec le Contrat de ville :	Le PLH a vocation à rééquilibrer la production de l'offre sociale sur le territoire. Le PLH prend en compte les enjeux du PRU dans le cadre de sa révision triennale en cours de finalisation et de manière conjointe avec l'élaboration du contrat de ville. Les axes principaux pris en compte sont : <ul style="list-style-type: none"> - aide à l'accession à la propriété dans le neuf et l'ancien - mise en œuvre d'une OPAH-RU en centre-ville d'Auxerre et d'un PIG à l'échelle du territoire intercommunal (amélioration du parc existant) - accompagnement des copropriétés (amélioration du parc existant) - participation à l'élaboration du PPGDLSID et Conférence intercommunale logement - accompagnement au logement des publics dits spécifiques - mobilisation du foncier

→ Plan global de déplacement urbain (PGDU) – Communauté d'agglomération de l'auxerrois	
Définition :	Le Plan de déplacements urbains (PDU) détermine les principes de l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement. Le PGDU de l'auxerrois est une démarche de PDU volontaire (le PDU est obligatoire pour les agglomérations de + 100 000 habitants).
Objectifs :	Il constitue ainsi un outil cadre pour favoriser : <ul style="list-style-type: none"> - Le développement harmonieux et maîtrisé du territoire. - L'émergence d'une culture commune sur les déplacements urbains et intercommunaux. <p><u>Objectif premier</u> : permettre à chacun de se déplacer en offrant une alternative à la voiture individuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ...Grâce à une articulation efficace entre transports et urbanisme •et à la coordination d'actions sectorielles <p>Les dimensions environnementale, sociale et économique sont traitées de manière transversale et prises en compte à chaque étape pour une mobilité durable.</p>
Articulation(s) avec le Contrat de ville:	Plan d'actions du PGDU. Révision à lancer début 2016 avec des priorités actuelles affichées : développer l'intermodalité, faciliter les déplacements pour toutes les

	populations, maîtriser l'étalement urbain, encourager les employeurs publics et privés à mener des actions sur le déplacement de leurs salariés ...
--	---

→ Plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville d'Auxerre (<i>révision générale à lancer en 2016</i>)	
Définition :	Le plan local d'urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.
Objectifs :	Le PLU doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé prenant en compte à la fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire (Art. L.121-1 du code de l'urbanisme). Il détermine donc les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable (en particulier par une gestion économe de l'espace) et répondant aux besoins de développement local.
Articulation(s) avec le Contrat de ville :	Les enjeux du Contrat de ville (volet urbain) pourront être pris en considération dans le cadre de la révision globale du PLU à lancer dès 2016.

Au vu du diagnostic des quartiers et du bilan de l'apport de ces dispositifs, **leur renforcement dans le cadre du futur Contrat de Ville semble essentiel.**

DEUXIEME PARTIE : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CONTRAT DE VILLE

Un diagnostic partagé des quartiers a été réalisé à l'automne 2014.

Il a permis de mesurer la situation des quartiers et les écarts avec le reste de l'agglomération, de préciser les besoins de leurs habitants, et de mobiliser autour de l'élaboration du Contrat de Ville un grand nombre d'acteurs très divers.

Ainsi, au niveau intercommunal, les services de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté d'agglomération et de la Ville d'Auxerre ont participé à la démarche.

Des représentants d'agences et opérateurs de l'Etat (ARS, Pole emploi, CAF, ANRU...), du bailleur principal du territoire (Office auxerrois de l'habitat), du transporteur ou des associations structurantes (Maison de l'emploi et de la formation, Mission locale) et de quartier ont aussi été associés. En tout, **ce sont plus de 70 personnes qui ont participé à la démarche.**

Le diagnostic a permis de déterminer **12 objectifs stratégiques (dont un transversal : le renouvellement urbain) et 35 objectifs opérationnels** (cf. tableau récapitulatif en page 76), répartis au sein des **trois piliers** du futur contrat :

- « cohésion sociale ».
- « développement de l'activité économique et de l'emploi »,
- « habitat, cadre de vie et renouvellement urbain »

De plus, **4 enjeux communs aux trois piliers** ont été identifiés :

- « Améliorer la situation économique des habitants des quartiers, lutter contre leur paupérisation ».
- « Favoriser la qualité de vie et l'attractivité des quartiers ».
- « Inscrire pleinement les quartiers dans les dynamiques urbaines du territoire ».
- « Adapter les politiques publiques aux caractéristiques sociodémographiques spécifiques des quartiers, s'appuyer sur leurs atouts, lutter contre les inégalités de situations avec le reste de l'agglomération ».

Enfin, **trois thématiques transversales**, que la loi demande de prendre en compte dans les Contrats de Ville, ont été traitées pour être déclinées dans le futur contrat :

- la jeunesse.
- l'égalité femmes – hommes
- la lutte contre les discriminations.

Les objectifs stratégiques et opérationnels pour les quartiers (prioritaires et/ou de veille active) contenus dans les trois piliers, ainsi que dans les thématiques transversales seront **traduits dans le Contrat de Ville et dans ses conventions territorialisées en plans d'actions, datés et financés.**

II.1 – LES TROIS THEMATIQUES TRANSVERSALES

Il s'agit de thématiques pour lesquelles des problématiques particulières sont identifiées. Elles **nécessitent une attention particulière dans chacun des 3 piliers** et doivent y être prises en compte de façon privilégiée.

a) La jeunesse

Conformément à la circulaire n°5279/SG du 30 juillet 2014, la jeunesse des quartiers doit faire l'objet d'une attention particulière.

La jeunesse subit de façon accentuée les effets de la crise : l'intégration dans l'emploi durable est lente et difficile pour tous, souvent marquée par les stages, le chômage et les bas salaires. Parallèlement, l'élévation du coût du logement est beaucoup plus forte pour les nouveaux locataires, notamment pour les jeunes couples. La jeunesse est finalement prise en étau entre mal emploi et mal logement. La pauvreté change de visage, avec une proportion croissante de jeunes.

La vision d'une jeunesse homogène face à la crise reflète cependant mal la réalité. La population jeune est d'abord difficile à définir. A quel âge est-on jeune ? A quel âge passe-t-on dans le monde des adultes ? Surtout, elle rassemble des individus qui sont loin de n'avoir que des points communs. Entre 15 et 24 ans, on passe du lycée à la vie active et à la formation d'un couple. Les écarts sont considérables entre les jeunes qui quittent l'école à 16 ans pour entrer dans l'univers professionnel et ceux qui font des longues études. Comprendre les inégalités sociales est indispensable pour comprendre la jeunesse.

Enfin, une confusion règne encore autour de la question de la jeunesse, en particulier celle issue des quartiers populaires, souvent considérée comme un « problème », un « danger ». Bien que ces derniers poursuivent des trajectoires sociales et professionnelles moins favorables, ils sont encore trop souvent considérés comme étant en extrême difficulté et en rupture avec la société. Or il s'agit bien plutôt de valoriser les ressources en considérant que ces jeunes (en difficulté ou non) ont des capacités à développer plutôt que des manques à combler.

Les jeunes de moins de 30 ans sont en effet surreprésentés dans les quartiers Politique de la ville.

Comparativement à la situation moyenne sur la CA et la ville d'Auxerre, les Iris St-Siméon, Ste-Geneviève et tout particulièrement Les Egriselles rassemblent beaucoup plus de jeunes mineurs : respectivement 26%, 27% et 31% des habitants ont moins de 18 ans (contre 21% sur l'ensemble de la CA et 20% sur la ville).

L'Iris Les Brichères, quant à lui, se distingue par une sous représentation des 18-24 ans (5% contre 10% en moyenne communale et 8% à l'échelle de la CA) et, de façon plus prononcée, des habitants de 25-59 ans (37% contre 45% pour la CA et la ville).

La sous représentation des tranches d'âge d'actifs s'observe également sur l'Iris Les Rosoirs (41%).

Ils sont par ailleurs bien souvent les **premières victimes des inégalités sociales** : réussite scolaire, accès au logement autonome, discrimination à l'embauche, ...

A Auxerre, 30% des jeunes de 17-24 ans non scolarisés sont sans diplôme, soit près de 600 jeunes.

Dans l'Iris Vauban – Denfert/Rochereau, plus de la moitié des jeunes sont concernés. Viennent ensuite les Iris Les Egriselles et Ste-Geneviève avec plus de 40% des jeunes de 17-24 ans non scolarisés sans diplôme.

Globalement, avant 23 ans, la non scolarisation est moins fréquente chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes ; au-delà de cet âge la tendance s'inverse.

Auxerre compte plus de 6 700 jeunes âgés de 16 à 29 ans en 2010, soit 19% de la population communale (contre 16% pour l'ensemble de la communauté d'agglomération).

Les Iris du centre-ville regroupent les parts les plus élevées de jeunes de 16-29 ans (plus de 25%). Au sein des Iris concernés par la Politique de la Ville, ce ratio varie de 14% pour Les Brichères à 20% pour St-Siméon.

Entre 1999 et 2010, le nombre de jeunes de 18-29 ans a diminué à l'échelle de la ville et de l'agglomération (-16%). Cette diminution s'observe également sur la quasi-totalité des Iris auxerrois. Les Iris Les Egriselles et Ste-Geneviève présentent les baisses les plus importantes (respectivement -49% et -41%).

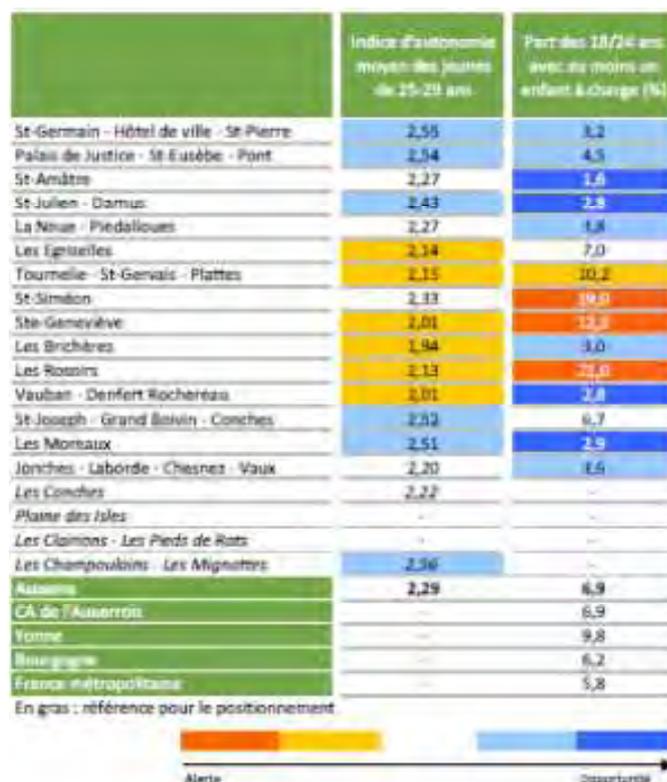
Les Iris Ste-Geneviève, Les Brichères et Les Rosoirs concentrent une part importante d'enfants mineurs potentiellement vulnérables sur le plan socio-éducatif. Plus de 500 enfants sont ainsi repérés sur ces territoires, soit plus de quatre enfants sur dix.

Les risques de déscolarisation sans diplôme sont plus marqués dans l'Iris Ste-Geneviève mais aussi dans les Iris Les Egriselles, Les Rosoirs et St-Siméon.

Enfin, les Iris concernés par la Politique de la Ville se caractérisent par la faible présence d'adultes disposant de hauts niveaux de formation.

Un accès à l'autonomie difficile pour les jeunes résidant dans les Iris concernés par la Politique de la Ville. Pour exemple, l'indice d'autonomie n'est que de 1,9 pour Les Brichères contre 2,3 pour l'ensemble de la commune.

La parentalité précoce est, selon une approche relative, plus répandue dans trois Iris : St-Siméon, Ste-Geneviève et Les Rosoirs. Elle y apparaît sensiblement plus fréquente que dans les autres Iris auxerrois.



Le pari de la jeunesse nécessite d'en définir la place face aux enjeux du vieillissement de la population et de la crise. La reconnaissance des jeunes comme ressources et non comme sources de problèmes est un pré-requis pour **mettre en place une approche globale et intégrée** de cette jeunesse. Une politique de jeunesse s'inscrit en effet nécessairement dans la transversalité, et doit être traitée à chaque niveau de l'action municipale et intercommunale. **Considérer les jeunes comme ressources, comme facteur de dynamisme** et de changement nécessite obligatoirement de créer les conditions de leur insertion territoriale. C'est pourquoi une politique jeunesse doit se construire avec eux dans une logique participative, afin

d'encourager toutes les initiatives et les projets des jeunes dans des domaines très divers comme l'environnement, les nouvelles technologies ou le sport.

Pour répondre aux besoins des jeunes, les villes et les intercommunalités disposent notamment de deux leviers d'actions.

D'une part, **disposer d'une offre de loisirs et de culture adaptée et accessible** à tous demeure essentiel pour ces populations, qui y consacrent une part importante de leur temps. Les pratiques de loisirs des jeunes changent vite et nécessitent d'adapter les équipements socioculturels, sportifs et l'offre d'activités. Sans compter que cette politique participe largement à la prévention de la délinquance et crée du lien social.

D'autre part, **la politique du logement social est cruciale**. Accéder à un logement à un coût acceptable constitue l'une des toutes premières aspirations des jeunes. Elle conditionne non seulement leur vie matérielle, mais aussi le jugement qu'ils portent sur la société en leur permettant la prise d'autonomie.

Le Contrat de Ville doit prendre en compte la transversalité de la thématique jeunesse dans ses trois piliers. Pour cela, il s'attachera à la fois à :

- **accompagner les jeunes dans leurs fragilités / difficultés** : appui dans l'accès au logement autonome, soutien de politiques de santé/accès aux soins adaptées à des risques spécifiques à la population jeune (MST, suicide, addictions, ...), prévention de la délinquance, lutte contre le décrochage scolaire, accompagnement renforcé vers l'emploi, ...

- **S'appuyer sur les jeunes comme population ressource pour l'agglomération** : favoriser la mobilité, susciter leur intérêt pour la culture, le sport et les loisirs, accompagner l'entrepreneuriat et la création d'activité, valoriser les parcours d'excellence, ...

De façon plus générale, le Contrat de Ville s'attache à intégrer les 4 axes de travail proposés par le Commissariat général à l'égalité des territoires autour de la question de la jeunesse :

- **Le renforcement de l'information à destination de la jeunesse**, pour les aider à réaliser leurs aspirations et les accompagner à devenir des membres actifs de la société. Cette information existe, elle est disponible, mais tout l'enjeu sera de la coordonner davantage, de la faire connaître et de la rendre davantage accessible aux jeunes.

- **La mobilité des jeunes** pour lutter contre les inégalités sociales. La mobilité doit se rapporter à la mixité sociale au sein des territoires (mixité à travers le sport, la culture, un projet, une activité), mais également à la mobilité géographique, européenne et internationale, c'est-à-dire à la mobilité des jeunes en dehors de « leur territoire » (projets permettant le décroisement des quartiers, programmes d'échanges, chantiers internationaux, ...).

- **L'engagement des jeunes** peut également être recherché à travers notamment le renforcement du volontariat ou du service civique. Les engagements dans les associations, dans un cadre politique, dans le sport, dans la culture ou dans des actions humanitaires et sociales, seront également valorisés.

- Enfin, **dans l'animation du Contrat de Ville, la participation de la jeunesse devra être recherchée**, en particulier au sein des conseils citoyens et/ou d'enceintes spécifiques (conseils de jeunes sur Auxerre), afin de permettre aux jeunes d'être acteurs des décisions qui les concernent.

b) L'égalité femmes – hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental inscrit dans la Constitution. Cependant, afin d'être pleinement accompli, ce droit ne doit pas être seulement reconnu

légalement, mais effectivement exercé sur tout le territoire et dans tous les aspects de la vie : politique, économique, sociale, culturelle, environnementale...

Dans les quartiers prioritaires, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine encore à devenir une réalité, dans un contexte parfois marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique, ou les préjugés persistants.

Ainsi par exemple, dans le domaine de l'emploi et de l'activité économique, au niveau national, 42% des femmes de 25-64 ans habitant en zone urbaine sensible (ZUS) étaient inactives en 2012, contre 25% hors ZUS. De plus, les niveaux de responsabilités exercés par les habitantes des ZUS sont moindres que ceux de la moyenne des femmes, et le travail précaire plus important.

A Auxerre 35% des mères de 18-24 ans sont adultes d'une famille monoparentale avec au moins un enfant à charge. D'autre part, le nombre moyen d'enfants par femme y est de 1,3.

D'autre part, globalement, la part des femmes actives est plus faible que celle des hommes. Les écarts les plus importants s'observent dans les Iris Les Egriselles, Ste-Geneviève et Les Rosoirs : plus de 20 points contre 6 points pour l'ensemble de la ville et de la communauté d'agglomération.

Egalement, le temps partiel a pour caractéristique d'être principalement féminin : à Auxerre, 28% des femmes salariées de 15 ans ou plus sont à temps partiel contre 8,5% des hommes.

Près de quatre ménages sur dix sont constitués d'une personne seule dans la CA et 46% à l'échelle de la ville d'Auxerre. Au sein des Iris auxerrois, seuls 24% des ménages sont isolés dans l'Iris La Noue - Piedalloues contre 62% pour l'Iris Palais de Justice - St-Eusèbe - Pont. Parmi les Iris concernés par la Politique de la Ville ces parts varient de 41% pour Tournelle - St-Gervais - Plattes à 53% pour Les Rosoirs.

Cette situation d'isolement résidentiel est particulièrement importante chez les 60 ans et plus et marquée dans cette tranche d'âge par un sexe ratio déséquilibré avec une nette surreprésentation des femmes.

Les ménages avec enfant(s) (monoparents et couples avec enfant(s)) regroupent en moyenne 32% des ménages de la CA et 29% des ménages auxerrois. L'Iris Ste-Geneviève présente une nette surreprésentation : 40,5% de ménages avec enfant(s), dont 15% de monoparents et 25,5% de couples avec enfant(s).

Par ailleurs, l'Iris Tournelle - St-Gervais - Plattes présente également une surreprésentation des couples avec enfant(s) (25% et 26%) tandis que dans les Iris St-Siméon et Les Rosoirs la surreprésentation concerne les familles monoparentales (20% contre 11% en moyenne communale).

La composition des ménages est également atypique sur les territoires prioritaires du fait de la fonction d'accueil des familles dans le parc social et la présence de grands logements pour cela. Ainsi, la proportion de familles avec enfant(s) et en particulier de familles nombreuses est supérieure à celle observée sur le reste de l'intercommunalité. Pour autant, ces proportions ont tendance à diminuer étant donné la hausse du nombre des personnes seules et de la monoparentalité. Quant aux couples sans enfant, ils sont souvent sous-représentés dans ces quartiers prioritaires du fait d'un accès plus limité au logement social.

Quant aux familles monoparentales, deux facteurs expliquent leur surreprésentation sur les quartiers prioritaires : d'une part, elles sont nombreuses à rejoindre la ville centre (y recherchant la proximité des services) et à accéder aux logements sociaux (sachant qu'une famille monoparentale sur trois est pauvre contre un couple sur neuf au niveau national). D'autre part, le départ de quartiers prioritaires de couples avec enfant(s) (pour accéder à la propriété par exemple) vient « gonfler » la part des monoparents.

Les collectivités locales n'ont qu'un impact relatif sur la situation des inégalités hommes-femmes. **Une partie de cette question se joue dans la sphère domestique**, au sein de la famille ou entre amis et une autre au sein des entreprises privées (embauches, promotions, évolutions salariales, etc.).

Les collectivités ne sont pas pour autant impuissantes. Tout d'abord, **la communication autour de la situation des inégalités au niveau local peut être un outil pour mobiliser d'autres acteurs**, notamment au sein du monde associatif, et sensibiliser la population. Cela passe par un meilleur recueil de l'information en fonction du genre dans les quartiers. L'enjeu en particulier auprès des jeunes est important. Les éléments recueillis peuvent déboucher sur des pistes d'action ou de sensibilisation, notamment dans les médias locaux ou via les réseaux sociaux.

Ensuite, **les communes peuvent orienter leurs politiques internes de ressources humaines** pour qu'elles intègrent davantage la question de l'égalité entre femmes et hommes. Il peut s'agir de réduction des écarts salariaux, de promotion des femmes dans certains domaines et responsabilités, mais aussi d'organisation des temps de travail et de prise en compte de contraintes familiales, par exemple. En faisant preuve d'exemplarité, le territoire impulse une dynamique plus générale.

Enfin, les collectivités locales sont aussi des acteurs économiques du territoire et peuvent, à ce titre, **influencer les autres acteurs locaux**, par le biais des marchés publics par exemple ou des soutiens aux associations.

Cela nécessite la **mise en place d'une approche intégrée de l'égalité femmes – hommes** dans l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de Ville, dans toutes ses thématiques. La **production systématique de données sexuées** pour toutes les actions du contrat peut permettre d'objectiver les situations d'inégalités et de proposer des actions pour y remédier. Celles-ci doivent **irriguer l'ensemble des plans d'actions dans les 3 piliers du contrat**, notamment :

- **Actions visant à lever les freins à l'accès à l'emploi ou à l'entrepreneuriat pour les femmes des quartiers** : problèmes de mobilité, de formation (notamment maîtrise de la langue), d'accompagnement à la création d'activité... Dans ce champ, la question du développement des modes de garde adaptés aux besoins des femmes est essentielle pour faciliter leurs démarches d'insertion, notamment professionnelle.
- **Actions visant à renforcer l'accès au droit des femmes et l'accompagnement des victimes de violences**, que ce soit au plan administratif, psychologique, pénal, ou dans les processus de décohabitation / relogement / réinsertion.
- **Actions visant à promouvoir l'égalité femmes – hommes dans les quartiers**, notamment auprès de la jeunesse (en particulier autour de la journée du 8 mars).
- **Actions permettant aux femmes de se réapproprier l'espace public** et à lutter contre l'isolement (comme les « marches exploratoires » dans les quartiers).
- **Actions visant à favoriser l'accès des femmes à la culture, aux sports et aux loisirs**, en assurant la mixité sociale des dispositifs. C'est notamment vrai dans la pratique sportive des jeunes filles, qui nécessite d'être encouragée et soutenue.
- **Actions visant à favoriser la prévention des soins**, en assurant la mixité sociale des dispositifs. C'est notamment vrai dans l'information et la sensibilisation aux pathologies (comme les ambassadrices de quartier), qui nécessite d'être encouragée et soutenue.

Le suivi de données sexuées dans le cadre du diagnostic territorial et leur analyse permettra d'évaluer l'évolution des conditions d'exercice réel de l'égalité femmes – hommes dans les quartiers.

c) La lutte contre les discriminations

La discrimination est un délit puni par la loi. Il y a discrimination lorsque, dans une situation comparable, on réserve un traitement différencié à une personne ou une catégorie de personnes, fondé exclusivement sur un motif illégal, à savoir :

- Le sexe,
- L'orientation ou l'identité sexuelle,
- La situation de famille,
- Le patronyme,
- L'origine,
- L'apparence physique, la taille, le poids,
- Les caractéristiques génétiques,
- L'état de santé,
- Le handicap,
- La grossesse,
- Les mœurs,
- L'âge,
- Le lieu de résidence,
- Les opinions politiques,
- Les activités syndicales,
- L'appartenance ou la non-appartenance, réelle ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

La lutte contre les discriminations est une des thématiques transversales du Contrat de Ville 2015-2020. En effet, un habitant de 18 à 50 ans sur 4 résidant en ZUS (zone urbaine sensible) déclare se sentir discriminé, soit deux fois plus qu'hors ZUS (source : Rapport ONZUS 2012).

Les habitants des quartiers prioritaires subissent notamment des **discriminations concernant leur origine réelle ou supposée et leur lieu de résidence**, qui se manifestent dans l'emploi, le logement, l'éducation, le service public, ou encore l'accès aux biens et aux services.

Pour prendre en compte la lutte contre les discriminations, le contrat de ville s'attache à la fois à :

- **Mobiliser plus efficacement les acteurs publics et privés sur ces questions ;**
- **Travailler sur ce thème avec les habitants des quartiers** et les conseils citoyens et accompagner les victimes afin de leur redonner confiance dans les institutions.

Le territoire de l'auxerrois a mené un diagnostic territorial stratégique court, réalisé de septembre 2013 à janvier 2014, qui préconise notamment la mise en place d'un « colloque » visant à créer un réseau de référents en charge de l'information et de l'accompagnement des personnes qui se sentent victimes de discriminations.

Le travail de collecte et d'analyse des données, réalisé lors du diagnostic, a montré une série d'écart entre le déclaratif des acteurs et la réalité des pratiques de terrain.

De même qu'est apparue un réel déficit dans la maîtrise des notions et des concepts de discrimination et d'égalité avec un déplacement constant de la question des discriminations ethnique et raciale et un processus de justification permanent de l'absence de signalement des cas de discriminations.

Les principaux freins et obstacles relevés lors du diagnostic ont été les suivants :

- L'insuffisante connaissance des concepts liés à la notion de discrimination
- La question de la légitimité d'un traitement spécifique de la discrimination ethno-raciale

- Le processus de déplacement de la question des discriminations ethno-raciales
- La forme « subtile » que prend sur ce territoire le déni (ce sont les publics qui ne veulent pas signaler)

A ces obstacles s'ajoutent des difficultés liées au fonctionnement des structures par rapport à la thématique des discriminations. Ainsi, aucune structure n'a clairement affiché dans son organigramme la fonction LCD et donné à une personne identifiée en son sein la mission d'agir en interne et de coordonner l'action avec les partenaires ou avec les publics.

Enfin, les acteurs de terrain ne sont pas formés sur la thématique ce qui les amène à gérer cette question comme une question interpersonnelle avec les habitants des quartiers.

Cependant le diagnostic a également souligné les atouts du territoire. Parmi ces atouts il y a la reconnaissance de l'existence des discriminations comme une réalité de terrain (fait social total). Il y a également le fait que les acteurs se connaissent et ont l'habitude de travailler ensemble. Il y a aussi le travail réalisé sur les discriminations à raison du sexe qui est un travail important pouvant servir de référence.

Enfin, sur le plan des ressources, il y a plusieurs acteurs associatifs qui peuvent agir de manière concertée et complémentaire.

Pour concrétiser cette volonté, un travail d'accompagnement est en cours depuis le début de l'année 2015. Il vise la préparation de ce colloque, rebaptisé Atelier Lutte Contre les Discriminations et au cours duquel les travaux sont organisés autour de 3 axes :

- 1/ formalisation de la fiche de signalement et du circuit de signalement des discriminations ;
- 2/ quelles sont les dispositifs existants dans chaque structure retour des pratiques ?
- 3/ construction du réseau de référents avec la définition de leur rôle et de leur formation.

Pour cela, le Contrat de Ville prévoit la **conception d'un plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations (PTLCD)**. Celui-ci regroupera des actions de sensibilisation, de formation et de communication incitant les acteurs économiques, sociaux et politiques à transformer leurs pratiques professionnelles pour prévenir et lutter contre les discriminations directes, indirectes et systémiques. La mobilisation des élus a déjà été engagée autour de plusieurs ateliers dans le cadre de l'organisation d'un vaste programme de formation intra et inter structures, préalable à la rédaction du PTLCD.

Le PTLCD visera plusieurs critères discriminants, dont au moins celui de l'origine. Calé sur la durée du Contrat de Ville, il portera ses différentes thématiques diverses (emploi, éducation, santé, logement, accès aux droits, aux équipements sportifs ou culturels...) et cherchera à prévenir et réduire les facteurs de risques de discriminations auprès de l'ensemble des structures et concernés.

D'autres actions pourront être soutenues sur des **thèmes permettant d'aborder les discriminations, comme la lutte contre le racisme, contre le sexisme, ou encore l'histoire et la mémoire de l'immigration dans l'auxerrois** et des territoires de la politique de la ville.

La transversalité de la thématique aura pour item de prendre en compte de manière sérieuse la question de la cohésion nationale, y compris dans ses dimensions culturelles, symboliques et identitaires comme vecteur du « vouloir vivre ensemble ».

II.2 : PILIER « COHESION SOCIALE »

Pilier fondamental du Contrat de Ville, le volet « cohésion sociale » se donne pour ambition de prendre en compte et d'intervenir sur la **diversité des champs d'action susceptibles d'influer globalement sur l'inclusion, la réduction de la pauvreté, le renforcement de la solidarité et l'épanouissement de chacun.**

Tous les acteurs sont ainsi mobilisés pour intervenir de façon collective et coordonnée sur les quartiers risquant l'exclusion sociale et urbaine, en matière d'éducation, de santé, de justice, d'accès aux droits et aux services, de prévention et de l'ensemble des domaines permettant d'améliorer la vie et les parcours au quotidien de leur population.

Les publics les plus vulnérables sont particulièrement visés par les actions de cohésion sociale, notamment les personnes âgées et/ou isolées, les familles monoparentales ou les jeunes rencontrant des difficultés éducatives. Ces catégories de population sont en effet davantage représentées dans les quartiers prioritaires et/ou cumulent plus de risques de précarisation lorsqu'elles ne disposent pas de revenus suffisants.

De même, les dispositifs de cohésion sociale visent à soutenir les équipements sociaux, culturels, sportifs, et les associations qui assurent le lien social dans les quartiers. **Ces structures de proximité sont identifiées comme les principaux relais et interlocuteurs de la population dans les quartiers. Elles mènent des actions au plus près des besoins et nécessitent d'être valorisées, soutenues et pérennisées** (conventions pluriannuelles, fléchage des emplois aidés...).

Les habitants ont également une place particulière dans ce pilier, de par leur expertise de terrain et leurs capacités à se mobiliser en faveur de la solidarité locale.

Volet éducatif

Document de référence : Circulaire du 28 novembre 2014 relative à l'intégration des enjeux d'éducation au sein des contrats de ville

L'Yonne se caractérise par un faible niveau de qualification de ses jeunes. La réussite des élèves depuis la maternelle jusqu'à l'obtention de diplômes et de certifications est la priorité absolue. En corollaire, la lutte contre le décrochage scolaire est un enjeu majeur.

Le volet éducatif recouvre les priorités suivantes : la scolarité, le périscolaire, la petite enfance et l'accompagnement des parents. Les priorités portent sur le temps scolaire obligatoire pour réduire la difficulté scolaire et construire les apprentissages fondamentaux (le socle commun de connaissances, de compétences et de culture) et sur l'orientation des élèves.

Les structures et les territoires concernés

Ecoles maternelles dont celles scolarisant des enfants de moins de trois ans *	Ecoles primaires et élémentaires	Collèges (et REP)	Lycées LEGT	Lycées professionnels
<p><u>Quartier Sainte Geneviève / Brichères</u> : écoles Renoir, Courbet, Brichères.</p> <p><u>Quartier Rosoires</u> : école maternelle des Rosoires *</p>	<p><u>Quartier Sainte Geneviève / Brichères</u> : écoles Renoir, Courbet, Boussicats</p> <p><u>Quartier Rosoires</u> : école élémentaire des Rosoires</p> <p><u>Quartier de veille Saint Siméon</u> : école primaire Saint Siméon</p>	<p><u>Quartier Sainte Geneviève / Brichères</u> : Bienvenu Martin,</p> <p><u>Quartier rive droite</u> : Paul Bert</p> <p><u>Quartier des Rosoires</u> : Denfert Rochereau</p> <p>Albert Camus,</p> <p>Collège St Joseph</p>	<p>Lycées Jacques Amyot, Joseph Fourier</p> <p>Lycée des métiers Vauban</p> <p>Lycée St Joseph</p>	<p>Lycée professionnel St Germain</p> <p>Lycée des métiers Vauban</p> <p>Section enseignement professionnel Joseph Fourier</p>

1 - Scolarité

Les priorités s'articulent autour des 5 axes majeurs suivants.

➤ La scolarisation des moins de 3 ans

La scolarisation des moins de 3 ans favorise la socialisation et rend statistiquement possible la meilleure réussite à l'école.

Les constats

Le quartier Sainte Geneviève/ les Brichères ne dispose d'aucun dispositif d'accueil des moins de trois ans.

Pour le quartier les Rosoires la fréquentation scolaire des élèves inscrits dans le dispositif de très petite section (TPS) de septembre à décembre 2014 se caractérise par une insuffisante présence l'après-midi (40% des enfants présents).

Le quartier Rive droite n'a pas de dispositif de très petites sections (TPS), ni d'accueil conséquent d'élèves de moins de trois ans, à l'exception de la maternelle des Mignottes qui accueille deux élèves de moins de 3 ans.

Le quartier de veille Saint Siméon se caractérise par les mêmes difficultés que le quartier Rive droite.

Les objectifs opérationnels

Le quartier Sainte Geneviève/ les Brichères doit disposer dans un délai de 3 ans, d'un dispositif TPS.

Le quartier des Rosoirs doit augmenter la fréquentation des élèves scolarisés dans le dispositif TPS de l'école maternelle particulièrement l'après midi, l'objectif est de dépasser dans un délai de 3 ans, les 50% d'élèves présents.

L'effort sur le quartier Rive droite, au regard des besoins identifiés, ne porte pas prioritairement sur la scolarisation des moins de trois ans mais avant tout sur la prévention et la remédiation de la difficulté scolaire et l'implantation éventuelle d'un dispositif « plus de maîtres que de classes » sur le cycle 2.

Pour le quartier de veille Saint Siméon, la fréquentation des élèves de moins de trois ans scolarisés dans l'école (4 actuellement) doit être portée à au moins 50% dans un délai de 3 ans grâce au dispositif passerelle.

Les outils mobilisables

Le dispositif « plus de maîtres que de classes » a pour but de renforcer l'accompagnement personnalisé des élèves dans les zones les plus fragiles et d'accompagner la mise en place d'organisations pédagogiques innovantes

Le plan de communication à destination des familles est élaboré et porté par la ville.

Les actions passerelle sont construites en lien avec la municipalité (période d'adaptation des enfants des accueils de la petite enfance avec les écoles

Les services de la ville (centres sociaux ...) sont très clairement positionnés sur le volet scolarisation des moins de trois ans. Une convention de coordination sera mise en place avec les services de la ville afin d'assurer une continuité éducative et être positionnés comme un relais auprès des familles par des interventions de soutien à la parentalité ou des rencontres entre les parents et l'éducation nationale et la ville.

➤Diplôme national du brevet

Les constats

Les résultats au diplôme national du brevet sont inférieurs aux résultats de l'académie (84,95%) ainsi qu'au niveau national (85,20%) : Bienvenu Martin (80,95%), Denfert Rochereau (77,03%), Paul Bert (80,30%)

Le secteur de recrutement du Collège Bienvenu Martin concerne les quartiers de Ste Geneviève, Brichères et St Siméon. Le secteur de recrutement du Collège Denfert Rochereau concerne les quartiers des Rosoirs, de Ste Geneviève et des Brichères. Le secteur de recrutement du collège Paul Bert concerne le quartier Rive droite.

Les objectifs opérationnels

L'objectif affiché à 3 ans, est d'atteindre le taux académique et à 5 ans, le taux national.

Les outils mobilisables

Le plan de réussite éducative

L'accompagnement éducatif vise à accueillir les élèves après les cours (éducation nationale, associations, ...) afin de leur proposer une aide aux devoirs et aux leçons, un renforcement de la

pratique des langues vivantes, des activités culturelles, artistiques ainsi qu'une pratique sportive.

➤ **Un partenariat accru pour renforcer l'efficacité d'un outil de la lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme**

Le repérage des décrocheurs est effectué à partir de 4 sources : les familles et les jeunes eux-mêmes, les fiches de sortie des établissements, les informations transmises suite aux journées défense et citoyenneté (JDC) et celles issues d'un système interministériel d'échanges d'informations (SIEI) qui croise les bases de données d'une année scolaire n et à n-1 au niveau national et interministériel (éducation nationale, agriculture, CFA, missions locales).

Les constats

Sur le décrochage scolaire, le taux de solutions validé est de 28% (36 jeunes sur 127 convoqués).

Sur absentéisme, le taux de demi-journées d'absence est de 5,19% pour 2948 élèves, dont 5,30% provenant des élèves des quartiers prioritaires.

Les objectifs opérationnels

Sur l'absentéisme, l'objectif est de maintenir le taux faible de demi-journées d'absence, dans un délai de 3 ans.

Sur le décrochage scolaire, l'objectif retenu sur les solutions validées vise à passer de 28% actuellement à 35 % dans un délai de 3 ans, de 35 à 45% dans un délai de 5 ans.

Participation des services de la ville (centres sociaux, maisons de quartier ...) aux plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs

Les services de la ville ont aussi vocation à devenir des acteurs de la PSAD dans le repérage des décrocheurs et l'offre des solutions. Il s'agit en particulier de disposer d'un état des lieux de l'offre locale et des acteurs susceptibles de mettre en œuvre ces solutions.

Développer l'expérimentation de « parents-relais » à l'image du dispositif de parrainage

Création de deux postes adultes-relais dédiés pour faciliter le dialogue entre les parents et l'école

Les outils mobilisables

Les Groupes de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS)

La plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)

Le réseau FOQUALE

Le Projet Individuel Dérogatoire de Réussite Educative (PIDRE)

La mesure de responsabilisation

Le service civique formation

➤ **Accompagner les trajectoires et les ambitions**

Les cordées de la réussite visent à encourager le parcours des élèves vers une trajectoire ambitieuse et supérieure. Il correspond à un projet de bassin (Yonne sud) qui mobilise

l'ensemble des acteurs (collèges et lycées) et renforce les liens avec l'enseignement supérieur (le site d'Auxerre de l'UFR Sciences et Techniques).

Les constats

La cordée de l'ESSSI a démarré à la rentrée scolaire 2013-2014 dans notamment 3 lycées et 2 collèges auxerrois : Les lycées : Jacques Amyot à Auxerre, Joseph Fourier à Auxerre, Lycée Agricole Auxerre - La Brosse à Venoy-ELEFPA des Terres de l'Yonne. Les collèges : Bienvenu Martin à Auxerre, Paul Bert à Auxerre

Le projet est structuré autour du tutorat entre élèves (binôme collégien/lycéen). Pour la rentrée 2014-2015, 3 établissements supplémentaires ont intégré la cordée : lycée Davier à Joigny, Collège des Champs Plaisants et le Lycée Janot à Sens. Cette démarche concerne 34 lycéens et 34 collégiens dont 28 des quartiers prioritaires

Les objectifs opérationnels

Augmenter la participation des établissements afin de passer de 6 à 8 têtes de cordées dans un délai de 3 ans et surtout orienter le dispositif en faveur des élèves des quartiers.

Les outils mobilisables

La cordée de la réussite

➤ Le programme de réussite éducative

Le programme de réussite éducative (PRE) sera le support central du volet éducation du contrat de ville. Ce programme vise à rendre effective l'égalité des chances pour les élèves des quartiers prioritaires âgés de 2 à 16 ans. Celui-ci propose des parcours personnalisés qui se déroulent hors du temps scolaire au travers d'accompagnement scolaire, social, d'éducation artistique et culturelle, de pratique sportive, ainsi que de soutien aux parents dans leur rôle éducatif.

Les constats

Le PRE, porté par la Caisse des Ecoles de la ville d'Auxerre, existe depuis 2005 avec une intervention sur tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville y compris le quartier en veille active (Saint Siméon). Le financement provient à 90 % du BOP 147 (politique de la ville). Sur la rentrée scolaire 2013-2014, 145 enfants ont été suivis dans le cadre du PRE.

Pour l'action coup de pouce clé, le bilan 2013/2014 sur les 10 clubs (50 enfants) montre que 5 enfants sont encore en difficulté notable en lecture, et que 4 enfants sont encore confrontés à des difficultés de lecture et d'écriture (30 % des enfants pris en charge). Sur ces mêmes enfants, 3 sont en difficulté notable en écriture, et 5 rencontrent encore des problèmes (26,6% des enfants pris en charge).

Développer, renforcer, consolider le dispositif de réussite éducative qui apparaît comme un dispositif très pertinent car exige une implication parentale tout en mettant autour de l'enfant un accompagnement individualisé. Ce dispositif est une grande priorité.

Les objectifs opérationnels

Veiller à la bonne articulation avec les dispositifs de droit commun en associant les services du conseil départemental, de la CAF et de l'éducation nationale.

Rechercher un cofinancement minimal de 20% du programme par la ville et d'autres partenaires intervenant dans ce domaine (CAF, conseil départemental, ...).

Définir l'organisation du PRE dans le contrat de ville ; prévoir la mise en place d'une instance (technique et pilotage) identique pour le contrat de ville et le PRE.

Développer des actions de soutien à la parentalité

Résorber dans un délai de 3 ans, les pourcentages de l'action coup de pouce clé de façon à parvenir à moins de 15 % d'enfants concernés encore en difficulté à l'issue de ces actions.

Les outils mobilisables

L'action « coup de pouce clé »

2 - Péri-scolaire

Le Projet éducatif territorial (PEDT) s'attache à tirer parti de toutes les ressources du territoire et à coordonner les actions de différents partenaires et intervenants pour garantir une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire et offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité. Afin d'accompagner la généralisation des PEDT et de faciliter le développement d'accueils de loisirs périscolaires de qualité, plusieurs aménagements réglementaires ont été proposés et le fonds d'amorçage créé par la loi de refondation de l'Ecole de la République devient un fonds de soutien aux communes et aux établissements de coopération intercommunale (EPCI).

Les temps périscolaires (NAP et périscolaire « classique ») sont des moments privilégiés pendant lesquels les activités proposées aux enfants et aux adolescents doivent prolonger l'apprentissage de la vie sociale et leur épanouissement. Leur organisation repose sur la mobilisation d'un ensemble d'acteurs éducatifs dont font partie les associations sportives, culturelles et d'éducation populaire. La compétence des intervenants est à vérifier tant pour la sécurité que pour la qualité éducative.

L'accueil de loisirs (ALSH) est le cadre préconisé pour déclarer les NAP. La formation initiale et continue des directeurs des ALSH est un gage de qualité des projets pédagogiques.

Les constats

Auxerre a signé un PEDT. Les accueils de loisirs péri et extra scolaires des 3 quartiers sont entrés dans la démarche qualité « D'QUAL » en 2014. Chaque quartier dispose des structures d'accueil d'enfants et de jeunes sur les temps péri- et extrascolaire.

L'objectif du projet éducatif territorial (PEDT) est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les différentes activités proposées sur le territoire, sur le temps scolaire et hors temps scolaire.

La réflexion autour de l'évaluation dans le temps du PEDT permet de renforcer le partenariat entre les différents co-éducateurs et doit également donner lieu à une évaluation permanente afin de procéder aux réajustements nécessaires au respect du rythme de l'enfant et de son épanouissement.

En 2014, la Ville a signé avec les partenaires institutionnels (CAF, DDCSPP, RSA et le Conseil Général) un engagement des 5 centres de loisirs de la Ville d'Auxerre dans la « Démarche qualité » : le contrat d'objectifs qualité.

Cette démarche engage la Ville sur les 3 à 4 années à venir à évaluer les projets et les fonctionnements des Centres de loisirs pour les 3/11 ans.

Elle permet de valoriser la qualité des accueils proposés et permet également d'accompagner une dynamique de recherche d'amélioration permanente.

Pour 2015, la Ville engage la même démarche pour les maisons de quartier.

Les objectifs opérationnels

Il est attendu que les NAP, qui se déroulent durant 1h30 le vendredi après midi, soient réalisées en lien étroit avec ces accueils de loisirs périscolaires et qu'à terme elles soient déclarées.

Les NAP doivent absolument aboutir à augmenter la fréquentation des enfants des quartiers (et donc des familles) des accueils de loisirs et surtout des équipements culturels et sportifs : théâtre, conservatoire, salles de sport, ...

Pour réaliser ces objectifs, la Ville engagera une sensibilisation auprès des familles afin que leurs enfants puissent bénéficier des activités dans le cadre des NAP dont la ville propose de maintenir la gratuité d'accès.

L'information aux associations sur l'existence des tickets loisirs (50€ pouvant financer les activités sportives et culturelles des enfants de 6 à 18 ans) doit être relayée auprès des directeurs des accueils.

Les outils mobilisables

Le ticket loisir (CAF)

Le dispositif « D'QUAL

3 - Petite enfance et accompagnement des parents

Les constats

La communauté d'agglomération regroupe plus de 9 000 familles monoparentales, soit 28 % des familles avec enfants. Le ratio est supérieur de 11 points à Auxerre. Les familles monoparentales constituent la structure familiale majoritaire : Ste Geneviève (37,1%), les Brichères (50,9%), les Rosoirs (63,9%), Rive droite (A l'échelle de l'IRIS : 42,4% Les Egriselles et 30,1 % Tournelle – Plattes - St Gervais) et St Siméon (50,6%) avec une évolution sur les quartiers les Brichères et les Rosoirs.

Les objectifs opérationnels

La modification de l'implantation et du fonctionnement de la halte garderie « les acrobates » (Ste Geneviève, 18 places) nécessite une prise en charge spécifique pour l'accueil des enfants (langage, problèmes de comportement, handicap). La Ville a engagé une étude pour une nouvelle localisation de la structure petite enfance « Les acrobates » au sein du quartier Sainte-Geneviève.

Cette étude de faisabilité menée par un cabinet est en cours et tend à mutualiser un certain nombre de services à la population afin de créer des passerelles et une synergie entre services de proximité (écoles, centres de loisirs, halte garderie, bibliothèque).

Suite à la fermeture de la « Maison du Jeu » (Les Rosoirs), il faut recréer un accueil enfants/parents bénéficiant de l'appui des centres sociaux. Toutefois, l'appui des centres

sociaux dans la création d'un LAEP (écoute parentalité) ne pourra se concrétiser qu'avec le soutien dédié d'un financement mis en place par le contrat de ville.

Reconduire les conventions CAF pour le départ en vacances des familles, en particulier monoparentales, en partenariat avec les centres sociaux et les associations caritatives

Développer les actions d'accompagnement des parents notamment dans les établissements scolaires (Mallette des parents).

Evaluer les besoins ponctuels de garde atypique pour créer le cas échéant une réponse spécifique (garderie, bourse de baby sitting, accueil familial ponctuel, solidarité aînés juniors).

Les outils mobilisables

Le fléchage de la DDU à hauteur de 90 000 € pour le projet de réhabilitation de la crèche inter-hospitalière d'Auxerre (augmentation du nombre de places sur des modes de gardes atypiques notamment pour les populations des quartiers prioritaires).

La mallette des parents (éducation nationale)

Le réseau d'écoute et d'accompagnement aux parents (REAAP)

Volet social

Le volet social recouvre les priorités d'insertion par l'hébergement, de logement et d'accès aux droits, de sport et de culture, de santé et d'accès aux soins, de politique pour la jeunesse et de la vie associative, ainsi que la politique en faveur des femmes, de lutte contre toutes les discriminations, et d'adultes-relais.

Une attention particulière doit être portée en direction des familles monoparentales, des femmes isolées et des jeunes (jeunes filles relevant de familles issues de l'immigration). La notion de vivre ensemble doit être promue y compris s'agissant des valeurs républicaines. L'accompagnement des associations et des bénévoles doit être conforté.

4 - Politique d'insertion par l'hébergement, le logement et l'accès aux droits

La politique d'hébergement et d'accès au logement est l'une des priorités du Gouvernement. Cette stratégie est centrée sur l'accès prioritaire au logement et sur la réponse à l'urgence et l'insertion par une offre d'hébergement.

Les constats

En moyenne 41% des résidences principales sont occupées par des ménages résidents à Auxerre. Les IRIS concernés par la politique de la ville regroupent 83% du parc social alors qu'ils ne représentent que 42% des résidences principales. La faible part du locatif privé caractérise ce parc et 1000 ménages sont en situation de surpeuplement, soit 1 ménage sur 10.

Les couples et les monoparents avec un enfant ou plus sont les plus touchés.

L'aggravation des conditions de vie et l'arrivée de nouveaux habitants semblent consolider le profil du quartier autour de ménages présentant des difficultés économiques et sociales. Le taux de vacance dans certaines tours du quartier Ste Geneviève (avenue Ingres) est de 18% alors qu'aux Rosoirs il est inférieur à 10% principalement en raison du faible niveau de vie des habitants qui induit leur stabilité.

Les objectifs opérationnels

Le besoin d'un médiateur social de proximité (Cf. adulte-relais) est commun à l'ensemble des quartiers. Les gardiens d'immeuble et les correspondants de nuit remplissent en partie ce rôle ; toutefois, la présence d'un professionnel disponible et préparé à l'exercice de cette mission participerait à l'équilibre social au sein des quartiers ne serait ce que pour en refléter la température. Afin d'éviter la multiplicité des intervenants, il apparaît plus adapté de former les gardiens d'immeubles à des missions de soutien de proximité des parents au quotidien : les gardiens pourraient ainsi interpeller les services compétents dont les services sociaux de la ville.

Au plan départemental, le dispositif de domiciliation doit être mis en place, le concours du CCAS est important. Les personnes sans domicile fixe et donc sans adresse pour recevoir leur courrier, peuvent être domiciliées auprès d'organismes agréés à cet effet, ce qui leur permet de faire valoir leurs droits et de percevoir les prestations sociales.

Le renforcement de la prévention des expulsions locatives (loi ALUR) reste une priorité départementale. Elle rend nécessaire une implication partenariale renforcée entre le CCAS et les partenaires de la CCAPEX pour concourir à une meilleure prévention des expulsions compte tenu de la fragilité des populations dans les quartiers.

Pour faciliter l'insertion des publics prioritaires, le CCAS doit pouvoir proposer des baux glissants aux publics précaires qui sont mis en œuvre par le CHRS Thomas Ancel.

Le CCAS doit garantir la pérennité un maillage de proximité en pérennisant le réseau des centres sociaux (1er niveau d'accueil des familles des quartiers) afin qu'ils assurent dans la proximité l'accompagnement des familles quant à l'accès aux droits (CAF notamment).

Les outils mobilisables

Ces outils se déclinent en 5 grandes familles :

- Le Plan Pluriannuel de lutte contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale pour l'accès aux droits sociaux, la lutte contre le non recours aux droits et l'autonomie des jeunes constituent la cadre d'action des services de l'Etat et des collectivités territoriales (Conseil Général et CCAS)
- Le Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI) pour l'apprentissage du français aux étrangers bénéficiant d'une régularisation de séjour, l'intégration par l'hébergement et l'accompagnement des démarches d'intégration pour les étrangers sortant de CADA, réfugiés ou bien régularisés sans droit au RSA.
- Le plan départemental d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées (PDAHLPD).
- Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage notamment au titre des projets de sédentarisation des gens du voyage volontaires.
- Le plan régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) décliné par l'ARS.

Les diagnostics à 360 degrés pour lever les points de rupture sont des outils mobilisables.

5 - Développer la solidarité intergénérationnelle au sein de l'espace urbain auxerrois : quartiers et centre ville

Les constats

Le phénomène de vieillissement de la population et l'augmentation de l'isolement résidentiel conduisent à formuler un tel objectif.

Les objectifs opérationnels

- développer des cohabitations étudiants/personnes seules qui ont désormais des logements trop grands. Auxerre est une ville qui accueille un certain nombre d'étudiants (IUT, CFA, lycées) et cette orientation correspond à de réels besoins. Ce dispositif est cependant à structurer dans son organisation et suivi, car il nécessite d'être bien cadré et d'offrir quelques garanties
- développer des partenariats entre des associations de retraités et des associations caritatives (ou CCAS) pour lecture ou discussion au domicile de personnes repérées comme isolées,
- développer la cohabitation d'échanges (échanges de petits services par rapport à un savoir faire)
- Action de communication

6 - Sport et culture

➤ **Le sport**

Les constats

Les données nationales mettent en évidence une participation faible des résidents des quartiers, en particulier des femmes, aux activités sportives organisées par les clubs. Alors que 4,4 millions de personnes vivent dans une "zone urbaine sensible", soit un peu moins de 7 % de la population française, les résidents des ZUS représentent, en 2011, 3,6 % des licenciés sportifs. Cette part est de 3,8 % parmi les licenciés masculins et n'atteint par contre pas 3 % parmi les licenciées féminines.

On ne dispose pas de données sur le taux de pénétration des clubs sportifs dans les quartiers au niveau local.

Les objectifs opérationnels

Il faut que l'offre sportive dans les quartiers aille à la rencontre des publics :

Disposer d'une étude par le service des sports communal de la pratique sportive des résidents des quartiers prioritaires. Réaliser un diagnostic préalable sur la fréquentation des femmes et des jeunes filles et un suivi rapproché de la fréquentation des activités et des équipements (piscine comprise) par ce public.

Créer (par redéploiement) des postes d'éducatrices sportives rattachés à l'OMS en capacité de mettre en place des activités et des rencontres sportives et de loisirs pour les femmes et les jeunes filles des quartiers et d'organiser une fête du sport féminin.

La création d'un poste d'éducatrice sportive rattachée à la Ville à partir de mai 2015, permettra de développer les actions sportives dans les quartiers et notamment en direction des femmes et des jeunes filles.

Tendre vers la gratuité des licences féminines la première année en utilisant les bons CAF, la réduction des licences par le CNDS.

Au sein du quartier Sainte Geneviève / les Brichères, la création d'associations doit être soutenue ainsi que celle de sections sportives sous l'égide des grandes structures omnisports d'Auxerre. Il est nécessaire de recenser les besoins et les attentes des publics et de se servir de la maison de quartier comme pivot de cette reconquête car c'est un lieu d'échanges et de rencontres et il faut que l'offre aille à la rencontre de ces publics.

Dans le quartier des Rosoirs, l'association des Rosoirs est un modèle de la réussite du travail en synergie (associatif et fédéral) et peut servir de tête de réseau à l'égard des autres quartiers.

Dans le quartier Rive droite, il convient de susciter la création d'une association de jeunes pour investir les équipements de qualité existants sur le quartier (maison de quartier, gymnase) et pour éviter les dégradations et sortir de la logique de consommation d'activités qui prévaut actuellement.

Il convient toutefois d'éviter de créer de nouvelles associations ex-nihilo afin d'éviter la segmentation du territoire. A l'inverse, il faut inciter les jeunes et les moins jeunes à se regrouper et à se fédérer dans les associations sportives déjà existantes qui peuvent « essaimer » sur ce quartier récemment rénové.

Le groupe Activ'santé du quartier Sainte Geneviève, est très largement fréquenté par les femmes et assure la suite de l'association « forme et bien être ». Ce fonctionnement qui est assuré par l'intermédiaire du centre social, doit être étendu à tous les centres sociaux.

Les outils mobilisables

Clubs omnisport de la ville, service des sports, OMS.

CNDS

Ateliers Activ'Santé

Accueils de jeunes des maisons de quartier (14-17 ans)

➤ La culture

Les constats

Il existe un nombre important d'actions culturelles au bénéfice des habitants (« les rigolades » 1150 personnes en 2013), des enfants et adolescents (« sur les chemins culturels », « la récolte des idéaux ») et des jeunes (« passeurs d'images » 500 jeunes) ainsi que des actions spécifiques dans tous les collèges ; ainsi que des ateliers découverte, exploration corporelle et chorégraphique dans les centres sociaux d'Auxerre (60 adultes concernés par l'action).

La Ville d'Auxerre organise sur son territoire un ensemble d'actions culturelles visant à favoriser l'éducation, l'émancipation, la cohabitation et le bien être de ses habitants.

Elle le fait au travers de ses services municipaux, culture, quartiers et centre sociaux, mais aussi en concertation avec ses partenaires associatifs, dont certains sont en délégation de service public.

Toute l'année, les habitants, quel que soit leur âge, peuvent découvrir des œuvres et des lieux de culture : musées, bibliothèque, théâtre, scène de musiques actuelles, patrimoine. Les habitants peuvent aussi s'initier à des pratiques artistiques : arts plastiques, musique et danse, écriture notamment.

Dans le cadre du contrat de ville, des actions sont proposées à l'agrément des partenaires et visent plus particulièrement les jeunes, les publics sensibles ou éloignés de la culture. On peut citer le festival de théâtre « Les rigolades » dans les quartiers, l'opération d'appropriation du patrimoine par la pratique artistique des plus jeunes, « Sur les chemins culturels », l'opération passeur d'images offrant aux jeunes la possibilité de découvrir des œuvres cinématographiques l'été.

Les objectifs opérationnels

Assurer une meilleure coordination des actions culturelles pour mieux structurer l'offre et permettre aux résidents et aux jeunes d'y avoir accès. Déployer les intervenants culturels dans les quartiers.

Développer des actions de médiation culturelle en s'appuyant sur le conservatoire : « pass culture » pour les familles et les jeunes, interventions musicales, théâtrales et chorégraphiques dans les équipements de quartier, accès facilité des groupes musicaux de jeunes aux studios d'enregistrement (Cité des musiques). Créer un festival de street musics tournant dans les quartiers d'Auxerre au printemps ou à l'automne.

Développer les initiatives autour de la lecture (annexe de la bibliothèque municipale sur le quartier Ste Geneviève).

Développer des actions intergénérationnelles via la bibliothèque, autour du livre sous toutes ses formes, de la BD, du conte, du jeu avec la bibliothèque.

Accueillir dans les classes de collèges à horaires aménagés des jeunes des quartiers (avec un mode de sélection adapté) afin de lever les freins et inhibitions à l'entrée au conservatoire.

Valoriser les créations artistiques des habitants (expositions, spectacles) notamment à l'occasion des événements culturels (festivals d'été...) en s'appuyant sur les associations de quartier et les femmes de ces quartiers.

Aussi, pour renforcer ces axes et les rendre cohérents avec les priorités de l'État et des partenaires du contrat de ville, il est proposé de partager les objectifs suivants :

- Améliorer la coordination des événements et opérateurs culturels, afin de favoriser leur connaissance et leur fréquentation par l'ensemble de la population et notamment les publics les plus éloignés de l'offre culturelle, notamment les jeunes et les habitants des quartiers prioritaires.
- Atténuer les freins à la fréquentation culturelle : économique par la recherche de solutions tarifaires (ex : pass culture), géographique par une réflexion sur la mobilité des habitants vers les lieux et temps de culture (ex navette Catalpa festival), symbolique par une nouvelle approche de la médiation culture-usagers, et par le développement de l'@-accueil pour toucher les plus jeunes (utilisation des réseaux sociaux, applications mobiles, pages web, etc.).
- Poursuivre la diversification des publics dans les lieux de culture "classique" et notamment au conservatoire d'Auxerre, en multipliant le nombre et le genre des actions dans les écoles, lieux de loisirs et événements destinés aux jeunes (on peut citer la classe orchestre, la classe CHAM de Denfert-Rochereau organisée par l'éducation nationale en lien avec le CRD, les interventions ponctuelles dans les écoles, la participation au Catalpa, etc.).
- Veiller à ce que la politique de lecture publique conserve son niveau de qualité et son maillage du territoire géographique (un lieu central, des annexes et des actions déconcentrées) et scolaire (accueil des classes, interventions dans les classes) afin de

conserver un rapport intergénérationnel à la culture (la bibliothèque reste un lieu pour tous les âges) ainsi qu'une diversité socio-professionnelle des usagers (la bibliothèque reste un lieu pour tous).

- Favoriser la participation et l'expression des habitants à l'occasion d'opérations culturelles : expositions, concerts, spectacles, à l'instar de l'exposition des œuvres des élèves des Beaux-Arts, de l'exposition des travaux d'été des jeunes Lézards, des travaux menés par l'Espace des Arts Visuels en lien avec le théâtre et les centres sociaux, du festival citoyen. Organiser de nouvelles formes de participation dans le cadre d'expositions interactives. Accompagner les jeunes et les habitants à définir et porter des projets citoyens et culturels.

Les outils mobilisables

Le contrat local d'Éducation Artistique (CLEA)

Le contrat territoire lecture (CTL)

7 - Santé et accès aux soins

(circulaire du 5 décembre 2014 relative à l'intégration des enjeux de santé au sein des contrats de ville)

➤ Des actions de prévention

Les constats

Les affections de longue durée les plus fréquentes concernent les maladies cardiovasculaires, le diabète et les troubles mentaux. Par ailleurs, la part des cancers dans les causes de décès reste très importante (28%) et le taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) est supérieur au taux régional. Une prévention comportementale permettrait sans doute d'éviter 40% de cette mortalité prématurée.

L'accès aux soins est un axe prioritaire. Un certain nombre d'actions existent déjà dans ce domaine, notamment porté par les centres sociaux et les maisons de quartier.

Les objectifs opérationnels

Travailler de manière privilégiée sur ces thématiques, en faisant des jeunes de ces quartiers une cible privilégiée.

Définir un établissement scolaire par quartier pour expérimenter le PASS Santé jeunes, qui est une démarche d'appropriation de la prévention en santé par les jeunes eux-mêmes et la communauté éducative des établissements scolaires. Ce projet, mis en place récemment à la cité scolaire de Toucy, utilise des supports adaptés au public jeune (site internet, réseaux sociaux, application Smartphone...). Il cible des thématiques de santé adaptées à l'âge des élèves (addictions, sexualité-contraception, activités physiques et nutrition ...). Pour 2015, lancer le projet sur un site.

Action privilégiée des opérateurs financés par l'ARS sur les quartiers : TAB'AGIR et AIDEC (maintenir l'action de sensibilisation du dépistage du cancer du sein auprès des femmes des quartiers par le biais d'ambassadrices qui ont été préalablement formées en collaboration avec l'AIDEC), réseau RESIAD (actions diabète et éducation thérapeutique du patient)

Mobiliser en 2015, les financements ARS sur le Fonds d'Intervention Régional

Conforter l'action du dispositif du centre hospitalier spécialisé en santé mentale pour les publics précaires (la Permanence d'Accès aux Soins de Santé en Psychiatrie), dans les quartiers.

Mettre en place le Conseil Local de Santé Mentale qui avait été exploré il y a plusieurs années.

Renforcer les actions portées par les services municipaux (centres sociaux et maisons de quartiers) : passage examen de santé, visites médicales dans les établissements scolaires

Les outils mobilisables

CLS

PASS Santé jeunes

TAB'AGIR et AIDEC

RESIAD

Permanence d'Accès aux Soins de Santé en Psychiatrie

Fonds d'intervention Régional (ARS)

➤ **Des actions sur la démographie des professions de santé : anticiper le vieillissement et la désertification médicale.**

Les constats

La commune et l'agglomération dans son ensemble connaissent des densités de professionnels de santé plutôt correctes voire très satisfaisantes en regard des moyennes régionales.

Pour autant, plusieurs éléments doivent être notés : la proportion élevée de professionnels âgés (+55ans), la faible représentation de certains professionnels dans les quartiers de la NPV (dentistes et généralistes dans une moindre mesure), ainsi que les difficultés recensées tant par l'assurance maladie que par l'ARS pour trouver des médecins traitants

Les objectifs opérationnels

Poursuivre avec la mairie le travail engagé sur l'exercice regroupé des professionnels de santé (pôle de santé et/ou maison de santé pluri-professionnelle) afin de préparer l'avenir. Cette réflexion devra intégrer la géographie prioritaire des quartiers de la nouvelle politique de la ville. En parallèle, la recherche des professions manquantes (dentistes, MG ...) devra être assurée.

8 - Jeunesse et vie associative

L'Etat a érigé la jeunesse en priorité quinquennale, déclinée en Bourgogne par le « plan d'action jeunesse » qui s'attache à favoriser l'autonomie des jeunes et la sécurisation de leur parcours dans leur globalité (formation, logement, santé, mobilité, etc.), à encourager la participation des jeunes dans le débat public ainsi qu'à lutter contre les inégalités et les discriminations : jeunes filles et garçons issus des minorités

Pour l'Yonne, selon le diagnostic jeunesse (DRJSCS/INSEE 2014) présenté lors des assises départementales de la jeunesse le niveau d'étude des jeunes icaunais est inférieur à la moyenne nationale : 28% des icaunais de 25/35 ans ont un diplôme de niveau BEP/CAP contre 20% pour la France métropolitaine et seulement 12% ont un diplôme supérieur contre 25%.

➤ **La garantie jeune**

Cf. pilier emploi et développement économique

➤ **Le service civique**

Le développement chez les jeunes de leur engagement citoyen et de leur autonomie dans une logique de mixité sociale par l'exercice d'une mission d'intérêt général pour tout jeune de 16 à 25 ans est l'objectif de ce dispositif.

Les constats

Le département de l'Yonne expérimente depuis 2 ans le « service civique formation » pour les décrocheurs, avec une alternance mission/lycée afin qu'ils puissent repasser leur examen (BAC ou autre). Sur les 78 jeunes accueillis en service civique sur le département de l'Yonne, 49 résident à Auxerre dont 7 en quartiers prioritaires soit 14 %.

Les objectifs opérationnels

Atteindre une part de 30% de missions de service civique pour les jeunes des quartiers (16/25 ans hommes et femmes). Cela suppose que la ville et la communauté d'agglomération créent des missions de service civique pour les accueillir.

Augmenter le nombre d'agrèments locaux d'organismes pouvant accueillir des jeunes volontaires en mission de service civique (notamment dans les centres sociaux, les maisons de quartiers, les accueils de loisirs ...)

Développer les offres de missions au sein des services de la ville et des associations sportives et culturelles.

Les jeunes décrocheurs doivent pouvoir effectuer leurs missions dans le cadre du service civique formation au sein d'organismes auxerrois afin de faciliter leur projet d'avenir.

➤ **L'information-jeunesse**

L'information jeunesse constitue un enjeu fort dans l'autonomie des jeunes.

Les constats

Les assises départementales de la jeunesse (décembre 2014) ont mis en évidence la faible fréquentation des structures d'information par les jeunes du département : selon l'étude sur les stratégies d'information des jeunes icaunais (CRIJ/ORS 2013) seulement 13% disent y avoir recours au réseau « IJ » contre 17% en Bourgogne.

Le CRIJ est prêt à soutenir la collectivité pour adapter l'offre d'information aux besoins des jeunes auxerrois. Les actions en direction des publics des quartiers sont peu nombreuses, toutefois la « maison de la jeunesse (labellisée Point Info Jeunesse) rend un réel service aux jeunes en recherche d'emploi notamment.

Les objectifs opérationnels

Le PIJ est implanté à la Maison de la Jeunesse sous la tutelle de la Mission Locale qui fait le lien avec la Ville mais il faut stabiliser les effectifs du PIJ et le recentrer sur ses missions prioritaires.

Etablir un lien direct entre la Ville et le CRIJ sur ce qu'elle attend des services de l'Information Jeunesse dans les quartiers prioritaires afin de rationaliser et de démultiplier cette information.

➤ L'accueil des jeunes sous main de justice

Les constats

Concernant la Protection Judiciaire de la Jeunesse

- Unité Educative d'Hébergement collectif d'Auxerre (UEHC) : 34 mineurs (âgés de 13 à 18 ans) accueillis dont 17 résidents de l'Yonne. Tous sont placés dans un cadre pénal pour des infractions divers (crimes et / ou délits)

- Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert de l'Yonne (STEMO)

- Unité Educative de milieu Ouvert d'Auxerre : 325 jeunes pris en charge dont 255 dans le cadre de l'enfance délinquante (âgés de 12 à 21 ans) et résidant pour l'essentiel sur les communes d'Auxerre (91), Avallon (14), Tonnerre (8) et Gurgy (10)

- Unité Educative de Milieu Ouvert de Sens : 337 jeunes dont 277 suivis dans le cadre de l'enfance délinquante (âgés de 11 à 22 ans) et résidant pour l'essentiel sur les communes de Sens (63), Migennes (25), Joigny (23) et Villeneuve sur Yonne (9)

Concernant le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

- Antenne Milieu Ouvert d'Auxerre (ressort TGI Auxerre)

Au 01/01/2015 : 680 personnes placées sous main de justice dont 268 personnes résidant sur la seule ville disposant d'un quartier prioritaire, soit 39,4% des personnes prises en charge par cette antenne.

Sur les 268 personnes de la ville concernée, 20,5% sont issues des quartiers prioritaires, dont 29% de jeunes de 18 à 25 ans.

Les jeunes placés sous main de justice sont en grande majorité au carrefour de multiples problématiques tant sur le volet de la citoyenneté, de l'insertion socioprofessionnelle, de la mobilité et de l'accès aux dispositifs de droit commun.

Les objectifs opérationnels

Les objectifs définis s'inscrivent dans le cadre des engagements opérationnels de la convention triennale d'objectifs 2013/2015 entre le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux et le Ministre délégué à la ville.

Sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville, il est opportun de :

Prévoir des places au sein des associations, des services municipaux et des bailleurs sociaux pour accueillir des jeunes (mineurs et jeunes majeurs) sous-mains de justice dans le cadre de mesures de réparations pénales, de TNR et des peines de TIG.

Développer des actions concrètes en matière d'insertion et de formation professionnelle (emploi d'avenir et réussite éducative).

Favoriser la mobilité des publics jeunes (transports en commun inter communes) ne serait-ce que pour réduire la fraude

Mobiliser les outils de prévention afin de permettre aux professionnels de la PJJ d'animer les expositions au bénéfice des jeunes des quartiers.

Les outils mobilisables

Expositions telles que "moi jeune citoyen" et "13-18 questions de justice"

Réunion partenariales trimestrielles prévue dans le cadre du plan départemental de prévention de la délinquance (PDPD).

➤ La vie associative

La mission d'accueil et d'information des associations (MAIA), soutient deux centres ressources (CRIB) et plusieurs points d'appui locaux à la vie associative (PAVA) pour des missions de formation, d'information et de conseils auprès des associations, de leurs dirigeants et de leurs permanents.

La création en 2014 d'un groupement d'employeurs associatif (GEMA) a vocation à simplifier la création d'emplois partagés par plusieurs associations et collectivités sur un même territoire.

Les constats

Auxerre dispose d'un réseau de partenaires et d'opérateurs structuré pour répondre aux besoins des dirigeants associatifs dans tous les domaines (cf outils mobilisables). Il ressort des rapports d'activités de ces structures (dont la vocation est départementale) que le recours des associations auxerroises et en particulier celles des quartiers reste faible.

Les objectifs opérationnels

Créer des espaces dédiés (maison des associations, newsletters, forums...) pour informer les bénévoles sur les ressources générales et locales en matière d'informations pratiques, de formation et d'aides matérielle et financière.

Retenir des associations qui mutualisent leurs moyens et qui recourent systématiquement aux services d'appui à la vie associative : le CDOS, le CRIB (centre de ressources de la ligue de l'enseignement), le groupement d'employeurs (GEMA), le DLA porté par les foyers ruraux. Tous ces services sont présents sur Auxerre et ne sont pas suffisamment utilisés.

Les outils mobilisables

Les centres ressources labellisés « CRIB » à Auxerre sont le CDOS et la Ligue de l'enseignement (multi services).

Le GEMA (groupement d'employeurs associatif), le DLA porté par les foyers ruraux réalise les audits associatifs, France Bénévolat oriente des bénévoles.

9 - Politique en faveur des femmes

➤ **Autonomie et de lutte contre les violences à l'égard des femmes**

Les constats

Les chiffres des violences faites aux femmes ne sont que partiellement connus. Malgré les campagnes d'information renouvelées tous les ans, le chiffre officiel ignore nombre de victimes dominées par la peur de représailles.

Les associations nationales, parmi lesquelles «Solidarité Femmes» chargée de gérer le numéro unique gratuit 3919 estiment à 10% le nombre de femmes victimes de violences conjugales. 20% seulement des victimes se déplacent à la police ou à la Gendarmerie.

Dans le Département de l'Yonne :

Les dernières données régionales disponibles ont été exploitées dans le cadre d'une étude sur les violences subies en 2007-2008 réalisée par l'ORS. Cette étude faisait état d'une estimation de 1000 faits de violences par an entre conjoints en Bourgogne, avec un taux rapporté à la population supérieur pour l'Yonne à la moyenne métropolitaine (21,3 pour 1000), et à celui des trois autres départements (<à 15 pour 1000).

On constate une augmentation des violences intra familiales (VIF) : 792 faits constatés en 2013 contre 671 en 2012 soit une hausse de 18,03 %. Cette évolution procède plus d'une révélation du « chiffre noir » que d'une réalité d'aggravation de violences même si ces AVIP concernent principalement la sphère intrafamiliale.

Depuis mai 2014 la police dispose des données par quartiers : sur 208 VIF (du 01/05/2014 au 30/11/2014) 54 aux Brichères/Ste Geneviève, 10 aux Rosoirs et 18 Rive droite.

Les objectifs opérationnels

Soutenir dans les quartiers prioritaires les permanences des associations d'accueil, d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violences au sein du couple. Préserver la gratuité et la confidentialité d'accès aux droits, en assurer le maillage territorial.

Promouvoir sur tous les territoires les actions inscrites dans le 4^e Plan de lutte contre les violences à l'égard des femmes. Parmi ces actions, une attention particulière sera portée à la problématique des violences sexistes en recrudescence en milieu scolaire. Plusieurs actions interactives auprès des collégiens et lycéens sur le thème du respect dans les relations filles/garçon sont en cours de construction en lien avec les élus des CLSPD.

Mise en place et animation d'un groupe thématique sur la lutte contre les violences à l'égard des femmes au sein du CLSPD. Développer la prise en charge des hommes violents.

Déclinaison sur les quartiers d'Auxerre de l'action « stop violence » initiée par le CLSPD de Tonnerre.

Structurer une offre sportive de loisirs et de compétition dans les quartiers en « surfant » sur des modèles de réussite comme le foot féminin avec l'AJA et le rugby féminin avec le RCA.

Les outils mobilisables

Téléphones grave danger, associations (CIDFF, ADAVIRS, interaction), intervenant social au sein du groupement de gendarmerie, programme Ville Vie Vacances.

➤ L'égalité professionnelle

Les constats

Les écarts entre les femmes et les hommes dans le domaine de l'emploi se creusent dans les Zones Urbaines Sensibles par rapport aux unités urbaines environnantes. Une forte proportion de femmes ne s'inscrive plus au Pôle Emploi, près d'une femme sur deux sort du marché de travail.

La part des femmes actives est plus faible que celle des hommes. L'écart est de 6 points au niveau de la ville et de la communauté d'agglomération mais de 20 points dans les quartiers des Rosoirs et de Sainte Geneviève.

La part des contrats à temps partiel est de 28% chez les salariées femmes (7% chez les hommes) et atteint 48 et 44% aux Rosoirs et à Sainte Geneviève.

Les objectifs opérationnels

Lutter contre le cloisonnement des jeunes filles issues de l'immigration par des actions collectives et ciblées qui les encouragent à être actrices de leur vie. Développer les activités sportives, culturelles et artistiques dans les QP.(centres sociaux et clubs sportifs)

Développer les actions novatrices pour inciter les jeunes filles et les femmes à se former dans les métiers techniques, technologiques généralement investis par les hommes : visites d'entreprises, connaissance des métiers, accompagnement et parrainage.

Améliorer l'accueil des filles dans les métiers de l'artisanat par la promotion des contrats d'égalité professionnelle auprès des employeurs et l'aménagement des internats dans les CFA/CIFA/agriculture.

Soutenir l'accompagnement individualisé des femmes créatrices d'activités commerciales et de services de proximité.

Mettre en œuvre des actions de formation spécifiques pour les publics féminins des quartiers.

Accroître, en lien avec la PMI, le nombre de places dans les structures d'accueil de jeunes enfants pour concilier vie professionnelle et familiale.

Les outils mobilisables

Carrefour des carrières au féminin (association FETE), Micro-crédit, fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF), PLIE, association EGEE, organismes de formation professionnelle pour adultes, Ecole de la 2^e Chance.

➤ La santé des femmes

Les constats

Selon une étude récente de l'ARS concernant l'interruption volontaire de grossesse, le département de l'Yonne se caractérise par le taux de recours à l'IVG le plus important de la Bourgogne. La part des jeunes femmes de 15 à 19 ans atteint 14,1% et dépasse la moyenne régionale. D'autre part, l'Yonne connaît une évolution à la hausse des femmes ayant déjà pratiqué une IVG ou plusieurs. Le taux plus fort de recours à l'IVG se retrouve chez les jeunes de 20 à 24 ans. Les IVG multiples sont souvent pratiquées dans un contexte de violences conjugales et des rapports sexuels subis.

L'inquiétude des personnes, hommes ou femmes, concernant leur état de santé croît avec l'âge et est fortement liée à des situations sociales défavorisées.

Les femmes précaires réalisent deux fois moins de contrôles par mammographie et ceci malgré la gratuité de cet examen entre 50 et 74 ans. 12% de femmes à bas revenus âgées de 20 à 70 ans n'ont jamais réalisé de frottis permettant de dépister le cancer du col de l'utérus alors que l'instauration de la CMU-C a nettement amélioré l'accès aux soins. L'obésité, facteur de risque de diabète et de maladies cardiovasculaires, constitue une autre pathologie révélatrice, surreprésentée parmi les bénéficiaires de la CMU.

Dans les ménages modestes, l'obésité et l'hypertension touchent 13% de femmes soit deux fois plus que chez les plus aisés.

Les objectifs opérationnels

Le développement des programmes locaux en faveur d'information et de l'accès anonyme et gratuit pour les mineurs à la contraception et à l'IVG devient un enjeu majeur pour la prévention des grossesses non désirées.

Réduire le taux de recours à l'IVG et des maternités précoces qui aboutissent à la déscolarisation et/ou à la rupture familiale. Un cycle d'interventions de psychologues du RSMY sur ce thème aura lieu dans les établissements ruraux. Il pourrait être étendu en direction des jeunes des QP.

Sensibiliser les femmes des quartiers prioritaires au dépistage précoce des cancers féminins par des campagnes d'information (Cf point 1.6)

Les outils mobilisables

AIDEC

Réseau de santé mentale de l'Yonne

11 - Intervention de proximité dans les quartiers

Le programme Adultes-relais encadre des interventions de proximité dans les quartiers prioritaires. Il vise à renforcer le lien social et à favoriser le règlement des conflits de la vie quotidienne par le biais de la médiation. Ce dispositif national permet de lutter contre toutes les formes d'exclusion dans les quartiers en difficulté. L'adulte-relais est un médiateur social. Il a vocation à favoriser le lien social entre les habitants des quartiers prioritaires, les services publics et les institutions.

Les constats

Le département de l'Yonne compte 9 postes adultes-relais répartis sur les différents territoires : 5 postes à Sens, 1 poste à Joigny, 1 poste à Avallon, 2 postes vacants

Les objectifs opérationnels

Positionner deux postes adultes-relais sur Auxerre (Ville d'Auxerre ou communauté d'agglomération) pour accompagner :

- La médiation de jour sur Auxerre et conforter l'action initiée par la maison de l'emploi pour aller au devant des populations des quartiers
- Mettre en place des conseils de citoyens et la participation des habitants
- Formaliser la maison de projet (outil obligatoire du NPNRU) pour les quartiers Brichères / Ste Geneviève

12 - Accès aux droits et non recours

Les constats

La fragilisation des situations sociales, et leur complexification (cumul de plusieurs problématiques), provoque une demande forte des habitants d'être accompagnés dans des démarches quotidiennes. L'ensemble des acteurs constatent une augmentation des non ouvertures ou ruptures de droits, qui ne permettent pas une stabilisation des situations sociales.

Les objectifs opérationnels

Mise en place de points d'accès au droit dans les équipements de quartier y compris avec des permanences du représentant du défenseur des droits,

Mise en place d'un accompagnement des familles dans les démarches administratives de base (écrivain public) : cet accompagnement est une priorité et confirmé par un certain nombre d'acteurs.

La dématérialisation de l'administration a accru ce besoin,

Maintenir la plate-forme d'interprétariat qui est dans le dispositif de réussite éducative : bon fonctionnement.

II.3 – PILIER « DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE, DE L'ACCES A L'EMPLOI ET A LA FORMATION »

Les actions relevant du pilier « développement économique – emploi » visent de manière très générale à promouvoir un développement harmonieux de l'ensemble du territoire en réduisant les écarts entre les quartiers prioritaires et les autres. L'objectif est **d'assurer un environnement économique durable dans les quartiers, d'accroître le taux d'emploi et de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.**

Elles s'attachent tout particulièrement aux besoins des personnes cumulant le plus de difficultés en terme d'insertion professionnelle (jeunes peu ou pas diplômés, demandeurs d'emploi peu/pas qualifiés, bénéficiaires des minima sociaux, travailleurs handicapés, populations étrangères et/ou immigrées, salariés précaires,...) et se déclinent en trois objectifs stratégiques qui pourra faire l'objet d'un **PACTE pour le développement économique, l'emploi et la formation professionnelle**:

- Créer, développer et maintenir de l'activité économique au bénéfice des habitants des quartiers ;
- Favoriser l'accès des habitants à une offre de formation adaptée à leur profil et aux besoins des entreprises locales ;
- Accompagner l'accès et le maintien dans l'emploi des habitants des quartiers.

Développement économique

➤ **Maintien de l'activité commerciale**

Les constats

L'implantation de commerces et de services dans les quartiers prioritaires est globalement faible et ceux qui sont présents vieillissent ou vont vieillir dans les 10 ans faute d'investissements.

Les objectifs opérationnels

Définir une stratégie partagée de développement de l'activité économique à l'échelle du contrat de ville, qui concerne tout à la fois le maintien et/ou la restructuration du tissu commercial, la mixité et la création des activités aux sein des QPV, le développement de l'entreprenariat et le renforcement de l'offre immobilière à vocation économique.

Cette stratégie posera les principaux enjeux en matière de développement économique de nature à permettre de définir les priorités et de hiérarchiser les actions à conduire.

Elle pourra être réalisée avec l'appui d'un conseil externe spécialisé (étude-action).

D'une façon générale, les signataires conviennent :

- En matière de développement commercial, de conforter l'existant notamment en fléchant les investissements permettant de rénover et/ou de diversifier les commerces vieillissants et développer l'implantation de ceux-ci dans les quartiers pour maintenir du lien social et favoriser la création d'emploi. La même démarche est préconisée pour l'implantation d'entreprises de services.

- De soutenir les projets rentrant dans le cadre de la stratégie commerciale développée par la ville visant à consolider, moderniser, rénover les implantations commerciales dans les quartiers, ou à compléter ou faire évoluer l'offre existante en fonction des besoins identifiés.
- De développer l'offre immobilière à vocation économique afin que les entrepreneurs disposent de locaux adaptés à tous les stades de leur parcours (couveuses, pépinières, centres d'affaires de quartier...). En la matière, l'appel à projets lancé par la CDC, le CGET, l'ANRU et l'USH peut constituer une opportunité.
- De mieux répondre aux besoins sociaux des habitants des quartiers aujourd'hui non couverts, à des opportunités de marché, de renforcer l'attractivité économique des quartiers par la mise en place de services nouveaux au profit des entreprises et de leurs salariés (laverie, garde d'enfants, micro-crèches, restauration interentreprises, etc...).
- De rendre lisible l'offre de services en faveur du développement économique en assurant notamment la promotion des mesures, notamment fiscales, constituant un soutien à l'activité commerciale de proximité et aux territoires entrepreneurs.

Les outils mobilisables

L'ingénierie des chambres consulaires et des clubs d'entreprises pour des opérations d'information sur les métiers émergents ou en tension, sur la formation ainsi que sur des opérations de promotion de l'auto-entreprise

Les chambres consulaires pour identifier ce qui marche et les bonnes pratiques mobilisées sur les territoires qui produisent du résultat, dans une logique de benchmarking. De même le centre de ressources CAPVILLE, outil de veille et d'expertise, permet de partager les bonnes pratiques en matière de redynamisation des activités artisanales et commerciales sur les territoires

Le FISAC pour favoriser le maintien des services artisanaux et commerces de proximité

L'expérience, l'ingénierie et le portage financier de l'EPARECA pour accompagner les collectivités locales dans la reconquête des équipements "collectifs" artisanaux et commerciaux de proximité

La Caisse des dépôts et consignations (CDC, direction du développement territorial et du réseau), particulièrement dans le cadre de la convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires.

Le Programme des Investissements d'Avenir, avec pour opérateur l'ANRU peut contribuer à la diversification fonctionnelle et à l'attractivité des quartiers (actions éligibles : restructuration, création de centres commerciaux, construction de locaux d'activité...).

Les fondations, et particulièrement la fondation Orange

Le fonds MUT'ECO peut être mobilisé. C'est un instrument original propre à l'Yonne qui permet de soutenir le développement de l'emploi grâce à l'octroi de prêts à taux zéro, voire de subventions en cas de création reprise d'entreprises (4000€ par CDI).

➤ Création d'activités et d'entreprises

Les constats

Le diagnostic partagé réalisé à l'échelle de la communauté d'agglomération met en exergue la modestie du tissu constitué par l'économie résidentielle dans les quartiers retenus comme constituant une première priorité.

L'implantation des commerces est globalement faible, et les créations d'activité observées relèvent le plus souvent d'initiatives individuelles sans impact significatif sur le développement de l'emploi.

Par ailleurs, la mobilisation des dispositifs et des acteurs de la création/reprise d'entreprises en direction des résidents des quartiers prioritaires reste encore insuffisante.

Les objectifs opérationnels

Faciliter la création/transmission d'entreprises :

- en s'adossant aux dispositions de la convention « agir pour l'emploi et la création d'activité » du 30 septembre 2014 conclue entre l'État et la CDC pour favoriser le développement des TPE et accompagner les entreprises relevant de l'ESS dans leur montée en puissance,
- en augmentant la part des bénéficiaires résidant dans les QPV accompagnés dans le cadre du dispositif NACRE, en visant un taux de 11 %,
- en ciblant les porteurs de projets rencontrant des difficultés d'accès au crédit bancaire.
- Mettre en place une offre de services cohérente, complémentaire et lisible concernant la détection, l'accompagnement, le financement et le suivi des projets portés par les résidents des QPV, en facilitant le déploiement et l'intervention coordonnée des différents réseaux d'accompagnement à la création et au développement d'entreprises (Yonne active création, compagnies consulaires, boutique de gestion, ADIE...)
- Promouvoir la création d'entreprise comme levier d'accès à l'emploi pour les jeunes, en soutenant particulièrement l'installation de jeunes entrepreneurs dans l'artisanat.
- Soutenir les projets de développement de locaux à vocation économique permettant l'installation et le développement des activités artisanales, commerciales ou de services dans les QPV.
- Renforcer et accompagner les créations et le développement des très petites entreprises dans et par les résidents des quartiers (via le statut d'auto-entrepreneur)

Les outils mobilisables

Les chambres consulaires, EPARECA, Caisse des dépôts et consignations (direction du développement territorial et du réseau).

Les opérateurs intervenant sur le champ de la création d'entreprise, notamment dans le cadre du dispositif NACRE. Les fondations, et particulièrement la fondation Orange, pour intervenir au profit de projets innovants, méritants et économiquement crédibles.

La convention État/CDC « agir pour l'emploi et la création d'activité ».

La déclinaison territoriale de la charte nationale « entreprise et quartiers ».

Emploi et levée des freins à l'emploi

Les constats

Les jeunes et les seniors des quartiers prioritaires qui sont inscrits à Pôle Emploi sont sous représentés dans la DEFM à Auxerre. A Auxerre, la proportion de femmes inscrites comme demandeur d'emploi est légèrement moins importante que celle de la communauté d'agglomération

Plus de la moitié des demandeurs d'emploi bénéficient d'un minima social dans les quartiers d'Auxerre contre 4/10 dans la ville et un peu plus d'1/3 dans l'agglomération.

Plus de la moitié des demandeurs d'emploi ne possède aucun diplôme dans les quartiers d'Auxerre. Le tiers des demandeurs d'emploi ont un niveau inférieur au CAP/BEP contre 1/4 dans la ville et 1/5 dans l'agglomération.

Le territoire présente un problème d'adéquation entre les qualifications des publics et les besoins du tissu économique local. Le chômage de longue durée est plus marqué dans les quartiers que dans la ville ou l'agglomération. Ce chômage touche en particulier les jeunes. 20% des demandeurs d'emploi recherchent un emploi dans le service à la personne. Le secteur de l'industrie est le secteur le plus touché par le chômage de longue durée.

Des lacunes dans la maîtrise de la langue sont aussi relevées, elles constituent un handicap lourd pour accéder à l'emploi

Les objectifs opérationnels

Repérer les publics en situation d'exclusion ou en voie de marginalisation, notamment ceux qui ont renoncé à s'inscrire comme demandeurs d'emploi, pour leur proposer une dynamique d'accompagnement global et individualisé conduisant à l'emploi, à l'activité ou à la formation.

Assurer la mobilisation de l'ensemble des acteurs intervenant dans le cadre de la politique de la ville (CCAS, associations sportives, culturelles..., clubs de prévention, SPIP, adultes relais, PLIE, service emploi de la ville...) pour identifier les jeunes NEET (ni en éducation, ni en emploi, ni en formation) non connus des structures en charge de l'accompagnement, de l'insertion ou de la formation des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Porter une attention particulière aux publics les plus vulnérables ou les plus touchés par la crue du chômage : jeunes de moins de 25 ans, femmes faiblement qualifiées et seniors de plus de 50 ans.

Lutter contre toutes les formes de discrimination en sensibilisant notamment les décideurs d'entreprises (CV anonymisés, promotion/charte de la diversité...).

Réduire tous les freins qui constituent des obstacles à l'insertion professionnelle durable : mobilité, accès au logement et financement des premiers équipements, absence de réseaux sociaux ou de compétences sociales permettant d'intégrer un collectif de travail...

Mieux assurer l'adéquation entre les besoins exprimés par les entreprises, les métiers en tension et les compétences disponibles du territoire, avec un axe d'effort constitué par

l'élévation du niveau de qualification des actifs, en actionnant tous les leviers d'accès à la formation.

Dans ce cadre, la mise en place d'une plateforme de développement des compétences et de valorisation des ressources humaines peut permettre de mieux ajuster les compétences recherchées par les entreprises et celles disponibles sur le territoire, en travaillant sur les tronc communs de compétences transférables propres à plusieurs secteurs d'activité.

Ce dispositif novateur peut également intervenir de façon préventive dans les entreprises en difficulté, ou confrontées à des mutations techniques ou technologiques, en assurant la sécurisation des trajectoires professionnelles des salariés (reconversion, évolution dans l'entreprise ou accompagnement dans le reclassement externe).

Cette démarche de GPEC territoriale qui fait partie du programme d'actions du Service Public de l'Emploi d'Auxerre nécessite d'identifier un porteur capable d'animer cette plateforme RH et de coordonner les différentes parties à l'action.

L'enquête approfondie concernant les besoins et les attentes des entreprises conduite par la MDE dans le cadre des « moissons de l'emploi » constitue un premier élément de diagnostic.

Faciliter l'élargissement du choix professionnel des femmes en direction de métiers qui, par culture ou par tradition, sont aujourd'hui très majoritairement exercés par du personnel masculin.

D'une façon générale, mieux mobiliser de façon coordonnée et complémentaire les différents outils et instruments des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi ; augmenter la part des publics résidant dans les quartiers relevant de la géographie prioritaire dans les contrats aidés (EAV, CAE, CIE), dans le CIVIS, dans les structures conventionnées au titre de l'insertion par l'activité économique (particulièrement dans les EI et ETTI), dans les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation et dans les cursus de formation programmés par le Conseil régional de Bourgogne (PRDF) ou par Pôle emploi (plan 100 000).

Mobiliser les contrats aidés (CUI-CAE, CUI-CIE) : CIE (12 % pour 2015) au profit des 16-25 ans ; augmenter en 2015, la part des CAE mobilisés au bénéfice des publics ZUS (4.8 % en 2014)

Augmenter la part des bénéficiaires du CIVIS (en 2013, pour l'Yonne 11.3 % en ZUS)

Atteindre en 2015, l'objectif de 18,8 % d'emploi d'avenir pour des résidents ZUS (objectif non atteint en 2014 : 13.5 %).

Améliorer la part des résidents ZUS dans les formations en alternance (4.9 % en 2013 pour l'apprentissage et 7 % pour le contrat de professionnalisation).

Mettre en place en 2015 le contrat « starter » (CUI-CIE réservé au secteur marchand bénéficiant d'une aide au taux de 45 %) pour les jeunes en grande difficulté d'insertion.

Mettre en place dès 2016, la garantie jeune avec un objectif de 25 % de jeunes des quartiers

Les outils mobilisables

Outre les grands dispositifs des politiques publiques déjà évoqués plus haut et sur lesquels il ne semble pas utile de revenir, un certain nombre d'outils et/ou d'instruments apparaissent être des leviers particulièrement adaptés et pertinents dans la mise en œuvre du pilier

« développement économique et emploi » ; pour être à la hauteur des ambitions ciblées, il conviendra de s'appuyer sur :

- Une partie de la boîte à outils de Pôle emploi (« atelier de Technique de Recherche d'Emploi » et « entraînement à l'entretien d'embauche », mise en place de clubs ambition, réalisation de job dating, clés de l'emploi, mobilisation de la méthode des habiletés pour les recrutements en nombre...).
- Le renforcement du réseau de parrainage de la mission locale avec un développement de ce réseau au profit d'un public adulte, en recherchant la participation des clubs d'entreprises.
- L'E2C basée à Joigny à vocation départementale
- La mise en place de la garantie jeune dès 2016 dans l'Yonne. Actuellement en phase d'expérimentation, ce dispositif permet à des jeunes très éloignés de l'emploi de bénéficier d'une ressource stable, de devenir progressivement autonomes et d'accéder à des formations ou des emplois de qualité.
- La mobilisation d'outils financiers (FIPJ, FAJ) qui permettent de lever un certain nombre de freins périphériques entravant l'insertion professionnelle ; de la même façon, les plateformes mobilité actées dans le PTI ou la plateforme départementale de lutte contre les inégalités linguistiques constituent aussi des réponses qui doivent être activées.
- Les contrats de mixité qui ont pour finalité de favoriser le recrutement de femmes dans des métiers dits « masculins ».
- Enfin les coopérations, à l'instar de celle existant aujourd'hui entre Armatis-LC et le SPE, qui engagent des entreprises historiques ou de taille significative du territoire méritent d'être encouragées et développées.

II.4 – PILIER « HABITAT, CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

»

Les signataires du Contrat de Ville portent une volonté partagée de conduire des projets ambitieux pour les quartiers relevant de la géographie prioritaire de la Politique de la ville, pour leurs habitants actuels et ceux à venir et plus largement en faveur de l'équilibre social des quartiers, des communes et de l'agglomération.

Au regard de l'importance des enjeux et de la dimension des objectifs, cette volonté politique majeure ne trouvera sa réalité qu'à la condition de pouvoir s'inscrire dans une programmation partenariale (Etat, Communauté d'agglomération, Ville, Département, Région, Agences nationales...), pluriannuelle et financée.

a) Enjeux prioritaires d'un renouvellement urbain durable (objectif transversal)

Les partenaires précités, en s'inscrivant dans les objectifs et dispositions de l'arrêté du 15 septembre 2014⁴, entendent mettre en œuvre des axes d'interventions essentiels à la réussite du nouveau dispositif de la politique de la ville.

Le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain, approuvé par l'ANRU, précise l'ambition, le programme d'études et les moyens d'ingénierie permettant d'aboutir à des projets opérationnels.

Dans un second temps, la ou les conventions pluriannuelles de renouvellement urbain, approuvé(es) par l'ANRU détermine(nt) le ou les projet(s) opérationnel(s) et les conditions de leur mise en œuvre.

L'accessibilité et l'adaptation des logements notamment aux personnes à mobilité réduite, le développement de logement de transition, la nécessaire prise en compte de la rénovation énergétique pour améliorer le pouvoir d'achat, sont des sujets qui restent à conforter sur les quartiers prioritaires.

L'intervention de l'ANRU est conditionnée par la réalisation préalable d'un plan stratégique local lorsque le quartier a déjà fait l'objet d'une convention. Une convention doit être signée à l'échelle intercommunale entre les acteurs du logement portant sur les objectifs d'attribution de logements, les modalités de relogement et d'accompagnement social et de coopération entre les bailleurs.

Les actions favorisant un habitat de qualité pour tous dans un cadre de vie préservé et volontaire face aux défis environnementaux qui se posent à l'ensemble des acteurs de la **ville durable**, s'inscrivent dans une appréhension globale des communes, et donc aussi bien dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, qu'en ce qui concerne les opérations dites «isolées».

En poursuivant les objectifs d'une **réduction des écarts de développement entre les quartiers et leurs unités urbaines** ainsi que de l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, les actions proposées ci-après contribuent significativement à relever solidairement les défis auxquels sont confrontées les villes aujourd'hui. Ces axes de réflexion guideront la

⁴ Portant approbation du règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vue de la signature par l'ANRU des Contrats de Ville et des protocoles de préfiguration des projets

définition des projets de chaque commune et **leurs articulations avec le projet intercommunal** :

L'HABITAT : par la démolition des immeubles d'habitation qui le nécessitent et la réalisation de nouveaux logements dans une démarche de mixité sociale, mais aussi par la réhabilitation des patrimoines existants qui seront préservés.

LE DESENCLAVEMENT des quartiers pour rompre leur isolement et favoriser la mobilité urbaine quotidienne, dans toute sa diversité ;

LE CADRE DE VIE : par la résidentialisation des immeubles d'habitation, la réalisation d'espaces récréatifs et conviviaux, de pièces urbaines favorisant le lien social, d'aires de jeux de qualité etc., dont les choix paysagers et les modes de gestion seront définis dès leur conception ;

LA DIMENSION ECOLOGIQUE : appréhendée de manière globale au niveau du quartier pour favoriser les transitions énergétiques, que ce soit en matière de performance énergétique des constructions, de production et de distribution de chaleur, de consommation et récupération d'eau, de gestion des déchets, et celle des réseaux, de transports, etc... ;

LES EQUIPEMENTS PUBLICS, en faisant, par exemple, de l'école qui est une question ancienne, un enjeu central du renouvellement urbain. Mais aussi en prenant en compte l'ensemble des équipements et services publics de proximité répondant aux besoins des habitants actuels et futurs pour tous les âges de la vie, et contribuant au renforcement du lien social, dans son acception la plus large ;

LA DIVERSIFICATION FONCTIONNELLE ET URBAINE, favorable à la revitalisation du tissu économique par des interventions cohérentes en matière d'activités diverses, notamment de commerces de proximité, mais aussi pour dynamiser le développement d'entreprises, avec pour objectif complémentaire de favoriser l'accès à l'emploi non ségréatif (âge, sexe) des habitants des quartiers prioritaires.

LES ACTIONS ET DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES seront mis en œuvre à travers l'inscription des conventions de renouvellement urbain dans le cadre du Contrat de Ville, ce qui permettra de **traiter, au sein d'un seul et même outil, les dimensions sociale et urbaine de la politique de la ville, avec une attention soutenue sur les enjeux situés à la charnière de ces deux dimensions** (concertation des habitants et des institutions œuvrant dans les quartiers, gestion urbaine de proximité, politiques de peuplement et dispositifs d'accompagnement des ménages dans leurs relogements, tranquillité publique, insertion...).

Parmi les priorités et de manière non exhaustive, une attention particulière sera portée aux thèmes suivants :

b) la déclinaison des objectifs opérationnels.

1 - Cadre de vie et gestion urbaine de proximité

L'accessibilité et l'adaptation des logements notamment aux personnes à mobilité réduite, le développement de logement de transition, la nécessaire prise en compte de la rénovation énergétique pour améliorer le pouvoir d'achat, sont des sujets qui restent à conforter sur les quartiers prioritaires.

L'intervention de l'ANRU est conditionnée par la réalisation préalable d'un plan stratégique local lorsque le quartier a déjà fait l'objet d'une convention. Une convention doit être signée à l'échelle intercommunale entre les acteurs du logement portant sur les objectifs d'attribution de logements, les modalités de relogement et d'accompagnement social et de coopération entre les bailleurs.

La participation des citoyens sera exigée dans un esprit de co-construction depuis la phase du diagnostic jusqu'à la phase d'évaluation des résultats (conseils citoyens).

Les constats

Une convention de gestion urbaine de proximité a été signée en 2010 avec la ville d'Auxerre.

Fin 2010, l'Acse a proposé un accompagnement des démarches de diagnostics en marchant afin de « tisser » des liens entre les partenaires et définir collectivement les points forts et les points faibles sur chaque quartier prioritaire.

Sur ce volet, la dynamique appartient donc aux services de la ville qui n'ont pas complètement exploré l'intégralité de ce domaine et ainsi « faire vivre » la convention de gestion urbaine de proximité.

Les objectifs opérationnels

Améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires

Assurer la participation des habitants dans les démarches territoriales via le conseil citoyens

Désigner un référent technique "ville" chargé d'organiser la démarche sur les quartiers prioritaires afin de favoriser la mise en œuvre de la gestion urbaine de proximité

Les outils mobilisables

La convention de gestion urbaine

Le diagnostic en marchant

2 - Opérations de renouvellement urbain

Les interventions de renouvellement urbain ou sur le parc privé sont réalisées en cohérence avec les documents de stratégie suivants :

- le schéma de la ville (en référence au Programme Local de l'Habitat de l'Auxerrois 2010-2015, validé le 3 février 2010)
- le schéma triennal ou quinquennal des opérateurs du logement social (Plan Stratégique de Patrimoine de l'Office Auxerrois de l'Habitat...)
- le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire de Bourgogne validé le 24 novembre 2014 par le Conseil Régional de Bourgogne.

La forte vacance des logements dans le centre ville (20%) va conduire à un plan de résorption de l'habitat insalubre et de la vacance. Il paraît important de mailler les parcours résidentiels des habitants des quartiers avec la réappropriation des logements en centre ville (cf § sur l'habitat privé).

Dans le cadre du NPNRU, les villes concernées sont appelées à aborder les questions de logement social des quartiers identifiés, à travers un prisme élargi en référence au PLH et aux possibilités offertes par l'intervention de l'ANAH sur le logement privé afin de gagner en synergie par rapport au précédent programme. Le changement d'échelle qui en découle conduit

à définir un projet d'ensemble à l'échelle de la ville, voire, pour quelques réalisations, à l'échelle de l'agglomération.

En conséquence, les différentes présentations qui suivent devront être articulées dans un programme d'ensemble, le cas échéant, complété à la marge pour lui donner toute sa cohérence.

➤ Opérations sur le logement social sur les quartiers Ste Geneviève/les Brichères

Les constats

Le quartier Les Brichères/Ste Geneviève a été retenu dans la liste des projets d'intérêt national du NPNRU et a été entièrement rénové dans le cadre du PNRU1. En revanche, l'intervention sur le quartier Sainte Geneviève n'a été que partielle et l'image datée (urbanisme désuet) du quartier subsiste. Celui-ci reste stigmatisé, aussi bien par sa forme urbaine que par la difficulté d'accès et de fluidité au cœur du quartier.

Les objectifs opérationnels

Actualiser le Plan Stratégique de Patrimoine de l'Office Auxerrois de l'Habitat, en donnant priorité au parc social situé sur le quartier Sainte Geneviève

Etablir avec l'ANRU, un protocole de préfiguration qui précise les objectifs de rénovation urbaine du quartier ainsi que le programme de travail nécessaire au montage de la convention de renouvellement urbain (transmise à l'ANRU au premier semestre 2015).

Réaliser la mutation complète du quartier, en assurant une meilleure connexion urbaine vers la ville et vers la campagne et en conduire la dé-densification urbaine et paysagère. De l'ordre de 300 logements devront être démolis pour remodeler ce quartier, l'espace libéré étant réservé à de la diversification fonctionnelle. Les constructions nécessaires au relogement des ménages devront être réalisées hors site ou de façon à garantir une mixité des formes d'habitat.

Requalifier les espaces intérieurs du quartier en résidentialisant les bâtiments conservés.

Valoriser les commerces, créer des équipements publics adaptés et traiter la dalle parking, monumentale dans le nouveau programme de rénovation urbaine.

Prendre en compte le diagnostic sur les activités commerciales, réalisé en 2011 par l'EPARECA, pour la valorisation des commerces.

Les outils mobilisables

Etude urbanistique et sociale (automne 2015)

ANRU2

EPARECA

Plan stratégique patrimonial des bailleurs sociaux

➤ Opérations sur le logement social sur le quartier des Rosoirs

Les constats

Le quartier des Rosoirs est le premier quartier d'habitat social d'Auxerre construit après guerre. Pour ces 550 logements sociaux, les enjeux sont surtout patrimoniaux, avec un vieillissement et une paupérisation des occupants.

L'OAH envisage la rénovation complète du quartier par :

- la démolition-reconstruction au moins de la barre transversale la plus ancienne,
- des réhabilitations lourdes (y compris énergétiques) des autres unités afin d'ouvrir le quartier trop autocentré sur lui même.

Les objectifs opérationnels

Faire inscrire le quartier au titre des opérations d'intérêt régional pour financer la démolition et la mise en conformité au regard des normes énergétiques (crédits FEDER et ANAH).

Réaliser dès 2015, une étude d'aménagement sur les Rosoirs, avec comme orientation la démolition de 400 logements et la réhabilitation énergétique profonde de 150 logements.

Les outils mobilisables

ANRU2 (intérêt régional)

DDU (étude de requalification)

Plan stratégique patrimonial des bailleurs sociaux

➤ Opérations sur le logement social sur le quartier Rive droite

Les constats

Le quartier Rive droite ne nécessite pas d'autres interventions que celles réalisées dans le cadre du PNRU1.

Les objectifs opérationnels

Le principal enjeu pour l'avenir est de créer de la diversification fonctionnelle sur les emprises libérées par la démolition des 6 barres des Vauviers.

Les outils mobilisables

Plan stratégique patrimonial des bailleurs sociaux

➤ Opérations sur le parc privé

Les constats

Sur l'habitat privé, la Communauté de l'Auxerrois porte actuellement un programme d'intérêt général pour la rénovation énergétique de l'habitat conventionné avec l'Anah.

Une étude pré-opérationnelle, actuellement en cours pour calibrer les objectifs du futur dispositif, a mis en exergue un niveau de vacances très élevé dans le centre ville.

Les objectifs opérationnels

Ce dispositif doit être complété, en cohérence avec les orientations de l'ANAH, par l'intervention sur deux thématiques : l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et la lutte contre l'habitat indigne. Etant donné le potentiel important de logements existants pouvant être remis sur le marché en centre ville, une articulation de ce dispositif avec l'ANRU devra être recherchée pour reloger les ménages des quartiers et leur offrir un parcours résidentiel positif.

Les outils mobilisables

ANAH

3 - Tranquillité publique

(Référentiel CGET et circulaire du 31 décembre 2015 relative aux orientations pour l'emploi des crédits du FIPD pour 2015)

Les constats

Hors CLSPD, les questions de sécurité et de prévention de la délinquance ne font l'objet d'aucune rencontre partenariale, ni de coproduction, spécifiques aux quartiers concernés, entre les services de l'Etat et les collectivités ou les habitants. Par ailleurs, les CLSPD ne sont que peu réunis que ce soit en formation technique ou en formation plénière. Enfin, aucun territoire n'est doté d'un plan local d'actions de prévention de la délinquance.

De manière générale, certains quartiers en politique de la ville souffrent d'une image contrastée par rapport aux autres parties de la ville qui constituerait une ligne stratégique d'actions. L'action publique y est compliquée par manque de signalement ou de dépôt de plainte et l'action judiciaire y est difficile par manque de témoignages.

Enfin, les conduites addictives et les trafics de stupéfiants sont des problèmes majeurs dans ces quartiers, alors que les demandes d'intervention des crédits FIPD et MILDECA sont quasi inexistantes.

Les objectifs opérationnels

Densifier les dispositifs existants de vidéo protection dans le quartier Ste-Geneviève et déployer la vidéo protection dans les autres quartiers de la ville. Créer un centre de supervision (CSU) et assurer un transfert des images de vidéo protection vers les services de police.

Promouvoir l'offre d'expertise publique proposée par les référents sûreté : consultation de sûreté, diagnostic de sûreté, audit de sûreté et étude de sûreté et de sécurité publique.

A noter que la ville n'a pas, pour l'instant, la capacité financière de densifier les dispositifs de vidéo protection et de créer un centre de supervision urbaine qui nécessite des moyens en personnel supplémentaires.

Revitaliser le CLSPD élargit pour définir des orientations stratégiques. A noter que la cellule de veille du CLSPD se réunit autant que nécessaire, au regard de l'actualité même si la difficulté réside dans le fait de ne pouvoir s'appuyer sur une stratégie globale.

Ritualiser les réunions de quartier "sécurité" avec points de situation, tableau de bord de suivi, etc.

Développer les espaces de rencontre population-forces de sécurité et jeunes-forces de sécurité, en proposant notamment des visites du commissariat et du centre de secours.

Promouvoir le service civique PN auprès des jeunes.

Développer les stages de citoyenneté et les stages jeunes sapeurs-pompiers pour les mineurs incivils

Renforcer les actions de médiation à vocation de tranquillité publique, dans les espaces publics, à proximité des établissements scolaires, à proximité des logements.

Conforter les missions des correspondants de nuit dans les quartiers en développant la communication en direction des habitants pour faire connaître l'existence de ce dispositif de médiation sociale mais dans le cadre d'une stratégie globale de lutte et de prévention de la délinquance

Elaborer un guide local ou un livret des voisins solidaires dans le cadre du dispositif de « participation citoyenne » permettant à chacun de veiller sur l'autre et se retrouver autour de valeurs telles que : le partage, l'entraide, la convivialité.

Développer les actions de prévention, notamment des conduites addictives, qu'elles soient portées par le monde associatif, par la collectivité ou par les services de police.

Porter une attention particulière aux questions de radicalisation de certains habitants de ces quartiers.

Les outils mobilisables

Pour les quartiers concernés par le NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain), il conviendra d'associer les référents sûreté, en qualité d'experts, assistés le cas échéant du Commandant du centre de secours du SDIS, en termes de prévention situationnelle (urbanisme, mobilier urbain, végétalisation, éclairage public) pour améliorer le niveau/sentiment de sécurité.

4 - Transport et mobilité

(circulaire du 6 mars 2015 relative à la mobilisation et à l'adaptation des politiques de transport et de mobilité en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville)

Constat

Les enjeux de transports publics et, plus largement, de mobilités sont au cœur des actions de la politique de la ville. Le cadre de vie, la sécurité, l'environnement, l'emploi, le désenclavement, l'accès à la culture, aux soins, aux services publics, etc... ne se conçoivent pas sans une cohérence étroite avec la politique de transport.

Orientations stratégiques

Mobilisation et adaptation des politiques de transport et de mobilité en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Partenaires mobilisés

Etat, Conseil régional de Bourgogne, Conseil départemental, Communauté de l'auxerrois, Transdev, Auxerrois mobilité, club mob ...

Outils mobilisables

Schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT), Schéma régional de l'intermodalité (Mobigo Bourgogne), Plateforme mobilité ...

Objectifs opérationnels

- 1) Rédaction d'une enquête mobilité à annexer au contrat de ville.
- 2) D'évaluer l'opportunité d'un projet de Transport collectif en site propre (TCSP) au regard des enjeux de désenclavement des QPV.
- 3) Définition d'enjeux, d'orientations stratégiques et de projets d'actions complémentaires à l'existant pour faciliter la mobilité vers l'emploi.
- 4) Proposition d'adaptation de l'offre de transport en commun afin de mieux servir les besoins de mobilité des habitants des quartiers prioritaires et notamment la mobilité pour l'emploi.
- 5) Propositions de mesures d'accompagnement pour accélérer la lutte contre les incivilités, mais aussi pour faciliter la connaissance et l'appropriation de l'offre de transport en commun par les habitants des quartiers prioritaires.

II.5 – PILIER : VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE

Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015

Cet axe s'appréhende de manière transversale sur l'ensemble du Contrat de ville.

TABLEAUX RECAPITULATIFS DU CADRE STRATEGIQUE DU CONTRAT DE VILLE DE L'AUXERROIS

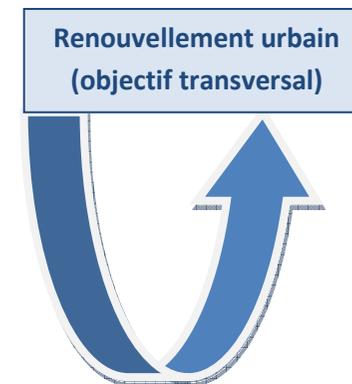
Une stratégie qui s'articule autour de :

4 enjeux communs aux 3 piliers du contrat de ville
Améliorer la situation économique des habitants des quartiers, lutter contre leur paupérisation
Favoriser la qualité de vie et l'attractivité des quartiers
Inscrire pleinement les quartiers dans les dynamiques urbaines du territoire
Adapter les politiques publiques aux caractéristiques sociodémographiques spécifiques des quartiers, s'appuyer sur leurs atouts, lutter contre les inégalités de situations avec le reste de l'agglomération

3 thématiques transversales
Egalité hommes - femmes
Lutte contre les discriminations
Jeunesse

Qui se déclinent en :
3 piliers (urbain, économique, social)
12 objectifs stratégiques, dont un transversal (le renouvellement urbain)
35 objectifs opérationnels

PILERS	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Cohésion sociale	Lutter contre l'isolement des publics fragiles et favoriser le lien social	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer une stratégie d'accès aux droits et aux services Contribuer à l'intégration des habitants primo arrivants Promouvoir le lien social et la citoyenneté
	Favoriser la réussite éducative et l'égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner la scolarité et le parcours éducatif des enfants Renforcer le lien école – famille – enfant Accompagner les enfants et adolescents présentant des signes de vulnérabilité en prenant en compte la globalité de leur environnement Soutenir l'éducation des jeunes à la citoyenneté
	Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accès aux activités sportives et de loisirs Favoriser l'accès à la culture
	Prévenir la délinquance dans les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les dispositifs d'accès au droit, à la justice de proximité et l'aide aux victimes Développer les actions en direction des jeunes exposés à la délinquance
	Favoriser l'accès aux soins physiques, psychiques et la prévention santé	<ul style="list-style-type: none"> Prévenir et accompagner la prise en charge des souffrances psychosociales (isolement social, comportements addictifs ...) Décliner les stratégies locales en matière de santé à l'échelle des quartiers
Développement de l'activité économique et de l'emploi	Créer, développer et maintenir de l'activité économique au bénéfice des habitants des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'implantation d'entreprises dans les quartiers Soutenir la création d'activités dans les quartiers Encourager et soutenir le maintien, la reprise au développement des commerces et de l'artisanat sur les quartiers Développer l'économie sociale et solidaire dans les quartiers
	Favoriser l'accès des habitants à une offre de formation adaptée à leur profil et aux besoins des entreprises locales	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'accès à l'information sur les formations, la validation des acquis de l'expérience (VAE) et les aides à l'emploi Mettre en place des dispositifs d'accès à la qualification adaptée au public Permettre l'élévation des niveaux de qualification Développer des actions de formation en fonction des besoins des entreprises existantes ou en cours d'implantation, et en partenariat avec elles
	Accompagner l'accès et le maintien dans l'emploi des habitants des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi (PLIE, Mission Locale, Pôle emploi) et les manifestations en faveur de l'emploi Soutenir la création et le développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) Lever les freins à l'emploi (santé, mobilité, maîtrise de la langue ...) Développer les clauses d'insertion et l'offre d'emplois aidés au bénéfice des habitants des quartiers
Habitat, cadre de vie et renouvellement urbain	Favoriser l'accès au logement pour tous, renforcer la mixité sociale et fluidifier les parcours résidentiels	<ul style="list-style-type: none"> Proposer une stratégie de peuplement concertée Poursuivre la construction de logements conventionnés/marché libre et diversifier l'offre
	Favoriser l'ouverture et l'intégration des quartiers et diversifier leurs fonctions	<ul style="list-style-type: none"> Désenclaver les quartiers pour les ouvrir sur l'extérieur et les intégrer pleinement à leur unité urbaine Favoriser l'accès des habitants à des services et des équipements publics de proximité Ouvrir les quartiers et favoriser les échanges inter-quartiers à travers les aménagements urbains
	Améliorer les conditions d'habitat et de cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la ville durable Poursuivre les interventions sur les immeubles et logements conventionnés existants Améliorer la qualité des espaces publics et leurs usages Améliorer la tranquillité publique, la sécurité et la gestion des quartiers



TROISIEME PARTIE : LA GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le contrat de ville de l'Auxerrois entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015 pour une durée de six ans.

III.1 – la participation des habitants

Le renforcement de la participation des habitants au suivi des actions de la politique de la ville est une orientation majeure de la loi du 21 février 2014, notamment à travers la création de « Conseils citoyens » au sein de chaque quartier prioritaire.

a. Les conseils citoyens.

Ces instances doivent avoir une autonomie de réunion et de formulation d'avis, une composition pour partie basée sur le volontariat et une représentation au sein des instances du Contrat de Ville.

L'adaptation aux pratiques de démocratie locale existantes et aux réalités locales sera toutefois recherchée.

Un conseil citoyen par QPV est constitué. Par principe, le QPV « Brichères / Sainte-Geneviève » regroupe la réalité de deux quartiers distincts. Dès lors, celui-ci verra sa composition doublée pour répondre à la réalité des compositions sociologiques de chacun des quartiers.

Un groupe de travail dédié sera mis en place par les signataires de la présente convention afin d'examiner les questions encore en suspens (composition, modes de désignation, statut juridique, principes de fonctionnement...) et permettre la mise en place de ces Conseils citoyens et leur participation à la réalisation des objectifs du futur Contrat de Ville.

La mise en place et le suivi des conseils citoyens est assuré par la Communauté de l'auxerrois.

b. Les maisons de projet.

La prise en compte des besoins et de l'expertise d'usage des habitants des quartiers est une condition indispensable à la réussite des projets de renouvellement urbain pour les quartiers retenus dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Conformément à l'article 3 de la loi précitée, une maison de projet est mise en place pour chaque projet. Les habitants ainsi que des représentants d'associations et des acteurs économiques sont associés à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets de renouvellement urbain.

La mise en place et le suivi de maisons de projet seront définis dans le cadre des protocoles de préfiguration à venir.

III.2 – le pilotage du contrat

Deux types d'instances seront mises en place :

- **Une instance technique** qui pourra se réunir en formation restreinte (collectivités locales) pour le suivi courant de la mise en œuvre du contrat, en formation élargie à tout ou partie des autres signataires, ainsi qu'à des représentants des habitants, ou encore dans le cadre de réunions thématiques pour le suivi des différents piliers du contrat.

- **Une instance de pilotage politique**, dont la composition pourra être restreinte ou plénière selon les besoins du moment, et qui pourra également associer des représentants des habitants.

Un principe d'efficacité guidera la fréquence et le format des réunions de ces instances.

Le pilotage, l'animation et le suivi de ces instances est assuré par la Communauté de l'auxerrois.

III.3 – suivi et évaluation du contrat

Les partenaires du contrat élaboreront des plans d'actions (conventions thématiques ou territorialisées) qui préciseront les indicateurs de suivi et d'évaluation, généraux ou par actions, à mettre en place.

Les indicateurs de suivi principaux seront ceux fournis à titre principal par l'INSEE et connus depuis le mois de mai 2015 sous l'item « indicateurs clés de la politique de la ville » et définis selon les modalités de réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville dans le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ces périmètres viennent se substituer aux zones urbaines sensibles (Zus) et aux quartiers en contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) à compter du 1er janvier 2015.

Prise en compte des normes de confidentialité sur la source fiscale : afin de garantir la confidentialité des données, la diffusion des indicateurs vérifie la règle de secret fiscal qui impose qu'une statistique soit toujours calculée à partir d'au moins 11 ménages fiscaux. Les variables touchées par le secret fiscal sont les variables reposant sur le comptage des ménages de 6 personnes et plus, des ménages « monoparentaux » et des ménages non-locataires.

Ainsi, on ne dira pas qu'un quartier de 1000 habitants comporte 999 locataires et 1 propriétaire. On indiquera par exemple qu'il y a plus de 98% de locataires dans le quartier.

Une réflexion partenariale est menée au niveau local et sera finalisée avant fin 2015

Une évaluation du contrat de ville sera réalisée fin 2017 à mi parcours.

III.4 – les signataires du contrat

Outre les signataires prévus par la loi (Etat, Région, Département, EPCI, commune), la plus grande diversité possible de signataires sera recherchée, afin de permettre une mobilisation forte de chacun des partenaires, autour de ses compétences propres, dans la mise en œuvre des objectifs du Contrat de Ville.

Seront ainsi sollicités les agences de l'Etat, les entreprises et opérateurs publics, les bailleurs sociaux, le transporteur, les entreprises privées du territoire... Des avenants seront ainsi agrégés au fil de l'évolution du Contrat de ville et de ses plans d'actions.

a. Intervention de la Caisse des dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apporte son concours financier et appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de l'auxerrois.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, **la cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts peut intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise ...)

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégie énergétique ...) ;
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources ...) ;
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO de développement durable, évaluations ...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative ...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opération de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux ...)

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, établissements publics ...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

b. Intervention du Conseil régional de Bourgogne.

La Région et l'Etat ont choisi d'inscrire la politique de la ville dans le cadre du CPER affichant ainsi une stratégie partagée et des modalités d'intervention complémentaire. A ce titre, dans le cadre de sa politique de cohésion urbaine et sociale, la région sera signataire des contrats de

ville. Les modalités d'engagement de la région au titre de sa politique de cohésion urbaine et sociale sont précisées et déclinées dans la convention régionale de cohésion sociale et urbaine.

La région a défini sa stratégie d'intervention en matière de cohésion sociale et urbaine. Elle est articulée autour de 3 grands axes découlant des orientations politiques stratégiques (SRCAE, Plan Jeunesse) ou correspondant aux compétences fortes de la région (formation, développement économique, SRADDT...).

La région s'engage à soutenir la stratégie cohésion sociale et urbaine du territoire dans les termes suivants :

A. Orientations de la région Bourgogne

- **Favoriser la qualité des logements sociaux et des équipements publics**

La région souhaite favoriser un habitat attractif afin de lutter contre la vacance du parc locatif et renforcer la centralité des pôles identifiés dans le cadre du SRADDT. Pour cela, elle souhaite favoriser les opérations d'habitat innovant, soutenir la performance thermique des logements sociaux et des équipements publics sur les quartiers. Par ailleurs, elle souhaite accompagner des actions favorisant le changement des comportements des habitants en termes de consommation d'énergie.

- **Accroître l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie**

Afin de favoriser l'attractivité des quartiers, la région souhaite améliorer le cadre de vie des quartiers d'habitat social et favoriser le lien social. Pour cela, la région souhaite promouvoir les axes suivants :

- Favoriser l'amélioration du cadre de vie des habitants
- Contribuer à la création, au maintien ou au développement du lien social
- Contribuer au maintien, au développement ou à l'introduction de la nature en ville
- Favoriser l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière

- **Favoriser l'accès à l'information, à l'orientation, à la formation et à l'emploi.**

Compte-tenu du moindre niveau de qualification et du taux de chômage plus élevé dans certains quartiers en Bourgogne, la région souhaite accompagner des actions innovantes favorisant l'accès à l'orientation, à l'information, à la formation et à l'emploi.

L'INSEE a mis en avant le faible niveau de formation des habitants des quartiers d'habitat social en Bourgogne notamment chez les jeunes. La région souhaite positionner la jeunesse comme une priorité transversale. De ce fait, seront privilégiés les projets à destination des jeunes bourguignons répondant aux orientations stratégiques de la région.

Les modalités d'intervention de la région et les engagements financiers sont formalisés dans les conventions régionales de cohésion sociale et urbaine.

B. Mobilisation du droit commun

La région mobilisera ses financements de droit commun (économie sociale et solidaire, transport, habitat...) pour soutenir les actions proposées au regard de ses orientations stratégiques. Elle mobilisera par ailleurs les fonds européens dans le cadre de l'axe urbain du FEDER.

III.5 – Les conventions d’application du contrat de ville.

Seront obligatoirement annexés au contrat de ville dans les mois à venir :

a. Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain

Pour Auxerre : les conventions de renouvellement urbain doivent répondre aux objectifs fixés dans le contrat de ville. A ce titre, les futures conventions de renouvellement urbain constituent des conventions d'application de ce contrat.

Elles seront élaborées à l'issue d'un protocole de préfiguration et s'appuieront sur les enjeux identifiés en matière de cadre de vie et renouvellement urbain, mais également de cohésion sociale et de développement économique.

b. Charte d'engagements réciproques entre l'Etat, les communes et leur groupement et les organismes HLM

La déclinaison de cette charte permettra d'assurer un socle d'engagements de qualité de service (conditions collectives d'habitat, gestion urbaine de proximité..)

c. Convention intercommunale

La rédaction de la convention intercommunale visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale visant à articuler en matière d'attributions de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville.

d. Pacte financier et fiscal de solidarité (article 12 de la loi-instruction spécifique à venir)

L'élaboration d'un pacte financier et fiscal de solidarité portant sur l'ensemble des leviers d'action favorisant la solidarité intercommunale : mutualisation des recettes et des charges, mécanismes de révision des attributions de compensation, fonds de concours, dotations de solidarité, critères du FPIC, etc..

III.6 – Les modalités financières.

Elle traduit les engagements des différents partenaires dans le cadre de la mise en œuvre des différents objectifs opérationnels.

L'identification du droit commun est traduit, au niveau national, par les conventions interministérielles (et d'une convention avec Pôle emploi) par lesquelles les ministères s'engagent à territorialiser leurs politiques pour concentrer leurs moyens en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Les crédits spécifiques de la politique de la ville n'interviendront qu'après la mobilisation des moyens et des outils de droit commun. (Etat et Collectivités)

Les programmations annuelles seront fonction des enveloppes financières disponibles de chaque partenaire.

Mobilisation des crédits de droit commun :

Tableaux de recensement par domaines et par piliers réalisés par les services de l'Etat et assimilés.

Crédits spécifiques Acsé/CGET (programme 147) :

Sont inclus les crédits d'intervention, le programme de la réussite éducative, le programme "ville vie vacances", le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Crédits ANRU :

A décliner à l'issue des protocoles de préfiguration.

Fait àle..... 2015

En (6) exemplaires originaux

Signataires mentionnés dans la loi

Le Préfet de l'Yonne,

Le président de la Communauté de
l'auxerrois,

Le maire d'Auxerre,

Le Président du Conseil régional de
Bourgogne,

Le Président du Conseil départemental de
l'Yonne,

Les partenaires associés

Pour La Caisse des dépôts, le Directeur
régional par intérim de la Caisse des
Dépôts en Bourgogne

Pour l'Office auxerrois de l'habitat, le
Directeur général des services,

LES DOCUMENTS ANNEXÉS AU CONTRAT DE VILLE

- Protocole d'intention de signer un contrat de ville entre l'Etat, le Conseil régional de Bourgogne, le Conseil départemental de l'Yonne, la Communauté de l'auxerrois et la Ville d'Auxerre en date du 21 mai 2015.
- La Convention régionale de cohésion sociale et urbaine 2015-2020.
- Le tableau prévisionnel de programmation financière 2015 du Contrat de ville de l'auxerrois validé par le Comité de pilotage le 19 mai 2015.



VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N°2015 - 082 – Programmation du contrat de ville année 2015 - Attribution de subventions



Rapporteur : Jacques Hojlo

Du fait de l'adoption tardive d'un nouveau contrat de Ville concomitant avec le renouvellement de l'assemblée départementale et du réajustement de la politique d'accompagnement du Conseil Régional, il n'a pas été possible de boucler la programmation du contrat de Ville 2015 lors du dernier comité de pilotage du 19 mai dernier. La Ville d'Auxerre souhaite cependant que les porteurs de projet qu'elle souhaite accompagner puissent malgré tout disposer des financements avant l'été.

Il est donc proposé d'attribuer des subventions aux associations dans le cadre de la programmation du contrat de ville, année 2015 pour un montant total de 62 000 € :

Intitulé de l'action	Porteur de l'action	Financement Ville 2015
PLIE 2015	Maison de l'Emploi et de Formation de l'Auxerrois	40 000
Bienvenue au carrefour numérique (Mission locale)	Mission Locale	1 500
Déclic emploi (Mission locale)	Mission Locale	500
Atelier Lire écrire débutants (Association CLEF)	Ass CLEF	2 000
Premiers Gestes (Compagnie théâtrale Tribu d'essence)	Compagnie Tribu d'essence	2 000
Ambassadrices de quartiers (CCAS Auxerre)	CCAS Auxerre	1 000
Animation sportive (OMS)	Office Municipal des Sports	7 000
Développement et soutien aux clubs de football des jeunes de quartier (Stade Auxerrois)	Ass Stade Auxerrois	3 000
Accompagnement Educatif et soutien scolaire (Association des Rosoirs)	Ass des Rosoirs	1 000
Les parents et l'école (Etre et Savoir) (Valérie SKIRKA)	Ass Être et Savoir	1 000
Favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux pratiques sportives (Stade Auxerrois)	Ass Stade Auxerrois	3 000
TOTAL GENERAL		62 000

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'attribuer les subventions aux associations citées ci-dessus,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif à l'article 65748 fonction 8200, pour assurer ces dépenses.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
 - . commission des finances du 15 juin 2015 : favorable
-

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :30
- voix contre :
- abstention(s) : Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, André Milot, Malika Ounes, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N°2015 - 083 – NPNRU – Etude urbaine et sociale des quartiers des Brichères / Sainte-Geneviève – Demande de subventions



rapporteur : Guy Férez

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, c'est « changer la ville pour changer la vie ». Nous devons passer de la ville subie à la ville choisie. C'est pour ce grand objectif commun que la Communauté de l'Auxerrois, la Ville d'Auxerre et l'Office Auxerrois de l'Habitat ont décidé de poursuivre ensemble le renouvellement urbain du quartier Les Brichères - Sainte-Geneviève.

Depuis 2003, nous sommes engagés dans le programme de rénovation urbaine mené par l'ANRU. Deux conventions ont été signées, la première en février 2005 et la seconde en mai 2008. Elles s'achèveront respectivement en 2015 et en 2018. Ces projets auront mobilisé des enveloppes financières importantes sur le territoire, mais également un partenariat institutionnel efficace et surtout des habitants soucieux de leur avenir et de la durabilité des réalisations.

Nous avons montré notre ambition et notre savoir faire pour l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers situés en Zone Urbaine Sensible. Aujourd'hui, nous nous inscrivons clairement dans l'approche transversale de la nouvelle politique de la ville qui oblige à lier les enjeux en termes d'emploi, de cohésion sociale et d'environnement urbain des quartiers prioritaires. Par ailleurs, nous considérons également que nous ne pouvons plus raisonner à l'échelle du quartier, ni nous limiter à une cohérence communale, nous devons inscrire et organiser le déclassement et la transformation de nos quartiers prioritaires dans la dynamique de développement urbain et social de l'intercommunalité. Cette transformation ne pourra pas se faire sans les habitants, ni sans les acteurs locaux. Ils sont l'essence même d'un quartier, sans eux nous ne pouvons réussir le renouvellement urbain de leur cadre de vie, ni l'inscrire dans la durée. La construction commune du projet facilitera son appropriation, sa réalisation mais surtout sa durabilité.

Aussi, la Communauté de l'Auxerrois, la Ville d'Auxerre et l'Office Auxerrois de l'Habitat ont décidé d'engager dans une étude pour le renouvellement urbain du quartier Les Brichères/Sainte-Geneviève, sur la base des objectifs incontournables des NPNRU :

- augmenter la diversité de l'habitat,
- adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées,
- favoriser la mixité fonctionnelle (logements, activités, équipements, etc.) et consolider le potentiel de développement économique,
- renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants,
- viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers,
- réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les futures évolutions.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

Cette étude se décompose en trois tranches :

- tranche 1 ferme : diagnostic, enjeux et orientations d'aménagements, faisabilité,
- tranche 2 conditionnelle : étude pré-opérationnelle,
- tranche 3 conditionnelle : cahiers de prescriptions urbaines et architecturales pour les programmes de démolition, de réhabilitation et/ou de constructions éventuels de logements.

Elle se déroulera sur 10 mois, hors périodes de validation, dès la notification du marché, et est estimée à 190 000 € HT, soit 228 000 € TTC.

Nous solliciterons, pour la réalisation de cette étude, des subventions de nos partenaires institutionnels engagés dans cette démarche, notamment auprès de l'ANRU dans le cadre du protocole de préfiguration (en cours de rédaction), de l'État dans le cadre de la Dotation de Développement Urbain (DDU), de la Caisse des Dépôts et Consignations, du Conseil Régional de Bourgogne et du Conseil Départemental de l'Yonne.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le Maire à solliciter les aides les plus larges possibles auprès de l'ANRU, l'État, la Caisse des Dépôts et Consignations, du Conseil Régional de Bourgogne et du Conseil Départemental de l'Yonne.
- De dire que les crédits de paiement pour l'exercice budgétaire 2015 au titre de cette nouvelle autorisation de programme seront proposés au vote du conseil municipal lors d'une prochaine décision modificative.

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances du 15 juin 2015 : favorable

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :37
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé,
Malika Ounes

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet

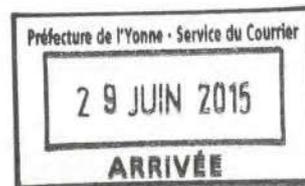


VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N°2015 - 085 – Conservatoire Musique et Danse - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Yonne pour l'année 2015.



rapporteur : Souad Aouami

Depuis 2014, et suite à la dissolution de l'EPCCY, le conservatoire à rayonnement départemental a été repris en régie par la Ville d'Auxerre, et nommé « Conservatoire Musique et Danse ».

Pour la rentrée 2014/2015 le Conservatoire a accueilli 558 élèves, dont 45 % proviennent de l'agglomération auxerroise (hors Auxerre) et du département de l'Yonne.

La singularité de cet établissement est, d'une part, qu'il est le seul dans le département à proposer des enseignements d'instruments dits rares et des pratiques d'ensembles diverses, et d'autre part, à dispenser un enseignement diplômant jusqu'à la fin d'un cycle supérieur (cycle spécialisé d'orientation professionnelle). C'est la raison pour laquelle un volume important d'élèves provient de l'ensemble du département.

Le budget nécessaire au bon fonctionnement du conservatoire s'élève, pour l'année 2015, à 2 160 233 € (hors fluides et hors charges liées aux bâtiments) dont le détail est mentionné dans le tableau ci-dessous.

Les recettes proviendraient de la Ville d'Auxerre, de la Communauté de l'Auxerrois, des usagers, et du Conseil Départemental de l'Yonne, à qui il est demandé une participation financière à hauteur de 700 000 €.

Conservatoire Musique et Danse – Budget 2015			
Dépenses		Recettes	
Rémunérations	2 125 133 €	Ville Auxerre	1 167 249 €
Fonctionnement	30 100 €	Communauté de l'Auxerrois	121 484 €
Investissement	5 000 €	Conseil Départemental	700 000 €
		Usagers	171 500 €
Total TTC	2 160 233 €	Total TTC	2 160 233 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Yonne, une subvention de fonctionnement de 700 000 €.
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015 aux chapitres 011 et 012.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
 - . commission des finances du 15 juin 2015 : favorable
-

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :30
- voix contre :
- abstention(s) : Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, André Milot, Malika Ounes, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N°2015 - 086 – Conservatoire Musique et Danse – Demande de participation financière auprès du Conseil Régional, pour l'acquisition d'instruments de musique.



rapporteur : Isabelle Poifol-Ferreira

Dans le cadre du renouvellement de son parc instrumental pour la rentrée scolaire 2015/2016, le Conservatoire Musique et Danse d'Auxerre souhaite pouvoir acquérir de nouveaux instruments de musique nécessaires à la tenue de cours dispensés.

Au titre de son budget 2015, la Ville d'Auxerre a voté un crédit de 5 000 € afin de permettre l'acquisition de nouveaux instruments.

Dans le cadre de sa politique d'intervention au titre du programme « 22.3 - Soutien à la formation musicale », le Conseil Régional de Bourgogne peut apporter son aide financière aux conservatoires de musique dans leur projet d'acquisition d'instruments en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement et de la diffusion de la musique.

Un financement peut être accordé à hauteur de 40 % du montant hors taxe de la dépense, sur présentation de devis, et du plan de financement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à solliciter une participation financière du Conseil Régional de Bourgogne, à hauteur de 40 % HT du total de la dépense.
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015 à l'article 2188, fonction 311 gestionnaire conservatoire

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances du 15 juin 2015 : favorable

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :38
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

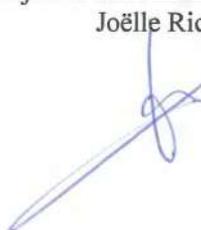
Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet





N°2015 - 087 - DSP Théâtre - AÏDA – Rapport d'activités 2014



rapporteur : Isabelle Poifol-Ferreira

Le théâtre d'Auxerre a été remis en gestion à l'association AÏDA – Le Théâtre par la voie d'une délégation de service public.

Le cahier des charges de la délégation de service public prévoit en son article 25 – Rapport du délégataire que sur le fondement de l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le délégataire transmet chaque année à Monsieur le Maire, au plus tard le 1^{er} juin, un rapport contenant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse de la qualité de service.

L'association AÏDA - Le Théâtre a remis son rapport conformément aux termes de la convention.

Composé du bilan d'activités, des comptes annuels, d'une revue de presse, il dresse les points positifs et les zone de progrès en matière de diffusion artistique et culturelle et d'équilibre des comptes.

Ce bilan fera l'objet d'une analyse détaillée, soumise à l'avis de la commission consultative des services publics locaux à l'automne prochain.

Les caractéristiques principales de l'année 2013-2014 sont les suivantes :

En ce qui concerne l'activité :

- Progression dans le nombre des activités programmées – nombre de spectacles et de représentations en hausse et maintien de la qualité des projets pédagogiques ;
- Maintien d'une réelle présence artistique par la mise en œuvre de compagnonnage avec des compagnies et des artistes ;
- Stabilisation du taux de fréquentation autour de 80 %, valeur à saluer compte-tenu de la baisse régulière observée les années précédant 2013 ;
- Fidélisation et conquête des abonnés (de 1 274 à 1 589 abonnés) qui contribue au maintien du taux de fréquentation ;
- Programmation mieux en conformité avec les clauses du cahier des charges appelant à un équilibre entre œuvres du répertoire et création contemporaine ; programmation plus riche et plus variée ;
- La saison classique d'Auxerre est portée par le théâtre pour la deuxième année consécutive et son taux de fréquentation est en hausse (de 56,97 % à 64,4 3%) ;

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

- Une réflexion sur les publics, leur conquête ainsi que leur fidélisation a conduit le délégataire à proposer un ensemble d'actions permettant de familiariser les usagers avec ce lieu de culture dont le sas est de moins en moins difficile à franchir.

En ce qui concerne l'analyse financière :

L'association AIDA - Le Théâtre a organisé une saison avec prudence en assurant une gestion rigoureuse des charges, tout en opérant des choix judicieux en matière de dépenses artistiques et de communication, afin de poursuivre la conquête des nouveaux usagers. Le résultat de l'exercice est positif (+ 35 352 €) pour la deuxième année consécutive, et permet de conforter les fonds propres et la trésorerie de la structure.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du présent rapport d'activités et financier de la Délégation de Service Public AIDA - Le Théâtre – Saison 2013-2014
-

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
 - . commission des finances du 15 juin 2015 : a pris acte
-

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote :

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



S
A
I
S
O
N

AIDA - LE THÉÂTRE

BILAN

D'ACTIVITÉS

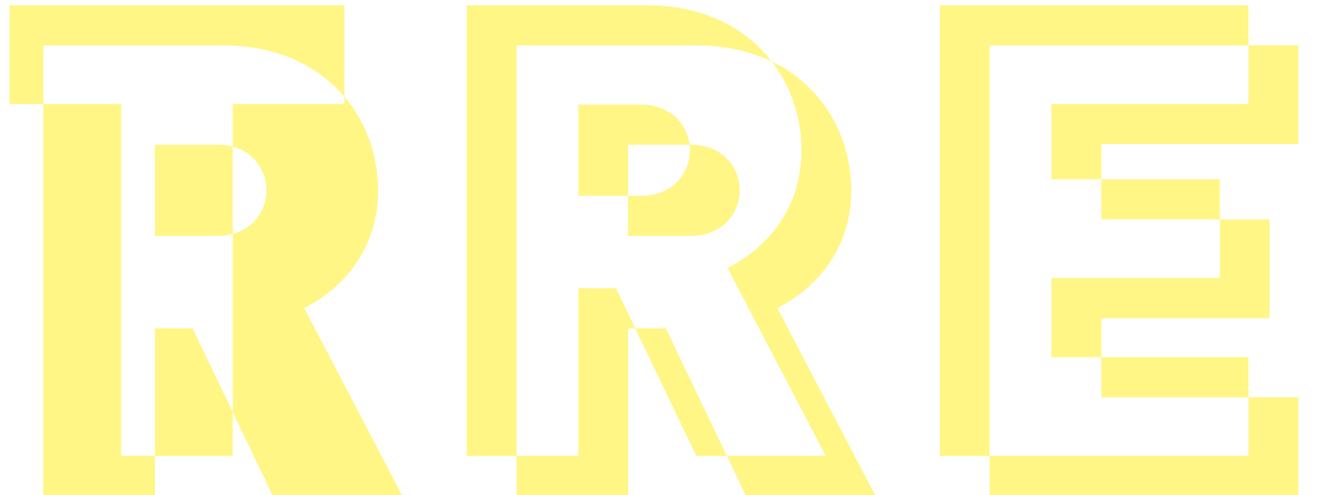
au 31 août 2014

George Bassan - Présidente

Pierre Kechkéguian - Directeur

2
0
1
3

2
0
1
4



SOMMAIRE

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

Les chiffres clés de la saison 2013 2014
Les partenaires de la saison 2013 2014
Evolution du nombre de spectacles et de représentations
Evolution du rapport places à louer / places louées
Comparatif des places à louer / places louées
Coût moyen H.T. d'un fauteuil occupé
Recette H.T. moyenne d'un fauteuil occupé
Evolution du coût résiduel moyen d'un fauteuil

4

LES ABONNÉS

Evolution du nombre d'abonnés
Les abonnés par genre et âge
Profil socioprofessionnel des abonnés
Territoire et provenance des abonnés de l'Yonne
Provenance par communes – communauté de l'Auxerrois
Provenance par quartiers – Ville d'Auxerre

9

LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

DIFFUSION DES SPECTACLES SAISON 2013 2014

Fréquentation et recettes – septembre à décembre 2013
Fréquentation et recettes – janvier à août 2014
Reversement de recettes – coréalisation
Evolution de la fréquentation par genre artistique
Historique du nombre de spectacles par genre
Historique du nombre de représentations par genre

13

13

PRÉSENCE ARTISTIQUE : RÉSIDENCES ET COMPAGNONNAGES

Compagnie Barbès 35 – Cendre Chassanne
Ensemble Vocal Aedes – Mathieu Romano
Jean-Michel Fournereau
Compagnie ces messieurs sérieux – Renaud Diligent

18

LES AUTRES ÉQUIPES ARTISTIQUES SOUTENUES

Compagnie Arrangement Théâtre - Valérie Durin
Robert Trenton compagnie - Pascal Tokatlian
La compagnie Pochéros – Bertrand Duval
Eric Pintus – Conteur
Compagnie Anomalie &...

19

LES EXPOSITIONS

Les affiches de la Grande Guerre – coll. Michel Dixmier
Un Imprimeur – Impr. Lézard graphique
Être à la fête avec Queneau – Mouv'Art
Carte blanche à l'Espace des Arts Visuels d'Auxerre

20

ACTIONS CULTURELLES ET ARTISTIQUES – LE THÉÂTRE SUR SON TERRITOIRE

Les principes et objectifs généraux
Comparatif des actions gratuites / payantes
L'Education Artistique et culturelle
Fréquentation des actions culturelles de la saison 2013 2014

21

AXE N°1 : DÉCOUVRIR	29
Présentations de saison personnalisées	
Présentation de saison équipe de la BM	
Présentations de saison scolaires	
Visites du Théâtre	
Une journée au Théâtre	
Visite du Théâtre-Citoyenneté	
Visite de la Salle d'Eckmühl	
Parcours découverte jeune public	
Forum des métiers	
Le Ciné-club	
Atelier de découverte de la musique classique	
Lecture d'albums jeunesse	
Lycéens et apprentis au théâtre contemporain	
AXE N°2 : COMPRENDRE	44
Rencontres avec les équipes artistiques	
Bords plateau	
Répétitions publiques	
Stage pratique pour les enseignants du 2nd degré	
Dossiers pédagogiques	
Journée d'échanges professionnels avec les IME/CME	
Rencontres et préparations aux spectacles avec des groupes d'IME	
Journée de formation pour les volontaires en service civique	
Parcours étudiants de l'IUT d'Auxerre	
Journée régionale d'échanges professionnels / relations publiques et médiation	
Présentation de la maquette de « L'effrayante forêt Juste devant nous »	
AXE N°3 : EXPÉRIMENTER	55
Atelier d'éveil parents/enfants	
Stage du hip-hop au freestyle sur glace	
Stage Théâtre nouvelle génération	
Stage La physicalité des émotions	
Atelier de pratique artistique, physique et créative	
Stage de danse contemporaine	
Atelier Mime	
Chant choral en milieu scolaire	
Accompagnement d'un chœur amateur	
Atelier Théâtre-Ecole	
Les Apéros-dits du vendredi	
Atelier théâtre au centre de détention de Joux-la-Ville	
Parcours Arts Vivants / Arts Visuels	
ANNEXES	73
Aller plus loin	
Accompagnement de projet	
Les actions supplémentaires proposées en 2013 2014	
LE THÉÂTRE, LIEU DE VIE DANS LA VILLE	77
Les mises à disposition et occupations du Théâtre – autres activités	
REMERCIEMENTS ET REMARQUES DE LA SAISON 2013 2014	78

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

LES CHIFFRES CLEFS DE LA SAISON 2013 / 2014

	2012 / 2013	2013 / 2014
Nombre d'abonnés :	1 274	1 589
Nombre total de fauteuils mis en location :	19 856	24 922
Nombre total de fauteuils loués :	15 987	19 700

Recette générale des fauteuils loués :	154 438,78 €	204 976,13 €
Coût moyen d'un fauteuil loué :	19,38 €	18,14 €
Recette moyenne d'un fauteuil loué :	9,66 €	10,40 €

Fréquentation Les Apéros dits du Vendredi :	339	194
Nombre de participants action culturelle :	3 673	3982
Nombre de participants mises à disposition et locations :	5 848	9 792

Total de la fréquentation du Théâtre saison 2013 / 2014 : **25 847** **33 668**

Nombre de spectacles :	36	42
Nombre de représentations :	90	101
Nombre de jours d'activité du théâtre :	223	199
Nombre de jours d'occupation autres que AIDA – Le Théâtre :	73	67
Nombre de jours de mises à disposition Ville d'Auxerre :	14	13

Taux général de fréquentation de la saison :	80,51 %	79,05 %
Taux de fréquentation « saison »* :	83,32 %	79,99 %
Taux de fréquentation « Jeunes Publics » :	92,20 %	97,10 %
Taux de fréquentation « Les Classiques d'Auxerre » :	56,97 %	64,43 %

Taux de fréquentation « saison » des abonné(e)s :	57,32 %	58,78 %
Taux de fréquentation «Classiques d'Auxerre » des abonné(e)s :	67,81 %	42,95 %

* Hors Jeunes Publics et Les Classiques d'Auxerre

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

PARTENAIRES DE LA SAISON 2013-2014

VILLE D'AUXERRE

Services Quartiers jeunesse et citoyenneté
Maisons de quartiers
Maison des enfants de Saint-Siméon
Centre sociaux
Maison de la jeunesse
Conseil consultatif de la jeunesse
Services culturels
Bibliothèque municipale Jacques Lacarrière
Espace des Arts Visuels / Artothèque
Pôle Arts et patrimoine
Musée d'art et d'histoire
Service communication

RÉSEAUX SPÉCIALISÉS

AUTRES RELAIS AUPRÈS DES POPULATIONS

Réseau handicap

Association Cerf-Volant à Auxerre
Résidence Gérard Roussillon à Vézelay
Voir ensemble

Handy' Art

ADAPT

Réseau social

Secours populaire
Les enfants du voyage – aire des cassoirs
Foyer Gouré

Réseau judiciaire

SPIP de l'Yonne
Centre de détention de Joux la Ville
Protection Judiciaire de la Jeunesse

Autres

Cyberglace Monéteau
Office de Tourisme d'Auxerre
Association Nationale des membres de l'Ordre du Mérite
MGEN

EDUCATION

Primaire

Ecole primaire de Champvallion
Ecole Colette à Auxerre
Ecole Martineau des Chesnez

Secondaire

Collège Albert Camus à Auxerre
Collège Bienvenu Martin à Auxerre
Collège Paul Bert à Auxerre
Collège de Pont/Yonne
Collège Jacques Prévert à Migennes
Collège Albert Minard à Tonnerre
Collège Maurice Clavel Avallon
Lycée Saint-Joseph à Auxerre
Lycée Jacques Amyot à Auxerre
Lycée Louis Davier à Joigny
Lycée professionnel de Clamecy (projet académie)
Cité scolaire de Toucy

Apprentissage hors Education Nationale

Les compagnons du devoir, maison d'Auxerre
Centre de formation de l'AJ Auxerre

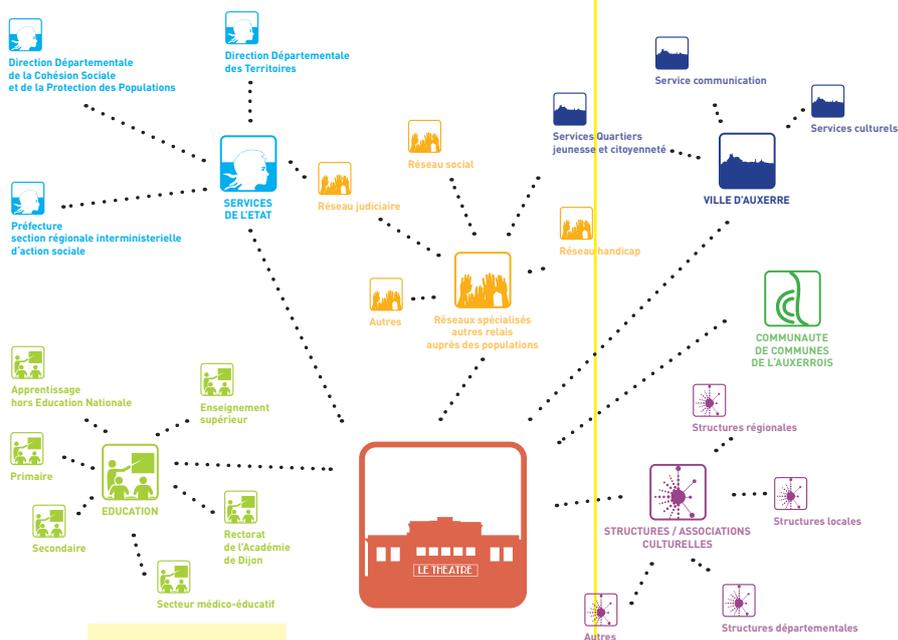
Enseignement supérieur

IUT d'Auxerre

Secteur médico-éducatif

IME des îles à Auxerre
IME d'Auxerre, IME de Vincelles
IME du Mail à Sens

Rectorat de l'Académie de Dijon



SERVICES DE L'ETAT

Préfecture section régionale interministerielle d'action sociale
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Direction Départementale des Territoires

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AUXERROIS

Aire des cassoirs
Vivacité

STRUCTURES / ASSOCIATIONS CULTURELLES

Structures régionales

Liaison Art Bourgogne
Art Danse Bourgogne
Centre de Développement chorégraphique
Réseau Affluences
Le Silex

Structures locales

MJC Saint-Pierre
Ensemble vocal d'Auxerre
Cinémanie
Les amis du Théâtre
Lire et Faire Lire

Structures départementales

Maison de la francophonie
La Ligue de l'Enseignement de l'Yonne
L'Yonne en scène
Centre d'Art de l'Yonne
Association des Amis du musée Zervos

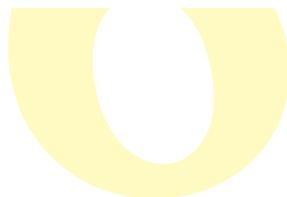
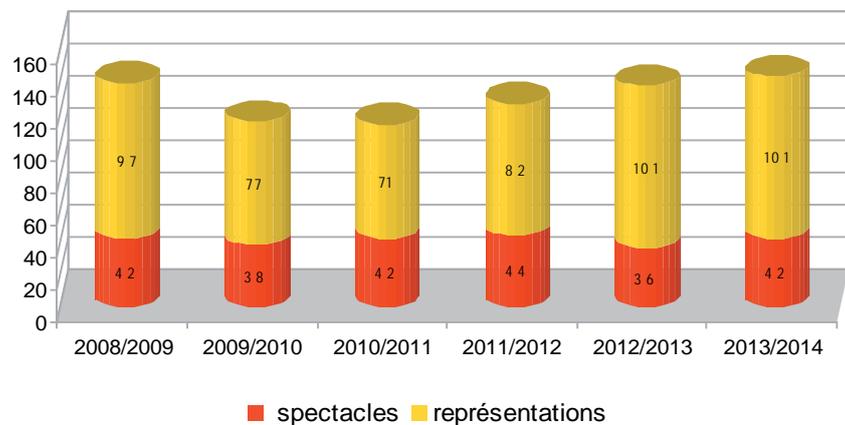
Autres

Les Concerts de Poche
Quint'Est

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

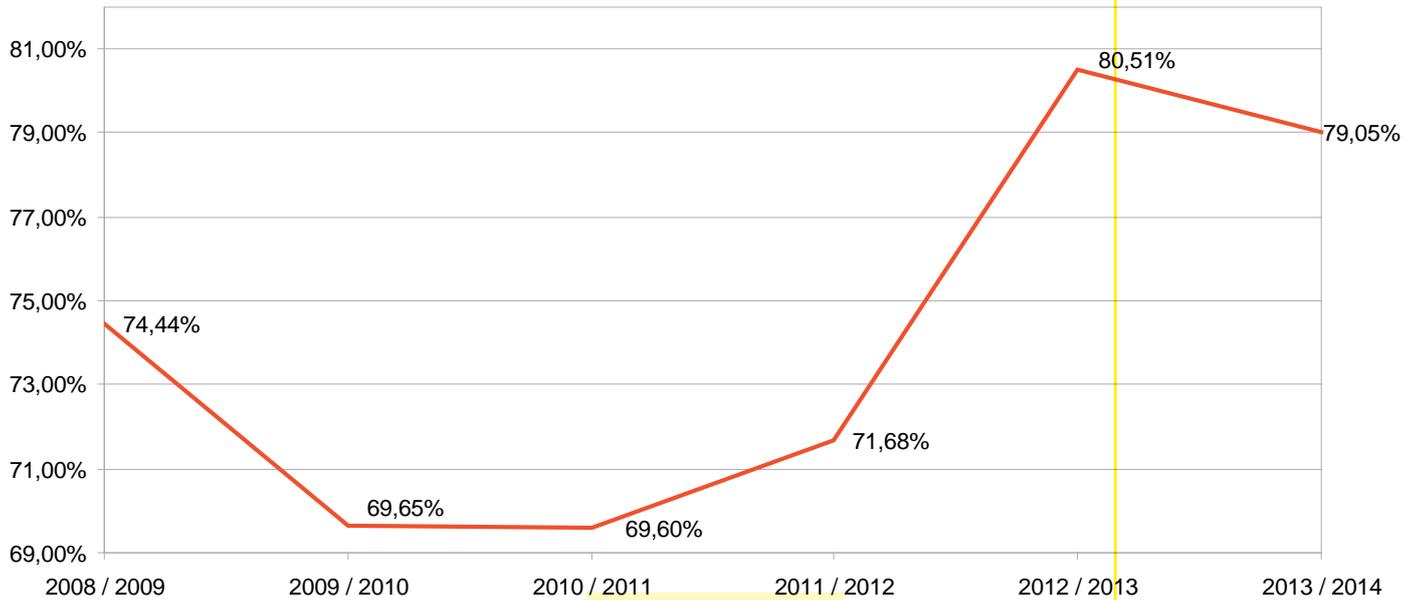
EVOLUTION DU NOMBRE DE SPECTACLES ET DE REPRÉSENTATIONS

	Nombre de spectacles	Nombre de représentations
2008/2009	42	97
2009/2010	38	77
2010/2011	42	71
2011/2012	44	82
2012/2013	36	101
2013/2014	42	101



ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

EVOLUTION DU RAPPORT PLACES À LOUER / PLACES LOUÉES



COMPARATIF DES PLACES À LOUER / PLACES LOUÉES



ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

COÛT MOYEN H.T D'UN FAUTEUIL OCCUPÉ

Saison	Charges spectacles	Places louées	Coût du fauteuil occupés
2009 / 2010	294 731, 00 €	13 472	21, 88 €
2010 / 2011	331 103, 00 €	16 384	20, 21 €
2011 / 2012	389 425, 00 €	16 493	23, 61 €
2012 / 2013	309 799, 00 €	15 987	19, 38 €
2013 / 2014	357 427, 00 €	19 700	18, 14 €

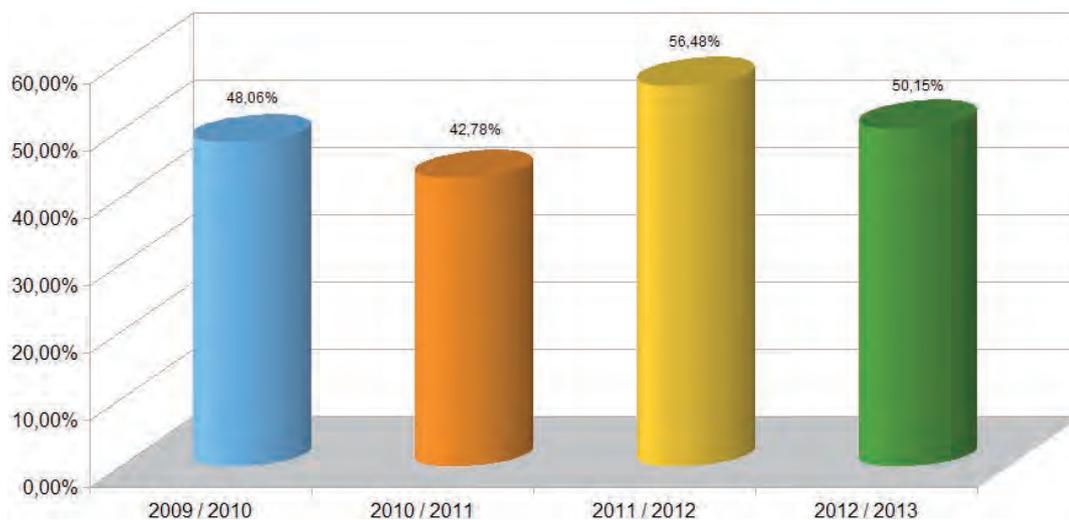
RECETTE H.T MOYENNE D'UN FAUTEUIL OCCUPÉ

Saison	Recettes	Places louées	recettes du fauteuil occupés
2009 / 2010	153 092, 00 €	13 472	11, 36 €
2010 / 2011	189 465, 00 €	16 384	11, 56 €
2011 / 2012	169 465, 00 €	16 493	10, 27 €
2012 / 2013	154 438, 78 €	15 987	9, 66 €
2013 / 2014	205 372, 29 €	19 700	10, 40 €

EVOLUTION DU COÛT RÉSIDUEL MOYEN D'UN FAUTEUIL

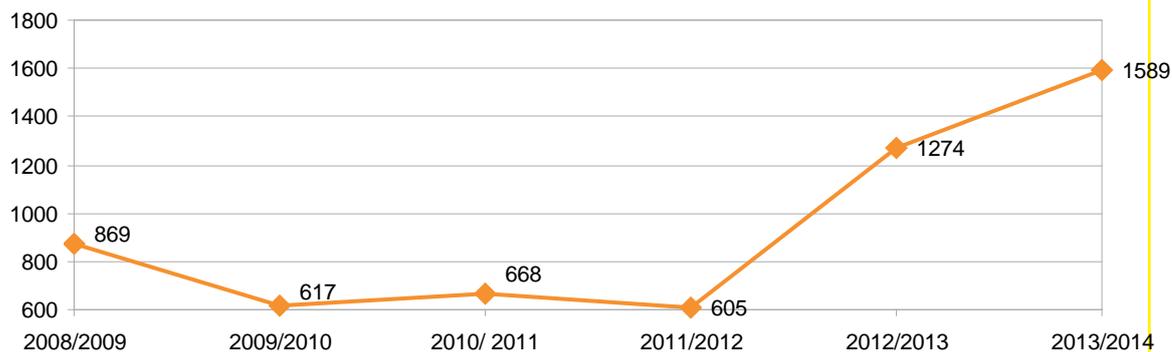


EVOLUTION DU COÛT RÉSIDUEL MOYEN EN %

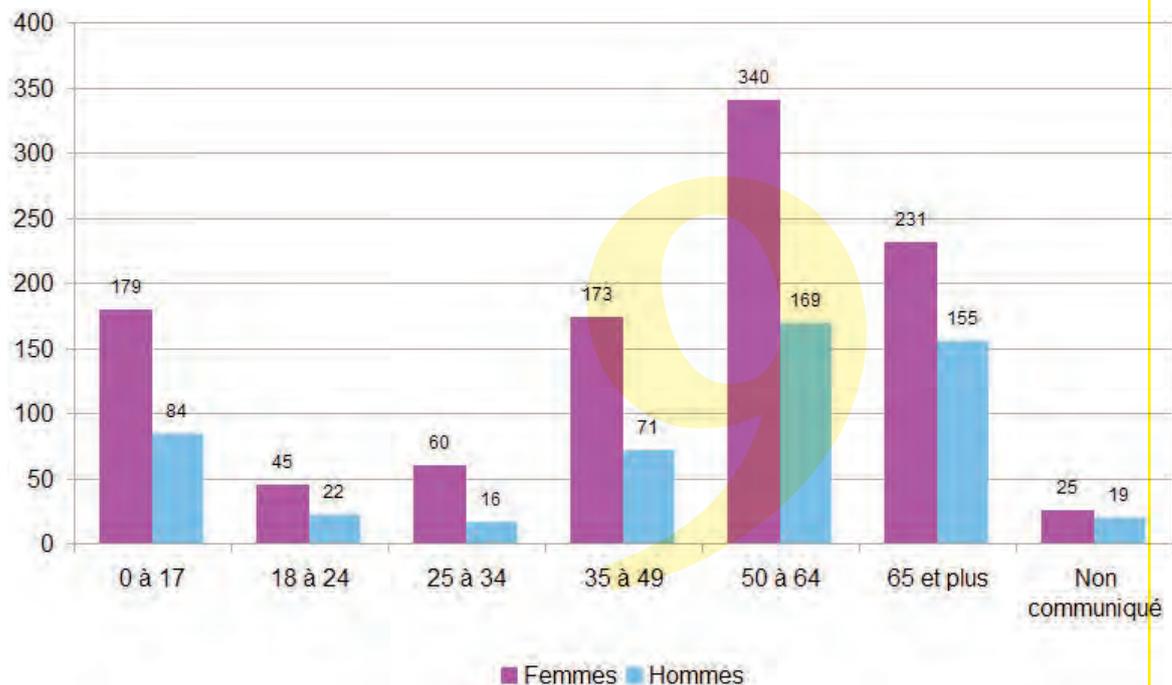


LES ABONNÉS

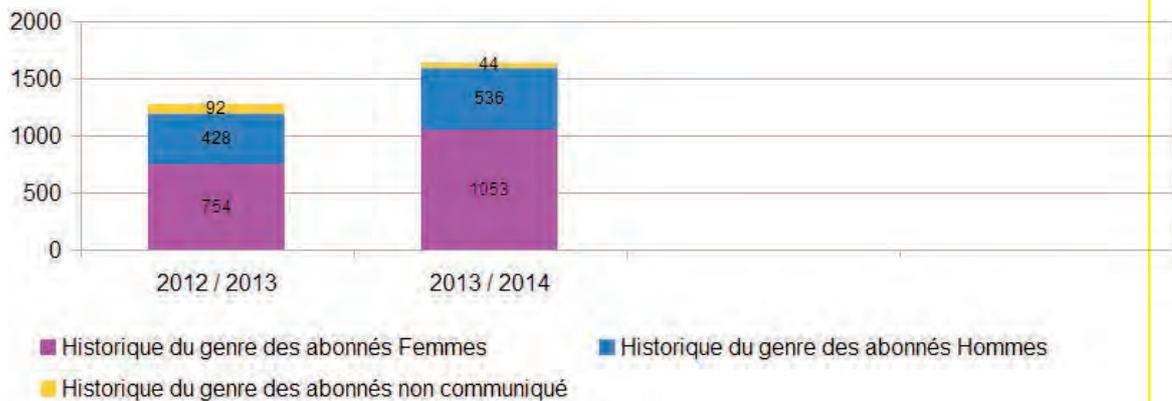
EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS



LES ABONNÉS PAR GENRE ET ÂGES

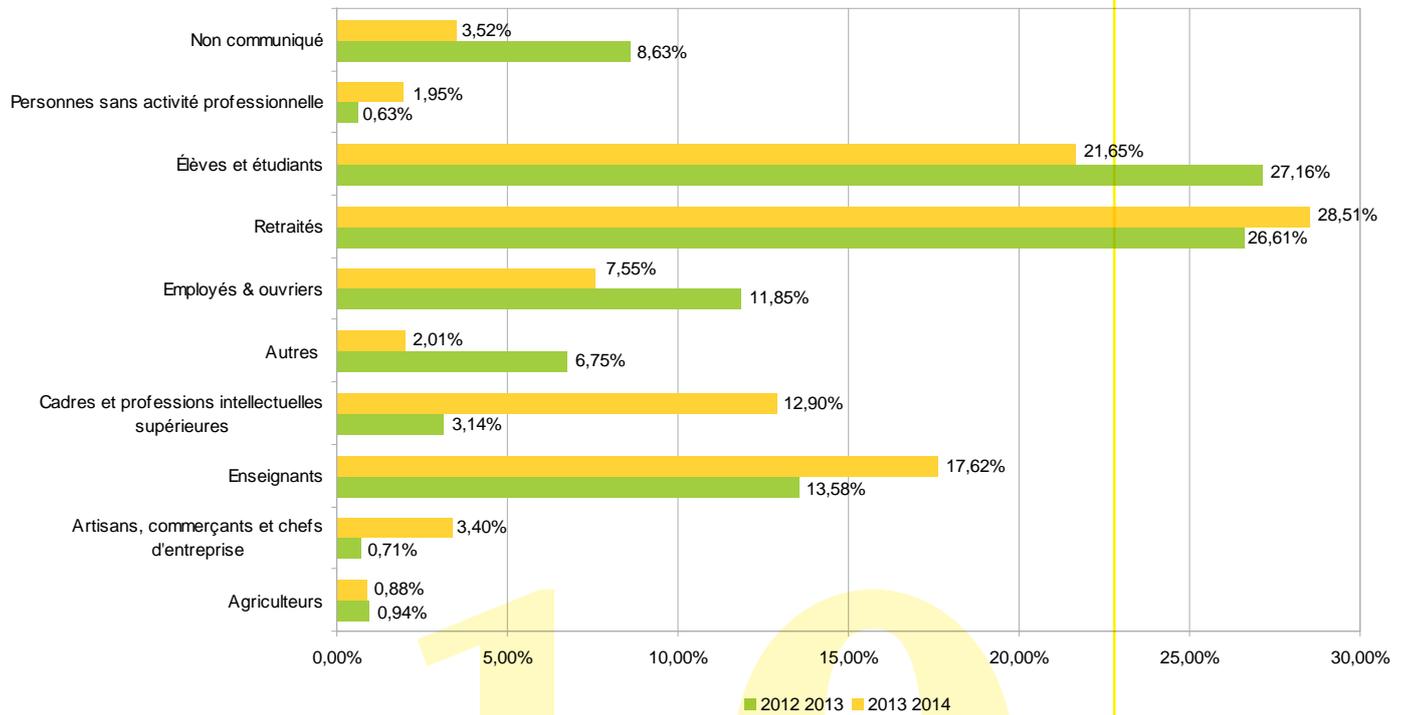


HISTORIQUE DU GENRE DES ABONNÉS



LES ABONNÉS

PROFILS SOCIOPROFESSIONNELS DES ABONNÉS



LES ABONNÉS

TERRITOIRES DE PROVENANCE DES ABONNÉS

	2012-2013	2013-2014
Auxerre*	512	610
Communauté de l'Auxerrois	265	316
L'Auxerrois et le Chablisien	102	132
Le Sénonnais et le pays d'Othe**, Joigny et le Centre Yonne	190	194
L'Avallonnais et le Morvan***	62	149
Le Tonnerrois et le Florentinois****	42	48
La Puisaye et la Forterre*****	82	118
Autres départements	19	18
Non communiqué		4
Total	1274	1589



* Communes rattachées à Auxerre : Les Chesnez, Vaux, Laborde et Jonches

** Courtois, Gron, Maillot, Malay le Grand, Paron, Rosoy, Saint Clément, Saint Marin du Tertre, Sens

*** Annay la Côte, Anneot, Avallon, Domecy sur le Vault, Etaules, Girolles, Island, Lucy le Bois, Magny, Menades, Pontaubert, Provençy, Sauvigny le Bois, Sermizelles, Tharot, Thory et Vault de Lugny

**** Arthonnay, Baon, Béru, Collan, Cruzy-le-Châtel, Epineuil, Gigny, Gland, Junay, Mélisey, Molosmes, Pimelles, Quincerot, Roffey, Rugny, Saint-Martin-sur-Armançon, Sennevoy-le-bas, Sennevoy-le-Haut, Serrigny, Tanlay, Thorey, Tissey, Tonnerre, Trichey, Tronchoy, Vézannes, Vézannes, Villon, Viviers, Yrouette.

***** (Yonne) Etais la Sauvin, Fontenoy, Lainsecq, Levis, Moutiers, Sainte Colombe-sur-Loing, Saints, Sainpuits, Saint Sauveur en Puisaye, Sougères en Puisaye, Thury, Treigny (Nièvre) Arquiain, Bitry, Bouty, Dampierre sous Bouy, Saint Amand en Puisaye, Saint Vérain



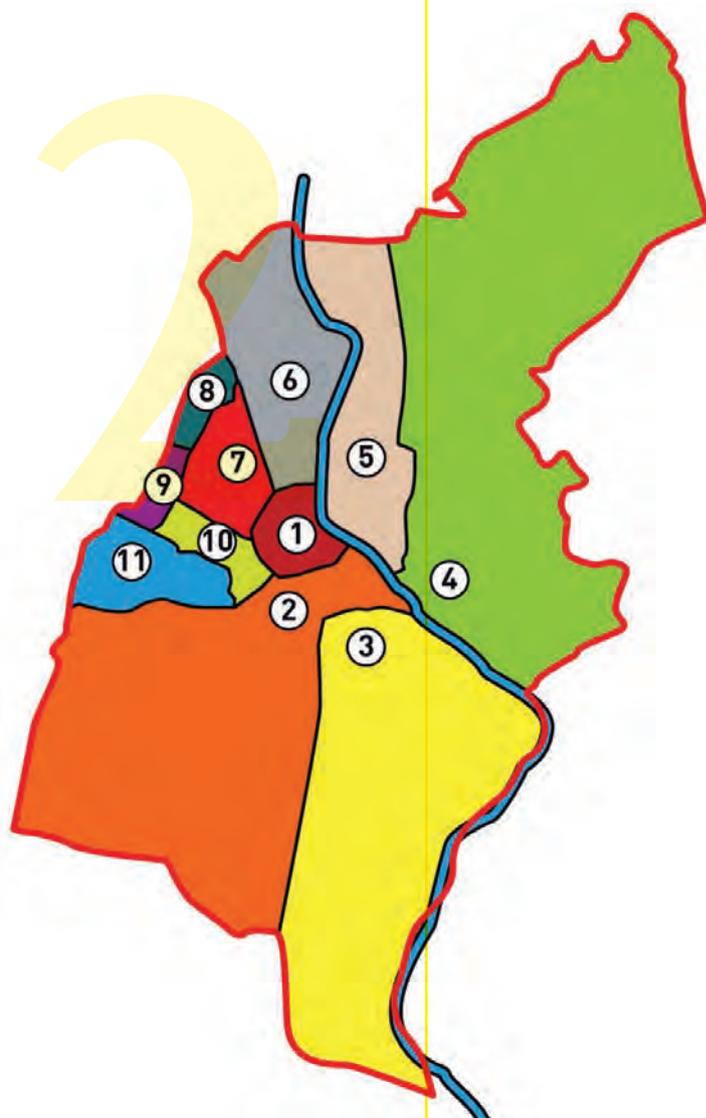
LES ABONNÉS

PROVENANCE PAR COMMUNES - COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS

	2012-2013	2013-2014
Appoigny	28	38
Augy	9	10
Bleigny le Carreau	1	5
Branches	1	1
Champs sur Yonne	13	17
Charbuy	26	30
Chevannes	29	36
Chitry	0	1
Gurgy	8	8
Lindry	6	6
Monéteau	27	28
Montigny La Resle	2	5
Perrigny	18	15
Quenne	8	9
Saint George sur Baulche	57	59
Saint-Bris le Vineux	3	10
Vallan	2	5
Venoy	13	17
Villefargeau	13	14
Villeneuve Saint Salves	1	2
Total	265	316

PROVENANCE PAR QUARTIERS - VILLE D'AUXERRE

	2012-2013	2013-2014
Centre Ville	131	202
Boussicats	61	92
Brichères	21	19
Conches / Clairions	15	22
Piedalloues – La Noue	41	48
Rive Droite	19	18
Rosoirs	81	67
Saint Gervais / Brazza	24	31
Saint Julien / Saint Amatre	57	78
Saint Siméon	17	8
Sainte Geneviève	6	5
Communes rattachées à Auxerre	39	20
total	512	610



LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

DIFFUSION DES SPECTACLES SAISON 2013 2014

FRÉQUENTATION DES SPECTACLES – SAISON 2013 2014

	Genre	Nature	Salle	Nombre Représ.	Places disponibles	Billets édités	Taux Remplissage	Dont exonéré	Recette H.T	Nombre d'abonnés	% d'abonnés
Septembre à décembre 2013											
Présentation de saison*		autre	Grande salle	1	555	400	72,07%	400	0,00 €		
Et encore.. J'me retiens – Isabelle Alonso	Théâtre	contemporain	Grande salle	1	555	570	102,70%	63	7 044,07 €	357	62,63%
Les lettres de Marie-Jeanne	Théâtre	répertoire	Foyer	1	50	26	52,00%	4	215,48 €	0	0,00%
La Vénus au Phacochère – A.Lamy	Théâtre	contemporain	Grande salle	1	555	565	101,80%	25	7 522,04 €	440	77,88%
Le Cabaret de la Grande Guerre	Théâtre	contemporain	Grande salle	2	1110	670	60,36%	47	7 742,40 €	361	53,88%
Ermen, Titre provisoire	Théâtre	contemporain	Studio	4	396	248	62,63%	35	2 146,91 €	94	37,90%
L'Épreuve	Théâtre	répertoire	Grande salle	2	1110	940	84,68%	51	10 791,38 €	661	70,32%
Le porteur d'histoire	Théâtre	contemporain	Grande salle	1	555	377	67,93%	19	4 565,13 €	289	76,66%
Lepeletier de Saint Fargeau	Théâtre	contemporain	Studio	4	396	336	84,85%	29	3 592,56 €	216	64,29%
Récital chanson	Musique	Chanson	Foyer	1	50	59	118,00%	6	519,10 €		
Annonciation / Royaume Uni	Danse	contemporain	Grande salle	1	535	538	100,56%	39	6 729,68 €	380	70,63%
				19	5 867	4 729	80,60%	718	50 868,75 €	2 798	
Ensemble Hypnos – Jeunes Talents	Musique	savante	Grande salle	1	555	101	18,20%	9	1 291,87 €	76	75,25%
Stéréo Baroque – Arsys Bourgogne**	Musique	savante	Cathédrale	1	400	456	114,00%	186	3 870,71 €	219	48,03%
Les Folies d'Espagne	Musique	savante	Grande salle	1	555	422	76,04%	21	6 168,46 €	251	59,48%
Noël Enchanté – Ensemble Vocal Aedes	Musique	savante	Grande salle	1	555	427	76,94%	74	5 118,51 €	197	46,14%
				4	2 065	1 406	68,09%	290	16 449,55 €	295	
Petit bleu, Petit jaune	Jeune		Studio	10	870	934	107,36%	114	4 208,52 €		
Merci Mr C !	Jeune		Salle	12	540	554	102,59%	72	2 493,62 €		
				22	1 410	1 488	105,53%	186	6 702,14 €		
Total général				45	9 342	7 623	81,60%	1 194	74 020,44 €		

* 23 artistes présents - ** En coréalisation avec Arsys Bourgogne – 170 invités partenariat Caisse d'Épargne

LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

DIFFUSION DES SPECTACLES SAISON 2013 2014

FRÉQUENTATION DES SPECTACLES – SAISON 2013 2014

	Genre	Nature	Salle	Nombre Représ.	Places disponibles	Billets édités	Taux Remplissage	Dont exonéré	Recette H.T	Nombre d'abonnés	% d'abonnés
Janvier à juin 2014											
Come on Bourgogne Light my fire***	Cirque		Grande salle	3	1665	1466	88,05%	72	19 955,92 €	644	43,93%
Break O	théâtre	contemporain	Grande salle	2	1110	822	74,05%	64	6 765,91 €	261	31,75%
Roi Lear 4/87	théâtre	répertoire	Grande salle	6	780	725	92,95%	37	7 594,89 €	472	65,10%
La Femme Tortue	Danse	contemporain	Foyer	1	50	65	130,00%	4	597,45 €	0	0,00%
Rayazhone	Danse	contemporain	Grande salle	1	555	232	41,80%	21	2 826,64 €	170	73,28%
Train, le promesse de Miyazawa	théâtre	autres	Grande salle	1	555	300	54,05%	21	3 238,98 €	172	57,33%
L'Aspirateur (de la poussière autour...)	Danse	contemporain	Grande salle	1	555	235	42,34%	26	2 751,22 €	179	76,17%
France Allemagne	théâtre	contemporain	Grande salle	1	555	425	76,58%	30	5 070,52 €	228	53,65%
Stabat Mater Furiosa	théâtre	autre	Studio	3	225	196	87,11%	16	2 037,23 €	161	82,14%
Fuck América	théâtre	contemporain	Studio	3	330	278	84,24%	12	2 731,64 €	219	78,78%
Les Grandes Gueules chantent	musique	jazz	Grande salle	1	555	552	99,46%	10	6 724,17 €	424	76,81%
Les Larmes de Bristlecone	Cirque		Grande salle	1	400	225	56,25%	25	2 122,43 €	126	56,00%
Tempéraments	Danse	contemporain	Grande salle	1	450	289	64,22%	25	3 114,59 €	168	58,13%
Le Cas Jekyll – Denis Podalydès	théâtre	contemporain	Grande salle	2	1110	1030	92,79%	43	13 463,27 €	656	63,69%
Maître Puntilla et son valet Matti	théâtre	répertoire	Grande salle	1	555	545	98,20%	37	6 094,03 €	359	65,87%
Les sept jours de Simon Labrosse	théâtre	contemporain	Grande salle	2	800	569	71,13%	38	6 044,08 €	377	66,26%
Poursuivre nos rêves	Cirque		Grande salle	1	555	555	100,00%	42	6 100,88 €	357	64,32%
L'Homme d'habitude****	Danse	contemporain	Grande salle	1	555	543	97,84%	67	6 481,88 €	330	60,77%
				32	11 360	9 052	79,68%	590	103 715,73 €	5 303	58,58%
Aeolus Brass Band	Musique	savante	Grande salle	1	555	407	73,33%	20	5 774,73 €	219	53,81%
Quatuor Varèse & Caroline Marty	Musique	savante	Grande salle	1	555	296	53,33%	16	4 062,68 €	201	67,91%
Une soirée chez Monsieur Rossini*****	Musique	savante	Grande salle	5	470	453	96,38%	92	4 346,75 €	254	56,07%
Récital Stephen Kovacevich	Musique	savante	Grande salle	1	555	247	44,50%	11	3 216,45 €	143	57,89%
Quatuor Absinthe	Musique	savante	Grande salle	1	555	255	45,95%	2	3 631,73 €	204	80,00%
				9	2 690	1 658	61,64%	141	21 032,34 €	1021	61,58%
Tous les mots du monde	Jeune		Grande salle	3	1 050	853	81,24%	83	3 886,38 €		
Infántia	Jeune		Studio	12	480	514	107,08%	78	2 321,24 €		
				15	1 530	1 367	89,35%	161	6 207,62 €		
Total général				56	15 580	12 077	77,52%	892	130 955,69 €		
Total saison 2013 / 2014				101	24 922	19 700	79,05%	2 086	204 976,13 €		

*** En coréalisation avec Le Château de Monthelon - **** En coréalisation avec Le Silex - ***** Une représentation le 11 mars 2014 – uniquement sur invitation

LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

DIFFUSION DES SPECTACLES SAISON 2013 2014

REVERSEMENT DE RECETTES - CORÉALISATION

	Théâtre		Partenaire		recette totale
	% recette	recette	% recette	recette	
Stéréo Baroque – Arsys Bourgogne	15 %	580,60 €	85 %	3 290,10 €	3 870,70 €
Come on Bourgogne – Château de Monthelon	30 %	5 986,78 €	70 %	13 969,14 €	19 955,92 €
L'homme d'habitude – Le Silex	50 %	3 240,94 €	50 %	3 240,94 €	6 481,88 €
					0,00 €
			20 500,18 €	30 308,50 €	

15

LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

DIFFUSION DES SPECTACLES SAISON 2013 2014

ÉVOLUTION DE LA FREQUENTATION PAR GENRE ARTISTIQUE

		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Théâtre	répertoire*	nc	nc	85,87%	98,55%	76,49%
	contemporain	nc	nc	70,60%	78,13%	74,13%
	autres	nc	nc	92,14%	nc	94,03%
Total		70,76 %	63,44%	82,87%	88,34%	81,55%
Danse	classique**	nc	nc	nc	nc	0,00%
	Contemporaine	nc	nc	nc	nc	95,71%
Total		61,24 %	85,77%	56,00%	70,51%	95,71%
Musique	savante	72,07%	64,89%	56,87%	48,08%	56,97%
	monde	nc	nc	nc	nc	100,90%
	jazz	65,47%	nc	39,82%	46,24%	nc
	variété	75,34%	82,56%	78,52%	69,12%	nc
Total		70,96%	49,15%	58,40%		78,94%
Cirque		61,37%	nc	63,94%	72,94%	80,72%
	amateurs	nc	75,00%	nc	nc	nc
Jeune Public		89,68%	75,10%	83,48%	77,77%	92,20%

*œuvre écrites avant 1970

**œuvre écrites avant 1950

LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

DIFFUSION DES SPECTACLES SAISON 2013 2014

HISTORIQUE DU NOMBRE DE SPECTACLES PAR GENRE

		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2013/2014
Théâtre	répertoire*	nc	nc	3	4	5
	contemporain	nc	nc	12	13	9
	autres	nc	nc	3	1	6
Total		12	17	18	18	20
Danse	classique**	nc	nc	nc	nc	nc
	Contemporaine	nc	nc	nc	nc	3
Total		5	5	3	4	3
Musique	savante	8	6	6	6	6
	monde	nc	nc	nc	nc	1
	jazz	1	nc	3	4	nc
	variété	2	1	2	3	nc
Total		11	7	11	13	7
Cirque	amateurs	2	nc	5	2	1
	Jeune Public	nc	2	nc	nc	nc
		7	6	6	7	5
	Total	9	8	11	9	6
Total général		37	37	43	44	36

HISTORIQUE DU NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS PAR GENRE

		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Théâtre	répertoire*	nc	nc	15	13	6
	contemporain	nc	nc	23	22	22
	autres	nc	nc	8	1	25
Total		42	40	46	36	53
Danse	classique**	nc	nc	nc	nc	0
	Contemporaine	nc	nc	nc	nc	6
Total		4	6	3	5	6
Musique	savante	8	7	6	6	6
	monde	nc	nc	nc	nc	1
	jazz	1	nc	3	4	nc
	variété	3	2	3	3	nc
Total		12	9	12	13	7
Cirque	amateurs	4	0	7	4	1
	Jeune Public	nc	2	nc	nc	nc
		29	20	22	24	23
	Total	33	22	29	28	24
Total général		91	77	90	82	90

*œuvres écrites avant 1970

**œuvres écrites avant 1950

LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

PRÉSENCE ARTISTIQUE : RÉSIDENCES ET COMPAGNONNAGES

Lieu de découverte, d'enrichissement, de bouleversement, le théâtre est un lieu de vie tourné vers le public. Il ouvre également ses portes aux artistes, pour que leurs intentions artistiques puissent prendre forme sur scène. Les résidences sont également des temps de présences dans la ville, pour que se prolonge la rencontre entre les artistes et un public, pour que chacun d'entre nous puisse faire connaissance avec leur démarche artistique.

En 2013 2014 le Théâtre accueille en résidence la compagnie Barbès 35 et poursuit son compagnonnage auprès de l'Ensemble Ædes. Le metteur en scène Jean-Michel Fournereau et la compagnie Ces Messieurs Sérieux étaient également présents tout au long de saison.

ARTISTES EN RÉSIDENCE

La compagnie Barbès 35 - Cendre Chassanne

Le public auxerrois a découvert la compagnie avec *As You like it* en janvier 2013. Barbès 35 est présent au Théâtre d'Auxerre et dans l'Yonne pour trois saisons à partir de 2013 2014. La compagnie œuvre dans une dimension collective, et invite les populations à y prendre part.

Outre la représentation de la pièce *Les sept jours de Simon Labrosse* en avril, les publics ont pu faire connaissance avec Cendre Chassanne dès le 13 décembre à travers un Apéro dit du vendredi et échanger avec l'équipe artistique à l'issue de la représentation du 16 avril. Cendre Chassanne a également animé un atelier de pratique théâtrale, en avant goût à sa prochaine création, les 18 et 19 janvier. Un public de relais et professionnel a pu assister à une présentation de maquette de *L'Effrayante forêt Juste devant nous*, à l'issue d'une semaine de travail au studio. La création est programmée pour l'automne 2014.

L'ensemble des actions menées et le temps de présence de Cendre Chassanne tout au long de l'année ont en outre permis de mettre en place un programme d'actions culturelles plus ambitieux pour l'année à venir.

L'Ensemble Ædes - Mathieu Romano

Mathieu Romano et les chanteurs de l'Ensemble Ædes poursuivent leur chemin auprès du Théâtre - scène conventionnée d'Auxerre. Ils accompagnent des projets développés par deux formations amateurs, issues d'une classe de collège Albert Camus à Auxerre et de l'Ensemble vocal d'Auxerre. Le travail mené en grande salle en amont de la création de *Noël enchanté* a permis à l'Ensemble Vocal d'incorporer une dimension supplémentaire, la mise en scène et mise en lumière venant mettre en valeur la qualité du travail vocal.

ARTISTES EN COMPAGNONNAGE

Jean-Michel Fournereau

Comédien et chanteur de formation, Jean-Michel Fournereau met en scène de nombreux opéras et créations contemporaines. Il enseigne également le théâtre auprès du Jeune Chœur au CRR de Paris.

Dans l'ombre des projecteurs, Jean-Michel Fournereau assurait cette saison la mise en scène de deux productions soutenues par le Théâtre d'Auxerre, *Noël enchanté* par l'Ensemble Ædes et *Une soirée chez Monsieur Rossini* par Arslys Bourgogne.

La compagnie Ces Messieurs Sérieux - Renaud Diligent

Implantée en Bourgogne, la Cie Ces Messieurs Sérieux est dirigée depuis sa création en 2008 par Renaud Diligent. Au fil de ses créations, le metteur en scène explore le rapport que la jeunesse entretient au monde, relation faite de violence et de révolte, de découverte et d'apprentissage.

Aux côtés du service éducatif du Théâtre, Renaud Diligent a encadré un stage de formation à destination des enseignants du secondaire. Soutenue dans le cadre du réseau Affluences, la compagnie a présenté *l'Épreuve*, et rencontré différents publics à l'occasion de sont temps de travail au studio, lors d'une répétition publique, d'un bord plateau, et de rencontres avec des classes.

LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

LES AUTRES ÉQUIPES ARTISTIQUES SOUTENUES

Compagnie Arrangement Théâtre - Valérie Durin

Compagnie de théâtre nouvellement implantée à Auxerre, cette compagnie a bénéficié du studio durant deux semaines pour répéter son spectacle *Lepeletier de Saint-Fargeau - les années cultes*.

Le spectacle a été accueilli pour 4 représentations au Studio.

Robert Trenton compagnie - Pascal Tokatlian

Compagnie de théâtre icaunaise nouvellement implantée en région Bourgogne. Pascal Tokatlian a accepté de remonter son texte *Ermen*, Titre provisoire afin de faire connaître son travail de metteur en scène au public et aux professionnels de la Région Bourgogne.

La reprise s'est déroulée dans le Studio sur 10 jours et a été suivie de 4 représentations.

La compagnie Pochéros – Bertrand Duval

Il y a quelques années, cette compagnie circassienne icaunaise a été invitée par L'Yonne en Scène à développer une petite forme, dans le cadre de son projet Bus Théâtre. Le projet *Merci M.C* est né de cette envie commune. Le Théâtre d'Auxerre a souhaité que Bertrand Duval puisse retravailler ce spectacle afin de pouvoir aboutir diverses pistes de travail non réalisées jusque là. La compagnie Pochéros a occupé la Salle de Répétition pendant 10 jours avant d'intégrer le Studio et de proposer 10 représentations.

Eric Pintus – Conteur

Eric Pintus, conteur basé dans le Nord Pas de Calais, a souhaité pouvoir s'isoler dans une autre région pour mener un travail de recherche autour d'un projet marionnette sur le personnage de *Pinocchio*. Il a travaillé une semaine dans le Studio.

Compagnie Anomalie &...

Une semaine de mise à disposition du Studio à cette compagnie nouvelle implantée à Auxerre afin de lui permettre la reprise du spectacle *Les larmes de Bristlecone* pour sa seconde tournée et présenté dans la saison artistique au Théâtre d'Auxerre.

19

LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

LES EXPOSITIONS

LES AFFICHES DE LA GRANDE GUERRE

Collection Michel Dixmier

Mercredi 13 novembre au jeudi 19 décembre

En liaison avec ADIAMOS-89, le collectionneur Michel Dixmier présente une série d'affiches extraites de sa collection personnelle. En un temps où les seuls vecteurs de l'information et de la propagande se limitaient à la presse et aux affiches, celles-ci prirent une place essentielle. Le public a pu découvrir un important ensemble de documents originaux permettant à chacun d'apprécier la grande qualité artistique des graphistes et affichistes de l'époque.

UN IMPRIMEUR

Commissaires d'exposition : Thomas Huot-Marchand et Vincent Perrottet

Mercredi 8 janvier au vendredi 21 février

La qualité d'une affiche tient essentiellement au talent de son créateur, mais il est un intermédiaire dont on parle peu, bien qu'incontournable dans la chaîne de production : l'imprimeur sérigraphe. Intitulée Un imprimeur, l'exposition présentée au Théâtre d'Auxerre met donc en avant cette profession, et plus précisément Lézard graphique, établissement dirigé par Jean-Yves Grandidier à Brumath (Alsace), qui collabore depuis de nombreuses années avec les meilleurs graphistes français et européens, et imprime depuis la saison 2012-2013 les affiches du Théâtre d'Auxerre. Ce ne sont pas moins d'une trentaine d'affiches, au format 120 x 176 cm, qui étaient ici réunies. Créés notamment par Fanette Mellier, Frédéric Teschner, Metahaven, Henning Wagenbreth, Mathias Schweizer, Helmo ou Jean-Marc Ballée, les placards urbains réunis au Théâtre permettent notamment d'explorer les multiples possibilités offertes par la sérigraphie et de mettre en lumière la qualité exceptionnelle du travail réalisé depuis maintenant plus de vingt ans par l'équipe de Lézard graphique.

Coproduction : École Régionale des Beaux-Arts de Besançon, Les Silos – Maison du Livre et de l'Affiche de Chaumont.

ÊTRE À LA FÊTE AVEC QUENEAU

Par Mouv'Art-en-Bourgogne

Mardi 11 mars au jeudi 17 avril

"Des artistes de Mouv'Art-en-Bourgogne (association qui rassemble peintres, sculpteurs, céramistes, photographes et plasticiens qui anime Auxerre et les alentours de ses expositions depuis plus de 10 ans) accompagnés par les élèves de l'École des Beaux-Arts d'Auxerre et par d'autres artistes amoureux de Raymond Queneau se sont engagés avec enthousiasme dans le projet des Amis du Théâtre et proposent de célébrer visuellement, cette fête des mots que fut la manifestation Queneau."

CARTE BLANCHE À L'ESPACE DES ARTS VISUELS D'AUXERRE

Par les participants du parcours Arts Visuels / Arts Vivants

Mercredi 7 mai au mardi 27 mai

"Dans le cadre d'un partenariat entre le Théâtre et l'Espace des Arts Visuels de la Ville d'Auxerre, un groupe de spectateurs privilégiés, tous issus des différents quartiers de la ville, participe à trois ateliers artistiques en lien avec trois spectacles vus au cours de la saison au Théâtre d'Auxerre et en résonance avec des œuvres de l'Artothèque. L'exposition proposait de découvrir ce travail d'atelier ainsi que les œuvres de l'Artothèque de l'EAV qui ont nourri, inspiré ce travail. Un clin d'œil pour donner envie de choisir une œuvre à emprunter (principe de l'Artothèque !), de repenser à un spectacle sous un angle différent..."

ACTIONS CULTURELLES ET ARTISTIQUES

LE THEATRE SUR SON TERRITOIRE LES PRINCIPES ET OBJECTIFS GENERAUX

Le Théâtre – scène conventionnée d'Auxerre, aspire à devenir un lieu de découverte et de vie pour tous. Aussi le pôle des publics est spécifiquement chargé d'organiser au mieux la relation aux publics et les actions culturelles, visant à rendre le Théâtre accueillant. Ce sont, sur la saison 2013-2014 plus de 4000 personnes qui sont touchées par les actions culturelles hors programmation.

Le projet culturel : des axes transversaux

Dans le cadre de ses missions de Délégation de service public de la Ville d'Auxerre, et de scène conventionnée par le dispositif du Ministère de la Culture, le pôle des publics du théâtre construit un programme régulier et « à la carte » d'actions culturelles réparties en 3 approches complémentaires.

• Découvrir

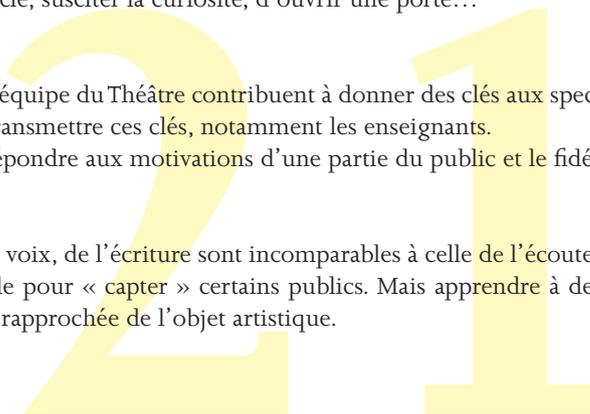
L'objectif d'élargissement des publics implique un travail sur les freins à la fréquentation. La méconnaissance du lieu Théâtre et du monde du spectacle vivant en fait partie. Aussi des actions simples de découverte du lieu théâtre, des métiers, d'un instrument, d'une histoire ou des personnes qui portent les spectacles constituent souvent un premier levier d'action vers le positionnement de spectateur. Il s'agit là de provoquer l'envie d'assister au spectacle, susciter la curiosité, d'ouvrir une porte...

• Comprendre

Les équipes artistiques aux côtés de l'équipe du Théâtre contribuent à donner des clés aux spectateurs et futurs spectateurs. Mais également à celles et ceux qui sont chargés de transmettre ces clés, notamment les enseignants. Ces propositions sont aussi là pour répondre aux motivations d'une partie du public et le fidéliser.

• Expérimenter

L'expérience physique du geste, de la voix, de l'écriture sont incomparables à celle de l'écoute et du regard. Offrir un accès par la pratique est souvent la seule approche possible pour « capter » certains publics. Mais apprendre à devenir acteur c'est aussi apprendre à devenir spectateur. Et la pratique est toujours rapprochée de l'objet artistique.



ACTIONS CULTURELLES ET ARTISTIQUES

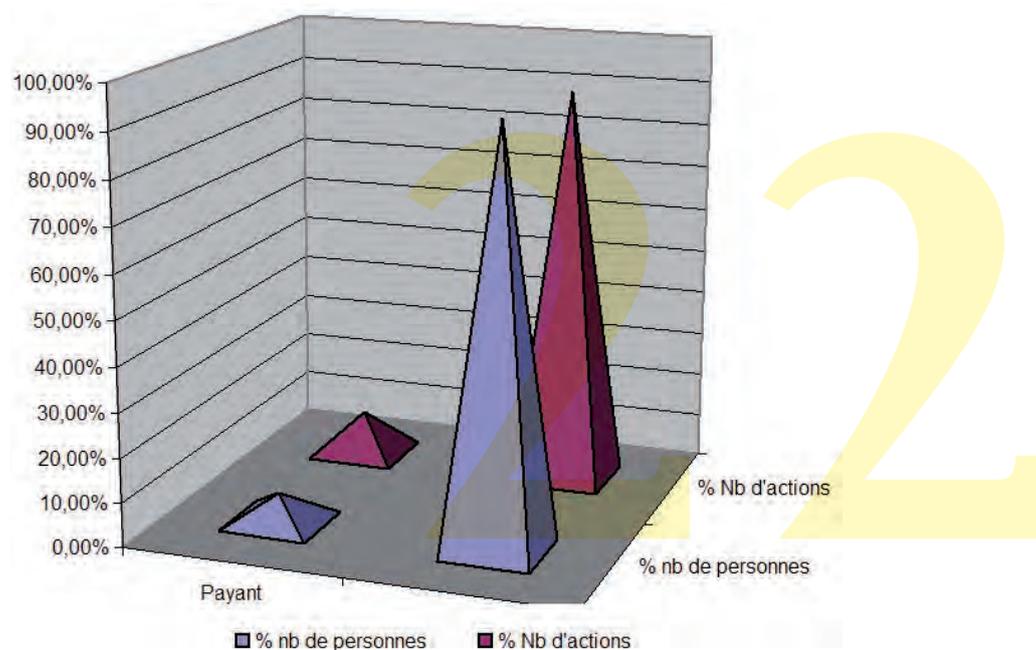
LE THEATRE SUR SON TERRITOIRE

COMPARATIF DES ACTIONS GRATUITES / PAYANTES*

*pour les participants et leur structure d'accueil, hors prix des places de spectacle

COMPARATIF DES ACTIONS GRATUITES / ACTIONS PAYANTES

	% nb de personnes	Nb de personnes	% Nb d'actions	Nb actions
Payant	6,73%	281	9,68%	12
Gratuit	93,27%	3895	90,32%	112
Totaux	100,00%	4176	100,00%	124



ACTIONS CULTURELLES ET ARTISTIQUES

LE THEATRE SUR SON TERRITOIRE

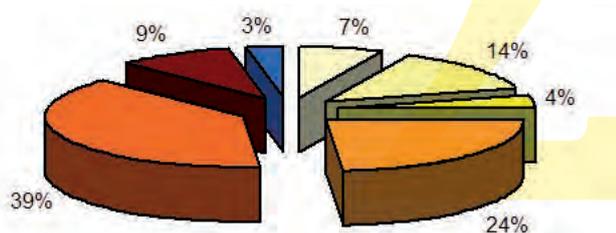
L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : UN AXE FORT

Déjà très présente au sein du projet du Théâtre par le biais du Service Educatif, l'éducation artistique en milieu scolaire est affirmé en tant qu'axe fort, de la crèche à l'enseignement supérieur. Le Service Educatif du Théâtre accompagne les élèves dans leur découverte du spectacle vivant.

Les chiffres ci-dessous s'entendent hors fréquentation de spectacle.

DESTINATAIRES DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE PAR NIVEAU

	% nb de personnes	Nb de personnes	Nb heures
Maternelles et petite enfance	6,95%	138	12,5
Primaires et enfants	13,60%	270	27
IME	3,83%	76	11
collégiens et adolescents	24,13%	479	66,5
Lycéens	39,04%	775	36
Etudiants et post-bac	9,47%	188	24
Enseignants et encadrants	2,97%	59	15
Totaux	100,00%	1985	192



- Maternelles et petite enfance
- Primaires et enfants
- IME
- collégiens et adolescents
- Lycéens
- Etudiants et post-bac
- Enseignants et encadrants

ACTIONS CULTURELLES ET ARTISTIQUES

LE THEATRE SUR SON TERRITOIRE

FREQUENTATION DES ACTIONS CULTURELLES DE LA SAISON 2013 2014

Actions culturelles et artistiques	Partenaires	Financements	Lieu	Nb de personnes	Nb d'heures
Septembre					
06 - Présentation de saison	BIVB / Pause gourmande	AIDA	Théâtre		3
12 - Présentation de saison personnalisée / services QJC		AIDA	Service QJC	12	1
13 - Journée travail et rencontre IME	UGECAMNE	AIDA	Théâtre	11	4
16 - Accueil nouveaux étudiants		AIDA	Maison de la Jeunesse	7	3
19 - Rally-visite nouveaux arrivants IUT Auxerre		AIDA	Théâtre	50	3
24 - Visite Option Théâtre St Joseph		AIDA	Théâtre	ANNULE	
25 - Visite IME de Vincelles		AIDA	Théâtre	9	1
26 - Visite lycéennes pour préparation exposé		AIDA	Théâtre	3	1,5
27 - Stage pratique enseignants	Renaud Diligent	AIDA / Educ Nat	Théâtre	18	6
Octobre					
03 - Bord plateau Et encore je m'retiens		AIDA	Grande salle	80	1
04 - Visite + présentation saison Compagnons du Devoir			Théâtre	0	
07 - Théâtre détenus / Valérie Durin	SPIP / Valérie Durin	DRAC/ SPIP	Joux la ville	10	2
07 - Visite + présentation saison IUT Auxerre		AIDA	Théâtre	30	2
08 - Répétition Yves Lenoir/stagiaires Apéro dit	Yves Lenoir	AIDA	salle répét	3	2
08 - Visite groupe littérature et Société Jacques Amyot Flo Monvaillier / Interview équipe-métiers		AIDA	Théâtre	26	1,5
11 - Visite Bienvenu Martin / 4èmes		AIDA	Théâtre	24	1
11 - Visite + présentation saison Compagnons du Devoir			Théâtre	REPORTE	
14 - Théâtre détenus / Valérie Durin	SPIP / Valérie Durin	DRAC/ SPIP	Joux la ville		2
15 - Visite groupe littérature et Société Jacques Amyot Flo Monvaillier / Rencontre Renaud Diligent + filage		AIDA	Théâtre	26	1,5
16 - Répétition Yves Lenoir/ stagiaires Apéro	Yves lenoir	AIDA	salle répét		2
16 - Répétition publique L'Epreuve		AIDA	Studio	12	1
17 - Intervention Lycée de Toucy (présentation saison)		AIDA	Lycée Toucy	REPORTE	
18 - Visite Office Tourisme	Office tourisme	AIDA	Théâtre	ANNULE	
21 au 25 - Stage hip hop / glace	patinoire monéteau / MJC	AIDA / MJC Auxerre	Théâtre / patinoire	22	25
28 - Théâtre détenus / Valérie Durin	SPIP / Valérie Durin	DRAC/ SPIP	Joux la ville		2

Actions culturelles et artistiques	Partenaires	Financements	Lieu	Nb de personnes	Nb d'heures
Novembre					
04- Théâtre détenus / Valérie Durin	SPIP / Valérie Durin	DRAC/ SPIP	Joux la ville		2
06 - Atelier n°1 Parent / enfants -Théâtre d'ombre	Succursale 101 Maison des enfants St Siméon	AIDA / MDE	salle répet / MDE	51	3,5
05 - Répétition publique Lepeletier de St F		AIDA	Studio	36	1,5
06 - Intervention Com culturelle / DUTTech de Co	IUT	AIDA	IUT	28	2
12 - Visite étudiants Pro IUT		AIDA	Théâtre	18	2
12 - Rencontre 2 classes PTokatlian			Studio	ANNULE	
13 - Intervention Lycée Toucy (présentation saison)	Lycée Toucy	AIDA	Lycée Toucy	146	3
14 - visite théâtre + exposition Affiches grande guerre	Lycée Davier Joigny	AIDA	Théâtre	60	3
14 - Répétition apéro dit Cendre Chassanne + stagiaires		AIDA	Salle répet		3
15 - Répétition Yves Lenoir / stagiaires Apéro dit	Yves Lenoir	AIDA	Foyer		2
15 - Apéro dit JP Siméon -Yves Lenoir	Yves Lenoir	AIDA	Foyer	30	2
15 - Visite groupe DDT Auxerre (SRIAS)		AIDA	Théâtre	25	1
18 - Répétition publique Ermen		AIDA	Théâtre	7	1,5
18 - Théâtre détenus / Valérie Durin	SPIP / Valérie Durin	DRAC/ SPIP	Joux la ville		2
19 - Ciné Club Calder		Cinémanie / Théâtre Amis du Théâtre	Grande salle	50	2
20 - Ciné club Calder (projection jeune public)		Cinémanie / Théâtre Amis du Théâtre	Grande salle	39	1
20 - Bord plateau Ermen			Théâtre	32	1
25 - Théâtre détenus / Valérie Durin	SPIP / Valérie Durin	DRAC/ SPIP	Joux la ville		2
26 - Après-midi immersion lycée Toucy	Lycée Toucy	AIDA	Théâtre/salle R/Foyer	59	4
26 - Bord plateau L'Epreuve		AIDA	Théâtre	80	1
28 - Visite cœur d'entreprise	Office de tourisme		Théâtre	ANNULE	
30 - Accueil des nouveaux arrivants	Ville Auxerre		Abbayes St Germain	50	3
Décembre					
02 - Théâtre détenus / Valérie Durin	SPIP / Valérie Durin	DRAC/ SPIP	Joux la ville		2
05 - Bord plateau Lepeletier de St F		AIDA	Studio	16	1
05 - Répétition Apéro dit Cendre Chassanne + stagiaires		AIDA	Salle répet		3
05 - Visite Lycée Pro Clamecy / Mme Goury		AIDA	Théâtre	33	1
05 - Rencontre Cendre Chassanne et Valérie Durin groupe étudiants IUT		AIDA	Théâtre	25	2
06 - Visite Coll Bienvenu Martin		AIDA	Théâtre	20	1
10 - Atelier 1 Théâtre/EAV	AIDA / MQ / EAV	DRAC / Ville D'Auxerre	Théâtre	4	2,5
11 - Présentation maquette "L'Effrayante forêt..."		AIDA	Studio	36	3
12 - Visite 3èmes Coll Pont/Yonne / Mme Berton		AIDA	Théâtre	50	1
12 - Répétition Apéro dit Cendre Chassanne + stagiaires		AIDA	Foyer		3
13 - Présentation spectacle IME des Isles		AIDA	IME des Isles	8	1
13 - Répétition Apéro dit Cendre Chassanne + stagiaires		AIDA	Théâtre		3
13 - Apéro dit C Fréchette - Cendre Chassanne		AIDA	Théâtre	35	2
15 et 18 - Parcours découverte Chasse au Trésor		AIDA	Théâtre	30	3
16 - Théâtre détenus / Valérie Durin	SPIP / Valérie Durin	DRAC/ SPIP	Joux la ville		2
16 - Parcours découverte Ecole Champvallon		AIDA	Théâtre	34	1
17 - Echange autour des spectacles Ermen + Lepeltier St F Ateliers théâtre école		AIDA	Théâtre	5	1
19 - Visite Cœur d'entreprise	Office de Tourisme		Théâtre	ANNULE	

Actions culturelles et artistiques	Partenaires	Financements	Lieu	Nb de personnes	Nb d'heures
Janvier					
09 - Formation Volontaires Service civique Ligue enseignement	Ligue enseignement	AIDA	Théâtre	20	8
12 - Rencontre Monthelon - Asso Cerf Volant		AIDA	Théâtre	10	1
13 - Rencontre IME Isles - Préparation Break'O		AIDA	IME des Isles	10	1
14 - Rencontre régionale / les métiers de la relation au public dans le spectacle vivant	Le Lab / Jean-Gabriel Carasso	AIDA/ Le Lab	Théâtre	40	6
14 - AEDES Albert Camus		DRAC	Collège A. Camus	24	2
14 - Ciné-club Ran		Cinémanie / Théâtre Amis du Théâtre	Théâtre	101	3
16 - Atelier mime Collège Paul Bert (5èmes)	Cie To R mansion	Théâtre	Studio	24	2,5
17 - Visite groupe PJJ - Valérie Kuchler		AIDA	Théâtre	8	1
18 et 19 - WE stage Théâtre nouvelle génération	Cendre Chassanne	Théâtre	Théâtre	11	9
20 - Visite 6ème Collège Albert Camus		AIDA	Théâtre	26	1
21 - Rencontre IME Isles - Préparation Tous les mots...		AIDA	IME des Isles	10	1
22 - Lecture albums jeunesse - LFL	Lire et faire lire	LFL	Théâtre	5	3
23 - Visite cœur d'entreprise	Office de tourisme		Théâtre	ANNULE	
24 - Apéro dit Miyazawa - Amis du théâtre	Amis du Théâtre	Amis du Théâtre	Foyer	52	2,5
27 - Visite Ecole Colette CE2, Mme Tissier		AIDA	Théâtre	24	1
27 - Théâtre détenus / Valérie Durin	SPIP / Valérie Durin	DRAC/ SPIP	Joux la ville		2
29 - Présentation Roi Lear Lycée Jacques Amyot		AIDA	Lycée Jacques Amyot	33	1,5
29 - Bord plateau Roi Lear		AIDA	Théâtre	17	1
30 - Rencontre Antoine Caubet / Secondes lycée Jacam		AIDA	Grande salle	35	1
Février					
02 - répétitions Apéro-dit Benjamin Duval		AIDA	Foyer	6	2
03 - Théâtre détenus / Valérie Durin	SPIP / Valérie Durin	DRAC/ SPIP	Joux la ville		2
05 - Atelier n°2 Parent / enfants	Succursale 101 / AIDA Maison des enfants St Siméon	AIDA / MDE St Siméon	salle répet / MDE	31	3,5
05 - Atelier IME de Vincelles	Succ101 / IME / AIDA	IME/AIDA		10	1
05 - Visite Filous Futés (4-5 ans)			Théâtre		Pas venus!
05 - Visite cœur d'entreprise	Office de tourisme				ANNULE
05 - Ciné-club Tokyo Godfathers	Cinémanie Amis du Théâtre / AIDA	Cinémanie / Théâtre Amis du Théâtre	Théâtre	70	2
06 - Echange Théâtre-école : Roi Lear		AIDA	Foyer-bar	4	1
06 - Visite salle d'Eckmühl/ Ecole Martineau des Chesney	Pôle Art et Patrimoine	Pôle Art et Patrimoine	Salle d'Eckmühl	54	1
07 - Visite Coll Bienvenu 4èmes		AIDA	Théâtre	25	1
07 - Visite Jacques Amyot 2ndes		AIDA	Théâtre	34	1
09 - Répétition Apéro-dit Benjamin Duval		AIDA	Foyer	6	2
10 - Théâtre détenus / Valérie Durin	SPIP / Valérie Durin	DRAC/ SPIP	Joux la ville		2
11 - Atelier 2 EAV	EAV - AIDA	AIDA	Théâtre	5	2,5
11 - Bord plateau Train		AIDA	Théâtre	67	0,75
11 - AEDES Albert Camus		DRAC	Collège A. Camus		2
13 - Visite Collège J Prévert Migennes. 3èmes		AIDA	Théâtre	20	1
13 - Bord plateau L'aspirateur		AIDA	Théâtre	27	1
14 - Visite Coll Bienvenu Martin		AIDA	Théâtre	15	1
14 - Apéro dit E. Hilsenrath - B. Duval + A. Mulpas		AIDA	Théâtre	47	2
14 - Intervention CDC Collège Abel Minard(mallette péda)	Théâtre / CDC / Collège A. Minard	Conseil Général	Collège A. Minard	60	6
15 et 16 - Stage Physicalité des émotions	Cie Anomalie	AIDA	Théâtre	15	9
17 - Théâtre détenus / Valérie Durin	SPIP / Valérie Durin	DRAC/ SPIP	Joux la ville		2
19 - Bord plateau Stabat Mater Furiosa		AIDA	Studio	28	1
20 - Forum des métiers - Présentation métiers du théâtre		AIDA	Lycée St Joseph	30	4
24 au 28 - Stage Cirque	Cie Anomalie	Théâtre	Théâtre	24	15
27 - Rencontre et présentation groupe du Foyer Gouré		AIDA	Foyer Gouré	10	2

	Actions culturelles et artistiques	Partenaires	Financements	Lieu	Nb de personnes	Nb d'heures
Mars						
	03 - Rencontre et présentation groupe du secours populaire		AIDA	Secours Populaire	11	2
	10 - Théâtre détenus / Valérie Durin	SPIP / Valérie Durin	DRAC/ SPIP	Joux la ville		2
	12 - Atelier n°3 Parent / enfants	Succusale 101 Maison des enfants St Siméon	AIDA / MDE St Siméon	Foyer / MDE	35	3,5
	12 - Atelier IME Vincelles	IME Vincelles / AIDA	IME / AIDA	Salle répét	10	1
	14 - Visite collège St Joseph / Mme Desrutin		AIDA	Théâtre	35	1
	17 - Visite Coll A Camus		AIDA	Théâtre	16	1
	17 - Théâtre détenus / Valérie Durin	SPIP / Valérie Durin	DRAC/ SPIP	Joux la ville		2
	18 - Visite internes du lycée Fourier			Théâtre	ANNULE	
	18 - Bord plateau Fuck America		AIDA	Théâtre	10	0,5
	19 - Visite coll A. camus 4èmes		AIDA	Théâtre	25	1
	20 - Visite coll A. Camus 3èmes		AIDA		20	1
	20 - Visite cœur d'entreprise	Office de tourisme		Théâtre	ANNULE	
	21 - Visite office tourisme groupe belge		AIDA	Théâtre	15	2
	22 - Répétition 1 Apéro-dit Rainer			Théâtre	ANNULE	
	22 et 23 - Stage danse contemporaine	Affari Esteri/ CDC Art Danse	AIDA/ CDC Art Danse	Théâtre	15	9
	24 - Théâtre détenus / Valérie Durin	SPIP / Valérie Durin	DRAC/ SPIP	Joux la ville		2
	24 - Intervention chorégraphe Affari E coll A. Minard	Théâtre / CDC / Collège A. Minard	Conseil Général	Coll A. Minard	30	6
	25 - Atelier 3 EAV	EAV	AIDA	Théâtre	8	2,5
	25 - AEDES Albert Camus		DRAC	Coll A. Camus		2
	25 - Ciné-Club Zazie dans le métro	Cinémanie / AIDA Amis du Théâtre	Cinémanie / Théâtre Amis du Théâtre	Théâtre	202	2
	25 - Echange Stabat Mater Furiosa + Fuck America théâtre-école		AIDA	Théâtre	7	1
	26 - Rencontre internes du lycée Fourier + Jean Benoit Mollet	Cie Anomalie	AIDA	Lycée Fourier	25	1,5
	27 - Visite MDL Jacam		AIDA	Théâtre	21	1
	29 - Répétition 2 Apéro-dit Rainer		AIDA	Théâtre	4	3
	31 - Présentation Infancia IME des Isles		AIDA	IME des Isles	8	1
Avril						
	01 - Visite Asso Nationale de l'Ordre du Mérite		AIDA	Théâtre	27	1,5
	02/03 - Ateliers Concerts de poche		AIDA	Divers	167	9
	04 - Apéro dit B. Brecht - Rainer Sievert		AIDA	Théâtre	25	2
	07 - Théâtre détenus / Valérie Durin	SPIP / Valérie Durin	DRAC/ SPIP	Joux la ville		2
	08 - Bord plateau Maitre Puntilla...		AIDA	Théâtre	27	1
	09 et 10 - Rendu Club Théâtre Lycée Jacques Amyot		AIDA	Studio	170	6
	10 - Visite option du son Jacam		AIDA	Théâtre	22	1,5
	14 - Théâtre détenus / Valérie Durin	SPIP / Valérie Durin	DRAC/ SPIP	Joux la ville		2
	15 - Rencontre 2ndes Jacam / Cendre Chassanne		AIDA	Lycée J.A	34	1
	15 - AEDES Albert Camus		AIDA	Coll A. Camus		2
	15 - Rencontre groupe AJA / Cendre Chassanne		AIDA	Théâtre	10	2
	16 - Bord plateau 7 jours Simon Labrosse		AIDA	Théâtre	32	1
	17 - Immersion Collège Maurice Clavel		AIDA	Théâtre	18	5
	18 - Visite Bienvenu Martin		AIDA	Théâtre	25	1
	28 - Théâtre détenus / Valérie Durin	SPIP / Valérie Durin	DRAC/ SPIP	Joux la ville		2

Actions culturelles et artistiques	Partenaires	Financements	Lieu	Nb de personnes	Nb d'heures
Mai					
05 - Café-rencontre + visite secours populaire		AIDA	Foyer Bar	7	3
05 - Théâtre détenus / Valérie Durin	SPIP / Valérie Durin	DRAC/ SPIP	Joux la ville		2
06 - AEDES Albert Camus		DRAC			2
12 - Présentation publique Théâtre détenus / Valérie Durin	SPIP / Valérie Durin	DRAC/ SPIP	Joux la ville	100	2
13 - Rendu AEDES et Ensemble Vocal Auxerre	Théâtre/AEDES/EVA	DRAC	Grande salle	135	2
16 - Vernissage EAV	EAV / AIDA	AIDA		30	2
14 - Présentation publique - Théâtre détenus	SPIP / Valérie Durin	DRAC/ SPIP	Studio	99	3
20 - Visite groupe PJJ		AIDA	Théâtre	10	1
21 - Bilan-rencontre LPThéâtre Profs + MC Nevers		AIDA		ANNULE	
23 - Visite sur le pouce	Pole art et patrimoine	AIDA Pôle Art et Patrimoine	Théâtre	8	2
26 - Visite PS MS ecole de Beine		AIDA	Théâtre	21	2
27 et 28 - Rendus ateliersThéâtre-école		AIDA	Stud + gde salle	119	6
Juin - juillet					
02 - Bilan Atelier Théâtre-école		AIDA	Foyer bar	27	3
05 - Visite cœur d'entreprise		AIDA		ANNULE	
07 - Spectacle Valérie Durin Joux la Ville			Joux la Ville	70	1,5
11 - Présentation saison IME		AIDA	Théâtre	7	3
11 - Présentation saison Jeune public		AIDA	Théâtre	14	3
18 - Présentation saison Coll/Lyc		AIDA	Théâtre	20	3
27 - Visite sur le pouce	Pole art et patrimoine	AIDA Pôle Art et Patrimoine	Théâtre	36	2
9 ou 10 ou 11-07 - Groupe Lézards des Arts		AIDA	Théâtre	ANNULE	
Annuel					
Atelier Theatre Ecole groupe 1				13	46
Atelier Theatre Ecole Groupe 2				12	57,5
Atelier Theatre Ecole groupe 3				6	69
TOTAUX				4176	559,75

DECOUVRIR

PRÉSENTATIONS DE SAISON PERSONNALISÉES ET ACCUEILS DE NOUVEAUX ARRIVANTS

OBJECTIFS

- Aller à la rencontre du public
- Donner à découvrir les propositions artistiques de la saison
- Casser l'image d'un lieu réservé à quelques connaisseurs
- Guider le public dans ses choix de spectacle

CONTENU

Présentation des propositions artistiques de la saison par l'équipe du Théâtre d'Auxerre, sous une forme plus informelle que les soirées de présentation de saison, de façon à favoriser des temps d'échanges privilégiés avec le public.

Tenue de points d'informations pour les accueils de nouveaux arrivants, et distribution de cartes cadeaux aux nouveaux arrivants.

PUBLICS

Ces rencontres sont essentiellement destinées à des publics qui ne fréquentent habituellement pas le Théâtre. Pour ces raisons, elles se font en dehors des murs du Théâtre (communes extérieures, différents quartiers de la ville).

Intervenants : Pôle « publics » du Théâtre

DATES ET FREQUENTATION

16 septembre	Accueil des nouveaux étudiants	Maison de la jeunesse	7
reporté	Présentation de saison personnalisée	Compagnons du devoir	0
12 septembre	Présentation de saison personnalisée	Service QJC / Maisons de quartier	12
07 octobre	Présentation aux étudiants	IUT	30
30 novembre	Accueil nouveaux arrivants	Abbaye Saint-Germain	50
Total			99

BILAN QUALITATIF

De manière générale ces temps de présentation se sont avérés être également des temps de rencontre avec des groupes plus ou moins éloignés du spectacle vivant.

Ces présentations représentent des cadres privilégiés pour connaître les diverses attentes des publics et ainsi évoquer des spectacles adaptés mais aussi des actions culturelles sur la saison.

DECOUVRIR

PRESENTATION DE SAISON EQUIPE DE LA BIBLIOTHEQUE D'AUXERRE ET PRESIDENTE DES AMIS DE LA BM

OBJECTIF

- Constituer un temps de rencontre et d'échanges
- Développer et renforcer le partenariat entre la bibliothèque Jacques Lacarrière et le Théâtre d'Auxerre
- Envisager des axes communs de travail et de relais d'information avec des acteurs culturels locaux

CONTENU

Présentation complète de la saison et de ses actions culturelles

DATE ET FREQUENTATION

4 juillet 2013 à 10 h 9 personnes

BILAN QUALITATIF

Cette rencontre a permis au Théâtre de ré-affirmer sa volonté de partenariat avec l'ensemble des acteurs culturels de la ville, notamment avec la bibliothèque, et le désir de mettre en places des projets communs. Par cette présentation, il a aussi été question de proposer différentes pistes de travail. Les projets sont restés modestes sur l'ensemble de la saison.

30

DECOUVRIR

PRÉSENTATIONS DE SAISON SCOLAIRES POUR LES ENSEIGNANTS ET ACCOMPAGNATEURS

OBJECTIFS

- Aller à la rencontre du public pédagogique
- Donner à découvrir les propositions artistiques de la saison
- Guider le public enseignant dans ses choix de spectacle
- Envisager des actions culturelles en lien avec les structures éducatives

CONTENU

- Pré-sélection des spectacles adaptés aux publics concernés
- Présentation des propositions artistiques de la saison par l'équipe du Théâtre d'Auxerre ainsi que leur perspectives pédagogiques, artistiques ou culturelles
- Présentation des modalités de venue au spectacle et de réservation
- Temps d'échanges

PUBLICS

Ces présentations sont essentiellement destinées aux équipes pédagogiques (enseignants, animateurs, référents culturels, associations éducatives partenaires...)

Intervenants : Pôle des publics du Théâtre

DATES ET FREQUENTATION

Mercredi 11 juin	Equipes encadrantes IME	7
Mercredi 11 juin	Equipes pédagogiques primaire	14
Mercredi 18 juin	Equipes pédagogiques secondaire	20
Total		41

BILAN

Ces temps de présentation représentent une étape importante pour le Service éducatif dans la préparation de la saison à venir. C'est également un moment privilégié pour rencontrer les équipes éducatives et leur apporter des clés de lecture des oeuvres et des propositions de réflexion ou d'action avec leur élèves ou groupes. En dehors de la présentation de spectacles pré-sélectionnés, une attention particulière est donnée aux projets des enseignants pour construire avec eux des actions culturelles ou artistiques adaptées. Il a également été nécessaire de rappeler les modalités de réservation et de venue au spectacle, afin que ces démarches ne constituent pas un obstacle au bon déroulement de leur venue. Le Théâtre a ainsi créé un guide de l'accompagnateur qui a été remis aux enseignants présents lors de ces deux rencontres. La totalité des enseignants, éducateurs ou animateurs présents à ces deux événements ont réservé un ou plusieurs spectacles pour leurs groupes (en septembre).

DECOUVRIR

VISITES DU THEATRE

OBJECTIFS

- Permettre au public d'accéder à l'établissement culturel
- Se familiariser avec son fonctionnement, ses codes sociaux
- Aborder la dimension historique et patrimoniale du lieu

CONTENU

Les visites du théâtre d'environ 1h sont assurées par l'équipe du Théâtre d'Auxerre. Elles permettent d'aborder l'histoire et le fonctionnement du lieu. Au fil de la visite, les publics rencontrent et découvrent les différents métiers du « théâtre » : équipe permanente (administrative et technique), compagnies présentes (techniciens et artistes). Les visites sont adaptées au profil de chaque groupe, des maternelles aux lycéens, des néophytes aux spectateurs plus avertis.

PUBLICS

Tout public

Intervenant(s) : Equipe du Théâtre d'Auxerre

DATES ET FREQUENTATION

25 septembre	IME de Vincelles	9
07 octobre	IUT d'Auxerre	30
08 octobre	1ères littérature et société du Lycée J. Amyot	26
14 novembre	Lycée de Joigny	60
15 novembre	Salariés de la Direction Départementale du Territoire de l'Yonne	25
05 décembre	Lycée polyvalent de Clamecy	33
12 décembre	3èmes du collège de Pont/Yonne	50
09 janvier	Volontaires en service civique	20
17 janvier	Protection Judiciaire de la Jeunesse	8
20 janvier	6èmes du Collège Albert Camus	25
27 janvier	CE2 de l'école primaire Colette à Auxerre	22
07 février	2ndes du lycée Jacques Amyot	34
13 février	3èmes du collège Jacques Prévert	20
14 mars	Collège Saint Joseph	35
19 mars	4ème du collège Albert Camus	20
20 mars	Collège Albert Camus	20
21 mars	Groupe de touristes – origine : Belgique	15
27 mars	Maison des Lycéens	21
1er avril	Association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite	27
10 avril	Option son du lycée Jacques Amyot	25
05 mai	Secours populaire	7
20 mai	Protection Judiciaire de la Jeunesse	10
23 mai	Visite sur le pouce	8
26 mai	Ecole maternelle de Beine	26
Totaux Scolaires		447

Primaires	48
Collèges	170
Lycées	199
Université	30
Tout public	129
TOTAL GENERAL	576

BILAN QUALITATIF

Ces temps de visite représentent un moment important dans le parcours d'un spectateur. Il favorise en effet la familiarisation avec les lieux du Théâtre et permet de faire découvrir plus largement le monde et les métiers du spectacle vivant. Néanmoins, nous rappelons que cette étape ne doit pas être considérée comme action unique ou une finalité mais doit être associée à la venue au spectacle ou à la participation à un stage, par exemple, pour en obtenir tout la pertinence. Il est donc préférable de ne pas dissocier ces visites de la programmation de la saison (spectacles, expositions, résidences...) et de ne pas proposer seulement un regard historique ou patrimonial du lieu mais bien de l'aborder sous l'angle d'un espace de vie, de création et d'expression.



DECOUVRIR

UNE JOURNÉE AU THÉÂTRE

OBJECTIF

- Permettre au public d'accéder à l'établissement culturel
- Se familiariser avec son fonctionnement, ses codes sociaux
- Aborder la dimension historique et patrimoniale du lieu
- Découvrir les différents corps de métiers dans la production d'un spectacle
- Comprendre les intentions, les choix du metteur en scène

CONTENU

Bien plus qu'une visite du théâtre, c'est une immersion aux côtés des équipes administrative et technique du théâtre, des équipes artistiques présentes qui est proposée aux groupes. Les participants peuvent ainsi mieux appréhender le fonctionnement d'un théâtre sur une journée « type ». Arrivés en fin de matinée, ils resteront jusqu'au démontage du spectacle, en échangeant avec chaque travailleur croisé au fil des déambulations. Cette formule permet par ailleurs de préparer le groupe à la représentation du soir.

PUBLICS

Destinée prioritairement aux classes, cette action peut être déclinée pour tout groupe de spectateur adulte.

Intervenants : Equipe du Théâtre, Cie Ces messieurs sérieux (avec le lycée de Toucy), Cie Barbès 35 (avec le Collège Maurice Clavel)

DATES ET FREQUENTATION

26 novembre	Lycée de Toucy	59
17 avril	Collège Maurice Clavel d'Avallon	18
Total		77

BILAN

Ces deux immersions ont permis une approche nouvelle de la préparation des élèves. Il leur a été possible de visiter la structure, rencontrer les équipes du Théâtre ou les artistes présents. A la visite se sont ajoutés des exercices de pratique animés par les enseignants ou l'équipe du Théâtre (improvisation, réalisation de saynètes, ateliers d'écriture), mais aussi des rencontres avec les différents salariés de la structure. Ces demies-journées représentent un temps privilégié pour les groupes et les enseignants qui se conclut par le spectacle en soirée.

Il a néanmoins été remarqué par l'équipe du théâtre qu'il faut rester vigilant sur l'effectif d'élèves accueillis et privilégier des petits groupes pour favoriser l'accompagnement des élèves et alléger la logistique nécessaire à leur accueil (répartition en groupes, mise à disposition de salles...).

DECOUVRIR

VISITES DU THÉÂTRE -CITOYENNETÉ

OBJECTIFS

- Permettre au public d'accéder à l'établissement culturel
- Se familiariser avec son fonctionnement, ses codes sociaux
- Aborder l'aspect patrimonial et historique du Théâtre d'Auxerre

CONTENU

Le projet est adressé à un groupe d'élèves du collège Bienvenu Martin, et a été construit par Emmanuelle Freund, et s'est inscrit dans un parcours intitulé « une histoire de la citoyenneté auxerroise : la création d'un espace culturel pour tous ».

Des visites d'1h30 ont été assurées par l'équipe du Théâtre d'Auxerre. Elles ont ainsi permis d'aborder le Théâtre comme un lieu culturel mais également comme un espace clef de l'histoire de la citoyenneté icaunaise (Maison du peuple, lecture et analyse des fresques de Jean Burkhalter...). Les visites ont donc été adaptées au public et aux attentes pédagogiques définies par Emmanuel Freund.

A l'issue de ce parcours, les élèves ont réalisé des articles ainsi qu'un diaporama de présentation de leur visite

DATES ET FREQUENTATION

11 octobre	24
06 décembre	20
07 février	25
14 février	15
18 avril	25
TOTAL	109

BILAN QUALITATIF ET PERSPECTIVES

- Bon investissement de la part des élèves concernés, notamment visible lors de la réalisation des articles.

Nous pourrions envisager de diffuser ces articles sur le site du Théâtre ou le Facebook afin de valoriser le travail des élèves et créer ainsi un outil interactif.

- Il serait nécessaire de renforcer le travail avec l'équipe enseignante autour de ce projet afin de proposer un travail ciblant également le monde du spectacle vivant autant que l'aspect patrimonial du lieu (assister à un montage de spectacle, rencontrer une équipe artistique, découvrir une répétition publique...)

- Enfin, il est regrettable que ces groupes n'aient assisté à aucun spectacle de la saison. En effet, la visite du lieu ne doit pas représenter une finalité en soi mais le démarrage d'un parcours du spectateur. Le choix du spectacle pourrait se faire en lien avec les thèmes développés par les équipes pédagogiques.

DECOUVRIR

VISITE SALLE D'ECKMÜHL : DECOUVERTE DES ALBUMS JAPONAIS ET OBJETS ORIENTALISTES

OBJECTIFS

- Proposer aux enseignants des pistes pédagogiques pour aborder un spectacle avec leurs groupes.
- Apporter aux élèves un complément culturel, artistique et historique pour aborder un spectacle
- Créer un lien entre la programmation du théâtre et une partie de la collection de la salle d'Eckmühl.

CONTENU

En lien avec le spectacle Break'O, une visite de la salle d'Eckmühl sera proposée afin de faire découvrir aux élèves des albums et objets anciens faisant référence aux origines du monde des mangas. La salle d'Eckmühl est riche d'une collection d'une quarantaine d'albums chinois et japonais datant du XIXe siècle. Ces ouvrages ont été, pour la plupart, acquis, à Paris, dans les années 1860, par Louise Adélaïde marquise Blocqueville. Ils avaient été commandés à des artistes chinois et japonais par un diplomate faisant partie du cercle des amis de la marquise. De formats différents (grand in-folio, « en accordéon »...), ces cahiers renferment une série d'études, toute à la fois réaliste et fantasque, d'arbres, de plantes, de fleurs, d'animaux et de personnages (acteurs, actrices, dignitaires, artisans...) mais aussi de paysages, de scènes de guerre ou de la vie quotidienne.

Pré-visite proposée aux enseignant(e)s :

- Vendredi 13 décembre
- Mardi 07 janvier (matin)
- Mercredi 08 janvier (toute la journée)
- Jeudi 09 janvier (après-midi)

PUBLICS

Elèves et enseignants présents au spectacle Break'O du 17 janvier
Tout public sur réservation samedi 18 janvier à 14h et 15h

Intervenante: Stéphanie Guyot

DATE ET FREQUENTATION

06 février – Ecole Martineau des Chesney 54 élèves

BILAN QUALITATIF

Les élèves ont été très intéressés par la visite, par la découverte des albums et des statuettes des "créatures légendaires japonaises". Cette proposition était également ouverte au tout public qui ne s'est pas emparé de la proposition du Pôle Arts et Patrimoine.



DECOUVRIR

PARCOURS DECOUVERTE JEUNE PUBLIC

AUTOUR DU SPECTACLE MERCI MR C !

OBJECTIFS

- Familiarisation du lieu – le Théâtre
- Sensibilisation au monde du cirque et au spectacle vivant
- Réflexion en aval du spectacle (en lien avec le spectacle Merci Mr C !)

CONTENU

Découvrir les secrets du Théâtre d'Auxerre. Présenté sous forme d'une chasse au trésor dans les coulisses du Théâtre.

- Visite du Théâtre animée
- Devinettes / énigmes
- Maquillage / déguisements
- Activité physique

PUBLIC

Jeunes public entre 8 et 12 ans + groupes scolaires

Intervenant(s): Pôle des Publics du Théâtre / Malwina Zygmirska, Pauline Delcroix

DATES ET FREQUENTATIONS

Dimanche 15 décembre	11 h 15	Coulisses et salles du Théâtre	17 enfants
Lundi 16 décembre	15 h 15 Ecole de Champvallon	Coulisses et salles du Théâtre	34 élèves
Mercredi 18 décembre	15 h 45	Coulisses et salles du Théâtre	13 enfants
Total			64

BUDGET

	Dépenses
Achat de petit matériel et consommables :	150 €
Total :	150 €

BILAN

Le projet a suscité un très grand intérêt, de la part des familles comme prévu au départ mais aussi de la part des enseignants. Les enfants avec leurs parents ont découvert les différents espaces du Théâtre de façon ludique, ce qui leurs a permis de bien s'approprier le lieu. Ils ont pu élargir leur vocabulaire en travaillant sur le lexique théâtral et celui du cirque. Les enfants semblaient pris par l'histoire du clown, et les retours des parents sur l'activité ont été très positifs.



DECOUVRIR

FORUM DES METIERS LYCEE SAINT JOSEPH AUXERRE

OBJECTIFS

- Présenter au sein de l'établissement les métiers liés au spectacle vivant
- Faire découvrir le fonctionnement d'un théâtre - scène conventionnée
- Constituer des liens et des échanges avec le public lycéen

CONTENU

Le lycée St Joseph à Auxerre a organisé en son sein un forum des métiers afin de faire découvrir aux lycéens sur une journée différents domaines d'activités professionnels. Le Théâtre d'Auxerre a été sollicité pour représenter le domaine artistique et culturel. A cette occasion l'équipe du théâtre s'est mobilisée et a ainsi pu présenter 3 secteurs d'activités du monde du spectacle vivant : Stève Juretig (infographie, communication, accueil des artistes), Nicolas Sournac (Technique), Pauline Delcroix (relations publiques, médiation, administration).

PUBLICS

Lycéens

Intervenants : Equipe du Théâtre d'Auxerre

DATE ET FREQUENTATION

20 février 30 lycéens

BILAN QUALITATIF

Ce forum a représenté un temps intéressant de rencontres et d'échanges avec les lycéens. L'équipe du théâtre a ainsi pu apporter un éclairage sur les différents métiers composant une structure de spectacle vivant. Il a été décidé par les intervenants d'encourager les jeunes étudiants à bien penser leur avenir professionnel en tentant de garder en tête, dans la mesure du possible, l'idée de plaisir au travail. Quelques éléments d'ordre organisationnel de la part de l'établissement ont été soulevés par l'équipe du théâtre présente. Néanmoins ces points n'ont pas handicapé le but de cet évènement.

38

DECOUVRIR

LE CINÉ-CLUB

OBJECTIFS

- Développer et enrichir le parcours des spectateurs
- Faire du théâtre un lieu ouvert sur son territoire

CONTENU

Programmation de quatre films en lien avec la saison artistique 13-14. La projection est précédée d'une présentation du film, du réalisateur, et/ou suivie d'un débat sur le film, ses liens avec le spectacle programmé à la suite.

En partenariat avec les Amis du Théâtre et Cinémanie

PUBLICS

tout public

Intervenants : bénévoles de Cinémanie et/ou des Amis du Théâtre pour les présentations. Centre d'Art de l'Yonne et Bertrand Duval pour La magie Calder.

DATES ET FREQUENTATIONS

19 novembre	La magie Calder		Grande salle	50
20 novembre	Le cirque de Calder	(projection partielle) Autour du spectacle Merci Mr C !	Grande salle	39
14 janvier	Ran	Autour du spectacle Roi Lear 4 / 87	Grande salle	101
5 février	Tokyo godfathers	Autour des spectacles Break "O" et Train, la promesse de Miyazawa	Grande salle	70
25 mars	Zazie dans le métro	Autour du spectacle Les Grandes Gueules chantent les Exercices de Styles	Grande salle	202
Total	5 projections dont 1 jeune public			462

BUDGET

Dépenses

Location de films	La magie Calder (2 projections)	225 €
	Ran	370 €
	Tokyo Godfathers	370 €
	Zazie dans le métro	300 €

Total : 1040 €

Recettes

	Participation Amis du Théâtre	340 €
	Participation Cinémanie	340 €

Total 680 €

BILAN QUALITATIF

Le projet a trouvé son rythme et son public. La projection est précédée d'une présentation du film et du spectacle en lien. La coordination de cette présentation est à affiner pour la suite (qui s'en charge, quelle structure est représentée ?). Le choix des films apporte une véritable pertinence par sa résonance (ou son contrepoint) avec les spectacles et un approfondissement des connaissances des spectateurs.

DECOUVRIR

ATELIERS DE DECOUVERTE DE LA MUSIQUE CLASSIQUE

OBJECTIFS

- Préparer des publics choisis au Récital de Stephen Kovacevich
- Proposer des ateliers de découverte et d'expérimentation autour de la musique classique et auprès d'un public éloigné de ce domaine artistique.

CONTENU

Dans le cadre de ce spectacle des actions culturelles sont menées par une association : Les concerts de poche. L'enjeu de ces actions est de faire découvrir la musique classique à un public qui en est éloigné.

Ainsi un atelier animé par un duo d'artistes musicien et comédien est proposé en amont du spectacle à un groupe (de 10 à 50 personnes). Ils adaptent le contenu en fonction des publics rencontrés.

L'atelier est interactif et ludique et permet aux participants de se familiariser avec le programme du concert. Ils donnent lieu à des écoutes "live", des échanges sur les ressentis, des jeux participatifs autour du rythme, et la création collective d'un conte musical.

Ce moment de musique spontané constitue une première expérience musicale classique pour les participants qui sont tour à tour créateurs, acteurs, et spectateurs. Il permet ainsi de donner les premières clés de compréhension du concert.

8 séances d'atelier ont eu lieu sur deux jours consécutifs / durée des ateliers de 45 min à 1h

PUBLIC

Destiné en priorité aux publics éloignés des musiques classiques

Intervenants :

- Théâtre d'Auxerre (lien avec le public et co-coordination)
- Les Concerts de poche (lien avec les artistes et co-coordination)
- Duo pianiste(s) et comédienne : Jonas Altan et Paul Beynet / Christine Laville

DATES ET FREQUENTATIONS

Mercredi 2 avril	Lycée Fourier	42
	Collège Albert Camus	30
	Gens du Voyage / Centre de loisir des Brichères	24
	Association Cerf Volant	8
Jeudi 3 avril	Foyer Gouré	15
	Ecole Primaire Rive Droite	23
	Ecole Primaire Saint Siméon	50
Total ateliers		192
Dimanche 13 avril	Tarif 7 €	28 personnes
	Tarif Exonéré	11 personnes
Total concert		39

BUDGET

Dépenses

		Inclus dans le coût de cession
	Interventions artistiques	
	Différentiel recettes de billetterie	3 € x 28 places = 84 €
	(sur une base tarif préférentiel)	10 € x 11 places = 110 €
Total		194 €

BILAN QUALITATIF

Bilan mitigé sur les objectifs culturels du dispositif et le contenu des ateliers. Se posent alors les questions de pertinence de ces actions et la formule proposée notamment en ce qui concerne les tarifs proposés et les publics ciblés. La proposition sera donc ré-étudiée pour la saison prochaine (gratuité pour les participants ? Cohérences avec nos actions déjà en place et la politique tarifaire de la ville, annonce des ateliers dans le programme de saison...)

DECOUVRIR

LECTURE D'ALBUMS JEUNESSE

PAR LES BÉNÉVOLES LIRE ET FAIRE LIRE

OBJECTIFS

- Constituer un temps de lecture et d'échanges auprès des enfants et des familles autour d'un spectacle jeune public
- Préparer les jeunes publics au spectacle
- Renforcer le partenariat avec la Ligue de l'enseignement autour du dispositif Lire et faire lire
- Faire partager le goût de la lecture.
- Créer du lien intergénérationnel

CONTENU

Après un travail commun avec les bénévoles de Lire et faire lire, la bibliothèque municipale d'Auxerre et l'équipe du théâtre, il sera question de proposer aux publics une approche originale et adaptée autour du spectacle Tous les mots du monde : Le Mercredi 22 janvier 2014.

- L'équipe de la section enfants de la bibliothèque d'Auxerre interviendra en tant que conseillère bibliographique avec une attention particulière sur le thème, les tranches d'âges et les supports.
- Les bénévoles auront en charge les groupes volontaires pour animer les lectures et créer un temps d'échange autour de la littérature jeunesse.

DATE ET FREQUENTATION

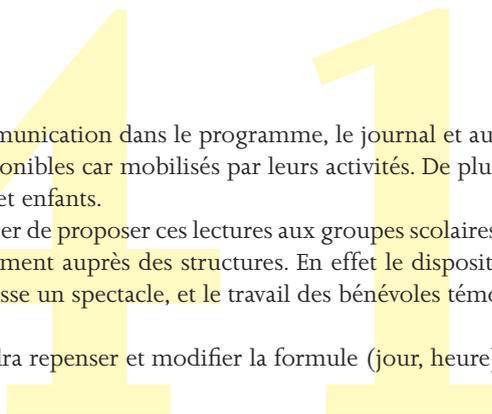
Mercredi 22 janvier 5 enfants

BILAN QUALITATIF

Une fréquentation très faible malgré une communication dans le programme, le journal et auprès de chacun des spectateurs ayant réservé leurs places. Beaucoup d'enfants étaient indisponibles car mobilisés par leurs activités. De plus l'horaire relativement éloigné du début du spectacle n'a pas favorisé la venue des parents et enfants.

Pour la saison prochaine, nous pouvons envisager de proposer ces lectures aux groupes scolaires, sur la base du volontariat et sur proposition de la coordination de Lire et Faire Lire directement auprès des structures. En effet le dispositif représente un axe culturel très intéressant pour aborder par le biais de la littérature jeunesse un spectacle, et le travail des bénévoles témoigne d'une bonne qualité de réflexion et de choix des ouvrages.

En ce qui concerne la lecture au Théâtre il faudra repenser et modifier la formule (jour, heure).



DECOUVRIR

LYCEENS ET APPRENTIS AU THEATRE CONTEMPORAIN

OBJECTIFS :

- Découvrir un espace culturel et artistique de la région ou du département
- Renforcer le contact des lycéens et des enseignants avec le monde du spectacle vivant
- Appréhender le répertoire de la création théâtrale contemporaine
- Accompagner les enseignants dans une poursuite du travail en classe
- Favoriser un parcours du spectateur à destination des lycéens dans la perspective d'une autonomisation sur leur venue aux spectacles.

CONTENU

L'opération se fait sur la base de deux spectacles choisis avec le Théâtre et l'équipe pédagogique. Ces représentations seront intégrées dans un dispositif pédagogique qui assure aux élèves la rencontre avec le milieu artistique, une initiation à l'expression dramatique, une prise de conscience de l'importance citoyenne du Théâtre et de ses enjeux.

DATES ET FREQUENTATION

4 décembre	LP Blaise pascal Migennes	Nelly Jaquasson	Le porteur d'histoire	30 + 2
17 avril	LP Blaise pascal Migennes	Nelly Jaquasson	Les 7 jours de Simon	30 + 2
21 novembre	Lycée Fourier	Nathalie Rouzaire	Ermen	26
18 février	Lycée Fourier	Nathalie Rouzaire	France-Allemagne	26
18 février	Lycée chevalier d'Eon	Mr Coulon	France-Allemagne	30 + 2
17 avril	Lycée chevalier d'Eon	Mr Coulon	Les 7 jours de Simon	30 + 2
05 décembre	Lycée de Clamecy	Juliette Goury	Lepelletier de St Fargeau	26
Total				206

BUDGET :

Dépenses

Places de spectacles	(7 x 30 élèves) x 10 euros	2 100 euros
		pris en charge par la DRAC Bourgogne
Déplacements lycéens		Pris en charge par le Conseil Régional

BILAN QUALITATIF :

- Une première rencontre a été proposée entre la classe du lycée Fourier et Pascal Tokatlian pour Ermen. Celle-ci n'a pu avoir lieu pour des raisons de disponibilité d'encadrants au lycée.
- Lors de leur venue au spectacle *Lepeltier de St Fargeau* les élèves du Lycée de Clamecy ont participé à une rencontre avec la comédienne et metteuse en scène : Valérie Durin. Ils ont ensuite fait une visite du Théâtre.

Nous avons soulevé quelques problèmes en terme de suivi du projet, notamment avec le Lycée professionnel de Tonnerre qui a eu des difficultés pour mobiliser les élèves ainsi que le principal de l'établissement sur ce projet.

Il nous semble important pour remplir pleinement les objectifs de ce dispositif de créer un lien fort avec les enseignants dans le choix du spectacle et dans la préparation à la venue des élèves. Ce point reste à renforcer.

- Le Théâtre d'Auxerre et La maison de la culture de Nevers ont pris la décision d'organiser un temps de bilan conjointement et en interne. Les impossibilités de calendrier nous ont poussé à diffuser un questionnaire de bilan aux enseignants concernés

(ci-après les retours reçus) :

Nelly Jacquasson / LP Migennes

Le bilan intermédiaire est positif. Les élèves ont aimé Le porteur d'histoire. Ils ont pu voir ensuite une petite forme (Qu'est-ce que le théâtre ?) au lycée qu'ils ont également appréciée. Les retours sont positifs. La découverte du théâtre contemporain est l'activité de projet de notre classe de terminale Accueil/Commerce (1h/semaine).

Pendant cette heure :

- nous travaillons autour des pièces (textes, scénographie...).

- Après leur 1ère venue au théâtre, nous leur avons demandé de se mettre en situation professionnelle : un/e responsable d'association et son assistant/e souhaite emmener un groupe de jeunes au théâtre mais ne sont pas familiers des lieux. Le/le chargé/e d'accueil du théâtre doit les aider à faire un choix en argumentant. - Nous utilisons les exercices de Renaud Diligent, Nathalie Matter et Emmanuel Vérité. Les élèves sont réticents au début, puis l'esprit de groupe se réveille et ça fonctionne plutôt bien.

Tout s'est bien passé côté organisation des venues au théâtre et accueil des élèves. Les élèves se sont bien comportés, les retours sont plus riches que les années précédentes. L'implication d'un professeur de lettres (Morgan Vervoort) dans le projet nous a permis de mieux préparer les élèves. La transdisciplinarité général/pro diversifie les activités menées en classe et évite la démotivation.

Juliette Goury - Documentaliste -Lycée Romain Rolland

Nous sommes venus dans le cadre de l'opération "Lycéens et apprentis au théâtre " assister à la pièce "Lepeltier de Saint-Fargeau".

Même si le jeu des acteurs a été apprécié et malgré le travail effectué en classe, le texte était trop dense pour les élèves qui ont eu du mal à rester concentrés pendant la représentation et à "rentrer" dans la pièce. Il n'est pas toujours facile pour nous de faire le bon choix sans avoir vu le spectacle mais cela fait partie du jeu !

Il était tout à fait intéressant de proposer la rencontre avec le metteur en scène et les acteurs.

La visite du théâtre leur a beaucoup plu et s'intégrait bien à notre "journée théâtre" (petite forme du TDB le matin, Théâtre d'Auxerre l'après-midi).

Compte-rendu du Rectorat (juin 2014)

1 - Anne Vautrot reprend le bilan et insiste sur la cohérence du projet qui a permis aux établissements impliqués depuis 3 ans de donner une place essentielle au théâtre dans la pédagogie et l'éducation à la citoyenneté.

Le comité de pilotage a décidé de procéder à un renouvellement des lycées qui font partie du dispositif :

- Le lycée Wittmer de Charolles et le lycée Léon Blum du Creusot ne participeront plus à Lycéens et apprentis au théâtre.

- Le lycée Du Gast de Chalon, les lycées Monot de Blanzay et Dolto de Montceau qui forment une même entité, entrent dans le dispositif.

Le comité de pilotage a également souhaité que l'Espace des Arts de Chalon fasse partie des structures proposées aux établissements.

2- Agnès Pigler rappelle les moments forts des 3 années écoulées. Elle met l'accent sur les liens essentiels entre les structures et les établissements inscrits dans le projet pour établir le choix des spectacles. Elle souligne la nécessité des fiches pédagogiques que les structures doivent faire parvenir aux enseignants pour leur permettre une approche efficace des spectacles choisis.

Les structures sont les bienvenues au stage qui aura lieu le 19 et 20 novembre 2014

3 - Jean Rouchon évoque l'importance de l'intégration des œuvres vues au théâtre dans le processus d'apprentissage et insiste sur le fait qu'il faut donner des clés de lecture aux élèves qui auront une satisfaction intellectuelle d'autant plus grande que les pièces seront difficiles d'accès.

4- Jeanne Marie Pietropaoli fait le bilan de la Petite Forme : les échanges avec les élèves ont été particulièrement riches et il y a eu une grande qualité d'écoute de leur part.

Elle propose une nouvelle Petite Forme : Modèles Réduit qui pourrait circuler dans les établissements et serait le point d'ancrage du stage des enseignants. Les partenaires réfléchissent aux modalités de la circulation de la Petite Forme. Il n'a rien été décidé pour l'instant.

5 - Céline Blanc souhaite qu'il y ait moins de difficultés pour obtenir les devis des établissements concernant le transport des élèves.

6 - Céline Fabre est satisfaite de l'élargissement proposé à de nouvelles structures et souhaite soutenir le projet et le voir monter en puissance.

COMPRENDRE

RENCONTRE AVEC LES ÉQUIPES ARTISTIQUES

OBJECTIFS

- Découvrir les différents corps de métiers dans la production d'un spectacle
- Comprendre les intentions, les choix du metteur en scène
- Resituer l'œuvre dans son contexte historique, social, culturel
- Trouver un point d'entrée pour faciliter l'accès à l'œuvre

CONTENU

Des rencontres d'environ 1h sont organisées en amont ou en aval des spectacles, au sein des structures éducatives. Il est alors question de constituer un temps d'échange interactif entre les équipes artistiques présentes et les élèves. Cette démarche permet ainsi de créer un lien entre le ou les artiste(s) présent(s), et offre également des éléments de lecture d'une oeuvre.

PUBLICS

Destiné prioritairement aux structures éducatives ayant entrepris un Parcours du spectateur

Intervenant(s) : Equipe du Théâtre, Equipes artistiques

DATES ET FREQUENTATION

15 octobre	1ères littérature et société lycée J. Amyot	Renaud Diligent	25	1h
26 novembre	1ère du lycée de Toucy	Renaud Diligent	59	45 mn
05 décembre	IUT d'Auxerre	Cendre Chassanne	4	30 mn
05 décembre	IUT D'Auxerre	Valérie Durin	4	30 mn
12 janvier	Association Cerf Volant	Equipe artistique du Château de Monthelon	10	1h
30 janvier	2nde du lycée Jacques Amyot	Antoine Caubet	35	45 mn
27 mars	Internes du Lycée Fourier	Cie Anomalie	25	1h
15 avril	2nde du lycée Jacques Amyot	Cendre Chassanne	34	1 h
15 avril	Centre de formation de l'AJA	Cendre Chassanne	10	2h
17 avril	Collège Maurice Clavel à Avallon	Cendre Chassanne	15	1h
Total			221	

BUDGET

Dépenses

Interventions Cie Ces messieurs Sérieux	55 € x 2h = 110 €
Interventions Cie Barbès 35	55 € x 5h = 275 €
Intervention Valérie Durin	compris dans le coût de cession
Intervention Château de Monthelon	compris dans le coût de cession
Intervention Antoine Caubet	compris dans le coût de cession
Intervention Cie Anomalie	compris dans le coût de cession
Total	385 €

BILAN QUALITATIF

Ces rencontres représentent une étape importante dans le parcours d'un spectateur et ont à chaque fois suscité un certain nombre d'interrogations de la part des groupes notamment sur les conditions de travail d'une équipe artistique, le rôle de chacun, le parcours scolaire et professionnel...

Cette approche reste également un temps privilégié de préparation au spectacle, apportant de manière directe des clefs de compréhension du spectacle : les intentions de l'auteur, du metteur en scène, des comédiens, etc.

Il est également important pour certaines équipes artistiques d'aller à la rencontre du public dans toute sa variété. Ce sont ainsi des moments privilégiés que nous proposons aux groupes afin de leur offrir un regard et une parole sur une Oeuvre ou une esthétique.

COMPRENDRE

BORDS PLATEAU

OBJECTIFS

- Constituer un temps de rencontre entre le public et les équipes artistiques à l'issue des spectacles
- Comprendre les intentions, les choix du metteur en scène
- Resituer l'œuvre dans son contexte historique, social, culturel
- Développer et enrichir le parcours des spectateurs

CONTENU

Ce temps privilégié offre au public la possibilité de réagir "à chaud" au spectacle et soumettre aux équipes artistiques leur ressenti ou leurs interrogations. Cet échange permet également aux équipes techniques de présenter aux spectateurs leur travail, de la création à la représentation.

PUBLICS

Tout public

Intervenants : Equipes artistiques et techniques des compagnies.

DATES ET FREQUENTATION

03 octobre	Et encore je m'retiens I.Alonso	Grande salle	80
20 novembre	Ermen Pascal Tokatlian	Studio	32
05 décembre	Lepelletier de St Fargeau Valérie Durin	Studio	16
29 janvier	Roi Lear 4 – 87 Equipe artistique	Foyer bar	17
11 février	Train, la promesse de Miyazawa Equipe dont Yuki Isami interprète	Grande salle	67
13 février	L'aspirateur Frédéric Cellé	Foyer bar	27
19 février	Stabat Mater Furiosa Equipe artistique	Studio	28
18 mars	Fuck America Benjamin Duval	Foyer Bar	10
08 avril	Maître Puntila et son valet Matti Equipe artistique	Foyer Bar	27
16 avril	Les 7 jours de Simon Labrosse Cendre Chassanne	Foyer Bar	32
Total			308

BUDGET

Dépenses Interventions comprises dans le coût de cession

BILAN QUALITATIF

Ces rencontres entre le public et les équipes artistiques représentent des moments importants d'échange. Elles ont également révélé un certain nombre de fidèles à cette formule.

La plupart des échanges se sont déroulés dans un esprit de convivialité au foyer bar, ce qui a davantage favorisé la proximité entre les équipes artistiques et le public présent.

COMPRENDRE

RÉPÉTITIONS PUBLIQUES

OBJECTIF

- Comprendre les intentions, les choix du metteur en scène
- Resituer l'œuvre dans son contexte historique, social, culturel
- Trouver un point d'entrée pour faciliter l'accès à l'œuvre (ex : découverte de la voix lyrique)
- Faire du Théâtre un lieu ouvert sur son territoire
- Développer et enrichir le parcours des spectateurs

CONTENU

Profitant des temps de création des équipes artistiques en nos murs, cette rencontre entre le public et les équipes artistiques est un moment privilégié, dévoilant les ingrédients qui constituent « la magie » du spectacle vivant. On y perçoit la recherche, les doutes, les évolutions du travail de création, tout en recevant quelques clés sur l'œuvre présentée.

PUBLICS

Tout public

Intervenants : équipes artistiques et techniques accueillies durant la saison

DATES ET FREQUENTATION

16 octobre	L'Epreuve / Cie Ces Messieurs Sérieux	Studio	12
05 novembre	Lepeletier de St Fargeau / Cie Le P'tit Bastringue	Studio	36
18 novembre 2013. Ermen	Ermen / Robert Trenton Cie	Studio	7
Total			55

BILAN QUALITATIF

- Renaud Diligent a concentré ses explications sur le travail d'une même scène. Quels questionnements interviennent sur les temps de répétitions ? Contribution des comédiens, metteur en scène, regard extérieur à la mise en scène. Ce qui fait sens.

- Valérie Durin a de son côté choisi de montrer plusieurs étapes du travail de création, en montrant le travail sur une scène répétée pour la première fois devant le public, puis une autre scène travaillée pendant leurs deux semaines de répétition au studio du Théâtre.

- Pascal Tokatlian a présenté la totalité de son spectacle mais de manière épurée, sans mise en scène ou accessoires. Des échanges entre le comédien et le public ont ensuite eu lieu, essentiellement sur des questions de contenu de la pièce, la manière dont il a compilé les différents témoignages et les intégrant également à son histoire personnelle. La discussion s'est ensuite orientée sur des faits historiques et les questions centrales de l'identité et des souvenirs.

De manière générale cette proposition donne lieu à une fréquentation modeste mais demeure un temps important à la fois pour le spectateur qui obtient un certain nombre de clefs de lecture du spectacle, mais également pour les artistes eux-même qui ont l'opportunité de rencontrer directement le public.

Il serait intéressant que davantage de groupe scolaires puissent assister à ces temps de répétitions publiques, néanmoins les questions du transport, de l'accompagnement et de la mobilisation des élèves représentent un frein.

COMPRENDRE

STAGE PRATIQUE EN DIRECTION DES ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE

OBJECTIFS

- Travail sur des entrées pédagogiques en lien avec des spectacles de la saison 13/14
- Utilisation pratique du théâtre en classe
- Ouverture vers la création contemporaine par une approche pratique au plateau pour les enseignants.
- Permettre aux professeurs de proposer aux élèves des oeuvres diverses, en fonction de leur âge/classe et du projet pédagogique.
- Proposer des activités d'analyse et de jeu à partir de ces spectacles, pour découvrir le théâtre comme un art vivant

CONTENU

Explorer des pistes pédagogiques autour de spectacles choisis dans la saison théâtrale. Renaud Diligent, metteur en scène professionnel et compagnon de route de cette saison, sera associé à cette journée de formation et proposera différentes entrées et réflexions pour une utilisation ludique et pratique du théâtre en classe.

PUBLICS

Enseignants des collèges et lycées de l'Yonne

Intervenants :

Renaud Diligent, metteur en scène professionnel de la compagnie Ces Messieurs Sérieux, compagnon de la saison
Florence Monvaillier, professeur de lettres missionnée par le Rectorat auprès du service éducatif du Théâtre

DATE ET FREQUENTATION

Vendredi 28 septembre Studio 18 participants

BUDGET

Dépenses

Interventions artistique et défraiements 513.30 €

Total **513.30 €**

BILAN QUALITATIF

Bilan très positif : 18 professeurs de différents établissements de l'Yonne ont participé au stage (Lycée de Toucy, Collège de Tonnerre, Lycée Fourier, Collège de Vermenton, Collège Albert Camus, Lycée Jacques Amyot, Lycée Louis Davier à Joigny, Lycée Saint Germain à Auxerre, Collège Paul Bert ...).

Un questionnaire bilan a permis de noter que pour une très grande majorité des participants, le stage a répondu à leur attentes et va leur permettre d'évoluer dans leur pratique. Ils repartent avec de nouvelles idées mais également de nouveaux textes à exploiter en classe.

Le compte-rendu du stage sera mis en ligne pour ajouter de nouvelles ressources aux enseignants qui n'ont pu participer à la journée.

Les attentes pour de futurs stages plus spécialisés portent notamment sur la mise en scène.

COMPRENDRE

DOSSIERS PÉDAGOGIQUES

OBJECTIFS

- Travail sur des entrées pédagogiques en lien avec des spectacles de la saison 13/14
- Donner des pistes et outils pour une utilisation pratique en classe

CONTENU

Quel spectacle pour quel public : à qui le spectacle peut-il être destiné ?
Entrer dans la pièce : des pistes d'entrée par le texte, le jeu, l'écriture
Les textes en résonance / lectures croisées
Interview des artistes
Informations sur l'auteur, la compagnie

PUBLICS

Enseignants des collèges et lycées de l'Yonne

Intervenants : Florence Monvaillier, professeur de lettres missionnée par le Rectorat auprès du service éducatif du Théâtre

DATES ET FREQUENTATION

Août 2013	L'Épreuve	Représentations en novembre
Janvier 2014	Fuck America	Représentations en mars
Mars 2014	Les 7 jours de Simon Labrosse	Représentations en avril
Consultations de la page Service Educatif en ligne		172

BUDGET

Dépenses

Rédaction Florence Monvaillier financé par l'Education Nationale dans le cadre de son missionnement auprès du Théâtre

BILAN QUALITATIF

Les retours des enseignants nous indiquent que les dossiers sont toujours appréciés des enseignants et les incitent à préparer la venue au spectacle, notamment en passant par des exercices pratiques. Les dossiers sont donc utiles pour explorer le texte, mais surtout pour sortir du texte dès la préparation en amont. De plus la collaboration établie entre Florence Monvaillier et les artistes offre ainsi un outil complet et adapté aux enjeux pédagogiques des programmes scolaires.

COMPRENDRE

JOURNEE D'ECHANGES PROFESSIONNELS AVEC LES IME / CME

OBJECTIFS

- Comprendre la nécessité d'une démarche de médiation avant la venue au spectacle
- Acquérir des réflexes d'encadrement
- Favoriser l'accès au Théâtre aux personnes en situation de handicap

CONTENU

- Visite du Théâtre avec les personnels des établissements
 - Echanges d'expériences, les activités spectacle vivant au sein de structures spécialisées
- L'exemple du projet de l'IME de Brottes (52) : de l'atelier au festival Bric et Broc
- Echanges sur les dynamiques d'accompagnement des groupes (Objectifs, outils, démarches, acteurs...)
 - Présentation des spectacles accessibles de la saison en cours

PUBLICS

Personnels encadrant d'IME / CME, Foyers d'accueil, bénévoles d'associations spécialisées

Intervenantes

Sophie Canin, éducatrice spécialisée IME de Brottes / Marie-Christine Kacijan, animatrice d'ateliers théâtre en IME (UGECAMNE) / Pauline Delcroix, Claire Clément, Le Théâtre

BUDGET

Dépenses

Déplacements 0.32 x 630	201.60 €
Repas 17,10 x 4	68.40 €
Total	270.00 €

Recettes

Participation UGECAMNE	201.60 €
Total	201.60 €

FREQUENTATION

Vendredi 13 septembre Foyer bar du Théâtre 8 personnes

6 Structures représentées : IME des îles à Auxerre, IME d'Auxerre, Association Cerf-Volant à Auxerre, IME de Vincelles, IME du Mail à Sens, Résidence Gérard Roussillon à Vézelay.

BILAN QUALITATIF

Ce temps d'échange a permis de mieux définir les objectifs des venues aux spectacles, en amont, de la part des équipes éducatives (loisir, socialisation, ouverture culturelle et/ou artistique...).

Il en ressort que la préparation de la venue au Théâtre, en amont et en interne, avec les équipes pédagogiques sur un encadrement spécifique et un accompagnement adapté, est nécessaire.

Les IME intègrent plus distinctement les propositions d'accompagnement du Théâtre. (Visites, interventions d'artistes, conception d'outils pédagogiques). La participation des IME à la réflexion sur les outils pédagogiques reste indispensable pour que ceux-ci soient adaptés à leurs publics.

Les échanges suscitent le souhait de développer ou construire et renforcer la pratique artistique dans les établissements. Les contacts pris ce jour permettront de poursuivre les échanges d'expériences, voir de créer des dynamiques entre les structures.

COMPRENDRE

RENCONTRES ET PREPARATIONS AUX SPECTACLES AVEC DES GROUPES D'IME

OBJECTIFS

- Préparer les publics spécifiques au spectacle et aux codes du spectacle vivant
- Tisser un lien privilégié avec les publics spécifiques et les équipes pédagogiques

CONTENU

Afin d'apporter des clefs de compréhension des spectacles plusieurs rencontres d'environ 1h sont organisées auprès des publics spécifiques et en amont de leur venue au Théâtre.

Durant ces temps privilégiés de présentation et d'échanges il est question d'aborder les thèmes du spectacle, ainsi que les codes d'une structure de spectacle vivant.

Un travail important autour d'un dialogue simple et nourri de nombreux visuels a été réfléchi avec les équipes pédagogiques des structures spécialisées.

DATES ET FREQUENTATION

Décembre	Intervention 1 présentation spectacle Merci M.C IME des Isles	8
Janvier	Intervention 2 présentation spectacle Break'O IME des Isles	10
Janvier	Intervention 3 présentation spectacle Tous les mots du monde IME des Isles	12
31 Mars	Intervention 4 présentation spectacle Infancia IME des Isles	8
Total		38

BILAN QUALITATIF

Ces rencontres et échanges ont permis à ce jeune public d'IME d'aborder et de comprendre les codes du monde du spectacle vivant. A chaque rencontre un travail autour de supports visuels leurs a permis pour chaque spectacle d'obtenir des clefs de compréhension (reconnaître les personnages, comprendre l'histoire ou le thème du spectacle, découvrir différents domaines artistiques). De plus, la régularité de ces rencontres avec un même groupe a permis de tisser une certaine familiarité et complicité favorisant les bonnes conditions de leurs venues aux spectacles. L'investissement des équipes éducatives a également été un atout dans la réussite de cet accompagnement (reprise des supports après la rencontre, échanges à l'issue des spectacles, acquisition d'un langage commun...)

COMPRENDRE

JOURNEE DE FORMATION POUR LES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE EN PARTENARIAT AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

OBJECTIFS

- Rencontre entre les volontaires / échanges
- Ouverture interculturelle
- Sensibilisation au travail dans un milieu pluridisciplinaire

CONTENU

- Visite du Théâtre
- Rencontre avec une compagnie à dimension internationale (les artistes du Château de Monthelon)
- Rencontre avec le directeur du Théâtre
- Travail sur la mobilité des jeunes
- Pique-nique international à midi
- Possibilité d'assister au spectacle le soir (Come on Bourgogne light my fire), mené par une vingtaine d'artistes de nationalités différentes.

PUBLICS

Volontaires en service civique de l'Yonne, volontaires européens

DATES ET FREQUENTATION

Jeudi 9 janvier Salle de répétition 20 participants

Dont 5 volontaires internationaux de l'association Vir'Volt (77)

LIEU

Salle de répétition du Théâtre d'Auxerre

Intervenants : artistes du Château de Monthelon (notamment Sky de Sela), La Ligue de l'Enseignement de l'Yonne, équipe du Théâtre d'Auxerre

BILAN QUALITATIF

Les volontaires français ont bien intégré les volontaires internationaux dans leur groupe, ils n'ont pas hésité à leur poser des questions sur leurs expériences, qui était le but principal de cette rencontre. Le fait de travailler en petits groupes et en individuel a permis à tous les jeunes d'apporter leur contribution dans les discussions. Les rencontres avec le directeur du Théâtre et les artistes ont apporté un autre regard sur l'interculturalité et son rôle, ce qui a enrichi le contenu de la formation. Seulement la moitié du groupe est restée voir le spectacle du soir. Tous les participants ont bien apprécié la forme de travail utilisée et sont globalement contents de leur formation. Certains soulignent qu'ils ont fait de belles rencontres.



COMPRENDRE

PARCOURS ETUDIANTS DE L'IUT D'AUXERRE

OBJECTIFS

- Accéder à une pratique artistique et culturelle
- Constituer un parcours actif du spectateur adapté au programme des étudiants
- Favoriser l'accès à des pratiques artistiques et culturelles autonomes
- Mettre en place une approche inédite du spectacle vivant en s'appropriant le rôle de porte-parole de la structure auprès de la cité universitaire (communication)

CONTENU

Parcours du spectateur :

- Présentation de saison et visite du Théâtre selon le programme Apprendre à Travailler Autrement (1eres et 2èmes années)
- venues aux spectacles
- Rencontre d'artiste et/ou de l'équipe du Théâtre en amont ou en aval du spectacle.
- Visite argumentée d'une exposition.

Portage de projet :

- Création d'un atelier de travail autour de la Communication culturelle et dans le but de faire des étudiants des porteurs de parole auprès de l'ensemble des étudiants de l'IUT. Intervention en classe, de Claire Clément et Pauline Delcroix pour le Théâtre, autour de la communication et du marketing culturels, les notions de motivations des publics et de construction de parcours de spectateur.
- Visite de l'exposition Un imprimeur. Intervention de Vincent Perrottet, graphiste et enseignant.

PUBLICS

Etudiants L1, L2, L3 + Etudiants pro.

DATES ET FREQUENTATION

07 octobre	Visite + présentation	30
6 novembre	Intervention en classe sur la communication culturelle et mise en place du projet.	28
12 novembre	Cabaret de la Grande Guerre + Visite Les affiches de la Grande Guerre	30
05 décembre	Rencontre avec Cendre Chassagne et Valérie Durin autour des métiers de metteur en scène et comédien.	25
Décembre / Janvier / Février	Visite Un Imprimeur. Intervention de Vincent Perrottet.	ANNULE (cause stage)
Avril	Tempéraments	10

BILAN QUALITATIF

La formule est originale, mais n'a pas abouti à une implication jusqu'à la venue au spectacle de façon autonome. Le projet était-il trop identifié comme un travail « scolaire » ?

L'intervention à l'IUT a permis de donner des clés aux étudiants, qui ont ensuite présenté eux même certains spectacles auprès de leurs camarades. Il s'agissait de transmettre des notions de communication culturelle à des jeunes assez éloignés de ces questionnements (connaissance et motivation des publics, « Marketing » culturel, positionnement et identité visuelle...).

La classe était très attentive, mais peu réactive malgré une forme qui favorise l'interaction. D'après les enseignantes, ceci tenait plus à une dynamique de classe, par ailleurs en début de parcours étudiant (L1), qu'à un manque d'accroche.

Un travail avec l'association étudiante de l'IUT a été entamé. A l'occasion de ce partenariat, le Théâtre a proposé des tarifs réduits et des places ont été bloquées pour différents spectacles (présentés aux membres de l'association par l'équipe du Théâtre). néanmoins, nous avons constaté un manque de suivi et un faible intérêt de la part des étudiants.

COMPRENDRE

JOURNEE REGIONALE D'ECHANGES PROFESSIONNELS RELATIONS PUBLIQUES ET MEDIATION : COMPLEMENTARITE OU PARADOXE EN PARTENARIAT AVEC LE LAB

OBJECTIFS

- meilleure connaissance réciproque des enjeux de la direction artistique du lieu et du rôle du chargé de relations avec les publics : partage de la réussite du projet artistique / de la programmation d'une saison ?
- meilleure reconnaissance, visibilité du travail de relations publiques : investissement, engagement... dans le projet défendu par la direction, la structure ? Quelle place au sein de la structure ? Quelle place entre artistes et publics ?
- permettre aux personnes en charge de la médiation de se rencontrer autour de questionnements sur leur métier, leur fonction (étendue etc...), leur rôle...
- questionner la finalité de ce métier, des fonctions attendues : quantitatif (fréquentation, taux de remplissage) ou qualitatif (construction, « éducation » des publics ?...)- temps consacré / équilibre...

CONTENU

- Séance plénière au matin, interventions sur les métiers, le contexte et le sens de la médiation culturelle
- Ateliers sur l'éducation artistique et culturelle (en lien notamment avec la réforme du temps scolaire), atelier pratique sur mise en place d'actions artistiques et culturelles.

PUBLICS

Personnes en charge des relations avec les publics dans le domaine du spectacle vivant en Bourgogne, directeurs(trices)
Localement, ouverture aux musées et centres d'art, bibliothèques

Intervenants : matin Jean-Gabriel Carasso, l'Oiseau rare / Cécilia De Varine, Association nationale Médiation Culturelle

Après-midi Jean-Gabriel Carasso, l'Oiseau rare / Rapporteur Stephan Hernandez / Claire Clément, le Théâtre – Scène conventionnée d'Auxerre / Rapporteur Isabelle Redureau

DATES ET FREQUENTATION

14 janvier 2014 40 personnes

dont 11 personnes à des postes de direction de structures ou de services (ou poste administratif)
dont 29 personnes avec des métiers en relation avec les publics

BUDGET

Dépenses

Interventions	prises en charge par le Lab
Hébergements et déplacements	pris en charge par le Lab
Accueil et repas	AIDA : 586.27 €
Total	586.27 €

Recettes

Règlements repas	495.00 €
Total	495.00 €

BILAN QUALITATIF

Retours positifs de la part des participants. Souhait de poursuivre ces rencontres la saison suivante sous la même forme : Interventions en matinée, temps d'échange dans l'après-midi. La journée semble avoir rempli son objectif premier, malgré une proportion modeste de directeur parmi les participants.

Éléments positifs : enrichissement, prise de recul, retour aux connaissances, mise en relation et échanges d'expériences, des intervenants avec des points de vues différents, loin d'être sur des discours consensuels, une belle collaboration avec la structure régionale.

Éléments négatifs : Pas de véritable éclaircissement sur la terminologie, des difficultés à faire se mélanger les équipes sur le temps du repas, quelques déçus quant au sujet traité sur l'un des ateliers (l'intitulé très vaste ouvrait à beaucoup de sujets).

Les participants ont manifesté le souhait d'aller plus loin, pouvoir travailler sur des thématiques précises.

COMPRENDRE

PRESENTATION DE LA MAQUETTE DE « L'EFFRAYANTE FORET JUSTE DEVANT NOUS »

OBJECTIFS

- Faire du Théâtre un lieu ouvert sur son territoire
- Favoriser l'implication individuelle et/ou de relais dans la création des compagnies
- Comprendre les intentions, les choix du metteur en scène
- Resituer l'œuvre dans son contexte historique, social, culturel
- Impliquer les habitants dans le projet du Théâtre

CONTENU

La compagnie en résidence pour les trois années à venir inaugure ses actions sur le territoire par la présentation de la maquette de sa prochaine création « L'effrayante forêt Juste devant nous ».

Cette étape de la création était présentée par Cendre Chassanne, metteuse en scène, et suivi d'un échange avec l'ensemble de l'équipe.

PUBLICS

Deux groupes de jeunes (Compagnons du devoir et Conseil Consultatif des Jeunes)

Personnes relais du Théâtre sur le territoire

Professionnels du spectacle vivant

Equipe du Théâtre

Intervenants : Equipe artistique, administrative et technique de la compagnie Barbès 35.

Durée : 1h30

DATES ET FREQUENTATION

11 décembre	Studio	32
-------------	--------	----

Total		32
--------------	--	-----------

BUDGET

Dépenses

Interventions artistiques	inclus dans le budget de Résidence 13-14
---------------------------	--

BILAN QUALITATIF

La présentation de cette étape de création a introduit la résidence de la compagnie de manière très intéressante. Cette entrée par l'artistique a donné un aperçu de l'univers de la compagnie aux personnes présentes. Il est donc plus aisé d'envisager par la suite un travail d'action culturelle avec ces mêmes relais.

Le public présent était très diversifié. Aux professionnels se mêlaient des jeunes (compagnons du devoir, maison de la jeunesse), et des personnes relais des activités du Théâtre. Cette initiative a été largement appréciée, tant par les participants – qui se sont sentis impliqués dans l'acte de création – que par la compagnie – pour laquelle les regards extérieurs sont bénéfiques à cette étape de la création.

EXPERIMENTER

ATELIER D'ÉVEIL PARENTS / ENFANTS THEATRE D'OMBRE ET DE LUMIERE

EN PARTENARIAT AVEC LA MAISON DES ENFANTS – QUARTIER SAINT-SIMÉON

OBJECTIFS

- Proposer une pratique artistique autour du théâtre d'ombre et lumière et marionnettes
- Renforcer la place des parents dans la construction d'un parcours du spectateur avec leur enfant.

CONTENU

"La technique du théâtre d'ombre consiste à manipuler des silhouettes derrière un écran illuminé pour produire des ombres. L'ombre circule dans un univers en deux dimensions. Lorsque la silhouette glisse parallèlement à l'écran, elle bloque la lumière et crée ainsi une ombre de l'autre côté. On peut aussi travailler sur de l'ombre humaine avec fabrication de masques et transformation du corps. Technique traditionnelle reprise aujourd'hui par les artistes marionnettistes contemporains, le théâtre d'ombre peut se prêter à une forme narrative comme à une forme dialoguée. Sa réalisation nécessite dans un premier temps un travail plastique de création de silhouettes et éléments de décor (dessin, découpage) avant de travailler la manipulation de ces silhouettes. Les enfants accompagnés des parents, travailleront à réaliser leur « double ».

Interviendront alors le choix des matières pour la construction de l'écran et le travail sur la lumière (fixe/mobile, couleur/noir et blanc), puis le travail au plateau."

Possibilité d'intervention auprès du public souffrant d'un handicap sensoriel : Malentendants / Technique ombre et lumière noire, possibilité d'intervenants signant en français. Malvoyants / Travail autour de la matière (ex: terre) ou de l'expression corporelle par la danse. La compagnie dispose d'une mallette à marionnette adaptée à ce type d'intervention.

PUBLICS

- Enfants de 2 à 4 ans et leurs parents
- Enfants de 4 à 8 ans
- Enfants de l'IME de Vincelles

Intervenant(s) : Lara Navarro, marionnettiste, Compagnie Succursale 101

DATES ET FRÉQUENTATION

Dates			Effectifs
Mercredi 6 novembre	10h	Salle de répétition	18
	11h	Salle de répétition	17
	15h	Maison des enfants	16
Mercredi 5 février	10h	Salle de répétition	11
	11h	Salle de répétition	13
	13h30	SDR (IME Vincelles)	8 + 2 acc
	15h	Maison des enfants	7
Mercredi 12 mars	10h	Salle de répétition	13
	11h	Salle de répétition	12
	13h30	SDR (IME Vincelles)	8 + 2 acc
	15h	Maison des enfants	10
TOTAL Fréquentation			137

BUDGET

Dépenses

Interventions artistiques	660 €
Repas	52.20 €
Transports	374.40 €
Matériel	300 €
Total	1386.60 €

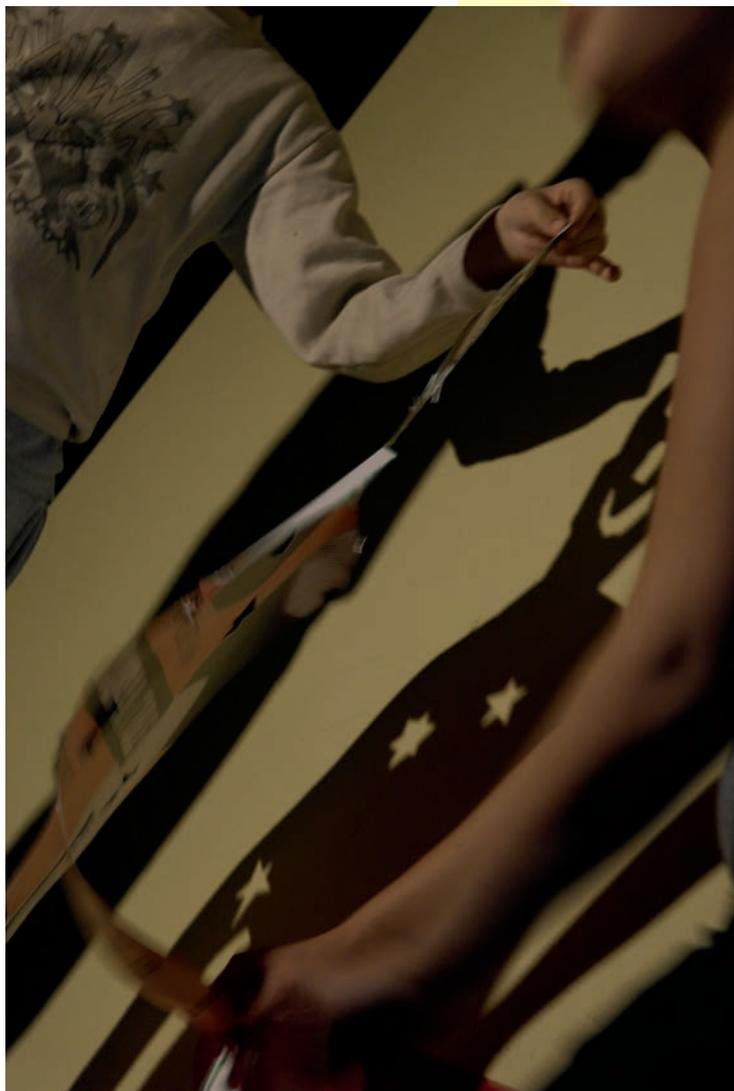
Recettes

Participation Maison des Enfants	300 €
Participation IME de Vincelles	200 €
Total	500 €

BILAN QUALITATIF

De la part de l'intervenante (Lara Navarro) : L'intervenante a apprécié le système de contact direct avec le théâtre afin de pouvoir co-construire les ateliers. Les enfants et les parents étaient réceptifs durant toutes les séances. Cette dynamique "parent-enfant" a permis de vraiment concerner les parents qui ont également pu reprendre des éléments des ateliers à la maison avec l'enfant. Nous nous sommes interrogés sur la formule des ateliers et l'adaptabilité aux très jeunes enfants, ainsi que la dissociation des différents ateliers. Différentes propositions ont été faites par Lara : Proposer 3 ateliers de découverte de différentes techniques pour les tous petits, n'incluant pas un parcours évolutif sur les 3 séances / Limiter l'âge minimum à 4 ans pour favoriser des temps plus longs de réalisation (1h00) / Maintenir les ateliers progressifs en incluant une certaine souplesse pour les personnes arrivant en cours d'atelier.

Le questionnement de l'âge des enfants, de la formule proposée et des intervenants demeure en cours de réflexion pour la saison prochaine.



6

EXPERIMENTER

STAGE DU HIP HOP AU FREE STYLE SUR GLACE

OBJECTIFS

- Sensibilisation aux gestes fondamentaux de la danse hip hop et du free style sur glace
- travail autour de l'acte de création
- Découverte du spectacle vivant sur glace
- Elargissement des publics

CONTENU

En partenariat avec la patinoire de Monéteau et la compagnie Trafic de style, stage de découverte et d'expérimentation sur les corps en mouvement liant la danse hip-hop et le free style sur glace. Il est question par cette action de proposer une activité originale et propice à l'ouverture aux publics (jeunes, danseurs de hip-hop, patineurs...)

Initiation au mouvement dansé. Ateliers de recherche créative en groupe. Initiation au patinage. Initiation aux techniques du hip-hop. Apprentissage de chorégraphie.

Sébastien Lefrançois propose un échange avec les stagiaires autour de la création d'un spectacle en réalisant un focus particulier autour des spectacles Annonciation et Royaume Uni (19/12/13). Cet échange favorise ainsi un accompagnement au spectacle et renforce la dynamique de formation du spectateur.

PUBLICS

Adolescents /adultes de 10 à 25 ans, avec ou sans pratique du patin, avec ou sans pratique du hip-hop.

Intervenants :

Sébastien Lefrançois, chorégraphe et directeur artistique de la compagnie Trafic de styles,
Arthur Salissard, animateur hip hop de la MJC Saint-Pierre à Auxerre,
et Alexandre Riccitelli, patineur artistique, patinoire Cyberglace à Monéteau

DATES ET FREQUENTATION

Lundi 21 au vendredi 25 octobre	10h à 12h	Patinoire Cyberglace à Monéteau	22 participants
	14h-17h	Studio et salle de répétition	22 participants

BUDGET

Dépenses

Interventions artistiques Trafic de Style	2000 €
Défraiements repas, transport	200€
Hébergement	appartements du Théâtre
Interventions Cyberglace	Prise en charge Cyberglace
Intervention Animateur MJC	Prise en charge MJC St Pierre
Total	2200.00 €

Recettes

Inscriptions	10 € X 21
Total	210 €

BILAN QUALITATIF

De la part des participants : Les intervenants ont aménagé un temps d'échange sur la dernière demi-journée de stage. L'ensemble des participants aurait souhaité une durée plus longue du stage, et la majorité se réinscrirait sur un futur stage du même ordre. A noter la place plus délicate dans ce stage des jeunes freestyleurs : si les jeunes pratiquants le hip-hop ont pu approfondir leur connaissance, les ateliers sur glace faisaient plus appel à la créativité de chacun.

Bilan Alexandre Riccitelli : Ce stage apporte une ouverture pour l'ensemble des participants. Alexandre trouve important d'amener les jeunes à venir dans le Théâtre pour cette pratique, mais également de les encourager à revenir par la suite sur des temps de spectacle. Le passage d'un lieu à l'autre, les échanges et le partage entre participants d'âges différents étaient enrichissants. Au titre d'intervenant, il souhaiterait avoir un peu plus d'échanges en amont pour préparer les ateliers. Et, en tant qu'intervenant auprès de jeunes patineurs, il attend aussi de ce croisement de deux univers, un apport d'une pédagogie différente : Comment transmettre des acquis techniques, tout en restant dans un esprit ludique et créatif.

Parallèlement, le Cyberglace de Monéteau s'implique au quotidien dans le renouvellement des arts vivants sur glace et intègre sa participation au stage dans ce processus.

Bilan Sébastien Lefrançois : Belle cohésion de groupe rendue possible par l'investissement du Théâtre et du Cyberglace. Les moments informels ont participé de cette cohésion (pique-nique, goûters).

Il a été difficile d'intégrer les interventions d'Arthur dans le contenu du stage. La rencontre pour co-construire les interventions, ou voir ce qui se faisait à la patinoire n'a pas été possible et a engendré un manque. Sébastien s'est adapté pour intégrer ses interventions au fil de la semaine.

Il a pu transmettre « l'air de rien » des éléments de pédagogie, d'esprit du hip-hop comme une discipline non figée. Les participants ont pu les retrouver dans la présentation de sa petite forme « Attention travaux », à la fin du stage.

Pour la suite, Sébastien Lefrançois trouve important d'élargir la sensibilisation au hip-hop auprès d'autres publics et par le biais de différentes actions culturelles, et de créer un pont jusqu'à la création de son spectacle en janvier 2016. Ceci n'empêchant pas la reconduite du stage.

Bilan Claire Clément : L'introduction du stage a permis d'emblée de situer les participants dans un endroit inconnu (lieu de détente à l'extérieur de la patinoire). Partir du geste quotidien pour arriver progressivement au mouvement dansé. La présence d'Alexandre aurait pu être exploitée différemment, il est plus intervenu en soutien aux propositions de Sébastien. Claire a constaté la difficulté d'intégrer les interventions d'Arthur, mais a vu également que ces propositions étaient suivies positivement par une grande partie des participants.

Pierre Kechkéguian ajoute qu'il trouve nécessaire de continuer à toucher un public jeune et l'emmenner jusqu'à la création de janvier 2016.

EXPERIMENTER

THÉÂTRE NOUVELLE GÉNÉRATION

OBJECTIFS

- Aborder les techniques de base d'une pratique théâtrale
- Constituer un temps de découverte autour de la création
- Favoriser une pratique intergénérationnelle

CONTENU

Ce stage est adressé aux adolescents à partir de 14 ans et adultes désireux de partager une expérience théâtrale complète : training, improvisation et mise en scène. Partant de l'univers du conte et du texte de sa prochaine création Cendre interroge les clichés familiaux de notre société.

Dans une pratique théâtrale collective et ludique, les participants revisitent les liens entre les générations, à travers le texte, notre imagination et l'image (en filmant l'autre avec son smartphone).

« Inventer et par la force de l'imagination, prendre la route de l'émancipation. En fait c'est, très fondamentalement, la fonction des contes. »

PUBLICS

Tout public à partir de 14 ans

Intervenante(s) : Compagnie Barbès 35 : Cendre Chassanne

DATES ET FREQUENTATION

Samedi 18 janvier	14h à 18 h	Salle de répétition	10
Dimanche 19 janvier	10h30-12h30 14h-17h	Salle de répétition	11

BUDGET

Dépenses

Interventions artistiques 850 €

transport 200€

Hébergement appartements du Théâtre

Total 1050.00 €

Recettes

Inscriptions 50 € X 11

Total 550.00 €

BILAN QUALITATIF

De la part de l'intervenante : Grande qualité du groupe présent, par sa diversité: hommes, femmes et générations multiples. Les personnes ont de 13 à 82 ans ce qui est exceptionnel et très riche pour le projet du stage qui est de travailler sur la famille.

Grande disponibilité de chacun et la confiance dans le groupe suite aux exercices se fait naturellement.

Travail individuel et collectif très intéressant.

Chacun apporte son regard sensible et fantaisiste. La créativité est engagée et le stage donne envie de poursuivre cette recherche l'année prochaine.

Particulièrement, la rencontre avec l'une des jeunes participantes a déclenché le projet de l'associer à la création de Cendre Chassanne en tant que stagiaire scénographe pendant les prochaines vacances de la Toussaint, ce qui fera l'objet d'une convention de stage avec le théâtre.

De la part des participants : Les retours sur ce stage ont été très positifs. Les stagiaires ont manifesté un grand intérêt pour le thème abordé et les techniques proposées par Cendre. Certains d'entre eux ont été touchés par le thème de la famille ce qui a favorisé leur investissement.

EXPERIMENTER

LA PHYSICALITE DES EMOTIONS ATELIER DE PRATIQUE ARTISTIQUE ET CREATIVE

OBJECTIFS

- Permettre au public d'accéder à l'établissement culturel
- Accéder à une pratique artistique et culturelle
- Travailler l'expression corporelle à partir des émotions

CONTENU

Adressé à un public d'amateurs, de professionnels ou de spectateurs curieux, cet atelier s'inspire de la recherche entreprise par les compagnies Anomalie et Dorina Fauer lors de la création du spectacle Les larmes de Bristlecone, au Théâtre d'Auxerre le 27 mars 2014.

Décortiquer l'expression de notre corps sujet à une émotion, ces petits détails quand il a peur, quand il pleure ou quand il rit. Rythmes et contre rythmes, mouvements des épaules, clignements des yeux, les jambes qui collapsent, des vibrations, l'immobilité, nos mouvements deviennent une danse.

Alors, que nous raconte ce corps ? À la manière de chercheurs – spécialistes en émotions, producteurs égarés d'une émission du National Geographic, l'idée est d'analyser et d'interpréter le comportement de l'individu quand il est sujet à une émotion, de réaliser des expériences physiques. Cette étude théâtrale et chorégraphique est une exploration comique du vivant.

PUBLICS

Tout public à partir de 16 ans

Intervenants : Jean-Benoît Mollet (jongleur) – Cie Anomalie et Cille Lansade (danseuse et performeuse) – Cie Dorina Fauer

DATES ET FREQUENTATION

15 et 16 février 2014 Salle de répétition 13

BUDGET

Dépenses

Interventions artistiques 1100 €

Défraiements repas 100 €

Défraiements transport 102 €

Total **1302 €**

Recettes

Inscriptions 50 € X 13

Total **650.00 €**

BILAN QUALITATIF

Selon les participants : Bonne ambiance générale. Intérêt pour les différents ateliers proposés. Approche de l'expression corporelle intéressante et originale. Pour certains, il y a eu un petit manque de rigueur quant aux exercices proposés, mais la notion de plaisir a tout de même été ressentie.

Selon les intervenants : Groupe mature, sensible, riche par sa diversité. Bon effectif, les participants étaient mobilisés et ponctuels et se sont bien détendus. Le pique nique du dimanche midi a permis de renforcer la cohésion du groupe. Les intervenants ont travaillé à la fois d'un point de vue physique et sensible. Le mélange des genres a apporté beaucoup de propositions sur les ateliers. Dans son ensemble, les participants étaient réceptifs et généreux. En ce qui concerne l'évocation du sentiment chez certains du "manque" de rigueur, les intervenants expliquent qu'ils travaillent surtout sur la spontanéité, l'énergie du groupe et ne se définissent pas comme des Formateurs.



EXPERIMENTER

ATELIER DE PRATIQUE ARTISTIQUE, PHYSIQUE ET CREATIVE CIRQUE ET IMAGINAIRE

OBJECTIFS

- Permettre au public d'accéder à l'établissement culturel
- Accéder à une pratique artistique et culturelle
- Sensibiliser aux gestes fondamentaux des arts du cirque (jonglages et acrobaties)
- Développer l'imaginaire
- Passer de l'imagination à l'expression physique et corporelle

CONTENU

L'atelier propose une pratique ludique et créative, inspirée des arts du cirque. D'abord, l'expérimentation à travers une familiarisation aux arts du cirque (jonglage, voltige, acrobatie au sol, clown). Autour d'une règle établie, le jeu permet de s'échauffer, de se concentrer, de libérer des énergies, de créer des mouvements et d'ouvrir l'imaginaire. Ensuite, on invente ensemble un pays. On se demande : « Qu'est-ce qui fait l'identité d'un pays ? ». On s'écoute. Il y a 1000 réponses, toutes aussi pertinentes. L'idée est de développer la curiosité des jeunes, pour se saisir de leurs propositions et les conduire peu à peu à l'invention, puis à l'interprétation d'une société imaginée. L'accent sera mis sur l'expression physique et la création d'un langage corporel qui réutilisera les jeux et exercices pratiqués dans le premier temps. Cet atelier reprend une thématique explorée depuis plusieurs années, par la compagnie Anomalie &... : notre rapport entre individu et société.

PUBLICS

Enfants de 8 à 13 ans.

Intervenants : Compagnie Anomalie, Montréal (89), Jean-Benoît Mollet (jongleur) et Thomas Van Uden (acrobate et danseur)

DATES ET FRÉQUENTATION

Du 24 au 28 février 2014 (15h) Studio et Foyer bar du Théâtre 23

BUDGET

Dépenses

Interventions artistiques et défraiements 2400 €

Total **2400 €**

Recettes

Inscriptions 7 € X 23

Total **161 €**

BILAN QUALITATIF

De manière générale le groupe s'est très bien comporté. Les enfants étaient attentifs et motivés.

Selon les intervenants la large tranche d'âge a demandé une certaine adaptation notamment dans la constitution des groupes. Ils ont en effet identifié 3 types de groupes : Les petits (univers enfantin), les moyens (commençant à prendre conscience de soi et du regard des autres) et les grands (qui ont témoigné d'une forte autonomie).

Selon Thomas, la notion du pays imaginaire s'adapte plus facilement aux petits ("contes de fées"), les grands sont plus demandeurs de techniques et de concret. Malgré cela les réactions ont été bonnes et riches.

L'idéal selon les intervenants serait de découper le stage en 3 groupes : 1h par niveau petits, moyens, grands ; pour ne pas créer une certaine frustration due aux écarts d'âges et de compréhensions.

Cependant, les ateliers ont bien fonctionné et l'énergie et le plaisir étaient au rendez-vous.

Selon l'encadrant du groupe de la Maison des enfants : Les enfants ont ressenti un léger décalage entre le contenu qui était annoncé dans la présentation du stage. Cela leur a donc demandé un certain temps d'adaptation. Ils auraient souhaité travailler davantage sur des techniques concrètes du monde du cirque (jonglage, acrobatie). Néanmoins ce stage a été un cadre bénéfique pour motiver leur imagination. Au niveau de la gestion du groupe il a été fructueux de diviser le groupe pour favoriser leur ouverture aux autres enfants.

EXPERIMENTER

STAGE DE DANSE CONTEMPORAINE

EN PARTENARIAT AVEC LE CDC ART DANSE DIJON BOURGOGNE

OBJECTIFS

- Permettre au public d'accéder à l'établissement culturel
- Accéder à une pratique artistique et culturelle
- Sensibilisation à la danse contemporaine

CONTENU

Les chorégraphes Edmond Russo et Shlomi Tuizer proposent aux stagiaires une découverte des danses qui émanent directement de leur univers chorégraphique. Les lignes centrales de ce stage sont des explorations à deux et en groupe où il s'agit aussi bien de jeux de dualité que de complicité. Différentes qualités corporelles sont partagées avec les participants dans la volonté et le plaisir de créer une relation, humaine et ludique.

Cet atelier s'adresse à tous les amateurs de danse, pratiquants ou non et à tous spectateurs curieux.

PUBLICS

Tout public à partir de 16 ans. Limité à 12 participants

Intervenants : Affari Esteri, Edmond Russo ou Shlomi Tuizer / remplacés par Emilie Cornillot.

DATES ET FREQUENTATION

samedi 22 mars	de 14 h à 18 h	Studio et grande salle du Théâtre	15
Dimanche 23 mars	de 10 h à 12 h de 13 h à 17 h	Studio et grande salle du Théâtre	15
Total	(10h d'intervention)		15

BUDGET

Dépenses

Interventions artistiques	800 €
Défraiements repas, transport	300 €
Hébergement	appartements du Théâtre
Total	1200 €

Recettes

Prise en charge CDC	800 €
Inscriptions	10 € X15
Total	950.00 €

BILAN QUALITATIF

Les participants étaient relativement satisfaits du stage proposé et l'ambiance générale était agréable. Certains ont manifesté un manque d'approfondissement des techniques et de précision dans les exercices proposés. Il a également été ressenti par quelques participants une petite déception de n'avoir pas travaillé avec les chorégraphes présentés dans le contenu initial du stage. La plupart des stagiaires sont ensuite venu voir le spectacle Tempéraments ce qui a permis de bien clôturer ce parcours.

De la part de l'intervenante : Le stage s'est bien déroulé, le groupe était motivé et attentif.

EXPERIMENTER

ATELIER MIME PAR LA COMPAGNIE TO R MANSION (BREAK'O)

OBJECTIFS

- Expérimenter l'art du mime
- Réveiller chez les élèves la curiosité par l'observation de la vie et de ses mouvements.
- Travailler sur la conscience de son corps et de ses possibilités communicatives.
- Enthousiasmer par le jeu de comédien, les jeux de groupe et de communication entre les personnes
- Favoriser l'accès au spectacle Break'O pour les élèves
- Rencontrer les membres de la compagnie To R mansion

CONTENU

- Préparation corporelle et analyse du mouvement (Technique de Jacques Lecoq : La pédagogie repose essentiellement sur la dynamique du mouvement ; elle engage le corps, premier élément de reconnaissance du vivant, par le rejeu de tout ce qui bouge, de la vie au théâtre »)
- Jeux de groupe (écoute, concentration, le plaisir de jouer, complicité avec le partenaire).
- Introduction à l'improvisation et ses règles.

Intervenants : Cie To R mansion

PUBLICS

Elèves de 5èmes, du collège Paul Bert

DATE ET FREQUENTATION

Jeudi 16 janvier 2014	de 9h30 à 11h30	Studio	24
-----------------------	-----------------	--------	----

BUDGET

Dépenses

Interventions artistiques	200 €
---------------------------	-------

BILAN QUALITATIF

Elèves à l'écoute et participatifs.

Travail intéressant sur l'expression corporelle et l'imagination.

Exercices ludiques ayant permis de mettre en avant le rôle et l'importance du corps en tant qu'outil d'expression au théâtre et plus particulièrement pour le spectacle *Break'O*.

EXPERIMENTER

CHANT CHORAL EN MILIEU SCOLAIRE AVEC LES CHANTEURS DE L'ENSEMBLE AEDES

OBJECTIFS

- développer la sensibilité des élèves au service d'une production musicale maîtrisée
- travail de la respiration et, plus généralement, celui du geste vocal
- donner une expérience des espaces de création et de diffusion de la culture pour les enfants en lien avec des artistes professionnels

CONTENU

Mathieu Romano (directeur artistique de l'ensemble vocal AEDES) et les chanteurs du chœur sont intervenus auprès d'une classe de 6ème du Collège Albert Camus d'Auxerre.

Il fut alors question d'initier les élèves à la pratique du chant, selon divers exercices de découverte et d'expérimentation collectifs.

Déroulé du rendu public du 13 mai 2014, en première partie du concert le l'Ensemble vocal d'Auxerre

- échauffement public et jeux vocaux
- Francis Poulenc, La tragique histoire du petit René, pour chœur à l'unisson et piano (piano : Mathieu Romano)
- Stromae, Papaoutai (arrangement : Victor Jacob ; piano : Mathieu Romano)

PUBLICS

1 classe de 6èmes

Intervenants : Mathieu Romano (directeur artistique d'AEDES) et chanteurs du chœur

DATES ET FREQUENTATIONS

14 janvier	14h40 à 16h45
11 février	14h40 à 16h45
15 avril	14h40 à 16h45
13 mai	16h à 20h
Total	24 élèves

BUDGET

Dépenses	
Interventions artistiques et défraiements	5000 €
Total	5000 €
Recettes	
Drac / Financement de la résidence Aedes au Théâtre d'Auxerre	5000 €
Total	5000 €

BILAN QUALITATIF

De la part de l'intervenant Mathieu Romano : Les élèves ont été très réceptifs lors des interventions en classe. Le travail avec l'enseignante Florence Maréchal est appréciable car suivi en classe et la venue d'AEDES est préparée en amont. Cette année il a été décidé par AEDES et l'équipe pédagogique du collège de n'intervenir qu'auprès d'une seule classe afin d'augmenter la durée de l'intervention et renforcer ainsi le travail auprès d'un seul groupe. Cette formule a été très bénéfique pour un travail plus abouti. Le rendu du mois de mai a permis de finaliser positivement cette année. De plus, Mathieu Romano a laissé aux élèves le soin de choisir un morceau dit actuel qui a été présenté lors du rendu (Stromae - Papaoutai.)

De la part de l'enseignante Florence Maréchal : L'enseignante apprécie la qualité du travail proposé par l'ensemble vocal AEDES au sein de sa classe. L'équipe pédagogique du collège est satisfaite par cet atelier sur le temps scolaire et le rendu présenté.

Bilan général : Le partenariat liant le Théâtre d'Auxerre, L'Ensemble vocal AEDES et le Collège Albert Camus sur la saison 2013-2014 représente une action positive par la qualité pédagogique et artistique. De plus, l'enseignante a favorisé le lien entre les élèves et le théâtre en organisant une venue en famille au spectacle de l'Ensemble vocal AEDES (Noël Enchanté - 14/12/2013). A cette occasion le Théâtre d'Auxerre a effectué une tarification réduite pour le groupe concerné.

EXPERIMENTER

ACCOMPAGNEMENT D'UN CHŒUR AMATEUR PAR L'ENSEMBLE VOCAL PROFESSIONNEL AEDES

OBJECTIFS

- Accompagner les pratiques amateurs du chant choral dans l'Yonne par la rencontre avec des chanteurs d'un chœur professionnel.
- Partager des techniques et expérimenter de nouvelles pratiques pour des amateurs
- Valoriser une pratique artistique collective

CONTENU

Durant la saison 13/14, Mathieu Romano et L'Ensemble AEDES ont accompagné l'EVA sur des temps de répétition autour de leur programme :
Une partie XIXème et une partie XXème :

- un chemin dans la musique sacrée de Felix Mendelssohn plus connu pour ses symphonie ou sa musique de chambre .
- un chemin dans la musique pour voix de F.Poulenc. Cette présentation fait suite au travail effectué avec AEDES dans "herr nun.." et "verleih' uns Frieden" de F.Mendelssohn

PUBLICS

chœur amateur de l'Yonne Ensemble vocal d'Auxerre dirigé par Catherine Douce

Intervenants : Mathieu Romano (directeur artistique d'AEDES) et 8 ou 12 chanteurs de l'ensemble AEDES

DATES

Master Class

samedi 16/11/13	11h-13h puis 14h30-17h30	24 élèves
dimanche 17/11/13	12h-14h puis 15h-18h	24 élèves

Répétitions collectives au Théâtre d'Auxerre + Rendu public

13/05/14	24 élèves
----------	-----------

Total **24 élèves**

BUDGET

Dépenses

Prise en charge par la compagnie dans le cadre de la résidence soutenue par la DRAC Bourgogne

Intervention artistique	Base: 38 € TCC*	
10h d'intervention (sur 2 jours)	9 intervenants x 38€ x 10h	3420 € TCC
SNCF	1 trajet x 9 intervenants x 50 €**	450 €
Repas	2 jours x 9 intervenants x 18 €	324 €
Total		4194 €

*pour 1h d'atelier pour un intervenant

** (car une date à la suite d'un concert)

BILAN QUALITATIF

Grande satisfaction de la part de Catherine Douce et de l'Ensemble Vocal Amateur. Ce travail avec l'ensemble vocal AEDES à été constructif et nourrissant pour l'EVA. De plus, nous soulignons l'avancement de ce projet car cette saison, un lien entre l'EVA et les élèves du Collège Albert Camus a été réalisé avec la restitution d'une oeuvre commune : F.Poulenc, Les chemins de l'amour, pour chœur et piano.

EXPERIMENTER

ATELIERS THÉÂTRE-ECOLE

OBJECTIFS

- Accéder à une pratique artistique et culturelle
- Favoriser la production d'un travail artistique, l'implication individuelle dans une création collective
- Accompagner le développement d'un parcours actif du spectateur.

CONTENU

L'action se décline en 3 ateliers définis par niveaux, incluant un engagement sur 3 années maximum : Atelier d'initiation et de découverte; Atelier d'initiation et de perfectionnement; Atelier d'approfondissement des acquis. L'atelier N° 1 a pour vocation d'accueillir notamment les jeunes, à partir de 15 ans. Au travers de ce parcours les stagiaires découvrent et expérimentent la pratique du théâtre de manière collective et individuelle. Outre les notions scéniques, il est également question d'établir un large travail sur l'études de textes. Il est d'ailleurs possible pour les stagiaires de participer en complément à certaines lectures publiques : Les Apéros-dits.

Ces ateliers représentent également un lieu de vie, de bonne humeur, d'épanouissement personnel et d'engagement collectif. Des présentations publiques viennent clôturer les travaux en février et en juin. Cette concrétisation est indispensable parce qu'il ne saurait y avoir de théâtre sans public.

PROGRAMME SUPPLÉMENTAIRE

Possibilité pour les volontaires des trois ateliers de participer aux Apéros dits du vendredi en lien avec la saison théâtrale et de participer à des sessions de préparation avec les metteurs en scène invités :

- Autour des textes de JP Siméon. Yves Lenoir : 16/11/13
- Autour des textes de Carole Fréchette. Cendre Chassanne : 13/12/13
- Autour des textes d'Edgar Hilsenrath. Benjamin Duval et Anne Mulpas : 14/02/14
- Autour des textes de Brecht. Rainer Sievert : 04/04/14

Les 7 spectacles inclus dans l'inscription :

Ermen (nov): Texte

Lepeletier de Saint Fargeau (déc) : Travail de Valérie

Roi Lear 4/87 (janv): Mise en scène, jeu des comédiens

Stabat Mater Furiosa (fév): Texte + mise en scène

Fuck America (mars) : Travail de Benjamin

Les larmes de Bristlecone (mars) : Forme atypique

Les 7 jours de Simon Labrosse (avril) : Autour du travail et de la résidence de Cendre Chassanne, Cie Barbès 35.

Intervenants : Valérie Durin et Benjamin Duval

DATES ET FREQUENTATION

Ateliers

25 séances les lundis soir 30 Sept / 7, 14 Oct / 4, 12, 18, 25 Nov / 2, 9, 16 Déc / 6, 21 jan
3, 10, 17 fév / 10, 17, 24 mars / 7, 14 avril / 5, 12, 26 mai

Atelier 1	18h30 – 20h30	13
Atelier 2	20h30 – 23h	12
Atelier 3	19h30 – 22h30	6

Rendu intermédiaire 25 janvier

Atelier 1	(50 min) : 17h00 - 17h50	
Atelier 2	(30min) : 18h15 - 18h45	
Atelier 3	(1h00) : 19h30 - 20h30	40

Présentation publique 27 et 28 mai

Atelier 1	(50 min) : 19h00	
Atelier 2	(50min) : 20h00	
Atelier 3	(40min) : 21h00	119 personnes

Bilan de fin de saison 2 juin 30

Total **220**

BUDGET

Dépenses

Interventions artistiques	14 500 €
Total	14 500 €

Recettes

Atelier 1	18h30 - 20h30	280 euros
Atelier 2	20h00 - 22h30	300 euros
Atelier 3	19h30 - 22h30	320 euros
Total		9330 €

BILAN QUALITATIF

Le bilan général des ateliers Théâtre-école de cette saison est mitigé. Nous constatons suite à un temps de bilan général que le projet pédagogique proposé par le Théâtre et les intervenants n'a pas été entendu par tous les participants malgré une présentation en début de saison. Nous regrettons également le manque de cohésion et l'aspect individualiste qui règne surtout dans les groupes 1 et 2, et le manque d'investissement de la part du plus grand nombre dans les propositions autour de leur parcours du spectateur. Nous constatons également un nombre important de doléances de la part des participants demeurant plus ou moins justifiées.

Néanmoins, suite aux rendus des 27 et 28 mai nous avons pu observer de véritables acquis particulièrement pour les stagiaires des groupes 1 et 3, indiquant la pertinence des ateliers proposés par les intervenants.

De la part des intervenants :

- Manque de communication entre le Théâtre et eux pour les questions de logistique et d'occupation des lieux (constat fait pour la première partie de la saison)
- Problème d'assiduité dans les groupes 1 et 2, mettant en péril le travail collectif.
- Demande d'une représentation publique pour les rendus de mi-parcours

De la part des stagiaires :

- Incompréhension pour certains du projet pédagogique proposé sur 3 années
- Souhait de proposer un rendu public à mi-parcours
- Désir d'être informé des stages proposés par le Théâtre pour le Tout public
- Besoin de travailler au Théâtre en dehors des temps d'atelier
- Volonté d'avoir davantage de cours de technique (souffle, voix...)
- Certains souffrent des absences répétées de quelques membres de leur groupe
- La mixité générationnelle a représenté un élément enrichissant
- Frustration pour certains de devoir changer d'intervenant à mi-parcours / Enrichissement pour d'autres

Perspectives :

- Conserver la formule : Cycle de 3 ans / Rendu et changement d'intervenant à mi-parcours / Rendu en fin de saison / parcours du spectateur (spectacles, échanges) / Apéros-dits
- Renforcer la communication avec les participants
- Communiquer tous les éléments relatifs aux Ateliers à Elvire et Valérie pour une lisibilité complète
- Editer une charte de fonctionnement des ateliers Théâtre - Ecole
- Ouvrir les rendus de mi-parcours au public en favorisant les proches des participants
- Envisager l'utilisation d'une fiche de présence pour renforcer l'assiduité des stagiaires et prévoir une procédure d'exclusion en cas de 4 absences non justifiées.
- Rappeler la possibilité de payer en 3 fois (octobre, novembre, décembre). Remise des 3 chèques obligatoire en octobre.
- Organiser une rencontre avec l'ensemble des stagiaires en début de saison pour exposer le projet pédagogique et les propositions autour du parcours du spectateur.
- Arrivée d'Elvire Ienciu en remplacement de Benjamin Duval.

EXPERIMENTER

LES APEROS-DITS DU VENDREDI

EN PARTENARIAT AVEC LE BIVB ET LA SACD

OBJECTIFS

- Développer et enrichir le parcours des spectateurs
- Faire du théâtre un lieu ouvert sur son territoire
- Favoriser la production d'un travail artistique
- Favoriser l'implication individuelle dans une création collective

CONTENU

Moments choisis pour découvrir ou redécouvrir les auteurs, vivants, devenus classiques ou émergents de la saison théâtrale en cours. Les Apéros dits sont aussi des moments privilégiés pour rencontrer les artistes metteurs en scène ou comédiens de la saison autour d'un verre de l'amitié.

En partenariat avec le BIVB et la SACD

PUBLICS

Les Amis du Théâtre et les stagiaires de l'Atelier Théâtre-Ecole sont très présents sur ces lectures. Les stagiaires sont encadrés par des metteurs en scène professionnels.

Intervenants : Yves Lenoir, Cendre Chassanne, Les Amis du théâtre, Benjamin Duval, Anne Mulpas, Rainer Sievert, Volontaires des ateliers Théâtre-école

DATES ET FREQUENTATION :

Date	Spectacle	Intervenant(s)	Dates répétitions	Participants aux répétitions	Public
16/11/13	Stabat Mater Furiosa, JP Siméon	Yves Lenoir	8/10 - 16/10 - 15/11	3	35
13/12/13	Les 7 jours de Simon Labrosse, Carole Fréchette	Cendre Chassanne	14/11 - 05/12 - 12/12	3	35
24/01/14	Train, Miyazawa	Amis du théâtre			52
14/02/14	Fuck America, E. Hilsenrath	B Duval, A Mulpas		6	47
04/04/14	Maître Puntilla, B. Brecht	Rainer Sievert	29/03-30/03-04/04	3	25
Totaux				15	194

BUDGET

Dépenses

Interventions artistiques 4000 €

Droits d'auteurs pris en charge par la SACD

Bouteilles pour dégustations associées prises en charge par le BIVB

Total 4000 €

BILAN QUALITATIF :

Le travail effectué par les participants et les metteurs en scène ont été satisfaisants. Comme toujours ces temps représentent des moments privilégiés entre les stagiaires et un metteur en scène, et renforcent ainsi leur parcours au sein des ateliers théâtre-école. Ils découvrent ainsi des oeuvres, des artistes et des techniques théâtrales même si la lecture reste le point central des exercices.

Néanmoins, il a été difficile de mobiliser les stagiaires tout au long de la saison sur les lectures. Se pose alors la question des fréquences de ces lectures et éventuellement une réduction pour la saison 14-15.

Du point de vue de la fréquentation du public à ces lectures nous remarquons une baisse sur la dernière lecture, ce qui nous laisse penser que la formule ne doit pas aller au-delà du mois de mars.

EXPERIMENTER

ATELIER THEATRE DU CENTRE DE DETENTION DE JOUX LA VILLE

OBJECTIFS

- Participer à une politique de réinsertion
- Accéder à une pratique artistique et culturelle
- Favoriser un espace d'expression individuelle et collective (travail d'écriture par exemple)

CONTENU (25 séances de 2h)

Préparation et mise en scène «Les méfaits de la Noce» montage adapté au groupe et tiré des extraits de «La demande en mariage», «Les méfaits du tabac», «Une noce», «Trois sœurs» de Tchekhov. Texte, adaptation de Valérie Durin.

Octobre 2013 - Présentation du projet : choix commun des textes de Tchekhov (1860-1904) ; dimension littéraire, vocabulaire riche, situations de jeux multiples, scènes de groupe, concentration collective et individuelle. Prise de confiance, connaissance des autres, lectures courtes, écoutes, placement de la voix, du geste, du corps, échanges, questionnements...

Novembre et Décembre 2013 - Réflexions sur le personnage, travail d'adaptation du texte, distribution des personnages et engagement dans le jeu.

Janvier à Mai 2014 - Temps de répétitions, mémorisation des textes, mise en espace, choix et conception des costumes.

PUBLICS

Détenus hommes et femmes sélectionnés sur dossier par le SPIP

Intervenant : Valérie Durin, comédienne et metteur en scène

DATE ET FREQUENTATION

Ateliers	Lieux	Fréquentation
7, 14, 28 octobre	Centre de Détention Joux la ville	9 participants
4, 18, 25 novembre	Centre de Détention Joux la ville	9 participants
2, 16 décembre	Centre de Détention Joux la ville	9 participants
6, 27 janvier	Centre de Détention Joux la ville	9 participants
3, 10, 17 février	Centre de Détention Joux la ville	9 participants
3, 17, 25 mars	Centre de Détention Joux la ville	9 participants
7, 14 avril	Centre de Détention Joux la ville	9 participants
5, 12 mai	Centre de Détention Joux la ville	9 participants
Présentation publique 12 mai	Centre de Détention	100 spectateurs
Présentation publique 14 mai	Théâtre d'Auxerre	99 spectateurs
Spectacle professionnel Les insomnies de Molière	Gymnase du centre de détention	70 spectateurs
Total		278 spectateurs

BUDGET

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Interventions artistiques 20 X 2 h	3080 €	DRAC	2500 €
Trajets Paris Auxerre	470 €	DISP	4500 €
Trajet Auxerre Joux-la-Ville	1000 €	Total	7000 €
Matériel / Costumes	170 €		
Représentation pro au Centre de détention	1500 €		
Utilisation du Studio	1200 €		
Frais de gestion	1287 €		
Total	8707 €		

EVALUATION / BILAN QUALITATIF

D'après Valérie Durin :

Forte assiduité générale et engagement solide cette année.

Projet ambitieux pour qui a été mené avec constance par les participant(e)s.

Excellent bilan tant d'un point de vue participatif que qualitatif. Les difficultés ne sont plus évitées mais assumées et dépassées. Il y a prise de confiance, prise de conscience et désir de se dépasser. Les progrès sont réjouissants et valorisants.

La générosité des échanges est évidente et réciproque. C'est un point émouvant et fort, porteur d'espoir.

Présentations publiques

Ces présentations étaient précédées de lectures assurées par les participantes du groupe écriture et suivies simultanément d'un concert proposé par les participant(e)s des ateliers musique et chant.

Elles ont eu lieu dans un premier temps au Gymnase du centre de détention devant une centaine de détenu(e)s volontaires et, avec les autorisations exceptionnelles, au Studio du Théâtre d'Auxerre devant une centaine de spectateurs.

(Il est à noter que les travaux de l'atelier écriture ont été présentés uniquement au Théâtre d'Auxerre)

Représentation théâtrale professionnelle

Cette représentation d'une durée d'1h15 a eu lieu au Gymnase du Centre de détention devant soixante-dix détenu(e)s volontaires environ suivie d'une rencontre/débat avec les artistes d'une demie-heure environ interrompue par les nécessités horaires du centre.

Pour cette occasion, le Théâtre d'Auxerre a mis à disposition le matériel électrique nécessaire à l'éclairage du spectacle.

Cette pièce (tout public), qui retrace au XVII^{ème} siècle l'intimité de Molière avec sa compagne de trente ans Madeleine Béjart, demande de l'attention et une grande écoute. Le texte est soutenu, le vocabulaire riche.

Ce type de manifestation permet une approche du spectateur après celle de la pratique pour les participant(e)s à l'atelier. Elle permet aussi de faire bénéficier à un plus grand nombre de détenu(e)s la proposition culturelle. Elle enrichit l'expérience et ouvre un champ de réflexions. La concentration, les émotions partagées grâce à la grande proximité avec les acteurs, la conscience du sens redonné à la parole sont remarquables.

BILAN QUANTITATIF

Le SPIP a recensé plus de 65 demandes de la part des détenus du Joux la Ville. 10 personnes ont été retenues pour participer à l'atelier, suivant, notamment, leur parcours et leur sortie à venir du centre de détention.

70

EXPERIMENTER

PARCOURS ARTS VIVANTS / ARTS VISUELS

EN PARTENARIAT AVEC L'ESPACE DES ARTS VISUELS

OBJECTIFS

- Constituer un parcours du spectateur
- Favoriser l'accès à des pratiques artistiques et culturelles autonomes
- Accompagner la réalisation d'un travail artistique collectif et/ou individuel
- Constituer un espace de rencontre, d'échange et d'expression.

CONTENU

Le projet vise à offrir un parcours de spectateur à chacun des participants durant la saison 2013/2014 en liaison avec les arts plastiques. 3 temps d'atelier de pratique plastique en lien avec une sélection d'œuvres sont proposés à chaque groupe (durée 1h30 à 2h00). Les ateliers se déroulent dans le foyer du théâtre. A la suite une exposition des oeuvres de référence à cette action est proposée au public du théâtre, ainsi que l'accrochage des productions des participants dans l'espace foyer bar du Théâtre.

Il est également question d'organiser des rencontres avec les artistes ou l'équipe du théâtre en amont des spectacles.

Contenu des ateliers :

Merci M. C :

- Notion d'EQUILIBRE. Travailler avec le fil de fer. Si possible intervention de Bertrand Duval.
- Oeuvre de référence : Karel Appel

L'Aspirateur, de la poussière autour du coeur :

- Thème / Femme et génération. Grands formats ou beaucoup de petits formats. Dessins ou collection / accumulation d'objets personnels (valises, boîte en verre...)

Le cas Jekyll :

- Thème / Ombre et Lumière. Photos de ateliers pour expo ou présentation d'une installation.
- Oeuvre de référence Collette Hyvrard (installations photographiées), sculpture d'ombre.

Perspectives notées en 2013-2014

- Elargissement du public : Intégrer d'autres maisons de quartier (ex. Rosoirs, ste Geneviève)
- Organiser des interventions d'artistes ou de l'équipe du théâtre en amont du spectacle sur thématiques précises
- Possibilité de démultiplier les ateliers si besoin (25 personnes maximum)
- Vidéo tout au long du parcours (ex. Documentaire de Malwina)

PUBLICS

En priorité les publics des maisons de quartier et centres sociaux d'Auxerre (Rive droite, St Siméon, ...)

Intervenants : Patricia Lamouche (pour L'Espace des arts visuels) / Pauline Delcroix (pour le Théâtre d'Auxerre) / Bertrand Duval (Cie Pochéros)

DATES ET FREQUENTATIONS

12 septembre	Réunion coordination (Karine Deroui)	-
18 décembre	Merci Mr. C	11
10 décembre 14h-16h30	Atelier 1 :	4
13 février	L'Aspirateur + Bord plateau	9
11 février 14h-16h30	Atelier 2 :	5
25 mars 14h-16h30	Atelier 3	10
03 avril	Le cas Jekyll	8
05 mai	Montage exposition au théâtre	-
16 mai	Vernissage exposition	30
Total		77

BUDGET

Dépenses

Interventions artistiques	100 €
Matériel	150 €
Total	250 €

Recettes

Participation Espace des Arts Visuels	150 €
Total	150 €



BILAN QUALITATIF

Atelier 1 : Peu de personnes. Souci de transport pour Maison quartier Rive droite.

Atelier 2 : Peu de personnes. La Maison de quartier Ste Geneviève n'a réussi à mobiliser personne, idem pour le centre social de Rive droite, Valérie Martin ayant été absente à cette période. Proposition à plusieurs reprises de rencontrer à nouveau le public de la maison de quartier et du centre social en présence également de Patricia Lamouche.

Atelier 3 : Un groupe du Foyer Gouré s'est joint à l'atelier. Cette expérience a été satisfaisante et l'esprit de convivialité a été conservé.

De manière globale, nous avons constaté une baisse importante des effectifs sur la totalité des ateliers. Néanmoins le travail et les découvertes proposées par Patricia Lamouche sont demeurées très satisfaisants et pertinents. Les personnes ayant participé aux ateliers de la saison 12/13 et ayant poursuivi cette aventure ont gagné en aisance face aux analyses d'œuvres, en autonomie lors de venues aux spectacle et en investissement par leur participation aux bords plateau lorsque que ceux-ci étaient proposés. La plupart des participantes ont évoqué ce parcours comme un dispositif valorisant et leurs permettant d'oublier les "soucis du quotidien".

Une fois encore ce projet révèle toute son importance pour l'accompagnement et l'ouverture auprès d'un public dans le monde du spectacle vivant et de la pratique artistique. Il indique également la nécessité d'un travail sur le long terme pour pouvoir constituer les bases solides d'un parcours du spectateur.

De la part de l'intervenante (Patricia Lamouche) :

« Malgré le manque d'investissement (sauf St Siméon) des maisons de quartier qui devaient normalement être impliquées dans cette action (participation prévue en septembre pour Rive Droite et St Geneviève oralement). Il est à regretter qu'aucun animateur n'ait contacté Claudine ou Patricia pour informer clairement du désistement des groupes. D'une part le travail de préparation des ateliers est important et l'on n'envisage pas les choses de la même manière si le groupe comprend 6 ou 15 personnes... Nous savons tous que ces publics ont besoin d'être accompagnés sur ce type de parcours ambitieux. L'assiduité des personnes dépend très souvent de la motivation des encadrants, il faut plusieurs participations à ce type de projet pour que les individualités viennent en totale autonomie. C'est sur un long terme que nous avions dès 2012 envisagé nos propositions. On ne participe pas parce que c'est nouveau cela change et on « zappe » l'année suivante... C'est justement un comportement inverse : engagement, motivation, assiduité que ce type de projet se propose de construire. Des comportements que ces publics peuvent réinvestir dans leur vie pour trouver plus d'équilibre, de confiance en eux et de stabilité.

Cependant l'ensemble des participants ont été très actifs et volontaires dans les ateliers. Ils ont démontré une grande curiosité dans les démarches, impatients de découvrir les étapes de chaque atelier. Ils ont montré une participation lors des lectures d'œuvres beaucoup plus active, capable de justifier leurs avis et pour certains d'entre eux faisant même parfois du lien entre des connaissances personnelles et les œuvres. Petit à petit ils se sont montrés capables d'échanger autour des émotions de chacun à l'écoute des interprétations des autres. Beaucoup de respect et d'entraide entre eux. Les productions plastiques, résultats d'une heure environ d'ateliers de pratique artistique sont intéressantes. Quand on pense que les techniques sont souvent nouvelles pour les gens qui les découvrent en atelier, c'est très encourageant. »

Perspectives :

- Ouverture du parcours aux publics autres que ceux des maisons de quartier si celles-ci n'accompagnent pas / plus le projet.
- Envisager des « cafés-présentations du projet de l'année » dans les maisons de quartier pour promouvoir nous mêmes les ateliers ? Conserver néanmoins l'aspect social en invitant des personnes du Foyer Gouré et du Secours Populaire.
- Demande d'ateliers équivalents pour un groupe de jeunes d'IME à voir.

De la part de Caroline Adrifi (MQ St Siméon) :

« Les objectifs ont été atteints. Les participantes ont pu appréhender le Théâtre comme un espace ouvert, familier et convivial. Les spectacles sélectionnés étaient variés et enrichissants. Les ateliers de Patricia Lamouche ont été des temps riches de découverte et d'expression qui ont permis pour certaines personnes de s'ouvrir à d'autres activités proposées par la maison de quartier St Siméon. La mixité sociale et les différences d'âge ont été un atout dans cette aventure. »

ANNEXE

ALLER PLUS LOIN

OBJECTIFS

- Participer à l'enrichissement du parcours de spectateur
- Créer du lien entre les différents établissements culturels d'Auxerre
- Développer une fréquentation « croisée » des équipements culturels

CONTENU

Réalisation par la section adultes d'une bibliographie / discographie disponible dans les fonds de la bibliothèque, en lien avec les spectacles programmés. Cette information est relayée par le Théâtre via les programmes de salle.

PUBLICS

tout public, hors jeune public

73

ANNEXE

ACCOMPAGNEMENT DE PROJET MAISON DES LYCEENS / CLUB THEATRE DU LYCEE JACQUES AMYOT

OBJECTIFS

- Mettre en relation le Club théâtre avec le metteur en scène Sylvain Luquin : 10h00 d'atelier.
- Mettre à disposition une salle de représentation au Théâtre d'Auxerre : Le studio
- Apporter des conseils relatifs à l'organisation du rendu du Club Théâtre au Théâtre : horaires, billetterie...
- Adapter une visite du théâtre à l'ensemble du groupe

Intervenant : Sylvain Luquin / Théâtre d'Auxerre

DATES ET FREQUENTATION

Réunion préparatoire avec MDL 18/02/14

Rendu 09/04/14	92
Rendu 10/04/14	77

BILAN QUALITATIF

Selon les jeunes responsables du club de théâtre, cette année a permis d'instaurer davantage de rigueur au sein du groupe, ce qui a favorisé un meilleur confort de travail tout au long de la saison. L'ensemble de participants a donc semblé être plus investi et motivé. Sylvain Luquin ayant participé au choix de leurs textes, contrairement à l'année passée, les jeunes ont construit un travail plus solide.

Les jeunes sont également demandeurs d'une visite du théâtre et d'une découverte des métiers.

Pour terminer, il serait intéressant de développer un axe artistique plus fort aux membres du club. Nous pensons ainsi solliciter Cendre Chassanne la saison prochaine pour qu'elle propose un travail conjoint avec Sylvain Luquin.

ANNEXE

LES ACTIONS SUPPLEMENTAIRES PROPOSEES EN 2013-2014

* Ci dessous quelques exemples d'actions qui n'ont pas pu voir le jour en 2012-2013

ACTIONS PARTENARIALES OUVERTES

Equipe du Théâtre

CONTENU

A déterminer en collaboration entre les services autour des Spectacles en Famille de la saison (ex. caler actions autour d'albums jeunesse sur le temps de l'heure du conte)

DESTINATAIRES DE LA PROPOSITION

Bibliothèque section jeunesse

Contactés individuellement / présence en réunion d'équipe

COUT DE L'ACTION POUR LES DESTINATAIRES

Proposé gracieusement

APERO DIT DU VENDREDI EN BIBLIOTHEQUE ANNEXE

Equipe du Théâtre / Association Les Amis du Théâtre

CONTENU

Décentraliser en bibliothèque annexe une partie du cycle

DESTINATAIRES DE LA PROPOSITION

Bibliothèque municipale Jacques Lacarrière

Contactés individuellement / présence en réunion d'équipe

COUT DE L'ACTION POUR LES DESTINATAIRES

Proposé gracieusement

ATELIER DE PRATIQUE THEATRALE

Pascal Tokatlian – Robert Trenton Cie/ Ermen, titre provisoire

CONTENU

Ateliers de 2 h de pratique théâtrale par classe, au studio du Théâtre

DESTINATAIRES DE LA PROPOSITION

Lycée Fourier / Prioritaire dans le cadre du Projet Lycées professionnels au théâtre contemporain
Lycée St Germain

Contactés individuellement

COUT DE L'ACTION POUR LES DESTINATAIRES

Proposé gracieusement

¹ Toutes les gratuités s'entendent hors prix des places de spectacle.

² La maison de quartier Saint-Siméon a poursuivi en 2013-2014 le suivi du projet.

RENTREE CULTURELLE DES ETUDIANTS

Equipe du Théâtre

CONTENU

Construction d'une journée / soirée d'accueil artistique et conviviale des nouveaux étudiants.

DESTINATAIRES DE LA PROPOSITION

Maison de la Jeunesse

Contactés individuellement

COUT DE L'ACTION POUR LES DESTINATAIRES

Proposé gracieusement / dont mise à disposition des locaux

PARCOURS DE PRATIQUE CHOREGRAPHIQUE

Bruno Pradet – Cie Vilcanota / L'Homme d'habitude

CONTENU

Série de 3 ateliers de pratique chorégraphique adaptés, complété par des interventions thématiques du Pôle des Publics.

DESTINATAIRES DE LA PROPOSITION

IME de Vincelles

Contactés individuellement

COUT DE L'ACTION POUR LES DESTINATAIRES

Prise en charge des interventions du chorégraphe
Interventions du Pôle des Publics proposées gracieusement

PARTICIPATION AU STAGE DE DANSE CERF VOLANT

Intervenants / Association Cerf Volant

CONTENU

Stage de danse destiné à des adolescents/adultes en situation de handicap mental. Demande d'ouverture à d'autres usagers que les seuls adhérents à l'association, en contre-partie de la mise à disposition du studio.

DESTINATAIRES DE LA PROPOSITION

IME de l'Yonne

Contactés individuellement

COUT DE L'ACTION POUR LES DESTINATAIRES

Coût d'inscription au stage

LE THÉÂTRE, LIEU DE VIE DANS LA VILLE

LES MISES À DISPOSITION ET OCCUPATIONS DU THÉÂTRE AUTRES ACTIVITÉS - SAISON 2013 / 2014

	Date	Nb de jour	Partenaire	Nature	Salle	Fréquentation	initiateur	Statut	Recettes
Septembre	16	5	Amis du Théâtre	Rencontres Amateurs	Grande Salle	1 304	Théâtre	Mise à disposition	0,00 €
	28	1	Amicale de l'Hôpital	Spectacle professionnel	Grande Salle	343	Théâtre	Location	2 000,00 €
Octobre	2	1	Amis du Théâtre	Assemblée Générale	Foyer	45	Théâtre	Mise à disposition	0,00 €
	10	1	Le Lab Bourgogne	Rencontre professionnelle	Foyer	30	Théâtre	Mise à disposition	0,00 €
	17	1	Amis du Théâtre	Conseil d'Administration	Répétition	30	Théâtre	Mise à disposition	0,00 €
	25	2	La closerie/Gérard André	Spectacle professionnel	Grande Salle	350	Théâtre	Mise à disposition	0,00 €
Novembre	7	3	Entretiens d'Auxerre	Colloque	Grande Salle	1500	Ville d'Auxerre	Mise à disposition	0,00 €
	30	1	Adiamos 89	Colloque	Grande Salle	250	Ville d'Auxerre	Mise à disposition	0,00 €
	24	1	Harmonie d'Auxerre	Concert	Grande Salle	432	Ville d'Auxerre	Mise à disposition	0,00 €
Décembre		1	Amis du Théâtre	Conseil d'Administration		30	Théâtre	Mise à disposition	0,00 €
Janvier	29	1	IUT	Répétition	Répétition	44	Théâtre	Mise à disposition	0,00 €
Février	3	6	Cie Anomalie & cie	Répétition	Studio	12	Théâtre	Mise à disposition	0,00 €
	8	1	Conservatoire Rayon. Dépt.	Concert	Grande Salle	555	Ville d'Auxerre	Mise à disposition	0,00 €
	11	5	Château de Monthelon	Répétition	Studio	2	Théâtre	Mise à disposition	0,00 €
Mars	12	1	Francophonie/Ville Auxerre		Grande Salle	555	Ville d'Auxerre	Mise à disposition	0,00 €
	15	2	Les amis du Théâtre	Week end Queneau	Grande Salle	1050	Théâtre	Mise à disposition	0,00 €
	18	1	IUT	Répétition	Répétition	30	Théâtre	Mise à disposition	0,00 €
	26	1	Librairie Oblique	Rencontre auteur	Foyer	60	Théâtre	Mise à disposition	0,00 €
Avril	9	2	Lycée Jacques Amyot	Club Théâtre	Studio	170	Théâtre	Mise à disposition	0,00 €
	7	1	Mezzanine films	Tournage court métrage	Accueil	30	Théâtre	Mise à disposition	0,00 €
	12	1	Les amis du Théâtre	réunion S. d'automne	Foyer	30	Théâtre	Mise à disposition	0,00 €
	13	1	Cie Les Prétendants	Répétition	Répétition	12	Théâtre	Mise à disposition	0,00 €
	13	1	Théâtre du Fémur	Jeu	Studio	100	Ville d'Auxerre	Mise à disposition	0,00 €

	Date	Nb de jour	Partenaire	Nature	Salle	Fréquentation	initiateur	Statut	Recettes
Mai	16	3,5	Maison de la coiffure	Colloque / concours	Grande Salle	1000	Théâtre	Location	8 250,00 €
Juin	7	1	Conservatoire Rayon. Dépt.	Concert	Grande Salle	Annulé	Ville d'Auxerre	Mise à disposition	0,00 €
	10	2	Chorale de l'Yonne	Concert	Grande Salle	538	Théâtre	Location	2 000,00 €
	12	1	Chorale de l'Yonne	Concert	Grande Salle	275	Ville d'Auxerre	Mise à disposition	0,00 €
	13	1	Conservatoire Rayon. Dépt.	Concert	Grande Salle	250	Ville d'Auxerre	Mise à disposition	0,00 €
	14	1	Conservatoire Rayon. Dépt.	Concert	Grande Salle	240	Ville d'Auxerre	Mise à disposition	0,00 €
	14	2	Association CerfVolant	Stage	Studio	15	Théâtre	Mise à disposition	0,00 €
	18	1	MJC Saint Pierre	Spectacle enfants	Studio	100	Théâtre	Mise à disposition	0,00 €
	20	1	MJC Saint Pierre	Spectacle adultes	Studio	76	Ville d'Auxerre	Mise à disposition	0,00 €
	20	1	Conservatoire Rayon. Dépt.	Concert	Grande Salle	194	Ville d'Auxerre	Mise à disposition	0,00 €
			1	Association Solidarité Enfants du Monde		Grande Salle	Annulé	Ville d'Auxerre	Mise à disposition
	23	7	Compagnie Traffic de Style	Répétition	Studio	Annulé	Théâtre	Mise à disposition	0,00 €
Juillet	5	1	MJC Saint Pierre	Piano	Foyer	70	Théâtre	Mise à disposition	0,00 €
		64,5				9 722			12 250,00 €

* Annulé

REMERCIEMENTS

SAISON 2013 2014

LIVRE D'OR DE L'ATELIER DU CENTRE DE DÉTENTION DE JOUX-LA-VILLE

Félicitations à vous tous
écrivains
acteurs

accompagnateurs,

spectateurs!

et tous!!

Bravo Merci Merci

Alain
Lal

que dire! PARFAIT et surtout
Merci pour toutes ces émotions

Ben come ça et Bonne chance
à tous -

Merci encore.

Alain

Merci pour les émotions que vous nous
avez fait partager. Bravo pour le
théâtre - Continuez et à l'an prochain

Françoise

Félicitations et
merci.

Bravo pour cette
initiative, bravo
à tous et merci
de nous en faire
profiter!
Charlotte B.

Un grand bravo à tous
pour cette merveilleuse soirée.
Continuez!

Mère-Hélène

Bravo pour
ce travail
légal et va-
-quable!

Lucy

C'était de très beaux textes
et une super pièce - Merci
beaucoup et amiti de suite
Françoise

Decouverte d'un monde sensible
ou le mot espoir garde son sens

Holme

Agreeable surprise
Vue, la musique et la parole
odele.

félicitation et courage

bravo pour les belles voix
malgré certains

Dawida de
l'Asar

des beaux moments.
surprenant, étonnant.
félicitations.

H. Juyand

Merci pour cette belle soirée
si sympathique et chaleureuse
À bientôt dans d'autres lieux
opéra de Montréal! Cécile

Personnellement, j'ai
passé une très belle soirée -
et je ne suis pas le seul!
J'ai été ému de tout ce que
vous avez su donner - Nous
donner = la sincérité des textes,
votre engagement sur la
scène, l'énergie que vous mettez
dans la musique -

MERCI! Jean-Marie

Très belle soirée, des
talents formidables exprimés
avec sensibilité et bonheur -
Continuez! J. Sèle

Merci à la direction du CD
de sous la ville pour cette très
bonne soirée

[Signature]

Merci pour cette très belle soirée,
félicitations à tous les dévoués pour leur
investissement au sein des ateliers et
pour la qualité de leurs prestations -
Beaucoup d'encouragements pour la suite...

Céline LAUVUE 

Félicitations à tous les participants à cette
soirée au cours de laquelle de belles
évaluations ont été partagées.
Stéphane PORTAL JAF -

Pierre KECHKEGUIAN

De: Ophelie COQ <ophelie.coq@preljocaj.org>
Envoyé: vendredi 3 janvier 2014 10:14
À: direction@auxerreletheatre.com; Stève Juretig
Objet: Un grand merci!

Cher Pierre, Cher Stève,

Je me permets de vous envoyer ces quelques mots au nom de toute l'équipe du Ballet Preljocaj et d'Angelin Preljocaj.

Nous tenons à vous remercier sincèrement pour votre invitation et votre accueil.

Nous étions très heureux de venir présenter ce programme *Annonciation, Royaume Uni* à Auxerre, devant un public aussi réceptif.

Merci donc pour votre professionnalisme, votre accueil chaleureux et votre gentillesse.

Je profite également de ce message pour vous envoyer nos meilleurs voeux pour cette nouvelle année.

Au plaisir de travailler à nouveau ensemble prochainement.

Bien cordialement,

Ophélie COQ
Production / Diffusion

Ligne directe : +33 (0) 4 42 93 48 11

Portable : +33 (0) 6 21 72 58 84

BALLET PRELJOCAJ - PAVILLON NOIR

Centre Chorégraphique National

530 Avenue Mozart - CS 30824

13627 Aix-en-Provence Cedex 01 - France

Tél. +33 (0)4 42 93 48 00 / Fax. +33 (0)4 42 93 48 01

www.preljocaj.org

Chloé Dumielle
1 place de la prefecture
03 86 52 79 47
Manon Fattal
11bis rue Renan
03 86 51 22 28

Monsieur Pierre Kechkeguian
Directeur du théâtre d'Auxerre
54 rue Joubert
89000 Auxerre

Monsieur,

Tout d'abords, nous vous adressons à vous et à votre équipe, nos voeux les plus sincères en cette année de 2014 et que celle-ci soit des meilleures.

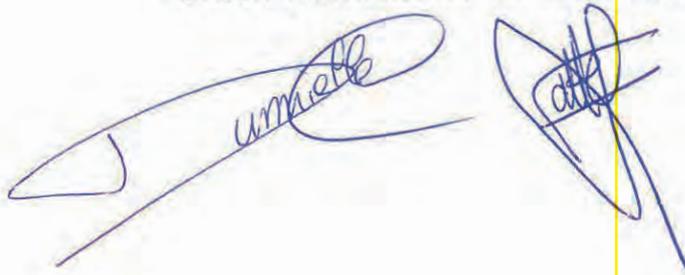
Nous tenons par la suite à vous remercier, vous ainsi que vos salariés de nous avoir accueillis au sein de votre établissement. Cette semaine fut très enrichissante et instructive.

La découverte des métiers aussi bien artistique que technique fut très intéressante.

Nous remercions tout le personnel pour ces explications approfondies, ces bons conseils ainsi que le temps qui nous a été accordé. Ce fut une belle découverte du monde du travail.

Sincères salutations,

Chloé Dumielle et Manon Fattal.



Pierre KECHKEGUIAN

De: mathieu <mathieu.romano@gmail.com>
Envoyé: vendredi 27 décembre 2013 11:23
À: Pierre KECHKEGUIAN
Cc: compta@auxerreletheatre.com; steve@auxerreletheatre.com; Claire Clément; PAULINE DELCROIX; maud@auxerreletheatre.com; Ensemble vocal AEDES
Objet: Ensemble Aedes - Merci !

Cher Pierre,

J'espère que tu vas bien et que tu passes de bonnes fêtes de fin d'année.

Je voulais juste te remercier toi et toute la formidable équipe du Théâtre pour notre concert du 14 décembre dernier.

C'était un grand plaisir pour nous, encore une fois, de venir créer ce spectacle à Auxerre. Et vraiment, toute l'équipe sans exception, administrative aussi bien que technique, a été aux petits soins pour nous ! C'était vraiment très agréable, et nous nous sommes vraiment sentis "chez nous". Et je pense que c'est aussi grâce à cela que nous avons pu présenter un spectacle de qualité au final. Vraiment, n'hésite pas à transmettre nos remerciements à toute l'équipe.

En tout cas, merci de cette idée de mise en espace, qui, je pense, a bien plu au public ! Et merci encore de cette résidence qui est très importante pour nous.

Concernant l'année prochaine, penses-tu que je puisse t'appeler dans le courant du mois de janvier ? Pour commencer à parler de ce qu'on peut faire ensemble en 14-15 ?

Je te souhaite, à toi et à tes proches, ainsi qu'à toute l'équipe du Théâtre, un très joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année !

Amitiés,

Mathieu

--
06 75 62 53 35
Ensemble vocal Aedes
www.ensembleaedes.com

Pierre KECHKEGUIAN

De: eric LEMEUX <eric_lemeux@hotmail.fr>
Envoyé: jeudi 17 avril 2014 11:24
À: direction@auxerreletheatre.com
Objet: Brienon

Bonjour Pierre

J'ai beaucoup apprécié ta façon de ne pas t'offusquer outre mesure que nous n'ayons pas donné suite favorable à ta proposition, et surtout de me laisser entendre que la voie des possibilités est encore ouverte.

Cela revêt une grande importance pour moi qui suis un admirateur du théâtre d'Auxerre (à défaut de faire partie des Amis du Théâtre) et passionné du théâtre en général.

La metteur en scène de la pièce d'hier soir nous a appris que la compagnie était en résidence prochainement pour 3 ans, si j'ai bien compris?...

ça devrait être encore bien du bon temps...

nous étions ravis du spectacle, très intéressant et troublant par sa fausse réalité, sa vraie fausse proximité, son modernisme poétique.

Bien amicalement

Eric Lemeux

86

Pierre KECHKEGUIAN

De: direction@septcollines.com
Envoyé: mardi 25 février 2014 08:53
À: Pierre KECHKEGUIAN (direction@auxerreletheatre.com)
Objet: de Solange Charlot- un renseignement sur te progr ?

Bonjour Pierre,

Merci encore pour ta venue hier. J'étais contente que le SNSP s'exprime à travers toi, et je suis contente que tu aies été témoin du comportement contreproductif de Vincent Leandri. Je serai très contente si nous poursuivons le travail sur les scènes conventionnées ensemble.

Je veux parler à Michel Lefeuvre de notre projet de réunion scènes conventionnées SNSP – l'as-tu fait de ton côté?

Dans le train j'ai compulsé ta brochure – et j'aimerais que tu me dises deux mots si tu peux et que tu me donnes des coordonnées concernant « *Et encore je m'retiens* » d'Isabelle Alonso.

C'est juste le type de spectacle que nous cherchons tous, et dont on ne parle pas dans les RIDA ...

A part ça ta progr est un vrai exemple de service à la population, avec de tout, avec la présence de la pratique en amateur, et avec une vraie passion pour le théâtre, non ?

Des bises

Solange

Solange Charlot,
directrice de Les sept collines scène conventionnée pluridisciplinaire de Tulle
T 33(0)5 55 26 89 60 - Mobile : 06 70 93 14 81
direction@septcollines.com
www.septcollines.com

87



Association AIDA LE THEATRE

54 Rue Joubert

89000 AUXERRE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/09/2013 au 31/08/2014



Sommaire

Exercice du 01/09/2013 au 31/08/2014

<i>Rapport de présentation</i>	1
<i>----- RESULTAT -----</i>	2
<i>Compte de résultat</i>	3
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	4
<i>----- SIG -----</i>	8
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	9
<i>Détail des Soldes Intermédiaires</i>	10
<i>----- BILAN -----</i>	14
<i>Bilan Actif</i>	15
<i>Bilan Passif</i>	16
<i>Détail de l'Actif</i>	17
<i>Détail du Passif</i>	19
<i>----- DOSSIER DE GESTION -----</i>	21
<i>Chiffres clés de l'entreprise</i>	22
<i>Bilans comparatifs et graphiques</i>	23
<i>Détermination de la Capacité d'Autofinancement</i>	24
<i>----- ANNEXE -----</i>	25
<i>Règles et méthodes comptables</i>	26
<i>Immobilisations</i>	28
<i>Amortissements</i>	29
<i>Provisions</i>	30
<i>Créances et Dettes</i>	31
<i>Produits à recevoir</i>	32
<i>Produits à recevoir (détail)</i>	33
<i>Charges à payer</i>	34
<i>Charges à payer (détail)</i>	35
<i>Charges constatées d'avance</i>	36
<i>Charges constatées d'avance (détail)</i>	37
<i>Produits constatés d'avance</i>	38
<i>Produits constatés d'avance (détail)</i>	39
<i>Rémunérations des dirigeants + Effectif moyen</i>	40
<i>Transferts de charges</i>	41
<i>Tableau de suivi des fonds associatifs</i>	42
<i>Engagements financiers donnés et reçus</i>	43
<i>Annexe libre</i>	44
<i>Annexes mentions complémentaires</i>	45
<i>----- ETATS FISCAUX -----</i>	47
<i>Taux réduit IS page 1</i>	48
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impot sur les Sociétés</i>	49
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impot sur les Sociétés</i>	50

Sommaire

Exercice du 01/09/2013 au 31/08/2014

<i>BIC - Déclaration 2065 Ter/Bis Suite - Impot sur les Sociétés</i>	51
<i>2067 - Relevé de frais généraux</i>	52
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	53
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	54
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	55
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	56
<i>2053 - Détail des produits et charges exceptionnels</i>	57
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	58
<i>BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation</i>	59
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	60
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	61
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	62
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	63
<i>2058A - Déductions diverses</i>	64
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	65
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	66
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	67
<i>2059A - Détail des immobilisations cédées</i>	68
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	69
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	70
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	71
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	72
<i>Déclaration de la valeur ajoutée - 1330CVAE</i>	73
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /I</i>	74
<i>2079-CICE-SD-Crédit d'impôt compétitivité emploi/ Page 1</i>	75
<i>2079-CICE-SD-Crédit d'impôt compétitivité emploi/ Page 2</i>	76
<i>2079-CICE-SD-Crédit d'impôt compétitivité emploi/ Page 3</i>	77

Rapport de mission de présentation

Conformément aux termes de notre lettre de mission en vigueur confiée par un responsable de l'association, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l' **Association AIDA LE THEATRE** relatifs à l'exercice du **01/09/2013** au **31/08/2014**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	600 702	euros
Chiffred'affaires :	244 189	euros
Résultat net comptable:	35 352	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à AUXERRE
Le 17 décembre 2014

Signature

Etats financiers au 31/08/2014



Compte de résultat

Compte de Résultat

		31/08/2014		31/08/2013	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	3 501	1,43	1 500	0,82
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	240 688	98,57	180 758	99,18
	Montant net du chiffre d'affaires	244 189	100,00	182 258	100,00
	Productions stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation	1 164 643	476,94	1 137 101	623,90
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	12 088	4,95	16 064	8,81
Autres produits	536	0,22	242	0,13	
	Total des produits d'exploitation	1 421 457	582,11	1 335 665	732,84
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock	(15)	-0,01	(449)	-0,25
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes	823 904	337,40	738 127	404,99
	Impôts, taxes et versements assimilés	11 303	4,63	11 606	6,37
	Salaires et traitements	365 105	149,52	332 010	182,16
	Charges sociales du personnel	146 987	60,19	143 863	78,93
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements et aux provisions	9 317	3,82	7 913	4,34
Autres charges	24 013	9,83	22 552	12,37	
	Total des charges d'exploitation	1 380 613	565,39	1 255 621	688,93
	RESULTAT D'EXPLOITATION	40 844	16,73	80 044	43,92
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré			40	0,02
	De participations (3)				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 226	0,50	3 665	2,01
	Reprises sur provisions et transfert de charges				
	Différences positives de change	2			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers	1 228	0,50	3 665	2,01
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)	506	0,21	358	0,20
	Différences négatives de change	10			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	516	0,21	358	0,20
	RESULTAT FINANCIER	712	0,29	3 307	1,81
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	41 556	17,02	83 311	45,71
	Total des produits exceptionnels	417	0,17	167	0,09
	Total des charges exceptionnelles	3 251	1,33	35	0,02
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 834)	-1,16	132	0,07
	PARTICIPATION DES SALARIES				
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	3 370	1,38	18 505	10,15
	TOTAL DES PRODUITS	1 423 102	582,79	1 339 497	734,95
	TOTAL DES CHARGES	1 387 750	568,31	1 274 559	699,32
	RESULTAT DE L'EXERCICE	35 352	14,48	64 938	35,63

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

	01/09/2013 31/08/2014	12 mois	01/09/2012 31/08/2013	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	1 421 457	582,11	1 335 665	732,84	85 792	6,42
Ventes de marchandises	3 501	1,43	1 500	0,82	2 002	133,49
Ventes de marchandises FRANCE	3 501	1,43	1 500	0,82	2 002	133,49
VENTES BAR 20%	2 871	1,18	1 500	0,82	1 371	91,41
VENTE BAR 19.6%	631	0,26			631	
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	240 688	98,57	180 758	99,18	59 930	33,15
Production vendue Services FRANCE	240 688	98,57	180 758	99,18	59 930	33,15
BILLETTERIE	203 920	83,51	158 343	86,88	45 577	28,78
STAGE	426	0,17	1 631	0,90	(1 205)	-73,86
LOCATION DE SALLE 19.6%	2 000	0,82	5 000	2,74	(3 000)	-60,00
REFACT.PARTENARIATS	1 672	0,68	6 356	3,49	(4 683)	-73,69
MECENAT ET PUBLICITE	250	0,10	701	0,38	(451)	-64,31
REFACT.DIVERSES	3 925	1,61	582	0,32	3 343	574,60
LOCATION SALLE 20%	10 380	4,25			10 380	
REFACTURATION 20%	1 309	0,54			1 309	
STAGE 20%	1 260	0,52			1 260	
REFACTURATIONS DIVERSES 20%	1 979	0,81			1 979	
TRANSFERT CHARGE SPECTACLES CO	5 791	2,37			5 791	
ATELIER THEATRE ECOLE EXO TVA			8 146	4,47	(8 146)	-100,00
ATELIER THEATRE	7 775	3,18			7 775	
Montant net du chiffre d'affaires	244 189	100,00	182 258	100,00	61 931	33,98
Subventions d'exploitation	1 164 643	476,94	1 137 101	623,90	27 542	2,42
SUBVENTION MAIRIE	614 780	251,76	596 381	327,22	18 398	3,08
REDEVANCE LOYER	186 000	76,17	186 000	102,05		
SUBVENTION LES CLASSIQUES D'AU	49 495	20,27	28 599	15,69	20 895	73,06
SUBV MAIRIE ATELIER THEATRE	27 431	11,23	32 850	18,02	(5 419)	-16,50
SUBV.DRAC PROJET ARTISTI 2,1%	134 672	55,15	142 753	78,32	(8 081)	-5,66
SUBV. DRAC ANIMATION&ATE	17 324	7,09	27 336	15,00	(10 012)	-36,63
DRAC PROJETS ATELIER	10 417	4,27			10 417	
SUBV. CONSEIL GENERAL 2,1	9 794	4,01	6 072	3,33	3 722	61,29
SUBVENTION REGION 2,1	97 943	40,11	109 273	59,96	(11 330)	-10,37
SUBVENTION ONDA			(833)	-0,46	833	100,00
SUBVENTION CNV EXO	2 052	0,84			2 052	
AIDE ASP/CUI	10 153	4,16	4 462	2,45	5 691	127,53
SUBVENTION SPIP	4 583	1,88	4 206	2,31	378	8,98
Reprises sur amort. & prov., transferts de charges	12 088	4,95	16 064	8,81	(3 976)	-24,75
TRANSF. CHARGES EXPL. NON SOUM	11 440	4,69	12 387	6,80	(947)	-7,64
INDEMNITES JOURNALIERES	(332)	-0,14	3 677	2,02	(4 010)	-109,03
PRISE EN CHARGE FORMATION	980	0,40			980	
Autres produits d'exploitation	536	0,22	242	0,13	294	121,64
PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	536	0,22	242	0,13	294	121,64
Total des charges d'exploitation	1 380 613	565,39	1 255 621	688,93	124 992	9,95
Variation de stocks de marchandises	(15)	-0,01	(449)	-0,25	435	96,71
VARIATION STOCK DE M/SES	(15)	-0,01	(449)	-0,25	435	96,71

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/09/2013	12	01/09/2012	12	Variations	%
	31/08/2014	mois	31/08/2013	mois		
Autres achats et charges externes	823 904	337,40	738 127	404,99	85 777	11,62
ACHAT SPECTACLE	180 978	74,11	197 773	108,51	(16 795)	-8,49
SPECTACLES REVERSEMENT RECETTE	17 553	7,19			17 553	26,35
ATELIER THEATRE ECOLE	22 512	9,22	17 817	9,78	4 695	690,00
CO PRODUCTIONS	15 800	6,47	2 000	1,10	13 800	-1,67
CO REALISATION	6 900	2,83	7 017	3,85	(117)	N/S
COPRODUCTION RESIDENCE	24 819	10,16	2 000	1,10	22 819	31,03
CONFERENCES EXPO VENDREDIT	6 879	2,82	5 250	2,88	1 629	-43,01
ACTIONS CULTURELLES	13 670	5,60	23 987	13,16	(10 317)	141,94
ACHAT BAR	3 505	1,44	1 449	0,79	2 057	3,77
ELECTRICITE	22 004	9,01	21 205	11,63	799	522,29
EAU	4 990	2,04	802	0,44	4 188	-28,94
GAZ	21 242	8,70	29 894	16,40	(8 651)	3,20
CHAUFFAGE APPT	2 775	1,14	2 689	1,48	86	47,61
CARBURANT	2 831	1,16	1 918	1,05	913	165,77
PETITES FOURNITURES	10 718	4,39	4 033	2,21	6 685	44,71
FOURNITURE DE MENAGE	1 127	0,46	779	0,43	348	-90,46
MATERIEL OUTILLAGE	1 183	0,48	12 401	6,80	(11 218)	38,08
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	10 175	4,17	7 369	4,04	2 806	834,65
LOCATIONS VEHICULE	1 865	0,76	200	0,11	1 665	
REDEVANCE LOYER THEATRE	186 000	76,17	186 000	102,05		
LOCATION MATERIEL	145	0,06			145	
LOCATION MATERIEL BUREAUTIQUE	3 498	1,43	3 136	1,72	363	11,56
LOC MATERIEL TECHNIQUE	7 352	3,01	8 087	4,44	(735)	-9,09
ABONNEMENT CBURU	87	0,04	348	0,19	(261)	-75,00
ENTRETIEN IMMOBILIER	3 743	1,53			3 743	
ENTRETIEN MATERIEL	7 106	2,91	5 188	2,85	1 918	36,98
ENTRETIEN VEHICULE	3 795	1,55	2 172	1,19	1 623	74,72
MAINTENANCE	8 011	3,28	9 223	5,06	(1 212)	-13,14
TELESURVEILLANCE	1 806	0,74	1 168	0,64	638	54,63
PRESSING	30	0,01	457	0,25	(427)	-93,44
SURVEILLANCE PACK SECURITE	8 013	3,28	12 739	6,99	(4 726)	-37,10
PRIMES D'ASSURANCE	12 294	5,03	12 861	7,06	(567)	-4,41
DOCUMENTATION	1 215	0,50	979	0,54	236	24,08
PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREP	542	0,22	1 173	0,64	(631)	-53,78
HONORAIRES	14 820	6,07	18 284	10,03	(3 464)	-18,95
AUTRES HONORAIRES	1 000	0,41			1 000	
FRAIS ACTES	22	0,01	400	0,22	(378)	-94,61
FORMATION	980	0,40			980	
COMMUNICATION	64 129	26,26	45 028	24,71	19 101	42,42
ANNONCES ET INSERTIONS			730	0,40	(730)	-100,00
CADEAUX	42	0,02	1 571	0,86	(1 530)	-97,35
TRANSPORT SUR ACHAT			37	0,02	(37)	-100,00
AUTOROUTE / PARKING	754	0,31	597	0,33	157	26,30
RBMT FRAIS DE DEPLACEMENT ARTI	35 090	14,37	19 123	10,49	15 966	83,49
SEJOURS ARTISTES	46 855	19,19	28 651	15,72	18 204	63,54
CHEQUES DEJEUNER	16 309	6,68	14 845	8,15	1 464	9,86
FRAIS DE DEPLACEMENTS/FORMATIO	1 290	0,53			1 290	
MISSION	4 498	1,84	3 850	2,11	649	16,85
RECEPTION	4 519	1,85	3 441	1,89	1 078	31,32
CATERING	4 324	1,77	3 791	2,08	533	14,07
AFFRANCHISSEMENT	6 160	2,52	6 009	3,30	151	2,51
TELEPHONE	4 701	1,93	5 001	2,74	(300)	-6,01
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	1 647	0,67	2 688	1,47	(1 041)	-38,72
COTISATION	1 599	0,65	1 968	1,08	(369)	-18,75
Impôts, taxes & versements assimilés	11 303	4,63	11 606	6,37	(304)	-2,62
TAXE D'APPRENTISSAGE	2 451	1,00	2 198	1,21	253	11,49
FORMATION	5 748	2,35	4 768	2,62	980	20,55
TAXE SUR ORDURES MENAGERES	2 344	0,96	3 616	1,98	(1 272)	-35,17
AUTRES TAXES	702	0,29	1 024	0,56	(322)	-31,45
CARTES GRISE VEHICULE	58	0,02			58	

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

	01/09/2013 31/08/2014	12 mois	01/09/2012 31/08/2013	12 mois	Variations	%
Salaires et traitements	365 105	<i>149,52</i>	332 010	<i>182,16</i>	33 095	<i>9,97</i>
SALAIRES PERMANENTS	321 466	<i>131,65</i>	310 588	<i>170,41</i>	10 878	<i>3,50</i>
SALAIRES INTERMIT.	25 615	<i>10,49</i>	22 773	<i>12,49</i>	2 842	<i>12,48</i>
SALAIRES BRUTS ARTISTES	8 264	<i>3,38</i>	2 418	<i>1,33</i>	5 846	<i>241,78</i>
SALAIRES BRUTS ACCUEIL	4 806	<i>1,97</i>	2 127	<i>1,17</i>	2 679	<i>125,96</i>
INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	1 558	<i>0,64</i>	1 524	<i>0,84</i>	34	<i>2,20</i>
PRIMES DIVERSES	3 397	<i>1,39</i>	(7 420)	<i>-4,07</i>	10 817	<i>145,78</i>
Charges sociales du personnel	146 987	<i>60,19</i>	143 863	<i>78,93</i>	3 124	<i>2,17</i>
COTISATIONS A L'URSSAF	89 083	<i>36,48</i>	86 906	<i>47,68</i>	2 177	<i>2,50</i>
COTISATIONS AUX CAISSES DE RET	35 173	<i>14,40</i>	32 679	<i>17,93</i>	2 494	<i>7,63</i>
COTISATIONS POLE EMPLOI	14 041	<i>5,75</i>	13 480	<i>7,40</i>	561	<i>4,16</i>
COTISATION POLE EMPLOI INTERMI	2 602	<i>1,07</i>	1 771	<i>0,97</i>	831	<i>46,93</i>
COTISATION CONGES SPECTACLES	5 086	<i>2,08</i>	3 829	<i>2,10</i>	1 257	<i>32,83</i>
MUTUELLES	13 588	<i>5,56</i>	12 426	<i>6,82</i>	1 162	<i>9,35</i>
FCAP	901	<i>0,37</i>	847	<i>0,46</i>	54	<i>6,42</i>
PROV. CH/PRIME A PAYER	1 529	<i>0,63</i>	(2 529)	<i>-1,39</i>	4 058	<i>160,46</i>
MEDECINE DU TRAVAIL	1 276	<i>0,52</i>	1 200	<i>0,66</i>	76	<i>6,31</i>
PRIMES STAGIAIRES			250	<i>0,14</i>	(250)	<i>-100,00</i>
CICE	(16 293)	<i>-6,67</i>	(6 997)	<i>-3,84</i>	(9 296)	<i>-132,86</i>
Dotation aux amortissements sur immobilisations	9 317	<i>3,82</i>	7 913	<i>4,34</i>	1 404	<i>17,74</i>
DOTATION AMORTISSEMENT CORPORE	9 317	<i>3,82</i>	7 913	<i>4,34</i>	1 404	<i>17,74</i>
Autres charges de gestion courante	24 013	<i>9,83</i>	22 552	<i>12,37</i>	1 461	<i>6,48</i>
DROIT D'AUTEURS	23 694	<i>9,70</i>	22 375	<i>12,28</i>	1 319	<i>5,89</i>
AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	319	<i>0,13</i>	177	<i>0,10</i>	142	<i>80,03</i>
RESULTAT D'EXPLOITATION	40 844	<i>16,73</i>	80 044	<i>43,92</i>	(39 200)	<i>-48,97</i>
Perte supportée ou bénéfice transféré			40	<i>0,02</i>	(40)	<i>-100,00</i>
REVERSEMENT DE RECETTES			40	<i>0,02</i>	(40)	<i>-100,00</i>
Total des produits financiers	1 228	<i>0,50</i>	3 665	<i>2,01</i>	(2 437)	<i>-66,49</i>
Autres intérêts et produits assimilés	1 226	<i>0,50</i>	3 665	<i>2,01</i>	(2 439)	<i>-66,55</i>
PRODUITS FINANCIERS	1 226	<i>0,50</i>	2 665	<i>1,46</i>	(1 439)	<i>-54,00</i>
AUTRES PRODUITS FINANCIERS			1 000	<i>0,55</i>	(1 000)	<i>-100,00</i>
Différences positives de change	2				2	
GAIN DE CHANGE	2				2	
Total des charges financières	516	<i>0,21</i>	358	<i>0,20</i>	158	<i>44,27</i>
Intérêts et charges assimilées	506	<i>0,21</i>	358	<i>0,20</i>	149	<i>41,58</i>
INTERET SUR EMPRUNT	97	<i>0,04</i>	94	<i>0,05</i>	3	<i>3,31</i>
INTERET BANCAIRE			29	<i>0,02</i>	(29)	<i>-100,00</i>
COMMISSION	410	<i>0,17</i>	235	<i>0,13</i>	175	<i>74,29</i>
Différences négatives de change	10				10	
PERTE DE CHANGE	10				10	
RESULTAT FINANCIER	712	<i>0,29</i>	3 307	<i>1,81</i>	(2 595)	<i>-78,47</i>
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	41 556	<i>17,02</i>	83 311	<i>45,71</i>	(41 755)	<i>-50,12</i>

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

	01/09/2013 31/08/2014	12 mois	01/09/2012 31/08/2013	12 mois	Variations	%
Total des produits exceptionnels	417	0,17	167	0,09	249	149,17
Produits exceptionnels sur opérations en capital	417	0,17	167	0,09	249	149,17
CESSION ELTS ACTIFS	417	0,17	167	0,09	249	149,17
Total des charges exceptionnelles	3 251	1,33	35	0,02	3 216	N/S
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	3 189	1,31	35	0,02	3 154	N/S
PENALITES ET AMENDES	35	0,01	35	0,02		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 154	1,29			3 154	
Charges exceptionnelles sur opération en capital	62	0,03			62	
VNC/CESSION IMMOBILISATIONS	62	0,03			62	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 834)	-1,16	132	0,07	(2 966)	N/S
Impôts sur les bénéfices	3 370	1,38	18 505	10,15	(15 135)	-81,79
IMPOT SOCIETE	3 370	1,38	18 505	10,15	(15 135)	-81,79
RESULTAT DE L'EXERCICE	35 352	14,48	64 938	35,63	(29 586)	-45,56

Etats financiers au 31/08/2014



Soldes Intermédiaires de Gestion

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros

	01/09/2013 31/08/2014	12 mois	01/09/2012 31/08/2013	12 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	244 189	100,00	182 258	100,00	61 931	33,98
Ventes de marchandises	3 501	1,43	1 500	0,82	2 002	133,49
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises	(15)	-0,42	(449)	-29,96	435	-96,71
MARGE COMMERCIALE	3 516	100,42	1 949	129,96	1 567	80,42
Production vendue : Biens						
+ Production vendue : Travaux						
+ Production vendue : Services	240 688	98,57	180 758	99,18	59 930	33,15
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	240 688	98,57	180 758	99,18	59 930	33,15
PRODUCTION + MARGE COMMERCIALE	244 204	100,01	182 707	100,25	61 497	33,66
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance	292 617	119,83	257 294	141,17	35 323	13,73
- Achats non stockés	77 045	31,55	81 089	44,49	(4 043)	-4,99
- Autres charges externes	454 242	186,02	399 744	219,33	54 497	13,63
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	(579 700)	-237,4	(555 420)	-304,7	(24 280)	4,37
+ Subventions d'exploitation	1 164 643	476,94	1 137 101	623,90	27 542	2,42
- Impôts, taxes sur rémunérations	8 199	3,36	6 966	3,82	1 233	17,69
- Autres impôts et taxes	3 104	1,27	4 640	2,55	(1 536)	-33,11
- Salaires et traitements	365 105	149,52	332 010	182,16	33 095	9,97
- Charges sociales	146 987	60,19	143 863	78,93	3 124	2,17
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	61 549	25,21	94 203	51,69	(32 654)	-34,66
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	536	0,22	242	0,13	294	121,64
+ Transfert de charges d'exploitation	12 088	4,95	16 064	8,81	(3 976)	-24,75
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	9 317	3,82	7 913	4,34	1 404	17,74
- Autres charges de gestion courante	24 013	9,83	22 552	12,37	1 461	6,48
RESULTAT EXPLOITATION	40 844	16,73	80 044	43,92	(39 200)	-48,97
+ Quote-part sur opérations en commun						
+ Produits financiers	1 228	0,50	3 665	2,01	(2 437)	-66,49
- Quote-part sur opérations en commun			40	0,02	(40)	-100,0
- Charges financières	516	0,21	358	0,20	158	44,27
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	41 556	17,02	83 311	45,71	(41 755)	-50,12
Produits exceptionnels	417	0,17	167	0,09	249	149,17
- Charges exceptionnelles	3 251	1,33	35	0,02	3 216	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 834)	-1,16	132	0,07	(2 966)	N/S
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	3 370	1,38	18 505	10,15	(15 135)	-81,79
RESULTAT DE L'EXERCICE	35 352	14,48	64 938	35,63	(29 586)	-45,56

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros

	01/09/2013 31/08/2014	12 mois	01/09/2012 31/08/2013	12 mois	Variations	%
Montant net du chiffre d'affaires	244 189	100,00	182 258	100,00	61 931	33,98
Ventes de marchandises	3 501	1,43	1 500	0,82	2 002	133,49
VENTES BAR 20%	2 871	1,18	1 500	0,82	1 371	91,41
VENTE BAR 19.6%	631	0,26			631	
Variation de stocks de marchandises	(15)	-0,42	(449)	-29,96	435	96,71
VARIATION STOCK DE M/SES	(15)	-0,42	(449)	-29,96	435	96,71
Marge commerciale	3 516	100,42	1 949	129,96	1 567	80,42
Production vendue Services	240 688	98,57	180 758	99,18	59 930	33,15
BILLETTERIE	203 920	83,51	158 343	86,88	45 577	28,78
STAGE	426	0,17	1 631	0,90	(1 205)	-73,86
LOCATION DE SALLE 19.6%	2 000	0,82	5 000	2,74	(3 000)	-60,00
REFACT.PARTENARIATS	1 672	0,68	6 356	3,49	(4 683)	-73,69
MECENAT ET PUBLICITE	250	0,10	701	0,38	(451)	-64,31
REFACT.DIVERSES	3 925	1,61	582	0,32	3 343	574,60
LOCATION SALLE 20%	10 380	4,25			10 380	
REFACTURATION 20%	1 309	0,54			1 309	
STAGE 20%	1 260	0,52			1 260	
REFACTURATIONS DIVERSES 20%	1 979	0,81			1 979	
TRANSFERT CHARGE SPECTACLES CO	5 791	2,37			5 791	
ATELIER THEATRE ECOLE EXO TVA			8 146	4,47	(8 146)	-100,00
ATELIER THEATRE	7 775	3,18			7 775	
Production de l'exercice	240 688	98,57	180 758	99,18	59 930	33,15
Achats de sous-traitance	292 617	119,83	257 294	141,17	35 323	13,73
ACHAT SPECTACLE	180 978	74,11	197 773	108,51	(16 795)	-8,49
SPECTACLES REVERSEMENT RECETTE	17 553	7,19			17 553	
ATELIER THEATRE ECOLE	22 512	9,22	17 817	9,78	4 695	26,35
CO PRODUCTIONS	15 800	6,47	2 000	1,10	13 800	690,00
CO REALISATION	6 900	2,83	7 017	3,85	(117)	-1,67
COPRODUCTION RESIDENCE	24 819	10,16	2 000	1,10	22 819	N/S
CONFERENCES EXPO VENDREDIT	6 879	2,82	5 250	2,88	1 629	31,03
ACTIONS CULTURELLES	13 670	5,60	23 987	13,16	(10 317)	-43,01
ACHAT BAR	3 505	1,44	1 449	0,79	2 057	141,94
Marge brute de production	(51 929)	-21,27	(76 536)	-41,99	24 607	32,15
Production de l'exercice + Marge commerciale	244 204	100,01	182 707	100,25	61 497	33,66
Achats non stockés matières et fournitures	77 045	31,55	81 089	44,49	(4 043)	-4,99
ELECTRICITE	22 004	9,01	21 205	11,63	799	3,77
EAU	4 990	2,04	802	0,44	4 188	522,29
GAZ	21 242	8,70	29 894	16,40	(8 651)	-28,94
CHAUFFAGE APPT	2 775	1,14	2 689	1,48	86	3,20
CARBURANT	2 831	1,16	1 918	1,05	913	47,61
PETITES FOURNITURES	10 718	4,39	4 033	2,21	6 685	165,77
FOURNITURE DE MENAGE	1 127	0,46	779	0,43	348	44,71
MATERIEL OUTILLAGE	1 183	0,48	12 401	6,80	(11 218)	-90,46
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	10 175	4,17	7 369	4,04	2 806	38,08
Autres charges externes	454 242	186,02	399 744	219,33	54 497	13,63
LOCATIONS VEHICULE	1 865	0,76	200	0,11	1 665	834,65
REDEVANCE LOYER THEATRE	186 000	76,17	186 000	102,05		
LOCATION MATERIEL	145	0,06			145	

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros	01/09/2013		01/09/2012		Variations	
	31/08/2014	12 mois	31/08/2013	12 mois		%
LOCATION MATERIEL BUREAUTIQUE	3 498	1,43	3 136	1,72	363	11,56
LOC MATERIEL TECHNIQUE	7 352	3,01	8 087	4,44	(735)	-9,09
ABONNEMENT CBURO	87	0,04	348	0,19	(261)	-75,00
ENTRETIEN IMMOBILIER	3 743	1,53			3 743	
ENTRETIEN MATERIEL	7 106	2,91	5 188	2,85	1 918	36,98
ENTRETIEN VEHICULE	3 795	1,55	2 172	1,19	1 623	74,72
MAINTENANCE	8 011	3,28	9 223	5,06	(1 212)	-13,14
TELESURVEILLANCE	1 806	0,74	1 168	0,64	638	54,63
PRESSING	30	0,01	457	0,25	(427)	-93,44
SURVEILLANCE PACK SECURITE	8 013	3,28	12 739	6,99	(4 726)	-37,10
PRIMES D'ASSURANCE	12 294	5,03	12 861	7,06	(567)	-4,41
DOCUMENTATION	1 215	0,50	979	0,54	236	24,08
PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREP	542	0,22	1 173	0,64	(631)	-53,78
HONORAIRES	14 820	6,07	18 284	10,03	(3 464)	-18,95
AUTRES HONORAIRES	1 000	0,41			1 000	
FRAIS ACTES	22	0,01	400	0,22	(378)	-94,61
FORMATION	980	0,40			980	
COMMUNICATION	64 129	26,26	45 028	24,71	19 101	42,42
ANNONCES ET INSERTIONS			730	0,40	(730)	-100,00
CADEAUX	42	0,02	1 571	0,86	(1 530)	-97,35
TRANSPORT SUR ACHAT			37	0,02	(37)	-100,00
AUTOROUTE / PARKING	754	0,31	597	0,33	157	26,30
RBMT FRAIS DE DEPLACEMENT ARTI	35 090	14,37	19 123	10,49	15 966	83,49
SEJOURS ARTISTES	46 855	19,19	28 651	15,72	18 204	63,54
CHEQUES DEJEUNER	16 309	6,68	14 845	8,15	1 464	9,86
FRAIS DE DEPLACEMENTS/FORMATIO	1 290	0,53			1 290	
MISSION	4 498	1,84	3 850	2,11	649	16,85
RECEPTION	4 519	1,85	3 441	1,89	1 078	31,32
CATERING	4 324	1,77	3 791	2,08	533	14,07
AFFRANCHISSEMENT	6 160	2,52	6 009	3,30	151	2,51
TELEPHONE	4 701	1,93	5 001	2,74	(300)	-6,01
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	1 647	0,67	2 688	1,47	(1 041)	-38,72
COTISATION	1 599	0,65	1 968	1,08	(369)	-18,75
Valeur ajoutée produite	(579 700)	-237,4	(555 420)	-304,7	(24 280)	-4,37
Subventions d'exploitation	1 164 643	476,94	1 137 101	623,90	27 542	2,42
SUBVENTION MAIRIE	614 780	251,76	596 381	327,22	18 398	3,08
REDEVANCE LOYER	186 000	76,17	186 000	102,05		
SUBVENTION LES CLASSIQUES D'AU	49 495	20,27	28 599	15,69	20 895	73,06
SUBV MAIRIE ATELIER THEATRE	27 431	11,23	32 850	18,02	(5 419)	-16,50
SUBV.DRAC PROJET ARTISTI 2,1%	134 672	55,15	142 753	78,32	(8 081)	-5,66
SUBV. DRAC ANIMATION&ATE	17 324	7,09	27 336	15,00	(10 012)	-36,63
DRAC PROJETS ATELIER	10 417	4,27			10 417	
SUBV. CONSEIL GENERAL 2,1	9 794	4,01	6 072	3,33	3 722	61,29
SUBVENTION REGION 2,1	97 943	40,11	109 273	59,96	(11 330)	-10,37
SUBVENTION ONDA			(833)	-0,46	833	100,00
SUBVENTION CNV EXO	2 052	0,84			2 052	
AIDE ASP/CUI	10 153	4,16	4 462	2,45	5 691	127,53
SUBVENTION SPIP	4 583	1,88	4 206	2,31	378	8,98
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunératio	8 199	3,36	6 966	3,82	1 233	17,69
TAXE D'APPRENTISSAGE	2 451	1,00	2 198	1,21	253	11,49
FORMATION	5 748	2,35	4 768	2,62	980	20,55
Impôts, taxes & versements assimilés autres	3 104	1,27	4 640	2,55	(1 536)	-33,11
TAXE SUR ORDURES MENAGERES	2 344	0,96	3 616	1,98	(1 272)	-35,17
AUTRES TAXES	702	0,29	1 024	0,56	(322)	-31,45
CARTES GRISE VEHICULE	58	0,02			58	

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros

	01/09/2013 31/08/2014	12 mois	01/09/2012 31/08/2013	12 mois	Variations	%
Salaires et traitements	365 105	<i>149,52</i>	332 010	<i>182,16</i>	33 095	<i>9,97</i>
SALAIRES PERMANENTS	321 466	<i>131,65</i>	310 588	<i>170,41</i>	10 878	<i>3,50</i>
SALAIRES INTERMIT.	25 615	<i>10,49</i>	22 773	<i>12,49</i>	2 842	<i>12,48</i>
SALAIRES BRUTS ARTISTES	8 264	<i>3,38</i>	2 418	<i>1,33</i>	5 846	<i>241,78</i>
SALAIRES BRUTS ACCUEIL	4 806	<i>1,97</i>	2 127	<i>1,17</i>	2 679	<i>125,96</i>
INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	1 558	<i>0,64</i>	1 524	<i>0,84</i>	34	<i>2,20</i>
PRIMES DIVERSES	3 397	<i>1,39</i>	(7 420)	<i>-4,07</i>	10 817	<i>145,78</i>
Charges sociales	146 987	<i>60,19</i>	143 863	<i>78,93</i>	3 124	<i>2,17</i>
COTISATIONS A L'URSSAF	89 083	<i>36,48</i>	86 906	<i>47,68</i>	2 177	<i>2,50</i>
COTISATIONS AUX CAISSES DE RET	35 173	<i>14,40</i>	32 679	<i>17,93</i>	2 494	<i>7,63</i>
COTISATIONS POLE EMPLOI	14 041	<i>5,75</i>	13 480	<i>7,40</i>	561	<i>4,16</i>
COTISATION POLE EMPLOI INTERMI	2 602	<i>1,07</i>	1 771	<i>0,97</i>	831	<i>46,93</i>
COTISATION CONGES SPECTACLES	5 086	<i>2,08</i>	3 829	<i>2,10</i>	1 257	<i>32,83</i>
MUTUELLES	13 588	<i>5,56</i>	12 426	<i>6,82</i>	1 162	<i>9,35</i>
FCAP	901	<i>0,37</i>	847	<i>0,46</i>	54	<i>6,42</i>
PROV. CH/PRIME A PAYER	1 529	<i>0,63</i>	(2 529)	<i>-1,39</i>	4 058	<i>160,46</i>
MEDECINE DU TRAVAIL	1 276	<i>0,52</i>	1 200	<i>0,66</i>	76	<i>6,31</i>
PRIMES STAGIAIRES			250	<i>0,14</i>	(250)	<i>-100,00</i>
CICE	(16 293)	<i>-6,67</i>	(6 997)	<i>-3,84</i>	(9 296)	<i>-132,86</i>
Excédent brut d'exploitation	61 549	<i>25,21</i>	94 203	<i>51,69</i>	(32 654)	<i>-34,66</i>
Autres produits d'exploitation	536	<i>0,22</i>	242	<i>0,13</i>	294	<i>121,64</i>
PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	536	<i>0,22</i>	242	<i>0,13</i>	294	<i>121,64</i>
Transfert de charges	12 088	<i>4,95</i>	16 064	<i>8,81</i>	(3 976)	<i>-24,75</i>
TRANSF. CHARGES EXPL. NON SOUM	11 440	<i>4,69</i>	12 387	<i>6,80</i>	(947)	<i>-7,64</i>
INDEMNITES JOURNALIERES	(332)	<i>-0,14</i>	3 677	<i>2,02</i>	(4 010)	<i>-109,03</i>
PRISE EN CHARGE FORMATION	980	<i>0,40</i>			980	
Dotations aux amortissements et provisions	9 317	<i>3,82</i>	7 913	<i>4,34</i>	1 404	<i>17,74</i>
DOTATION AMORTISSEMENT CORPORE	9 317	<i>3,82</i>	7 913	<i>4,34</i>	1 404	<i>17,74</i>
Autres charges de gestion courante	24 013	<i>9,83</i>	22 552	<i>12,37</i>	1 461	<i>6,48</i>
DROIT D'AUTEURS	23 694	<i>9,70</i>	22 375	<i>12,28</i>	1 319	<i>5,89</i>
AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	319	<i>0,13</i>	177	<i>0,10</i>	142	<i>80,03</i>
RESULTAT D'EXPLOITATION	40 844	<i>16,73</i>	80 044	<i>43,92</i>	(39 200)	<i>-48,97</i>
Produits financiers	1 228	<i>0,50</i>	3 665	<i>2,01</i>	(2 437)	<i>-66,49</i>
GAIN DE CHANGE	2				2	
PRODUITS FINANCIERS	1 226	<i>0,50</i>	2 665	<i>1,46</i>	(1 439)	<i>-54,00</i>
AUTRES PRODUITS FINANCIERS			1 000	<i>0,55</i>	(1 000)	<i>-100,00</i>
Perte supportée ou bénéfice transféré			40	<i>0,02</i>	(40)	<i>-100,00</i>
REVERSEMENT DE RECETTES			40	<i>0,02</i>	(40)	<i>-100,00</i>
Charges financières	516	<i>0,21</i>	358	<i>0,20</i>	158	<i>44,27</i>
INTERET SUR EMPRUNT	97	<i>0,04</i>	94	<i>0,05</i>	3	<i>3,31</i>
INTERET BANCAIRE			29	<i>0,02</i>	(29)	<i>-100,00</i>
COMMISSION	410	<i>0,17</i>	235	<i>0,13</i>	175	<i>74,29</i>
PERTE DE CHANGE	10				10	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	41 556	<i>17,02</i>	83 311	<i>45,71</i>	(41 755)	<i>-50,12</i>

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros	01/09/2013		01/09/2012		Variations	
	31/08/2014	12 mois	31/08/2013	12 mois		%
Produits exceptionnels	417	0,17	167	0,09	249	149,17
CESSION ELTS ACTIFS	417	0,17	167	0,09	249	149,17
Charges exceptionnelles	3 251	1,33	35	0,02	3 216	N/S
PENALITES ET AMENDES	35	0,01	35	0,02		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 154	1,29			3 154	
VNC/CESSIONIMMOBILISATIONS	62	0,03			62	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 834)	-1,16	132	0,07	(2 966)	N/S
Impôts sur les bénéfices	3 370	1,38	18 505	10,15	(15 135)	-81,79
IMPOT SOCIETE	3 370	1,38	18 505	10,15	(15 135)	-81,79
RESULTAT DE L'EXERCICE	35 352	14,48	64 938	35,63	(29 586)	-45,56

Etats financiers au 31/08/2014



Bilan

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/08/2014			31/08/2013
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	7 627	7 627		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				3 000
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	2 199	2 199		
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	31 747	24 204	7 544	9 924
	Autres immobilisations corporelles	31 208	23 585	7 623	12 058
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	713		713	713	
TOTAL (II)		73 494	57 614	15 880	25 695
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	866		866	851
	Avances et Acomptes versés sur commandes	8		8	
	CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés	4 225		4 225	5 318	
Autres créances	230 968		230 968	219 369	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	295 287		295 287	293 315	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	53 469		53 469	45 018
	TOTAL (III)	584 822		584 822	563 871
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		658 316	57 614	600 702	589 566

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/08/2014

31/08/2013

		31/08/2014	31/08/2013
Capitaux Propres	Capital social ou individuel		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 634	7 634
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
Autres réserves			
Report à nouveau	68 222	3 284	
Résultat de l'exercice	35 352	64 938	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	111 208	75 857
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 871	6 516
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 675	47 416
	Dettes fiscales et sociales	39 892	49 914
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	918		
Autres dettes	127 154	124 000	
Produits constatés d'avance (1)	276 984	285 862	
	Total des dettes	489 493	513 709
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	600 702	589 566
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	35 351,75	64 938,18
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	488 192	509 842	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		126	

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/09/2013		01/09/2012		Variations	
	31/08/2014	12 mois	31/08/2013	12 mois		%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	15 880	2,64	25 695	4,36	(9 815)	-38,20
Concessions brevets et droits similaires						
CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIR	7 627	1,27	7 627	1,29		
AMORT LOGICIEL BREVET	(7 627)	-1,27	(7 627)	-1,29		
Autres immobilisations incorporelles			3 000	0,51	(3 000)	-100,00
IMMO INCORPORELLE EN COURS			3 000	0,51	(3 000)	-100,00
Constructions						
AGENC. CONSTRUCTION AUTRU	2 199	0,37	2 199	0,37		
AMORT AG CONTR SOL AUTRU	(2 199)	-0,37	(2 199)	-0,37		
Installations techniques, matériel et outillage	7 544	1,26	9 924	1,68	(2 380)	-23,99
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATE	31 747	5,29	31 318	5,31	429	1,37
AMORT MATERIEL ET OUTILLAGE	(24 204)	-4,03	(21 394)	-3,63	(2 810)	-13,13
Autres immobilisations corporelles	7 623	1,27	12 058	2,05	(4 435)	-36,78
INSTAL AGENCE DIVERS	2 777	0,46	2 777	0,47		
MATERIEL DE TRANSPORT	20 565	3,42	24 328	4,13	(3 763)	-15,47
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATI	3 633	0,60	2 123	0,36	1 510	71,12
MOBILIER	4 233	0,70	5 273	0,89	(1 040)	-19,72
AMORT INSTAL ET AGENCEMENT	(2 777)	-0,46	(2 777)	-0,47		
AMORT MATERIEL TRANSPORT	(15 263)	-2,54	(13 973)	-2,37	(1 290)	-9,23
AMT MAT BUREAU ET INFO	(1 363)	-0,23	(420)	-0,07	(943)	-224,35
AMORT MOBILIER	(4 183)	-0,70	(5 273)	-0,89	1 090	20,67
Autres immobilisations financières	713	0,12	713	0,12		
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSE	713	0,12	713	0,12		
TOTAL III - Actif Circulant NET	584 822	97,36	563 871	95,64	20 951	3,72
Marchandises	866	0,14	851	0,14	15	1,74
STOCK DE MARCHANDISES	866	0,14	851	0,14	15	1,74
Avances & acomptes versés sur commandes	8				8	
FOURNITURE D ACPTES S/ COMMANDE	8				8	
Créances clients et comptes rattachés	4 225	0,70	5 318	0,90	(1 093)	-20,56
Collectif clients débiteurs			5 318	0,90	(5 318)	-100,00
CLIENTS	4 225	0,70			4 225	
Autres créances	230 968	38,45	219 369	37,21	11 598	5,29
Collectif fournisseurs débiteurs			519	0,09	(519)	-100,00
CONSIGNES/DECONSIGNES	18		59	0,01	(41)	-69,88
ACPTES SUR SALAIRES	50	0,01			50	
ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICES	21 566	3,59			21 566	
TVA SUR AUTRES BIENS ET SERVICES	1 089	0,18	8 050	1,37	(6 961)	-86,47
CREDIT DE TVA A REPORTER	1 387	0,23	4 364	0,74	(2 977)	-68,22
TVA DED A REGULARISER	5 409	0,90			5 409	
ETAT DEMANDE REMBT CREDIT TVA	2 500	0,42	8 000	1,36	(5 500)	-68,75
TVA S/ FACT NON PARVENUES	1 073	0,18	799	0,14	274	34,28
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	12 234	2,04	6 997	1,19	5 237	74,85
PRODUITS A RECEVOIR	185 642	30,90	190 582	32,33	(4 940)	-2,59
Disponibilités	295 287	49,16	293 315	49,75	1 972	0,67
SOCIETE GENERALE COMPTE PPAL	156 297	26,02	58 195	9,87	98 103	168,58

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/09/2013	12	01/09/2012	12	Variations	
	31/08/2014	mois	31/08/2013	mois		%
LIVRET A SG	76 482	12,73	76 160	12,92	323	0,42
LIVRET EPARGNE SG	61 371	10,22	156 000	26,46	(94 629)	-60,66
INTERETS COURUS A RECEVOIR	1 017	0,17	2 585	0,44	(1 568)	-60,66
CAISSE BILLETERIE			200	0,03	(200)	-100,00
CAISSE GENERALE	119	0,02	26		93	364,30
CAISSE BAR			150	0,03	(150)	-100,00
Charges constatées d'avance	53 469	8,90	45 018	7,64	8 452	18,77
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	53 469	8,90	45 018	7,64	8 452	18,77
TOTAL DU BILAN ACTIF	600 702	100,00	589 566	100,00	11 136	1,89

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/09/2013 31/08/2014	12 mois	01/09/2012 31/08/2013	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	111 208	<i>18,51</i>	75 857	<i>12,87</i>	35 352	<i>46,60</i>
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 634	<i>1,27</i>	7 634	<i>1,29</i>		
FOND ASSOCIATIF	7 634	<i>1,27</i>	7 634	<i>1,29</i>		
Report à nouveau	68 222	<i>11,36</i>	3 284	<i>0,56</i>	64 938	<i>N/S</i>
REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDIT)	68 222	<i>11,36</i>	3 284	<i>0,56</i>	64 938	<i>N/S</i>
RESULTAT DE L'EXERCICE	35 352	<i>5,89</i>	64 938	<i>11,01</i>	(29 586)	<i>-45,56</i>
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	489 493	<i>81,49</i>	513 709	<i>87,13</i>	(24 216)	<i>-4,71</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 871	<i>0,64</i>	6 516	<i>1,11</i>	(2 646)	<i>-40,60</i>
EMPRUNT RENAULT	3 867	<i>0,64</i>	6 384	<i>1,08</i>	(2 517)	<i>-39,43</i>
INT COURUS/ EMPRUNT	4		7		(3)	<i>-39,42</i>
BNP			126	<i>0,02</i>	(126)	<i>-100,00</i>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 675	<i>6,77</i>	47 416	<i>8,04</i>	(6 741)	<i>-14,22</i>
Collectif fournisseurs créditeurs			41 393	<i>7,02</i>	(41 393)	<i>-100,00</i>
FOURNISSEUR	33 576	<i>5,59</i>			33 576	
FRS FACTURES NON PARVENUE	7 099	<i>1,18</i>	6 023	<i>1,02</i>	1 076	<i>17,87</i>
Dettes fiscales et sociales	39 892	<i>6,64</i>	49 914	<i>8,47</i>	(10 022)	<i>-20,08</i>
PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES	183	<i>0,03</i>			183	
PROV.PRIME A PAYER	3 397	<i>0,57</i>			3 397	
SECURITE SOCIALE	11 666	<i>1,94</i>	10 780	<i>1,83</i>	886	<i>8,21</i>
AUDIENS	6 654	<i>1,11</i>	6 020	<i>1,02</i>	635	<i>10,54</i>
AFDAS FPC	951	<i>0,16</i>	849	<i>0,14</i>	102	<i>12,06</i>
ADREA MUTUELLE	3 095	<i>0,52</i>	3 231	<i>0,55</i>	(136)	<i>-4,21</i>
POLE EMPLOI SPECTACLE	34	<i>0,01</i>	29		5	<i>17,72</i>
CONGES SPECTACLES	44	<i>0,01</i>			44	
FNAS	652	<i>0,11</i>	597	<i>0,10</i>	55	<i>9,24</i>
SMT	642	<i>0,11</i>	637	<i>0,11</i>	4	<i>0,70</i>
FCAP	130	<i>0,02</i>	119	<i>0,02</i>	11	<i>9,24</i>
PROVISION CHARGES SUR PRIME	1 529	<i>0,25</i>			1 529	
ETAT CAP	52	<i>0,01</i>	44	<i>0,01</i>	8	<i>19,05</i>
ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICE			18 505	<i>3,14</i>	(18 505)	<i>-100,00</i>
TVA COLLECTEE 19,6 % DEBITS	12		600	<i>0,10</i>	(587)	<i>-97,92</i>
TVA COLLECTEE 2.10%	34	<i>0,01</i>	34	<i>0,01</i>	1	<i>2,53</i>
TVA COLLECTEE 20%	378	<i>0,06</i>			378	
TVA COLLECTEE 10%	6				6	
TVA DED A REGULARISER			3 153	<i>0,53</i>	(3 153)	<i>-100,00</i>
TVA COLLECTEE A REGUL	5 387	<i>0,90</i>	1 177	<i>0,20</i>	4 210	<i>357,69</i>
ETAT CAP	5 045	<i>0,84</i>	4 140	<i>0,70</i>	905	<i>21,86</i>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	918	<i>0,15</i>			918	
FNP IMMOBILISATIONS	918	<i>0,15</i>			918	
Autres dettes	127 154	<i>21,17</i>	124 000	<i>21,03</i>	3 154	<i>2,54</i>
CHARGES A PAYER	127 154	<i>21,17</i>	124 000	<i>21,03</i>	3 154	<i>2,54</i>
Produits constatés d'avance	276 984	<i>46,11</i>	285 862	<i>48,49</i>	(8 879)	<i>-3,11</i>
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	276 984	<i>46,11</i>	285 862	<i>48,49</i>	(8 879)	<i>-3,11</i>

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/09/2013	12	01/09/2012	12	Variations	%
	31/08/2014	mois	31/08/2013	mois		
TOTAL DU BILAN PASSIF	600 702	100,00	589 566	100,00	11 136	1,89

Etats financiers au 31/08/2014

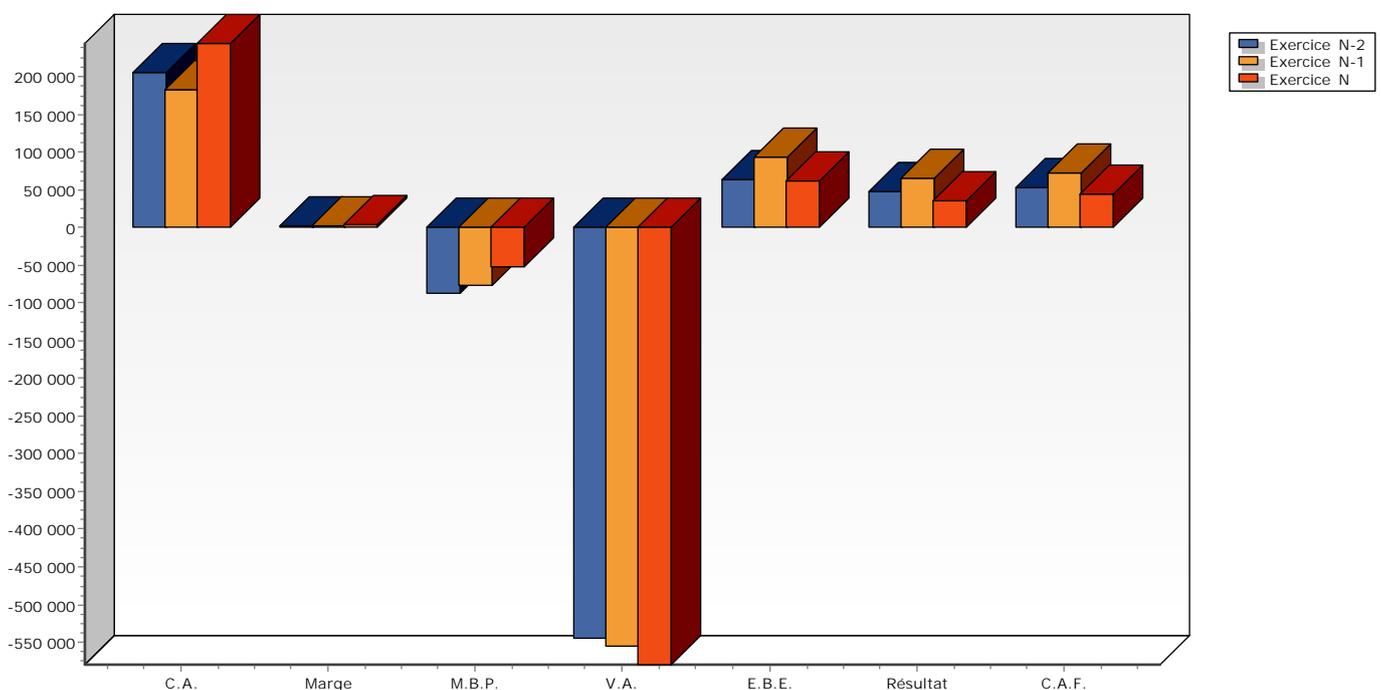


Dossier de Gestion

Chiffres clés de l'entreprise

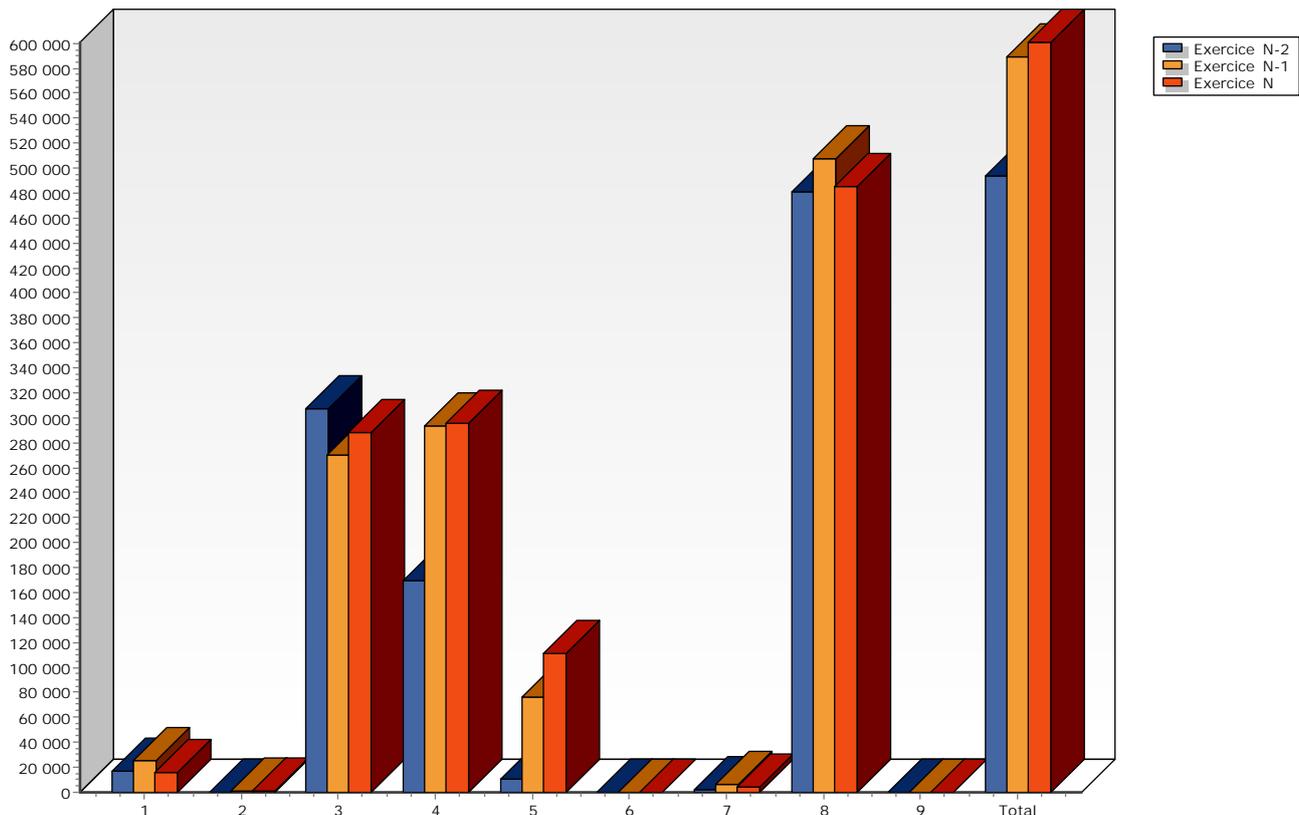
Etat exprimé en euros

	31/08/2014	31/08/2013	Variation N/N-1		31/08/2012
Nombre de mois	12	12			12
Chiffre d'affaires	244 189	182 258	61 931	33,98	205 147
Marge commerciale	3 516	1 949	1 567	80,42	3 155
<i>% sur vente de marchandises</i>	100,42	129,96			106,34
Marge brute de production	(51 929)	(76 536)	24 607	-32,15	(86 822)
<i>% sur production</i>	-21,58	-42,34			-42,94
Valeur ajoutée	(579 700)	(555 420)	(24 280)	4,37	(545 046)
<i>% sur CA</i>	-237,40	-304,74			-265,68
Excédent brut d'exploitation	61 549	94 203	(32 654)	-34,66	63 299
<i>% sur CA</i>	25,21	51,69			30,86
Résultat net comptable	35 352	64 938	(29 586)	-45,56	47 281
<i>% sur CA</i>	14,48	35,63			23,05
Capacité d'autofinancement	44 314	72 684	(28 370)	-39,03	52 989
Besoin en fonds de roulement	(196 088)	(236 637)	40 549	-17,14	(173 100)
<i>Nombre de jours de CA</i>	(289,09)	(467,41)			(303,76)
Rotations (en jours)					
- Stock marchandises					28,79
- Stock produits finis					0,45
- Crédit fournisseurs	16,60	21,57			
- Crédit clients	5,33	9,10			



Bilans Comparatifs

Etat exprimé en euros	31/08/2012	31/08/2013	31/08/2014
1 - Immobilisations nettes	16 423 3,33	25 695 4,36	15 880 2,64
2 - Valeurs d'exploitation	402 0,08	851 0,14	866 0,14
3 - Réalisable	307 287 62,26	269 705 45,75	288 669 48,06
4 - Disponible	169 468 34,33	293 315 49,75	295 287 49,16
TOTAL ACTIF	493 580 100,00	589 566 100,00	600 702 100,00
5 - Capitaux propres	10 918 2,21	75 857 12,87	111 208 18,51
6 - Provisions pour risques et charges			
7 - Emprunts à long et moyen terme	1 873 0,38	6 391 1,08	3 871 0,64
8 - Exigible à court terme	480 789 97,41	507 193 86,03	485 623 80,84
9 - Concours bancaires courants		126 0,02	
TOTAL PASSIF	493 580 100,00	589 566 100,00	600 702 100,00



Détermination de la capacité d'autofinancement

Etat exprimé en euros	31/08/2014	31/08/2013	31/08/2012
Nombre de mois de la période	12	12	12
Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)	61 549	94 203	63 299
+ Transferts de charges (d'exploitation)	12 088	16 064	12 253
+ Autres produits (d'exploitation)	536	242	78
- Autres charges (d'exploitation)	24 013	22 552	22 546
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		(40)	
+ Produits financiers	1 228	3 665	1 524
- Charges financières	516	358	361
+ Produits exceptionnels			126
- Charges exceptionnelles	3 189	35	1 284
- Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
- Impôts sur les bénéfices	3 370	18 505	102
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	44 314	72 684	52 989

Etats financiers au 31/08/2014



Annexes comptables

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **600 702** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 423 102** euros et un total **charges** de **1 387 750** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **35 352** euros.

L'exercice considéré débute le **01/09/2013** et finit le **31/08/2014**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1er juin 2005 du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en-cours

A la date de clôture les stocks de marchandises sont valorisés au coût d'acquisition en retenant comme référence le dernier prix d'achat connu.

Par application du principe de prudence, et conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire du stock est inférieure à la valeur comptable retenue.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2014
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	10 627			3 000		7 627
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 627			3 000		7 627
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	2 199					2 199
Instal technique, matériel outillage industriels	31 318		1 003		574	31 747
Instal., agencement, aménagement divers	2 777					2 777
Matériel de transport	24 328				3 763	20 565
Matériel de bureau, mobilier	7 396		1 560		1 090	7 866
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	68 018		2 563		5 427	65 155
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	713					713
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	713					713
TOTAL	79 357		2 563	3 000	5 427	73 494

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2014
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	7 627			7 627
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 627			7 627
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	2 199			2 199
Instal technique, matériel outillage industriels	21 394	3 322	512	24 204
Autres Instal., agencement, aménagement divers	2 777			2 777
Matériel de transport	13 973	5 052	3 763	15 263
Matériel de bureau, mobilier	5 693	943	1 090	5 546
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 036	9 317	5 365	49 988
TOTAL	53 663	9 317	5 365	57 614

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/08/2014
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Provisions fiscales implant. étranger avant 1.1.92 Provisions fiscales implant. étranger après 1.1.92 Provisions fiscales pour prêts d'installation Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

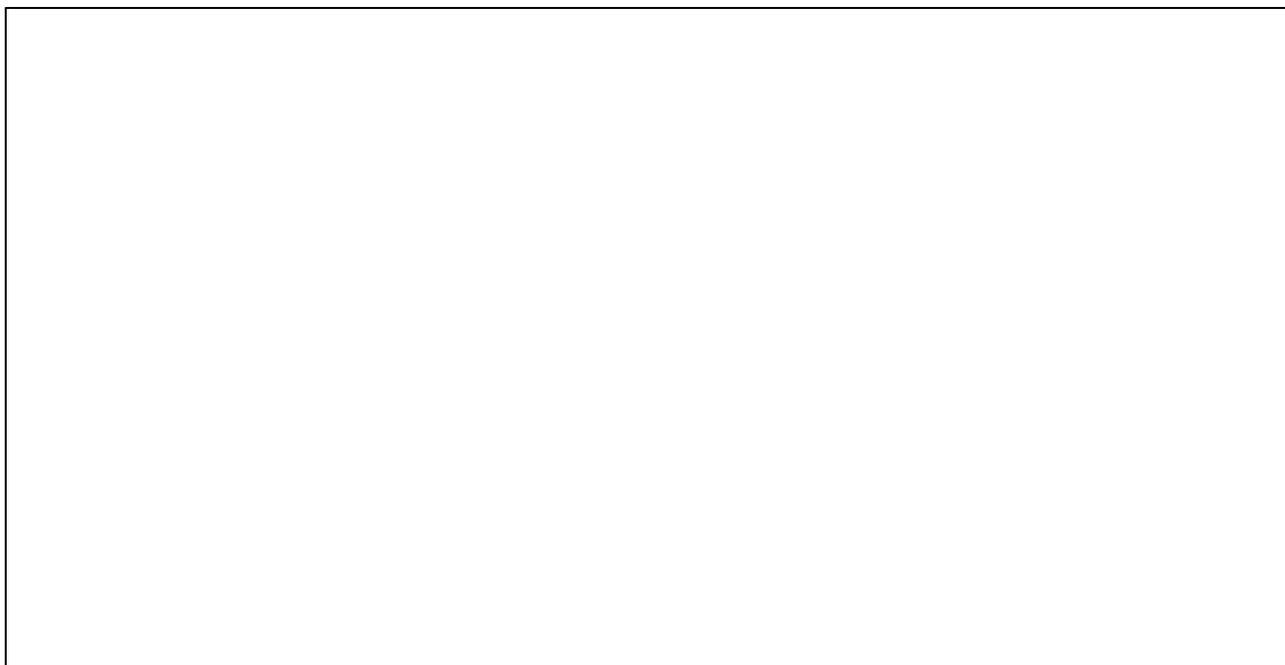
Etat exprimé en euros		31/08/2014	1 an au plus	plus d'1 an	
		CREANCES		Créances rattachées à des participations Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières	713
Clients douteux ou litigieux Autres créances clients	4 225			4 225	
		Créances représentatives des titres prêtés			
		Personnel et comptes rattachés	50	50	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Impôts sur les bénéficiaires	21 566	21 566	
		Taxes sur la valeur ajoutée	11 458	11 458	
		Autres impôts, taxes versements assimilés			
		Divers	12 234	12 234	
		Groupe et associés (2)			
		Débiteurs divers	185 660	185 660	
		Charges constatées d'avances	53 469	53 469	
		TOTAL DES CREANCES	289 374	288 661	713
(1) Prêts accordés en cours d'exercice					
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					

		31/08/2014	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans	
		DETTES		Emprunts obligataires convertibles (1) Autres emprunts obligataires (1) Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1) Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	3 871	2 570
Emprunts et dettes financières divers (1) (2) Fournisseurs et comptes rattachés	40 675			40 675		
		Personnel et comptes rattachés	3 580	3 580		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 449	25 449		
		Impôts sur les bénéficiaires				
		Taxes sur la valeur ajoutée	5 817	5 817		
		Obligations cautionnées				
		Autres impôts, taxes et assimilés	5 045	5 045		
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	918	918		
		Groupe et associés (2)				
		Autres dettes	127 154	127 154		
		Dette représentative de titres empruntés				
		Produits constatés d'avance	276 984	276 984		
		TOTAL DES DETTES	489 493	488 192	1 301	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice						
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		2 517				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)						

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros	31/08/2014	31/08/2013	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	198 893	200 164	(1 271)	-0,63
TOTAL	198 893	200 164	(1 271)	-0,63



Produits à recevoir (détail) au 31/08/2014

Libellé	Montant
PAR - LES CLASSIQUES 2013/2014	26 151
PAR - DRAC PROJET ART 2013/2014	134 672
PAR - CONSEIL GENERAL 2013/2014	3 232
PAR - CONSEIL REGIONAL 2013/2014	20 607
PAR -AFDAS PRISE EN CHARGE FORMATION	980
PAR-INTERETS COURUS PLACEMENTS	1 017
PROVISION CICE 2014	12 234
Totalisation	198 893

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros	31/08/2014	31/08/2013	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4	7	(3)	-39,42
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 099	6 023	1 076	17,87
Dettes fiscales et sociales	10 023	4 184	5 839	139,57
Dettes fournisseurs d'immobilisation	918		918	
Autres dettes	127 154	124 000	3 154	2,54
TOTAL	145 198	134 213	10 985	8,18

Charges à payer (détail)

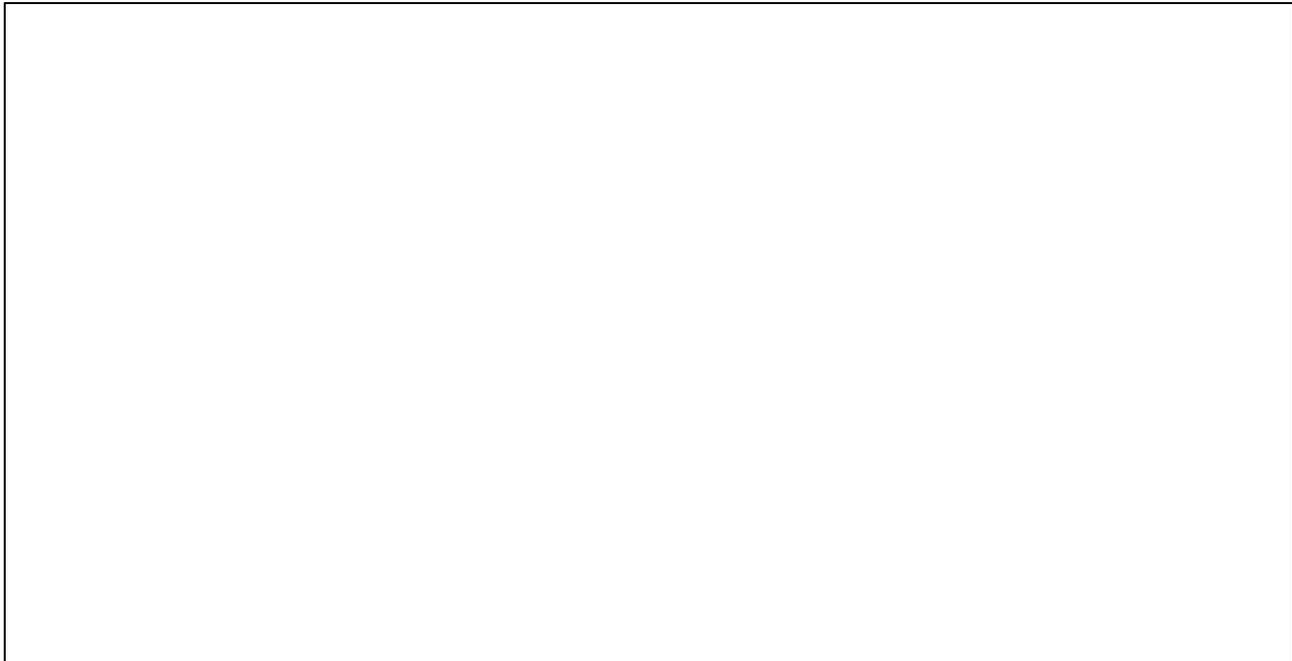
au 31/08/2014

Libellé	Montant
FNP EDF THEATRE AOUT 2014	849
FNP LYONNAISE EAUX 07.08 2014	693
FNP-GDF AOUT	90
FNP-CULLIGAN JUILLET AOUT	55
FNP MORIZE audit légal bilan 310814	3 840
FNP-DEF HONORAIRES COMPTABLES	180
FNP-FORMATION COMPTABLE ESTELLE	980
FNP-TEL CC 06+07+08	60
FNP-TEL PK 07+08	40
FNP-DT AUTEUR LA FEMME TORTUE	86
FNP-CNV RAVEL L HOMME D HABITUDE	227
FNP-LIFEBOOK A512 SERVICE CIVIQUE	918
CAP LOYER THEATRE 01/2014-08/2014	124 000
INTERETS COURUS NON ECHUS	5
CAP-PROVISION PRIMES A PAYER	3 397
CAP-PROVISION CHARGES SOCIALES/PRIMES	1 529
CAP-CMB 2014	52
CAP-TAXE APPRENTISSAGE	1 625
CAP-TAXE ORDURES MENAGERES	1 547
CAP-TAXE HABITATION 2012-2013-2014	1 872
CAP-REVERSEMENT ASSURANCE MAIRIE	3 154
Totalisation	145 198

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	31/08/2014	31/08/2013	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	53 469	45 018	8 452	18,77
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	53 469	45 018	8 452	18,77



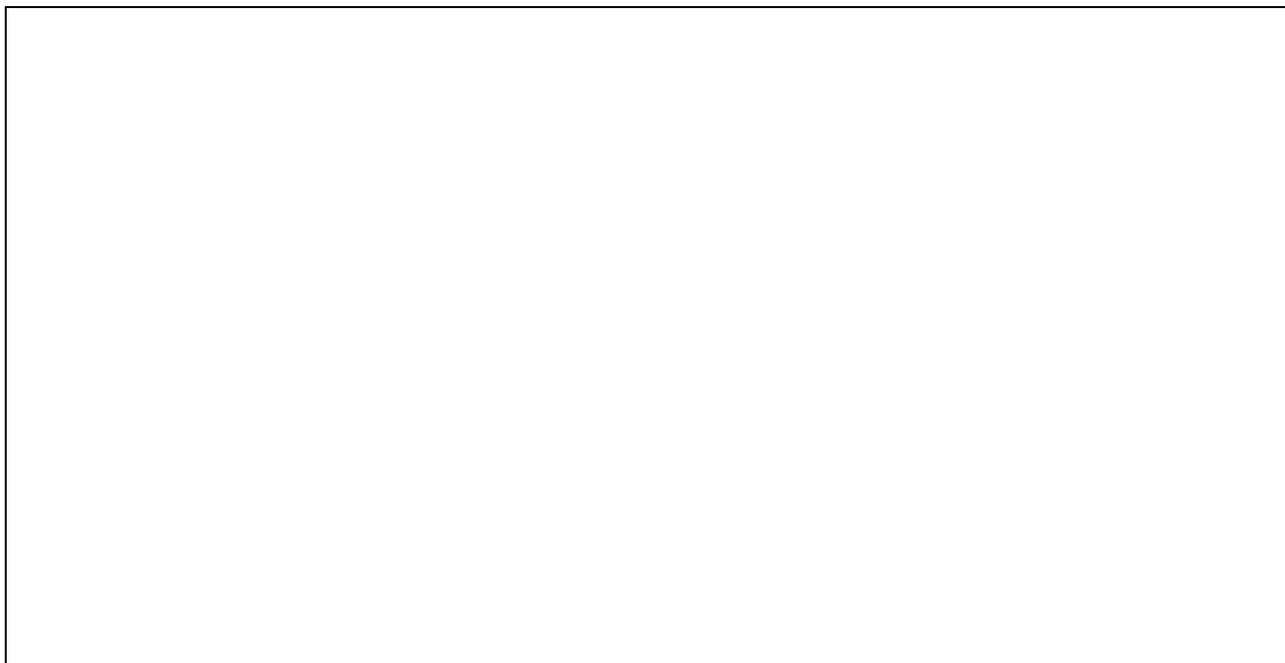
Charges constatées d'avance (détail) au 31/08/2014

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
CCA - ANNE DE LA GIRAUDIERE 14/15			2 274		
CCA - BARBES L EFFRAYANTE FORET 14/15			7 500		
CCA - ORPHEE 14/15			1 000		
CCA - DACTYL BURO saison 2014-2015			432		
CCA BNP LOCATION 09/2014			197		
CCA - PITNEY BOWES			224		
CCA ALCION MAINTENANCE 09/2014			257		
CCA -DAMOCLES MAINTENANCE 09/2014			109		
CCA SCUTUM ABT 09/2014			61		
CCA ASSURANCES MAIF 2014			4 433		
CCA - MILLENAIRE ABT			270		
CCA - JURISCENE ABT			179		
CCA - YONNE REPUBLICAINE ABT			100		
CCA - DALLOZ ABT			67		
CCA-PERROTET GRAPHISME 14/15			14 000		
CCA -LEZARD GRAPHIQUE AFFICHES 14/15			748		
CCA - MANUFACTURE BROCHURE 14/15			17 985		
CCA ORANGE LIGNE FIXE ET MOBILE ABT			237		
CCA ORANGE BUSINESS			26		
CCA COTIS 2014 OFFICE TOURISME			38		
CCA SCENES PUBLIQUES 2014			393		
CCA -SMT 2014			387		
CCA - ENFANTILLAGES 14/15			2 550		
Totalisation			53 469		

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	31/08/2014	31/08/2013	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	276 984	285 862	(8 879)	-3,11
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	276 984	285 862	(8 879)	-3,11



Produits constatés d'avance (détail) au 31/08/2014

Détail des produits constatés d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
PCA SUBV MAIRIE 2014			205 831		
PCA LOYERS MAIRIE 2014			62 000		
PCA-SUBV ATELIER THEATRE 2014			9 153		
Totalisation			276 984		

ANNEXE - Elément 12

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/08/2014

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

ANNEXE - Eléments 13

Effectif moyen

31/08/2014

Interne

Externe

	31/08/2014	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		4	
Professions intermédiaires			
Employés		10	
Ouvriers			
TOTAL		14	

ANNEXE - Elément supplémentaire

Transferts de charges

Etat exprimé en euros

31/08/2014

Parts salariales des chèques déjeuners	7 235
Indemnités journalières	(332)
Remboursement divers	980
Indemnités assurance	4 205
TOTAL	12 088

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires	7 634			7 634
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	3 284	64 938		68 222
Résultat de l'exercice	64 938	35 352	64 938	35 352
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	75 856	100 290	64 938	111 208

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/08/2014

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus NEANT		
Avais, cautions et garanties NEANT		
Engagements de crédit-bail NEANT		
Engagements en pensions, retraite et assimilés NEANT		
Autres engagements NEANT		
Total des engagements financiers (1)		
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Annexe libre

ETAT DES SUBVENTIONS COMPTABILISEES AU 31/08/2014

Etat exprimé en euros

ETAT DES SUBVENTIONS 2013/2014

Conformément à ce qui a été adopté lors du Conseil d'administration du 19/06/2007, les subventions sont rattachées à la saison artistique donc à l'exercice comptable, excepté la subvention de la Ville d'Auxerre qui est attribuée par année civile.

N° COMPTES	INTITULE	SUBV HT PERCUE! S/EX	PROV EX 2013-2014	EXT PROV EX 2012-2013	SOLDE
740001	SUBVENTIONMAIRIE	617 492.65	- 205 830.88	203 117.86	614 779.63
740002	SUBVENTIONMAIRIELOYER	186 000.00	- 62 000.00	62 000.00	186 000.00
740003	LESCLASSIQUES D'AUXERRE	32 354.55	26 150.84	- 9 010.77	49 494.62
740050	ATELIERTHEATREMAIRIE	27 458.33	- 9 152.78	9 125.00	27 430.55
740100	DRACPROJETARTISTIQ	134 671.89	134 671.89	- 134 671.89	134 671.89
740110	DRACATELIER AEDES	14 691.48	-	-	17 324.19
	DRACATELIERLYCEEPRO	2 632.71	-	-	
740111	DRACATELIER	8 333.33	-	-	10 416.66
	DRACATELIERPRISON	2 083.33	-	-	
740140	SUBVCONSEILGENERAL	6 562.19	3 232.13	-	9 794.32
740150	SUBVCONSEILREGION	110 479.93	20 607.24	- 33 143.98	97 943.19
740158	SUBVENTIONCNV	2 052.17	-	-	2 052.17
740200	CONTRATSAIDES	10 152.79	-	-	10 152.79
740910	SPIPATELIERSPRISON	4 583.33	-	-	4 583.33
TOTAL		1 159 548.69	- 92 321.56	97 416.22	1 164 643.35

ANNEXE - Elément 1

Annexe complémentaire

Etat exprimé en euros

AUTRES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENT RETRAITE

Conformément à l'article L 123-13 du code de commerce l'entreprise a procédé à l'évaluation des indemnités de fin de carrière.

L'engagement des indemnités départ en retraite s'élève au 31/08/2014 à 13 574€ et n'a pas fait l'objet de provision en comptabilité.

L'engagement a été calculé de façon actuarielle en retenant un départ à l'initiative du salarié et les paramètres suivants :

Convention collective : Entreprises artistiques et culturelles

Age de départ en retraite supposé : 62 ans

Taux d'actualisation : 2,25%

Taux de charges sociales : 55 % (salariés cadres) et 46% (salariés non cadres)

Table de mortalité : TV88/90

Méthode d'évaluation : Rétrospectif au prorata temporis

La société a procédé au calcul de l'engagement pour départ à la retraite.

Durée de l'engagement	Montant
A moins d'1 an	0
De 1 à 5 ans	0
De 6 à 10 ans	0
De 10 à 15ans	3 290€
TOTAL DE L'ENGAGEMENT	3 290€

Annexe complémentaire

Etat exprimé en euros

ENGAGEMENT DIF

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, l'entreprise accorde à ses salariés un droit individuel d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de 6 ans.

Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures.

Aucune charge n'a été comptabilisée dans l'exercice, en application de l'avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNCC.

Compte tenu du caractère insuffisamment probable de cet engagement, qui ne sera honoré que sur demande expresse du salarié et qui disparaît dès qu'un salarié quitte l'entreprise, le calcul a été effectué en retenant les critères suivants :

- Calcul effectué pour tous les salariés présents à la date d'arrêté des comptes.

- Calcul effectué pour les salariés en Contrat à durée Indéterminée uniquement.

- Calcul effectué selon le cadre minimum fixé par la loi, à savoir 20 heures par an par salarié à compter du 07 mai 2004, sans tenir compte des spécificités des conventions collectives dont l'impact est non significatif.

Le montant porté en annexe est donc un montant maximum, dont la probabilité de réalisation n'est pas connue à ce jour.

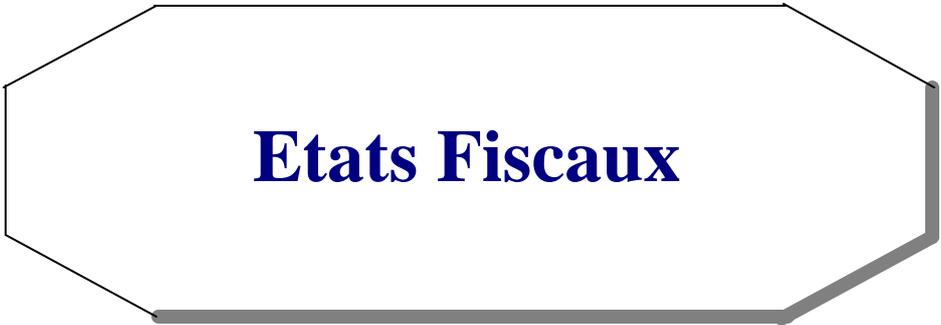
Le volume d'heure potentiellement acquises à la clôture de l'exercice est **de 898 heures**. Compte tenu de ce volume d'heure et du salaire moyen horaire dans l'entreprise, le montant de l'engagement maximum de la société est estimé au 31/08/2014 à **13 668€**.

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux articles R.123-198-9° et R233-14-17° du code de commerce, nous portons à votre connaissance que les honoraires des commissaires aux comptes inclus au compte de résultat s'élèvent à 3 100. Ces honoraires se décomposent comme suit :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal : 3 100€ ht

Etats fiscaux au 31/08/2014



Etats Fiscaux

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
Association AIDA LE THEATRE	40294043100016	9001Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
54 Rue Joubert		
89000 AUXERRE		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs <i>(tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)</i>	22 464
b	Dont plus-value nette à court terme <i>(tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)</i>	355
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice <i>(tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)</i>	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice <i>(pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)</i>	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI <i>(tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)</i>	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice <i>(pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)</i>	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	22 464
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	22 464

III. Bénéfices soumis au taux normal		
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%		
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01092013** et clos le **31082014** Régime simplifié d'imposition
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Régime réel normal

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE D'AUXERRE, 8 rue des Moreaux, 89010 AUXERRE CEDEX
 Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
Association AIDA LE THEATRE
 54 Rue Joubert
 89000 AUXERRE

Identification du destinataire
652 **306181** **40294043100016**
 Insp. IFU N° dossier N° Siret

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITE
 Activités exercées (souligner l'activité principale) : **Théâtre**
 Si vous avez changé d'activité, cochez la case

REGIME FISCAL DES GROUPES
 Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)
 - Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
 - Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	<input type="text" value="0"/>	Bénéfice imposable au taux de 15%	<input type="text" value="22 464"/>	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	<input type="text"/>
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	<input type="text"/>	Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)	<input type="text"/>	Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	<input type="text"/>
	Autres plus-values imposables au taux de 19%	<input type="text"/>	Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%	<input type="text"/>	Plus-values exonérées art.238 quinquies	<input type="text"/>

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
 (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Pôle de compétitivité
 Entreprises nouvelles art.44 septies Zones franches d'activité art.44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies
 Sociétés d'investissements immobiliers cotées Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
 Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATI (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

CGA Viseur conventionné
 Nom, adresse, téléphone, télécopie : CAPEC BF 16 Bd Lyautey 89000 AUXERRE 03.86.51.42.21
 - Professionnel de l'expertise comptable :
 I
 - Conseil :
 - CGA :
 - N° d'agrément du CGA

A Auxerre....., le06012014.....
 Signature et qualité du déclarant
 George BASSAN Présidente

N° 2065 - A CD - GROUPE Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès, de rectification, de suppression et de destruction.

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

Association AIDA LE THEATRE
31082014

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)
			FORD FOCUS 5	SERVICE ARTISTIQUE ET ADMINISTRATIF	P

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2013 , montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i> du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNEE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise Association AIDA LE THEATRE
Adresse 54 Rue Joubert 89000 AUXERRE

du 01092013
au 31082014

A - FRAIS ALLOUES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES (v. notice 1)		
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPE		ADRESSE COMPLETE
1	KECHKEGUIAN Pierre Directeur	7 rue Hubert Fabureau 89000 AUXERRE
2	CLEMENT Claire Responsable communication	Rue du Chateau d'Eau 89290 VENOY
3	DESNOYERS Guillaume Régisseur général	13 avenue de Grattery 89000 AUXERRE
4	DAMERON Barbara Chargée Accueil Resp.	8 rue de Brichoux 89000 AUXERRE
5	TISSIER DUSSAULT Maud Responsable administratif	38 rue du Milieu 89110 VILLIERS SUR THOLON
6		
7		
8		
9		
10		

REMUNERATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DEPENSES ET CHARGES AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	53 225			53 225				53 225
2	32 717			32 717				32 717
3	31 117			31 117				31 117
4	27 973			27 973				27 973
5	20 493			20 493				20 493
6								
7								
8								
9								
10								
**	165 525			165 525				165 525

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ELEMENTS DE REFERENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) 10	165 525	- de l'exercice 10	22 464
- de l'exercice précédent 10	168 598	- de l'exercice précédent 10	76 481
Nom et qualité du signataire George BASSAN Présidente		A Auxerre....., le 06/01/2014 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : **Association AIDA LE THEATRE** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * **12**

Adresse de l'entreprise : **54 Rue Joubert 89000 AUXERRE** Durée de l'exercice précédent * **12**

Numéro SIRET * **4 0 2 9 4 0 4 3 1 0 0 0 1 6** Néant *

Exercice N, clos le, **31082014** N-1 **31082013**

Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3 Net 4

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement *				
	Frais de développement*				
	Concessions, brevets et droits similaires	7 627	7 627		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				3 000
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
	Terrains				
	Constructions	2 199	2 199		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	31 747	24 204	7 544	9 924
	Autres immobilisations corporelles	31 208	23 585	7 623	12 058
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières *	713		713	713	
TOTAL (II)	73 494	57 614	15 880	25 695	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *				
	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	866		866	851
	Avances et acomptes versés sur commandes	8		8	
	CREANCES				
	Clients et comptes rattachés (3) *	4 225		4 225	5 318
	Autres créances (3)	230 968		230 968	219 369
DIVERS					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)					
Disponibilités	295 287		295 287	293 315	
Charges constatées d'avance (3) *	53 469		53 469	45 018	
TOTAL (III)	584 822		584 822	563 871	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif * (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	658 316	57 614	600 702	589 566

Renvois : (1) Dont droit au bail: (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° 2050 - ACD-GROUPE Février 2014 - 136 014

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise Association AIDA LE THEATRE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :)	DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	7 634
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	68 222
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	35 352
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	111 208
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 871
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	40 675
	Dettes fiscales et sociales	DY	39 892
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	918
	Autres dettes	EA	127 154
Compte régul.	EB	276 984	
	EC	489 493	
TOTAL (IV)	ED	513 709	
Ecarts de conversion passif *	EE		
TOTAL GENERAL (I à V)		600 702	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	488 192	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	126	

Désignation de l'entreprise : Association AIDA LE THEATRE							Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 501	FB		FC	3 501	1 500	
	Production vendue { biens* services* }	FD		FE		FF			
		FG	240 688	FH		FI	240 688	180 758	
		FJ	244 189	FK		FL	244 189	182 258	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	1 164 643	1 137 101	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	12 088	16 064	
Autres produits (1) (11)					FQ	536	242		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 421 457	1 335 665	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(15)	(449)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	823 904	738 127	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	11 303	11 606	
	Salaires et traitements *					FY	365 105	332 010	
	Charges sociales (10)					FZ	146 987	143 863	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	9 317	7 913
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	24 013	22 552	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 380 613	1 255 621	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	40 844	80 044	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		40	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 226	3 665	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	2		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	1 228	3 665
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	506	358	
	Différences négatives de change					GS	10		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	516	358	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	712	3 307	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	41 556	83 311	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise Association AIDA LE THEATRE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	417 167
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	417 167
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 189 35
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	62
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 251 35
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 834) 132
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	3 370 18 505
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 423 102 1 339 497
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 387 750 1 274 559
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	35 352 64 938
RENVVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	12 088 16 064
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	23 694 22 375
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels		3 251	417
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/08/2014

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CONTRAVENTION	35	
VNCESSION IMMOBILISAION	62	
CESSION VEHICULE		417
RBST ASSURANCE A REVERSER A LA MAIRIE	3 154	
Totalisation	3 251	417

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT (Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise Association AIDA LE THEATRE										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
		TOTAL I				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.		TOTAL II				KD		2		3	
Frais d'établissement et de développement						CZ		D8		D9	
Autres postes d'immobilisations incorporelles						KD	10 627	KE		KF	
Terrains						KG		KH		KI	
Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
	Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com- posants	M2		KP	2 199	KQ		KR		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com- posants	M3		KS	31 318	KT		KU	1 003	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	2 777	KW		KX		
	Matériel de transport *				KY	24 328	KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	7 396	LC		LD	1 560	
Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
Avances et acomptes						LK		LL		LM	
TOTAL III						LN	68 018	LO		LP	2 563
Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières						1T	713	1U		1V	
TOTAL IV						LQ	713	LR		LS	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	79 357	ØH		ØJ	2 563
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
INCORP.		TOTAL I				CØ		DØ		D7	
Frais d'établissement et de développement						IN		DØ		D7	
Autres postes d'immobilisations incorporelles						IO	3 000	LW	7 627	1X	
Terrains						IP		LX		LZ	
Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MC	
	Sur sol d'autrui					IR		MD		ME	
Inst. gales, agencts et am. des constructions						IS		MG	2 199	MI	
Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT	574	MJ	31 747	ML	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers						IU		MN	2 777	MO
	Matériel de transport						IV	3 763	MP	20 565	MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier						IW	1 090	MT	7 866	MU
Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW	
Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA	
Avances et acomptes						NC		ND		NE	
TOTAL III						IY	5 427	NH	65 155	NI	
Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7	ØW
Autres participations						IØ		ØX		ØY	ØZ
Autres titres immobilisés						I1		2B		2C	2D
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	713	2F	2G
TOTAL IV						I3		NJ	713	NK	2H
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4	3 000	ØK	5 427	ØL	ØM
									73 494		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : **31 08 2014**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **Association AIDA LE THEATRE** Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° 2054 bis - ACD-GROUPE - 2014 01 50126 PO - Février 2014 - 136 019

6

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Association AIDA LE THEATRE	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	7 627	PF		PG		PH	7 627
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	2 199	PW		PX		PY	2 199
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	21 394	QA	3 322	QB	512	QC	24 204
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	2 777	QE		QF		QG	2 777
	Matériel de transport	QH	13 973	QI	5 052	QJ	3 763	QK	15 263
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 693	QM	943	QN	1 090	QO	5 546
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	46 036	QV	9 317	QW	5 365	QX	49 988
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	53 663	ØP	9 317	ØQ	5 365	ØR	57 614

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				N6
TOTAL I											
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				Q1
TOTAL II											
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			X1
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM							NO
TOTAL IV											
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NY					NZ		
Total général non ventilé (NS + NT + NU)											
Total général non ventilé (NW - NY)											

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Février 2014 - 136 021

N° 2055 - ACD-GROUPE

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Février 2014 - 136 022

N° 2056 - ACD-GROUPE

Désignation de l'entreprise : Association AIDA LE THEATRE					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	sur stocks et en cours	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur comptes clients	6N	6P	6R	6S	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6T	6U	6V	6W	
	TOTAL III	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7B	TY	TZ	UA		
	7C	UB	UC	UD		
		- d'exploitation	UE	UF		
		- financières	UG	UH		
		- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	713	UV	UW 713	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	4 225	4 225		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		Z1				
	Personnel et comptes rattachés		UY	50	50		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	21 566	21 566	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	11 458	11 458	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP	12 234	12 234	
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	185 660	185 660		
	Charges constatées d'avance		VS	53 469	53 469		
	TOTAUX		VT	289 374	288 661	713	
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	(2)	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH	3 871	2 570	1 301	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	40 675	40 675			
Personnel et comptes rattachés		8C	3 580	3 580			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	25 449	25 449			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	5 817	5 817		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5 045	5 045		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	918	918			
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	127 154	127 154			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L	276 984	276 984			
TOTAUX		VY	489 493	488 192	1 301		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	2 517	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Association AIDA LE THEATRE						Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31082014		
I. REINTEGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	35			
	Amendes et pénalités		WJ	35		Charges financières (art.212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					
REGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFERES	Moins-values nettes		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							
	à long terme		- imposées au taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
						TOTAL I		38 757		
II. DEDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
			- imposées au taux de 0 %							
			- imposées au taux de 19 %							
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
			- imputées sur les déficits antérieurs							
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *									
	Majoration d'amortissement *									
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC		
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères art. 209C		OT	Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI	16 293		
III. RESULTAT FISCAL						TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI	22 464			
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
RESULTAT FISCAL BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	22 464		XO	
									0	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Déductions diverses au 31/08/2014

Libellé	Montant
CICE	16 293
Totalisation	16 293

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise Association AIDA LE THEATRE		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations
	L1		Montant net à la fin de l'exercice

CREDITS D'IMPOTS					
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR	Crédit d'impôt famille	JS
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW	Autres imputations	JX	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	O1
					11 056

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
---	----	--------------------------

N° 2058-B - ACD-GROUPE Février 2014 - 136 034

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : Association AIDA LE THEATRE										Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	3 284		AFFECTATIONS	Affectations - Réserve légale	ZB								
						Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	64 938			Dividendes	ZE								
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions	ZF								
	TOTAL I	ØF	68 222			Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	68 222							
TOTAL II										68 222					
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)															
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV					
RENSEIGNEMENTS DIVERS															
						Exercice N :			Exercice N-1 :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT		292 617		257 294				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété)				J8	197 082		XQ		198 947		197 770			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU		542		1 173				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS		16 822		18 684				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST		314 977		263 206			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ		823 904		738 127				
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW							
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z		11 303		11 606				
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX		11 303		11 606					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY		41 138		28 094				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ		58 344		53 268				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS I, ou modèle 2460 de 2013) *						ØB		340 145						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS								
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 handicapés) : 0						YP		14		14				
	- Effectif affecté à l'activité artisanale						RL								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		%				
- Numéro de centre de gestion agréé * XP						- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0				ZR					
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA			Plus-values à 15%		JK			Plus-values à 0%		JL		
						Plus-values à 19%		JM			Imputations		JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD			Plus-values à 15%		JN			Plus-values à 0%		JO		
						Plus-values à 19%		JP			Imputations		JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH			N° SIRET de la société mère du groupe				JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **Association AIDA LE THEATRE**

Néant *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
1					
2					
3					
4					
5					
6	Cf.état 2059A-Détail...	5 427		5 365	62
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
			①			
			19%	15% ou 16%	0%	
1						
2						
3						
4						
5						
6	417	355	355			
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059A - Détail des immobilisations cédées au 31/08/2014

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 16%	Long t. 0%	Plus-values 19%
TVC 36CM MONO 16/06/2005	198		198									
SECHELINGE 14/11/2009	376		314		62		(62)	(62)				
KANGOO CTTE 52 27/05/2009	3 763		3 763			417	417	417				
RANGEMENT 3 P 30/08/2001	673		673									
LOT 2 FAUTEUILS 29/05/1998	417		417									
Totalisation	5 427		5 365		62	417	355	355				

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Association AIDA LE THEATRE Néant *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
N - 8					
N - 9					
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGrees DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **Association AIDA LE THEATRE** Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
- ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col. ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ❸	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❹	A 15 % Ou A 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

N° 2059-C - ACD-GROUPE

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2014

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Association AIDA LE THEATRE	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2059-D - ACD-GROUPE

Désignation de l'entreprise : Association AIDA LE THEATRE		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01092013 et clos le : 31082014 Durée en nombre de mois 12		
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	3 501
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	240 688
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	1 164 643
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	536
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	12 088
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	1 421 457
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	(15)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	624 957
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	24 013
Abandons de créances à caractère commercial	OX	
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	702
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	649 657
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG
		771 800
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)		SA
		771 800
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES
 DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

Au titre de 2013

Dénomination de l'entreprise : **Association AIDA LE THEATRE**
 Adresse : **54 Rue Joubert**

89000 AUXERRE

N° Siret de l'établissement principal : **40294043100016**

N° SIREN de la société tête de groupe :

Activité : **Théâtre**

Code activité : **9001Z**

Déclarant Nom du signataire **George BASSAN**

Qualité du signataire **Présidente**

A **Auxerre**

Le **06012014**

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du **01092013** au **31082014**

Entreprises à établissement unique et n'employant pas de salariés exerçant une activité plus de 3 mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions,...), considérées comme mono-établissement, sont dispensées de l'obligation de déclarer leurs effectifs salariés. Si vous êtes dans cette situation, veuillez cocher cette case A1.	A1	<input type="checkbox"/>
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	771 800
Chiffre d'affaires de référence	A3	256 277
Chiffre d'affaires de référence du groupe*	B6	

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Code NIC A4	Numéro du département A5	Commune de localisation (En toutes lettres) A6	Code INSEE commune A7	Nombre de salariés A8

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE

Numéro du département B1	Commune de localisation (En toutes lettres) B2	Code INSEE commune B3	Nombre de salariés B4

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)

17 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE **31|10|82|01|4**

N° SIRET **4 0 2 9 4 0 4 3 1 0 0 0 1 6**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **Association AIDA LE THEATRE**

ADRESSE (voie) **54 Rue Joubert**

CODE POSTAL **89000** VILLE **AUXERRE**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 []

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 []

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 []

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 []

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Février 2014 - 136 041

N° 2059-F - ACD-GROUPE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



(article 244 quater C du CGI)

Dépenses engagées
au titre de 2 013

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI

A COMPTER DU 2 JANVIER 2014, VOUS POURREZ TELE-DECLARER CE FORMULAIRE EN UTILISANT LA PROCEDURE EDI-TDFC. POUR PLUS D'INFORMATION SUR LA TELEDECLARATION, VEUILLEZ CONSULTER LE PORTAIL FISCAL WWW.IMPOTS.GOUV.FR, RUBRIQUE "PROFESSIONNELS"

Exercice ouvert le	01092013	Clos le	31082014
--------------------	-----------------	---------	-----------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIRET de l'entreprise
	40294043100016
Association AIDA LE THEATRE 54 Rue Joubert 89000 AUXERRE	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Sociétés bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIRET de la société mère

I - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT	ANNEE CIVILE 013	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année) ¹	1	276 392
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 4 %)	2	11 056
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x4 %) x 10%)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	11 056
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 7)	5	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 5)	6	11 056

II - CADRE A SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIRET	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt (1-2) x 3
	1	2	3	
TOTAL				7

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

III – CADRE A SERVIR POUR LA REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES MEMBRES DE SOCIETE DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIRET (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt 1	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) 2	% de droits détenus dans la société 3	Quote part du crédit d'impôt (1-2) x 3
TOTAL				

IV - UTILISATION DE LA CREANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou de la ligne 4)	8	11 056
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	9	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 10 :</i> <i>- le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est positif ;</i> <i>- zéro si le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) est négatif ou égal à zéro.</i>	10	11 056
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 du cadre II + ligne 10)	11	11 056

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de la ligne 8 de l'ensemble des déclarations n° 2079-CICE-SD déposées pour les sociétés du groupe)	12	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	13	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 14 :</i> <i>- le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) s'il est positif</i> <i>- zéro si le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) est négatif ou égal à zéro.</i>	14	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 14]	15	

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	16	3 370
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes et PME au sens communautaire) est à demander cadre V ou à partir du formulaire n°2573-SD	17	7 686

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : reporter le montant du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 11 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042C-PRO (case 8TL ou 8UW).

IV-4. Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit (hors préfinancement) :

Solde de la créance non imputé sur l'impôt dont la mobilisation sera demandée	18	
---	----	--

V - DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA CREANCE PAR LES ENTREPRISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Précisions :

- Ce cadre est à compléter uniquement lorsque la créance n'a pu être, totalement ou partiellement, imputée sur l'impôt dû (montant de la créance supérieur au montant de l'impôt dû), soit à l'issue de la période d'imputation, soit lorsque l'entreprise peut en demander la restitution immédiate. Le remboursement peut également être demandé à partir du formulaire n°2573-SD.

A compter du 3 mars 2014, vous pourrez demander le remboursement de votre créance par voie dématérialisée en utilisant le formulaire n°2573 (en mode EFI et EDI).³

- Pour les entreprises membres d'un groupe mentionné à l'article 223 A du CGI, il est rappelé que seule la société mère du groupe peut demander le remboursement de la créance.

Montant de la créance imputée sur l'impôt sur les sociétés : 7 686 €

Montant de la créance dont le remboursement est demandé : €

A : AUXERRE

Date et signature : 06/01/2015

VI - CADRE RESERVER A L'ADMINISTRATION

Date du remboursement de la créance :

Cachet et signature du service

Montant du remboursement :

Date de saisie :

N° d'opération du remboursement :

N° d'opération mise à jour de la créance :

N° de R.I.B :

³ Si vous télédeclarez via TDFC la déclaration n°2079-CICE-SD, vous devez utiliser ce nouveau service pour la demande de remboursement de la créance de CICE. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter l'espace "Professionnels" du portail fiscal www.impots.gouv.fr



N°2015 - 088 - DSP Silex – Service Compris – Rapport d'activités 2014.

rapporteur : Souad Aouami



La Salle des Musiques Actuelles d'Auxerre - Le Silex - a été remise en gestion à l'association Service Compris par la voie d'une Délégation de Service Public.

Le cahier des charges de la Délégation de Service Public prévoit en son article 28 – Rapport d'activités, que le délégataire doit remettre à l'autorité délégante chaque année échue avant le 1^{er} juin de l'exercice un rapport de délégation sur l'exercice écoulé, tel que prévu par les articles L.1411-3, R-1411-7 et R-1411-8 du Code général des collectivités territoriales. Ce rapport doit se décliner en trois points, données comptables, analyse de la qualité du service et analyse des conditions d'exécution de service.

L'association Service Compris a remis son rapport, conformément aux termes de la convention. Composé du bilan d'activités, des comptes annuels, et d'annexes, le rapport fait le bilan d'une saison, détaille les différentes opérations programmées conformément au cahier des charges et argumente le bilan financier ainsi que les acquis à défendre.

Ce bilan fera l'objet d'une analyse détaillée soumise à l'avis de la commission consultative des services publics locaux à l'automne prochain.

Les caractéristiques principales de l'année 2014 sont les suivantes :

En ce qui concerne l'activité :

- Hausse importante du nombre d'événements et de concerts (84) programmés en raison d'un calendrier favorable (jours fériés, vacances scolaires, etc.), d'une multiplication du nombre de représentations notamment sur les jeunes publics, d'une augmentation de la fréquence des Apéros Free Music (tous les 15 jours), de la mise en place de nouvelles opérations récurrentes (Yonne All Stars, Support Your Local Band, etc.), d'une plus grosse activité de concerts hors les murs ou en co-réalisations extérieures, d'un plus grand nombre de mises à disposition Ville et Conservatoire comme mentionné dans la nouvelle DSP.

Le nombre d'opérations reste cependant conforme au cahier des charges et aux critères du label SMAC.

- Respect d'un équilibre entre les différentes esthétiques musicales ;
- Découverte de talents tels Hollisyz, Nina Attal, Heymoonshaker, Chill Bump, Truth About Elmore (groupe local) ;
- Le nombre de spectateurs a augmenté en 2014 de plus de 2 3% avec près de 41 529 spectateurs contre 33 644 en 2013 pour le Silex, le Jazz Club et le Catalpa Festival ;

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

- 34 actions culturelles (master class, concerts pédagogiques, conférences, accompagnement d'artistes, scène ouvertes, résidences, répétitions, etc.) ;
- Notoriété du Silex qui fait désormais partie des premiers opérateurs de Bourgogne en musiques actuelles et le positionnant comme acteur incontournable de la scène hexagonale.

En ce qui concerne l'analyse financière :

L'association Service Compris présente un résultat d'exercice positif en raison d'une gestion prudente du Silex et raisonnée pour le Jazz club et le Catalpa Festival. Les fonds propres, encore négatifs en 2012 (- 23 897 € HT) se sont élevés à + 76 384 € HT en 2013, et à 110 682 € HT en 2014.

Le bénéfice global en 2014 est de 34 297,85 € HT soit 3 % du budget global.

La situation est assainie mais la vigilance reste de mise en raison du caractère aléatoire du Catalpa Festival (soumis aux caprices météorologiques), des subventions apportées par les partenaires et des incertitudes des financeurs privés (SACEM, CNV, mécénats et sponsors, etc.).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du présent rapport d'activités et financier de la Délégation de Service Public Service Compris - Salle des Musiques Actuelles - Le Silex - Saison 2014

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances du 15 juin 2015 : a pris acte

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote :

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

LE SILEX / JAZZ CLUB / CATALPA FESTIVAL / STUDIOS DE LA CUISINE



Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival
2014, saisons et perspectives

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival

2014, saisons et perspectives

AVANT PROPOS

Service Compris défend un projet culturel global au profit des musiques actuelles. Nous mettons en œuvre un projet de SMAC (le Silex), de Jazz-Club (Jazz-Musiques du monde blues), d'événement grand public de plein air (le Catalpa Festival) et d'accompagnement, d'enregistrement par l'intermédiaire des Studios de la Cuisine. Enfin, nous sommes également Antenne Régionale du Printemps de Bourges.

Le projet est intergénérationnel, englobe l'ensemble des esthétiques musicales et s'adresse autant aux amateurs qu'aux professionnels confirmés.

Ce document constitue le référentiel de du projet de Service Compris et de sa gestion pour l'année civile 2013. Il se présente en plusieurs parties :

Partie 1 (paragraphe 1 et 2):

En introduction, la première partie est dédiée à la présentation des orientations générales, des objectifs poursuivis, des activités développées et des différentes actions menées en résonance avec le label national SMAC (obtenu le 16 octobre 2013) et le cahier des charges de la Délégation de Service Public de la Mairie d'Auxerre.

Partie 2 (de 3 à 11):

La deuxième partie est consacrée à la présentation générale des équipements et au descriptif précis de sa gestion. Cette deuxième partie évoque également les perspectives et nécessité d'évolution notamment dans le cadre du renouvellement de la DSP nous liant à la Ville d'Auxerre fin 2013.

Partie 3 :

Annexe

La partie liée à la gestion de l'équipement se veut la plus précise et exhaustive possible à la date de la version du présent document : cela correspond à une volonté d'atteindre une efficacité de gestion maximale afin de permettre à l'équipe de se consacrer dans les meilleures conditions possibles (et délais) à ses missions élémentaires et prioritaires.

Il s'agit avant tout de poser des bases solides et pérennes d'un fonctionnement non tributaire d'un salarié, du niveau d'une subvention et qui repose sur un projet pertinent/cohérent tout en récoltant l'adhésion du plus grand nombre.

Dans cette démarche forcément collective, l'équipe, sous la responsabilité du Conseil d'Administration de l'association Service Compris s'attache à travailler avec un niveau d'exigence élevé au profit d'une professionnalisation rapide de chacune de ses composantes et au service d'un projet rigoureux.

Ce document global en est, en quelque sorte, la synthèse.

Sylvain Briand – Directeur/programmateur

Plus d'informations :

Sylvain Briand 06 79 61 05 36 / 03 86 40 95 45

direction@lesilex.fr

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival

2014, saisons et perspectives

SOMMAIRE

1. Historique et description des « outils » Service Compris

- 1.1. Le Silex
- 1.2. Le Jazz-Club
- 1.3. Le Catalpa festival
- 1.4. Description de l'outil Silex

2. Le projet du Silex et des studios de la Cuisine

- 2.1. Les textes de références du projet
- 2.2. Objectifs généraux
- 2.3. Le projet artistique 2013-2017

3. Planning général des activités

- 3.1. 1^{er} semestre 2014
- 3.2. 2^{ème} semestre 2014
- 3.3. Détail et fréquentation

4. Autres statistiques

- 4.1. Les musiciens/les groupes
- 4.2. Esthétiques musicales
- 4.3. Origine géographique des artistes
- 4.4. Type d'utilisation
- 4.5. Conditions d'accueil des artistes

5. Analyse

- 5.1. Analyse fréquentation du Silex
- 5.2. Analyse fréquentation du Catalpa et du Jazz Club

6 Actions culturelles / partenariats

- 6.1. Animation de l'action culturelle
- 6.2. Les partenariats et actions transversales
- 6.3. Analyse de l'action culturelle
- 6.4. Analyse générale

7. Les Studios de la Cuisine

- 7.1. Espace répétitions
- 7.2. Enregistrements

8. Communication

- 8.1. Outils classiques
- 8.2. Outils 2.0
- 8.3. La charte graphique
- 8.4. La diffusion des outils de communication

9. Gestion du personnel

- 9.1. Organigramme
- 9.2. Statut du personnel
- 9.3. Le management
- 9.4. L'organisation du temps de travail
- 9.5. Le contrôle et le calcul des heures de travail
- 9.6. Les temps de réunion
- 9.7. La formation

10. Gestion budgétaire

- 10.1. Rapport financier
- 10.2. Bilan 2014 et Budget prévisionnel 2014 et 2015

11. Bâtiments et techniques

- 11.1. Etats des travaux réalisés
- 11.2. Etats des travaux envisagés
- 11.3. Ressources humaines et techniques
- 11.4. Développement durable

12. Annexes

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival

2014, saisons et perspectives

1/ HISTORIQUE et DESCRIPTION DE L'OUTIL SILEX:

1.1/Historique du Silex :

La Municipalité d'Auxerre a souhaité se munir d'un équipement de diffusion des Musiques Actuelles dès 2005 et en a confié la gestion à l'association Service Compris pour une durée déterminée renouvelable dans le cadre d'une délégation de service public dès 2009.

L'association Service Compris, dit le délégataire, a fait ses preuves dans le département de l'Yonne en portant depuis de nombreuses années le Festival des Nuits Métisses ainsi que le jazz-club d'Auxerre. Forte d'une équipe désormais dimensionnée à la bonne mise en marche et à la gestion quotidienne mais ambitieuse du SILEX, l'association Service Compris constitue la structure juridique de la salle de concerts auxerroise.

La DSP actuelle d'une durée de 4 ans arrivera à échéance le 31 décembre 2017 après un renouvellement de la précédente intervenu le 31 décembre 2013.

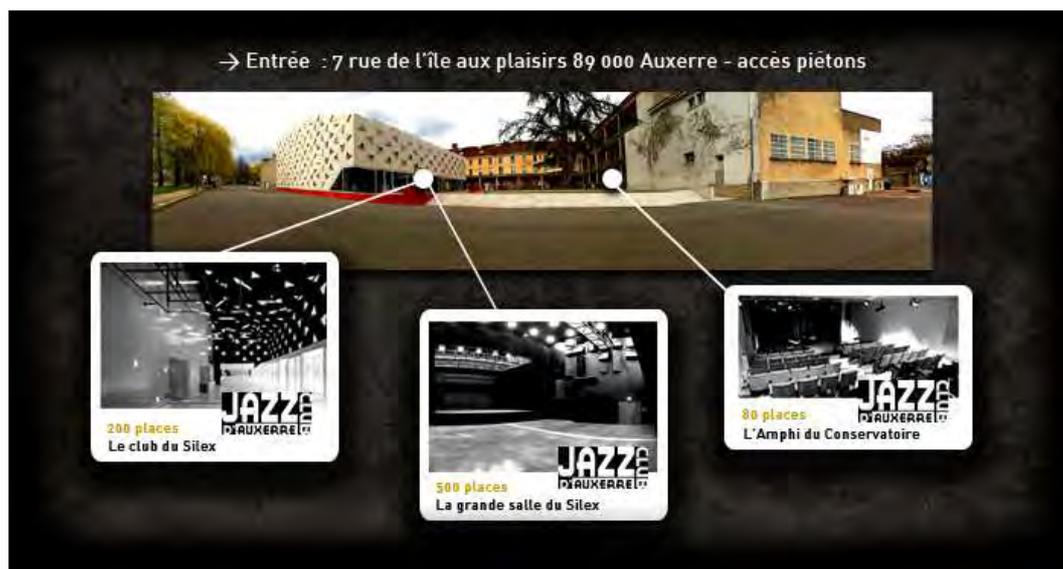
Le projet du Silex a été labélisé SMAC (Scène de musiques actuelles) par le Ministère de la culture le 16 octobre 2013 pour une durée de 3 ans renouvelables après seulement 3,5 années d'exercice.

1.2/Historique du Jazz-Club :

Créé dans les années 90, le jazz-club d'Auxerre est installé depuis septembre 2008 en périphérie du Silex (amphi du conservatoire après avoir été accueilli pendant de nombreuses années entre autres dans le studio du Théâtre d'Auxerre).

Porté par plusieurs entités juridiques successives (Jazz dans L'Yonne, Service Compris pendant 12 ans, Association Jazz Club d'Auxerre durant 1 année de transition en 2011), le Jazz Club d'Auxerre est désormais directement rattaché au Silex et donc à l'association Service Compris par le label SMAC et la DSP de la Mairie d'Auxerre. Grâce à cette rationalisation reposant sur un opérateur professionnel unique sur l'ensemble des musiques actuelles dans l'Yonne, la diffusion, l'accompagnement et la médiation du jazz s'en retrouve fortement renforcée.

En outre, depuis 2012, le Jazz Club d'Auxerre a élargit ses domaines esthétiques d'intervention en intégrant dans son projet artistiques, le blues et les musiques du monde.



Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival **2014, saisons et perspectives**

1.3/Historique du Catalpa Festival :

Le Catalpa festival a connu sa 3^{ème} édition en 2014. Il repose sur les cendres du festival aux Zarbs et du Festival des Nuits métisses. Il est constitué de 2 soirées de musiques actuelles, 1 soirée musiques du monde.

L'événement est gratuit et a lieu au Parc de l'Arbre sec à deux pas du centre-ville d'Auxerre.

1.4/Description de l'outil Silex :

Les surfaces:

-le Silex totalise 2500m² sur deux niveaux.

-les studios de la Cuisine répartis en 3 pièces dont 1 équipée pour l'enregistrement font 100m² pour un total d'environ 220m²

Grande salle / 500 places

La grande salle dispose de 100 places assises et de 400 debout.

Programmation de groupes confirmés au niveau national généralement en week-end, parfois en semaine.

Programmation de groupes en développement régional/national tous les jeudis de l'année.

Le club /200 places

Le café culturel dispose de 30 places assises et de 140 debout ou 200 en places uniquement debout. L'aménagement de la scène du Club en 2012 a permis d'augmenter la capacité d'accueil de près de 17%.

Programmation Jazz, blues, musiques du monde

Programmation de groupes en développement local

Apero free music (scène ouverte)

Programmation de DJ's fin de soirée/Vidéo/Performances

Exposition Arts plastiques

Point billetterie en journée

Lieu ressources et de documentation

Possibilité de profiter de la carte des boissons.

L'amphi du conservatoire / 80 places

Très ponctuellement, des dates de concerts ont eu lieu à « l'amphi » en accord avec le conservatoire.

Diffusion de documentaires

Organisation de Master-class, etc

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival

2014, saisons et perspectives

2. Le projet du SILEX et des studios de la Cuisine

2.1/ Les textes de références du projet :

Préambule de la convention de délégation de service public signée entre la Mairie d'Auxerre et l'association Service Compris le 11/07/2008:

La ville d'Auxerre développe sur son territoire un grand nombre d'initiatives visant à répondre aux besoins de l'ensemble de sa population dans le domaine de la culture vivante. Ces actions sont menées tant par l'activité des équipements et des services culturels municipaux que par le soutien de la ville à la création et à la pérennisation d'événements de qualité tels que festivals, des expositions ou des colloques.

C'est ainsi qu'Auxerre mène simultanément une politique de conservation et de valorisation de son prestigieux patrimoine historique et qu'elle veut favoriser l'accès de tous aux divers aspects de la culture actuelle. Pour atteindre cet objectif elle accorde une égale importance aux actions de sensibilisation, de formation et de diffusion menées par les établissements et institutions dont elle s'est dotée, en direction de tous les publics et singulièrement de ceux que les offres culturelles "classiques" n'atteignent encore que difficilement. Pour ce faire, elle souhaite qu'une collaboration étroite associe entre eux non seulement les organismes culturels municipaux mais aussi, et plus généralement, les structures qui contribuent à l'animation de la ville et en particulier les Maisons de quartier et les associations de terrain.

La salle de diffusion des musiques actuelles (SMAC), fait partie de cet ensemble, et devra s'inscrire clairement dans cette dynamique.

Extrait de la Circulaire du 18 août 1998 sur les SMAC – Article 1 :

« Les lieux musicaux de petite et moyenne capacité jouent un rôle fondamental en termes de diffusion et d'action culturelle, de "défrichage artistique", et d'accueil des publics.

Ce secteur a connu une professionnalisation croissante ces dernières années malgré des financements publics relativement faibles comparativement à ceux dont bénéficiaient d'autres dispositifs plus institutionnalisés.

Il s'agit de concourir à la stabilisation du fonctionnement des structures (recrutement des personnels nécessaires et pérennisation des emplois déjà créés), tant en regard de ses missions premières (production et diffusion, accueil des publics) que des autres activités susceptibles d'être conduites.

A ce titre, le soutien apporté par l'Etat aux "scènes de musiques actuelles" prend en compte :

- l'enjeu artistique et culturel que constitue pour la collectivité nationale de telles démarches qui recouvrent des pratiques larges et intègrent des objectifs d'éducation artistique, de novation musicale, voire de recherche ;*
- la responsabilité, l'indépendance artistique, et le professionnalisme des équipes dans un cadre de gestion adapté à leurs missions ;*
- l'accueil des publics dans toute leur diversité et le soutien aux pratiques amateurs, qui contribuent fortement au renforcement du lien social ;*
- l'inscription de ces lieux dans la dynamique plurielle (artistique, culturelle et commerciale) du secteur des musiques actuelles, nécessaire à l'émergence et au développement de nouveaux talents ;*
- enfin, la nécessité de diversifier l'implantation de ces structures, notamment dans le contexte géographique et sociologique, dans un esprit d'aménagement du territoire »*

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival **2014, saisons et perspectives**

Extrait de la circulaire DRAC « Labels et réseaux nationaux du spectacle vivant – mise en œuvre de la politique partenariale de l'Etat » du 31 août 2009 :

A) Diffusion / création / production

- développer une programmation musicale appuyée sur un projet artistique et culturel affirmant une ligne artistique originale et indépendante contribuant à la diversité de l'offre ;
- accueillir des artistes en tournée soit par le biais de producteurs diffuseurs de spectacle, soit par l'emploi direct ;
- accueillir des artistes en résidence de pré-production ou résidence de création ;
- diffuser les musiques actuelles sous toutes leurs formes, qu'il s'agisse d'artistes en tournée ou en résidence, en développement, ...
- participer et contribuer à des projets impliquant d'autres champs musicaux et d'autres disciplines artistiques ;
- favoriser les pratiques et activités musicales émergentes et ouvertes.

B) Accompagnement des projets et des pratiques artistiques, de la répétition, et soutien à la structuration professionnelle

- développer un travail spécifique d'accompagnement / formation au profit des artistes débutants et/ou inscrits dans une phase d'insertion professionnelle (stages pour des étudiants, notamment ceux qui préparent un diplôme national supérieur professionnel, contrats de professionnalisation, formation en alternance...) ;
- mener des actions d'accompagnement des amateurs, incluant l'apprentissage de la scène ;
- veiller à travailler en réseau avec les autres équipements du territoire et les organismes de formation associatifs et institutionnels (conservatoires, pôles d'enseignement supérieur, écoles associatives...) et l'ensemble du secteur professionnel ;
- participer à la mise en œuvre des plans régionaux de formation professionnelle (PRDF) en fonction du projet de l'établissement, et contribuer aux schémas départementaux pour les enseignements artistiques.

C) Relations avec les territoires et les populations

- offrir un lieu de vie ouvert à la diversité de population locales et aux autres disciplines associées (arts plastiques, multimédia, danse...) ;
- mettre en œuvre un projet d'action culturelle auprès des populations du territoire, en particulier lors des résidences d'artistes ;
- concevoir et réaliser un projet d'éducation artistique en relation avec les structures du territoire intervenant ou non dans le même secteur : associations, établissements d'enseignement général, équipements spécialisés, ..., notamment à destination des publics empêchés ;
- établir une politique tarifaire adaptée et modulaire facilitant l'accessibilité de tous les publics ;
- développer le cadre d'un travail intergénérationnel permettant de prendre en compte la diversité des populations.

Article 3 de la convention de délégation de service public : « Missions du délégataire »

Les obligations que la Ville confie à l'exploitant sont les suivantes :

** création et diffusion*

- élaborer une programmation annuelle éclectique, couvrant l'ensemble du spectre esthétique aujourd'hui disponible, du blues aux dernières expériences de la fusion électronique en passant par les musiques du monde.
- accueillir des groupes nationaux, des groupes "tête d'affiche" ainsi que des groupes régionaux et locaux
- construire un lieu ressources, à l'écoute des musiciens amateurs et au service des artistes en voie de professionnalisation
- favoriser les résidences d'artistes
- développer des liens avec les structures culturelles auxerroises, les équipements de quartier et les établissements d'enseignement
- inscrire l'établissement dans les réseaux européens, nationaux et régionaux
- construire et faire vivre une alliance forte avec le département formation de la cité des musiques
- permettre la rencontre des artistes et de leur public
- favoriser la découverte d'autres formes d'expression associées à la musique

** insertion professionnelle et démarche socio culturelle*

- initier les jeunes aux techniques du spectacle
- soutenir, former et encadrer des groupes locaux

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival **2014, saisons et perspectives**

- favoriser les synergies avec les partenaires institutionnels et associatifs locaux
- accueillir les musiciens souhaitant y créer, y améliorer leurs œuvres, ou assurer leur préparation musicale

** participation au développement des pratiques musicales*

- collaborer aux pôles nationaux et régionaux de musiques actuelles
- participer aux manifestations locales régionales et nationales

** assurer la gestion des relations avec les usagers*

** concevoir et mettre en œuvre les actions d'information des usagers et la promotion de l'équipement*

** fournir et gérer l'ensemble des moyens humains ^{et} matériels nécessaires à l'exploitation autres que les biens mis à disposition par la ville*

** entretenir et assurer la maintenance de l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exploitation*

** assurer la gestion commerciale de l'établissement*

** proposer les éventuelles adaptations de l'établissement*

** gestion commerciale de l'établissement, dont le bar (licence IV)*

2.2/ Objectifs généraux :

Le projet du Silex porté par Service Compris s'appuie donc sur un cahier des charges précis en lien avec un projet politique de territoire initié par la Mairie d'Auxerre et dans une dynamique nationale souhaitée par l'Etat : Création, diffusion, accompagnement, professionnalisation, accessibilité du secteur musical au travers de la gestion d'un lieu dédié. Mais au-delà, les SMACS sont également des outils de proximité et de démocratisation culturelle où le citoyen est placé au centre de l'action en cherchant à favoriser son épanouissement, son émancipation et sa créativité. Ce sont donc des outils de mixité sociale et de mixité intergénérationnelle qui luttent contre la pensée unique et mercantile, d'un secteur musical de plus en plus marchand.

Les 8 « engagements » SMAC Le Silex pour la période de la DSP:

> Défendre et permettre la diversité culturelle et artistique dans le domaine des musiques actuelles (notamment en favorisant la sensibilisation et l'accès pour tous les publics aux différentes esthétiques musicales. Etre au plus proche des besoins exprimés par la population. Etre au plus proche des besoins non exprimés mais pressentis).

> Soutenir, favoriser, développer les pratiques artistiques liées aux musiques actuelles (notamment permettre aux groupes inscrits à la Cuisine de rentrer dans une démarche de projet à long terme ou aux musiciens du conservatoire de travailler des projets spécifiques de création)

> Permettre, soutenir, encourager la création artistique

> Favoriser les mixités (sexes, âges, CSP)

> Développer l'implication citoyenne (bénévolats, stagiaires, jeux concours, ateliers, formations...)

> Favoriser l'insertion professionnelle au sein du secteur du spectacle vivant

> Développer le travail partenarial afin de décroïsonner les pratiques et les publics

> Etre un lieu de rencontres et de convivialité : amener un public à créer, à innover, se rencontrer, être source de vie locale.

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival **2014, saisons et perspectives**



Objectifs

Le contenu artistique d'une salle, d'un Jazz-Club ou d'un festival d'été, est porteur de valeurs, le fruit d'une stratégie de reconnaissance et de fréquentation mais également la conséquence la plus visible de contraintes budgétaires, de faisabilité technique, etc..

Afin de placer Auxerre sur la route des tournées hexagonales tout en garantissant aux usagers la meilleure offre possible de concerts à prix abordables, Service Compris s'est attaché en 2014 (et s'attachera dans la durée de la prochaine DSP) à :

> Rendre accessible et encourager la diversité musicale sur la commune et à destination de l'ensemble du département, via la programmation d'une pluralité d'artistes de différents profils et œuvrant dans les différents styles des musiques actuelles originales (peu ou pas de groupes de reprises)

> Défendre la diversité musicale

> Soutenir la création artistique et l'insertion professionnel des artistes

> Démocratiser, encourager et favoriser l'accès à la culture

> Permettre au public d'être acteur de nos (ses) projets.

> Assurer la promotion et la notoriété du bassin auxerrois.

A travers l'ensemble de ces outils de diffusion (salle de concerts, club de jazz, festival), Service Compris doit être en mesure de répondre à toutes les demandes, toutes les exigences des publics au moins à l'échelle du département de l'Yonne.

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival **2014, saisons et perspectives**

Les paramètres et contraintes de programmation constatés sur la période 2010-2014

Le projet global et ambitieux de Service Compris a pourtant intrinsèquement ses propres limites :

- >Jauge des différentes salles (Club 100/200 places, grande salle de 500 places, amphi de 80 places)
- >Capacités techniques (dimension des plateaux, capacité d'accroches..)
- >Capacités financières (coût d'achat des spectacles, ressources humaines, rentabilité coût plateau/capacité d'accueil..)
- >Positionnement géographique de la salle (à 150 kms d'une ville de plus de 100 000 habitants) et faible bassin de population (350 000 habitants sur le département plutôt âgés, plutôt ruraux)
- >Pas de bassin universitaire (la population étudiante de Dijon est équivalente à celle d'Auxerre intra muros)
- >L'ouverture récente (reconnaissance en cours du projet auprès du public et des professionnels du secteur..)
- >Internet et les nouvelles consommations de produits musicaux,
- >Fonctionnement très volatile du secteur – besoin d'hyperréactivité, d'une grande anticipation.

Il ne tient pourtant qu'à Service Compris (accompagné par les pouvoirs publics) de transformer ses contraintes en dynamique vertueuse.

Les enjeux

Compte tenu des contraintes fortes qui ne sont pas celles d'autres salles de même gabarit notamment en milieu urbain, la programmation 2014 de Service Compris s'est faite en résonnance avec son territoire mais également avec la volonté de créer de la curiosité pour des terrains musicaux moins évidents ou théoriquement moins rassembleurs.

Les enjeux sont évidemment de concilier de bonnes données statistiques (l'argent public appelle désormais des retombées, une efficacité encore plus forte que dans le privé [l'éthique en plus] avec des taux de remplissage en constante croissance, des coûts par spectateurs en constante baisse) et les choix de programmation les plus judicieux, les plus proches de l'actualité musicale que l'on invente avec les producteurs, 6 mois en amont de la venue des artistes sur la scène du Silex, du Jazz Club ou du Catalpa.

Ces 5 années d'ouverture représente une période étalon, une référence, une base de travail pour les saisons à venir avec l'obligation de cerner le plus rapidement possible les attentes des publics et donc de tester tous les registres.

Ces prises de risques éventuellement non fructueuses correspondent à des soirées potentiellement moins fréquentées par le public mais elles étaient absolument nécessaires à la détermination des attentes locales ou du travail qu'il nous reste à faire en médiation/communication.

Les groupes en développement national :

Défendre les artistes « découverte », médiatisés par des médias autres que la télévision et les radios nationales et permettre au public auxerrois de les découvrir avant tout le monde, est un pari mais aussi une fierté lorsque le pari est remporté. Depuis janvier 2010, le Silex a accueilli nombre d'artistes qui aujourd'hui ne sont plus à présenter : Pony Pony Run Run, Hindi Zahra, Rover, Shaka Ponk, Skip The Use, Orelsan, Boogers, Ana Popovic, Alex Beaupain... Le public qui était présent lors de ces concerts en parle encore aujourd'hui. C'est là quelque chose d'exceptionnel d'avoir pu voir dans une salle de 500 places des artistes qui aujourd'hui sont têtes d'affiches sur des festivals ou remplissent des Zéniths.

L'aspect temporel est très important dans ce contexte : il s'agit en effet de programmer un artiste au bon moment, ni trop en avance, ni trop en retard, par rapport à son actualité. Cela est en lien direct avec le potentiel de développement que l'on accorde à l'artiste. Il faut alors jauger le potentiel artistique et s'assurer de ce qui est prévu en termes de promotion et de soutien, sentir « le bon coup » et savoir être en lien direct avec le public. On voit bien à quel point une programmation à un côté aléatoire et combien le risque artistique est présent sur quasiment chaque date pour une salle de notre taille.

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival **2014, saisons et perspectives**

Les groupes confirmés nationaux ou internationaux :

Une salle de concerts, en lien avec le cahier des charges SMAC, doit créer l'événement régulièrement et offrir au public l'occasion d'assister à des spectacles reconnus au niveau national voir international.

Ces concerts permettent également d'asseoir le Silex dans les circuits des tournées hexagonales et à moyen terme de constituer une place stratégique dans les mouvements de groupes français, européens ou extracontinentaux.

Pourtant la programmation des artistes dit « Têtes d'affiches » est de plus en plus délicate étant donné la fragilité économique des tourneurs amplifiés par la suppression progressive des tours-supports. Ce sont des spectacles qui coûtent cher (à partir de 5000€ HT) et que le budget programmation du Silex ne permet que trop rarement d'assumer, à moins de réduire le nombre de dates. Cela dit, la négociation et le travail régulier avec certains producteurs de spectacles permettent de programmer ces artistes à des coûts qui restent raisonnables compte tenu de l'ensemble des projets de la structure (festivals, saisons, autres groupes du catalogue..). Ces concerts sont pourtant nécessaires. Ils agissent comme une locomotive, attirant une attention toute particulière du public icaunais (voire au-delà) sur la structure. Le Silex a besoin de pouvoir programmer ces artistes dans un souci de rayonnement et de renommée de l'équipement, mais aussi dans le but d'accueillir un public toujours plus divers, plus nombreux et tenter de le fidéliser en instaurant une relation de confiance artistique.

Stratégie de programmation

Il s'agit de proposer comme évoqué précédemment une offre musicale diversifiée qui potentiellement peut toucher un public large en programmant :

- des artistes médiatisés
- des artistes dont la reconnaissance tend à se développer (médias parisiens ou régionaux, radios (Nova, Néo, Oui FM), presse spécialisée (Francofans, Longueurs d'ondes, Rock One, Les Inrockuptibles, Rock n' Folk), professionnels du secteur (programmeurs, directeurs, animateurs de réseaux, producteurs de spectacles..)
- mais également un public dit de niche en programmant des artistes dont le travail reste plus confidentiel : musique du monde, jazz..
- des artistes régionaux et locaux, amateurs ou professionnels

Les choix de programmation sont une fin en soi :

- augmentation de la fréquentation
- fidélisation du public
- connaissance et reconnaissance de l'équipement
- augmentation des ressources propres
- rayonnement bien au-delà du département

et un moyen :

- permettre aux groupes locaux en développement d'être un jour tête d'affiche au Silex ou dans une autre salle du réseau.

Dans ce cadre, plusieurs types de dates ont vu le jour au Silex tout au long de la saison :

Concert dit « Classique »

C'est le type de concert que l'on retrouve le plus souvent le week-end. Il présente un artiste tête d'affiche précédé d'une 1^{ère} partie et suivi d'un mix de fin de soirée. La tête d'affiche joue approximativement 90 minutes et la première partie 45 minutes, le mix clôture la soirée. La 1^{ère} partie est choisie en fonction du style, souvent proche de celui de l'artiste principal. Ensuite, en fonction du risque (en termes de fréquentation), de la date (artiste très médiatisé ou en phase de reconnaissance), on cherche un artiste qui a : soit un public local afin de minimiser le risque, soit un artiste dont le développement est à un point qui lui permet de jouer devant un groupe tête d'affiche. La plupart du temps, les premières parties y voient là une chance de conquérir un nouveau public en jouant dans une salle comble. Sur certains concerts, il peut être choisi deux premières parties, permettant à la fois de soutenir la date et les groupes choisis.

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival **2014, saisons et perspectives**

> Exemple type : la Ruda (groupe tête d'affiche) + la Belle Bertoune (groupe local) + Racont mwa (groupe local)

Concert type « Plateau »

Ce type de concert permet en une seule soirée de faire jouer 3 ou 4 groupes. Le plus souvent, il s'agit de plateaux d'artistes locaux ou régionaux. Mais il est possible de faire des plateaux avec deux têtes d'affiches d'un niveau de reconnaissance similaire, précédés d'une première partie ou clôturer par un mix.

La plupart du temps, les artistes programmés sont de styles différents. Ces soirées permettent de croiser les publics en diversifiant les styles.

>Exemple type : Smac my bitch up Kerka+ Teenage bad Girl + Abstract Sound Project

Concerts type « Carte blanche ou porteur de projets »

Ces concerts consistent à mettre en avant des acteurs de la scène locale ou une association très active sur le territoire. Ils offrent la possibilité à l'artiste ou à l'association d'investir le Silex pour une soirée entièrement dédiée à leur univers. Ce type de programmation permet un coup de projecteur à un instant T, souvent en corrélation avec l'actualité de l'association. En d'autres termes, le Silex ouvre ses portes aux structures locales (détentrices de la licence d'entrepreneur de spectacle) pour monter un projet en lien avec le directeur-programmateur du Silex et avec le chargé d'action culturelle pour sa mise en œuvre. La conformité au projet artistique du Silex (SMAC et DSP) est la seule contrainte.

Elaboration et construction de la programmation

Ventilation adéquate des dates sur l'année :

- mois forts : Octobre, novembre, mars, avril
- mois moyens : Décembre, février, mai
- mois faibles : Septembre, janvier, juin, juillet, août (extérieur !)

L'ouverture de saison se fait le 1^{er} week-end d'octobre. La fermeture hivernale se fait le week end de la mi-décembre pour reprendre en ouverture publique le week-end de la mi janvier. La fermeture public estivale intervient autour du 15 juin pour une prise de congés et récupération à partir du début juillet jusqu'à la fin août pour certains postes.

Coordination avec les activités :

- manifestations de la ville
- matchs de l'AJA
- programmation du Théâtre d'Auxerre
- programmation de l'Escale
- programmation d'Auxerexpo
- programmation des cafés de pays, des caf'con d'Auxerre...

Gestion des groupes postulants

- Création d'outils de classement
- Traitement des demandes et réponses à apporter
- Création d'une base de données musicales
- Mise en place de statistiques
- Archivage des envois CD (environ 10/jour), dossier de presse (environ 15/jour), mailing (200/jour), sollicitations téléphoniques (40/jour)

2.3/Le projet artistique 2014 et à venir

Le projet artistique 2014 du Silex (et qui va sous-tendre les années à venir notamment dans le cadre du renouvellement de la DSP et du label SMAC) consiste à composer une programmation originale et équilibrée entre diversité et démocratisation culturelle, entre groupes reconnus et groupes que tout le monde « s'arrachera » dans quelques temps.

En effet, le principe de la ligne artistique du Service Compris est de trouver le juste équilibre entre artistes médiatisés, artistes « découvertes », le développement des artistes de la scène locale et régionale, les

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival **2014, saisons et perspectives**

divers styles musicaux (Au Silex ou Jazz Club, chaque répertoire est représenté au moins une fois par trimestre afin de ne pas développer de phénomène d'exclusion), relations entre les milieux amateurs et musiciens professionnels internationaux.

A cela s'ajoute, en toute objectivité et sans aucune notion de « science infuse de l'excellence artistique », 5 critères simples : qualité, maturité du projet, originalité, cohérence artistique avec le projet SMAC, capacité à remplir la salle.

La notion de « capacité à remplir » est à part puisqu'elle représente un élément important mais difficile à appréhender. Cette notion repose sur plusieurs facteurs : médiatisation du groupe, tempo de son exposition (ni trop tôt, ni trop tard), coût du cachet artistique et donc du billet d'entrée, reconnaissance et/ou réseaux locaux, historique dans la région.

3.1/ Planning général des activités et ouvertures publiques – 1^{er} semestre 2014

Janvier 2014		Février 2014		Mars 2014		Avril 2014		Mai 2014		Juin 2014	
Mer 1		Sam 1	Club Inouïs: George Kaplan	Sam 1		Mar 1	Club Acrochage expo PRB	Jeu 1		Dim 1	
Jeu 2		Dim 2		Dim 2		Mer 2		Ven 2		Lun 2	
Ven 3		Lun 3		Lun 3		Jeu 3	Club Vanupie + The Skints	Sam 3		Mar 3	
Sam 4		Mar 4		Mar 4		Ven 4	Club RADD Hélène Lahamère Quartet	Dim 4		Mer 4	Club Evaluation Musiques A
Dim 5		Mer 5	Club Rende Formation intrazik - CON	Mer 5	Club Résidence Unti Roads En Résidence Unti Roads En	Sam 5	Club RADD	Lun 5	Club Installation Peape & L	Jeu 5	Club MAD Mairie > Spectacle
Lun 6		Jeu 6	Club Formation intrazik - "A	Jeu 6	Club Résidence Unti Roads En Résidence Unti Roads En	Dim 5		Mar 6	Club Peace Club AG	Ven 6	Club Réunion bénévoles
Mar 7		Ven 7	Club Big Mix Groove Factor	Ven 7	Club Pierrick Pedron "Monk"	Lun 7		Mer 7	Club Griefjoy + Masser	Sam 7	
Mer 8		Sam 8		Sam 8		Mar 8		Jeu 8		Dim 8	Horaires WARM UP du Catalpa
Jeu 9		Dim 9		Dim 9		Mer 9	Club Résidence DJ Zebra J1 Apero free music	Ven 9		Lun 9	
Ven 10		Lun 10		Lun 10		Jeu 10	Club Zebra Club Bat Vernic Club Bat	Sam 10		Mar 10	Club MAD Mairie > Séminaire
Sam 11		Mar 11		Mar 11	Horaires Réunion Champs s/yo	Ven 11	Club Résidence DJ Zebra J3 Snow Case Juliette More	Dim 11		Mer 11	
Dim 12		Mer 12	Club Apero free music	Mer 12	Club Apero free music	Sam 12	Club Malted Milk + Nina Alt	Lun 12		Jeu 12	Club CA AG Service Compr
Lun 13	Club Petri en résidence	Jeu 13		Jeu 13		Dim 13		Mar 13	Club Visite guidée avec Phi	Ven 13	
Mar 14	Club Petri en résidence	Ven 14	Club After Midnight + Libre	Ven 14	Club After Taste + Dagpos	Lun 14		Mer 14	Club MAD Crédit mutuel du CL RDV Blues Du blues au R	Sam 14	
Mer 15	Club Petri en résidence	Sam 15	Club Réunion d'information	Sam 15	Club Petri + Holybiz	Mar 15	Horaires Présentation "Catalpa Fes réunion catalpa	Jeu 15	Club Conservatoire [On The	Dim 15	
Jeu 16	Club Petri en résidence	Dim 15		Dim 16		Mer 16	Club Conservatoire [Orchestre Conservatoire [Orchestre	Ven 16	Club Emily Loizeau + Mika Brun Option 2 > Visite de l'admi	Lun 16	
Ven 17	Club Vernissage exposition de Restitution de résidence d	Lun 17		Lun 17		Jeu 17	Club Conservatoire [On The	Sam 17	Club Tita Nzebi	Mar 17	
Sam 18	Club Les Cousins Machin +	Mar 18		Mar 18	Club Visite guidée Collège Ape Débat avec YR et France	Ven 18	Club Daniel Zimmermann	Dim 18		Mer 18	
Dim 19		Mer 19		Mer 19	Club Make your beat Make your beat	Sam 19	Club Nataci Club Projec Conférence/obal Discrini	Lun 19		Jeu 19	Club Couleurs de l'été
Lun 20	Club réunion CRU	Jeu 20		Jeu 20	Club Formation Light Meeting Guy Pérez	Dim 20		Mar 20	Club Montage PESM	Ven 20	
Mar 21	Club "Papotage" SMAC - rd	Ven 21	Club Johnny Mafta + Versa	Ven 21	Club Debout Club Debout Print	Lun 21		Mer 21	Club Rejoins Club MGEN Apero free music	Sam 21	
Mer 22	Club Montage release party	Sam 22	Club Conférence Concert "Mie Sarmen Souza	Sam 22	Club Ars Longa + Hilight Tr	Mar 22	Horaires Printemps de Bourges	Jeu 22	Club Résidence PESM J2 L'homme chaboude (Bier	Dim 22	
Jeu 23		Dim 23		Dim 23		Mer 23	Club Apero Free Music Printemps de Bourges	Ven 23	Club PESM (concert de res	Lun 23	
Ven 24	Club Release party kayan	Lun 24		Lun 24		Jeu 24	Horaires Printemps de Bourges	Sam 24	Club Evaluation Musiques A	Mar 24	
Sam 25		Mar 25		Mar 25	Horaires Formation Light	Ven 25	Club SYLB > FENCIS + Lullab Printemps de Bourges	Dim 25		Mer 25	
Dim 26		Mer 26	Club Apero free music	Mer 26	Club Conservatoire [On The R Débat avec YR et France	Sam 26	Horaires Printemps de Bourges	Lun 26		Jeu 26	
Lun 27		Jeu 27		Jeu 27	Club réunion de préparation	Dim 27	Horaires Printemps de Bourges	Mar 27		Ven 27	Per Arts Catalpa > Scarecrow
Mar 28		Ven 28	Club Aljazac + Apero HR Tourage Club Johnny Ma	Ven 28	Club La Nuit des Studios [M	Lun 28		Mer 28	Club Lancel Club Confie réunion catalpa sur site	Sam 28	Club CATAPA > Scarecrow Club CATAPA > Scarecrow Club CATAPA > Scarecrow Club CATAPA > Scarecrow
Mer 29	Club Montage SYLB			Sam 29		Mar 29		Jeu 29		Dim 29	Club CATAPA > Scarecrow Club CATAPA > Scarecrow
Jeu 30	Club SYLB > Nahotchani (Don) + Let's burn Cookies (Nevers)			Dim 30		Mer 30	Club Flox + Lenox + Eboez	Ven 30		Lun 30	Club CATAPA > Scarecrow Club CATAPA > Scarecrow
Ven 31	Club Adnen Marco Trio			Lun 31		Sam 31	Club Vonne Club Reunio Reunion Back me up				Club CATAPA > Scarecrow Club CATAPA > Scarecrow

Jeu 18				Sam 18	Club	Battle (Wake Up pres)	Mar 18			Jeu 18	Club	SYLB >	
Ven 19	Club	MAD Ville > Pass Aile		Dim 19			Mer 19	Club	MAD Ville > Conférenc	Ven 19	Club	Carte B	
Sam 20				Lun 20	Studio	Appel à candidatures	Jeu 20	Club	MAD Ville > Semaine	Sam 20			
Dim 21				Mar 21	Studio	Appel à candidatures	Ven 21	Hot Air Bal	Audeo	Hot Air Bal	Audeo	Dim 21	
Lun 22	Club	Résidence Chill Bump		Mer 22	Hot Air Bal	Leo Millet (RDV Blues)	Sam 22	Hot Air Bal	Stand Siles > Accueil	Lun 22			
Mar 23	Club	Résidence	Club	Résidence	Jeu 23	Studio	Appel à candidatures	Dim 23		Mar 23			
Mer 24	Hot Air Bal	Présentation de Saison											
	Club	Chill B	Hot Air Bal	Résidence	Ven 24	Club	Tahano Springs > Made	Lun 24		Mar 24			
	Hot Air Bal	Pariez	Club	Résidence									
Jeu 25	Club	Résidence Chill Bump		Sam 25	Studio	Appel à candidatures	Mar 25			Jeu 25			
Ven 26	Club	Résidence Chill Bump		Dim 26	Studio	Appel à candidatures	Mer 26	Club	Apero Free Music	Ven 26			
Sam 27				Lun 27	Studio	Appel à candidatures	Jeu 27	Club	Sélections sur écoute	Sam 27			
Dim 28				Mar 28	Studio	Appel à candidatures	Ven 28	Club	MAD Ville > Projection	Dim 28			
Lun 29				Mer 29	Studio	Appel à candidatures	Sam 29			Lun 29			
Mar 30				Jeu 30	Studio	Appel à candidatures	Dim 30			Mar 30			
				Ven 31	Hot Air Bal	Sery / Deschambres / Sa				Mer 31			
					Studio	Appel à candidatures							

18/03/2014	Le Silex	Action culturelle	voix guidée Collège Albert Camus (jeunesse 12-15)
19/03/2014	Le Silex	Atelier MAO	Make your beat
20/03/2014	Le Silex	Manifestations diverses	Meeting Guy Ferez
20/03/2014	Hors Silex	Formation	Formation Lumières
20/03/2014	Le Silex	Concert	Debout sur le Zinc jeune public
21/03/2014	Le Silex	Concert	Debout sur le Zinc jeune public
21/03/2014	Le Silex	Concert	Debout sur le Zinc jeune public
21/03/2014	Le Silex (Club)	Concert Jazz Club	Print
22/03/2014	Le Silex	Concert	Ars Longa + Hilight Tribe + Pix Mix
25/03/2014	Hors Silex	Formation	Formation Lumières
26/03/2014	Le Silex	Concert	Conservatoire [On The Rock Again #8]
26/03/2014	Le Silex	Manifestations diverses	Débat avec YR et France Bleu 2ème tour
28/03/2014	Le Silex	Concert	La Nuit des Studios [Mezcla + Dernière Minute + Wycelec + Storo]
03/04/2014	Le Silex	Concert	Vanupié + The Skirts + Dub Trio
04/04/2014	Le Silex	Manifestations diverses	RADD
04/04/2014	Conservatoire	Concert Jazz Club	Hélène Labarrière Quartet [CENTRE REGIONAL DE JAZZ EN BOURGOGNE]
05/04/2014	Le Silex	Manifestations diverses	RADD
Du 09 au 11/04/14	Le Silex	Répétition	Résidence DJ Zebra J1
09/04/2014	Le Silex	Concert	Apero free music
10/04/2014	Le Silex	Concert	Zebra "Mambo Punk"
10/04/2014	Le Silex	Exposition	Vernissage "Prenez la pose"

24/05/2014	Le Silex	Concert	Evaluation Musiques actuelles
28/05/2014	Le Silex	Concert	Lancement "Garçon La Note" > Omar et mon accordéon + Joke + Pihpoh
28/05/2014	Le Silex	Manifestations diverses	Conférence de presse Garçon la note 2014 à 18H
31/05/2014	Le Silex	Concert	Yonne All Stars " Beatles "
04/06/2014	Le Silex	Évaluations	Évaluation Musiques Actuelles
05/06/2014	Le Silex	Manifestations diverses	MAD Mairie > Spectacle développement durable
08/06/2014	Hors Silex	Concert	WARM UP du Catalpa> in Walden + Lidwine + Samba de la Muerte
10/06/2014	Le Silex	Manifestations diverses	MAD Mairie > Séminaire des acteurs culturels Yonne
12/06/2014	Le Silex	AG/CA	CA AG Service Compris
19/06/2014	Le Silex	Conférence de presse	Couleurs de l'été
27/06/2014	Parc Arbre Sec	Concert	Catalpa > Scarecrow + Broussal + Têtes Raides + Dead Hippies + PIXMIX
28/06/2014	Hors Silex	Concert	OFF Centre Ville > Sambala + Percussion + Danse Africaine / Hip Hop /Capoiera
28/06/2014	Hors Silex	Concert	OFF Abbaye > Mezcla + Ysé + Les Cordes à Lâche
28/06/2014	Hors Silex	Concert	OFF Rive Droite >
28/06/2014	Hors Silex	Concert	OFF Conservatoire >
28/06/2014	Hors Silex	Concert	OFF Quais > Parlez moi d'amour + Kayan + Truth about Elmore + Les chiens d'la casse
28/06/2014	Parc Arbre Sec	Concert	Catalpa > Johnny Mafia + Heymoonshaker + Yodelice + Zebra "MamboPunk" + PIXMIX
29/06/2014	Hors Silex	Concert	OFF Abbaye > Yves Petitdent + Stevie Nimmno + Maud Cimbaro
29/06/2014	Hors Silex	Concert	OFF Rive Droite >
29/06/2014	Parc Arbre Sec	Concert	Catalpa > Ze Tribu Brass Band + Kaffir + Vieux Farka Touré + La Yegros

14/11/2014	Le Silex	Concert	Until Roads End + Chuck Twins California + Siditarsen
15/11/2014	Le Silex	Conférence	Rencontre avec Lydie Salvayre [Prix Goncourt 2014]
15/11/2014	Le Silex	Conférence	La Promotion de la Musique sur le Web [conférence Fraca-Ma]
19/11/2014	Le Silex	Conférence	MAD Ville > Conférence " Changeons d'agriculture !" [Veille au grain]
20/11/2014	Le Silex	Manifestations diverses	MAD Ville > Semaine de l'emploi handicapés [Adapt]
21/11/2014	Le Silex	Concert Jazz Club	Panamerican [Stéphane Huchard]
21/11/2014	Hors Silex	Concert	Aldebert "Enfantillages" [Jeune Public]
21/11/2014	Hors Silex	Concert	Aldebert "Enfantillages" [Jeune Public Scolaires]
26/11/2014	Le Silex	Concert	Apero Free Music
28/11/2014	Le Silex	Projection	MAD Ville > Projection "Des moines et des livres" [Bibliothèque Auxerre]
03/12/2014	Le Silex	Concert Jazz Club	The Mississippi Queen Zahn and New Orleans Blues Bastards [RDV Blues]
05/12/2014	Le Silex	Concert	Les Frères Casquettes [Jeune Public Scolaires]
05/12/2014	Le Silex	Concert	Les Frères Casquettes [Jeune Public]
06/12/2014	Le Silex	Concert	In Walden + Moriarty
08/12/2014	Le Silex	Manifestations diverses	Location CC
09/12/2014	Le Silex	Spectacle pédagogique	Peace and Love [après midi]
09/12/2014	Le Silex	Spectacle pédagogique	Peace and Love [matin]
10/12/2014	Le Silex	Concert	Apero Free Music
11/12/2014	Le Silex	Concert	MAD Conservatoire > On The Rock Again
12/12/2014	Le Silex	Concert Jazz Club	Shisei + Sylvaine Hélaré Trio [Jazz en Scènes]

Jazz-Club

Catalpa Festival

MAD ou locations diverses hors concerts

TOTAL Services Concerts

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d’Auxerre– Catalpa Festival **2014, saisons et perspectives**

Bilan d’activité 2014 – Association Service Compris - Diffusion

ACTIVITE CONCERTS EN DETAIL

LE SILEX

63 concerts / an
(contre 47 en 2013)
(contre 49 en 2012)

Sur 35 semaines d’ouvertures publiques
:
- 7,7 par mois en moyenne
- 1,8 par semaine en moyenne

**JAZZ
CLUB D’AUXERRE**

18 concerts / an
(contre 15 en 2013)
(contre 21 en 2012)

Sur 35 semaines d’ouvertures publiques :
- 2,2 par mois en moyenne
- 0,5 par semaine

**CATALPA
FESTIVAL**

3 jours de festival

(+ développement du OFF au centre-ville)

TOTAL

81 concerts / an (62 en 13 - 70 en 12)

- 9,9 soirées / mois (d’octobre à mai)
- 2,31 soirées / semaine (35 semaines)

TOTAL SERVICE COMPRIS

84 concerts / an

(65 en 2013 - 73 en 2012)

L’analyse du détail de l’activité:

La hausse du nombre de concerts sur l’année civile 2014 par rapport à 2012 et 2013 s’explique par :

-un calendrier favorable (jours fériés, vacances scolaires..),

-une multiplication du nombre de représentations notamment sur les jeunes publics,

-une augmentation de la fréquence des Apéros Free Music (tous les 15 jours),

-la mise en place de nouvelles opérations récurrentes (Yonne All Stars, Support Your Local Band, etc..).

-une plus grosse activité de concerts hors les murs ou en co-réalisations extérieures...

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d’Auxerre– Catalpa Festival 2014, saisons et perspectives

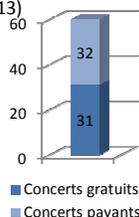
Bilan d’activité 2014 – Association Service Compris - Diffusion

PART GRATUITS/PAYANTS

"SILEX"

63 concerts proposés

- 32 payants (25 payants en 2013)
- 31 gratuits (22 gratuits en 2013)



TOTAL

81 concerts

- 50 payants (40 payants en 2013)
- 31 gratuits (22 gratuits en 2013)

**JAZZ
D'AUXERRE**

18 concerts proposés

- 18 payants

**CATALPA
FESTIVAL**

3 jours de festival

- gratuit

TOTAL SERVICE COMPRIS

84 concerts / an

- 50 payants
- 34 gratuits

L'analyse de la part gratuits/payants:

Les concerts gratuits en 2014 ne concernent plus que les opérations suivantes

-Support Your Local Band (échanges de groupes émergents avec les autres SMAC de Bourgogne)

-Les Inouïs du Printemps de Bourges

-la Nuit des Studios (repérages des groupes en devenir répétant à la Cuisine)

-lancement d'opérations locales (Garçon la Note, etc..)

-les restitutions de résidences ou de travail de répétitions

-les Apéro Free Music (scènes ouvertes),

-les dates du Conservatoire d'Auxerre,

-le Catalpa Festival

59% des concerts proposés par Service Compris ont été payants en 2014.

62% des concerts proposés par Service Compris ont été payants en 2013

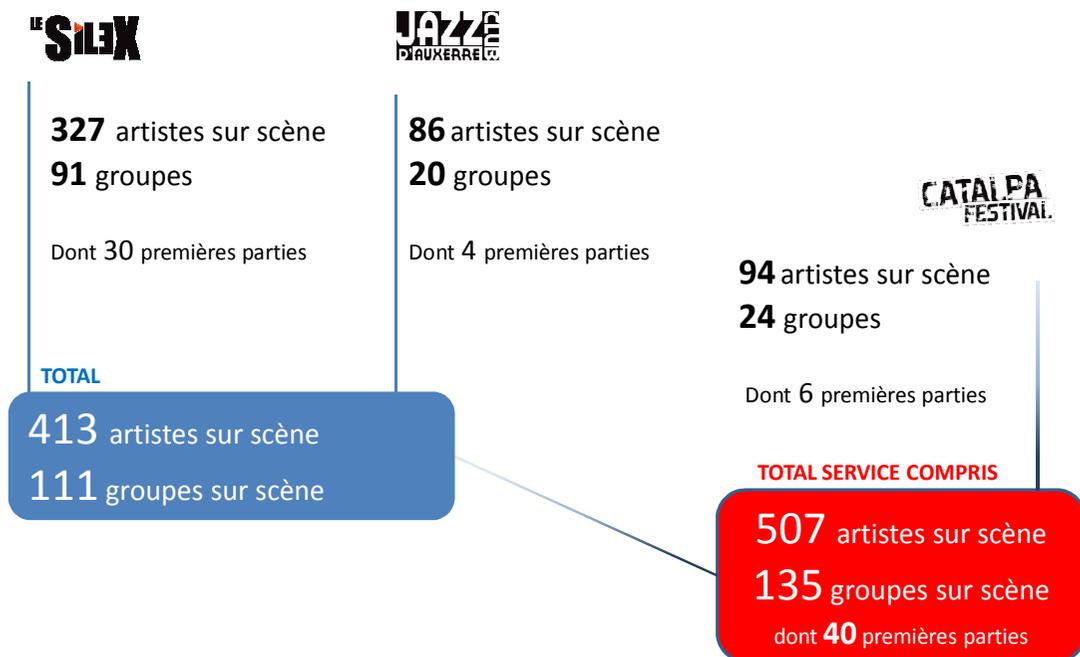
41% des concerts proposés par Service Compris ont été payants en 2014.

38% des concerts proposés par Service Compris sont gratuits dont 3 jours de festival.

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d’Auxerre– Catalpa Festival 2014, saisons et perspectives

Bilan d’activité 2014 – Association Service Compris - Diffusion

ACCUEIL DES ARTISTES



4/ Autres statistiques

4.1/ Les musiciens/les groupes

Sur les 63 concerts du Silex, nous avons proposés 30 1ères parties à des groupes locaux ou nationaux en développement.

Les 33 concerts non classés en 1ères parties résultent de co-plateaux (équilibre de notoriété des groupes sur scène), de location de salle (choix du producteur) ou d'opérations sans possibilité de mise en place (apéro free music, conservatoire, etc..).

Sur les 18 concerts du Jazz Club, nous avons proposé 4 1ères parties essentiellement sur les esthétiques blues et musiques du monde. Les codes du jazz se prêtent moins bien à ces dispositifs de 1ères parties. 2 exceptions à la règle : l'organisation du festival national de jazz en décembre, Jazz en scène et la promotion d'un groupe local en 1ère partie des Doigts de l'Homme en novembre, Adrien Marco Trio ainsi que la 1ère partie de Little Bob Bastars avec un groupe dijonnais.

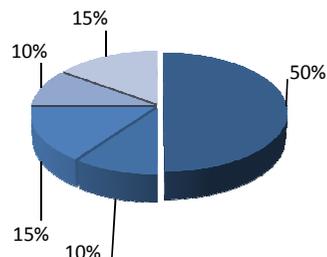
Les 3 soirées du Catalpa Festival commencent systématiquement par 2 groupes locaux/régionaux afin d'asseoir, d'ancrer le festival dans une dynamique de publics au moins régionale et afin d'accompagner l'émergence d'une scène bourguignonne.

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d’Auxerre– Catalpa Festival 2014, saisons et perspectives

Bilan d’activité 2014 – Association Service Compris - Diffusion

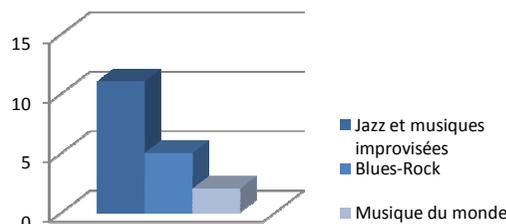
REPARTITION DES ESTHETIQUES MUSICALES

SILEX



- Rock/Pop/Métal/Punk/fusion
- Rap/hip-Hop/Reggae
- Chanson
- Musiques électroniques
- Autres (musiques improvisées, du monde..)

**JAZZ CLUB
D'AUXERRE**



- Sur les 22 groupes proposés
- 11** Jazz et Musiques improvisées
 - 5** Blues Rock
 - 2** Musique traditionnelle

- Ouverture du Jazz Club au **Blues** et **Musiques du Monde**
- **Eclectisme** et **équilibre** des styles musicaux proposés

4.2/ La répartition des esthétiques musicales :

Au Silex, en respect du cahier des charges SMAC et DSP, nous essayons de trouver des équilibres de diffusion de l'ensemble des répertoires musiques actuelles.

Cette démarche permet qu'il n'y ait aucun phénomène d'exclusion, que chaque spectateur se sente concerné par l'offre de concerts et garanti à notre activité une visibilité, une reconnaissance de chaque icaunais.

Avec cette stratégie, le Silex appartient à tous et devient un véritable outil de démocratisation culturelle.

A préciser, également que la dénomination ROCK (ici celle du CNV, centre national de la variété avec qui nous traitons nos statistiques) regroupe toutes les formes de rock : -pop, folk, métal, fusion, punk, softcore, rock alternatif, etc..

J'ajoute enfin, qu'il est de plus en difficile de classer les projets musicaux dans une rubrique puisque les propositions sont de plus en plus transversales ou « crossover », c'est-à-dire imprégnées de, inspirées de, à mi-chemin de...

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d’Auxerre– Catalpa Festival 2014, saisons et perspectives

Bilan d’activité 2014 – Association Service Compris - Diffusion

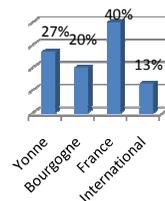
ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES ARTISTES



TOTAL SERVICE COMPRIS

Equilibre de la proposition avec
47 % de groupes bourguignons
53 % groupes d'envergure nationale/internationale

Sur l'ensemble de l'activité



4.3/ L'origine géographique des artistes

Près d'un groupe sur huit sur l'ensemble des groupes proposés sur la saison 2014 du Silex, du Jazz-club ou du Catalpa est en tournée internationale lors de son passage sur Auxerre... Plus de la moitié des groupes passés par Service Compris en 2014 est en tournée au moins nationale.

Les outils de diffusion de Service Compris sont donc bien ancrés dans le paysage national voir même international (en collaboration avec les tourneurs français et/ou francophones). Auxerre est bien active et repérée sur la route des tournées et constitue désormais bien plus qu'une étape.

En outre, la scène bourguignonne est également mise en lumière tout au long de la saison puisque la moitié des groupes diffusés sont originaires de Macon, de Dijon ou de Saint Sauveur par ex.

Cette scène locale est également valorisée parce qu'il y a des « filtres de programmation » et une nécessaire recherche de l'excellence locale. Passer au Silex ou au Catalpa, c'est être identifié nationalement comme un groupe avec une vraie valeur ajoutée.

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d’Auxerre– Catalpa Festival

2014, saisons et perspectives

TYPES D’UTILISATION

Sur **84** soirées concerts:

63 productions

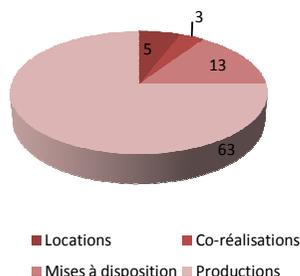
5 locations

13 Mises à disposition

(8 pour Conservatoire / 5 pour partenaires locaux)

3 Co-réalisations

Bilan d’activité 2014 – Association Service Compris - Production



Délégation de Service Public

12 mises à disposition au service de la ville d’Auxerre
8 mises à disposition au service du Conservatoire

4.4/ Les types d’utilisation

Service Compris travaille en mode partenarial tout au long de l’année.

Nous démultiplions les opérations croisées pour plusieurs raisons :

- dilution des prises de risques entre les acteurs locaux et nationaux (co-réa)
- développement de la volonté et de la confiance de producteurs extérieurs pour organiser des manifestations sur Auxerre (location)
- ancrage local avec des partenaires co-organisateur et émergence d’opérateurs futurs co-organisateur (mise à disposition)
- développement de notre futur public (sur scène ou dans la salle) avec les opérations conservatoire
- respect des clauses de DSP (MAD Ville) et élargissement ponctuel de nos publics.

Cependant, en respect du cahier des charges du label SMAC, nous assurons la prise de risques directe sur près de 75% de nos organisations (ou 78% avec les co-réa).

Co-réa : partage des recettes et des dépenses avec une tierce partie selon une négociation arrêtée en amont. La répartition est variable par ex : 30%-70% ou 40%-60%, etc..

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival

2014, saisons et perspectives

Bilan d'activité 2014 – Association Service Compris - Production

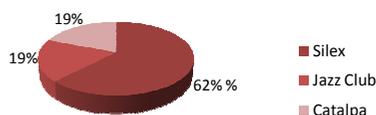
PRODUCTION

LE SILEX

595 personnes accueillies
- 240 chambres (single/double/twin)
- 1196 repas

**JAZZ CLUB
D'AUXERRE**

108 personnes accueillies
- 65 chambres (single/double)
- 252 repas



Répartition de l'accueil par activité

**CATALPA
FESTIVAL**

112 personnes accueillies
- 60 chambres (single/double)
- 537 repas

TOTAL SERVICE COMPRIS

Sur les **135** groupes accueillis:
815 personnes accueillies
365 chambres réservées
1985 repas servis

TOTAL

Sur les **111** groupes accueillis:
703 personnes accueillies
305 chambres réservées
1 448 repas servis

4.5/ Les conditions d'accueil des artistes.

84 concerts sur la saison 2014 représentent en moyenne 10 personnes à héberger et 23 repas à servir par concert.

3 jours de festival représentent :
-14% des personnes accueillies
-17% des nuitées
-27% des repas servis.

A l'inverse, une saison du Silex et du Jazz-club représentent :
-86% des personnes accueillies
-83% des nuitées
-73% des repas

Pour l'hébergement, nous travaillons essentiellement avec l'Ibis Centre Auxerre, le B&B de Monéteau et le Maxime à Auxerre.

Ne disposant pas sur place de capacité de confection et de cuisson (juste de la réchauffe), les repas nous sont livrés de l'extérieur grâce à une vacation saisonnière depuis l'ouverture du Silex (service individuel chaud à l'assiette).

Les artistes du Jazz Club sont pour la plupart invités dans divers restaurants de la ville (petite formation, formule plus économique pour nous)

Sur le Catalpa, compte tenu des volumes et de l'organisation en plein air, nous faisons appel à une prestation de services spécialisée.

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d’Auxerre– Catalpa Festival 2014, saisons et perspectives

Bilan d’activité 2014 – Association Service Compris - Fréquentation

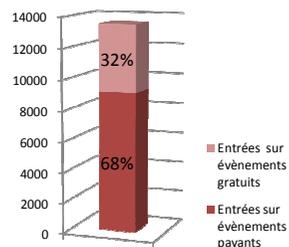
FREQUENTATION CONCERTS DU SILEX (hors actions culturelles et MAD Ville)



13515 spectateurs

-32 concerts payants
9121 entrées payantes ou exonérées

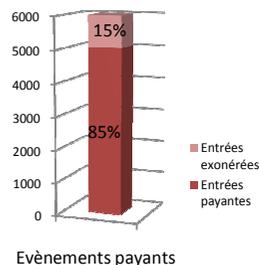
-31 concerts gratuits
4394 spectateurs



Fréquentation générale

32 concerts payants

9121 spectateurs accueillis
- 7963 entrées payantes
- 1158 entrées exonérées



TOTAL SILEX

13515 personnes accueillies
4394 entrées sur événements gratuits
9121 entrées sur événements payants

5/ Analyse

5.1/ La fréquentation du Silex

Le Silex a accueilli 13515 spectateurs sur l’année civile 2014 soit 235 personnes en moyenne par concert. (214 en 2013)

Cette moyenne est à mettre en perspective selon l’espace proposé :

- 400 places debout + 80 places assises dans la grande salle du Silex
- 236 places assises dans la grande salle du Silex
- 200 places debout au club
- 100 places mixtes au club
- 80 places assises au club

Compte tenu des jauges, le taux de remplissage moyen est de 62%.

A retenir>

-les très bons remplissages (+ de 75% ou complet) de Hilight Tribe, La Nuit des Studios, Hollisiz, La Rue Ketanou, Mademoiselle K, Grand Corps Malade X2, le vendredi du Catalpa, les Blérôts de Ravel, Moriarty, Les Frères Casquettes, Aldebert X2

-les bons remplissages (+ de 60%) de Sidilarsen, Garçon la Note, Yonne All Stars, Les Inouïs du Printemps de Bourges, Little Bob Blues Bastard, etc..

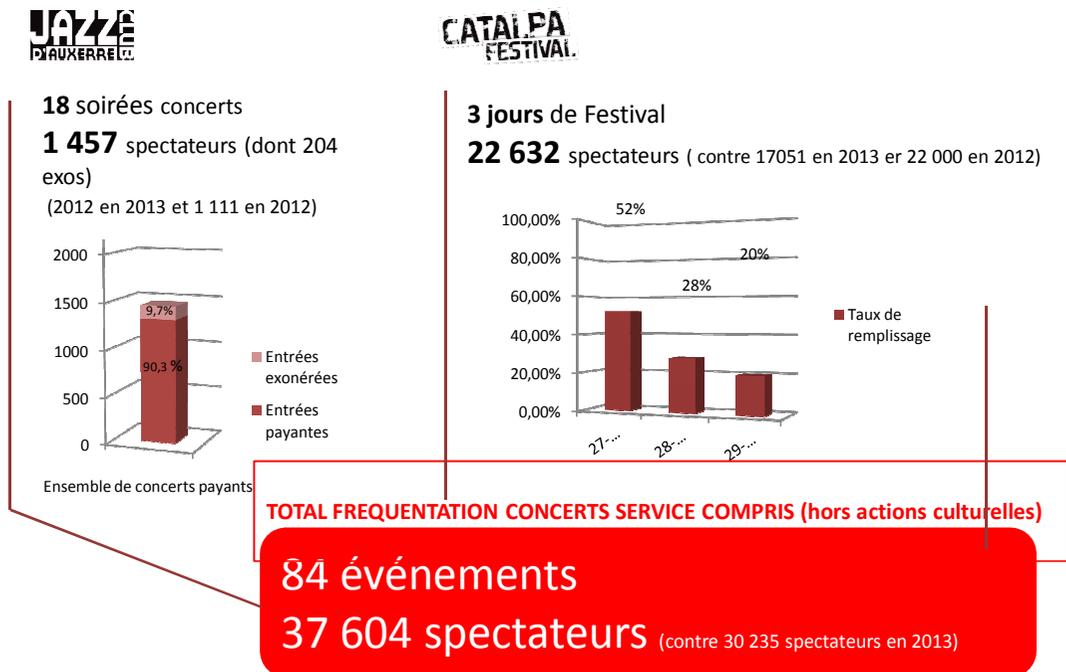
Les découvertes de l’année qui ont « explosé » depuis :

Hollisiz, Pethrol, The Skints, Nina Attal, Nasser, Heymoonshaker, Broussaï, Chill Bump, Ben Mazué, kadebostany, etc

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d’Auxerre– Catalpa Festival 2014, saisons et perspectives

Bilan d’activité 2014 – Association Service Compris – Fréquentation

FREQUENTATION 2/2



5.2/ La fréquentation Jazz club et du Catalpa

Le Jazz Club a connu une année plus moyenne que l’année dernière avec une moyenne de 81 personnes présentes (essentiellement dans le club du Silex 80 places - 13 concerts sur 18 et 3 grande salle assis 236 places assis) mais tout à fait honorable par rapport aux années antérieures.

La fréquentation a presque doublé depuis la reprise d’activité par Service Compris et l’élargissement au blues et aux musiques du monde. Les dates les plus faibles sont celles construites avec le CRJ (Centre Régional du Jazz) mais elles sont indispensables au renouvellement de l’offre et à l’émergence locale.

Le Catalpa festival fort des 22000 spectateurs de la 1ère édition en 2012, a connu une baisse de fréquentation de 22% en 2013 essentiellement due aux conditions climatiques déplorables (froid et humidité).

En 2014, malgré le temps à nouveau incertain, nous avons retrouvé et même dépassé les chiffres de 2012 avec un vendredi qui a constitué presque la moitié de la fréquentation totale.

L’activité concerts de Service compris à tout de même regroupé près de 30235 spectateurs. Cette fréquentation nous place dans les tous premiers opérateurs en musiques actuelles de Bourgogne (voir le 1er) et nous place comme un acteur incontournable sur la scène hexagonale.

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival **2014, saisons et perspectives**

6/ Action Culturelle/Partenariats:

6.1/ Animation et action culturelle

L'action culturelle au Silex permet une première approche des musiques actuelles par le biais d'activités à destination du grand public, des associations, des structures sociales et scolaires. Il s'agit de mettre en place des projets structurants autour des musiques actuelles qui peuvent bien entendu s'inscrire dans des projets culturels plus larges. Ainsi, les ateliers, conférences, expositions mais aussi les rencontres avec les artistes sont autant de moments intenses pour aller plus loin dans la découverte et la pratique des musiques actuelles.

Les établissements scolaires (Fourrier et Jacques Amyot sont les plus réactifs à notre démarche) sont des partenaires privilégiés. En effet, les musiques actuelles constituent par la pratique et l'écoute une activité très répandue chez les jeunes.

Ainsi tout au long de l'année, de nombreuses actions peuvent être développées en direction du public lycéen et collégien.

Plusieurs actions ont été menées tout au long de 2014 :

>Animation quotidienne du club du mercredi au samedi (Centre de ressources, Espace publique numérique...)

>Espace d'expositions (3 expositions > Jean-Michel Joly, Prenez la pose, Gravures)

>Diverses actions favorisant l'investissement des jeunes dans cette espace (interview d'artistes avec les professeurs référents, auditions du conservatoire, rencontres avec les artistes, organisation de soirées thématiques comme avec l'IUT par ex.

>Espace bar permettant un accueil convivial pour les groupes en répétition ou pour les lycéens de passage, espace de rencontres à deux pas du centre-ville

Les résidences :

NB : Le terme « résidence » étant assez polysémique et étant souvent utilisé de façon détournée dans le secteur des musiques actuelles (pour parler de filage, de soutien appuyé à un artiste), il faudrait s'accorder sur le terme de résidence pour un travail d'accompagnement basé sur le long terme (6 mois-1 an).

Très simplement, les termes d'accompagnement et de médiation font apparaître les notions de "faire avec", partager, être aux côtés de. Accompagner un artiste/groupe/structure c'est mettre en œuvre les moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre le but qu'il s'est lui-même fixé. Le Silex a eu une démarche très active en ce sens et à parfaitement répondu aux objectifs établis en début de saison.

Dans le cadre des résidences d'artistes au Silex, nous avons proposé d'accueillir des groupes d'élèves lors de filage de spectacle, d'organiser des rencontres avec les artistes, de présenter la structure ainsi que le secteur des musiques actuelles.

Objectifs de ces rencontres :

Sensibiliser le public adolescent à la création artistique, provoquer une rencontre sensible, une familiarisation avec une œuvre (possibilité de travailler en amont sur le CD et la biographie de l'artiste), avec une démarche mais aussi avec un métier, permettre une appropriation collective du fait artistique et une mise en évidence du rôle de l'artiste dans l'espace public.

Nous avons proposé 8 résidences d'artistes pour 19 jours cumulés avec

3 créations nationales > Chill Bump (hip-hop), Pethrol (électro), Zebra Mambopunk (rock)

3 groupes ou formations bourguignonnes > Until Roads End (rock Auxerre), Parlez Moi d'Amour (chanson rock Auxerre) et le Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique de Dijon.

Les Master Class /Ateliers accompagnés:

1 master class avec le conservatoire,

3 Make Your Beat de 2 séances : atelier d'initiation aux musiques électroniques.

Les actions pédagogiques :

>5 spectacles pédagogiques de prévention des risques auditifs avec Peace and Lobe

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival **2014, saisons et perspectives**

(Ces séances de prévention des risques auditifs ont permis de sensibiliser les personnes les plus jeunes et donc les plus exposées à ces dangers)

>3 concerts jeune public avec Debout sur le Zinc, Aldebert, les Frères Casquettes dont 1 représentation à destination des scolaires

>4 visites guidées

> 1 Battle Wake-UP–Hip-hop (organisé par un intervenant extérieur)

Les conférences :

3 conférences ont été proposées dans l'ensemble du champ des musiques actuelles et souvent en mode partenarial:

>Miles Davis avec la Bibliothèque départementale de l'Yonne

>Rencontres littéraires avec la librairie indépendante auxerroise Obliques

>Discriminations avec la Ligue de l'Enseignement

>Sapritch « Tu as vu c'que t'écoutes ? »

Les projections de documentaires :

2 projections de documentaires

>Just the Wind

>Magnum

Les scènes ouvertes et l'accompagnement de la scène locale :

12 Apéro Free Music : tous les 15 jours, nous avons proposé aux musiciens locaux qui le souhaitent de pouvoir investir la petite scène du club équipée d'un backline commun à tous.

Il s'agit là de permettre à tous de pouvoir d'une manière ou d'une autre accéder à la scène tout en valorisant le plateau de la grande salle qui reste une forme d'aboutissement aux groupes locaux les plus méritants.

2 release party : sortie d'album de groupes locaux (Kayan et Heal Heven) avec concert

3 Support Your Local Band : échanges de groupes entre SMAC bourguignonnes

1 Tremplin Printemps de Bourges avec 5 groupes bourguignons (dont 1 icaunais)

4 Rendez-vous Blues : piloté par un organisateur auxerrois (Yves Petitdent)

1 Nuit des studios : mise à l'honneur des groupes répétant aux studios

1 show case : Juliette Moraine

1 Yonne All Star : groupes éphémères constitués de musiciens auxerrois reprenant de manière originale des morceaux des Beatles,

Les mises à disposition Conservatoire d'Auxerre et réseaux d'enseignement de l'Yonne :

-8 mises à disposition ont été organisées en 2014 au profit du conservatoire (5 en 2013) autant pour la diffusion d'ateliers que des auditions et examens musiques actuelles.

Nous cultivons une relation étroite avec le conservatoire d'Auxerre même si il reste à réinventer un dispositif plus pédagogique et porteur pour chacune des structures.

Différentes actions et chantiers sont en cours, notamment dans le cadre nouveau de la prochaine DSP afin :

-de favoriser l'interpénétration possible entre le Silex et le Conservatoire

-mettre en évidence les articulations entre public/formation/diffusion et construire une collaboration pérenne sur la base d'actions communes régulières sur le public des musiciens auxerrois.

-favoriser la circulation des publics entre les 2 équipements

-favoriser la simultanéité entre l'enseignement et la pratique

-permettre la « mise à niveau » des pratiques musicales et du public musicien débutant de la Cuisine et du Conservatoire

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival **2014, saisons et perspectives**

Le Silex est devenu, par la mise à disposition de la presse spécialisée (Technikart, Les Inrockuptibles, Mondomix, Métal..), par la visibilité de la programmation de l'ensemble des lieux de diffusion du territoire (salles partenaires, cafés de pays, festivals, ..), de la diffusion de vidéos des groupes locaux ou majeurs de la scène actuelle, un véritable espace d'informations, concentrant en un seul et même endroit l'actualité musicale. Le Silex apparaît désormais comme un lieu incontournable de l'information musicale au niveau départemental.

Le Centre de ressources est également un espace d'information à disposition des groupes locaux (mais également du grand public). Il est constitué d'un espace de lecture avec un panel de la presse spécialisée, d'annonces de concerts, de panneaux d'affichages proposant des offres d'emplois, de petites annonces, de découvertes de groupes en vidéo (clip en streaming diffusé sur grand écran) et de diffusion (ambiance sonore du club), d'une discothèque.

Le Centre de ressources jouent donc déjà pleinement son rôle d'informations auprès des musiciens auxerrois.

En outre, chaque salarié du Silex s'est considéré tout au long de l'année 2013 comme personne ressources et a dû dans son domaine d'activité (communication, technique, programmation, administration) se tenir à disposition des musiciens et/ou du public. Cette démarche devrait porter ses fruits à moyen terme. Elle est difficilement quantifiable au jour d'aujourd'hui mais devrait permettre de professionnaliser ou du moins de tirer vers le haut tout le secteur des musiques actuelles dans l'Yonne.

Enfin, nous avons accueilli 4 stagiaires (technique, communication, infographie, études des publics) de cursus IUT, lycées généraux, ou encore Université Culture. Ce sont autant de jeunes accompagnés dans la découverte d'un secteur professionnel et/ou dans l'acquisition de savoir-faire.

6.2 Les partenariats et actions transversales :

Objectifs : être présent et actif sur les grandes actions impulsées par la ville, les partenaires de diffusion locaux (théâtre, salles et festivals partenaires..), les grands événements nationaux (fête de la musique, du patrimoine, ..)

Travailler avec les structures de références : un moyen de se faire connaître du public et des professionnels :

Pour implanter le Silex dans les dynamiques de territoires et de réseaux, la stratégie retenue a été celle de s'associer aux festivals qui font la référence dans leurs domaines ou qui créent des synergies locales.

Nous avons ainsi collaboré avec le festival des Rigolades (Auxerre – plusieurs structures culturelles et sociales partenaires), le festival Garçon la Note (Auxerre, Cosne sur Loire, Dijon..), le festival Handy'Art (Yonne – sensibilisation au handicap), Résonances Electroniques (Bourgogne – musiques électroniques), Nuit du SLAM (France – Slam et Hip-Hop), Printemps de Bourges (France et + - divers musiques)...

Toujours à la recherche de partenaires pour développer son projet, le Silex a conclu des partenariats et fait aboutir des projets multiples avec de nombreuses structures :

> Artistiques :

Le théâtre d'Auxerre, le Cabaret Escalade de Migennes, la Vapeur (SMAC Dijon), la Cave à musique (SMAC Macon), Association Octarine (Dijon), Association LaFraize (Auxerre), Association Feel Good (Auxerre), Association Lézétérables (Yonne), Association KC² (Paris), Association Dixsonance (Troyes), Association PYHC (Yonne), Garçon la Note, Office de tourisme d'Auxerre.

> Médiatiques :

France Bleue, Yonne Républicaine, le Cinéma Casino, Wizz Music, Réseau Ferarok, La Scène Bourguignonne, Web lycée Fourier, Radio Campus, Radio Flotteur, Magma, l'Yonne mag, Au fil de l'Yonne, Intercom, Francofans, Tempo, le 3^{ème} œil, Radyonne...

> Techniques :

Audio pro, l'Yonne en Scène, ATEs...

Il faut également noter le partenariat très étroit qui nous lie au conservatoire et notamment la section musiques actuelles ainsi qu'au PESM de Bourgogne.

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival 2014, saisons et perspectives

Bilan d'activité 2013 – Association Service Compris – Action Culturelle

ACTION CULTURELLE ET PARTENARIAT

47 évènements proposés (32 en 2013)

- Découverte des pratiques
1 Master Class
3 Make Your Beat
- Concerts pédagogiques
5 séances « Peace and Love »
3 concerts jeune public
- Conférences et documentaires
3 conférences
2 projections - documentaires
3 expositions
- Accompagnement artistes :
6 Résidences d'artistes (18 jours)



+ 12 mises à disposition Ville

+ 5 partenariats divers

TOTAL ESTIMÉ (hors résidences)

60 % de taux de remplissage

1396 spectateurs

6.3 L'analyse de l'action culturelle

Nous avons accueilli également 12 mises à disposition Ville d'Auxerre :

- Spectacle développement durable
- Séminaire des acteurs culturels de l'Yonne
- Pass Alternance
- Conférence changeons d'agriculture
- Semaine de l'emploi handicapés
- Réunion Assemblée de quartier
- RADD x2
- Réunion Fête de la musique
- Centre de loisirs des Rosoirs
- Projection « Des moines et des livres »
- Noel enchanté
- Lydie Salvayre

Et accueilli une multitude d'événements partenariales :

- MGEN
- Crédit Mutuel
- CCI
- Débats élections municipales
- France Bleu/L'Yonne Républicaine
- Meeting Guy Férez
- Couleurs de l'été
- Conférence de presse Garçon la Note

Bien plus qu'une simple salle de diffusion de concerts, le Silex est ouvert sur les acteurs locaux en lien avec ce qui fait la spécificité de nos activités : la musique en 1er lieu, l'animation de la ville, la jeunesse, la culture numérique, les activités connexes aux musiques actuelles, le développement durable, etc..

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d’Auxerre– Catalpa Festival **2014, saisons et perspectives**

Bilan d’activité 2013 – Association Service Compris

BILAN GENERAL 2013

● Fréquentation

41 529 spectateurs (33 644 en 2013 et 37 268 en 2012)

Silex: 17 440 contre 14 041 spectateurs en 2013 (concerts , actions culturelles, MAD)

Jazz Club: 1457 spectateurs

Catalpa: 22 632 spectateurs

133 ouvertures publiques (118 en 2013) + 3 jours de festival + 3 hors les murs
(soit 36% d’activité sur l’année et 55 % d’activité sur 35 semaines d’ouverture) – 1 jour 2, le Silex est en proposition.

CHIFFRES CLES

41 529 spectateurs cumulés 33 644 spectateurs estimés en 2013

63 % remplissage estimé

133 ouvertures publiques dont:

65 soirées concerts

32 actions culturelles

21 partenariats divers (mad, accueil, etc..)



6.4/ Analyse générale :

Le Silex a connu une hausse de fréquentation de près de 25% par rapport à 2013.

Le Jazz-Club a maintenu son taux de fréquentation de 2013 à 80 personnes en moyenne.

L'édition N°3 du Catalpa Festival, malgré une météo à nouveau défavorable et a connu une hausse de fréquentation de plus de 5000 spectateurs par rapport à 2013.

Compte tenu des nouvelles activités que Service Compris a du mettre en place depuis l'ouverture du Silex en 2010 (Catalpa festival) ou reprendre (Jazz Club, Studios de la Cuisine) ou modifier (arrêt des Nuits Métisses, expérience transitoire du festival En attendant 2012), nous pensons avoir enfin une année standard, lisible en terme de fréquentation et opérationnelle en terme de fonctionnement.

C'est pour nous, l'année « 1 » d'un mode de fonctionnement qui devrait continuer au moins jusqu'à la fin de la prochaine DSP soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d’Auxerre– Catalpa Festival 2014, saisons et perspectives

Bilan d’activité 2013 – Association Service Compris – Action Culturelle

STUDIOS DE LA CUISINE

67 groupes répétant aux studios (37 en 2013)

Près de **300** musiciens (161 en 2013)

222 jours d’ouverture / an (219 en 2013)

2 130 heures d’ouverture cumulées

1323 heures vendues cumulées (922 en 2013)

77% de groupes amateurs

20% de groupes pros ou semi-pro

3% d’accompagnement ou de coaching



62 % de taux de remplissage
48% en 2013

7/ Studios de la Cuisine :

Permettre et encourager la création artistique liée aux musiques actuelles.

7.1/ Espace répétition

Le Silex ne dispose pas en ses murs propres de studios de répétition mais profite de la présence historique de ceux de La Cuisine dans l’enceinte du Conservatoire.

La Cuisine propose aujourd’hui 3 studios de répétition, dont un équipé pour l’enregistrement. Plus d’une soixantaine de groupes les fréquentent, faisant de cet espace non seulement un lieu de travail, mais également l’endroit où s’échafaudent des projets et où s’échangent les bons plans. Pour 6 euros par plages de 2h30 (moins le temps d’installation et de désinstallation), les groupes accueillis bénéficient d’un environnement propice et totalement équipé. La proximité du conservatoire permet également à ceux qui le souhaitent de s’inscrire à des modules de formation instrumentale ou vocale, ainsi qu’à de nombreux stages proposés tout au long de l’année.

7.2/ Enregistrements

Au studio de La Cuisine, il existe 2 types d’enregistrements possibles :

> Accompagné : s’adresse aux groupes inscrits à la Cuisine : un ingénieur du son accompagne le groupe dans le processus d’enregistrement.

> Autonome : s’adresse aux groupes désireux ou capable d’enregistrer de façon autonome, c’est-à-dire avec un ingénieur du son qualifié dont nous vérifions les compétences. Ces enregistrements contribuent au rayonnement de La Cuisine et du Silex au niveau départemental en permettant à des groupes généralement icaunais d’enregistrer leur maquette ou de pré produire un projet de plus grande envergure (album)

En outre, les qualités acoustiques et techniques du Silex sont telles que nous avons reçu de nombreuses demandes pour des enregistrements « live » et/ou des enregistrements studios sur la grande scène.

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d’Auxerre– Catalpa Festival 2014, saisons et perspectives

Bilan d’activité 2013 – Association Service Compris – Communication

COMMUNICATION « CLASSIQUE »

Infographie

111 368 tous supports confondus

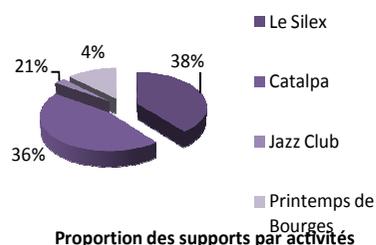
dont

- 43638 supports Silex

- 3000 supports Jazz-Club

- 50700 supports Catalpa Festival

-14 050 support Printemps de Bourges (refacturés)



Radio

234 annonces ou émission par nos partenaires radios (Oui FM et France Bleu)

Télévision régionale / nationale

3 reportages

6 émissions

Presse (papier/web)

187 articles de presse

10 000 exemplaires « Edition Spéciale » édités par l’Yonne Républicaine

111 368 supports diffusés

187 articles de presse

8/Communication :

8.1/ Outils de communication classique

Les objectifs de la communication du Silex sont de faire connaître nos activités et, dans un second temps, d’augmenter la fréquentation générale de l’équipement.

La communication du Silex s’organise autour de deux grands objectifs opérationnels :

>une communication événementielle qui vise à la promotion des concerts, des soirées thématiques, etc...

>une communication autour de l’image du Silex qui vise à faire connaître et reconnaître le lieu, à convaincre le public, les professionnels du secteur et nos partenaires aussi bien à l’échelle locale, départementale, régionale et nationale afin d’en faire un lieu « référence » dans le milieu des musiques actuelles.

Et de 3 grands axes :

>Matériel : la conception et diffusion de nos outils papiers

>Virtuel : une présence sur internet (site, myspace, réseaux sociaux, newsletter...)

>Médiatique : une présence dans les médias locaux, régionaux et plus ponctuellement nationaux.

>Humain : sur le terrain et au sein de la structure, une action pédagogique et de promotions de nos événements.

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d’Auxerre– Catalpa Festival 2014, saisons et perspectives

Bilan d’activité 2013 – Association Service Compris – Communication

COMMUNICATION « Web »

Facebook

3830 fans au 31/12/2013

2690 fans au 31/12/2013
+ 42,38% sur l’année 2014

Newsletter

7174 destinataires au 31/12/2014

Site Internet

35 000 visites/an
650 visiteurs uniques/semaine en moyenne

Photos sur Flickr

1147 photos disponibles

Chaine Youtube

Plus de 14 000 vues cumulées



35 000 visites/an sur lesilex.fr
3830 fans sur la page Facebook au 31/12

8.2/ Outils 2.0 :

La base de données « contacts » est celle héritée de la Cité des Musiques. Nous bénéficions ainsi d’un annuaire de professionnels et d’institutionnels, fruits de 15 ans de réseaux nationaux.

En outre, pour élaborer notre propre liste de diffusion, ciblée Musiques Actuelles, nous recueillons dès que possible et avec leurs accords certaines informations auprès de nos abonnés et clients (livre d’or, abonnement volontaire à la newsletter, chéquier..).

Enfin, nous nous sommes appuyés également depuis 2010 sur le répertoire Woffi de l’IRMA et sur l’Officiel de la Musique et sur celle de la Fédélisma pour constituer un fichier très actualisé.

Ces bases de données très complètes au niveau local comme au niveau national, nous servent principalement pour faire la promotion de nos activités et diffuser certaines informations ponctuelles liées à nos activités.

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival 2014, saisons et perspectives

8.3/La charte graphique :

La DSP nous liant à la ville d'Auxerre et le label SMAC nous obligent à faire apparaître sur l'ensemble de nos supports de communication les éléments suivants :

« Le Silex reçoit le soutien de l'Etat dans le cadre du label « Scènes de musiques actuelles » et Le Silex, Délégation de Service Public de la Ville d'Auxerre »

**LE SILEX CATALPA
FESTIVAL**

Nous avons également fait certains choix graphiques déclinables sur l'ensemble de nos outils de communication avec l'insertion de triangles colorés reprenant les effets architecturaux du bâtiment Silex :



8.4/ La diffusion

Les outils de communication sont confectionnés par un salarié de l'équipe et diffusés par un « Service Civique » en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement. L'affichage est réalisé par une prestation de service à l'échelle du département.

-envoi d'un programme au fichier mailing public/abonnés

-envoi de 20 programmes dans les salles musiques actuelles au niveau national, les lieux culturelles régionaux/locaux et acteurs de terrain.

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival 2014, saisons et perspectives

- diffusion auprès des élus locaux par l'intermédiaire des Services Culturels et/ou de communication de la Mairie, celui du Conseil Général, celui du Conseil Régional.
- diffusion du programme à l'échelle du département (voir ci-dessous) > commerces, café de pays, établissements culturels, établissement scolaires, offices de tourisme,
- mise en place au club centre de ressources du Silex.



Les programmes sont distribués au début de chaque trimestre.

Auxerre

> Cité des Musiques / Office de Tourisme / Théâtre / Cinéma / Bibliothèque / Maison de la Danse / Le Pub / Mo Better Blues / Le Bistrot du marché

Migennes

> Cabaret l'Escale / Office de Tourisme / Bibliothèque / Ecole de musique / Restaurant du Canal

Cafés de Pays

> Le Camp de Cora (St Moré) / Le Carrouge (Treigny) / La Codalie (Passy) / Les Hirondelles (Asquins) / Le Kalyp'so (Guerchy) / Le Maquis (Vareilles) / La Petite Cure (Vermenton) / Le Quarré Crème (Quarré les Tombes) / Au Quinze (Montréal) / Le St Patrick (Bleury)

Cafés-concerts / Salle de spectacle

> La Closerie (Etais-la-Sauvin) / Le Pulvérinien (Pourrain) / Les Fontaines (Foissy-les-Vézelay)

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival 2014, saisons et perspectives

Joigny

> Office de Tourisme / Bibliothèque / Ecole de musique / Salle Claude Debussy / Espace Le Jean

Villeneuve-sur-Yonne

> Office de Tourisme / Théâtre

Sens

> Office de Tourisme / Théâtre / Cinéma / Bibliothèque / Ecole de musique / La Fabrique (MJC)

Brienon sur Armançon

> Le Théâtre Perché / Office de Tourisme

St Florentin

> Office de Tourisme / Bibliothèque / Ecole de musique

Tonnerre

> Office de Tourisme / Cinéma / Bibliothèque / Ecole de musique / La Parenthèse (Epineuil)

Toucy

> Office de Tourisme / Cinéma / Bibliothèque / Ecole de musique

Clamecy

> Office de Tourisme / Cinéma / Ecole de musique / La Ferme Blanche (MLAC)

Avallon

> Office de Tourisme / Cinéma / Bibliothèque / Ecole de musique.

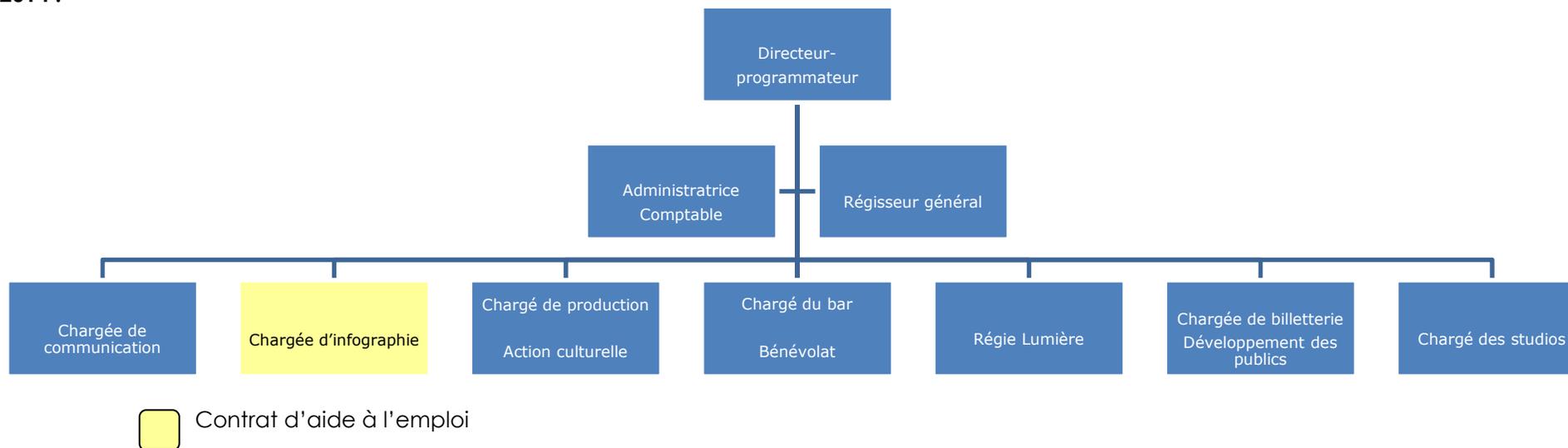
Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d’Auxerre– Catalpa Festival **2014, saisons et perspectives**

9/ Gestion du personnel

L'association Service Compris dispose d'une équipe de 10 salariés au 31/12/2014 pour la gestion de l'ensemble de ses activités (Silex, Jazz Club, Catalpa Festival, Studios de la Cuisine, Antenne Régional du Printemps de Bourges). Le recrutement d'un poste de régisseur général en statut cadre 4, occupé auparavant par 2 intermittents en rotation bi-mensuel a été effectué au 1^{er} février 2014.

9.1/ Organigramme

FIN 2014 :



Soit 10 ETP (Equivalent Temps Plein en CDI) au 31/12/2014

Depuis 2010, chaque profil de poste a connu un ajustement selon un équilibre entre les besoins de la structure (nouvelles activités, redistribution de l'emploi avec le conservatoire..) et les salariés disposés à prendre en charge telle ou telle mission

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival **2014, saisons et perspectives**

Compte tenu des nouvelles activités de Service Compris, le nombre de salariés a évolué en 2013-2014 pour assumer les nouvelles charges de travail :

-1 ETP pour les studios de la Cuisine

-1 ETP pour le Jazz-Club d'Auxerre

-1 ETP pour le Catalpa Festival

Soit 6 ETP pour la seule activité Silex.

Soit une gestion rationalisée et opérationnelle des salariés.

Aucun salarié n'est sur une activité unique, l'ensemble de l'équipe œuvrant au projet global de Service Compris.

9.2/ Les statuts du personnel

La convention collective appliquée est la CCNEAC (Convention Collective des Entreprises Artistiques et Culturelles), ex-SYNDEAC.

L'équipe est composée de deux cadres depuis décembre 2012 (Directeur-programmateur – Cadre 1, administratrice-comptable - Cadre 3). La régie générale est assurée en alternance entre 2 intermittents (à qui le poste en permanent a été proposé mais qui l'ont refusé). Les postes de chargée de communication, chargé de production, de régie lumière, de chargé de développement sont des postes TAM 1 ou équivalent (technicien et agent de maîtrise de niveau 1). Jusqu'en septembre 2013, 2 postes sont en CAE (contrat d'aide à l'embauche) : responsable bar et chargé d'infographie. Le fonctionnement pérennisé de la structure (aide DRAC majorée par la labellisation) doit permettre de proposer des CDI sur ces 2 postes rendus indispensables.

A noter également que des entretiens d'embauche pour un poste de régisseur général en CDI ont été organisés en décembre 2013 pour un recrutement effectif en février 2014.

Le personnel vacataire

Nous faisons également appel à des vacataires notamment pour la confection des repas.

Les stagiaires

Le Silex accueille depuis son ouverture un grand nombre de stagiaires en lien avec des demandes de plus en plus fréquentes et dans tous les domaines d'activités (technique, assistance de direction, secrétariat, communication..). Le Silex constitue donc un véritable tremplin professionnel pour des stagiaires qui contribue activement au développement du projet.

Les bénévoles

De plus en plus d'Auxerrois de tout âge et de toute CSP ont souhaité rejoindre le Silex pour donner « un coup de main », « être de l'autre côté ! ». A la fin 2014, nous disposons d'un vivier de bonne volonté de près de 50 bénévoles (catering, affichage, merchandising, bar, billetterie..). Etre bénévole au Silex, c'est bénéficier d'une soirée dédiée dans l'année, un accès à un concert gratuit hors bénévolat par trimestre, du repas au catering avec les artistes les soirs de productions, etc...

9.3/ Le management

De façon générale, le management développé au Silex est basé sur une large concertation avec l'équipe afin que chacun puisse se sentir écouté mais également investi par le projet. Cette concertation s'établit sur la durée, au cours de rendez-vous personnels, des réunions hebdomadaires (mercredi matin) ou de réunions de travail plus spécifiques (ponctuelles selon l'actualité de la structure) ou encore plus spontanément si nécessaire.

Le management développé a également pour objectif la responsabilisation et la recherche d'autonomie de chaque membre de l'équipe dans son secteur d'activité. Compte tenu de l'intensité et du volume de travail demandé à l'équipe, la souplesse, la solidarité et l'entraide

ont été les maîtres mots. Nous avons su digérer les changements structurels en pleine période d'éclosion en recherchant constamment l'équilibre et la création de vrais repères pérennes et fonctionnels.

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival **2014, saisons et perspectives**

Pour cela et en se basant sur l'expérience acquise, nous avons redessiné des fiches de postes très précises, défini des objectifs individuels en début d'exercice, procéder à des évaluations et bilans personnels chaque année, hiérarchiser l'équipe par la mise en place d'une équipe de direction à qui il ne manque plus qu'un régisseur général.

9.4/ L'organisation du temps de travail

La durée quotidienne du travail ne peut excéder 10 heures

Les agents bénéficient d'un repos quotidien minimum de 11 heures

L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à 12 heures

Les salariés de Service Compris réparties sur 5 activités (Silex, Jazz-Club, Catalpa Festival, Studios de la Cuisine, antenne régionale du Printemps de Bourges) sont constamment à la limite de ces obligations réglementaires.

En conséquence, le temps de travail est annualisé. L'annualisation du temps de travail permet d'atteindre les objectifs suivants :

-tenir compte des spécificités et des contraintes propres aux activités de Service Compris entrant dans un champ d'activités du domaine de spectacle. Les horaires des personnels doivent donc s'adapter aux missions : fermeture de l'équipement au-delà de minuit, horaires d'arrivée des groupes...

-éviter une explosion d'heures supplémentaires liées aux activités spécifiques de la structure.

Par exemple, une semaine au Silex où a lieu 1 concert découverte le jeudi, un Jazz-club le vendredi et un concert Tête d'affiche le samedi représente déjà près de 36 heures minimum de présence sur site (dont des horaires de nuit). Difficile donc de proposer plus de 2 soirées d'activité par semaine si l'on prend en compte le temps nécessaire en amont à l'organisation, la prise de contact, les réunions de préparation, etc...

9.5/ Le contrôle et le calcul des heures de travail

Le contrôle des heures de travail a été mis en place petit à petit dans le courant de l'année 2010 et n'a été réellement opérationnel qu'en 2011. Cependant, un système a vu le jour dès l'ouverture et sous le contrôle du directeur. Une fiche d'heure est remplie par le salarié par quinzaine et est contrôlée toute les semaines. Le directeur peut ensuite ventiler les horaires de travail selon le degré d'activité.

Les temps non travaillés doivent être impérativement soumis à l'accord du directeur (par demande écrite) ; Inversement les temps travaillés en dehors de ce qui est prévu par l'annualisation doivent être également soumis à l'accord du directeur.

Les congés sont regroupés en deux sessions à Noël et sur l'été avec des périodes variables selon les heures de récupération à prendre pour chaque salarié. La base est de 15 jours en fin d'année civile et de 6 semaines en période estivale. Il faudra sans doute notamment pour certains postes spécifiques prévoir des périodes de récupération plus éclatées dans l'année en lien avec l'intensité des missions.

9.6/ Les temps de réunion

Une réunion de travail d'équipe a lieu tous les mercredis matins. Ce temps de travail collectif permet d'assurer la gestion courante de l'équipement, de préparer l'ensemble des activités proposées, d'échanger des informations essentielles sur la vie de la structure et de travailler sur le projet de l'équipement. Sans ordre du jour spécifique, elle reprend le bilan de la semaine écoulée et les activités des 2/3 prochaines semaines afin que chacun à son poste puisse anticiper les prochains temps forts. Cette réunion permet également de créer et d'entretenir une véritable cohésion d'équipe.

9.7/ La formation

Reste encore à développer la formation pour chacun des salariés. Certains d'entre eux ont pu se former au SSIAP indispensable dans un établissement recevant du public (ERP) ou à des formations plus

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival

2014, saisons et perspectives

techniques pour les régisseurs mais le personnel administratif devrait, dans le courant 2014-2017, bénéficier d'un plan de formation personnalisé.

10/ Gestion budgétaire

10.1/ Projet de rapport financier de M. Arnaud Foulon, trésorier de Service Compris

PREAMBULE

En cours de rédaction à la date d'envoi du rapport d'activité

LE COMPTE DE RESULTAT

Les produits pour 2014 s'élèvent à 1 117 448 euros, contre 1 245 318 euros en 2013, soit une diminution de 127 870euros (ce qui représente une variation en baisse de 10,27%).

Les charges s'élèvent à 1 083 150euros, contre 1 145 036 euros en 2013, soit une diminution de 61 886euros (ce qui représente une variation en baisse de 5,4%).

Le résultat de l'année 2014 s'élève donc à 34 297,85euros.

Les résultats par activité sont :

-pour le Silex et les studios de la Cuisine :	+ 44 197,74 euros
-pour le CatalpaFestival :	- 5 386,50 euros
-pour le Jazz Club :	+ 4 513,39 euros
	soit un total de + 34 297,85 euros

BILAN

En cours de rédaction à la date d'envoi du rapport d'activité

La situation est saine et nous permet d'envisager l'avenir de façon plus sereine. Néanmoins, il convient de rappeler que les activités du Silex et du festival Catalpa peuvent connaître des aléas, et de considérer le risque, dans le contexte économique actuel et de réorganisation territoriale possible, de voir certaines subventions diminuer ou disparaître.

On notera également que la trésorerie s'est améliorée, car si le solde comptable est positif, demeurent au 31-12-2014 des restes à recevoir divers (de subventions et de l'Etat) pour un montant de 95 949 euros.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le bureau propose d'affecter le résultat en "report à nouveau", ce qui confortera, pour la seconde fois consécutive, les fonds propres de l'association en positif.

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival 2014, saisons et perspectives

10.2/ Bilan 2014

Le Silex :

CHARGES	Compte de résultat 2013	BP 2014 HT	Compte de résultat 2014	BP 2015 HT	RECETTES	Compte de résultat 2013	BP 2014 HT	Compte de résultat 2014	BP 2015 HT
60 - Achats	148 601,95	177 500,00	169 551,39	187 500,00	70 - Ventes de produits finis, prestations services, marchandises	141 477,29	136 000,00	148 674,04	147 500,00
Spécifiques	98 403,74	98 000,00	116 550,94	100 000,00	Prestations de services	43 537,25	80 000,00	83 568,91	70 000,00
Prestations de services (Sécurité+...)	14 288,46	20 000,00	16 333,35	20 500,00	Vente de marchandises (bar adhésif et café culture)	34 908,94	10 000,00	30 978,18	80 000,00
Autres prestations	-	-	-	-	Produits des activités annexes (merchandising - relations publicitaires - placements)	43 770,48	1 000,00	18 774,79	3 500,00
Achats de marchandises (bar)	22 973,33	27 500,00	23 157,95	25 000,00	Studios - formations	4 130,70	5 000,00	3 054,18	6 000,00
Fournitures non stockables (eau, énergie)	18 927,14	20 000,00	17 394,69	22 000,00	Echelle plaquette - location de salles - mise à disposition	10 100,00	0 000,00	6 300,00	0 000,00
Fournitures d'entretien et de petit équipement (bich et administr.)	6 928,26	15 000,00	16 134,56	16 000,00					
Autres fournitures	-	-	-	-					
68 - Services extérieurs	135 599,35	108 500,00	76 195,87	108 000,00	74 - subventions d'exploitation	674 064,94	656 000,00	654 734,00	668 860,00
Sous-traitance générale - Maintenance	14 318,27	25 000,00	7 394,64	25 000,00	Etat:				
Locations	98 564,90	47 500,00	47 648,45	47 500,00	(DRAC, EDUCATION, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE, CCV)	75 000,00	75 000,00	75 000,00	77 500,00
Entretien et réparation	11 128,30	30 000,00	9 501,30	28 000,00	Région(s):	-	-	-	-
Assurances	8 213,47	3 000,00	9 213,45	8 800,00	Bourgogne (N.E. : 50335 TTC à privilégier (2014)	16 748,00	36 000,00	30 483,00	31 000,00
Documentation	1 374,24	300,00	2 436,95	500,00	Département(s):				
Divers	-	300,00	-	300,00	Yonne (R.B. : 9330 TTC à privilégier (2014)	0 000,00	12 500,00	0 821,00	12 500,00
62 - Autres services extérieurs	55 197,95	87 900,00	64 643,87	81 000,00	Comitex	-	-	-	-
Rémunération intermédiaires et honoraires	7 449,38	20 000,00	7 132,98	15 000,00	Autres:	551 300,00	518 000,00	518 000,00	518 360,00
Publicité, publications (placettes, affiches, bandesaux, banderole, insertion...)	5 495,18	20 000,00	8 163,32	15 000,00	Communauté de l'assiette	-	-	-	-
Déplacements, missions, réceptions	37 217,58	35 000,00	40 764,83	37 000,00	Partenaires privés:				
Frais postaux et télécommunications	7 290,37	12 500,00	5 842,75	13 000,00	Banque, Admical, fondations				
Services bancaires, autres	3 749,48	400,00	2 720,03	1 000,00	CCV, SACEM, SPEDAM, ADAMS	4 000,00	0 000,00	18 300,00	23 500,00
63 - Impôts et taxes	6 888,33	5 000,00	7 109,56	5 500,00	SCV, SMV, FCV, ONDR	-	-	-	-
Impôts et taxes sur rémunération	5 281,23	5 000,00	5 798,75	5 500,00	Fonds européens (TESAV, FCE, Culture France,)	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	1 607,10	-	1 320,81	-	Agence de l'eau:				
64 - Charges de personnel	382 446,79	377 500,00	392 895,98	399 860,00	Autres recettes (Mécènes)	2 619,84	12 300,00	5 000,00	7 000,00
Rémunération des personnels permanents	229 938,52	220 000,00	252 341,80	222 000,00	PVCE - ACSE - autres collectivités	-	-	-	-
Rémunération des intermittents	39 254,65	50 000,00	35 104,12	52 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	2 630,00	3 000,00	3 352,90	5 000,00
Charges sociales	102 253,62	107 500,00	105 450,06	124 860,00	Abonnements - Produits divers	2 630,00	3 000,00	3 352,90	5 000,00
65 - Autres charges de gestion courante (Droits d'auteurs)	10 500,85	11 000,00	10 995,62	13 000,00	76 - Produits financiers	1 500,38	300,00	2 137,63	500,00
66 - Charges financières	1 657,95	3 600,00	4 000,00	4 000,00	77 - Produits exceptionnels	112 903,32	-	41 496,45	-
67 - Charges exceptionnelles	40,24	300,00	36,77	1 000,00	78 - Recours sur amortissements et provisions	13 000,00	15 000,00	-	15 000,00
68 - Amortissements et Provisions pour Fonds propres	104 815,08	25 000,00	39 902,17	25 000,00	79 - Transfert de charges (ex : emplois aidés)	15 884,54	-	15 356,37	13 000,00
69 - Impôts sur les sociétés	30 757,00	-	3 185,00	-	TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	977 375,96	810 300,00	863 621,38	849 860,00
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	996 395,39	797 200,00	786 516,23	814 860,00					
					Valorisation TVA sur subventions	13 668,39	13 100,00	20 607,41	25 000,00
TOTAL DES CHARGES	888 605,39	797 200,00	786 516,23	814 860,00	TOTAL DES PRODUITS	943 695,61	797 200,00	828 713,97	814 860,00

Résumé: 207 104,22 0 44 197,74 0

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d’Auxerre– Catalpa Festival 2014, saisons et perspectives

Le Catalpa Festival :

CHARGES	Compte de résultat 2013	BP 2014 HT	Compte de résultat 2014	BP 2015 HT	RECETTES	Compte de résultat 2013	BP 2014 HT	Compte de résultat 2014	BP 2015 HT
80 - Achats	89 253,76	82 000,00	105 649,74	96 000,00	70 - Vente de produits finis, prestations services, marchandises	33 061,64	38 000,00	51 156,01	35 000,00
Spectacles	49 680,00	30 000,00	53 430,00	60 000,00	Prestation de services				
Prestations de services	26 526,27	15 000,00	29 898,50	15 000,00	Vente de marchandises	20 220,46	24 000,00	38 415,53	30 000,00
Autres prestations					Produits des activités annexes (merchandising - réaffiliations - engagements)	3 851,15	4 000,00	12 740,48	5 000,00
Achats de marchandises	10 767,30	15 000,00	14 529,01	15 000,00	Studios - formations				
Fournitures non stockables (eau, énergie)	973,51		1 706,21		Écriture plaquette - location de salles - mise à disposition				
Fournitures d'entretien et de petit équipement (léch et adm.)	1 358,68	2 000,00	8 025,06	8 000,00					
Autres fournitures									
61 - Services extérieurs	24 403,26	38 500,00	39 271,26	40 000,00	74 - subventions d'exploitation	163 233,33	169 000,00	177 225,06	192 000,00
Services généraux - Maintenance					État:				
Locations (matériel technique)	18 088,07	33 000,00	38 104,80	37 800,00	(DRAC, EDUCATION, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE, ONJ)				
Entretien et réparations			2 257,10		Région(s):				
Assurances	1 319,18	2 100,00	8 528,88	2 800,00	BOURGOGNE	8 800,00	7 000,00	6 800,00	6 000,00
Documentation			382,00		Département(x):				
Divers					YONNE	7 800,00	10 000,00	8 500,00	8 500,00
62 - Autres services extérieurs	19 919,32	21 100,00	22 695,70	24 500,00	Commune:				
Rémunération intermédiaires et honoraires	106,31		106,31		AUXERRE	120 000,00	120 000,00	120 000,00	142 000,00
Publicité, publications (plaquettes, affiches, cartons, newsletters, mailing...)	5 808,47	7 500,00	6 940,02	10 000,00	Communauté de communes	18 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Déplacements, missions, réceptions	12 006,79	12 000,00	13 176,38	13 300,00	Partenaires privés:				
Prés postaux et télécommunications	2 169,04	0,00	490,00	500,00	Banque, Admical, fondations				
Services bancaires, autres	30,00	0,00	15,07	500,00	CH, SACEM, SPEDIAM, ADAMI	2 000,00	2 000,00	1 500,00	2 000,00
63 - Impôts et taxes	796,37	-	795,67	-	SCV, SPV / CR, ONDR,				
Impôts et taxes sur rémunération	796,37		795,67		Fonds européens (FESAF, BCE, Culture France,)				
Autres impôts et taxes					Syndicat mixte du canal du Nivernais				
64 - Charges de personnel	46 703,29	45 000,00	47 959,47	48 000,00	Autres recettes (mécénat)	833,23		10 625,00	13 500,00
Rémunération des personnels permanents	20 448,07	20 000,00	22 862,37	22 000,00	FUCS - ACC - autres collectivités				
Rémunération des intermittents	11 465,47	10 000,00	8 268,46	11 000,00	75 - Autres produits de gestion courante			9,50	-
Charges sociales	14 791,75	15 000,00	14 828,64	15 000,00	Abonnements - Produits divers			9,50	
65 - Autres charges de gestion courante	9 298,51	10 000,00	9 972,49	10 000,00	76 - Produits financiers				
66 - Charges financières					77 - Produits exceptionnels				
67 - Charges exceptionnelles	12 871,66				78 - Reprises sur amortissements et provisions				
68 - Dotations aux amortissements (provisions pour renouvellement)					79 - Transfert de charges	1 816,37		1 084,04	1 200,00
69 - Impôts sur les activités									
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	205 155,17	193 600,00	226 354,24	218 500,00	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	197 131,24	167 000,00	228 474,62	228 200,00
					Ministère TVA sur subventions	3 279,55	2 400,00	8 607,11	9 700,00
TOTAL DES CHARGES	205 155,17	193 600,00	226 354,24	218 500,00	TOTAL DES PRODUITS	187 852,79	169 400,00	220 867,74	218 500,00

Différence: -11 302,38 0 -5 286,50 0

Le Silex / Studios la Cuisine- Jazz Club d'Auxerre- Catalpa Festival 2014, saisons et perspectives

Le Jazz-Club d'Auxerre :

CHARGES	Compte de	BP 2014 HT	Compte de	BP 2015 HT	RECETTES	Compte de	BP 2014 HT	Compte de	BP 2015 HT
	résultat 2013		résultat 2014			résultat 2013		résultat 2014	
80 - Achats	41 792,30	31 000,00	32 374,21	31 500,00	70 - Ventes de produits finis, prestations service, marchandises	29 806,88	19 700,00	14 547,05	22 250,00
Spectacles	28 837,70	28 000,00	28 923,17	18 500,00	Prestation de service	29 002,00	19 700,00	14 547,05	22 250,00
Prestations de services	2 714,54	2 000,00	2 228,54	2 000,00	Vente de marchandises	214,80		4,50	
Autres prestations					Produits des activités annexes (merchandising - refectoire - emplois/merci)				
Achats de marchandises					Stocks - formations				
Fournitures non stockables (eau, énergie)					Encarts-plaquette - location de salle - mise à disposition				
Fournitures d'entretien et de petit équipement (tech et admin.)	240,08	500,00	232,30	500,00					
Autres fournitures		500,00		500,00					
81 - Services extérieurs	2 542,61	3 900,00	4 995,57	4 500,00	74 - subventions d'exploitation	57 980,00	65 200,00	53 837,00	66 500,00
Sous-traitance générale - Plomberie					Etat:				
Locations (matériel technique)	2 432,25	2 000,00	4 786,31	2 000,00	(DRAC EDUCATION, JEUNESSE (F.VIE ASSOCIATIVE, DIV)				
Entretien et réparations					Région(x):				
Assurances	3,32	500,00	129,30	500,00	BOURGOGNE (S.B. - 12000 TTC à proratiser 6/2014)	11 580,00	12 500,00	10 835,50	12 500,00
Documentation	34,00		100,00	500,00	Département(x):				
Divers					Yonne (N.B. : 10000 TTC à proratiser 6/2014)	15 000,00	20 200,00	12 002,50	21 200,00
82 - Autres services extérieurs	9 535,37	11 500,00	7 440,63	10 000,00	Communes:				
Rémunération intermédiaires et honoraires		500,00	82,15	500,00	AUXERRE	23 000,00	25 000,00	25 000,00	25 500,00
Publicité, publications (plaquettes, affiches, bandeaux, bannières, insertion...)	666,15	2 000,00	504,12	2 500,00	Communauté de l'auxerrois				
Déplacements, missions, réceptions	7 425,21	7 500,00	6 643,03	7 500,00	Partenaires privés:				
Frais postaux et télécommunications	1 144,01	500,00	241,82	500,00	Banque, Admical, fondations				
Services bancaires, autres	300,00				OVY, SACEM, SPEDIDAM, ADAMI	8 400,00	7 500,00	8 200,00	7 500,00
83 - Impôts et taxes	280,61	500,00	374,23	500,00	SOCP, SPIF, ION, OJDA,				
Droits et taxes sur rémunération	280,61	500,00	374,23	500,00	Fonds européens (FESAM, FCS, Culture France,)				
Autres impôts et taxes					Syndicat mixte du canal du Nivernais				
84 - Charges de personnel	24 571,14	43 500,00	24 477,08	45 000,00	Autres recettes (microfin)				
Rémunération des personnels permanents	9 462,86	20 000,00	11 537,88	20 500,00	FVCS - ACSE - autres collectivités				
Rémunération des intermittents	7 294,37	6 500,00	5 287,03	9 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	660,01	-	675,07	-
Charges sociales	7 813,97	15 000,00	7 637,97	15 500,00	Abonnements - fonds divers	660,01		675,07	
85 - Autres charges de gestion courante	9 487,60	4 000,00	2 717,90	4 500,00	76 - Produits financiers				
86 - Charges financières					77 - Produits exceptionnels				
87 - Charges exceptionnelles	56,87				78 - Reprise sur amortissements et provisions				
88 - Dotations aux amortissements (provisions pour renouvellement)					79 - Transfert de charges	470,00		1 352,02	
89 - Impôts sur les sociétés					TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	88 916,89	94 700,00	70 411,04	88 750,00
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	83 376,40	83 500,00	72 379,32	85 500,00	Waterlodon TVA sur subventions	- 1 060,90	- 2 200,00	- 2 546,01	- 2 250,00
TOTAL DES CHARGES	83 376,40	83 500,00	72 379,32	85 500,00	TOTAL DES PRODUITS	87 855,99	83 300,00	67 865,03	85 500,00

Résultat **4 478,39** **0** **-4 223,38** **0**

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d’Auxerre– Catalpa Festival 2014, saisons et perspectives

Service Compris global:

CHARGES	Compte de résultat 2013	BP 2014 HT	Compte de résultat 2014	BP 2013 HT	RECETTES	Compte de résultat 2013	BP 2014 HT	Compte de résultat 2014	BP 2013 HT
60 - Achats	379 847,91	388 850,00	327 578,34	388 000,00	70 - Ventes de produits finis, prestations service, marchandises	384 385,93	388 790,00	352 377,99	384 790,00
Spectacles	174 921,52	163 000,00	189 904,01	178 500,00	Prestations de services	73 129,34	84 700,00	87 112,28	82 250,00
Prestations de services (Sécurité)	43 210,07	37 000,00	48 460,42	37 500,00	Vente de marchandises	64 140,33	79 000,00	74 281,71	90 000,00
Autres prestations	-	-	-	-	Produits de activités annexes (merchandising - restaurations - emplacements)	47 845,44	7 000,00	31 519,77	8 500,00
Achats de marchandises (bar)	33 740,63	40 500,00	37 747,08	44 000,00	Studios - formations	4 130,70	5 000,00	3 054,16	8 000,00
Fournitures non stockables (eau, énergie)	18 948,67	20 000,00	19 090,90	20 000,00	Encarts plaquettes - location de salles - mise à disposition	15 120,00	8 000,00	8 300,00	8 000,00
Fournitures d'entretien et de petit équipement (bich et admin.)	6 527,02	17 500,00	22 373,12	22 500,00	-	-	-	-	
Autres fournitures	-	500,00	-	500,00	-	-	-	-	
61 - Services extérieurs	184 544,23	147 800,00	126 482,76	182 000,00	74 - subventions d'exploitation	846 378,17	893 000,00	945 708,06	828 000,00
Sous-traitance générale - Maintenance	14 318,25	25 000,00	7 394,04	25 000,00	Dat:	-	-	-	
Locations	128 092,38	55 000,00	88 520,32	88 000,00	(DRAC, EDUCATION, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE, DDJ)	75 000,00	75 000,00	75 000,00	77 500,00
Entretien et réparation	61 128,50	30 000,00	10 758,60	28 000,00	Région(s)	-	-	-	
Assurances	10 234,58	8 000,00	10 840,28	8 000,00	boursoisier	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Documentation	1 468,24	500,00	2 919,66	1 000,00	Département(s):	-	-	-	
Divers	-	500,00	-	500,00	YONNE	21 000,00	42 000,00	20 323,00	42 000,00
62 - Autres services extérieurs	54 652,64	138 900,00	94 790,20	118 500,00	Commune:	-	-	-	
Rémunération intermédiaires et honoraires	7 031,69	20 000,00	7 262,42	15 000,00	AUXERRE	706 700,00	873 000,00	873 000,00	865 880,00
Publicité, publications (pneumat, affiches, brochures, tracts, etc.)	11 787,75	30 000,00	17 812,47	28 000,00	Communauté de l'Auxerrois	15 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Déplacements, missions, réceptions	51 048,74	39 500,00	67 004,71	58 000,00	Partenaire privés:	-	-	-	
Frais postes et télécommunications	10 064,17	15 000,00	8 052,52	14 000,00	Banque, crédit, fondation	-	-	-	
Services bancaires, autres	1 074,49	1 000,00	2 758,08	1 500,00	CIV, SACM, STRODIDM, ADAMI	17 400,00	17 500,00	28 900,00	33 000,00
63 - Impôts et taxes	7 848,33	8 500,00	8 164,28	8 000,00	SCPI, SPI, FON, ONDA,	-	-	-	
Impôts et taxes sur rémunération	6 374,21	5 500,00	6 568,75	6 000,00	Fonds européens (FISAN, ACE, Culture France,)	-	-	-	
Autres impôts et taxes	1 474,12	-	1 595,53	-	Syndicat mixte du canal du rivierain ou Agence de l'eau	-	-	-	
64 - Charges de personnel	532 731,32	468 900,00	468 032,23	482 000,00	Autres recettes (Mickael)	1 453,17	12 500,00	13 623,00	20 000,00
Rémunération des personnels permanents	160 847,76	360 000,00	267 256,76	385 000,00	DITC - DCC - autres institutions	-	-	-	
Rémunération des intermittents	50 014,49	88 500,00	49 059,61	72 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	3 298,10	1 000,00	4 037,77	3 000,00
Charges sociales	124 869,07	137 500,00	127 915,87	145 000,00	Abonnements - Produits divers	3 240,10	1 000,00	4 037,77	1 000,00
65 - Autres charges de gestion courante (Droits d'auteurs)	28 284,96	38 900,00	23 648,82	27 500,00	76 - Produits financiers	1 596,38	500,00	2 127,62	500,00
66 - Charges financières	1 037,85	3 000,00	-	4 000,00	77 - Produits exceptionnels	(12) 983,32	-	41 494,48	-
67 - Charges exceptionnelles	12 468,77	200,00	26,77	1 000,00	78 - Reprises sur amortissements et provisions	13 880,08	13 800,08	-	15 000,00
68 - Amortissements et Provisions pour Fonds propres	184 815,00	28 000,00	24 602,17	28 000,00	79 - Transfert de charges (ex : emplois aides)	11 888,41	-	15 873,43	13 388,00
69 - Impôts sur les sociétés	38 787,08	-	3 188,00	-	TOTAL DES CHARGES PROVISIONNELLES	1 245 316,24	1 891 000,00	1 161 508,17	1 168 816,00
TOTAL DES CHARGES PROVISIONNELLES	1 148 026,86	1 074 500,00	1 083 149,76	1 118 000,00	Subvention TVA sur subventions	13 000,00	-	49 380,22	87 950,00
					TOTAL DES PRODUITS	1 245 316,24	1 891 000,00	1 117 447,64	1 118 846,00
					Résultat	100 281,43	0	34 297,85	0

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival

2014, saisons et perspectives

11/ Bâtiments et techniques

11.1/ Etat des travaux réalisés

Article 1 : mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers

1-2 La ville mettra à disposition du délégataire le mobilier et le matériel strictement nécessaires à l'exploitation de la salle de diffusion des musiques actuelles (SMAC) mentionnés sur les fiches descriptives jointes en annexe 2 le jour de l'entrée dans les lieux

Le bâtiment a été livré vide le 1^{er} janvier 2010, un investissement en 2010 a permis d'équiper le bâtiment à minima en mobiliers et matériels scéniques, le reste des besoins ayant été loué sur l'année 2010 par le délégataire

Une opération d'investissement supplémentaire a été conduite en 2011 pour compléter les besoins en mobiliers et matériels

L'inventaire actualisé est en annexe.

1.4 Une remise à jour du relevé d'inventaire sera effectuée à l'initiative du délégataire, contradictoirement entre les parties, au moins une fois par an, elle se substituera à la présente annexe2

Article 2 : travaux d'entretien et de maintenance courants

2-1 le délégataire assure et supporte la charge financière des travaux d'entretien et de maintenance des biens affectés à l'exploitation du service public,....., Les locaux mis à disposition devront être tenus en bon état d'entretien et de propreté.

Le nettoyage des locaux a été contractualisé avec une société de nettoyage suite à un appel d'offre accompagné d'un cahier des charges (vitrierie comprise).

L'entreprise retenue est la société BNI, qui assure encore à ce jour le nettoyage du site.

Les parties plus sensibles sont entretenues par le délégataire ou les entreprises ayant la charge de certains espaces spécialisés :

-arrière-Bar et réserve de bar, atelier de maintenance et réserve de matériel : l'entretien est assuré par le délégataire

-CTA, PAC par la société COFELY

-cage d'ascenseur par la société OTIS

La maintenance des matériels techniques scéniques est assurée par les techniciens de l'équipe ou des sociétés spécialisées, la maintenance des équipements des locaux est assuré également par l'équipe technique dans la limite de leur technicité liée au bâtiment (changement d'ampoule, débouchage d'évier etc....)

Conformément à l'annexe 4 (plan de maintenance et d'exploitation) pour des interventions plus conséquentes le délégataire se doit de contacter des entreprises spécialisées.

Comme prévu à cette annexe 4 le délégataire assure les essais périodiques qui lui sont confié sur l'éclairage de sécurité et l'alarme incendie. Le délégataire a contractualisé avec la société « Primma France » la maintenance des systèmes d'alarme incendie et le désenfumage, avec la société OTIS pour l'ascenseur.

Remarque :

On peut s'interroger pour la suite sur le fait que cet équipement ne soit pas traité comme les autres équipements propriété de la ville d'Auxerre en terme de maintenance (plomberie, électricité, menuiserie, serrurerie etc....) Le délégataire n'a pas aujourd'hui les moyens (humains ou financier) de pouvoir le faire.

Article 3 : Amélioration des installations

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival **2014, saisons et perspectives**

3.1 Afin de compléter et d'améliorer les installations de la salle de diffusion des musiques actuelles (SMAC) mise à sa disposition, le délégataire pourra proposer la réalisation d'investissements complémentaires qu'il juge nécessaires.....

3.2 Le délégataire ne pourra procéder à aucune transformation des installations sans en avoir justifié la nécessité auprès de la Ville propriétaire et obtenu son accord exprès.

Des aménagements ont été réalisés par le délégataire après accord de la direction des bâtiments

- déplacement du meuble arrière bar dans l'espace détente
- transformation du vestiaire en bureau de production
- Réalisation d'un meuble mobile à l'accueil du bar
- création de linéaire de rangement technique dans le dégagement scénique
- installation d'étagère dans les réserves et locaux de stockage
- signalétique intérieure sommaire en attendant le projet de la Ville
- escalier amovible provisoire en bois pour accéder au quai de déchargement
- éclairage provisoire des marches du balcon suite à des chutes
- Trous de passage de câbles sur le nez de scène
- installation des sonomètres
- pose d'un écran plasma d'information contre la casquette du bar
- Retouche de peinture uniquement couleur noire dans les espaces techniques et en salle

Article 4 : Travaux de gros entretiens et grosse réparation

4.1 La responsabilité des travaux de travaux de gros entretiens et grosse réparation reste à la charge de la ville

4.2 Le délégataire signale à la ville, dans les meilleurs délais et dès qu'il en a connaissance les défauts, travaux ou renouvellement dont elle a la charge.....

Comme précédemment cité en ce qui concerne l'amélioration des installations, des travaux et réparations ont été effectués sur la base du parfait achèvement ou des garanties du bâtiment, on peut signaler pour info :

- les fuites d'eau de pluie sur les triangles (Dommage ouvrage)
- le défaut d'alignement du grand sas (Dommage ouvrage)
- la solidité de la peinture orange et la peinture du sol du bar
- les défauts du plancher de scène
- les défauts sur l'éclairage de secours
- les fissures

Article 5 : Renouvellement mobilier et matériel et entretien

Le matériel et le mobilier mis à disposition du délégataire et figurant en annexe 2 est réputé en bon état général au moment de sa mise à disposition. L'entretien du matériel, propriété de la ville et mis à disposition est assuré par le délégataire si le montant des réparations, acquisitions et remplacements est inférieur à 800€ HT et à la charge de la ville au-delà de 800€ HT.

Toutefois la ville assurera l'entretien du matériel et cela quel que soit le montant des réparations, acquisitions, renouvellements, prestations de service, si cet entretien relève d'obligations réglementaires

Déjà constaté dans l'article 1, L'annexe 2 reste à faire

Les investissements se poursuivent, le matériel est encore sous garantie, à noter que certains matériels ont été achetés d'occasion mais réputé fiable

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival **2014, saisons et perspectives**

ETAT DES TRAVAUX REALISES

- Nez de marche
- Rambarde gradins grande salle
- Mise en place de l'alarme anti-intrusion
- Installation de kakémonos sur les mâts extérieurs
-

11.2/ ETAT DES TRAVAUX ENVISAGES

La ville d'Auxerre continue à suivre les travaux correctifs suite aux problèmes constatés sur les exercices 2010-2014 :

- Alignement du grand sas vitré (Dommage ouvrage)
- Eclairage de secours (Dommage ouvrage)
- Fissures béton (dommage ouvrage)
- Fuites d'eau de pluie sur les triangles

Ces éléments sont déclarés ou en cours de déclaration Dommage Ouvrage.

Des travaux d'amélioration seront demandés à la ville d'Auxerre

- Ré-hausse des grilles extérieures pour dissuader d'une intrusion dans la cour technique au Silex et jusqu'au conservatoire
- Electrification des rails de cimaise des expositions pour mise en lumière des œuvres exposées
- Remplacement de l'escalier provisoire d'accès au quai et sécurisation de celui-ci, deux chutes
- Signalétique intérieur Silex
- Signalétique aux entrées de ville
- garde corps amovible avec échelle sécurisée au dessus du bar (Accord architecte et bureau d'études obtenues).

Des travaux liés à un vieillissement prématuré ou un défaut de conception seront nécessaires :

- Si le plancher de scène ne se stabilise pas, il faudra le remplacer dans sa totalité

11.3/ Ressources humaines et techniques

Une équipe technique :

- 1 régisseur général en permanence
- 1 régisseur lumière en permanence
- Des techniciens et régisseurs intermittents

Du matériel adapté :

Voir fiche technique jointe

Des bureaux au sein du plateau administratif (1^{er} étage du bâtiment 1)

Les véhicules et la perspective de développement du parc de véhicule

Les instruments de musique, le backline et des équipements techniques mis à disposition gracieusement

La veille du site par le gardien lors de sa ronde du soir quand le bâtiment ne sert pas

Utilisation du lave linge et du sèche linge

11.4/ Développement durable

Aujourd'hui la problématique environnementale est de plus en plus présente dans notre quotidien. Le choix de la géothermie par la Mairie d'Auxerre comme mode de chauffage innovant et précurseur pour le Silex, nous a conduit à appliquer dès que cela est possible des réflexes respectueux de l'environnement. Profitant de sa visibilité, le Silex souhaite participer activement à la mise en place de comportements dits « verts ».

Les actions réalisées au niveau du Silex

- Utilisation de verres éco-cup (plus de gestion des déchets de verres en plastiques)
- Caution de 1 euro restitué à la demande

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival **2014, saisons et perspectives**

- Favoriser le covoiturage (apposition du logo partenaire 123envoiture.com et sensibilisation)
- Rationaliser les déplacements (utilisation mutualisée d'un véhicule GPL moins polluant)
- Pratique du tri sélectif des déchets derrière le bar et dans les espaces de travail.
- Toutes les parutions doivent à terme se faire sur papier et encres recyclées
- Installation d'un lave vaisselle au catering
- Installation d'un lave verre au bar
- limitation des impressions ou impressions recto/verso
- format et éditions des billets d'accès aux concerts type carte bleue
- accueil des Journées du Développement Durable.

Les aménagements à réaliser au Silex

- minuterie sur tous les éclairages non publics
- remplacement de toutes les ampoules électriques par des LED ou par des ampoules à économie d'énergie
- installation d'un parc à vélo conséquent
- prolongement de la piste cyclable jusqu'au Silex
- améliorer les dessertes du transport collectif.

Le Silex / Studios la Cuisine– Jazz Club d'Auxerre– Catalpa Festival **2014, saisons et perspectives**

ANNEXE

SOMMAIRE

1. Conseil d'administration de Service Compris au 31/12/2014
2. Statuts de l'association Service Compris
3. Activité studios de la Cuisine
4. Bilan Infographie
5. Plaquettes Silex, Jazz Club, Catalpa
6. Inventaire matériel et mobilier
7. Fiche technique du Silex

CHARGES	Compte de résultat 2013	BP 2014 HT	Compte de résultat 2014	BP 2015 HT	RECETTES	Compte de résultat 2013	BP 2014 HT	Compte de résultat 2014	BP 2015 HT
60 - Achats	148 601,95	177 500,00	189 551,39	187 500,00	70 - Ventes de produits finis, prestations service, marchandises	141 477,29	136 000,00	146 674,04	147 500,00
Spectacles	86 403,74	95 000,00	116 550,84	100 000,00	Prestations de services	43 537,26	65 000,00	82 568,91	70 000,00
Prestations de services (Sécurité+...)	14 269,46	20 000,00	16 333,35	20 500,00	Vente de marchandises (bar soirées et café culturel)	34 909,84	55 000,00	35 976,18	60 000,00
Autres prestations	-	-	-	-	Produits des activités annexes (merchandising - refacturations - emplacements)	43 779,49	3 000,00	18 774,79	3 500,00
Achats de marchandises (bar)	22 973,33	27 500,00	23 157,95	29 000,00	Studios - formations	4 150,70	5 000,00	3 054,16	6 000,00
Fournitures non stockables (eau, énergie)	18 027,16	20 000,00	17 384,69	22 000,00	Encarts plaquette - location de salles - mise à disposition	15 100,00	8 000,00	6 300,00	8 000,00
Fournitures d'entretien et de petit équipement (tech et admin.)	6 928,26	15 000,00	16 124,56	16 000,00					
Autres fournitures	-	-	-	-					
61 - Services extérieurs	135 599,35	108 500,00	76 195,87	108 000,00	74 - subventions d'exploitation	676 064,84	656 000,00	654 724,00	669 860,00
Sous-traitance générale - Maintenance	14 318,27	25 000,00	7 394,64	25 000,00	Etat:				
Locations	98 564,92	47 500,00	47 649,45	47 500,00	(DRAC, EDUCATION, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE, DIV)	75 000,00	75 000,00	75 000,00	77 500,00
Entretien et réparation	11 128,50	30 000,00	9 501,50	28 000,00	Région(s):	-	-	-	-
Assurances	9 213,42	5 000,00	9 213,42	6 500,00	BOURGOGNE (N.B. : 30000 TTC à proratiser s/2014)	28 745,00	30 000,00	29 403,00	31 000,00
Documentation	2 374,24	500,00	2 436,86	500,00	Département(s):	-	-	-	-
Divers	-	500,00	-	500,00	YONNE (N.B. : 9000 TTC à proratiser s/2014)	9 000,00	12 500,00	8 821,00	12 500,00
62 - Autres services extérieurs	55 197,95	87 900,00	64 643,87	81 000,00	Commune:				
Rémunération intermédiaires et honoraires	7 445,38	20 000,00	7 132,96	15 000,00	AUXERRE	551 700,00	518 000,00	518 000,00	518 360,00
Publicité, publications (plaquettes, affiches, bandeaux, banderoles, insertion..)	5 495,18	20 000,00	8 163,32	15 000,00	Communauté de l'auxerrois	-	-	-	-
Déplacements, missions, réceptions	32 217,58	35 000,00	40 784,83	37 000,00	Partenaires privées:	-	-	-	-
Frais postaux et télécommunications	7 290,32	12 500,00	5 842,75	13 000,00	Banque, Admical, fondations	-	-	-	-
Services bancaires, autres	2 749,49	400,00	2 720,01	1 000,00	CNV, SACEM,SPEDIDAM,ADAMI	9 000,00	8 000,00	18 500,00	23 500,00
63 - Impôts et taxes	6 888,23	5 000,00	7 109,56	5 500,00	SCPP,SPPF,FCM, ONDA,	-	-	-	-
Impôts et taxes sur rémunération	5 281,23	5 000,00	5 788,75	5 500,00	Fonds européens (FESAM, RCE, Culture France,)	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	1 607,00	-	1 320,81	-	Agence de l'eau	-	-	-	-
64 - Charges de personnel	362 446,79	377 500,00	392 895,98	389 860,00	Autres recettes (Mécénat)	2 619,84	12 500,00	5 000,00	7 000,00
Rémunération des personnels permanents	220 936,52	220 000,00	252 341,60	223 000,00	PUCS - ACSE - autres collectivités	-	-	-	-
Rémunération des intermittents	39 254,65	50 000,00	35 104,12	52 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	2 630,09	3 000,00	3 352,90	5 000,00
Charges sociales	102 255,62	107 500,00	105 450,26	114 860,00	Abonnements - Prods divers	2 630,09	3 000,00	3 352,90	5 000,00
65 - Autres charges de gestion courante (Droits d'auteurs)	10 500,85	12 000,00	10 995,62	13 000,00	76 - Produits financiers	1 506,38	300,00	2 137,62	500,00
66 - Charges financières	1 657,95	3 600,00	-	4 000,00	77 - Produits exceptionnels	122 903,32	-	41 496,45	-
67 - Charges exceptionnelles	40,24	200,00	36,77	1 000,00	78 - Reprises sur amortissements et provisions	13 000,00	15 000,00	-	15 000,00
68 - Amortissements et Provisions pour Fonds propres	104 815,08	25 000,00	39 902,17	25 000,00	79 - Transfert de charges (ex : emplois aidés)	19 694,04	-	13 236,37	12 000,00
69 - Impôts sur les sociétés	30 757,00	-	3 185,00	-					
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	856 505,39	797 200,00	784 516,23	814 860,00	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	977 275,96	810 300,00	861 621,38	849 860,00
					Valorisation TVA sur subventions	- 13 666,35	- 13 100,00	- 32 907,41	- 35 000,00
TOTAL DES CHARGES	856 505,39	797 200,00	784 516,23	814 860,00	TOTAL DES PRODUITS	963 609,61	797 200,00	828 713,97	814 860,00

Résultat 107 104,22 0 44 197,74 0

CHARGES	Compte de résultat 2013	BP 2014 HT	Compte de résultat 2014	BP 2015 HT	RECETTES	Compte de résultat 2013	BP 2014 HT	Compte de résultat 2014	BP 2015 HT
60 - Achats	89 253,76	82 000,00	105 649,74	96 000,00	70 - Ventes de produits finis, prestations service, marchandises	33 081,64	28 000,00	51 156,01	35 000,00
Spectacles	49 680,00	50 000,00	53 430,00	60 000,00	Prestation de services				
Prestations de services	26 526,27	15 000,00	29 898,56	15 000,00	Vente de marchandises	29 230,49	24 000,00	38 415,53	30 000,00
Autres prestations					Produits des activités annexes (merchandising - refabrications - emplacements)	3 851,15	4 000,00	12 740,48	5 000,00
Achats de marchandises	10 767,30	15 000,00	14 589,91	15 000,00	Studios - formations				
Fournitures non stockables (eau, énergie)	921,51		1 706,21		Encarts plaquette - location de salles - mise à disposition				
Fournitures d'entretien et de petit équipement (tech et admin.)	1 358,68	2 000,00	6 025,06	6 000,00					
Autres fournitures									
61 - Services extérieurs	26 402,26	35 500,00	39 271,26	40 000,00	74 - subventions d'exploitation	162 233,33	169 000,00	177 225,00	192 000,00
Sous-traitance générale - Maintenance					Etat:				
Locations (matériel technique)	25 086,07	33 000,00	36 104,80	37 500,00	(DRAC, EDUCATION, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE, DIV)				
Entretien et réparation			1 257,10		Région(s):				
Assurances	1 316,19	2 500,00	1 526,36	2 500,00	BOURGOGNE	6 600,00	7 000,00	6 600,00	6 000,00
Documentation			383,00		Département(s):				
Divers					YONNE	7 800,00	10 000,00	8 500,00	8 500,00
62 - Autres services extérieurs	19 919,32	21 100,00	22 695,70	24 500,00	Commune:				
Rémunération intermédiaires et honoraires	106,31		106,31		AUXERRE	130 000,00	130 000,00	130 000,00	142 000,00
Publicité, publications (plaquettes, affiches, bandeaux, banderoles, insertion..)	5 606,42	7 500,00	8 945,02	10 000,00	Communauté de l'auxerrois	15 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Déplacements, missions, réceptions	12 006,75	12 000,00	13 178,35	13 500,00	Partenaires privées:				
Frais postaux et télécommunications	2 169,84	800,00	450,95	500,00	Banque, Admical, fondations				
Services bancaires, autres	30,00	800,00	15,07	500,00	CNV, SACEM, SPEDIDAM, ADAMI	2 000,00	2 000,00	1 500,00	2 000,00
63 - Impôts et taxes	706,37	-	705,67	-	SCPP, SPPF, FCM, ONDA,				
Impôts et taxes sur rémunération	706,37		705,67		Fonds européens (FESAM, RCE, Culture France,)				
Autres impôts et taxes					Syndicat mixte du canal du Nivernais				
64 - Charges de personnel	46 703,29	45 000,00	47 959,47	48 000,00	Autres recettes (mécénat)	833,33		10 625,00	13 500,00
Rémunération des personnels permanents	20 446,07	20 000,00	23 862,37	22 000,00	PUCS - ACSE - autres collectivités				
Rémunération des intermittents	11 465,47	10 000,00	9 268,46	11 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	-	-	9,80	-
Charges sociales	14 791,75	15 000,00	14 828,64	15 000,00	Abonnements - Prods divers			9,80	
65 - Autres charges de gestion courante	9 298,51	10 000,00	9 972,40	10 000,00	76 - Produits financiers				
66 - Charges financières					77 - Produits exceptionnels				
67 - Charges exceptionnelles	12 871,66				78 - Reprises sur amortissements et provisions				
68 - Dotations aux amortissements (provisions pour renouvellement)					79 - Transfert de charges	1 816,37		1 084,04	1 200,00
69 - Impôts sur les sociétés					TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	197 131,34	197 000,00	229 474,85	228 200,00
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	205 155,17	193 600,00	226 254,24	218 500,00	Valorisation TVA sur subventions	- 3 278,55	- 3 400,00	- 8 607,11	- 9 700,00
TOTAL DES CHARGES	205 155,17	193 600,00	226 254,24	218 500,00	TOTAL DES PRODUITS	193 852,79	193 600,00	220 867,74	218 500,00

<i>Résultat</i>	-11 302,38	0	-5 386,50	0
-----------------	-------------------	----------	------------------	----------

Jazz-Club

CHARGES	Compte de résultat 2013	BP 2014 HT	Compte de résultat 2014	BP 2015 HT	RECETTES	Compte de résultat 2013	BP 2014 HT	Compte de résultat 2014	BP 2015 HT
60 - Achats	41 792,20	21 000,00	32 374,21	21 500,00	70 - Ventes de produits finis, prestations service, marchandises	29 806,88	19 700,00	14 547,85	22 250,00
Spectacles	38 837,78	18 000,00	29 923,17	18 500,00	Prestation de services	29 592,08	19 700,00	14 543,35	22 250,00
Prestations de services	2 714,34	2 000,00	2 228,54	2 000,00	Vente de marchandises				
Autres prestations					Produits des activités annexes (merchandising - refacturations - emplacements)	214,80		4,50	
Achats de marchandises					Studios - formations				
Fournitures non stockables (eau, énergie)					Encarts plaquette - location de salles - mise à disposition				
Fournitures d'entretien et de petit équipement (tech et admin.)	240,08	500,00	222,50	500,00					
Autres fournitures		500,00		500,00					
61 - Services extérieurs	2 542,61	3 000,00	4 995,57	4 000,00	74 - subventions d'exploitation	57 980,00	65 000,00	53 837,00	66 500,00
Sous-traitance générale - Maintenance					Etat:				
Locations (matériel technique)	2 439,29	2 500,00	4 766,07	3 000,00	(DRAC, EDUCATION, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE, DIV)		-		-
Entretien et réparation					Région(s):				
Assurances	9,32	500,00	129,50	500,00	BOURGOGNE (N.B. : 12500 TTC à proratiser s/2014)	11 580,00	12 500,00	10 835,00	12 500,00
Documentation	94,00		100,00	500,00	Département(s):				
Divers					YONNE (N.B. : 15000 TTC à proratiser s/2014)	15 000,00	20 000,00	13 002,00	21 000,00
62 - Autres services extérieurs	9 535,37	11 500,00	7 440,63	10 000,00	Commune:				
Rémunération intermédiaires et honoraires		500,00	53,15	500,00	AUXERRE	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 500,00
Publicité, publications (plaquettes, affiches, bandeaux, banderoles, insertion..)	666,15	3 000,00	504,13	1 500,00	Communauté de l'auxerrois				
Déplacements, missions, réceptions	7 425,21	7 500,00	6 641,53	7 500,00	Partenaires privées:				
Frais postaux et télécommunications	1 144,01	500,00	241,82	500,00	Banque, Admical, fondations				
Services bancaires, autres	300,00				CNV, SACEM, SPEDIDAM, ADAMI	6 400,00	7 500,00	5 000,00	7 500,00
63 - Impôts et taxes	390,61	500,00	374,33	500,00	SCPP, SPPF, FCM, ONDA,				
Impôts et taxes sur rémunération	390,61	500,00	374,33	500,00	Fonds européens (FESAM, RCE, Culture France,)				
Autres impôts et taxes					Syndicat mixte du canal du Nivernais				
64 - Charges de personnel	24 571,14	43 500,00	24 477,08	45 000,00	Autres recettes (mécénat)				
Rémunération des personnels permanents	9 462,80	20 000,00	11 552,08	20 500,00	PUCS - ACSE - autres collectivités				
Rémunération des intermittents	7 294,37	8 500,00	5 287,03	9 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	660,01	-	675,07	-
Charges sociales	7 813,97	15 000,00	7 637,97	15 500,00	Abonnements - Prods divers	660,01		675,07	
65 - Autres charges de gestion courante	4 487,60	4 000,00	2 717,50	4 500,00	76 - Produits financiers				
66 - Charges financières					77 - Produits exceptionnels				
67 - Charges exceptionnelles	56,87				78 - Reprises sur amortissements et provisions				
68 - Dotations aux amortissements (provisions pour renouvellement)					79 - Transfert de charges	470,00		1 352,02	
69 - Impôts sur les sociétés					TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	88 916,89	84 700,00	70 411,94	88 750,00
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	83 376,40	83 500,00	72 379,32	85 500,00					
					Valorisation TVA sur subventions	- 1 060,90	- 1 200,00	- 2 546,01	- 3 250,00
TOTAL DES CHARGES	83 376,40	83 500,00	72 379,32	85 500,00	TOTAL DES PRODUITS	87 855,99	83 500,00	67 865,93	85 500,00
					Résultat	4 479,59	0	-4 513,39	0

Service Compris Récapitulatif

CHARGES					RECETTES					
	Compte de résultat 2013	BP 2014 HT	Compte de résultat 2014	BP 2015 HT		Compte de résultat 2013	BP 2014 HT	Compte de résultat 2014	BP 2015 HT	
60 - Achats	279 647,91	280 500,00	327 575,34	305 000,00	70 - Ventes de produits finis, prestations service, marchandises	204 365,81	183 700,00	212 377,90	204 750,00	
Spectacles	174 921,52	163 000,00	199 904,01	178 500,00	Prestations de services	73 129,34	84 700,00	97 112,26	92 250,00	
Prestations de services (Sécurité)	43 510,07	37 000,00	48 460,45	37 500,00	Vente de marchandises	64 140,33	79 000,00	74 391,71	90 000,00	
Autres prestations	-	-	-	-	Produits des activités annexes (merchandising - refacturations - emplacements)	47 845,44	7 000,00	31 519,77	8 500,00	
Achats de marchandises (bar)	33 740,63	42 500,00	37 747,86	44 000,00	Studios - formations	4 150,70	5 000,00	3 054,16	6 000,00	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	18 948,67	20 000,00	19 090,90	22 000,00	Encarts plaquette - location de salles - mise à disposition	15 100,00	8 000,00	6 300,00	8 000,00	
Fournitures d'entretien et de petit équipement (tech et admin.)	8 527,02	17 500,00	22 372,12	22 500,00	-	-	-	-		
Autres fournitures	-	500,00	-	500,00	-	-	-	-		
61 - Services extérieurs	164 544,22	147 000,00	120 462,70	152 000,00	74 - subventions d'exploitation	896 278,17	890 000,00	885 786,00	928 360,00	
Sous-traitance générale - Maintenance	14 318,27	25 000,00	7 394,64	25 000,00	Etat:	-	-	-	-	
Locations	126 090,28	83 000,00	88 520,32	88 000,00	(DRAC, EDUCATION, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE, DIV)	75 000,00	75 000,00	75 000,00	77 500,00	
Entretien et réparation	11 128,50	30 000,00	10 758,60	28 000,00	Région(s):	-	-	-	-	
Assurances	10 538,93	8 000,00	10 869,28	9 500,00	BOURGOGNE	46 925,00	49 500,00	46 838,00	49 500,00	
Documentation	2 468,24	500,00	2 919,86	1 000,00	Département(s):	-	-	-	-	
Divers	-	500,00	-	500,00	YONNE	31 800,00	42 500,00	30 323,00	42 000,00	
62 - Autres services extérieurs	84 652,64	120 500,00	94 780,20	115 500,00	Commune:	-	-	-	-	
Rémunération intermédiaires et honoraires	7 551,69	20 500,00	7 292,42	15 500,00	AUXERRE	706 700,00	673 000,00	673 000,00	685 860,00	
Publicité, publications (plaquettes, affiches, bandeaux, banderoles, insertion..)	11 767,75	30 500,00	17 612,47	26 500,00	Communauté de l'auxerrois	15 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	
Déplacements, missions, réceptions	51 649,54	54 500,00	60 604,71	58 000,00	Partenaires privées:	-	-	-	-	
Frais postaux et télécommunications	10 604,17	13 800,00	6 535,52	14 000,00	Banque, Admical, fondations	-	-	-	-	
Services bancaires, autres	3 079,49	1 200,00	2 735,08	1 500,00	CNV, SACEM, SPEDIDAM, ADAMI	17 400,00	17 500,00	25 000,00	33 000,00	
63 - Impôts et taxes	7 985,21	5 500,00	8 189,56	6 000,00	SCPP, SPPF, FCM, ONDA,	-	-	-	-	
Impôts et taxes sur rémunération	6 378,21	5 500,00	6 868,75	6 000,00	Fonds européens (FESAM, RCE, Culture France,)	-	-	-	-	
Autres impôts et taxes	1 607,00	-	1 320,81	-	Syndicat mixte du canal du nivernais ou Agence de l'eau	-	-	-	-	
64 - Charges de personnel	433 721,22	466 000,00	465 332,53	482 860,00	Autres recettes (Mécénat)	3 453,17	12 500,00	15 625,00	20 500,00	
Rémunération des personnels permanents	250 845,39	260 000,00	287 756,05	265 500,00	PUCS - ACSE - autres collectivités	-	-	-	-	
Rémunération des intermittents	58 014,49	68 500,00	49 659,61	72 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	3 290,10	3 000,00	4 037,77	5 000,00	
Charges sociales	124 861,34	137 500,00	127 916,87	145 360,00	Abonnements - Prods divers	3 290,10	3 000,00	4 037,77	5 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante (Droits d'auteurs)	24 286,96	26 000,00	23 685,52	27 500,00	76 - Produits financiers	1 506,38	300,00	2 137,62	500,00	
66 - Charges financières	1 657,95	3 600,00	-	4 000,00	77 - Produits exceptionnels	122 903,32	-	41 496,45	-	
67 - Charges exceptionnelles	12 968,77	200,00	36,77	1 000,00	78 - Reprises sur amortissements et provisions	13 000,00	15 000,00	-	15 000,00	
68 - Amortissements et Provisions pour Fonds propres	104 815,08	25 000,00	39 902,17	25 000,00	79 - Transfert de charges (ex : emplois aidés)	21 980,41	-	15 672,43	13 200,00	
69 - Impôts sur les sociétés	30 757,00	-	3 185,00	-	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	1 263 324,19	1 092 000,00	1 161 508,17	1 166 810,00	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	1 145 036,96	1 074 300,00	1 083 149,79	1 118 860,00	Valorisation TVA sur subventions	- 18 005,80	- 17 700,00	- 44 060,53	- 47 950,00	
					TOTAL DES CHARGES	1 245 318,39	1 074 300,00	1 117 447,64	1 118 860,00	
						Résultat	100 281,43	0	34 297,85	0

mobilier



Désignation	Affectation	Designation fabricant	Marque	Réf & N° serie	Quantité	Date Achat	Type d'achat	Prix	Valeur	Durée de vie	Détails
armoire sécurité	atelier	Armoire de sécurité produits inflammables	HALECO		1	10/11/2009	Neuf	429,00 €	429,00 €		
Chevalet	bar	chevalet de trottoir noir cadre bois 60x90	MANUTAN		1	26/04/2011	Neuf	73,50 €	73,50 €		
desserte de bureau	billetterie	Desserte mobile 71x43x72 cm	UGAP		1	03/11/2009	Neuf	403,64 €	403,64 €		
établi	atelier	Etabli roulant 1500x700 250kg	PROVOST		1	10/11/2009	Neuf	292,81 €	292,81 €	10 ans	
établi	atelier	Etabli 300kg	PROVOST		1	10/11/2009	Neuf	174,67 €	174,67 €	10 ans	
établi accessoire	atelier	10 crochets simple panneau perforé L.25	PROVOST		1	10/11/2009	Neuf	12,18 €	12,18 €	10 ans	
établi accessoire	atelier	10 crochets simple panneau perforé L.50	PROVOST		1	10/11/2009	Neuf	12,00 €	12,00 €	10 ans	
établi accessoire bouchons de montant	atelier	Lot 20 embouts plast. propace	PROVOST		1	10/11/2009	Neuf	10,08 €	10,08 €		
établi réhausse fond	atelier	Montant perforé H.734 + Vis	PROVOST		1	10/11/2009	Neuf	23,31 €	23,31 €		
établi réhausse montant	atelier	Panneau perforé L.650x H.355	PROVOST		2	10/11/2009	Neuf	32,49 €	64,98 €		
établi réhausse plateau	atelier	Etagère L.660 + Plateau Agglo.	PROVOST		1	10/11/2009	Neuf	22,60 €	22,60 €	10 ans	
établi réhausse traverse	atelier	Al.1x100/ 1x200 +vis +sup	PROVOST		1	10/11/2009	Neuf	209,11 €	209,11 €		
étagère de rangement montant	atelier	Mont PCE + 2000 Type AR5019	PROVOST		6	10/11/2009	Neuf	6,33 €	37,98 €		
étagère de rangement plateaux	atelier	PLA. MDF 959x471	PROVOST		10	10/11/2009	Neuf	2,22 €	22,20 €		
étagère de rangement traverses	atelier	TAB-TUB GALVA 970x500 175kg	PROVOST		10	10/11/2009	Neuf	8,59 €	85,90 €		
meuble d'atelier	atelier	Servante a outils eurostyle 4 tiroirs + porte coulissante ref : 940E1	TRENOIS DECAMPS		1	09/11/2009	Neuf	310,00 €	310,00 €	10 ans	
mobiler de bureau	bureaux au conservatoire	Armoire H.102x120 + 2 tablettes avec presta.(corps+ poignées+)	UGAP		3	03/11/2009	Neuf	229,56 €	688,68 €		
mobilier	espace catering	Table pliante modulaire aulne stratifié 120x80	UGAP		4	03/11/2009	Neuf	137,12 €	548,48 €		
mobilier	espace catering	1 lot de 6 chaises pliantes grises	UGAP		6	03/11/2009	Neuf	319,73 €	1 918,38 €		
mobilier	espace catering	1 lot de 6 chaises pliantes noires	UGAP		6	03/11/2009	Neuf	319,73 €	1 918,38 €		
mobilier	loge bleue	Chaise chrome Mat Hola Bleu ciel	UGAP		1	03/11/2009	Neuf	117,89 €	117,89 €		
mobilier	loge bleue	Fauteuil bleu ciel pied chrome	UGAP		2	03/11/2009	Neuf	144,98 €	289,96 €		
mobilier	loge orange	Fauteuil chrome Mat Hola orange	UGAP		2	03/11/2009	Neuf	289,96 €	579,92 €		
mobilier	loge orange	Chaise chrome Mat Hola orange	UGAP		1	03/11/2009	Neuf	117,89 €	117,89 €		
mobilier	loge rouge	Fauteuil chrome Mat Hola rouge	UGAP		2	03/11/2009	Neuf	289,96 €	579,92 €		
mobilier	loge rouge	Chaise chrome Mat Hola rouge	UGAP		1	03/11/2009	Neuf	117,89 €	117,89 €		
mobilier	Loges	Canape 2 places cuir noir gamme ona lounge	UGAP		3	03/11/2009	Neuf	1 256,98 €	3 770,94 €		
mobilier	Loges	Fauteuil en cuir noir gamme ona lounge	UGAP		6	03/11/2009	Neuf	808,40 €	4 850,40 €		

mobilier



mobilier	loges	cintres plastiques	UGAP		15	03/11/2009	Neuf	24,33 €	364,95 €		
mobilier	Régies	Chaise de travail bella std	UGAP		4	03/11/2009	Neuf	85,45 €	341,80 €		
mobilier	hall	meuble caisse sur mesure	H PIZETTE		2	03/05/2011	Neuf	854,00 €	1 708,00 €		
mobilier	Loges	Porte-manteau métallique Orion gris alu partere en bois	UGAP		3	03/11/2009	Neuf	51,09 €	153,27 €		
mobilier de bar	hall	Tabourets pieds métal chromé assise tissu H.45cm	Angun		5	14/10/2009	Neuf	399,71 €	1 998,53 €	4 ans	
mobilier de bar	hall	Chaises empilables, aluminium, stressage nylon Rouge/orange/vert	Gipsy		30	14/10/2009	Neuf	135,00 €	4 050,00 €	4 ans	
mobilier de bar	hall	Banquettes pied métal chromé assise tissu H.48cm-L.188cm	Madras		3	14/10/2009	Neuf	745,20 €	2 235,60 €	4 ans	
mobilier de bureau	billetterie	Chaise de travail textile noir anthracite et roulettes	UGAP		2	03/11/2009	Neuf	85,45 €	170,90 €		
mobilier de bureau	bureaux au conservatoire	Chaise de travail tissu jump	UGAP		4	03/11/2009	Neuf	128,47 €	513,88 €		
mobilier de bureau	bureaux au conservatoire	bureau compact 90 hauteur de bureau	UGAP		4	03/11/2009	Neuf	553,01 €	2 212,04 €	7 ans	
mobilier de bureau	bureaux au conservatoire	Armoire haute 198x120+ 5 tablettes	UGAP		3	03/11/2009	Neuf	338,38 €	1 015,14 €		
mobilier de bureau	bureaux au conservatoire	coiffe. stratifiée pr armoire L.120 ac presta. erable clair	UGAP		3	03/11/2009	Neuf	41,72 €	125,16 €		
mobilier de bureau	hall	Chaise de travail textile noir anthracite et roulettes	UGAP		1	03/11/2009	Neuf	85,45 €	85,45 €	4 ans	
présentoir	hall	Carrousel noir 40 cases	UGAP		1	03/11/2009	Neuf	383,28 €	383,28 €		Prêté au CRD /accueil
présentoir	hall	Présentoir fixe multiformat au sol noir	UGAP		1	03/11/2009	Neuf	129,10 €	129,10 €		
présentoir	hall	pair de présentoir droit A5	MANUTAN		10	26/04/2011	Neuf	10,71 €	107,10 €		
présentoir mural	hall	présentoir mural 1/3 A4 6 compartiments	MANUTAN		7	26/04/2011	Neuf	43,50 €	304,50 €		
présentoir mural	hall	présentoir mural A5 9 compartiments	MANUTAN		2	26/04/2011	Neuf	43,50 €	87,00 €		
présentoir mural	hall	présentoir mural sur rail 15 compartiments couleurs argent	MANUTAN		1	26/04/2011	Neuf	65,50 €	65,50 €		
pupitre conférence	hall	Pupitre mobile	UGAP		1	03/11/2009	Neuf	572,37 €	572,37 €		
siège haut	atelier	Assis debout appui lombaire	PROVOST		2	10/11/2009	Neuf	90,04 €	180,08 €	5 ans	
table de bar	hall	Pieds aluminium 3 branches Plateaux stratifiés moulés	Alu /SM Solo		10	14/10/2009	Neuf	95,30 €	953,00 €		
tableau	bureaux (3 au CRD / 2 vestiaire)	tableau blanc laqué 60x90	MANUTAN		5	26/04/2011	Neuf	31,95 €	159,75 €		
tableau	bar	tableau noir à craies 30x40	MANUTAN		2	26/04/2011	Neuf	13,73 €	27,46 €		
tableau mobile	Vestiaire (bureau de prod)	tableau mobile double face (laqué blanc/ liège)	MANUTAN		1	26/04/2011	Neuf	289,00 €	289,00 €		
									35 915,55 €		

téléphonie



Designation	Affectation	Designation fabricant	Marque	Réf & N°serie	Quantité	Date Achat	Type d'achat	Prix d'achat	Valeur	Durée de vie	DETAILS
baie téléphone	atelier	Carte interface 16 num + installation pour autocom			1	03/11/2009	Neuf	862,00 €	862,00 €		
baie téléphone	atelier	Carte analogique autocom + installation			1	03/11/2009	Neuf	203,00 €	203,00 €		
baie téléphone	atelier/conservatoire	Cablage entre conservatoire et silex et programmation			1	03/11/2009	Neuf	2 354,00 €	2 354,00 €		
central téléphone	borne HF	Bornes DECT + cablage pour couverture sans fil			3	03/11/2009	Neuf	306,00 €	918,00 €		
intercom	atelier	Talkie Walkie XTNI + Batterie + Chargeur + Clip	MOTOROLA		2	09/11/2009	Neuf	159,96 €	319,92 €	10 ans	
téléphone	hall	Poste fixe numerique 4029	ALCATEL		1	03/11/2009	Neuf	149,00 €	149,00 €	7 ans	
téléphone	régie et bureaux	poste sans fil DECT 400+alim+chargeur	ALCATEL		3	03/11/2009	Neuf	203,00 €	609,00 €	5 ans	
téléphone	régie et bureaux	poste sans fil DECT 300+alim+chargeur	ALCATEL		3	03/11/2009	Neuf	142,00 €	426,00 €	5 ans	
téléphone	hall/régies/atelier/loges/bar	Poste fixe analogique Temporis 350	ALCATEL		9	03/11/2009	Neuf	23,00 €	207,00 €	5 ans	
téléphone		Licence pour mobile dect (10 utilisateurs)			1	03/11/2009	Neuf	235,00 €	235,00 €		
									5 420,92 €		

informatique



Désignation	Affectation	Designation fabricant	Marque	Réf & N° serie	Quantité	Date Achat	Type d'achat	Prix	Valeur	Durée de vie	Détails
baie informatique	armoire informatique conservatoire	baie conservatoire+ fibre optique entre CRD et Silex			1	03/11/2009	Neuf	2 500,00 €	2 500,00 €		
clavier	régies / bureaux	Clavier Azerty USB			6	03/11/2009	Neuf	20,00 €	120,00 €	4 ans	
clavier	bar	clavier sans fil	APPLE		1	20/06/2011	Neuf	71,65 €	71,65 €	4 ans	pour ordinateur vidéo du bar
disque dur	régies	disque dur externe 500 go	SAMSUNG		1	03/11/2009	Neuf	90,00 €	90,00 €	3 ans	
écran	bureau infographie	Ecran plat LCD 22 p. rotatif	DELL		1	03/11/2009	Neuf	160,00 €	160,00 €	3 ans	
imprimantes	Atelier	imprimante laser reseau et usb noir et blanc	BROTHER		1	03/11/2009	Neuf	200,00 €	200,00 €	4 ans	
logiciel	régie lumière	logiciel lumière light regie version mac	light régie		1	03/11/2009	Neuf	550,00 €	550,00 €		
ordinateur	2 en régie (lumière /& son) / 1 bureau CRD (stagiaire)	ordinateur portable mac book pro 13 pouces	APPLE		3	03/11/2009	Neuf	1 700,00 €	5 100,00 €	4 ans	
ordinateur	bureaux	Portable. PC 17 p.	DELL		4	03/11/2009	Neuf	720,00 €	2 880,00 €	3 ans	
ordinateur	bureaux	Portable. PC 13 p.	DELL		1	03/11/2009	Neuf	720,00 €	720,00 €	3 ans	
ordinateur	régie générale	Portable. PC 17 p.	DELL		1	03/11/2009	Neuf	720,00 €	720,00 €	3 ans	
ordinateur	bureau infographie	Portable. PC 17 p.	DELL		1	03/11/2009	Neuf	1 050,00 €	1 050,00 €	3 ans	
ordinateur	bar	Média serveur Mac mini / mini display VGA / minidisplay DVI	APPLE		1	11/12/2009	Neuf	661,00 €	661,00 €	4 ans	ordinateur vidéo du bar
ordinateur	régies	Mac Mini 2.4/2x1/320/SD/AP/BT-FRA	APPLE		1	20/06/2011	Neuf	584,45 €	584,45 €	4 ans	Régie mobile Vidéo
souris	bar	souris bluetooth	LOGITEC		1	20/06/2011	Neuf	80,00 €	80,00 €	4 ans	pour ordinateur vidéo du bar
									15 487,10 €		

electroménager

Désignation	Affectation	Designation fabricant	Marque	Réf & N° serie	Quantité	Date Achat	Type d'achat	Prix	Valeur	Durée de vie	Détails
bouilloire	espace catering	Bouilloire	PHILIPS		2	09/11/2009	Neuf	22,92 €	45,84 €	3 ans	
cafetière	espace catering	Cafetiere	PHILIPS		2	09/11/2009	Neuf	45,67 €	91,34 €	3 ans	
four	espace catering	Four Micro Onde	BRANDT		1	09/11/2009	Neuf	152,67 €	152,67 €	4 ans	
four	espace catering	Four Micro Onde			1						
lave vaisselle	espace catering	lave vaisselle BOSCH larg 45	Ecotel		1	31/05/2011	Neuf	470,00 €	470,00 €	8 ans	
lave verres	bar	lave vaisselle 50 Top M	GASTROPOLIS 24		1	11/04/2012	Neuf	1 623,00 €	1 623,00 €	8 ans	
pompe à bière	bar	pompe à Bière	France boisson		1	30/09/2009	Neuf				France boisson propriétaire
réfrigérateur	espace catering	Refrigerateur	FAGOR		1	09/11/2009	Neuf	187,77 €	187,77 €	7 ans	
réfrigérateur	bar	meuble réfrigérateur mobile	PROCOLD	CBC410	1	30/01/2012	Neuf	1 631,00 €	1 631,00 €	8 ans	
									4 201,62 €		

outillage



Désignation	Affectation	Designation fabricant	Marque	Réf & N°serie	Quantité	Date Achat	Type d'achat	Prix d'achat	Valeur	Durée de vie	Détails
agrafeuse	atelier	AGRAFEUSE RAPID 36 E CODE 20511812	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	46,92 €	46,92 €	10 ans	
ampèremètre	atelier	pince ampèremétrique réf DL49	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	115,68 €	115,68 €		
clé à molette	atelier	Cles a molette Fac 155	FACOM		1	23/11/2009	Neuf	27,50 €	27,50 €	10 ans	
clés à pipe	atelier	JEU DE 9 CLES A PIPE FAC435	FACOM		1	23/11/2009	Neuf	66,06 €	66,06 €	10 ans	
clés male	atelier	Jeux de 9 Cles Males longues tetes FAC1400	FACOM		1	23/11/2009	Neuf	17,51 €	17,51 €	10 ans	
coffret à douille	atelier	COFFRET DOUILLES FAC425	FACOM		1	23/11/2009	Neuf	140,67 €	140,67 €	10 ans	
compresseur	atelier	compresseur Jetco	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	132,00 €	132,00 €	10 ans	
compresseur accessoire	atelier	SOUFFLETTE PROGRESSIVE	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	7,70 €	7,70 €	10 ans	
compresseur accessoire	atelier	ENROULEUR AUTOMATIQUE	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	72,45 €	72,45 €	10 ans	
décapeur	atelier	Decapeur Thermique Ref HL 1910E - code DUL1030	TRENOIS DECAMPS		1	09/11/2009	Neuf	48,66 €	48,66 €	3 ans	
étau	atelier	ETAU PARALLELE TOUT ACIER	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	103,33 €	103,33 €	10 ans	
fer à souder	atelier	Station de soudage fer 2501	TRENOIS DECAMPS		1	12/11/2009	Neuf	399,07 €	399,07 €	5 ans	
forets	atelier	COFFRET DR 25 MECHESS HSS M2	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	71,20 €	71,20 €	5 ans	
lase mètre	atelier	lasermètre	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	108,42 €	108,42 €		
marteau	atelier	MARTEAU MENUISIER MANCHE PLASTIQUE	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	9,72 €	9,72 €	10 ans	
metre à ruban	atelier	MESURE TAPE BIMATIERE 5M X 19	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	6,81 €	6,81 €		
metre à ruban	atelier	MESURE LONGUE PERME 10 M ACIER	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	12,21 €	12,21 €	10 ans	
meuleuse	atelier	Meuleuse d'angle D 28130	DEWALT		1	09/11/2009	Neuf	91,56 €	91,56 €	7 ans	
nettoyeur haute pression	atelier	Nettoyeur Haute Pression HD 5/11 C 115	KARCHER		1	09/11/2009	Neuf	448,20 €	448,20 €	7 ans	
outil à cheville	atelier	OUTIL DE POSE CHEVILLES METALLIQUES	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	18,88 €	18,88 €	10 ans	
perceuse sans fil	atelier	Perceuse 12 V - code FES0624	FESTOOL		1	09/11/2009	Neuf	489,01 €	489,01 €	7 ans	
pince à collier	atelier	PINCE A MAIN POUR COLLIERS	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	22,60 €	22,60 €	10 ans	
pince à dénuder	atelier	Pince a dénuder	FACOM		1	23/11/2009	Neuf	63,64 €	63,64 €	5 ans	
pince à dénuder	atelier	PINCE A COUPER-DENUDER FAC1886	FACOM		1	23/11/2009	Neuf	46,41 €	46,41 €	10 ans	
pince étau	atelier	PINCE- ETAU ORIGINAL BECS TRES FAC1910	FACOM		1	23/11/2009	Neuf	30,12 €	30,12 €	10 ans	
pinces	atelier	JEU 3 PINCE FAC404 FAC1886	FACOM		1	23/11/2009	Neuf	77,46 €	77,46 €	10 ans	
pistolet à colle	atelier	Pistolet a colle Ref : 40108579 - code RAW050	TRENOIS DECAMPS		1	09/11/2009	Neuf	38,48 €	38,48 €	3 ans	
scie circulaire	atelier	Scie circulaire plongeante Ref: SP6000K - code MAK048	MAKITA		1	09/11/2009	Neuf	364,10 €	364,10 €	7 ans	

outillage

scie sauteuse	atelier	Scie Sauteuse Ref 4351CT	MAKITA		1	09/11/2009	Neuf	192,31 €	192,31 €	7 ans	
tournevis	atelier	Jeux 6 Tournevis FAC3990	FACOM		1	23/11/2009	Neuf		0,00 €	10 ans	
tournevis	atelier	JEU DE 8 TOURNEVIS MICRO-MECANQUES TORX	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	15,35 €	15,35 €	10 ans	
tuyau d'arrosage	local poubelle	Couronne de tuyau eau en 25 in ref 139142	TRENOIS DECAMPS		1	09/11/2009	Neuf	46,41 €	46,41 €		
tuyau d'arrosage accessoire	local poubelle	Kit de raccords ref 2372 9000	TRENOIS DECAMPS		1	09/11/2009	Neuf	8,64 €	8,64 €		
tuyau d'arrosage accessoire	local poubelle	Sellette murale - code HAE051 Compresseur	TRENOIS DECAMPS		1	09/11/2009	Neuf	8,42 €	8,42 €		

3 347,50 €

Lumière



Désignation	Affectation	Designation fabricant	Marque	Réf & N° serie	Quantité	Date Achat	Type d'achat	Prix	Valeur	Durée de vie	Détails
armoire électrique mobile	parc lumière	armoire elec.32 tri 30 ma vers 6 pc 16A	ESL		2	22/03/2011	Neuf	1 015,20 €	2 030,40 €	10 ans	
gradateur lumière	parc lumière	Gradateur 6x3	RVE		2	22/03/2011	Neuf	1 656,92 €	3 313,84 €	5 ans	
gradateur lumière	parc lumière	Gradateur Beta Pack 6X2	ZERO 88		2	30/11/2009	Neuf	991,20 €	1 982,40 €	5 ans	Grada club
gradateur lumière	parc lumière	Gradateur Beta Pack 6X2	ZERO 88		1	18/12/2009	Neuf	957,90 €	957,90 €	5 ans	
gradateur lumière	espace scénique	armoire 24x3kw ADB EURORACK 60	ADB	1130253/254/255	3	24/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
Gradateur lumière accessoire	club / trichromie	Enregistreur DMX oxo 19 pouces	OXO		1	22/03/2011	Neuf	133,50 €	133,50 €	5 ans	
Gradateur lumière accessoire	club / trichromie	splitter DMX 4 voies	FLUX LIGHTING		1	30/09/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
Gradateur lumière accessoire	club / trichromie	boitier de pilotage DMX + logiciel	FLUX LIGHTING		1	30/09/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
Gradateur lumière accessoire	club / trichromie	module de rétro éclairage LED	FLUX LIGHTING		266	30/09/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
Gradateur lumière accessoire	parc lumière	splitter 2=>10	CELCO	F210.0804.234/228/235 F210.0723.203	4	24/06/2009	neuf				inclus CCTP chantier 2009
interface informatique	régie lumière	interface dmx usb pro mac regielight	ENTTEC		1	03/11/2009	Neuf	125,00 €	125,00 €	5 ans	
liaison DMX à fabriquer	parc lumière	100m de Cable DMX 110ohm	SOMMER		1	22/03/2011	Neuf	109,65 €	109,65 €	7 ans	
machine à effets	espace scénique	Machine a brouillard MDG 3000 / manomètre / cable CO²	MDG		1	22/03/2011	Neuf	3 618,90 €	3 618,90 €	3 ans	
machine à effets accessoires	espace scénique	Ventilateur pour MDG 3000			1	22/03/2011	Neuf	342,00 €	342,00 €	3 ans	
projecteur	parc lumière	Projecteur PAR 64 DTS Pro noire (avec crochet et élingue)	DTS		60	18/12/2009	Neuf	61,15 €	3 669,00 €	10 ans	
projecteurs	régie lumière	Découpe source junior 25°/50° avec crochet et élingue)	ETC		4	21/02/2012	Neuf	365,50 €	1 462,00 €	7 ans	club
projecteurs	parc lumière	projecteurs FL 1300	FL		6	22/03/2011	Neuf	71,29 €	427,74 €	10 ans	
projecteurs	parc lumière	Découpe 1000w 614 SX2B (avec crochet et élingue)	JULIAT		4	21/02/2012	Neuf	742,50 €	2 970,00 €	10 ans	grande salle
projecteurs	parc lumière	Découpe 2000w 714 SX2B (avec crochet et élingue)	JULIAT		6	21/02/2012	Neuf	1 200,50 €	7 203,00 €	10 ans	grande salle
projecteurs	parc lumière	MULTIBEAM A LED RVB 7X3W	OXO		6	21/02/2012	Neuf	217,50 €	1 305,00 €	5 ans	
projecteurs	parc lumière	projecteur PC 310 (avec crochet et élingue)	ROBERT JULIAT		16	22/03/2011	Occasion	358,40 €	5 734,40 €	10 ans	
projecteurs	parc lumière	Sunstripes (avec crochets et élingues)	SHOWTEC		10	22/03/2011	Occasion	248,60 €	2 486,00 €	5 ans	
projecteurs	amphi du conservatoire	projecteurs beam 600w +coupeflux +crochets +élingues	MULTIBEAM/575		10	28/10/2008	Neuf	113,12 €	1 131,20 €	10 ans	
projecteurs	amphi du conservatoire	Projecteurs lentilles martelées 500w +crochets +élingues	SCENA		4	29/10/2008	Neuf	148,07 €	592,28 €	10 ans	
projecteurs	parc lumière	Stroboscope Atomic 3000	MARTIN		1	22/03/2011	Neuf	948,60 €	948,60 €	10 ans	
prolongateur 110V	parc lumière	prolongateur 110 v 10metre			2	22/03/2011	Neuf	42,73 €	85,46 €	10 ans	Pour les ACL
prolongateur 110V accessoire	parc lumière	bretelle 110 v p17			2	22/03/2011	Neuf	47,03 €	94,06 €	10 ans	Pour les ACL
prolongateur monophasé à fabriquer en 2009	parc lumière	Fiche femelle double	LEGRAND		20	18/12/2009	Neuf	9,93 €	198,60 €	10 ans	

Lumière



prolongateur monophasé à fabriquer en 2009	parc lumière	Prise PCE male 0521S	PCE		20	18/12/2009	Neuf	2,72 €	54,40 €	10 ans	
prolongateur monophasé à fabriquer en 2009	parc lumière	Cable 3G 2.5 (ho7rnf)	PIRELLI		200	18/12/2009	Neuf	1,38 €	275,20 €	10 ans	
prolongateur monophasé à fabriquer en 2011	parc lumière	PC legrand double 16A mono	LEGRAND		40	22/03/2011	Neuf	9,88 €	395,20 €	10 ans	
prolongateur monophasé à fabriquer en 2011	parc lumière	Pc à monter 16 A femelle mono	PCE		40	22/03/2011	Neuf	5,05 €	201,80 €	10 ans	
prolongateur monophasé à fabriquer en 2011	parc lumière	Pc à monter 16 A male mono	PCE		20	22/03/2011	Neuf	2,77 €	55,36 €	10 ans	
prolongateur monophasé à fabriquer en 2011	parc lumière	400m de Cable 3 G 2,5	PIRELLI		1	22/03/2011	Neuf	732,00 €	732,00 €	10 ans	
prolongateur triphasé	parc lumière	Prolongateur 32 Tri 20 M	PCI		2	30/11/2009	Neuf	129,23 €	258,46 €	10 ans	
prolongateur triphasé à fabriquer en 2011	parc lumière	PC 32 tri femelle	PCE		4	22/03/2011	Neuf	6,01 €	24,03 €	10 ans	
prolongateur triphasé à fabriquer en 2011	parc lumière	PC 32 tri male	PCE		4	22/03/2011	Neuf	5,35 €	21,41 €	10 ans	
prolongateur triphasé à fabriquer en 2012	parc lumière	Fiche P17 32A Mâle	PCE		3	21/02/2012	Neuf	7,90 €	23,70 €	10 ans	
prolongateur triphasé à fabriquer en 2012	parc lumière	Fiche P17 32A Femelle	PCE		3	21/02/2012	Neuf	9,60 €	28,80 €	10 ans	
prolongateur triphasé à fabriquer en 2012	parc lumière	Câble pour P17 32A 6 5G 6mm	Titanex		20	21/02/2012	Neuf	4,50 €	90,00 €	10 ans	
prolongateurs monophasé multipaires	parc lumière	Multipaire 6c / Pc dble	LEGRAND		2	18/12/2009	Neuf	433,44 €	866,88 €	10 ans	
prolongateurs monophasé multipaires	parc lumière	Multipaire 8 circuits 15 metres	TITANEX		8	22/03/2011	Neuf	451,20 €	3 609,60 €	10 ans	
prolongateurs monophasé multipaires	parc lumière	Multiprises 4 circuits 16A			15	22/03/2011	Neuf	4,88 €	73,25 €	5 ans	
pupitre lumière	club	Console oxo 24/48 circuits dmx	OXO		1	22/03/2011	Neuf	234,00 €	234,00 €	5 ans	
pupitre lumière	régie lumière	Console grand ma full size en flight case	MA LIGHTING		1	22/03/2011	Occasion	20 250,00 €	20 250,00 €	5 ans	
pupitre lumière	régie lumière	Pupitre MA 48/96	MA LIGHTING		1	22/03/2011	Occasion	4 582,50 €	4 582,50 €	5 ans	
pupitre lumière	régie lumière	PORT NODE2 (2SORTIES DMX)	MA LIGHTING		1	21/02/2012	Neuf	1 140,00 €	1 140,00 €	10 ans	pupitre lumière virtuel pour le club
									40 628,27 €		

SON



Désignation	Affectation	Designation fabricant	Marque	Réf & N°serie	Quantité	Date Achat	Type d'achat	Prix d'ac hat	Valeur totale	Durée de vie	Détails
Amplificateur	Espace scénique	Ampli D12 solo (sous 4 ôhms)	D&B		3	22/03/2011	Neuf	4 483,00 €	13 449,00 €	10 ans	System son club
Amplificateur	Espace scénique	2 Ampli d&b 2x1200W en flight	D&B		1	22/03/2011	Occasion	7 500,00 €	7 500,00 €	7 ans	
Amplificateur	Espace scénique	3 Ampli d&b 2x1200W en flight + alim 32 tri	D&B		2	22/03/2011	Occasion	11 250,00 €	22 500,00 €		
Amplificateur	sonorisation loges	préampli/ampli HP loges	TOA	VM2120	1	24/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
Amplificateur	sonorisation du hall	amplificateur en rack	INTER M	PAM-340A / H3N0 11500206	1	24/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
amplificateur	Amphi Conservatoire	amplificateur en rack sur roulettes 2 x 750w/4 Ohms 2 x 450w/8 Ohms	QSC	PLX 2502	3	24/02/2009	Neuf	869,00 €	2 607,00 €		
Amplificateur accessoire	Espace scénique	Lyre verticale Qi10	D&B		2	22/03/2011	Neuf	209,00 €	418,00 €		
Amplificateur accessoire	Espace scénique	Lyre verticale E8	D&B		2	22/03/2011	Neuf	118,75 €	237,50 €		System son club
Amplificateur accessoire	Espace scénique	accroche d'enceinte Spigot	D&B		6	22/03/2011	Neuf	38,00 €	228,00 €		System son club
Amplificateur accessoire	Espace scénique	accroche d'enceinte Clamp d&b	D&B		6	22/03/2011	Neuf	175,75 €	1 054,50 €		
Amplificateur accessoire	parc son	R 60 Telecommande	D&B		1	12/04/2011	Neuf	655,50 €	655,50 €		
boite de direct	parc son	DI AR 133	BSS		9	23/11/2009	Neuf	112,00 €	1 008,00 €	10 ans	
boite de direct	parc son	DI AR133	BSS		4	18/12/2009	Neuf	112,00 €	448,00 €	10 ans	
boite de direct	parc son	Di Avalon U5 / Mse en rack pour U5	AVALON		1	12/04/2011	Neuf	558,00 €	558,00 €		
casque d'écoute	parc son	Casques HD 25	SENNHEISER		1	12/04/2011	Neuf	211,50 €	211,50 €		
connectique multipaire son	espace scénique	Patch Plateau 48 XLR in doublé,12 XLR out	RT ELECTRONIQUE		1	20/09/2010		3 956,34 €	3 956,34 €	10 ans	Cablage son
connectique multipaire son	espace scénique	Patch Facade 2 Harting 1/24 et 25/48 , 12 XLR out	RT ELECTRONIQUE		1	20/09/2010		858,89 €	858,89 €	10 ans	Cablage son
connectique multipaire son	espace scénique	C ble de liaison Plateau / Retour	RT ELECTRONIQUE		1	20/09/2010		1 576,06 €	1 576,06 €	10 ans	Cablage son
connectique multipaire son	espace scénique	2 Boitier mobile 24 paires /Harting	RT ELECTRONIQUE		1	20/09/2010		366,44 €	366,44 €	10 ans	Cablage son
connectique multipaire son	espace scénique	Multipaire	RT ELECTRONIQUE		1	20/09/2010		1 086,46 €	1 086,46 €	10 ans	Cablage son
connectique multipaire son	espace scénique	2 Fouets facade 24 paires	RT ELECTRONIQUE		1	20/09/2010		1 277,44 €	1 277,44 €	10 ans	Cablage son
connectique multipaire son	espace scénique	2 Fouets retour 24 paires	RT ELECTRONIQUE		1	20/09/2010		965,23 €	965,23 €	10 ans	Cablage son
connectique multipaire son	espace scénique	Câble mobile Harting 24 paire 1x15m et 1x20m	RT ELECTRONIQUE		1	20/09/2010		1 407,11 €	1 407,11 €	10 ans	Cablage son
Connectique multipaire son	Amphi Conservatoire	multipaire entrée son entrée micro line 16/4 XLR	fabrication interne		1	27/02/2009	Neuf	500,00 €	500,00 €		
Connectique multipaire son	Amphi Conservatoire	multipaire sortie son sortie HP speaker x 4	fabrication interne		1	28/02/2009	Neuf	500,00 €	500,00 €		
connectique multipaire son à fabriquer en 2009	parc son	Cable HP 5x2.5	D&B		100	18/12/2009	Neuf	5,24 €	523,80 €	10 ans	
connectique multipaire son à fabriquer en 2011	parc son	EP511 femelle	AMPHENOL		10	22/03/2011	Neuf	11,60 €	116,03 €	10 ans	Eléments de fabrication câbles "maison"
connectique multipaire son à fabriquer en 2011	parc son	Fiche EP512 Mâle Plastique	AMPHENOL		10	22/03/2011	Neuf	6,91 €	69,13 €	10 ans	

son



connectique multipaire son à fabriquer en 2011	parc son	cable HP 5x2,5	D&B		50	22/03/2011	Neuf	4,59 €	229,50 €	10 ans	
connectique multipaire son à fabriquer en 2011	parc son	connecteur xlr 3 pt femelle	NEUTRIK		20	22/03/2011	Neuf	2,51 €	50,16 €	5 ans	
connectique multipaire son à fabriquer en 2011	parc son	connecteur xlr 3 pt male	NEUTRIK		20	22/03/2011	Neuf	2,06 €	41,26 €	5 ans	
connectique multipaire son à fabriquer en 2011	parc son	fiche Jack NP3X	NEUTRIK		80	12/04/2011	Neuf	2,82 €	225,76 €		
connectique multipaire son à fabriquer en 2011	parc son	fiche NC3FX XLR	NEUTRIK		100	12/04/2011	Neuf	2,51 €	250,80 €		
connectique multipaire son à fabriquer en 2011	parc son	fiche NC3MX XLR	NEUTRIK		100	12/04/2011	Neuf	2,06 €	206,30 €		
connectique multipaire son à fabriquer en 2011	parc son	Cable 20 P			20	12/04/2011	Neuf	10,90 €	217,94 €		
connectique multipaire son à fabriquer en 2011	parc son	Rouleau gaine pliosyl			3	12/04/2011	Neuf	38,29 €	114,88 €		
connectique multipaire son à fabriquer en 2012	parc son	EMBASE FEMELLE SOCAPEX 41 points	AMPHENOL		4	21/02/2012	Neuf	72,00 €	288,00 €	10 ans	
connectique multipaire son à fabriquer en 2012	parc son	FICHE MALE SOCAPEX - 41POINTS	AMPHENOL		4	21/02/2012	Neuf	85,00 €	340,00 €	10 ans	
connectique multipaire son à fabriquer en 2012	parc son	Connecteur NC3 FXBAG	NEUTRIK		100	21/02/2012	Neuf	2,32 €	232,00 €	5 ans	Eléments de fabrication câbles micros "maison"
connectique multipaire son à fabriquer en 2012	parc son	Connecteur NC3 MXBAG	NEUTRIK		100	21/02/2012	Neuf	2,71 €	271,00 €	5 ans	
connectique multipaire son à fabriquer en 2012	parc son	Connecteur Jack TRSNP3X BAG	NEUTRIK		50	21/02/2012	Neuf	3,05 €	152,50 €	5 ans	
connectique multipaire son à fabriquer en 2012	parc son	Multi conducteur 20 x 0,22mm (Gaine par paire)			10	21/02/2012	Neuf	14,50 €	145,00 €	10 ans	Cablage son
connectique multipaire son à fabriquer en 2012	parc son	Multi conducteur 8 x 0,22mm2 - gainé par paire			30	21/02/2012	Neuf	4,60 €	138,00 €	10 ans	
console de mixage	parc son	console dj djm 600	PIONEER		1	02/05/2011	Occasion	650,00 €	650,00 €	5 ans	
console de mixage	Espace scénique	Console Yamaha PM 5000 52 voies+ alimentation PM 5000 / 2 PSW	YAMAHA	YAKX0100	1	22/03/2011	Occasion	24 600,00 €	24 600,00 €		Console Facade
console de mixage	Espace scénique	Console 48 entrees + 4 stereo 16bus M7CL	YAMAHA	4957812315180	1	23/03/2011	Occasion	14 950,00 €	14 950,00 €	5 ans	Console Retour
Enceinte acoustique	sonorisation du hall	enceinte HP 100v	APART	MASK6T	12	24/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
Enceinte acoustique	Espace scénique	Enceinte de façade C7 top	D&B		2	22/03/2011	Occasion	3 175,20 €	6 350,40 €	7 ans	
Enceinte acoustique	Espace scénique	Enceinte de façade C7 sub	D&B		4	22/03/2011	Occasion	1 927,80 €	7 711,20 €	7 ans	
Enceinte acoustique	Espace scénique	Enceinte de façade B2 sub	D&B		1	22/03/2011	Occasion	3 325,00 €	3 325,00 €	7 ans	
Enceinte acoustique	Espace scénique	D12 solo 2x1200 en flight case	D&B		1	22/03/2011	Occasion	3 750,00 €	3 750,00 €	7 ans	
Enceinte acoustique	Espace scénique	Enceinte de façade Qi10 137db	D&B		2	22/03/2011	Neuf	3 524,50 €	7 049,00 €	10 ans	
Enceinte acoustique	Espace scénique	Enceinte E15X sub	D&B		2	22/03/2011	Neuf	1 738,50 €	3 477,00 €	10 ans	System son club
Enceinte acoustique	Espace scénique	Enceinte E12 (80°x50°)	D&B		2	22/03/2011	Neuf	2 669,50 €	5 339,00 €	10 ans	System son club
Enceinte acoustique	Espace scénique	Enceinte E8 (90°x50°)	D&B		6	22/03/2011	Neuf	1 567,50 €	9 405,00 €	10 ans	System son club
Enceinte acoustique	Espace scénique	Retour de scene MAX15 Coax	D&B		14	22/03/2011	Occasion	1 365,00 €	19 110,00 €	7 ans	

son



Enceinte acoustique	Amphi Conservatoire	Enceinte façade 2 voies passives + lyre	AMADEUS	MPB 400	2	25/02/2009	Neuf	1 062,50 €	2 125,00 €		
Enceinte acoustique	Amphi Conservatoire	Enceintes retour 2 voies coaxiales	AMADEUS	PMX 10	4	26/02/2009	Neuf	1 050,00 €	4 200,00 €		
Enceinte acoustique	sonorisation loges	enceinte HP 100v	TOA	BS634T	5	24/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
Enceinte acoustique accessoire	sonorisation loges	Atténuateurs de volume	TOA	AT063P	5	24/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
Flightcase 3 égaliseurs flightcase CD/Enreg/égalis	parc son	Flight Chausette 10 U	CASETOR		2	12/04/2011	Neuf	793,94 €	1 587,88 €	10 ans	
Flightcase accessoire	parc son	TIROIR ACIER - SERRURE - 2U	ADAM HALL		3	21/02/2012	Neuf	45,00 €	135,00 €	10 ans	mobile en fonction des besoins
Flightcase accessoire	parc son	TIROIR ACIER - SERRURE - 3U	ADAM HALL		3	21/02/2012	Neuf	51,00 €	153,00 €	10 ans	mobile en fonction des besoins
Flightcase accessoire	parc son	ECLAIRAGE DE FACADE RACK LIGHT LED 2 FLEXIBLES	ADAM HALL		3	21/02/2012	Neuf	47,00 €	141,00 €	3 ans	mobile en fonction des besoins
Flightcase accessoire	parc son	Planche roulette pour open road	RYTMES ET SONS		1	21/02/2012	Neuf	66,00 €	66,00 €		Peripherique regie retour
Flightcase cablage son	parc son	Flight 600x600x600	CASETOR		1	23/11/2009	Neuf	311,04 €	311,04 €	5 ans	
Flightcase console 01V	parc son	FLIGHT CASE REGIE TYPE 19" - 14U x 12 U INCLINABLES	RYTHMES ET SONS		1	21/02/2012	Neuf	543,00 €	543,00 €		Flight O1V
Flightcase DI avalon Flightcase recepteur HF	parc son	RYTHMES ET SONS OPEN ROAD 3U	RYTHMES ET SONS		2	21/02/2012	Neuf	118,00 €	236,00 €		
Flightcase micro	parc son	Flight case servante 18U Audio Pro	CASETOR		1	23/11/2009	Neuf	502,81 €	502,81 €	5 ans	Rangement Micro
Flightcase micro accessoire	parc son	Tiroir acier 6U Rackable	CASETOR		1	23/11/2009	Neuf	141,67 €	141,67 €	5 ans	Rangement Micro
Flightcase micro accessoire	parc son	Tiroir acier 3U Rackable	CASETOR		2	23/11/2009	Neuf	75,56 €	151,12 €	5 ans	Rangement Micro
Flightcase micro accessoire	parc son	Tiroir acier 2U Rackable	CASETOR		3	23/11/2009	Neuf	69,89 €	209,67 €	5 ans	Rangement Micro
Flightcase périphériques	parc son	FLIGHT CASE TYPE CHAUSSETTE 16U	RYTHMES ET SONS		1	21/02/2012	Neuf	715,00 €	715,00 €		Peripherique regie face
Flightcase pieds de micro	parc son	Flight 15 pieds de micro	CASETOR		1	23/11/2009	Neuf	467,87 €	467,87 €	5 ans	
Flightcase polyvalent	parc son	Flight case open road 3U	RYTMES ET SONS		2	21/02/2012	Neuf	118,00 €	236,00 €		
Flightcase préampli retour	parc son	Flight case open road 12U	RYTMES ET SONS		1	21/02/2012	Neuf	244,00 €	244,00 €		Peripherique regie retour
Flightcase régie de façade	parc son	PORTILLON ACIER - CHARNIERE - 19" 6 U- PLV	RYTHMES ET SONS		2	21/02/2012	Neuf	29,00 €	58,00 €		
Flightcase régie de façade	parc son	Flight open road 6 U	CASETOR		1	12/04/2011	Neuf	274,35 €	274,35 €	10 ans	
Flightcase régie de façade accessoire	parc son	Tiroir 2U Rackable	CASETOR		1	12/04/2011	Neuf	54,05 €	54,05 €	10 ans	
Flightcase régie façade accessoire	parc son	Eclairage 19 pouce Rackable	CASETOR		1	23/11/2009	Neuf	100,62 €	100,62 €	5 ans	
Flightcase régie façade accessoire	parc son	Multiprise 19 pouce Rackable	CASETOR		1	23/11/2009	Neuf	67,86 €	67,86 €	5 ans	
Flightcase régie façade	parc son	Flight 6U + Fixation arriere	CASETOR		1	23/11/2009	Neuf	236,00 €	236,00 €	5 ans	Peripherique regie face
informatique	parc son	Ipad 2 16go	APPLE		1	12/04/2011	Neuf	435,00 €	435,00 €	5 ans	
Intercom	parc son	Centrale Intercom BS286	ASL		1	23/11/2009	Neuf	465,50 €	465,50 €	10 ans	Intercom

son



Intercom	parc son	Boitier BS15	ASL		3	23/11/2009	Neuf	164,50 €	493,50 €	10 ans	Intercom
Intercom accessoire	parc son	Casque DT108/400	ASL		3	23/11/2009	Neuf	112,00 €	336,00 €	10 ans	Intercom
Intercom accessoire	parc son	Casque DT109/400	ASL		1	23/11/2009	Neuf	147,00 €	147,00 €	10 ans	Intercom
Intercom accessoire	parc son	Cable DT100	ASL		4	23/11/2009	Neuf	34,30 €	137,20 €	10 ans	Intercom
Microphone	parc son	Micro C 214	AKG		2	18/12/2009	Neuf	245,70 €	491,40 €	7 ans	
Microphone	parc son	MICROPHONE AKG C 535EB	AKG		2	21/02/2012	Neuf	211,00 €	422,00 €		
Microphone	parc son	Micro 4041	AUDIOTEKNICA		2	21/02/2012	Neuf	267,00 €	534,00 €		
Microphone	parc son	Micro D6	AUDIX		1	22/03/2011	Neuf	162,52 €	162,52 €	5 ans	
Microphone	parc son	Micro Scx25	AUDIX	3611038-4/3610288-3	2	22/03/2011	Neuf	605,75 €	1 211,49 €	10 ans	
Microphone	parc son	Micro OM6	AUDIX		2	22/03/2011	Neuf	175,73 €	351,47 €	5 ans	
Microphone	parc son	Micro OM7	AUDIX		1	22/03/2011	Neuf	178,07 €	178,07 €	5 ans	
Microphone	parc son	Micro M88	BEYER		1	22/03/2011	Neuf	324,72 €	324,72 €	5 ans	
Microphone	parc son	Micro M88	BEYER		1	23/11/2009	Neuf	258,30 €	258,30 €	5 ans	
Microphone	parc son	Micro RE 20 EV	ELECTROVOICE		1	21/02/2012	Neuf	449,00 €	449,00 €		
Microphone	parc son	Micro KMS 105 BK	NEUMANN		1	21/02/2012	Neuf	396,00 €	396,00 €		
Microphone	parc son	Micro MD 421	SENNHEISER		1	23/11/2009	Neuf	290,50 €	290,50 €	10 ans	
Microphone	parc son	Micro E904	SENNHEISER		1	21/02/2012	Neuf	123,75 €	123,75 €	7 ans	
Microphone	parc son	MICROPHONE SENNHEISER E 906	SENNHEISER		1	21/02/2012	Neuf	143,00 €	143,00 €		
Microphone	parc son	Micro SM 58	SHURES		8	23/11/2009	Neuf	78,74 €	629,92 €	5 ans	
Microphone	parc son	Micro SM 57	SHURES		8	23/11/2009	Neuf	78,74 €	629,92 €	5 ans	
Microphone	parc son	Micro Béta 52	SHURES		1	23/11/2009	Neuf	124,79 €	124,79 €	7ans	
Microphone	parc son	Micro Béta 91	SHURES		1	23/11/2009	Neuf	187,50 €	187,50 €	7ans	
Microphone	parc son	Micro Béta 98D/S	SHURES		1	23/11/2009	Neuf	187,50 €	187,50 €	7 ans	
Microphone	parc son	Micro SM57	SHURES		4	21/02/2012	Neuf	85,00 €	340,00 €	5 ans	
Microphone	parc son	Micro Beta 91	SHURES		1	21/02/2012	Neuf	221,00 €	221,00 €	10 ans	
Microphone	parc son	Micro SM81 LC	SHURES		2	21/02/2012	Neuf	281,00 €	562,00 €	10 ans	
Microphone	parc son	Micro e 904	SENNHEISER		4	12/04/2011	Neuf	161,00 €	644,00 €		
Microphone	parc son	Micro C 214	AKG		4	23/11/2009	Neuf	245,70 €	982,80 €	7 ans	

son



Microphone	parc son	Micro AT4041	AUDIOTECHNICA		2	23/11/2009	Neuf	245,65 €	491,30 €	7 ans	
Microphone	parc son	Micro Opus 87	BEYER		4	23/11/2009	Neuf	90,00 €	360,00 €	7 ans	
Microphone	parc son	Micro e906	SENNHEISER		1	23/11/2009	Neuf	139,20 €	139,20 €	7 ans	
Microphone	parc son	Micro Beta 58A	SHURE		2	23/11/2009	Neuf	117,89 €	235,78 €	5 ans	
Microphone	parc son	Micro Beta 57A	SHURE		2	23/11/2009	Neuf	103,47 €	206,94 €	5 ans	
Microphone	Ecoute de scène	micro écoute de scène grande salle	AUDIO TECHNICA	PRO 45	2	24/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
Microphone	sonorisation loges	micro d'appel loge	TOA	PM660D	1	24/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
Microphone	sonorisation du hall	micro d'ordre	MAJORCOM	MAGPL	1	24/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
Microphone accessoire	parc son	Pince Micro beta 98	SHURE		1	23/11/2009	Neuf	29,75 €	29,75 €	5 ans	
Microphone HF	parc son	Ensemble HF ew 135 G3	SENNHEISER		1	12/04/2011	Neuf	549,00 €	549,00 €		
périphérique	parc son	Mixage Rackable Multimix 12R	ALESIS		1	21/02/2012	Neuf	248,00 €	248,00 €		
périphérique	parc son	Compresseur désesseur BSS 2 canaux	BSS		1	18/12/2009	Neuf	1 105,77 €	1 105,77 €	7 ans	Peripherique regie face
périphérique	parc son	equaliseur 2x31 bandes	BSS		3	22/03/2011	Occasion	546,00 €	1 638,00 €	7 ans	Peripherique regie face
périphérique	Espace scénique	compresseur 1 canal	DBX		6	22/03/2011	Occasion	435,00 €	2 610,00 €	7 ans	Peripherique regie face
périphérique	Espace scénique	Double compresseur DL241	DRAWMER		3	22/03/2011	Neuf	734,70 €	2 204,10 €	7 ans	Peripherique regie face
périphérique	Espace scénique	Gate DS 201 2 canaux	DRAWMER		3	22/03/2011	Occasion	487,50 €	1 462,50 €	7 ans	Peripherique regie face
périphérique	Espace scénique	Horloge Drawmer	DRAWMER		1	23/03/2011	Neuf	769,95 €	769,95 €	10 ans	Peripherique regie retour
périphérique	Espace scénique	DL 441	DRAWMER		1	21/02/2012	Neuf	840,00 €	840,00 €	7 ans	Peripherique regie face
périphérique	Espace scénique	compresseur DISTRESSOR EL8X MONO	EMPIRICAL	21340/21979	2	21/02/2012	Neuf	1 350,00 €	2 700,00 €	10 ans	
périphérique	parc son	EQ DN370	KLARK TEKNIK		1	22/03/2011	Neuf	1 755,60 €	1 755,60 €		Peripherique regie face
périphérique	parc son	PCM 70	LEXICON	M70 12766	1	21/02/2012	Occasion	1 000,00 €	1 000,00 €	7 ans	
périphérique	parc son	PRESONNUS DIGIMAX D8	PRESONUS		1	21/02/2012	Neuf	298,00 €	298,00 €	10 ans	
périphérique	parc son	Re 20 Delay	ROLAND		1	29/11/2011	Neuf	167,16 €	167,16 €	7 ans	Peripherique regie face
périphérique	Espace scénique	TRANSIENT DESIGNER 4 CANAUX	SPL		1	21/02/2012	Neuf	885,00 €	885,00 €	10 ans	
périphérique	Espace scénique	Lecteur CD / XLR	TASCAM		1	23/11/2009	Neuf	574,00 €	574,00 €	5 ans	Peripherique regie face
périphérique	Espace scénique	Enregistreur sur carte compact flash et réseau	TASCAM		1	23/11/2009	Neuf	1 000,00 €	1 000,00 €	5 ans	Peripherique regie face
périphérique	Espace scénique	M-One XL	TC ELECTRONIC		1	22/03/2011	Neuf	430,00 €	430,00 €	10 ans	Peripherique regie face
périphérique	Espace scénique	Delay D2 D'two	TC ELECTRONIC		1	22/03/2011	Neuf	570,00 €	570,00 €	10 ans	Peripherique regie face

son



périphérique	Espace scénique	VOICE WORK PLUS	TC ELECTRONIC		1	21/02/2012	Neuf	370,00 €	370,00 €	10 ans	
périphérique	Espace scénique	Préampli 8 canaux AD8HR	YAMAHA		1	23/11/2009	Neuf	1 535,82 €	1 535,82 €	7 ans	Peripherique regie retour
périphérique	parc son	Carte 8 insert MY8	YAMAHA		1	23/03/2011	Occasion	553,68 €	553,68 €		Peripherique regie retour
périphérique	parc son	Carte AES MY16AE	YAMAHA		2	23/03/2011	Neuf	623,10 €	1 246,20 €		Peripherique regie retour
périphérique	parc son	Carte adat MY16AT	YAMAHA		1	23/03/2011	Neuf	430,59 €	430,59 €		Peripherique regie retour
périphérique	parc son	Spx 2000 Multi-effet 24 bits	YAMAHA		1	21/02/2012	Neuf	975,20 €	975,20 €		Peripherique regie face
périphérique	parc son	Lecteur CD CDS 300 RK	YAMAHA		1	21/02/2012	Neuf	211,00 €	211,00 €		Son Club
périphérique	parc son	Rack multiprise			4	21/02/2012	Neuf	56,00 €	224,00 €		Peripherique regie face
périphérique	parc son	AD8HR Preamp 8 Canaux aes	YAMAHA		2	12/04/2011	Neuf	1 732,72 €	3 465,44 €	7 ans	
périphérique	parc son	Borne Wifi Airport extreme	APPLE		2	12/04/2011	Neuf	145,00 €	290,00 €	7 ans	
Périphérique	sonorisation du hall	lecteur CD/tuner/usb	RONDSOON	ER100CTU / 9506565	1	24/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
ped de microphone	parc son	Pieds de Micro 25935	K&M		2	23/11/2001	Neuf	28,80 €	57,60 €		
ped de microphone	parc son	Pieds de Micro 25960	K&M		2	23/11/2011	Neuf	40,80 €	81,60 €		
ped de microphone	parc son	Pieds de Micro 25905	K&M		6	23/11/2011	Neuf	31,85 €	191,10 €		
ped de microphone	parc son	Pieds de Micro 210/8	K&M		10	23/11/2011	Neuf	32,81 €	328,10 €		
ped de microphone	parc son	Pieds de Micro 210/9	K&M		10	23/11/2011	Neuf	36,46 €	364,60 €		
ped de microphone	parc son	Pieds de micro 260 BLACK	K&M		2	23/11/2011	Neuf	34,45 €	68,90 €		
ped de microphone	parc son	Petit Pied de micro	K&M		10	12/04/2011	Neuf	59,00 €	590,00 €		
ped de microphone	parc son	Grand pied de micro	K&M		10	12/04/2011	Neuf	56,89 €	568,90 €		
ped de microphone	parc son	Petit Pied de micro embase ronde	K&M		2	12/04/2011	Neuf	45,23 €	90,46 €		
ped de microphone accessoire	parc son	Barre de couplage	K&M		3	23/11/2011	Neuf	8,00 €	24,00 €		
ped de microphone accessoire	parc son	Flexible 400mm	K&M		4	23/11/2011	Neuf	17,55 €	70,20 €		
ped support d'enceinte	parc son	PIED HP	K&M		2	12/04/2011	Neuf	97,00 €	194,00 €		
									231 715,86 €		

Vidéo



Désignation	Affectation	Designation fabricant	Marque	Réf & N°serie	Quantité	Date Achat	Type d'achat	Prix d'achat	Valeur	Durée de vie	DETAILS
connectique	parc vidéo	Mini Display vers DVI	APPLE		1	11/02/2009	Neuf	29,00 €	29,00 €	5 ans	
connectique	parc vidéo	Media Serveur Mac Mini	APPLE		1	11/12/2009	Neuf	603,00 €	603,00 €	5 ans	Media server Bar
connectique	parc vidéo	Mini Display vers VGA	APPLE		1	11/12/2009	Neuf	29,00 €	29,00 €	5 ans	
connectique	parc vidéo	100m de Cable paire torsadé	KRAMER		1	11/12/2009	Neuf	109,25 €	109,25 €	5 ans	
connectique	parc vidéo	20 m de câble VGA	KRAMER		1	11/12/2009	Neuf	66,50 €	66,50 €	5 ans	
diffusion	parc vidéo	Vidéo projecteur EP782	OPTOMA		2	11/12/2009	Neuf	1 553,25 €	3 106,50 €	4 ans	
diffusion	espace scénique	Ecran Valise 3x2 face rétro	ORAY		1	11/12/2009	Neuf	1 392,88 €	1 392,88 €	5 ans	
diffusion	espace scénique	Ecran Valise 3x2 face	ORAY		1	11/12/2009	Neuf	1 121,48 €	1 121,48 €	5 ans	
diffusion	hall / club	Ecran Super gear pro	ORAY		1	11/12/2009	Neuf	211,60 €	211,60 €	5 ans	Ecran Club
diffusion	hall / bar	Ecran Video Plasma 42 pouces	SAMSUNG		1	11/12/2009	Neuf	739,00 €	739,00 €	5 ans	
diffusion	parc vidéo	Lycra extensible 4X3			1	11/12/2009	Neuf	89,00 €	89,00 €	5 ans	
diffusion	amphi Conservatoire	Ecran projection mural 300 x 400 motorisé	ORAY	EEM300x400	1	16/04/2009	Neuf	1 222,50 €	1 222,50 €	10 ans	
diffusion	amphi Conservatoire	moniteur vidéo LCD XGA	NEOVO	X15AV	1	16/04/2009	Neuf	335,00 €	335,00 €		
diffusion	amphi Conservatoire	vidéoprojecteur XGA 3500 lumens + télécommande +supportVP +collier alu	PANASONIC	PTF200E	1	16/04/2009	Neuf	2 199,00 €	2 199,00 €		
diffusion accessoire	parc vidéo	Focal Courte YM06	OPTOMA		2	11/12/2009	Neuf	280,00 €	560,00 €	5 ans	
diffusion accessoire	parc vidéo	Support de plafond OPCMU 813	OPTOMA		2	11/12/2009	Neuf	127,00 €	254,00 €	10 ans	
Flightcase régie vidéo mobile	parc vidéo	Flight case open road 14U x 12U	RYTMES ET SONS		1	21/02/2012	Neuf	432,00 €	432,00 €	7 ans	Regie video
Flightcase régie vidéo mobile accessoire	parc vidéo	tablette coulissante 19" pour écran	ADAM HALL		1	21/02/2012	Neuf	68,00 €	68,00 €		
source	parc vidéo	Lecteur DVD avec prise USB	YAMAHA		1	11/12/2009	Neuf	178,00 €	178,00 €	5 ans	Regie video
source	amphi Conservatoire	caméra de plafond sur tourelle +télécommande	SONY	EVID70P	1	16/04/2009	Neuf	922,50 €	922,50 €	11 ans	
source	amphi Conservatoire	comescope + pied	SONY	DCRSR190	1	16/04/2009	Neuf	560,91 €	560,91 €		
source	amphi Conservatoire	lecteur DVD / DVDR + télécommande	SONY	RDRGX380	1	16/04/2009	Neuf	150,00 €	150,00 €		
Traitement	parc vidéo	Mixeur Video V8	EDIROL		1	11/12/2009	Neuf	1 596,00 €	1 596,00 €	10 ans	Regie video
Traitement	parc vidéo	Selecteur Scaler VP	KRAMER		1	11/12/2009	Neuf	931,00 €	931,00 €	10 ans	
Traitement	parc vidéo	Distributeur UXGA	KRAMER		1	11/12/2009	Neuf	133,95 €	133,95 €	10 ans	
Traitement	parc vidéo	Emetteur distributeur UXGA sur RJ45	KRAMER		1	11/12/2009	Neuf	220,40 €	220,40 €	10 ans	
Traitement	parc vidéo	Recepteur UXGA RJ45	KRAMER		3	11/12/2009	Neuf	169,10 €	507,30 €	10 ans	
Traitement	parc vidéo	Convertisseur xga 4 sortie	KRAMER		1	02/05/2011	Neuf	195,00 €	195,00 €	10 ans	

Vidéo



Traitement	amphi Conservatoire	interface vidéo 1 entrée / 2 sorties	KRAMER	PT102V	1	16/04/2009	Neuf	93,09 €	93,09 €		
Traitement	amphi Conservatoire	selecteur vidéo 4 VGA / 4 vidéo / 4 Svidéo /audio	EXTRON	MPS112	1	16/04/2009	Neuf	463,71 €	463,71 €		
									18 519,57 €		

Levage



Désignation	Affectation	Designation fabricant	Marque	Réf & N° serie	Quantité	Date Achat	Type d'achat	Prix	Valeur	Durée de vie	Détails
nacelle	Espace scénique	Nacelle AWP 25S	GENIE		1	08/12/2009	Neuf	5 812,50 €	5 812,50 €		
Palan	Espace scénique	Moteur 250 kg	PROLYFT		6	30/11/2009	Neuf	967,68 €	5 806,08 €	5 ans	
Palan accessoire	Espace scénique	Commande poire 2 Moteur	PROLYFT		1	30/11/2009	Neuf	353,60 €	353,60 €	5 ans	
Palan accessoire	Espace scénique	Télécommande moteur pour 4 moteurs SC4P	STAGEMAKER		1	21/02/2012	Neuf	1 239,00 €	1 239,00 €	7 ans	
Palan accessoire	Espace scénique	Elingue 3 m - 1 Tonne - Certifié - gainée -			4	21/02/2012	Neuf	21,80 €	87,20 €	7 ans	
Palan accessoire	Espace scénique	Cable Moteur 25 M	LEGRAND/PIRELLI		3	30/11/2009	Neuf	140,22 €	420,66 €	10 ans	
Palan accessoire	Espace scénique	Cable Moteur 20 M	LEGRAND/PIRELLI		3	30/11/2009	Neuf	122,18 €	366,54 €	10 ans	
Palan accessoire	Espace scénique	Manille Lyre 1T5			24	30/11/2009	Neuf	3,11 €	74,64 €	10 ans	
Palan accessoire	Espace scénique	Prolongateur 32 tri 10m	PCE		3	18/12/2009	Neuf	77,28 €	231,84 €	10 ans	
Palan accessoire	Espace scénique	Prolongateur 32 tri 15m	PCE		3	18/12/2009	Neuf	96,58 €	289,75 €	10 ans	
ped de levage	Espace scénique	Pied telescopique 2,5 metres	DOUGHTY		4	22/03/2011	Neuf	130,91 €	523,64 €	10 ans	
ped de levage	Parc Conservatoire	ped à treuil 4m ALT400	ASD		2	28/10/2008	Neuf	360,30 €	720,60 €	10 ans	
ped de levage accessoire	Parc Conservatoire	tourelle pour ped ASD CO12	ASD		2	29/10/2008	Neuf	16,55 €	33,10 €	10 ans	
ped de levage accessoire	Parc Conservatoire	barre à projecteurs économique pour ped ASD BA 150	ASD		2	30/10/2008	Neuf	29,88 €	59,76 €	10 ans	
									16 018,91 €		

Scène



Désignation	Affectation	Designation fabricant	Marque	Réf & N° serie	Quantité	Date Achat	Type d'achat	Prix	Valeur	Durée de vie	Détails
Echelle	espace scénique	EHELLE TRANSFORFELE 2 PLANS	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	174,00 €	174,00 €	10 ans	
Echelle	espace scénique	PLATE- FORME DE TRAVAIL TELESCOPIQUE	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	697,33 €	697,33 €	10 ans	
Echelle	espace scénique	ESCABEAU M.P. PROFESSIONEL	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	104,03 €	104,03 €	10 ans	
machinerie	espace scénique	Patience Six Trac 10 M	DOUGHTY		1	30/11/2009	Neuf	1 160,88 €	1 160,88 €	10 ans	
machinerie	espace scénique	patience pour rideau de fond de scène			1	30/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
machinerie accessoire	espace scénique	Double Collier lighthouse T 58098	DOUGHTY		4	30/11/2009	Neuf	34,66 €	138,64 €	10 ans	
machinerie accessoire	espace scénique	Pendrillon h5xL6			2	22/03/2011	Neuf	265,20 €	530,40 €	10 ans	
machinerie accessoire	espace scénique	collier double réglable			12	30/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
machinerie accessoire	espace scénique	frise 2,50x12,20			1	30/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
machinerie accessoire	espace scénique	frise 1,50x9,50			2	30/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
machinerie accessoire	espace scénique	pendrillons 1,20 x 6,00			14	30/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
machinerie accessoire	espace scénique	rideau de fond en 2 parties L:10,80 ouverture à la grecque			1	30/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
machinerie accessoire	espace scénique	rideau de fond hall/club en 2 partie L:7,20n ouverture à la grecque			1	30/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
machinerie accessoire	espace scénique	patiencepour rideau de fond hall club			1	30/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
manutention	espace scénique	Rampe de déchargement longueur 3,80	STACCO		1	09/11/2009	Neuf	966,70 €	966,70 €	10 ans	
manutention	Parc Conservatoire	planche 4 roulettes	R&S	FZR512263	1	31/10/2008	Neuf		0,00 €		
manutention	espace scénique	Chariot grillage fermé	PROVOST		1	10/11/2009	Neuf	616,05 €	616,05 €	10 ans	
manutention	espace scénique	Chariot 1 dossier tubulaire 1075x676 RB	PROVOST		1	10/11/2009	Neuf	140,88 €	140,88 €	10 ans	
manutention	espace scénique	DIABLE TUBE ROUES CAOUTCHOUC	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	35,60 €	35,60 €	10 ans	
palan sécurité	espace scénique	Stop Chute 250 Kg	PROLYTE		6	30/11/2009	Neuf	301,71 €	1 810,26 €	7 ans	
praticable	espace scénique	4 praticable 2 x 1m réglable sur ciseau	SAMIA		4	24/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
praticable accessoire	espace scénique	Agrafes ou pinces pour assemblage (PVC)			18	22/03/2011	Occasion	12,00 €	216,00 €	10 ans	
praticable accessoire	espace scénique	6 m de garde corps pour praticable SAMIA	SAMIA		1	24/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
praticable espace club	espace scénique	Praticable anti-dérapant 2m x 1m	NIVOFLEX		21	22/03/2011	Occasion	250,00 €	5 250,00 €	10 ans	Scene Club
praticable espace club accessoire	espace scénique	Pied fixe de 25-30cm	NIVOFLEX		12	22/03/2011	Occasion	8,00 €	96,00 €	10 ans	Scene Club
praticable espace club accessoire	espace scénique	Pied télescopique 600cm-100cm	NIVOFLEX		6	22/03/2011	Occasion	20,00 €	120,00 €	10 ans	Scene Club
praticable espace club accessoire	espace scénique	Pied télescopique 80cm-140cm	NIVOFLEX		24	22/03/2011	Occasion	3,00 €	72,00 €	10 ans	Scene Club
praticable espace club accessoire	espace scénique	Pied télescopique 40cm-60cm	NIVOFLEX		18	22/03/2011	Occasion	15,00 €	270,00 €	10 ans	Scene Club

Scène



praticable espace club accessoire	espace scénique	Jonction 2 pieds télescopiques	NIVOFLEX		4	22/03/2011	Occasion	10,00 €	40,00 €	10 ans	Scene Club
praticable espace club accessoire	espace scénique	Garde corps 2m PP/CHV/GC2	NIVOFLEX		4	22/03/2011	Occasion	100,00 €	400,00 €	10 ans	Scene Club
praticable espace club accessoire	espace scénique	Garde corps 1m PP/GC1	NIVOFLEX		1	22/03/2011	Occasion	60,00 €	60,00 €	10 ans	Scene Club
praticable espace club accessoire	espace scénique	Escalier 3 marches	NIVOFLEX		1	22/03/2011	Occasion	250,00 €	250,00 €	10 ans	Scene Club
praticable scène grande salle	espace scénique	praticable 2m x 1m event mutant	NIVOFLEX		10	07/01/2010	Neuf	258,00 €	2 580,00 €	10 ans	
praticable scène grande salle accessoire	espace scénique	pieds fixes 40 cm	NIVOFLEX		40	07/01/2010	Neuf	5,50 €	220,00 €	10 ans	
praticable scène grande salle accessoire	espace scénique	pieds telescopiques 60cm/1metre	NIVOFLEX		40	07/01/2010	Neuf	27,00 €	1 080,00 €	10 ans	
praticable scène grande salle accessoire	espace scénique	escaliers 4 marches	NIVOFLEX		2	07/01/2010	Neuf	421,50 €	843,00 €	10 ans	
praticable scène grande salle accessoire	espace scénique	agrafes plastiques pour praticables	NIVOFLEX		15	07/01/2010	Neuf	13,00 €	195,00 €	7 ans	
praticable scène grande salle accessoire	espace scénique	Agrafes pvc pour assemblage podiums	NIVOFLEX		40	07/01/2010	Neuf	1,30 €	52,00 €	10 ans	
praticable scène grande salle accessoire	espace scénique	Roulette simple avec frein	NIVOFLEX		12	07/01/2010	Neuf	80,00 €	960,00 €	5 ans	
praticable scène grande salle accessoire	espace scénique	Roulette double avec frein	NIVOFLEX		12	07/01/2010	Neuf	100,00 €	1 200,00 €	5 ans	
structure accessoire	espace scénique	Elingue Acier 400KG 2M	PROLITE		12	30/11/2009	Neuf	16,08 €	192,96 €	10 ans	
Structure accessoire	espace scénique	Embase lourde 53 KG	PROLITE		2	30/11/2009	Neuf	297,36 €	594,72 €	10 ans	
Structure accessoire	espace scénique	Demi Manchon	PROLITE		8	30/11/2009	Neuf	8,63 €	69,04 €	10 ans	
structure accessoire	espace scénique	Coupleur Conique 88mm	PROLYTE		50	30/11/2009	Neuf	5,40 €	270,00 €	10 ans	
structure accessoire	espace scénique	Goupille conique	PROLYTE		100	30/11/2009	Neuf	1,13 €	113,00 €	10 ans	
structure accessoire	espace scénique	Goupille Beta	PROLYTE		100	30/11/2009	Neuf	0,15 €	15,00 €	10 ans	
structure accessoire	espace scénique	Cone pour Pont de 300	PROLYTE		20	21/02/2012	Neuf	6,90 €	138,00 €	10 ans	
structure accessoire	espace scénique	Goupille (sécurité cone)	PROLYTE		40	21/02/2012	Neuf	1,40 €	56,00 €	10 ans	
structure accessoire	espace scénique	Broche sécu BETA	PROLYTE		40	21/02/2012	Neuf	0,15 €	6,00 €	10 ans	
Structure pont de contre	espace scénique	Pont 300 Carré H30V-L400	PROLYTE		4	30/11/2009	Neuf	474,75 €	1 899,00 €	10 ans	
Structure pont de contre	espace scénique	Pont 300 Carré H30V-L200	PROLYTE		4	30/11/2009	Neuf	282,00 €	1 128,00 €	10 ans	
Structure pont de contre	espace scénique	Pont 300 Carré H30V-L100	PROLYTE		4	30/11/2009	Neuf	184,50 €	738,00 €	10 ans	
Structure pont de face	espace scénique	Pont 300 Tri 2M X 30DL200	PROLYTE		1	30/11/2009	Neuf	126,75 €	126,75 €	10 ans	
Structure pont de face	espace scénique	Pont 300 Tri 4M X 30DL400	PROLYTE		2	30/11/2009	Neuf	213,75 €	427,50 €	10 ans	
Structure pont mobile	espace scénique	PONT 300mm Section TRI 3m	PROLYTE		3	21/02/2012	Neuf	191,00 €	573,00 €	10 ans	
Tissus de scène	espace scénique	Jupe de scène en velour noir (H=60cm-L=1m) PS05			10	22/03/2011	Occasion	50,00 €	500,00 €		

Scène



27 125,74 €

backline



Désignation	Affectation	Designation fabricant	Marque	Réf & N° serie	Quantité	Date Achat	Type d'achat	Prix	Valeur	Durée de vie	Détails
Amplificateur basse	Espace scénique	AMPEG SVT-410 HE 4x10	AMPEG		1	29/06/2011	Neuf	629,10 €	629,10 €	5 ans	
Amplificateur basse	Espace scénique	Ampli AMPEG tete SVT3 Pro 450w	AMPEG		1	29/06/2011	Neuf	899,10 €	899,10 €	5 ans	
Amplificateur basse	Parc Conservatoire	Ampli bass / tête d'ampli + baffle 2x10"	Mark Bass	LMII / 102HF	1	01/11/2008	Neuf	1 400,00 €	1 400,00 €		
Amplificateur guitare	Espace scénique	Ampli FENDER Deluxe reverb	FENDER		1	29/06/2011	Neuf	913,75 €	913,75 €	5 ans	
Batterie	Espace scénique	batterie mapple custom	YAMAHA		1	29/06/2011	Neuf	2 691,95 €	2 691,95 €	5 ans	
Batterie caisse claire	Espace scénique	caisse claire mapple custom	YAMAHA		1	29/06/2011	Neuf	527,00 €	527,00 €	5 ans	
Flightcase	Espace scénique	coffre hard case 10'	HARDCASE		1	29/06/2011	Neuf	80,75 €	80,75 €	10 ans	
Flightcase	Espace scénique	coffre hard case 12'	HARDCASE		1	29/06/2011	Neuf	82,45 €	82,45 €	10 ans	
Flightcase	Espace scénique	coffre hard case 13'	HARDCASE		1	29/06/2011	Neuf	92,65 €	92,65 €	10 ans	
Flightcase	Espace scénique	coffre hard case 14'	HARDCASE		1	29/06/2011	Neuf	84,15 €	84,15 €	10 ans	
Flightcase	Espace scénique	coffre hard case 16'	HARDCASE		1	29/06/2011	Neuf	105,40 €	105,40 €	10 ans	
Flightcase	Espace scénique	Coffre hard case 22'	HARDCASE		1	29/06/2011	Neuf	174,25 €	174,25 €	10 ans	
Platine vinyl accessoire	Espace scénique	Cover dust	NUMARK		2	29/11/2011	Neuf	29,26 €	58,52 €		
Flightcase platine vinyl	Espace scénique	Flight Case ACCORE TT1200 pour platine VvTI d			1	29/06/2011	Neuf	84,15 €	84,15 €	10 ans	
Flightcase	Espace scénique	Flight case pour hard ware avec roulettes	GEMAR		1	29/06/2011	Neuf	238,00 €	238,00 €	10 ans	
Flightcase ampli basse	Espace scénique	Flight-case PELIBOX pour AM PEG SW 410			1	29/06/2011	Neuf	387,00 €	387,00 €	10 ans	
Flightcase ampli guitare	Espace scénique	Flight-case PELIBOX pour combo FENDER			1	29/06/2011	Neuf	351,00 €	351,00 €	10 ans	
Flightcase ampli basse	Espace scénique	Flight-case PELI'BOX pour pour tête d ampli			1	29/06/2011	Neuf	315,00 €	315,00 €	10 ans	
Batterie accessoire	Espace scénique	pack accesiores yamaha serie 800	YAMAHA		1	29/06/2011	Neuf	365,50 €	365,50 €	5 ans	
Batterie pied cymbale	Espace scénique	Pied cymbale CS 865 perchette	YAMAHA		2	29/06/2011	Neuf		0,00 €	5 ans	
Batterie pied cymbale	Espace scénique	Pied Cymbale Perche Pro	YAMAHA		1	29/11/2011	Neuf	88,63 €	88,63 €	5 ans	
Platine vinyl	Espace scénique	Platine NUMARK 1TX vinyl pro	NUMARK		1	29/06/2011	Neuf	569,50 €	569,50 €	5 ans	
Platine vinyl	Espace scénique	Platine tt usb	NUMARK		1	29/11/2011	Neuf	114,38 €	114,38 €	5 ans	
Batterie siège	Espace scénique	Siege Batterie	YAMAHA		1	29/11/2011	Neuf	108,99 €	108,99 €	10 ans	
Stand clavier	Espace scénique	Stand Clavier RTX RX30/T	RTX		1	29/11/2011	Neuf	33,49 €	33,49 €	5 ans	
Batterie tom	Espace scénique	tom de 13' pour mapple custom	YAMAHA		1	29/06/2011	Neuf	527,00 €	527,00 €	5 ans	
									10 921,71 €		

Sécurité



Désignation	Affectation	Designation fabricant	Marque	Réf & N° serie	Quantité	Date Achat	Type d'achat	Prix	Valeur	Durée de vie	Détails
armoire de secours	atelier	Armoire de secours polypropylene 102 P			1	17/11/2009	Neuf	58,13 €	58,13 €	10 ans	
brancard	infirmierie	brancard	PVS		1	17/11/2009	Neuf	208,00 €	208,00 €	7 ans	
coffre fort	infirmierie	Coffre fort à combinaison 114 litres classe 1	UGAP		1	03/11/2009	Neuf	1 407,11 €	1 407,11 €	15 ans	
EPI casque	atelier	casque de chantier			6	02/05/2011	Neuf	7,92 €	47,52 €	10 ans	
EPI chaussure	atelier	sur coques de chaussure			6	02/05/2011	Neuf	57,04 €	342,24 €	10 ans	
EPI harnais	atelier	harnais de securite			1	02/05/2011	Neuf	113,05 €	113,05 €	5 ans	
trousse de secours	vestiaire	valise de secours	MEDIC		1	17/11/2009	Neuf	47,19 €	47,19 €	3 ans	
									2 223,24 €		

Extérieur



Désignation	Affectation	Designation fabricant	Marque	Réf & N° serie	Quantité	Date Achat	Type d'achat	Prix	Valeur	Durée de vie	Détails
cendrier	esplanade	cendrier extérieur	arkinox mobilier henry		6	15/01/2010	Neuf	62,72 €	376,32 €		
container	local poubelle	container poubelle			3	15/01/2010	Neuf	270,00 €	810,00 €		
corbeille	esplanade	corbeille extérieure	Ecolor Acropose		4	15/01/2010	Neuf	225,75 €	903,00 €		
									2 089,32 €		

totaux

MOBILIER	35 915,55 €	
TELEPHONIE	5 420,92 €	
INFORMATIQUE	15 487,10 €	
ELECTROMENAGER	4 201,62 €	
OUTILLAGE	3 347,50 €	
LUMIERE	40 628,27 €	
SON	231 715,86 €	
VIDEO	18 519,57 €	
LEVAGE	16 018,91 €	
SCENE	27 125,74 €	
BACKLINE	10 921,71 €	
SECURITE	2 223,24 €	
EXTERIEUR	2 089,32 €	
	413 615,31 €	HT

Analyse des groupes actifs

Période d'analyse : 01/01/2014 - 31/12/2014

Nombre de groupes : 67

Nombre total d'heures : 1323.0000

Analyse des groupes actifs :

Contact	Nombre d'heures	Pourcentage
MEZCLA	101.5000	7.67 %
ETCETERA	86.5000	6.54 %
WYCELEC	81.5000	6.16 %
TRUTH ABOUT ELMORE	77.0000	5.82 %
CLOVERGARDEN	74.5000	5.63 %
SILEX	56.5000	4.27 %
HEAL HEAVEN	46.5000	3.51 %
THE RIFF	45.0000	3.40 %
MR GROOVE	38.5000	2.91 %
HOVE	36.5000	2.76 %
Flamboyant	35.0000	2.65 %
Yasmina	35.0000	2.65 %
AMONG THE WANDERERS	32.5000	2.46 %
ATELIER GEOFFROY GARRAUT	30.0000	2.27 %
ADRIEN FROMONOT	30.0000	2.27 %
DERNIERE MINUTE	28.5000	2.15 %
DIXKORDES	28.0000	2.12 %
STORO	26.0000	1.97 %
Gaïa	24.5000	1.85 %
THE HARTS INDUSTRY	23.5000	1.78 %
DECAPSULEURS	20.0000	1.51 %
DRIFT WOOD	19.5000	1.47 %
DIVE YOUR HEAD	18.5000	1.40 %
JOHNNY MAFIA	18.0000	1.36 %
BILLAUT	18.0000	1.36 %
Zenemiladilafé	18.0000	1.36 %
DRUGSTORE	16.5000	1.25 %
AB IRATO	16.0000	1.21 %
PETHROL	16.0000	1.21 %
ROCKAME	15.5000	1.17 %
LOÏC MENISSIER	14.0000	1.06 %
GUILLAUME DF	12.0000	0.91 %
LES FILS DU CURE	12.0000	0.91 %
CHRISTOPHER	12.0000	0.91 %
ROCKINGSTAR	11.5000	0.87 %
OUEST	8.0000	0.60 %
MATHIEU CAISSOT	8.0000	0.60 %
DAVID TBOUL	8.0000	0.60 %
NILOCK	8.0000	0.60 %
Rosette	6.5000	0.49 %
ZIXMEN	6.5000	0.49 %
MERRY	6.0000	0.45 %
LAURENT	6.0000	0.45 %
Luke lapp	4.5000	0.34 %

SOFTLY	4.5000	0.34 %
UNDER THE DESK	4.5000	0.34 %
MAD RIDERS	4.0000	0.30 %
SILEX	4.0000	0.30 %
Ketzal Mystic	4.0000	0.30 %
Madelenat	4.0000	0.30 %
ACCENT JAZZ	4.0000	0.30 %
JUVIGNY	4.0000	0.30 %
Fevre	2.5000	0.19 %
LISA RACINE	2.5000	0.19 %
BONNIEUX	2.5000	0.19 %
Carbone 29	2.5000	0.19 %
Les Michelles	2.5000	0.19 %
JOCELYN	2.0000	0.15 %
HONOR SQUARE	2.0000	0.15 %
BOUVILLON	2.0000	0.15 %
DOC	2.0000	0.15 %
Jean BABIN	2.0000	0.15 %
Valentin Marichal	2.0000	0.15 %
DOMINIQUE	2.0000	0.15 %
JACK KULCHA	2.0000	0.15 %
DAWA	2.0000	0.15 %
Boussouf	2.0000	0.15 %
SUPERBROS	2.0000	0.15 %
MERCI MADAME	2.0000	0.15 %
Bernard GUIBERT	2.0000	0.15 %
JOEL HENRION	2.0000	0.15 %
CONSERVATOIRE	2.0000	0.15 %
DELP	2.0000	0.15 %
Fabrice	2.0000	0.15 %
JARVIS	2.0000	0.15 %
DOUDEAU	2.0000	0.15 %
D.Dog	2.0000	0.15 %
GREG TEYSSIER	1.5000	0.11 %

Répartition par type :

Type	Nombre d'heures	Pourcentage
Inconnu	584.5000	44.18 %
Groupe amateur	441.5000	33.37 %
Groupe semi-pro	267.0000	20.18 %
Accompagnement Collectif	30.0000	2.27 %

Répartition par style (hors enseignement) :

Genre	Nombre d'heures	Pourcentage
Inconnu	744.0000	56.24 %
Pop/Rock	292.0000	22.07 %
Punk/Metal/Hardcore	182.5000	13.79 %
Reggae/Ragga/Ska	104.5000	7.90 %

Analyse des réservations par activité :

Activité	Nombre d'heures	Pourcentage
Répétition	1255.5000	94.90 %
Enseignement	33.0000	2.49 %
Enregistrement	28.0000	2.12 %
MAO	6.5000	0.49 %

Bilan infographie Service Compris 2014

	Le Silex	Jazz Club d'Auxerre	Promotion Johnny Mafia Bourges 2014	Catalpa Festival
Programme 24 pages A5	5000	N/A	N/A	N/A
Programme 28 pages A5	5000	N/A	N/A	N/A
Programme 12 pages A5	2500	N/A	N/A	N/A
Programme 32 pages A5	10000	N/A	N/A	N/A
Cartes d'abonnement	500	N/A	N/A	N/A
Cartes de visite	2000	N/A	N/A	N/A
Cartes de correspondance	2000	N/A	N/A	N/A
Affiche A3 Rentrée Silex	100	N/A	N/A	N/A
Affiche A3 5 ans Silex	500	N/A	N/A	N/A
Affiche A1 5 ans Silex	500	N/A	N/A	N/A
Flyer A6 Silex Bourges	1000	N/A	N/A	N/A
Flyer A6 rentrée Silex / Jazz Club	5000	N/A	N/A	N/A
Flyer A6 Actions Culturelles	1000	N/A	N/A	N/A
Flyer A6 5 ans Silex / Faire la fête	5000	N/A	N/A	N/A
Goodies 5 ans Silex Stickers	2500	N/A	N/A	N/A
Goodies 5 ans Silex décapsuleur	500	N/A	N/A	N/A
Goodies 5 ans Silex miroir	500	N/A	N/A	N/A
Tirage Photo 40x60	33	N/A	N/A	N/A
Tirage Photo 20x30	3	N/A	N/A	N/A
Tirage Photo 30x90	1	N/A	N/A	N/A
Tirage Photo 40x40	1	N/A	N/A	N/A
Programme dépliant 8 pages A6	N/A	1000	N/A	N/A
Programme dépliant 8 pages A6	N/A	1000	N/A	N/A
Programme dépliant 8 pages A6	N/A	1000	N/A	N/A
Flyer A6 Johnny Mafia	N/A	N/A	10000	N/A
Affiches A2 Johnny Mafia	N/A	N/A	1000	N/A
Stickers 9,5 x 9,5 cm Johnny Mafia	N/A	N/A	3000	N/A
T-shirt Johnny Mafia	N/A	N/A	50	N/A
Programme Catalpa 24 pages A6	N/A	N/A	N/A	10000
Flyer A6 Silex / Catalpa	N/A	N/A	N/A	1000
Flyer A6 Catalpa	N/A	N/A	N/A	20000
Flyer A6 Catalpa Kids	N/A	N/A	N/A	2500
Flyer A6 Handi-Accueil / Artistes	N/A	N/A	N/A	1000
Flyer A6 Restauration / Camping	N/A	N/A	N/A	1000
Affiche A1 Catalpa	N/A	N/A	N/A	500
Affiche A2 Catalpa	N/A	N/A	N/A	500
Bandeau 3 Jours Catalpa A3	N/A	N/A	N/A	2000
Set de table Catalpa A3	N/A	N/A	N/A	5000
Guirlande Catalpa	N/A	N/A	N/A	100
Ecocup pinte Catalpa	N/A	N/A	N/A	2100
Sous Bock Catalpa 9,3 x 9,3 cm	N/A	N/A	N/A	5000
Total dédié	43638	3000	14050	50700

Total général

Remarques	Prix HT
Livraison express 3/4 jours	921,31
	971,2
	305,81
	1899,82
	69
	50,63
	111,4
	59,9
	77,9
	119
	19,9
Livraison express 3/4 jours	43,9
	19,9
	30,9
	229,72
Remise de 47,48€ + Frais de port de 55,12€	286
	433,85
	376,2
	19,5
	19,6
	15,2
Livraison express 3/4 jours	79
	59
	59
	45,9
	99
	120
	210
Livraison express 3/4 jours	1012,85
Livraison express 3/4 jours	62,9
Livraison express 3/4 jours	162
Livraison express 3/4 jours	38,9
Livraison express 3/4 jours	32,9
Livraison express 3/4 jours	32,9
	119
	69
	125,9
	216,9
	1889
	859,51
Refacturation de la moitié à OUI FM	370

111388

	11744,3
Remise commande	-47,48
Frais de port	55,12
Refacturation de la moitié à OUI FM	-185
TOTAL HT	11566,94

Bilan classé par support de diffusion

	Le Silex	Jazz Club d'Auxerre	Promotion Johnny Mafia Bourges 2014	Catalpa Festival
Programme 24 pages A5	5000	N/A	N/A	N/A
Programme 28 pages A5	5000	N/A	N/A	N/A
Programme 12 pages A5	2500	N/A	N/A	N/A
Programme 32 pages A5	10000	N/A	N/A	N/A
Programme dépliant 8 pages A6	N/A	3000	N/A	N/A
Programme Catalpa 24 pages A6	N/A	N/A	N/A	10000
Cartes d'abonnement	500	N/A	N/A	N/A
Carte de visite	2000	N/A	N/A	N/A
Cartes de correspondance	2000	N/A	N/A	N/A
Goodies 5 ans Stickers	2500	N/A	N/A	N/A
Goodies 5 ans décapsuleur	500	N/A	N/A	N/A
Goodies 5 ans miroir	500	N/A	N/A	N/A
Tirage Photo 40x60	33	N/A	N/A	N/A
Tirage Photo 20x30	3	N/A	N/A	N/A
Tirage Photo 30x90	1	N/A	N/A	N/A
Tirage Photo 40x40	1	N/A	N/A	N/A
Affiche A3	600	N/A	N/A	N/A
Affiche A2	N/A	N/A	1000	500
Affiche A1	500	N/A	N/A	500
Bandeau 3 Jours Catalpa A3	N/A	N/A	N/A	2000
Set de table Catalpa A3	N/A	N/A	N/A	5000
Flyer A6	12000	N/A	10000	25500
Stickers 9,5 x 9,5 cm Johnny Mafia	N/A	N/A	3000	N/A
T-shirt Johnny Mafia	N/A	N/A	50	N/A
Guirlande Catalpa	N/A	N/A	N/A	100
Ecocup pinte Catalpa	N/A	N/A	N/A	2100
Sous Bock Catalpa 9,3 x 9,3 cm	N/A	N/A	N/A	5000
Total Dédié par activité	43638	3000	14050	50700

Total Général

5000
5000
2500
10000
3000
10000
500
2000
2000
2500
500
500
33
3
1
1
600
1500
1000
2000
5000
47500
3000
50
100
2100
5000

111388

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUN 2015



N°2015 - 089 Restauration de « La Visitation » - Demande de subvention auprès de la DRAC



rapporteur : Isabelle Poifol-Ferreira

Propriété de la Commune d'Auxerre, *La Visitation* est actuellement stockée dans la chapelle dite « des cloches » de la cathédrale Saint-Étienne. Œuvre de Frère André (1662-1753), déjà auteur d'une peinture en cours de restauration, son état particulièrement préoccupant et ses conditions de conservation précaires en font une priorité.

La loi du 31 décembre 1913 reconnaît en outre à cette œuvre classée « Monuments Historiques » le 7 août 1992 un intérêt public au regard de l'art, de l'histoire, de la science et de la technique, et la place sous un régime spécial de protection (*Code du patrimoine*, art. L 622-3).

Déjà repérée par la Conservation des Monuments Historiques en 2010 puis en 2012 comme une urgence, *La Visitation* doit subir une lourde intervention. Rentoilée en 1962-1964, le support ne présente plus une tenue suffisante et des cloques attestent d'un décollement entre les deux toiles. Les bois du châssis, fendus, sont vermoulus. L'œuvre présente de larges coulures dues à des infiltrations d'eau, des déchirures complexes dans l'angle supérieur dextre et des moisissures très nombreuses, au moins sur toute sa moitié inférieure. Le très mauvais état du support explique celui de la couche picturale (écaillage, craquelures multiples).

Afin de préserver cette œuvre et de lui redonner toute sa place dans l'espace culturel de la cathédrale, la Commune d'Auxerre a donc décidé de financer sa restauration.

Le coût global de l'opération s'élève à 24 432 € TTC soit 20 360 € HT.

Les grandes dimensions de l'œuvre (350 cm x 204 cm), l'importance des altérations, expliquent le coût de l'intervention.

Comme elle en a l'obligation pour le mobilier classé, la commune a dorénavant et déjà fait parvenir à l'administration des Monuments Historiques une demande de travaux pour obtenir son accord.

Par la présente délibération, la commune sollicite le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 40 % du montant total HT de l'opération.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses		Recettes	
Support		Commune d'Auxerre	12 204 €
- Achat du châssis			
- Mise sur châssis		D.R.A.C.	8 156 €
- Démontage, cartonnage, nettoyage du revers			
Couche picturale			
- Nettoyage, suppression des repeints et moisissures			
- Masticage			
- Réintégration			
Coût total HT	20 360 €	Montant total HT	20 360 €
TVA (20 %)	4 072 €	Commune d'Auxerre	4 072 €
Coût total TTC	24 432 €	Montant total TTC	24 432 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à solliciter l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015 à l'article 2316, fonction 322 gestionnaire musée d'art.

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances du 15 juin 2015 : favorable

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :37
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé,
Malika Ounes

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :



Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N°2015 - 090 – Musées d'Art et d'Histoire – Validation du Plan de Récolement

rapporteur : Isabelle Poifol-Ferreira

Le récolement décennal des collections des « Musées de France » est une obligation légale, fixée par l'article L. 451-2 du Code du patrimoine : « *Les collections des Musées de France font l'objet d'une inscription sur un inventaire. Il est procédé à leur récolement tous les dix ans* ».

Les opérations de récolement sont théoriquement programmées en fonction des textes réglementaires suivants :

- Loi n°2002 du 4 janvier 2002 relative aux « Musées de France », codifiée conformément à l'ordonnance n°2002-178 du 20 février 2004 au Code du patrimoine (livre IV),
- Décret n°2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux « Musées de France ».

Le plan de récolement décennal, rédigé par le responsable scientifique des collections, est l'outil de planification qui définit l'état des lieux, le programme, la méthode de travail pour l'ensemble du récolement ainsi que ses objectifs.

Le plan de récolement doit être validé par le propriétaire moral des collections.

La présentation d'un plan décennal de récolement des Musées d'Art et d'Histoire d'Auxerre est postérieure à la date légale d'achèvement du premier récolement décennal. Cette situation s'explique par l'absence de plan validé par la commune et la D.R.A.C. malgré un récolement débuté en 2008 et toujours en cours de réalisation.

La validation de ce document reste indispensable pour affirmer les objectifs généraux et particuliers du récolement, homogénéiser les pratiques des agents récoleurs et proposer une démarche claire à adopter pour les campagnes suivantes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le Maire à valider le Plan de Récolement des Musées d'Art et d'Histoire.

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :37
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé,
Malika Ounes

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



Plan De Récolement

Présentation

SOMMAIRE

Introduction

I. Le musée et son histoire

I.1 Une histoire au fil des déménagements

I.2 Les principales collections

I.3 État des sources

I.4 Localisation des œuvres

I.5 Bilan quantitatif des collections

II. Les objectifs du récolement

II.1 Répondre à l'obligation de récolement décennal des collections

II.2 Vers un outil de gestion fiable

II.3 Disposer d'un inventaire informatisé exhaustif et moderniser le mode de gestion

II.4 Jeter les bases d'une meilleure conservation des collections

II. 5 Vers une plus grande maîtrise scientifique des collections

II. 6 Connaître et se faire connaître : verser sur Joconde

III. Méthodologie

III.1 Un récolement à partir de l'objet

III.2 Quelles limites au chantier des collections ?

III.3 Confrontation des données aux minutes d'inventaire

III.4 Établissement des procès-verbaux de chaque campagne

III.5 Opérations post-récolement

IV. Les contraintes et les moyens

IV.1 Contraintes

IV.2 Moyens

V- Calendrier des campagnes de récolement

Conclusion

Introduction

1/ Le récolement : définition et applications générales

Le récolement décennal des collections des « Musées de France » est une obligation légale, fixée par l'article L. 451-2 du Code du Patrimoine : « *Les collections des Musées de France font l'objet d'une inscription sur un inventaire. Il est procédé à leur récolement tous les dix ans* ».

Le premier récolement décennal s'est achevé le 12 juin 2014. Les opérations de récolement ont été théoriquement programmées en fonction des textes réglementaires suivants :

- Loi n°2002 du 4 janvier 2002 relative aux « Musées de France », codifiée conformément à l'ordonnance n°2002-178 du 20 février 2004 au code du patrimoine (livre IV),
- Décret n°2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux « Musées de France »,

"Le récolement est l'opération qui consiste à vérifier, sur pièce et sur place, à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire :

- *La présence du bien dans les collections,*
- *Sa localisation,*
- *L'état du bien,*
- *Son marquage,*
- *La conformité de l'inscription à l'inventaire avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvre, catalogues."*

Au-delà de la contrainte et de l'obligation que cet arrêté publié le 12 juin 2004 sous-entend, le récolement contribue à la découverte ou la redécouverte des collections, avec leur richesse et leur carence. Opération de transparence, le récolement décennal invite incontestablement à une réflexion sur le contenu et la répartition des collections. Il entraîne dans sa foulée le renouvellement de pratiques anciennes, il est un des fondements du Projet Scientifique et Culturel, participe à la démocratisation des collections et contribue aux progrès de la recherche scientifique.

Le **plan de récolement décennal**, rédigé par le responsable scientifique des collections, est l'outil de planification qui définit l'état des lieux, le programme, la méthode de travail pour l'ensemble du récolement ainsi que ses objectifs.

Le **plan de récolement** doit être validé officiellement par le propriétaire moral des collections puis présenté devant la commission inter-régionale des « Musées de France ».

2/ Les Musées d'Art et d'Histoire d'Auxerre

La conservation des Musées d'Art et d'Histoire gère les sites et locaux suivants :

- *Le Musée de l'abbaye Saint-Germain :*

Situé dans les bâtiments conventuels de l'ancienne abbaye Saint-Germain, le Musée de l'abbaye Saint-Germain offre sur trois niveaux un circuit archéologique complet de la préhistoire à la fin du Moyen Âge. Les collections archéologiques proviennent de fouilles anciennes et de chantiers récents à Auxerre ou dans la région.

– *La chapelle des Visitandines :*

Cette chapelle est devenue au fil du temps un dépôt lapidaire et un lieu d'exposition pour une centaine de sculptures de François Brochet. L'abondance des collections archéologiques tout comme le nombre d'œuvres de François Brochet ont malheureusement rendu le message initial de l'artiste et l'architecture du lieu peu lisibles.

– *Le Musée Leblanc-Duvernoy :*

Installé dans un hôtel particulier du XVIII^e siècle légué à la ville d'Auxerre en 1927, le Musée Leblanc-Duvernoy est consacré à la céramique et présente d'importantes collections de faïences révolutionnaires, de faïences régionales et françaises, de grès de Puisaye.

– *La salle d'Eckmühl :*

Située dans l'ancien palais de comtes d'Auxerre, la salle d'Eckmühl a conservé son décor du XIX^e siècle : boiseries, plafond de toile peinte, mobilier. Les collections présentées ont été léguées par Louise Adélaïde de Blocqueville, dernière fille du maréchal Davout, à la ville d'Auxerre en 1877.

– *Le Musée de la Résistance :*

Géré par le musée pour les associations d'anciens combattants auxerroises, ce site propose un parcours essentiellement construit autour d'articles de presse et de quelques objets de la Seconde Guerre mondiale.

Les collections reconnues « Musées de France » forment un ensemble juridique unique mais sont présentées, pour l'essentiel, sur deux sites reconnus « Musée de France » : le Musée de l'abbaye Saint-Germain et le Musée Leblanc-Duvernoy.

La conservation des Musées d'Art et d'Histoire dispose également de six lieux de stockage dont deux réserves.

3/ État des lieux

La rédaction du plan décennal de récolement des Musées d'Art et d'Histoire d'Auxerre est postérieure à la date légale d'achèvement du premier récolement décennal. Cette situation s'explique par l'absence de plan validé par la commune et la D.R.A.C. malgré un récolement débuté en 2008. Conçu tardivement, un tel document n'en apparaît pas moins indispensable pour (ré)affirmer les objectifs généraux et particuliers du récolement, homogénéiser les pratiques des agents récoleurs et proposer une démarche claire à adopter pour les campagnes suivantes.

1576 objets/œuvres issus des collections ont été récolés si l'on s'en tient aux seuls procès-verbaux validés à ce jour par la D.R.A.C. Deux procès-verbaux partiels sont en cours de rédaction.

Rappelons que le récolement décennal vise avant-tout les collections « Musées de France », un statut qui ne concerne pas l'ensemble des œuvres/objets présents sur les sites gérés par la conservation des Musées d'Art et d'Histoire d'Auxerre.

Certains ensembles ont donc été délibérément écartés comme les peintures appartenant au fonds dit « de la ville d'Auxerre » entrées sans passage devant le Conseil artistique des musées classés ou contrôlés, et sans perspective d'être présentées en commission d'acquisition, mais aussi les sculptures appartenant à la Fondation François Brochet¹ ou encore les objets exposés au Musée de la Résistance².

Ensemble en attente de protection (intégration aux collections ou classement M.H.), la donation et le legs de la marquise de Blocqueville font l'objet d'un récolement distinct du récolement officiellement mis en place pour les « Musées de France », à l'exception des peintures issues de ces dons et legs inscrites sur les minutes d'inventaire par Jean-Pierre Sainte-Marie (conservateur de 1966 à 1971) dans les années 1970.

Concernant le fonds archéologique, son importance n'autorise pas une approche fine et la réalisation d'un constat d'état détaillé par unité³. En revanche, la campagne qui lui est dédiée est associée à un chantier spécifique permettant de traiter simultanément les collections des musées, le lapidaire provenant des monuments historiques de la ville, le matériel de fouilles archéologiques. Les objets, inscrits ou non, sont traités grâce à un outil de gestion commun fourni par le Service Régional d'Archéologie (S.R.A.). Ceci afin de clarifier les questions de statut (propriété de la commune, dépôts, etc.).

1 Donation d'une cinquantaine de sculptures par l'artiste auxerrois François Brochet, non inscrites à l'inventaire.

2 Seulement une petite vingtaine, non inscrits à l'inventaire.

3 Les objets en danger et présentant des altérations évolutives seront simplement répertoriés.

Chapitre I

Les musées et leur histoire

I. 1. Au fil des déménagements

✓ Musée de l'abbaye Saint-Germain

Actuellement musée propriété de la commune d'Auxerre, son centre (3 salles permanentes, bureaux administratifs et réserve principale) se trouve à l'abbaye Saint-Germain.

Les premières collections du musée ont été rassemblées dans l'abbaye Saint-Germain qui venait d'être désaffectée après la Révolution grâce à l'action du Père Laire, ancien bibliothécaire de l'archevêque de Sens. En 1830, la petite collection hétéroclite quitte l'abbaye et s'installe dans une autre église désaffectée, Notre-Dame-la-d'Hors, aujourd'hui disparue.

L'histoire du musée commence à prendre forme en 1835 avec un achat important puis, surtout, avec la contribution de la *Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*.

Dès sa création, en 1847, cette société savante se donne comme tâche essentielle de « *rechercher, étudier et réunir des collections... les manuscrits, livres, chartes, plans, gravures, médailles et antiques... pouvant servir à l'histoire civile, religieuse, politique et artistique du département* ». La ville lui délègue jusqu'en 1966 la gestion de ses collections.

Au hasard des circonstances, ces dernières voyagent à travers la ville, jusqu'à ce qu'en 1868, la *Société des Sciences* obtienne le transfert du musée et de la bibliothèque dans l'ancien palais du tribunal civil, voisinant l'Hôtel de ville.

Un conservateur nommé, érudit local issu de la *Société des Sciences*, la publication d'un premier catalogue, l'obtention d'un premier budget régulier, des acquisitions... ainsi commence un siècle de relative stabilité.

En 1970, la mairie décide d'étendre la surface de ses bureaux au détriment des lieux occupés par le musée et la bibliothèque : un nouveau déménagement s'impose. Un projet déjà énoncé en 1855 puis en 1919 est repris : celui du transfert du musée dans l'abbaye Saint-Germain alors occupée par une institution hospitalière. La construction d'un nouvel hôpital le rend possible.

Ce projet n'aboutit pas mais le déménagement a bien lieu et pendant plusieurs années la situation témoigne d'une grande confusion. Quelques tableaux sont alors visibles au Musée Leblanc-Duvernoy, maison bourgeoise léguée à la ville en 1927, seul site ouvert aux publics, riche de ses tapisseries de Beauvais et de ses collections céramiques. Une petite partie des collections archéologiques sont par ailleurs installée depuis 1964 dans la chapelle des Visitandines.

La plus grande partie des collections, de la préhistoire au XX^e siècle, est mise en réserve après le déménagement de 1970, dans le seul espace disponible de Saint-Germain, entre les contreforts nord de l'église.

À partir de 1980, une nouvelle volonté voit le jour avec un projet de regroupement des collections à Saint-Germain.

Après un travail de récolement, nécessairement rapide aux vues des circonstances, une nouvelle répartition des locaux est envisagée. En 1982, de nouvelles réserves, au 2^{ème} étage de l'aile nord,



voient le jour. Entre 1988 et 2004 sont aménagées les salles d'exposition consacrées à la préhistoire, à l'époque gallo-romaine et au Moyen Âge.

✓ **Musée Leblanc-Duvernoy**

En 1926, Léon Paul Le Blanc Duvernoy lègue sa demeure à la ville pour en faire une annexe du musée de la ville. Dans cette maison du XVIII^e siècle, l'avocat auxerrois s'est entouré de meubles et d'objets précieux. Il organise des concerts dans son salon, rassemble un fonds remarquable de livres et de partitions musicales dans sa bibliothèque.

Par testament olographe, il lègue son hôtel particulier pour que, transformé en musée, une partie des collections municipales soit présentée au public.

En 1969, le Musée Leblanc-Duvernoy est consacré à la peinture et à la céramique française, notamment à la faïence régionale. Il accueille des pièces issues des collections auxerroises. Entre 1989 et 2001, plusieurs acquisitions enrichissent sa présentation et renforce un peu plus son identité.

1. 2. Les principales collections

Le premier fonds a été rassemblé lors de la période révolutionnaire à partir de biens confisqués. Les collections se sont ensuite constituées par dons, legs, dépôts de l'État et achats dont les principaux :

- Achat de la collection Bernard-Deschamps (peintures),
- Dons et legs de la marquise de Blocqueville (*varia* Premier Empire),
- Legs Gariel (numismatique bourguignonne),
- Legs Louvois (peintures),
- Achat et legs Garnier (faïences révolutionnaires),
- Donations Moreau, Maret (artistes régionaux du XX^e siècle),

✓ **Les collections « Peintures »**

Les collections de peintures ont essentiellement été constituées entre 1818, date d'entrée de *La Lionne* par Wenceslas Peter (1742-1829), et 1930.

Parce qu'elles ont encouragé l'enrichissement des collections Beaux-arts, deux acquisitions importantes marquent un tournant : l'achat de la collection Bernard-Deschamps en 1835 (23 tableaux) et le don de la collection Louvois en 1924.

Jean-Pierre Sainte-Marie, conservateur de 1966 à 1971 et dans une moindre mesure Alain Nicolas, conservateur de 1972 à 1976, se sont attachés à inscrire les peintures sur les minutes d'inventaire encore utilisées aujourd'hui.

Jean-Pierre Sainte-Marie a fait le choix d'inscrire sur les minutes d'inventaire toutes les peintures alors présentes dans les locaux affectés aux musées. Leur numéro débute par un zéro en



l'absence d'indication sur leur date d'entrée. Il intègre également les peintures issues des dons et legs faits à la ville par la marquise de Blocqueville (principalement entre 1882 et 1893)⁴. Il rédige les premières fiches d'œuvres « peintures ».

✓ Les collections « Arts graphiques »

Pastels, dessins à la mine de plomb, aquarelles, forment un ensemble qui s'étoffe au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, notamment entre 1868 et 1870 avec les dons Riocreux (11 dessins à la mine de plomb, aquarelles, encre de chine d'Edme-François Bouilliat, 1741-1810), Cotteau (aquarelles de Louis-Amable Crapelet, peintre orientaliste, 1822-1867), Cherest (aquarelle d'Adrien Dauzats, peintre orientaliste, 1804-1868) ou encore Léon Falconnier (1811-1876).



Ces collections demeurent encore malgré tout modestes en 1910, comme l'atteste le catalogue du musée publié à cette date. Elles vont nettement s'enrichir au cours du XX^e siècle avec, par exemple, l'entrée des dessins préparatoires de Jean Burkhalter (1895-1982) pour le décor du théâtre municipal de la ville.

✓ Les collections archéologiques

Les fonds proviennent de fouilles anciennes, de découvertes fortuites et de prospections. La préhistoire et la protohistoire sont représentées par plusieurs sites icaunais avec les sépultures du Bronze et des âges du fer de Gurgy, Guerchy et Auxerre.

La période gallo-romaine est représentée par un ensemble lapidaire (statuaire et stèles) d'Auxerre, le matériel de l'important site d'Auxerre-Vaulabelle. D'autres communes de l'Yonne ont aussi livré des séries notables : vaisselle de Boutissaint, sculpture d'Entrains, Gy, site potier de Jaulges-Villiers-Vineux.

Le Moyen Âge s'illustre avec du matériel provenant de nécropoles mérovingiennes comme Venizy ou Asquin, de découvertes urbaines et de fouilles récentes à Auxerre, en particulier sur le site de Saint-Germain.



⁴ Trente-neuf peintures et dessins.

✓ Numismatique

Les collections numismatiques auxerroises se composent principalement de monnaies provenant de la collection Challe⁵, du legs de l'abbé Duru en 1848⁶, du don Amé⁷ et d'un exceptionnel legs réalisé par un industriel et numismate de la fin du XIX^e siècle, Ernest Gariel. Ce dernier regroupe les monnaies, méreaux, jetons et médailles frappés pour la Bourgogne ou en Bourgogne depuis Gondebaud (455-516).

Son testament daté du 17 juin 1883 renferme les dispositions suivantes :

« Je lègue au musée de la ville d'Auxerre ma collection de monnaies de Bourgogne, ainsi qu'un revenu de cinq cents francs destiné à l'accroissement en monnaies, médailles, sceaux, etc., de la dite collection ».

Un ensemble de médailles de la Révolution de 1848, de provenance inconnue, se signale également au sein des collections numismatiques.



✓ La céramique

Quantitativement importantes, les collections de céramiques se sont surtout constituées dans les années 1980 autour de trois ensembles : l'achat et le legs Garnier (environ 450 faïences), le don Pagès (environ 30 faïences), l'achat Pellet.

Elles comprennent :

- Des faïences révolutionnaires et politiques,
- Des faïences régionales,
- Des faïences françaises,
- Des faïences patronymiques,
- Des céramiques contemporaines,
- Des faïences dites de « pays étrangers »,
- De la porcelaine de France et hors de France,
- Des grès de Puisaye,



5 Né à Auxerre en 1799, Ambroise Challe est avocat puis maire d'Auxerre sous le Second Empire, mais aussi historien auteur de nombreux articles publiés dans la *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*.

6 « On renvoie au catalogue de M. l'abbé Duru pour les médailles qu'il a léguées à la société », extrait de *Médailles du cabinet d'Auxerre*, fol. 1v.

7 Une cinquantaine de pièces venant du Chili, du Pérou, des États-Unis, du Brésil, d'Uruguay, du XVII^e au début du XX^e siècle.

1. 3. État des sources

✓ Les minutes d'inventaire

Les Musées d'Art et d'Histoire d'Auxerre ne disposent ni d'inventaire 18 colonnes broché et signé⁸, ni d'inventaire informatisé. Ce sont les minutes d'inventaire qui servent de référence depuis Jean-Pierre Sainte-Marie. Malgré les ratures, les doublons et les inscriptions intempestives, ces minutes constituent la preuve juridique de l'entrée des œuvres et des objets dans les collections « Musées de France ».

Par ailleurs, d'autres sources documentaires et d'outils de gestion parallèles, non « officiels » (séries dites des « x » et des « y »), apportent des éclaircissements (historique des collections, localisation, état), parfois une certaine confusion.

✓ Le registre d'entrées

Un registre des entrées est tenu tout au long du XIX^e siècle. Les œuvres et les objets inscrits ont tous fait l'objet d'un report sur les minutes d'inventaire. Le registre n'en demeure pas moins une source d'informations importante dans le cadre du récolement, permettant de retracer l'historique des collections et de comprendre leur constitution.

✓ Les catalogues publiés

Différents par nature des inventaires puisqu'ils n'ont pas de vocation juridique, les catalogues constituent une précieuse source sur l'origine et l'époque d'entrée des objets dans les collections. Certains exemplaires ont été annotés par de précédents conservateurs (principalement Jean-Pierre Sainte-Marie), des commentaires importants pour connaître la dernière localisation de certaines œuvres.

Les catalogues concernés par ces annotations sont les suivants :

- *Catalogue du musée d'Auxerre, 1872*, exemplaire de la conservation des Musées d'Art et d'Histoire d'Auxerre,
- *Catalogue du musée d'Auxerre : Peinture et sculpture, 1910*, exemplaire de la conservation des Musées d'Art et d'Histoire d'Auxerre (relié au catalogue de 1872),

✓ Le médailler

Portant le titre de *Médailles du cabinet d'Auxerre*, ce registre manuscrit du XIX^e siècle établi par un membre de la *Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne* comporte 670 pages numérotées et se structure autour de l'origine des monnaies recensées : romaines, grecques, etc.⁹ L'auteur explique ensuite : « *Je vais ranger toutes nos médailles comme elles viendront, sans faire distinction des métaux ni des modules* ». Chaque page se divise en sept colonnes.

8 Notons une tentative de reprise des minutes d'inventaire entreprise en 2011, non achevée.

9 Le lien est évidemment à faire avec le meuble portant le même nom.

La première mentionne le numéro servant à indiquer l'ordre et le nombre des médailles de chaque règne.

La deuxième le numéro de la planche du médailler. La colonne suivante présente les noms des personnages, un descriptif des revers. Les colonnes 4, 5, 6 et 7 le métal, le module et le prix de chaque monnaie.

À noter page 11, l'annotation postérieure à la rédaction du médailler : « *la plupart de ces pièces manquent* » (décembre 1910, section *Augustus*).

Il faut encore noter l'existence d'un feuillet supplémentaire inséré dans ce registre.

✓ **La documentation photographique**

Les peintures ont bénéficié d'une large campagne photographique, dite campagne « Berry » en 2005, complétée depuis par des prises de vue faites en interne (couverture photographique : environ 95%).

Lorsqu'un visuel existe, les fiches de récolement peuvent donc être complétées par un tirage où seront reportées les altérations.

✓ **Les autres sources**

D'autres types de documents fournissent des informations utiles au récolement. Ces archives concernent principalement :

- Les documents administratifs : extrait de délibérations du conseil municipal, correspondances, etc. généralement versés au dossier d'œuvre lorsqu'il existe,
- Les archives et dossiers constitués par les précédents conservateurs,
- Les fiches « peintures » créées par Jean-Pierre Sainte-Marie, sur le modèle des fiches d'objet / d'œuvre réalisées par la suite, avec : auteur / n° d'inv. / matière / dimensions / mode d'acquisition / référence aux catalogues de 1869, 1884 et 1910 / photographies / expositions / bibliographie,
- Les cahiers dits des « x » et des « y » commencés par Alain Nicolas, inventaire se voulant exhaustif des objets archéologiques conservés par les musées d'Auxerre, inscrits ou non,
- Une série de cahiers rédigés en 2000-2001 pour les arts graphiques,
- Les fiches d'œuvres / objets,
- Les dossiers d'œuvres lorsqu'ils existent,
- Les catalogues et archives d'exposition,
- Le catalogue de la salle d'Eckmühl, rédigé par Louise Adélaïde de Blocqueville en 1882,

I.4. Localisation des oeuvres

Les collections sont majoritairement repérées dans les locaux du musée¹⁰ :

Les espaces d'exposition (1673 m² environ) répartis sur 4 sites :

✓ **L'abbaye Saint-Germain :**

- Salle de numismatique et sigillographie – accès par le cloître – 42m²
- Salle d'archéologie médiévale (objets métalliques, statuaire) – accès par le cloître – 150m²
- Salle consacrée à l'abbaye Saint-Germain (ancien scriptorium) – accès par le cloître – 170m²
- Salle consacrée au personnage de saint Germain (ancienne sacristie) – accès par le cloître – 106m²
- Salle d'archéologie gallo-romaine – 1^{er} étage aile nord – 373m²
- Salle d'archéologie méditerranéenne – 1^{er} étage aile nord – 36m²
- Salle d'archéologie pré et protohistorique – 2^e étage aile nord – 375m²

✓ **Le Musée Leblanc-Duvernoy sis 9bis rue d'Egleny :**

- Salle des grès de la Puisaye – 2^e étage – 47m²
- Salle des faïenceries de l'Auxerrois – 2^e étage – 52m²
- Salle des faïences patronymiques – 1^{er} étage – 43m²
- Salle des faïences révolutionnaires – 1^{er} étage – 49m²
- Salle des faïences françaises et porcelaines – 1^{er} étage – 15m²
- Salon de musique (mobilier) – rdc – 40m²
- Espaces de circulation (mobilier et peintures) – surface Ind.

✓ **La chapelle des Visitandines sis 98 rue de Paris :**

- Espace principal (lapidaire) – rdc – environ 100m²

✓ **La salle d'Eckmühl sis place du Maréchal Leclerc :**

- Espace principal (peintures) – 2^e étage – environ 90m²

Les espaces de réserve et de stockage

Le musée d'art et d'histoire ne dispose pas d'un lieu de conservation et de stockage unique mais de cing sites différents :

✓ **L'abbaye Saint-Germain :**

- Réserve principale - 2^e étage (aile Nord) – 136m²

10 Tableau annexe 1 - : int./ext. | locus | code locus | en réserve/exposé | nature des collections |

- Dépôt lapidaire – sous-sol de l'aile est : sous la sacristie, actuelle chaufferie – surface ind.

✓ **Le Musée Leblanc-Duvernoy :**

- Réserve secondaire - 1^{er} palier – 20m²

✓ **La chapelle des Visitandines :**

- Dépôt lapidaire – sous-sol – surface ind.

✓ **La chapelle du lycée Jacques Amyot, 3 rue de l'étang Saint-Virgile :**

- Espace de stockage gros lapidaire et cadres – rdc – environ 100m²

✓ **Immeuble sis rue Marie Carles, propriété de l'Office HLM :**

- Espace de stockage gros lapidaire (sarcophages) – rdc – surf. Ind.

✓ **Immeuble d'habitation sis quartier Sainte-Geneviève, propriété de l'Office HLM :**

- Espace de stockage fouilles archéologiques – sous-sol – 470m².

Les œuvres en dépôt à l'extérieur

✓ **Hôtel de ville, place du Maréchal Leclerc :**

- Bureau du maire,
- Salle du conseil municipal,
- Bureaux des adjoints,
- Services de la ville (urbanisme, bâtiments),

✓ **Musée d'Histoire Naturelle :**

- Espace d'exposition,

✓ **Hôtel Ribière, 9 rue soufflot :**

Demeure bourgeoise cédée par la famille Ribière et servant, aujourd'hui, à accueillir les personnalités de passage.

- Espaces de réception,
- Chambres,
- Espaces de circulation,

✓ **Hôtel de la Préfecture :**

Objets / œuvres mis en dépôt :

- Espaces de réception,
- Bureaux,
- Espaces de circulation,

✓ **Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne**

I.5. Bilan quantitatif des collections

Le premier récolement décennal est un chantier inédit par son ampleur et par les résultats attendus. Il suppose une couverture complète des collections et doit aboutir à un état comptable des collections présentes (en salles et en réserves), des collections manquantes et/ou réputées détruites par rapport aux minutes d'inventaire.

Le récolement a ainsi pour mission de connaître précisément la réalité matérielle des collections. Afin d'établir un calendrier de mise en œuvre, la nécessité d'établir une estimation quantitative des collections s'impose.

Celle-ci se fonde sur les informations fournies par deux sources :

- Les minutes d'inventaire,
- Le comptage sur pièce et sur place des collections réalisé par Micheline Durand, conservatrice de 1980 à 2010,
- Les cahiers dits des « x » et des « y »,

Soit un total de **5230** objets / œuvres à récoiler dont pour les principaux domaines de conservation concernés :

1/ Peintures : 447,

2/ Arts graphiques (dessins, pastels, gravures) : 522,

3/ Sculptures : 190,

4/ Mobilier : 25,

5/ Textiles : 6,

6/ Numismatique : 150,

7/ Céramique-grès : 1453,

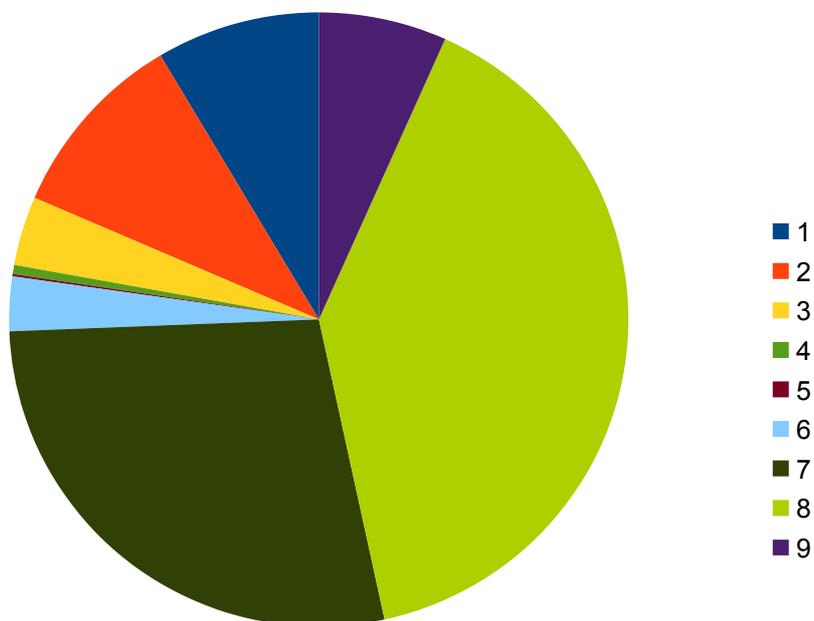
8/ Archéologie : 2087

Les cahiers des « x » et des « y » servent de base.

Rappelons que le comptage à partir des seules minutes d'inventaire ne correspond pas à la réalité du mobilier archéologique conservé. Des objets actuellement exposés en salle, dont la valeur historique est reconnue, n'ont jamais été inscrits faute de temps, d'élément clair à

l'époque concernant leur statut. Ceux-ci, rentrés bien avant 2003 au musée, peuvent être inscrits à titre rétrospectif si rien, sur le plan juridique, ne s'y oppose.

9/ *Varia*, petites séries ou objets isolés (horlogerie, orfèvrerie, *exotica*, objets maçonniques) : 350.



Chapitre II

Les objectifs du récolement

Dans le cadre d'un projet de regroupement des collections, puis de déménagement de la réserve principale du musée de l'abbaye Saint-Germain, un rapide récolement des collections est réalisé au début des années 1980. Avant son inscription au *Code du patrimoine*, les musées mènent effectivement le récolement de manière aléatoire et opportuniste.

Le premier récolement décennal a mis au jour de nouveaux enjeux avec la prise de conscience que **la valorisation et la diffusion des collections passent par leur connaissance.**

II.1 Répondre à l'obligation de récolement décennal des collections

Bénéficiant de l'appellation «Musée de France», les Musées d'art et d'histoire de la ville d'Auxerre sont également soumis à l'obligation de récolement décennal de ses collections.

Outre la **loi 2002-5 du 4 Janvier 2002**, les textes suivants définissent le cadre réglementaire du récolement décennal :

- L'arrêté du 25 mai 2004 publié au JORF du 12 juin 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un « Musée de France » et au récolement,
- La circulaire n° 2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des « Musées de France ». Cette dernière précise les modalités selon lesquelles le récolement doit être mis en place et fait un certain nombre de prescriptions méthodologiques.

Les opérations de récolement consistent à vérifier la présence physique des œuvres et permettent de croiser les données recueillies avec les inventaires : « *Le récolement, obligatoire au moins une fois tous les dix ans, est mené par campagnes planifiées en fonction de l'organisation du musée* » (article 12 de la loi du 4 janvier 2002 relative aux « Musées de France »).

II.2 Vers un outil de gestion fiable

Les minutes d'inventaire présentent des lacunes et des complexités (ratures, doublons, etc.). L'obligation de récolement s'inscrit dans un contexte d'indispensable « remise à plat » du fonds constitutif des musées.

La distorsion entre le nombre d'œuvres/objets physiquement présents dans les espaces de stockage et celui des inscrits reste difficile à évaluer mais suggère la nécessité d'inscrire a posteriori un certain nombre d'œuvres/objets.

Sont concernés les œuvres/objets mentionnés par plusieurs sources, des références auxquelles le récolement peut se « conformer » sans qu'elles puissent être considérées comme « officielles ».

Les objets exposés en salle, dont on admet donc implicitement l'intérêt, doivent également être inscrits s'ils ne le sont pas et si leur statut le permet¹¹. De nombreux objets archéologiques exposés sont, par exemple, concernés.

Deux cas de figure peuvent alors se présenter :

11 Clarifier la situation juridique d'un certain nombre d'objets archéologiques doit aussi être une priorité.

1/ La date et le mode d'acquisition de l'œuvre/objet sont connus. Le numéro d'inventaire attribué tient compte de ces éléments et se trouve inséré à la suite des inscrits au cours de l'année concernée,

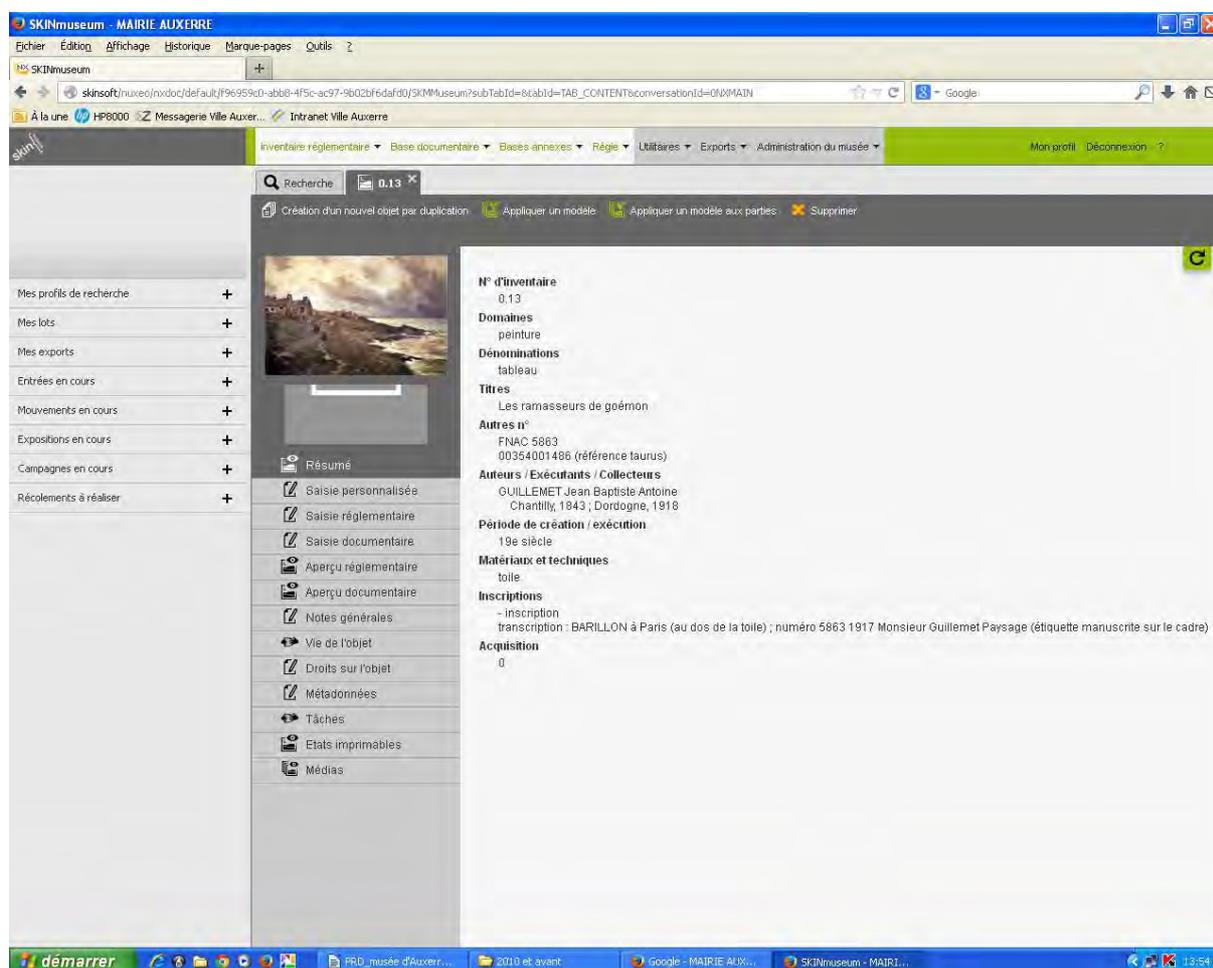
2/ La date et/ou le mode d'acquisition sont inconnus. Les œuvres/objets concernés sont traités au titre de l'inventaire rétrospectif qui autorise l'inscription des œuvres/objets n'ayant pas été recensés. Ceci sans prendre le temps de faire les recherches nécessaires pour déterminer leur historique.

On considère comme année d'acquisition l'année du récolement et comme numéro de lot le numéro « 0 ».

II.3 Disposer d'un inventaire informatisé exhaustif et moderniser le mode de gestion

Le premier récolement décennal doit nourrir un chantier portant sur l'informatisation de l'inventaire, à partir des minutes existantes.

À cet effet, les Musées d'art et d'histoire est équipé d'un logiciel, *Skinmuseum*, doté des fonctionnalités réglementaires de mise en œuvre d'un inventaire informatisé et d'un module de gestion des collections. Outil efficace, souple et complet, la base de données des collections offre une meilleure praticabilité ; l'inventaire informatisé est évidemment amené à se substituer aux minutes d'inventaire « papier ». Intégrant par exemple la localisation des collections, il permet de moderniser leur gestion.



La modernisation du mode de gestion passe aussi par l'informatisation d'outils comme le registre des mouvements, jusqu'alors difficilement tenu à jour¹².

II. 4. Jeter les bases d'une meilleure conservation des collections

Un travail visant l'amélioration des conditions de conservation et de conditionnement doit être mené.

Le dépoussiérage et le marquage des œuvres qui consiste au report du numéro d'inventaire sur l'objet afin d'en assurer la traçabilité sont des opérations d'ampleur à prévoir dans l'emploi du temps de l'équipe de conservation.

En matière de numérisation, les différents domaines de conservation ont été inégalement pourvus. L'opération de récolement doit permettre de faire le point sur cette question et nourrir une réflexion sur les campagnes de numérisation à conduire : quelle couverture photographique pour quel type de collections, systématique ou ciblée ?

Le récolement décennal doit encore permettre d'évaluer le nombre et l'urgence des restaurations à envisager afin d'établir une programmation pluriannuelle.

Si les arbitrages budgétaires pour les années à venir restent largement inconnus, un tel document permet d'exprimer clairement une démarche scientifique et l'engagement sur le long terme que suppose la préservation des collections auxerroises.

La réalisation, grâce au récolement, d'un bilan sanitaire général des collections, en vue de la programmation de campagnes de restauration, doit donner priorité :

- 1/ Aux œuvres présentant des infestations actives, des altérations évolutives et importantes (= urgences),
- 2/ Aux œuvres présentant des altérations importantes mais stables (= priorité), en lien avec la programmation des expositions temporaires.

II. 5. Vers une plus grande maîtrise scientifique des collections par l'équipe de conservation :

Parallèlement à l'étude scientifique des collections et à la mise en œuvre de leur conservation, le premier récolement décennal obligatoire constitue l'occasion d'une mise à plat méthodique, chiffrée et organisée des collections et en améliore forcément la connaissance et la mise à disposition par :

- L'identification précise des œuvres et l'établissement d'un profil (nombre, état de conservation, pertinence scientifique),
- La découverte ou redécouverte de collections méconnues,
- L'enrichissement ou la constitution du dossier documentaire de chaque objet et de chaque collection.

¹² Le rôle fondamental du régisseur doit, à cette occasion, être réaffirmé.

Toute gestion et toute valorisation, même ponctuelle, supposent de définir une stratégie en matière de documentation et de mutualisation des connaissances. Le récolement contribue à la construction d'une telle démarche.

II. 6. Connaître et se faire connaître

Joconde est le catalogue numérique des « Musées de France », sans doute l'une des bases de ce type les plus connues et clairement identifiées.

Lors de son dernier bilan, le service de diffusion numérique, gestionnaire de la base Joconde, en rappelait les objectifs : *« (...) participer à Joconde c'est contribuer à une entreprise d'intérêt général. C'est aussi obtenir la garantie d'une mise à disposition pérenne de ses collections, et au plus grand nombre. Une ouverture vers de plus larges publics est au cœur des préoccupations du bureau de la diffusion numérique des collections. Être présent dans Joconde, c'est être accessible, et de manière automatique, par le moteur [Collections de culture.fr](http://Collections.de.culture.fr) lequel couvre un champ patrimonial plus large (monuments historiques, services de l'inventaire...) »*. C'est, en somme, contribuer à l'enrichissement d'une base de données nationale, améliorer l'accessibilité de ses collections, tant pour le curieux que pour le chercheur.

En 2014, dix-neuf nouveaux musées ont décidé d'enrichir la base. Trente-neuf musées ont poursuivi les versements réguliers de notices. Ces soixante-sept musées ont versé 22.698 notices.

À l'heure actuelle, les collections des Musées d'Art et d'Histoire d'Auxerre sont totalement absentes de la base, aucune demande de contribution n'ayant été faite, aucune notice n'ayant été versée. Par la redécouverte des collections qu'il permet, le récolement décennal doit être l'occasion de combler ce retard.

À l'issue du récolement ou en cours d'opération, l'objectif fixé est donc de verser l'intégralité des notices consacrées à la peinture sur Joconde.

Chapitre III

Méthodologie

III.1 À partir de l'objet

Le récolement s'effectue à partir de l'objet. Ce parti pris doit, par exemple, permettre de clarifier les statuts d'objets et de séries archéologiques non inscrits.

Sur le terrain et pour certains types de collections seulement (peintures, mobilier, sculptures, textiles), des listes de biens vus sont établies, avec un renseignement sous forme de fiches individuelles.

Pour les peintures, les fiches comprennent les détails suivants :

- Numéro de la fiche (= *n°campagne / n° de fiche*)
- Date
- Nom de l'agent récolant
- Liens avec d'autres fiches

1/ Identification

- Auteur
- Titre
- appellation d'usage/autre titre
- Matériaux / techniques
- conforme inv. oui – non
- Mesures œuvre
- conforme inv.
- avec cadre
- conforme inv. oui – non

2/ Localisation

3/ Marquage

- conforme à l'inventaire

4/ Constat d'état sommaire du bien

- Œuvre
- Châssis
- Cadre

5/ Photographie documentaire

6/ Validation

7/ Opérations complémentaires (*suites à donner aux récolement et confrontation avec l'inventaire* : à (re)marquer, face à photographe, compléments photo, à traiter - à isoler

- DO existant, à créer
- Recherches documentaires,

8/ Problème d'identification (*non-concordance entre identification-objet et identification-inventaire*),

9/ Problèmes de non-concordance avec l'inventaire (*dimensions, matières, techniques, etc.*)

Cette méthode permet de profiter au mieux des manipulations pour collecter les informations les plus pertinentes et nourrir les dossiers d'œuvres, la base informatique, les notices. Faute de temps, les fonds quantitativement importants ne peuvent toutefois pas tous être envisagés avec une telle précision. Des choix sont également à faire en fonction de l'état de chaque collection.

COLLECTIONS	NIVEAU DE RENSEIGNEMENT	MOTIF
Peintures	Élevé : fiche détaillée	<i>État des peintures, programmation des restaurations</i>
Sculptures, mobilier, textiles, ethnologie	Élevé : fiche détaillée	<i>Taille des fonds autorisant une approche détaillée</i>
Numismatique, arts graphiques, varia	Vérification avec mention d'un niveau d'état : bon état général, état général moyen, état général médiocre	<i>Fonds ne permettant pas une approche détaillée, faute de temps</i>
Archéologie, céramique	Vérification simple et mention des objets présentant des dégradations importantes et/ou évolutives	<i>Fonds quantitativement important</i>

Les campagnes s'organisent par zone et par domaine de conservation.

Les collections associées au Musée Leblanc-Duvernoy sont traités séparément de celles liées au Musée de l'abbaye Saint-Germain. Ce choix tient compte de leur répartition sur deux sites reconnus « Musée de France ».

III. 2. Quelles limites au chantier des collections ?

Le chantier des collections est souvent indissociable du récolement décennal mais peut renvoyer à des réalités très différentes. Quelles opérations l'équipe doit-elle effectuer au cours du récolement ?

La situation initiale des espaces de conservation rend incontournable leur réorganisation et le reconditionnement des collections. Ce travail se fait en amont et pendant le récolement.

La nécessité d'achever le premier récolement décennal dans des délais désormais raisonnables ne permet pas de conduire systématiquement et en parallèle les opérations d'informatisation et de numérisation des collections, de dépoussiérage et de marquage. De la même manière, le récolement doit permettre d'établir un plan des restaurations à venir mais ne peut pas intégrer des interventions conservatoires faites sur place, sauf cas extrême rendant toute manipulation impossible.

L'archéologie constitue un cas particulier. Avec l'accompagnement du S.R.A. et de l'administration des Monuments Historiques, l'agent récoleur doit effectuer les opérations suivantes :

- Identification, confrontation à l'inventaire des collections et du matériel archéologique stockés¹³,

¹³ Le stockage actuel ne permet pas de distinguer facilement et rapidement les collections inscrites à l'inventaire du mobilier et matériel archéologiques. L'identification est même parfois rendue impossible sans recherche très approfondie.

Mal connu, le mobilier et matériel archéologique n'ont jamais fait l'objet d'un inventaire sommaire. Toute gestion et toute valorisation, même ponctuelle, supposent également de définir une stratégie en matière de documentation et de mutualisation des connaissances.

- Tri et conservation¹⁴
- Clarification du statut juridique¹⁵

III.3. Confrontation des données aux inventaires

Les données issues du récolement sur pièce et sur place, et principalement les numéros d'inventaire, sont ensuite confrontées aux minutes d'inventaire et aux documents associés.

La confrontation de l'objet aux minutes est réalisée sur les copies « papier » des minutes, afin de mettre en évidence les objets récolés vus et les objets récolés manquants.

En fin d'opération, un contrôle des biens inventoriés ayant échappé aux campagnes *in situ* et des manquants retrouvés est effectué à partir des minutes « papier ».

III.4. Établissement des procès-verbaux de chaque campagne

À la fin de chaque campagne, un procès-verbal partiel relève le mode d'organisation, la typologie des objets traités, les difficultés rencontrées et acte un bilan comptable en fonction :

- Des objets vus : ils sont présents,
- Des objets non vus (manquants) : ils sont "perdus", il s'agit des biens non localisés en dépit de recherches répétées, finalement infructueuses. Ces biens, cependant, ne sont pas radiés de l'inventaire ; une plainte doit être déposée,
- Des objets détruits : biens irrémédiablement détruits, dont la destruction a été dûment constatée, et qui doivent être radiés de l'inventaire,
- Des objets non inventoriés : biens inventoriés de façon rétrospective,
- Des objets inventoriés plusieurs fois : doublons de l'inventaire identifiés lors de la campagne.

III.5. Opérations post-récolement

Sur le plan juridique et selon les cas des objets récolés posant problème, le responsable scientifique des collections peut être amené à :

Radier un bien de l'inventaire dans les cas suivants :

- Destruction totale du bien : un procès-verbal doit alors être dressé et validé par l'autorité compétente (c'est-à-dire le propriétaire du musée),

14 Parce que l'on ignore tout de leur contexte de découverte, l'intérêt de plusieurs ensembles, arrivés par don ou legs, se pose.

15 Résulte de la situation précédemment décrite une absence de certitude quant au statut juridique d'une partie du mobilier et du matériel archéologiques, voire des objets réputés appartenant à nos collections.

- Inscription indue sur l'inventaire : cette inscription doit être signalée à l'autorité compétente, propriétaire des musées, qui autorise la radiation. S'il existe deux enregistrements pour le même bien, on raye l'enregistrement le moins pertinent en effectuant un renvoi vers l'autre,
- Si une inscription est frappée de nullité par décision de justice, elle sera rayée une fois cette dernière devenue définitive, c'est-à-dire notamment après exercice d'éventuels recours,
- Transfert de propriété, en application des articles L. 451-8 à L. 451-101 du Code du patrimoine.
- Proposition de déclassement,

Dans tous les cas, la proposition de radiation d'un bien à l'inventaire doit suivre et faire l'objet d'un protocole précis, sous le contrôle de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Déposer plainte

La plainte est déposée au nom de la Commune d'Auxerre, aux services de police ou de gendarmerie ou encore directement auprès du procureur de la République, territorialement compétents (article 6 du décret n° 2002-852 du 2 mai 2002), ce à la fin de chaque campagne si les recherches se révèlent infructueuses, pour les biens signalés dans les minutes et la documentation, et qui ne sont pas localisés.

Chapitre IV

Contraintes et moyens

IV.1. Contraintes

La multiplicité des sources

La diversité et la multiplicité des registres et catalogues anciens tendent à allonger le temps de recherche. De plus, ce travail de mise en correspondance des archives n'a jamais été réalisé de manière systématique et raisonnée.

L'absence de marquage

L'absence de marquage est un obstacle supplémentaire à l'identification de l'œuvre et à la vérification de son inscription aux minutes. La vérification du numéro d'inventaire ne peut alors se faire que par le recoupement des informations fournies par la documentation. Elle est quelquefois impossible quand, par exemple, la description des minutes est trop vague ou lacunaire et ne permet pas une identification précise de l'objet, notamment pour les collections archéologiques.

Les sondages effectués laissent toutefois penser que les objets inscrits et non marqués sont rares.

Le conditionnement en réserve et les difficultés d'accès

La configuration de certains locaux rend les mouvements et les manipulations difficiles, aussi bien pour les peintures en réserve principale que pour l'archéologie (gros lapidaire stocké dans la chaufferie de l'abbaye).



Stockage lycée J. Amyot



Abbaye – Chaufferie



Stockage lycée J. Amyot

Les carences en matière de conditionnement allongent aussi la durée du travail sur pièce et sur place.

Ces deux facteurs imposent une réflexion en amont. Celle-ci a conduit Didier Derœux, conservateur du musée depuis mai 2011¹⁶, à fermer aux publics la salle consacrée aux collections préhistoriques pour y transférer les peintures à recoler. Un long travail de désencombrement a également débuté au Musée Leblanc-Duvernoy devant aboutir à l'extraction du mobilier muséographique de la réserve.

16 En arrêt maladie depuis septembre 2011.

IV.2 Les moyens

Moyens humains

Le service des Musées d'Art et d'Histoire d'Auxerre dispose de quatre agents (responsable du service compris) susceptibles de poursuivre les différentes campagnes nécessaires à l'achèvement du premier récolement décennal. Les agents concernés sont :

- Philippe AMOURETTE,
- Yorick EUSTACHE,
- Stéphanie GUYOT-NOURRY,
- Delphine LANNAUD

Un vade-mecum leur est fourni reprenant directives et conseils pratiques.

Le rythme des expositions temporaires, la diversité des missions incombant au service (gestion des dépôts archéologiques, suivi du mobilier classé « Monuments Historiques »), ne permettent pas de les affecter en permanence au récolement. Il s'avère donc nécessaire d'envisager le renfort de l'équipe par l'emploi d'un chargé de mission qualifié, expérimenté et formé aux règles de conservation préventive, strictement affecté aux tâches de récolement.

Les moyens informatiques

Le service possède deux ordinateurs portables. Les opérations de récolement et les tâches associées nécessitent d'obtenir :

- Une connexion wifi dans la réserve principale afin d'avoir accès à un certain nombre d'informations le plus rapidement possible,
- Un mot de passe et une formation au logiciel de gestion *Skinmuseum* et à son module « récolement » pour chaque agent,
- Un appareil photographique de qualité permettant d'alimenter les constats d'état,

Les moyens matériels

Le récolement impose un reconditionnement des objets et des œuvres, en amont ou en aval, ainsi qu'une amélioration de leurs conditions de conservation. Il faut donc prévoir suffisamment tôt du matériel standard en quantité suffisante (contenant en carton neutre, tyvek, etc.) et du mobilier de stockage aux normes de conservation. Pour les lieux de stockage hors réserve principale :

- 160m linéaires d'étagères (1m de profondeur) pour le stockage des collections et dépôts archéologiques,
- 1 chariot de manutention pour les collections archéologiques.

Concernant la réserve principale sise à l'abbaye Saint-Germain, le remplacement d'un certain type de mobilier est une évidence, par exemple les armoires à dessin et les casiers à tableaux en matériaux composites et colle.

Une étude sur son réaménagement¹⁷, dont les conclusions sont attendues courant 2015, doit permettre de quantifier avec précision le mobilier nécessaire et d'optimiser l'espace disponible. L'étude commandée doit en effet répondre aux objectifs suivants :

- Meilleure rationalisation de l'espace à disposition,
- **Conception d'un nouveau plan d'installation des collections** et des chemins de circulation,
- Préconisations et liste du gros mobilier de stockage à prévoir (fournisseurs, coûts, quantité),
- Plan de répartition des différentes collections qui tient compte de leur nature et de leur état de conservation,
- Préconisations et liste du petit mobilier et du matériel à prévoir pour permettre un conditionnement pour chaque type de collection (fournisseurs, coûts à l'unité),
- Préconisations quant à la manipulation des œuvres et aux mouvements,

Une définition des moyens d'autant plus importante que, le législateur ayant accordé un délai d'un an supplémentaire pour finaliser le premier récolement décennal (31 décembre 2015), la Direction Régionales des Affaires Culturelles peut encore apporter son soutien financier au chantier des collections (restaurations, stockage et conditionnement, informatisation, emploi d'un agent récoleur).

Vers un nouveau lieu de stockage ?

Les campagnes de récolement dédiées aux collections archéologiques constitue l'occasion de mener une réflexion sur le stockage.

Dans l'attente d'une réorganisation et d'une rationalisation des lieux de stockage dans le cadre d'un projet d'envergure comme un C.C.E., regrouper les ensembles sur un même site permettrait d'accompagner et d'accélérer les opérations de conservation, de tri et de conditionnement. Un espace sécurisé, réservé aux musées et aménagé simplement permettrait non seulement d'améliorer l'efficacité des agents récoleurs mais de regrouper durablement des ensembles difficiles à gérer.

17 Étude conduite par *In extenso* et *Fico*

Chapitre V

Calendrier des campagnes

L'ampleur des campagnes est limitée afin de permettre la plus grande souplesse dans l'emploi du temps des intervenants.

Par exemple, les séries sont scindées par domaine de conservation, calquées sur l'organisation topographique des réserves ou bien ne concernent que des espaces d'exposition limités.

À titre de test de la méthode et des exécutants, il est proposé de consacrer les premières campagnes aux séries les mieux documentées : peintures, sculptures, dessins, grès, faïences, meubles, numismatique.

L'archéologie, les séries moins structurées et les œuvres/objets isolés sont traités dans un second temps, après ajustements éventuels de la méthode ou des outils.

Théoriquement, chacune des campagnes listées infra peut être achevée en 15 journées de travail effectif de l'équipe - opérations complémentaires, tâches connexes non comprises.

Musée Leblanc-Duvernoy

Campagnes "céramique-grès"

C1 : salles d'exposition Leblanc-Duvernoy

C2 : réserves Leblanc-Duvernoy

Campagnes "céramique faïence"

C3 à C5 : salles d'exposition Leblanc-Duvernoy

C6, C7 : réserves Leblanc-Duvernoy

Campagne "céramique-porcelaine"

C8 : exposé + réserves Leblanc-Duvernoy + réserves St-G

Musée de l'abbaye Saint-Germain

Campagnes "peinture"

P1 : à l'extérieur

P2 : salles d'exposition

P3 à P7 : réserves

Campagnes "sculpture"

S1 : extérieur + salles d'exposition

S2, S3 : réserves

Campagne "sculpture religieuse"

SR1 : salles d'exposition + réserves

Campagne "dessin, gravure, photo"

D1 : extérieur + réserves

Campagne "mobilier- horlogerie"

M1 : extérieur + salles d'exposition + réserves

Campagne "orfèvrerie-verre"

OV1 : salles d'exposition + réserves"

Campagne "dépôts"

DEP1 : par enquête auprès des dépositaires puis in situ

Campagnes "numismatique"

N1 : numismatique exposée

N2, N3 : en réserve (coll. Gariel + antique)

N4, N5 : médailles (coll. Gariel + 1848)

N6 : trésors monétaires gallo-romains

Campagnes "lapidaire archéologique"

AL1 : réserves + chapelle des Visitandines

AL2 : s/s sacristie

AL3 : chapelle du lycée Jacques Amyot

AL4 : lapidaire en salles d'exposition

Campagne "cadres"

CD1 : divers lieux

Campagne "textiles"

T1 : en salles d'exposition + extérieur + réserves

Les campagnes suivantes concernent :

- les séries archéologiques des périodes préhistorique, protohistorique, médiévales, gallo-romaines, antiques et moderne,
- Les séries d'archéologie exotique,
- Les séries ethnographiques, *instrumentum*, art populaire...,
- Les objets/œuvres vus qui n'entraient dans aucune des campagnes citées supra.

CONCLUSION

Les attentes liées à ce premier récolement décennal sont particulièrement fortes. Cette vérification impose un travail plus global et des questionnements multiples, l'objectif principal étant de disposer à nouveau d'outils fiables de gestion. Un enjeu majeur pour parvenir à une meilleure conservation et une meilleure connaissance des collections.

Le chantier qui accompagne cette opération est aussi l'occasion, pour l'équipe, d'interroger ses pratiques : comment, pourquoi et selon quel(s) protocole(s) ? Les agents réalisent un travail discret tout autant que méconnu... Un travail pourtant fondamental et considérable portant sur plusieurs milliers d'œuvres et objets.

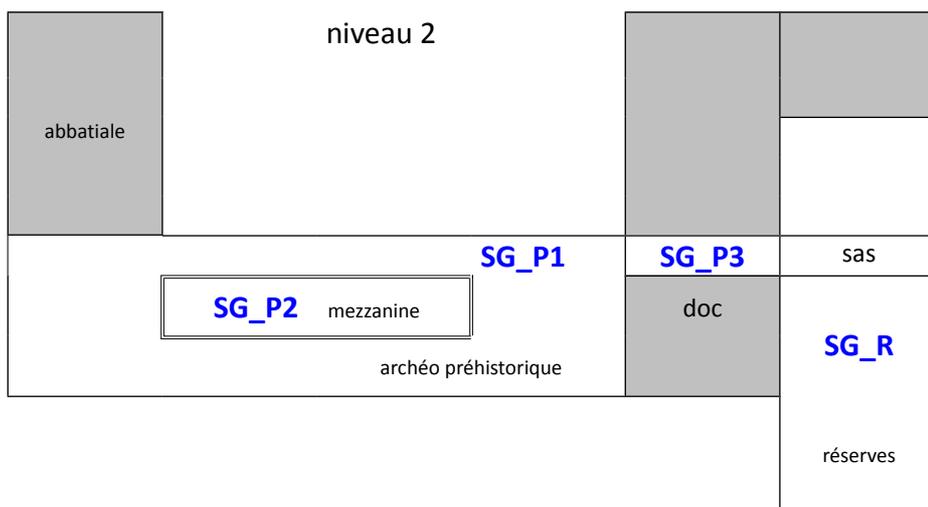
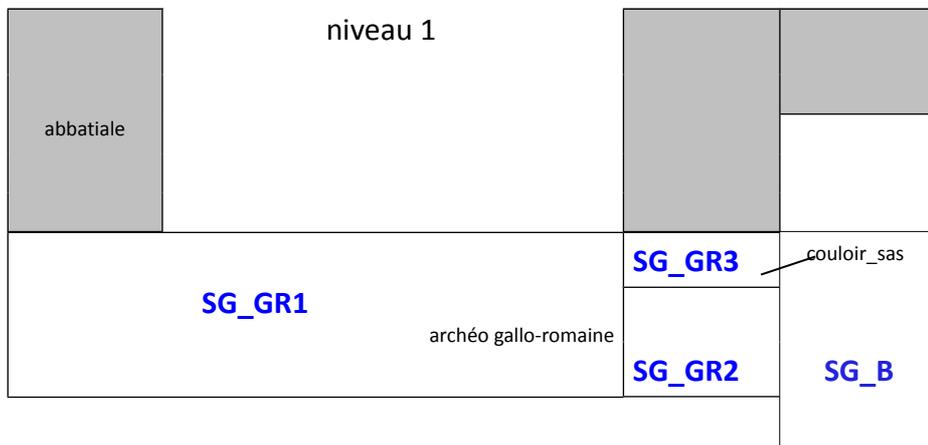
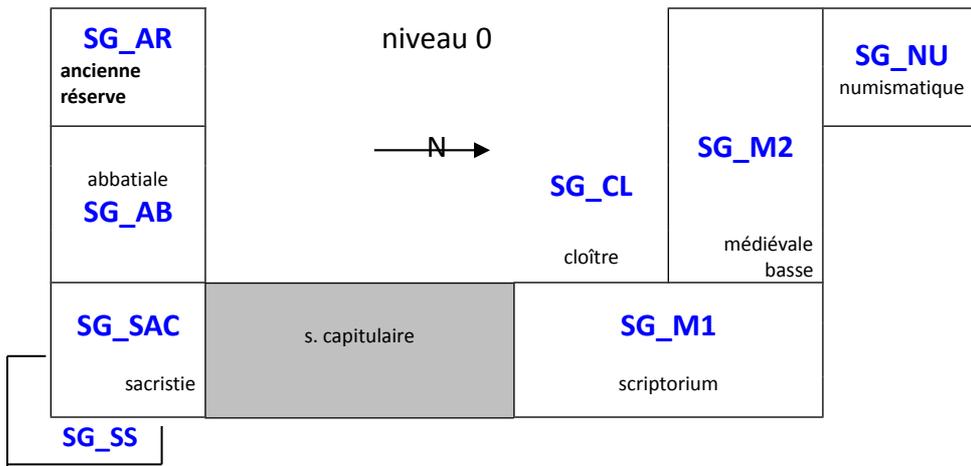
Des moyens financiers, avec plus d'une cinquantaine de restaurations entreprises depuis 2011, et des moyens humains, avec le recrutement d'un chargé de mission, ont, enfin, été engagés par la collectivité. Ils doivent permettre de conduire et d'achever le premier récolement en atteignant les objectifs fixés par ce plan décennal.

ANNEXES

Annexe 1 : croquis de repérage Saint-Germain

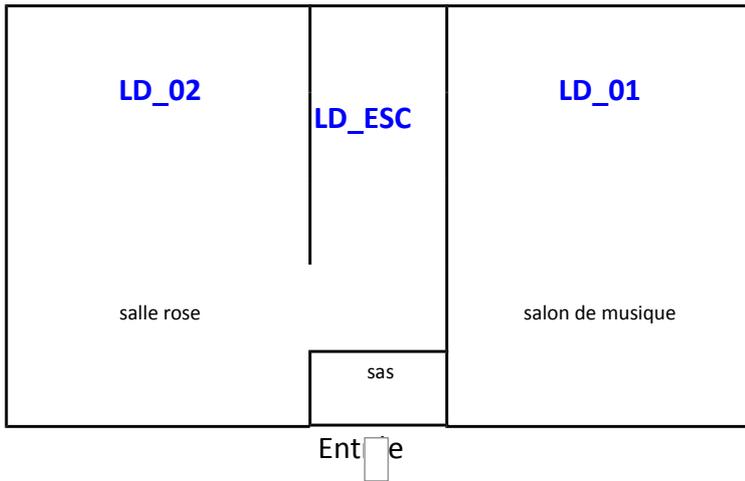
Annexe 2 : croquis de repérage Leblanc-Duvernoy

ANNEXE 1 : Repérage des espaces - Musée St-Germain

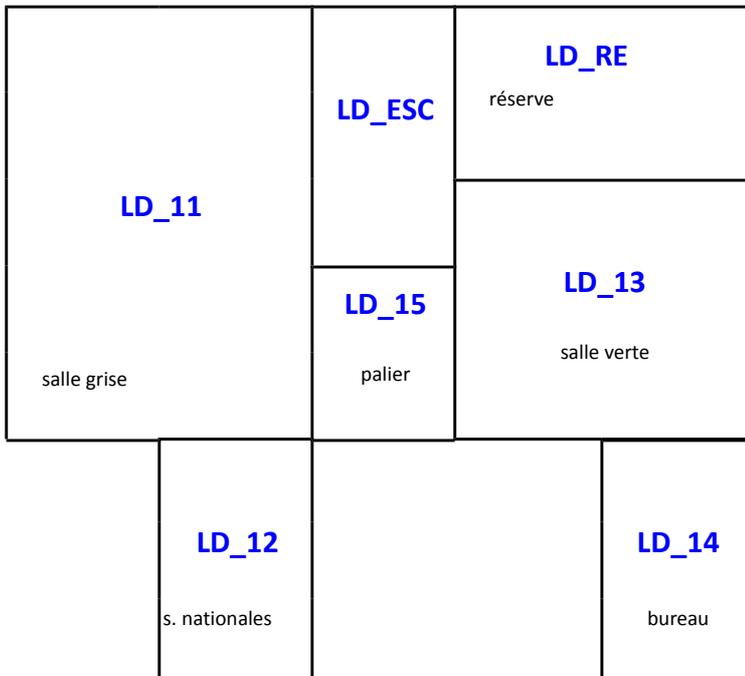


ANNEXE 2 : Repérage des espaces - Musée Leblanc-Duvernoy

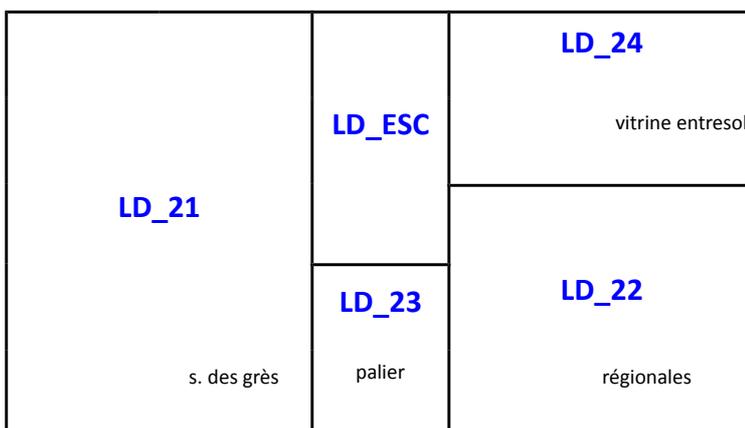
Leblanc-Duvernoy - niveau 0



Leblanc-Duvernoy - niveau 1

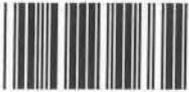


Leblanc-Duvernoy - niveau 2



VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N°2015 - 091 – Affectation officielle de spécimens naturalisés au Muséum.



rapporteur : Souad Aouami

Dans le cadre de son plan d'acquisitions raisonné, le Muséum d'Auxerre procède, pour des raisons scientifiques, patrimoniales et muséographiques, à la naturalisation de dépouilles d'animaux.

Les dépouilles sont collectées, conservées et naturalisées dans le respect de la réglementation relative aux espèces protégées et grâce à une autorisation délivrée par les services compétents de l'État.

Conformément à la loi Musées de France, les naturalisations sont ensuite présentées à la Commission scientifique interrégionale d'acquisition Bourgogne - Franche-Comté des Musées de France pour valider la pertinence de leur inscription au registre d'inventaire du Muséum, acte d'inscription qui leur octroie la qualité de collection Musée de France.

La Commission scientifique interrégionale d'acquisition Bourgogne - Franche-Comté des Musées de France réunie le 13 janvier 2015 a validé à l'unanimité le projet d'inscription de 22 spécimens (ornithologie, ichtyologie, mammalogie : liste en annexe) à l'inventaire du Muséum d'Auxerre.

Afin de procéder à l'inscription à l'inventaire, les spécimens naturalisés doivent être affectés officiellement au Muséum d'Auxerre par un acte émanant de la personne morale propriétaire du bien.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer un acte affectant ces spécimens au Muséum d'Auxerre.

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :38
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



Pièces présentées en commission d'acquisition de septembre 2014 – Muséum d'Auxerre

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Sexe	Age	Commentaire	N° d'entrée	Autorisation de collecte et transport	Lieu de collecte	Coût de naturalisation
Ornithologie									
Ardeidae	Héron bihoreau	<i>Nycticorax nycticorax</i>	F	Adulte		2779	2011-03	Capbreton (40)	328 €
Stercorariidae	Labbe pomarin	<i>Stercorarius pomarinus</i>	M	Adulte		2760	2011-03	Anglet (64)	359 €
Laridae	Mouette de Sabine	<i>Larus sabini/ Xema sabini</i>	F	Juvenile		2748	2011-03	Ouessant (22)	306 €
Accipitridae	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	M	Immature		2695	2011-03	Cabrière d'Aigues (84)	316 €
Anatidae	Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	M	Juvenile		1078	2006-15	Noyen-sur-Seine (77)	389 €
	Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	F	Adulte		2013	2006-15	Dijon (21)	389 €
	Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	F	Adulte		2011	2006-15	Dijon (21)	375 €
	Harle piette	<i>Mergus albellus</i>	M	Adulte	Plumage nuptial	2010	2006-15	Dijon (21)	279 €
	Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	M	Adulte		2040	2006-15	Noyen-sur-Seine (77)	174 €
	Nette rousse	<i>Netta rufina</i>		Juvenile		2042	2006-15	Noyen-sur-Seine (77)	174 €
Ichtyologie									
Cottidae	Chabot commun	<i>Cottus gobio</i>		Adulte		2336	2006-15	Ru de Baulges- Perrigny (89)	190€ HT
Cyprinidae	Ablette	<i>Alburnus alburnus</i>				2350	2006-15	Rivière Yonne -Champs-sur-Yonne (89)	190€ HT
	Goujon	<i>Gobio gobio</i>				2344	2006-15	Rivière Yonne -Champs-sur-Yonne (89)	190€ HT
	Spirilin	<i>Alburnoides bipunctatus</i>			Montage 1	2342 (n° de lot)	2006-15	Ru de Baulges- Perrigny (89)	190€ HT
	Spirilin	<i>Alburnoides bipunctatus</i>			Montage 2	2342 (n° de lot)	2006-15	Ru de Baulges- Perrigny (89)	190€ HT
	Carassin commun	<i>Carassius carassius</i>		Adulte		2337	2006-15	Ru de Baulges- Perrigny (89)	220€ HT
	Vandoise	<i>Leuciscus leuciscus</i>			Montage 1	2349 (n° de lot)	2006-15	Rivière Yonne -Champs-sur-Yonne (89)	221€ HT
	Vandoise	<i>Leuciscus leuciscus</i>			Montage 2	2349 (n° de lot)	2006-15	Rivière Yonne -Champs-sur-Yonne (89)	222€ HT
Cobitidae	Loche épineuse/ Loche de rivière	<i>Cobitis taenia</i>		Adulte		2338	2006-15	Ru de Baulges- Perrigny (89)	190€ HT
Mammalogie									
Sciuridae	Ecureuil à ventre rouge	<i>Callosciurus erythraeus</i>	M	Adulte	/	2319	2006-15	Antibes – Villa Thuret (06)	117€ HT
Mustelidae	Vison d'Amérique	<i>Mustela vison</i>	M	Adulte		2666	2011-03	Géronce (64)	190€ HT
Felidae	Chat domestique	<i>Felis silvestris catus</i>		Adulte		2669	2011-03	Auxerre (89)	500€ HT



N°2015 - 092 – EPCCY - Rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes

rapporteur : Guy Férez

Par courrier en date du 16 avril 2015, le président de la chambre régionale des comptes de Bourgogne Franche-Comté a transmis à la ville d'Auxerre le rapport d'observations définitives sur la gestion de l'établissement public de coopération culturelle de l'Yonne.

Conformément à l'article L 243-5 du Code des juridictions financières, l'assemblée délibérante est tenue informée des avis formulés par la chambre régionale des comptes et doit en débattre.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport d'observations définitives sur la gestion de l'établissement public de coopération culturelle de l'Yonne

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances du 15 juin 2015 : favorable

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote :

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

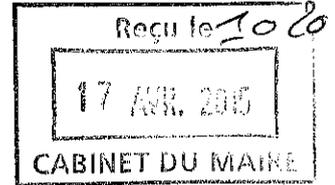
Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet





Le Président

RS/DSC/BBA – n° 15-ROD2-GF-12

-> DGAPR

Dijon, le 16 avril 2015

4

**RECOMMANDE AVEC
AVIS DE RECEPTION**

Monsieur le Maire,

Par lettre du 28 novembre 2014, j'ai communiqué à Mme Agnès Geley le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de l'Etablissement public de coopération culturelle de l'Yonne (EPCC 89) afin que celle-ci puisse lui apporter une réponse. Aucune réponse ne m'a été adressée.

A l'issue du délai prévu par le code des juridictions financières, à l'occasion des élections au conseil départemental, j'ai l'honneur de vous notifier le rapport d'observations définitives.

En application des dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, il vous appartient, en votre qualité de maire de la commune d'Auxerre, de communiquer ce rapport d'observations définitives au conseil municipal, dès sa plus proche réunion.

Ce rapport doit être inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal, joint à la convocation adressée à chacun de ses membres et donner lieu à un débat.

Monsieur Guy FEREZ

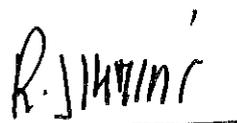
Maire

14 place de l'Hôtel-de-Ville
BP 70059
89012 Auxerre Cedex

Dès qu'aura eu lieu la première réunion du conseil municipal suivant sa réception, il deviendra communicable aux tiers en vertu des dispositions de l'article R. 241-18 du code des juridictions financières.

En application des dispositions de l'article R. 241-23 du code des juridictions financières, une copie du rapport d'observations définitives est transmise au préfet et au directeur départemental des finances publiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Schmidt', written over a horizontal line.

Roberto SCHMIDT



RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES
ETABLI A LA SUITE DE L'EXAMEN DE LA GESTION DE
L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE DE L'YONNE
- EXERCICES 2008 ET SUIVANTS -

La chambre régionale des comptes de Bourgogne, Franche-Comté a procédé à l'examen de la gestion de l'établissement public de coopération culturelle de l'Yonne pour la période allant du début de l'exercice 2008 à la clôture de l'instruction.

Le contrôle a été conduit sur pièces et sur place. Il a porté principalement sur les points suivants :

- la création et la mise en place de l'EPCC,
- la gouvernance de l'EPCC, ses moyens et son organisation,
- les usagers de l'EPCC,
- la gestion des ressources humaines,
- la fiabilité des comptes et la situation financière de l'EPCC.

A travers son contrôle, la chambre s'est attachée, compte tenu des objectifs fixés par l'organe délibérant de l'établissement, à évaluer les résultats obtenus et à apprécier l'économie des moyens mis en œuvre, tout en s'assurant de la régularité des actes de gestion correspondants.

L'entretien préalable prévu par l'article L. 243-1 du code des juridictions financières a eu lieu le 18 avril 2014 entre le magistrat rapporteur et, Mme Agnès GELEY, ordonnateur en exercice. Un entretien a également eu lieu avec son prédécesseur, M. Patrick BACOT le 17 avril 2014. Un entretien a été proposé par le rapporteur au président du conseil d'administration jusqu'en novembre 2011, qui n'a pas souhaité y donner une suite. Ses successeurs ont été entendus.

Dans sa séance du 30 avril 2014, la chambre a formulé des observations provisoires sur certains des points examinés.

Celles-ci ont été transmises le 19 juin 2014 à l'ordonnateur en fonctions, qui y a répondu le 29 juillet 2014. Elles ont été également adressées, pour ce qui le concernait, à l'ordonnateur précédemment en fonctions. Celui-ci n'a pas répondu. Des tiers concernés ont également reçu des extraits du rapport d'observations provisoires de la chambre.

Après avoir examiné les réponses qui lui ont été adressées, dans sa séance du 24 octobre 2014, la chambre a arrêté les observations définitives ci-après présentées.

»»»»

TABLE DES MATIERES

1.	L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE DANS L'YONNE.....	6
1.1.	LES COLLECTIVITES LOCALES SONT DES ACTEURS ESSENTIELS DE L'EDUCATION ARTISTIQUE	6
1.2.	UNE POLITIQUE DEPARTEMENTALE AFFIRMEE, DES ETAPES SUCCESSIVES	7
2.	LA CREATION ET LA MISE EN PLACE DE L'EPCC.....	10
2.1.	L'INITIATIVE D'UNE COOPERATION CULTURELLE.....	10
2.2.	L'EXISTENCE ET LA QUALITE DES ETUDES DE FAISABILITE ET DES MESURES PREPARATOIRES	11
2.3.	LE CHOIX DU REGIME JURIDIQUE APPLICABLE	11
3.	LA GOUVERNANCE DE L'EPCC ET LES ATTRIBUTIONS RESPECTIVES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR.....	12
3.1.	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DISPOSE DES ATTRIBUTIONS CLASSIQUES D'UNE ASSEMBLEE DELIBERANTE.	12
3.2.	LE RECRUTEMENT ET LA NOMINATION DU DIRECTEUR : DE NOMBREUSES ANOMALIES	13
3.3.	LE STATUT ET LES POUVOIRS DU DIRECTEUR LUI CONFERENT LA DIRECTION DE L'ETABLISSEMENT	22
4.	L'IMPLANTATION DE L'EPCC : LA MISE A DISPOSITION DES MOYENS ET L'ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT	26
4.1.	LA CITE DES MUSIQUES	26
4.2.	LA GESTION CRITIQUE DU PARC INSTRUMENTAL DU CONSERVATOIRE	28
5.	LES ELEVES DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL D'AUXERRE.....	35
5.1.	L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES ELEVES.....	35
5.2.	LA TARIFICATION	35
5.3.	LA FREQUENTATION PAR CLASSE D'AGE ET PAR DISCIPLINE	36
5.4.	LES CYCLES D'ENSEIGNEMENT.....	37

6.	LES AGENTS DE L'ETABLISSEMENT ET LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	39
6.1.	L'ORGANISATION DU SERVICE RESSOURCES HUMAINES.....	39
6.2.	L'EVOLUTION DES EFFECTIFS.....	40
6.3.	L'EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE.....	43
6.4.	LES TRANSFERTS DE PERSONNEL.....	45
6.5.	LES CONVENTIONS CROISEES DE MISE A DISPOSITION ENTRANTES ET SORTANTES DE PERSONNELS.....	46
6.6.	LES SITUATIONS DE CUMUL D'EMPLOIS PUBLIC ET PRIVE	52
6.7.	LES DIFFICULTES PROPRES A QUELQUES POSITIONS ADMINISTRATIVES PARTICULIERES	54
7.	LA FIABILITE DES COMPTES.....	58
7.1.	UNE ADMINISTRATION LACUNAIRE	58
7.2.	LES APPORTS ET LE BILAN D'OUVERTURE DE L'EPCC AU 1ER JANVIER 2008	58
7.3.	LE RESPECT DES GRANDS PRINCIPES COMPTABLES	59
7.4.	LA SINCERITE DES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES : LA TAXE SUR LES SALAIRES	62
7.5.	CONCLUSION	64
8.	LA SITUATION FINANCIERE DE L'EPCC.....	65
8.1.	L'ANALYSE FINANCIERE	65
8.2.	LA STRUCTURE FINANCIERE DE L'ETABLISSEMENT	71
8.3.	CONCLUSION SUR LA SITUATION FINANCIERE DE L'EPCC	74
9.	UNE TENTATIVE DE BILAN	76



SYNTHESE

Un arrêté préfectoral du 21 décembre 2007 a créé l'établissement public de coopération culturelle de l'Yonne (EPCC).

Ses membres fondateurs sont le département et la ville d'Auxerre. Il a pour mission, sans que l'Etat y participe, de structurer et coordonner une politique départementale portée par un réseau actif de partenaires associatifs, communaux et intercommunaux. Cette politique publique s'est développée dans un département rural, étendu, à la démographie stagnante (342 463 habitants en 2011) et dont la plus grande ville, Auxerre, ne rassemble que 35 460 habitants (80 000 habitants sur l'aire urbaine en 2011).

C'est une politique volontariste et ambitieuse que les élus ont voulu porter. C'est au regard de ces enjeux qu'il convient d'apprécier les objectifs, les moyens et les résultats de cette démarche.

L'établissement, doté d'un budget de 3,8M € en 2013, doit dans ce cadre :

- porter juridiquement le conservatoire à rayonnement départemental (CRD) ;
- apporter un concours, coordonner et mettre en cohérence les initiatives départementales concernant l'enseignement de la musique et de la danse.

En 2008, c'est un élu du département, cette collectivité étant l'initiatrice du schéma départemental de la musique, qui assure la présidence de l'établissement, la ville d'Auxerre assurant la vice-présidence. L'EPCC s'est installé dans un immeuble d'Auxerre (La Cité des musiques) regroupant sur un site unique divers organismes dont le conservatoire, les associations que sont le jazz club, Service Compris (déléataire de la ville pour l'exploitation de la scène de musiques actuelles le Silex), la Fenice, le Centre de gestion des enseignants de la musique et de la danse (CGEMD), l'Association départementale pour le développement et l'initiative de la musique (ADDIM)...

Le positionnement du directeur de l'EPCC illustre cette démarche. Le projet qu'il personnifiait a convaincu les collectivités publiques de le considérer comme l'unique interlocuteur et de lui confier, sous des modalités juridiques et conventionnelles diverses, des prérogatives importantes. La direction de l'EPCC lui a été confiée au prix d'une méconnaissance des règles les plus habituelles de la gestion des ressources humaines et du principe d'égal accès aux emplois publics, lui assurant une rémunération disproportionnée. En confiant la responsabilité de l'établissement à son promoteur, les fondateurs ont postulé qu'il disposait des compétences pédagogiques, managériales et administratives nécessaires.

Pourtant, la mise en place de l'EPCC a rapidement débouché sur une triple crise :

- De croissance : l'EPCC a notamment repris la gestion du conservatoire sans anticiper les conséquences de cette évolution institutionnelle.
- De soutenabilité : le statut d'établissement public administratif, l'intégration de nombreux salariés de droit privé, des relations croisées, avec plusieurs satellites et l'assujettissement fiscal d'une masse salariale croissante ont eu de lourdes implications juridiques et financières.
- De gouvernance : le directeur dirigeait en effet par ailleurs un réseau dense de structures, partenaires ou prestataires de l'établissement. Il a démissionné à mi-mandat et un ordonnateur intérimaire lui a succédé.

Le président du conseil d'administration, M. Pierre Bordier, sénateur, vice-président du conseil général a démissionné le 4 novembre 2011. Il a été remplacé par M. Patrick Gendraud, vice-président du conseil général qui a démissionné à son tour le 11 juillet 2013. Avec l'élection de M. Michel Morineau, adjoint au maire, la ville d'Auxerre a assuré la gestion de l'établissement et la gestion durant la crise qui a abouti à sa dissolution, après l'intervention de plusieurs audits.

Dans ce contexte, la situation financière de l'EPCC est caractérisée par :

- Une extrême dépendance aux ressources externes – subventions d'exploitation - par ailleurs non actualisées et des charges dynamiques présentant une très forte inertie ;
- Des ressources propres faibles et stagnantes – la structure tarifaire étant figée - et des prestations de service pour compte de tiers mal suivies et remboursées ;
- Des charges très majoritairement composées de frais de personnel et dépenses liées (déplacements, accompagnement social) résultant d'un périmètre croissant et non maîtrisé ;
- Un équilibre précaire dès l'origine de l'établissement qui n'était pas viable sans l'attribution de subventions exceptionnelles renouvelées par ses fondateurs.

Au final, alors que de très importants moyens financiers (estimés à près de 21 M€ pour le seul EPCC sans compter les aides directes ou exceptionnelles versées à l'ADDIM, au CGEMD et aux écoles communales et associatives de musique par le département) et humains ont été engagés entre 2008 et 2013 par les fondateurs de l'EPCC, la dissolution de l'établissement public apparait comme un échec important et une perte de moyens publics considérable.

Pour l'heure, si un arrêté de dissolution de l'EPCC a été pris par le préfet de l'Yonne le 31 décembre 2013, il reste que des dépenses et quelques charges de l'établissement n'ont pas été réalisées et que l'établissement devra établir un budget pour 2014 afin d'y pourvoir et de permettre la clôture définitive des comptes.

--o0o--

1. L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE DANS L'YONNE

1.1. Les collectivités locales sont des acteurs essentiels de l'éducation artistique

L'article L 216-2 du code de l'éducation prévoit l'articulation des interventions locales en matière d'éducation artistique : « *Les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique dispensent un enseignement initial, sanctionné par des certificats d'études, qui assure l'éveil, l'initiation, puis l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome..... Ces établissements relèvent de l'initiative et de la responsabilité des collectivités territoriales ... Les communes et leurs groupements organisent et financent les missions d'enseignement initial et d'éducation artistique de ces établissements. Le département adopte, ..., un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique..... La région organise et finance, dans le cadre du contrat de plan visé à l'article L. 214-13, le cycle d'enseignement professionnel initial. L'État procède au classement des établissements en catégories correspondant à leurs missions et à leur rayonnement régional, départemental, intercommunal ou communal... »*

L'arrêté du ministre de la culture et de la communication en date du 15 décembre 2006, organisant le classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, leur assigne différentes missions obligatoires :

« Article 2 : *En outre, les établissements doivent, en cohérence avec le schéma départemental de développement des enseignements artistiques*

- *établir un projet d'établissement ; ce document, ..., présente les choix pédagogiques, artistiques et culturels ainsi que le plan pluriannuel de réalisation...;*
- *s'inscrire dans une organisation territoriale de l'enseignement artistique, qui favorise notamment l'égalité d'accès des usagers, la concertation pédagogique et la mise en œuvre de projets pédagogiques et artistiques concertés ;*
- *fonctionner en réseau, notamment par le moyen de conventions passées avec d'autres établissements classés ou reconnus ou toute personne morale de droit public ou de droit privé exerçant une mission d'enseignement, de création ou de diffusion ».*

« Article 3 : *Les missions communes aux trois catégories d'établissement sont les suivantes : 1° Des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus..... ; 2° Des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire..... ; 3° Des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté...».*

En application de l'article 5 « *Sont classés conservatoires à rayonnement départemental les établissements qui réunissent les conditions suivantes :*

- *Assurer, dans l'aire de rayonnement départemental, les missions prévues aux articles 2 et 3. A ce titre, ils ont vocation à mettre en place, dans le cadre de projets pédagogiques et artistiques ouverts aux publics du département et dans les domaines du répertoire et de la création, des résidences d'artistes, des ensembles instrumentaux et des orchestres, des ensembles vocaux, des chorales, des pratiques chorégraphiques et théâtrales ; outre les missions des conservatoires prévues à l'article 4, dispenser ou garantir l'enseignement d'au moins deux spécialités, dans les deux premiers cycles du cursus et le troisième cycle de formation des amateurs.*

- Assurer ou garantir le cycle d'enseignement professionnel initial, lorsque la spécialité musique ou la spécialité danse est retenue. Pour l'art dramatique, la mise en place du cycle d'enseignement professionnel initial est facultative.
- Constituer un lieu de ressource pour les plans départementaux et régionaux de formation continue des enseignants... ».

Ce contexte légal et réglementaire a structuré les évolutions de l'enseignement musical dans l'Yonne pendant la période sous revue.

1.2. Une politique départementale affirmée, des étapes successives

L'article 4 des statuts de l'EPCC de l'Yonne prévoit ses missions : « Dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre, l'établissement public de coopération culturelle de l'Yonne a pour mission :

- de constituer le support juridique du Conservatoire à rayonnement départemental de l'Yonne tel que défini par le décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 ;
- d'apporter son concours, de coordonner et de mettre en cohérence l'ensemble des initiatives prises sur le territoire du département de l'Yonne dans les domaines de l'enseignement spécialisé de la musique, de la danse et du théâtre. »

Sous l'impulsion de l'Etat (DRAC) et du conseil général, sur la base d'un diagnostic départemental réalisé en 1989 a été créée l'association départementale pour le développement et l'initiative de la musique (ADDIM). Elle a initié un réseau d'enseignement musical répondant « aux besoins de la population et développant les pratiques amateurs ».

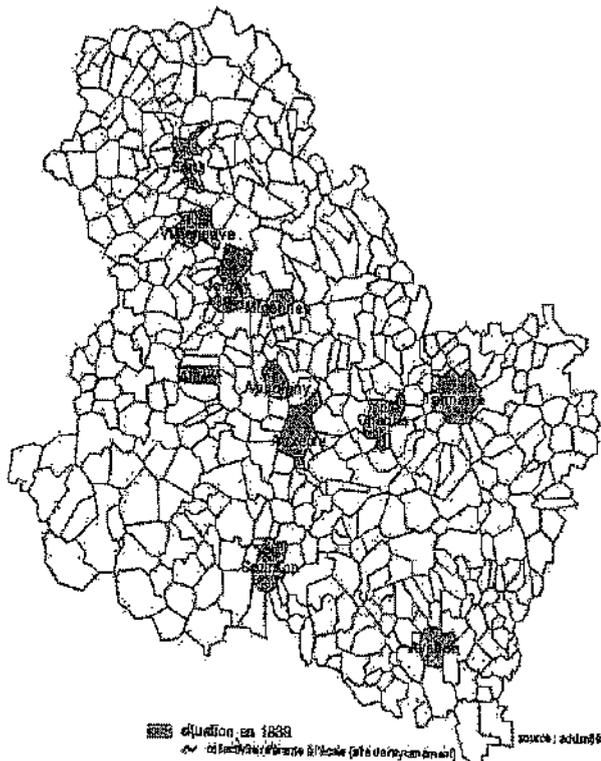
Cette démarche est formalisée dès 1993 par un « plan départemental de rayonnement musical », ensuite actualisé périodiquement qui proposait la création, l'accompagnement et la mise en réseau d'écoles de musiques (puis danse et théâtre) associatives ou communales et avait pour ambition « de permettre à chaque habitant d'accéder dans son canton à au moins un atelier régulier de pratique musicale et chorégraphique collective, délivrant un enseignement du premier cycle dans un cadre pédagogique complet » (cuivre, bois, voix, cordes, danse classique et contemporaine, rock et jazz).

Si l'ADDIM assurait une fonction d'ensemblier et de coordination, une autre association, le centre de gestion des enseignants de la musique et de la danse (CGEMD), créé en 1993, mutualisait la gestion des enseignants mis à disposition des écoles locales.

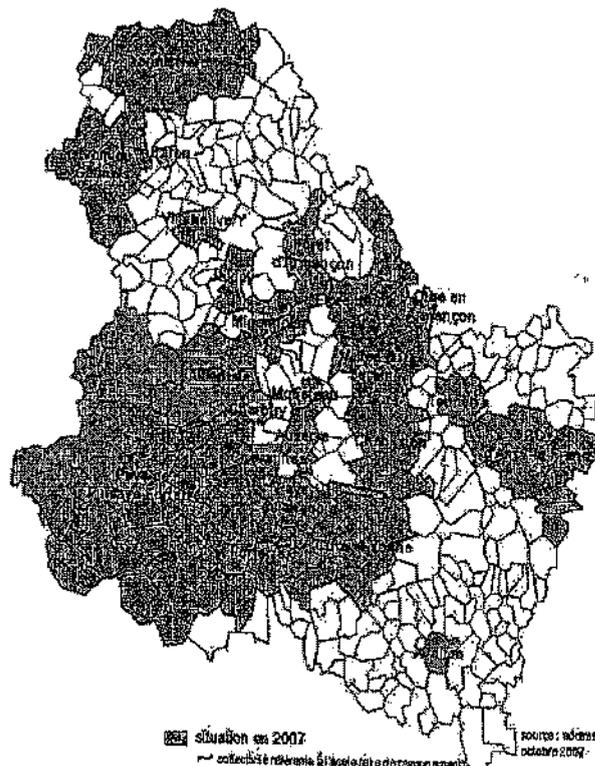
L'intégration du Conservatoire d'Auxerre à ce dispositif fut plus tardive : L'ADDIM et son directeur, M. Patrick BACOT, furent missionnés par la ville en 2003 pour refonder le conservatoire et sa relation avec le réseau départemental et étudier un regroupement à « la cité des musiques ».

Au terme de cette évolution, la chambre a observé que la démarche engagée dès 1989 pour développer et structurer l'enseignement musical dans l'Yonne avait eu un impact significatif en termes de couverture du territoire et de densification de l'offre comme l'établissent les cartes ci-dessous (source SDDEA Conseil général 2007) identifiant 24 écoles de musiques locales, soit 8 associations communales, 5 régies municipales et 11 régies intercommunales.

Les écoles de musique
1^{er} janvier 1989
(année de création de l'addim89)



Les écoles de musique, danse et théâtre
(au sein du réseau départemental labellisé)
octobre 2007



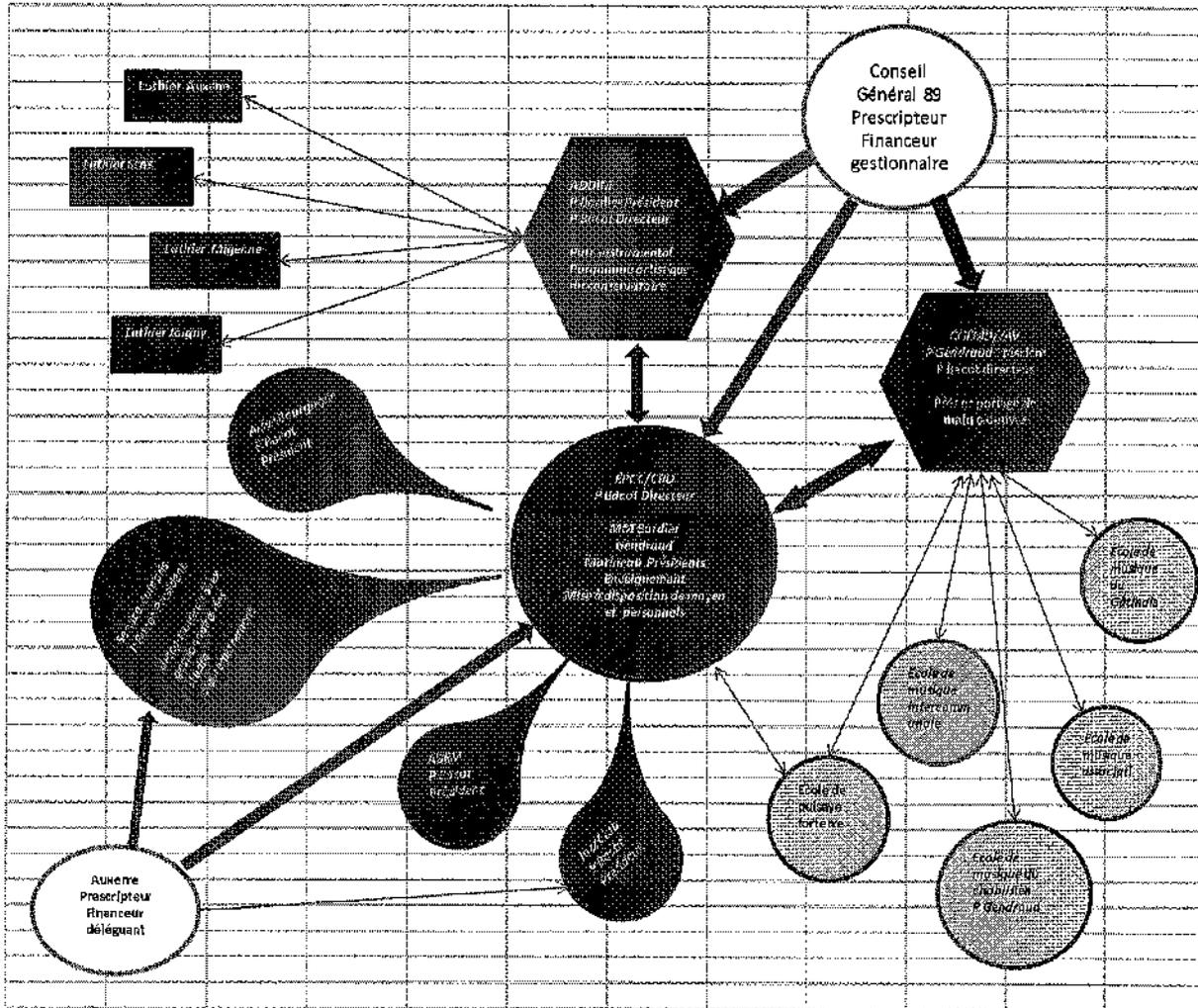
Le réseau qui irrigue la totalité du territoire icaunais est incontestablement un atout pour le département de l'Yonne et sa population, l'EPCC via la « cité des musiques » a concentré les acteurs départementaux et leur gestion.

	Éducation artistique intercommunale			Création Production Diffusion		
	EPCC	ADDIM89	EPBEMDPAV	Jazz club	Service conseils à l'EPX et à l'OSIP	La Fehide
Nature juridique	établissement public administratif	association	association	association	association et délégataire	association en résidence
Objet statutaire	enseignement coordination mise en réseau	développement de la musique et mutualisation	mise à disposition de salariés de droit privé	diffusion JAZZ et concerts	diffusion musique actuelle et concerts	
Responsable des locaux	EPCC	EPCC	EPCC	-	-	EPCC
Statut Personnel	droit public	droit privé	droit privé	droit privé	droit privé	
Direction	P Bacot	P Bacot	P Bacot			
Président	Bordier/Gendraud/Morineau	Bordier	Gendraud/Husser	P Bacot	P Bacot	P Bacot (administrateur)

Source Rapport Equation 2011 - Etat récapitulatif de structures présentes dans les locaux de l'EPCC

L'organisation départementale s'appuie sur un cumul de mandats publics et sociaux, de représentations, de fonctions et d'emplois qui permet aux élus, au directeur général de l'EPCC et à ses proches collaborateurs de maîtriser toute démarche pédagogique artistique et créative dans le département.

La chambre observe que l'organisation déployée et rassemblée pour l'essentiel autour du concept de « cité des musiques » pouvait se synthétiser de 2008 à début 2013 comme suit, s'agissant des organismes liés de fait ou de droit à l'EPCC :



Ces liens multiples étaient source de fragilité financière pour l'ensemble du réseau et de risques juridiques pour les décideurs et gestionnaires publics. En effet, le lien privilégié existant entre les maires des communes sièges des écoles communales, les conseillers généraux et les associations dépendantes qui assuraient le portage du réseau départemental a accompagné le développement de ce réseau notamment sur le plan financier mais sans capacité réelle le maîtriser.



2. LA CREATION ET LA MISE EN PLACE DE L'EPCC

L'article L. 1412-3 du code général des collectivités territoriales autorise les collectivités territoriales, leurs établissements publics, les EPCI et les syndicats mixtes « à *individualiser la gestion d'un service public culturel relevant de leur compétence par la création d'un EPCC...* » sans participation de l'Etat. C'est le cas de l'espèce, même si l'Etat (DRAC) via son pouvoir de labellisation et l'attribution d'aides toutefois marginales et décroissantes, a gardé un rôle important. C'est dans ce contexte juridique qu'a été créé l'EPCC de l'Yonne qui disposait ainsi d'un cadre d'ensemble complet, auquel il s'est fidèlement référé.

2.1. L'initiative d'une coopération culturelle

L'initiative d'une coopération culturelle appartient, aux termes de l'article L. 1431-2 du CGCT, aux collectivités intéressées « ... *exprimées par des délibérations concordantes de leurs conseils ou de leur organes délibérants...* ». Au vu de ces délibérations, il revient au préfet de prendre un arrêté de création et d'approuver les statuts proposés.

- Par délibération du 01/10/2007, le conseil général a décidé « *d'adopter les statuts de l'établissement public de coopération culturelle ...* » et désigné ses représentants au conseil d'administration.
- Par délibération du 25/10/2007, visant une « *étude de faisabilité commencée en janvier 2005* » le conseil municipal d'Auxerre a approuvé la création d'un établissement public administratif « *garant d'un partenariat original et renforcé dans le domaine culturel ...et permettant de poursuivre ...la démarche entreprise ...de démocratisation de l'accès à la culture* ». La délibération précise que l'arrêté préfectoral créant l'EPCC comportera « *outre les statuts, la nature des moyens apportés par chaque collectivité et les modalités de transfert des personnels* ». Elle précise aussi que « *les conditions de mise à disposition des biens, meubles et immeubles et du maintien ou non des prestations assurées par la ville sont définies par les statuts joints ou feront l'objet de convention* ».
- Par arrêté du 21/12/2007, le préfet crée l'EPCC à la date du 01/01/2008 et approuve les statuts annexés. L'article 5 précise que « *les modalités de répartition des charges d'investissement et de fonctionnement, de mise à disposition des biens meubles et immeubles, produits apports et contributions, ainsi que les dispositions en matière de personnels sont fixées conformément aux statuts ci annexés...* ».

Plusieurs irrégularités sont à noter dès la création de l'EPCC :

- Si les statuts sont là, les annexes évoquées par les délibérations créant l'EPCC ne sont pas jointes à l'arrêté du préfet.
- Deux versions des statuts ont été successivement délibérées par la ville d'Auxerre : les dispositions relatives aux personnels adoptées par le conseil municipal d'Auxerre le 20 décembre 2007, la veille de l'arrêté préfectoral approuvant les statuts, ne sont pas celles retenues par la délibération du conseil général le 1er octobre 2007.
- Il n'a enfin pas été produit de délibération modificative du conseil général se prononçant sur la version statutaire annexée à l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2007.

La Chambre observe que du fait de ces approximations, dès l'origine une ambiguïté existait sur les financements attribués, les moyens transférés et l'occupation des locaux attribués à l'EPCC.

2.2. L'existence et la qualité des études de faisabilité et des mesures préparatoires

Le recours à l'EPCC, outil nouveau, souple et peu connu, mis en place par la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, aurait dû inciter l'ensemble des partenaires à adopter une démarche prudente. Or aucune étude de fond sur les implications du régime juridique de l'EPCC, aucune analyse du régime fiscal applicable et ses conséquences, aucune prospective budgétaire de moyen terme, aucune projection financière et juridique des transferts de personnels et de moyens n'ont été réalisées alors même qu'un des objectifs de ce nouveau dispositif était la dissolution des associations dans lesquelles le département était fortement engagé et le transfert de leurs missions à l'EPCC.

Cette absence d'étude de faisabilité approfondie aura trois conséquences majeures :

- la concertation préalable sur le projet, tant vis à vis des agents, enseignants et administratifs, que des usagers et parents d'élèves, a été réduite et peu transparente ;
- de multiples conventions de mise à disposition de personnels ont chaque année fragilisé la situation financière et la gestion de l'établissement ;
- le litige fiscal né de l'assujettissement d'une masse salariale croissante à la taxe sur les salaires, n'a pas été géré de façon appropriée.

La chambre observe que le recours à l'EPCC support d'une politique publique ambitieuse, sans projection suffisante au-delà du premier exercice budgétaire s'est accompagné d'un pilotage par le conseil d'administration et l'ordonnateur caractérisé par une gestion au jour le jour.

La juridiction constate qu'à sa dissolution après six exercices, l'EPCC ne disposait toujours pas de projet d'établissement, d'organigramme fonctionnel, de fiches de postes, de règlement intérieur, de règlement du conservatoire, de politique tarifaire ou de règlement des études...

2.3. Le choix du régime juridique applicable

Aux termes de l'article L. 1431-1 du CGCT, les EPCC « *sont des établissements publics à caractère administratif ou industriel et commercial, selon l'objet de leur activité et les nécessités de leur gestion* ». L'article R. 1431-2 prévoit que « *les statuts de l'EPCC définissent les missions de l'établissement, son caractère administratif ou industriel et commercial, ses règles d'organisation et de fonctionnement ...* ».

De toute évidence l'EPCC de l'Yonne, dont l'article 1^{er} des statuts prévoit qu'il est « *...un établissement public de coopération culturelle à caractère administratif..* » qui « *dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre* » est à 94 % financé par des fonds publics et qui doit : « *constituer le support juridique du conservatoire à rayonnement départemental...* », est un établissement public administratif au regard des textes.

Dès lors le régime juridique applicable est public, le domaine affecté au service relève de la domanialité publique, la comptabilité publique est applicable, en l'espèce la M14, et le personnel relève du statut général de la fonction publique.



3. LA GOUVERNANCE DE L'EPCC ET LES ATTRIBUTIONS RESPECTIVES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR

Selon l'article L. 1431-3 du CGCT, « *L'établissement public de coopération culturelle est administré par un conseil d'administration et son président. Il est dirigé par un directeur* ». Les articles R.1431-7, 8 et 13 précisent ces modalités d'organisation.

3.1. Le conseil d'administration dispose des attributions classiques d'une assemblée délibérante

- Il détermine les orientations générales de la politique de l'établissement ;
- Il approuve le budget et en contrôle l'exécution ;
- Il approuve les créations, modifications et suppressions d'emplois permanents ;
- Il approuve les conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés publics ;
- Il approuve le règlement intérieur de l'établissement.

Sur la période, le conseil d'administration de l'EPCC a été composé de 14 administrateurs avec voix délibérative, de la façon suivante :

délibérations	Conseil général 3 T+3 S (six ans)	Ville d'Auxerre 3 T+3 S (six ans)	2 personnalités qualifiées (trois ans)	2 représentants du personnel	2 représentants des élèves	Observations
2008-1 21/01/2008	<u>Pierre Bordier</u> Patrick Gendraud Jean Noël Loury Bruno Gervier	Jean Paul Rousseau Mélanie Antier Philippe Aussavy Didier Michel	Romain Didier Gérard Brun	-	-	
2008/10 16/05/2008 2008-17 13/06/2008	<u>Pierre Bordier</u> Patrick Gendraud Jean Noël Loury Bruno Gervier	Michel Morineau Jean Paul Rousseau Guy Paris Didier Michel	Romain Didier Gérard Brun	Gaëlle Robert François Arnold	Martine Faure Joël Henrion	
2011-10 2011-11 24/06/2011	<u>Pierre Bordier</u> Patrick Gendraud Michel Pellerin Jacques Parcheminier	Michel Morineau Jean Paul Rousseau Guy Paris Didier Michel		Gaëlle Robert François Arnold	Ove Rasmussen Martine Faure	démission Bordier le 24/06/11 élection Gendraud le 04/11
26/06/12				Gaëlle Robert Thierry Dramard		
2011-23 04/11/2011	<u>Patrick Gendraud</u> Michel Courtois Michel Pellerin Jacques Parcheminier		Gérard Brun Jean Tubery			démission Gendraud le 23/06/2013
12/12/2012		Michel Morineau Jean Paul Rousseau Guy Paris Didier Michel		Gaëlle Robert Annick Becquet		
2013-23 et 23 bis 11/07/2013	Patrick Gendraud Michel Courtois Michel Pellerin Jacques Parcheminier	<u>Michel Morineau</u> Jacques Hojlo Guy Paris Didier Michel		Gaëlle Robert Annick Becquet	Emmanuelle Bardos Ove Rasmussen	élection M Morineau le 11/07/13

Le conseil d'administration a été installé le 21 janvier 2008. Il s'est réuni 32 fois entre 2008 et 2013 et de façon soutenue au rythme de la crise qui s'est rapidement enclenchée :

Nombre	2008	2009	2010	2011	2012	2013	totaux
réunions du CA	5	3	3	3	6	12	32
délibérations prises	42	21	23	29	28	44	187

L'ensemble des séances a fait l'objet de comptes rendus circonstanciés et exhaustifs exposant clairement, notamment à partir de 2012, les questions et débats portés par les administrateurs.

La Chambre relève que sur cette période :

- M. Pierre Bordier, Sénateur, conseiller général de Saint-Fargeau, président du 21 janvier 2008 au 24 juin 2011, cumule ses fonctions de président de l'EPCC avec celle de président de l'ADDIM ;
- M. Patrick Gendraud, vice-président du conseil général, maire de Chablis, président du 4 novembre 2011 au 23 juin 2013, cumule ses fonctions à l'EPCC avec celle de président du CGEMD ;

Certes, le président du conseil d'administration n'a de compétences que résiduelles et l'article R. 1431-8 du CGCT précise qu'il se borne à convoquer et présider le conseil d'administration dont il fixe l'ordre du jour. Il dispose néanmoins d'un pouvoir propre important en recrutant et nommant aux emplois ouverts au budget.

Néanmoins, le fait marquant du mandat des trois présidents successifs est le constat de leur immixtion constante dans les fonctions de l'ordonnateur.

3.2. Le recrutement et la nomination du directeur : de nombreuses anomalies

3.2.1. Un recrutement irrégulier

La nomination du directeur est un des pouvoirs du président de l'EPCC, encadrée (L. 1431-5 et R. 1431-10) par un appel public à candidature, assortie d'un « *cahier des charges* » aux termes duquel les « *personnes publiques membres de l'EPCC arrêtent la liste des candidats* » au vu de leurs projets d'orientation artistique, culturelle ou pédagogique. Le conseil d'administration propose ensuite le meilleur candidat à la décision du président qui le nomme pour un mandat de trois à cinq ans, renouvelable par période de trois ans et assorti d'un contrat de même durée.

L'arrêté ministériel du 27 février 2008 impose aux candidats à des fonctions de direction dans les établissements d'enseignement artistique de musique, danse ou art dramatique de répondre à des conditions de diplôme ou d'appartenance à un corps et à un grade de fonctionnaires.

Mais, en sa qualité de « *directeur de l'école de musique d'Auxerre* », directeur salarié de l'ADDIM et de directeur salarié du CDGE, M. Bacot se trouvait dans la situation prévue par l'article 6 de la loi du 22 juin 2006 qui prévoit que quand « *... l'activité d'une personne morale unique... est transférée et reprise par un EPCC, son directeur est maintenu dans ses fonctions. Au sein du nouvel établissement jusqu'à la fin de son mandat en cours. Dans le cas où le directeur ne disposerait pas d'un tel mandat, il lui est proposé d'accomplir un mandat de trois ans au sein du nouvel établissement... Lorsque le directeur est titulaire d'un contrat, le nouveau contrat proposé reprend alors les clauses substantielles. En cas de refus l'établissement procède à son licenciement* ».

Le recours à un contrat temporaire n'avait donc aucune raison d'être. Il convenait de mettre en œuvre le transfert contractuel prévu tant par les textes (Code du travail, CGCT) que les statuts de l'EPCC approuvés (article 21).

Ces dispositions ont été méconnues. Le recrutement du directeur général, employé de la ville d'Auxerre en qualité de directeur intérimaire du conservatoire dont l'EPCC devenait la structure porteuse, et par ailleurs directeur de l'ADDIM et directeur du CGEMD ne s'est inscrit dans aucune des dispositions susvisées.

3.2.1.1. Le recrutement de M. Bacot en qualité de directeur de l'EPCC s'appuie sur deux délibérations exécutoires et deux contrats de directeur intérimaire avant son recrutement définitif.

Formellement, le recours à deux contrats « transitoires » d'un an, puis trois mois, fondés sur l'article 3 alinéa 1er de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, a pour conséquence d'écarter le dispositif dérogatoire d'intégration directe bénéficiant au seul premier recrutement.

	Date du contrat	Durée du contrat	Date d'effet	Durée hebdo	Grade annoncé	IB	INM RI	Observations
1	31/01/2008	12 mois	01/02/2008	35h	Directeur territorial d'établissement artistique	1015	821	Délibération 2008/05 contrat Exécutoire le 14/02/08
2	02/04/2009	3 mois	01/02/2009	35h	Directeur territorial d'établissement artistique	1015	821	Délibération 2009/02 contrat Exécutoire le 03/04/09
3	11/05/2009	5 ans	01/05/2009	38h35	Directeur général	HE G-1	1501	Délibération 2009/02 contrat Exécutoire le 12/05/09
3 bis	Avenant n°1 03/12/2009	-	01/11/2009	-	-	HEB2		Délibération 2009-17 Avenant Exécutoire le 04/12/2009

La chambre observe que seul le contrat du 01/05/2009 a été transmis au centre départemental de gestion des personnels territoriaux (CDG 89) conformément à l'article 23-1 du statut général.

Enfin, tous les contrats du directeur de l'EPCC ont pris effet rétroactivement, ce que la jurisprudence administrative sanctionne avec constance¹.

La chambre considère que ce processus de recrutement était d'emblée inéquitable pour les éventuels candidats compte tenu de l'installation anticipée du directeur :

- dès décembre 2007, le schéma départemental d'enseignement de la musique et de la danse, présentait M. Bacot comme directeur de l'EPCC ;
- un contrat d'un an a été signé dès le jeudi 31 janvier 2008 au profit de M. Bacot, exécutoire le 14 février 2008 ;
- l'avis de vacance lié à l'ouverture du poste de directeur, établi par l'EPCC le 12 février 2008, n'a été publié par le CDG 89 que le 21 avril 2008 ;
- le 02 avril 2009, un deuxième contrat, de 3 mois, est attribué à M. Bacot, rétroactif au 1^{er} février ;
- le 11 mai 2009, en application des délibérations du 21 février 2008 et du 16 mars 2009, un dernier contrat, de 5 ans, rétroactif au 1^{er} mai et exécutoire le 12 mai 2009, est accordé à M. Bacot, pour un traitement fixé à l'indice majoré 1501 HEG 1.

¹ *Rétroactivité CE 10/02/1995 Royer rec 78545 78546 ; effet antérieur à la transmission au préfet CAA Paris 13/10/2009 préfet val de Marne rec 95 PA01549.*

3.2.1.2. L'expérience et les diplômes requis pour diriger l'EPCC

Aux termes de l'article 2 du décret n°91-855 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique « *les directeurs de 1ère catégorie exercent ... dans les conservatoires à rayonnement régional et les établissements d'art plastique habilités à délivrer un enseignement conduisant à un diplôme d'Etat...* ».

- *En surclassant le poste du directeur en première catégorie, l'EPCC s'est écarté du texte réservant ce niveau aux conservatoires à rayonnement régional.*

Il a également permis un classement indiciaire au dernier échelon de la première catégorie, équivalant à 24,5 ans d'ancienneté en 1ère catégorie à l'avancement minimum, alors que l'accès à la 1ère catégorie suppose une carrière préalable en 2ème catégorie. Le directeur a donc bénéficié d'un avantage de carrière auquel son expérience professionnelle, sa formation et ses diplômes, l'importance de l'établissement à diriger ne lui donnaient pas accès.

L'article 2 de l'arrêté ministériel du 27 février 2008 susvisé précise en effet les diplômes requis pour assurer ces fonctions de direction, supérieurs au DEUG de musicologie dont est titulaire M Bacot : « *diplôme sanctionnant 5 années d'études supérieures en danse, musique ou art dramatique/ soit un diplôme étranger de même niveau homologué/ soit le **certificat d'aptitude aux fonctions de directeur** des écoles nationales de musique/certificat d'aptitude aux fonctions de professeur chargé de direction des écoles territoriales de musique....* »

Il n'est pas acquis, que la mission de coordination et mise en réseau, aspect classique des fonctions d'un gestionnaire local, suffisent à conférer à la direction de l'EPCC une importance particulière.

- La motivation de ce contrat temporaire modifiée n'apparaît pas plus régulière :

Il vise l'article 3 al 1er² de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée « Article 3.

(1) *Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 ne peuvent recruter des agents non titulaires pour occuper des emplois permanents que pour assurer le remplacement momentané de titulaires autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé de maladie, d'un congé de maternité ou d'un congé parental, ou de l'accomplissement du service national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux, ou pour faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an à la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la présente loi.*

(2) *Ces collectivités et établissements peuvent, en outre, recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois et conclure pour une durée maximale de trois mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel, des contrats pour faire face à un besoin occasionnel.*

(3) *Par dérogation au principe énoncé à l'article 3 du titre Ier du statut général, des emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels dans les cas suivants :*

- (4) 1° *Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;*
- (5) 2° *Pour les emplois du niveau de la catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient.*

² Dans sa version en vigueur au 21 février 2007 au 7 août 2009 et avant la refonte de l'article 3 par la loi n°2012-347 du 12/03/2012.

Les agents recrutés conformément aux quatrième, cinquième et sixième alinéas sont engagés par des contrats à durée déterminée, d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables, par reconduction expresse. ».

La délibération précitée, du 21 janvier 2008, vise le cadre d'emploi de directeur territorial d'établissement d'enseignement artistique sans se prononcer sur la catégorie. Elle précise que l'emploi peut être pourvu par un non titulaire, conformément à l'article 3-2° du texte alors en vigueur et en conséquence décide « ...devant la nécessité absolue d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement, il convient dès à présent de prévoir le recrutement d'un agent non titulaire afin d'occuper l'emploi permanent de directeur ».

La Chambre considère que la situation de l'EPCC ne présentait pas de spécificités telles que le recrutement précipité de M. Bacot en qualité d'agent contractuel de haut niveau s'imposait.

En tout état de cause, le caractère tardif du recrutement du directeur doit être souligné. Il aurait été nécessaire de le recruter par anticipation, après une véritable réflexion sur son profil, dans le cadre de la réglementation applicable à la fonction publique territoriale.

3.2.1.3. Un dispositif visant à éviter ou évincer d'autres candidatures

La chambre considère que le processus retenu au sein de l'EPCC pour recruter M. Bacot était irrégulier et en outre inéquitable pour les éventuels candidats compte tenu des modalités de publicité constatées.

- Les agents non titulaires recrutés sur un emploi permanent obéissent aux mêmes conditions d'accès aux emplois publics que les fonctionnaires. Il s'agit pour l'essentiel d'une publicité adaptée pour permettre aux candidats de se présenter.

Dès qu'un emploi est créé ou devient vacant, le centre de gestion des personnels, informé par l'autorité territoriale doit assurer la publicité nécessaire³, y compris si la vacance résulte du terme d'un contrat, sous peine d'illégalité du recrutement opéré⁴ avant éventuel renouvellement de l'engagement du non titulaire⁵.

Dans deux des contrats sur trois cette publicité n'a pas été effectuée. Il s'agit du premier contrat d'un an, à compter du 14 février 2008 et du deuxième contrat, de 3 mois, à compter du 1^{er} février 2009, signé le 2 avril 2009.

En fait, il s'agissait pour l'EPCC d'un dispositif provisoire dont l'articulation avec un dispositif pérenne est critiquable.

³ (art. 41 loi n°84-53 du 26 janv 1984)

⁴ Sur le fondement de l'article 46 de la loi du 2 mars 1982 le préfet peut demander au tribunal administratif l'annulation pour excès de pouvoir d'un contrat conclu par le département, même si ce contrat n'est pas soumis à l'obligation de transmission prévue à l'article 45 de la même loi. Les dispositions de l'article 41 de la loi du 26 janvier 1984 prescrivant que lorsqu'un emploi est créé ou devient vacant l'autorité territoriale en informe le centre de gestion compétent qui assure la publicité de cette création ou de cette vacance s'appliquent alors même que la collectivité entend pourvoir l'emploi par le recrutement d'un agent contractuel. Annulation sur déféré préfectoral d'un contrat conclu sans que le centre de gestion ait été informé de la vacance de l'emploi. (CE 14 mars 1997 n°143800)

⁵ (quest. écr. S n°12391 du 26 nov. 1998)

- Le seul véritable appel à candidature a été organisé de telle manière que les conditions de délais, de publication et de réponse étaient dissuasives.

L'avis de vacance lié à l'ouverture du poste de directeur, établie par l'EPCC le 12 février 2008, n'a été publié par le CDG 89 que le 21 avril 2008. Il fixe une date de candidature au 31 mai 2008 pour une prise de poste au 1^{er} juin 2008. Ce délai de cinq semaines était insuffisant pour apparaître raisonnable⁶, et irréaliste s'agissant d'une prise de fonction prévue le lendemain du jour de la sélection des candidats.

➤ Un contrat définitif qui n'est pas conforme à l'appel à candidatures

Le contrat signé le 11 mai 2009 fait référence à la délibération du 21 février 2008, tout en visant également celle du 16 mars 2009.

C'est un contrat de 5 ans, rétroactif au 1er mai et exécutoire le 12 mai 2009, accordé pour une durée hebdomadaire de travail de 38h35 mn et un traitement fixé à l'indice majoré 1501 HEG 1.

La chambre observe que ni la rémunération ni la durée du travail ne sont conformes à l'avis de publicité diffusé par le centre de gestion le 24 avril 2008 sous la référence 13143 et qu'aucune publicité rectificative n'a été faite entre le 31 mai 2008 et le 11 mai 2009, soit durant un an.

Au demeurant, aucune trace d'une candidature de M. Bacot avant le 31/05/2008 n'a été produite. Il n'a candidaté ni dans les délais, ni dans les formes prévues sur le poste ouvert⁷ qui lui sera finalement attribué à des conditions différentes de celles ayant fait l'objet de l'avis publié.

3.2.1.4. Il apparaît que M. Bacot est directement intervenu pour qu'aucune candidature concurrente ne soit examinée par le conseil d'administration.

La chambre considère que ce processus a été inéquitable pour les éventuels candidats compte tenu des modalités de publicité constatées et de l'installation anticipée du directeur.

De façon très convenue, le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 16/03/2009 ayant examiné sa candidature mentionne la difficulté, faute d'autres postulants, à comparer les qualités du candidat unique. La délibération 2009-02 mentionne d'ailleurs « *qu'à l'issue de la consultation régulièrement organisée, ...une seule candidature, conforme au cahier des charges a été déposée..* ». Or, ni le « *cahier des charges* » évoqué, ni même la candidature formalisée de M. Bacot n'ont été produits. En revanche, il résulte de l'instruction qu'une autre candidature avait été produite le 29 mai 2008 dans la forme et dans les délais fixés par l'avis de publicité effectué le 24 avril 2008 par le CDG 89.

Cette candidature a été écartée.... par M. Bacot en qualité « *de directeur de l'EPCC de l'Yonne* » dans un courrier du 10 juin 2008 ainsi libellé : « *vous avez dernièrement répondu à l'appel lancé ...en vue du recrutement d'un directeur pédagogique.. J'ai le regret de vous informer que la commission d'examen des candidatures, réunie le 9 juin dernier, n'a pas retenu votre proposition... si vos motivations nous ont paru convaincantes...votre parcours professionnel nous a semblé en décalage avec le profil que nous recherchions...* ».

Contrairement à ce qu'écrit le directeur, cette candidature ne visait pas le poste de « *directeur pédagogique* », mais très précisément la direction générale de l'établissement, ce qu'attestent la lettre de motivation et le curriculum vitae du 29 mai 2008.

⁶ Cf. note 11 CAA Paris 13/10/2009 préfet du Val de Marne /Cmn de Limeil Brévannes rec 08PA01647.

⁷ Comme le confirme sa note aux personnels du 19 mars 2009 et la note d'orientation « mars 2009 » présentée au conseil d'administration.

La chambre observe que sans préjuger du résultat final d'une candidature produite conformément à l'avis diffusé, il n'appartenait pas à M. Bacot, directeur intérimaire de l'EPCC, de l'écarter avant que le conseil d'administration ait examiné les candidatures recueillies, se soit prononcé sur la liste des candidats et ait fait une proposition au président du Conseil d'administration.

Cette décision, qui ne relevait pas des prérogatives de M. Bacot, a incontestablement fait perdre toute chance d'être retenue à la personne qui postulait au poste de directeur de l'EPCC. Elle a également permis à M. Bacot d'être recruté sans concurrence.

3.2.1.5. Enfin, en consolidant la situation de M. Bacot, le président de l'EPCC a irrégulièrement recruté le directeur.

Dans tous les cas, au terme d'un premier contrat à durée déterminée qui de fait écartait l'intégration dérogatoire prévue au bénéfice des dirigeants de structures absorbées par un EPCC nouvellement créé, le conseil d'administration se trouvait dans l'obligation d'appliquer l'article L. 1431-5 du CGCT imposant des conditions de grades, de diplômes et de projets aux candidats inscrits sur une « liste » après appel public à candidature.

3.2.2. Un dispositif complexe pour une rémunération disproportionnée

3.2.2.1. De nombreuses parties prenantes pour rémunérer M. Bacot

Depuis 2005 selon des montages divers et créatifs⁸, et de façon plus transparente à partir de 2007, M. Bacot était assistant spécialisé d'enseignement artistique non titulaire (catégorie B) rémunéré au 1er échelon du grade IB 320⁹, agent de la ville d'Auxerre et directeur du conservatoire depuis la démission de l'ancien directeur.

- L'article 5 des deux CDD successifs qui ont précédé son recrutement définitif le 11/05/2009 lui attribuait un traitement égal à l'IB 1015 (INM 821) du grade de directeur d'établissement territorial d'enseignement artistique de 1ère catégorie 9ème échelon (terminal) soit :

Barème au 01/07/2009 - VPI 55.1217 €

IB	INM	Traitement brut annuel	Traitement brut mensuel	Ind Résidence	Ind Résidence	SFT % enfants	SFT 3+ enfants	Révenues	Traitement net mensuel
1015	821	45 254.92	3 771.24	1	113.14	2.29	278.72	597.47	3286.91
				2	37.71	109.71	202.18	591.62	3217.33
				3				588.68	3182.56

⁸ Par exemple convention Ville ADDIM du 29/04/2004 relative à la mise à disposition de P. Bacot en qualité de directeur de l'ENM/Convention Ville ADDIM du 10/03/2006 relative à la mise à disposition de P. Bacot à temps non complet.

⁹ Cf. arrêté municipal du maire d'Auxerre 2007 n°RH123 du 19/03/07

Il apparaît que les deux délibérations exécutoires du 21 février 2008 et du 16 mars 2009 ne fixent pas le montant de la rémunération du directeur de l'EPCC. Il s'agissait « d'ouvrir un poste de directeur, de lancer l'appel à candidature, de recruter un non titulaire, d'inscrire la dépense correspondante au BP 2008 chapitre 12 charges de personnel ».

La chambre observe que la rémunération attribuée, fondée sur la seule décision du président du conseil d'administration, incompétent pour ce faire, est irrégulière.

- Une dépense que l'EPCC n'a pas faite.

Le journal de paye du 01/01/2008 au 01/05/2009 ne retrace aucun paiement par l'EPCC d'un traitement quelconque au directeur.

L'ordonnateur en fonction a confirmé en cours d'instruction « qu'il n'a été rémunéré directement par l'EPCCY qu'à partir de Mai 2009 (après procédure de recrutement), que M. P. Bacot n'a eu aucune fiche de paie en 2008 et 2009 (de janvier à avril). La première fiche de paie a été établie au 1er mai 2009. Concernant le paiement des salaires ... pour la période 2008 jusqu'à fin avril 2009, ce dernier était rémunéré par l'ADDIM et le CDGEMD».

M. Bacot a expliqué cette situation de la façon suivante dans le cadre de l'instruction : « Je n'ai jamais adressé ...une... demande d'autorisation [de cumul] et ne dispose donc pas du document ... dès le début de ma prise de fonction début 2008 trois difficultés administratives m'auraient incité à solliciterce cumul. Et ...à décliner la responsabilité de direction générale si ...elle avait été refusée... : d'une part l'établissement ...n'était pas en mesure de salarier directement ses agents, ...c'est donc en continuant d'être salarié par l'ADDIM que j'exerçais parallèlement la responsabilité de directeur... d'autre part, ... s'agissant de l'établissement public ... celui-ci devait absorber les activités existantes (conservatoire addim CDGE...) procéder au recrutement « dans les formes » de son futur directeur alors que j'étais en CDI à l'ADDIM depuis 19 ans et que l'EPCC me proposait un contrat d'un an ...non payé... en attendant le recrutement définitif ... Une troisième difficulté s'est greffée ... après avoir enfin été officiellement recruté ...(seulement en mai 2009) après avoir négocié avec mon président les conditions salariales .. la préfecture s'est opposée a posteriori à ce que mon salaire excédât celui prévu par le cadre d'emploi spécifique... Des 6000 € nets mensuels négociés avec mon président ...on repassait à 3500 € ce qui était naturellement pour moi inenvisageable ... seule la possibilité de cumuler la direction de l'EPCC avec un temps devenu partiel à la tête de l'ADDIM permettait l'accompagnement du projet.... ».

- Une rémunération néanmoins prise en charge par la ville d'Auxerre

La chambre observe que cette argumentation est d'autant plus surprenante que la convention de « services et de moyens » du 16/05/2008 a conduit la ville d'Auxerre à verser à l'EPCC 53 200 € par an (soit 318 K€ sur la période 2008/2013) correspondant à la rémunération de M. Bacot, antérieurement portée par l'ADDIM, au titre des missions de direction du conservatoire et de réflexion.

La chambre observe avec étonnement cette situation où le directeur d'un établissement public administratif est rémunéré à ce titre par deux organismes privés dont il est également directeur salarié, dans des conditions opaques pour le conseil d'administration et les autorités chargées du contrôle de légalité. Elle s'interroge sur la régularité des délibérations 2008/5 et 2009/2 du conseil d'administration de l'EPCC, dans la mesure où le président et le vice-président de celui-ci sont également les représentants légaux des deux organismes associatifs employeurs de M. Bacot.

Ce mécanisme démontre, tant pour le directeur que pour les présidents de l'ADDIM et du CDG89, la porosité totale entre l'EPCC et les associations partenaires, source de conflits d'intérêts qui pèseront sur la gestion de l'EPCC.

- Un cumul d'emplois public et privé.

La situation de M. Bacot jusqu'en mai 2009 méconnaît la règle de non cumul entre emploi public à temps complet et emploi privé posée par l'article 25 de la loi du 13/07/2003 dans sa rédaction applicable au 02/02/2007. L'interdiction des cumuls a certes été atténuée par la loi du 02/02/2007 qui a actualisé le contenu et le périmètre des dérogations autorisées mais, s'agissant des cumuls d'emplois lucratifs, ils doivent avoir été préalablement autorisés, demeurer accessoires et compatibles avec les fonctions publiques exercées sans affecter leur exercice.

Le directeur de l'EPCC n'a demandé aucune autorisation, ni produit aucun document permettant de connaître la nature, le champ et les rémunérations des fonctions privées occupées en même temps que son emploi public. Il ne peut être considéré comme ayant été autorisé à le cumuler avec une activité privée.

La chambre observe en outre que le fait que M. Bacot ait été également directeur salarié des deux associations qui le rémunéraient est contraire aux dispositions de l'article R. 1431-14 du CGCT aux termes duquel « *Le directeur ne peut prendre ou conserver aucun intérêt dans les entreprises en rapport avec l'établissement, occuper aucune fonction dans ces entreprises, ni assurer des prestations pour leur compte, à l'exception des filiales de l'établissement. Si, après avoir été mis à même de présenter ses observations, il est constaté qu'il a manqué à ces règles, le directeur est démis d'office de ses fonctions par le conseil d'administration* ».

Enfin, l'absence de paiement du traitement au directeur a conduit l'EPCC à n'éditer aucune fiche de paye et à ne pas déclarer aux organismes sociaux et fiscaux que cet emploi était pourvu. Cette situation qui a permis une minoration de la masse salariale 2008/2009 et porté atteinte à la fiabilité du tableau des effectifs de l'établissement.

- L'utilisation de fonds associatifs pour rémunérer un service que le directeur devait exclusivement consacrer à la gestion de l'établissement public pose une difficulté sérieuse.

La chambre s'interroge sur la contrepartie éventuellement attendue de ce montage, l'utilisation des fonds associatifs à cet effet et l'usage ainsi fait des financements publics que ces associations recevaient, notamment du département de l'Yonne.

Alors même que le directeur de l'EPCC était salarié par l'ADDIM et le CGEMD en 2008/2009, l'EPCC mettait gratuitement, et sans convention, à disposition du CGEMD des enseignants de l'EPCC pour une charge salariale non remboursée estimée à 120 K€ en 2008/2009. En outre, la chambre a constaté que le directeur de l'EPCC n'a pas fait rembourser, lors des mises à disposition de la période 2009-2012, les cotisations dues au CNAS, les frais de déplacement des personnels employés par des tiers ou la taxe sur les salaires dont l'EPCC était pourtant redevable au titre des impôts assis sur la masse salariale estimée à 57 K€.

3.2.2.2. La rémunération du directeur correspond au sommet des traitements publics

La rémunération du directeur, hors échelle G1, (succédant à un IB 320 en 2007 puis IB 1015 en 2008) s'écartait manifestement de celles auxquelles auraient pu prétendre un agent du cadre d'emploi ou de l'Etat disposant de qualifications et exerçant des fonctions équivalentes¹⁰.

Soumis à retenue pour pension à compter du 1^{er} juillet 2010

Groupes	1 ^{er} chevron	2 ^{ème} chevron	3 ^{ème} chevron
E	70 565.43	73 343.82	-
F	76 066.43	-	-
G	83 400.81	-	-

Lors du premier paiement de M. Bacot à ce niveau, le 8/06/2009, le comptable public a soulevé l'absence de délibération fixant la rémunération. Par délibération 2009-12 du 19/06/2009, exécutoire le 30 juin, le conseil d'administration de l'EPCC a confirmé à l'unanimité une rémunération HE G1 INM 1501.

Toutefois à la suite de deux courriers du préfet de l'Yonne, par avenant n°1 du 01/11/2009, exécutoire le 04/12/2009 et rétroactif au 01/09/2009, le président du conseil d'administration modifiait la clause salariale en précisant que « le directeur reçoit une rémunération ne dépassant pas le traitement HE B 2ème chevron ».

La chambre observe que néanmoins, le journal de paye de l'EPCC atteste que du 1^{er} mai au 31 octobre 2009 le directeur a été rémunéré en HE G1 et que le trop perçu n'a pas fait l'objet d'un reversement, l'ordonnateur n'ayant pris aucune disposition en ce sens et le conseil d'administration ayant omis d'évoquer ce point.

En tout état de cause, le grade de reclassement et le niveau de positionnement sur l'échelle indiciaire du grade n'ayant pas été délibérés par le conseil d'administration de l'EPCC, il n'appartenait pas au président d'arrêter un traitement engageant l'EPCC et validant l'INM 1501.

Au surplus, la délibération 2009-12 du 19/06/2009 ne pouvait s'appliquer rétroactivement.

3.2.3. Conclusion

Le projet qu'il personnifiait a convaincu les collectivités publiques de considérer M. Bacot comme l'unique interlocuteur et de lui confier, sous des modalités juridiques et conventionnelles diverses des prérogatives importantes. La direction de l'EPCC lui a été confiée au prix d'une méconnaissance des règles les plus habituelles de la gestion des ressources humaines et du principe d'égal accès aux emplois publics, lui assurant une rémunération disproportionnée. En confiant la responsabilité de l'établissement à son promoteur, les fondateurs ont en outre postulé à tort qu'il disposait des compétences pédagogique, managériale et administrative nécessaires.

¹⁰ CE 28/07/1985 Département des Alpes Maritimes Rec 154675/149801)

3.3. Le statut et les pouvoirs du directeur lui confèrent la direction de l'établissement

Si l'article L. 1431-13 du CGCT ne pose qu'un principe de répartition entre président et directeur, les dispositions réglementaires lui confient des attributions très étendues, associées à des incompatibilités visant à empêcher tout conflit d'intérêts.

- Le directeur dispose du pouvoir d'impulsion « *élabore et met en œuvre le projet artistique, culturel, pédagogique ou scientifique* » et « *assure la programmation de l'activité artistique, scientifique, pédagogique ou culturelle de l'établissement* », « *il est ordonnateur des recettes et des dépenses* » il « *prépare le budget et ses décisions modificatives et en assure l'exécution* », « *il assure la direction de l'ensemble des services* », « *il passe tous actes, contrats et marchés, dans les conditions définies par le conseil d'administration* » « *il représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile...* ».
- Il « *...dirige l'établissement...* » (L. 1431.3); le conseil d'administration « *détermine les catégories de contrats, conventions et transaction qui en raison de leur nature ou du montant financier engagé doivent lui être soumis pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité au directeur...* » (R. 1431.7 14°) ; le président nomme le personnel après avis du directeur « *il peut déléguer sa signature au directeur* » (R. 1431.8) le directeur « *... est ordonnateur des recettes et des dépenses... assure la direction des services passe tous actes, contrats marchés dans les conditions définies par le conseil d'administration... représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile...* » (R. 1431.13).
- A ces pouvoirs sont adjointes (R. 1431.14) des incompatibilités électives s'appliquant à la ville d'Auxerre et au conseil général et des incompatibilités techniques et professionnelles puisque « *le directeur ne peut prendre ou conserver aucun intérêt dans les entreprises¹¹ en rapport avec l'établissement, occuper aucune fonction dans ces entreprises, ni assurer des prestations pour leur compte...* ».

Il apparaît que la lettre et l'esprit de ces dispositions ont été assez largement ignorées voir contournées tant par le directeur que par les présidents successifs du conseil d'administration.

3.3.1. Les ordonnateurs et les présidents de l'EPCC

L'EPCC a connu, entre 2008 et 2013 deux ordonnateurs: Patrick BACOT nommé directeur le 14 février 2008 et démissionnaire le 31 août 2012 puis Agnès GELEY désignée « ordonnateur intérimaire » le 3 octobre 2012.

Pendant deux périodes distinctes : du 1^{er} janvier au 13 février 2008, du fait de la faible anticipation de la mise en place de l'EPCC, puis du 1^{er} septembre au 2 octobre 2012, du fait de la crise ouverte par la démission le 31 août du directeur, l'EPCC a engagé ses crédits sans ordonnateur.

¹¹ Une association prestataire de service à titre principal, intervenant dans le champ concurrentiel et assujettie à l'IS et à la TVA doit être regardée comme une entreprise CC décision n°2006-20/21)

La chambre constate l'irrégularité de la prise en charge des opérations pendant ces périodes. Elle observe que la méconnaissance des prérogatives de l'ordonnateur est constante chez les présidents successifs, élus expérimentés, exerçant de nombreuses responsabilités locales et fonctions publiques. Ils ont engagé l'établissement par leur signature et leurs interventions irrégulières ont conféré une apparence de régularité aux conventions, contrats et facturations que les signataires engageaient à des titres divers entre les différents établissements, associations et collectivités au sein desquelles ils exerçaient leurs responsabilités. Ce faisant, ils ont placé l'établissement en situation de risque juridique et financier majeur débouchant parfois sur des préjudices considérables.

3.3.2. La pratique du conseil d'administration démontre une méconnaissance des prérogatives et responsabilités respectives de l'ordonnateur et de l'assemblée délibérante

3.3.2.1. La répartition des compétences entre l'assemblée délibérante et l'exécutif

La répartition des compétences entre l'assemblée délibérante et l'exécutif prévue par les textes autorise une délégation du pouvoir de l'assemblée délibérante au profit de l'exécutif qu'est le directeur selon les modalités suivantes :

La délégation est impersonnelle et es qualité (du délibérant vers l'exécutif) ;

- elle n'est légale que si elle se fonde sur un texte, (R.1431-7 du CGCT), elle est formelle et explicite ;
- elle dessaisit le conseil d'administration tant qu'elle n'est pas rapportée ;
- elle doit être précise et limitée.

L'EPCC a développé une tout autre pratique reposant sur une absence de délégation au directeur général du 1er janvier 2008, jusqu'à sa démission au 31 août 2012 puis une « *délégation de signature* » accordée en deux temps par arrêté du président du conseil d'administration au directeur intérimaire, ordonnateur en fonction :

- Concernant M. Bacot, aucune délibération n'a défini ceux de ses actes soumis à délibération préalable et ceux relevant d'une délégation de pouvoir qui lui aurait été consentie.

Ainsi par une délibération du 16 mai 2008, le directeur rend compte des décisions prises par lui (contrats, conventions et transactions diverses) du 21 janvier 2008 au 16 mai 2008.

N°	Date de visa	Objet
Pa conv 1	11/03/2008	Convention de dépôt et gestion de distributeurs automatiques
Pa conv 2	08/04/2008	Convention de récupération des consommables informatiques
Pa mapa2	06/05/2008	Contrat Acquisition de logiciel et matériels associés

Le président de l'EPCC n'a jamais « *délégué sa signature* » à M. Bacot en matière de recrutement de personnel et tout acte de gestion et recrutement pris pendant cette période sans délibération préalable de l'assemblée délibérante est irrégulier.

- Concernant Mme Geley : Par délibération 2012-16 du 2 octobre 2012, le conseil décide « *de confier à la directrice administrative et financière l'intérim dans l'attente du nouveau responsable de la structure et d'autoriser le président à signer l'arrêté portant délégation de signature correspondant..* »

Le président ne lui a jamais « *délégué sa signature* » en matière de recrutement de personnel et, en application de cette délibération pour le moins vague, le président prend le 3 octobre 2012 un arrêté « *portant délégation de signature* » pour toute une série d'actes « *bons de commandes ...pour un montant limité à 50 000 € ht...ordonnancement et signature des mandatements, y compris la paye... ordonnancement et signature de toutes les recettes, notamment facture ...signature des contrats d'engagement du personnel temporaire...signature des contrats fournisseurs ...signature de toutes les décisions relatives à la gestion du personnel ...* ».

La chambre observe que cet acte est inopérant car la délibération ne fixe aucune limite à l'exercice des prérogatives confiées à l'ordonnateur à l'exception des bons de commandes supérieurs à 50 000 € HT et le président ne dispose d'aucun pouvoir réglementaire pour prendre un arrêté de « *délégation de signature* », encadrant les prérogatives du directeur, d'autant qu'il ne détient aucun pouvoir à déléguer. Seule l'assemblée délibérante peut déléguer une partie de ses pouvoirs au directeur sous réserve des limites ou interdictions qu'il lui appartient de fixer. C'est alors la délibération exécutoire, et elle seule, qui constitue la base légale de la répartition du pouvoir de décision.

La régularité des interventions de l'ordonnateur ayant été soulevée par le comptable, une délibération du 12 décembre 2012 prévoit que « *l'ensemble des contrats, conventions et transactions relevant de la compétence de l'EPCC, dont le montant financier est supérieur à 50 000 €, doivent lui être soumis pour approbation. Qu'en dessous de ce seuil, il en délègue la responsabilité au directeur...* ».

La chambre observe que ce n'est donc que 4 ans après la création de l'établissement qu'un équilibre régulier des relations entre l'assemblée délibérante et l'exécutif aura été formalisé.

3.3.2.2. Dans ce contexte, il apparaît que de très nombreux actes ont été engagés irrégulièrement par les présidents successifs du conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous en donne quelques exemples :

Auteur de l'acte EPOC	Date de l'acte	Nature de l'acte	Engagement financier	Délibération préalable	Observation
P. Bordier	28/05/2011	mise à disposition de personnel CDGE à l'EPCC	661 154 €	Non	Co signataire P. Gendraud président CGEMD
P. Gendraud	20/12/2011	délégation des actions artistiques et des billetteries à l'ADDIM	35 000 €	2011-25	Co signataire P. Bacot « président de l'ADDIM »
P. Bordier	13/01/2009	mutualisation de services et moyens	Variables selon consommation de services	2008-40	Co signataire B Bacot Service compris, P Gendraud CGEMD
P. Bordier	28/05/2010	mise à disposition de service compris	Personnel 50000 €	2010-11	P. Bordier / P Bacot Service compris
P. Gendraud	26/06/2012	mise à disposition d'un directeur	Personnel 47500 €	2012-15	P. Gendraud M. Ronot Service compris
M. Morineau	03/12/2013		Personnel 20810 €	2013-	M. Morineau M. J. Gilet association école de musique de Puisaye

La chambre insiste sur les conséquences juridiques de cette situation : l'acte étant irrégulier ou sans portée, il pourrait être considéré comme inexistant par tous tiers ayant intérêt à agir, des salariés notamment, devant le juge.



4. L'IMPLANTATION DE L'EPCC : LA MISE A DISPOSITION DES MOYENS ET L'ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT

4.1. La cité des musiques

L'EPCC s'est installé 7 rue de l'île aux plaisirs dans un vaste ensemble immobilier appartenant à la ville d'Auxerre. Cet immeuble d'une emprise de 7315 m² (selon la surface au contrat d'assurance), distribué sur trois niveaux, ancien, comporte un auditorium de 60 places, trois studios d'enregistrements équipés, une salle d'orchestre, environ 40 salles banalisées équipées (percussions, pianos, Hifi etc.) des locaux techniques et des espaces de stockages et publics divers. Il héberge diverses structures.

Les conditions de mise à disposition et la répartition des charges du propriétaire et du locataire ont été arrêtées par une convention ville/EPCC du 15/05/2008 exécutoire le 29/05/2008 elle précise de façon très générale « la commune met à disposition à titre gratuit, les immeubles affectés au 31 décembre 2007 à l'exercice des missions de l'Ecole Nationale de musique » sans identifier les locaux transférés à l'EPCC et ceux occupés par les nombreux tiers.

4.1.1. Des occupations multiples

Le tableau ci-dessous dresse la liste des organismes installés dans les locaux en vertu d'une convention, ou comme occupant sans titre (ADDIM).

Le conservatoire	Convention mise à disposition de services ville du 15 mai 2008 (signée P Bordier G Ferez) Convention mise à disposition services Ville du 13 janvier 2009 (signée P Bordier G Ferez) Avenants financiers à la convention du 13/01/2009 : N°1 du 28 février 2012, N°2 du 31 octobre 2012, N°3 du 23 septembre 2013, N°4 du 08 novembre 2013	Etat des lieux initial au 1er janvier 2008 signé (P Bordier G Ferez) Etat des lieux complémentaire au 1er mars 2010 (signé P Bordier G Ferez) : état des lieux après travaux 1er étage (dont bureaux Fenice et Service compris)	Convention tardive (tvs 1er étage) signé P Bordier
Le siège et les bureaux de l'ADDIM 89 (en cours de dissolution).	Pas de Convention d'occupation	néant	Convention mutualisation 3 photocopieurs pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2013 (avec CDGEMD EPCCY Service Compris et Ensemble Fenice)
Le siège et les bureaux de l'association Centre de Gestion des enseignants CDGEMD	Pas de convention d'occupation	néant	Départ 4 agents décembre 2012 mais départ « physique mai 2013 » ds nouveaux locaux (C.Général 89) Convention mutualisation avec EPCC/affranchissement et téléphonie
Le siège et les bureaux de Service Compris délégataire de la ville d'Auxerre pour la salle des musiques actuelles jusqu'au 31/12/2013 (le Silex).	Pas de convention d'occupation	néant	Convention mutualisation 1 photocopieur période du 1er janvier au 30 septembre 2013 (avec CDGEMD EPCCY ADDIM, Ensemble Fenice) Convention mutualisation avec EPCC/affranchissement et téléphonie

Le siège et les bureaux de l'association Jazz club.	Pas de convention d'occupation	néant	
Le siège et les bureaux de la FENICE	Convention sur 3 ans - résidence avec la ville/ reconductible annuellement depuis le (en attente infos Fenice)		Convention mutualisation avec EPCCY (pour la partie affranchissement) du Enregistrée en préfecture 13/11/2009
Service Compris : La Cuisine (studios d'enregistrement)	Convention d'occupation avec la Ville d'Auxerre: délibération du 27 novembre 2000 + convention 13 décembre 2000 signée entre Jean Garnault maire d'Auxerre et l'association S Compris	Pas de la mise à jour lors de la création de l'EPCC et de la prise de possession des locaux.	

Cette occupation complexe est accompagnée d'une couverture par l'assurance insuffisante, difficilement explicable compte tenu de la nature des activités de l'EPCC :

- En application de l'article 3 de la convention initiale de transfert, la ville a assuré les immeubles et leur contenu au titre des garanties dommages aux biens jusqu'au 31/12/2008.
- N'ayant pas recensé les occupations, les usages et la répartition des risques, la direction de l'EPCC n'a pu obtenir d'assurer les dommages aux biens du 01/01/2009 au 31/12/2012. Seule une assurance responsabilité civile a été souscrite durant cette période, mais les modalités d'extension de la couverture aux risques liés à l'activité des tiers occupants sont restées imprécises. L'EPCC n'a été assuré qu'à compter du 01/01/2013 pour le dommage aux biens d'une surface totale occupée arrêtée à 7 315 m².
- Enfin, la Chambre observe que la garantie vol (plafonnée à 40 000€ par sinistre...) n'était pas adaptée à la valeur des matériels techniques et que la destruction ou la dégradation de divers instruments de musique n'a pas été couverte par l'assurance souscrite, faute de recensement et de valorisation du parc de matériel de l'EPCC. Ce risque est d'autant plus présent que de nombreux matériels sont répartis dans les différentes salles de cours et que le local de stockage des instruments est aisément accessible.

4.1.2. Des prestations en nature opaques et non remboursées

L'EPCC a fourni sur la période des moyens téléphoniques, des fournitures bureautiques, la prise en charge des affranchissements ainsi que les fluides et l'énergie aux divers occupants. Une convention de mutualisation des besoins et services entre l'EPCC et les associations hébergées sur le site de la « cité des musiques » en date du 13 novembre 2009 répartit la charge des services et matériels selon une clef 2/3-1/3 entre l'EPCC, le CGEMD et l'ADDIM 89.

Si le principe de cette convention apparaît sain, elle est néanmoins typique de la confusion des responsabilités puisqu'elle est signée de :

- M. Bordier, Président de l'EPCC, incompétent pour engager l'établissement
- M. Gendraud, Président du CGMED et administrateur de l'EPCC
- M. Bacot, Directeur de l'EPCC et « représentant » de l'association Service compris.

L'absence de comptabilité analytique n'a pas permis de répartir les charges d'assurances, de chauffage, de maintenance, de nettoyage et d'entretien des locaux. Ces charges n'ont jamais été facturées aux différentes structures occupantes. De même, divers services supports tels l'accueil partagé ont été supportés par le budget de l'établissement public, sans remboursement de la part des autres bénéficiaires.

La chambre observe que cette subvention en nature aux divers occupants a pesé sur les charges de l'EPCC. L'aide ainsi attribuée n'a jamais été délibérée par le conseil d'administration, n'est pas apparue dans les comptes de l'EPCC et n'a pas été retracée en annexe au compte administratif.

4.2. La gestion critiquable du parc instrumental du conservatoire

Le parc instrumental permet la découverte et l'apprentissage des instruments par les élèves. Sa gestion, sa qualité, sa disponibilité sont stratégiques pour le bon fonctionnement du conservatoire.

4.2.1. Un parc instrumental non comptabilisé, mal suivi et dispersé.

L'Ecole Nationale de musique d'Auxerre disposait au 31/12/2007 d'un parc instrumental important.

- Même si aucun inventaire, aucun extrait de l'actif municipal n'a été annexé à la convention de transfert entre la ville et l'EPCC du 15 mai 2008, divers indices attestent de son importance.
- Un premier état du 31 décembre 2003, structuré par familles identifie 484 instruments valorisés pour 494 934,19 €. Ce document, seul recensement produit du parc de la ville d'Auxerre, est établi à la césure entre deux directeurs du conservatoire, M. Bacot en prenant progressivement la direction à partir de 2003/2004.
- Au 31 décembre 2010, l'état de l'actif d'Auxerre est tenu en valeur d'acquisition, et ne mentionne que quelques instruments avec une mise en service fixée par convention à 1999 et des durées d'amortissement parfois surprenantes. Sa fiabilité et son exhaustivité sont douteuses :

État de l'actif 00200 Auxerre – extraits

N° inventaire Compte 2188	Immobilisation	Valeur brute	Valeur brute	Durée d'amortissement	Amortissement	Valeur nette comptable
2987	Piano 1/2queue yamaha c6	22 339,50	1999	5	0	22 339,50
2988	Ensemble sonorisation	50 527,70	1999	20	0	50 527,70
2991	Ensemble sonorisation	11 755,95	1999	20	0	11 755,95
2993	2 retours amplifiés Mic	728,71	1999	1	0	728,71
2994	2 micros audio technica	289,65	1999	1	0	289,65
2995	Enregistreur Yamaha	1 211,97	1999	5	0	1 211,97
3152	Guitare N2 avec étui	1 067,14	1999	5	0	1 067,14
3162	Flute traversière basse Yamaha	4 875,93	1999	5	0	4 875,93
4461	Bongos sonor avec pied	404,75	1999		0	404,75
4487	Orgue marque Allen	3 048,98	1999	5	0	3 048,98
4593	Saxophone alto	975,67	1999	5	0	975,67
4594	Cor de basset Buffet Crampon,	5 220,01	1999	5	0	5 220,01
		102 445,96			0	102 445,96

(Source Hélios)

- Il n'existe pas de valorisation dans les comptes de l'EPCC du parc instrumental mis à sa disposition, dans des conditions juridiques, techniques et comptables particulièrement déficientes.

Aucun des « inventaires » (simples listes physiques) existants ne se recoupe, se compare ou s'enchaîne avec les autres.

La chambre constate que cette opacité sera source de très nombreuses difficultés pour l'EPCC et cause de dérives.

L'article 5 des statuts de L'EPCC précise que « *les biens meubles et immeubles sont mis à la disposition de l'établissement pour toute sa durée.* ». La mise à disposition s'analyse comme un transfert de compétences entraînant de plein droit la mise à disposition du bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert pour l'exercice de cette compétence. Sur le plan comptable, les opérations de transfert sont passées par le comptable public, sur la base des informations contenues dans le certificat administratif transmis par l'ordonnateur, ce qui n'a pas été fait.

A l'article 4 de la convention de mise à disposition à l'EPCC des biens meubles et immeubles nécessaires à son activité il est prévu : « *.... Les biens mobiliers et matériels mis à disposition ...sont les suivants :les mobiliers, matériels et instruments de musique affectés à l'ENM au 31 décembre 2007...* ».

Outre la mise à disposition des instruments, les dispositions financières liant la ville d'Auxerre et l'EPCC identifient un crédit annuel « *CPAJ Instrument de musique* » de 30 000 € (soit 180 K€ sur la période) destiné à « *l'entretien et l'investissement de renouvellement du parc instrumental* ». Cette convention établit donc au 15/05/2008 à la fois l'existence d'un parc instrumental et l'attribution de moyens financiers pour l'entretenir et le renouveler.

Faute d'inscription au bilan de l'EPCC, à compter du 1^{er} janvier 2008, toute trace comptable et valorisation justifiée du parc instrumental du conservatoire disparaît.

La chambre observe que l'actif identifié par l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2013 portant dissolution au 31/12/2013 de l'EPCC comme revenant à la ville ne correspond pas à l'état du patrimoine mobilier constaté et mis en évidence par le contrôle. L'annexe 3 de cet arrêté « *liste des biens EPCCY à transférer* » confirme ce constat, puisque le conservatoire ne justifie à cette date que d'un parc évalué à 41 153 €, valeur nette comptable, se résumant à 4 pianos neufs, quelques percussions et du matériel HIFI obsolète.

4.2.2. Un parc instrumental négligé

Le parc instrumental municipal n'a pas été pris en charge par l'EPCC avant le départ du directeur en août 2012, à l'occasion duquel il a *emporté les 6 pianos qui lui appartenaient, démunissant les classes en cours.*

La chambre constate l'absence de politique patrimoniale de l'EPCC qui ne dispose pas pour son parc instrumental de plan d'entretien, de programmation du renouvellement, de plan d'investissement, alors même que la ville lui verse une contribution annuelle de 30 K€ pour en assurer l'entretien et le renouvellement. Il résulte d'ailleurs de l'instruction que cette contribution était affectée aux autres dépenses courantes de l'établissement, essentiellement salariales.

Grand livre en €	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Observations
Location 6135	0	0	0	0	9 313,85	14 834,95	Location pianos en 2012
Entretien 615 58	0	250	1 281,20	485,73	1 388,55	739,65	
Acquisition 2188	0	0		776	717,40	35 948,56	Investissement 4 pianos 2013

Contribution Auxerre €	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	180 000€
------------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	----------

4.2.3. Des pratiques de gestion inadaptées et obsolètes

4.2.3.1. Jusqu'à la création de l'EPCC l'enseignement musical Icaunais bénéficiait de parcs instrumentaux dispersés sur le territoire, qui rendaient difficiles un suivi et une maintenance mutualisés.

Le parc de l'Ecole Nationale de Musique (ENM), financé par Auxerre, était mis à disposition des élèves et enseignants et affecté aux enseignements du conservatoire.

Le parc ADDIM était plus particulièrement affecté aux écoles du réseau et aux élèves.

Le parc relevant des écoles locales de musiques (Brignon, Migennes..) était réduit.

Un des objectifs attribués à l'EPCC était la création d'un parc unique et une gestion rationalisée, au plus près des besoins. Cette démarche impliquait le regroupement des instruments à l'EPCC qui disposait des locaux, des régisseurs, des moyens financiers et de la compétence statutaire pour ce faire.

Contrairement à cet objectif, le directeur maintiendra la gestion regroupée de l'ensemble des instruments à l'ADDIM. En outre la gestion de son parc par l'ADDIM était lacunaire : elle disposait d'un progiciel de gestion de « parc et matériels divers » principalement destiné aux travaux publics et il est apparu dès 2008/2009 que ce logiciel, ni maintenu ni mis à jour, était inadapté à la gestion d'un parc instrumental consolidé, évalué alors à 400/650 instruments d'une valeur à neuf 450 K€ /750 K€).

4.2.3.2. Un recensement du parc instrumental sollicité en cours d'instruction confirme pour l'essentiel les constats précédents :

- Confusion totale entre parc public et parc privé.
- Absence de valorisation et de comptabilisation.
- Suivi artisanal et hasardeux hors du périmètre de l'établissement public.
- Disparition d'une partie significative du parc en quantité et en valeur.
- Mise en évidence d'un parc important de gros instruments en quantité et valeur, non consolidé avec le parc instrumental, à intégrer à l'inventaire, à l'actif et au bilan de l'EPCC avant dissolution. Ont en effet été recensés dans les locaux, en sus des instruments ci-dessous, 32 pianos mis à disposition par la ville d'Auxerre, 5 pianos propriétés de l'EPCC et 3 pianos appartenant à l'ADDIM dont le sort et la destination sont incertains, l'ensemble n'apparaissant ni dans les comptes de l'EPCC ni dans les inventaires jusqu'alors fournis.

Sur un parc de 608 instruments tous parcs confondus recensés au 3 février 2014 :

- 31 % du total sont « absents » (en fait perdus et non localisables) ;
- 28 % ont été « vendus » ;
- 41 % restent « disponibles » pour l'enseignement (en face à face/ par location ou prêt).

S'agissant plus particulièrement du parc identifié comme mis à disposition par Auxerre, (218 instruments) :

- 32 % (soit 70 instruments) de ce parc sont « perdus » ;
- 23 % (16 instruments) ont été vendu par « erreur » ;
- 60 % (soit 132 des 218 des instruments recensés) sont disponibles pour l'enseignement (en face à face/ par location ou prêt à rapprocher d'un effectif moyen d'environ 650 élèves).

La chambre observe, si l'on accorde crédit à l'inventaire d'Auxerre du 31 décembre 2003, recensant 484 instruments valorisés à hauteur de 494 934 €, que 50 % de ce patrimoine a disparu dix ans après. L'estimation de la valeur à neuf (prix catalogue 2014) de reconstitution d'un parc composé, pour chacune des familles d'instruments du parc initial, d'un seul instrument équivalent à ceux ayant disparu nécessiterait un investissement immédiat de 190 000 €.

Il résulte de ce qui précède que le bilan et les inventaires de la ville devront être corrigés à due concurrence à l'issue de la remise de l'actif de l'EPCC qui lui reviendra à sa dissolution.

4.2.4. Une gestion fragile, opaque et irrégulière

Dès 2008, la gestion du parc d'instruments a été confiée à deux salariés de l'Addim.

Le régisseur gérait physiquement le parc et la gestionnaire assurait le suivi contractuel et la facturation mais le parc géré ne représentait qu'une partie du parc total, puisque d'une part les « gros instruments » (pianos, harpes, percussions...) à demeure dans l'établissement n'étaient pas inscrits à l'inventaire et que d'autre part les appareils acoustiques ou de son et d'éclairage relevaient d'un autre suivi et d'un autre régisseur sans être comptabilisés ou amortis.

4.2.4.1. La sortie d'instruments relevait du régisseur, via un logiciel en réseau avec la gestionnaire.

Le régisseur était chargé de :

- recevoir le locataire demandeur ;
- créer un nouveau « client » ou appeler la fiche d'un « ancien client » ;
- attribuer au demandeur l'instrument recherché ;
- éditer à partir du logiciel MATOS un contrat identifiant le locataire, l'instrument le tarif mensuel, les garanties apportées (caution assurance) et une description de l'état de l'instrument établi en deux exemplaires (1 client/1 ADDIM) ;
- faire signer le contrat au « client » recevoir le chèque de caution (100€) agrafé au contrat ;
- transmettre le contrat pour archivage et facturation au service facturier.

Ces opérations traitées dans la base informatique décomptaient et ajoutaient les instruments entrés ou sortis par les élèves.

La sortie d'instruments en mise à disposition gracieuse auprès des écoles du réseau départemental, des enseignants ou pour des manifestations particulières, était gérée en dehors de cette base par un système parallèle de fiches cartonnées, ni sauvegardées, ni consolidées. Ces entrées sorties ne faisaient pas l'objet d'une convention, d'une prise de garantie ou d'un PV de remise et la constatation d'un retour se traduisait par la destruction de la fiche papier afférente.

Dès lors, la connaissance de la disponibilité et de l'état des instruments (entré/sorti/jouable/cassé...) ou l'identification consolidée des « utilisateurs » était variable, voire impossible à un instant donné.

Enfin, la chambre observe que le régisseur n'était pas seul à disposer d'une clef d'accès au local de stockage, que l'accès au logiciel était partagé et que la mise à disposition n'était pas suspendue pendant ses absences ou congés non remplacés.

Au total, une organisation défailante a permis un accès aux instruments peu encadré.

4.2.4.2. La facturation aux locataires relevait de la gestionnaire.

Le gestionnaire était chargée de :

- prendre en charge, gérer et archiver les contrats de location et les cautions afférentes ;
- facturer à terme échu la location mensuelle sur la base du tarif fixé par l'ADDIM ;
- relancer les créances non recouvrées (trois relances avant abandon) ;
- encaisser les paiements à l'ordre du compte bancaire de l'ADDIM.

Le tarif applicable aux instruments loués, propriété de l'ADDIM ou de l'EPCC (parc ENM), était fixé par l'ADDIM dans des conditions qu'il n'a pas été possible de connaître dans le cadre du contrôle. En outre, la grille tarifaire appliquée aux familles était inconnue de l'EPCC, celui-ci n'ayant jamais délibéré sur les modalités de gestion et de tarifications applicables aux prêts du parc public.

Le régisseur et la gestionnaire, à la suite de leur démission ou départ, ont détruit les données de la base MATOS et évacué les archives (contrats, preneurs, facturations, flux financiers et cautions) vers l'ADDIM. Ils ont refusé de répondre aux sollicitations du magistrat instructeur et la situation reste relativement confuse.

4.2.4.3. En conclusion, la chambre considère que des agents titulaires de l'EPCC ont été chargés par le directeur de l'ADDIM, et pour le compte de l'ADDIM, de gérer un parc dont une partie appartenait à l'EPCC. Les recettes de location des instruments, propriété de l'EPCC, auraient dû lui revenir.

Le 12 avril 2013, M. Cambou, liquidateur de l'ADDIM, par ailleurs directeur financier de l'ADDIM, estime les loyers perçus au cours du premier semestre 2013 à 2 448 €.

Il faut d'ailleurs relever que le 13 juin 2013 la gestionnaire du parc produisait une liste de 23 instruments loués, pour un loyer semestriel théorique de 102 € soit au total 2 346 €, précisant que « d'autres instruments sont également en prêts dans différentes écoles du réseau et chez quelques particuliers ».

Le recouvrement des redevances reste en fait inconnu car ni les conventions de location ni les modalités de recouvrement n'ont fait l'objet d'une grande attention.

L'existence et l'utilité des dépenses avancées par le liquidateur de l'ADDIM, notamment l'entretien des instruments et l'augmentation du parc EPCC sont invérifiables puisque recettes et charges relevaient d'une comptabilité privée extérieure à celle de l'EPCC, agréant les flux financiers gérés par la gestionnaire et les dépenses instrumentales de gestion et d'investissement effectuées par l'ADDIM, selon les instructions de M. Bacot en sa double qualité de directeur de l'association et de l'établissement public. Il apparaît plutôt au terme de l'instruction que l'entretien était réduit, voire inexistant et que l'état dégradé de nombreux instruments posait au quotidien des difficultés d'apprentissage aux élèves.

4.2.5. Une vente précipitée du parc, dommageable au patrimoine public

Le 6 janvier 2014 le liquidateur bénévole de l'ADDIM précise «... l'ADDIM a dès 1990 acquis des instruments de musique dans le but de les louer à des élèves d'écoles de musique... puis ..ayant connaissance d'un stock d'instrument peu utilisés, propriété de la ville d'Auxerre, a proposé de les intégrer à son propre parc ... je n'ai retrouvé aucun document entre la ville d'Auxerre et l'association encadrant l'intégration de ces instruments « ville » au parc existant... Enfin et pour finir...l'ADDIM a décidé de cesser cette activité ...et décision a été prise de proposer aux magasins de musiques de racheter les instruments de musique... il s'agit bien entendu des instruments de l'ADDIM... cependant sur 200 instruments vendus par l'ADDIM une quinzaine d'instruments « Ville » ont été vendus par erreur... ».

Le directeur de l'ADDIM (par ailleurs directeur de l'EPCC) a décidé fin 2011 la cession immédiate du parc instrumental et donné instruction à M. Cambou, directeur financier de l'EPCC, de la réaliser.

Le contrôle de la chambre n'a pas établi les circonstances dans lesquelles le conseil d'administration de l'association ADDIM a pu décider de cette vente. Une des hypothèses est que la grave crise financière à laquelle cette association était confrontée requérait une liquidation urgente des actifs disponibles pour assumer ses dettes, notamment salariales et fiscales. Le résultat déficitaire de l'ADDIM au 31 décembre 2010 est de 455 K€, selon le rapport du cabinet Equation de décembre 2011.

La chambre observe le conseil d'administration de l'EPCC n'a pas délibéré sur la liquidation du parc d'instruments. Seul un courrier aux usagers du 3 juin 2011, signé de M. Bacot « *Directeur de l'ADDIM* » les a informés qu'ils devaient restituer les instruments en leur possession et les renvoyer vers les loueurs commerciaux dont la liste leur était fournie. Cet appel à restitution n'a pas rencontré un total succès eu égard au nombre d'instruments perdus, non localisés ou indisponibles.

La vente de 180 à 200 instruments sera rapidement diligentée début 2012, par cession de gré à gré auprès de divers professionnels. Il est intéressant de relever que la personne ayant facturé aux luthiers acheteurs pour le compte de l'ADDIM est l'agent de l'EPCC gestionnaire du parc, identifiée comme « *vbena@citédemusiques.org* ».

Il résulte de l'instruction que les instruments ci-dessous, figurant à l'inventaire physique du 3 février 2014 ont été cédés par l'ADDIM :

Facturation des instruments vendus - Source ordonnateur/régie du parc instrumental

Facture	Nature de l'acheteur	Nature	Total Vendus	Mont Instruments EPCC	Prix facture TTC	Prix moyen	Valeur ajoutée
ADDIM 10/01/2012	Luthier Auxerre	Accordéons saxos clarinette cornals trombones Tubes Xylophone	129	1 Saxo n°105062 1 saxo tenor n° 539905 1 tromb n°385670 1 tromb n°224283	15 260 €	118,21	2000 € 3000 € 525 € 525 €
ADDIM 27/02/2012	Luthier Auxerre	Cordes violon alto Violoncelle contrebasse	16	1 Violoncelle n° c011 1 violoncelle c0118e	3045 €	190,31	1200 € 1200 €
ADDIM 03/02/2012	Luthier Migennes	Cordes Violon Violoncelles	7	-	970 €	138,57	
ADDIM 28/02/2012	Luthier Auxerre	Violons violoncelles contrebasses	10	-	1220 €	122	
ADDIM 2012/03/0008 27/03/2012	Association Joigny	5 guitares octavo requinto Bajo	5		250 €	50	
ADDIM 20/09/2012	Luthier Migennes	Violoncelles violon	4		600 €	150	
ADDIM 26/10/2012	Orchestra de la ville de SENS	Percussions xylophone	1	-	400 €	400	
ADDIM 25/10/2012	EM du Gâtinais	Violoncelle cor trombone cornet	4		400 €	100	
ADDIM 05/10/2012	Luthier Sens	Violoncelles contrebasse	3		420 €	140	
TOTAUX			179		22 555 €	-	

Le produit de cette « vente » est resté dans les caisses de l'ADDIM et n'a fait l'objet d'aucun reversement dans la caisse du comptable, au titre de la vente des instruments, propriété de l'EPCC.



5. LES ELEVES DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL D'AUXERRE

Le conservatoire d'Auxerre est l'une des missions de base de l'EPCC.

Selon les documents produits, rapport d'activité, suivi de la scolarité, documents de programmation stratégique, rapport d'audit, rapport *diagnostic et de positionnement du conservatoire rendu au « groupe de pilotage » en 2013*, les données sont hétérogènes, non cohérentes et parfois divergentes. C'est donc avec recul et en très grandes tendances qu'il faut apprécier les données qui suivent, pour l'essentiel tirées de la base « Rhapsodie ».

5.1. L'origine géographique des élèves

819 élèves ont été inscrits en 2012/2013 se décomposant en :

- 282 élèves d'Auxerre (46,4 % des inscrits) ;
- 178 élèves de la communauté d'agglomération (hors Auxerre) (21,74 % des inscrits) ;
- 240 élèves Icaunais (hors agglomération) et 19 hors département (31,62 % des inscrits).

Année scolaire 2012/2013	
Auxerre	282
Agglomération*	178
Yonne **	240
Autres	19
Totaux	819

* hors Auxerre ville

** hors agglomération et Auxerre

Pour l'année scolaire 2013/2014 le nombre des inscrits (640) a baissé de 21 %.

5.2. La tarification

Une tarification non objectivée par une comptabilité analytique, non corrélée à l'évolution des coûts d'enseignement, explique la stagnation voire la baisse de la part des redevances usagers dans le total des ressources de fonctionnement sur la période.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	% évolution moyenne/an
prestation de service	155 161 €	225 417 €	228 500 €	238 468 €	232 905 €	220 968 €	7,33 %
charges de fonctionnement	2 344 196 €	2 898 639 €	3 691 752 €	3 929 115 €	3 967 528 €	3 827 866 €	10,30 %
recettes de fonctionnement	2 482 639 €	2 886 329 €	3 723 176 €	3 877 961 €	4 018 075 €	3 789 728 €	8,83 %
poids en structure par année	6,25 %	7,81 %	6,14 %	6,15 %	5,80 %	5,83 %	- 1,38 %

La tarification des activités d'enseignement et de pratique artistique est fondée sur un système de quotient familial, un droit fixe par usager et une redevance d'activité ajustée annuellement. Cette structure tarifaire a généré des transferts de charges qui ont pénalisé les familles aux revenus les moins importants et avantagé les adultes.

		2008/2009		2009/2010		2010/2011		2011/2012		2012/2013		2013/2014		% évolution /an	
Tranches de QF (pas de changement sur la période) en €		Musique	Danse	Musique	Danse	Musique	Danse	Musique	Danse	Musique	Danse	Musique	Danse	Musique	Danse
QF1	0/210	1 inscrit	116	116	180	118	183	120	186	127	197	127	197	1,83%	2,38%
		plusieurs inscrits	93	93	144	94	146	95	148	101	157	101	157	1,66%	2,18%
QF2	211/632	1 inscrit	186	191	252	194	256	197	260	209	276	209	276	2,36%	2,30%
		plusieurs inscrits	149	153	202	155	205	157	208	166	220	166	220	2,18%	2,16%
QF3	633/1056	1 inscrit	258	271	324	275	329	279	334	296	354	296	354	2,79%	2,24%
		plusieurs inscrits	208	218	259	221	263	224	267	237	283	237	283	2,64%	2,24%
QF4	plus de 1056	1 inscrit	280	308	360	313	365	318	370	337	392	337	392	3,78%	2,15%
		plusieurs inscrits	224	246	288	250	292	254	296	269	314	269	314	3,73%	2,18%

La chambre observe que :

- Le droit d'inscription individuel dû par chaque usager est sans plafond ni modulation pour les fratries et indépendant des revenus jusqu'en 2013.
- Le barème du quotient familial n'a fait l'objet d'aucune indexation pendant la période, accroissant ainsi progressivement la charge des usagers des tranches les plus faibles.
- Le tarif des activités musicales a fait l'objet d'une indexation modérée alors que le tarif de la danse a davantage augmenté et concentre l'impact des hausses sur les tranches de revenus les plus faibles.
- La structure tarifaire des activités prévoyait un abattement pour les usagers d'une même famille, mais la valeur absolue de l'abattement pour la tranche 1 (entre - 23 € et - 26 € pour la musique et entre -36 € et - 40€ pour la danse) était fortement atténuée par le droit d'accès fixe dû par chaque usager et l'impact progressif du QF non indexé. L'abattement consenti à la tranche 4 est supérieur en valeur absolue à celui de la T1 (entre 56 € et 68 € pour la musique et entre -72 € et -78 € pour la danse).

La chambre prend acte de ce que pour la rentrée 2014-2015, la grille tarifaire du Conservatoire a été revue.

5.3. La fréquentation par classe d'âge et par discipline

	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	
avant 6 ans	7	35	64	84	75	37	39,51%	
entre 6 et 11 ans	142	212	261	265	282	257	12,60%	
entre 12 et 16 ans	185	186	216	209	198	188	0,32%	
entre 17 et 24 ans	61	91	82	100	68	64	0,96%	
plus de 25 ans	301	298	359	340	323	268	-2,30%	
Totaux	696	822	982	998	946	814	3,18%	

Pour l'essentiel les évolutions font apparaître :

- une diminution sensible des actions en milieu scolaire en faveur des tout petits résultant d'un repositionnement de l'établissement sur sa mission de base à partir de 2012 alors que cette action initiée en 2008 avait connu un fort développement ;
- une progression des tranches d'âge 6/11ans qui compense la stagnation de la tranche 16/24 ans, représentant les usagers naturels du conservatoire ;
- une progression des usagers adultes (plus de 25 ans) pesant en moyenne près 36 % de l'effectif total sur la période et en explique la légère progression (+3,18 %).

Cet équilibre délicat, dans un contexte de ressources contraintes et peu dynamiques, entre les missions premières et le développement d'activités complémentaires semble avoir été une des causes des difficultés de positionnement de l'établissement.

Cette période fut également caractérisée par l'ouverture du conservatoire à une nouvelle discipline : les effectifs relativement importants confortent le bien-fondé d'une offre d'enseignement de la danse.

Base de travail	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	Variation moyenne annuelle
Rhapsodie							
musique	696	822	982	771	757	651	- 3,33 %
danse				189	163	139	- 14,24 %
double scolarité				38	26	24	- 20,53 %
totaux	696	822	982	998	946	814	3,18 %

La chambre constate que les totaux, incluant près de 36 % d'adultes, masquent une stabilité des usagers naturels du conservatoire et prend acte de ce que, pour la rentrée 2014-2015, le Conservatoire de musique et danse, a réintroduit les classes d'éveil, dans le but de sensibiliser et capter les plus jeunes publics.

5.4. Les cycles d'enseignement

Les données brutes fournies par l'ordonnateur rendent difficile une appréciation de l'évolution de la fréquentation. Le logiciel de suivi (Rhapsodie) présentait quelques points faibles et son utilisation ne faisait pas l'objet d'une mise en œuvre stabilisée entre inscriptions, plannings et scolarité. Elles laissent néanmoins apparaître quelques grandes tendances dont la plus importante est sur la période une stagnation des effectifs des cycles d'enseignement musicaux.

Base de travail Rhapsodie	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	Variation
MUSIQUE							
1er cycle	381	410	472	446	413	372	-0,48%
2ème cycle	129	158	182	151	150	135	0,91%
3ème cycle	53	57	65	54	56	56	1,11%
DANSE							
1er cycle				61	76	41	-18,02%
2ème cycle				14	9	16	6,90%
3ème cycle				0	3	0	
Totaux totaux	696	822	982	998	946	814	3,18 %

- L'évolution apparemment importante des usagers sur la période contrôlée, l'EPCC a communiqué sur des fréquentations de près de 1000 élèves, est en grande partie due à la comptabilisation d'un public adulte (plus de 25 ans) inscrit hors cycle d'enseignement et pesant plus de 30 % des effectifs ;
- L'un des points forts développés par l'EPCC en créant un enseignement de danse en trois cycles, requis pour obtenir la labellisation de conservatoire à rayonnement départemental, ne débouche pas positivement malgré les moyens consacrés (-12,82 %) ;
- Qu'il s'agisse de musique ou de danse, l'essentiel des effectifs est en premier cycle. Cette érosion significative s'explique notamment par l'émergence des contraintes scolaires parfois peu compatibles avec celles de l'enseignement artistique développé en 3ème cycle et seule une attention plus importante à l'articulation entre cursus scolaire et cursus artistique pourrait stabiliser la fréquentation et notamment l'enchaînement des premier et second cycles.

L'origine des diplômés de l'EPCC suggère un établissement resté majoritairement auxerrois, bénéficiant d'un faible apport des écoles de musiques :

Source <i>Rhapsodie</i>	GEM Complet	DEM complet	Auxerre	Agglomération Auxerroise	Département Yonne	Région	Hors région
2007/2008	0	2	0	0	2		
2008/2009	1	2	1	0	1	1	
2009/2010	3	1	1	0	2		
2010/2011	2	4	5	1	0		
2011/2012	5	0	3	1	0		
2012/2013	0	3	0	2	2		
Totaux	11	12	10	4	7	1	1

L'EPCC apparaît donc plus comme un établissement d'éveil et de sensibilisation que comme un établissement de formation conduisant à une pratique autonome et professionnelle.

La chambre ne constate pas d'évolution significative résultant d'une mise en cohérence des écoles du réseau autour d'un parcours pédagogique construit, orientant les élèves de ces écoles vers une poursuite de cursus au sein du conservatoire. Sans préjuger de l'animation musicale sur l'ensemble du territoire icaunais, cette situation peut s'analyser comme un échec de la mise en synergie des acteurs et des moyens confortant la persistance d'un dispositif d'enseignement musical qui reste local et fragmenté. Dans sa réponse aux observations provisoires de la chambre, l'ordonnateur annonce toutefois la conduite de projets avec d'autres acteurs sur le territoire auxerrois (recherche de publics d'origine sociale diversifiée) ainsi que des tentatives de recomposition d'un partenariat avec d'autres écoles (projets communs, évaluations communes, etc...).



6. LES AGENTS DE L'ETABLISSEMENT ET LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'EPCC était investi de deux missions ayant de fortes conséquences en matière de ressources humaines :

- porter juridiquement le conservatoire à rayonnement départemental (CRD) ;
- apporter un concours, coordonner et mettre en cohérence l'ensemble des initiatives prises dans le département concernant l'enseignement de la musique et de la danse.

Les agents de l'EPCC sont d'origines diverses :

- pour partie, ils présentent une homogénéité de formation, de carrières et de profils issus de la filière culturelle ou administrative de la fonction publique territoriale ;
- pour partie, ce sont des salariés de droit privé, embauchés par le réseau associatif départemental de la musique et de la danse CGEMD et relevant de la convention collective de l'animation.

La gestion des ressources humaines, le transfert des personnels, l'homogénéisation de statuts différents et de rémunérations hétérogènes constituaient donc des enjeux majeurs pour l'EPCC, dont l'un des objectifs était de se substituer aux employeurs associatifs historiques (ADDIM/CDGE...). Ces enjeux ont été mésestimés par l'EPCC.

Les modalités de gestion des ressources humaines (RH) mise en place en interne sont apparues opaques, difficiles à suivre et source de risques financiers et juridiques majeurs. La difficulté de rationaliser un système multipliant les employeurs, les donneurs d'ordre, les statuts et les obligations de service a posé des difficultés multiples aux gestionnaires alors même que l'effectif, direct et indirect, connaissait une croissance rapide et importante.

6.1. L'organisation du service ressources humaines

En l'absence d'organigramme fonctionnel, le seul document permettant d'apprécier l'organisation du service des ressources humaines est « *l'annuaire téléphonique interne de la Cité des musiques* ». Il fait apparaître un pôle administratif et financier structuré autour de deux missions identifiées :

- Administration et ressources humaines : doté de trois agents :
 - le directeur (ordonnateur en fonction)
 - un agent par ailleurs mis à disposition d'une association pour 100 % de son temps de service,
 - un agent chargé de la paye, de la préparation et de l'exécution budgétaire.
- Finances et juridique : doté de 4 agents :
 - le directeur financier et deux agents intégralement mis à disposition de tiers
 - le quatrième agent intervient en appui du service administration ressource humaine.

En pratique, le service des ressources humaines se limite à trois agents à temps complet (1A, 2B) et un agent B pour 1/3 de son temps de travail, assumant par ailleurs d'autres missions de gestion budgétaire ou de suivi des partenariats, affecté auprès de deux directeurs différents (administration et finances).

La fonction des ressources humaines s'appuie également sur des services supports extérieurs :

- le centre de gestion de la fonction publique territoriale départemental (CDG 89) qui fournit une assistance technique et un appui au recrutement ;
- contre remboursement, la ville d'Auxerre a accompagné financièrement et techniquement la gestion des personnels transférés à l'EPCC au premier semestre 2008.
- le service des ressources humaines est déchargé de la gestion des salariés de droit privé (environ 1/3 de l'effectif total) mis à disposition par le CGEMD, qui relèvent de cet employeur.

Le taux d'encadrement (3,5 Agent RH / total des agents) apparaît élevé au regard des postes ouverts.

Effectifs EPCC	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Tableau des effectifs	51	49	69	60	63	71
Postes ouverts	50	64	75	78	78	81
Postes mis à disposition	41	25	27	24	30	NC
Total effectifs	91	89	102	102	108	

Les outils de gestion sont certes limités (progiciel magnus module RH) mais suffisants, compte tenu des modalités de recrutement et d'emploi des personnels.

La chambre observe que, la dissociation des emplois entre plusieurs statuts, l'absence d'organigramme fonctionnel et hiérarchique, de fiche de poste, l'absence de dispositif de suivi des obligations de service et la lourdeur des partenariats institutionnels régissant les mises à disposition, les affectations, les cumuls d'emplois, d'activités complémentaires ou accessoires, ont fortement contribué aux difficultés de pilotage et de suivi constatées.

En outre, le fait que les instances paritaires, aient été mises en place très tardivement et l'incapacité de produire des bilans sociaux sur la période expliquent sans doute qu'aucune analyse prospective n'ait été faite sur l'évolution des effectifs et de la masse salariale.

6.2. L'évolution des effectifs

6.2.1. Des personnels aux statuts différents

Au 31/12/2008, l'EPCC disposait de 50 titulaires et contractuels au tableau des effectifs auquel il faut ajouter 41 agents mis à disposition par le CGEMD soit 91 postes pourvus.

Au 31/12/2012, l'établissement affichait 78 titulaires et contractuels auxquels s'ajoutaient 24 d'agents mis à disposition soit 108 postes pourvus.

La mauvaise appréciation des besoins à pourvoir et le suivi insuffisant de la masse salariale de l'établissement ont été masqués par le recours massif à des mises à disposition entrantes et sortantes qui venaient compléter les postes statutaires.

Entre ces deux dates, alors que l'évolution des emplois totaux n'a été que de 18 %, l'évolution des titulaires a été de 56 %. Toutefois, une partie significative des agents intégrés, entre 6 et 12, travaille en tout ou partie pour le compte de tiers.

6.2.2. Une inflation des postes administratifs.

Un travail de consolidation et de retraitement des données permet de retracer les effectifs qui intègrent, outre les postes budgétaires et les emplois pourvus, les emplois mis à disposition par l'association CGEMD :

Ratios sur structure du personnel	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Effectif propre EPCC au 31/12/N	50	64	75	78	78	81
Mise à disposition entrantes	41	25	27	24	30	NC
Total postes occupés	91	89	102	102	108	
dont administratif	10	12	22	22	22	
dont technique	6	6	6	6	6	
dont enseignement	75	71	74	74	80	
Pourcentage postes Enseignants dans total des postes	82,42 %	79,78 %	72,55 %	72,65 %	74,07 %	
Pourcentage postes administratifs dans total des postes	10,99 %	13,48 %	21,57 %	21,67 %	20,37 %	
Pourcentage postes techniques dans total des postes	6,59 %	6,74 %	5,88 %	5,88 %	5,56 %	

Nota 1 : les postes de direction sont inclus dans la catégorie "administratif"

Nota 2 : données 2013 incomplètes ; absence du nombre de postes "mise à disposition entrantes"

Alors que le poids des enseignants ne cesse de décroître, le taux d'administration de l'EPCC passe de 10,99 % à plus de 20 % de l'effectif, ce qui apparaît hors norme et sans rapport avec ses besoins réels. Cette situation atypique de l'EPCC s'explique principalement par deux phénomènes :

- des recrutements de personnels administratifs au-delà des besoins de l'établissement,
- des agents administratifs affectés à des missions assumées par divers tiers et satellites.

6.2.3. Des postes transformés, créés, supprimés tout au long de ces années

Exercice	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Variation annuelle moyenne
posts ouverts	50	64	75	78	78	81	10,13%
Variation annuelle	-	28,0%	17,2%	4,0%	0,0%	3,8%	

Ces mouvements incessants de création/suppression sont par ailleurs mal suivis puisque le nombre de postes figurant aux tableaux des effectifs est inférieur au nombre de postes réellement pourvus.

Tableau synthétique des variations des postes ouverts (retraitement CRC)

Grade	Statut	Filière	FONCTIONNAIRE													CONTRACTUEL											TOTAL	Pourcentage d'effectifs par année																																																																										
			Culturelle						Administratif							Administratif						Technique																																																																																
			1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	7	8	9	1	2	3	4	5	6	7	8	9			1	2	3	4	5																																																																					
Transfert Ville Aukere			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
Soldes créations de postes en 2008			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
Situation de départ au 01/01/2009			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
Soldes créations de postes en 2009			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
Total postes créés (V/A) 2010			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
Total postes créés (V/A) 2011			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
Total postes créés (V/A) 2012			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
Total postes créés (V/A) 2013			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
Total postes créés (V/A) 2014			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100

La chambre observe que de 2008 à 2013, le rythme moyen d'évolution annuelle des créations de postes a été de 9,20 % par an et que dès lors, les recettes de l'EPCC étant pour l'essentiel stables, la croissance des frais de personnel mettait en cause l'équilibre du budget.

6.2.4. Des mises à disposition entrantes et sortantes

Les besoins en ressources humaines ne se sont pas limités aux postes ouverts au budget puisque sur la période, l'EPCC a recouru chaque année à un nombre variable de personnels de droit privé mis à sa disposition :

Conventions entrantes	2008	2009	2010	2011	2012	2013
agents mis à disposition entrantes	41	25	27	24	30	NC
poids des mises à disposition entrantes dans l'effectif total de l'année	45 %	28 %	26 %	23,5 %	27,7 %	-

Inversement l'établissement a mis des agents titulaires à disposition de tiers :

Conventions sortantes	2008	2009	2010	2011	2012	2013
agents mis à disposition sortantes	4	7	8	12	10	10
poids des mises à disposition sortantes dans l'effectif total de l'année	4,4 %	7,9 %	7,8 %	11,8 %	9,25 %	12,34 %

- Au 31/12/2008 le tableau des effectifs affiche 51 postes pourvus, les postes ouverts sont au nombre de 50 et les besoins effectivement pourvus (via 41 mises à disposition) totalisent 91 postes.
- Au 31/12/2009 le tableau des effectifs affiche 49 postes, les postes ouverts sont au nombre de 64 et les besoins effectivement pourvus (via 25 mises à disposition) totalisent 89 postes. Les créations évoluent de 28 % par rapport à 2008.
- Au 31/12/2010 le tableau des effectifs affiche 69 postes, les postes ouverts sont au nombre de 75 et les besoins effectivement pourvus (via 27 mises à disposition) totalisent 102 postes. Les créations évoluent de 17,19 % par rapport à 2009.
- Au 31/12/2011 le tableau des effectifs affiche 69 postes, les postes ouverts sont au nombre de 78 et les besoins effectivement pourvus (via 24 mises à disposition) totalisent 102 postes. Les créations évoluent de 4 % par rapport à 2010.
- Au 31/12/2012 le tableau des effectifs affiche 63 postes, les postes ouverts sont au nombre de 78 et les besoins effectivement pourvus (via 30 mises à disposition) totalisent 108 postes. Les créations n'évoluent pas par rapport à 2011.
- Au 31/12/2013 le tableau des effectifs affiche 71 postes, les postes ouverts sont au nombre de 81.

Il ressort de ces constats que les autorisations budgétaires d'emploi ouvertes par le conseil d'administration ont fortement progressé sur la période (+10,13 %) mais sans satisfaire les besoins affichés par l'établissement qui les a pourvus par un recours massif à la mise à disposition de personnel de droit privé.

Au demeurant le coût d'un agent de droit privé est moins onéreux compte tenu de ses obligations de services de 26 heures hebdomadaires supérieures à celles d'un agent public, de 16 à 20 heures hebdomadaires.

Ces emplois ont été financés sur les ressources propres de l'établissement abondées de subventions exceptionnelles du conseil général qui venaient notamment compenser les intégrations successives de personnels de droit privé, dont les associations employeurs voyaient en retour les aides publiques diminuer.

Les difficultés de l'EPCC s'expliquent donc pour partie par l'effet combiné de la rigidité d'une structure d'emplois non maîtrisée et l'absence de ressources dynamiques permettant de les financer dans la durée.

6.3. L'évolution de la masse salariale

Pesant en moyenne plus de 90 % des dépenses réelles de fonctionnement, la masse salariale a connu une progression moyenne annuelle de 15,13 % de la création de l'établissement jusqu'au départ du directeur en 2012.

La chambre constate un effet de ciseau lié à une croissance des recettes inférieure en moyenne de près d'un point à celle des charges de personnel (14,48 %/15,13 %).

Tableau des charges de rémunération sur la période 2008/2013

Salaire et traitements	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution moyenne
Salaires et traitements titulaires	382 800,92 €	4 694,23 €	5 481,66 €	16 001,38 €	4 924,15 €	15 588,39 €	+21,2%
Comptable (non titulaire) non titulaires	68 885,39 €	182 787,43 €	259 335,20 €	358 079,54 €	255 588,92 €	235 501,67 €	+28,25%
dont Heures supplémentaires et complémentaires	3 500,30 €	4 694,23 €	5 481,66 €	16 001,38 €	4 924,15 €	15 588,39 €	+34,81%
dont Primes	67 885,39 €	182 787,43 €	259 335,20 €	358 079,54 €	255 588,92 €	235 501,67 €	+28,25%
dont IDV et Indemnités de licenciement				93 721,00 €		372 834,00 €	
Charges sociales	911 231,15 €	689 107,35 €	937 290,86 €	1 085 487,23 €	1 061 591,28 €	1 045 008,38 €	+2,78%
Personnels extérieurs	716 604,00 €	442 737,00 €	396 701,38 €	401 815,22 €	389 796,69 €	289 611,92 €	-16,57%
Taxe sur les salaires décaissée						1 002 350,86 €	
En 2008, remboursement à la ville d'Auxerre pour le 1er semestre	659 725,05 €						
Total des charges de personnel	2 398 197,90 €	2 017 448,73 €	2 298 299,40 €	2 897 230,22 €	3 510 807,79 €	4 323 259,91 €	+17,53%
Total des recettes de fonctionnement	2 398 197,90 €	2 018 474,33 €	2 300 872,40 €	2 694 200,73 €	2 786 919,88 €	2 632 079,20 €	-10,33%
Poids des charges de personnel sur recettes de fonctionnement	91,92%	96,27%	99,37%	92,58%	85,49%	94,56%	
Remboursements des personnels mis à disposition*	0,00 €	120 939,19 €	203 783,00 €	209 901,00 €	398 068,71 €	323 800,00 €	+17,92%
Total des charges de personnel sur recettes de fonctionnement MAB	2 398 197,90 €	2 138 387,92 €	2 498 075,40 €	3 107 131,22 €	3 912 876,50 €	4 647 059,91 €	+17,53%
Poids des charges NETTES de personnel sur recettes de fonctionnement	91,92%	91,81%	87,57%	86,90%	75,80%	87,60%	
en €							
Sources : Comptes de gestion, comptes administratifs, États annuels de pré							
* à compter de 2009							

- L'ensemble des postes de charges connaît une évolution dynamique à l'exception de la taxe sur les salaires que l'EPCC a ignorée et qui se reporte en masse sur l'exercice 2013.
- L'évolution de la rémunération des titulaires (+21,2 %) s'explique par la création de postes et l'effet des mesures de carrières, celles-ci étant gérées à l'ancienneté minimum.
- Le poste « indemnités de licenciement » connaît une augmentation significative en 2011/2013 du fait de la liquidation qui a conduit l'EPCC à se séparer sur la période de plusieurs agents dont le directeur pédagogique, pour un coût total de près d'un demi-million d'euro (465 K€).
- Enfin l'augmentation des charges liées aux non titulaires (+ 69,9 %) procède des remboursements des salaires des agents du CGEMD mis à disposition de l'EPCC et relevant de la convention collective de l'animation. Ce remboursement inclut la taxe sur les salaires à laquelle le CGEMD était assujéti.

Le fait que des subventions exceptionnelles du conseil général aient compensé les transferts de personnel que les associations ADDIM et CGEMD ne supportaient plus, n'a pas permis d'absorber la dérive naturelle de la masse salariale.

La Chambre observe que l'absence de fiches de poste, d'organigramme fonctionnel, la confusion des fonctions et des missions aux divers niveaux des postes administratifs, la gestion pédagogique en année scolaire sont autant d'éléments qui ont rendu cette situation particulièrement difficile à suivre pour les gestionnaires de l'EPCC.

Cette situation amène la Chambre à s'interroger sur la répartition et l'articulation des responsabilités entre le directeur financier, théoriquement garant des grands équilibres budgétaires de l'EPCC et le directeur administratif et ressources humaines, responsable du pilotage de la masse salariale et des créations d'emplois.

6.4. Les transferts de personnel

6.4.1. Le transfert initial des agents du conservatoire

Par délibération n°2007-207 du 20 décembre 2007, Auxerre a transféré dès le 1^{er} janvier 2008 les agents affectés à titre exclusif au conservatoire de musique à la date du 31 décembre 2007 ainsi que les crédits correspondant à la masse salariale constatée au jour du transfert. Par délibération n°2008-2 du 21 janvier 2008 (renouvelée chaque année, le conseil d'administration de l'EPCC a pris acte de ce transfert, validé le tableau des effectifs transférés et créé les postes nécessaires, ouverts pour les quotités de travail correspondant aux agents à intégrer.

Le tableau des personnels transférés fait état d'un effectif de 37 agents. Parmi ces 37 personnes, 33 relèvent de la filière culturelle (enseignants) dont 8 à temps non complet, 3 relèvent de la filière administrative et un de la filière technique (ces derniers à temps complet).

La convention entre la ville d'Auxerre et l'EPCC en date du 15 mai 2008, prévoit que :

- la ville assure les paies des personnes transférées à compter du 1^{er} janvier 2008 jusqu'au 30 juin 2008 au plus tard (article 4) ;
- l'EPCC rembourse les prestations qui continueraient à être assurées par cette dernière (article 6).

La créance d'Auxerre a été justifiée par des tableaux mensuels récapitulant les salaires et charges payées à chaque agent et ventilée de la façon suivante :

2008	janvier	février	mars	avril	mai	juin	total 1er semestre 2008
montant facturé	105 561,68 €	107 699,49 €	106 342,14 €	118 858,65 €	108 575,93 €	112 687,17 €	659 725,06 €

Ces tableaux font apparaître les 37 agents transférés et les charges correspondantes, mais trois agents ont été rajoutés in fine : un sur six mois, un à partir d'avril et un dernier pour le seul mois d'avril. C'est un montant de 21 959,79 €, dont près de 44 % au titre d'un seul agent, qui a été ainsi mis indûment à la charge de l'EPCC sans avenant à la convention.

6.4.2. Les transferts de personnels de droit privé

L'EPCC avait pour objet de porter le conservatoire à rayonnement départemental (CRD) et d'apporter un concours à l'ensemble des initiatives prises dans le département concernant l'enseignement de la musique et de la danse. Deux mouvements successifs d'intégration de personnels de droit privé issus du CGEMD sont venus participer à l'augmentation de l'effectif pour un total de 19 postes : le premier a pris effet au 1^{er} janvier 2008 et concerné 8 agents ; le second a pris effet au 1^{er} janvier 2010 et concerné 11 agents.

6.5. Les conventions croisées de mise à disposition entrantes et sortantes de personnels

Dans la logique de la démarche mutualisée, l'EPCC ne pouvait assurer ses missions sans moyens complémentaires et a privilégié un dispositif complexe et interdépendant de conventionnements croisés avec des associations dépendantes structurant le réseau départemental. Annuellement, et pour des sommes considérables, des mises à disposition « sortantes » d'agents publics de l'EPCC vers diverses associations, très majoritairement le CGEMD 89, ont été symétriquement accompagnées de mises à disposition « entrantes » de personnel de droit privé du CGEMD vers l'EPCC.

6.5.1. De l'EPCC vers divers tiers, le cgemd 89 et d'autres associations

Le tableau ci-dessous rassemble les conventions annuelles par lesquelles l'EPCC a mis à disposition son personnel contre remboursement des traitements, frais salariaux et charges exposées.

Date et n° délibération du CA	Objet Convention et date	Période couverte	Coût estimé et réalisé	Observations
1 21/01/2008 n°3	Mad en 2008/2009 EPCC vers le CdG mad par le CdG en cascade auprès des écoles du réseau	2008/2009	-160 000,00	Pas de convention avec le CdG et mad en cascade
2 28/05/2010 n°2010/11 exécutoire 04/06/06	Mad par l'Epcc vers le CdG Mad EPCC vers harmonie municipale de Joigny Mad EPCC vers Service Compris		prév à recouvrer par l'epcc 128 210,36 30 572,64 50 000,00	enseignants poste direction poste d'administration
3 31/01/2011 n°2011-02 exécutoire 11/02/2011	Mad EPCC du 20/12/2011 vers le CdG Mad EPCC vers Ecole Puisaye Mad EPCC vers Service Compris	exercice 2011 ? exercice 2011	230 199,00 59 500,00 50 000,00	enseignants poste direction poste d'administration
n°2011-26	subv exceptionnelle du CG89 à l'EPCC pour le compte du CdG à déduire de la dette du CdG convention du 20/12/2011 ajustement CDGE		prév à recouvrer 150 000,00 89 698,00	recouvrement des autres sommes? convention rétroactive exécutoire le 2/07/12
4 26/06/2012 n°15 n° 2012-15 exécutoire 02/07/2012 20/12/2012 n°2012-24 exécutoire le 17/12/12	Mad par l'epcc du 02/07/2012 vers CDGE école puisaye Service Compris	exercice 2012	prév à recouvrer par EPCC 292 000,00 59 500,00 47 500,00	enseignants poste direction poste d'administration
5 avenant n°1 ajustement CDGE		exercice 2012 exe	292 038,71	
6 25/03/2013 N°2013-7-7	convention initiale vers le CdG vers Ecole Puisaye	rbst sur R 708 MaD facturée exercice 2013 prev	293 200,00 62 500,00	enseignants poste direction
7 14/10/2013 n°2013-29	avenant n° 1 d'ajustement CDGE	exercice 2013 exe	355 700,00 261 890,00	

6.5.1.1. La chambre observe que de 2010 à 2013 la totalité de ces conventions ont été signées par les présidents de l'EPCC, M. Bordier, puis M. Gendraud, juridiquement incompétents.

La convention 2011, signée par le président Gendraud pour le compte de l'EPCC a même été cosignée par P. Bacot en qualité de directeur du CGEMD 89.

6.5.1.2. D'une façon générale l'examen des conventions annuelles montre une grande instabilité des méthodes et principes de gestion de l'EPCC :

- Les conventions sont reconduites d'un exercice sur l'autre rendant parfois incohérents les montants financiers et les calendriers sur lesquels la contractualisation intervient.
- Certaines sont établies en année scolaire d'autres en année civile et donnent lieu à des avenants en tant que de besoin, sans concordance entre elles.

- Malgré la délibération et la convention-cadre de mise à disposition annuelle qui prétend rassembler l'ensemble des mouvements d'un exercice budgétaire ou scolaire, des conventions particulières ont été conclues pour des périodes et des coûts différents : par exemple la convention de mise à disposition du directeur de l'école de la Puisaye du 7/12/2010 pour 59 598 € est reprise par la délibération du 31/01/2011 et la convention du 20/12/2011 pour 59 500 €.
- Les conventions arrêtant un montant et une durée prévisionnelle sont en général suivies d'avenants ajustant les soldes en exécution. Il est fréquent qu'un avenant d'ajustement soit présenté et délibéré comme une nouvelle convention, ce qui rend le suivi de l'engagement financier et le rattachement des charges et produits à l'exercice particulièrement difficile.

6.5.1.3. Ont été examinées plus particulièrement les conventions 2011, 2012 et 2013 par lesquelles l'EPCC met à disposition de l'association « Ecole de musique et danse et théâtre de la Puisaye » un directeur pour un coût moyen annuel de l'ordre de 60K€, prévoyant le remboursement à l'EPCC par l'association Service Compris du salaire de son directeur, ainsi que la convention du 31 janvier 2011 prévoyant le remboursement à l'EPCC par le CGEMD 89 des salaires des agents mis à sa disposition.

Les personnels mis à disposition du CGEMD par l'EPCC sont ainsi relativement nombreux :

CALCUL REPERCUSSION TAXES SUR LES SALAIRES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AVEC LE CGEMD/YAVOE 2008 à 2013													
	Exercice 2008		Exercice 2009		Exercice 2010		Exercice 2011		Exercice 2012		Exercice 2013		
Agents concernés	Rémunérations	taxe à répercuter											
Mme A (20/20)					22 908,00	1375,14	20 365,00	1555,00	25 384,00	1514,73	25 075,16	1516,88	
Mme B (12/20 ème)	4 404,91	187,21	3 700,08	852,51	18 119,00	864,75	14 049,00	922,00	18 496,00	561,34	16 187,45	1105,25	
Mme C (passage à 20/20)	3 599,91	152,97	4 868,67	946,32	21 141,00	1902,78	22 472,00	1958,59	23 203,00	2 058,00			
Mme D (20/20 ème)							6 807,00	433,93	27 022,00	2 578,07	27 855,16	1737,29	
Mme E (16/16 ème)							28 783,00	790,33	30 104,00	608,67	30 522,88	606,43	
Mme F											21 200,71		
Mme G (20/20 ème)	1 658,48	597,84	2 103,96	1 886,00	22 411,00	1 929,85	22 487,00	1 957,91	23 417,00	1 878,39	16 249,56	1 015,00	
Mme H (20/20 ème)	6 203,74	65,91	20 256,74	420,37	23 562,00	478,30	20 425,00	420,08	22 762,00	450,16	23 352,98	467,81	
Mme I (20)							8 689,00	406,64	25 047,00	2 175,83	17 805,94	976,25	
Mme J (20/20)			7 299,40	310,22	22 417,00	1 967,38	21 361,00	1 984,29	24 274,00	2 203,30	25 075,16	2 313,16	
Mme K							25 901,00	2 152,93	60 135,00	3 408,76	63 624,78	3 461,77	
TOTAUX	24 865,41	1 003,93	77 843,82	4 394,42	126 504,00	8 518,20	199 167,00	12 581,70	246 077,00	17 436,74	266 469,96	13 199,44	

Si les sommes prévues par les conventions ont bien été encaissées pour les montants et dans les délais prévus, il apparaît que l'EPCC minore au bénéfice de ses cocontractants et notamment du CGEMD les charges qu'il répercute :

- Les conventions 2010, 2011 et 2013 répercutent des coûts salariaux nets de taxe sur les salaires alors que celle-ci représente 57 K€ sur la période.
- Ce n'est qu'à compter de l'exercice 2011 que l'EPCC répercute à l'utilisateur les frais de déplacement versés aux personnels soit 19 K€ en 2011; 12 K€ en 2012 et 10 K€ environ en 2013. Ce n'est qu'à compter de l'exercice 2012 que l'EPCC répercute à l'utilisateur les cotisations qu'il verse au CNAS au titre de la couverture des personnels mis à disposition, soit 8,5 K€ en 2012 et 7,1 K€ environ en 2013.

- Sur l'ensemble de la période concernée, l'EPCC a donc supporté une charge de près de 105 000 €, (57 K€ de taxe sur les salaires, 24 K€ de frais déplacement, 24 K€ de cotisation CNAS) sans remboursement par les utilisateurs du personnel mis à disposition.

6.5.1.4. Des prévisions budgétaires insincères sont à l'origine d'une exécution du budget de l'EPCC en déséquilibre.

Les mises à disposition vers le CGEMD réalisées en 2008/2009, sans délibération ni convention, n'ont fait l'objet d'aucun remboursement par le CGEMD qui a ensuite lui-même mis les agents concernés à disposition des écoles de musique utilisatrices contre remboursement. Or, le Budget primitif 2008 de l'EPCC avait inscrit à ce titre une prévision de recettes de 150 000 € dont l'arrêté des comptes au CA établit qu'elle n'a pas été recouvrée.

De même, le budget primitif 2009 avait inscrit à ce titre une prévision de 205 000 € en recettes au compte 758. L'arrêté des comptes au compte administratif établit qu'elle n'a été recouvrée qu'à hauteur 120 939 €. C'est donc une masse salariale de près de 102 000 € dont l'EPCC a supporté la charge sans remboursement par les utilisateurs.

La chambre régionale des comptes observe que l'EPCC a subi un préjudice financier significatif qui peut être estimé au montant des salaires non remboursés augmenté de la taxe sur les salaires et des frais annexes non répercutés. Symétriquement, la charge sous-valorisée constitue un avantage significatif consenti à l'utilisateur qui rembourse à l'employeur un coût salarial minoré (impôt, cotisation patronale, charges annexes) et évite d'avoir lui-même à embaucher.

6.5.1.5. Enfin, il ressort des documents produits lors du contrôle que les écoles de musiques locales, utilisatrices finales de ces mises à disposition en cascade, bénéficiaient d'une refacturation des coûts par le CGEMD inférieure au coût déjà minoré dont il bénéficiait de la part de l'EPCC employeur.

La chambre a retracé pour 14 agents titulaires de l'EPCC, de 2010 à 2012 les affectations successives que l'association CGEMD leur a attribuées à l'issue de la mise à disposition de l'EPCC au CGEMD. Il ressort des pièces du dossier :

- que le signataire des conventions engageant l'EPCC est le président de l'EPCC, M. P. Gendraud ;
- que le signataire des ordres de mission (et donc le payeur des frais de déplacement) est l'ordonnateur de l'EPCC et non l'utilisateur des agents mis à disposition ;
- que le signataire des conventions du CGEMD affectant les agents de l'EPCC dans les écoles communales est le directeur de l'association, M. P. Bacot ;
- que le signataire de la convention liant EPCC et CGEMD est le responsable légal de l'école de musique bénéficiaire (le maire ou le président de l'EPCC pour l'essentiel).

Cette cascade de conventions se traduit, par une réduction des charges salariales assumées par l'employeur et facturées à l'utilisateur :

- l'EPCC ne facture pas, comme la loi l'y oblige, la totalité des frais qu'il assume au CGEMD,
- l'écran qu'est le CGEMD ne refacture pas la totalité du coût qu'il verse à l'EPCC aux écoles, faisant apparaître ainsi un solde non remboursé par l'utilisateur final,
- le département, par l'attribution au CGEMD d'une subvention d'équilibre annuelle, assure, au bénéfice des écoles le financement d'une part significative des charges salariales.

Le plan d'apurement du passif du CGEMD du 17 décembre 2012, faisant suite au redressement judiciaire du 22 septembre 2011 a conduit à l'abandon de 45 596 € de créances fiscales et d'URSAAF. Il a imposé au conseil général d'intervenir en garantie pour 130 000 €. Il confirme que ce montage avait finalement échappé à toute maîtrise et que l'équilibre financier en était rompu.

6.5.1.6. Un dispositif juridiquement contestable :

- *Le décret n°92-1194 du 04/11/1992 modifié, fixant les dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux stagiaires, ne prévoit pas que ces derniers puissent être mis à disposition.*

Il apparaît pour chacun des exercices sous revue que des stagiaires sont dès leur embauche mis à disposition d'utilisateurs multiples en contradiction avec l'objectif du stage et le texte applicable :

Mis à disposition	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Effectif total	4	7	8	12	10	10
dont stagiaires	2	1	1	0	1	1

- *En cas de mise à disposition, l'accord préalable de l'agent est requis et l'arrêté de l'employeur territorial fixant sa position administrative le vise. Aucun accord préalable n'a pu être produit.*
- *La mise à disposition est rendue effective par arrêté de l'autorité territoriale dont l'objet, réglementairement fixé, doit :*
 - Désigner l'organisme auprès duquel le fonctionnaire accompli son service ;
 - Définir la quotité de travail qu'il effectuera auprès de l'utilisateur ;
 - Fixer une durée (et donc un terme) à la mise à disposition.

Aucun arrêté de mise à disposition n'a été produit par l'ordonnateur. Seule une convention annuelle (sauf en 2008/2009) entre l'employeur et le CGEMD vient formaliser les affectations et le remboursement des charges assurées par l'EPCC.

Cette convention ne répond donc pas aux prescriptions des textes précités en ce qu'elle lie l'autorité territoriale à un écran qui n'est pas l'utilisateur final et qui, par une série d'actes inconnus de l'employeur de l'agent, mettra celui-ci à disposition d'un utilisateur final.

Ont été produits en cours d'instruction et pour les seuls exercices 2010/2011/2012/2013, les « *ordres de mission permanents* » établis par l'ordonnateur de l'EPCC pour chacun des agents mis à disposition du CGEMD. Ces ordres de mission identifient, par année scolaire et par jours travaillés, le lieu d'affectation effectif de l'agent (dans les écoles du réseau) qui sert de base à la liquidation des frais de déplacement qui lui sont dus. Cette pièce postérieure à la délibération de mise à disposition du conseil d'administration démontre que l'affectation réelle des agents de l'établissement n'est pas celle qui lui a été soumise. Cette affectation réelle est confirmée par les conventions sous-jacentes établies entre le CGEMD et les écoles communales ou intercommunales et associatives dont l'EPCC n'a pas connaissance.

6.5.1.7. Des partenaires aux intérêts divergents :

Il apparaît enfin, s'agissant des conventions du 24/09/2008, 22/09/2009, 07/10/2010, 02/12/2011, que M. Gendraud maire de Chablis, président de la communauté de communes, vice-président à la culture du conseil général et président de l'EPCC est l'initiateur, l'organisateur et le destinataire de cette série d'actes, qui le conduit à sous-factorer à l'école de musique qu'il dirige la charge salariale assumée par l'EPCC qu'il préside, tout en prenant part, es qualité de vice-président délégué à la culture, aux décisions de soutien du conseil général qui assurent l'équilibre financier en dernier ressort du dispositif, y compris au profit de la communauté de communes du chablisien.

Le même constat s'applique aux interventions de M. Bacot ordonnateur de l'établissement public, qui contribue, à chacune des étapes, à minorer la charge répercutée à l'utilisateur au détriment des intérêts de l'établissement qu'il est chargé d'administrer et à M. Bordier qui a engagé l'EPCC dans les conditions sus évoquées.

M. Bordier étant aux dates des diverses conventions, président de l'EPCC et de l'ADDIM, M. Gendraud étant Président du CGEMD et président de l'EPCC, M. Bacot étant ordonnateur de l'EPCC et directeur de l'ADDIM et du CGMED, ils se trouvaient confrontés à des intérêts divergents qui les ont conduits à privilégier une des structures en liquidation (ADDIM) ou redressement judiciaire (CGEMD) ou un acteur local dont ils avaient la responsabilité. En accroissant les charges de l'établissement public dont ils avaient la responsabilité pour diminuer celles de l'association bénéficiaire en ne lui répercutant pas une charge salariale et fiscale qu'ils savaient pourtant due, et que l'EPCC a finalement dû honorer, ils sont à l'origine d'un préjudice financier important pour l'EPCC.

6.5.2. Des mises à disposition de tiers vers l'EPCC : le CGEMD prestataire de main d'œuvre

6.5.2.1. Le tableau ci-dessous rassemble les conventions annuelles par lesquelles l'EPCC accueille par mise à disposition « entrantes » des salariés de droit privé du CGEMD, contre le remboursement intégral des charges que cette association expose dès lors qu'elle assure le service des rémunérations, frais, taxes (dont la taxe sur les salaires) et contributions diverses.

	date et n° delib du CA	objet Convention de mise à disposition	période couverte	Coût estimé et réalisé
1	21/01/2008	de personnel <u>CdG vers l'EPCC</u>	exercice 2008	Prév 661 154 €
2	13/10/2008	Avenant n° 1 d'ajustement	Rbst dû par Epcc	exé 716 604 €
			"autre personnels extérieurs"	solde 55 450 €
3	15/12/2008 n° 37	de personnel <u>CdG vers l'EPCC</u>	exercice 2009	Prév 539 793 €
4	15/01/2010 n° 1	Avenant n° 1 d'ajustement	Rbst dû par Epcc	exé 442 737 €
				solde -97 056 €
5	15/01/2010	de personnel <u>CdG vers l'EPCC</u>	exercice 2010	prév 390 798 €
6	31/01/2011 n° 1	par le <u>CdG vers l'EPCC</u>	exercice 2011 prév	385 000 €
7	26/06/2012 n° 14	par le <u>CdG vers l'EPCC</u>	exercice 2012 prév	375 243 €
8	12/12/2012	avenant n°1 exé	Rbst dû par Epcc	exé 366776 €
8	25/03/2013	par le <u>CdG vers l'EPCC</u>	année civile 2013	prév 301 311 €
9	14/10/2013	Avenant n° 1 d'ajustement	Rbst dû par EPCC	exé 281 260 €

En recourant de façon privilégiée à cette association pour assurer des enseignements et en méconnaissant le statut général de la fonction publique, l'EPCC se place dans une situation juridiquement risquée.

6.5.2.2. Une mise à disposition « entrante » et récurrente de personnel de droit privé est critiquable.

L'EPCC ayant un caractère administratif, son personnel est soumis à la loi statutaire du 26/01/1984 modifiée, qui implique que les recrutements de personnels respectent les formes budgétaires et juridiques que la réglementation impose. En l'espèce, la création d'un emploi permanent appelle une décision de l'assemblée délibérante et une ouverture des crédits budgétaires nécessaires pour y pourvoir.

- l'EPCC a recouru, sans créer les emplois nécessaires, à des mises à disposition « entrantes » de personnel de droit privé pour assurer ses missions. Ces agents ont donc participé à l'exécution du service public.
- La récurrence des besoins et des spécialités a d'ailleurs permis de constater, sur toute la période, une relative stabilité (géographique et pédagogique) desdits agents au vu de leurs affectations.

En conséquence, les agents concernés satisfaisaient un besoin permanent de la collectivité et ne relevaient pas d'un travail intérimaire ou temporaire autorisant des recrutements temporaires. Dans ces conditions, l'EPCC pour pourvoir à ces emplois permanents se devait de recourir aux recrutements statutaires lui imposant après création d'emploi, déclaration de vacances et appel à candidature.

- Les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs peuvent certes accueillir par voie de mise à disposition, pour l'exercice de fonctions requérant une qualification technique spécialisée, des personnels de droit privé, avec l'accord de ceux-ci (art. 61-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et art. 11 décret. n°2008-580 du 18 juin 2008. Il faut néanmoins pour ce faire établir que les besoins du service justifient la mise à disposition pour une mission ou un projet déterminé.

Autant l'accueil d'enseignants professant des techniques ou des instruments rares ou spécifiques pourrait répondre à cette exigence, autant les exemples suivants s'en éloignent manifestement :

- convention du 20/05/2008 : batterie, Chant, guitare électrique, danse Jazz, danse flamenco, danse classique, chargé d'accueil et d'information, régisseur, responsable de pôle « *service aux usagers* » ;
- convention du 03/04/2009 : batterie, violoncelle pratique collective, danse classique, accordéon chant, chargé d'accueil studio d'enregistrement ;
- convention du 05/01/2010 : guitare classique ; violoncelle pratique collectives percussions, danse jazz Violon, danse classique ;
- convention du 31/01/2011 : percussions, violoncelle, guitare basse, guitare classique saxophone ; batterie ...
- convention du 26/06/2012 : percussions, guitare classique, accordéon, saxophone, violon, batterie, danse classique ;
- convention du 27/03/2013 : percussions, violoncelle pratiques collectives, accordéon, accompagnement piano, violon, danse classique formation musicale.

Au final, la chambre considère que l'EPCC a recouru annuellement à une main d'œuvre privée pour satisfaire des besoins permanents d'enseignement, hors de toute prestation régulière de fourniture de main d'œuvre, mise à disposition par un employeur privé, dont il n'était ni membre, ni adhérent, ni associé. Elle prend acte de la réponse de l'ordonnateur aux termes de laquelle la convention passée avec Yonne Arts Vivants (ex centre de gestion) pour la mise à disposition de personnels associatifs pour le compte du Conservatoire de musique et danse (rentrée 2013/2014), a pris fin en juillet 2014, la Ville d'Auxerre ayant décidé d'ouvrir pour le 1er septembre 2014, les postes nécessaires et de recruter directement le personnel indispensable à l'enseignement de ces disciplines.

6.6. Les situations de cumul d'emplois public et privé

La chambre constate que l'établissement n'a pas mis en place de règles particulières organisant les cumuls d'activités et d'emplois. Aucune note de service interne, aucun formulaire de demande d'autorisation préalable et aucun suivi effectif des rares demandes identifiées n'ont été constatés. Le service des ressources humaines ne disposait pas d'information sur une pratique pourtant très répandue dans l'établissement.

Ces cumuls concernent tant les personnels enseignants que les personnels administratifs et certaines mises à disposition n'étant ni refacturées ni conventionnées, la rémunération des agents concernés est parfois intégralement à la charge de l'EPCC.

L'analyse des tableaux d'effectifs joints aux conventions précitées, confirmée par une note du 07/02/2014 du directeur du centre de gestion des enseignants (Yonne Arts Vivants), M. Hervé Cambou, a permis d'identifier plusieurs agents publics de l'EPCC exerçant par ailleurs des activités complémentaires ou accessoires rémunérés pour ce faire.

La chambre observe que :

- les cumuls d'emplois public et privé mis en évidence n'ont fait l'objet d'aucune autorisation préalable et sont donc irréguliers, à l'exception de celui du directeur financier qui a produit une autorisation de l'ordonnateur ;
- en l'absence de dispositif de suivi des temps travaillés par agents et par catégories, les durées affichées ne sont pas vérifiables et le contrôle des temps de services impossible, notamment pour messieurs Bacot et Cambou ;
- certains agents publics titulaires effectuent des travaux privés équivalents à un temps complet statutaire, voire 175 % ou 200 % d'un temps complet statutaire. Le retraitement des temps travaillés appliqué aux traitements versés a permis d'établir les estimations suivantes :

Agents	Fonction EPCC*	Coûts EPCC*	ADDIM 89	CDGE/YAV	Jazz club	Service compris	AGEM	totaux
Hervé Cambou	directeur financier et juridique	67 031,00		75 %	0	10 %	10 %	95 %
	<i>Solde EPCC</i>	<i>3 351,55</i>		<i>50273,25</i>		<i>6703,10</i>	<i>6703,10</i>	<i>63679,45</i>
Véronique Béna	finances et juridiques	31550,00	70%					70%
	<i>Solde EPCC</i>	<i>9465,00</i>	<i>22085,00</i>					
Patrick Bacot	Directeur	81019,00	*11,24 %	*11,24 %				22,48
	<i>Solde EPCC</i>	<i>62805,93</i>	<i>9106,53</i>	<i>9106,53</i>				<i>18213,07</i>
Sylvie Esclavy	Pôle administratif et financier	42624,00		100 %				
	<i>Solde EPCC</i>	<i>0,00</i>		<i>42624,00</i>				<i>42624,00</i>

* Coût annuel chargé au 31/12/2012

* Source annuaire téléphonique interne

* note H Cambou du 07/02/2014

* estimation rapport Equation décembre 2011

Ainsi,

- Pour 95 % de son temps M. Cambou ne travaillait pas pour la collectivité qui le rémunérait ;
- Pour 70% de son temps Mme Béna ne travaillait pas pour la collectivité qui la rémunérait ;
- Pour 23 % de son temps M. Bacot ne travaillait pas pour la collectivité qui le rémunérait ;
- Pour 100 % de son temps Mme Esclavy ne travaillait pas pour la collectivité qui la rémunérait.

Dans ces cas, aucune convention ni reversement des quotes-parts des rémunérations payées par l'EPCC n'ont été constatés et, dès lors, à proportion des quotes-parts identifiées, l'EPCC a salarié des agents qui travaillaient pour le compte d'un tiers.

Le préjudice total estimé (pour ces seuls salaires chargés non remboursés assumés par l'employeur pour le compte d'autrui) pourrait être estimé à environ 145 000 € par an, soit 435 000 € pour les exercices 2010,2011 et 2012:

Service effectué hors EPCC	Estimation du salaire annuel 2010-2011-2012 assuré par l'EPCC (chargé)	observations
Cambou 95 %	63 000	pas de convention non remboursé
Béna 70%	22000	pas de convention non remboursé
Esclavy 100 %	42 000	pas de convention non remboursé
Bacot 23 %	18 000	pas de convention non remboursé
TOTAUX	145 000	

M. Bacot a confirmé cette situation.

M. Cambou a également confirmé ce cumul non autorisé : « *Mon cas a...posé un problème ... ne sachant quelle fonction m'attribuer M. Bacot souhaitait m'avoir au plus près de lui mais souhaitait également que je continue à m'occuper de l'association CGEMD et que je sois également une personne ressource pour les associations présentes sur le site* ». ... « *La quasi-totalité de mon temps de travail était donc consacré à l'association CGEMD qui employait à l'époque plus de 180 personnes...* ». De l'ensemble des éléments recueillis lors de l'instruction, il ressort en effet qu'il n'a été possible de retrouver des traces attestant d'une activité effective du directeur financier au sein de l'EPCC, d'autant que ce poste était occupé depuis l'origine par un agent titulaire.

La situation constatée pour les emplois de M. Cambou et de Mmes Béna, Esclavy ne semble pas justifier le traitement que la collectivité leur a versé pour un service qu'ils n'effectuaient pas pour l'établissement. En substance la chambre considère que M. Cambou, Mme Esclavy et Mme Béna, notamment n'ayant pas consacré tout leur temps de travail (dans des proportions variables) à l'EPCC, leur transfert ne présentait pas un véritable intérêt pour l'EPCC.

6.7. Les difficultés propres à quelques positions administratives particulières

Quelques dossiers de personnels présentent des particularités.

6.7.1. Un enseignant détaché de l'Etat et mis à disposition d'une structure privée

Jusqu'au 31 août 2010, ce professeur certifié enseignait en collège. Du 01/09/2010 au 31/08/2012, il a été détaché à l'EPCC pour 2 ans puis ce détachement a été renouvelé le 01/09/2012 jusqu'au 31/08/2014.

Cet enseignant n'a cependant jamais exercé au sein de l'EPCC. Dès son détachement, il est mis à disposition de l'Ecole de Musique, de danse et de théâtre du Pays de Puisaye Forterre à Toucy, en qualité de directeur.

Il apparaît en application de l'article 14 du décret n°85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat et a certaines modalités de mise à disposition et de cessation définitive de fonctions, que cet agent détaché par l'éducation nationale à l'EPCC a été irrégulièrement mis à disposition.

La chambre considère que l'objectif de ce montage n'était pas d'employer cet enseignant à l'EPCC, qui n'avait d'ailleurs pas ouvert de poste, mais de le mettre à disposition d'une association.

6.7.1.1. Sur l'existence du poste de direction et les modalités de recrutement du titulaire de ce poste.

Le poste spécifique de professeur chargé de direction n'a pas été créé ni ouvert au budget de l'EPCC préalablement au recrutement. L'EPCC a utilisé la vacance du poste de direction pédagogique de l'EPCC pour gager le recrutement du directeur de l'école de Puisaye Forterre.

En mars 2010, un avis de recrutement d'un chargé de direction de l'école de musique de Puisaye Forterre a été publié dans le réseau spécialisé par le CGEMD. Le poste est à pourvoir au 1^{er} septembre et les candidatures à déposer avant le 3 mai auprès du CGEMD.

L'enseignant, par lettre du 29 mars 2010, avait sollicité l'Education nationale, pour un détachement à l'EPCC qui lui proposait un poste de directeur d'école de musique à temps plein pour diriger l'école de musique de Puisaye-Forterre. Il anticipait ainsi les résultats des entretiens prévus avec le jury du 17 au 21 mai 2010. Retenu, il obtiendra son détachement auprès de l'EPCC au 01/09/2010 et sera rémunéré par l'EPCC à compter de cette date.

Le poste a été déclaré auprès du centre de gestion départemental le 31 août seulement, alors que le recrutement était déjà réalisé par l'association CGEMD.

La chambre observe enfin que le directeur de l'EPCC, a organisé ce recrutement en l'absence de toute décision ou information de son conseil d'administration,.

6.7.1.2. Sur la mise à disposition de l'agent détaché auprès de l'association « Ecole de Musique de Puisaye-Forterre ».

Le premier document ayant trait à cette affectation est une convention pluriannuelle de mise à disposition du directeur d'établissement signée le 07/12/2010, entre le directeur général de l'EPCC et le président de l'école de musique de Puisaye par laquelle les parties conviennent de la mise à disposition au bénéfice de l'association d'un directeur rémunéré par l'EPCC du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2012.

La chambre observe que cette convention est rétroactive.

Au niveau financier, une participation est détaillée pour la première année de fonctionnement par une annexe n°1 signée également le 07/12/2010. Cette annexe prévoit pour l'année scolaire 2010/2011 (01/09 – 31/08) une participation de 59 598 € intégrant forfaitairement 3 500 € de frais de déplacement, à payer en 2011 en 4 échéances.

A la date de la convention, le conseil d'administration de l'EPCC n'a toujours pas délibéré. Il ne le fera qu'au moment du vote du budget primitif 2011 le 31/01/2011 en validant globalement le principe de mise à disposition de personnel EPCC à diverses associations, dont l'école de musique de Puisaye-Forterre, et en autorisant son directeur à régulariser les accords déjà intervenus. S'agissant de l'école de Puisaye-Forterre, le CA se prononcera d'ailleurs pour une mise à disposition sur le seul exercice 2011 ;

La Chambre observe qu'aucune décision juridiquement opposable ne justifie de la mise à disposition de cet enseignant auprès d'un tiers du 1^{er} septembre au 31 décembre 2010.

Par la suite, trois autres conventions entre les mêmes parties ont renouvelé cette mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2012.

Un arrêté également rétroactif du 26 septembre 2012 a renouvelé le détachement pour deux ans à compter du 1^{er} septembre 2012.

6.7.1.3. Sur le coût de cette mise à disposition pour l'EPCC

Sur le plan financier, cette mise à disposition n'a entraîné qu'un remboursement partiel de la charge supportée par l'EPCC.

	2010	2011	2012	2013	totaux
salaires bruts et accessoires	13 203,96 €	39 611,90 €	39 780,59 €	42 372,38 €	134 968,83 €
Charges sociales employeur	5 860,14 €	17 439,02 €	17 481,67 €	19 237,59 €	60 018,42 €
Coût employeur supporté par EPCC	19 064,10 €	57 050,92 €	57 262,26 €	61 609,97 €	194 987,25 €
Taxe sur les salaires	1 592,05 €	4 289,48 €	4 312,42 €	4 664,90 €	14 858,85 €
Coût employeur réel	20 656,15 €	61 340,40 €	61 574,68 €	66 274,87 €	209 846,10 €
Frais de déplacement	0,00 €	1 125,80 €	1 019,60 €	1 361,60 €	3 507,00 €
Coût total Mise à disposition	20 656,15 €	62 466,20 €	62 594,28 €	67 636,47 €	213 353,10 €
Remboursement de l'association	0,00 €	79 708,00 €	58 530,00 €	61 910,00 €	200 148,00 €
Différentiel	20 656,15 €	17 241,80 €	4 064,28 €	-5 726,47 €	-13 205,10 €

La Chambre observe que l'EPCC n'a pas obtenu de l'association le remboursement intégral de la charge salariale liée à la mise à disposition. Un montant de 13 205 euros est resté à la charge de l'EPCC.

En outre, l'EPCC a déclaré à tort cet agent auprès de la CNRACL alors que compte tenu de sa position il relevait de l'Etat. La chambre prend acte de l'intention des services de l'ordonnateur de demander le remboursement des sommes versées à tort et de reverser les sommes dues à l'Etat, le différentiel à inscrire au titre des dettes non connues de l'EPCCY étant estimé par lui à environ 45 000 €.

6.7.2. Un enseignant affecté à l'EPCC mais travaillant à Dijon

6.7.2.1. Une mise à disposition irrégulière

Pour ce qui concerne un enseignant titulaire de l'EPCC, professeur d'enseignement artistique de classe normale qui fait partie des 37 agents transférés par la ville d'Auxerre à l'EPCC le 01/01/2008, la Ville d'Auxerre mentionne dans son arrêté de transfert qu'il « conserve sa position de détachement auprès de l'association déclarée Musique Danse Bourgogne à Dijon ».

L'EPCC n'a établi ni l'arrêté de détachement qu'il lui appartenait de prendre à compter du transfert, ni les arrêtés de renouvellement de détachement alors que, selon les courriers adressés à cet enseignant, ce renouvellement informel est intervenu pour les périodes du 15 septembre 2010 au 15 septembre 2013 et du 15 septembre 2013 au 15 septembre 2016.

Enfin et surtout, aucune convention entre l'association utilisatrice et l'EPCC n'a été produite.

En l'absence d'arrêté de détachement ou de convention de mise à disposition, la situation juridique de cet agent pose difficulté. Comme précédemment il est douteux qu'un agent détaché au sein d'un établissement public puisse être mis à disposition d'une association déclarée.

6.7.2.2. Des liens financiers informels

Cet enseignant est rémunéré par l'association où il exerce mais l'EPCC s'acquitte des cotisations CNRACL qui sont ensuite remboursées à l'EPCC par l'association (part patronale) et par l'agent (part salariale).

La chambre observe que cette situation présente un risque financier réel pour l'EPCC en cas de défaillance des débiteurs.



7. LA FIABILITE DES COMPTES

7.1. Une administration lacunaire

La fonction financière de l'établissement est difficilement lisible. Bien qu'il existe dans « *l'annuaire téléphonique interne de la cité des musiques* » un « *service finances et juridique* » placé sous l'autorité d'un directeur financier, l'essentiel du travail financier, comptable et budgétaire est assuré par le directeur « *administration ressources humaines* » appuyé de trois agents.

La chambre constate que le dispositif de comptabilité analytique, de contrôle de gestion et de pilotage par indicateurs de suivi et tableaux de bord évoqué par l'ordonnateur dans sa « *proposition de projet d'orientation 2009-2013* » présentée au conseil d'administration lors de son recrutement n'a jamais été mis en place. Les outils de pilotage et d'analyse sont donc restés sommaires et n'ont pour l'essentiel jamais été déployés.

7.2. Les apports et le bilan d'ouverture de l'EPCC au 1^{er} janvier 2008

Les statuts de l'EPCC prévoient que, outre les dotations financières, des apports en nature et moyens seront fournis par les fondateurs à compter du 1^{er} janvier 2008 pour assurer son fonctionnement.

7.2.1. Les apports en nature prévus dans les statuts à l'article 5 pour les biens meubles et immeubles et à l'article 21 s'agissant des personnels transférés

L'article 5 dispose que « *Les biens meubles et immeubles ci-annexés, nécessaires à l'activité de l'EPCC et dont la ville d'Auxerre est propriétaire ou occupante sont mis à la disposition de l'établissement pour toute sa durée à compter de la signature de l'arrêté préfectoral. Les apports et les contributions nécessaires au fonctionnement de l'établissement font l'objet d'une annexe aux présents statuts qui reprend l'évaluation et le détail des biens et des actifs transférés avec indication de leur valeur. L'établissement assure les charges d'investissement et de fonctionnement de ses activités, les charges d'investissement liées aux immeubles restant du ressort de la ville d'Auxerre* »

La chambre constate que l'état mentionné dans cet article n'a pas été annexé aux statuts. Il est probable que le seul document traitant des apports de la ville soit la convention du 15 mai 2008 entre l'EPCC et Auxerre.

Outre les bâtiments, la ville d'Auxerre a également mis à disposition de l'EPCC des mobiliers et matériels, listés à l'article 4 de la convention du 15 mai 2008 :

- Matériels informatiques et téléphoniques ainsi que les logiciels associés.
- Mobiliers, matériels et instruments de musique.
- Un véhicule de marque Renault Kangoo.
- Un photocopieur dont le contrat de maintenance est également transféré.
- Deux distributeurs automatiques dont le contrat d'exploitation est transféré.
- Un parc instrumental et matériel.

Le détail, la consistance, l'état, la valeur comptable et la situation juridique de ces biens ne sont précisés ni dans les statuts, ni dans la convention, ni dans ses annexes. Aucun procès-verbal de transfert n'a été établi entre les collectivités et aucune intégration n'a été effectuée dans les comptes de l'EPCC.

Si le bilan 2013 comporte à l'actif un solde de 14 509,54 € au compte 2281 « Biens reçus en affectation », il s'agit là non pas de l'intégration d'un patrimoine affecté mais de travaux d'aménagement et de câblage réalisés par l'EPCC depuis 2009 et qui auraient dû être inscrits au chapitre 21.

La Chambre observe que ces lacunes ont eu un impact important sur l'exactitude des immobilisations portées au bilan et sur la valeur réelle de l'actif de l'établissement dont le montant exact, inconnu à la création de l'EPCC, n'est pas plus fiable ni connu au moment de sa dissolution. Les amortissements nécessaires au remplacement de ces biens n'ont pas été constitués, jusqu'à l'acquisition en 2013 de pianos neufs.

L'absence de cette prise en compte comptable des biens mis à disposition a compromis la fiabilité et la sincérité du bilan sur toute la période considérée.

La Chambre prend acte de ce que dans sa réponse aux observations provisoires, la ville d'Auxerre précise être prête à passer les écritures comptables nécessaires à la régularisation de ces anomalies

7.2.2. Le fonctionnement des régies

La situation des régies de l'EPCC retrace la gestion approximative déjà dénoncée :

Alors que les recettes liées à la gestion du parc instrumental étaient gérées hors de la comptabilité publique au sein d'une association, l'établissement s'est doté de deux régies de recettes : la régie d'encaissement des frais de scolarité et la régie pour l'encaissement de frais de location de costumes.

La chambre constate que l'arrêté de création de la régie des locations de costumes n'a pas été produit et que l'arrêté du 26 juin 2012 qui nomme le régisseur et le mandataire de cette régie a été pris sans que le comptable public ait été consulté pour avis conforme, conformément à la réglementation. En outre, cet arrêté de nomination n'est pas signé de l'ordonnateur mais du président du conseil d'administration, incompétent pour ce faire.

Il est à noter qu'aucune régie d'avance n'a été mise en place au sein de l'EPCC, ce qui peut sembler surprenant eu égard à ses missions.

7.3. Le respect des grands principes comptables

7.3.1. Le rattachement des charges et des produits à l'exercice

Le principe comptable de rattachement des charges et des produits à l'exercice n'a pas été observé par l'EPCC sur la période, comme le démontrent les exemples suivants :

7.3.1.1. Concernant l'exercice 2010: l'absence de rattachement de produits à l'exercice

Pour cet exercice, il a été observé que la ressource tirée de la mise à disposition de personnel auprès de l'association « école de musique de Puisaye-Forterre » du 1er septembre au 31 décembre 2010 n'a pas été comptabilisée malgré une convention signée le 14 décembre 2011 entre les parties qui renvoie à une annexe financière pour la liquidation de la participation de l'association, soit 20 110 € dont 460 € pour les frais de déplacement.

Cette convention sera prise en compte en 2011, ce qui fausse d'autant le résultat des deux exercices

7.3.1.2. Les « cotisations » élèves.

7.3.1.2.1. Le compte 7062 – Redevances et droits des services à caractère culturel – enregistre les redevances perçues sur les usagers.

Les écritures sont liées à l'encaissement par la régie des cotisations sur les élèves. Les soldes de ce compte de 2008 à 2013 sont les suivants :

Exercice	Compte 7062
2008	233 658,64 €
2009	185 417,60 €
2010	228 500,00 €
2011	238 468,00 €
2012	292 905,00 €
2013	257 475,00 €

On constate des variations importantes, particulièrement pour les exercices 2009 et 2012.

En fait, ces cotisations étant encaissées pour une année scolaire, soit de septembre à juin, le comptable doit procéder à des écritures pour constater sur l'exercice le produit correspondant et renvoyer (extourner) sur l'exercice suivant la part des cotisations qu'il convient de rattacher.

La Chambre observe que le principe de la permanence des méthodes de rattachement n'a pas été respecté par l'EPCC.

7.3.1.2.2. D'autres anomalies ont été constatées pour les exercices 2008 et 2009 :

- Une charge de 38 497 € figure au compte 678 résultant de la prise en charge d'un titre émis par Auxerre ayant pour objet « *versement cotisations 2007-2008 encaissées par l'EPCC* ». Le justificatif est un décompte signé de l'ordonnateur qui détermine un montant de 115 491 € de cotisations 2007/2008 reçues par l'EPCC dont un tiers soit 38 497 € était à reverser à la ville d'Auxerre.

La Chambre observe que la régie municipale aurait dû solder ses comptes au 31 décembre 2007 et que c'est la ville d'Auxerre qui aurait dû reverser à l'EPCC la part de cotisations lui revenant au titre du premier semestre 2008. La modification du statut du conservatoire aurait dû entraîner une reddition des comptes de la régie « Ville » au 31 décembre 2007 et la reprise par la régie « EPCC » au 1^{er} janvier 2008. De fait, la régie municipale n'a rendu ses comptes qu'en août 2008 à l'EPCC pour les cotisations encaissées pour la saison 2007/2008.

- Il est constaté au compte 7062 de l'exercice 2008, une recette de 40 000 € portant comme libellé « *produits à recevoir en cotisations 2008/2009* », la contrepartie figurant en compte de tiers (c/4181). Cette recette ne sera pas encaissée car le titre émis en 2008 sera annulé en 2009, sans justificatif, le compte de tiers c/4181 étant soldé par cette opération.

La chambre observe que les résultats des exercices 2008 et 2009 doivent être retraités du montant de cette opération.

- Enfin, il a été constaté au compte 7062 de l'exercice 2008, une recette de 65 8410 € sur le CGEMD portant le libellé « Cotisations 2008 maison de la danse ». Cette recette n'est appuyée d'aucun justificatif. La chambre ne saurait admettre la réponse de l'ordonnateur selon laquelle cette opération serait justifiée par une « anticipation » de l'intégration de la maison de la danse, structure associative que le directeur de l'EPCC dirigeait également.

7.3.2. Les manquements au principe d'exhaustivité : l'impact de la facturation des personnels mis à disposition.

En matière comptable, le principe d'exhaustivité se définit par la prise en charge des enregistrements comptables détaillant la totalité des droits et obligations de l'entité concernée.

L'EPCC met une partie de son personnel à disposition de tiers. De nombreuses anomalies comptables dans l'exécution de ces accords ont été relevées :

- Pour l'exercice 2008, la mise à disposition de personnel EPCC au bénéfice du CGEMD a été réalisée sans délibération ni convention, n'a pas généré de facturation et aucun enregistrement comptable n'a été réalisé.

Pour mémoire, le budget primitif 2008 prévoyait une ressource de 150 000 € au compte 758 alors que le compte 70848 aurait dû être utilisé.

- Pour l'exercice 2009, le budget primitif prévoyait, au même compte 758, imputation également erronée, une recette de 205 000 €.

En exécution apparaît une recette de 15 426,19 € pour la mise à disposition du directeur à l'harmonie de Joigny, à laquelle est jointe une convention du 6 décembre 2009. Quant à la recette de 105 513 €, concernant le CGEMD, les deux titres relatifs à ce paiement mentionnent « acompte sur convention CGEMD pour mise à disposition de personnel » et « convention pour mise à disposition de personnel », sans aucune autre justification.

- Pour l'exercice 2010, le budget primitif prévoyait au compte 758 un montant de 203 783 €. L'imputation comptable sera corrigée le 08 juin 2010 par une décision modificative et une délibération en date du 28 mai 2010 qui précise la ventilation suivante :
 - CGEMD : 123 210,36 €
 - harmonie de Joigny : 30 572,64 €
 - service compris : 50 000 €.
- Pour l'exercice 2011, le budget primitif prévoyait au compte 70848 un montant de 339 963 € dont :
 - CGEMD : 230 193 €
 - école musique Puisaye : 59 500 € (rattachement à l'exercice)
 - service compris : 50 000 €

Les conventions ont été signées tardivement en décembre 2011 et s'appuient sur des délibérations du 31 janvier 2011 et du 4 novembre 2011. Cette dernière délibération réajuste à la baisse le remboursement du CGEMD à 80 193 €, soit moins 150 000 €, en raison d'une subvention du même montant versée à l'EPCC par le Conseil général de l'Yonne dans sa séance du 23/09/2011, en substitution d'une créance de l'EPCC sur le CGEMD qu'il abandonnera.

La chambre observe qu'il n'a pas été produit de délibération abandonnant ou réduisant la créance initiale et s'étonne de cette « compensation » entre tiers, car dans la même délibération, le département apportait une subvention exceptionnelle de 200 000 € au CGEMD.

7.4. La sincérité des inscriptions budgétaires : la taxe sur les salaires

Dès sa création, l'EPCC de l'Yonne, établissement public administratif, doté de l'autonomie juridique et financière, se trouve de plein droit dans le champ des entités assujetties à la taxe sur les salaires.

La chambre observe qu'alors qu'un contrôle fiscal réalisé à l'automne 2010 aboutit à un redressement notifié sur les exercices antérieurs et fixe la position de l'administration fiscale pour les exercices à venir, l'EPCC a persisté dans ses errements. Cette situation a été régularisée in extremis par un apport exceptionnel et massif des deux membres fondateurs,

7.4.1. Le contexte fiscal

L'article 231 du code général des impôts relatif à la taxe sur les salaires prévoit en effet que les organismes dont le chiffre d'affaires de l'exercice précédent n'a pas été assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée en totalité ou sur moins de 90 % de son montant, sont redevables de la taxe sur les salaires dans les conditions de droit commun.

L'EPCC, non assujetti à la TVA, est redevable de plein droit de la taxe sur les salaires. L'EPCC entre dans le champ d'application de la taxe comme tout employeur. Ne délivrant enfin aucun diplôme d'enseignement supérieur (réservé aux conservatoires à rayonnement régional) il ne peut être considéré comme un établissement d'enseignement exonéré.

Malgré ce constat, l'EPCC a sciemment ignoré cette obligation, attitude qui a eu des conséquences particulièrement lourdes et dommageables. En effet, la gestion des ressources humaines reposant sur un flux pérenne de mises à disposition de personnels de l'EPCC au profit de tiers, le refus d'honorer la taxe sur les salaires a conduit l'EPCC à ne pas y assujettir les charges salariales des agents qu'il mettait à disposition.

Il en résulte que de 2008 à 2013 l'EPCC a minoré la charge salariale des agents mis à disposition en assumant la perte de cotisation fiscale qu'il refusait d'honorer, alors même que s'agissant des mises à dispositions à son profit d'agents par des employeurs assujettis, il reversait aux employeurs la totalité des charges salariales et fiscales exposées. Ce différentiel a représenté sur la période des sommes considérables

La chambre observe qu'en altérant gravement la sincérité et la fiabilité des comptes de chaque exercice entre 2008 à 2012 cette position de principe a conduit l'EPCC, par la présentation d'une situation budgétaire insincère, déconnectée de la réalité financière et en réalité déficitaire, à prendre des décisions de gestion ou d'investissement erronées.

Le refus continu de l'ordonnateur et de l'assemblée de prendre en compte cette charge et le contentieux qui en a découlé, ne serait-ce qu'en provisionnant budgétairement les crédits nécessaires comme la réglementation lui en faisait obligation dès lors que le litige était né et certain, a généré diverses pénalités cumulées, intérêts de retard et autres frais contentieux, alourdissant considérablement le passif de l'établissement.

7.4.2. Les comptes et la prise en charge budgétaire de la taxe sur les salaires

- Les comptes de l'EPCC pour les exercices 2008 à 2011 ne comportent aucune écriture relative à la taxe sur les salaires.

Pour la première fois, les comptes 2012 de l'EPCC comportent en recettes une subvention exceptionnelle de 227 832 € des deux membres de l'EPCC, à raison de deux tiers pour le Conseil général et d'un tiers pour Auxerre. Cette subvention permettra à l'EPCC de supporter le principal de la taxe des exercices 2008 et 2009 notifié à l'établissement à la suite du contrôle fiscal conduit à l'automne 2010.

La chambre observe que malgré cette ressource, l'EPCC n'a pas soldé en 2012 sa dette envers le Trésor public. Il a conservé cette subvention en constituant pour la première fois une provision qui sera reprise en totalité en 2013. Ce faisant, il alourdit sa dette fiscale de frais supplémentaires mais améliore temporairement sa situation financière.

- En 2013, le compte 631 de l'EPCC inscrit une dette fiscale de 1 002 350,86 € se décomposant comme suit :

détail par exercice de la charge constatée en 2013	c/631	au titre de l'année 2008 (principal)	89 955,00 €
		au titre de l'année 2009 (principal)	137 541,00 €
		au titre de l'année 2010 (principal)	192 244,00 €
		au titre de l'année 2011 (principal)	206 867,00 €
		au titre de l'année 2012 (principal)	199 234,00 €
		au titre de l'année 2013 (principal)	176 509,86 €
		Total	1 002 350,86 €

Pour faire face à cette charge, l'EPCC reprend en totalité la provision constituée en 2012 à hauteur de 227 496 € et relative aux exercices 2008 et 2009.

Pour faire face aux charges du principal relatives aux exercices 2010 à 2012, les deux membres de l'EPCC apportent une nouvelle subvention exceptionnelle d'un montant de 598 345 €. Cette subvention est incluse dans un versement de 1 076 877 € correspondant au comblement du passif provisoire connu à la clôture de l'exercice 2013.

L'affectation de cette subvention est arrêtée par les dispositions de la convention tripartite signée le 21 décembre 2013 aux termes de laquelle le principal dû au titre de la taxe sur les salaires de l'exercice 2013 soldant la dette fiscale, soit 176 509,86 €, sera supporté par les ressources propres de l'EPCC.

7.4.3. L'impact de la taxe sur les salaires sur l'équilibre des comptes de l'EPCC

7.4.3.1. Les ressources

Les ressources externes affectées à la taxe sur les salaires sont retracées dans les deux tableaux ci-dessous. Le premier constate la ressource portée dans les comptes ; le second la retraite par exercice comptable :

Ressources affectées à la taxe sur les salaires								
Détail de la ressource	Fait générateur	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Conseil général	subvention TS 2008 et 2008 pour 2/3					151 664,00 €		227 496,00 €
Ville d'Auxerre	subvention TS 2008 et 2008 pour 1/3					75 832,00 €		
Conseil général	subvention TS Convention tripartite 2/3						398 896,67 €	598 345,00 €
Ville d'Auxerre	subvention TS Convention tripartite 1/3						199 448,33 €	
						227 496,00 €	598 345,00 €	825 841,00 €

Ressources affectées à la taxe sur les salaires (rattrapement par exercice)								
Détail de la ressource	Fait générateur	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Conseil général	subvention TS 2008 et 2008 pour 2/3	59 970,00 €	91 694,00 €					151 664,00 €
Ville d'Auxerre	subvention TS 2008 et 2008 pour 1/3	29 985,00 €	45 847,00 €					75 832,00 €
Conseil général	subvention TS Convention tripartite 2/3			128 162,67 €	137 911,33 €	132 822,67 €		398 896,67 €
Ville d'Auxerre	subvention TS Convention tripartite 1/3			64 081,33 €	68 955,67 €	66 411,33 €		199 448,33 €
		89 955,00 €	137 541,00 €	192 244,00 €	206 867,00 €	199 234,00 €	0,00 €	825 841,00 €

7.4.3.2. Les charges

Pour mémoire, l'EPCC a retenu le cabinet Conseil Equation pour une mission d'assistance sur ce dossier d'un montant de 17 760,60 € TTC. Ce coût a été supporté sur les exercices 2011 et 2012.

Les autres charges, liées aux intérêts de retard et diverses pénalités relatifs à l'absence de déclaration et de versement de la taxe sur les salaires, n'ont pas été honorées. Une transaction pour remise gracieuse des pénalités et intérêts de retard, a été signée entre le président de l'EPCCY et la direction départementale des finances publiques de l'Yonne aux termes de laquelle après règlement de l'impôt en principal (1 002 350 €), les intérêts de retard et majorations (133 048 €) ne sont pas dus.

7.5. Conclusion

L'examen des pratiques comptables et de gestion en vigueur au sein de l'établissement révèle d'importants manquements remettant en cause la fiabilité et l'exhaustivité des comptes présentés, l'ordonnateur méconnaissant manifestement ses responsabilités.

Ces manquements ont notamment concerné une sous-estimation de l'actif altérant la fiabilité du bilan, une méconnaissance des principes de spécialisation des exercices, d'exhaustivité, de non compensation entre dépenses et recettes, et enfin, une absence de sincérité budgétaire liées à la non inscription ou au non-paiement de dépenses obligatoires (charges fiscales, provision pour litige).

Au final les comptes de l'établissement n'ont jamais reflété de façon fiable et sincère l'étendue de ses engagements et la réalité de son patrimoine.

Ces diverses anomalies ont nécessité des retraitements comptables afin de pouvoir analyser, la situation financière de la structure. Au final, celle-ci est apparue non viable, sa capacité à faire face à ses engagements réels n'étant due qu'au soutien exceptionnel et réitéré de ses membres fondateurs.



8. LA SITUATION FINANCIERE DE L'EPCC

La période 2008 à 2013, couvre l'ensemble de l'activité de l'EPCC depuis sa création, jusqu'à sa dissolution. L'évolution de nombreux ratios est donc chaotique et leur lecture doit être interprétée avec prudence.

8.1. L'analyse Financière

L'analyse financière porte sur des données brutes et retraitées des années 2008 à 2013.

8.1.1. Les recettes de fonctionnement

- Les recettes de fonctionnement sont ainsi retracées dans les comptes :

Produits de fonctionnement avant retraitement	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Var. 08-13
6095 - Remises sur matériels, équipements et travaux	1 196,00						ns
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	4 604,99	5 782,41	26 169,66	25 491,75	17 177,54	7 876,31	71,04%
6459 - Remboursements sur charges patronales du personnel	4 222,42	8 673,42	8 880,84	11 082,85	9 288,88	9 824,41	132,67%
706 - Prestations de services (caractère culturel)	233 658,64	185 417,60	228 500,00	238 468,00	292 905,00	257 475,00	10,19%
706 - Autres prestations de services			1 400,00	480,00			
70841 - Mise à disposition de personnel facturée			350,00	6 179,00	3 960,00	1 200,00	
70848 - Mise à disposition de personnel facturée au CDG		105 513,00	128 210,36	80 193,00	292 038,71	261 890,00	
70848 - Mise à disposition de personnel facturée EM Puisaye				79 708,00	58 530,00	61 910,00	
70848 - Mise à disposition de personnel facturée Harmonie de Joigny		15 426,19	30 572,64				
70848 - Mise à disposition de personnel facturée Service compris			50 000,00	50 000,00	47 500,00		
70878 - Remboursement de frais		17 385,30	32 570,18	31 240,07	19 554,71	18 769,61	
74718 - Subvention DRAC	160 000,00	152 500,00	155 000,00	155 000,00	143 700,00	71 850,00	-55,09%
74718 - Subvention Emplois d'insertion			6 219,72	10 589,60	13 295,31	6 538,15	
7472 - Subvention Région			2 270,00	4 500,00	1 280,00		
7473 - Subvention Département Fonctionnement	1 040 000,00	1 290 000,00	1 920 000,00	1 920 000,00	1 920 000,00	1 200 000,00	15,38%
7473 - Subvention Département Exceptionnel				150 000,00	257 472,00	285 000,00	
7473 - Subvention Département Exceptionnel Dissolution						717 918,00	
74741 - Subvention Ville d'Auxerre Fonctionnement	920 000,00	920 000,00	920 000,00	920 000,00	920 000,00	874 300,00	-4,97%
74741 - Subvention Ville d'Auxerre Exceptionnel					95 832,00	285 000,00	
74741 - Subvention Ville d'Auxerre Exceptionnel Dissolution						358 959,00	
748 - Autres subventions d'exploitation		5 000,00	2 617,02	5 700,00			
758 - Produits divers de gestion courante	2 500,00	2 500,89	2 934,28	2 414,36	14 139,53	1 533,87	-38,65%
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion						4 093,78	
773 - Mandats annulés sur exercices antérieurs		249,00	127,70	98,00			
7788 - Autres produits exceptionnels		5,50		60,00		442,07	
7815 - Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation						227 496,00	
Total	2 555 172,05	2 055 242,20	4 000 252,80	4 000 252,80	4 106 673,88	3 553 045,20	37,15%

- Ces recettes doivent être retraitées :

EPCC - Comptes de produits par nature après retraitement comptable	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Var. 08-13	Var. moy. 7-13
6095 - Remises sur matériels, équipements et travaux	1 196,00							
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	4 604,93	5 782,41	26 169,66	25 491,75	17 177,94	7 876,31	71,04%	11,33%
6459 - Remboursements sur charges patronales du personnel	4 222,42	8 673,42	8 880,84	11 082,85	9 288,88	9 824,41	132,67%	18,40%
706 - Prestations de services (caractère culturel)	155 151,64	125 217,69	228 500,00	238 468,00	242 805,00	220 568,00	42,41%	7,33%
706 - Autres prestations de services			1 400,00	480,00				
70841 - Mise à disposition de personnel facturée			350,00	6 179,00	3 960,00	1 200,00		
70848 - Mise à disposition de personnel facturée au CDG	105 000,00	105 513,00	123 210,36	230 198,00	292 038,71	261 890,00	149,42%	20,06%
70848 - Mise à disposition de personnel facturée EM Puisaye			20 110,00	58 898,00	58 530,00	61 910,00		
70848 - Mise à disposition de personnel facturée Harmonie de Joigny		15 426,19	30 572,64					
70848 - Mise à disposition de personnel facturée Service compris			50 000,00	50 000,00	47 500,00			
70878 - Remboursement de frais		17 385,30	32 570,18	31 240,07	19 554,71	18 769,61		
74718 - Subvention DRAC	160 000,00	152 500,00	155 000,00	155 000,00	143 700,00	71 850,00	-55,09%	-14,80%
74718 - Subvention Emplois d'insertion			6 219,72	10 589,60	13 295,31	6 538,15		
7472 - Subvention Région			2 270,00	4 500,00	1 280,00			
7473 - Subvention Département Fonctionnement	1 040 000,00	1 280 000,00	1 920 000,00	1 920 000,00	1 920 000,00	1 200 000,00	15,38%	2,90%
7473 - Subvention Département Exceptionnel				6 000	10 176,00	285 000,00		
7473 - Subvention Département Exceptionnel Taxe sur les salaires	22 970,00	22 380,00	123 381,67	137 814,88	182 520,64			
7473 - Subvention Département Exceptionnel Dissolution						319 021,39		
74741 - Subvention Ville d'Auxerre Fonctionnement	920 000,00	920 000,00	920 000,00	920 000,00	920 000,00	874 300,00	-4,97%	-1,01%
74741 - Subvention Ville d'Auxerre Exceptionnel					24 000,00	285 000,00		
74741 - Subvention Ville d'Auxerre Exceptionnel Taxe sur les salaires	29 880,00	29 847,00	14 081,31	68 955,07	61 410,34			
74741 - Subvention Ville d'Auxerre Exceptionnel Dissolution						339 210,89		
748 - Autres subventions d'exploitation		5 000,00	2 617,02	5 700,00				
758 - Produits divers de gestion courants	2 500,00	2 500,39	2 934,28	2 414,36	14 139,53	1 539,87	-38,65%	-9,31%
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion						4 093,78		
779 - Mandats annulés sur exercices antérieurs		249,00	127,70	98,00				
7788 - Autres produits exceptionnels		5,50		60,00		442,07		
7815 - Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation								
	2 092 631,00	2 383 329,31	3 222 175,40	3 377 361,63	3 019 075,68	2 210 743,20	105,65%	8,15%

Source : comptes de gestion retraités. Les cellules retraitées avec fond de couleur. Pour mémoire, retraitements effectués :

1/ Compte 706

Exercice 2008 : 233 658,64€ - 38497€ (versement à ville d'Auxerre (dépense au c/678)-40000€ (produits à recevoir annulés en 2009)

Exercice 2009 : 185417,60 € + 40000 € (produits à recevoir 2008 annulés en 2009)

Exercice 2012 : 292905 € - 60000 € (estimation extourne non comptabilisée)

Exercice 2013 : 257475 € + 60000 € (reprise estimation extourne non comptabilisée)- 96507€ (versement à ville d'Auxerre (dépense au c/658)

2/ Compte 70848

Exercice 2008 : Intégration de 105 000 € (mise à disposition du CDG non facturée) -Affecte le résultat de fonctionnement de l'exercice 2008

Exercice 2010 : Réintégration en 2010 d'un produit encaissé en 2011 (Ecole de Musique de Puisaye)

Exercice 2011 : Réintégration du montant de 150 000 € (Subvention exceptionnelle versée par le CG89 pour diminution de la créance sur CDG)

3/ Compte 7473 et 74741 : Ventilation sur les exercices concernés (de 2008 à 2012) des subventions exceptionnelles reçues en 2012 et 2013 de la ville d'Auxerre et du CG89 pour faire face à la taxe sur les salaires.

4/ Compte 7815 : Neutralisation en 2013 de la reprise de provision constituée en 2012 de 227496 €

- Les recettes ont globalement augmenté de 52 % sur la période et de 9 % en moyenne annuelle. Toutefois, cette évolution doit être nuancée par l'encaissement en 2013 de plusieurs subventions exceptionnelles non retraitées : une subvention de 470 000 € pour équilibrer le budget 2013 et une subvention liée à la dissolution (hors effet taxe sur les salaires) de 478 522 €.

Ce caractère exceptionnel de l'exercice 2013 mis à part, l'augmentation globale des ressources n'est que 10 % par rapport à 2008 et de 2 % en moyenne annuelle.

Durant les exercices de référence 2010 et 2011, les recettes de fonctionnement se situent entre 3,7 et 3,9 M€ d'euros dont 2,840 M€ de subventions d'exploitation versées par les deux fondateurs de l'EPCC. Le poids des ressources externes est de l'ordre de 75 % du total des ressources d'un exercice.

- Les ressources internes :

De 2009 à 2013, le compte 706 « prestations de service », correspondant aux frais de scolarité versés par les élèves du conservatoire, est relativement stable

Au total, la structure des recettes présentée schématiquement pour une année d'exploitation sans apports exceptionnels dépend de subventions d'exploitation à hauteur de 84 % et de quelques ressources propres à hauteur de 16 % dont les redevances des usagers constituent 6 %.

8.1.2. Les charges de fonctionnement

- Les charges de fonctionnement sont ainsi retracées dans les comptes :

Charges de fonctionnement avant retraitement	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Var. 08-13
Sous-total 60-achats	15 146,76	39 308,52	36 907,86	40 324,86	34 647,24	26 887,93	77,52%
Sous-total 61-services extérieurs	25 483,74	28 177,32	49 878,32	53 120,70	56 741,51	72 496,74	184,48%
Sous-total 62-autres services extérieurs	1 389 448,32	484 362,64	461 769,50	491 377,54	486 969,88	401 758,03	-71,09%
dont c/621 - Personnel extérieur	716 604,00	442 737,00	396 701,38	401 315,22	389 796,69	289 611,92	-59,59%
dont c/625 - Déplacements, missions, réceptions	2 147,70	4 304,57	10 457,25	23 300,63	29 276,97	25 294,26	1077,74%
dont c/62878 - Remboursement de frais	659 725,05	677,73					-100,00%
Sous-total 63-impôts, taxes et versements assimilés	16 766,94	47 236,34	63 568,32	67 281,16	66 630,19	1 071 834,24	ns
dont 631 - Taxe sur les salaires y compris intérêts et pénalités						1 071 834,24	
Sous-total 64-charges de personnel	782 201,99	2 117 465,23	2 818 077,98	2 948 833,94	3 054 469,81	3 037 769,65	288,36%
dont 6411 - Rémunération du personnel titulaire	299 166,02	1 065 775,97	1 192 905,90	1 216 464,08	1 311 975,63	1 288 357,08	330,65%
dont 6413 - Rémunération du personnel non titulaire	33 102,48	409 818,25	751 327,00	764 169,79	747 533,39	773 887,57	2237,85%
dont 645 - Charges sociales	228 745,23	619 512,97	826 081,59	803 502,51	943 323,32	918 320,54	301,46%
Sous-total 65-autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	47 276,37	8 810,09	102 588,40	
dont 654 - Créances irrécouvrables					76,00	615,00	
Sous-total 67-charges exceptionnelles	38 497,09	0,00	1 236,00	1 362,02	5 025,43	6 726,93	-82,53%
Sous-total 68-amortissements et provisions	0,00	17 199,00	25 009,09	33 263,51	256 995,69	30 152,88	
dont 6811 - Dotations aux amortissements immobilisations		17 199,00	25 009,09	33 263,51	29 499,69	30 152,88	
dont 6815 - Dotations aux prov. Risques et charges d'exploitation					227 496,00		
Total	2 267 822,75	2 733 749,05	4 388 447,07	4 788 800,10	5 071 288,87	4 506 214,30	109,22%

De façon globale, les dépenses de fonctionnement ont progressé de 63 % sur la période et de 10,30 % en rythme annuel. Les exercices « caractéristiques » de l'activité de l'EPCC sont les exercices 2011 à 2013 qui représentent un palier dans la montée en charge du fonctionnement après des exercices de démarrage et d'intégration du personnel associatif en 2009 et 2010.

- Ces charges doivent être retraitées :

EPCC - Comptes de charges par nature après retraitement comptable	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Var. 08/09	Var. 10/11
Sous-total 60-achats	15 146,76	39 308,52	36 907,86	40 324,86	34 647,24	26 887,93	77,52%	12,16%
Sous-total 61-services extérieurs	25 483,74	28 177,32	49 878,32	53 120,70	56 741,51	72 496,74	184,48%	23,26%
Sous-total 62-autres services extérieurs	729 723,27	484 362,64	461 769,50	491 377,54	486 969,88	401 758,09	-44,94%	-11,25%
dont c/621 - Personnel extérieur	716 604,00	442 737,00	396 701,38	401 315,22	389 796,69	289 611,92	-59,59%	-16,57%
dont c/625 - Déplacements, missions, réceptions	2 147,70	4 304,57	10 457,25	23 300,63	29 276,97	25 294,26	1077,74%	63,76%
dont c/62878 - Remboursement de frais	0,00	677,73						
Sous-total 63-impôt, taxes et versements assimilés	131 915,44	212 126,84	298 879,32	310 556,16	291 365,19	245 998,24	86,48%	13,27%
dont 631- Taxe sur les salaires (base)	88 055,00	237 543,00	197 344,00	206 887,00	193 284,00	176 509,88	95,22%	14,43%
dont 631- Taxe sur les salaires (intérêts et pénalités)	43 860,44	27 399,50	48 061,80	56 409,00	75 507,00	0,00	-100,00%	-100,00%
Sous-total 64-charges de personnel	1 441 827,04	2 117 465,23	2 818 077,98	2 948 833,94	3 054 469,81	3 037 769,65	110,67%	16,07%
dont 6411 - Rémunération du personnel titulaire	299 166,02	1 065 775,97	1 192 905,90	1 216 464,08	1 311 975,63	1 288 357,08	330,65%	33,91%
dont 6413 - Rémunération du personnel non titulaire	33 102,48	409 818,25	751 327,00	764 163,79	747 533,39	773 887,57	2237,85%	87,88%
dont 645 - Charges sociales	228 745,23	619 512,97	826 081,59	803 502,51	943 323,32	918 320,54	301,46%	32,05%
Sous-total 65-autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	47 276,37	8 810,09	6 081,40		
dont 654 - Créances irrécouvrables					76,00	615,00		
Sous-total 67-charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 236,00	4 362,02	5 025,73	6 726,93		
Sous-total 68-amortissements et provisions	0,00	17 199,00	25 009,09	33 263,51	29 499,69	30 152,88		
dont 6811 - Dotations aux amortissements immobilisations		17 199,00	25 009,09	33 263,51	29 499,69	30 152,88		
dont 6815 - Dotations aux prov. Risques et charges d'exploitation					0,00			
Total	2 400 000,00	2 895 649,51	3 681 757,07	3 820 111,00	3 987 326,94	3 877 866,00	63,25%	10,80%

Source : comptes de gestion retraités. Les cellules retraitées avec fond de couleur.

Pour mémoire, retraitements effectués :

1/Compte 62878

Exercice 2008 : renvoi du montant de 659 725,05 € au compte 64 (remboursement des salaires à la ville d'Auxerre)

2/Compte 658

Exercice 2013 : en moins 96 507€ : reversement à ville d'Auxerre (en moins en recette au c/7062)

3/Compte 678

Exercice 2008 : en moins 38467€ : reversement à ville d'Auxerre (en moins en recette au c/7062)

4/Compte 631 : Ventilation sur les exercices concernés (de 2008 à 2013) de la dépense constatée en 2013 d'un montant de 1 002 350,86 €.

5/Compte 631 : Intégration sur les exercices concernés (de 2008 à 2013) de la charge non comptabilisée des diverses pénalités et intérêts de retard sur le non versement de la taxe sur les salaires. Ce retraitement affecte les résultats de fonctionnement des exercices 2008 à 2012.

6/Compte 6815 : Neutralisation en 2012 de la constitution de provision de 227496 €

Les dépenses de ces exercices 2011, 2012 et 2013, après retraitement, approchent 4 M€.

- L'EPCC se caractérise par le poids très élevé de sa masse salariale (c/64 + taxe sur les salaires et personnel extérieur) qui représente, toujours pour ces 3 exercices, de 3,5 à 3,66 millions d'euros soit 91,5 à 92,5 % du total des dépenses de fonctionnement.

Le coût du personnel extérieur représente près de 10 à 11 % du total de la masse salariale pour les exercices 2010 à 2012 et 8 % en 2013. Leur poids durant les exercices 2008 (31 %) et 2009 (16 %) fait apparaître par différence l'importance des transferts de personnel de droit privé et l'intégration progressive du personnel associatif, au 1er janvier 2009 et au 1er janvier 2010.

Une partie des charges de personnel de l'EPCC est refacturée aux utilisateurs après mise à disposition. Le taux de remboursement de ces charges sur le total de la masse salariale supportée par l'EPCC varie de 4,6 % en 2008 à 10,8 % en 2012. Il n'y a eu aucun remboursement en 2008, anomalie qui a entraîné un retraitement à hauteur de 105 000 € pour l'exercice 2008.

- Les autres charges sont peu significatives, achats et services extérieurs en partie remboursés à l'EPCC du fait de la mutualisation du site d'Auxerre. Le taux de remboursement de ces charges sur le total des chapitres 60 (achats) et 61 (services extérieurs) varie de 18 % en 2013 à 37 % en 2010. Il n'y a eu aucun remboursement en 2008.

- Les frais de déplacement augmentent fortement sur la période avec un taux de variation annuel de 63 %. En outre, la part de frais de déplacement liée aux personnels mis à disposition du CGEMD ne sera refacturée à ce dernier qu'à partir de l'exercice 2011, privant jusque-là l'EPCC d'une ressource significative.
- Enfin, à compter de 2009, l'établissement amortit les immobilisations (essentiellement des travaux) acquises en propre à partir de 2008. Toutefois l'essentiel des immobilisations mises à disposition par la ville d'Auxerre que ce soit le bâti, les matériels, les logiciels ou les véhicules ne sont pas amortis car non intégrés au bilan.

8.1.3. Le résultat de fonctionnement

8.1.3.1. Le résultat de fonctionnement non retraité

Evolution du résultat de 2008 à 2013 en euros

Fonctionnement	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Cumul	Evolution 2013/2008
Total des produits	2 366 181,99 €	2 708 452,81 €	3 510 822,40 €	3 691 204,63 €	4 106 673,68 €	4 652 076,20 €	21 035 411,71 €	96,61%
Total des charges	2 267 542,75 €	2 733 749,05 €	3 456 447,07 €	3 685 840,10 €	3 970 289,84 €	4 750 214,80 €	20 864 083,61 €	109,49%
Résultat de l'exercice	98 639,24 €	-25 296,24 €	54 375,33 €	5 364,53 €	136 383,84 €	-98 138,60 €	171 328,10 €	

Source : comptes administratifs

Les comptes présentés par l'établissement font apparaître une évolution plus rapide des charges par rapport aux produits. Le différentiel est 13 points sur la période et de un point et demi en variation annuelle. L'effet de ciseau est sensible. Sur la période, les résultats de fonctionnement cumulés ne représentent que 171 K€ soit moins de 1 % du cumul des produits (0,81 %).

8.1.3.2. Le résultat de fonctionnement retraité

Il est apparu nécessaire de tenir compte de charges obligatoires et de produits non recouverts pour mieux apprécier la situation financière de l'EPCC.

Evolution du résultat de 2008 à 2013 en euros

Fonctionnement	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Cumul	Evolution 2013/2008
Total des produits	2 482 639,99 €	2 886 329,81 €	3 723 176,40 €	3 877 961,63 €	4 018 075,68 €	3 789 728,20 €	20 777 911,71 €	52,65%
Total des charges	2 344 196,25 €	2 898 639,55 €	3 691 752,07 €	3 929 115,10 €	3 967 528,84 €	3 827 866,80 €	20 659 098,61 €	63,29%
Résultat de l'exercice	138 443,74 €	-12 309,74 €	31 424,33 €	-51 153,47 €	50 546,84 €	-38 138,60 €	118 813,10 €	

Source : comptes administratifs retraités

Les comptes retraités (avec la réserve que ce retraitement est partiel) font apparaître un résultat cumulé sur la durée de l'EPCC de 118 813 €, plus faible de 52 515 € par rapport au résultat cumulé présenté. Ce résultat aurait été négatif sur la période si le retraitement avait inclus l'amortissement du patrimoine transféré.

Un profil différent des résultats successifs de fonctionnement apparaît. Les comptes présentés ne font apparaître que deux exercices déficitaires en 2009 et 2013 alors que les comptes retraités « rattachant » charges et produits sur la période font apparaître des résultats déficitaires un exercice sur deux, en 2009, 2011 et 2013. Mais surtout, le retraitement des comptes fait apparaître une nette différence entre les résultats arrêtés par le conseil d'administration et ceux retraités et ce dès l'exercice 2010, dégradant ainsi trois exercices successifs. Ainsi, pour 2010, 2011, 2012, l'écart entre le résultat présenté et le résultat retraité est de 22 951 €, 56 518 € et 85 937 €.

8.1.3.3. Le résultat de fonctionnement retraité dépend étroitement de l'apport exceptionnel des collectivités.

Sans les apports exceptionnels reçus à partir de 2012, du Conseil général et de la ville d'Auxerre pour un total de 1, 2 millions d'euros, l'établissement n'aurait pu assurer ses engagements dès son deuxième exercice :

Les aides exceptionnelles attribuées à l'EPCC

	Conseil général		Ville d'Auxerre		Total	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Subvention exceptionnelle pour le budget 2012	40 000 €		20 000 €		60 000 €	
Subvention exceptionnelle dissolution ADDIM	65 472 €				65 472 €	
Subvention exceptionnelle pour redressement fiscal 2008 et 2009	152 000 €		75 832 €		227 832 €	
Subvention exceptionnelle pour le budget 2013		285 000 €		285 000 €		570 000 €
Subvention exceptionnelle pour la dissolution		717 918 €		358 959 €		1 076 877 €
Total des subventions exceptionnelles versées	257 472 €	1 002 918 €	95 832 €	643 959 €	353 304 €	1 646 877 €
	1 260 390 €		739 791 €		2 000 181 €	
Diminution de la subvention "habituelle"		-720 000 €		-45 700 €		-765 700 €
Total des subventions exceptionnelles versées nettes des réductions	257 472 €	282 918 €	95 832 €	598 259 €	353 304 €	881 177 €
	540 390 €		694 091 €		1 234 481 €	

Sources : Comptes de gestions et délibérations

Le résultat retraité après l'élimination des subventions exceptionnelles reçues en 2012 et 2013 peut être appréhendé ainsi :

retraité après élimination des subventions exceptionnelles versées (en brut)									
Fonctionnement	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Cumul	Evolution 2013/2008	Evolution /an
Total des produits	2 392 684,99 €	2 748 452,81 €	3 530 932,40 €	3 671 094,63 €	3 693 369,68 €	2 741 196,20 €	18 777 730,71 €	14,57%	2,76%
Total des charges	2 344 196,25 €	2 898 639,55 €	3 691 752,07 €	3 929 115,10 €	3 967 528,84 €	3 827 866,80 €	20 659 098,61 €	63,29%	10,30%
Résultat de l'exercice	48 488,74 €	-150 186,74 €	-160 819,67 €	-258 020,47 €	-274 159,16 €	-1 086 670,60 €	-1 881 367,90 €		

Ce tableau fait apparaître que, hors les apports exceptionnels des deux fondateurs, le fonctionnement de l'EPCC n'a jamais été en mesure de dégager un excédent d'exploitation, la situation de l'exercice 2008 mise à part (retraitement d'une ressource de 105 000 € qui, par ailleurs, s'avèrera difficilement recouvrable).

La chambre observe que dès son origine l'établissement n'était pas viable :

- Les subventions d'exploitation apportées, mal calibrées, n'étaient pas en mesure d'équilibrer les charges de fonctionnement dès la création de l'EPCC.
- L'impact de la non prise en compte de la taxe sur les salaires est venu aggraver le déséquilibre de fonctionnement initial car le coût global de la taxe sur les salaires pour les six années d'exploitation a été de 1 159 865 € dont 1 002 350 € au principal. Ce coût qui n'était pas pris en compte dans le calcul de la subvention de fonctionnement a contribué, en sus des erreurs de gestion et de recouvrement des produits, à la formation d'un déficit d'exploitation du même montant. Abstraction faite de ce montant, le résultat cumulé retraité pourrait être approché à - 721 502 €. (1 881 367 € – 1 159 865 €).

Cet exercice certes théorique de retraitement de données fait néanmoins bien apparaître la fragilité initiale de l'établissement qui dès sa création ne dispose pas des moyens financiers lui permettant d'assumer les orientations définies par son conseil d'administration. Ce constat renforce la critique de la Chambre sur l'impréparation initiale avec laquelle les fondateurs ont engagé leurs moyens financiers et humains dans ce projet.

8.1.4. La capacité d'autofinancement (CAF)

Analysée à partir des résultats comptables non retraités, elle bénéficie du fait que l'EPCC n'ayant souscrit aucun emprunt, la CAF nette est égale à la CAF brute.

Evolution de la CAF de 2008 à 2013 en euros

En €	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Résultat de l'exercice	98 639,24 €	-25 296,24 €	54 375,33 €	5 364,53 €	136 383,84 €	-98 138,60 €
+ Dotations aux amortissements et aux provisions :						
aux immobilisations corporelles et incorporelles		17 199,00 €	2 509,09 €	33 263,51 €	29 499,69 €	30 152,88 €
aux provisions pour risques et charges de fonctionnement					227 496,00 €	
- Reprises sur amortissements et provisions :						
exceptionnelles						227 496,00 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	98 639,24 €	-8 097,24 €	56 884,42 €	38 628,04 €	393 379,53 €	-295 481,72 €

Au total, la CAF est toujours positive, hormis pour l'exercice 2009.

8.2. La structure financière de l'établissement

A l'ouverture de son bilan, au 1er janvier 2008, l'EPCC n'a pas intégré les immobilisations mises à sa disposition, qu'il s'agisse du bâti ou du matériel. Parallèlement aucune dotation n'a été inscrite à l'actif.

8.2.1. Les ressources propres

Au cours des six exercices, le haut du bilan au passif sera alimenté uniquement par les excédents réalisés, le reversement du FCTVA à compter de l'exercice 2010 et une subvention transférable de la Région en 2013.

Un pic est constaté en 2012 avec 286 000 € générés par le versement de subventions exceptionnelles affectées au redressement fiscal (227 496 €) et diverses (60 000 € pour équilibrer le budget et 65 472 € suite à la dissolution ADDIM). L'EPCC ayant provisionné en 2012 le montant reçu pour faire face à sa dette fiscale, les autres subventions entraîneront un résultat excédentaire.

ACTIF	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013/08
Immobilisations incorporelles brutes	24 961	26 593	29 717	35 016	38 993	42 460	11,21%
incorporelles		8 321	17 458	27 944	31 526	36 668	
Immobilisations corporelles brutes	32 537	61 422	89 713	143 761	159 491	192 631	42,71%
Amortissements Immobilisations corporelles		8 878	24 750	47 527	73 446	94 765	
Total actif immobilisé (Emplois stables)	57 499	70 816	77 222	109 305	93 512	103 659	12,51%
Créances d'exploitation brutes	836 454	108 509	219 965	179 636	141 849	62 410	-40,49%
Disponibilités	7 899	49 088	14 007	43 552	344 606	46 784	42,73%
Total actif circulant	844 354	157 599	233 972	223 189	486 455	109 193	-33,57%
Dépenses à classer	2	93					
Total Actif	901 854	228 509	311 194	332 494	579 967	212 852	-63,3%
PASSIF	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013/08
Dotation			8 902	13 030	16 994	25 810	
Différences sur réalisations d'immobilisations						-1 059	
Réserves		57 499	73 343	87 411	99 369	99 369	
Report à nouveau		41 140		40 307	33 714	170 098	
Résultat de l'exercice	98 639	-25 296	54 375	5 365	136 384	-98 139	-199,90%
Subventions d'investissement						12 023	
Total capitaux propres	98 639	73 343	136 620	146 113	286 460	208 102	16,10%
Provisions					227 496		
Ressources stables	98 639	73 343	136 620	146 113	513 956	208 102	16,10%
Dettes d'exploitation	783 157	102 852	88 685	117 004	61 473	45	-85,81%
Dettes sur immobilisations	20 058			1 489	4 538		-100,00%
Produits constatés d'avance		52 312	85 888	61 888			
Total des dettes	803 215	155 164	174 573	180 381	66 011	45	-85,89%
Recettes à classer						4 705	
Total Passif	901 430	228 507	311 193	332 494	579 967	212 852	-63,3%

Source : comptes de gestion (en Euros)

8.2.2. Les immobilisations

A l'actif du bilan, les immobilisations représentent une valeur brute de 235 091 € au 31/12/2013. Elles sont composées pour près de 20 % d'immobilisations incorporelles (logiciels) acquises principalement en début de période et amorties à 86 % à fin 2013. Les autres immobilisations sont composées de mobilier, de matériel informatique, de travaux d'aménagement et de 5 pianos acquis en 2013. Globalement, ces immobilisations corporelles sont amorties à 50 %.

8.2.3. Le fonds de roulement

Le fonds de roulement de l'EPCC est positif sur toute la période 2008 à 2013 : ses ressources à long terme couvrent les immobilisations. Toutefois, les appels au fonds de roulement sont importants en 2009 et 2011. Les variations des exercices 2012 et 2013 sont consécutives à l'opération de provisionnement et de reprise.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Variation, en %
Ressources stables	98 639	90 542	178 828	221 584	618 928	339 535	28%
Emplois stables	57 499	88 015	119 430	178 777	198 484	235 091	33%
Fonds de roulement net global	41 140	2 527	59 398	42 807	420 444	104 443	20%
Variation FRNG	-	-38 614	56 872	-16 591	377 637	-316 001	

8.2.3.1. Le besoin en fonds de roulement

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Variation, en %
Créances	836 454	108 509	219 965	179 636	141 849	62 410	-40%
Dettes et produits constatés	803 215	155 164	174 573	180 381	66 011	4 750	-64%
Besoin en fonds de roulement	33 241	-46 562	45 392	-745	75 838	57 660	12%

L'exercice 2008 est atypique. Les créances sont principalement constituées d'une créance sur la ville d'Auxerre de 720 000 € (subvention 2008) et les dettes sont majoritairement constituées par une dette sur la ville d'Auxerre de 659 725 € liée au remboursement du personnel sur le premier semestre 2008.

Les produits constatés d'avance n'ont été enregistrés que pour les exercices 2009 à 2011 où ils représentent de 33 % à 50 % du passif circulant.

8.2.3.2. La trésorerie

En Euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Variation, en %
Fonds de roulement (1)	41 140	2 527	59 398	42 807	420 444	104 443	20%
BFR (2)	33 239	-46 655	45 392	-745	75 838	57 660	12%
Trésorerie (3=1-2)	7 901	49 181	14 007	43 552	344 607	46 784	43%
Trésorerie en jours de dépenses de fonctionnement (hors amortissement)	1	7	1	4	33	4	23%

La trésorerie de l'EPCC a toujours été particulièrement faible, à l'exception de l'exercice 2012 bénéficiant du versement de subventions exceptionnelles. Durant les autres exercices, cette trésorerie n'a jamais dépassé une semaine en jours de dépenses de fonctionnement.

8.3. Conclusion sur la situation financière de l'EPCC

La chambre observe que la situation financière de l'EPCC est caractérisée par :

- une extrême dépendance aux ressources externes - subventions d'exploitation et des charges dynamiques présentant une très forte inertie ;
- des ressources propres faibles et stagnantes - la structure tarifaire étant figée - et des prestations de service pour le compte de tiers mal suivies et remboursées ;
- des charges très majoritairement composées des frais de personnel et dépenses liées (déplacements) résultant d'un périmètre croissant et non maîtrisé ;
- un équilibre précaire dès l'origine de l'établissement qui n'était pas viable sans subvention exceptionnelle renouvelée.

La chambre considère qu'il est regrettable qu'alors que l'établissement n'a jamais disposé d'une assise financière lui permettant de mettre en œuvre les orientations du conseil d'administration, l'accentuation des déséquilibres n'ait pas entraîné avant 2012 de remise en cause de ces choix de gestion, prenant en compte la réalité de moyens de l'établissement.

La chambre précise que si un arrêté de dissolution de l'EPCC a été pris par le préfet de l'Yonne le 31 décembre 2013, toutes les dépenses et les charges de l'établissement n'ont été ni inscrites et payées à son budget 2013 ni réglées par l'accord tripartite de dissolution intervenu ; dès lors l'établissement d'un budget 2014 s'impose et les comptes de l'EPCC ne sont pas définitivement clos.



9. UNE TENTATIVE DE BILAN

L'EPCC a été conçu en 2008 comme le point d'aboutissement d'une politique culturelle départementale ayant structuré un remarquable réseau local d'enseignement et de pratique musicale.

En favorisant l'intégration des acteurs, des financeurs et des partenaires, l'établissement devait permettre de conforter et pérenniser une politique publique en simplifiant, rationalisant et optimisant les moyens publics disponibles à l'échelle du département et de la ville d'Auxerre.

Six ans après sa création, l'EPCC est en dissolution. Cet échec résulte de causes multiples parmi lesquelles l'assujettissement à la fiscalité sur les salaires a constitué un révélateur de déséquilibres plus profonds et accéléré la crise, mais n'en a pas été la raison principale.

- L'EPCC a souffert de l'essoufflement du projet à l'origine de sa création.

L'orientation initiale impliquait non seulement la disparition des multiples acteurs associatifs structurant le réseau départemental mais également l'intégration progressive des écoles et conservatoires de musique communaux pour rationaliser la stratégie et les moyens du département. Très vite, il est apparu que la liquidation des associations satellites entraînait des conséquences financières majeures pour l'établissement et que l'intégration des écoles locales au projet, qui aurait conforté sa cohérence et sa viabilité, ne recueillait pas l'adhésion des élus et responsables communaux.

Le réseau départemental est resté dès lors structuré autour d'un établissement public réunissant les deux fondateurs et les 24 écoles de musique locales ayant accès au financement public départemental. Il demeurait deux niveaux d'enseignement musical finalement peu intégrés, empêchant le déploiement d'une mutualisation départementale efficiente.

- L'EPCC a subi les conséquences d'une impréparation technique assez générale.

Au-delà de l'ambition politique et stratégique, un projet de cette ampleur ne pouvait raisonnablement se déployer qu'au terme d'études de faisabilité précises et complètes. Il s'agissait d'examiner la soutenabilité de l'établissement dont la création était envisagée et de cerner les principaux aspects de sa gestion et ses contraintes : régime juridique, comptable et budgétaire, fiscal, besoins en ressources humaines et en moyens techniques, politique pédagogique et artistique, facturation du service rendu

Aucune de ces analyses n'a été réalisée. L'établissement a dû gérer au jour le jour des situations qu'il aurait été possible d'intégrer dans un plan de déploiement à moyen terme. En conséquence, ni les dispositions statutaires ni la structure financière n'ont été adaptées au projet envisagé.

La relative confidentialité ayant entouré l'élaboration du projet n'a pas laissé de place à une concertation élargie aux enseignants, aux usagers et aux partenaires, qui aurait pu contribuer au soutien de la dynamique engagée et faciliter sa mise en place.

Au total, le calibrage inadéquat des missions et des ressources à dès l'origine compromis la viabilité du nouvel établissement.

- L'EPCC s'est appuyé sur des acteurs historiques sans être en capacité de renouveler ses forces vives.

La création d'un établissement public à vocation départementale implique l'existence d'une équipe en capacité d'assumer une relative autonomie institutionnelle à l'égard des fondateurs et des partenaires et capable de porter une vision pédagogique et artistique appuyée sur des capacités de gestion et de management démontrées. Ici, les collectivités fondatrices ont confirmé et soutenu à la tête de l'établissement, au prix d'une méconnaissance des règles de base du statut général, des équipes dont l'action passée postulait qu'elles détenaient les qualités managériales, financières, administratives et techniques pour gérer un établissement aussi novateur. Ce postulat s'est révélé faux.

En outre, les faiblesses de l'équipe de direction en place n'ont pas été compensées par une structure administrative parfois sous dimensionnée et mal positionnée, qui a souffert de l'absence de projet d'établissement, d'un règlement interne et d'un organigramme fonctionnel.

Par ailleurs, la désignation d'une direction étroitement liée avec l'ensemble des acteurs, fournisseurs et partenaires de la politique départementale a rendu plus difficile, voire impossible, l'émergence d'analyses et d'orientations préservant les intérêts propres de l'établissement.

Enfin, la méconnaissance assez générale par les représentants des membres fondateurs au conseil d'administration de l'EPCC, des pouvoirs et prérogatives qui leur étaient réservés par la loi a contribué à être source de confusion jusqu'à la réalisation d'un audit en 2011 puis, en 2012, la mise en place d'une cellule de crise devenue comité de pilotage, jusqu'à la décision de dissoudre l'EPCC

- Des erreurs de gestion ont contribué à déséquilibrer une situation fragile.

La situation financière difficile dans laquelle l'EPCC s'est immédiatement trouvé a été masquée par une gestion comptable et financière qui ne donnait pas une image fidèle et sincère des engagements et du patrimoine de l'établissement.

Des décisions de recrutement, de déploiement, d'intervention ont été prises sans connaissance réelle de leurs conséquences sur l'équilibre à moyen terme. L'imbrication confuse des occupants des locaux de l'EPCC a conduit celui-ci, pendant toute son activité, à assumer sur ses ressources l'entretien et le fonctionnement de ces locaux, parfois occupés sans titre et sans redevance d'occupation par des associations.

Enfin le recours aux prestations entrantes ou sortantes de divers satellites, consenties à des conditions ne permettant pas à l'établissement de couvrir les charges notamment salariales qu'il exposait, a rendu difficile le pilotage d'une masse salariale et d'une ressource humaine en forte croissance.

S'il ressort des procès-verbaux du conseil d'administration de l'EPCC que les représentants de la ville d'Auxerre ont alerté ses membres sur un certain nombre de dysfonctionnements et de risques, ces alertes n'ont pas été suivies d'effets dans la vie de l'EPCC.

- Un échec regrettable

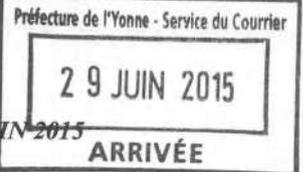
Au final, alors que de très importants moyens financiers (estimés à près de 21M€ pour le seul EPCC sans compter les aides directes ou exceptionnelles versées à l'ADDIM, au CGEMD et aux écoles communales et associatives de musique par le département) et humains ont été engagés sur cette période par les fondateurs de l'EPCC au bénéfice d'une politique départementale ambitieuse et remarquable, la dissolution de l'établissement public au terme de six exercices apparaît comme un échec et une perte de moyens publics considérable.

Le travail engagé en 2013 par le « groupe de pilotage » de l'EPCC avait néanmoins permis de clarifier difficultés et perspectives et confirmé que l'outil avait jusqu'alors manqué de pilotage. Après le retrait du département, la disparition de l'EPCC met fin aux efforts engagés pour structurer une politique départementale originale. Il appartient dorénavant au réseau départemental de la musique et de la danse de reconsidérer ses équilibres et ses objectifs alors que le conservatoire va devoir se reconstruire et se mettre à niveau s'il souhaite demeurer un conservatoire à rayonnement départemental.

- La clôture des comptes est en cours

La liquidation définitive de l'établissement qui reste à venir nécessitera que les dernières dépenses à assurer et les régularisations patrimoniales à opérer soient intégrées au compte de l'établissement.





N°2015 - 093 – Retransmission de la finale de coupe de France de football – Demande de subventions

rapporteur : Rita Daubisse

L'AJA est parvenue en finale de la Coupe de France de football le 30 mai 2015.

La Ville d'Auxerre, la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, le Conseil Départemental de l'Yonne et l'association Les Vitrites d'Auxerre ont décidé dès l'annonce de l'accession à la finale, de collaborer afin de proposer aux Auxerrois la retransmission du match sur écran géant place des Cordeliers le samedi 30 mai 2015.

La Ville d'Auxerre pilote l'ensemble de l'organisation au travers de l'ensemble de ses services opérationnels et techniques :

- la Ville d'Auxerre a obtenu de la Fédération Française de Football la cession gratuite des droits de diffusion et prend en charge tous les aspects techniques, sécuritaires et logistiques de la manifestation ;
- la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et le Conseil Départemental de l'Yonne s'associent à la manifestation au travers d'une participation financière et d'une présence sur le site ;
- l'association des commerçants, Les Vitrites d'Auxerre travaillent sur l'animation et la décoration de la zone des Cordeliers et du centre-ville ;
- France Bleu est un partenaire et un acteur impliqué dans l'animation de cette journée : diffusion d'une playlist particulière sur la zone Cordeliers dès 14 heures, direct depuis la place des Cordeliers dès 18 heures ;
- le lancement du direct France 2 était prévu à partir de 20h45 et la retransmission s'est déroulée jusqu'à la remise de la coupe au vainqueur.

Le matériel technique se compose d'un écran géant monté sur camion avec réception satellite et d'un dispositif de sonorisation de la place.

Le coût total de l'opération s'élève à 21 000 € :

- la Ville d'Auxerre prendrait en charge la somme de 10 000 € ;
- le Conseil Départemental de l'Yonne s'engagerait financièrement à hauteur de 5 000 € par la prise en charge directe de facture ;
- la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois participerait par le biais d'une subvention à hauteur de 6 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer le plan de financement joint en annexe,
- d'autoriser le Maire, à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois l'attribution d'une subvention de 6 000 € pour participer au financement de cette opération,
- de dire que les crédits nécessaires pour la part Ville sont inscrits au budget primitif 2015.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
 - . commission des finances du 15 juin 2015 : favorable
-

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :38
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Intitulé du projet : Retransmission de la finale de la coupe de France de football 2015

Porteur du projet : Ville d'Auxerre

DEPENSES	Montants en €	RECETTES	Montants en €
Location écran géant			
- pris en charge par la ville d'Auxerre	2 200	Conseil départemental de l'Yonne	5 000
- pris en charge par le Conseil Départemental	5 000	Communauté de l'Auxerrois	6 000
Sonorisation, réception satellite, régie vidéo	2 550	Ville d'Auxerre	10 000
Gardiennage/personnel de sécurité	650		
Mise à disposition d'agents par la ville d'Auxerre	7 000		
Mise à disposition moyens/matériels par la Ville d'Auxerre	3 600		
TOTAL TTC	21 000	TOTAL TTC	21 000

Fait à Auxerre, le



N°2015 - 094 – Construction de locaux sportifs au stade Pierre-Bouillot - Rugby Club Auxerrois



Rapporteur : Yves BIRON

Le stade Pierre-Bouillot, situé route de Vaux à Auxerre, accueille le Rugby Club Auxerrois depuis 1970.

Le site se présente sous la forme d'un ensemble disparate de bâtiments, construits au fil du temps et confié au Rugby Club Auxerrois en tant qu'exploitant.

Le Rugby Club Auxerrois est un lieu de formation des cadres et des joueurs appelés à évoluer au plus haut niveau. Il évolue actuellement en fédérale 3 et au vu de ses très bons résultats ces dernières années, le RCA prépare sa montée en fédérale 2 dans les deux années qui viennent. Les équipements devront être aux normes pour permettre la participation du RCA à ce niveau de compétition.

En effet, les bâtiments les plus anciens posent des problèmes en termes de normes, de sécurité et de confort. Les vestiaires, douches et sanitaires ne sont pas en nombre suffisant, de configuration obsolète et inadaptée à l'accueil d'équipes évoluant en fédéral 3 ou 2.

De plus, le Rugby Club Auxerrois assure l'accueil de nombreux jeunes licenciés, dès 6 ans, dans le cadre de son école de Rugby, ou du championnat des différentes équipes.

Ainsi,

- les enfants d'Auxerre et de 70 communes avoisinantes (15 cantons) sont inscrits à l'école du rugby club auxerrois,
- les élèves d'Auxerre et des environs participent aux rencontres de sport organisées dans le temps scolaire,
- les élèves de collèges et lycées participent aux rencontres UNSS de différentes disciplines sur le stade Pierre-Bouillot,
- les élèves des classes sportives à horaires aménagés utilisent les espaces du stade Pierre-Bouillot et fréquentent régulièrement les installations du stade du RCA.

Or, le nombre et la configuration des vestiaires ne sont pas adaptés à l'accueil de ce jeune public.

Enfin, l'ensemble des locaux est mal isolé et pose des problèmes de surcoûts importants en matière de dépense énergétique.

C'est pourquoi la ville d'Auxerre propose la reconstruction de l'ensemble des locaux sous la forme d'un complexe sportif, accolé au centre d'hébergement/centre de formation, et offrant un nombre suffisant de vestiaires et sanitaires, des locaux administratifs ou techniques, un espace de réception, et des lieux de stockage du matériel.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

Le scénario retenu est celui d'une reconstruction complète prenant en compte le besoin réel en vestiaires, afin de poursuivre l'accueil de nouveaux licenciés. Cette approche globale permet également une qualité environnementale (un seul bâtiment), une mise en conformité PMR intégrale, et une maîtrise des énergies par une gestion centralisée.

Ainsi, une reprise globale du patrimoine installera cet équipement structurant du territoire dans une configuration matérielle favorable au projet sportif de long terme.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 3 080 000 € TTC, soit 2 566 667 € HT.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il est indispensable d'obtenir le soutien financier de l'Etat au titre du CNDS, du Conseil Régional de Bourgogne, du Conseil Départemental de l'Yonne, de la Fédération française de rugby (FFR), de Monsieur le Député de l'Yonne et de tout organisme pouvant participer au financement de l'opération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la réalisation de ce projet sous réserve de l'obtention de financements externes,
- De dire que les crédits nécessaires pour l'année en cours sont inscrits aux articles 2031 et 2313 fonction 412 gestionnaire bâtiments opérations du budget. Les crédits nécessaires des années à venir seront proposés lors du vote des budgets primitifs correspondants
- D'autoriser le Maire à signer le plan de financement de l'opération,
- D'autoriser le Maire à solliciter les aides les plus larges possibles auprès de l'Etat au titre du CNDS, du Conseil régional de Bourgogne, du Conseil Départemental de l'Yonne, de la Fédération française de rugby (FFR), de Monsieur le Député de l'Yonne et de tout organisme pouvant participer au financement de l'opération.

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances du 15 juin 2015 : favorable

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :37
- voix contre :
- abstention(s) : Isabelle Poifol-Ferreira
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Riehet





N°2015 - 095 – Maison des Randonneurs – Délégation de Service Public – Rapport d'activités 2014.



rapporteur : Yves Biron

Conformément à l'article L.1411-3 du Code de collectivités territoriales, « le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public ».

Pour l'année 2014, le rapport présenté par la maison des randonneurs couvre la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.

1. Les grandes caractéristiques de la saison 2014 :

Période d'ouverture :

La Maison des Randonneurs est ouverte 365 jours par an. La permanence d'accueil a fonctionné de Pâques à la Toussaint. En dehors de cette période, les usagers sont accueillis sur réservation.

La fréquentation :

3 694 nuitées ont été enregistrées en 2014. Après un début d'année maussade lié à une diminution du nombre de travailleurs par rapport à l'année 2013, la situation s'est bien rétablie et l'année 2014 a été plutôt bonne avec 3 694 nuitées au lieu de 3 564 nuitées en 2013, soit une augmentation de 130 nuitées.

Il est noté un très bon taux d'occupation au mois d'août puisqu'il avoisine les 73 % (58 % en août 2013).

Origine et profil des usagers :

Dans l'ordre décroissant, la Maison des Randonneurs a accueilli en 2014 :

- Des usagers résidant en France : 2 907 (+ 8,83 % par rapport à 2013)
- Des usagers résidant en Allemagne : 282 (+ 63,95 % par rapport à 2013)
- Des usagers résidant en Belgique : 84 (- 27,6 % par rapport à 2013)
- Des usagers résidant aux Pays-Bas : 76 (- 23,23 % par rapport à 2013)
- Des usagers résidant en Suisse : 62 (+ 44,18 % par rapport à 2013)
- Des usagers résidant en Italie : 42 (identique à 2013)
- Des usagers résidant en Grande Bretagne : 42 (+7,89 % par rapport à 2013)

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

Les évolutions des pourcentages des nationalités sont tributaires des groupes : plus d'usagers résidant en Allemagne liés à l'arrivée d'un groupe sur une semaine.

Concernant le profil des usagers, la Maison des Randonneurs accueille principalement des étudiants et travailleurs en semaine et hors saison.

En 2014, il y a eu davantage d'étudiants que de travailleurs par rapport à 2013.

Le week-end, il s'agit plutôt d'une clientèle de tourisme, loisirs, clubs de randonnées, rassemblement familial.

2. Informations financières :

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 font état d'un résultat positif de 8 813 € (contre 6 466 € en 2013).

Les tarifs 2014 concernant les petits déjeuners ont légèrement augmentés par rapport à 2013 : 5,50 € le petit déjeuner au lieu de 5 € en 2013, tout comme les tarifs concernant les nuitées, qui sont passés de 17,10 € la nuitée en 2013 à 17,40 € en 2014.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport d'activités et du rapport financier du service établi par la Maison des Randonneurs.

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances du 15 juin 2015 : a pris acte

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote :

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet





Compte-rendu d'activité 2014

La Maison des Randonneurs Gîte d'étape de la ville d'Auxerre

2014 : Un retour à l'équilibre

La fréquentation : progression du nombre des nuitées

	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Total	Lits refusés
Capacité (nb lit *nb j)	713	667	713	690	713	690	713	713	690	713	690	713	8418	
2006	0	0	0	0	82	111	60	103	77	95	34	65	627	
2007	78	144	61	210	299	188	289	193	120	126	174	206	2088	
Taux occ	10,94%	21,59%	8,56%	30,43%	41,94%	27,25%	40,53%	27,07%	17,39%	17,67%	25,22%	28,89%	24,80%	
2008	133	263	129	299	245	318	343	304	197	236	171	182	2820	
Evol 08/07	70,51%	82,64%	111,48%	42,38%	-18,06%	69,15%	18,69%	57,51%	64,17%	87,30%	-1,72%	-11,65%	35,06%	
Taux occ	18,65%	39,43%	18,09%	43,33%	34,36%	46,09%	48,11%	42,64%	28,55%	33,10%	24,78%	25,53%	33,50%	
2009	137	175	201	267	382	342	316	269	309	264	170	247	3079	629
Evol 09/08	3,01%	-33,46%	55,81%	-10,70%	55,92%	7,55%	-7,87%	-11,51%	56,85%	11,86%	-0,58%	35,71%	9,18%	
Taux occ	19,21%	26,24%	28,19%	38,70%	53,58%	49,57%	44,32%	37,73%	44,78%	37,03%	24,64%	34,64%	36,58%	
2010	180	241	238	375	488	239	463	422	345	269	230	232	3722	538
Evol 10/09	31,39%	37,71%	18,41%	40,45%	27,75%	-30,12%	46,52%	56,88%	11,65%	1,89%	35,29%	-6,07%	20,88%	
Taux occ	25,25%	36,13%	33,38%	54,35%	68,44%	34,64%	64,94%	59,19%	50,00%	37,73%	33,33%	32,54%	44,21%	
2011	273	214	199	375	354	296	515	363	355	323	169	291	3727	625
Evol 11/10	51,67%	-11,20%	-16,39%	0,00%	-27,46%	23,85%	11,23%	-13,98%	2,90%	20,07%	-26,52%	25,43%	0,13%	
Taux occ	38,29%	32,08%	27,91%	54,35%	49,65%	42,90%	72,23%	50,91%	51,45%	45,30%	24,49%	40,81%	44,27%	
2012	133	164	143	325	368	319	357	443	384	302	248	335	3521	674
Evol 12/11	-51,28%	-23,36%	-28,14%	-13,33%	3,95%	7,77%	-30,68%	22,04%	8,17%	-6,50%	46,75%	15,12%	-5,53%	
Taux occ	18,65%	24,59%	20,06%	47,10%	51,61%	46,23%	50,07%	62,13%	55,65%	42,36%	35,94%	46,98%	41,83%	
2013	223	191	223	353	306	295	401	409	279	436	208	240	3564	409
Evol 13/12	67,67%	16,46%	55,94%	8,62%	-16,85%	-7,52%	12,32%	-7,67%	-27,34%	44,37%	-16,13%	-28,36%	1,22%	
Taux occ	31,28%	28,64%	31,28%	51,16%	42,92%	42,75%	56,24%	57,36%	40,43%	61,15%	30,14%	33,66%	42,34%	
2014	138	171	201	296	358	308	417	519	359	398	251	278	3694	296
Evol 14/13	-38,12%	-10,47%	-9,87%	-16,15%	16,99%	4,41%	3,99%	26,89%	28,67%	-8,72%	20,67%	15,83%	3,65%	
Taux occ	19,35%	25,64%	28,19%	42,90%	50,21%	44,64%	58,49%	72,79%	52,03%	55,82%	36,38%	38,99%	43,88%	

Constats :

- Mauvais début d'année à cause d'un nombre de travailleurs inférieur à 2013. Ensuite la situation s'est rétablie et l'année est au final plutôt bonne avec une fréquentation inférieure seulement de 1% (33 nuitées) par rapport aux meilleures années (2010 et 2011)
- Moins de lits refusés par rapport aux années précédentes, élément qui indique une demande générale moins forte.
- Très bon taux d'occupation du mois d'août avec plus de 70% grâce à un groupe d'allemands qui a utilisé la Maison comme camp de base pour sa semaine de randonnée en Bourgogne.

Les nationalités :

2013	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	TOTAL	% PAR PAYS	Resa Booking	% booking / resa par pays	% Booking / Total
FRANCE	201	175	188	305	205	105	283	286	199	409	191	124	2671	74,94%	190	7,11%	46,45%
CANADA				2		74		3					111	5,33%	0	0,00%	0,00%
ALLEMAGNE	3	2	15	9	46	32	30	16	11	5	2	1	172	4,83%	46	26,74%	21,00%
BELGIQUE				6	8	23	32	31	12		4		116	3,25%	30	25,86%	13,70%
PAYS-BAS			1	15	33	11	11	12	10	5	1		99	2,78%	20	20,20%	9,13%
USA	2			3	2	8	5	10	9	3	3		45	1,26%	8	17,78%	3,65%
SUISSE				4	4	18	15	2					43	1,21%	21	48,84%	9,59%
ITALIE							7	32	3				42	1,18%	10	23,81%	4,57%
GB/EIRE		7	3		1	15		4	6	2			38	1,07%	5	13,16%	2,28%
AMERIQUE DU SUD	5		12	8				4	2	2			33	0,93%	13	39,39%	5,94%
EUROPE DE L'EST	6	3					1		16				4	0,84%	13	43,33%	5,94%
ASIE	4		4			2	10	2			4		26	0,73%	16	61,54%	7,31%
DAN. / SUEDE / NORV.	2			1	3		7	1	7				21	0,59%	16	76,19%	7,31%
AUS. / NLE ZELANDE					2	7		3	2		6		20	0,56%	12	60,00%	5,48%
ESPAGNE		4			2			1		6	1		14	0,39%	7	50,00%	3,20%
AUTRICHE								4					4	0,11%	2	50,00%	0,91%
TOTAL	22	16	35	48	101	190	118	123	80	27	17	116	893	25,06%	219		24,52%
ETRANGER	22	16	35	48	101	190	118	123	80	27	17	116	893	25,06%	219		24,52%
TOTAL	223	191	223	353	306	295	401	409	279	436	208	240	3564	100,00%	409		11,48%

2014	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	TOTAL	% PAR PAYS	Resa Booking	% booking / resa par pays	% Booking / Total	
FRANCE	126	163	175	255	298	253	274	274	287	337	244	221	2907	78,70%	202	6,95%	47,09%	
ALLEMAGNE	2	1	15	11	15	10	16	164	18	30			282	7,63%	30	10,64%	13,22%	
BELGIQUE		1	2	8	9	5	41	8	9		1		84	2,27%	35	41,67%	15,98%	
GB/EIRE				1			10	10	15	5			41	1,11%	30	73,17%	13,70%	
PAYS-BAS			2		13	17	19	11	7	6		1	76	2,06%	24	31,58%	10,96%	
ITALIE	3			3	1	3	7	20	5				42	1,14%	26	61,90%	11,87%	
SUISSE	1		2	13		12	29	1		2	1	1	62	1,68%	24	38,71%	10,96%	
CANADA				3	1	1			2	1			51	1,60%	3	5,08%	1,37%	
USA	4	2	4	2	6		9		10	3	3		43	1,16%	14	32,56%	6,39%	
AUS. / NLE ZELANDE					1	4	10	19	2			2	4	42	1,14%	16	38,10%	7,31%
DAN. / SUEDE / NORV.					14			7	1	7			29	0,79%	7	24,14%	3,20%	
ASIE			1			1	2	2	1	3			10	0,27%	8	80,00%	3,65%	
AMERIQUE DU SUD			4						1	4			9	0,24%	5	55,56%	2,28%	
EUROPE DE L'EST	2					2		3	1				8	0,22%	5	62,50%	2,28%	
ESPAGNE	4						2						6	0,16%	2	33,33%	0,91%	
AUTRICHE								1					1	0,03%	1	100,00%	0,46%	
TOTAL	12	8	26	41	60	55	143	245	72	61	7	57	787	21,30%	227		53,54%	
ETRANGER	12	8	26	41	60	55	143	245	72	61	7	57	787	21,30%	227		53,54%	
TOTAL	138	171	201	296	358	308	417	519	359	398	251	278	3694	100,00%	429		11,61%	

Synthèse :

	2012	2013	2014	EVOL. 2013/2014
FRANCE	3089	2671	2907	+8,83%
BELGIQUE	161	116	84	-27,6%
ALLEMAGNE	111	172	282	+63,95%
PAYS-BAS	74	99	76	-23,23%
GB- EIRE	58	38	41	+7,89%
ITALIE	37	42	42	0
SUISSE	15	43	62	+ 44,18%

Constats :

- La centrale internet Booking représente environ 11,5 % des nuitées. Une légère hausse qui témoigne de l'évolution des modes de consommation.
- Les évolutions des pourcentages des nationalités sont tributaires des groupes : Plus d'allemands grâce à groupe sur une semaine et moins de canadiens car il y avait eu un groupe d'étudiants une semaine en 2013
- Cependant les Allemands et les Belges représentent toujours la majorité des clients étrangers

Le profil des usagers

NUITEES	TOTAL	TRAVAIL	ETUDIANTS STAGIAIRES	RV	TOURISTES/ FAMILLES	PELERINS - RANDONN	SPORTIFS LOISIRS*	ETAPES	SOCIAL / LOGEMENT ATTENTE	SALON / FOIRES	Rando vélo (en cb tbv)	nsp
2012	100,00%	20,19%	16,19%	1,39%	30,25%	11,87%	5,48%	1,96%	1,22%	1,16%	3,69%	6,59%
2013	3564	785	316	36	938	370	66	190	83	198	353	229
Vendredi à dimanche*	1736	360	86	36	452	172	66	109	34	164	156	101
Lundi à jeudi*	1828	425	230		486	198	0	81	49	34	197	128
%	100,00%	22,03%	8,87%	1,01%	26,32%	10,38%	1,85%	5,33%	2,33%	5,56%	9,90%	6,43%
2014	3694	511	585	151	698	396	116	108	136	196	313	484
Week-end	1288	32	109	147	350	156	66	54	35	44	93	202
Dimanche à jeudi	2406	479	476	4	348	240	50	54	101	152	220	282
%	100,00%	13,83%	15,84%	4,09%	18,90%	10,72%	3,14%	2,92%	3,68%	5,31%	8,47%	13,10%

Constats :

Le week-end : plutôt une clientèle de tourisme, loisirs, club de randonnée, rassemblement familial. La semaine : plutôt une clientèle de travailleurs et d'étudiants.

Les étudiants et travailleurs assurent une bonne fréquentation de la Maison en semaine et hors saison. En 2014 par rapport à 2013, nous avons reçu moins de travailleurs, mais davantage d'étudiants.

On note une stabilité des randonneurs à pied et à vélo, ainsi que des pèlerins (10%)

Les services annexes :

	Déj	Tarif	CA Déj	Draps	Tarif	CA Draps	Lavages	Tarif	CA Lavages
2007	305	5	1525	321	3,5	1123,5	0	2	0
2008	352	5	1760	537	3,5	1879,5	21	2	42
2009	632	5	3160	514	3,5	1799	19	2	38
2010	625	5	3125	507	3,5	1774,5	34	2	68
2011	462	5	2310	367	3,5	1284,5	29	2	58
2012	815	5	4075	725	3,5	2537,5	14	2	28
2013	1217	5	6085	905	3,5	3167,5	47	2	94
2014	1071	5,5	5890,5	1006	3,5	3521	39	2	78

- 1ère réévaluation du prix du petit-déjeuner en 2014. La demande reste forte, et c'est une prestation bien appréciée de tous.
- Hausse continue des locations de draps, sans doute un peu dopée par les réservations Booking pour lesquelles les draps sont inclus.

Les charges :

	Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evol.13/14
	Fréquent.	3079	3722	3727	3521	3564	3694	3,65%
	m3	356	380	356	361	384	484	26,04%
Eau	PU/m3	0,00316	0,003365	0,00355	0,00367	0,00376	0,00385	2,39%
	Qté/clts	0,11562	0,10210	0,09552	0,10253	0,10774	0,13102	21,61%
	Px / clt	0,00037	0,00034	0,00034	0,00038	0,00041	0,00050	24,52%

Forte augmentation de consommation d'eau due à des fuites dans les toilettes. Problème résolu par le changement de joints.

Une demande est en cours d'étude à La Ville pour mise en place d'un comptage journalier, pour détecter plus précocement ce genre de problème.

	année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
EDF	Fréq.	2820	3079	3722	3727	3521	3564	3694
	Total EDF	6273	7042	7588	6580	7606	8343	7408
	Conso	44521	46122	43909	38916	46011	49322	39121
	KwH/pers	15,78759	14,97954	11,79715	10,441	13,06759	13,8389	10,59042
	Px (centimes) KwH HT	11,419	12,374	12,591	12,419	11,985	11,886	13,152
	Coût/Pers HT	0,723	0,826	1,067	1,189	0,917	0,859	1,242

Baisse de la consommation par client (clémence du climat ?) mais hausse du coût du kW.

Synthèse générale :

Après 2 années plus faibles (à 3500 nuitées), nous retrouvons un niveau de fréquentation de croisière, comme ceux atteints en 2010 et 2011, autour de 3700 nuitées.

Le niveau de satisfaction est toujours très bon. Les témoignages clients (sur place ou sur les sites d'avis de voyageurs) en attestent, autant de la qualité de l'accueil que des prestations fournies.

Les travaux de peinture du bâtiment et le remplacement des linges de lit (réalisés à nos frais) ainsi que les interventions de maintenance des services de la Ville, contribuent à maintenir une prestation de qualité. A noter les problèmes récurrents du SSI, finalement rentrés dans l'ordre.

Malgré une recrudescence d'incivilités, qui nous oblige à rester vigilants et à mettre en garde nos usagers, l'ambiance reste agréable à la Maison des Randonneurs, et la cuisine, reste la pièce la plus appréciée de la Maison, joli symbole d'échange et de partage.

Axes de développement pour les années à venir :

Pour maintenir la fréquentation à un bon niveau, et ainsi assurer un équilibre financier de la structure, nous travaillons à entretenir au quotidien, notre bonne e-réputation.

En interne, nous sommes en train de moderniser notre outils de réservation.

Et dans une optique d'augmentation de capacité, nous étudions diverses pistes. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de nos réflexions.

Sur le long terme, nous travaillons sur l'offre de randonnée, à pied et à vélo, en Bourgogne, susceptible d'amener des clients à Auxerre. Nous sommes attentifs aux initiatives des associations jacquaires et militons pour l'ouverture d'un itinéraire cyclable depuis Paris, qui pourrait reprendre la thématique du flottage du bois. Il pourrait se nommer "chemin des flotteurs" et relier Paris à Clamecy, Auxerre constituant sur ce parcours une étape obligatoire, avec sa forte attractivité, et une grande variété d'hébergements, de l'hôtellerie haut de gamme au camping.



EURL La Maison des Randonneurs

Comptes annuels

au 31/12/2014

KPMG Entreprises

26/02/2015

Ce rapport contient 49 pages (hors annexes)

Comptes annuels

Sommaire

Comptes annuels

Analyse Financière

Situation financière	2
Soldes intermédiaires de gestion	3
Tableau de financement	4

Bilan et Compte de résultat

Bilan actif	6
Bilan passif	7
Compte de résultat	8
Compte de résultat (suite)	9

Détails actif, passif et compte de résultat

Bilan actif (Détails)	11
Bilan passif (Détails)	12
Compte de résultat (Détails)	13

Annexe

Liasse Fiscale

2050 – Bilan Actif	18
2051 – Bilan Passif avant répartition	19
2052 – Compte de résultat de l'exercice en liste	20
2053 – Compte de résultat de l'exercice (suite)	21
Charges et produits exceptionnels	22
Charges et produits antérieurs	23
2054 – Immobilisations	24
Changement de méthodes (immobilisations)	25
2054 Bis – Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables	26
2055 – Amortissements	27
Changement de méthodes (amortissements)	28
2056 – Provisions inscrites au bilan	29
Détail des autres provisions pour risques et charges	30
Détail des provisions pour dépréciations des autres immobilisations Financières	31
Détail des autres provisions pour dépréciation	32
Changement de méthodes (provisions)	33
2057 – Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	34
2058A – Détermination du résultat fiscal	35
2058B – Déficit, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles	37
2058C – Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers	38
2059A – Détermination des plus ou moins values	39
2059B – Affectation des plus values à court terme et des plus values de fusion o...	40

2059C – Suivi des moins-values à long terme	41
2059D – Affectation des plus values à long terme	42
2059E – Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice	43
2059F – Composition du capital social	44
2059G – Filiales et participations	45
Détail des produits à recevoir	46
Détail des charges à payer	47
Détail des charges constatées d'avance	48
Détail des produits constatés d'avance	49



Comptes annuels

EURL La Maison des Randonneurs

Analyse Financière

Situation financière

EURL La Maison des Randonneurs

Date 31/12/2014

EUR

Biens		Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Financements		Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Biens stables	Immobilisations Corporelles	1	1	Financements stables	Fonds propres (Associés compris)	60	46
	Participations et créances rattachées				Capital et réserves - Non valeurs	20	16
	Autres immobilisations financières				Plus ou moins values latentes		
	Titres de placement				Associés	32	24
	Autres immobilisations				Résultat de l'exercice (+ ou -)	9	6
	Total biens stables (II)	1	1		Total financements stables (I)	60	46
Fonds de roulement négatif (II-I)				Fonds de roulement (I-II)		60	46
Biens circulants Cycle d'exploitation	Stocks			Financements Cycle d'exploitation	Fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés	2	3
	Clients et cptes rattachés	3	4		Autres dettes d'exploitat.	9	7
	Autres valeurs		1		Total financements d'exploitation (III)	11	9
	Total biens circulants (IV)	3	5		Excédent de financement d'exploitation (III-IV)	8	5
Besoin en fonds de roulement (IV-III)				Excédent de financement d'exploitation (III-IV)		8	5
Liquidités et assimilés	Comptes à terme			Financements à court terme	Impôt société		
	Impôt société				Crédit d'escompte		
	Plac. court terme	46	41		Dettes différées		
	Liquidités	23	2		Fournisseurs d'immobilisations		
	Divers		10		Découvert bancaire		
	Total liquidités (VI)	69	52		Divers	1	1
Trésorerie positive (VI-V)		67	51	Total financements à court terme (V)	1	2	
Trésorerie positive (VI-V)		67	51	Trésorerie négative (V - VI)			
Total des biens à financer (II+IV+VI)		73	57	Total des financements (I+III+V)		73	57

Soldes intermédiaires de gestion

EURL La Maison des Randonneurs

EUR

	01/01/2014 12	31/12/2014 mois	Périodes Durées	01/01/2013 12	31/12/2013 mois	Variations
% 100		76			73	% 100
Chiffre d'affaires H.T.						3
Ventes de Mises H.T.						Ventes de Mises H.T.
% 100		76			73	% 100
Production vendue H.T.						1
- Coûts des Mises vendues			+/- Variation des stocks de production + Production immobilisée			- Coûts des Mises vendues
%						%
Marge Cciale		76	Production de l'exercice		73	Marge Cciale
66.54						46.62
=		76			73	=
		(34)	- Consommations en provenance de tiers (1)		(28)	
% 100.00		42	Valeur ajoutée		44	% 100.00
		28	+ Subventions d'exploitation		18	
		(2)	- Impôts et taxes		(2)	
		(57)	- Charges de personnel		(52)	
25.73		11	Excédent brut d'exploitation		8	17.51
			+/- Autres produits et charges de gestion courante			
			+/- Produits et charges de gestion exceptionnels			
			- Dotations / + Reprises de Provisions à caractère de charges			
25.29		11	Excédent brut d'exploitation corrigé		8	17.41
		(1)	+/- Coût - Produit net de financement		(1)	
			- Impôt sur les bénéfices			
			- Participation			
22.09		9	Capacité d'autofinancement		7	15.24
			+/- Résultat sur cession d'éléments d'actif			
			- Dotations aux amortissements et provisions classés en fonds de roulement (+ Reprises)			
21.00		9	Résultat net		6	14.55

Crédit-bail reclassé
Total
dont frais financiers
dont amortissements

(1) Sauf crédit-bail

Tableau de financement

EURL La Maison des Randonneurs

Période : 01/01/2014 31/12/2014

EUR

		Fonds de roulement		Besoin en fonds de roulement Excédent de financement d'exploitation		Trésorerie	
Situation au 31/12/2013		46		EFE	5	51	
Opérations de l'exercice		Emplois	Ressources	Variations		Variations	
				des biens	des financements		
Exploitation	Excédent brut d'exploitation (1)		11				
	Variations des :						
	Stocks			(1)			
	Clients et comptes rattachés			(1)			
	Autres valeurs				(1)		
Fournisseurs d'exploit et cptes rattachés					2		
Autres dettes d'exploitation							
		11		(3)		13	
Répartition	Coût ou produit net de financement						
	Impôt sur les bénéfices	1					
	Participation						
	CAF		9				
	Distribution / Prélèvements	3					
AF		6					
		(4)				(4)	
Investissement	Investissements : non financiers	1					
	financiers						
	Désinvestissements : non financiers						
financiers			(1)				
						(1)	
Financement	Apports en capital						
	Emprunts souscrits						
	Remboursement capital						
	Remboursement emprunts						
	Autres financements		8				
		8				8	
Situation au 31/12/2014	FDR	60	-	EFE	8	=	67

(1) EBE corrigé

Comptabilité tenue en euros



Comptes annuels

EURL La Maison des Randonneurs

Bilan et Compte de résultat

Bilan

EURL La Maison des Randonneurs

Au : 31/12/2014

N° SIRET: 49001722500015

* Mission de Présentation - Voir l'attestation

EUR

Actif		Exercice			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou .Prov.	Montant net	Au : 31/12/2013
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Incorporel	Frais d'établissement			
		Frais de développement			
		Concessions, brevets et droits similaires			
		Fonds commercial (1)			
		Autres immobilisations incorporelles			
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
		Total			
	Corporel	Terrains			
		Constructions			
	Inst. techniques, mat. out. industriels	1 909	1 563	345	
	Autres immobilisations corporelles	1 262	825	437	
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Total	3 171	2 388	783	
Financier (2)	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	30		30	
	Total	30		30	
Total de l'actif immobilisé		3 201	2 388	813	628
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
		En cours de production de services			
		Produits intermédiaires et finis			
		Marchandises	338		338
		Total	338		338
	Créances (3)	Avanc. acomptes versés / commandes			
		Clients et comptes rattachés	3 058		3 058
		Autres créances	90		90
		Capital souscrit et appelé, non versé			
	Total	3 148		3 148	
Divers	Valeurs mobilières de placement	45 702		45 702	
	(dont actions propres :				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	22 902		22 902	
	Total	68 605		68 605	
Charges constatées d'avance					780
Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance		72 092		72 092	56 748
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursements des emprunts					
Ecart de conversion actif					
Total de l'actif		75 294	2 388	72 905	57 377
(1) Dont droit au bail					
Renvois : (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients

Bilan

EURL La Maison des Randonneurs

Au : 31/12/2014

EUR

* Mission de Présentation - Voir l'attestation

Passif		Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital social (dont versé : 5 000)	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	500	500
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	14 100	10 634
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	8 813	6 466	
Situation nette avant répartition	28 413	22 600	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total	28 413	22 600	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	32 062	23 687
	Total	32 062	23 687
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 968	2 759
	Dettes fiscales et sociales	9 064	7 005
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 396	1 324	
Instruments de trésorerie			
Total	12 429	11 089	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance	44 491	34 776	
Ecarts de conversion passif			
Total du passif	72 905	57 377	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an à moins d'un an	44 491	34 776	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires (3) dont emprunts participatifs			

Compte de résultat

EURL La Maison des Randonneurs

Périodes 01/01/2014 31/12/2014 Durées 12 mois
01/01/2013 31/12/2013 12 mois

* Mission de Présentation - Voir l'attestation

EUR

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises	459		459	629
	Production vendue { Biens Services	75 945		75 945	72 619
	Chiffre d'affaires net	76 405		76 405	73 249
	Productions stockées				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			28 313	17 500
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			955	
	Autres produits			28	
		Total		105 701	90 749
Charges d'exploitation (2)	Marchandises { Achats Variations de stocks			492 (338)	336
	Matières premières et autres approvisionnements { Achats Variations de stocks			3 891	2 685
	Autres achats et charges externes (3)			31 340	25 769
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 138	2 438
	Salaires et traitements			38 012	37 535
	Charges sociales			19 337	14 200
	- sur immobilisations { amortissements provisions			459	307
	Dotations d'exploitation - sur actif circulant				
	- pour risques et charges				
	Autres charges			211	45
	Total		95 545	83 318	
Résultat d'exploitation			A	10 156	7 431
Opér. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions et transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			7	44
	Total			7	44
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total				
Résultat financier			D	7	44
Résultat courant avant impôts (+/- A +/- B - C +/- D)			E	10 163	7 475

Compte de résultat

EURL La Maison des Randonneurs

Périodes 01/01/2014 31/12/2014 Durées 12 mois
 01/01/2013 31/12/2013 12 mois

EUR

* Mission de Présentation - Voir l'attestation

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total		
	Résultat exceptionnel	F	
	Participation des salariés aux résultats	G	
	Impôt sur les bénéfices	H	
		1 350	1 010
	Bénéfice ou perte (+/- E +/- F - G - H)	8 813	6 466
Renvois	(1) Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs { incidence après impôt des corrections d'erreurs	18	
	(2) Dont { charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs { incidence après impôts des corrections d'erreurs		
	(3) Y compris - redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
	(4) Dont produits concernant les entités liées		
	(5) Dont intérêts concernant les entités liées		

Comptabilité tenue en euros

Comptes annuels

EURL La Maison des Randonneurs

Détails actif, passif et compte de résultat

Bilan actif (Détails)

EURL La Maison des Randonneurs

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

EUR

	31/12/2014	31/12/2013
Installations techniques, mat. Outill, industriels		
21500000 - MATERIEL EQUIPEMENT	1 909,10	1 909,10
28150000 - AMORT MATERIEL	-1 563,35	-1 310,45
	345,75	598,65
Autres immobilisations corporelles		
21830000 - MATERIEL DE BUREAU	1 262,40	1 743,54
28183000 - AMORT. MATERIEL DE BUREAU	-825,04	-1 743,54
	437,36	0,00
Autres immobilisations financières		
27510000 - DEPOT CAUTION	30,00	30,00
	30,00	30,00
Marchandises		
37100000 - STOCK	338,78	0,00
	338,78	0,00
Clients et comptes rattachés		
41100000 - CLIENTS	3 058,58	3 790,69
	3 058,58	3 790,69
Autres créances		
46730000 - RICHOUX VOYAGES	0,00	668,73
46750000 - ANCV CHEQUES VACANCES	90,00	200,00
46870000 - PRODUITS A RECEVOIR	0,00	8 750,00
	90,00	9 618,73
Valeurs mobilières de placement		
50870000 - VALEUR MOBILIERE DE PLACEMENT	45 702,71	40 710,41
	45 702,71	40 710,41
Disponibilités		
51210000 - SOCIETE GENERALE	22 745,61	1 763,64
53000000 - CAISSE	156,84	84,85
	22 902,45	1 848,49
Charges constatées d'avances		
48600000 - CHARGES CONSTATEES D AVANCE	0,00	780,36
	0,00	780,36

Bilan passif (Détails)

EURL La Maison des Randonneurs

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

EUR

	31/12/2014	31/12/2013
Capital souscrit		
10100000 - CAPITAL	5 000,00	5 000,00
	5 000,00	5 000,00
Réserve légale		
10611000 - RESERVE LEGALE	500,00	500,00
	500,00	500,00
Autres réserves		
10680000 - AUTRES RESERVES	14 100,50	10 634,00
	14 100,50	10 634,00
Emprunts et dettes financières divers		
45510000 - COMPTE COURANT L.RICHOUX	32 062,60	23 687,78
	32 062,60	23 687,78
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40100000 - FOURNISSEURS	1 033,89	1 519,88
40810000 - FOURN. FACTURES NON PARVENUES	935,06	1 239,60
	1 968,95	2 759,48
Dettes fiscales et sociales		
42100000 - REMUNERATIONS DUES	98,60	1 203,32
42820000 - DETTES PROV. CP	1 143,00	1 809,00
43100000 - URSSAF	3 913,00	1 871,00
43730000 - MIEL MUTUELLE	325,41	0,00
43820000 - DETTES PROV.CS S/CP	398,00	362,00
43860000 - ORGANISMES SOCIAUX CHGES A PAYER	2 393,58	0,00
44410000 - IMPOT SOCIETE	83,00	270,00
44860000 - ETAT CHARGES A PAYER	709,56	1 489,85
	9 064,15	7 005,17
Autres dettes		
46721000 - TAXE DE SEJOUR	1 386,00	1 314,40
46760000 - ASSOC PELERINS DE ST JACQUES	10,00	10,00
	1 396,00	1 324,40

Compte de résultat (Détails)

EURL La Maison des Randonneurs

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

EUR

	31/12/2014	31/12/2013	Var. %
Ventes de marchandises			
70710000 - REVENTE CARTES	459,20	629,55	-27,06
	459,20	629,55	-27,06
Production vendue Services			
70600000 - PRESTATIONS NUITEES	64 279,10	60 917,30	5,52
70600100 - PRESTATIONS CHAUFFAGE	1 446,06	1 421,14	1,75
70600200 - PRESTATIONS PETITS DEJ	5 712,25	5 927,00	-3,62
70600300 - PRESTATIONS DRAPS	3 519,80	3 122,00	12,74
70600400 - PRESTATIONS LAVAGE SECHAGE	76,00	94,00	-19,15
70600500 - PRESTATIONS NON EFFECTUEES	552,63	950,03	-41,83
70600700 - PRESTATIONS MENAGE	180,00	180,00	0,00
70600800 - LOCATION CUISINE	180,00	0,00	0,00
70821000 - COMMISSION LIVRES COMPOSTELLE	0,00	8,50	-100,00
	75 945,84	72 619,97	4,58
Subventions d'exploitation			
74000000 - SUBVENTIONS	28 313,00	17 500,00	61,79
	28 313,00	17 500,00	61,79
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charg			
79118000 - TRANSFERT DE CHARGES	955,15	0,00	0,00
	955,15	0,00	0,00
Autres produits			
75800000 - PRODUITS DIVERS DE GESTION	10,29	0,30	NS
77258000 - PRODUITS EXCEPT. SUR EXERC. ANTER.	18,50	0,00	0,00
	28,79	0,30	NS
Achats de marchandises			
60710000 - ACHATS POUR REVENTE	492,44	336,03	46,55
	492,44	336,03	46,55
Variations de stocks de marchandises			
60370000 - VARIATION DE STOCK	-338,78	0,00	0,00
	-338,78	0,00	0,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
60110010 - PRODUITS ALIMENTAIRES	3 424,05	2 098,46	63,17
60110020 - PRODUITS HYGIENES	467,78	587,39	-20,36
	3 891,83	2 685,85	44,90
Autres achats et charges externes			
60410000 - SOUS TRAITANCE HEBERGEMENT	153,50	0,00	0,00
60611000 - ELECTRICITE	7 124,51	8 677,61	-17,90
60611010 - ELECTRICITE MAISON DU GARDIEN	184,09	256,06	-28,11
60611300 - GAZ - MAISON DU GARDIEN	890,24	1 358,51	-34,47
60612000 - EAU	1 910,21	1 649,30	15,82
60612100 - EAU - MAISON DU GARDIEN	135,79	0,00	0,00
60630000 - FOURNITURES D ENTRETIEN	276,38	489,87	-43,58
60631000 - COMPLEMENT EQUIPEMENT	1 759,64	714,00	146,45
60640000 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	508,59	430,48	18,14
60660000 - CARBURANT	151,90	210,01	-27,67
61320000 - AFFERMAGE VILLE D'AUXERRE	5 300,00	0,00	0,00
61520000 - ENTRETIEN IMMOBILIER	1 296,45	991,62	30,74
61521000 - ENTRETIEN IMMO COURANT MAISON GARDI	13,28	0,00	0,00
61550000 - BLANCHISSERIE	1 055,26	859,50	22,78
61600000 - PRIMES D ASSURANCE	872,72	779,71	11,93

Compte de résultat (Détails)

EURL La Maison des Randonneurs

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

EUR

	31/12/2014	31/12/2013	Var. %
61600010 - ASSURANCE LOGEMENT GARDIEN	409,64	0,00	0,00
61810000 - DOCUMENTATION	570,30	453,09	25,87
61850000 - FORMATION	0,00	108,00	-100,00
62260000 - HONORAIRES	3 538,18	3 353,23	5,52
62270000 - FRAIS D ACTES (GREFFE)	50,97	45,65	11,65
62280000 - FRAIS GESTION ANCV	23,10	12,30	87,80
62290000 - COMMISSION SUR VENTE	1 399,38	1 257,42	11,29
62300000 - PUBLICITE ET PUBLICATION	50,33	917,49	-94,51
62510000 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS	454,61	688,36	-33,96
62570000 - RECEPTIONS	226,90	401,31	-43,46
62600000 - LA POSTE	222,77	56,33	295,47
62620000 - TELEPHONE	571,12	647,40	-11,78
62621000 - TELEPHONE PORTABLE LR	639,64	0,00	0,00
62700000 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	942,24	908,61	3,70
62780000 - COMMISSION CB	250,28	146,81	70,48
62810000 - COTISATIONS	358,30	357,00	0,36
	31 340,32	25 769,67	21,62
Impôts, taxes et versements assimilés			
63110000 - TAXE SUR LES SALAIRES	1 310,00	1 225,00	6,94
63330000 - FORMATION CONTINUE	174,00	230,00	-24,35
63350000 - TAXE D'APPRENTISSAGE	143,56	125,84	14,08
63511000 - CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRIT.	511,00	511,00	0,00
63512000 - TAXE SUR ORDURES MENAGERES	0,00	346,72	-100,00
	2 138,56	2 438,56	-12,30
Salaires et traitements			
64110000 - SALAIRES BRUTS	21 111,62	18 507,72	14,07
64111000 - REMUNERATION GERANT	18 834,20	19 056,00	-1,16
64120000 - CONGES PAYES	-666,00	712,00	-193,54
64900000 - CREDIT IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI	-1 267,00	-740,00	71,22
	38 012,82	37 535,72	1,27
Charges sociales			
64510000 - COTISATIONS SOCIALES	4 562,84	3 436,30	32,78
64520000 - PROVISION CONGES PAYES	36,00	157,00	-77,07
64531000 - COTISATIONS MUTUELLES	343,77	0,00	0,00
64600000 - COTISATIONS SOCIALES GERANT	10 748,00	10 547,00	1,91
64670000 - COTISATION LOI MADELIN	3 515,90	0,00	0,00
64750000 - COTISATIONS SMT	131,28	59,74	119,75
	19 337,79	14 200,04	36,18
Dotations d'exploitation sur immobilisations Amortissements			
68112000 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	459,94	307,10	49,77
	459,94	307,10	49,77
Autres charges			
65410000 - PERTE S/CREANCES IRRECOUVRABLES	211,00	37,50	462,67
65800000 - CHARGES DIV. DE GESTION	0,00	7,74	-100,00
	211,00	45,24	366,40
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
76700000 - PRODUITS CESSION VMP	7,37	44,38	-83,39
	7,37	44,38	-83,39
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
77180000 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,51	-100,00

Compte de résultat (Détails)

EURL La Maison des Randonneurs

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

EUR

	31/12/2014	31/12/2013	Var. %
	0,00	0,51	-100,00
Impôt sur les bénéfices			
69510000 - IMPOT SOCIETE	1 350,00	1 010,00	33,66
	1 350,00	1 010,00	33,66

Comptes annuels

EURL La Maison des Randonneurs

Annexe



Comptes annuels

EURL La Maison des Randonneurs

Liasse Fiscale

Désignation de l'entreprise		EURL La Maison des Randonneurs		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		5 rue Germain Bénard 89000 AUXERRE		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*		4 9 0 0 1 7 2 2 5 0 0 0 1 5		Néant <input type="checkbox"/> *				
				Exercice N clos le, 31/12/2014		N-1 31/12/2013		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
						Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 909	1 563	345	598
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 262	825	437	
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
Autres immobilisations financières*		BH	BI	30		30	30	
TOTAL (II)		BJ	BK	3 201	2 388	813	628	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	338		338	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	3 058		3 058	3 790
		Autres créances (3)	BZ	CA	90		90	9 618
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	45 702		45 702	40 710
Disponibilités		CF	CG	22 902		22 902	1 848	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				780	
	TOTAL (III)	CJ	CK	72 092		72 092	56 748	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	75 294	2 388	72 905	57 377	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise		EURL La Maison des Randonneurs		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000 ..)	DA	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	14 100	10 634
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	8 813	6 466
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	28 413	22 600
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	32 062	23 687
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 968	2 759
	Dettes fiscales et sociales	DY	9 064	7 005
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 396	1 324
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	44 491	34 776	
Écarts de conversion passif*	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	72 905	57 377	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	44 491	34 776	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : EURL La Maison des Randonneurs

Néant *

		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	459	FB		FC	459	629	
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	75 945	FH		FI	75 945	72 619
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	76 405	FK		FL	76 405	73 249	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	28 313	17 500	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	955		
	Autres produits (1) (11)					FQ	28		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	105 701	90 749
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	492	336	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(338)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	3 891	2 685	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	31 340	25 769	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 138	2 438	
	Salaires et traitements*					FY	38 012	37 535	
	Charges sociales (10)					FZ	19 337	14 200	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	459	307
			- dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	211	45	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	95 545	83 318	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	10 156	7 431	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	7	44	
	Total des produits financiers (V)					GP	7	44	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	7	44	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	10 163	7 475	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL La Maison des Randonneurs		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	1 350	1 010	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	105 709	90 794	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	96 895	84 328	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	8 813	6 466	
RENNVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de location immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	18		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
			- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	955		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	14 263	10 547	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	3 515	obligatoires	A9	10 748
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	
Autres produits d'exploitation						18	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Débits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue	{ biens services			
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation	18			18
TOTAL	18			18
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL La Maison des Randonneurs Néant *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	1 909	KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 743	LC		LD	644		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	3 652	LO		LP	644			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T				
	Autres participations				8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	30	1U		1V				
	TOTAL IV				1Q	30	1R		1S				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	3 682	ØH		ØJ	644				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	1 909	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	1 125	MS		MT	1 262	MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
TOTAL III				IY		NG	1 125	NH	3 171	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IO		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	30	2G		
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	30	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	1 125	ØL	3 201	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Frais d'établissement annulés :

Titres de participation évalués par mise en équivalence : augmentation de l'écart d'équivalence

diminution de l'écart d'équivalence

Montant des titres exclus du régime des plus-values : valeur comptable

prix de vente

CHANGEMENT DE METHODE

	Désignation	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 909			1 909	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				
		Matériel de transport*				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 743			1 743
		Emballages récupérables et divers *				
	Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes						
	TOTAL III	3 652			3 652	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	30			30	
	TOTAL IV	30			30	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	3 682			3 682	

Exercice N clos le : 31/12/2014

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EURL La Maison des Randonneurs

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>EURL La Maison des Randonneurs</u>										Néant <input type="checkbox"/> *																			
CADRE A																													
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice																	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY			EL			EM			EN																	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE			PF			PG			PH																	
Terrains			PI			PJ			PK			PL																	
Constructions			Sur sol propre			PM			PN			PO			PQ														
			Sur sol d'autrui			PR			PS			PT			PU														
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV			PW			PX			PY																	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			1 310			QA			252			QB			1 563											
Autres immobilisations			Inst. générales., agencements, aménagement divers			QD			QE			QF			QG														
			Matériel de transport			QH			QI			QJ			QK														
corporelles			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			1 743			QM			207			QN			1 125			QO			825		
			Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS			QT														
TOTAL III			QU			3 053			QV			459			QW			1 125			QX			2 388					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN			3 053			ØP			459			ØQ			1 125			ØR			2 388					
CADRE B																													
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																													
DOTATIONS																													
REPRISES																													
Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice																													
Colonnes 1 à 6		Colonnes 1 à 6		Colonnes 1 à 6		Colonnes 1 à 6		Colonnes 1 à 6		Colonnes 1 à 6		Colonnes 1 à 6																	
Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonnes 1 à 6																	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6															
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1															
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8															
Constructions		Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6													
		Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4													
Inst. techniques mat. et outillage		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2															
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9															
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7													
		Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5													
Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3															
Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1															
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8															
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL		NM		NO																							
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV															
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ																			
CADRE C																													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice																	
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8																	
Primes de remboursement des obligations									SP			SR																	

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés

Amortissements sur immobilisations transférées en stocks

CHANGEMENT DE METHODE

		au début de l'exercice	Correction +	Correction -	Total
		A	B	C	A + B - C
Frais d'établissement et de développement					
TOTAL I					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL II					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 310			1 310
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagements divers				
	corporelles				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 743			1 743
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL III		3 053			3 053
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		3 053			3 053
Frais d'émission d'emprunt à étaler					

Désignation de l'entreprise EURL La Maison des RandonneursNéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF		
	– financières	UG	UH		
	– exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

CHANGEMENT DE METHODE

Nature des provisions	au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers & pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II				
Provisions pour dépréciation				
sur immobilisations	- incorporelles			
	- corporelles			
	- titres mis en équivalence			
	- titres de participation			
	- autres immobilisations financières			
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				

Désignation de l'entreprise : EURL La Maison des Randonneurs

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	30	UV		UW	30			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	3 058		3 058					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	90		90					
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX			VT	3 178	VU	3 148	VV	30		
RENVIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 968		1 968						
Personnel et comptes rattachés		8C	1 241		1 241						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	7 029		7 029						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	83		83					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	709		709					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	32 062		32 062						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 396		1 396						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	44 491	VZ	44 491					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	32 062			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : EURL La Maison des Randonneurs						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2014			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				à réintégrer :		WA	8 813	
			de son conjoint						WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		WC		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		XD		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XE		
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		XF		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	83	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				ZN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								WN			
								WO			
								XR	151		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
						TOTAL I		WR	9 047		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WU		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WV		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WH		
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A		WP		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								WW		
	Majoration d'amortissement*								WH		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2		WP	
		Pôle de compétitivité (44 undecies)		L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3		WW	
		Zone franche urbaine (44 octies, octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		1F		XB	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC		I6			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								WZ			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C		ØT		Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI		XA	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI		8 997		XJ	
				déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		8 997		XO	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL La Maison des Randonneurs		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	1 541
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR	Crédit d'impôt famille	JS	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW	Autres imputations	JX	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	O1	1 267

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du code des Transports) (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	-----------	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise										EURL La Maison des Randonneurs										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie				0C				AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale		ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie				0D		6 466			- Autres réserves		ZD		3 466							
	Prélèvements sur les réserves				0E					Dividendes		ZE		3 000							
										Autres répartitions		ZF									
										Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG									
TOTAL I				0F		6 466		TOTAL II				ZH		6 466							
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)																					
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice												XV									
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				Exercice N - 1 :							
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7				YQ												
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR												
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS												
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT		153										
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois				J8				XQ		5 300										
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU												
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS		5 011		4 668								
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV												
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES		358		ST		20 875		21 101								
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ		31 340		25 769								
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW		511		511								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS				9Z		1 627		1 927								
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX		2 138		2 438								
									YY												
T.V.A. DIVERS	- Montant de la T.V.A. collectée								YZ												
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations																				
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *								0B		21 112										
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								0S												
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;								YP		1		1								
	- Effectif affecté à l'activité artisanale								RL												
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK		%		%								
	- Numéro du centre de gestion agréé *				XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR 0						
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.				JA		Plus-values à 15%		JK		Plus-values à 0%		JL							
								Plus-values à 19%		JM		Imputations		JC							
Groupe : résultat d'ensemble.				JD		Plus-values à 15%		JN		Plus-values à 0%		JO									
						Plus-values à 19%		JP		Imputations		JF									
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe				JJ											

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : EURL La Maison des RandonneursNéant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	MACBOOK - 000001 26/06/2007	1 125	1 125		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : EURL La Maison des RandonneursNéant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i>) du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : EURL La Maison des Randonneurs Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL La Maison des RandonneursNéant *Exercice ouvert le : 01/01/2014 et clos le : 31/12/2014 Durée en nombre de mois 12

I Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises		OA
Production vendue – Biens		OB
Production vendue – Services		OC
Production stockée		OD
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial		OF
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OH
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT
	TOTAL 1	OM
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)		ON
Variation de stocks (marchandises)		OO
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		OP
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		OQ
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		OR
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OW
Abandons de créances à caractère commercial		OX
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OY
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		OZ
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9
	TOTAL 2	OJ
III Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)		117
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupes de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2014

N° SIRET 4 9 0 0 1 7 2 2 5 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL La Maison des Randonneurs

ADRESSE (voie) 5 rue Germain Bénard

CODE POSTAL 89000

VILLE AUXERRE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique RICHOUX Prénom(s) LAURENT

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 24021965 N° Département 89 Commune IRANCY Pays FRANCE

Adresse : N° 73 Voie rue Soufflot

Code Postal 89290 Commune IRANCY Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1) Néant [X]*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2014

N° SIRET 4 9 0 0 1 7 2 2 5 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL La Maison des Randonneurs

ADRESSE (voie) 5 rue Germain Bénard

CODE POSTAL 89000 VILLE AUXERRE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



N°2015 - 096 – Délégation de service public de distribution de gaz – Rapport d'activités 2014



Rapporteur : Guy Paris

La distribution publique de gaz sur l'ensemble du territoire communal de la Ville d'Auxerre et de la commune associée de Vaux est consentie à GrDF sur les bases d'un contrat de concession remanié en 2003 et d'une durée de 20 ans.

Selon l'article 32 de ce contrat, le concessionnaire doit présenter à l'autorité concédante un compte-rendu d'activité pour l'année écoulée faisant apparaître les éléments suivants :

- ✓ un rapport d'exploitation portant sur :
 - ✗ la présentation des principaux éléments du compte d'exploitation,
 - ✗ les activités commerciales: nombre de nouveaux clients, consommation de gaz par catégorie de tarif, recettes correspondantes, placements nouveaux, etc...,
 - ✗ les activités techniques: évolution des ouvrages, mises en conformité, etc...,
 - ✗ la liste et la description des incidents et éventuellement des accidents survenus,
- ✓ un rapport sur la qualité de service incluant les indicateurs de qualité du produit et ceux des services rendus à la clientèle,
- ✓ l'état des dépenses respectives de premier établissement, d'extension, de renforcement, de renouvellement et de maintenance du réseau concédé,
- ✓ l'inventaire physique et financier ainsi que l'évaluation de la valeur des ouvrages concédés, accompagnée de leur valeur non amortie,
- ✓ la liste des opérations de déclassement effectués sur le réseau concédé,
- ✓ les prévisions du concessionnaire dans les domaines suivants:
 - ✗ le programme des opérations de premier établissement, d'extension, de renforcement, de renouvellement ou de maintenance préventive du réseau pour les trois années à venir,
 - ✗ les actions envisagées en matière de sécurité et notamment les mesures destinées à éviter le renouvellement des incidents ou accidents constatés,
 - ✗ les éventuelles évolutions de l'organisation du service.
- ✓ l'état des règlements financiers intervenus entre l'autorité concédante et le concessionnaire
- ✓ la liste des immeubles mis à disposition par l'autorité concédante.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

Pour l'année 2014, ce rapport a été produit par GrDF et est joint en annexe. Il répond aux obligations du concessionnaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De prendre acte du rapport 2014
-

Avis des commissions :

- . commission des travaux du 11 juin 2015 : a pris acte
 - . commission des finances du 15 juin 2015 : a pris acte
-

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote :

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

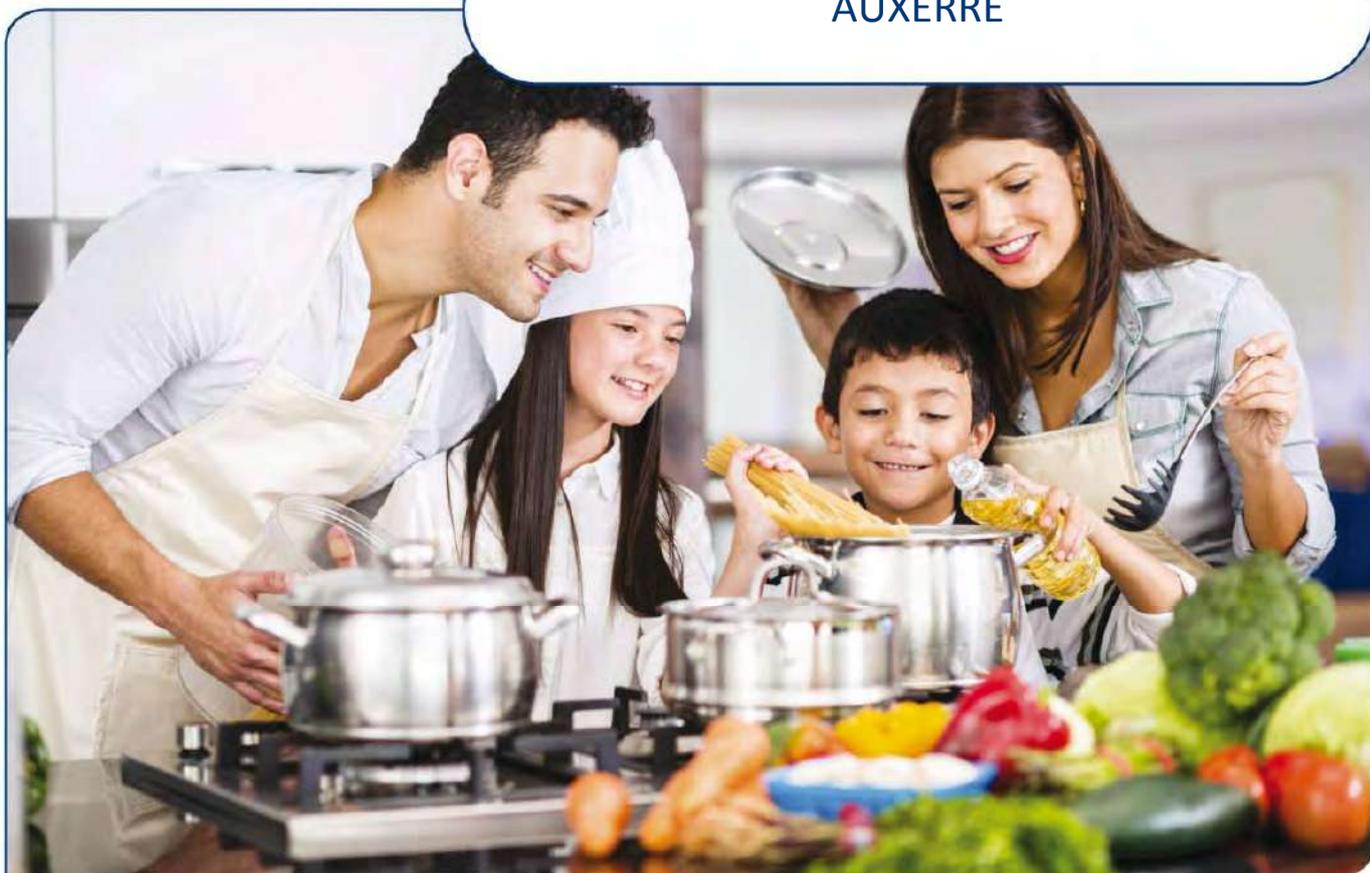
Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales
Joëlle Richet



AUXERRE



Compte rendu d'activité de la concession 2014



Le début d'année marque l'occasion de revenir avec vous sur notre relation forte, durable, précieuse. 2014 a confirmé la volonté nationale d'entrer concrètement dans la transition énergétique et vous, acteurs des collectivités locales, êtes directement impliqués, à travers de nouvelles prérogatives et responsabilités. L'enjeu énergétique est immense et les objectifs fixés sont ambitieux. Le projet de loi prévoit de porter à 23% en 2020 puis 32% en 2030 la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Je partage avec les équipes de GrDF la conviction que le gaz et le réseau de distribution sont appelés à jouer un rôle majeur.

Le réseau de distribution qui vous appartient représente un outil industriel de premier choix, et nous sommes fiers de la confiance que vous accordez à GrDF pour assurer son développement et sa maintenance. L'engagement au quotidien de chacun de nos 12 000 collaborateurs, les investissements importants et surtout constants de l'entreprise pour la Sécurité Industrielle sont les garants de notre crédibilité et le socle de notre développement. Cette année, notamment par le biais de formations réunissant tous les acteurs liés au réseau de distribution, le niveau des dommages sur le réseau a baissé de 21,5%.

GrDF place l'innovation au cœur de toutes ses activités de distribution, et nous réfléchissons en permanence à des actions concrètes pour répondre à vos besoins et développer le gaz vert. Au cours de l'année 2014, cinq nouveaux sites d'injection biométhane ont vu le jour, et ce n'est qu'un début lorsque l'on sait que 400 projets sont à l'étude sur le territoire. Grâce au développement de la filière GNV (Gaz Naturel Véhicule) et bioGNV, vous êtes de plus en plus nombreux à mettre en place de nouvelles solutions pour répondre à la question de la mobilité. Aujourd'hui en France, un bus sur dix roule au GNV, tout comme la majorité des véhicules pour la collecte des déchets.

L'innovation chez GrDF se fait aussi au service de la maîtrise de la consommation d'énergie, avec l'installation des premiers compteurs communicants. 2015 sera l'année du lancement des projets pour les quelques 100 000 clients présents dans les 24 communes pilotes⁵. Conçu en concertation avec toutes les parties prenantes, l'esprit collaboratif qui a animé la phase de préparation sera maintenu pendant la phase de déploiement pour travailler avec vous à l'information du grand public et permettre à tous d'utiliser ces données.

Cette attention accrue à l'information des concitoyens s'est déjà traduite cette année par une prise de parole à travers la toute première campagne de publicité de GrDF lancée en octobre. En tant que porte-parole du gaz naturel, nous avons tenu à réaffirmer l'importance et l'intérêt de cette énergie dans le mix énergétique d'aujourd'hui et de demain. Et je suis heureuse de pouvoir affirmer qu'en 2015, nous serons là à vos côtés pour raccorder le gaz et vos envies.

Sandra LAGUMINA · Directeur Général de GrDF



⁵ Rueil-Malmaison, Nanterre, Puteaux, Lyon, Caluire-et-Cuire, Le Havre, Binic, Etables-sur-Mer, Hillion, Lamballe, Langueux, Plaintel, Plédran, Plérin, Ploufragan, Plourhan, Pordic, Quintin, Saint-Brandan, Saint-Brieuc, Saint-Julien, Saint-Quay-Portrieux, Tréguieux, Yffiniac.

Votre concession en 2014..... 5

- Vos interlocuteurs au sein de GrDF 6
- Votre contrat de concession..... 6
- Les infrastructures de la concession 7
- Les investissements et la maintenance de la concession 9
- La sécurité des personnes et des biens 13
- Les clients de la concession 19
- Les éléments financiers de la concession 24

GrDF dans votre région 31

- Faits marquants 2014 et perspectives 2015 32
- Les prestations et la qualité de service 34
- Des partenariats solidement ancrés dans les territoires 39

GrDF à vos côtés pour la transition énergétique des territoires 41

Annexes 45

Votre concession en 2014



Votre concession en 2014

Vos interlocuteurs au sein de GrDF

Pour répondre à votre attente, les équipes locales de GrDF sont organisées de la manière suivante :

UNE DIRECTION EN RÉGION

- garante de la performance et de l'économie globale des activités de distribution,
- responsable des investissements de développement et de modernisation des ouvrages,
- responsable de la gestion des contrats de concessions.

DES SERVICES EN RÉGION

- responsables de la construction, de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages,
- en charge de la réalisation des activités de comptage.

UNE REPRÉSENTATION DÉPARTEMENTALE

- interlocuteur de proximité des collectivités.

Thierry GAY, votre directeur territorial.

03 80 63 45 10

06 21 70 82 31

thierry.gay@grdf.fr

Des chiffres qui parlent

12 239

clients du réseau de distribution publique de gaz naturel

302 237

MWh acheminés

174 285

mètres de réseau de distribution

10 847 799 €

de valeur nette du patrimoine concédé

15 206 €

de redevance de concession R1

Votre contrat de concession

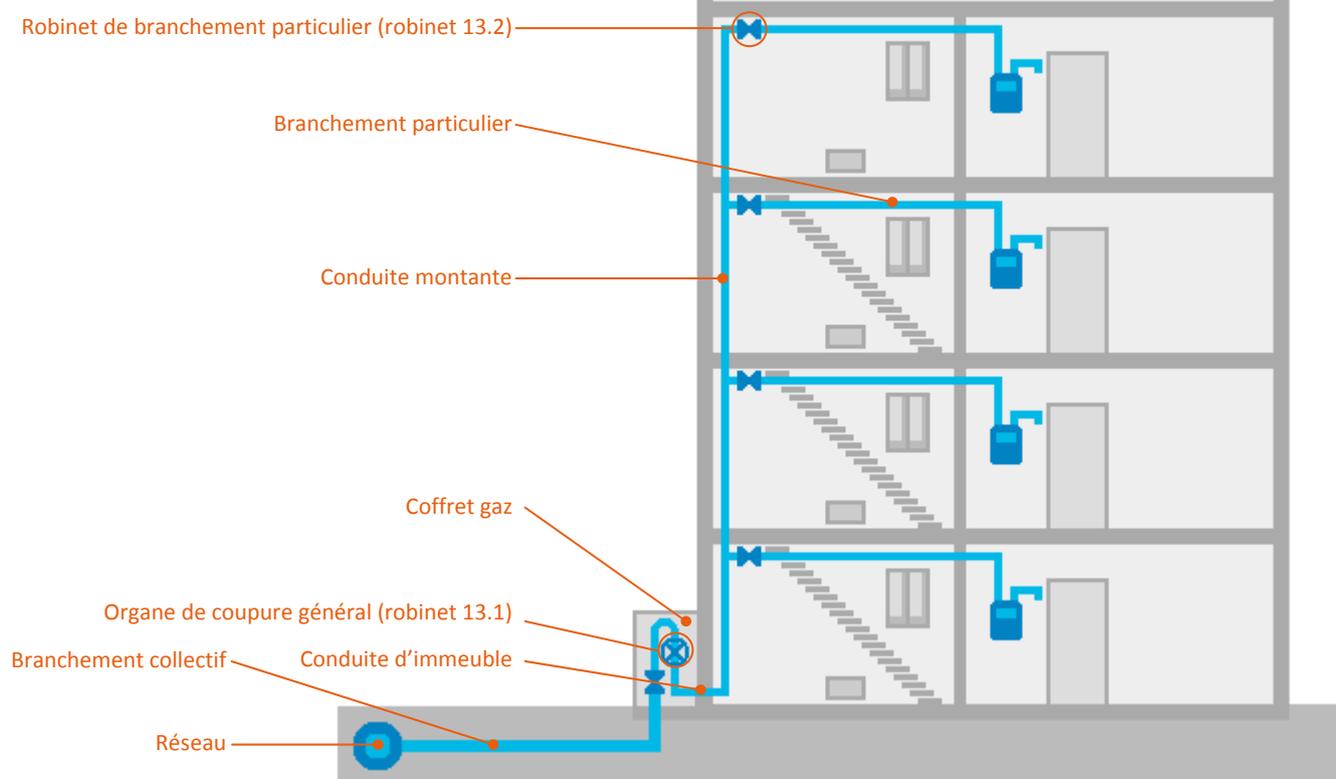
La distribution publique de gaz naturel sur votre territoire est confiée à GrDF par un contrat de concession rendu exécutoire le **21 janvier 2003** pour une durée de **20 ans**.

Pour mémoire, ce contrat est composé des documents suivants :

- **une convention de concession,**
- **un cahier des charges,**
- **et des annexes précisant :**
 - les modalités locales de mise en œuvre (annexe 1),
 - les règles nationales de calcul du critère de rentabilité des extensions (annexe 2),
 - les tarifs d'acheminement sur le réseau de distribution et des prestations proposées par le concessionnaire aux clients et aux fournisseurs (annexes 3 et 3 bis),
 - les conditions générales d'accès au réseau de distribution (annexe 4),
 - les prestations techniques du distributeur GrDF (annexe 5).

Les infrastructures de la concession

• LES PRINCIPAUX OUVRAGES DE DISTRIBUTION



• INVENTAIRE DES OUVRAGES DE LA CONCESSION

Ouvrages concédés (longueurs en mètres)	2014	2013	Variation
Longueur totale des canalisations	174 285	173 771	0,29%
Par pression			
Basse pression (pression de 17 à 25 mbar)	23 415	24 289	-3,6%
Moyenne pression (pression de 0,3 à 16 bars)	150 870	149 482	0,92%
Par matière			
Polyéthylène	80 067	78 398	2,12%
Acier	76 375	77 473	-1,42%
Autres matériaux	17 843	17 900	-0,32%

L'âge moyen du réseau de la concession est de 29 ans

Postes de Distribution Publique	2014	2013	Variation
Nombre de postes	29	31	-6,46%

FOCUS SUR LE PROJET RÉFÉRENTIEL INVENTAIRE OUVRAGES

GrDF a conduit entre 2004 et 2009 un vaste inventaire technique de ses branchements collectifs, le projet Référentiel Inventaire Ouvrages (RIO). Ce projet a permis de répertorier et de spécifier les caractéristiques techniques de 670 000 branchements collectifs pour les intégrer dans l'outil de suivi de la maintenance.

Un inventaire comptable a été réalisé en 2004. Pour les branchements individuels, collectifs, les conduites d'immeubles (CI) et les conduites montantes (CM), les quantités ont été mises à jour sur des bases statistiques à partir des applications de gestion des clients.

Les retours d'expériences conduits par GrDF sur le territoire français et les différentes remarques qui ont pu être formulées par des autorités concédantes à l'occasion de l'exercice de leur pouvoir de contrôle, ont permis d'identifier que ces inventaires méritaient d'être complétés :

- Par un complément d'inventaire technique : GrDF estime que 20% des branchements collectifs ne sont pas encore recensés, représentant environ 150 000 ouvrages (branchements collectifs, CI et CM) sur un total de l'ordre de 820 000,
- Par un rapprochement entre l'inventaire comptable et l'inventaire technique à la maille de la concession : il y a actuellement environ 110 000 branchements collectifs de plus dans l'inventaire comptable que dans l'inventaire technique.

Dans le contrat de service public, GrDF s'est engagé à sécuriser les conduites d'immeubles sensibles en plomb, qui pourront être repérées en plus dans ce complément d'inventaire.

GrDF a donc lancé un complément d'inventaire national des branchements collectifs, des conduites d'immeubles et des conduites montantes associées, constituant un nouveau projet d'envergure nationale, intitulé **RIO 2**.

GrDF s'est fixé de répondre par cet inventaire à deux objectifs majeurs :

- Renforcer la sécurité industrielle :
 - En élargissant sa politique de maintenance aux ouvrages non identifiés,
 - En identifiant de façon exhaustive et en traitant l'ensemble des conduites d'immeubles sensibles en plomb.
- Améliorer la satisfaction des concédants par la convergence des inventaires techniques et comptables et la correction des anomalies, en fournissant des éléments d'inventaires techniques et comptables avec les corrections nécessaires et consolidés à la maille de la concession. L'inventaire comptable ne pourra pas être revu et rapproché de l'inventaire technique tant que ce dernier ne sera pas exhaustif.

Afin de répondre au mieux à ces deux objectifs, GrDF a réalisé une priorisation des départements en fonction :

- de son degré de sensibilité au risque d'avoir des CI plomb sensibles non inventoriées,
- du degré de convergence entre les inventaires techniques et comptables.

L'inventaire technique s'étalera jusqu'à fin 2017.

Les opérations de recalage de l'inventaire comptable sur l'inventaire technique auront lieu de 2017 à 2018.

Le budget global du projet est évalué à 14 millions d'euros.

La fiabilisation de l'inventaire technique et l'ajustement associé de l'inventaire comptable pourront avoir des impacts sur les éléments patrimoniaux de la concession. La valeur totale brute, la valeur totale nette et la valeur totale de remplacement des branchements, des CI et des CM pourront évoluer à la hausse comme à la baisse. De même pour le montant des charges calculées liées aux immobilisations en concession.

Dès 2017, lorsque les équipes de GrDF auront commencé les travaux de rapprochement et identifié les concessions sur lesquelles le poids financier en valeur absolue des écarts sera important, elles se rapprocheront des concédants concernés pour les informer du degré d'évolution prévisible de leur patrimoine.

Parallèlement à ce traitement du stock, le projet RIO 2 couvre aussi un lot de mise sous contrôle de la qualité des informations relatives à l'inventaire technique et comptable, collectées sur les ouvrages neufs, démolis, rénovés ou modifiés.

Les investissements et la maintenance de la concession

En 2014, GrDF a investi 610 631 euros sur le territoire de la concession dans les domaines développement et sécurité des ouvrages.

GrDF réalise des investissements avec pour finalités :

- le développement des ouvrages de la concession,
- la modernisation, la fiabilisation et la disponibilité du réseau,
- l'optimisation des conditions et coûts d'exploitation en effectuant les renouvellements nécessaires.

• LE DÉVELOPPEMENT DES OUVRAGES SUR LA CONCESSION

Conformément au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements (Bénéfice sur Investissement, ou B/I, défini par l'arrêté du 28 juillet 2008) est au moins égal à 0.

Ces travaux de développement du réseau concédé consistent en la construction de nouveaux ouvrages de distribution (canalisations, branchements, postes de détente...) dans des parties du territoire concédé mais non encore desservies.

Investissements de premier établissement ou développement (en € HT)	2014	2013	Variation
Montant total sur la concession	212 092	455 764	-53,47%
réseaux	90 079	352 377	-74,44%
branchements	109 860	101 953	7,75%
postes de détente	0	0	-
protection cathodique	0	0	-
autres	12 153	1 434	747,36%

En 2014, GrDF a réalisé 1 050 mètres d'extension de réseau.

Les principaux chantiers de Développement réalisés en 2014 sur la concession :

Adresse des travaux	Longueur (en m)
RUE DE LAMBARENE	388
RUE DES MESANGES	286
RUE DES MONTARDOINS	263
RUE PINOT	47
ALLEE DU FOULON	29
ALLEE DES CHAMPS MILLOT	26
AVENUE DE LA PUISAYE	11



• L'ADAPTATION ET LA SÉCURISATION DES OUVRAGES

Par une maintenance régulière et des investissements adaptés, GrDF développe une stratégie industrielle destinée à garantir durablement un niveau optimal de sécurité des ouvrages de distribution.

Les programmes de renouvellement de réseaux sont communiqués aux collectivités territoriales concernées et donnent lieu à des échanges afin d'optimiser la coordination des travaux.

Investissements d'adaptation et de sécurisation des ouvrages (en € HT)	2014	2013	Variation
Montant total sur la concession	398 539	517 507	-22,99%
réseaux	128 948	173 453	-25,66%
branchements	267 838	308 450	-13,17%
postes de détente	1 753	35 604	-95,08%
protection cathodique	0	0	-
autres	0	0	-

Les principaux chantiers d'adaptation ou de sécurisation du réseau réalisés en 2014 sur la concession :

Adresse des travaux	Longueur (en m)
PLACE DEGAS	325
RUE COLBERT	218
ALLEE DU FOULON	32
RUE MONTARDOINS	10
RUE ROUGET DE L'ISLE	2
RUE DU MOULIN DU PRESIDENT	1
RUE MONGE	1

• DÉCLASSEMENT DE CANALISATIONS

En 2014, GrDF a engagé le déclassement de certains ouvrages (abandon, dépose ou réutilisation) sur le territoire de la concession, dont voici les principaux chantiers :

Adresse des travaux	Longueur (en m)
CITE VAUVIERS	535
AVENUE GENERAL WEYGAND	370
PLACE DEGAS	337

• CARTOGRAPHIE

GrDF investit plus de 15 millions d'euros par an pour améliorer la cartographie des réseaux gaz.

GrDF poursuit le géo-référencement des plans grande échelle.

GrDF a pris les mesures nécessaires pour classer en A les réseaux neufs et renouvelés. GrDF teste également des méthodes pour augmenter le taux de classe A des réseaux existants.

GrDF collabore avec les collectivités qui le souhaitent et avec les autres parties prenantes pour constituer des banques de données urbaines.

• SCHÉMAS DE VANNAGE

Les schémas de vannage ont pour objectif de définir le nombre et le positionnement des vannes (ou robinets) sur le réseau afin d'interrompre rapidement l'alimentation en gaz lors d'incidents et de limiter le nombre de clients coupés à l'occasion des manœuvres de vannes.

L'implantation des robinets existants est décidée :

- selon les règles de conception définies pour chaque type de réseau (primaire, secondaire, tertiaire),
- en prenant en compte les retours d'expérience issus des opérations d'exploitation et de maintenance (analyse des défaillances constatées),
- en fonction de l'évolution des structures de réseaux.

Chaque robinet – selon son importance stratégique et sa nature – se voit affecter une périodicité d'inspection de un à quatre ans dans le cadre d'une politique de maintenance préventive régulièrement tenue à jour par GrDF. La mise en place de cette démarche pluriannuelle garantit un niveau élevé de sécurité tout en participant à l'optimisation de l'exploitation des réseaux et de leur maintenance.



• L'ORGANISATION DES TRAVAUX ENGAGÉS PAR GrDF POUR EN MAÎTRISER LA QUALITÉ

GrDF s'est doté d'une politique de mieux disance avec ses fournisseurs afin de garantir la qualité des travaux et la conformité des ouvrages construits. Cette politique se concrétise par un dispositif d'évaluation des fournisseurs qui s'avère efficace. On note ainsi en 2014 **une baisse de 15 % des endommagements aux réseaux de gaz par les entreprises de travaux publics** travaillant pour GrDF.

En complément et en cohérence avec cette politique de mieux disance, GrDF met en œuvre des contrôles de conformité et de qualité des travaux réalisés.

GrDF s'efforce aussi de limiter la gêne aux riverains, par la coordination de ses travaux avec ceux des autres occupants du sous-sol et gestionnaires de voirie.

Votre concession en 2014

• LA MAINTENANCE DES OUVRAGES DE LA CONCESSION

Qu'elle soit préventive (planifiée) ou corrective (après une défaillance), la maintenance se décline selon 2 axes :

- la surveillance, allant de la simple inspection à la révision complète d'un ouvrage,
- l'entretien courant et la remise en état d'un ouvrage, pouvant aller jusqu'à son remplacement.

Maintenance des ouvrages à la maille de la région Bourgogne (en keuros HT)	2014	2013	Variation
Dépenses de maintenance des ouvrages de distribution publique	3 103	3 268	-5,05%

FOCUS SUR LE VÉHICULE DE SURVEILLANCE DES RÉSEAUX, LE NEZ DE GrDF



Les Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) parcourent à titre préventif les réseaux de distribution de gaz naturel.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- les caractéristiques du réseau (âge, nature, pression),
- l'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux effectués par des tiers, nature du sol, etc.).

À vitesse réduite les « barbiches », des capteurs de méthane 10 000 fois plus sensibles que le nez humain, recueillent les informations qui s'affichent sur l'ordinateur embarqué dans le véhicule. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses complémentaires et fait appel au besoin à une équipe d'intervention.

Chaque véhicule représente un investissement de l'ordre de 100 000 €.

2014

Les VSR ont assuré la surveillance de plus de 80 000 km de réseau au niveau national.

Cette surveillance embarquée est complétée par une recherche à pied lorsque les lieux ne sont pas accessibles par un véhicule.

Surveillance des réseaux à la maille du département de l'Yonne	2014	2013
Nombre de kilomètres de réseaux surveillés par VSR	582	573
Nombre de kilomètres de réseaux surveillés à pied	33	28

FOCUS SUR LA VÉRIFICATION DES DISPOSITIFS DE COMPTAGE

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des clients, GrDF procède à la vérification des dispositifs de comptage.



La périodicité de vérification des compteurs dépend de leur technologie :

Nombre de compteurs traités à la maille du département de l'Yonne	Périodicité	2014	2013
Compteurs domestiques à soufflets	20 ans	2 616	1 964
Compteurs industriels à soufflets	15 ans	76	25
Autres compteurs industriels (à pistons rotatifs ou de vitesse)	5 ans	112	72

La sécurité des personnes et des biens

Sur le territoire de la concession, la qualité et la sécurité de la distribution de gaz naturel sont appréciées au travers de plusieurs critères :

- le nombre de dommages aux ouvrages de distribution,
- le nombre d'appels de tiers,
- le nombre d'incidents,
- le taux d'intervention en moins de 60 minutes.

• LE SUIVI DES TRAVAUX DE TIERS SUR VOTRE CONCESSION

DT - DICT sur la concession	2014	2013	Variation
Nombre de DT reçues et traitées	132	201	-34,33%
Nombre de DICT reçues et traitées	551	743	-25,85%
Nombre de DT avec présence d'ouvrages GrDF	129	194	-33,51%
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GrDF	526	702	-25,08%

DT : Déclarations de Travaux. DICT : Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux.

Les endommagements aux ouvrages – lors ou après travaux de tiers – provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

De plus, ils occasionnent souvent une gêne pour les riverains par leurs conséquences, notamment en matière de circulation.

GrDF est fortement impliqué pour réduire ces incidents : [les dommages aux ouvrages survenant lors de travaux sous maîtrise d'ouvrage GrDF ont diminué de 15% en 2014 par rapport à l'année précédente](#), notamment grâce au travail réalisé avec les entreprises de travaux. Ils représentent 4 % des endommagements totaux.

Dommages aux ouvrages de la concession	2014	2013	Variation
Nombre de dommages lors ou après travaux de tiers	7	13	-46,16%
• dont nombre de dommages avec fuite sur ouvrages enterrés	5	3	66,67%

Les techniques de détection préalable des réseaux dans le sous-sol, l'analyse des risques avant le commencement du chantier, le développement de nouvelles techniques de terrassement dites « techniques douces » ont contribué à l'obtention de ce résultat dans l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes.

GrDF, avec d'autres partenaires dont la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), réalisent depuis 2006 des sessions de sensibilisation aux travaux à proximité des ouvrages pour les acteurs concernés : conducteurs de travaux, chefs d'équipe et conducteurs d'engins. Les collectivités territoriales (élus, services techniques) y sont également associées.

En 2014, 27 salariés ont été sensibilisés sur le département de l'Yonne.



Le Plan anti-endommagement

Une réforme concernant la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens.

La réforme concernant la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens a conduit à un nouveau cadre réglementaire applicable depuis le 1^{er} juillet 2012.

Le « plan anti-endommagement » concerne tous les intervenants des chantiers (donneurs d'ordre, exploitants de réseau, exécutants des travaux) ; il a pour objectif de renforcer la sécurité en amont et pendant les chantiers.

La réforme repose sur une collaboration renforcée et un partage des responsabilités entre les 3 acteurs d'un chantier. **Les collectivités locales sont d'autant plus concernées qu'elles peuvent assumer l'ensemble de ces responsabilités.**

LES PRINCIPALES MESURES DE CETTE RÉFORME :

- **Le Guichet Unique** permettant de centraliser tous les renseignements utiles pour réaliser les Déclarations de Travaux (DT), les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), les Avis de Travaux Urgents (ATU). Ce service en ligne est rattaché à l'Ineris.
- **L'ajout de mesures supplémentaires de prévention :**
 - meilleure préparation en amont des chantiers par les maîtres d'ouvrage avec des investigations complémentaires à réaliser lorsque les plans du réseau à proximité du chantier sont jugés trop imprécis (classe de précision B ou C) et l'obligation de marquer les réseaux au sol avant l'ouverture du chantier,
 - amélioration progressive par les exploitants de la cartographie des réseaux, notamment avec la prise en compte des résultats des investigations réalisées à compter du 1^{er} juillet 2013,
 - arrêt du chantier à la demande de l'entreprise de travaux en cas de différences notables générant un risque entre l'état constaté du sous-sol et les informations portées à sa connaissance au préalable.
- **Le renforcement des compétences** en matière de sécurité du personnel des maîtres d'ouvrage et des entreprises de travaux. Ce personnel devra disposer d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux à partir de 2017.
- **La mise en place de « l'Observatoire national DT DICT »** pour faire vivre le retour d'expérience et entretenir l'information et la sensibilisation des acteurs concernés par les enjeux de sécurité.

Les différents outils destinés à expliquer les conséquences de la réforme pour les collectivités au titre de maître d'ouvrage, d'exploitant de réseau et d'exécutant de travaux sont accessibles sur les sites :

- du **Guichet Unique** (télé service www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr),
- ou du **Ministère** (MEDDE – Direction générale de la prévention des risques).

Des brochures spécifiques au rôle de chaque intervenant peuvent y être téléchargées (responsable de projet, exécutant de travaux, exploitant de réseaux, collectivité territoriale).

• LES APPELS DE TIERS SUR VOTRE CONCESSION

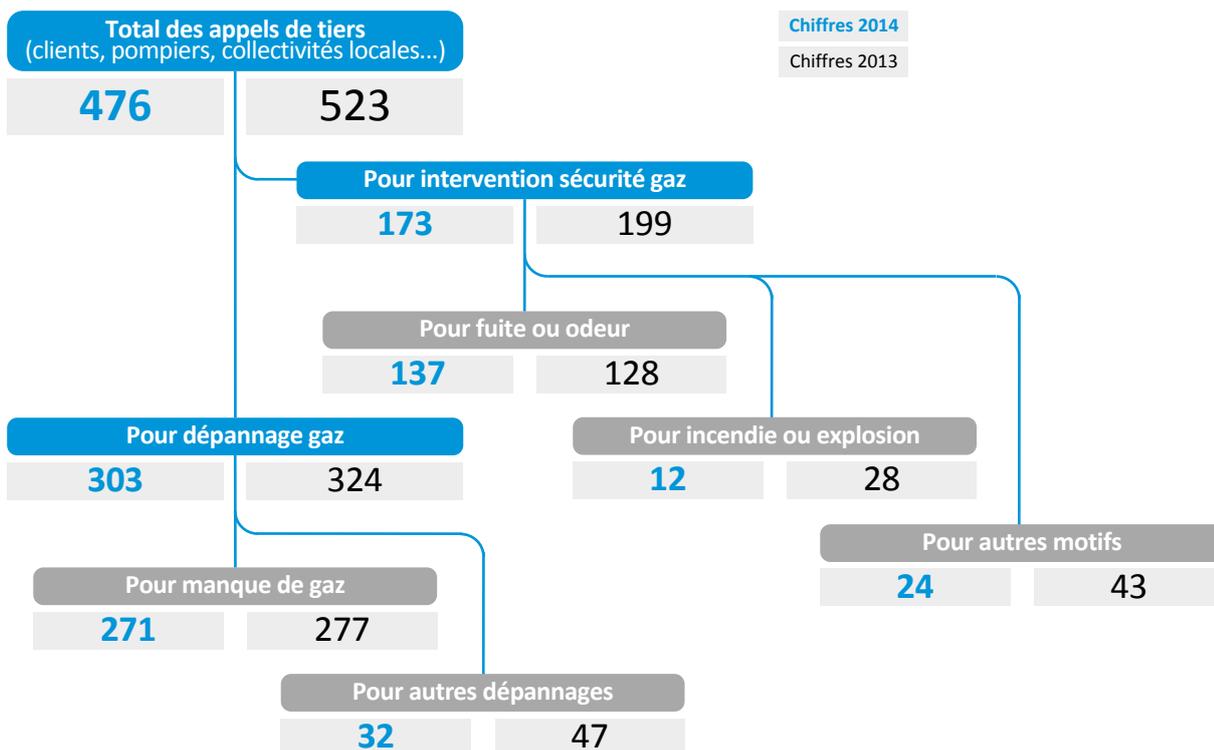
RÉCEPTION DES APPELS : LE PREMIER MAILLON DE LA CHAÎNE DE SÉCURITÉ

- Lorsqu'un tiers appelle afin de signaler une odeur ou un manque de gaz, son appel est pris en charge par l'**Urgence Sécurité Gaz** qui qualifie l'appel et transmet les données aux équipes d'intervention,
- Plus d'**un million d'appels** sont ainsi traités chaque année par les 140 salariés des 3 sites de Toulouse, Sartrouville et Lyon **garantissant un traitement des appels 24h/24 et 7 jours/7, avec une traçabilité complète des appels** (horaires, enregistrements, temps de transmission...),
- Des lignes prioritaires sont réservées aux services d'incendie et de secours ainsi qu'aux entreprises de travaux ayant endommagé un ouvrage du réseau de distribution de gaz.



Les appels de tiers reçus en 2014 par l'**Urgence Sécurité Gaz** et concernant le territoire de votre concession sont classés de la manière suivante :

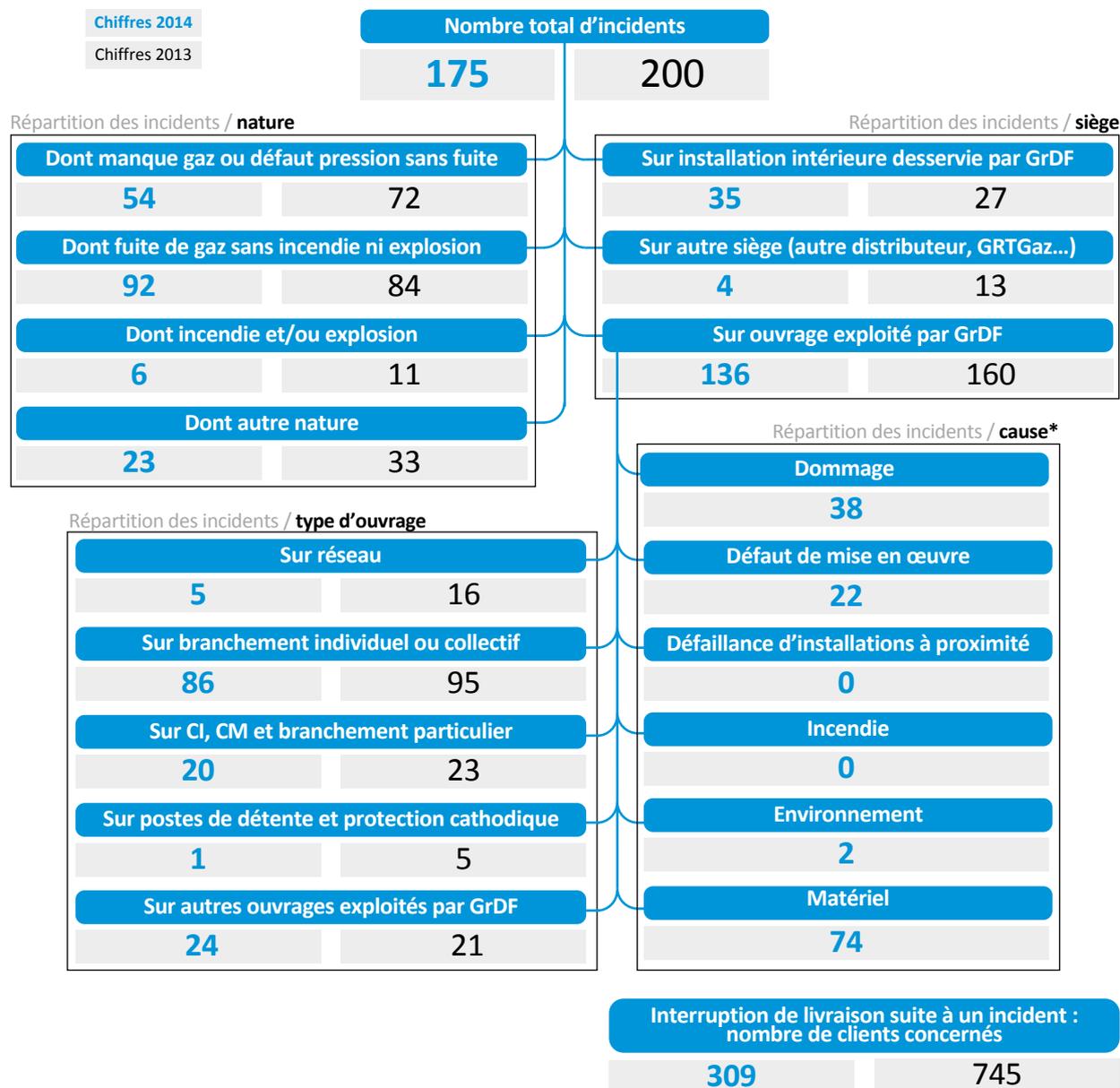
- **Les interventions de sécurité gaz** : pour les fuites ou odeurs de gaz, les incendies ou explosions et autres motifs de sécurité,
- **Les dépannages gaz** : pour les manques de gaz et autres dépannages.



Votre concession en 2014

• LES INCIDENTS SUR VOTRE CONCESSION

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de la concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.



* Cette répartition par cause étant nouvelle en 2014, la données 2013 sous cette forme n'est pas disponible

• LES INTERVENTIONS DE SÉCURITÉ

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le contrat de service public signé avec l'État :

Intervenir en moins de 60 minutes dans 95 % des cas.

Une attention particulière est consacrée au suivi et à l'analyse de toutes les interventions de sécurité.

Sur le département de l'Yonne, le taux d'intervention en moins de 60 minutes est de 98,54%.

• LES INCIDENTS MAJEURS

Un incident est dit « majeur » ou « significatif » lorsqu'il entraîne :

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 200 clients,
- ou l'évacuation par mesure de précaution d'au moins 10 personnes,
- ou au moins une victime.

En 2014, aucun incident majeur ne s'est produit sur le territoire de la concession.

• LE PLAN D'ORGANISATION ET D'INTERVENTION GAZ (ORIGAZ)

La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

L'objectif de la **Procédure Gaz Renforcée (PGR)** est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz naturel. Sapeurs-pompiers et gaziers s'engagent ensemble pour toujours plus de sécurité lors des interventions.

Lorsqu'un incident se produit, les sapeurs-pompiers et GrDF interviennent toujours en étroite collaboration.

Dans certaines situations jugées sensibles, comme l'existence d'une fuite de gaz naturel enterrée ou avec un risque d'accumulation de gaz naturel :

- les sapeurs-pompiers et GrDF déploient immédiatement des moyens importants,
- les sapeurs-pompiers procèdent à l'évacuation des personnes,
- le chef d'exploitation de GrDF prépare les manœuvres à faire pour interrompre la livraison de gaz,
- les mesures de sécurité pour les personnes et les biens sont renforcées et se concrétisent par un périmètre de sécurité renforcé, ou des interruptions de livraisons préventives.

Ce sont les principes de la Procédure Gaz Renforcée.

La PGR est déployée sur l'ensemble du territoire national depuis le 1^{er} novembre 2011.

En 2014, la PGR a été déclenchée dans 1,9 % des interventions de mise en sécurité.

24% des PGR sont maîtrisées rapidement et déqualifiées par le Commandant des Opérations de Secours après examen sur place de la situation.

En 2014, 17 PGR ont été déclenchées sur le département de l'Yonne.

Ce plan permet à GrDF de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, tant pour les personnes que pour les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz naturel.

Des exercices en conditions réelles sont régulièrement organisés par les services d'exploitation de GrDF pour tester la mise en œuvre des procédures, la disponibilité des moyens humains et matériels, ainsi que l'efficacité des dispositifs de communication interne et externe.



Le 24 juin 2014, à 8h30, le scénario de l'exercice proposé par GrDF faisait état de l'endommagement d'une canalisation gaz naturel par une pelle mécanique, devant un poste transport géré par le GRT Gaz sur la commune de Chagny - Rocade des Chaumottes.

Cette intervention de simulation grandeur réelle a été réalisée en coopération avec la Préfecture de Saône et Loire, le Groupement d'Intervention du SDIS 71, la gendarmerie, la mairie de Chagny et GRT Gaz.

La Procédure de Gaz Renforcée (PGR) a été déclenchée, suite à ce dommage aux ouvrages, avec fuite fermée.

• LA SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS INTÉRIEURES

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des logements (aval du compteur) ne font pas partie du domaine concédé. Elles sont placées sous la responsabilité du propriétaire et de l'occupant du logement.

Cependant, en France, 97 % des accidents liés au gaz trouvent leur origine sur ces installations.

La réglementation a prévu un certain nombre de contrôles à différentes étapes de la vie de ces installations :

- **Le contrôle de conformité initial** : Un certificat de conformité des installations intérieures des clients domestiques (particuliers, collectifs privés ou HLM) est obligatoire pour toute installation neuve, complétée ou modifiée (certificat délivré par le professionnel installateur). Ces installations sont contrôlées systématiquement sauf celles réalisées par un professionnel agréé qui sont contrôlées par sondage.
- **Le diagnostic de l'installation** : lors de la vente d'un bien immobilier équipé au gaz depuis plus de 15 ans, un état de l'installation intérieure de distribution de gaz doit être effectué par des professionnels habilités à réaliser des diagnostics immobiliers.

La Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier (FIDI) ne disposant pas de base de données pour suivre ces interventions, GrDF ne peut produire de statistiques.

- **L'entretien de la chaudière** : Il est obligatoire et à l'initiative de l'occupant, sauf stipulation contraire du bail dans tout logement, local, bâtiment ou partie de bâtiment équipé d'une chaudière individuelle.
- **Sur toutes les installations** : L'arrêté du 25 avril 2012 prévoit l'interdiction des robinets non démontables, à about soudé, à partir du 1^{er} juillet 2015 (et l'interdiction des tubes souples à partir du 1^{er} juillet 2019). Dans le cas où un technicien de GrDF met en évidence un tel robinet dans le cadre d'une intervention chez un client, il demande d'ores et déjà à ce dernier de le faire changer par un professionnel qualifié. 6 000 robinets anciens, présentant un risque de déboîtement, ont ainsi été changés en 2013.

En complément des exigences réglementaires, GrDF poursuit une politique de prévention basée sur :

- la réalisation d'actions de communication à destination des utilisateurs du gaz naturel et des partenaires de la filière gazière,
- la proposition de diagnostics sur les installations intérieures n'ayant pas fonctionné pendant plus de 6 mois. Dans ce cas, le coût du diagnostic est pris en charge par GrDF.

En 2014, dans ce cadre :

- **116 diagnostics** ont été réalisés au niveau de la concession suite à l'accord du client,
- **4 situations de danger** - grave et immédiat - ont été mises en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

L'ensemble de ces actions permettent de contribuer à l'amélioration du parc des installations intérieures en France, et donc d'améliorer la sécurité des utilisateurs du gaz naturel.



Les clients de la concession

• LE NOMBRE DE CLIENTS, LA RELÈVE ET LES QUANTITÉS ACHEMINÉES

Depuis le 1er juillet 2007, tous les clients de France métropolitaine peuvent choisir leur fournisseur de gaz naturel.

GrDF est responsable de l'exploitation du réseau de distribution et de l'acheminement du gaz naturel pour le compte des fournisseurs vers leurs clients.

Le nombre de clients de la concession a évolué de la façon suivante :

Clients de la concession	2014	2013	Variation
Nombre de points de livraison	12 239	12 297	-0,47%

Les quantités de gaz naturel livrées aux clients sont déterminées lors des relevés périodiques ou de relevés ponctuels. Les volumes mesurés par les compteurs sont convertis en énergie par application d'un coefficient thermique. Les relevés périodiques ont lieu :

- chaque jour pour les clients ayant choisi l'option tarifaire T4 ou TP,
- chaque mois pour les clients ayant choisi l'option tarifaire T3,
- chaque semestre pour les clients ayant choisi l'option tarifaire T1 ou T2.

(NB : Les options tarifaires sont décrites dans le paragraphe sur le tarif de distribution ci-après.)

Lorsque GrDF ne peut pas accéder au compteur pour le relevé périodique, les quantités livrées sont déterminées à partir d'un index auto relevé par le client ou d'une estimation sur la base d'un historique de consommation. De même, l'index utilisé lors de certains événements contractuels (changement de locataire, propriétaire, fournisseur,...) peut être un index auto relevé ou un index calculé sur la base du dernier index connu et d'un historique de consommation. Enfin, dans le cas d'un dysfonctionnement du comptage, les quantités livrées sont déterminées au moyen d'une estimation.

Votre concession en 2014

Afin de donner une image des quantités acheminées sur l'année civile écoulée, pour les clients dont les compteurs ne sont pas relevés à une fréquence mensuelle ou journalière, GrDF utilise une méthode de reconstitution de ces quantités sur la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre. La méthode de reconstitution employée est pérenne dans le temps⁶.

Quantités acheminées pour la concession	2014	2013	Variation
Quantités d'énergie consommées (en MWh)	302 237	390 762	-22,65%

L'impact du climat sur les quantités de gaz naturel acheminées par le réseau de distribution

Les quantités acheminées évoluent très fortement d'une année sur l'autre, comme le montre cet historique au niveau national :

Données nationales	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Quantités acheminées (TWh)	311	327	315	350	279	311	322	260

Ces variations sont dues à plusieurs effets : les variations du nombre d'utilisateurs, de la consommation spécifique de chaque utilisateur et surtout l'impact du climat. L'effet du climat est prépondérant : les quantités acheminées peuvent varier ainsi de 15% par rapport à la moyenne des 8 dernières années pour l'année la plus froide ou l'année la plus chaude.

Pour évaluer l'impact du climat sur les quantités acheminées (et donc sur ses recettes), GrDF utilise un modèle de calcul qui détermine « des quantités acheminées à climat de référence » (ou « climat moyen ») en s'appuyant sur :

- des données météorologiques quotidiennes : GrDF récolte les données météorologiques tri-horaires d'une trentaine de stations météo (chaque commune étant rattachée à une station météo – voir table des PITD sur gtg2007.com).
- des températures de référence : La base de référence climatique utilisée est constituée des moyennes journalières des températures des stations sur un historique de 30 ans conformément à la préconisation de l'Organisation Météorologique Mondiale et redressée du réchauffement climatique.
- des variables climatiques qui permettent de prendre en compte le fait que les consommateurs ne réagissent pas de la même façon aux variations de températures en été ou en hiver.
- des variables calendaires qui permettent de prendre en compte les différences d'usages domestiques ou tertiaire/industriel (ces derniers ne consomment pas, ou peu, les jours non ouvrés par exemple).

Ce modèle de calcul est un modèle statistique sophistiqué qui donne des résultats très satisfaisants. Il est néanmoins amélioré régulièrement. La dernière évolution marquante a eu lieu en janvier 2013 : les températures de référence sont aujourd'hui celles observées sur la période 1980-2009 au lieu de la période 1974-2003 précédemment. Les nouvelles températures calculées par Météo France font apparaître un réchauffement assez net, en particulier sur les mois d'avril à mi-août et sur le mois d'octobre. Ce changement induit donc une baisse des quantités acheminées à climat de référence, évaluée à environ 8 TWh sur une année.

Au niveau national, les quantités acheminées (théoriques) à climat de référence sont les suivantes :

Données nationales	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Quantités acheminées théoriques retraitées de l'aléa climatiques (TWh)	319	319	313	313	306	304	299	292

Ainsi entre 2013 et 2014 les quantités (théoriques) acheminées à climat de référence diminuent de 2,3% alors que les quantités réellement acheminées ont diminué de 19,3%.

⁶ Le détail de cette méthode de reconstitution est le suivant : Les quantités facturées aux clients T3, T4, TP (connues à la maille de la concession) sont soustraites des quantités livrées, hors pertes sur le réseau de distribution, aux Points d'Interface Transport Distribution (chaque commune est rattachée à un seul de ces points d'interface). Le solde est reventilé aux communes rattachées à un PITD en fonction du rapport de la somme des Consommations Annuelles de Référence (CAR) des clients T1+T2 de la commune et de la somme des CAR des clients T1+T2 du PITD.

• LES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉALISÉES

GrDF réalise des prestations à la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel :

- des prestations comprises dans le tarif d'acheminement (par exemple, changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture),
- des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (par exemple, mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux).

Principales demandes de prestations réalisées sur la concession	2014	2013	Variation
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	1 765	1 755	0,56%
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	1 338	1 341	-0,23%
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	200	246	-18,7%
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	368	350	5,14%
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	74	87	-14,95%
Déplacement vain ou annulation tardive	152	130	16,92%

• LE PROJET COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ DE GrDF : LE TÉLÉRELEVÉ DES CLIENTS PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

LE DEVELOPPEMENT DE PROJETS DE RELEVÉ A DISTANCE DES COMPTEURS : POUR QUOI FAIRE ?



Depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs, relayées par les autorités concédantes et les associations, s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques et les réglementations offrent de nouvelles possibilités pour mieux suivre la consommation des clients et collecter leurs index de consommation.

Ces évolutions se concrétisent progressivement à travers la réglementation, à l'échelle européenne (directives sur l'énergie) ou française (Grenelle de l'environnement, RT 2012), pour encourager la mise en place de systèmes de comptage évolués. En gaz, ce sont surtout les délibérations de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) qui encadrent les modalités du développement du comptage évolué.

GrDF s'est engagé, depuis 2009, dans le déploiement du télé-relevé pour ses 11 millions de clients particuliers, professionnels et collectivités, en commençant par des travaux de cadrage et d'expérimentations, menés sous l'égide de la CRE et conduits dans une démarche de concertation qui a permis à toutes les parties prenantes intéressées d'exprimer leurs attentes. En parallèle de ces travaux, la CRE a mené une étude technico-économique sur le projet. L'ensemble de ces travaux a conduit à la conception d'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes. Par une délibération de la CRE en juillet 2011, la phase de construction de la solution de comptage de GrDF a été approuvée, sur la base d'un compteur mécanique semblable à celui qui existe aujourd'hui, équipé d'un module radio, d'un concentrateur et de systèmes d'informations dédiés.



Mi-2013, après une nouvelle phase de concertation avec les parties prenantes impliquées, la généralisation du projet a été décidée par le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de l'Energie et la CRE. Cette décision a permis le lancement de la phase de réalisation des matériels et des systèmes d'information nécessaires au bon fonctionnement du relevé à distance des compteurs. Les 150 000 premiers compteurs communicants gaz, dénommés Gazpar, seront déployés en 2016, sur quatre zones pilote rassemblant 24 communes de Bretagne, Ile de France, Normandie et Rhône-Alpes. A l'issue de ce pilote, le déploiement se poursuivra pendant 6 ans, sur l'ensemble des régions françaises en parallèle, avec une montée en charge progressive, pour se terminer en 2022.

LES OBJECTIFS DU PROJET COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ DE GRDF

Le Projet est avant tout un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, avec deux objectifs majeurs :

- le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation. Les fonctionnalités de base seront la mise à disposition de la consommation mensuelle des clients, transmise par les fournisseurs, et des données quotidiennes de consommation, consultables par le client sur son espace privé du site internet de GrDF. Les clients qui le souhaitent pourront bénéficier de données horaires, voire de données en temps réel, via un dispositif complémentaire branché sur le nouveau compteur. A partir de ces données, des services supplémentaires d'alerte, de diagnostic et de conseil énergétique pourront être développés,
- l'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des clients, par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommation.

L'enjeu majeur du projet, au-delà de sa réalisation technique, est de permettre à un maximum de clients de traduire en économies d'énergie cette connaissance plus précise de leur consommation de gaz. La mobilisation de tous les acteurs du marché (fournisseurs de gaz, sociétés de conseil en énergie, organismes de logement social, et bien sûr les collectivités locales, ...) sera déterminante pour la réussite du projet.

Au-delà de ces objectifs, le Projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF présente des bénéfices au service d'une nouvelle dynamique industrielle :

- projet d'envergure constituant une référence internationale de concertation, de conception et de déploiement d'un outil au service de la maîtrise de l'énergie,
- développement pérenne d'une filière industrielle d'excellence française, dans les domaines des nouvelles technologies et de télé-relevé radio, créatrice d'emplois pour les prochaines années,
- première brique des « smart gas grids » préfigurant les réseaux du futur (optimisation de l'exploitation du réseau de distribution de gaz, complémentarité des réseaux sur un territoire, production croissante de biogaz et conversion d'électricité en hydrogène injectés dans les réseaux de gaz naturel).

LE PROJET D'UN POINT DE VUE TECHNIQUE

Le Projet Compteurs Communicants Gaz, c'est :

- le remplacement des 11 millions de compteurs de gaz existants par des compteurs équipés de modules radio. La technologie des compteurs ne change pas. Leur durée de vie reste de 20 ans,
- l'installation sur des points hauts de type toits d'immeubles, de 15 000 concentrateurs comparables à des récepteurs radio (la fréquence utilisée, 169 MHz, est proche de celles de la fréquence radio). Les signatures de conventions d'hébergement des concentrateurs - préparée avec l'appui de l'Association des Maires de France et de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) - constituent un aspect majeur du projet pour faciliter le déploiement du réseau,
- le développement des systèmes d'information de GrDF, qui vont recevoir et traiter chaque jour 11 millions d'index de consommation en mètres cubes, les transformer en kWh (calcul de l'énergie) et les publier aux clients et aux fournisseurs, en garantissant la protection et la confidentialité des données.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES : DES ACTEURS IMPORTANTS DE LA RÉUSSITE DU PROJET

Depuis 2010, dans le cadre de la concertation, la FNCCR et les collectivités concernées par les expérimentations ont été étroitement associées au projet et ont participé à son élaboration.

La réussite du projet passe par la qualité de la relation entre les collectivités et GrDF pour :

- faciliter le déploiement sur chaque territoire, préparer l'information des clients au moment de la pose du compteur et, en amont, favoriser l'hébergement des concentrateurs sur les bâtiments hauts de la collectivité pour assurer la performance de la chaîne communicante,
- accompagner les citoyens consommateurs vers une utilisation plus efficace de l'énergie. Pour ce volet, la contribution de différents acteurs, dont les collectivités locales, est nécessaire.

Ces sujets sont développés avec l'ensemble des collectivités, depuis 2013, pour informer chacune d'elle sur le Projet et préparer le déploiement sur leur territoire. A fin 2014, plus de 3500 collectivités ont ainsi signé une convention cadre avec GrDF pour l'hébergement des concentrateurs.

Ces sujets sont également approfondis dans le cadre de quatre comités de concertation, ouverts à toutes les parties prenantes impactées par le Projet et lancés sur les quatre zones retenues pour le pilote de déploiement.

Ces groupes se réunissent depuis fin 2014 et poursuivront leurs travaux jusqu'à 2017, après la fin du pilote, avec pour objectif :

- identifier les bonnes pratiques qui pourront accompagner le déploiement dans chaque collectivité,
- atteindre les objectifs fixés en matière de maîtrise de l'énergie.

Les éléments financiers de la concession

• LE TARIF DE DISTRIBUTION

En tant que concessionnaire, GrDF exploite les équipements nécessaires au service public de distribution de gaz naturel à ses risques et périls, supportant ainsi les charges financières et les responsabilités associées ; GrDF assure également la maîtrise d'ouvrage et le financement de la quasi-totalité des investissements en concession. En contrepartie de ces obligations, GrDF est autorisé à percevoir auprès des clients finals, via les fournisseurs, une rétribution, par le biais du tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel.

En application des articles L.452-2 et L.452-3 du code de l'énergie, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est compétente pour fixer la méthodologie de détermination du tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel ainsi que la structure et le niveau du tarif eux-mêmes.

Pour le tarif péréqué en vigueur depuis le 1er juillet 2012 pour une durée de 4 ans (délibération de la CRE du 28 février 2012), la CRE a retenu, dans la continuité des tarifs précédents, les principes généraux suivants :

- une incitation à la maîtrise des coûts portant, d'une part sur les charges d'exploitation de l'opérateur et, d'autre part, sur les programmes d'investissement ;
- une structure tarifaire composée des options suivantes, correspondant aux segments de clientèle (le tarif s'appliquant par point de livraison et, pour un point de livraison donné, le choix de l'option tarifaire étant laissé au fournisseur) :
 - option binôme T1 : consommation annuelle de 0 à 6 000 kWh ;
 - option binôme T2 : consommation annuelle de 6 000 à 300 000 kWh ;
 - option binôme T3 : consommation annuelle de 300 000 à 5 000 000 kWh ;
 - option trinôme T4 : consommation annuelle supérieure à 5 000 000 kWh.
 - option tarifaire spéciale trinôme, dite «tarif de proximité» prévues pour les clients finals ayant les caractéristiques techniques pour se raccorder directement à un réseau de transport de gaz naturel ;avec un mécanisme de pénalisation des dépassements de capacité souscrite pour les options tarifaires T4 et TP ;
- une évolution mécanique de la grille tarifaire au 1er juillet de chaque année.

Le tarif est fixé de façon à couvrir sur l'ensemble de la zone sur laquelle il s'applique :

- **Les charges d'exploitation** appelées «charges nettes d'exploitation» : ce sont les charges d'exploitation hors provisions et amortissements, diminuées des recettes de prestations hors acheminement. Trois principes régissent la couverture de ces dépenses :
 - Aucune marge commerciale n'est prise en compte dans le tarif,
 - Tout dépassement est à la charge de GrDF (sans aucune couverture par le tarif),
 - GrDF est soumis chaque année à des objectifs de productivité importants (-1,3%/an dans le tarif d'acheminement actuel).
- **Les charges d'investissement** appelées «charges de capital normatives» : elles sont constituées de l'amortissement économique des investissements financés par GrDF et du coût du financement. L'amortissement est réalisé sur la **durée de vie économique des ouvrages** (par exemple 45 ans pour les canalisations), **indépendamment du terme des contrats de concession**. Ce mécanisme permet d'étaler la charge pour les clients (une période d'amortissement plus courte entraînerait un tarif plus élevé). Cette rétribution n'est perçue que si l'investissement est réalisé. Le tarif n'inclut aucun préfinancement des ouvrages.

Comme le prévoit le contrat de concession en cours, le tarif de distribution appliqué par GrDF pour les usagers de votre concession pendant toute la durée du contrat sera ce tarif fixé par la CRE.

Les délibérations de la Commission de régulation de l'énergie portent sur l'évolution de la grille tarifaire de GrDF au 1^{er} juillet 2013 et au 1^{er} juillet 2014.

La grille tarifaire s'appliquant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 est la suivante :

Option tarifaire	Abonnement annuel en €	Prix proportionnel en €/MWh	Terme de souscription annuelle de capacité journalière en €/MWh/j	Terme annuel à la distance en €/mètre
T1	32,28	25,57		
T2	124,56	7,52		
T3	707,64	5,28		
T4	14 296,80	0,74	186,00	
TP	33 354,36		92,76	60,84

La grille tarifaire s'appliquant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 est la suivante :

Option tarifaire	Abonnement annuel en €	Prix proportionnel en €/MWh	Terme de souscription annuelle de capacité journalière en €/MWh/j	Terme annuel à la distance en €/mètre
T1	33,24	26,32		
T2	128,28	7,74		
T3	728,40	5,44		
T4	14 717,16	0,76	191,52	
TP	34 335,00		95,52	62,64

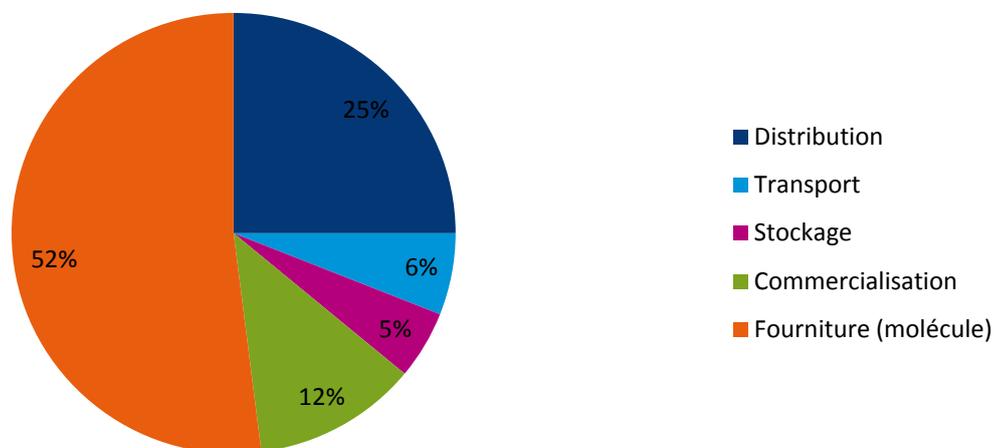
Ce tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel concerne plus de 11 millions de clients finals et s'applique pour les usagers de votre concession.

La péréquation tarifaire et l'existence d'une zone de desserte exclusive du distributeur GrDF permettent une solidarité spatiale et temporelle entre les concessions. Les principaux bénéfices de cette solidarité et de la mutualisation des ressources sont les suivants :

- assurer au plus grand nombre un accès à une énergie compétitive et atténuer les inégalités afférentes aux territoires,
- assurer une complète égalité de traitement des usagers, avec une qualité de service identique quelles que soient les conditions d'exploitation du service,
- réaliser les investissements nécessaires à une concession, quel que soit le moment où cet investissement s'avère nécessaire,
- mener des plans d'actions de sécurité industrielle à l'échelle nationale, sans surcoût pour les concessions les plus impactées.

Composantes de la facture HT d'un client domestique au tarif réglementé de vente de gaz naturel en moyenne sur l'année 2013

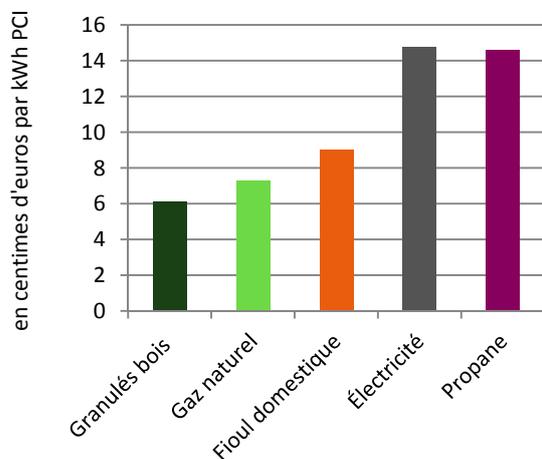
Source : Site Internet CRE



Les coûts de distribution du gaz naturel représentent en moyenne 25% de la facture hors taxe des clients.

Prix des principales énergies en France en moyenne de septembre 2013 à septembre 2014

Source : données SOeS/base Pégase, tarifs réglementés pour le gaz naturel et l'électricité



- Granulé bois : Prix moyen de 100 kWh PCI pour un ménage, pour une livraison de 5 tonnes à 50 km. Source : CEEB/Propellet)
- Gaz naturel : Prix complet de 100 kWh PCI au tarif réglementé B1, 3 usages. Consommation annuelle de 23,26 MWh, abonnement inclus
- Fioul domestique : Prix moyen de 100 kWh PCI de FOD au tarif C1 (pour une livraison de 2000 à 5000 litres)
- Electricité : Prix complet de 100 kWh au tarif réglementé (puissance 12 kVA, double tarif, consommation de 13 MWh dont 5 MWh en heures creuses)
- Propane : Prix moyen de 100 kWh PCI de propane en citerne (pour une livraison de 1 tonne en citerne consignée)

Le gaz naturel reste une des énergies les plus compétitives

GrDF met à disposition de tous les usagers sur son site internet un outil interactif présentant un « baromètre » des prix des énergies : <http://www.grdf.fr/particuliers/gaz-naturel/comparateur-prix-energie>.

Les produits et les charges

Pour l'année écoulée, GrDF présente, conformément à votre contrat, les éléments suivants au périmètre de votre concession :

- des produits : recettes d'acheminement, recettes hors acheminement (raccordement et prestations complémentaires),
- des charges : charges d'exploitation et charges comptables calculées.

On ne peut en déduire une notion de résultat lié à la concession.

Les moyens mis en œuvre par GrDF sur les concessions (main-d'œuvre, locaux, véhicules, matériels...) sont mutualisés à différentes mailles. Cela permet de concilier la nécessaire proximité et le maintien des compétences tout en dégagant des économies d'échelle profitables aux usagers du gaz naturel. Les applications de gestion de GrDF utilisent donc des mailles propres à son organisation (par exemple, la maille d'exploitation) et non la maille communale (ou la maille concession) comme maille de référence. En conséquence les charges d'exploitation ne sont pas imputées directement à la concession. Les charges d'exploitation présentées sont donc une quote-part des charges optimisées au niveau national et sont réparties en fonction du nombre de clients et du linéaire de réseau.

Les recettes sont issues d'un tarif équilibré nationalement et non localement. Le tarif de distribution étant péréqué, il ne dépend ni de la situation géographique des points de livraison et de la distance à parcourir pour acheminer le gaz depuis le réseau de transport, ni de l'équilibre économique propre à la concession (moyens nécessaires versus nombre de clients et consommations).

Les recettes

Les recettes proviennent :

- de la prestation d'acheminement du gaz naturel livré aux clients, facturée aux fournisseurs sur la base du tarif fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) ;
- des prestations réalisées conformément aux conditions tarifaires fixées par la CRE dans le catalogue des prestations de GrDF : il s'agit essentiellement de prestations liées au raccordement, à des locations de matériels, aux déplacements d'ouvrages demandés par des tiers ou d'autres prestations facturées à l'acte.

Recettes d'acheminement

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes sont directement disponibles dans le système de facturation de GrDF.

Pour les clients dont les compteurs sont relevés semestriellement (options tarifaires T1 ou T2), les recettes d'acheminement sont reconstituées à partir des quantités livrées estimées selon la méthode décrite précédemment.

Ces recettes sont fortement impactées par les variations du climat. Le tarif d'accès au réseau de distribution fixé par la CRE comprenant une part fixe (abonnement) et une part variable (terme proportionnel appliqué aux quantités livrées), l'effet de l'aléa climatique est de l'ordre de plus ou moins 15% sur les quantités livrées et de plus ou moins 10% sur les recettes.

Recettes hors acheminement

Ces recettes sont directement disponibles à la maille communale dans les applications facturières de GrDF.

Les recettes pour votre concession (en euros HT)	2014	2013	Variation
Recettes d'acheminement de gaz naturel	3 377 140	3 756 458	-10,10%
Recettes hors acheminement (raccordements, prestations facturées à l'acte, déplacements d'ouvrages...)	377 301	240 767	56,7%

Les charges d'exploitation

Il s'agit des charges liées à l'exploitation et à l'entretien des réseaux, ainsi qu'aux relations avec les clients et les fournisseurs (interventions, comptage...), et elles sont composées essentiellement de charges de main-d'œuvre et d'achats de prestations.

Ces dépenses sont enregistrées au niveau national (frais d'études et de recherche, activités centralisées comme par exemple les centres d'appels, charges de siège,...) ou au niveau régional (charges de maintenance, de relève...). Les charges d'exploitation de GrDF (telles que présentées dans les comptes certifiés) ont donc été réparties à chaque concession sur la base de deux clés de répartition :

- les charges relatives majoritairement à l'exploitation, à la maintenance, à la conduite de réseaux sont réparties proportionnellement à la longueur de canalisation « équivalent moyenne pression » avec la règle suivante : 1 mètre de réseau BP = 3 mètres de réseau MP.
- les charges relatives majoritairement aux relations avec les clients et les fournisseurs sont réparties proportionnellement au nombre de clients (points de livraison).

Les autres charges d'exploitation ainsi que les charges de structure ou des fonctions support (logistique, approvisionnement, comptabilité, informatique, frais de siège...) sont réparties au prorata des charges précédentes.

Certaines dépenses d'exploitation sont enregistrées directement à la maille de la concession, telles que :

- les impôts directs locaux, les taxes professionnelles et la Contribution Economique Territoriale,
- les redevances (redevance de concession dite « de fonctionnement » R1 et redevance d'occupation du domaine public).

Les charges calculées

La majorité des ouvrages sont enregistrés par concession. Les charges relatives aux autres ouvrages contribuant au fonctionnement et à l'exploitation du réseau concédé (par exemple les compteurs, les postes de livraison clients, l'informatique) sont réparties au prorata du nombre de clients (points de livraison).

Les charges calculées présentées comprennent les dotations nettes aux amortissements et à la provision pour renouvellement, ainsi que les charges exceptionnelles générées par les sorties d'immobilisations, telles que calculées par GrDF pour l'établissement de ses comptes sociaux, en application du Plan Comptable Général et au Guide des Entreprises Concessionnaires de 1975.

Les charges calculées présentées sont donc des charges calculées comptables qui ne correspondent pas aux amortissements et au coût de financement pris en compte par la CRE pour l'établissement du tarif d'acheminement.

Charges (en euros)	2014	2013	Variation
Charges totales d'exploitation	1 639 819	1 679 609	-2,37%
dont charges de main-d'œuvre	763 415	800 440	-4,63%
dont achats externes	808 633	825 964	-2,10%
dont charges autres (impôts et taxes, etc.)	67 771	53 205	27,38%
Charges calculées	735 653	945 886	-22,23%

Les flux financiers vers le concédant et les collectivités territoriales

Les autorités concédantes perçoivent la redevance R1 de « fonctionnement » pour financer l'organisation du service public local de distribution du gaz naturel. Elle est payée par les usagers au travers du tarif de distribution.

Les collectivités locales perçoivent également la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP), due pour toute occupation ou utilisation du domaine public communal et départemental.

Les redevances pour votre concession (en euros)	2014	2013	Variation
Redevance R1	15 206	15 275	-0,46%

• LE PATRIMOINE CONCÉDÉ

Les ouvrages concédés comprennent l'ensemble des installations fixes affectées à la distribution de gaz naturel (ouvrages techniques, ainsi que leurs emprises immobilières) existant au moment de la signature du contrat de concession sur le périmètre de la concession, ainsi que toutes celles réalisées depuis la signature de ce contrat (notamment du fait des raccordements). Il s'agit notamment :

- des canalisations,
- des branchements, conduites montantes et conduites d'immeuble,
- d'équipements complémentaires comme la protection cathodique,
- des postes de détente de distribution publique,
- des terrains et du génie civil.

La valeur brute des ouvrages reflète la valeur du patrimoine. Il s'agit du **montant investi** pour construire un ouvrage.

La valeur nette est la valeur de l'ouvrage minorée du montant des amortissements sur la durée de vie économique de l'ouvrage. **La valeur de remplacement** d'un ouvrage est une estimation du montant qu'il faudrait investir pour renouveler cet ouvrage à l'identique à la fin de 2014. Elle est évaluée en tenant compte de la valeur brute de l'ouvrage d'origine, de l'inflation et d'un surcoût lié au renouvellement.

Valeur totale (en €)	2014	2013	Variation
Valeur brute	18 014 704	17 438 724	3,3%
Valeur nette	10 847 799	10 603 754	2,3%
Valeur de remplacement	41 331 082	40 747 367	1,43%

Détail par grandes familles du patrimoine concédé (en €)	2014	2013	Variation
Canalisations (durée d'amortissement 45 ans)			
Valeur brute	9 759 486	9 549 552	2,19%
Valeur nette	5 745 107	5 716 311	0,5%
Valeur de remplacement	21 411 262	20 967 916	2,11%
Branchements & CI/CM (durée d'amortissement 45 ans)			
Valeur brute	7 706 492	7 329 556	5,14%
Valeur nette	4 781 908	4 543 219	5,25%
Valeur de remplacement	19 224 086	19 071 500	0,8%
Postes de détente de distribution publique (durée d'amortissement 40 ans)			
Valeur brute	276 059	299 103	-7,71%
Valeur nette	195 146	219 019	-10,91%
Valeur de remplacement	349 456	375 037	-6,83%
Autres ouvrages (protection cathodique, éventuellement terrain...) (Protection cathodique : durée d'amortissement 20 ans)			
Valeur brute	272 665	260 512	4,66%
Valeur nette	125 638	125 206	0,34%
Valeur de remplacement	346 278	332 914	4,01%

A young woman with brown hair tied back, smiling warmly. She is wearing a dark blue polo shirt with a yellow horizontal stripe across the chest and a white name tag on the left side. The name tag features the GrDF logo and the text 'GrDF' and 'AUXERRE'. The background is a blurred indoor setting with blue and brown tones.

GrDF dans votre région

Faits marquants 2014 et perspectives 2015

EN MATIERE DE RESEAU...

Travaux de renouvellement à Avallon

Le 21 juillet 2014 des travaux de modernisation ont été entrepris pour permettre la mise en œuvre des revêtements définitifs de chaussée prévus par la ville d'Avallon. Profitant de la rénovation de la rue des Merciers et de la rue du Collège, GrDF a décidé de moderniser les branchements de gaz naturel. Des contraintes techniques liées à la nature d'une partie des ouvrages à renouveler ont amené GrDF à remplacer également la conduite de distribution publique de gaz naturel. Ce sont donc 320 mètres de réseau (de la bibliothèque à la rue du Collège) et 35 branchements de particuliers qui ont ainsi été renouvelés. Compte tenu de l'importance du chantier, en accord avec les services de la mairie et afin de ne pas perturber l'accès de l'école primaire des Remparts pendant la période scolaire, les travaux GrDF ont été réalisés durant les vacances de la Toussaint.



Par ailleurs, sur la commune de Sens, 1 228 mètres de réseau et 97 raccordements gaz ont été renouvelés dans le quartier Colette et dans les rues des Rosiers, Parmentier, Loupière, Gaillon, République et 14 juillet. Ces chantiers ont été l'occasion de marquer la volonté de GrDF de travailler en commun avec les services de la collectivité.

Assises Régionales de la sécurité à Dijon

Le 14 novembre 2014 s'est déroulé un forum sur la sécurité industrielle au Parc des expositions et des congrès de Dijon. Organisé par Jean-Pierre Beringuier, Directeur Réseaux GrDF Rhône-Alpes et Bourgogne, avec la participation d'André Gervais, adjoint au maire de Dijon, cette matinée a rassemblé des entreprises de travaux publics, la DREAL, des collectivités locales et des bureaux d'études.

Cette réunion d'échanges autour de la sécurité industrielle, des évolutions réglementaires et de l'avenir du réseau a été très enrichissante pour toutes les parties prenantes.



EN MATIERE DE RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES ET TERRITORIALES...

Conférence sur la méthanisation

Le 20 octobre 2014, devant près de 150 participants, GrDF et la préfecture de l'Yonne ont présenté la place de la méthanisation lors d'une conférence réunissant les élus des collectivités territoriales et les acteurs du monde agricole.

Ces échanges furent rythmés par trois tables rondes portant sur :

- la méthanisation à la ferme pour la production de chaleur et d'électricité,
- la méthanisation avec injection de bio méthane dans le réseau de distribution,
- la mobilité durable avec le biométhane et le bio GNV.



GrDF à la 13^{ème} édition de CITE 89



Les 9 et 10 octobre 2014 a été organisée par le club des partenaires de l'Yonne la 13^{ème} édition de CITE 89 ; GrDF a mis en avant une plancha fonctionnant au gaz naturel. Ces deux journées ont permis de nombreux échanges avec les élus, les responsables de collectivités et des entreprises autour des solutions gaz naturel, du projet de déploiement du compteur communicant gaz entre les élus et les représentants de GrDF Yonne.

EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL...

Visite d'un site de production de biométhane



Le 31 octobre 2014, une visite du site de méthanisation « Bioénergie de la Brie » a été organisée en Seine-et-Marne regroupant élus icaunais, représentants de la chambre d'agriculture et porteurs de projet.

L'énergie représentant un enjeu social, économique et environnemental majeur, GrDF a souhaité présenter le fonctionnement d'une production de biométhane. Le site « Bioénergie de la Brie » traite annuellement 12 500 tonnes d'intrants (effluents d'élevage, lactose de fromagerie, poussières de céréales, pulpe de betterave, ...) qui sont méthanisés pour une production d'environ 8,5 GWh, permettant d'alimenter 5 communes en gaz.

EN MATIERE DE PARTENARIAT...

Partenariat avec la FFCT

Le 15 Avril 2014, la Fédération Française de Cyclotourisme de l'Yonne (FFCT) et GrDF ont concrétisé leur partenariat par la signature d'une convention. Placé sous le signe de la proximité, de la convivialité et de la sécurité, ce partenariat a pour ambition d'aider la FFCT dans ses actions de sécurité, de solidarité et de santé, notamment auprès des jeunes. En soutenant le cyclotourisme, GrDF exprime ses valeurs et ses ambitions en qualité d'acteur socialement responsable et en matière de développement durable.



GrDF partenaire de la Banque Alimentaire



Le 10 décembre, dans les locaux de la Banque Alimentaire de Monéteau, Thierry Gay, Directeur Territorial Yonne, a remis officiellement un chèque de 2 000 euros à l'association en présence des bénévoles.

Ce partenariat solidaire s'inscrit dans le cadre de la collecte nationale, qui a eu lieu les 28 et 29 Novembre 2014. Les années précédentes, ce partenariat a permis l'acquisition d'une chambre froide négative, de matériel réfrigérant et d'un camion frigorifique.

Renouvellement de partenariat

Le 25 août, GrDF a renouvelé la convention de partenariat pour l'année 2014 avec les Jardins de la Croisière à Sens.

Les années précédentes, ce partenariat a permis aux Jardins de la Croisière d'acheter du matériel agricole et des équipements de sécurité pour l'équipe d'entretien des espaces verts.





Les prestations et la qualité de service

• LES ACCUEILS MIS EN PLACE PAR GrDF

L'ACCUEIL GAZ NATUREL RACCORDEMENT ET CONSEILS

Dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs, l'AGNRC traite l'ensemble des demandes allant du conseil en matière de solution gaz naturel jusqu'à la mise en service du raccordement du client.

▶ N°Cristal 09 69 36 35 34

APPEL NON SURTAXE

L'appel au numéro Cristal est facturé au prix habituel appliqué par l'opérateur.

Activité Accueil Gaz Naturel Raccordement et Conseils sur la région RHONE ALPES BOURGOGNE	2014	2013
Nombre d'appels reçus tous motifs confondus	54 233	40 237
Taux de disponibilité	91,91%	92,26%

L'ACCUEIL ACHEMINEMENT

Chargé de la relation avec les fournisseurs agréés et actifs sur le marché de la fourniture de gaz naturel, il assure la gestion des contrats d'acheminement et le calcul quotidien des quantités de gaz acheminées sur le réseau pour chaque fournisseur, base de la facturation aux clients finals.

• LES SERVICES ET PRESTATIONS PROPOSÉS PAR GrDF

Les prestations et services réalisés par GrDF sont définis dans le catalogue des prestations consultable sur le site : www.grdf.fr

Les principales interventions (hors intervention d'urgence ou dépannage) sont réalisées à la demande des clients ou fournisseurs. Il s'agit essentiellement de mises en ou hors service d'installations, de modifications contractuelles, de changement de fournisseur, de coupures.

Au quotidien, GrDF est à l'écoute des attentes des clients et des fournisseurs et développe de nouveaux services pour y répondre. GrDF est également responsable de la mesure et de la relève des volumes acheminés chez les clients pour le compte des fournisseurs. Les équipes de GrDF s'attachent à réaliser une relève de qualité, gage de satisfaction des clients.

Qualité des relevés de comptage sur la région RHONE ALPES BOURGOGNE	2014	2013
Taux de relevés sans erreur	99,62%	99,63%
Taux de relevés sur index réels	97,85%	97,92%

• LA SATISFACTION DES PARTIES PRENANTES

La qualité des services proposés et leur adéquation aux attentes des clients sont analysées à partir d'enquêtes réalisées chaque année et qui distinguent :

- les clients particuliers et professionnels,
- les fournisseurs,
- les collectivités territoriales.

LA SATISFACTION DES CLIENTS PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

2014 a solidifié à un haut niveau de performance les résultats de satisfaction obtenus tant auprès des clients particuliers que des clients Professionnels. Le relevé des compteurs dépasse les 93% de satisfaction, la qualité de fourniture se maintient à 99%.

Le raccordement des clients particuliers a dépassé les 92% de satisfaction, celui des professionnels reste à plus de 87%. La mise en service de ces 2 segments voit le niveau de satisfaction progresser de manière notable, et atteindre les 90%.

Lorsque les 90% sont dépassés, il convient d'analyser avec pertinence les actions à mettre en œuvre pour garantir l'efficience au regard des gains escomptés.

C'est dans cet esprit que l'année 2015 verra évoluer la structure des enquêtes enquêtes de satisfaction.

Les enquêtes téléphoniques mensuelles passeront à des enquêtes dématérialisées, avec un rappel systématique des clients mécontents dans les jours qui suivent. Ainsi des boucles d'amélioration courtes seront mises en œuvre au plus près du terrain, permettant une réactivité après identification des dysfonctionnements et une approche personnalisée.

Ci-dessous les résultats de la région, qui s'inscrivent globalement dans cette logique de progrès :

Résultats sur la région RHONE ALPES BOURGOGNE (en %)	2014	2013
Satisfaction globale « Particuliers »	95,9%	95,5%
Raccordement	93,9%	91,9%
Relève des compteurs	94,1%	94,6%
Mise en service	91,1%	88,2%
Qualité de fourniture	98,7%	98,1%
Satisfaction globale « Professionnels »	95,0%	93,1%
Raccordement	88,9%	82,4%
Relève des compteurs	92,4%	89,1%
Mise en service	90,1%	84,2%
Qualité de fourniture	98,8%	99,2%

LA SATISFACTION DES CLIENTS INDUSTRIELS ET TERTIAIRES

L'année 2014 a vu le confortement des résultats de satisfaction obtenus en 2013, avec pour la 2^{ème} année consécutive, une note de recommandation positive. Sur le segment des clients importants, ils sont donc désormais majoritaires à parler en positif de GrDF.

Le délais de la mise en service des installations devient le point de progrès le plus attendu, suivi par la clarté d'information et la facilité à joindre un interlocuteur. La qualité de l'intervention reste le point fort majoritairement cité.

LA SATISFACTION DES FOURNISSEURS

Une enquête est réalisée une fois par an auprès de l'ensemble des fournisseurs actifs sous la forme d'un formulaire Web complété lors d'un entretien téléphonique réalisé par un prestataire externe afin de garantir l'indépendance des résultats. L'enquête porte sur la qualité des prestations de GrDF, sur la qualité des relations avec GrDF et demande aux fournisseurs une note d'image de GrDF.

Avec un résultat de 7,4 sur 10, l'enquête 2014 démontre le bon niveau atteint dans la relation de GrDF avec les différents fournisseurs sur les aspects : canaux de communication, portail de services, centre de traitement des appels, professionnalisme des interlocuteurs de GrDF. Ce résultat est stable par rapport à 2013.

À L'ÉCOUTE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le dispositif d'écoute des collectivités territoriales de GrDF repose tout à la fois sur ses relations de proximité, une collecte et un traitement des demandes et des réclamations et une enquête de confiance confiée à l'IFOP.

1 701 élus et agents territoriaux se sont librement exprimés sur leur niveau de confiance vis-à-vis de GrDF ainsi que sur leur satisfaction à l'égard des services proposés.

Les propos recueillis montrent que la confiance accordée à GrDF demeure stable : 9 interviewés sur 10 se déclarent satisfaits des prestations de GrDF en matière de distribution du gaz naturel.

Les sentiments sur les relations entretenues demeurent très positifs : 93% des élus et 98% des agents territoriaux estiment avoir de bonnes relations avec leurs interlocuteurs de GrDF.

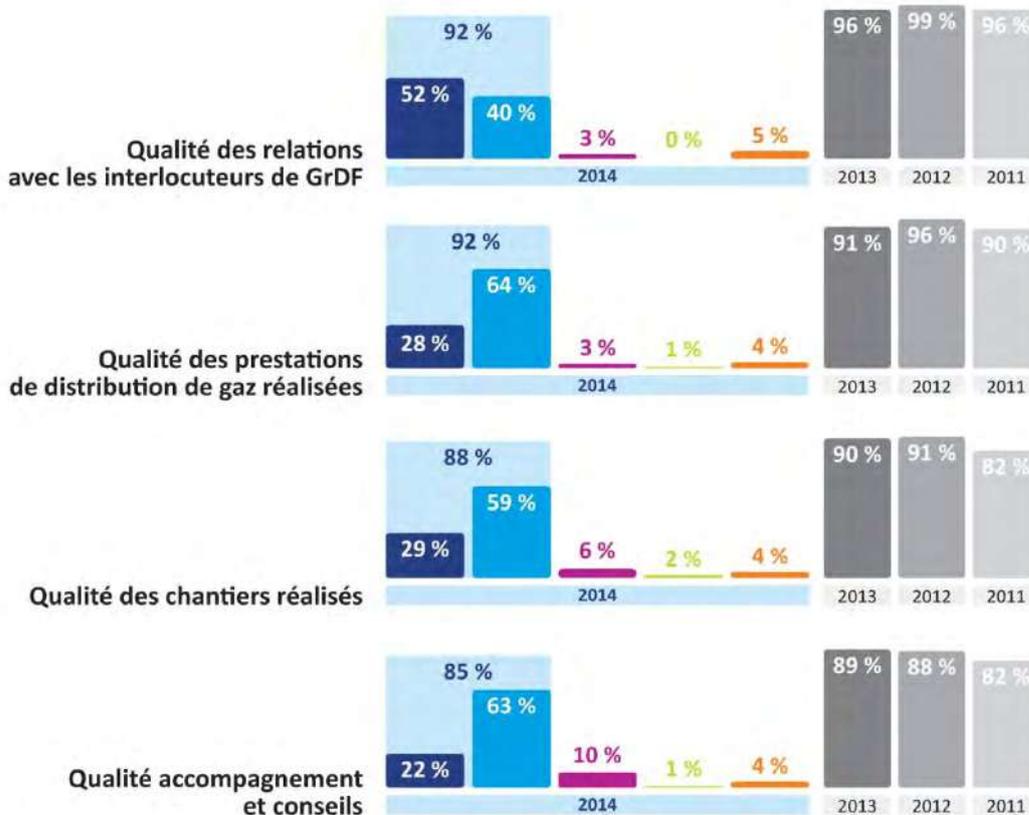
En tant qu'opérateur de réseau, spécialiste du gaz naturel, GrDF est considéré comme un partenaire indispensable des collectivités pour 90% des interviewés. GrDF continue d'être attendu sur la performance de ses prestations, sa capacité à injecter dans le réseau et à accompagner les collectivités dans leur mise en œuvre de la transition énergétique.



Deux résultats nationaux significatifs	2014	2013	2012	2011
Taux de satisfaction à l'égard des relations avec GrDF	94%	95%	95%	96%
Taux de satisfaction à l'égard de la distribution de gaz naturel	93%	97%	98%	97%

DISPOSITIF D'ECOUTE DE GrDF AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS LOCALES
RÉGION RHÔNE-ALPES ET BOURGOGNE

- Très bonnes
- Assez bonnes
- Assez mauvaises
- Très mauvaises
- NSP



Au niveau de la région Rhône-Alpes et Bourgogne, l'écoute collectivités locales a mis en évidence :

- Des résultats 2014 globalement stables,
- L'appréciation positive des élus et fonctionnaires sur les prestations apportées (distribution du gaz, sécurité du réseau, chantiers, certaines actions DD et soutien à la filière biométhane)
- En marge de progrès, l'accompagnement par GrDF des collectivités sur des solutions énergétiques par un effort d'information à porter sur le développement des innovations technologiques autour du gaz (biométhanisation, GNV)

LA GESTION ET LE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Avec 39 000 réclamations comme en 2013, le nombre de réclamations des fournisseurs et des clients se stabilise.

Il devient nécessaire de mieux collecter et enregistrer les réclamations orales et internet. En effet ces supports sont plus fréquemment utilisés et se substituent pour partie aux courriers. De plus ces moyens rapides d'interpellations qui permettent aussi des réponses rapides, peuvent être porteurs de typologies de réclamations qui ne feraient pas naturellement l'objet d'une démarche courrier (comme le respect des rendez-vous). C'est un enjeu pour GrDF en 2015 d'enregistrer l'ensemble des réclamations multi-canal.

Sur le thème de la relève, la baisse constatée du nombre de réclamation en 2014 est de plus de 20% par rapport à 2013. Les réclamations sur les interventions ponctuelles de mise en service, de mise hors service, ou de changement de fournisseur, sont en revanche en augmentation du même taux. Cette évolution des thématiques entre les grandes activités du distributeur est en partie explicable par une meilleure qualification des réclamations lors de leur enregistrement.

Les délais de traitement des réclamations restent au même niveau, avec plus de 98% de respect des objectifs fixés par la CRE en terme de délai.

Pour rappel, ces objectifs sont de 15 jours pour les réclamations issues des fournisseurs et de 30 jours pour celles issues directement des clients.

Au niveau de la région Bourgogne,

en 2014, GrDF a enregistré au total 937 réclamations (dont 95,9% ont été traitées en moins de 15 jours et 98,9% en moins de 30 jours) qui se répartissent de la manière suivante :

- **64%** concernent **la gestion et réalisation des prestations,**
- **27%** concernent **les données de comptage** (relevé et mise à disposition données d'énergie),
- **3%** concernent **la conduite et la surveillance du réseau,**
- **4%** concernent **l'accueil** (Acheminement-livraison / Gestion des demandes).

Sur votre concession, le nombre total de réclamations reçues par GrDF en 2014 est de 32.

Des partenariats solidement ancrés dans les territoires

Par sa mission de service public et ses relations au quotidien avec les collectivités territoriales, GrDF est une entreprise responsable et engagée sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2009, l'entreprise développe une politique de parrainage et mécénat qui marque sa solidarité et incarne sa proximité avec les territoires dans lesquels elle exerce son activité.

L'évolution du paysage énergétique et des attentes des collectivités ont conduit GrDF à faire évoluer sa politique de partenariats début 2014. Elle repose dorénavant sur deux axes : « Solidarité – Social – Insertion » et « Ecologie urbaine – Biodiversité ».

Les partenariats de GrDF sont construits pour :

- enrichir le dialogue avec les collectivités territoriales et les structures locales ;
- appuyer et soutenir leurs projets ;
- co-construire avec elles des actions durables ;
- favoriser l'insertion des jeunes.

Les axes « Solidarité – Social – Insertion » et « Ecologie urbaine – Biodiversité » se traduisent par la signature de conventions entre GrDF et des fédérations ou associations. Les représentants locaux de ces dernières pilotent les actions menées au cœur des territoires avec les collectivités et GrDF.

AXE SOLIDARITÉ – SOCIAL - INSERTION

Avec la Fédération Française de Basket-Ball (FFBB)

Le 26 novembre 2014, un contrat de trois ans renouvelable avec la Fédération française de basket-ball (FFBB), porteuse tout comme GrDF d'une mission de service public, a été signé. Ce nouveau partenariat à forte dimension solidaire marque la volonté de GrDF d'être un acteur de l'insertion par le sport. Il promeut les valeurs du basket (fair play, intégration, solidarité) réunies au sein du programme FFBB Citoyen et le développement de la pratique du basket pour tous. Ce programme est soutenu gracieusement par Tony Parker.

Il s'articule autour de trois volets :

- l'ouverture de centres Génération Basket (CGB) chaque année : stages gratuits d'une semaine pendant les vacances scolaires pour filles et garçons de 8 à 18 ans, licenciés ou pas. Ces stages de découverte, d'initiation et de perfectionnement encadrés par un moniteur brevet d'État et des animateurs de proximité favorisent les rencontres et l'apprentissage des règles sportives et sociétales tout en promouvant les valeurs du basket ;
- l'organisation aux côtés de la FFBB de 14 tournois régionaux et nationaux de basket 3x3 dans une dizaine de communes.
- la rénovation et la construction de playgrounds (demi-terrain extérieur de basket) : un outil fort au service de la cohésion par le sport. Il est à noter que le playground se prête idéalement à la pratique du 3x3.



Avec Cuisine mode d'emploi(s)



Depuis octobre 2013, GrDF accompagne l'association « Cuisine mode d'emploi(s) avec Thierry Marx », initiative d'insertion par la formation aux métiers de la restauration du chef cuisinier Thierry Marx, ambassadeur de la cuisine au gaz naturel. Cette formation sélectionnée par l'Elysée parmi les quinze innovations sociales qui révèlent et encouragent les projets innovants propose à des adultes demandeurs d'emploi et/ou en difficulté d'insertion d'obtenir un certificat de qualification professionnelle en cuisine, son équivalent en boulangerie et en service au terme de huit semaines d'apprentissage et quatre d'immersion. Sur 186 stagiaires formés depuis automne 2013, 158 ont trouvé un emploi.

Avec les jardins de cocagne

Mais l'insertion se fait aussi par le jardinage grâce au financement de projets de jardins-potagers dans le cadre du partenariat national avec les Jardins de Cocagne. En 2014, le Réseau Cocagne a reçu 126 demandes d'accompagnement à la création de jardins. Dix initiatives ont été accompagnées, auxquelles s'ajoutent cinq Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), soit la création de 62 emplois.

Avec la Banque Alimentaire

Depuis 2009, GrDF aide la Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA) à subvenir aux besoins des personnes en difficulté. Ce devoir de solidarité est cher aux salariés de l'entreprise comme le démontre chaque année leur engagement au moment de la collecte nationale (28 et 29 novembre). Elle s'est organisée cette année dans quelque 9 000 lieux de collecte (magasins, écoles, mairies...) et a rassemblé plus de 500 salariés de GrDF, sur les 125 000 bénévoles que comptent les 102 banques alimentaires et antennes. Grâce à la collecte près de 25 millions de repas ont pu être offerts à plus de 1,4 million de personnes. Pour marquer ses 30 ans d'existence, la FFBA était présente sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris durant les deux jours de la collecte. GrDF s'est associé à cette opération de sensibilisation des franciliens à la précarité et au gaspillage alimentaires, notamment par l'organisation d'une opération « Une photo avec un sourire = un repas » qui a permis d'offrir 7 000 repas.

ÉCOLOGIE URBAINE, BIODIVERSITÉ : CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN

Depuis 2011, GrDF adhère à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB), déclinaison majeure de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) et réponse aux engagements du Grenelle de l'Environnement.

GrDF fait de la préservation de la biodiversité une priorité à part entière de sa politique de Développement durable et, dans ce cadre, s'organise pour prendre en compte la biodiversité dans ses activités opérationnelles.

GrDF a ainsi initié des études pour évaluer les interactions de ses activités de chantier avec la biodiversité (rejets polluants, perturbation des milieux pendant les travaux, etc.). L'objectif est de construire une méthodologie et des outils permettant de prendre en compte la biodiversité lors des interventions sur le réseau de gaz naturel. Pour cela l'entreprise est accompagnée dans cette démarche par le Muséum National d'Histoire Naturelle, en association avec la Fédération nationale des travaux publics (FNTP).

Cet attachement à la préservation de la biodiversité s'illustre aussi par le soutien au réseau de jardins familiaux gérés par la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs et (FNJFC). Implantés au cœur des quartiers et sur l'ensemble du territoire, les multiples actions de la FNJFC contribuent au mieux vivre en ville, en créant du lien social dans un environnement urbain de qualité.

Pour le compte des Jardins de Ginestous, quartier résidentiel toulousain, GrDF a demandé à six étudiants de l'Institut Galilée (école d'ingénieurs de l'Université Paris 13 à Villetaneuse (93) dont GrDF est partenaire) d'étudier la faisabilité d'une installation d'une unité de pompage solaire à partir du puits pour l'arrosage.

Par ailleurs, GrDF possède sept ruchers de six ruches chacun et les mets à disposition d'apiculteurs de l'UNAF pour l'entretien et la récolte. Des animations pédagogiques en présence d'enfants ou autres ont régulièrement lieu dans chacune des sept villes où sont implantés les ruchers, en particulier au moment de la récolte du miel.

Enfin en partenariat avec Natureparif, GrDF a soutenu pour la cinquième année consécutive l'organisation du 5ème « Prix de la capitale française de la biodiversité » dont le thème était « Agriculture urbaine et biodiversité ». La ville de Strasbourg a été récompensée grâce à son ensemble d'actions comme le parc naturel urbain, les potagers urbains collectifs, le soutien aux circuits-courts, les modes de culture alternatifs ou la reconversion de parcelles agricoles intensives en bio.



GrDF à vos côtés pour la transition énergétique des territoires

GrDF à vos côtés pour la transition énergétique des territoires

GrDF VOUS ACCOMPAGNE VERS VOS OBJECTIFS ÉNERGIE-CLIMAT

A l'heure où l'énergie représente un enjeu social, économique et environnemental majeur pour les territoires, GrDF s'engage pour faire de votre réseau de gaz naturel, un vecteur local de la transition énergétique. Qu'il s'agisse d'aménagement urbain, de PCET, de SCoT, ou de réflexions plus globales sur la planification énergétique territoriale, GrDF accompagne collectivités et acteurs territoriaux dans leur démarche de prospective.

LES ATOUTS DE VOTRE RÉSEAU DE GAZ NATUREL

Propriété des collectivités territoriales, le réseau est un outil d'aménagement pour valoriser les programmes de construction ou de rénovation éco-efficace à un coût maîtrisé.

C'est un véritable atout pour limiter les investissements des collectivités en terme d'infrastructures, il est disponible pour mettre en œuvre des solutions performantes permettant d'atteindre dès à présent les objectifs de la Réglementation Thermique et de répondre aux labels Bâtiment à Energie POSitive (BEPOS) tout en valorisant une part importante d'énergies renouvelables (solutions gaz naturel et solaire thermique, solaire photovoltaïque, récupération de chaleur dans l'air, dans le sous-sol, récupération de chaleur sur les réseaux d'eaux usées, les boucles d'eau...).

Le gaz naturel est toujours une énergie compétitive dans un contexte d'augmentation des prix des énergies : sur la base des prix disponibles au 1er janvier 2014, le gaz naturel génère une économie de 20 à 50% par rapport aux autres énergies comparées (Source : MEDDE/CGDD/SOeS/Base Pégase - Prix mensuels, pour des usages chauffage et eau chaude domestiques, mis à jour en décembre 2013).

VOTRE RÉSEAU : UN INVESTISSEMENT DISPONIBLE, VECTEUR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Imaginer l'avenir...

Valorisation des déchets locaux, réduction des émissions de gaz à effet de serre, production locale d'énergie renouvelable, l'injection de biométhane dans le réseau de gaz naturel cumule les atouts pour répondre aux grands enjeux énergétiques et environnementaux des territoires. Les sites d'injection de biométhane sont ancrés dans l'économie des territoires : le développement de la filière permet la création d'emplois locaux et non délocalisables, impulsant l'émergence d'une véritable économie circulaire au niveau local.

En favorisant l'injection de biométhane dans leur réseau de gaz naturel, les collectivités territoriales, aux côtés de GrDF, participent au développement d'une nouvelle filière d'EnR. Distribué grâce au réseau de gaz naturel, le biométhane répond à la fois aux besoins en énergie des bâtiments et aux enjeux de mobilité (biométhane carburant pour les véhicules, contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants locaux dans les transports).

GrDF agit aux côtés des collectivités locales et des professionnels pour que cette nouvelle filière soit une solution concrète à la transition énergétique des territoires.



Après la première injection de biométhane dans le réseau de distribution de Lille Sequedin, en 2011, les installations Méthavalor, portées par le SYDEME (Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle-Est) ont commencé à injecter du biométhane dans le réseau de distribution en mai 2013. Une station de distribution de biométhane carburant est à disposition du grand public, des véhicules de collecte de déchets du site et de la flotte de bus de l'Intercommunalité.

Enfin, en août 2013, le premier site d'injection de biométhane produit à partir de déchets agricoles a été mis en service à Chaume-en-Brie en Seine et Marne.

En 2014, 3 autres sites ont été raccordés aux réseaux de distribution : AgriBiométhane à Mortagne sur Sèvre, qui valorise des déchets agricoles et agro-alimentaires, Létang Biogaz à Sourdun et O'Terres Energies à Ussy sur Marne qui sont 2 sites agricoles.

Qu'est-ce que le biométhane ?

Le gaz vert ou biométhane est un gaz d'origine renouvelable, produit par la méthanisation de déchets ménagers, agricoles, d'industries agro-alimentaires..., ou par captage du gaz produit en décharges (ou ISDND, Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux). Le développement du biométhane est un outil pour répondre aux exigences des directives européennes et aux objectifs du Grenelle Environnement pour 2020 : réduction des émissions de gaz à effet de serre, intégration de 23% d'EnR dans la consommation d'énergie finale et 10% dans les transports. A l'échelle territoriale, c'est une solution pour agir sur le changement climatique global tout en valorisant des ressources locales.

A fin 2014, 6 sites injectent donc du biométhane représentant un potentiel d'injectable de 70 GWh/an, soit la consommation de près de 6000 foyers (hypothèses : 8200 heures de fonctionnement pour l'injection, sur la base de la consommation du client moyen de GrDF = 12 MWh/an).

En complément de la filière de production de biométhane à partir de déchets, d'autres filières de gaz verts sont en étude à base de bois et de paille, dès 2020, voire au-delà de micro-algues. Loin de se concurrencer, ces différentes filières se complèteront pour maximiser la part d'énergie renouvelable dans le réseau gaz.

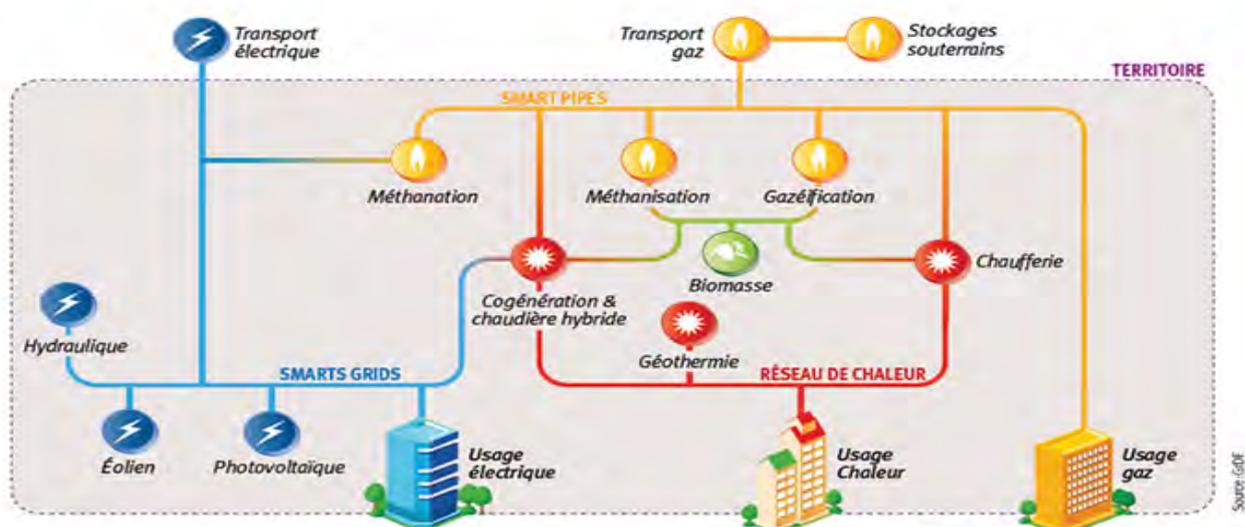
Objectif Facteur 4 : la contribution de GrDF au Débat sur la Transition Énergétique.

Au plan national, GrDF a proposé un scénario qui permet de répondre à l'engagement de la France de diviser ses émissions de gaz à effet de serre par quatre à l'horizon 2050 grâce à la diversification des sources énergétiques et la transformation du réseau de gaz naturel en un réseau vecteur d'énergies renouvelables amené à distribuer 73% de « gaz verts » à l'horizon 2050.

A retenir :

- Le réseau gazier a la capacité de stocker de grandes quantités d'énergie, et peut ainsi stocker les excédents de production des énergies renouvelables électriques.
- Grâce à la méthanisation, l'alimentation des foyers via le réseau gazier pourrait être en grande partie faite à partir du biométhane.
- Le gaz naturel véhicules (GNV) ou le biométhane carburant sont utilisés par un nombre croissant de collectivités territoriales, entreprises, etc. pour leur flotte de véhicules utilitaires, leurs bus, leurs véhicules de transport de marchandises.
- La synergie entre les réseaux électrique et gazier pour atteindre à terme un système énergétique totalement renouvelable est d'ores et déjà envisageable.

Les réseaux d'énergie intelligents, une des clés pour l'optimisation des infrastructures territoriales



Annexes

La clientèle de la concession (détail par tarif d'acheminement)

Depuis le 1^{er} juillet 2007, tous les clients de France métropolitaine peuvent donc mettre en concurrence plusieurs fournisseurs et négocier avec eux le prix de la molécule et les services (hors prestations du distributeur) correspondant au mieux à leurs attentes.

Les clients de la concession sont répartis par type de tarifs d'acheminement, selon leur consommation. GrDF achemine le gaz naturel sur le réseau de distribution pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente (fourniture) de la molécule en elle-même.

Les tarifs d'acheminement comprennent 4 options tarifaires principales (T1, T2, T3 et T4) et une option tarifaire spéciale dite « de proximité » (TP), pour des clients ayant aussi la possibilité réglementaire de se raccorder au réseau de transport.

Le choix de l'option tarifaire à appliquer à chaque point de livraison revient au fournisseur ou au client.

Clients de la concession		2014	2013	Variation
Nombre de points de livraison	Clients T1 0 à 6 000kWh	4 323	4 447	-2,79%
	Clients T2 6 000 à 300 000 kWh	7 734	7 656	1,02%
	Clients T3 300 000 kWh à 5 000 000 kWh	178	190	-6,32%
	Clients T4 plus de 5 000 000 kWh	4	4	0,00%
	Clients TP	0	0	-
	TOTAL	12 239	12 297	-0,47%
Quantités consommées (MWh)	Clients T1	9 570	11 531	-17,01%
	Clients T2	141 312	176 379	-19,88%
	Clients T3	117 766	157 179	-25,07%
	Clients T4	33 589	45 673	-26,46%
	Clients TP	0	0	-
	TOTAL	302 237	390 762	-22,65%
Recettes d'acheminement (€)	Clients T1	400 357	436 691	-8,32%
	Clients T2	2 045 082	2 222 488	-7,98%
	Clients T3	759 433	942 948	-19,46%
	Clients T4	172 267	154 330	11,62%
	Clients TP	0	0	-
	TOTAL	3 377 140	3 756 458	-10,10%

Les données relatives aux quantités acheminées constituant des Informations Commercialement Sensibles (ICS) dont la confidentialité doit être préservée, conformément aux dispositions de l'article L.111-77 du code de l'énergie et du décret n°2004-183 du 18 février 2004, **GrDF s'engage à les communiquer en intégralité et sur simple demande à l'agent de l'autorité concédante qui lui aura été désigné, habilité et assermenté pour recevoir de telles informations.** Votre concessionnaire GrDF reste également à votre disposition pour vous accompagner dans l'établissement et la mise en œuvre des Plans Climat Énergie Territoriaux et des Schémas Régionaux Climat Air Énergie sur le territoire de la concession.

Lexique

BRANCHEMENT

Ouvrage assurant la liaison entre la canalisation de distribution et la bride amont du Compteur.

CLASSE DE PRECISION CARTOGRAPHIQUE DES OUVRAGES EN SERVICE

Selon l'arrêté du 15 février 2012 les classes de précision cartographique des ouvrages en service se définissent comme suit :

classe A : un ouvrage ou tronçon d'ouvrage est rangé dans la classe A si l'incertitude maximale de localisation indiquée par son exploitant est inférieure ou égale à 40 cm et s'il est rigide, ou à 50 cm s'il est flexible ; l'incertitude maximale est portée à 80 cm pour les ouvrages souterrains de génie civil attachés aux installations destinées à la circulation de véhicules de transport ferroviaire ou guidé lorsque ces ouvrages ont été construits antérieurement au 1er janvier 2011 ;

classe B : un ouvrage ou tronçon d'ouvrage est rangé dans la classe B si l'incertitude maximale de localisation indiquée par son exploitant est supérieure à celle relative à la classe A et inférieure ou égale à 1,5 mètre ;

classe C : un ouvrage ou tronçon d'ouvrage est rangé dans la classe C si l'incertitude maximale de localisation indiquée par son exploitant est supérieure à 1,5 mètre, ou si son exploitant n'est pas en mesure de fournir la localisation correspondante.

CLIENT

Personne physique ou morale ayant accepté les Conditions Standard de Livraison.

COMPTEUR

Installation située à l'extrémité aval du Réseau de Distribution assurant la fonction de comptage du gaz livré au Client, complétée, le cas échéant, de la fonction de détente et de régulation de pression.

CONTRAT D'ACHEMINEMENT

Contrat conclu entre un GRD et un Fournisseur (ou son mandataire) en application duquel le GRD réalise une prestation d'acheminement de gaz.

CONTRAT DE FOURNITURE

Contrat conclu entre le Client et un Fournisseur en application duquel le Fournisseur vend au Client une quantité de gaz.

FOURNISSEUR

Prestataire de la vente de gaz au Client (pouvant également être dénommé « Vendeur »), mandaté par le GRD comme interlocuteur unique du Client.

INSTALLATION INTÉRIEURE

L'installation intérieure du Client commence (sauf dispositions particulières inscrites au cahier des charges de concession) à l'aval du Compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuel.

MÈTRE CUBE NORMAL OU m³ (n)

Quantité de gaz qui, à zéro degré Celsius et sous une pression absolue de 1,013 bar, le gaz étant exempt de vapeur d'eau (gaz sec), occupe un volume d'un mètre cube.

MISE EN SERVICE OU REMISE EN SERVICE

Opération consistant à rendre durablement possible un débit permanent de gaz dans une installation.

MISE HORS GAZ

Opération consistant à purger une installation du gaz combustible pour le remplacer par de l'air ou un gaz inerte.

MISE HORS SERVICE

Opération consistant à rendre impossible un débit de gaz dans une installation ou un réseau.

OUVRAGES DE RACCORDEMENT

Ensemble des ouvrages assurant le raccordement de l'Installation Intérieure à la canalisation de distribution. Les ouvrages de raccordement sont constitués du Branchement et du Compteur.

POINT DE LIVRAISON

Point où le GRD livre au Client du gaz en application des Conditions Standard de Livraison. Le Point de Livraison est la bride aval du Compteur ou le raccordement aval du robinet de coupure individuel en cas d'absence de compteur individuel.

PRESSION DE LIVRAISON

Pression relative du gaz au Point de Livraison.

QUANTITÉ LIVRÉE

Quantité d'énergie provenant des relevés réalisés au moyen du Compteur ou bien quantité corrigée en cas de dysfonctionnement du compteur.

RÉSEAU DE DISTRIBUTION

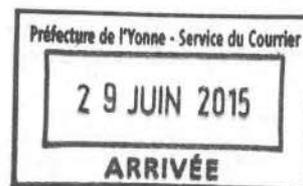
Ensemble d'ouvrages, d'installations et de systèmes exploités par ou sous la responsabilité du GRD, constitué notamment de canalisations (réseaux MPC, MPB, MPA, BP), de branchements, d'organes de détente, de sectionnement, de systèmes de transmission, etc. à l'aide duquel le GRD réalise des prestations d'acheminement de gaz dans le cadre de Contrats d'Acheminement.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N°2015 - 097 – Délégation de service public de réseau de chaleur – Rapport d'activités 2014



rapporteur : Guy PARIS

Par délibération en date du 5 décembre 2013, la Ville d'Auxerre a attribué la concession pour le service public d'exploitation du réseau de chauffage urbain à la société Coriance pour une durée de 24 ans avec exécution à compter du 1^{er} janvier 2014.

Selon l'article 74 de ce contrat, le concessionnaire doit présenter pour chaque année à l'autorité concédante qui suit l'exercice considéré, un compte rendu d'activité constitué de deux parties, à savoir :

1/ Un compte rendu technique :

- ✓ au titre des travaux neufs :
 - x les extensions, renforcements, branchements et renouvellement effectués sur le réseau de distribution, ainsi qu'une synthèse des conditions économiques de leur réalisation.

- ✓ au titre de l'exploitation :
 - x la synthèse générale de l'année écoulée ;
 - x les quantités de combustibles (achetées, consommées, état des stocks) ;
 - x le rapport exhaustif des contrôles de qualité de la biomasse ;
 - x les quantités de chaleur (distribuées, importées, exportées, vendues) ;
 - x les consommations d'énergies de chauffage et d'Eau Chaude Sanitaire (ECS) des différents abonnés ;
 - x le calendrier des démarrages et arrêts, les degrés-jours correspondants ;
 - x les éléments permettant de calculer les rendements ;
 - x le dernier relevé de tous les tarifs appliqués en fin d'exercice ;
 - x le tableau récapitulatif de calcul de tous les coefficients de révision appliqués pendant l'exercice ;
 - x la liste des abonnés et de leurs puissances souscrites et l'évolution par rapport à l'exercice précédent ;
 - x les copies des polices, traités particuliers, conventions de mise à disposition, y compris les contrats avec des tiers, signés au cours de l'exercice ;
 - x une note de présentation des contrats (y compris sous-traitance) et commandes conclus ou poursuivis au cours de l'exercice, d'un montant supérieur à 30 000 € (trente mille euros) hors taxes ;
 - x les copies des conventions d'assistance internes signées par la société dédiée avec le groupe et leurs avenants ;
 - x les quittances des contrats d'assurances souscrits ;

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

- x les rapports de contrôle périodique des compteurs ;
- x un état qualitatif des prestations rendues aux usagers ;
- x un mémoire sur la stratégie commerciale menée ;
- x les effectifs du service et la qualification des agents ;
- x l'évolution générale des ouvrages ;
- x les travaux d'entretien et de grosses réparations (nature et coût des prestations à préciser pour les travaux d'entretien comme pour les grosses réparations);
- x le journal des pannes et des interventions. ;
- x le nombre de tonnes de CO2 produites au cours de l'année N-1 et N ;
- x les rapports de contrôle des différentes installations thermiques électrique, etc. ;
- x les rapports de mesure des émissions polluantes et acoustiques ;
- x les bordereaux de suivi des déchets.

- ✓ au titre de la qualité du service :
 - le journal des pannes et des interventions en distinguant les unités de production et la distribution,
 - les comptes rendus des opérations de communication organisées au cours de l'exercice.

2/ Un compte rendu financier / comptes d'exploitation :

Le compte rendu financier doit préciser, selon les modalités arrêtées entre les parties :

- les comptes annuels de l'exercice écoulé comprenant : le bilan, le compte de résultat (selon la forme "Cerfa"), les annexes 1 à 13 et les rapports des commissaires aux comptes ;
- le détail des comptes de bilan, de charges et de produits ;
- le compte de résultat analytique de l'exercice écoulé, comparé au compte de résultat analytique prévisionnel de la même période, initialement présenté, avec la justification des écarts observés ;
- l'ensemble des éléments constitutifs de l'évolution des tarifs R1 et R2 en précisant les indices retenus ;
- un état annuel actualisé de l'ensemble des biens affectés à l'exploitation du service délégué au travers d'une mise à jour des inventaires des biens propres, biens de retour, biens de reprise ; chaque inventaire précisera pour chaque bien la nature du bien, sa valeur d'origine, le montant des amortissements, sa durée d'amortissement et sa valeur nette comptable au terme de l'exercice considéré ; les éventuelles sorties de biens seront également précisées : nature, valeur d'origine, valeur nette comptable, prix de cession (en cas de cession) et motif de la sortie ;
- le tableau de financement de l'exercice écoulé, comparé au plan de financement de la même période, initialement présenté, avec la justification des écarts observés (norme "P.C.G.");
- le tableau des immobilisations et des amortissements techniques ou de caducité ;
- les contrats de financement souscrits pendant l'exercice et les tableaux d'amortissement des emprunts ;
- les mouvements débits / crédits du compte de Gros Entretien de Renouvellement (GER) ;

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

- une note récapitulative (non générique Groupe) des éventuelles modifications intervenues dans la présentation analytique des opérations déléguées ;
- un état détaillé des créances en cours non facturés au terme de l'exercice ;
- un état des créances irrécouvrables constatées sur l'exercice.

Pour l'année 2014, ce rapport a été produit par Coriance et est joint en annexe. Il répond aux obligations du concessionnaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De prendre acte du rapport 2014
-

Avis des commissions :

- . commission des travaux du 11 juin 2015 : a pris acte
 - . commission des finances du 15 juin 2015 : a pris acte
-

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote :

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



DÉLÉGANT : **VILLE D'AUXERRE**
14 Place de l'Hôtel de Ville
89 000 AUXERRE

DÉLÉGATAIRE : **AUXEV**
ZUP St Geneviève – Place Corot
89 000 AUXERRE



Service Clientèle : **AUXEV – Groupe CORIANCE**
Immeuble Horizon 1
10, allée Bienvenue
93 885 NOISY LE GRAND CEDEX

**CONTRAT DE DÉLÉGATION POUR LE SERVICE PUBLIC
D'EXPLOITATION DU RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN
DE LA VILLE D'AUXERRE**

**RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE
EXERCICE 2014
Période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014**

SOMMAIRE

I. Synthèse	4
II. Description des moyens de production de chaleur	5
II.1. <i>Caractéristiques des équipements de la centrale thermique.....</i>	5
II.2. <i>Caractéristiques de la centrale de cogénération.....</i>	5
II.3. <i>Principe de fonctionnement.....</i>	6
III. Abonnés au réseau de chaleur	7
III.1. <i>Liste des abonnés</i>	7
IV. Bilan énergétique	8
IV.1. <i>Rigueur climatique.....</i>	8
IV.2. <i>Ventes d'énergie thermique</i>	9
IV.3. <i>Mixité de la production énergétique</i>	9
IV.4. <i>Pertes réseaux</i>	10
V. Performances des installations.....	11
V.1. <i>Arrêt de la production d'énergie et taux de disponibilité du réseau</i>	11
V.2. <i>Consommation énergétique</i>	11
V.3. <i>Performances de la centrale de cogénération</i>	11
VI. Exploitation du réseau.....	13
VI.1. <i>Effectif du service et qualification du personnel.....</i>	13
VI.2. <i>Travaux d'entretien courant</i>	13
VI.3. <i>Contrôles réglementaires</i>	14
VI.4. <i>Travaux de gros entretien et de renouvellement</i>	15
VII. Investissement – Evolution générale des ouvrages	16
VIII. Développement du réseau.....	17
IX. Tarification du service	18
IX.1. <i>Principes de la tarification</i>	18
IX.2. <i>Grille tarifaire</i>	19
IX.3. <i>Évolution tarifaire du terme R1.....</i>	20
IX.4. <i>Évolution tarifaire du terme R2.....</i>	20
X. Indicateurs.....	21
X.1. <i>Indicateurs énergétiques.....</i>	21
X.2. <i>Indicateurs environnementaux</i>	22
X.3. <i>Comparaison économique des modes de chauffage.....</i>	23
XI. Bilan financier	25
XI.1. <i>Compte-rendu financier.....</i>	25
XI.2. <i>Redevance</i>	25
XI.3. <i>Polices d'assurances.....</i>	25
XII. Annexes	26
Annexe n°1 - <i>Polices d'abonnement</i>	26
Annexe n°2 - <i>Factures d'achat d'énergie</i>	26
Annexe n°3 - <i>Contrat de cogénération et factures des ventes électriques</i>	26

<i>Annexe n°4 -</i>	<i>Tableau récapitulatif des prestations P2 et contrôles réglementaires.....</i>	<i>26</i>
<i>Annexe n°5 -</i>	<i>Tableau récapitulatif des prestations P3 et P3 renouvellement.....</i>	<i>26</i>
<i>Annexe n°6 -</i>	<i>Tableau d'amortissement.....</i>	<i>26</i>
<i>Annexe n°7 -</i>	<i>Rapport financier.....</i>	<i>26</i>
<i>Annexe n°8 -</i>	<i>Polices d'assurance.....</i>	<i>26</i>

I. SYNTHÈSE

À l'issue d'une procédure d'attribution de délégation de service public, le contrat de concession du service public d'exploitation du réseau de chauffage urbain de la Ville d'Auxerre a été signé le 23 décembre 2013 avec Auxerre Énergies Vertes (AUXEV) et a pris effet le 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 24 ans.

AUXEV, société dédiée à la gestion du réseau de chaleur d'Auxerre et filiale à 100 % du groupe CORIANCE, est le Maître d'Ouvrage pour l'ensemble des opérations liées aux équipements de distribution de chaleur et de production énergétique de ce réseau.

Le présent document présente l'exercice 2014, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 et a été établi sur la base des documents suivants :

- Le contrat de concession entre la Ville d'Auxerre et AUXEV,
- Les contrats d'abonnement liant AUXEV à ses Clients.

Principaux indicateurs pour 2014 :

- Une rénovation de deux des trois moteurs de la centrale de cogénération durant l'été 2014,
- Le réseau de chaleur a été alimenté entièrement par du gaz naturel, dont :
 - 73% de la chaleur issue des chaudières,
 - 27% de la chaleur issue de la centrale de cogénération,
- Une fourniture de chaleur de **9 134 MWh** pour une rigueur climatique de 1 945 DJU.
- Une disponibilité du service de **99,8%**,
- Un chiffre d'affaires sur l'année 2014 de **1 010 079 € HT**,
- Un résultat net sur l'année 2014 de **- 161 992 € HT**,
- Un prix de la chaleur de 75,82 € HT/MWh, soit **87,34 € TTC/MWh**

II. DESCRIPTION DES MOYENS DE PRODUCTION DE CHALEUR

L'installation de production énergétique centralisée est composée des équipements suivants :

II.1. Caractéristiques des équipements de la centrale thermique

La chaufferie gaz/FOD située place Corot est constituée de :

- 1 chaudière 1966 avec un brûleur Gaz/FOD de 1988 et un économiseur de 1992, d'une puissance de 4,6 MW PCI,
- 1 chaudière 1976 avec un brûleur Gaz/FOD de 1976 d'une puissance de 5,8 MW PCI
- 1 chaudière 1976 avec un brûleur FOD de 1976 utilisable en SECOURS d'une puissance de 10,2 MW PCI

Les chaudières et brûleurs seront remplacés en 2015 par deux nouvelles chaudières équipées de nouveaux brûleurs.

II.2. Caractéristiques de la centrale de cogénération

À la reprise de la DSP, la centrale de cogénération était constituée de 3 moteurs de marque ENERIA fonctionnant au gaz naturel. Cette centrale avait été déclassée fin 2012, avec changement du régime ICPE 2910, passant du régime d'autorisation à celui de déclaration. La puissance électrique pouvant être réinjectée sur le réseau EDF était de 3 x 1 MW électrique.

Dans le cadre de la nouvelle DSP, il est prévu de remettre en service la cogénération et d'utiliser le mode dispatching des contrats d'achat d'électricité.

Entre le 16 juillet et le 21 novembre 2014, 2 premiers moteurs ont été rénovés. Le dernier moteur n'a pu être rénové immédiatement car les besoins de chaleur de l'hiver 2014/2015 ne permettaient pas de valoriser assez d'énergie pour obtenir un EP de 10% avec 3 moteurs. Avec les extensions prévues en 2015, il sera possible d'obtenir un EP de 10% avec 3 moteurs : le troisième moteur sera donc rénové en 2015.

Les 2 moteurs rénovés ont les spécifications suivantes :

- CATERPILLAR de type 3516A,
- Puissance Électrique Garantie de : 1 005 kWé
- Puissance thermique de : 1 247 kW
- Consommation gaz de : 2 845 kW PCI

II.3. Principe de fonctionnement

Trois modes de fonctionnement caractérisent la production d'énergie thermique en 2014, à savoir :

- Mode hiver (période de cogénération : du 1^{er} novembre au 31 mars) dont le principe de priorité de production est :
 1. Chaufferie Gaz/FOD
 2. Cogénération (en mode dispatchable ou continu, au choix le mois le mois)
- Mode mi-saison (hors période de cogénération : 1^{er} avril au 31 octobre) dont le principe de priorité de production est :
 1. Chaufferie Gaz/FOD
- Mode été : le réseau de chaleur est à l'arrêt.

III. ABONNES AU RESEAU DE CHALEUR

Le réseau de chaleur primaire alimente à fin 2014 14 sous-stations représentant :

- 7 538 kW de puissance totale souscrite,
- 11 916 MWh de consommation de référence.

III.1. Liste des abonnés

La liste des abonnés au réseau de chaleur est la suivante :

Référence abonné				Consommation de référence MWh	Puissance souscrite kW	Nombre d'équivalent logement*	ECS	Mise en service
N°	Nom Sous Station	Profil de consommation	Gestionnaire					
1	Ste Geneviève - Bâtiments ABC	Logements	Office Auxerrois Habitat	7187	930	198	non	oui
2	Ste Geneviève - Bâtiments DEF	Logements			507	107	non	oui
3	Ste Geneviève - Bâtiment G	Logements			448	83	non	oui
4	Ste Geneviève - Bâtiments HI	Logements			488	100	non	oui
5	Ste Geneviève - Bâtiments JKLMN	Logements			265	83	non	oui
6	Ste Geneviève - Bâtiments OPQ	Logements			562	100	non	oui
7	Ste Geneviève - Bâtiments RSTUV	Logements			1 095	227	non	oui
8	Ste Geneviève - Bâtiments WX	Logements	Nexity	1200	911	130	oui	oui
9	Ste Geneviève - Bâtiment Y	Logements		498	391	54	oui	oui
10	Collège Bienvenue Martin	Enseignement	Département	646	345	78	non	oui
11	Groupe scolaire Courbet	Enseignement	Ville d'Auxerre	414	221	50	non	oui
12	Groupe scolaire Renoir	Enseignement		414	221	50	non	oui
13	MIP Le Phare	Bureaux	GIP	240	148	29	non	oui
14	Résidence du Parc	Logements	Val d'Yonne Habitat	1317	1 005	159	oui	oui
TOTAL				11 916	7 538	1 448		

*Avec un équivalent-logement pour 6 kW de puissance installée

L'**annexe 1** présente l'ensemble des polices d'abonnement.

IV. BILAN ENERGETIQUE

IV.1. Rigueur climatique

Les Degrés-Jours Unifiés (DJU) sont calculés par Météo France selon la méthode du COSTIC¹ sur la base des températures relevées par les stations météorologiques françaises et permettent de « qualifier » la rigueur hivernale.

Le tableau ci-dessous indique les valeurs mensuelles des DJU en 2014 et des DJU trentenaires (période 1979-2009). De manière générale, la période de chauffe est comprise du mois d'octobre à mai. Les DJU des autres mois ne sont pas considérés.

Base météorologique	DJU trentenaires 1979 - 2009	Année 2014	Ecart en %
Janvier	441	320	-27%
Février	375	353	-6%
Mars	338	285	-16%
Avril	197	184	-7%
Mai	115	107	-7%
Juin	HORS SAISON DE CHAUFFE		
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre	163	63	-61%
Novembre	320	242	-24%
Décembre	463	392	-15%
TOTAL	2 412	1 945	-19%

On constate que la rigueur climatique pour 2014 est nettement inférieure aux DJU trentenaires (-19%), ce qui est dû notamment à l'hiver doux début 2014.

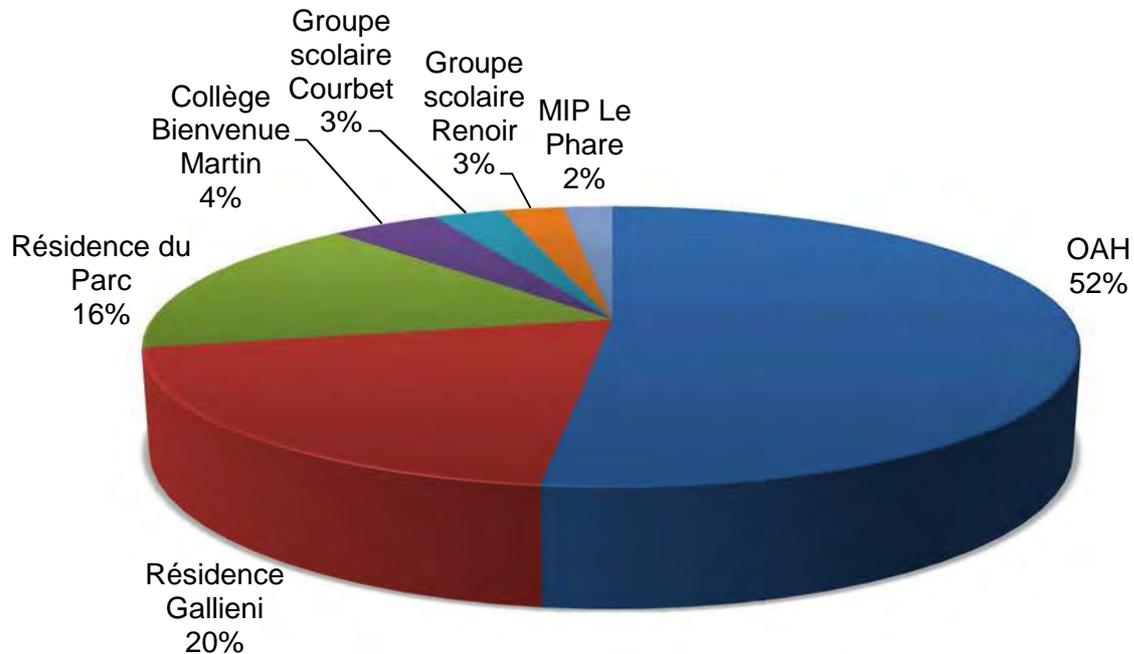
¹ Comité Scientifique et Technique des Industries Climatiques

IV.2. Ventes d'énergie thermique

Les ventes de chaleur réalisées en 2014 pour 1 945 DJU sont égales à 9 134 MWh.

La répartition des consommations 2014 par abonné est la suivante :

Répartition des ventes thermiques par abonné



IV.3. Mixité de la production énergétique

La production globale de chaleur pour l'exercice 2014 est de 10 234 MWh entièrement fournis par le gaz naturel, suivant la mixité énergétique suivante :

- Énergie fournie par la chaufferie gaz : 7 442 MWh, soit 72,7% de la production totale,
- Énergie valorisée par la cogénération gaz : 2 792 MWh, soit 27,3% de la production totale.

La répartition mensuelle est la suivante :

Production thermique	Chaudières gaz	Cogénération	TOTAL
	MWh	MWh	MWh
Janvier	1 846		1 846
Février	1 587		1 587
Mars	1 570		1 570
Avril	814		814
Mai	598		598
Juin	0		0
Juillet	33		33
Août	39		39
Septembre	35		35
Octobre	417		417
Novembre	258	982	1 240
Décembre	245	1 810	2 055
Total	7 442	2 792	10 234

IV.4. Pertes réseaux

Le tableau ci-après présente la production thermique totale ainsi que les pertes subies par le réseau de chaleur d'Auxerre entre les moyens de production et les points de livraison pendant l'année 2014.

Les pertes sont en moyenne de 160 MWh par mois et à peu près constantes. Sur 7 mois de chauffage, cela représente donc 1 120 MWh. Par rapport à la production thermique globale de 10 234 MWh, cela représente une perte de 10%, ce qui est admissible pour un réseau de chaleur de cet âge.

2014	Production thermique (MWh)	Pertes réseaux (MWh)
Janvier	1 846	135
Février	1 587	157
Mars	1 570	208
Avril	814	127
Mai	598	65
Juin	0	
Juillet	33	
Août	39	
Septembre	35	
Octobre	417	81
Novembre	1 240	165
Décembre	2 055	162
Total	10 234	1 099

V. PERFORMANCES DES INSTALLATIONS

V.1. Arrêt de la production d'énergie et taux de disponibilité du réseau

L'année 2014 est marquée par une bonne disponibilité du réseau : 99,9% avec 6 heures 30 d'arrêt. Il est important de souligner que ce taux est supérieur à celui d'une chaufferie d'immeuble standard.

V.2. Consommation énergétique

Les quantités d'énergies achetées pour l'exercice 2014 sont les suivantes :

- Gaz naturel :
 - Centrale thermique : 3 532 MWh PCS
 - Centrale de cogénération : 8 133 MWh PCS
 - Chaufferie Résidence du Parc (ECS été) : 176 MWh PCS
- Fioul domestique : Rachat du stock à DALKIA de 39 m³, valorisé à 30 181,41 € HT
- Électricité pour la centrale thermique : 167 MWh

Les factures de fourniture de gaz naturel et d'électricité sont présentées en **annexe 2**.

V.3. Performances de la centrale de cogénération

Le contrat de cogénération, copie en **annexe 3**, signé avec EDF est de type « C10-13V1 ». Il a démarré le 1^{er} novembre 2014 et concerne dans un premier temps les deux moteurs rénovés. Il permet le choix au mois le mois entre un mode dispatchable et continu.

Il est prévu de pouvoir passer au fonctionnement des trois moteurs selon cette base en fonction du développement du réseau de chaleur.

La chaufferie biomasse n'entrant en service qu'en 2015, il a été décidé de passer la centrale de cogénération en mode continu afin de valider leur fonctionnement après rénovation.

Les factures d'électricité du mois de novembre et de décembre sont jointes en **annexe 3**.

Le fonctionnement de la cogénération en mode continu donnera lieu au calcul d'un compte d'exploitation prévisionnel pour la cogénération en 2015.

Le tableau ci-après mentionne les ventes électriques, les consommations de gaz pour la cogénération et la récupération thermique réalisées et attendues sur la saison de novembre 2014 à décembre 2014.

La rénovation des deux moteurs de cogénération a conduit à une phase de mise au point qui a engendré une baisse des performances sur le mois de novembre.

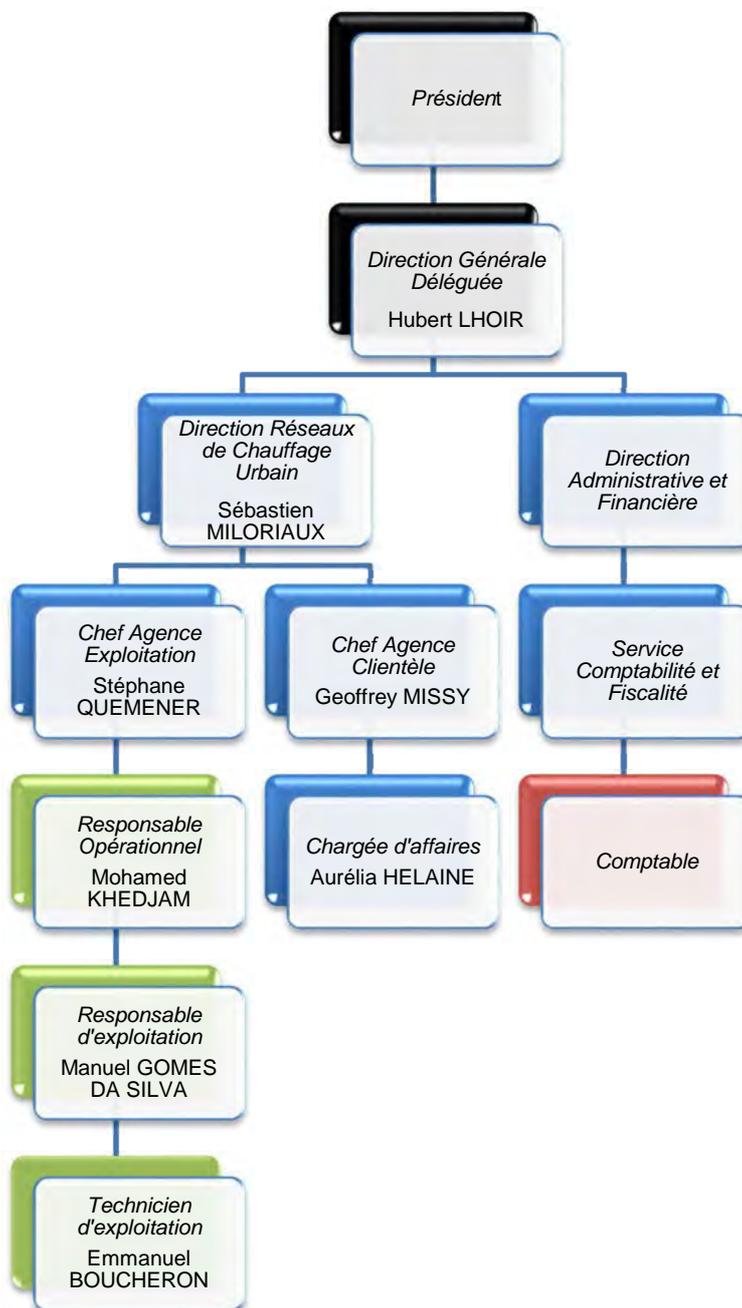
		Ventes électriques MWh Elec.	Entrée gaz MWh PCI	Récupération thermique MWh Utile
Novembre	Réalisé	1 009	2 894	982
	<i>Attendu</i>	1 375	3 892	1 450
Décembre	Réalisé	1 545	4 426	1 810
	<i>Attendu</i>	1 421	4 022	1 498

VI. EXPLOITATION DU RESEAU

VI.1. Effectif du service et qualification du personnel

L'ensemble de la gestion et de l'exploitation est directement assurée par CORIANCE.

La structure mise en place au sein de CORIANCE est la suivante :



Une astreinte est assurée 24 heures/24 et 7 jours/7.

VI.2. Travaux d'entretien courant

La synthèse mensuelle des prestations de petit entretien effectuées en 2014 est présentée en **annexe 4**.

VI.3. Contrôles réglementaires

VI.3.1. Visites relatives à la protection des travailleurs

Ces visites sont effectuées par l'APAVE dans le cadre du décret du 14 novembre 1988 et concernent les installations électriques de production (le rapport de vérification électrique est présent en **annexe 4**).

Site	Installation	Date
Chaufferie	Matériel électrique en chaufferie	21/08/2014

VI.3.2. Contrôles périodiques des installations consommant de l'énergie

- Articles R224-20 à 30 du Code de l'Environnement concernant les rendements minimaux des chaudières comprises entre 400kW et 20MW,
- Articles R224-31 à 41 du Code de l'Environnement concernant les contrôles périodiques de l'efficacité énergétique des chaudières comprises entre 400kW et 20MW.

Les articles R224-31 à 41 du Code de l'Environnement concernent les installations d'une puissance supérieure à 40kW.

Le contrôle périodique porte sur :

- Le calcul du rendement caractéristique de la chaudière et le contrôle de la conformité de ce rendement avec les dispositions des articles R224-20 à 30,
- Le contrôle de l'existence et du bon fonctionnement des appareils de mesure et de contrôle prévus par les articles R224-20 à 30,
- La vérification du bon état des installations destinées à la distribution de l'énergie thermique situées dans le local où se trouve la chaudière,
- La vérification de la tenue du livret de chaufferie prévu par l'article R. 224-29.

La périodicité des contrôles est de 2 ans, le premier contrôle doit être réalisé dans les 2 premières années suivant la mise en service.

Site	Installation	Date
Chaufferie	Chaudières 1 : 4 360 kW et 2 : 7 267 kW	11/12/2014

VI.3.3. Contrôles des compteurs

Une copie des contrôles réglementaires des compteurs est présentée en **annexe 4**.

VI.4. Travaux de gros entretien et de renouvellement

AUXEV prend en charge tous les travaux nécessaires au maintien des ouvrages en bon état de fonctionnement ainsi que les réparations de tous les dommages éventuellement causés à ces installations ou à ce qui en dépend (routes, clôtures, bâtiments...).

Un récapitulatif des travaux réalisés au titre du gros entretien et du renouvellement des ouvrages précisant la nature de chaque intervention est fourni en **annexe 5**.

Pour l'année 2014, les dépenses P3 pour le gros entretien et le renouvellement des équipements représentent 78 707 € HT réparties sur les postes suivants :

- Travaux de gros entretien et renouvellement dans la centrale thermique :
23 179 € HT
- Travaux de gros entretien et renouvellement dans les sous-stations :
23 836 € HT
- Réparation sur le réseau primaire : 31 692 € HT

VII. INVESTISSEMENT – EVOLUTION GENERALE DES OUVRAGES

Les travaux de premier établissement qui ont été réalisés par AUXEV dans le cadre du marché sont les suivants :

- Rénovation de 2 des 3 moteurs de cogénération et leur mise en service en novembre 2014,
- Séparation des réseaux hydraulique primaire et secondaire des 14 sous-stations existantes.

Le tableau d'amortissement des ouvrages est présenté à ***l'annexe 6***.

VIII. DEVELOPPEMENT DU RESEAU

Le développement du réseau pour les années 2014-2015 a été axé sur le sud du périmètre de concession. L'extension vers le nord sera réalisée après la mise en service de la chaufferie.

L'exercice 2014 est marqué par les engagements de raccordement du :

- Lycée Joseph Fourier,
- Groupe scolaire Pierre et Marie Curie,
- Bâtiment de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN),
- Gymnase des Boussicats,
- Complexe sportif des Hauts d'Auxerre.

Des prospects devraient se raccorder prochainement sur le réseau de chaleur :

- Résidence Saint Georges,
- Résidence Bahia,
- Gymnase Bienvenu Martin,
- Ateliers Bienvenu Martin.

Le développement commercial sur 2015 portera essentiellement sur :

- Les logements du quartier Saint Siméon,
- Le Centre Hospitalier.

IX. TARIFICATION DU SERVICE

IX.1. Principes de la tarification

La tarification est décomposée en deux termes :

- **Le terme R1** : coût proportionnel unitaire de la chaleur (exprimé en euros/MWh) appliqué à la consommation réelle de chaleur (CR) destinée au chauffage des locaux et au réchauffage de l'eau chaude sanitaire et mesurée sur compteur au poste de livraison de chaque Abonné.
- **Le terme R2** : prime d'abonnement unitaire annuelle (exprimée en euros/kW), appliquée à la puissance utile conventionnelle (PU), caractérisant les prestations de conduite de petit et de gros entretien, de maintenance et de renouvellement, de gestion et de contrôle de l'exploitation et autres frais annuels des installations spécifiques à la production et à la distribution de chaleur ainsi que les charges ou produits (subventions) financiers au titre du financement des nouveaux équipements de production et la redevance versée au Délégrant pour la mise à disposition du Déléataire des équipements de distribution de l'énergie calorifique.

Le R2 se décompose en 5 termes distincts :

R21 : coût de l'énergie électrique utilisée mécaniquement pour assurer le fonctionnement des installations concédées (hors centrale géothermique dont le coût est intégré au R1).

R22 : coût des prestations de conduite, de petit entretien, frais fixes administratifs.

R23 : coût du gros entretien et renouvellement des installations.

R24 : coût des frais de financement et l'amortissement du programme de travaux de premier établissement.

R2S : terme traduisant les subventions allouées au concessionnaire.

Il existe deux tarifs R1 et R2 en fonction des moyens de production : gaz et biomasse, le tarif biomasse s'applique à la mise en service de la biomasse.

Le taux de TVA appliqué sur le R1 est de 20% en 2014, conformément à la législation qui ne permet d'appliquer un taux réduit que si le taux d'énergies renouvelables est supérieur à 50%. Cet objectif sera atteint à la mise en service de la chaufferie biomasse.

IX.2. Grille tarifaire

Les valeurs de base des tarifs ont été établies à la date du 1^{er} juin 2013 et sont les suivants :

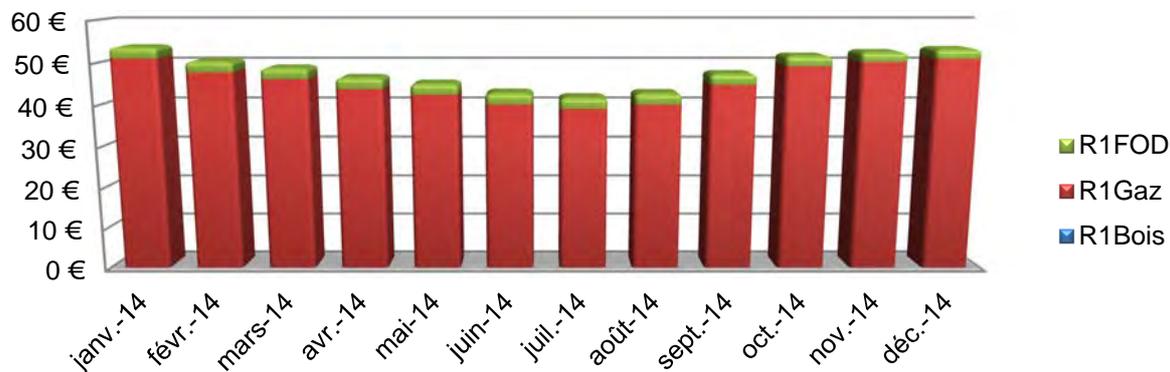
En date de valeur du 1 ^{er} juin 2013	Tarifs gaz	Tarifs biomasse
R1	51,81 € HT/MWh	30,47 € HT/MWh
R21	3,93 € HT/kW	3,13 € HT/kW
R22	20,00 € HT/kW	33,42 € HT/kW
R23	6,80 € HT/kW	4,56 € HT/kW
R24	0 € HT/kW	42,35 € HT/kW
R2S	0 € HT/kW	-0,689 x S/100 € HT/kW S étant le montant de la subvention allouée exprimée en milliers d'euros HT

Le tableau et les graphiques ci-après présentent les termes mensuels R1 et R2 actualisés :

Tarifs	janv-14	févr-14	mars-14	avr-14	mai-14	juin-14	juil-14	août-14	sept-14	oct-14	nov-14	déc-14
R1Bois												
R1Gaz	52,680	49,285	47,666	45,255	43,807	41,497	40,372	41,436	46,284	50,844	51,842	52,609
R1FOD	89,708	89,434	87,679	87,953	87,632	88,160	86,915	86,858	86,273	81,969	78,902	78,015
R1	53,839	50,542	48,918	46,591	45,179	42,958	41,829	42,858	47,536	51,818	52,689	53,404
R21	3,913	4,033	4,033	4,033	4,033	4,033	4,033	4,033	4,033	4,033	4,033	4,033
R22	19,972	19,972	19,940	19,970	19,942	19,904	19,998	19,998	19,974	20,036	20,046	20,084
R23	6,795	6,785	6,812	6,814	6,804	6,812	6,848	6,825	6,832	6,846	6,846	6,866
R24												
R2S												
R2	30,680	30,790	30,785	30,817	30,779	30,749	30,879	30,856	30,839	30,915	30,925	30,983

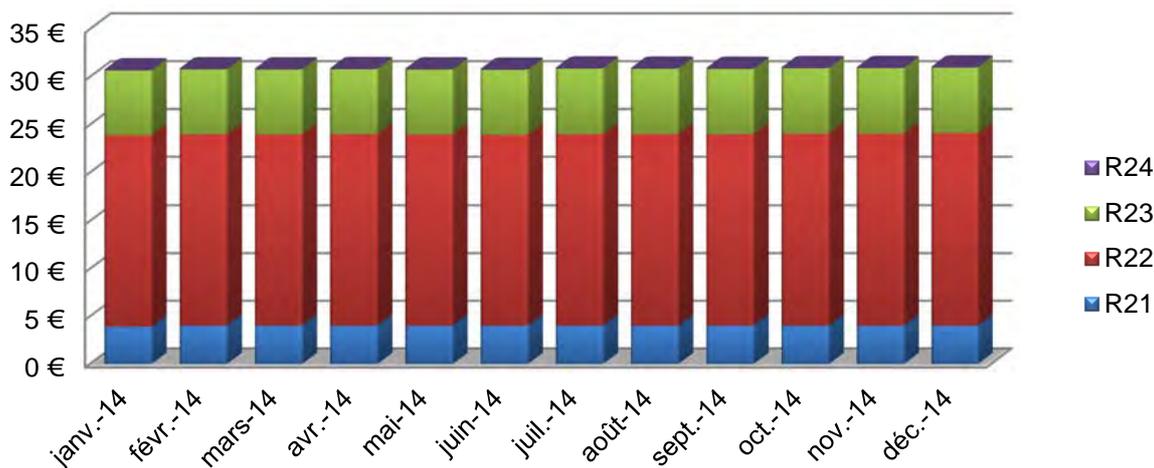
IX.3. Évolution tarifaire du terme R1

Evolution R1 durant l'année 2014 (€ HT/MWh)



IX.4. Évolution tarifaire du terme R2

Evolution R2 durant l'année 2014 (€ HT/kW)



Le prix moyen de la chaleur en 2014 est de **75,82 € HT**, soit **87,34 € TTC**.

X. INDICATEURS

Les indicateurs présentés dans ce chapitre ont été calculés à partir de l'enquête « *Indicateurs de performance pour les réseaux de chaleur et de froid* » publiée en mars 2009 par l'Institut de la Gestion Déléguée (IGD).

X.1. Indicateurs énergétiques

X.1.1. Taux d'appel de puissance

Cet indicateur, exprimé en pourcentage, représente l'usage de la puissance totale thermique installée dans les centrales de production du réseau de chaleur. Ainsi, à une température donnée de -9°C extérieur, cet indicateur nous renseigne sur la puissance disponible en centrale et, par conséquent, celle non utilisée à ce jour.

Il est néanmoins important de souligner que cette valeur est uniquement liée à la puissance thermique des moyens de production et ne prend pas en compte d'autres caractéristiques pouvant limiter la puissance thermique disponible sur le réseau (diamètre des réseaux, équipements de pompage...).

La puissance totale de production disponible en centrale (hors secours) est de 11,63 MW. En intégrant la cogénération, elle devient de l'ordre de 14,12 MW.

La puissance maximale théorique appelée à -9°C extérieure est de 6,5 MW, d'où :

→ Taux d'appel de puissance = 46 % avec la cogénération et 56 % sans.

Ceci nous indique que le potentiel de production de chaleur disponible en centrale est largement suffisant pour couvrir les besoins actuels des abonnés, et qu'il s'améliore avec les deux moteurs de cogénération. Le réseau est donc grandement sécurisé.

X.1.2. Durée d'utilisation équivalente à pleine puissance

Cet indicateur, exprimé en heures, met en relation la quantité d'énergie thermique livrée par rapport à la puissance maximale appelée. Il nous informe sur l'utilisation de la puissance thermique par une équivalence en heures de fonctionnement à pleine puissance.

Avec 10 234 MWh utilisés et une puissance maximale appelée de 6,5 MW, on en déduit :

→ Durée d'utilisation équivalente à pleine puissance = 1 575 h, reflet d'une année chaude.

X.2. Indicateurs environnementaux

X.2.1. Facteur de ressource primaire

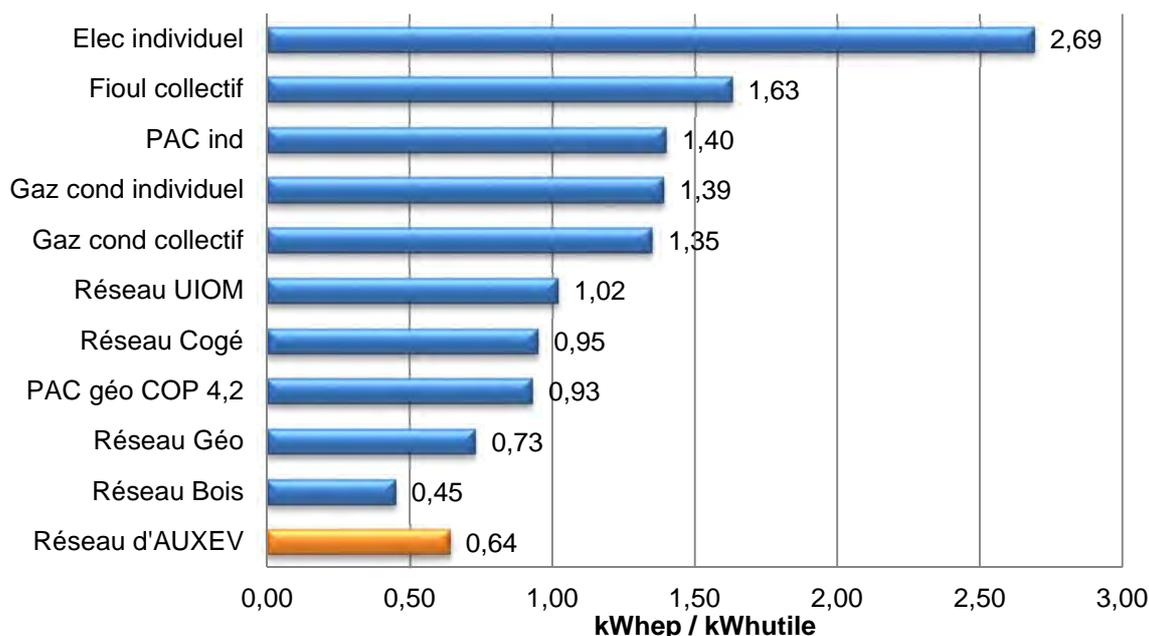
Cet indicateur permet de comparer différentes solutions énergétiques en prenant en compte l'ensemble de la chaîne de transformation de chaque énergie, depuis son extraction jusqu'au point de livraison (sous-station). L'indicateur retenu est l'énergie primaire non-renouvelable consommée, qui représente le prélèvement total irréversible d'énergie sur la planète.

Les facteurs d'énergie primaire retenus sont, pour les valeurs disponibles, ceux de la norme EN-15316-4-5, établis dans le cadre du programme Ecoheatcool (« *Indicateurs de performance pour les réseaux de chaleur et de froid* », IGD, mars 2009).

Pour le réseau d'Auxerre, ce facteur est égal à **0,64 kWh_{ep}/kWh_{utile}** en 2014.

On constate ainsi, sur le graphique ci-après, que par l'intermédiaire de ses moyens de production, le réseau est bien placé par rapport aux autres solutions de production de chaleur disponibles et étudiées par l'AMORCE.

Facteur de ressource primaire par mode de chauffage



Source : AMORCE "Comparatif des modes de chauffage & Prix de vente de la chaleur en 2012" publié en février 2014

X.2.2. Contenu CO₂ du réseau de chaleur d'Auxerre

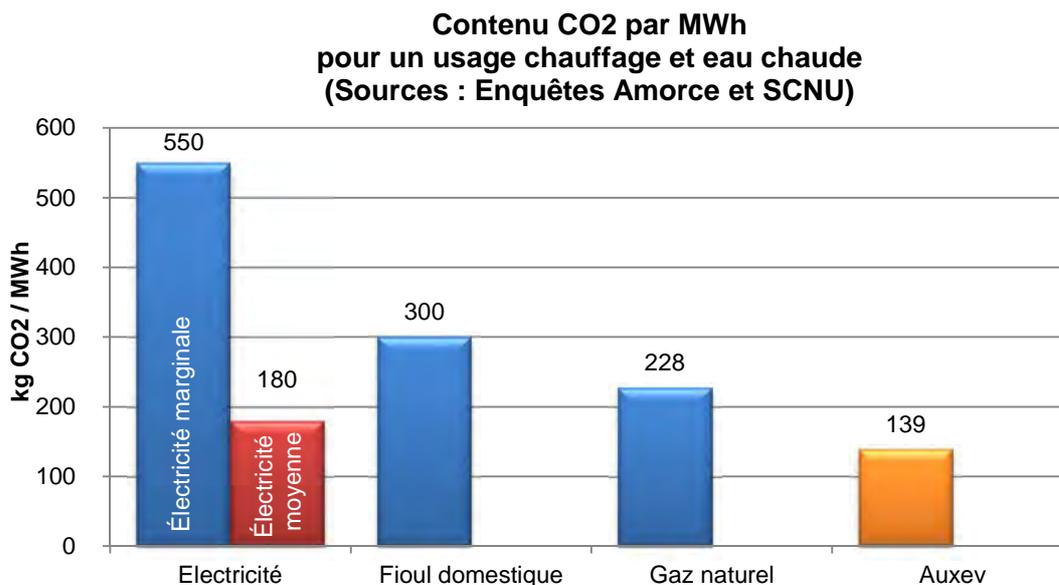
L'arrêté du 18 décembre 2007 publié au Journal Officiel, fait l'inventaire des contenus CO₂ des réseaux de chaleur et de froid. Celui-ci modifie l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine.

Cette valeur, spécifique à chaque réseau et actualisée annuellement, est utilisée désormais lors de tout diagnostic de performance énergétique réalisé sur un bâtiment raccordé au réseau de chaleur.

Le contenu en CO₂ du réseau d'Auxerre pour l'année 2014 est de **139 kgCO₂/MWh**. Cette valeur tient compte du fonctionnement de la cogénération.

Pour rappel, le site étant en déclaration, il n'est plus soumis à quotas.

Le contenu en CO₂ du réseau de chaleur d'Auxerre reste inférieur aux autres solutions concurrentes comme le montre le graphique ci-après.



Source : Données SNCU de l'enquête annuelle sur les réseaux de chaleur et de froid

X.3. Comparaison économique des modes de chauffage

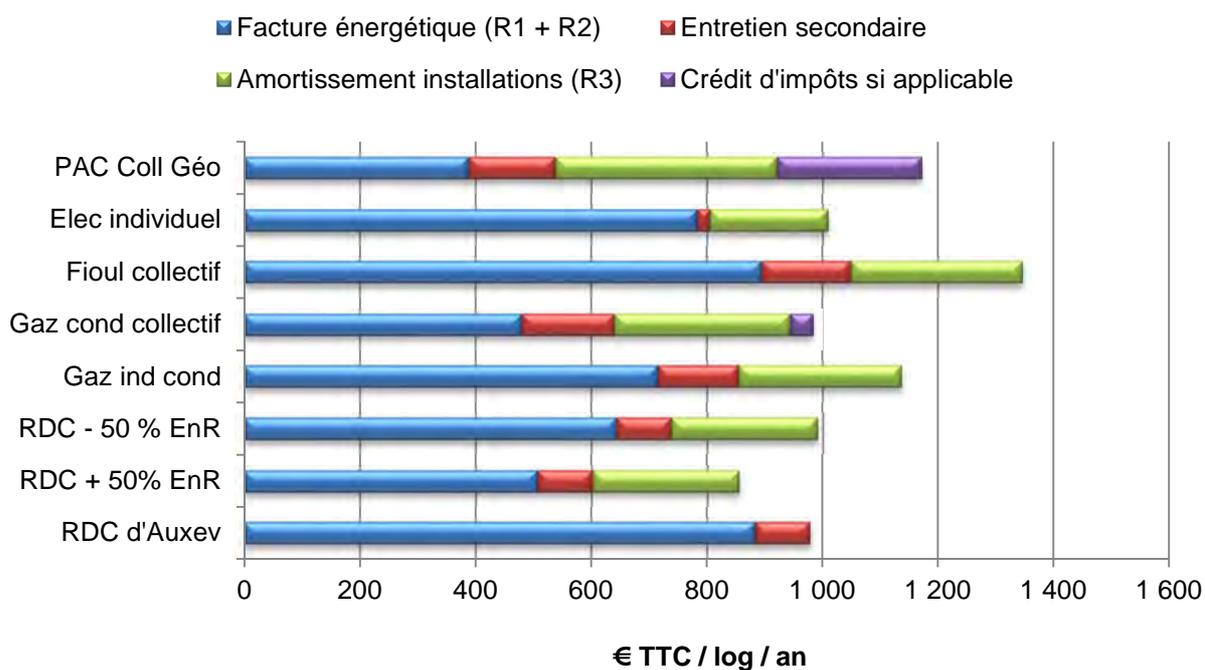
Il est utile de se placer du point de vue de l'utilisateur et de déterminer le coût global annuel de son poste de chauffage à partir des différentes solutions disponibles. L'étude utilisée pour effectuer cette comparaison a été réalisée par l'Association de maîtres d'ouvrage et de professionnels des secteurs des déchets et de l'énergie (AMORCE) et présentée en février 2015 dans un rapport intitulé « *Comparatif des modes de chauffage & Prix de vente de la chaleur en 2013* ».

Le critère retenu pour comparer les différentes technologies de façon équitable est un coût global exprimé en € TTC/logement sur une année. Le logement type considéré est un appartement de 70 m² dans un immeuble de 25 logements (parc social moyen avec une consommation en énergie finale de 170 kWh/m² par an).

Le prix moyen facturé à un abonné pour ce logement type est, sur un réseau de chaleur avec chaudière gaz et condensateur de 984 € TTC par an. Le coût moyen pour un abonné aux mêmes caractéristiques sur le réseau de chaleur d'Auxerre est de 978 € TTC par an, soit une différence de -1%.

Différentes solutions comparées dans l'étude de l'AMORCE sont représentées ci-après. Il ressort de cette étude que le raccordement au réseau de chauffage urbain est une solution économique.

Comparatif pour un logement type "parc social moyen"



Source : AMORCE "le prix de vente de la chaleur en 2012" publié février 2014

XI. BILAN FINANCIER

XI.1. Compte-rendu financier

Le bilan financier et le détail des comptes sont disponibles en **annexe 7**.

Cet exercice fait apparaître :

- Un chiffre d'affaires de	1 010 079 € HT,
- Des ventes de chaleur de	711 068 € HT,
- Des ventes d'électricité de	299 011 € HT,
- Un résultat d'exploitation de	-161 992 € HT,
- Un résultat net de	-161 992 € HT.

XI.2. Redevance

La redevance versée au délégant sur l'exercice 2014 est de 34 983 € HT.

XI.3. Polices d'assurances

Les attestations des polices d'assurances de responsabilité civile et de dommages pour les biens et les pertes d'exploitation sont présentées en **annexe 8**.

XII. ANNEXES

Annexe n°1 - Polices d'abonnement

Annexe n°2 - Factures d'achat d'énergie

Annexe n°3 - Contrat de cogénération et factures des ventes électriques

Annexe n°4 - Tableau récapitulatif des prestations P2 et contrôles réglementaires

Annexe n°5 - Tableau récapitulatif des prestations P3 et P3 renouvellement

Annexe n°6 - Tableau d'amortissement

Annexe n°7 - Rapport financier

Annexe n°8 - Polices d'assurance

ANNEXE 7

Rapport financier

AUXERRE ENERGIE VERTE

**Place Corot
Chaufferie ZUP Ste Geneviève
89000 AUXERRE**

Etats Financiers au 31 décembre 2014

SOMMAIRE

BILAN	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
COMPTE DE RESULTAT	4
Compte de résultat partie 1	5
Compte de résultat partie 2	6
ANNEXE	7
Annexe au bilan et compte de résultat -	8
Règles et méthodes comptables	10
Etat de l'actif immobilisé	12
Etat des amortissements	13
Etat des provisions	14
Etat des échéances, des créances et des dettes	15
Charges à payer	16
Produits à recevoir	17
Charges et produits constatés d'avance	18
Variations des capitaux propres	19
Composition du capital social	20
Éléments relatifs à plusieurs postes du bilan	21

BILAN

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2014 (1)
Capital souscrit non appelé			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Concessions, brevets et droits similaires			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances, acomptes sur immo. incorporelles			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel, outillage			
Autres immobilisations corporelles	1 104 533	15 341	1 089 193
Immobilisations en cours	614 694		614 694
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Participations par mise en équivalence			
Autres participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
ACTIF IMMOBILISE	1 719 227	15 341	1 703 886
STOCKS ET EN-COURS			
Matières premières, approvisionnements	30 181		30 181
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
CREANCES			
Créances clients et comptes rattachés	532 768		532 768
Autres créances	570 261		570 261
Capital souscrit et appelé, non versé			
DIVERS			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)			
Disponibilités			
COMPTES DE REGULARISATION			
Charges constatées d'avance	3 345		3 345
ACTIF CIRCULANT	1 136 555		1 136 555
Frais d'émission d'emprunts à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion actif			
TOTAL GENERAL	2 855 782	15 341	2 840 441

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2014 (1)	
Capital social ou individuel (dont versé : 100 000)	100 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(161 992)	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	(61 992)	
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	223 633	
PROVISIONS	223 633	
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 000	
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	554 871	
Dettes fiscales et sociales	22 103	
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 055 294	
Autres dettes	26 532	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	2 678 800	
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 840 441	

Résultat de l'exercice en centimes

-161 991,78

Total du bilan en centimes

2 840 441,32

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2014 (1)</i>	
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	299 011		299 011	
Production vendue de services	711 068		711 068	
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 010 079		1 010 079	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			69 984	
Autres produits			1	
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 080 064	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			30 181	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(30 181)	
Autres achats et charges externes			828 995	
Impôts, taxes et versements assimilés			47 501	
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			15 341	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			293 617	
Autres charges			56 602	
CHARGES D'EXPLOITATION			1 242 055	
RESULTAT D'EXPLOITATION			(161 992)	
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(161 992)	

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2014 (1)</i>	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	1 080 064	
TOTAL DES CHARGES	1 242 055	
BENEFICE OU PERTE	(161 992)	

ANNEXE

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels : elle comporte des éléments d'information complémentaire au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative.

Le total du bilan de l'exercice avant l'affectation du résultat est de : 2 840 441 Euros.

Le résultat net comptable fait apparaître une perte de : (161 992) Euros.

L'exercice social clos le 31/12/14 a une durée de : 10 mois et 1 semaine

Faits marquants

La société a été créée le 21 février 2014 pour la production et la distribution de chaleur.

Immobilisations

La société a mis en service 1 104 533.19€ concernant la rénovation de la cogénération au 01/11/2014 pour une durée de 12 ans.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 1 010 079 Euros réalisé entièrement en France et se compose principalement de ventes d'électricité et de chaleur.

Effectif

La société AUXEV n'a pas de personnel au 31/12/2014.

Identité de la société consolidante

La société fait partie du périmètre de consolidation du groupe Coriance dont la tête de groupe est la société Atom Holding Sarl, société domiciliée au Luxembourg, à hauteur de sa participation.

Provisions pour risques et charges

Le montant au 31/12/2014 concerne la provision pour renouvellement pour un montant de 223 633 euros.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant facturé par les commissaires aux comptes pour l'exercice 2014 s'élève à 5 225 euros ht au titre du contrôle légal des comptes.

Rémunération des organes de direction

Aucune rémunération n'est attribuée aux dirigeants.

Engagements hors bilan

Néant.

Convention de gestion de trésorerie

afin Une convention de gestion de trésorerie a été signée le 04 mars 2014 avec la société Coriance SAS, que celle-ci assure la gestion de la trésorerie de la société AUXEV en optimisant et rationalisant l'ensemble des besoins et excédents de trésorerie générés par la société AUXEV. L'ensemble des mouvements de trésorerie sont ainsi comptabilisés dans un compte courant spécifique.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes ont été établis et arrêtés conformément aux Plan Comptable Général et aux principes comptables généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

En raison des capitaux propres négatifs, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation concernant l'évaluation des actifs et des passifs a été décidée du fait de l'existence d'un support financier nécessaire au maintien de son activité et lui permettant de faire face à ses engagements par la maison mère.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A/ ACTIF IMMOBILISE

Pour les immobilisations apportées en concession dans le cadre de contrats de délégation de service public (DSP), la société AUXEV applique la méthode de l'amortissement de caducité qui consiste à amortir de façon uniforme, sans distinction de nature, tous les biens de retour apportés par elle, sur la durée de la concession. Un amortissement traditionnel n'est constaté que dans les cas où il est prévu par les contrats de délégation et notamment pour les biens immobilisés dans les dernières années de la DSP et qui feront alors l'objet d'une soulte équivalente à la VNC à la fin du contrat.

Le contrat de concession a été signé à effet du 23 décembre 2013 pour une durée de 24 ans.

Pour les immobilisations dont elle est pleinement propriétaire, la société AUXEV applique les règles suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

B/ ACTIF CIRCULANT

a. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode FIFO ou PEPS (premier entré, premier sorti).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

La valeur d'inventaire des stocks est basée sur la valeur du marché. Une dépréciation des stocks est comptabilisée lorsque la valeur brute est supérieure à la valeur du marché au moment de la clôture.

b. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

c. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

C/ PROVISION POUR RISQUES

Dans le cadre de ses obligations contractuelles d'exploitant, la société prend en charge le renouvellement, pendant toute la durée du contrat, des installations qui lui sont confiées.

A ce titre, elle porte au passif une provision pour risques contractuels dite "provision pour renouvellement". Les dotations aux provisions contractuelles sont déterminées notamment en fonction des hypothèses relatives aux durées d'utilité et aux valeurs de remplacement des installations renouvelables sur la durée des contrats.

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agencements, aménagements			
Install. techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements, aménagements			1 104 533
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			614 694
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 719 227
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
TOTAL GENERAL			1 719 227

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agencements				
Installations techn., matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers			1 104 533	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			614 694	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 719 227	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL GENERAL			1 719 227	

AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agencemnts, aménagmnts		15 341		15 341
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		15 341		15 341
TOTAL GENERAL		15 341		15 341

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Implantations étrangères avant 01/01/92 Implantations étrangères après 01/01/92 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretiens, grandes révis. Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges		293 617	69 984	223 633
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		293 617	69 984	223 633
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL		293 617	69 984	223 633
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles		293 617	69 984	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	532 768	532 768	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	472 060	472 060	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	60 542	60 542	
Débiteurs divers	37 658	37 658	
Charges constatées d'avance	3 345	3 345	
TOTAL GENERAL	1 106 374	1 106 374	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés	60 542		

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an,-5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	20 000	20 000		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	554 871	554 871		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	20 713	20 713		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	1 390	1 390		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 055 294	2 055 294		
Groupe et associés				
Autres dettes	26 532	26 532		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	2 678 800	2 678 800		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

DETAIL DES CHARGES A PAYER

31/12/2014

CHARGES A PAYER	2 533 923
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	462 400
40810000 Fournisseurs FNP exploitation	462 400
DETTES SUR IMMOBILISATIONS	2 043 600
40840000 Fournisseurs FNP immobilisatio	2 043 600
AUTRES DETTES	26 532
41980000 Clients avoirs à établir	26 532
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 390
44861000 Etat charges fiscales à payer	1 390
TOTAL DES CHARGES A PAYER	2 533 923

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

31/12/2014

PRODUITS A RECEVOIR	165 143
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	165 143
41810000 Clients factures à établir	165 143
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	165 143

DETAIL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

31/12/2014

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 345
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	3 345
48600000 Charges constatées d'avance	3 345
TOTAL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	3 345

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES EN EUROS

Libellé ajustement	Situation Nette N ouv	Affectation résultat	DividenCalore m et acptes versés	Aug / Dim SN	Résultat	Situation Nette N
Capital, primes				100 000		100 000
Réserves légales						0
Autres réserves						0
Report à nouveau						0
Résultat de l'exercice					-161 992	-161 992
Capitaux propres sociaux	0	0	0	100 000	-161 992	-61 992

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

<i>Catégories de titres</i>	<i>Nombre de titres</i>			<i>Valeur nominale</i>
	<i>à la clôture de l'exercice</i>	<i>créés pendant l'exercice</i>	<i>remboursés pendant l'exercice</i>	
Actions ordinaires	10 000	10 000		10,00

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

<i>Rubriques</i>	<i>Entreprises liées</i>	<i>Participations</i>	<i>Dettes, créances en effets comm.</i>
ACTIF IMMOBILISE			
ACTIF CIRCULANT			
Autres créances	60 542		
DETTES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 348		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 043 600		

ANNEXE 6

Tableau d'amortissement



OFFRE DEFINITIVE

Amortissement des investissements de premier établissement

Table with columns: Description, Montant (€ HT), Date d'acquisition, Date d'amortissement, and 24 columns for months (M1 to M24). Rows include various assets like 'Bâtiment de bureaux', 'Véhicule', 'Matériel informatique', etc.

LA AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DE PREMIER ETABLISSEMENT

Summary table with columns: Description, Montant (€ HT), Date d'acquisition, and 24 columns for months (M1 to M24). Rows include 'Subvention produite' and 'Subvention décaissée'.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N°2015 - 098 - Délégation de service public de l'assainissement collectif – Rapport d'activités 2014 et rapport sur le prix et la qualité du service



rapporteur : Denis Roycourt

En application de l'article 73 de la loi du 2 février 1995, repris dans les articles L.2224-5 et L1411-3 du code général des collectivités territoriales, le maire doit présenter au conseil municipal :

- un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (article L.2224-5)
- le rapport d'activité du délégataire (article L1411-3).

Les documents sont joints en annexe.

Ceux-ci feront l'objet d'une présentation à la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui se réunira en septembre 2015.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De prendre acte de ces rapports.

Avis des commissions :

- . commission des travaux du 11 juin 2015 : a pris acte
- . commission des finances du 15 juin 2015 : a pris acte

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote :

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet

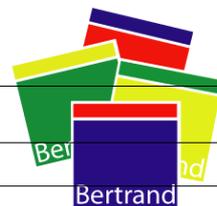


Ville d'Auxerre

Rapport Annuel Délégataire

Année 2014

Service de l'assainissement



SOMMAIRE

↳ Synthèse de l'année

- | | | |
|-----|------------------------|---|
| 1.1 | Les Chiffres Clés | 3 |
| 1.2 | L'essentiel de l'année | 3 |

↳ L'exécution du service

- | | | |
|-----|------------------------------|---|
| 2.1 | Le contrat | 4 |
| 2.2 | Le patrimoine du service | 4 |
| 2.3 | L'organisation de la société | 5 |

↳ Bilan d'exploitation technique

- | | | |
|------|--|----|
| 3.1 | Système de collecte | 7 |
| 3.2 | Branchements | 8 |
| 3.3 | Travaux | 8 |
| 3.4 | Etudes de conformité | 8 |
| 3.5 | Curage | 9 |
| 3.6 | Interventions curatives | 10 |
| 3.7 | Dératisation | 10 |
| 3.8 | Inspection vidéo | 11 |
| 3.9 | Convention de déversement | 11 |
| 3.10 | Système d'information géographique (SIG) | 11 |
| 3.11 | Postes de refoulement | 12 |
| 3.12 | Déchets | 14 |
| 3.13 | Inspection nocturne | 15 |
| 3.14 | Bassin de la Chaînette | 15 |

↳ Pistes d'amélioration et remarques

↳ Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation

- | | | |
|-----|---|----|
| 4.1 | Le CARE | 18 |
| 4.2 | Comptes d'exploitations détaillés (EU-EP) | 19 |

↳ Les indicateurs

↳ Glossaire

↳ Annexes

↳ Synthèse de l'année

1.1 Les Chiffres Clés

43 883 ml de curage préventif.

195 interventions d'urgence (avaloirs et boîtes de branchement).

3220 avaloirs curés sur l'année.

24 086 ml d'inspection vidéo.

485 enquêtes de conformité.

17 422 clients facturés au service de l'assainissement.

2.2175 €^{TTC}/m³ pour la part assainissement.

0.52 % de taux d'impayés.

1.2 L'essentiel de l'année

Réalisation de nos objectifs en curage, vidéo, conformités et autres.

Continuité du diagnostic des réseaux via les inspections vidéo.

Suivi et optimisation des postes de relèvements.

Suivi du programme de travaux neufs.

Suivi des appareils de mesure sur les D.O. :

- Maladière, Leboeuf, Poterne et Achile Ribain.

Suivi de l'auto surveillance sur le bassin de la Chaînette.

↳ L'exécution du service

2.1 Le contrat

La gestion du service a été confiée à notre société par contrat de type affermage en date du 26 novembre 2004 pour une durée de 10 ans.

Dans ce cadre, la société BERTRAND assure les prestations suivantes :

- ✓ la surveillance, le fonctionnement, l'entretien et les réparations (inférieures à 6 ml) des canalisations destinées à la collecte des effluents ;
- ✓ l'entretien, les réparations et le contrôle de la conformité des branchements au réseau public ;
- ✓ la surveillance, le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement du matériel des postes de refoulement ;
- ✓ la mise en place d'un système d'information géographique des réseaux de collecte ;
- ✓ la dératisation.

2.2 Le patrimoine du service

La S.A.S. BERTRAND assure la continuité du service d'assainissement pour les 40 292 habitants des communes d'Auxerre, Vaux, et les hameaux de Jonches et Laborde.

Afin d'assurer cette fonctionnalité, le patrimoine du service est doté de :

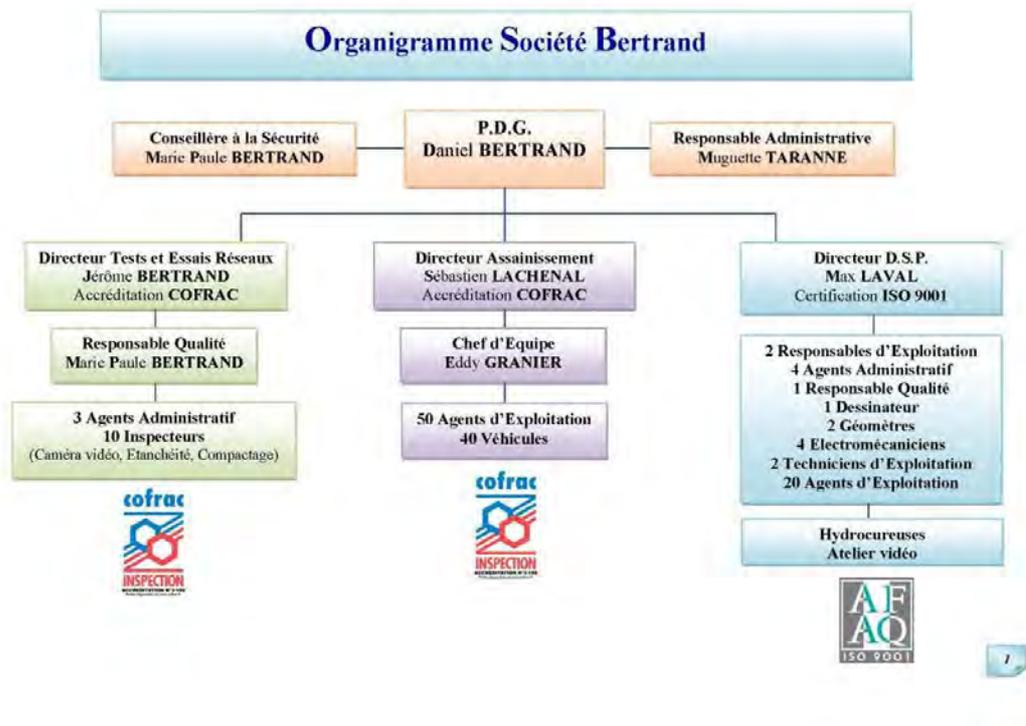
- ⇒ 285 211 ml de canalisation repart en :
 - ✓ - réseaux unitaires
 - ✓ - réseaux eaux usées
 - ✓ - réseaux eaux pluviales
- ⇒ 15 postes de relèvement
- ⇒ 5 125 grilles et avaloirs
- ⇒ 2 bassins de rétention des eaux pluviales (rue des Mignottes)
- ⇒ 1 bassin d'orage (lieu-dit « Cassoirs »)
- ⇒ 1 bassin d'orage (la Chaînette)
- ⇒ 18 chambres à sable.

Nombre de points de rejet vers le milieu naturel par type d'ouvrage :

- ⇒ 37 déversoirs d'orage.
- ⇒ 33 collecteurs d'eaux pluviales

2.3 L'organisation de la société

⇒ Le siège et le département DSP



⇒ Gestion locale :

Gestion du contrat agence d'Auxerre :

32 avenue Gambetta

89000 AUXERRE

Tel : 03.86.52.59.44 - Fax : 03.86.51.59.60

E-Mail : bertrand-dsp@wanadoo.fr

Accueil de la clientèle :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30

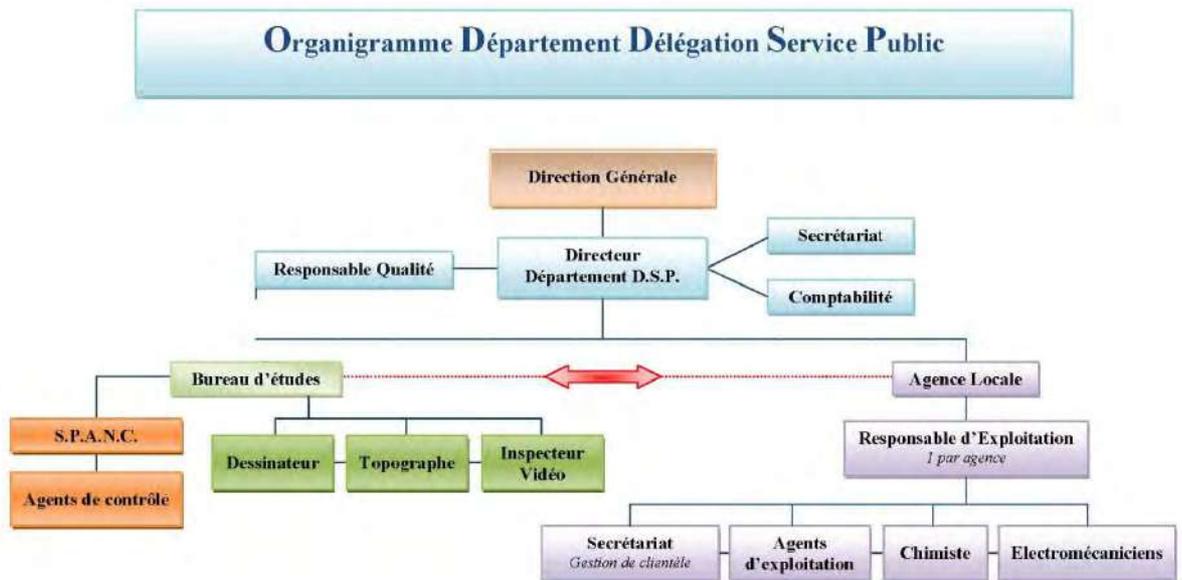
⇒ Astreinte :

La gestion de l'eau et de l'assainissement d'une commune nécessite un service d'astreinte organisé, dont les compétences sont reconnues pour traiter les urgences de l'exploitation. Notre société maîtrise cette mission depuis bon nombre d'années.

Elle met à disposition de l'exploitation, son service d'astreinte assuré 24/24, samedi, dimanche et jours fériés.

En cas d'anomalie ou d'incident, ses véhicules équipés en matériel d'intervention permettent à nos agents disposant de téléphones portables d'être aussitôt prévenus et d'intervenir quelle que soit l'heure et dans les meilleurs délais.

⇒ Organisation du département :



⇒ Moyens supplémentaires :

En cas de besoins supplémentaires tant humains que matériels, une mutualisation est mise en place au niveau de nos agences pour un détachement rapide et efficace sur le terrain.

⇒ Certification ISO 9001 (version 2008) :



La qualité du service du département DSP est garantie via la certification ISO 9001 (version 2008).

Bilan d'exploitation technique

3.1 Système de collecte.

TOTAL (ml) : 285 211

Les linéaires dans ce tableau sont l'évolution de ceux transmis en début de contrat.

Travaux réalisés :

<i>Programme 2012 achevé en 2013</i>		
<i>Situation</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Longueur (ml)</i>
<i>Rue Moulin du Président</i>	<i>Collecteur E.U.</i>	<i>517 ml</i>
<i>Rue Charles de Foucault / école Rive droite</i>	<i>Collecteur E.U. et branchements</i>	<i>240 ml</i>
<i>Rue Charles de Foucault / école Rive droite</i>	<i>Collecteur E.P. et branchements</i>	<i>240 ml</i>
<i>Programme 2013 réalisé</i>		
<i>Allée du Foulon</i>	<i>Collecteur E.U. et branchements</i>	<i>250 ml</i>
<i>Allée du Foulon</i>	<i>Collecteur E.P. et branchements</i>	<i>298 ml</i>
<i>Allée Barbienne</i>	<i>Collecteur E.U. et branchements</i>	<i>250 ml</i>
<i>Allée Barbienne</i>	<i>Collecteur E.P. et branchements</i>	<i>250 ml</i>
<i>Allée Daguerre</i>	<i>Collecteur E.U. et branchements</i>	<i>112 ml</i>
<i>Rue de Valmy</i>	<i>Réhabilitation du collecteur</i>	<i>75 ml</i>
<i>Rue du Carré Pâtissier</i>	<i>Collecteur E.U.</i>	<i>113 ml</i>
<i>Allée d'Anjou</i>	<i>Collecteur E.U. et branchements</i>	<i>280 ml</i>
<i>Allée d'Anjou</i>	<i>Collecteur E.P. et branchements</i>	<i>305 ml</i>
<i>Avenue Weygand</i>	<i>Collecteur E.U. et branchements</i>	<i>567 ml</i>
<i>Rue de Vergers</i>	<i>Collecteur E.U. et branchements</i>	<i>87 ml</i>
<i>Quais de la République et de la Marine</i>	<i>Collecteur E.U. et branchements</i>	<i>610 ml</i>
<i>Quais de la République et de la Marine</i>	<i>Collecteur E.P. et branchements</i>	<i>610 ml</i>
<i>Programme 2013 en cours</i>		
<i>Rue Charles Péguy</i>	<i>Collecteur E.U. et branchements</i>	<i>196 ml</i>
<i>Rue Charles Péguy</i>	<i>Collecteur E.P. et branchements</i>	<i>186 ml</i>
<i>Programme 2014 en cours</i>		
<i>Rue Gérot</i>	<i>Mise en séparatif des réseaux</i>	<i>811 EU / 330 EP</i>
<i>Rue de la Tuilerie</i>	<i>Extension EU</i>	<i>90 ml</i>
<i>Route de Vallan</i>	<i>Extension EU</i>	<i>274 ml</i>
<i>Avenue d'Egriselles</i>	<i>Extension EP</i>	<i>140 ml</i>
<i>Allée de Gascogne</i>	<i>Réhabilitation</i>	<i>100 ml EU</i>

3.2 Branchements.

Le tableau ci-dessus n'intègre pas les nouveaux branchements créés dans le cadre des travaux neufs de type remplacement ou extension ville.

Détail des branchements en **annexe 1**

3.3 Travaux.

59 opérations de réparation ou de création ont été réalisées sur les réseaux de collecte.

Le tableau joint en annexe 5 détaille ces travaux.

3.4 Etudes de conformité.

485 enquêtes de conformité (**335** à la demande des notaires et **148** à la demande de la ville) ont été réalisées.

Notre objectif était de 500 enquêtes.

Toutes les conformités et non-conformités sont transmises à la D.E.T.P. avec pour chaque non-conformité :

- ✓ le certificat ;
- ✓ une estimation des travaux à réaliser (public et privé) ;
- ✓ un schéma des installations existantes et à créer.

Les enquêtes de conformité réalisées à la demande d'un notaire sont transmises directement à ce dernier avec copie à la D.E.T.P.

Le tableau récapitulatif joint en **annexe 3** fait apparaître :

- ✓ - le numéro de la fiche ;
- ✓ - le numéro dans la rue ;
- ✓ - le nom de la rue ;
- ✓ - la commune ;
- ✓ - le nom du propriétaire de l'immeuble ;
- ✓ - le bilan du contrôle par type de rejet ;
- ✓ - la profondeur de la boîte ;
- ✓ - la hauteur de chute, le cas échéant ;
- ✓ - origine de la demande.

3.5 Curage.

Réseaux

Lors des trois premières années du contrat, les objectifs fixés par le contrat étaient :

- ✓ 30% pour les réseaux d'eaux usées ;
- ✓ 20% pour les réseaux d'eaux pluviales ;
- ✓ 30% pour les réseaux unitaires.

Depuis les objectifs fixés sont :

- ✓ 20% pour les réseaux d'eaux usées ;
- ✓ 10% pour les réseaux d'eaux pluviales ;
- ✓ 20% pour les réseaux unitaires.

Le tableau joint en annexe 4 détaille l'ensemble des interventions de curage réalisé sur cet exercice.

↳ Avaloirs

Le curage des 23 avaloirs du secteur piétonnier du centre-ville est effectué tous les jeudi matin du 1^{er} janvier au 31 mai et du 1^{er} octobre au 31 décembre.

Durant la période estivale (du 1^{er} mai au 30 septembre) ces avaloirs sont nettoyés 2 fois par semaine : lundi et jeudi.

Le tableau joint en annexe 4 détaille les interventions de curage des avaloirs réalisé sur cet exercice.

↳ Chambres à sable

Toutes les chambres ont été curées.

Il est à noter que la conception de la chambre à sable sise, rue du Halage n'est pas convenable du fait de l'absence de décantation sur les deux chenaux, le sable n'est pas retenu.

↳ Bassins d'orage

Les bassins situés : 1, route de Toucy (bassin d'orage) et 2, rue des Mignottes (bassins de rétention).ont été curés et fauchés à deux reprises (juin et octobre).

Le fond du bassin ainsi que le caniveau d'écoulement route de Toucy ont été nettoyé. Depuis les travaux des Brichères nous constatons un apport important de terre et sable dans ce bassin.

Le fond du bassin ainsi que le caniveau route de Toucy ont été nettoyé.

3.6 Interventions curatives.

Le tableau joint en annexe 4 détaille les interventions réalisées sur cet exercice.

3.7 Dératisation.

La dératisation est réalisée en continu par les équipes de curage ainsi qu'un technicien. L'accent est porté sur le centre-ville où cette dernière a été réalisée à deux reprises. 100 % des réseaux eaux usées et unitaires réalisés au cours de cette année.

3.8 Inspection vidéo.

Le tableau joint en annexe 6 détaille les interventions réalisées.

3.9 Convention de déversement.

3 conventions signées cette année.

Sur les 53 industriels ciblés :

- ✓ 16 conventions établies.
- ✓ 18 dossiers sont en cours d'instruction (convention rédigée ou en attente d'analyses complémentaires).
- ✓ 16 industriels ne rejettent pas d'eaux usées autres que domestiques après enquête sur site.

3.10 S.I.G.

Le SIG est terminé. En effet, la totalité des relevés est réalisée et la saisie est également terminée.

Nous avons constaté une différence entre les linéaires annoncés au contrat et les linéaires réels.

Nous avons intégré les enquêtes de conformité dans le SIG.

Type réseau	Linéaire contrat	Linéaire réel	Différence
EU	84 824 ml	99 510 ml	+ 14 686 ml
EP	80 960 ml	110 891 ml	+ 29 931 ml
Unitaire	78 266 ml	74 810 ml	- 3 466 ml
Refoulement	/	4 185 ml	/
Privé	0	1 621 ml	/

Ces linéaires intègrent les Brichères et la nouvelle zone d'activité des Clairions.

Les services de la D.E.T.P nous ont transmis une liste de réseaux de type privés. Les linéaires intégrés et détectés comme privés sont différenciés par la couleur bleu, le renseignement de la domanialité (privé) est également changé.

3.11 Postes de refoulement.

↳ Bilan énergétique

Les relevés EDF sont réalisés en fin de mois sur l'ensemble des postes.

↳ Renouvellement

Télésurveillance

A ce jour l'ensemble des automates, effectuant la gestion des postes, est remplacé et la totalité des postes est télé surveillée.

Matériel tournant

6 pompes ont été remplacées.

Nom	Type
<i>Batardeau (X1)</i>	<i>Flygt</i>
<i>Léon Serpollet (X2)</i>	<i>Flygt</i>
<i>Pied de Rat (X1)</i>	<i>Mengin</i>
<i>Rte de Sougère (X2)</i>	<i>Flygt</i>

Détecteurs de niveau ou sondes

Nom	Détecteurs	Sonde
<i>RN6</i>	<i>2</i>	
<i>Jean Moreau</i>	<i>1</i>	
<i>L'Ocrerie</i>	<i>2</i>	
<i>Léon Serpollet</i>	<i>3</i>	
<i>CIGA</i>		<i>1</i>
<i>Gorges Rouges</i>	<i>2</i>	

Réhabilitation



Réhabilitation complète du PR Route de Sougère, Remplacement d'une vanne PR Jean Moreau, Remplacement 1 vanne PR Léon Serpollet, Remplacement des armoires électrique avec inverseur de source PR Jean Moreau, Léon Serpollet, La Noue, Auxerre Expo, Centre nautique, Gorges Rouges, inverseur de source sur PR RN6, CIGA, Plaine de l'Yonne et Rte de Sougères.

Sécurisation des Postes avec mise en place de système antichute et échelles.

Opérations de maintenance

Les postes de relèvement sont curés en moyenne 4 fois par an, exception faite pour les postes Jean Moreau et Léon Serpolet dont le curage est effectué plus souvent.

Les poires de niveau et les sondes sont vérifiées et nettoyées régulièrement, celles-ci sont remplacées en cas d'anomalies ou préventivement

Réparations et améliorations diverses (modification du câblage d'armoire afin de permettre de commander les pompes à distance, mise en place de clapets, de contacteurs, de batteries...)

Petites fournitures

Nous utilisons une quantité importante de petites fournitures pour l'entretien des postes :

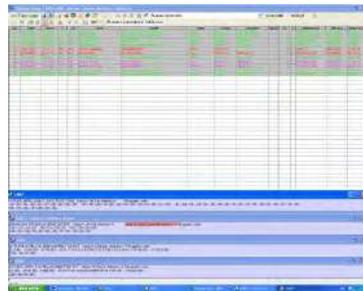
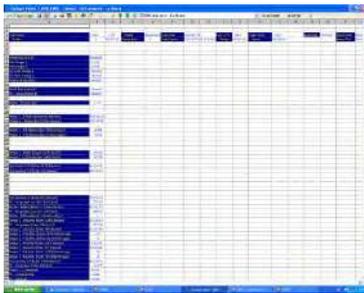
- ✓ fusibles ;
- ✓ contacteurs ;
- ✓ relais ;
- ✓ thermiques ;
- ✓ voyants de contrôle ;
- ✓ câbles électriques ;
- ✓ chaînes ;
- ✓ boîtes de dérivation ;
- ✓ dominos ;
- ✓ ...

L'ensemble des opérations de maintenance est consigné.

Télésurveillance

La surveillance des postes de refoulement est réalisée à l'aide du logiciel TOPKAPI, qui nous permet de notifier les alarmes aux opérateurs d'astreinte et de palier aux dysfonctionnements.

N°	Nom	Type d'automate
PR 1	Auxerexpo	S 530
PR 2	Plaine des Isles	Automate commun Auxerre-expo
PR 3	RN 6	Automate commun Auxerre-expo
PR 4	La Noue	S 550
PR 5	Centre Nautique	S 530
PR 6	Batardeau	S 530 GSM
PR 8	Isle Plaisir	S 50
PR 9	Jean Moreau	S 550
PR 10	Ocrerie	S 530 GSM
PR 12	Rozzanoff	S 50
PR 13	Route de Sougères (Laborde)	S 50
PR 14	Gorges Rouges (Laborde)	S 50
PR 15	Ciga	S 530
PR 21	Léon Serpolet	S 550
PR 22	Bourdillat	S 550



Conformité électrique

Un rapport de vérification de chaque installation électrique est établi par l'A.P.A.V.E. Ces visites se sont déroulées les 29 et 30 décembre.

Il résulte de ces contrôles que toutes les armoires sont conformes aux normes et en parfait état de fonctionnement.

Deux exemplaires de chaque rapport ont été remis à la D.E.T.P.

3.12 Déchets.

Nos déchets de curage sont dirigés vers la station de traitement d'Appoigny.
110 tonnes ont été évacuées sur l'année.

3.13 Inspections nocturne.

L'inspection nocturne a été réalisée en mars 2014.

3.14 Bassin de la Chainette.

Remplacement des capteurs de positions des vannes d'isolement du bassin et réparation régulière des câbles (arraché lors de grosse précipitation ou coupé par des rongeurs)

La construction de 2 rehausses au niveau des déversoirs Boulevard de la Chainette ont permis de limiter les débordements sur la chaussée en cas de gros orage, cependant le tampon de regard en amont s'ouvre toujours (contrôler à chaque orage).

Consommation électrique : 69 894 Kva.

↳ Pistes d'amélioration et remarques

Pistes d'amélioration des réseaux

- ⇒ Les canalisations des rues : Maréchal Juin, des Caillottes et de Preuilley sont très mauvais état.
- ⇒ Outre le mauvais état général du réseau de la rue de Preuilley ce dernier manque singulièrement de pente au niveau du stade Auxerrois.
- ⇒ La très faible pente des canalisations de la rue du Clos engendre de nombreuses interventions (mise en place d'un curage mensuel).
- ⇒ Les nombreuses contre pente de la route de Perrigny sont à l'origine de nombreuses interventions.

Le remplacement de ces réseaux incombe à la collectivité.

Remarques afférentes aux réseaux

- ⇒ Le poste de la Noue reçoit une quantité d'eaux claires parasites très importante.
- ⇒ Présence de canettes de bière métallique rue Jean Mermoz, celle-ci proviennent du branchement de FRUEHAUF, ce problème est résolu.
- ⇒ Présence de graisse dans le réseau de la rue Jean Mermoz. Les analyses réalisées dans ce périmètre ont démontrées que la société Bourgogne Salaisons était à l'origine du problème. Dans une démarche préventive notre société cure trois à quatre fois par an l'antenne de cet industriel.
- ⇒ Curage et inspection de la rue des Caillottes Très mauvaise état de la canalisation.

Pistes d'amélioration des postes de refoulement

Réhabilitation des organes hydraulique (refoulements, clapets, vannes)

↳ **Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE)**

4.1 Le CARE

Compte annuel de résultat de l'exploitatio n année 2013

(en application du
décret du 2005-236 du
14 mars 2005)

	2012	2013	Ecart en %
PRODUITS	1 562 932,40 €	1 629 014,64 €	4,23%
<i>Exploitation du service</i>	790 076,84 €	828 869,75 €	
<i>Collectivités et autres organismes publics</i>	772 855,56 €	800 144,89 €	
<i>Travaux attribués à titre exclusif</i>			
CHARGES	1 543 574,65 €	1 658 186,29 €	7,43%
<i>Personnel</i>	348 166,58 €	375 603,36 €	
<i>Energie électrique</i>	17 364,00 €	21 930,24 €	
<i>Evacuation boues et sous produits</i>	4 141,44 €	9 090,00 €	
<i>Produits de traitement</i>	- €	- €	
<i>Analyses et contrôles divers</i>	6 592,97 €	13 635,00 €	
<i>Sous-traitance, matières et fournitures</i>	3 452,00 €	3 952,00 €	
<i>Impôts locaux, taxes</i>	29 035,00 €	15 634,00 €	
<i>Autres dépenses d'exploitation, dont :</i>			
• <i>Télécommunication, postes et télégestion</i>	18 307,80 €	18 365,04 €	
• <i>Engins et véhicules</i>	75 146,46 €	74 101,38 €	
• <i>Informatique</i>	5 227,20 €	14 541,96 €	
• <i>Assurances</i>	12 945,60 €	12 945,60 €	
• <i>Locaux</i>	18 576,00 €	20 941,44 €	
• <i>Autres</i>	99 414,67 €	87 958,87 €	
<i>Frais de contrôle</i>	2 684,07 €	2 704,09 €	
<i>Contribution des services centraux</i>	16 845,90 €	17 021,54 €	

<i>et de recherche</i>			
<i>Collectivités et autres organismes publics</i>	772 855,56 €	800 144,89 €	
<i>Charges relatives aux renouvellements</i>			
• <i>Pour garantie de continuité du service</i>	85 411,26 €	151 494,51 €	
<i>Charges relatives aux investissements</i>	27 408,14 €	18 122,37 €	
<i>Charges relatives aux investissements du domaine privé</i>			
<i>Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux de recouvrement</i>			
RESULTAT avant IMPÔT	19 357,75 €	- 29 171,65 €	-250,70%
RESULTAT	19 357,75 €	- 29 171,65 €	-250,70%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Compte annuel de résultat de l'exploitatio n année 2013

(en application du
décret du 2005-236 du
14 mars 2005)

Détail des produit s

		2012	2013	Ecart en %
TOTAL	1 562 932,40 €	1 629 014,64 €	4,23%	
<i>Exploitation du service</i>	790 076,84 €	828 869,75 €	4,91%	
• Part délégataire				
• Part EU		622 102,80 €	659 119,61 €	
• Part pluvial		167 974,04 €	169 750,14 €	
• Prime épuration				
<i>Collectivités et autres organismes publics</i>	772 855,56 €	800 144,89 €	3,53%	
• Part Collectivité		772 855,56 €	800 144,89 €	
• Part fixe				
• Part proportionnelle		772 855,56 €	800 144,89 €	
• Part modernisation des réseaux				
<i>Travaux attribués à titre exclusif Produits accessoires</i>				

Conforme à la
circulaire FP2E du 31
janvier 2006

4.2 Comptes d'exploitations détaillés

Les comptes d'exploitations détaillés se trouvent en **annexe 6**.

Indicateurs de performance :

<i>Indicateurs descriptifs des services</i>			
D 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	35 900	hab
D 202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	16	unité
D 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	L.D.E.	tMS
D 204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,2175	€/m ³
<i>Indicateurs de performance</i>			
P 201.0	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97	%
P 202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	35	points
P 203 .3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	L.D.E.	%
P 204 .3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	L.D.E.	%
P 205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	L.D.E.	%
P 206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	L.D.E.	%
P 207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	€/m ³
P 251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des	0.18	nb/1 000 hab

	usagers		
P 252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2	nb/100 km
P 253.2	Taux moyens de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	1	%
P 254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	L.D.E.	%
P 255.3	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	80	unité
P 256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	15	an
P 257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0.54	%
P 258.1	Taux de réclamations	0	nb/1 000 hab

Glossaire:

Amont : Partie du cours d'eau située entre la source et le point considéré.

Assainissement : Ensemble des techniques de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et pluviales d'une agglomération (assainissement collectif), d'un site industriel (voir établissement classé), ou d'une parcelle privée (assainissement autonome) avant leur rejet dans le milieu naturel. L'élimination des boues issues des dispositifs de traitement fait partie de l'assainissement

Assainissement autonome : L'assainissement autonome est d'abord défini par opposition à l'assainissement collectif. Il s'agit de l'ensemble des filières de traitement qui permettent d'éliminer les eaux usées d'une habitation individuelle, unifamiliale, en principe sur la parcelle portant l'habitation, sans transport des eaux usées. Une extension concerne le traitement des eaux usées de quelques habitations voisines sur un terrain privé. Il s'agit toujours d'assainissement autonome mais groupé. En revanche un groupement qui comporte un petit réseau de collecte et un dispositif de traitement (épandage, massif filtrant, etc.) sur terrain communal est considéré comme un assainissement collectif.

Assainissement collectif : C'est le mode d'assainissement constitué par un réseau public de collecte et de transport des eaux usées vers un ouvrage d'épuration.

Autosurveillance : Suivi des rejets (débits, concentrations) d'un établissement ou du fonctionnement d'un système d'assainissement par l'établissement lui-même ou par le ou les gestionnaires du système d'assainissement. Les modalités de ce suivi sont fixées, pour les stations d'épuration collectives, par l'arrêté du 22 décembre 1994.

Bassin de décantation : En séjournant un temps dans ce bassin, l'eau chargée en polluants, issue d'un processus industriel, ou de la récupération des eaux de ruissellement, va se débarrasser de ses impuretés en les laissant se déposer au fond du bassin.

Bassin d'orage : Bassin de retenue destiné à stocker provisoirement l'excédent d'eau amené par une pluie dans le réseau d'égout. Ultérieurement, à petit débit cette eau sera emmenée vers la station d'épuration pour y être traitée.

Biodégradable : Un produit est dit biodégradable si, une fois consommé, il peut être décomposé par des organismes vivants. Notion importante : capacité de l'écosystème à absorber les produits biodégradables limitée, risque d'engorgement (exemple : eutrophisation).

La biodégradation se traduit par une simplification progressive de la structure chimique d'un composé organique de formule $C_x H_y O_z N_t P_u$ avec la minéralisation du carbone (sous forme de dioxyde de carbone) et l'obtention de métabolites de faible poids moléculaire, disponible alors pour la synthèse de constituants cellulaires.

Intérêt et signification : La biodégradabilité est un des paramètres les plus importants pour caractériser l'impact d'un produit organique sur l'environnement. Elle est liée à l'aptitude et à la vitesse de disparition du produit en milieu biologique naturel.

Clapet antiretour : Dispositif mécanique qui empêche la circulation de l'eau dans le sens inverse.

Collecteur : Egout qui reçoit les eaux usées des particuliers.

Convention de déversement : Document contractuel multipartite (entreprise, collectivité, délégataire...) de droit privé qui définit les droits et les devoirs de chacun. C'est un partenariat. Chacun s'engage à communiquer avec l'ensemble des partenaires et à les prévenir de toute pollution accidentelle ou de tout changement de situation.

Curage : Rétablissement du cours d'eau dans sa largeur et profondeur naturelle.

D.B.O.5 (Demande Biochimique d'Oxygène sur 5 jours) : Expression de la quantité d'oxygène nécessaire à la destruction ou à la dégradation des matières organiques dans une eau, avec le concours des micro-organismes se développant dans le milieu, dans des conditions données.

D.C.O. (Demande Chimique d'Oxygène) : Expression de la quantité d'oxygène nécessaire pour l'oxydation d'eaux contenant des substances réductrices.

Débit : En hydrométrie, quantité d'eau écoulée par unité de temps. Les débits « horaires », « journaliers », « mensuels » sont les moyennes des débits observés respectivement pendant une heure, un jour, un mois. L'expression « débit moyen journalier » peut donc être considérée comme un pléonasme (un débit est toujours moyen) et les hydrologues tendent de plus en plus à réserver l'adjectif « moyen » aux variables calculées sur plusieurs années. Suivant l'importance, les débits sont exprimés en m³/s ou en l/s.

Débit moyen : L'usage veut que l'on réserve l'adjectif moyen aux débits calculés sur plusieurs années (on peut également parler de débit moyen interannuel). Ainsi le « débit moyen mensuel de mai » est la moyenne de tous les débits mensuels connus pour le mois de mai. Pour le débit moyen annuel, on parle souvent de module (interannuel).

Décantation : Séparation des matières solides (plus lourdes que l'eau) qui se déposent au fond, par effet de gravité.

Dégrilleur : Appareil pour retenir les particules grossières et arrêter les corps flottants, dès la prise d'eau de surface. L'appareil est constitué de grilles, bandes mobiles, disques ou tambours rotatifs.

Déversoir (d'orage) : En cas de pluies importantes le déversoir a pour mission de limiter l'arrivée d'eau de pluie sur la station d'épuration des eaux usées. Une partie des eaux repartiront donc sans traitement vers le milieu naturel, sauf s'il y a un bassin d'orage pour les accueillir.

Eaux usées (eaux résiduaires) : Eaux ayant été utilisées par l'homme. On distingue généralement les eaux usées d'origine domestique, industrielle ou agricole. Ces eaux sont rejetées dans le milieu naturel directement ou par l'intermédiaire de système de collecte avec ou sans traitement.

Effluent : Ensemble des produits polluants qui s'écoulent dans les eaux. Ils contiennent des matières en suspension, des matières organiques oxydables, des nitrates ou des sulfates.

Egout : Canalisation souterraine qui permet de véhiculer les eaux usées et les eaux pluviales.

Epuration : Purifier l'eau, la débarrasser de ses polluants.

Exutoire : Point le plus bas d'un réseau hydraulique ou hydrographique par où passent toutes les eaux de ruissellement drainées par le bassin.

Graisse : Substance lipidique onctueuse fondant entre 25 et 50°C.

Infiltration : Rejet d'eaux usées prétraitées ou traitées vers le sous-sol sans objectif agricole. Exemple: infiltrations dans un puits, d'infiltration par tranchée ou par épandage souterrain. Passage lent d'un liquide à travers un corps solide.

Lagunage : Traitement biochimique : stockage de l'eau résiduaire durant le temps nécessaire à la production de la dégradation de la matière organique par bactéries hétérotrophes. Les lagunes sont constituées de plans d'eau peu profonds, en général au nombre de trois. L'apport d'oxygène naturel, par échange avec l'atmosphère ou par photosynthèse des algues de surface, peut être complété exceptionnellement par des aérateurs pour stimuler l'activité biologique et diminuer les surfaces.

Maître d'œuvre : Concepteur de l'ouvrage ou directeur des travaux.

Maître d'ouvrage : Propriétaire et financeur de l'ouvrage.

Nappe Phréatique : Nappe d'eau souterraine, créée par l'infiltration des eaux de pluie ou les lits souterrains des rivières. Les roches poreuses et les sables qui constituent le sol assurent une filtration naturelle à l'eau qui est donc en général de très bonne qualité. La nappe d'eau est dite libre, lorsqu'elle est directement alimentée par les précipitations qui s'infiltrent depuis la surface du sol. Au contraire, elle est dite captive, lorsqu'une couche de terrains imperméables (argiles) la sépare de la surface.

Niveau de rejet : Dans les autorisations administratives délivrées pour autoriser des rejets polluants dans le milieu naturel sont précisés les différents paramètres à respecter

Pollution accidentelle : Pollution caractérisée par l'imprévisibilité sur le moment de l'accident, le lieu de l'accident, le type de polluant, la quantité déversée, les circonstances de l'accident, les conséquences de l'accident. Cette forme de pollution se distingue des pollutions chroniques.

Pollution bactériologique : Impact négatif d'un rejet contenant des germes bactériens d'origine intestinale.

Pollution diffuse : Pollution des eaux du non pas à des rejets ponctuels et identifiables, mais à des rejets issus de toute la surface d'un territoire et transmis aux milieux aquatiques de façon indirecte, par ou à travers le sol, sous l'influence de la force d'entraînement des eaux en provenance des précipitations ou des irrigations. Les pratiques agricoles sur la surface cultivée peuvent être à l'origine de pollutions diffuses par entraînement de produits polluants dans les eaux qui percolent ou ruissellent.

Pollution dispersée : Ensemble des pollutions provenant de plusieurs ou de nombreux sites ponctuels. Elle est d'autant plus préjudiciable que le nombre de sites concerné est important.

Pollution domestique : Impact négatif d'un rejet contenant des matières polluantes d'origine domestique (activité des ménages).

Pollution : Dégradation naturelle ou du fait de l'action de l'homme de l'aptitude de l'eau à un emploi déterminé. Définition donnée par des experts européens réunis à Genève en 1961 : " un cours d'eau est considéré comme étant pollué lorsque la composition ou l'état de ses eaux sont, directement ou indirectement, modifiés du fait de l'action de l'homme dans une mesure telle que celles-ci se prêtent moins facilement à toutes les utilisations auxquelles elles pourraient servir à leur état naturel, ou à certaines d'entre elles ".

Programme d'assainissement : Selon le décret de 3 juin 1994 relatif aux eaux résiduaires urbaines, programme qui doit être élaboré par chaque commune dont le territoire est compris en totalité ou en partie dans une agglomération produisant une charge brute de pollution organique supérieure à 120 kilogrammes par jour. Ce programme comporte un diagnostic du système d'assainissement existant et l'indication des objectifs et des moyens à mettre en place en vertu des objectifs de réduction des flux de substances polluantes et des obligations fixées dans le décret précité.

Redevance : Une redevance est, selon la jurisprudence du Conseil d'Etat, définie comme une somme demandée aux usagers d'un service public en vue de couvrir les charges de ce service. En ce sens la "redevance pollution" perçue par les Agences de l'eau ne correspondant pas à un service rendu ne peut donc être considérée comme une redevance mais comme un impôt.

Refoulement (Poste de... ou de Relevage) : Ouvrage constitué d'une bêche et de pompes, pour remonter l'eau

Regard : Ouverture, accès constitué d'un réceptacle visitable.

Rejets : Action de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles, souterraines ou les eaux de mer une ou des substances quelconques. Ces rejets peuvent être d'origine industrielle, domestique (collectivité urbaine,...), agricole (élevages,...). Ils peuvent être ponctuels ou diffus.

Rendement : Mesure de l'efficacité d'un procédé.

Réservoir : Bassin où l'on garde de l'eau en réserve. Il peut être en hauteur, ou souterrain.

Schéma d'assainissement : Ensemble des plans et textes qui décrivent l'organisation physique des équipements d'assainissement d'une collectivité (réseaux et stations).

Système d'assainissement : Ensemble des équipements de collecte et de traitement des eaux usées : c'est-à-dire les eaux issues des réseaux des collectivités auxquels peuvent être raccordées des industries ou des installations agricoles.

Annexes :

Annexe 1

Travaux et règlement OK

Travaux réalisés attente du solde

Travaux programmés

Acompte OK, attente des travaux

Sans suite

<u>DATE</u>	<u>REF</u>	<u>N°</u>	<u>Nom</u>	<u>rue</u>	<u>CP</u>	<u>Ville</u>	<u>Travaux</u>
15/01/14	AUX0114	0790	ADINE / TOFFOLI	Impasse de la Noue	89000	AUXERRE	EU
16/01/14	AUX0114	0791	LORIN	55 Avenue Charles de Gaulle	89000	AUXERRE	EU
17/01/14	AUX0114	0792	MENDOZA	22 Rue Georges Mothéré - LABORDE	89000	AUXERRE	
07/02/14	AUX0214	0795	SCI RIBIERE	51 Rue des Montardoins	89000	AUXERRE	EU
11/02/14	AUX0214	0796	CORDIER	Rue Jules Massot	89000	AUXERRE	EU
17/02/14	AUX0214	0797	LAMY	11 Bis rue Louis Richard	89000	AUXERRE	EU
19/02/14	AUX0214	0798	ERDF	40 Avenue d'Egriselles	89000	AUXERRE	EU
19/02/14	AUX0214	0799	POLYCLINIQUE STE MARGUERITE	Avenue Ste Margueritte - 2ème terrain	89000	AUXERRE	
27/02/14	AUX0214	0800	FEMENIAS	43 Avenue de St Georges	89000	AUXERRE	
07/03/14	AUX0314	0802	VIAULT	5 Rue St Martin les St Mariens	89000	AUXERRE	EU
09/04/14	AUX0414	0803	OAH	Allée Saint Amarin	89000	AUXERRE	EU-EP
16/04/14	AUX0414	0804	CHERKI	56 Rue Etienne Dollet	89000	AUXERRE	EU
29/04/14	AUX0414	0807	PRETRE	9 Rue de Jonches - LABORDE	89000	AUXERRE	
29/04/14	AUX0414	0808	DOEPPER	4 Rue de la Tour Coulon - LABORDE	89000	AUXERRE	
27/05/14	AUX0514	0810	Maison ETHNIE	5 rue Claude Debussy	89000	AUXERRE	EU
10/06/14	AUX0614	0812	ROBERT	9 Rue de l'Horloge	89000	AUXERRE	EU
15/07/14	AUX0714	0818	CHARRIER	50 Avenue Jean Jaurès	89000	AUXERRE	
17/07/14	AUX0714	0819	VALLIER	28 Rue du Viaduc	89000	AUXERRE	EU
10/09/14	AUX0914	0821	MOHAMEDI	15 bis Rue des Givoirs	89000	AUXERRE	EU
19/09/14	AUX0914	0823	BOURGOGNE SALAISON	4 Rue Denis Papin	89000	AUXERRE	EP
19/09/14	AUX0914	0824	Sté ARA	2 Rue Héric	89000	AUXERRE	EU
01/10/14	AUX1014	0826	MASSON	Rue de la Chapelle	89000	LABORDE	
20/10/14	AUX1014	0827	AIST89	4 Place St Eusèbe / Rue Diderot	89000	AUXERRE	EU
12/11/14	AUX1114	0829	BOREL	Rue de Perrigny	89000	AUXERRE	
21/11/14	AUX1114	0830	BEBOUESSE	3 bis Rue de la tuilerie	89000	AUXERRE	EU-EP

RECAPITULATIF CONFORMITES

Non Conforme	Non Contrôlé, retours de courrier ou annulé
Conforme	Contrôle impossible

Année	Date Rapport	Date de saisie	N° de fiche	N° de rue	Rue	Ville	Nom	Prénom	Not	Autre	Notaire
14	23/06/13	24/04/14	7668	7	Rue Comtesse Mathilde	AUXERRE	LE PECHON			1	DETP
14	03/01/13	24/04/14	7671	12	Rue Comtesse Mathilde	AUXERRE	ROULET	Denis		1	DETP
14	03/01/13	24/04/14	7672	14	Rue Comtesse Mathilde	AUXERRE	MOIZIARD			1	DETP
14	03/01/13	24/04/14	7673	16	Rue Comtesse Mathilde	AUXERRE	MANZAND	Fabien		1	DETP
14	01/08/14	04/08/14	7850	4	Rue Colette	AUXERRE	DOSNON	Patrice	1		Maitre FERRE
14	28/11/14	11/06/14	7875	22	Rue de Preuilly	AUXERRE	OSKWAREK		1		Maitre FERRE
14	10/10/13	13/02/14	7898	3	Rue Gérot	AUXERRE	HAMEL	Bernard		1	DETP
14	15/10/13	13/02/14	7899	15	Rue Gérot	AUXERRE	RAMISSE	Olivier		1	DETP
14	14/09/13	13/02/14	7902	9	Rue Gérot	AUXERRE	BELLOUARD			1	DETP
14	28/10/13	13/02/14	7904	11	Rue Gérot	AUXERRE	JANVIER			1	DETP
14	17/09/13	13/02/14	7905	12	Rue Gérot	AUXERRE	GRILLOT/BOURGOIN			1	DETP
14	02/10/13	13/02/14	7908	18 bis	Rue Gérot	AUXERRE	DUPOUY	Dimitri		1	DETP
14	10/10/13	04/07/14	7909	19	Rue Gérot	AUXERRE	LIENARD	Jean Paul			DETP
14	05/02/14	13/02/14	7910	4	Rue Gérot	AUXERRE	PHILIPPOT			1	DETP
14	20/11/13	22/01/14	7927	24	Rue du 24 août - 2ème étage - Appt. n°7)	AUXERRE	GOENEUTTE-SIMON		1		Maitre FAIVRE FRANCCIN
14	02/12/13	29/01/14	7937	40	Rue des Boussicats	AUXERRE	BOTTE	Annick	1		Maitre FERRE
14	13/02/14	17/02/14	7956	9	Rue Maurice Nogués - Les Conches	AUXERRE	Consorts COMON		1		Maitre BRISSON
14	23/06/14	23/06/14	7965	20	Avenue du 4ème RI	AUXERRE	BOULOGNE	Jérôme	1		Maitre BRISSON
14	27/01/14	30/04/14	7970	8	Rue des Images	AUXERRE	Consorts RAGOT	Andrée	1		Maitre FRANCCIN
14	31/12/13	07/01/14	7971	12	Avenue François Rude	AUXERRE	CHANTELOUBE		1		Maitre FRANCCIN
14	24/12/13	07/01/14	7974	55	Avenue Charles de Gaulle	AUXERRE	LORIN		1		Propriétaire
14	20/01/14	21/01/14	7977	43	Rue Louis Richard	AUXERRE	DUBOIS	Jacky	1		Maitre BRISSON
14	30/01/14	17/02/14	7983	13 Ter	Allée Saint Gervais	AUXERRE	Consorts GUILLAUME		1		Maitre FREMONT/FERRE
14	23/12/13	23/12/14	7984	13	Rue Dunand (fond de la cour droit)	AUXERRE	LORNE	Claudine		1	Propriétaire
14	03/01/14	07/01/14	7986	26	Quai de la République	AUXERRE	CENTURY 21		1		Propriétaire
14	30/12/13	07/01/14	7987	70	Avenue Hoche	AUXERRE	Consorts JUX-ETHEVE		1		Maitre RACE
14	31/12/13	07/01/14	7988	22	Avenue de la Tournelle	AUXERRE	FOURE	Claude	1		Maitre BRISSON
14	14/01/14	21/01/14	7990	25	Rue Germain de Charmoy	AUXERRE	DOMANYS		1		Maitre CHANTIER
14	14/01/14	21/01/14	7991	2 bis	Impasse des Quatrevaux	AUXERRE	AUTHIAT-BUHOOR		1		Maitre FERRE
14	20/01/14	21/01/14	7992	7	Rue Sutil	AUXERRE	FICAMOS / PINTO		1		Maitre CHANTIER
14	14/01/14	21/01/14	7993	18	Rue de Bourgogne	AUXERRE	Consorts DERUELLES		1		Maitre RACE
14	05/02/14	07/02/14	7995	6	Rue de Lorette - Les Conches	AUXERRE	NAUDOT	Robert	1		Maitre FRANCCIN
14	16/01/14	21/01/14	7996	14	place de l'île de France	AUXERRE	OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT		1		Maitre HURE-FERRAND
14	15/01/14	21/01/14	7997	2	Rue d'Eckmuhl	AUXERRE	Consorts LECLERCQ	Françoise	1		Maitre DROUET
14	16/01/14	21/01/14	7998	38	Rue de Bourgogne	AUXERRE	WANNER	Marie-Odile	1		Maitre DELILLE
14	17/01/14	24/01/14	7999	3	Rue du Rimbart - JONCHES	AUXERRE	MIRICAMAC		1		DETP
14	22/01/14	24/01/14	8003	1	Rue du Carré du Puits des Dames (Rdc Appt 5)	AUXERRE	Consorts DESCHAMPS		1		Maitre BRISSON
14	03/02/14	17/02/14	8004	44	Avenue du 4ème RI	AUXERRE	Consorts GRES		1		Maitre XIBERRAS
14	11/02/14	19/02/14	8005	12	Rue Renan	AUXERRE	LIVET	Denise	1		Maitre FRANCCIN
14	23/01/14	24/01/14	8007	26	Avenue Joffre	AUXERRE	LLOYD	Christopher	1		Maitre FERRE
14	21/01/14	24/01/14	8008	26	Rue des Champoulains	AUXERRE	COET/PRINCE		1		Maitre CHANTIER
14	22/01/14	24/01/14	8009	14	Rue de la Liberté - RDC gauche	AUXERRE	BLAISE (loc. BEAULIEU)		1		Maitre FRANCCIN
14	22/01/14	24/01/14	8010	14	Rue de la Liberté - 1er étage gauche	AUXERRE	BLAISE (loc. CARPY)		1		Maitre FRANCCIN
14	22/01/14	24/01/14	8011	14	Rue de la Liberté - 2ème étage	AUXERRE	BLAISE		1		Maitre FRANCCIN
14	22/01/14	24/01/14	8012	12	Rue de la Liberté - 1er étage droit	AUXERRE	BLAISE (Loc. PIVARD)		1		Maitre FRANCCIN
14	27/01/14	29/01/14	8013	35	Rue Louis Richard (1er étage)	AUXERRE	BRUNEAUD	Aurélié	1		Maitre FRANCCIN
14	31/01/14	17/02/14	8018	11	Rue Bougainville	AUXERRE	LESCOUET/SEBIRE		1		Maitre HURET FERRAND
14	31/01/14	07/02/14	8019	8	Rue de Savoie	AUXERRE	OLLARD	Guy	1		Maitre CHANTIER
14	03/01/14	07/02/14	8020	8	Rue de Belfort (9ème étage - Appt 191)	AUXERRE	CANAUD	Jacqueline	1		Maitre CHANTIER
14	23/01/14	31/01/14	8021	13	Allée du clos Rativeau	AUXERRE	Consorts COUPLET		1		Maitre XIBERRAS
14	05/02/14	19/02/14	8022	7	Rue Frédéric Bertrand	AUXERRE	SCI DIDISA		1		Maitre FRANCCIN
14	05/02/14	19/02/14	8023	13	Rue d'Egleny	AUXERRE	SCI DIDISA		1		Maitre FRANCCIN
14	04/02/14	07/02/14	8024	3	Rue de Biau	AUXERRE	LETERTRE		1		Maitre LAMBERT TAPIE
14	03/02/14	07/02/14	8025	6 Bis-3	Allée Calvin	AUXERRE	Consorts AUCLAIR		1		Maitre BRISSON
14	04/02/14	07/02/14	8026	15	Rue Bobillot	AUXERRE	CORDIER	Pierre	1		Maitre RACE
14	04/02/14	07/02/14	8027	55	Rue d'Aquitaine	AUXERRE	PICARD	Jean	1		Maitre FRANCCIN
14	05/02/14	07/02/14	8028	16	Rue des Boutilliers	AUXERRE	LEROY	Christian		1	DETP (urbanisme)
14	04/02/14	07/02/14	8029	2	Rue Jules Renard	AUXERRE	MOURLON	Paul	1		Maitre FRANCCIN
14	12/02/14	17/02/14	8032	9	Rue Francois Guilliet	AUXERRE	Consorts MARTIN		1		Maitre FRANCCIN

14	05/02/14	19/02/14	8033	13 bis	Rue d'Egleny	AUXERRE	SCI DIDISA		1	Maitre FRANCIN
14	13/02/14	19/02/14	8034	33	Avenue de la Tournelle	AUXERRE	TUPINIER	Bertrand	1	Maitre BRISSON
14	14/02/14	17/03/14	8043	2	Place Nungesser et Coli	AUXERRE	Consorts BACH		1	Maitre FRANCIN
14	17/02/14	19/02/14	8044	134	Rue de Paris	AUXERRE	SCI PLACE VICTOR HUGO		1	Maitre GENET
14	18/02/14	28/02/14	8045	20	Rue Saint Germain	AUXERRE	GAUDINHO/RAVAUD		1	Maitre FRANCIN
14	17/02/14	27/02/14	8046	37	Rue Bourneil (1er étage)	AUXERRE	NOELL		1	Maitre RACE
14	28/04/14	07/03/14	8048	42	Rue du Temple	AUXERRE	COLLIN	Roland	1	Maitre FRANCIN
14	19/02/14	27/02/14	8052	4 Bis	Avenue de la Puisaye	AUXERRE	NEGBLE OTOKORE	Sofia	1	Maitre HURET FERRAND
14	25/02/14	28/02/14	8053	9	Rue Camille Desmoulins	AUXERRE	NINI	Mariène	1	Maitre RACE
14	21/02/14	27/02/14	8054	21	Rue Georges Mothéré - LABORDE	AUXERRE	CONVERTINO		1	Maitre FRANCIN
14	26/02/14	28/02/14	8055	11	Rue Aristide Briand	AUXERRE	NGUYEN (MICHAUT)		1	DETP
14	26/02/14	28/02/14	8056	11	Rue Aristide Briand (1er étage F2)	AUXERRE	NGUYEN (SAIDI)		1	DETP
14	26/02/14	28/02/14	8057	11/13	Rue Aristide Briand (Rdc)	AUXERRE	HAULTCOEUR		1	DETP
14	07/03/14	17/03/14	8058	16/18	Rue du Temple (rdc Magasin de Chaussures)	AUXERRE	ERAM		1	Maitre TOURRAND
14	07/03/14	17/03/14	8059	16/18	Rue du Temple (Rdc Magasin de Vêtements)	AUXERRE	ARMAND Thierry		1	Maitre TOURRAND
14	27/02/14	07/03/14	8060	4	Rue Campan (Rdc)	AUXERRE	VOISIN	Delphine	1	Maitre BRISSON
14	26/03/14	31/03/14	8064	4	Rue des Senons (Bât. C - 4ème étage - Appt. n°50)	AUXERRE	Consorts GAUTREAU		1	Maitre CHANTIER
14	27/02/14	14/04/14	8065	11A	Rue de Bourgogne	AUXERRE	BOURGUIGNON	Anne Marie	1	DETP
14	27/02/14	14/04/14	8066	11B	Rue de Bourgogne	AUXERRE	FASQUEL		1	DETP
14	28/02/14	14/04/14	8067	11C	Rue de Bourgogne	AUXERRE	MAISSE	Gérard	1	
14	27/02/14	14/04/14	8068	11D	Rue de Bourgogne	AUXERRE	BARAULT	Gloria	1	
14	27/02/14	14/04/14	8069	11E	Rue de Bourgogne	AUXERRE	MARCHAND		1	
14	27/02/14	14/04/14	8070	11F	Rue de Bourgogne	AUXERRE	BIDAUT	Georges	1	
14	27/02/14	14/04/14	8071	11G	Rue de Bourgogne	AUXERRE	LOISEAU		1	
14	25/02/14	07/03/14	8072	14	Rue des Ballets	AUXERRE	Consorts TAUREAU		1	Maitre BRISSON
14	04/03/14	07/03/14	8073	6	Avenue de Grattery	AUXERRE	RICCI - BERNARD	Jean-Pierre	1	Maitre BRISSON
14	06/03/14	07/03/14	8074	1	Allée Paul Berthier	AUXERRE	BONARD		1	Maitre BRISSON
14	05/03/14	07/03/14	8075	8	Avenue Haussmann	AUXERRE	GRENON	Marie-France	1	Maitre BRISSON
14	11/03/14	17/03/14	8076	29	Rue Sous Murs	AUXERRE	VINCENT		1	Maitre BRISSON
14	25/03/14	08/04/14	8077	59 Bis	Rue du Temple (Chocolat Neuville)	AUXERRE	Consorts SLOMIANY		1	Maitre BRISSON
14	25/03/14	08/04/14	8078	61	Rue du Temple	AUXERRE	Consorts SLOMIANY		1	Maitre BRISSON
14	25/03/14	08/04/14	8079	66	Rue du Temple (Bar du Temple)	AUXERRE	Consorts SLOMIANY		1	Maitre BRISSON
14	07/03/14	17/03/14	8080	15 Ter	Rue Camilles Desmoulin	AUXERRE	CHEBEL		1	DETP
14	26/05/14	12/06/14	8081	4	Rue Pierre Reckel	AUXERRE	HEUZARD		1	Maitre FRANCIN
14	13/04/14	15/04/14	8082	12	Rue Anatole France	AUXERRE	CHAILLET	Patrick	1	Maitre HURET FERRAND
14	10/03/14	17/03/14	8083	24	Boulevard du 11 Novembre	AUXERRE	ERHART	Guy	1	Maitre BRISSON
14	11/03/14	17/03/14	8084	55	Avenue Charles de Gaulle	AUXERRE	LORIN		1	Propriétaire
14	13/03/14	17/03/14	8087	28	Rue d'Egleny	AUXERRE	MORIN	Jean-Luc	1	Maitre RACE
14	21/05/14	10/06/14	8088	83	Rue du Pont (2ème étage)	AUXERRE	KNIOINE	El Ouazzani	1	Maitre BRISSON
14	24/03/14	26/03/14	8089	8	Allée de Corse	AUXERRE	Consorts BAUDET		1	Maitre CHANTIER
14	25/03/14	07/04/14	8090	9	Rue du Temple (1er étage)	AUXERRE	LA FONCIERE ROUENNAISE		1	Maitre TULLIEZ
14	13/03/14	17/03/14	8092	17	Rue Paul Armandot (Fond cour Rdc gauche)	AUXERRE	GIRARD	Aurélié	1	Maitre BRISSON
14	13/03/14	17/03/14	8093	12	Rue Belle Pierre	AUXERRE	Consorts CREUZOT		1	Maitre FONTENEAU
14	07/05/14	12/05/14	8094	9	Rue de la Cour Parent "Laborde"	AUXERRE	JEANNEST / GARNALT		1	Maitre FRANCIN
14	24/03/14	26/03/14	8095	43/45	Rue des Pêcheurs	AUXERRE	Consorts DUPONT		1	Maitre HURET FERRAND
14	08/04/14	06/05/14	8096	1	Rue Sutil	AUXERRE	Consorts STAUB		1	Maitre BRISSON
14	07/04/14	07/04/14	8097	4	Rue de la Mare - LABORDE	AUXERRE	SEURAT	Alain	1	Maitre FRANCIN
14	25/03/14	31/03/14	8098	3-5	Rue Frédéric Bertrand	AUXERRE	BONTEMPS	Elisabeth	1	Maitre LAMBERT TAPIE
14	26/03/14	25/04/14	8099	24	Rue du Nil / 23 Rue des Buttes	AUXERRE	CAUDRON	Thomas	1	Maitre LABARTHE-PIOL
14	28/03/14	31/03/14	8101	10	Rue Auguste Michelon (Rdc)	AUXERRE	SYGROVES		1	Maitre FERRE
14	28/03/14	31/03/14	8102	9	Rue Guynemer	AUXERRE	BLIN	Michel	1	Maitre FONTENEAU
14	01/04/14	08/04/14	8104	33 Bis	Rue Saint Pèlerin (rdc gauche)	AUXERRE	Consorts DEREDEC		1	Maitre RACE
14	02/04/14	12/06/14	8105	1	Allée des Frères Lumières	AUXERRE	LE MILLESIME		1	DETP (urbanisme)
14	27/03/14	31/03/14	8106	34 Bis	Rue de la Noue	AUXERRE	SIMONT		1	Maitre FRANCIN
14	26/03/14	31/03/14	8107	6	Avenue de Grattery	AUXERRE	RICCI - BERNARD		1	Maitre VILLECOURT
14	02/04/14	08/04/14	8110	13	Rue du Carré Pâtissier	AUXERRE	Consorts FOLSCHWEILLER		1	Maitre CALLIER
14	24/04/14	30/04/14	8112	6	Allée d'Anjou	AUXERRE	LAURENT		1	Maitre RACE
14	19/05/14	26/05/14	8114	13	Rue Eugène Hatin	AUXERRE	BROCHARD	Marie-Anne		Maitre FERRE
14	25/04/14	30/04/14	8115	9	Boulevard Vauban / 4 rue Bugeaud	AUXERRE	Mr RUZIE		1	Maitre FERRE
14	01/04/14	08/04/14	8117	33 Bis	Rue Saint Pèlerin (rdc droit)	AUXERRE	Consorts DEREDEC		1	Maitre RACE
14	01/04/14	08/04/14	8118	33 Bis	Rue Saint Pèlerin (1er étage droit)	AUXERRE	Consorts DEREDEC		1	Maitre RACE
14	01/04/14	08/04/14	8119	33 Bis	Rue Saint Pèlerin (1er étage gauche)	AUXERRE	Consorts DEREDEC		1	Maitre RACE
14	03/04/14	08/04/14	8120	5	Rue Condorcet	AUXERRE	Consorts BAUDRY		1	Maitre FRANCIN
14	04/04/14	07/04/14	8121	56	Rue Etienne Dolet	AUXERRE	LAURIN	Didier	1	Maitre CHANTIER
14	07/04/14	22/04/14	8123	5 et 9	Avenue Gambetta	AUXERRE	CASIMIR	Christophe	1	Maitre CHANTIER
14	07/04/14	07/04/14	8125	23	Allée de Bellevue - LABORDE	AUXERRE	CITRAS / CHAUVET		1	Maitre BRISSON

14	14/04/14	16/04/14	8129	10	Rue Guette Soleil	AUXERRE	Consorts PASSEMARD		1	Maitre BRISSON
14	18/04/14	22/04/14	8130	16	Rue du Pavé St Siméon "Les Conches"	AUXERRE	MERLAUD-GREZE	Philippe	1	Maitre FERRE
14	04/06/14	10/06/14	8131	17	Rue Georges Mothéré - LABORDE	AUXERRE	TRUCHON		1	Maitre FRANCIN
14	14/04/14	16/04/14	8133	24	Rue Sous Murs (1er étage fond)	AUXERRE	LE JEAN			1 Maitre RACE
14	26/03/14	14/04/14	8134		Rue des Mésanges/rue Bruant	AUXERRE	FURMAN			1 DETP
14	14/04/14	15/04/14	8135	8	Rue Louis Renault	AUXERRE	DA SILVA			1 DETP
14	12/03/14	14/03/14	8136	9 A	Allée de Franche-Comté	AUXERRE	ROBINET			1 DETP
14	12/03/14	14/03/14	8137	9 B	Allée de Franche-Comté	AUXERRE	GESHWINE			1 DETP
14	12/03/14	14/03/14	8138	9 C	Allée de Franche-Comté	AUXERRE	BOSVY			1 DETP
14	12/03/14	14/03/14	8139	9 D	Allée de Franche-Comté	AUXERRE	MENNERAT-AUBRY			1 DETP
14	12/03/14	14/03/14	8140	9 E	Allée de Franche-Comté	AUXERRE	FOREST			1 DETP
14	12/03/14	14/03/14	8141	9 F	Allée de Franche-Comté	AUXERRE	GAUDISSANTE			1 DETP
14	03/03/14	15/04/14	8142	17 bis	Rue Saint Germain	AUXERRE	PIGNON	Marie - Louis		1 DETP
14	16/04/14	17/04/14	8145	19 Bis	Avenue Jean Jaurès	AUXERRE	DOUCEDAME	Philippe	1	Maitre MARTA NUJO
14	14/04/14	25/04/14	8146	7	Avenue de la Tournelle	AUXERRE	Consorts STYS		1	Maitre BRISSON
14	24/04/14	30/04/14	8146 bis	30	Rue Eugène Hatin	AUXERRE	Consorts ALLARD		1	Maitre BRISSON
14	24/04/14	06/05/14	8147	18	Rue de Bourgogne	AUXERRE	Consorts DERUELLES		1	Maitre RACE
14	14/04/14	16/04/14	8148	24	Rue Sous Murs (1er étage)	AUXERRE	LE JEAN		1	Maitre RACE
14	14/04/14	16/04/14	8149	24	Rue sous Murs (rdc fond)	AUXERRE	LE JEAN		1	Maitre RACE
14	14/04/14	16/04/14	8150	24	Rue sous Murs (rdc)	AUXERRE	LE JEAN		1	Maitre RACE
14	04/06/14	10/06/14	8151	71	Rue du Pont (1er étage apt n°1)	AUXERRE	SCI L ABRI COTIER - Mr JEANGNEAU	Thierry	1	Maitre CHANTIER
14	17/04/14	25/04/14	8153	10	Rue de la Faiencerie - La Coulée Verte	AUXERRE	ADRIEN	Françoise		1 DETP (Urbanisme)
14	22/04/14	25/04/14	8154	5	Quai du Batardeau	AUXERRE	JUSSOT	Monique	1	Maitre BRISSON
14	25/04/14	30/04/14	8155	15	Rue Gabriel Brottier	AUXERRE	GUETTARD	Lucien	1	Maitre FRANCIN
14	16/04/14	17/04/14	8156	22	Rue du Clos	AUXERRE	BOREL	Brice	1	Maitre FRANCIN
14	15/04/14	22/04/14	8157	14	Rue Louis Richard	AUXERRE	Restaurant "EL GABULOS"			1 DETP
14	31/03/14	22/04/14	8158	10 bis	Rue Rantheaume	AUXERRE	Consorts HAUDECOEUR		1	Maitre BRISSON
14	17/04/14	22/04/14	8159	1	Rue du Général Laperrine - 1 Rue Jules Brugot (14 logt)	AUXERRE	O.A.H.			1 DETP (urbanisme)
14	17/04/14	22/04/14	8160	1	Rue du Général Laperrine - 10 rue Charles de Foucault (7 logt)	AUXERRE	O.A.H.			1 DETP (urbanisme)
14	07/05/14	12/05/14	8165		Rue de la Faiencerie - La Coulée Verte	AUXERRE	RAHAOUI	Abdelaziz		1 DETP (urbanisme)
14	30/04/14	06/05/14	8169	29	Rue Haute Perrière (Rdc)	AUXERRE	SCI JEANNE D'ARC (Mme BASSIN Hélène)		1	Maitre CHANTIER
14	07/08/14	19/08/14	8172	16	Rue du Pont	AUXERRE	GAILLARD	Jean	1	Maitre BRISSON
14	30/04/14	06/05/14	8173	29 bis	Rue Haute Perrière (Rdc)	AUXERRE	SCI JEANNE D'ARC (Mme BASSIN Hélène)		1	Maitre CHANTIER
14	30/04/14	06/05/14	8176	25	Rue des Mignottes	AUXERRE	Consorts BAILLET		1	Maitre CHANTIER
14	14/05/14	15/05/14	8179	66 Bis	Avenue Denfert Rochereau	AUXERRE	BONNEFOY	Bernard	1	Maitre CHANTIER
14	13/05/14	20/05/14	8180	7	Rue Rampont	AUXERRE	LABRUYERE	Jean	1	Maitre CHANTIER
14	22/05/14	11/06/14	8181	38	Rue Bourneil	AUXERRE	DEMANGEL	Coralie	1	Maitre CHANTIER
14	09/05/14	12/05/14	8182	29	Avenue Victor Hugo	AUXERRE	PY-OLIVIER	Joselyne	1	Maitre BRISSON
14	06/05/14	12/05/14	8217	22	Allée Puget	AUXERRE	Consorts BAILLY		1	Maitre HURET-FERRAND
14	18/06/14	25/06/14	8218	60/62	Rue du Temple - salon de coiffure	AUXERRE	MUNIER		1	Maitre FERRE
14	13/05/14	15/05/14	8219	46	Rue des Migraines	AUXERRE	Consort ROGER		1	Maitre FERRE
14	19/05/14	26/06/14	8238	10	Rue des Coudriers	AUXERRE	DELANNOY	Etienne	1	Maitre RACE
14	22/05/14	26/05/14	8239	7	Place des Cordeliers	AUXERRE	MORANGE		1	Maitre FRANCIN
14	10/04/14	03/06/14	8240	10	Rue Baudin	AUXERRE	LORNE	Benoist	1	Maitre BRISSON
14	19/05/14	26/05/14	8246	10	rue Beauregard	VAUX	BUFFIERE		1	Maitre CHANTIER
14	20/05/14	26/05/14	8247	3ter	avenue Pasteur	AUXERRE	BENOIT MARCADE BERTHIER		1	Maitre LAMBERT-TAPIE
14	22/05/14	26/06/14	8248	26	Rue des Migraines	AUXERRE	PERDREAU / BERNOT	Joselyne / Alain	1	Maitre MARCHAND
14	20/05/14	04/06/14	8249	2ter	Rue Besan	AUXERRE	PIERRON	Philippe	1	Maitre FRANCIN
14	28/05/14	10/06/14	8250	13	Rue Camille Desmoulins (rdc gauche)	AUXERRE	BENA	Didier	1	Maitre CHEVRON
14	03/06/14	10/06/14	8252	11	Rue Marie Noël (1er étage)	AUXERRE	CARILLON	Jean-Francois	1	Maitre RACE
14	27/05/14	16/06/14	8253	8	Place des Veens	AUXERRE	DUJON	Christian	1	Maitre CHANTIER
14	26/05/14	03/06/14	8254	10	Rue Rolland Garos	AUXERRE	VILLA	Arnaud	1	Maitre RACE
14	26/05/14	26/05/14	8255	19A	Rue du Stand	AUXERRE	KAGERER			1 DETP
14	27/05/14	16/06/14	8256	7	Rue Adolphe Guillon	AUXERRE	CONSORTS CHAMBOSSE		1	Maitre RACE
14	11/06/14	16/06/14	8257	15	Avenue de Champlys	AUXERRE	CONSORTS BOUVEAU		1	Maitre RACE
14	03/06/14	10/06/14	8258	11	Rue de la Faiencerie - La Coulée Verte	AUXERRE	OLIVANTI	Martine		1 Mairie d'Auxerre
14	05/06/14	11/06/14	8259	92	Rue de la Noue	AUXERRE	DOMAS	Josette	1	Maitre FRANCIN
14	28/05/14	16/06/14	8263	2ter	Rue du Moulin du Président	AUXERRE	DESINDES	Sandra	1	Maitre VILLECOUR
14	10/06/14	30/06/14	8264	9	Rue Rampon	AUXERRE	CHAUMETTE	Jean-Baptiste	1	Maitre VILLECOUR
14	05/06/14	10/06/14	8265	7&9	Rue des Images	AUXERRE	RAPIN	Elodie	1	Maitre HURET-FERRAND
14	03/06/14	10/06/14	8267	13	Rue Louis Blériot	AUXERRE	PARACHE	Jean-Michel	1	Maitre HURET-FERRAND
14	10/06/14	11/06/14	8268	40bis	Avenue de la Puisaye	AUXERRE	BELAMICH	Sabine	1	Maitre BRISSON
14	28/05/14	10/06/14	8269	13	Rue Camille Desmoulins (rdc droit)	AUXERRE	BENA	Didier	1	Maitre CHEVRON

14	28/05/14	10/06/14	8270	13	Rue Camilles Desmoulin (1er étage gauche)	AUXERRE	BENA	Didier	1		Maître CHEVRON
14	28/05/14	10/06/14	8271	13	Rue Camilles Desmoulin (1er étage droit)	AUXERRE	BENA	Didier	1		Maître CHEVRON
14	04/06/14	11/06/14	8272	12	Rue de Valmy	AUXERRE	VANNINI			1	DETP
14	10/06/14	18/06/14	8273	2ter	Rue Paul Armandot	AUXERRE	ITOUA	Bernard	1		Maître BRISSON
14	11/06/14	16/06/14	8274	22	Avenue de la Puisaye	AUXERRE	HOUILLIEZ	Marie-Christine	1		Maître BRISSON
14	08/08/14	29/08/14	8275	6	Boulevard Vaulabelle	AUXERRE	MICHAUT	Henri	1		Maitre CHANTIER
14	16/06/14	18/06/14	8276	4	rue Michelet - 1er étage	AUXERRE	FORTUNA	Lucienne	1		Maitre BRISSON
14	11/06/14	25/06/14	8277	6	rue Victor MARTIN	AUXERRE	Mr CHANEL	Christophe	1		Maître FRANCIN
14	11/06/14	12/06/14	8278	55bis	Avenue Jean Mermoz	AUXERRE	BARJOT			1	DETP
14	05/08/14	29/08/14	8280	14	rue Dunand	AUXERRE	Consorts PELERIN		1		Maître FRANCOIS
14	04/08/14	11/08/14	8323	61B	avenue de St Georges	AUXERRE	Consorts MIGNOT		1		Maitre HURET -FERRAND
14	13/08/14	19/08/14	8325	9	rue de la prévoyance	AUXERRE	CUZON	Stéphane	1		Maitre BRISSON
14	04/08/14	11/08/14	8326	14	rue Jules Massot	AUXERRE	JUMEAU	Guy	1		Maitre RACE
14	30/06/14	30/06/14	8328	2	Rue Capitaine Coignet	AUXERRE	PICARD	Stéphane	1		Maitre BRISSON
14	06/08/14	08/09/14	8329	26	boulevard Vauban	AUXERRE	CHAPUT	Nicole	1		Maitre BRISSON
14	08/07/14	09/07/14	8332	22	rue de Fleurus	AUXERRE	Consorts FREBAULT		1		Maitre BRISSON
14	08/07/14	10/07/14	8333	50	avenue Jean Jaurès	AUXERRE	CHARRIER	Philippe	1		Maitre BRISSON
14	26/06/14	26/06/14	8334	13	rue Krüger	AUXERRE	BRISSON	Bernard	1		Maitre BRISSON
14	07/07/14	09/07/14	8336	6	rue René Laffont - 1er étage	AUXERRE	ARBLAY	Jean Luc	1		Maitre FRANCIN
14	16/06/14	04/07/14	8337	6	rue Gerot	AUXERRE	MANOUVRIER			1	DETP
14	16/06/14	04/07/14	8338	6	rue Gerot	AUXERRE	FASSY			1	DETP
14	12/06/14	18/06/14	8339	16	Place de l'Hôtel de Ville	AUXERRE	DROIN		1		Maitre LAMBERT TAPIE
14	23/06/14	24/06/14	8340	4	rue des Senons - résidence Gérot d'Autric	AUXERRE	MOREL		1		Maitre RACE
14	07/08/14	19/08/14	8341	69	avenue Jean Jaurès	AUXERRE	Consorts GODARD		1		Maitre CHANTIER
14	28/08/14	29/08/14	8342	29	Boulevard Vaulabelle (appt 65 - 2ème étage gauche)	AUXERRE	CHAMBOSSE		1		Maitre RACE
14	16/06/14	18/06/14	8343	8	rue de la Faiëncerie (lotissement Coulée verte)	AUXERRE	FIALON LEGLAND			1	DETP (urbanisme)
14	07/07/14	09/07/14	8344	1	Chemin de coutarnoux	AUXERRE	LAPORTE	Alexia	1		Maitre VILLECOURT
14	23/06/14	25/06/14	8345	42	avenue Pasteur	AUXERRE	Consorts BENOIT MARCADE BERTHIER		1		Maitre LAMBERT TAPIE
14	18/06/14	25/06/14	8346	60/62	Rue du Temple - 1er étage	AUXERRE	MUNIER		1		Maitre FERRE
14	18/06/14	25/06/14	8347	60/62	Rue du Temple - 2ème étage	AUXERRE	MUNIER		1		Maitre FERRE
14	18/06/14	25/06/14	8348	60/62	Rue du Temple -maison du fond	AUXERRE	MUNIER		1		Maitre FERRE
14	19/06/14	19/06/14	8349	10	Place de l' Ile de France	AUXERRE	OAH		1		Maître HURET-FERRAND
14	19/06/14	30/06/14	8352	10A	Rue Pierre Reckel	AUXERRE	DUBOIS	Christian		1	Propriétaire
14	20/06/14	04/07/14	8353	7 BIS	Rue Gerot	AUXERRE	SQUARE HABITAT			1	DETP
14	20/06/14	04/07/14	8354	8	Rue Gerot	AUXERRE	FACCHIN	Eliane		1	DETP
14	20/06/14	04/07/14	8355	6 bis	Rue Gerot - RDC 1er étage	AUXERRE	PRIVE	Anthony		1	DETP
14	20/06/14	04/07/14	8356	6 bis	Rue Gerot - 2ème étage	AUXERRE	PRIVE	Anthony		1	DETP
14	20/06/14	04/07/14	8357	6 bis	Rue Gerot - Appt du fond	AUXERRE	PRIVE	Anthony		1	DETP
14	05/08/14	11/08/14	8358	3	Avenue Jean Mermoz	AUXERRE	AUGE	Michèle	1		Maitre HURET FERRAND
14	07/07/14	09/07/14	8360	31	Rue Paul Bert	AUXERRE	CARNAT		1		Maitre DUBOIS
14	23/06/14	04/07/14	8361	10	Rue Gérot	AUXERRE	Copropriété Résidence " Marie Noël "			1	DETP
14	24/06/14	04/07/14	8362	18	Rue Gérot	AUXERRE	GUIDERDONI			1	DETP
14	27/06/14	04/07/14	8363	6	Rue Gérot	AUXERRE	DAUTIN			1	DETP
14	01/08/14	04/08/14	8364	4	Rue Michelet (3ème étage)	AUXERRE	TOURNIEROUX		1		Maitre FRANCIN
14	04/08/14	11/08/14	8365	38	Rue Théodore de Bèze	AUXERRE	LANGOUREAU		1		Maitre BRISSON
14	01/08/14	04/08/14	8366	33	Rue de Moulin du Président	AUXERRE	MARCHAL	Jean Mary	1		Maitre DELILLE
14	06/08/14	11/08/14	8367	26	Rue de la Restif de la Bretonne	AUXERRE	GUBLIN - BRAUCH		1		Maitre MERCIER
14	07/08/14	09/09/14	8368	17	Rue Ferdinand de Lesseps	AUXERRE	DEPARDIEU		1		Maitre HURET FERRAND
14	05/08/14	11/08/14	8369	6	Rue Germain de Charmoy	AUXERRE	FLOHIC		1		Maitre FERRE
14	30/06/14	30/06/14	8370	9	Rue des Buttes	AUXERRE	COURTIAL	Jean Paul Henri	1		Maitre BRISSON
14	08/07/14	09/07/14	8371	9	Rue Eugène Hatin	AUXERRE	GUILLON	Fabine	1		Maitre DE FREMONT
14	27/06/14	04/07/14	8372	7	Rue de Preuilly	AUXERRE	SCI ATHENA			1	DETP
14	27/06/14	04/07/14	8373	1	Rue de Preuilly	AUXERRE	Inspection de travail			1	DETP
14	27/06/14	04/07/14	8374	16	rue Gérot	AUXERRE	Résidence des Pins			1	DETP
14	27/06/14	04/07/14	8375	4	rue des Senons	AUXERRE	Résidence Gérot d'Autric			1	DETP
14	27/06/14	04/07/14	8376	3/5	rue de Preuilly	AUXERRE	Résidence Hameau Saint Julien			1	DETP
14	08/07/10	10/07/14	8378	10	Rue des Lombards	AUXERRE	BOURKHMIS	Nicolas	1		Maitre BRISSON
14	02/07/14	04/07/14	8379	37	Rue Gérot	AUXERRE	SCI LES OSIERS			1	DETP
14	27/06/14	04/07/14	8382	28	Rue Gérot	AUXERRE	Ville d'Auxerre (pavillon Police)			1	DETP

14	02/07/14	04/07/14	8383	21 au 35	Rue Gérot	AUXERRE	Val d'Yonne Habitat			1	DETP
14	07/07/14	09/07/14	8385	3	Rue Lebeuf	AUXERRE	JEANSON - BETEILLE			1	Maitre FERRE
14	14/08/14	19/08/14	8387	5	Rue de l'Yonne (1er étage)	AUXERRE	BOURKACHE	Christine		1	Maitre XIBERRAS
14	07/08/14	11/08/14	8390	6	Boulevard Gallieni	AUXERRE	PAULET	Jean Pierre/Prescilla		1	Maitre BRISSON
14	28/07/14	30/07/14	8391	1 Bis	Rue des Moreaux	AUXERRE	BOUCHER	Jean-Philippe		1	Maitre HURET FERRAND
14	29/07/14	30/07/14	8392	9	Rue Max Blondat	AUXERRE	SCI MAX BLONDAT			1	Maitre BRISSON
14	29/07/14	04/08/14	8393	29	Rue Michelet	AUXERRE	DITACROUTE	Liliane		1	Maitre BRISSON
14	31/07/14	04/08/14	8394	105	Rue de Paris - Commerce Mille et Merveilles	AUXERRE	SCI DAVI	DAVION		1	Maitre FRANCIN
14	31/07/14	04/08/14	8395	105	Rue de Paris - 1er étage	AUXERRE	SCI DAVI	DAVION		1	Maitre FRANCIN
14	29/07/14	30/07/14	8398	137	rue de Paris	AUXERRE	PAQUEREAU	Nicole		1	Maitre BRISSON
14	09/09/14	09/09/14	8399	5	Avenue Joffre	AUXERRE	RAUX	Xavier		1	Maitre FRANCIN
14	27/08/14	03/09/14	8400	11	Avenue Foch (Rdc appt 4)	AUXERRE	BELLANGER	Marie		1	Maitre FONTENEAU
14	18/06/14	04/08/14	8401	14	Rue de la Cour Parent - Laborde	AUXERRE	PETITJEAN	Sylvain		1	DETP (urbanisme)
14	28/07/14	28/07/14	8402	6	Quai de l'Yonne	VAUX	RANES	Marie Claude		1	DETP
14	29/07/14	30/07/14	8403	8 Bis	Rue d' Eglény	AUXERRE	JEAN			1	Maitre
14	18/08/14	19/08/14	8405	7	Allée du Panier Vert (Rdc DROIT Appt n°2)	AUXERRE	SARREY	Yves		1	Maitre BRISSON
14	01/08/14	04/08/14	8406	31	rue de Phillibert Roux	AUXERRE	MAUDHUY			1	Maitre CHANTIER
14	24/09/14	25/09/14	8408	99	Rue de la Noue	AUXERRE	TOUZELET			1	Maitre FRANCIN
14	18/08/14	19/08/14	8423	2	Rue de l'Etang St Vigile	AUXERRE	LASSAUSSE			1	Maitre CHANTIER
14	22/08/14	03/09/14	8424	25	Avenue Pierre de Courtenay	AUXERRE	Consorts AUCLAIR			1	Maitre BRISSON
14	26/08/14	29/08/14	8426	31	Rue Louis Braille	AUXERRE	Consorts TOUPENOT			1	Maitre RACE
14	26/08/14	29/08/14	8427	27	Rue des Mignottes	AUXERRE	LAGALIS	Philippe		1	Maitre CHANTIER
14	29/08/14	17/11/14	8429	20	Boulevard Lyautey	AUXERRE	Consorts GUEDENET			1	Maitre BRISSON
14	03/09/14	03/09/14	8430	35-37	Rue Rouget de l'Isle	AUXERRE	VIAL	Christian		1	Maitre BRISSON
14	27/08/14	05/09/14	8431	12-14	Rue Marie Noël	AUXERRE	VERNIER	Jean Paul		1	Maitre BRISSON
14	01/09/14	03/09/14	8432	6	Rue Basse Perrière (3ème étage Appt 7)	AUXERRE	BOURGUIGNON			1	Maitre RACE
14	09/09/14	12/09/14	8433	13	Rue de la Tour Coulon - Laborde	AUXERRE	DROEGHMANS			1	Maitre LENDAIS
14	17/09/14	19/09/14	8435	3 ter	Rue Michel Lepeletier de st Fargeau	AUXERRE	SAINT JOIRE	Elisabeth		1	Maitre LEQUIN
14	03/09/14	05/09/14	8436	6 bis	Rue Haute Perrière	AUXERRE	BENARD	Patrick		1	DETP
14	06/08/14	08/09/14	8437	46	Rue de Grand Caire	AUXERRE	CHAPUT	Nicole		1	Maitre BRISSON
14	17/06/14	05/09/14	8438	3	Allée des Frères Lumière	AUXERRE	SM2A			1	DETP
14	11/09/14	12/09/14	8439	13	Rue Victor Claude	AUXERRE	Consorts MOUCHOUX			1	Maitre FERRE
14	05/09/14	08/09/14	8440	50	Avenue Jean Jaurès	AUXERRE	CHARRIER	Dominique		1	Maitre BRISSON
14	09/09/14	09/09/14	8441	5 bis	Rue des Brichères	AUXERRE	HENGBART	Cédric		1	TEBOUL (huissier justice)
14	03/11/14	05/11/14	8443	72	Avenue Haussmann	AUXERRE	SCI CAMILLE ET JULIE			1	Maitre FERRE
14	30/09/14	03/10/14	8444	31	Rue Joubert	AUXERRE	FREBOURG			1	Maitre FRANCIN
14	15/09/14	15/10/14	8446	22	Rue Monge	AUXERRE	HAUSSY	Michel		1	DETP
14	22/09/14	25/09/14	8447	5	Rue des Boussicats	AUXERRE	SCI THOMINVEST			1	Maitre CHANTIER
14	23/09/14	25/09/14	8448	73	Rue de la Noue	AUXERRE	Consorts FOUCHER			1	Maitre FONTENEAU
14	19/09/14	22/09/14	8449	14	Voie Romaine	AUXERRE	RICHARD			1	Maitre HURET FERRAND
14	22/09/14	25/09/14	8453	29	Avenue Bourbotte	AUXERRE	THOMAS	Jeannine		1	Maitre FRANCIN
14	16/09/14	17/09/14	8457	9	Allée Champraisin	AUXERRE	Consorts TREMBLAY			1	Maitre HURET FERRAND
14	02/10/14	03/10/14	8458	15	Rue des Pains Perdus	AUXERRE	DECLAIRES	Jacques		1	Maitre HURET FERRAND
14	29/09/14	02/10/14	8459	24	Rue des Orgues	AUXERRE	DUBOIS			1	Maitre FERRE
14	19/09/14	22/09/14	8460	3	Rue du Clos de la Fontaine	AUXERRE	GARY	Eric		1	DETP
14	25/09/14	03/10/14	8462	10	Rue Thomas Girardin	AUXERRE	FRESLON			1	Maitre GARRAUD
14	25/09/14	03/10/14	8463	3	Place St Germain	AUXERRE	FRESLON			1	Maitre GARRAUD
14	20/10/14	27/10/14	8464	25	Rue de Brazza	AUXERRE	POTIEZ	Alberte		1	Maitre FRANCIN
14	03/10/14	24/10/14	8465	29ter	Rue des près coulons	AUXERRE	CATIAUX	Eric		1	DETP (urbanisme)
14	03/10/14	24/10/14	8466	29bis	Rue des près coulons	AUXERRE	CATIAUX	Eric		1	DETP (urbanisme)
14	26/09/14	02/10/14	8468	77	Avenue Denfert Rochereau	AUXERRE	DELVINQUIERE			1	Maitre FERRE
14	30/10/14	12/11/14	8471	9	Rue Cochois	AUXERRE	SCI MOSSOVI			1	Maitre MOREAU
14	23/09/14	25/09/14	8472	18	Boulevard Davout	AUXERRE	HENNINGER			1	DETP
14	29/09/14	06/10/14	8473	28 bis	Rue Restif de la Bretonne	AUXERRE	HERARD	Gilles		1	Maitre RACE

14	01/10/14	03/10/14	8476	8	Rue Darnus	AUXERRE	Consorts DEROME		1		Maitre FONTENEAU
14	29/09/14	02/10/14	8479	10	Rue du Clos de la Fontaine	AUXERRE	DJEMAA			1	DETP
14	06/11/14	12/11/14	8480	4bis	Place St Mamert	AUXERRE	MISSILOU	Christopher	1		Maitre CHANTIER

06/10/14	14/10/14	8481	11	Rue d'Egleny	AUXERRE	AILLERIE	Jean Michel	1	Maitre FERRE	
14	06/10/14	09/10/14	8482	15	Rue des Moreaux	AUXERRE	PROVOST	1	Maitre FERRE	
14	26/09/14	02/10/14	8483	8	Rue Restif de la Bretonne	AUXERRE	DELVINQUIERE	1	Maitre FERRE	
14	07/10/14	21/10/14	8487	54	Rue du 24 Aout	AUXERRE	ROBIN	Pascal	1	Maitre BRISSON
14	03/10/14	03/10/14	8490	9	Rue des Vauviers	AUXERRE	VALETTE-ROUSSEL		1	Maitre FERRE
14	09/10/14	19/11/14	8491	31	Rue du Carré Pâtissier	AUXERRE	BARDIN		1	Maitre RACE
14	23/10/14	24/10/14	8493	10	Voie Romaine	AUXERRE	DECES	Chantal	1	Maitre CHANTIER
14	13/11/14	19/11/14	8495	5	Allée de Watteau	AUXERRE	Consorts PIOT		1	Maitre FRANCCIN
14	09/10/14	14/10/14	8496	6 bis	Avenue Pierre Larousse	AUXERRE	SANDELI	Adel	1	Maitre DANY FRANCOIS
14	20/10/14	22/10/14	8499	25	Rue Ferdinand Lesseps	AUXERRE	SCI 14 Rue de la Giletière		1	Maitre RACE
14	20/10/14	24/10/14	8502	114	Rue du Pont	AUXERRE	ANDRE		1	Maitre RACE
14	27/10/14	30/10/14	8503	20	Boulevard Vauban	AUXERRE	Consorts BELLENGER		1	Maitre FONTENEAU
14	25/11/14	08/12/14	8504	16	Place de l'île de France - Apt n° 2-5	AUXERRE	OAH		1	Maitre HURET-FERRAND
14	07/10/14	14/10/14	8505	7 et 7bis	Rue Renan - Apt au fond	AUXERRE	MICHEL / PINTO BOTANA	Alain	1	Maitre FRANCCIN
14	07/10/14	14/10/14	8506	7 et 7bis	Rue Renan - RDC coté Rue	AUXERRE	MICHEL / PINTO BOTANA	Alain	1	Maitre FRANCCIN
14	07/10/14	14/10/14	8507	7 et 7bis	Rue Renan - 1er étage coté rue	AUXERRE	MICHEL / PINTO BOTANA	Alain	1	Maitre FRANCCIN
14	07/10/14	14/10/14	8508	7 et 7bis	Rue Renan - 1er étage coté jardin	AUXERRE	MICHEL / PINTO BOTANA	Alain	1	Maitre FRANCCIN
14	07/10/14	14/10/14	8509	7 et 7bis	Rue Renan - 2ème étage	AUXERRE		Alain	1	Maitre FRANCCIN
14	22/10/14	24/10/14	8510	4	Rue du Clos	AUXERRE	SCI BEPS SEPTIER		1	Maitre BRISSON
14	21/10/14	24/10/14	8511	6	Place des Véens	AUXERRE	DROUET		1	Maitre RACE
14	08/10/14	15/10/14	8512	8	Rue Pavé St Siméon	AUXERRE	MONCEAU		1	DETP
14	14/10/14	15/10/14	8513	9	Rue Hubert Fabureau	AUXERRE	ALLIBERT	Arlette	1	DETP
14	14/10/14	15/10/14	8514	6	Rue Maryse Bastié	AUXERRE	PERROUD	Nicolas	1	DETP
14	21/10/14	22/10/14	8515	16	rue Gérot (Bât A 3ème étage apt 101)	AUXERRE	MATHIEU	Christiane	1	Maitre RACE
14	22/10/14	24/10/14	8516	5	Rue de Lorette	AUXERRE	Sté Générale		1	Maitre BONNEAU
14	15/10/14	21/10/14	8517	16	Rue de Laborde	AUXERRE	SNCF VOYAGES		1	Propriétaire
14	22/10/14	24/10/14	8518	13	Rue Roger Collerye (1er étage)	AUXERRE	DELAVENNA	Jean Paul Yvan	1	Maitre BRISSON
14	28/10/14	18/11/14	8521	18	Rue de Chablis	AUXERRE	PRIEUR	Axel	1	Maitre FERRE
14	28/10/14	14/11/14	8522	16	Allée de Lorraine	AUXERRE	FLAMENT / PERETTI		1	Maitre FRANCCIN
14	27/10/14	28/11/14	8523	12	Rue de Belfort	AUXERRE	COTTENOT	Gérard	1	Maitre CHANTIER
14	04/11/14	18/11/14	8524	22	Rue du Viaduc	AUXERRE	DELAPIERRE	Christophe	1	Maitre CHANTIER
14	22/10/14	24/10/14	8525	13	Rue Roger Collerye (RDC)	AUXERRE	DELAVENNA	Jean Paul Yvan	1	Maitre BRISSON
14	30/10/14	12/11/14	8526	2 ter	Avenue Yver	AUXERRE	BOIVIN / DEPARDIEU		1	Maitre HURET FERRAND
14	29/10/14	30/10/14	8528	13	Rue Ferdinand de Lesseps	AUXERRE	Consorts OBERT		1	Maitre BRISSON
14	03/11/14	14/11/14	8529	6	Place Charles Surugue	AUXERRE	GIRAUD	Josette	1	Maitre BRISSON
14	03/11/14	14/11/14	8530	4	Rue Paul Bert/7 Place Charles Surugue	AUXERRE	GIRAUD	Josette	1	Maitre BRISSON
14	05/11/14	06/11/14	8534	3	Rue Joubert (RDC Gauche)	AUXERRE	MADELIN	Colette	1	Maitre MERLET
14	05/11/14	06/11/14	8535	3	Rue Joubert (RDC Droit)	AUXERRE	MADELIN	Colette	1	Maitre MERLET
14	05/11/14	06/11/14	8536	3	Rue Joubert (1er étage)	AUXERRE	MADELIN	Colette	1	Maitre MERLET
14	05/11/14	06/11/14	8537	1 bis	Rue des Lombards	AUXERRE	MADELIN	Colette	1	Maitre MERLET
14	29/10/14	05/11/14	8538	42	Avenue de la Tournelle	AUXERRE	SCI STEVAL		1	Maitre FRANCCIN
14	06/11/14	14/11/14	8539	5	Rue Jules Massot	AUXERRE	MORET	Jean	1	Maitre FRANCCIN
14	04/11/14	12/11/14	8541	27	Avenue Pierre Scherrer	AUXERRE	LESIRE		1	Maitre MERCIER
14	30/10/14	05/11/14	8543	4	Rue Gérot	AUXERRE	PHILIPPOT		1	DETP
14	24/11/14	08/12/14	8545		Rue Louise WEISS	AUXERRE	SARL DOMAUXERRE (SPA)		1	DETP (urbanisme)
14	12/11/14	14/11/14	8546	5	Avenue d'Egriselles	AUXERRE	BERGER		1	Maitre RACE
14	17/11/14	08/12/14	8547	9	Rue de la Faïencerie (Lotissement Rue Haute Moquette)	AUXERRE	CAUSSIN / LAFOND		1	DETP (urbanisme)
14	24/11/14	26/11/14	8549	2	Allée de la Source	AUXERRE	FROTTIER	Alain	1	Maitre BRISSON
14	19/09/14	24/11/14	8551	56	Rue Guyemener	AUXERRE	PORTAFAIX		1	DETP
14	01/10/14	24/11/14	8552	3	Chemin de Halage	AUXERRE	JULIAN	Philippe	1	DETP
14	19/19/14	24/11/14	8553	58 bis	Rue Guyemener	AUXERRE	BOURGEOIS		1	DETP
14	15/09/14	24/11/14	8554	12	Chemin de Halage	AUXERRE	SCI LES BORDS DE L'YONNE (TROCME)		1	DETP
14	19/09/14	24/11/14	8555	58	Rue Guyemener	AUXERRE	OLIVIER	Jean Yves	1	DETP
14	27/11/14	01/12/14	8556	26	Rue Guynemer (Bat A Apt 12 2ème étage)	AUXERRE	SAFFROY		1	Maitre LAMBERT TAPIE
14	25/11/14	08/12/14	8557	29	avenue de la Tournelle	AUXERRE	Consorts BRIOT		1	Maitre PINCEMIN
14	20/11/14	26/11/14	8560	15	Boulevard Vauban	AUXERRE	NETILLARD		1	Maitre BERARDO
14	19/11/14	26/11/14	8590	9	Rue Hubert Fabureau	AUXERRE	ALLIBERT	Arlette	1	DETP
14	01/12/14	01/12/14	8595	24	Rue Sous Murs (1er étage)	AUXERRE	LE JEAN		1	Maitre BRISSON
14	27/11/14	01/12/14	8596	11	Boulevard Lafayette	AUXERRE	PORTE	Monique	1	Maitre CHANTIER
14	03/12/14	16/12/14	8597	19	Rue Bobillot	AUXERRE	VALLE	Monique	1	Maitre FRANCCIN
14	12/01/15	03/12/14	8600	6 ter	Rue Germain de Charmoy	AUXERRE	FLOHIC		1	Maitre FERRE
14	08/12/14	10/12/14	8602	74	Avenue Denfert Rochereau	AUXERRE	CARROUE	Eric	1	Maitre CHANTIER
14	04/12/14	10/12/14	8605	24	Rue Rantheaume	AUXERRE	BOREL	Joëlle	1	Maitre LAROCHE-SAUTEREL
14	12/12/14	04/03/15	8624	12	Avenue Hoche	AUXERRE	HOUDE		1	Maitre FONTENEAU
14	12/01/15	09/12/14	8627	97	Rue du Pont	AUXERRE	TRUCHON / BONIN		1	Maitre FERRE
14	08/12/14	10/12/14	8631	10	Place Fernand Clas	AUXERRE	BAUNY	Isabelle	1	Maitre BRISSON

14	11/12/14	16/12/14	8636	31	Rue Paul Bert	AUXERRE	BREUZARD			
14	12/12/14	17/12/14	8642	5	Rue de Venoy	LABORDE	COITE	Maxime		

Annexe 6

Récapitulatif 2014

Rue:	ITV		
	EU	EP	Unitaire
	Inspecté	Inspecté	Inspecté
Entre Jean Mermoz et Moulin du Président	229,10		
Rue Simon Chenard et Allée Bréchet	229,40		
Rue d'Austerlitz			447,10
Rue des Mésanges		122,60	
Rue de la Chainette		21,60	177,60
Rue Louis Loucheur			207,60
Allée des Mésanges Charbonnières	141,90	181,90	
Place de la Gare St Amatre	40,50	217,40	
Rue de l'Argonne	23,20	73,30	
Rue Gembloux		108,90	60,90
Rue d'Augy	359,90	256,10	
Rue des Plaines de l'Yonne	641,60	745,10	
Carrefour - 99 Avenue de St Georges	80,60		
Rue d'Ardillière	129,00	163,60	
Rue de Joie	68,00	33,60	
Rue du Puits Guérin	51,70	70,10	
Boulevard du 11 Novembre		298,50	393,60
Palais de Justice			136,80
Rue de la Banque			57,40
Rue Française			272,90
Avenue de St Georges	348,50	534,40	1051,20
Rue de Perrigny	409,00	227,40	
Rue des Monts d'Or JONCHES	154,50	265,30	
Avenue Delacroix			432,30
Rue de Brazza	391,30	240,90	
Rue Théodore Monod	129,40	111,40	
Rue Dumont d'Urville	68,60		
Rue Paul Emile Victor	123,70	66,20	
Rue du Bas de Jonches	154,50	67,20	
Allée st Amarin	24,40	80,90	
Boulevard de la Marne	114,10		
Rue des Fourneaux	321,50	499,10	
Avenue Jean Mermoz	1816,70	1988,90	
Traversée entre Rue Lambaréne et rue de Chablis		177,10	
Place St Germain			54,80
Rue de Lycée Jacques Amyot			244,50
Rue du Pont - Trésor Public		0,70	
Fontaine les Quais		10,50	
Boulevard du 11 novembre (MV)			118,70
Boulevard du 11 novembre (MV)			528,50
Delacroix - Antenne sous Bâtiment	110,00		
Clos de la Fontaine (Branchements)	6,70		
Clos de la Fontaine	365,30		
Rue Charles Péguy	6,90		

Avenue Jean Jaures	728,70	1134,00	
Avenue Charles de Gaulle	1005,10	1987,30	948,40
Avenue Victor Hugo			373,90
Sentier Fontaine Ronde	86,10		
Entre Place Corot/Cézanne			222,60
Rue Michel Dosnon	152,50	51,20	
Rue Serge Gainsbourg	42,00	21,10	
Rue Brassens	45,80		
TOTAL	8 600,20	9 756,30	5 728,80

TOTAL INSPECTE

24 085,30

TRAVAUX 2014 Auxerre

Accessoires réseaux, divers...

DATE	TRAVAUX	ADRESSE
14/01/2014	Plaque recallée par pâte à joint	3 rue de Joie
14/01/2014	Grille d'avaloir remplacée	Rue Renoir - Quartier Ste Geneviève
14/01/2014	Scellement et coffrage d'un avaloir	Face au 31 Avenue des Brichères
07/02/2014	Plaque recallée par pâte à joint	Avenue du Maréchal Juin
07/02/2014	Scellement et coffrage d'un avaloir	7 Ter Rue Louis Crochot
07/02/2014	Scellement et coffrage d'un avaloir	Angle Rue G. DEFRANCE/Rue Bobillot
10/02/2014	Remplacement de 2 grilles d'avaloir	20 Rue de Champagne
10/03/2014	Scellement et coffrage d'un avaloir	7/6 Rue des Vendanges
10/03/2014	Scellement et coffrage d'un avaloir	Bld Montois - Face Lycée St Jo sur Parcking
21/03/2014	Scellement et coffrage d'un avaloir	Avenue Jean Jaurès vers Crédit Mutuelle
21/03/2014	Scellement et coffrage d'un avaloir	Rue Michelet côté Rue de Paris
16/04/2014	Scellement et coffrage d'un avaloir	Rue des Ecoles - JONCHES
16/04/2014	Scellement et coffrage d'un avaloir	7 Rue Francaise
06/05/2014	Scellement et coffrage d'un avaloir	Place de l'Isle de France
13/05/2014	Scellement et coffrage d'un avaloir	9 rue Renan
27/05/2014	Scellement et coffrage d'un avaloir	Rue Guynemer
02/06/2014	Scellement et coffrage d'un avaloir	Rue Capucine/Rue Bel Air
02/06/2014	Scellement et coffrage d'un avaloir	Impasse du Clos/Rue du Moulin
02/06/2014	Scellement et coffrage d'un avaloir	7 Rue Louis Loucheur
02/06/2014	Scellement et coffrage d'un avaloir	11 Allée du Limousin
15/06/2014	Réparation d'un caniveau grille	rue Marengo
08/07/2014	Plaque démonté, redressé et recallé	Chemin des Brichères/Rue Serge Gainsbourg
23/07/2014	Scellement et coffrage d'un avaloir	Rue Denis Larabit
06/08/2014	Scellement et coffrage d'un avaloir	Avenue Colette
27/08/2014	Réparation d'une plaque	3 Rue Louis Blériot
17/09/2014	Scellement et coffrage d'un avaloir	Promenade du Coteau
10/10/2014	Scellement d'une grille	Bd du 11 Novembre
31/10/2014	Scellement et coffrage d'un avaloir	Rue Bourneil
31/10/2014	Scellement d'un syphon de sol	70 Rue St Pèlerin
14/11/2014	Réalisation de 2 boites siphonnées	Avenue Bourbotte-Résidence Alexandrine
06/12/2014	Remplacement d'un avaloir	Avenue Charles DE GAULLE (face au SDIS)

DATE	TRAVAUX	ADRESSE
------	---------	---------

Mise à la cote

DATE	TRAVAUX	ADRESSE
16/06/2014	Mise à la cote de tampons	avenue Jean Mermoz
16/06/2014	Mise à la cote de tampons	16 rue du 24 Aout
16/06/2014	Remplacement de tampons	rue Anatole France
16/06/2014	Mise à la cote de tampons	21 rue d'Egriselles
16/06/2014	Remplacement de tampons	41 rue de Bourgogne
16/06/2014	Remplacement de tampons	99 rue du Pont
16/06/2014	Mise à la cote de tampons	Rue Redditch / rue d'Egriselles
	Mise à la cote de tampons	Rue de la Maladière
	Mise à la cote de tampons	Rue Gérot

Branchements

DATE	TRAVAUX	ADRESSE
07/02/2014	Réparation d'un branchement	3 Rue Michelet
26/02/2014	Reprise d'un branchement	7 rue du Grand Caire
12/03/2014	Rescellement d'une boîte de branchement	9 Avenue de provence
12/03/2014	Rescellement d'une boîte de branchement	20 Rue de la Noue
20/03/2014	Remise en place de 2 plaques sur boîte brchmt	Face 13 Ter rue Camille desmoulins
29/04/2014	Réparation d'un branchement EU	Service Technique Rue de la Maladière
06/05/2014	Réparation sur boîte de branchement	Trésor Public - Rue du Pont
15/05/2014	Reprise d'une boîte de branchement	95 Rue de la Noue
19/05/2014	Reprise d'un branchement	KLS - 8 rue Denis Papin
20/05/2014	Reprise d'une boîte de branchement	5 rue Pierre et Marie Curie
27/05/2014	Reprise de branchement	4 rue Colette
06/06/2014	Reprise de boîte de branchement	Usine Précilec rue Guynemer
02/06/2014	Reprise boîte de branchement	14 Avenue Général Weygand
15/10/2014	Reprise boîte de branchement	18 rue des Grands Boivins
24/11/2014	Rescellement d'une boîte de branchement	Rue Louis Crochot
06/12/2014	Réparation d'un branchement	41 Rue Rouget de l'Isle
08/12/2014	Bouchon de ciment sur ancien branchement de la colonie	Route de Jonche (entre Laborde et Jonche)

DATE	TRAVAUX	ADRESSE
------	---------	---------

Canalisations

DATE	TRAVAUX	ADRESSE
29/04/2014	Réparation sur collecteur	Rue des Conches
14/08/2014	Réparation sur collecteur	Rue Marie Noel
07/10/2014	Réparation sur tuyau de refoulement	Rue de Preuilley

Compte d'exploitation du 1 janvier 2014 au 31 décembre 2014

Abonnés	17 422 abonnés
Assiette	1 522 989,00 m ³

I/ RECETTES	1 532 809,38 €
Part délégataire EU	603 260,73 €
Part délégataire pluviale	169 963,05 €
Part collectivité	759 585,60 €

II/ DEPENSES	Charges Totales	Charges directes	Charges indirectes	Clé de répartition	Quantité	Prix unitaire / Coût horaire	Nature des interventions
I. ENERGIE	22 148,04 €	22 148,04 €	- €	1,26%			
1.1 Electricité	22 148,04 €	22 148,04 €	-	1,26%	12 mois	1 845,67 €	Energie, abonnement postes de relèvement
2. PRODUITS ET ENTRETIEN COURANT	54 104,04 €	54 104,04 €	- €	3,09%			
2,1 Petit matériel	13 296,84 €	13 296,84 €	-	0,76%	12 mois	1 108,07 €	Petit matériel
2,2 Peinture	-	-	-	0,00%	12 mois	-	Peinture
2,3 Informatique, maintenance, mise à jour, etc	24 019,80 €	24 019,80 €	-	1,37%	12 mois	2 001,65 €	Informatique
2,4 Petites fournitures, huile, ciment, sable, etc	9 583,68 €	9 583,68 €	-	0,55%	12 mois	798,64 €	Produits d'entretien courant
2,5 Eau	2 139,00 €	2 139,00 €	-	0,12%	12 mois	170,45 €	Eau
2,6 P.T.T.	4 704,48 €	4 704,48 €	-	0,27%	12 mois	392,04 €	Télécom postes de relèvement
2,7 Fluoréscéine	360,24 €	360,24 €	-	0,02%	12 mois	30,02 €	Produits enquêtes de conformité
2,8 Polymères, chlore, dératissage, autres	-	-	-	0,00%	12 mois	-	Produits de traitement
3. ANALYSES ET CONTROLES DIVERS	13 474,00 €	13 474,00 €	- €	0,77%			
3.1 Analyses	4 320,00 €	4 320,00 €	-	0,25%	12 mois	360,00 €	Analyses diverses
3,2 Contrôles des installations électriques	9 154,00 €	9 154,00 €	-	0,52%	1 F	9 154,00 €	Contrôles APAVE
4. PERSONNEL	392 258,80 €	392 258,80 €	- €	22,40%			
4.1 Réseaux et ouvrages de collecte EU	28 948,56 €	28 948,56 €	-	1,65%	12 mois	2 412,38 €	Curage et interventions d'urgence
4,2 Réseaux et ouvrages de collecte EP	28 783,20 €	28 783,20 €	-	1,64%	12 mois	2 398,60 €	Curage, avaloirs et interventions d'urgence
4,3 Réseaux et ouvrages de collecte UNITAIRE	14 230,80 €	14 230,80 €	-	0,81%	12 mois	1 185,90 €	Curage et interventions d'urgence
4,4 Branchements et appareils publics	24 188,40 €	24 188,40 €	-	1,38%	12 mois	2 015,70 €	Curage et interventions d'urgence
4,5 Chambres à sable	10 620,00 €	10 620,00 €	-	0,61%	12 mois	885,00 €	Curage
4,6 Postes de relèvement / refoulement	39 509,52 €	39 509,52 €	-	2,26%	12 mois	3 292,46 €	Curages, visites périodiques, maintenance
4,7 Plans	44 429,40 €	44 429,40 €	-	2,54%	12 mois	3 702,45 €	S.I.G., plans, relevées topo, DICT
4,8 Inspections vidéo	37 896,00 €	37 896,00 €	-	2,16%	12 mois	3 158,00 €	Inspection vidéo
4,9 Contrôles de conformité	28 845,60 €	28 845,60 €	-	1,65%	12 mois	2 403,80 €	Contrôles des branchements
4,10 Dératissage	14 384,04 €	14 384,04 €	-	0,82%	12 mois	1 198,67 €	Dératissage
4,11 Services clientèle	49 315,20 €	49 315,20 €	-	2,82%	12 mois	4 109,60 €	Accueil, secrétariat, facturation
4,12 Encadrement	53 053,08 €	53 053,08 €	-	3,03%	12 mois	4 421,09 €	Encadrement
4,13 Direction	18 055,00 €	18 055,00 €	-	1,03%	1 F	18 055,00 €	Direction
5. SOUS TRAITANCE	4 126,00 €	4 126,00 €	- €	0,24%			
5.1 Bassin d'orage	4 126,00 €	4 126,00 €	-	0,24%	1 F	4 126,00 €	Entretien bassins d'orage
6. CHARGES DIVERSES	940 135,15 €	922 638,00 €	17 497,15 €	53,68%			
6.1 Carburant	44 006,36 €	44 006,36 €	-	2,51%	35 489,00 L	1,24 €	Carburant
6.2 Consommables	7 906,80 €	7 906,80 €	-	0,45%	12 mois	658,90 €	Consommables
6.3 P.T.T., internet & Fax	14 948,04 €	13 453,24 €	1 494,80 €	0,85%	12 mois	1 245,67 €	P.T.T.
6.4 Assurances	12 945,60 €	12 945,60 €	-	0,74%	1 F	12 945,60 €	Assurances des biens
6.5 Locaux	21 433,68 €	21 433,68 €	-	1,22%	12 mois	1 786,14 €	Loyers, E.D.F., gaz, entretien
6,6 Redevances	-	-	-	0,00%	1 F	-	Redevances diverses, V.N.F.,
6.7 Taxe Professionnelle	16 002,35 €	-	16 002,35 €	0,91%	1 F	16 002,35 €	Taxe professionnelle
6.8 Relations, communication, pub	5 616,00 €	5 616,00 €	-	0,32%	12 mois	468,00 €	Frais de communication
6.9 Véhicules	23 334,72 €	23 334,72 €	-	1,33%	12 mois	1 944,56 €	Amortissement, entretien, etc
6,10 Evacuation des sous produits	9 090,00 €	9 090,00 €	-	0,52%	202,00 T	45,00 €	Coût de traitement
6,11 Frais divers	25 266,00 €	25 266,00 €	-	1,44%	12 mois	2 105,50 €	Frais de déplacement, repas, etc
6,12 Reversement collectivité	759 585,60 €	759 585,60 €	-	43,37%	1 F	759 585,60 €	Reversement collectivité
7. FRAIS DE CONTRÔLE	2 812,05 €	- €	2 812,05 €	0,16%			
7.1 Suivi de la norme ISO	2 812,05 €	-	2 812,05 €	0,16%	1 F	2 812,05 €	Suivi de la norme ISO
8. FRAIS DE FACTURATION	31 605,21 €	31 605,21 €	- €	1,80%			
8.1 Facturation	31 605,21 €	31 605,21 €	-	1,80%	1 F	31 605,21 €	Coût Lyonnaise des Eaux
9. RENOUELEMENT	255 449,80 €	255 449,80 €	- €	14,59%			
9,1 Matériels tournants, télésurveillance, hydraulique, etc	191 996,93 €	191 996,93 €	-	10,96%	1 F	191 996,93 €	Postes de relèvement
9,2 Création de regards, avaloirs, acodrain, ...	-	-	-	0,00%	1 F	-	Création de regards, avaloirs, acodrain, ...
9,3 Mise à la cote	14 969,83 €	14 969,83 €	-	0,85%	1 F	14 969,83 €	Mise à la cote
9,4 Réfection revêtement, enduits, voirie, etc	-	-	-	0,00%	0 F	-	Réfection revêtement, enduits, voirie, etc
9,5 Réfection clôture	-	-	-	0,00%	0 F	-	Réfection clôture
9,6 Remplacement ou réhabilitation canalisations	5 766,80 €	5 766,80 €	-	0,33%	1 F	5 766,80 €	Remplacement ou réhabilitation canalisations sup
9,7 Branchements	28 718,30 €	28 718,30 €	-	1,64%	1 F	28 718,30 €	Remplacement ou création de branchements, boîtes, ..
9,8 Accessoires de réseaux	13 997,94 €	13 997,94 €	-	0,80%	1 F	13 997,94 €	Accessoires de réseaux
9,9 Autres : branchement Rozanoff	-	-	-	0,00%	1 F	-	
Autres : Maréchal Juin	-	-	-	0,00%	1 F	-	
10. CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	18 122,37 €	- €	18 122,37 €	1,03%			
DEPENSES DIRECTES TOTALES	1 734 235,46 €	1 695 803,89 €	38 431,57 €	99,03%			
II FRAIS GENERAUX	17 021,54 €	7 659,69 €	9 361,85 €	0,97%			
TOTAL CHARGES	1 751 257,00 €	1 703 463,58 €	47 793,42 €	100,00%			

RESULTAT (I) - (II) =	- 218 447,62 €
------------------------------	-----------------------

***RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE DE
L'ASSAINISSEMENT
VILLE D'AUXERRE***

EXERCICE 2014

Table des matières

CHAPITRE 1. Les caractéristiques générales du service.....	3
1.1 Le territoire.....	3
1.2 Compétence Épuration des eaux usées.....	3
1.2.1 – Statuts du SIETEUA :.....	3
1.2.2 – Gestion du service public d'épuration des eaux usées :.....	3
1.3 Compétence Collecte des eaux usées.....	3
1.3.1 – Contrat d'affermage à partir du 26 novembre 2004 :.....	3
1.3.2 - Le contenu de l'affermage.....	3
CHAPITRE 2. Le contrat d'affermage du service de collecte des eaux usées, unitaires et pluviales.....	4
2.1 Les principales dispositions du contrat.....	4
2.1.1 – Plans, Système d'Information Géographique :.....	4
2.1.2 – Exploitation des réseaux :.....	4
2.1.3 – Relations avec les abonnés :.....	4
2.1.4 – Rapports à la Collectivité :.....	4
2.1.5 – Suivi continu de l'exploitation par les services :.....	4
2.1.6 – Dispositions financières :.....	4
.....	4
2.1.7 – Exigences environnementales :.....	4
2.2 Les indicateurs du contrat.....	5
2.2.1 – Indicateurs techniques :.....	5
2.2.2 – Indicateurs financiers :.....	6
CHAPITRE 3. Les Indicateurs Techniques	7
3.1 Description du schéma d'assainissement des eaux usées.....	7
3.2 Les indicateurs techniques 2014 pour le système de collecte.....	7
3.3 Les indicateurs spécifiques – Année 2014.....	10
3.4 Les indicateurs financiers 2014 pour le système de collecte.....	11
CHAPITRE 4. Programme pluriannuel de travaux sur le système des eaux usées.....	13
CHAPITRE 5. Prix du Service de l'assainissement.....	14
5.1 Les éléments constitutifs de la facture.....	14
5.1.1 Part fermière.....	14
5.1.2 Part communale.....	14
5.1.3 Part SIETEUA.....	14
5.1.4 Redevances de l'Agence de l'eau.....	14
5.1.5 Taxe pour le développement des voies navigables.....	15
5.1.6 Taxe sur la valeur ajoutée (TVA).....	15
5.2 Décomposition du prix du service collecte et traitement des eaux usées.....	15
5.3 Répartition des recettes par bénéficiaire.....	15
5.4 Analyse comparée de deux factures de 120m3.....	16
5.5 Détail du calcul de la rémunération du fermier.....	19
CHAPITRE 6. Éléments financiers du service.....	20
6.1 Présentation des autres recettes d'exploitation du fermier	20
6.2 Encours de la dette supporté par la ville.....	20
ANNEXE.....	22

CHAPITRE 1. Les caractéristiques générales du service

1.1 Le territoire

Le service de collecte et d'épuration des eaux usées s'étend sur l'ensemble du territoire de la commune d'**Auxerre** y compris la commune associée de **Vaux** et les hameaux de **Jonches, Laborde et les Chesnez**.

La compétence collecte est assurée par la Ville d'Auxerre.

La compétence épuration a été transférée au Syndicat Intercommunal d'Épuration et de Traitement des Eaux Usées de l'Auxerrois (**SIETEUA**) le 1^{er} avril 2004.

1.2 Compétence Épuration des eaux usées

1.2.1 – Statuts du SIETEUA :

Afin de gérer ensemble et de manière globale l'épuration et le traitement des eaux usées, les communes d'**Appoigny, Gurgy, Monéteau, Perrigny et Auxerre** ont décidé de créer un syndicat intercommunal à vocation unique.

Un arrêté préfectoral du 8 juin 1998 a ainsi créé le **Syndicat Intercommunal d'Épuration et de Traitement des Eaux Usées de l'Auxerrois (SIETEUA)**.

1.2.2 – Gestion du service public d'épuration des eaux usées :

Depuis le 31 décembre 2008, le mode de gestion du SIETEUA est dorénavant assurée en régie directe avec un prestataire de service intervenant en tant que conseil. Cette prestation est assurée par la société Lyonnaise des Eaux France.

1.3 Compétence Collecte des eaux usées

1.3.1 – Contrat d'affermage à partir du 26 novembre 2004 :

Le contrat d'affermage, signé avec la société **Bertrand SA**, a pris effet à compter du 26 novembre 2004, et pour une durée de dix ans.

Le fermier a le droit exclusif d'assurer les activités de collecte sur le territoire communal. Le contrat met à sa charge des obligations de résultat en terme de qualité des rejets et de permanence du service. En contrepartie de ses obligations, le fermier est autorisé par le contrat à percevoir auprès des usagers la redevance d'assainissement des eaux usées. Il est lié envers les usagers par le règlement du service annexé au contrat.

Le montant de la redevance du fermier au 1^{er} janvier 2014 est de **0,3325** euros HT par mètre cube d'eau facturé pour l'exploitation des réseaux d'eaux usées, des réseaux unitaire et du bassin d'orage de la Chaînette.

L'exploitation des réseaux d'eaux pluviales est facturée sur le budget principal, semestriellement. Le montant du forfait annuel pour 2014 est de **169 963,05 euros HT**, compte tenu de l'actualisation des prix, prévue dans le contrat.

Notons que depuis le 1^{er} janvier 2012, la taxe de la valeur ajoutée sur part assainissement de la facture d'eau s'élève à 7% et à 10 % depuis le 1^{er}/01/2014.

La commune est chargée du contrôle de la bonne exécution du contrat.

1.3.2 - Le contenu de l'affermage

Les compétences déléguées à la société Bertrand sont les suivantes :

- l'exploitation des installations de collecte des eaux usées, unitaires et pluviales,
- la surveillance, l'entretien et la réparation des canalisations et branchements,
- le contrôle de conformité des branchements domestiques,
- l'assistance pour la mise en place de conventions de déversements industriels,
- la vérification de l'état des réseaux par tous les moyens,
- la surveillance, l'entretien et le renouvellement des postes de relevage,
- la détection et la correction des anomalies des réseaux,
- le conseil et l'assistance technique sur les ouvrages et le fonctionnement du service.

CHAPITRE 2. Le contrat d'affermage du service de collecte des eaux usées, unitaires et pluviales

2.1 Les principales dispositions du contrat

2.1.1 – Plans, Système d'Information Géographique :

Le fermier doit réaliser :

- des levés topographiques de tous les réseaux et boîtes de branchements,
- un SIG mis à jour consultable à distance par la Ville avec poste mis à disposition
- une remise gratuite de toutes les données en fin de contrat.

2.1.2 – Exploitation des réseaux :

Le contrat comporte un programme d'exploitation précis et chiffré avec des obligations minimales d'objectifs sur :

- les longueurs curées et les longueurs inspectées,
- les enquêtes de conformité avec chiffrage (500 enquêtes par an),
- la recherche permanente d'eaux parasites.

2.1.3 – Relations avec les abonnés :

Le contrat prévoit :

- un règlement du service avec droits et moyens d'accès aux informations,
- l'accueil de la clientèle contractualisé avec le traitement des demandes des usagers par l'agence d'Auxerre.

2.1.4 – Rapports à la Collectivité :

Le contrat prévoit :

- une liste précise d'informations techniques à transmettre dans le rapport annuel,
- un mémoire technique complémentaire pour les services,
- la définition précise du contenu des comptes-rendus financiers

2.1.5 – Suivi continu de l'exploitation par les services :

Le contrat prévoit :

- l'intégration en continu des données d'exploitation dans le SIG,
- des tableaux de bord mensuels
- l'installation de la télésurveillance des postes de relevage dans les services de la ville.

2.1.6 – Dispositions financières :

Le contrat prévoit :

- le reversement dans un délai de 1 mois des sommes perçues,
- l'engagement du Fermier sur un montant minimal de renouvellement,
- **le retour à la collectivité des provisions pour renouvellement non utilisées et majorées des produits financiers**, en fin de contrat.

2.1.7 – Exigences environnementales :

D'une manière générale, le contrat est exigeant pour la protection de l'Environnement. Les dispositions suivantes sont en effet intégrées :

- la recherche systématique et approfondie des eaux parasites,
- la mise en place d'outils d'investigations développés pour une meilleure connaissance des réseaux et de leurs dysfonctionnements,
- les études de mise en conformité des riverains,
- l'engagement sur une méthodologie pour le conventionnement des industriels,
- le devenir des sous produits de curage conforme à la réglementation,
- des pénalités fortes en cas de pollution du milieu naturel,
- l'engagement du délégataire dans une certification qualité.

2.2 Les indicateurs du contrat

2.2.1 – Indicateurs techniques :

Les indicateurs techniques sont présentés dans le compte-rendu technique annuel. Ils contiennent les informations suivantes :

- 1) les principales caractéristiques du service : volumes assujettis par nature d'abonnés, nombre d'abonnés,
- 2) les résultats des données issues de mesures de débit ou du temps de fonctionnement des postes, et leur évolution sur cinq ans depuis le début du contrat,
- 3) les indicateurs du programme d'assainissement prévus par le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L 2224-8 et L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relevant du service délégué, leur évolution depuis le début du contrat dont l'estimation justifiée du taux de raccordement et du taux de collecte,
- 4) la consommation d'électricité des postes,
- 5) l'inventaire à jour décrivant les installations du service,
- 6) le nombre de branchements non conformes par type de non-conformité,
- 7) les quantités des prestations détaillées dans le contrat, réalisées au cours de l'exercice et en moyenne annuelle depuis le début du contrat, à savoir :
 - le linéaire de réseaux eaux usées et unitaire curés (objectif : 30% d'eaux usées, 30% d'unitaires et 20% d'eaux pluviales les 3 premières années puis 20% d'eaux usées, 20% d'unitaires et 10% d'eaux pluviales les années suivantes),
 - le linéaire de réseaux inspectés par caméra (objectif : 10% par an),
 - les enquêtes de conformité (objectif : 500 par an),
 - les inspections visuelles nocturnes (4 par an),
 - les bilans débits pollution,
 - le nombre d'avaloirs curés,
 - les réparations et les interventions d'urgence effectuées,
- 8) la quantité de déchets évacués par origine (réseaux/postes) et par destination,
- 9) la liste des opérations de renouvellement,
- 10) indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux,
- 11) taux de débordements des effluents dans les locaux des usagers,
- 12) nombre de points de réseaux nécessitant des interventions fréquentes de curage,
- 13) rejet au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
- 14) taux moyen de renouvellement des réseaux,

Les indices 10 à 14 sont à intégrer depuis le décret 2007-675 du 2 mai 2007 et l'arrêté du 2 mai 2007 qui ont réformé le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Cela a pour conséquence la présentation de nouveaux indicateurs à partir du rapport, de l'exercice 2008.

Depuis le rapport de l'exercice de l'année 2013, l'indicateur sur les indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est modifié conformément à l'arrêté du 2 décembre 2013.

2.2.2 – Indicateurs financiers :

Le Déléataire doit fournir le détail des charges et leur évolution par rapport à l'exercice antérieur (personnel avec fourniture de l'organigramme du service, matériel, matériaux, énergie, frais généraux, travaux de renouvellement effectués et frais financiers).

Les charges sont décomposées selon les trois catégories suivantes :

- ◆ les charges directes, qui peuvent être rattachées à une pièce comptable. Il s'agit des dépenses d'électricité des installations, des charges de personnel attaché au contrat, des analyses,
- ◆ les charges réparties, qui correspondent à une charge commune à plusieurs contrats. Les charges réparties seront décomposées par niveau hiérarchique (par exemple : frais de siège national, de direction régionale) et justifiées,
- ◆ les charges calculées, qui correspondent à un calcul propre au contrat. Il s'agit par exemple de calculs d'amortissement ou des dotations pour renouvellement.

Le Déléataire doit aussi transmettre le détail des recettes de l'exploitation faisant apparaître les produits de chaque part de la rémunération du délégataire avec indication de leur assiette, les produits des travaux et des prestations exécutées en application du contrat et l'évolution des recettes par rapport à l'exercice antérieur.

CHAPITRE 3. Les Indicateurs Techniques

3.1 Description du schéma d'assainissement des eaux usées

✓Le système d'épuration

La station d'épuration d'Appoigny recueille les eaux usées de cinq communes de l'agglomération auxerroise :

AUXERRE	40 292 habitants
APPOIGNY	3 060 habitants
GURGY	1 676 habitants
MONETEAU	5 096 habitants
PERRIGNY	1 152 habitants

Le traitement des eaux usées est de type boues activées forte charge (85 000 équivalent-habitants).

La capacité de la station d'épuration est définie en équivalent-habitants, c'est-à-dire sur la base du nombre de personnes dont elle serait en mesure de traiter les effluents si elle ne recevait que des effluents domestiques.

Cette valeur est issue des rapports du dossier fournis par le constructeur de la station d'épuration.

✓Le système de collecte :

Le réseau est en majeure partie unitaire sur Auxerre et Appoigny ; séparatif sur Monéteau, Gurgy et Perrigny.

L'activité industrielle est regroupée en 2 pôles : en rive droite de l'Yonne (Auxerre-Monéteau) le long de la R.N. 6, au niveau de l'échangeur avec l'autoroute (Monéteau - Appoigny).

Le linéaire réel (d'après le SIG) de réseau appartenant à la Ville d'Auxerre est de 285 km environ, répartis de la façon suivante, en décembre 2014 :

	Données contractuelles (linéaire initial +extension)	Données réelles d'après le SIG au 1/12/2014
Réseaux unitaires	77,99 km	74, 810 km
Réseaux eaux usées	88,325 km	99, 510 km
Réseaux eaux pluviales	83,45 km	110,891 km
Linéaire total des réseaux	249,765 km	285,211 km
Chambres à sable	18	18
Avaloirs		5125 unités
Regards unitaires		2017 unités
Regards eaux usées		2720 unités
Regards eaux pluviales		2920 unités
Regards mixtes (EP +EU)		150 unités
Nombre total des regards		7 807 unités
Postes de refoulement	15 unités	15 unités

Le linéaire réel est supérieur au linéaire contractuel, y compris en prenant en compte l'évolution du linéaire des réseaux.

Le linéaire contractuel est d'environ 250 km, contre 285 km pour le linéaire réel, soit 14% en plus.

3.2 Les indicateurs techniques 2014 pour le système de collecte

Les indicateurs figurent dans le rapport technique et financier du délégataire, joint en annexe.

Le contrat a débuté en décembre 2004.

Les objectifs de curage et d'ITV sont basés sur le linéaire initial du début du contrat, soit sur 244 km.

- Curage des réseaux :

Depuis 2008, les objectifs à respecter sont de 20% pour les eaux usées et le réseau unitaire, et de 10 % pour les eaux pluviales. Le retour d'exploitation montre un besoin en curage préventif plus important sur les réseaux d'eaux usées séparatifs que sur les réseaux unitaires. En accord avec la ville, il a été convenu d'avoir un objectif de curage global qui doit rester néanmoins proche des objectifs initiaux. L'objectif de curage préventif annuel est de 40 713 ml. Sur l'année 2013, 2 723 ml de curage manquaient et ont été rajoutés à l'objectif de 2014.

L'objectif total de curage pour l'année 2014 est donc de 43 436 ml.

- Eaux Usées (84 824 ml*): 20% : 16 964ml
- Eaux Pluviales (80 960 ml*): 10% (8 096 ml)
- Unitaires (78 266 ml*) : 20%: (15 653ml)

* Précisons que les linéaires ci dessus sont ceux transmis en début de contrat.

Le délégataire a réalisé **43 459 ml** de curage préventif soit **100 % de l'objectif de l'année 2014.**

En ml	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total *
Réseau unitaire : 78 266 ml											
Linéaire réalisé	24 937	5 410	40 226	11 939	20 187	12 927	14 907	8 913	5 405	7 909	152 760
% du linéaire total	31,86%	6,91%	51,40%	15,25%	25,79%	16,52%	19,05%	11,39%	6,91%	10,11%	
Réseau des eaux usées : 84 824ml											
Linéaire réalisé	27 671	30 555	18 393	17 029	16 971	24 060	20 120	16 659	25 248	25 477	222 183
% du linéaire total	33,00%	36,00%	22,00%	20,00%	20,00%	28,00%	24,00%	20,00%	29,77%	30,04%	
Réseau des eaux pluviales : 80 960 ml											
Linéaire réalisé	20 379	17 630	13 755	11 194	9 006	9 581	10 268	11 986	10 492	10 072	124 363
% du linéaire total	25,00%	22,00%	17,00%	14,00%	11,00%	12,00%	13,00%	15,00%	12,96%	12,44%	

* Le linéaire total curé en 10 ans est supérieur au linéaire total des réseaux. Ceci ne signifie pas que l'ensemble des réseaux a été curé. Certains réseaux demandent plus d'entretien que d'autres.

- Inspection vidéo des réseaux :

L'objectif est de 10 % d'inspection des réseaux par an, soit 24 405 ml

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Réalisé (en ml)	17 233	13 274	42 783	24 511	24 865	24 422	24 481	24 451	24 466	24 086	244 572
Objectif réalisé à	71%	54%	175%	100%	102%	100%	100%	100%	100%	99%	100%

En dix ans, 244 572 ml d'inspection vidéo ont été réalisés soit 86 % du linéaire **réel** des réseaux (285km).

Rappel : Le linéaire total réel d'après le SIG est de 285 km au lieu de 249,7 km en se basant sur l'évolution du linéaire transmis en début du contrat.

- Enquêtes de conformité :

L'objectif à atteindre est de 500 enquêtes par an.

Nous pouvons considérer l'objectif comme étant atteint, car sur les 10 exercices et dans le cadre de leur contrat, 4999 enquêtes ont été effectuées.

Le total de 5279 dans le tableau ci après comptabilise les 280 enquêtes supplémentaires commandées à l'entreprise Bertrand en 2011 pour les conformités à Vaux.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
nombre d'enquête	439	536	525	501	500	501	792	500	500	485	5279
nb de non conforme	115	122	95	100	103	108	163	113	72	83	1074
% de non conforme	26,20%	22,76%	18,10%	19,96%	20,60%	21,56%	20,58%	22,60%	14,40%	17,11%	20,34%

Sur les 485 enquêtes réalisées en 2014, 83 habitations sont non conformes, soit 17%.

L'Agence de l'Eau poursuit ses aides pour les mises en conformité en domaine privé dans son nouveau programme. (2013-2017).

Une deuxième opération de mise en conformité chez les particuliers a commencé en 2012 sur le hameau de Vaux, Laborde et Jonches et se poursuivra sur l'année 2015. Environ 50 propriétés sont concernées.

- Bilans débit-pollution :

Une base de données sur les industriels a été mise au point fin 2006 afin de recenser les sites les plus polluants et lancer des campagnes de mesures sur les réseaux publics (voir paragraphe conventions avec les industriels). Ces mesures sont liées au suivi des industriels.

Depuis l'année 2012, le délégataire effectue des analyses auprès de certains industriels. Les résultats sont proches des données d'autosurveillance des industriels. Des analyses sur le réseau sont aussi réalisées.

Sur l'année 2014, le délégataire a effectué :

- 1 analyse auprès d'un industriel
- 3 analyses sur le réseau pour contrôle ou recherche de pollution

- Inspections nocturnes des réseaux :

Ces inspections permettent de quantifier les volumes d'eaux parasites transitant dans les réseaux d'eaux usées mais aussi de vérifier l'impact des travaux sur la réduction de ces volumes parasites .

Les eaux parasites correspondent à des infiltrations d'eaux claires provenant des sources ou des remontées de nappes dans des collecteurs non étanches.

Les rejets de circuits de refroidissements industriels, de drainage de bâtiments, de sur verse de fontaines ou de rejet de pompe à chaleur sont aussi considérés comme des eaux claires.

Sur l'année 2014, une inspection nocturne a été programmée.

- Système d'Information Géographique :

Les données relatives aux réseaux de la ville sont disponibles sur le SIG depuis l'été 2008. La totalité des réseaux est donc renseignée dans le SIG.

Le contrat prévoit une intégration régulière des boîtes de branchement, au fur et à mesure de la transmission des plans de récolement des travaux neufs (par rue entière).

Sur l'année 2014, le délégataire a poursuivi les mises à jour des réseaux et a intégré la totalité des résultats des enquêtes de conformité.

- Conventions avec les industriels :

Le territoire d'Auxerre compte environ 1500 activités (industrielles/ services/ commerciales /artisanales). En fin d'année 2014, 16 conventions spéciales de déversement étaient signées, 18 dossiers en cours d'instruction (projet de convention rédigé).

Un établissement conventionné a cessé son activité au 31 décembre 2014, le laboratoire IDEA. Sur l'année 2014, cette activité est encore comptabilisée.

- Déchets :

La quantité de déchets évacuée sur l'année 2014 représente 110 tonnes.

3.3 Les indicateurs spécifiques – Année 2014

Référence	Intitulé de l'indicateur	Valeur de l'indicateur	Unité
D 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	35 900	hab
Indicateurs de performance			
P 201.0	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées; nombre de raccordés en 2014 environ : 17 422 (nombre d'abonnés 18 179)	95	%
P 202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	35	points
P 207.0	Montant des abondants de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	€/m ³
P 251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0.18	nb/1 000 hab
P 252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2	nb/100 km
P 253.2	Taux moyens de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	1	%
P 255.3	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	80	unité
P 256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	16	an
P 257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0.54	%
P 258.1	Taux de réclamations	0	nb/1 000 hab

Détail de certains indicateurs :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Suite à l'arrêté du 2 décembre 2013, le calcul de cet indice est modifié.

La note de 40 est obtenue si la date de la pose (ou de la réhabilitation) des réseaux est connue sur l'ensemble du territoire de la ville.

La mise en place du SIG a permis d'avoir une connaissance détaillée des réseaux de collecte. La totalité du linéaire de réseaux est intégrée dans le système. Les interventions sont localisées dans une base de données en parallèle par contre l'âge des réseaux est connue sur environ la moitié du linéaire. L'indicateur est donc de 35 /120 en 2013

- Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Cet indice est compris entre 0 et 120. Actuellement, il est de 80 points ce qui correspond à la connaissance des exutoires lors de la mise en place du SIG et au suivi du bassin d'orage de la Chaînette.

En effet, la création du bassin d'orage de la Chaînette et son suivi permettent d'avoir une connaissance plus précise des rejets au milieu naturel. La pollution collectée à ce bassin est estimée à plus d'1/3 de la pollution totale de la ville d'Auxerre.

Ce bassin présente encore des réserves, par conséquent son fonctionnement n'est pas optimal.

Néanmoins, son suivi est opérationnel depuis décembre 2012 : nous avons constaté que le volume déversé à l'Yonne représentait seulement 25% du volume total arrivant au bassin. Ces résultats corroborent avec les précédentes études.

Pour ce qui concerne la pollution, les analyses ont montré un effluent rejeté entre 8 et 10 fois moins pollué qu'un effluent domestique moyen.

- Taux de renouvellement des réseaux d'eaux usées et unitaires

En moyenne 2,6 km de réseau d'eaux usées et unitaires sont renouvelés, soit 1,53% du linéaire total 170 km.

En 2014, seulement 1 275ml de réseaux ont été renouvelés, soit 0,7% du linéaire total.

3.4 Les indicateurs financiers 2014 pour le système de collecte

Le détail des éléments financiers figure dans le mémoire joint au rapport. D'une manière générale:

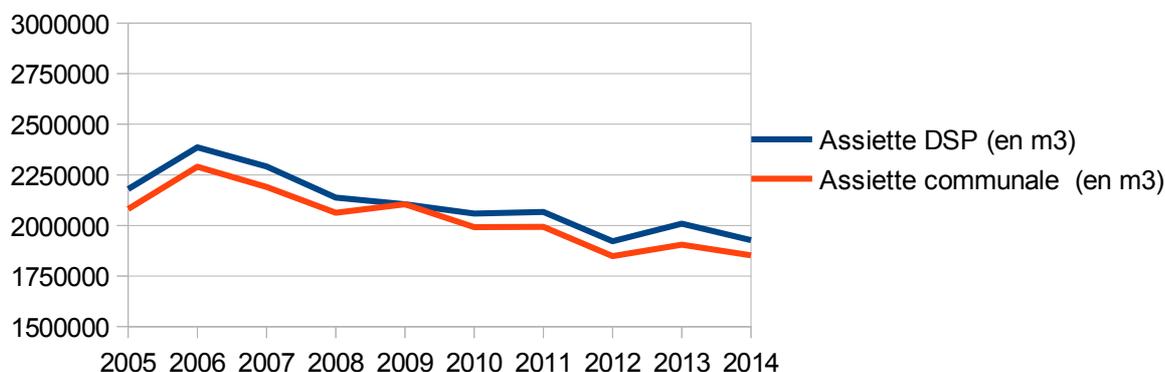
- **Eaux Usées :**

Les volumes consommés correspondant à l'assainissement pour l'année 2014 sont de 1 927 858 m³, soit une baisse de 4 % par rapport à l'année 2013.

Le tableau ci dessous détaille l'évolution de l'assiette DSP et communale :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Assiette DSP (en m ³)	2 179 834	2 385 673	2 291 477	2 137 775	2 105 266	2 059 065	2 066 065	1 922 368	2 008 364	1 927 858
Variation de l'assiette DSP, P/R à l'année n-1		9,44%	-3,95%	-6,71%	-1,52%	-2,19%	0,34%	-6,96%	4,47%	-4,01%
Assiette communale (en m ³)	2 080 632	2 289 695	2 190 714	2 062 910	2 105 266	1 991 428	1 992 739	1 848 889	1 904 813	1 852 073
Différence (VA -DSP)	99 202	95 978	100 763	74 865	0	67 637	73 326	73 479	103 551	75 785

Evolution de la consommation d'eau sur Auxerre



Depuis l'année 2005, la consommation a diminué de 11,5 % et tend maintenant à se stabiliser.

Le compte du délégataire est négatif pour l'année 2014. Il apparaît un bilan à **- 310 328,47euros**.

Nous pouvons préciser que sur l'année 2014, la Lyonnaise des Eaux (LDE), prestataire de la facturation de l'eau et de l'assainissement a changé de logiciel et rencontre des difficultés.

Ceci se traduit par un retard dans le reversement de la part assainissement pour le délégataire et la ville. D'après les dernières informations de la LDE, la société Bertrand devrait recevoir 134 539,89 €. Son compte d'exploitation pour l'année 2014 serait néanmoins toujours négatif de -175 788,58 €

Renouvellement et travaux :

Les montants consacrés au renouvellement et aux travaux dans le contrat sont divisés comme suit :

- 123 164 euros pour les postes de relevage et les remplacements de tampons, (montant actualisé 2014)
- 51 000 euros pour les travaux réseaux Eaux Usées,
- 10 000 euros pour les travaux réseaux Unitaires

Renouvellement

Le solde des dotations et des dépenses effectives est calculé à la fin de chaque exercice sur les montants **correspondant aux postes et tampons de regard**.

Le responsable du contrat nous a transmis le détail des travaux de renouvellement de l'année 2014 qui correspond à un montant de **228 235,46 euros** sur la dotation de 123 164 euros (soit 185,31%).

Le solde pour l'année 2014 est donc négatif : - 105 071,46 euros.

Ce résultat s'explique par le remplacement de nombreux équipements électriques obsolètes sur les postes de refoulement.

Le rapport annuel du délégataire (RAD) fait apparaître un montant différent, 206 966,76 euros au lieu de 228 235,46 euros.

Le solde total pour le renouvellement depuis l'année 2005 avec l'actualisation, est de **421 156 euros**, montant qui devrait être reversé à la ville d'Auxerre au terme de l'affermage.

A noter qu'un différent oppose la ville et la société Bertrand sur ce point. Cette dernière n'ayant pas la même lecture des termes du contrat.

Conformément au contrat DSP, des démarches sont actuellement en cours afin de régler à l'amiable ce litige, avant l'engagement par la ville d'une possible procédure contentieuse.

Travaux Eaux usées et unitaires :

Au total 27 214,34 euros ont été destinés aux travaux, sur les 61 000 euros prévus en 2014, soit 44,61%.

Concernant les montants de travaux sur les réseaux eaux usées et unitaires, les sommes utilisées depuis l'année 2005 (soit 10 années) atteignent **106%** des montants prévus.

Eaux Pluviales :

Le compte d'exploitation fait apparaître un résultat de **-17 722,88 euros** pour les eaux pluviales.

Au total 25 636 euros ont été destinés aux travaux de renouvellement sur les réseaux d'eaux pluviales sur les 25 000 euros prévus en 2014, soit 102%.

Les sommes utilisées depuis l'année 2005 (soit 10 années) atteignent **86,87 %** des montants prévus en travaux sur réseau d'eaux pluviales, soit 221 095 euros.

CHAPITRE 4. Programme pluriannuel de travaux sur le système des eaux usées

Les conclusions de différentes études sur les réseaux d'assainissement de la ville d'Auxerre effectuées entre 2001 et 2008 ont permis à la ville de réaliser un programme de travaux d'assainissement important depuis 1999 qui se poursuit toujours à ce jour .

Les travaux de voirie inscrits au plan de mandat engendrent aussi le remplacement de réseaux anciens, confirmé par des inspections de réseaux, ou la création de réseaux neufs.

Pour la Ville d'Auxerre, les investissements concernent :

- les travaux de remplacement de réseaux anciens
- la mise en séparatif des réseaux
- la création de bassins d'orages
- l'aménagement des déversoirs d'orage et l'autosurveillance des réseaux
- l'étude et la suppression des eaux parasites permanentes
- le zonage quantitatif et qualitatif des eaux pluviales
- la création de bassins de rétention et d'infiltration des eaux pluviales

Depuis 2009, pour la programmation des travaux, les services de la DETP réalise un diagnostic interne. Cette analyse s'appuie sur la mise en place du Système d'Information Géographique, lié au contrat d'affermage, sur la connaissance des réseaux et de l'analyse des inspections télévisuelles.

A ce jour, environ 244,5 km d'inspections télévisuelles sont disponibles ce qui correspond à 924 tronçons différents et 594 rues ou chemins différents.

Ces inspections ont permis de comptabiliser le nombre et le type d'anomalies de chaque tronçon et par conséquent d'en définir l'état général du tronçon.

Dans certains cas, le programme de travaux d'assainissement est également lié au programme de voirie.

Programme de travaux 2014

Les **tableaux** ci-après présentent la liste des opérations relatives au programme de travaux d'assainissement **2014**.

En 2014, le taux de renouvellement des réseaux d'eaux usées et unitaires s'élève à 0,75 %. Ce pourcentage est sous la moyenne habituelle qui est proche de 1%.

Localisation	Type de réseau	Type de travaux	Linéaire (en ml)	Montant TTC
Avenue d'Egriselles	Eaux pluviales	Extension	140 ml	73 632,00€
Rue de Gérot / rue de Preuilley en partie	Eaux Usées	Nouveau réseau , séparatif	811 ml	399 826,00€
Rue de Gérot / rue de Preuilley en partie	Eaux pluviales	Remplacement de l'unitaire	330 ml	118 579,00€
Rue de la Tuilerie	Eaux Usées	Extension de réseau	90 ml	37 556,00 €
Allée de Gasgogne	Eaux usées	Réhabilitation	100 ml	17 956,00 €
Route de Vallan	Eaux Usées	Extension de réseau	274 ml	72 744,00 €
TOTAL	Eaux Usées		1275 ml	
TOTAL	Eaux pluviales		470 ml	

Prévision de programme de travaux 2015 en eaux usées et en eaux pluviales

Le programme des travaux en assainissement pour l'année 2015 est le suivant :

- Rue Renoir / Fragonard
- Mise en séparatif de la rue Louis Braille / Rue du Carré Pâtissier et Allée du Perthuis
- travaux de mise en conformité en domaine privé de Vaux / Jonches / Laborde

CHAPITRE 5. Prix du Service de l'assainissement

5.1 Les éléments constitutifs de la facture

5.1.1 Part fermière

Cette part correspond à la partie nette des recettes qui revient au délégataire pour le service qu'il fournit aux usagers. Elle est fonction des volumes consommés.

Ce prix correspond aux coûts d'exploitation des réseaux d'assainissement.

5.1.2 Part communale

Le **conseil municipal** fixe chaque année le montant de la part communale applicable à chaque m³ consommé. Elle permet d'équilibrer le budget annexe de l'assainissement de la collectivité qui finance les investissements de premier établissement nécessaires au développement de ce service.

	1 ^{er} janvier 2005	à	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2015	Évolution (année n /année n-1)
Redevance réseaux (€ HT)	0,4159		0,4159	0,6099	46,64%

La **redevance assainissement** est assujettie à un arrêté préfectoral qui fixe les coefficients de dégressivité à appliquer en fonction du volume d'eau prélevé. Ces coefficients sont applicables aux établissements industriels et assimilés de la ville d'Auxerre, à savoir :

- Ø jusqu'à 6 000 m³ par an : coefficient 1
- Ø de 6 001 m³ à 12 000 m³ : coefficient 0,80
- Ø de 12 001 m³ à 24 000 m³ : coefficient 0,60
- Ø de 24 001 m³ à 50 000 m³ : coefficient 0,50

5.1.3 Part SIETEU

Le **Syndicat Intercommunal d'épuration et de traitement des eaux usées de l'Auxerrois**, créé le 8 juin 1998 par arrêté préfectoral, a fixé le montant de la part siveumale applicable à chaque m³ consommé. Comme pour la part communale, elle permet d'équilibrer le budget du Syndicat.

L'augmentation au 1^{er} janvier 2006 correspond à l'évolution de la redevance pour les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration.

	01/2004	01/2005	01/2006	01/2007	01/2008	01/2009	01/2010	01/2011	01/01/2012 au 01/01/2015	Évolution
Redevance syndicale (€ HT)	0,1524	0,2500(*)	0,3000	0,3000	0,3000	0,7477	0,8077	0,8206	0,8370	0 %

(*) : augmentation due au transfert de la compétence épuration au 1er avril 2004. Elle correspond à 0,0976 euros HT pour la station actuelle jusqu'à fin 2005.

5.1.4 Redevances de l'Agence de l'eau

L'**Agence de l'eau** perçoit auprès des abonnés des sommes qui ont pour objet : la préservation des ressources en eau et la lutte contre la pollution. Ces deux redevances sont assises sur les volumes d'eau potable consommés et incluses dans la part «eau potable» de la facture d'eau. Une troisième redevance est indexée sur le volume d'eau potable consommé et redevable sur la part assainissement de la facture d'eau, la taxe « modernisation des réseaux ». Elle correspond à une mutualisation, au niveau du bassin Seine Normandie, des investissements nécessaires pour maintenir et améliorer le niveau de l'assainissement des eaux usées.

Les **six Agences de l'eau** sont des établissements publics d'études et d'intervention qui ont pour mission de coordonner la préservation et l'utilisation des ressources en eau. Elles contribuent à établir la politique de l'eau dans chaque bassin hydrographique et aident financièrement les communes à s'équiper conformément à des programmes pluriannuels qu'elles arrêtent.

5.1.5 Taxe pour le développement des voies navigables

Cette **taxe** est prélevée au profit de l'établissement public "**Voies Navigables de France**" qui finance l'équipement et l'entretien des voies navigables. Cette taxe s'applique aux services d'eau pour lesquels l'eau est prélevée ou rejetée dans une des voies navigables du pays. Elle est incluse dans la taxe du syndicat.

5.1.6 Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Depuis le 1er janvier 2014 les taux de la TVA ont été modifié comme suit :

- la TVA sur la part eau potable restera à 5,5 %;
- la TVA sur la part assainissement sera à 10 %

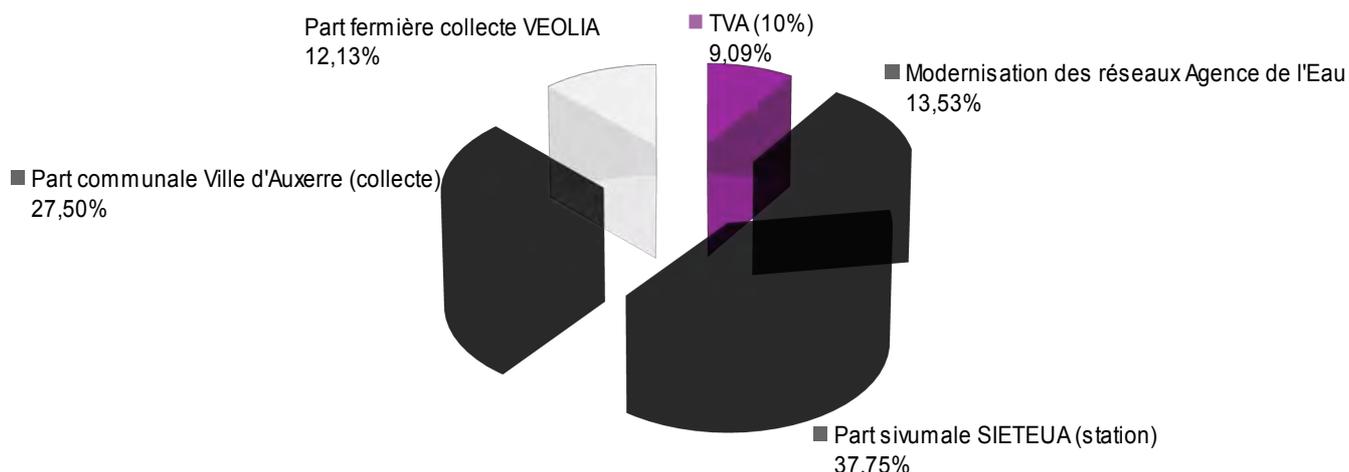
5.2 Décomposition du prix du service collecte et traitement des eaux usées

Au **1^{er} janvier 2015**, le prix de la collecte et du traitement des eaux usées comprend les éléments suivants (sur la base d'une facture de 120 m3) :

	prix /m3	€uros pour 120 m3
Part fermière station Lyonnaise des Eaux		
Part fermière collecte VEOLIA	0,2690	32,28
Part communale Ville d'Auxerre (collecte)	0,6099	73,19
Part siumale SIETEUA (station)	0,8370	100,44
Modernisation des réseaux Agence de l'Eau	0,3000	36,00
TVA (10%)		24,19
Prix total de l'assainissement TTC		266,10
Prix TTC ramené au m3		2,2175

5.3 Répartition des recettes par bénéficiaire

Les composantes du prix de service de collecte et de traitement des eaux usées



5.4 Analyse comparée de deux factures de 120m3

La consommation de référence, définie par l' Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, pour le calcul des factures d'eau prévu par le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 est la consommation:

- d'un abonné domestique habitant une résidence principale,
- ayant une consommation annuelle de 120 m3 d'eau potable,
- avec un branchement de diamètre 20 mm.

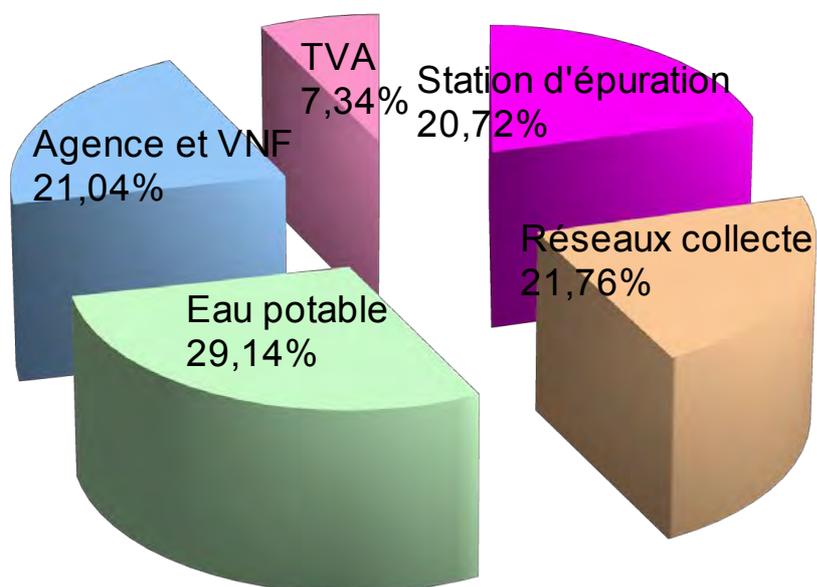
L'encadré ci-dessous reconstitue le détail d'une facture théorique des services de distribution d'eau potable et de l'assainissement pour une consommation annuelle de 120 m3. Les chiffres indiqués sont ceux **applicables au 1er janvier** des deux années considérées.

	Janv 2014	Janv 2015	Variation	Prix au m3 janvier 2015
	€uros	€uros		
Service d'eau				
Part du délégataire sur partie fixe	31,45	31,37	-0,25%	0,2614
Part du délégataire sur consommations	47,28	47,16	-0,25%	0,3930
Part communautaire sur consommations	58,62	62,72	7,00%	0,5227
Taxes et redevances				
Préservation de la Ressource (Agence de l'eau)	16,81	16,81	0,01%	0,1401
Lutte contre pollution (Agence de l'eau)	48,00	49,20	2,50%	0,4100
TOTAL H.T. (5,5)	202,16	207,27	2,53%	1,7272
TVA	11,12	11,40	2,53%	0,0950
SOUS TOTAL EAU POTABLE T.T.C.	213,28	218,67	2,53%	1,8222
PRIX RAMENE AU m3	1,7773	1,8222	2,53%	
Service assainissement				
Part délégataire réseaux (Bertrand en 2014 ; VEOLIA en 2015)	39,86	32,28	-19,02%	0,2690
Part communale sur consommations (réseaux)	49,91	73,19	46,64%	0,6099
Part siumale sur consommations (STEP)	100,44	100,44	0,00%	0,8370
Taxes et redevances				
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	0,00%	0,3000
TOTAL H.T.	226,21	241,91	6,94%	2,0159
TVA (10%)	22,62	24,19	6,94%	0,2016
SOUS TOTAL ASSAINISSEMENT	248,83	266,10	6,94%	2,2175
PRIX RAMENE AU m3	2,0736	2,2175	6,94%	
TOTAL FACTURE	462,11	484,77	4,90%	4,0397
PRIX RAMENE AU m3	3,8509	4,0397	4,90%	

Le prix total est en hausse de 4,9 % par rapport à l'année 2014. Cette augmentation est liée principalement à l'augmentation de la surtaxe communale sur l'assainissement qui était restée identique pendant 10ans.

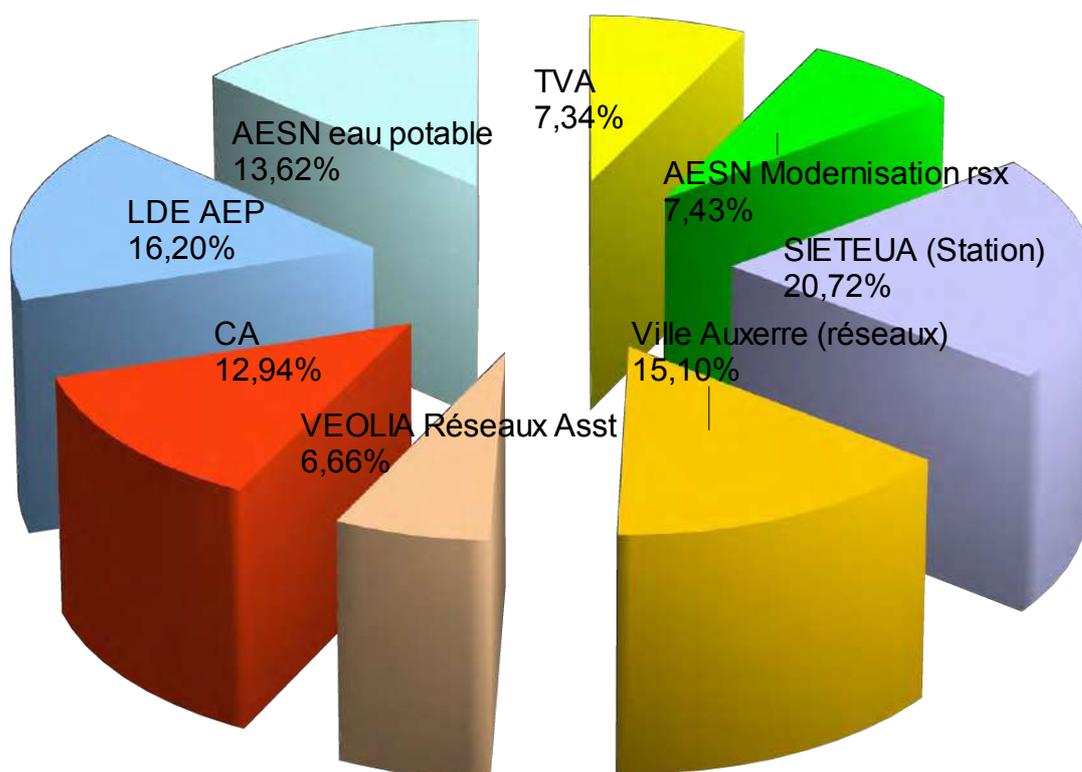
Répartition du prix de l'eau au 1er janvier 2015

(4,0397 euros TTC)



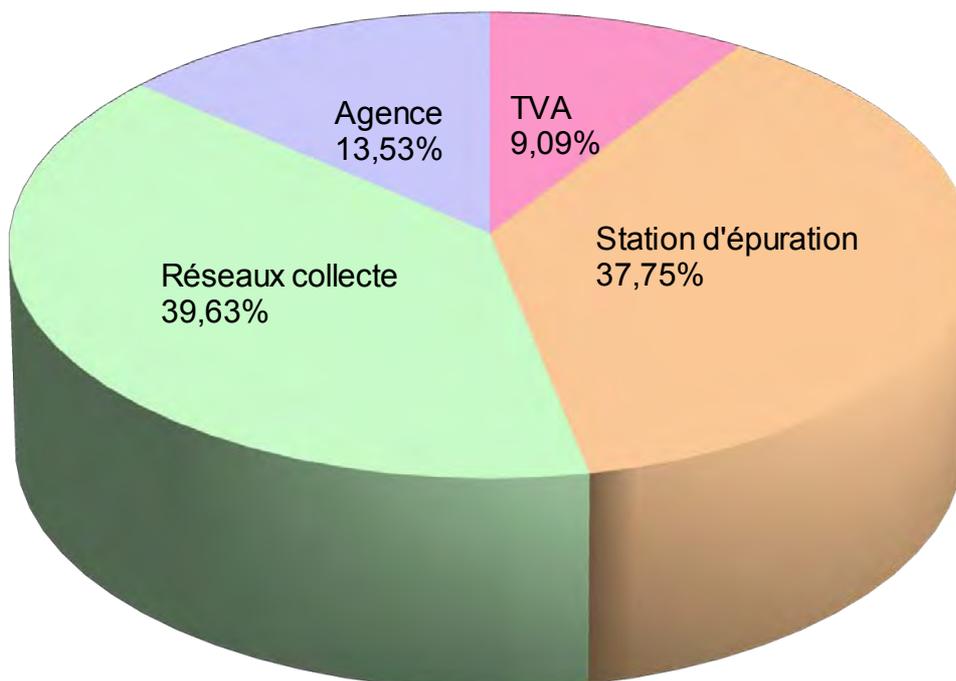
Décomposition du prix de l'eau au 1er janvier 2015

(4,0397 euros TTC)



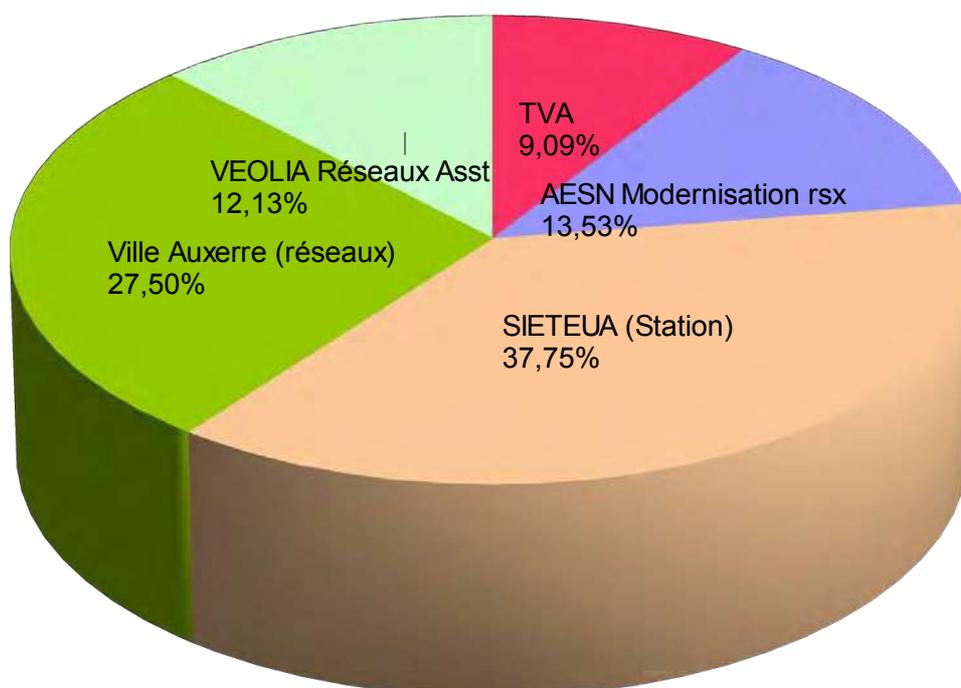
Répartition du prix de l'assainissement au 1er janvier 201

(2,2175 euros TTC)



Décomposition de la partie assainissement au 1er janvier 2015

(2,2175 euros TTC)



5.5 Détail du calcul de la rémunération du fermier

Évolution des rémunérations des délégataires entre 2005 et le 1/01/2015

Evolution de la redevance réseaux	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 VEOLIA
Prix au m3 pour l'exploitation réseaux Bertrand /VEOLIA en 2015	0,2525	0,2656	0,2724	0,2788	0,2905	0,2841	0,2929	0,3273	0,3311	0,3322	0,2690
Prix au m3 de l'ancien contrat LDE en 2004	0,3017	0,3017	0,3017	0,3017	0,3017	0,3017	0,3017	0,3017	0,3017	0,3017	0,3017
Evolution avec l'année n-1 en %	-16,31	5,19	2,56	2,35	4,2	-2,2	3,1	11,74	1,16	0,33	-19,02
Evolution par rapport à l'ancien contrat %	-16,31	-11,97	-9,71	-7,59	-3,71	-5,83	-2,92	8,49	9,74	10,11	-10,84

Le prix du mètre cube de l'ancien contrat avec la LDE est dépassé depuis 2012, date de mise en service et d'exploitation du bassin d'orage de la Chaînette.

Cependant, grâce au nouveau contrat avec VEOLIA, le prix du m3 d'eau pour l'exploitation des réseaux a fortement diminué depuis le 1er janvier 2015 (-19%) en repassant sous le prix du contrat de 2004.



CHAPITRE 6. Éléments financiers du service

6.1 Présentation des autres recettes d'exploitation du fermier

Rémunération du service eaux pluviales du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 : 169 963,05 euros HT.

6.2 Encours de la dette supporté par la ville

En cours au 1er janvier 2014 : 5 179 091 €

En cours au 31 décembre 2014 : 4 853 770 €

Montant des annuités 2014 : 420 610.90 €

Les échéances : voir tableau joint

La durée de vie résiduelle est de 15 ans et 1 mois

Le taux moyen est de 1.33 %

2014 - Budget Assainissement

Date	Réf. prêt	Référence banque	Libellé	Prêteur	CRD Début	Capital	Nb jours courus	Nb jours période	Valeur du taux	Intérêt	Flux	Date fixing
10/01/2014	201204	AN096685	PRÊT GLOBAL 2012	CAISSE D'EPARGNE	486 676,68 €	4 516,15 €	90	360	3,3700%	4 100,25 €	8 616,40 €	Date de fixing connue
25/01/2014	200111	016967	PROG ASSAINISSEMENT 2001	Agence de l'eau Seine Normandie	23 876,04 €	23 876,04 €	360	360	0,0000%	0,00 €	23 876,04 €	Date de fixing connue
25/01/2014	200301	003793	ASSAINISSEMENT PROG 2000	Agence de l'eau Seine Normandie	6 112,62 €	3 056,32 €	360	360	0,0000%	0,00 €	3 056,32 €	Date de fixing connue
25/01/2014	200401	022833	ASSAINISSEMENT PROG 2002	Agence de l'eau Seine Normandie	48 000,00 €	16 000,00 €	360	360	0,0000%	0,00 €	16 000,00 €	Date de fixing connue
21/02/2014	200805	04301801	Convention 043018	Agence de l'eau Seine Normandie	3 606,00 €	360,60 €	360	360	0,0000%	0,00 €	360,60 €	Date de fixing connue
21/02/2014	200806	04301801	Convention 1002740	Agence de l'eau Seine Normandie	23 850,00 €	2 385,00 €	360	360	0,0000%	0,00 €	2 385,00 €	Date de fixing connue
21/02/2014	200807	04301801	Convention 042406	Agence de l'eau Seine Normandie	8 048,25 €	1 149,75 €	360	360	0,0000%	0,00 €	1 149,75 €	Date de fixing connue
23/02/2014	201209		Convention 1023130	Agence de l'eau Seine Normandie	54 858,53 €	3 918,47 €	360	360	0,0000%	0,00 €	3 918,47 €	Date de fixing connue
10/03/2014	200904		Convention 1007219	Agence de l'eau Seine Normandie	33 322,67 €	3 029,33 €	360	360	0,0000%	0,00 €	3 029,33 €	Date de fixing connue
15/03/2014	201101	090655	PRÊT GLOBAL 2011 CA-CB TR2	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	132 500,00 €	132 500,00 €	365	360	0,8750%	16 960,43 €	149 460,43 €	01/03/2014
18/03/2014	201001		Convention 1008341	Agence de l'eau Seine Normandie	43 205,60 €	3 600,47 €	360	360	0,0000%	0,00 €	3 600,47 €	Date de fixing connue
30/03/2014	201203	102780016000061077404	PRÊT GLOBAL 2012	CREDIT MUTUEL	1 416 986,19 €	14 216,41 €	91,25	360	2,5380%	9 115,65 €	23 332,06 €	30/12/2013
03/04/2014	200808	04301801	Convention 1000171	Agence de l'eau Seine Normandie	24 704,65 €	2 470,47 €	360	360	0,0000%	0,00 €	2 470,47 €	Date de fixing connue
03/04/2014	200809	1000898	Convention 1000898	Agence de l'eau Seine Normandie	12 900,00 €	1 290,00 €	360	360	0,0000%	0,00 €	1 290,00 €	Date de fixing connue
04/04/2014	200706	04305600	Convention 062100	Agence de l'eau Seine Normandie	26 640,00 €	2 960,00 €	365	365	0,0000%	0,00 €	2 960,00 €	Date de fixing connue
04/04/2014	200707	04305600	Convention 064293	Agence de l'eau Seine Normandie	59 459,98 €	6 606,66 €	365	365	0,0000%	0,00 €	6 606,66 €	Date de fixing connue
04/04/2014	200708	04305600	Convention 060700	Agence de l'eau Seine Normandie	7 560,00 €	840,00 €	365	365	0,0000%	0,00 €	840,00 €	Date de fixing connue
10/04/2014	201204	AN096685	PRÊT GLOBAL 2012	CAISSE D'EPARGNE	482 160,53 €	4 554,19 €	90	360	3,3700%	4 082,20 €	8 616,39 €	Date de fixing connue
13/04/2014	201208	201208	Convention 1024334	Agence de l'eau Seine Normandie	141 202,93 €	10 722,40 €	360	360	0,0000%	0,00 €	10 722,40 €	Date de fixing connue
04/05/2014	200606	04305600	Convention 043056	Agence de l'eau Seine Normandie	13 105,08 €	1 638,14 €	365	365	0,0000%	0,00 €	1 638,14 €	Date de fixing connue
18/06/2014	201310	10410771	Convention 1041077	Agence de l'eau Seine Normandie	67 465,00 €	4 497,67 €	365	365	0,0000%	0,00 €	4 497,67 €	Date de fixing connue
30/06/2014	201203	102780016000061077404	PRÊT GLOBAL 2012	CREDIT MUTUEL	1 402 769,78 €	14 327,47 €	91,25	360	2,5600%	9 102,42 €	23 429,89 €	28/03/2014
10/07/2014	201204	AN096685	PRÊT GLOBAL 2012	CAISSE D'EPARGNE	477 606,34 €	4 592,57 €	90	360	3,3700%	4 023,83 €	8 616,40 €	Date de fixing connue
25/08/2014	200408	04240600	Convention 042406	Agence de l'eau Seine Normandie	78 700,03 €	26 233,33 €	360	360	0,0000%	0,00 €	26 233,33 €	Date de fixing connue
25/08/2014	200504	04301800	Convention 043018	Agence de l'eau Seine Normandie	62 832,00 €	8 976,00 €	360	360	0,0000%	0,00 €	8 976,00 €	Date de fixing connue
27/08/2014	201002		Convention 1020084	Agence de l'eau Seine Normandie	25 201,60 €	2 100,13 €	360	360	0,0000%	0,00 €	2 100,13 €	Date de fixing connue
30/09/2014	201203	102780016000061077404	PRÊT GLOBAL 2012	CREDIT MUTUEL	1 388 442,31 €	14 439,40 €	91,25	360	2,4570%	8 646,96 €	23 086,36 €	30/06/2014
10/10/2014	201204	AN096685	PRÊT GLOBAL 2012	CAISSE D'EPARGNE	473 013,77 €	4 631,26 €	90	360	3,3700%	3 985,14 €	8 616,40 €	Date de fixing connue
19/12/2014	201205	201205 convention 1034400	Convention 1034400	Agence de l'eau Seine Normandie	70 520,80 €	5 037,20 €	360	360	0,0000%	0,00 €	5 037,20 €	Date de fixing connue
19/12/2014	201206	201206 convention 11035780	Convention 1035780	Agence de l'eau Seine Normandie	138 154,80 €	9 868,20 €	360	360	0,0000%	0,00 €	9 868,20 €	Date de fixing connue
19/12/2014	201207	201206 convention 1030602	Convention 1030602	Agence de l'eau Seine Normandie	49 602,00 €	3 543,00 €	360	360	0,0000%	0,00 €	3 543,00 €	Date de fixing connue
30/12/2014	201203	102780016000061077404	PRÊT GLOBAL 2012	CREDIT MUTUEL	1 374 002,91 €	14 552,21 €	91,25	360	2,3330%	8 125,19 €	22 677,39 €	30/09/2014
total						352 488,84 €				68 122,06 €	420 610,90 €	Date de fixing connue

ANNEXE

- **Rapport annuel technique et financier sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement Bertrand SA – Réseaux d'assainissement exercice 2014**

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
VILLE D'AUXERRE**

SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2014

Mai 2015

Table des matières

CHAPITRE 1. Les Caractéristiques générales du service.....	3
1.1 Le territoire.....	3
1.2 Compétence Collecte des eaux usées.....	3
CHAPITRE 2. Les Indicateurs Techniques et Financiers du contrat.....	3
2.1 Description du schéma d'assainissement des eaux usées.....	3
2.2 Les indicateurs techniques 2014 pour le système de collecte.....	4
2.3 Les indicateurs financiers 2014 pour le système de collecte.....	6
2.4 Détail du calcul de la rémunération du fermier.....	8

CHAPITRE 1. Les Caractéristiques générales du service

1.1 Le territoire

Le service de collecte et d'épuration des eaux usées s'étend sur l'ensemble du territoire de la commune d'**Auxerre** y compris la commune associée de **Vaux** et les hameaux de **Jonches, Laborde et les Chesnez**.

La compétence collecte est assurée par la Ville d'Auxerre.

La compétence épuration a été transférée au Syndicat Intercommunal d'Épuration et de Traitement des Eaux Usées de l'Auxerrois (**SIETEU**) le 1^{er} avril 2004.

1.2 Compétence Collecte des eaux usées

Les compétences déléguées à la société Bertrand sont les suivantes :

- l'exploitation des installations de collecte des eaux usées, unitaires et pluviales,
- la surveillance, l'entretien et la réparation des canalisations et branchements,
- le contrôle de conformité des branchements domestiques,
- l'assistance pour la mise en place de conventions de déversements industriels,
- la vérification de l'état des réseaux par tous les moyens,
- la surveillance, l'entretien et le renouvellement des postes de relevage,
- la détection et la correction des anomalies des réseaux,
- le conseil et l'assistance technique sur les ouvrages et le fonctionnement du service.

CHAPITRE 2. Les Indicateurs Techniques et Financiers du contrat

2.1 Description du schéma d'assainissement des eaux usées

✓Le système d'épuration :

La nouvelle station, d'une capacité de 85 000 EH, construite à Appoigny est mise en service depuis le début de l'année 2010.

✓Le système de collecte :

Le linéaire contractuel de réseau appartenant à la Ville d'Auxerre et le linéaire réel (données 2014) sont répartis de la façon suivante :

	Données contractuelles (linéaire initial +extension)	Données réelles d'après le SIG au 1/12/2014
Réseaux unitaires	77,99 km	74, 81 km
Réseaux eaux usées	88,33 km	99, 51 km
Réseaux eaux pluviales	83,45 km	110,89 km
Linéaire total des réseaux	249,77 km	285,21 km
Chambres à sable	18	18
Avaloirs		5125 unités
Regards unitaires		2017 unités
Regards eaux usées		2720 unités
Regards eaux pluviales		2920 unités
Regards mixtes (EP +EU)		150 unités
Nombre total des regards		7 807 unités
Postes de refoulement	15 unités	15 unités

Le linéaire total réel d'après le SIG est supérieur à 14 % du linéaire contractuel.

2.2 Les indicateurs techniques 2014 pour le système de collecte

Les indicateurs figurent dans le rapport technique et financier du délégataire, joint en annexe.
Le contrat a débuté en décembre 2004.

- Curage des réseaux :

Depuis 2008, les objectifs à respecter sont de 20% pour les eaux usées et le réseau unitaire, et de 10 % pour les eaux pluviales.

Le retour d'exploitation montre un besoin en curage préventif plus important sur les réseaux d'eaux usées séparatifs que sur les réseaux unitaires. En accord avec la ville, il a été convenu d'avoir un objectif de curage global qui doit rester néanmoins proche des objectifs initiaux.

L'objectif de curage préventif annuel est de 40 713 ml. Sur l'année 2013, 2 723 ml de curage manquaient et ont été rajoutés à l'objectif de 2014.

L'objectif total de curage pour l'année 2014 est donc de 43 436 ml.

Eaux Usées (84 824 ml*): 20% : 16 964ml

Eaux Pluviales (80 960 ml*): 10% (8 096 ml)

Unitaires (78 266 ml*) : 20%: (15 653ml)

**Précisons que les linéaires ci dessus sont ceux transmis en début de contrat.*

Le délégataire a réalisé **43 459 ml** de curage préventif soit **100 % de l'objectif de l'année 2014.**

En ml	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total *
Réseau unitaire : 78 266 ml											
Linéaire réalisé	24 937	5 410	40 226	11 939	20 187	12 927	14 907	8 913	5 405	7 909	152 760
% du linéaire total	31,86%	6,91%	51,40%	15,25%	25,79%	16,52%	19,05%	11,39%	6,91%	10,11%	
Réseau des eaux usées : 84 824ml											
Linéaire réalisé	27 671	30 555	18 393	17 029	16 971	24 060	20 120	16 659	25 248	25 477	222 183
% du linéaire total	33,00%	36,00%	22,00%	20,00%	20,00%	28,00%	24,00%	20,00%	29,77%	30,04%	
Réseau des eaux pluviales : 80 960 ml											
Linéaire réalisé	20 379	17 630	13 755	11 194	9 006	9 581	10 268	11 986	10 492	10 072	124 363
% du linéaire total	25,00%	22,00%	17,00%	14,00%	11,00%	12,00%	13,00%	15,00%	12,96%	12,44%	

* Le linéaire total curé en 10 ans est supérieur au linéaire total des réseaux. Ceci ne signifie pas que l'ensemble des réseaux a été curé. Certains réseaux demandent plus d'entretien que d'autres.

- Inspection vidéo des réseaux :

L'objectif est de 10 % d'inspection des réseaux par an, soit 24 405 ml

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Réalisé (en ml)	17 233	13 274	42 783	24 511	24 865	24 422	24 481	24 451	24 466	24 086	244 572
Objectif réalisé à	71%	54%	175%	100%	102%	100%	100%	100%	100%	99%	100%

En dix ans, 244 572 ml d'inspection vidéo ont été réalisés soit 86 % du linéaire **réel** des réseaux (285km).

Rappel : Le linéaire total réel d'après le SIG est de 285 km au lieu de 249,7 km en se basant sur l'évolution du linéaire transmis en début du contrat.

- Enquêtes de conformité :

L'objectif à atteindre est de 500 enquêtes par an.

Nous pouvons considérer l'objectif comme étant atteint, car sur les 10 exercices et dans le cadre de leur contrat, 4999 enquêtes ont été effectuées.

Le total de 5279 dans le tableau ci après comptabilise les 280 enquêtes supplémentaires commandées à l'entreprise Bertrand en 2011 pour les conformités à Vaux.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
nombre d'enquête	439	536	525	501	500	501	792	500	500	485	5279
nb de non conforme	115	122	95	100	103	108	163	113	72	83	1074
% de non conforme	26,20%	22,76%	18,10%	19,96%	20,60%	21,56%	20,58%	22,60%	14,40%	17,11%	20,34%

Sur les 485 enquêtes réalisées en 2014, 83 habitations sont non conformes, soit 17%.

L'Agence de l'Eau poursuit ses aides pour les mises en conformité en domaine privé dans son nouveau programme. (2013-2017).

Une deuxième opération de mise en conformité chez les particuliers a commencé en 2012 sur le hameau de Vaux, Laborde et Jonches et se poursuivra sur l'année 2015. Environ 50 propriétés sont concernées.

- Bilans débit-pollution :

Une base de données sur les industriels a été mise au point fin 2006 afin de recenser les sites les plus polluants et lancer des campagnes de mesures sur les réseaux publics (voir paragraphe conventions avec les industriels). Ces mesures sont liées au suivi des industriels.

Depuis l'année 2012, le délégataire effectue des analyses auprès de certains industriels. Les résultats sont proches des données d'autosurveillance des industriels.

Des analyses sur le réseau sont aussi réalisées.

Sur l'année 2014, le délégataire a effectué :

- 1 analyse auprès d'un industriel
- 3 analyses sur le réseau pour contrôle ou recherche de pollution

- Inspections nocturnes des réseaux :

Ces inspections permettent de quantifier les volumes d'eaux parasites transitant dans les réseaux d'eaux usées mais aussi de vérifier l'impact des travaux sur la réduction de ces volumes parasites .

Les eaux parasites correspondent à des infiltrations d'eaux claires provenant des sources ou des remontées de nappes dans des collecteurs non étanches.

Les rejets de circuits de refroidissements industriels, de drainage de bâtiments, de sur verse de fontaines ou de rejet de pompe à chaleur sont aussi considérés comme des eaux claires.

Sur l'année 2014, une inspection nocturne a été programmée.

- Système d'Information Géographique :

Les données relatives aux réseaux de la ville sont disponibles sur le SIG depuis l'été 2008. La totalité des réseaux est donc renseignée dans le SIG.

Le contrat prévoit une intégration régulière des boites de branchement, au fur et à mesure de la transmission des plans de récolement des travaux neufs (par rue entière).

Sur l'année 2014, le délégataire a poursuivi les mises à jour des réseaux et a intégré la totalité des résultats des enquêtes de conformité.

- Conventions avec les industriels :

Le territoire d'Auxerre compte environ 1500 activités (industrielles/ services/ commerciales /artisanales).

En fin d'année 2014, 16 conventions spéciales de déversement étaient signées, 18 dossiers en cours d'instruction (projet de convention rédigé).

Un établissement conventionné a cessé son activité au 31 décembre 2014, le laboratoire IDEA. Sur l'année 2014, cette activité est encore comptabilisée.

2.3 Les indicateurs financiers 2014 pour le système de collecte

Le détail des éléments financiers figure dans le mémoire joint au rapport. D'une manière générale :

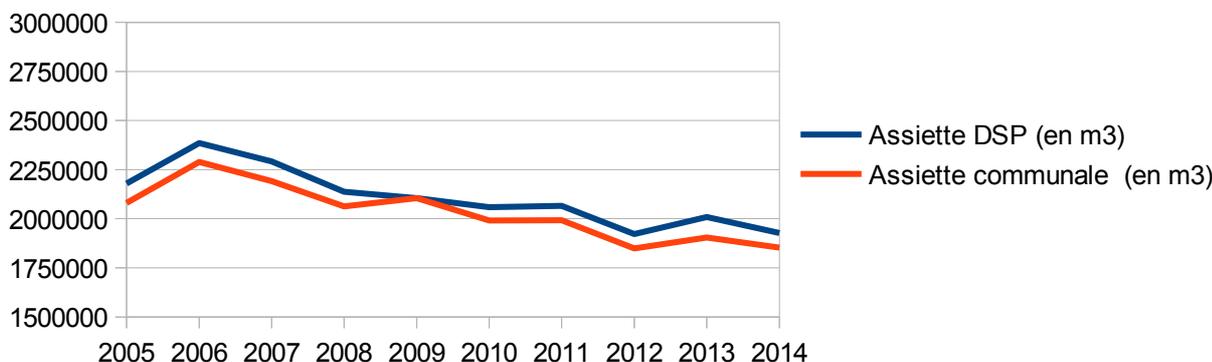
- **Eaux Usées :**

Les volumes consommés correspondant à l'assainissement pour l'année 2014 sont de 1 927 858 m³, soit une baisse de 4 % par rapport à l'année 2013.

Le tableau ci dessous détaille l'évolution de l'assiette DSP et communale :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Assiette DSP (en m³)	2 179 834	2 385 673	2 291 477	2 137 775	2 105 266	2 059 065	2 066 065	1 922 368	2 008 364	1 927 858
Variation de l'assiette DSP, P/R à l'année n-1		9,44%	-3,95%	-6,71%	-1,52%	-2,19%	0,34%	-6,96%	4,47%	-4,01%
Assiette communale (en m ³)	2 080 632	2 289 695	2 190 714	2 062 910	2 105 266	1 991 428	1 992 739	1 848 889	1 904 813	1 852 073
Différence (VA -DSP)	99 202	95 978	100 763	74 865	0	67 637	73 326	73 479	103 551	75 785

Evolution de la consommation d'eau sur Auxerre



Le compte du délégataire est négatif pour l'année 2014. Il apparaît un bilan à **- 310 328,47euros**.

Nous pouvons préciser que sur l'année 2014, la Lyonnaise des Eaux, prestataire de la facturation de l'eau et de l'assainissement à changer de logiciel et rencontre des difficultés.

Ceci se traduit par un retard dans le reversement de la part assainissement pour le délégataire et la ville D'après les dernières informations de la Lyonnaise, la société Bertrand devrait recevoir 134 539,89 €.

Son compte d'exploitation pour l'année 2014 serait néanmoins toujours négatif de -175 788,58 €

Renouvellement et travaux :

Les montants consacrés au renouvellement et aux travaux dans le contrat sont divisés comme suit :

123 164 euros pour les postes de relevage et les remplacements de tampons,
(montant actualisé 2014)
51 000 euros pour les travaux réseaux Eaux Usées,
10 000 euros pour les travaux réseaux Unitaires

Renouvellement

Le solde des dotations et des dépenses effectives est calculé à la fin de chaque exercice sur les montants **correspondant aux postes et tampons de regard**.

Le responsable du contrat nous a transmis le détail des travaux de renouvellement de l'année 2014 qui correspond à un montant de **228 235,46 euros** sur la dotation de 123 164 euros (soit 185,31%).
Le solde pour l'année 2014 est donc négatif : - 105 071,46 euros.
Ce résultat s'explique par le remplacement de nombreux équipements électriques obsolètes sur les postes de refoulement.

Le rapport annuel du délégataire (RAD) fait apparaître un montant différent, 206 966,76 euros au lieu de 228 235,46 euros.

Le solde total pour le renouvellement depuis l'année 2005 avec l'actualisation, est de **421 156 euros**, montant qui devrait être reversé à la ville d'Auxerre au terme de l'affermage.

A noter qu'un différent oppose la ville et la société Bertrand sur ce point. Cette dernière n'ayant pas la même lecture des termes du contrat.

Conformément au contrat DSP, des démarches sont actuellement en cours afin de régler à l'amiable ce litige, avant l'engagement par la ville d'une possible procédure contentieuse.

Travaux Eaux usées et unitaires :

Au total 27 214,34 euros ont été destinés aux travaux, sur les 61 000 euros prévus en 2014, soit 45%.
Concernant les montants de travaux sur les réseaux eaux usées et unitaires, les sommes utilisées depuis l'année 2005 (soit 10 années) atteignent **106%** des montants prévus.

- Eaux Pluviales :

Le compte d'exploitation fait apparaître un résultat de **-17 722,88 euros** pour les eaux pluviales.

Sur 2014, 25 636 euros ont été destinés aux travaux de renouvellement sur les réseaux d'eaux pluviales sur les 25 000 euros prévus, soit 102%.

Les sommes utilisées depuis l'année 2005 (soit 10 années) atteignent **86,87 %** des montants prévus en travaux sur réseau d'eaux pluviales, soit 221 095 euros.

2.4 Détail du calcul de la rémunération du fermier

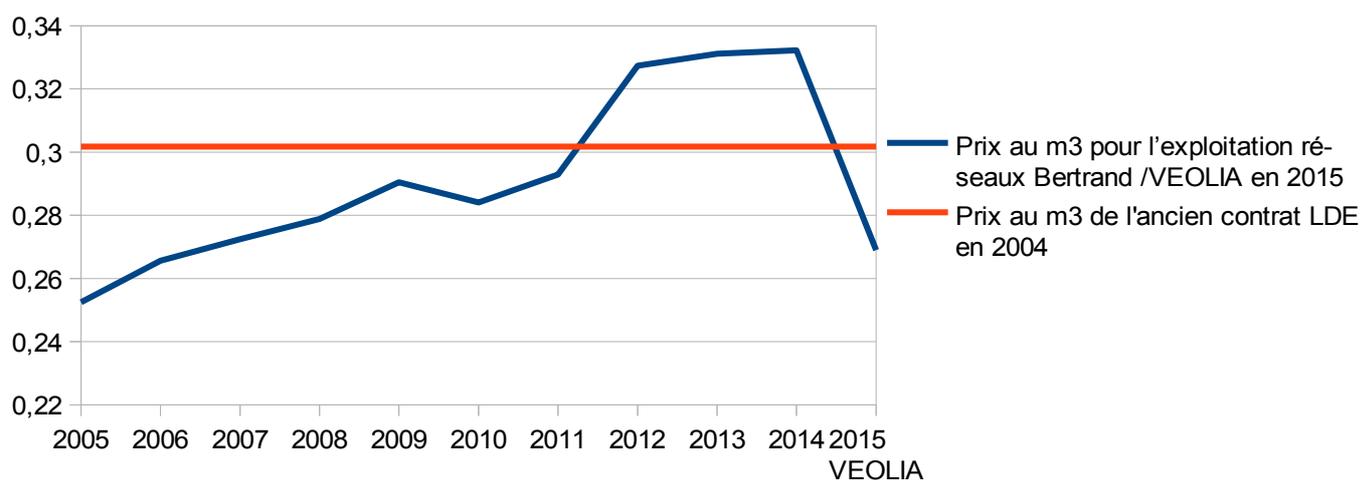
Évolution des rémunérations des délégataires entre 2005 et le 1/01/2015

Evolution de la redevance réseaux	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 VEOLIA
Prix au m3 pour l'exploitation réseaux Bertrand /VEOLIA en 2015	0,2525	0,2656	0,2724	0,2788	0,2905	0,2841	0,2929	0,3273	0,3311	0,3322	0,2690
Prix au m3 de l'ancien contrat LDE en 2004	0,3017	0,3017	0,3017	0,3017	0,3017	0,3017	0,3017	0,3017	0,3017	0,3017	0,3017
Evolution avec l'année n-1 en %	-16,31	5,19	2,56	2,35	4,2	-2,2	3,1	11,74	1,16	0,33	-19,02
Evolution par rapport à l'ancien contrat %	-16,31	-11,97	-9,71	-7,59	-3,71	-5,83	-2,92	8,49	9,74	10,11	-10,84

Le prix du mètre cube de l'ancien contrat de la LDE est dépassé depuis 2012, date de mise en service et d'exploitation du bassin d'orage de la Chaînette.

Cependant, grâce au nouveau contrat avec VEOLIA, le prix du m3 d'eau pour l'exploitation DSP a fortement diminué depuis le 1er janvier 2015 (-19%) en repassant sous le prix du contrat de 2004.

Evolution des prix pour l'exploitation des réseaux d'assainissement (en €)



VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N°2015 - 099 – Mutualisation des services – Avis sur le schéma intercommunal

rapporteur : Guy Férez

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a introduit une nouvelle disposition pour tous les établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) à fiscalité propre entrée en vigueur après les élections municipales de 2014. Ils doivent présenter un schéma relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

La communauté d'agglomération de l'Auxerrois a ainsi transmis aux communes, le projet de schéma joint en annexe afin qu'elles lui fassent part de leur avis dans les trois mois. Après cette consultation, la communauté doit adopter ce schéma par délibération avant le 31 décembre 2015.

Ce schéma, une fois adopté, fera, jusqu'à la fin du mandat, l'objet d'une communication annuelle de la part du président de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois qui précisera son état d'avancement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à l'adoption du schéma de mutualisation

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :30
- voix contre :
- abstention(s) : Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, André Milot, Malika Ounes, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet





communauté
de l'auxerrois

Schéma de mutualisation des services

Entre la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et ses communes
membres

2014 – 2020



SOMMAIRE

INTRODUCTION

PAGE 3

ETAT DES LIEUX TERRITORIAL

PAGE 4

PRESENTATION DU TERRITOIRE

PAGE 4

CONTEXTE ET ENJEUX

PAGE 5

CONTEXTE DE LA MUTUALISATION

PAGE 5

CADRE DE LA MUTUALISATION

PAGE 5

MUTUALISATIONS EXISTANTES

PAGE 7

ECONOMIE GENERALE DU PROJET

PAGE 8

ELABORATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION

PAGE 9

GOVERNANCE ET INSTANCES

PAGE 9

CALENDRIER DE LA DEMARCHE

PAGE 10

PHASE D'ELABORATION ET DE CONCERTATION

PAGE 11

SCHEMA DE MUTUALISATION

PAGE 12

PISTES DE MUTUALISATION RETENUES PAR LES ELUS

PAGE 12

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME & SIG

PAGE 13

- *Descriptif de l'existant*
- *Projet de mutualisation*
- *Impacts de la mutualisation*

ORIENTATIONS FUTURES DU SCHEMA

PAGE 16

- *Commande publique*
- *Achats et mise à disposition de matériels*
- *Systèmes d'information*

CONCLUSION

PAGE 17

ANNEXES

PAGE 18

CHARTRE DE MUTUALISATION

CONVENTIONS

FICHE D'IMPACT

ORGANIGRAMME

CONSULTATION

DIAGNOSTIC TERRITORIAL RH

RESULTATS DU QUESTIONNAIRE

UN SCHEMA DE MUTUALISATION *au service de notre territoire*

La loi portant réforme des Collectivités Territoriales de 2010 a rendu obligatoire la réalisation d'un schéma de mutualisation des services entre l'Etablissement public de coopération intercommunale et ses communes membres « dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux. »

Dans cette perspective, les élus de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ont tenu à anticiper et, ont ainsi décidé d'initier un travail de réflexion dès septembre 2014.

Notre réflexion s'est structurée autour de 3 grandes étapes.

Tout d'abord, nous avons consacré le temps nécessaire à l'état des lieux et à la concertation. Cette phase a permis de dégager des pistes de mutualisation pour les années à venir formalisées dans un rapport de mutualisation. Enfin, ce dernier sera soumis à la consultation des communes durant une période de 2 mois.

Le 12 février 2015, le Conseil Communautaire a décidé de s'engager officiellement dans une procédure de mutualisation des services en adoptant la Charte organisant la mutualisation liant la CA et ses Communes membres. Le 8 avril 2015, le projet de schéma a été présenté aux membres du Conseil Communautaire avant sa transmission aux communes membres pour avis des Conseils Municipaux.

Le schéma est illustré par ce document qui reprend brièvement l'état des lieux du territoire, la méthodologie engagée et les actions de mutualisation à mettre en œuvre dès 2015.

Garantir une meilleure qualité du service à l'utilisateur, améliorer l'efficacité de l'organisation territoriale et rechercher des économies d'échelle ; tel est le triple enjeu de ce schéma.

La forte volonté politique, l'appropriation du projet par les conseils municipaux et la communication tout au long de la démarche ont été des ingrédients essentiels de réussite du projet.

Notre volonté de nous engager dans la voie de la mutualisation est liée à la poursuite d'objectifs forts, dans le cadre d'un projet de territoire global.

Amené à évoluer au cours du mandat afin de s'adapter à la vie du territoire et aux nouveaux besoins susceptibles d'émerger, une clause de revoyure permettra d'y apporter les modifications jugées nécessaires.

En sa qualité de Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, M. FEREZ présentera l'état d'avancement de la mise en œuvre de ce document chaque année, lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

ETAT DES LIEUX TERRITORIAL

PRESENTATION DU TERRITOIRE

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois créée le 1^{er} janvier 2011, compte au 1^{er} janvier 2014, 67 567 habitants répartis sur 347 km².

Au cœur de l'Yonne, sur l'axe Paris-Lyon, l'Agglomération d'Auxerre regroupe **21 communes unies** pour s'investir dans la réalisation de projets structurants pour le territoire autant que bénéfique pour ses **68 000 habitants**.

Constituée de 21 communes dont une ville-centre, Auxerre, comptant 39 971 habitants. A dominante plutôt rurale, les 21 communes fonctionnent de façon quasi similaire. Seules Monéteau et Auxerre, et Saint-Georges, situées en zone urbaine et péri-urbaine, disposent de services administratifs et techniques structurés.

COMMUNES	Population 2014
AUXERRE	39 971
APPOIGNY	3 203
AUGY	1 138
BLEIGNY	310
BRANCHES	461
CHAMPS S/YONNE	1 721
CHARBUY	1 803
CHEVANNES	2 433
CHITRY	369
GURGY	1 722
LINDRY	1 371
MONTEAU	4 015
MONTIGNY	613
PERRIGNY	1 232
QUENNE	463
ST-BRIS	1 126
ST-GEORGES	3 527
VALLAN	715
VENOY	1 965
VILFARGEAU	1 053
VILLENEUVE	263
TOTAL	67 567

... **67 567 habitants**



21 communes ...

CONTEXTE ET ENJEUX

CONTEXTE DE LA MUTUALISATION

La définition d'un schéma de mutualisation est une obligation depuis la promulgation de la loi du 16 décembre 2010, dite de Réforme des Collectivités Territoriales.

L'article L. 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils Municipaux, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

Cette obligation intervient dans un contexte financier contraint par la diminution continue des dotations de l'Etat aux collectivités. Aussi, l'instauration d'un Coefficient de Mutualisation, à fixer par décret, qui impacterait la Dotation Globale de Fonctionnement de l'EPCI est une donnée à prendre en compte pour l'avenir. Rappelons aussi que plusieurs rapports la Cour des comptes ou de l'Inspection générale des finances incitent fortement les collectivités à mutualiser leurs services dans un souci de rationalisation et de meilleur usage des fonds publics.

Le schéma de mutualisation tend également à répondre aux attentes des communes à la suite du retrait de l'Etat sur l'Application du Droit des Sols et sur l'assistance technique. (ATESAT)

Ainsi, la Charte de mutualisation adossée au Projet de Territoire 2014-2020 élaboré suite au renouvellement des Conseils Municipaux vise à appréhender les grands chantiers, à ouvrir et à mettre en œuvre durant le mandat.

Le schéma de mutualisation est évolutif afin de répondre aux opportunités qui pourraient se manifester ou aux demandes des communes.

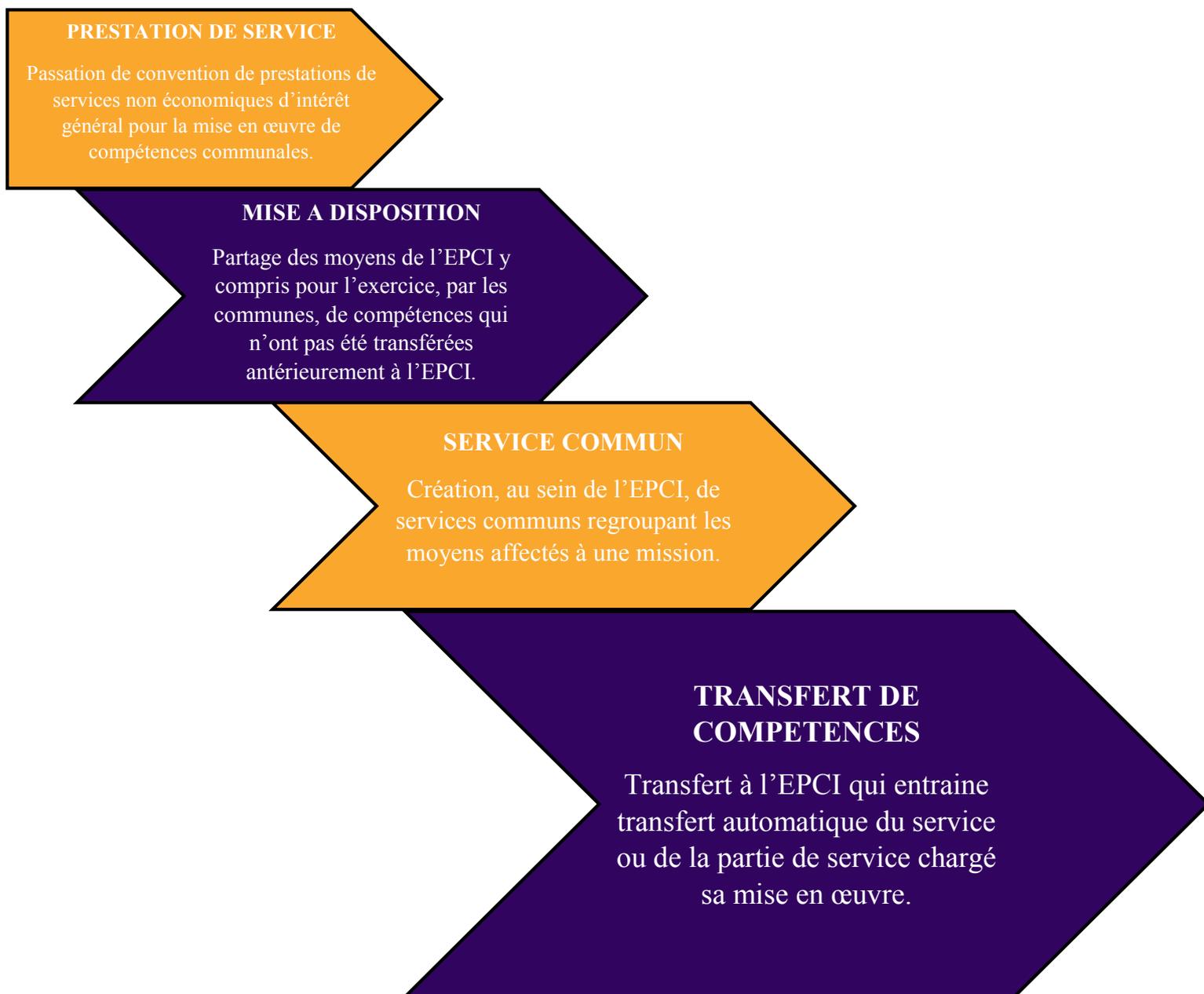
CADRE DE LA MUTUALISATION

La mutualisation des services entre la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et ses communes membres comprend plusieurs objectifs :

- ✓ Déterminer les secteurs d'activités de la Communauté et des communes pour lesquelles une mise en commun de moyen est jugé pertinente au regard :
 - De la qualité du service rendu aux usagers et administrés ;
 - Des économies d'échelle susceptibles d'être réalisées ;
 - De la meilleure utilisation et valorisation des compétences des agents ;
 - De la lisibilité de l'action publique...

- ✓ Assurer une montée en expertise et une professionnalisation des services, la continuité du service, la proximité avec les usagers.
- ✓ Maximiser la Dotation Globale de Fonctionnement par la majoration du Coefficient d'Intégration Fiscale en privilégiant les impacts sur les Attributions de Compensation.
- ✓ Profiter du futur impact du Coefficient de Mutualisation sur la Dotation Globale de Fonctionnement.
- ✓ Uniformiser le service sur l'ensemble du territoire communautaire tout particulièrement pour l'Application du Droit des Sols. (ADS)

La mutualisation pourra prendre différentes formes, plus ou moins intégrées :



MUTUALISATIONS EXISTANTES

GROUPEMENTS DE COMMANDES

<p>Commandes : Achat du carburant et diverses fournitures</p>	<p>Commandes : Mise en œuvre des obligations réglementaires en matière d'accessibilité de la voirie et des équipements recevant du public</p>	<p>Commandes : Regroupement de communes pour prestation de gestion des déchets verts</p>
<p>Périmètre : CA et ville d'Auxerre</p> <div style="text-align: center;">  </div>	<p>Périmètre : CA et toutes les communes sauf Auxerre</p> <div style="text-align: center;">  </div>	<p>Périmètre : Villefargeau avec autres communes volontaires</p>

MISES A DISPOSITION

<p>Objet : Mise à disposition par la CA d'une balayeuse</p>	<p>Objet : Mise à disposition par la ville de l'atelier du CTM pour les véhicules</p>	<p>Objet : Occupation du domaine de la ville pour le quai de transfert des déchets et location des bâtiments du site des Cassoirs.</p>	<p>Objet : Mise à disposition par la ville de locaux et terrains au Centre Technique Municipal (CTM)</p>
<p>Périmètre : CA et 11 de ses communes membres</p> <div style="text-align: center;">  </div>	<p>Périmètre : CA et ville d'Auxerre</p> <div style="text-align: center;">  </div>		

AUTRES FORMES DE MUTUALISATION

<p>Objet : Aménagement de l'espace</p>	<p>Objet : Service Plan climat énergie territorial</p>	<p>Objet : Développement économique</p>
<p>Périmètre : PETR du Grand Auxerrois</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: center;"><i>Elaboration du SCOT et d'un projet de territoire.</i></p>	<p>Périmètre : CA et ville d'Auxerre</p> <div style="text-align: center;">  </div>	<p>Périmètre : syndicat mixte de l'aérodrome et CA</p>

ECONOMIE GENERALE DU PROJET

Le projet de mutualisation des services porté par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et ses communes membres se veut ambitieux, afin de répondre au projet de territoire élaboré conjointement mais aussi dans une logique de recherche d'unicité et de transversalité dans les pratiques administratives.

Par ailleurs, la mise en place de la mutualisation des services doit répondre aux enjeux futurs de l'administration qui devra savoir s'adapter à des demandes aux enjeux complexes :

- De la part des élus, dans un souci constant de sécurisation des actes juridiques, de spécialisation dans des domaines variés comme la commande publique ou l'urbanisme.
- De la part des citoyens, dans un souci constant de réactivité face aux attentes de plus en plus fortes, de proximité, de qualité de service public...

Ainsi, l'administration doit évoluer et la mutualisation des services constitue un outil essentiel mis à disposition des collectivités territoriales, qui doit permettre d'unir les forces, les cultures et les spécificités d'une administration communale, basé sur des notions de proximité, de gestion et de services à la population et d'une administration intercommunale, basée sur les notions de conduite de projet et de spécialisation.

Ce projet de mutualisation crée ainsi une forme nouvelle et innovante d'administration, au service des usagers de 21 entités différentes, dans le respect des compétences et identités de chacune des composantes.

Enfin, il est essentiel de rappeler que cette mutualisation des services ne s'apparente en rien à un transfert de compétences des communes membres vers la Communauté d'Agglomération.

En effet, la mutualisation est la mise en commun de moyens, au service de personnes morales différentes, dans le strict respect de leurs compétences, de leurs politiques et des décisions de leurs assemblées délibérantes respectives.

ELABORATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION

GOVERNANCE ET INSTANCES

La mise en œuvre de la mutualisation des services, sur la base des objectifs clairement définis par les élus de la Communauté et de ses communes membres a été confiée à un comité de pilotage, réuni sous l'égide du Directeur Général des services et du Vice-Président en charge de la Mutualisation et de l'Evolution de l'intercommunalité.

Ce comité de pilotage, réuni dès septembre 2014 a été chargé par monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CA), de formuler le dispositif de mutualisation et d'en valider les différentes étapes.

Les différentes étapes de construction ont été validées et orientées par un comité de pilotage.

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

NOM	TITRE	STRUCTURE
Pascal BARBERET	<i>VP en charge de la Mutualisation et de l'Evolution de l'intercommunalité Maire de VILLEFARGEAU</i>	Mairie de Villefargeau CA
Nicolas BRIOLLAND	<i>VP en charge des Finances, du Budget, de la Prospective financière et des Fonds de concours Adjoint au Maire d'AUGY</i>	Mairie d'Augy CA
Gérard DELILLE	<i>VP en charge des RH, des Travaux, et des Opérations d'aménagement et de voirie Maire de CHARBUY</i>	Mairie de Charbuy CA
Bernard Riant	<i>VP en charge de l'Aménagement de l'espace, du SCOT et du Projet de territoire Maire de VALLAN</i>	Mairie de Vallan CA
Alain STAUB	<i>VP en charge des Transports et Déplacements Maire d'APPOIGNY</i>	Mairie d'Appoigny CA
Martial DRIGNON	<i>Directeur Général des services</i>	CA
Jamal LAHLALI	<i>Directeur du pôle Ressources internes</i>	CA
Cécile TURPIN	<i>Chargée de mission Audit interne</i>	CA

Par ailleurs, une **Conférence des Maires** s'est tenue sous la présidence du Président de la Communauté le 28 novembre 2014. Cette réunion avait pour objectif :

- de présenter aux élus **la mutualisation** dans sa globalité (Evolutions, formes, objectifs, applications concrètes...) et plus particulièrement le contenu juridique du schéma de mutualisation devant être obligatoirement défini au cours de l'année 2015.

- de présenter **le projet de territoire** de la Communauté, finalisé, sur lequel est adossé le schéma de mutualisation.

En outre, une **information continue** a été opérée sur le plan technique et juridique, avec des réunions internes régulières, des interventions en bureau communautaire ou en conseil communautaire.

Ces travaux d'orientation, de réflexion et de validation ont débouché sur le projet concret de mutualisation énoncé ci-après.

Parallèlement, un important **travail de concertation** et d'information a été effectué auprès des agents et de leurs représentants syndicaux par différents biais :

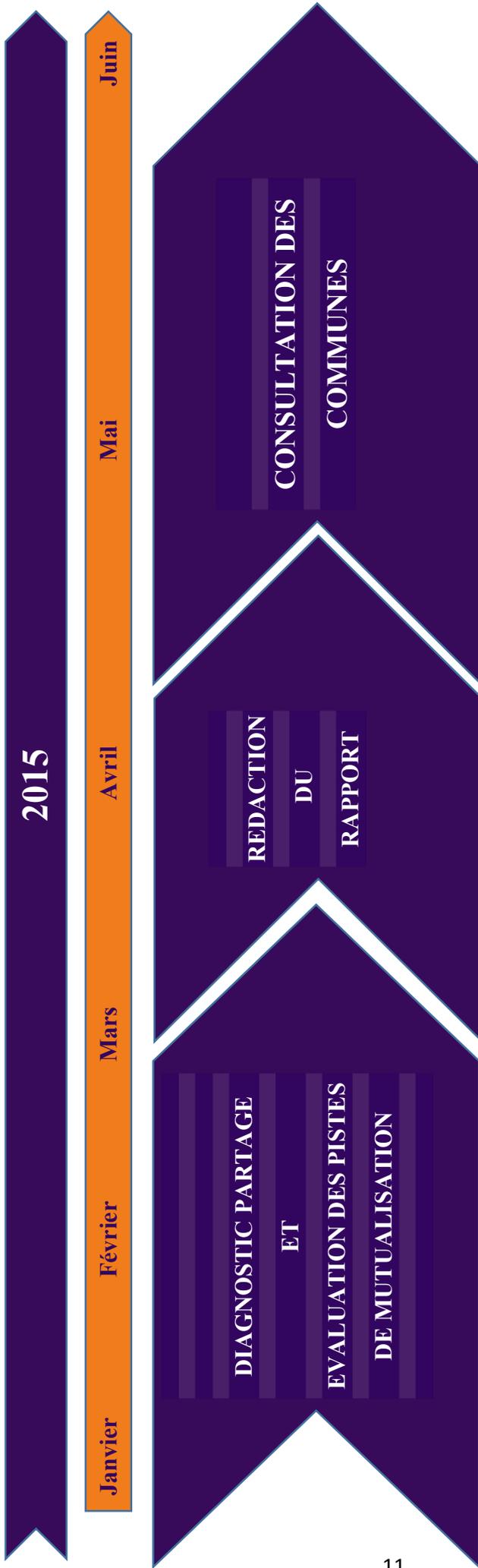
- Réunion d'information,
- Comité technique,
- Diffusion d'un article dans le journal interne,
- ...

CALENDRIER DE LA DEMARCHE



26 septembre	16 octobre	28 novembre	5 décembre	26 février
1 ^{er} COPIL	2 nd COPIL	Séminaire des maires	Envoi du questionnaire	3 ^{ème} COPIL
<p><i>Installation du COPIL et présentation des enjeux.</i></p> <p><i>Définition de la méthode de travail.</i></p>	<p><i>Présentation de la Charte.</i></p> <p><i>Lancement d'un diagnostic RH et ADS.</i></p> <p><i>Rappel mutualisations existants.</i></p>	<p><i>Présentation et débat autour des thèmes :</i></p> <p><i>Mutualisation et Projet de territoire</i></p>	<p><i>Délimitation des champs de mutualisation souhaitant être abordés par les élus.</i></p>	<p><i>Analyse des réponses au questionnaire.</i></p> <p><i>Présentation des contours du futur service commun ADS.</i></p>

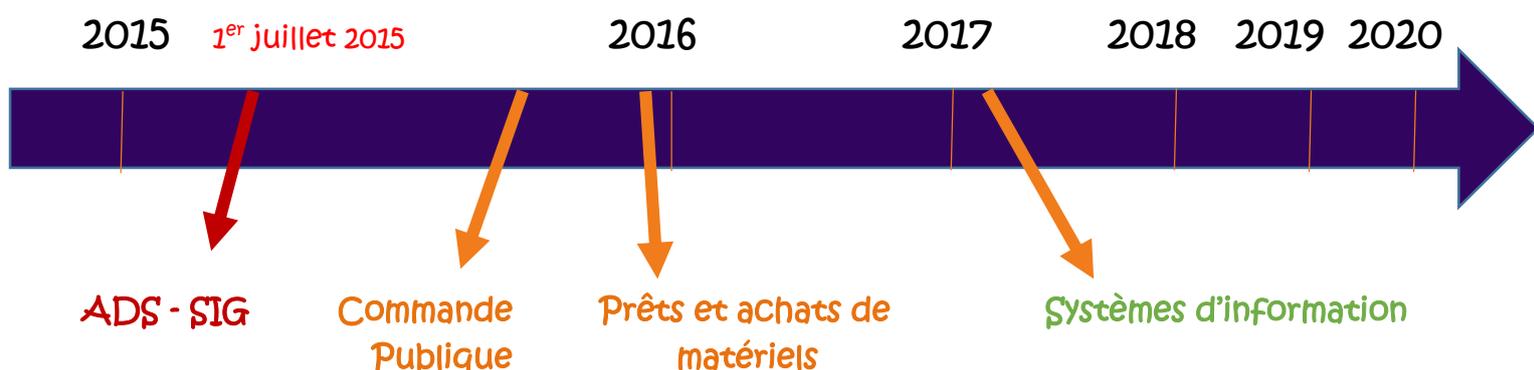
PHASES D'ELABORATION ET DE CONCERTATION



12/02/2015	Conseil Communautaire	Validation de la Charte de mutualisation par les élus.
09/03	Bureau restreint	Présentation des orientations du futur schéma.
16/03	Bureau	1 ^{ère} Information relative au schéma de mutualisation
30/03	Comité Technique	Diffusion d'un article relatif à la mutualisation dans le journal interne
30/03	Agents	Présentation du schéma de mutualisation
08/04	Conseil Communautaire	Présentation du schéma de mutualisation
Fin mai	Comité Technique	Présentation du schéma et du service commun ADS
15/04 – 15/06	Consultation des communes membres	Consultation des communes pour avis sur le schéma de mutualisation
17/06	Conseil Communautaire	Adoption du schéma de mutualisation

SCHEMA DE MUTUALISATION

Pistes de mutualisation retenues par les élus



Pistes de mutualisations retenues :

1. **ADS-SIG**
2. **Commande publique** (*Groupements de commandes et marchés publics*)
3. **Prêts et achats de matériels**
4. **Systèmes d'information** (*Informatique et téléphonie*)

L'inscription de chaque domaine de mutualisation sur la **ligne temporelle**, a été réalisée en fonction :

- Des impératifs législatifs et réglementaires annoncés
- Des besoins et attentes des communes

Pour chaque domaine de mutualisation abordé, un **Comité opérationnel** associant élus et techniciens (cf. Charte) sera chargé d'étudier la faisabilité et de proposer des préconisations. Aussi, les communes membres devront prendre, si elles le souhaitent, une délibération plus spécifique en faveur de ce domaine.

L'avancement du schéma de mutualisation, devant faire l'objet d'une **communication**, tous les ans, lors du débat d'orientation budgétaire (DOB), cette ligne temporelle n'est pas figée et pourra être **amenée à évoluer au fil du mandat**.

Chaque service inscrit sur la ligne temporelle fera l'objet d'une **fiche d'impact** décomposé comme suit :

- Libellé – Périmètre
- Conditions de travail
- Activités
- Effectifs
- Budget
- Indicateurs d'activités / chiffres clés

Descriptif de l'existant

Conformément à l'**article R 423-1 du code de l'urbanisme**, le dépôt des demandes d'urbanisme s'effectue au sein des mairies.

Pour les 20 des 21 communes de la Communauté, les secrétaires de mairie se chargent de l'enregistrement des demandes puis de leur transmission à la Direction Départementale des Territoires (DDT). Seule la ville-centre, dotée d'un service urbanisme structuré, instruit l'intégralité de ses actes.

Il s'agit d'un rôle passerelle entre le pétitionnaire et la DDT.

Les 21 communes de la CA de l'Auxerrois totalisent chaque année en moyenne **2197 actes**, dont plus de la moitié pour Auxerre.

Rappel :

Après instruction par les services de la DDT et conformément à l'article L 422-1 du code de l'urbanisme, l'autorité compétente pour délivrer l'acte est :

- Le Maire, au nom de la commune, si elle est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou d'une carte communale **avec délibération** du conseil municipal.
- Le Maire au nom de l'Etat si la commune est dotée d'une carte communale **sans délibération du conseil** municipal ou en cas d'absence de document d'urbanisme.

Projet de mutualisation

En vertu de :

La **loi ALUR du 24 mars 2014** : suppression de la mise à disposition gratuite des services instructeurs de l'Etat à partir du 1^{er} juillet 2015.

L'instruction par les services de de l'Etat perdure pour :

- Les communes soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU),
- Les communes ayant une carte communale sans délibération du maire (jusqu'en 2017).
- A partir du 1^{er} janvier 2017, en cas de carte communale le Maire devient directement compétent au nom de la commune.

L'**article R 423.15 du code de l'urbanisme** : l'instruction des demandes d'urbanisme est limitée à certaines personnes publiques, que sont les services:

- | | |
|-----------------------------------|---|
| → de la commune | → d'un syndicat mixte |
| → d'une collectivité territoriale | → d'une agence départementale |
| → d'un groupement de collectivité | → de l'Etat pour les communes concernées. |

L'ensemble des communes membres se trouve impacté par cette loi. Par conséquent, la mise en place d'un service mutualisé à l'échelle de la Communauté de l'Auxerrois, semble être la solution la plus adaptée.

Aussi, un service commun créé par la CA, instruira les autorisations d'urbanisme pour le compte de ses 21 communes membres.

Récapitulatif : L'organisme instructeur dépend du document d'urbanisme en vigueur sur la commune

		INSTRUCTEURS	
		SERVICE COMMUN DE LA CA	DDT
DELAIS	Dès le 01/07/2015	<p><u>Commune disposant d'un</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> → POS → PLU → Carte communale avec délibération du Conseil municipal <p><i>Toutes les communes de la CA</i></p>	<p><u>Communes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> → soumises au RNU → disposant d'une carte communale sans délibération du Conseil municipal <p><i>Aucune commune de la CA</i></p>
	A partir de 2017	<p>Carte communale sans délibération du Conseil :</p> <p>Le Maire devient compétent d'office</p> <p><i>Aucune commune de la CA</i></p>	<p>Communes soumises au RNU</p> <p><i>Soit aucune commune de la CA</i></p>

Ainsi, à partir du 1^{er} juillet 2015, le service commun ADS de la CA instruira l'ensemble des autorisations d'urbanisme de ses 21 communes membres.

La participation des communes membres au service commun ADS, telle que présentée supra, se fera sur la base du volontariat. Aussi, toute décision en ce sens, devra être formalisée par la signature, à titre individuelle, d'une convention entre chaque commune et la Communauté.

Les impacts de la mutualisation

❖ *Les impacts sur le personnel*

Au regard du total des actes traités au sein des 21 communes chaque année et de leur nature, un ratio a permis d'envisager le **nombre d'agents nécessaires** à ce travail. La moyenne du nombre d'actes annuels, sur les trois dernières années est de 2174 actes.

Ainsi, l'organisation d'un **service instructeur mutualisé** nécessite entre 2.5 et 3 ETP.

Modes de calcul des besoins RH

<i>1^{ère} méthode</i> Nombre d'actes par agent	<i>2nd méthode</i> Nombre équivalent permis de construire (EPC) par agent ¹
<p>Ratio retenu par la DDT : 1300 actes / agent / an</p> <p><i>CA : 2174 actes / an.</i></p> <p>→ Besoins RH : 2 agents instructeurs.</p>	<p>Ratio retenu par la DDT : 300 EPC / agent / an</p> <p><i>CA : 1121 EPC / an</i></p> <p>→ Besoins RH : 3 agents instructeurs.</p>

Les agents transférés conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable ainsi que, à titre individuel, les avantages acquis.

¹ Prise en compte de la complexité des actes via l'attribution d'un coefficient.

Il est à noter qu'une **convention de transition** peut être signée avec l'Etat. Néanmoins, ses modalités pratiques devront être précisées au cours d'une rencontre entre la Communauté et la DDT.

Bien que les **secrétaires** de mairie ne fassent pas l'objet d'une mutualisation, leur implication au sein de l'organisation de ce service est primordiale. Aussi, une rencontre associant DGS et secrétaires de mairie sera organisée.

❖ *L'impact sur les finances*

La **masse salariale annuelle chargée** pour les deux postes décrits ci-dessus est estimée à **112 500 €**.

Les **fluides et frais administratifs divers** sont estimés à **10 100 €**, mais seront minimisés autant que possible.

Des **frais de déplacement** pourront être intégrés dans le cas où, pour certains dossiers, l'instructeur ou le pré-instructeur doit se déplacer.

Le service commun disposera du **logiciel OXALIS**, pour procéder à l'instruction des autorisations d'urbanisme. L'**outil communautaire SIG**, disposant de fonctionnalités utiles à l'instruction, sera mis à disposition des communes membres du service.

Le service sera facturé sur la base d'un **tarif forfaitaire** :

Tableau de répartition des tarifs forfaitaires, donné à titre indicatif

Tarifification service commun ADS-SIG - 12 communes - 2015

	Communes	Population	Volume d'actes	Tarif Forfaitaire
1	AUXERRE	37 552	875	85 000 €
2	APPOIGNY	3 203	84	4 000 €
3	AUGY	1 138	54	4 000 €
4	BLEIGNY	310	7	500 €
5	BRANCHES	461	32	2 500 €
6	CHAMPS	1 721	42	2 500 €
7	CHARBUY	1 803	70	4 000 €
8	LINDRY	1 371	77	4 000 €
9	MONTIGNY	613	18	1 000 €
10	ST-BRIS	1 126	46	2 500 €
11	VALLAN	715	48	2 500 €
12	VILLEFARGEAU	1 053	44	2 500 €
		51 066	1 693	115 000 €

Budget ADS-SIG	
Investissements	Fonctionnement
9 745 €	113 843 €
123 588 €	

BAREME FORFAITAIRE	
Nbre d'actes transmis	Tarif forfaitaire
De 0 à 10	500 €
De 10 à 25	1 000 €
De 26 à 50	2 500 €
De 51 à 100	4 000 €
De 101 à 200	10 000 €
De 201 à 500	25 000 €
De 501 à 800	50 000 €
800 et plus	85 000 €

Solde négatif
-8 588 €

Orientations à mettre en œuvre au cours du mandat

Afin de mettre en œuvre les orientations définies à plus long terme, un travail devra être à nouveau mené entre la Communauté et ses communes membres volontaires, souhaitant s'inscrire dans la démarche.

S'inscrivant dans la continuité du dispositif, la réflexion portera notamment sur :

- la définition des besoins (humains, matériels,...),
- la définition de périmètres pertinents,
- la mesure de l'impact des mutualisations sur les ressources humaines et les finances,
- le respect des procédures légales préalables (Saisine du CT, de la CAP...).

Service commande publique

- Mise en œuvre de groupements d'achats, de fournitures, de consommables ou de prestations.
- Appui juridique pour la mise en œuvre de marchés publics.

Ex :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition des besoins.
- Aide à la traduction des besoins dans le cahier des charges.
- Aide à la rédaction de documents juridiques.

Mise à disposition de matériels

- Acquisitions et prêts de matériels aux communes en fonction des besoins identifiés.

Ex : Matériel utilisable toute l'année à l'image de la balayeuse : nacelle, tractopelle ...

Systèmes d'information

- Service informatique en capacité de fournir des prestations aux communes dans la gestion des systèmes d'information (dépannage, installation de logiciel, création de site) et téléphonie.

Il doit être rappelé que cette mise en œuvre doit respecter les principes suivants :

- La mutualisation doit être ressentie comme la mise en commun de moyens dans le but d'améliorer l'efficacité des services publics dans un rapport égalitaire entre les collectivités,
- La mutualisation, dont la lisibilité doit être entièrement transparente, doit permettre de garantir l'indépendance des communes tout en améliorant leur capacité de répondre aux attentes de plus en plus forte des populations,
- La mutualisation sera conçue avec la pleine adhésion du personnel dans le souci constant de l'amélioration des conditions de travail et de l'évolution professionnelle.

Un rapport devra être établi chaque année et devra être l'occasion de réactualiser le schéma afin de tenir compte le cas échéant des évolutions et des nouveaux besoins apparues sur le territoire.

Ce **document obligatoire** consacré par l'**article L.5211-39-1 créé par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010**, stipulant notamment qu' « Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'EPCI à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'EPCI à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Le projet de schéma est approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le schéma de mutualisation est adressé à chacun des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI.

Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant. »

CONCLUSION

La mutualisation des services est une démarche qui n'est pas nouvelle sur le territoire, toutefois, il convient aujourd'hui de formaliser, d'organiser et d'approfondir ces relations afin de les optimiser, autant au niveau de leur fonctionnement que de leur évaluation.

Plus qu'un simple outil, la mutualisation des services est une vraie démarche dont l'objet va au-delà du simple fonctionnement des services, mais va également explorer les champs de la territorialisation du service public, du dégagement de marges financières, de l'évaluation des politiques publiques, des stratégies en matière de transfert de compétences.

C'est ainsi permettre à l'administration de se mettre en ordre de marche pour affronter les défis à venir, mais aussi et surtout pour répondre à la réalisation du projet de territoire tout en appréhendant au mieux les évolutions législatives.

Ainsi, les récentes évolutions de la loi MAPTAM, promulguée le 27 janvier 2014, semblent venir à la fois consolider le mode de mutualisation des services choisi par la Communauté de l'Auxerrois et ses communes, tout en appelant les collectivités à fortement accélérer sa mise en œuvre.

DECISIONS A ACTER

Il sera demandé aux assemblées délibérantes de bien vouloir :

- Prendre acte du présent rapport, présentant la démarche de mutualisation engagée entre la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et ses communes membres.

ANNEXES

✓ CONVENTIONS DU SERVICE COMMUN

Les modalités de mise en œuvre du service commun seront réglées par convention.

Le Conseil Municipal de la commune concernée délibèrera sur celle-ci

Cette convention comprendra notamment :

- Le contexte : cadre législatif, les décisions des assemblées délibérantes sur le rapport de mutualisation ;
- L'objet ;
- Le périmètre ;
- L'objectif ;
- Les missions ;
- Le projet de service ;
- Les moyens ;
- La localisation ;
- Les dispositions financières ;
- Le calendrier ;
- La durée de convention ;
- Les modalités de résiliation.....

✓ ORGANIGRAMME

Une nouvelle organisation sera formalisée par un organigramme fonctionnel suite à la création du service commun. Il sera annexé à la convention.

✓ CHARTE DE MUTUALISATION

✓ DIAGNOSTIC TERRITORIAL RH

✓ RESULTAT DU QUESTIONNAIRE SOUMIS AUX COMMUNES MEMBRES

✓ FICHE D'IMPACT

Une fiche d'impact, annexées à la convention, comparera la situation des agents avant et après le transfert en détaillant notamment à titre individuel :

- Le profil de l'agent : emploi, grade, échelon...
- L'organisation et les conditions de travail,
- Les horaires et les cycles de travail,
- Les éléments de la rémunération,
- Le Droit Individuel de Formation,
- Les congés annuels et les autorisations d'absence,
- Le compte épargne temps et son éventuelle indemnisation,
- Les conditions d'aménagement de réduction du temps de travail,
- Les conditions de prise en charge des déplacements,
- Les avantages sociaux : comité des œuvres sociales, conditions de participation à la prévoyance,
- Les autres avantages...

✓ CONSULTATION

Le **Comité technique** sera saisi pour avis sur le schéma de mutualisation, les conventions et les pièces annexes.

La **Commission Administrative Paritaire** sera consultée pour les agents à titre individuel.

Les **Conseils Municipaux** seront amenés à délibérer sur le montant des Attributions de Compensation qui seront impactées par la création des services communs. La Communauté saisira préalablement la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) qui rédigera un rapport financier.

29 JUN 2015

ARRIVÉE

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N°2015 - 100 – Autorisations droit des sols et SIG – Création d'un service commun

rapporteur : Guy Férez

Suite à l'adoption de l'article 134 de la loi Alur, les communes de l'intercommunalité ne pourront plus bénéficier de l'assistance gratuite des services déconcentrés de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015.

Ainsi, la communauté d'agglomération propose la création d'un service commun dès le 1^{er} juillet pour permettre aux communes de continuer à instruire les autorisations d'urbanisme.

Il s'agit d'une mutualisation des moyens au niveau de l'intercommunalité mais elle s'effectue sans transfert de compétence. Le Maire reste seul décisionnaire pour délivrer une autorisation relative au droit des sols sur son territoire.

Le périmètre du secteur sauvegardé est exclu du champs d'intervention du service commun.

Ce dernier sera placé sous l'autorité hiérarchique du président d'agglomération et la ville d'Auxerre transférera deux agents instructeurs.

La communauté d'agglomération facturera à la ville les prestations effectuées en fonction du nombre d'autorisations d'urbanisme transmises à l'année.

Les conventions qui règlent les effets de cette mise en commun ainsi que le transfert de personnel sont annexées à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider la création d'un service commun dans le domaine de l'urbanisme et des systèmes d'informations géographiques
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions proposées par la communauté d'agglomération pour la mise en place du service et le transfert du personnel.

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :30

- voix contre :

- abstention(s) : Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, André Milot, Malika Ounes, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier

- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

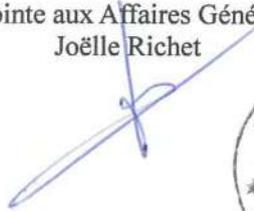
Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet





**CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN
DANS LE DOMAINE DE L'URBANISME ET DES SYSTEMES
D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES**

Art. L.5211-4-2, al. 1 à 3 CGCT

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

représentée par son Président, Monsieur Guy FERREZ,

dûment habilité par délibération du 17/06/2015, ci-après dénommé "COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS",

d'une part,

Et : la Commune de

représentée par son Maire, M, Mme(Prénom, nom),

dûment habilité par délibération du, ci-après dénommé

"....."(Nom de la commune),

d'autre part,

PRÉAMBULE

Le service commun ADS-SIG constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.

En l'espèce, le service commun intervient dans les domaines suivants :

- ***L'application du droit des sols, dont la mission première est l'accompagnement des communes dans l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme.***
- ***Les Systèmes d'Informations Géographiques (SIG).***

Cette mutualisation a vocation à pallier au désengagement de l'Etat quant à son soutien technique aux collectivités territoriales, notamment son soutien aux communes dans l'instruction de leurs dossiers en matière de demandes d'autorisations d'urbanisme. Dans ce contexte, une réflexion sur les modes de mutualisation entre les EPCI et leurs communes membres s'imposait.

Plusieurs objectifs sont poursuivis dans cette démarche : optimiser les systèmes d'informations des collectivités tout en garantissant davantage de sécurité et de continuité ; maintenir et améliorer la qualité de service aux utilisateurs ; partager des ressources variées (techniques, logiciels...) tout en les rationalisant, les valorisant et les optimisant ; réussir à produire des économies d'échelle à terme ; proposer une nouvelle offre de services aux communes et rationaliser les moyens dans un contexte de réduction des ressources.

La création de ce service permettra d'assurer l'ensemble des missions relevant de la gestion du système d'information géographique et de l'application du droit des sols, sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception du secteur sauvegardé d'Auxerre, tout en optimisant la gestion des ressources humaines, des moyens et matériels, pour aboutir à une meilleure disponibilité des compétences.

C'est dans cette perspective que le Président a proposé à l'assemblée de la Communauté de l'Auxerrois de se saisir des formes de mutualisation qui sont offertes dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010 pour mettre en place un service commun tel que prévu par l'article L.5211-4-2 du CGCT, entre la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et ses communes regroupant les moyens humains et techniques affectés par ces entités à une même mission.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de création et de fonctionnement du service commun ADS-SIG, notamment, la gestion des services, les modalités de remboursement et les conditions de suivi du service commun.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-4-2,

Vu l'article L.422-3 du Code de l'urbanisme autorisant une commune à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant de ses compétences,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois,

Vu les avis favorables des Comités Techniques de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS et de la ville d'AUXERRE respectivement en date du 28/05/2015 et du 02/06/2015,

Vu l'avis favorables de la Commission Administrative Paritaire de la ville d'Auxerre en date du 23/05/2015,

Considérant que les communes et la Communauté souhaitent créer un service commun ADS-SIG,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre la politique locale de l'urbanisme sur le territoire communautaire avec notamment comme objectif de :

- Créer une équipe aux compétences pluridisciplinaires,
- Assurer des relais de proximité au sein de chaque commune permettant le suivi de terrain des situations et des dossiers,
- Favoriser l'émergence d'une culture commune et un partage des objectifs et des enjeux concernant l'urbanisme,
- Optimiser les moyens humains du bloc communal – intercommunal en définissant des missions claires pour chacun des agents impliqués,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTE CE QU'IL SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Les communes et la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois décident de créer un service commun dans le domaine suivant :

- URBANISME – Application du droit des sols, couplé à un outil d'informations géographiques.

Le Service mutualisé ainsi créé a pour mission principale l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, assurée depuis le dépôt de la demande d'autorisation en commune jusqu'à la proposition d'arrêté au Maire.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions législatives en vigueur en matière d'urbanisme, la commune reste seule compétente en matière d'élaboration des POS / PLU ou carte communale et de la délivrance des actes et/ou autorisations qui en découle.

Le Service commun ADS-SIG réalise l'ensemble des missions telles que décrites dans la convention de mise à disposition du service commun auprès des communes membres relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme, à savoir l'instruction :

- Des certificats d'urbanisme dits « opérationnel » (Cub) au sens de l'article L 410-1b,
- Des certificats d'urbanisme dits « informatif » (Cua),
- Des permis de construire,
- Des permis de démolir,
- Des permis d'aménager,
- Des déclarations préalables (DP)

Le service commun assurera outre l'instruction des autorisations d'urbanisme :

- La veille juridique,
- La formation des instructeurs locaux,
- Le suivi des avis émis par les différentes organisations susceptibles d'être consultées (ABF, ERDF, CDAC...).

La convention porte sur l'ensemble de la procédure d'instruction, telle que décrite ci-après, depuis l'examen du caractère complet du dossier demandeur jusqu'à la préparation du projet de décision ou d'acte.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU SERVICE

Après avoir informé les organes délibérants et recueilli les avis des instances consultatives, les collectivités décident de la création d'un service commun ainsi composé :

Dénomination du service	Missions	Nombre d'agents territoriaux concernés
Service commun ADS-SIG	Application du droit des sols	4 + 1 recrutement à prévoir

ADS

SIG

PERSONNEL	1 Responsable, et instructeur, du service ADS 1 Instructeur	1 Responsable du service Systèmes d'Informations (informatique, SIG, TIC) 1 Administrateur SIG Recrutement à prévoir : 1 agent chargé de la mise à jour des données.
MISSIONS	Accompagnement des communes dans l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme.	<p>Identifier les partenaires, collecter et recenser les informations géographiques des communes membres afin de les intégrer dans le logiciel SIG. Le référentiel réseau comporte toutes les données d'exploitation relatives aux compétences de l'EPCI.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecter les données auprès des partenaires, - Concevoir les modèles conceptuels de données, - Intégrer les nouvelles données dans le référentiel, - Mettre à jour les données en fonction de la production du terrain et de la vie du réseau, - Gérer l'archivage des fonds de plans, - Assurer l'intégrité des données en collaboration avec les équipes terrain, - Participer au développement de l'outil et de son environnement, - Assurer les formations et faire office de service SUPPORT auprès des utilisateurs.

La structure du service mis à disposition des communes adhérentes pourra, en tant que besoin, être modifiée d'un commun accord entre les parties, et ce, en fonction de l'évolution des besoins respectifs constatés par les parties et/ou sur recommandations du Comité de suivi du service.

ARTICLE 3 : RÔLE DE LA COMMUNE

a) Pouvoir du Maire :

Le service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme est mis à disposition de la commune par la Communauté de l'Auxerrois.

Dans ce cadre, les agents exercent leurs missions sous l'autorité fonctionnelle directe du Maire qui leur adresse toute instruction écrite ou orale qu'il juge utile à l'exécution des tâches qui leur sont confiées.

Le Maire contrôle l'exécution de ces tâches.

Le Maire est seul signataire des actes administratifs visés à l'article 1 de la présente convention, la responsabilité des décisions prises par le Maire ne pouvant en aucune circonstance être imputée à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

b) Pré-instruction :

Les agents de la commune, sous la responsabilité du Maire, pour tous les actes et autorisations relatifs à l'occupation des sols relevant de sa compétence, devront veiller à la pré-instruction des dossiers.

La commune a pour missions durant la phase de :

Tâches	Commune	CA Instruction	Délais
--------	---------	-------------------	--------

Phase de dépôt de la demande			
Vérifier que la procédure choisie par le pétitionnaire est la bonne	X		
Vérifier que le dossier est intégralement rempli, daté et signé par le pétitionnaire	X		
Contrôler la présence et le nombre de pièces obligatoires à partir du bordereau de dépôt des pièces jointes à la demande	X		
Affecter un numéro d'enregistrement au dossier	X		
Enregistrer le dossier dans le logiciel commun d'ADS	X		
Délivrer le récépissé de dépôt de dossier	X		
Procéder à l'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la demande de permis ou de la demande et pendant toute la durée de l'instruction	8 jours		
Transmettre les dossiers aux consultations extérieures qui lui incombent (Architecte des Bâtiments de France, ERDF, CDAC)	X		
Transmettre les dossiers au service instructeur	3 jours		
Avis du Maire	15 jours pour les DP ¹ et CU ² 1 mois pour les permis		
Phase d'instruction			
Envoyer au Maire la proposition de notification des pièces manquantes et de majoration éventuelle de délais		X	avant la fin de la 3 ^{ème} semaine
Notifier au pétitionnaire sur proposition du service instructeur, par lettre recommandée avec A/R, la liste des pièces manquantes et/ou la majoration des délais d'instruction, et le cas échéant, fournir au service instructeur (et à la sous-préfecture au titre du contrôle de légalité) une copie de la demande signée par le Maire ou son délégué	X		avant la fin du 1 ^{er} mois
Procéder aux consultations prévues par le code de l'urbanisme (SDIS ³ , l'ARS ⁴ , DREAL ⁵ , DRAC ⁶ , etc...)		X	
Procéder aux consultations des concessionnaires pour le traitement des fluides (ERDF...)	X		
Transmettre les avis qu'il reçoit de l'ABF ou autre au service commun	X		
Réaliser la synthèse des pièces du dossier y compris l'avis de l'ABF		X	
Préparer la décision et la transmettre en intégrant l'avis de l'ABF		X	Maire avant la fin du délai global d'instruction
Préparer les décisions de retrait faisant suite à une demande du bénéficiaire de la décision et soumettre le projet à la signature du Maire		X	
Préparer les décisions relatives à des demandes de transfert ou de permis modificatifs et soumettre les projets à la signature du Maire		X	

¹ DP = Déclaration Préalable

² CU = Certificat d'Urbanisme

³ SDIS= service départemental d'incendie et de secours

⁴ ARS= Agence régionale de Santé

⁵ DREAL = Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

⁶ DRAC = direction Régionale des Affaires Culturelles

Notifier au pétitionnaire la décision proposée par le service instructeur par lettre recommandée		X	avant la fin du délai d'instruction
Informers simultanément le service instructeur de cette transmission et lui en adresser un exemplaire signé	X		
Transmettre la décision au préfet au titre du contrôle de légalité dans un délai de 8 jours à compter de la signature	X		
S'agissant d'une autorisation obtenue tacitement, le Maire transmet une copie du dossier au préfet pour le contrôle de légalité	X		
Afficher l'arrêté de permis en mairie ou des décisions tacites	X		
Préparer et communiquer à la demande du pétitionnaire un certificat de non-opposition		X	
Transmettre la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) au service instructeur pour archivage	X		
Transmettre la déclaration d'achèvement et d'attestation de conformité des travaux et les attestations RT 2012 et/ou ERP	X		
Le récolement, afin de vérifier la conformité des travaux	X		
Transmettre l'attestation de non-opposition à la conformité au pétitionnaire	X		
Transmettre la demande de retrait formulée par le bénéficiaire de l'acte ou de l'autorisation d'urbanisme	X		3 jours
Transmettre les demandes de transfert d'autorisation, de permis modificatifs	X		3 jours
Transmettre la demande et la décision au service fiscalité	X		
Conseiller sur les projets en lien avec la commune et uniquement sur rendez-vous	X	X	Sur rendez-vous
<i>Phase de post-instruction</i>			
La conformité des travaux est attestée par le demandeur	X		
Récolement et Conformité	X		
Communication du dossier aux administrés après la décision	X		
Infractions : tous procès-verbaux. (Non déclaration, ...)	X		

ARTICLE 4 : COLLABORATION ENTRE LE SERVICE COMMUN ET LA COMMUNE

La démarche nécessite un travail en bon intelligence pour être efficace. Ainsi, la communication doit rester continue entre les deux parties durant toute l'instruction du dossier.

Lors de la transmission du dossier, un bordereau comportant des informations est systématiquement édité par les services urbanisme des mairies. Celui-ci permet une prise en main plus rapide lors de son arrivée au service urbanisme commun ADS-SIG.

Durant l'intégralité de la procédure, les communes restent l'interlocuteur privilégié des pétitionnaires. Le service commun se tient cependant à leur disposition afin de leur fournir les éléments nécessaires à l'information des pétitionnaires.

La Communauté de l'Auxerrois pourra réunir les techniciens des communes concernées par cette démarche.

Plusieurs réunions par an pourront être organisées afin de permettre aux techniciens et aussi aux élus de pouvoir échanger sur les méthodes de travail, les éventuelles difficultés rencontrées ainsi que sur les évolutions législatives en matière d'application du droit des sols.

ARTICLE 5: PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE / REMBOURSEMENT

REFACTION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION ET RÔLE DE LA CLECT⁷

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-4-2 « Pour les établissements publics soumis au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, ces effets peuvent également être pris en compte par imputation sur l'AC⁸ prévue au même article. Dans ce cas, le calcul du CIF⁹ fixé à l'article L. 5211-30 du présent code prend en compte cette imputation. »

En conséquence, les parties conviennent que la Communauté de l'Auxerrois procédera à une réfaction de l'attribution de compensation des communes membres du service commun.

Son montant sera fixé par la CLECT des communes membres par la CA¹⁰ conformément aux règles établies par l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

Le rapport sera ensuite notifié aux communes membres intéressées en fin d'année 2015, pour validation.

A titre d'exemple, l'AC pourra être indexée sur un indicateur type GVT¹¹ afin de tenir compte de l'évolution des coûts du service au cours du temps.

LES CHARGES FINANCIERES SONT PARTAGEES ENTRE LES COMMUNES MEMBRES DU SERVICE SELON LES MODALITES SUIVANTES

Les charges de fonctionnement seront portées par le budget de la CA et comprennent notamment :

- Les charges de personnel des agents composant le service commun ADS-SIG, incluant la masse salariale ainsi que l'ensemble des charges accessoires,
- Les charges inhérentes à l'activité propre du service commun,
- Les charges d'administration générale incluant les fournitures de bureau, les photocopies, les télécommunications, les frais d'affranchissement, frais indirects, tous les matériels nécessaires au fonctionnement du service commun ADS-SIG,
- Les charges liées au bâtiment accueillant le service commun ADS-SIG (frais de nettoyage, assurance du bâtiment, consommation énergétique, fluides...)
- Les dotations aux amortissements des biens meubles et immeubles.

PROJECTION DES COÛTS ANNUELS DU SERVICE COMMUN ADS-SIG

Pour un fonctionnement au 1^{er} juillet 2015, en année pleine, l'hypothèse financière repose sur l'instruction d'une moyenne de 1 693 actes par an :

⁷ CLECT : Commission d'Evaluation des Transferts des Charges

⁸ AC : Attribution de Compensation

⁹ CIF : Coefficient d'Intégration Fiscal

¹⁰ CA : Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

¹¹ GVT : Glissement Vieillesse Technicité

Dépenses de fonctionnement **

FONCTIONNEMENT

ADS

Catégories	Dénomination	2015	2016	2017	2018	2019
FRAIS DE PERSONNEL*	Instructeurs (2 ETP)	95 000 €	97 375 €	99 809 €	102 305 €	104 862 €
EAU - ELECTRICITE		850 €	850 €	850 €	850 €	850 €
AFFRANCHISSEMENT		750 €	750 €	750 €	750 €	750 €
MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR		500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
FRAIS DE DEPLACEMENTS		500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
FORMATION		1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
ASSURANCES		500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
TELEPHONIE		1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES		1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
TOTAL ADS		101 100 €	103 475 €	105 909 €	108 405 €	110 962 €

SIG

Catégories	Dénomination	2015	2016	2017	2018	2019
FRAIS DE PERSONNEL*	Agent pour la mise à jour des données (0,5 ETP)	17 500 €	17 938 €	18 386 €	18 846 €	19 316 €
FORMATIONS		3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €
MAINTENANCE	Maintenance connecteur OXALIS	432 €	432 €	432 €	432 €	432 €
TOTAL SIG		21 532 €	21 970 €	22 418 €	22 878 €	23 348 €

TOTAL ADS-SIG

122 632 €	125 445 €	128 327 €	131 282 €	134 310 €
------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

*GVT : Glissement Vieillesse Technicité

**Fournie à titre indicatif pour 2015 sur ½ année

REFACTURATION AUX COMMUNES MEMBRES DU SERVICE ADS-SIG

Le service sera facturé à prix coûtant, sur la base d'un tarif forfaitaire, en fonction du nombre d'actes transmis annuellement au service et du nombre de communes adhérentes, selon le barème suivant :

Tarifcation forfaitaire du service ADS-SIG

<i>Nombre d'actes transmis</i>	<i>Tarif forfaitaire</i>
<i>De 0 à 10</i>	<i>500 €</i>
<i>De 10 à 25</i>	<i>1 000 €</i>
<i>De 26 à 50</i>	<i>2 500 €</i>
<i>De 51 à 100</i>	<i>4 000 €</i>
<i>De 101 à 200</i>	<i>10 000 €</i>
<i>De 201 à 500</i>	<i>25 000 €</i>
<i>De 501 à 800</i>	<i>50 000 €</i>
<i>800 et plus</i>	<i>85 000 €</i>

Le budget du service commun ADS-SIG fera l'objet d'un budget annexe.

Le remboursement des frais s'effectue sur la base d'une tarification forfaitaire annuelle établie par le responsable du service commun indiquant la liste des recours au service.

Le coût du service est porté à la connaissance de la commune, chaque année, avant la date d'adoption du budget.

Les communes membres du service régleront un acompte de 50% en début d'exercice, avant versement du solde en fin d'année, au vue du décompte constaté des actes transmis.

Pour l'année 2015, il est convenu que la CA fasse une avance de trésorerie aux communes membres du service commun, qui sera régularisée dès lors que le rapport de la CLECT aura été adopté.

ARTICLE 6 : CLAUSE DE SAUVEGARDE

Les prévisions budgétaires étant assises sur des données évolutives pouvant différer dans la pratique, la tarification pourra être revue (barème, nombre d'agents..) au regard du premier bilan d'activité du service réalisé à l'issue de l'année 2015.

Ainsi, dans l'hypothèse où le nombre d'actes viendrait à chuter brutalement, les coûts incompressibles du service commun ADS-SIG devront être répartis entre les communes membres afin de rétablir l'équilibre du budget.

ARTICLE 7 : BIENS MATERIELS, LOGICIELS, CONTRATS ET CONVENTIONS EN COURS

La CA se substituera aux droits et obligations de la ville d'Auxerre liés à l'activité du service urbanisme pour les missions d'ADS (Cf : conformément aux actes mentionnés à l'article 1 de la présente convention); aussi, le contrat de maintenance du logiciel OXALIS utilisé pour l'instruction des actes d'urbanisme fera l'objet d'un transfert et pourra être étendu aux nouveaux adhérents du service commun ADS-SIG.

ARTICLE 8 : GESTION ET COMMUNICATION DES ARCHIVES

Dans le cadre du service commun chacune des collectivités conserve ses archives conformément aux préconisations en la matière (conservation préventive, classement.)

Chacune des collectivités s'engage à mettre à disposition tous les documents nécessaires dans les plus brefs délais.

Les parties s'engagent également à ne détruire aucun document concernant le service commun sans l'accord de celui-ci.

ARTICLE 9 : OBTENTION ET GESTION DES DONNEES INFORMATIQUES

Les communes membres du service acceptent que la Communauté d'Agglomération se substitue à elles pour la collecte des données suivantes auprès des différents organismes et leur utilisation :

- DDT¹² : Documents d'urbanisme (POS¹³, PLU¹⁴, SUP¹⁵...)
- DGFIP¹⁶ : MAJIC (données cadastrales)
- GEO BOURGOGNE / CG89 : EDIGEO (données cadastrales)

ARTICLE 10 : COMITE DE SUIVI ET EVALUATION DU SERVICE

Un suivi régulier du fonctionnement du service commun ADS-SIG comme de l'application de la présente convention est opéré par le COPIL « Mutualisation ».

La gouvernance de la mutualisation sera assurée par le COPIL « Mutualisation ». Réuni pour la première fois en septembre 2014, il a pour mission de proposer des orientations en matière de mutualisation et de mettre en œuvre les décisions prises collectivement au sein de la Communauté.

Il arbitre et tranche sur les adaptations ou modifications des orientations préalablement définies. Il examine les conditions financières de la convention. Il valide le bilan annuel de la présente convention. Ce bilan sera par ailleurs présenté aux Comités Techniques.

Le COPIL peut être force de proposition pour améliorer la mutualisation entre la CA et les communes membres.

Il se réunit selon des modalités qu'il définit librement, au moins deux fois par an.

Au terme de chaque année civile, un bilan d'activité sera élaboré par le service commun ADS-SIG et présenté au COPIL.

ARTICLE 11 : RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE

La résidence administrative du service commun ADS-SIG est située au siège de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, 6 bis Place du Maréchal Leclerc, 89 000 Auxerre.

ARTICLE 12 : DÉNONCIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une période annuelle reconductible par tacite reconduction pour la durée du schéma de mutualisation des services liée à celle du mandat.

¹² DDT : Direction Départementale des territoires

¹³ POS : Plan d'Occupation des Sols

¹⁴ PLU : Plan local d'urbanisme

¹⁵ SUP = Servitude d'Utilité Publique

¹⁶ DGFIP = Direction Générale des Finances Publiques

Cette dénonciation doit faire l'objet d'une information par lettre recommandée avec accusé réception.

La dénonciation ne pourra prendre effet qu'au 1^{er} janvier de l'année.

Les conséquences financières du retrait devront être définies préalablement par la CLECT.

ARTICLE 13 : MODALITES DE RECOURS/CONTENTIEUX

Le traitement des recours gracieux et administratifs engagés le cas échéant contre une décision ayant été instruite par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois dans le cadre de la présente convention incombe à la commune.

Le Maire peut solliciter l'aide technique et juridique des services de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois pour l'analyse des recours.

A la demande expresse du Maire de la commune, le service instructeur prépare la décision de retrait sur recours d'un tiers, la mise en œuvre de la procédure contradictoire préalable restant de la responsabilité du Maire. Celui-ci peut, s'il l'estime nécessaire, solliciter la présence d'un agent du service instructeur dans le cadre de toute réunion contradictoire qu'il souhaiterait organiser avec le titulaire de la décision contestée.

Les recours contentieux en annulation formés contre les actes et autorisations visées à l'article 1 de la présente convention sont assurés et pris en charge financièrement par la commune. Dans l'hypothèse où la commune serait concernée par un contentieux indemnitaire, elle renonce à appeler en garantie la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ayant instruit la décision contestée.

ARTICLE 14 : JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, toute voie amiable et règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec de ces voies amiables, tout litige pouvant survenir du fait de la présente convention, relève du fait du tribunal administratif de Dijon, dans le respect des délais de recours.

Fait à, le, en 3 exemplaires.

SIGNATURE / CACHET :

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS,
Guy FERREZ

Le Maire de,
Prénom, Nom



communauté
de l'auxerrois

Projet de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois

Convention de transfert de personnel de la ville d'Auxerre vers la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois dans le cadre de la constitution d'un service commun SIG-ADS

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

représentée par son Président, Monsieur Guy FERREZ,

dûment habilité par délibération du, ci-après dénommé "Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois",

d'une part,

Et la Ville de AUXERRE

représentée par le premier adjoint au Maire de la ville d'Auxerre, chargé de la démocratie de proximité, des travaux, de la gestion des espaces publics et de l'urbanisme, Monsieur Guy PARIS,

dûment habilité par délibération du, ci-après dénommé "la ville d'Auxerre",

d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-4-2,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois,

Vu les avis des Comités Techniques et des Commissions Administratives Paritaires de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et de la ville d'Auxerre en date du

Considérant que la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et plusieurs de ses communes membres souhaitent créer un service commun, en dehors des compétences qui ont été transférées à cette dernière.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et ses communes membres décident de créer un service commun dans le domaine suivant :

- Application du Droit des Sols (ADS) et Systèmes d'Informations Géographiques (SIG).

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU SERVICE COMMUN ADS -SIG

Après avoir informé les organes délibérants et recueilli les avis des instances consultatives suivants :

Lister les avis et dates des comités techniques compétents et des commissions administratives paritaires compétentes (avis de la CAP seulement pour les fonctionnaires en cas de modifications importantes de leur situation individuelle, niveau de fonctions, lieu de travail, etc...)

La commune transfert à l'EPCI une partie du service suivant :

Commune	Dénomination du service	Cellule	Nombre d'agents territoriaux concernés
Ville d'Auxerre	Direction de l'urbanisme	Instruction des autorisations d'urbanisme	2

Le service commun ADS-SIG mutualisé sera donc constitué de 2 agents instructeurs, dont un responsable du service, pour la partie instruction du droit des sols, hiérarchiquement positionnés sous l'autorité territoriale.

Le service sera localisé dans les bâtiments de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, 6 bis Place du Maréchal Leclerc, 89 000 AUXERRE.

Le service commun suivant est constitué comme suivant :

Dénomination du service	Missions	Nombre d'agents territoriaux concernés
Service commun ADS-SIG	Application du droit des sols	2

La mise en place du service commun, s'agissant du personnel, s'exerce dans les conditions fixées par la présente convention, en vertu notamment de l'article L. 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'EMPLOI DES PERSONNELS TRANSFERES

L'article L. 5211-4-2 du CGCT dispose que « *les agents titulaires et non titulaires communaux qui remplissent en totalité ou en partie leurs fonctions dans le service commun sont de plein droit transférés à l'EPCI.* »

Conformément aux dispositions précitées, les agents publics territoriaux concernés de la commune, exerçant la totalité de leurs fonctions dans le service mis en commun, sont de plein droit transférés à l'EPCI et affectés au sein du service commun.

Dans le cadre de leurs missions réalisées au sein du service commun ADS, les agents composant le service sont placés sous l'autorité fonctionnelle du Président de l'EPCI. Ce dernier contrôle l'exécution des tâches pour ce qui les concernent.

Tous les agents disposent, lors de la création du service, d'une fiche de poste établie par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois. Cette fiche peut être la fiche de poste établie par leur collectivité d'origine et complétée des dispositions éventuellement nouvelles relatives au positionnement spécifique dans le service mutualisé.

Le Président de l'EPCI adresse directement au responsable du service commun les instructions nécessaires à l'exécution des tâches. Il contrôle l'exécution de ces tâches.

Le Président de l'EPCI exerce les prérogatives de l'autorité investie du pouvoir hiérarchique, de nomination, sur les agents du service commun.

Le Président de l'EPCI assure l'évaluation individuelle annuelle des agents du service commun.

Le Président de l'EPCI exerce le pouvoir disciplinaire sur les agents du service commun.

Les agents sont rémunérés par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

ARTICLE 4 : TRANSFERT DES CONTRATS EN COURS

La création du service commun s'assimile à un transfert de compétence, de ce fait, la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois se substitue de plein droit à la ville d'Auxerre pour l'ensemble de ses contrats en cours. Ainsi, le contrat de maintenance du logiciel OXALIS, de la société OPERIS, est transféré à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

La ville d'Auxerre conserve les droits d'accès au logiciel OXALIS pour l'instruction des actes inclus dans le périmètre du secteur sauvegardé.

ARTICLE 5 : PRISE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2015 pour une durée illimitée.

ARTICLE 6 : JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, toute voie amiable et règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec de ces amiables, tout litige pouvant survenir du fait de la présente convention relève du fait du tribunal administratif de Dijon, dans le respect des délais de recours.

Fait à AUXERRE, le, en exemplaires.

SIGNATURE / CACHET :

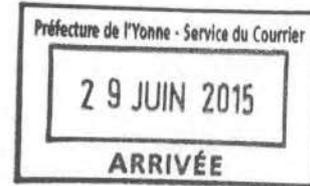
Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois,
Guy FERREZ

Le premier adjoint au Maire de la ville d'Auxerre, chargé de la démocratie de proximité, des travaux, de la gestion des espaces publics et de l'urbanisme,

Guy PARIS



N°2015 - 101 - Restauration municipale - Convention avec les Résidences Jeunes de l'Yonne



rapporteur : Martine Millet

Dans le cadre des prestations d'action sociale, dans le respect des dispositions de l'article 88-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et de la circulaire ministérielle FP/4 n°1931 du 15 juin 1998, les collectivités peuvent participer au prix des repas pris par les agents dans les restaurants administratifs.

Lorsqu'il n'existe pas de restaurant de ce type à proximité du lieu de travail, elles peuvent signer une convention :

- avec les gestionnaires de restaurants du secteur privé, et notamment de restaurants d'entreprise,
- avec d'autres administrations disposant d'un restaurant, afin d'en permettre l'accès à ses agents.

La prestation se fait concrètement sous la forme d'un abattement sur le prix du repas. La prestation doit être versée à l'organisme gestionnaire du restaurant et non directement à l'agent.

La Ville d'Auxerre disposait de son propre restaurant administratif situé rue Paul Bert et participait indirectement aux prix des repas par le biais de sa subvention au Comité d'Action Sociale.

Cependant, au 1^{er} septembre 2015, l'activité du self municipal s'arrêtera en raison notamment de la faible fréquentation de celui-ci et du coût élevé des travaux de remise en conformité des locaux et du matériel de restauration.

Afin de proposer une nouvelle solution de restauration à ses agents, il est proposé de conventionner avec les Résidences Jeunes de l'Yonne qui disposent d'un restaurant administratif, proche du boulevard Vaulabelle.

Cette convention prévoit l'obligation pour le prestataire de proposer un repas équilibré au prix minimum de 8,00 €, hors boissons et service compris et de garantir la possibilité d'une consommation sur place.

Le repas comporte obligatoirement et a minima un plat principal et un périphérique. Cette obligation de composition incombe tant au prestataire qu'à l'utilisateur.

Les différentes formules sont les suivantes :

- formule complète : entrée – plat principal – fromage – dessert = 8,95 €
- formule intermédiaire : plat principal – 2 périphériques = 8,40 €
- formule allégée : plat principal – 1 périphérique = 8,00 €

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

Les agents municipaux qui souhaiteraient prendre leur repas aux Résidences Jeunes de l'Yonne pourront, sur présentation d'un document délivré par la Ville attestant de leurs droits, bénéficier de bons de réduction à hauteur de 3 €.

Cela permettra aux agents de payer leur repas à un prix compris entre 5,00 € et 5,95 € en fonction de la formule choisie.

Lorsque la Ville d'Auxerre organisera des formations internes, elle prendra en charge la totalité du coût du repas pour les agents concernés.

Le prestataire adressera mensuellement une facture à la Mairie d'Auxerre mentionnant sur la période considérée, d'une part, le nombre total de repas servis pour chaque formule possible, et d'autre part, le nombre de bons de réduction remis par les agents.

Les bons de réduction seront joints à la facture.

Par ailleurs, une adhésion annuelle aux Résidences Jeunes de l'Yonne, d'un montant forfaitaire de 30 € sera à acquitter chaque début d'année par la Ville.

Sur la base du nombre de repas pris au self municipal en 2014, le coût de cette mesure est estimé à environ 35 000 € TTC annuels sur 2015. Ces crédits sont inscrits au budget primitif 2015.

Au vu de l'avis du comité technique paritaire du 11 juin,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer une convention relative à la restauration des agents municipaux de la Mairie d'Auxerre en partenariat avec les Résidences Jeunes de l'Yonne, dans les conditions déterminées dans la présente délibération.
- D'adhérer à l'association des Résidences Jeunes de l'Yonne

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances du 15 juin 2015 : favorable

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :38
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



**CONVENTION RELATIVE A LA RESTAURATION DES AGENTS
MUNICIPAUX DE LA MAIRIE D'AUXERRE EN PARTENARIAT
AVEC LA RESIDENCE JEUNES DE L'YONNE**

Entre les soussignés :

- La ville d'Auxerre, représentée par son Maire, Monsieur Guy FERREZ,
14 Place de l'Hôtel de Ville --- BP 70 059 89012 AUXERRE CEDEX

ET

- L'association « Résidences Jeunes de l'Yonne », représentée par son président,
Robert BIDEAU
16 Boulevard Vaulabelle --- 89000 AUXERRE,
désignée comme « le prestataire »

ARTICLE 1^{er} :

La présente convention a pour objet de définir les modalités de fourniture de repas de midi aux agents en activité de la mairie d'Auxerre, titulaires d'un bon repas nominatif délivrée par la Direction des Ressources Humaines de la collectivité.

ARTICLE 2 :

Il est expressément stipulé que les bons de repas attribués par la direction à ses personnels ne constituent pas un moyen de paiement mais un droit à réduction du coût du repas à concurrence du montant qu'il mentionne.

Le montant de la réduction est affiché sur le bon de repas.

Le bon de réduction mentionne une période de validité de 3 mois qu'il est interdit de dépasser.

Si le prestataire accepte un bon périmé, il s'expose au refus de la prise en compte de sa valeur.

ARTICLE 3 :

Le prestataire propose un repas équilibré au prix minimum de 8,00 €, hors boissons et service compris. Il garantit la possibilité d'une consommation sur place.

Le repas comporte obligatoirement un plat principal et un périphérique, composition qu'il est interdit tant au prestataire qu'à l'usager de réduire.

Les différentes formules sont les suivantes :

- formule complète : entrée - plat principal - fromage - dessert = 8,95 €
- formule intermédiaire : plat principal - 2 périphériques = 8,40 €
- formule allégée : plat principal - 1 périphérique = 8,00 €

Les montants sont TTC

Les personnels concernés remettent au prestataire le bon de repas en s'acquittant du solde du prix de leur menu, en fonction de la valeur du bon de réduction attribué.

Le gestionnaire de la structure de restauration s'engage à n'accepter qu'un seul bon de réduction par personne et par jour. Il y porte la date du passage de l'agent dans son établissement, sans rature ni surcharge. Les titres étant nominatifs, il lui appartient de prendre toutes mesures pour se garantir des conséquences d'un emploi irrégulier de ces contremarques et il peut exiger, à ce titre, la présentation de la carte professionnelle de l'agent.

En cas de constat d'un emploi irrégulier de ces titres, le prestataire s'expose au risque d'un refus de prise en compte de la valeur litigieuse.

En cas de présomption de contre façon ou de détention induite d'un titre de réduction par un tiers non autorisé, le prestataire refuse le bon et informe d'urgence la Direction des Ressources Humaines de la Mairie d'Auxerre.

La Direction des Ressources Humaines de la Mairie d'Auxerre se réserve le droit de vérifier à tout moment l'utilisation régulière des bons de repas.

Le prestataire est informé qu'en cas d'emplois irréguliers de bons de repas, la présente convention peut être résiliée avec effet immédiat sans préjudice d'une action récursoire de l'administration en cas de préjudice.

ARTICLE 4 :

Le prestataire adresse mensuellement une facture à la Mairie d'Auxerre mentionnant sur la période considérée, d'une part, le nombre total de repas servis pour chaque formule possible, et d'autre part, le nombre de bons de repas remis par les agents.

L'ensemble de ces bons de repas sont joints à la facture.

Par ailleurs, une adhésion annuelle forfaitaire de 30€ sera à acquitter chaque début d'année.

ARTICLE 5 :

Le prestataire déclare être normalement assuré auprès d'une compagnie notoirement solvable garantissant sa responsabilité civile et en particulier d'intoxication alimentaire.

Il est expressément stipulé que la responsabilité de la ville d'Auxerre ne peut en aucun cas être engagée du chef des prestations relevant du présent accord.

Le prestataire s'engage à faire part sans délai au Maire de la ville d'Auxerre, des prescriptions de services spécialisés de contrôle par exemple lors d'une vérification effectuée de la commission de sécurité de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

L'omission de cette formalité peut être constitutive d'un motif de résiliation immédiate de la convention.

ARTICLE 6 :

La présente convention est conclue pour une période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2015. Elle est renouvelée par tacite reconduction pour une période d'un an à chaque date anniversaire.

Elle peut cependant être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception dans le respect d'un préavis minimum de 3 mois avant la date souhaitée de résiliation.

Fait à Auxerre, le

En 3 exemplaires,

Le Maire
de la ville d'Auxerre,

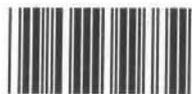
Le président
de Résidences Jeunes de l'Yonne,

Guy FERREZ

Robert BIDEAU

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N°2015 - 102 - Logements de fonction - Liste des emplois pouvant ouvrir droit à l'attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service



rapporteur : Martine Millet

Le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 a profondément modifié la réglementation relative aux concessions de logements de fonction. Les nouvelles dispositions ont vocation à s'appliquer au 1^{er} septembre 2015. Il convient de redéfinir la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonctions et d'établir les contreparties financières dues par l'agent bénéficiaire.

Conformément à l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, il appartient au conseil municipal d'établir la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué, gratuitement ou moyennant redevance, en raison notamment des contraintes liées à leur exercice.

Il convient par conséquent, pour apprécier les contraintes liées à un emploi et déterminer ainsi le caractère gratuit ou onéreux de la concession de logement, de se référer notamment à la distinction entre « concession de logement par nécessité absolue de service » et « convention d'occupation précaire avec astreinte » posée par les articles R.2124-65 et R.2124-68 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Il y a nécessité absolue de service lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate.

Dans ce cas, la prestation du logement nu est accordée à titre gratuit mais depuis la parution du décret du 9 mai 2012, l'agent doit désormais s'acquitter de l'ensemble des charges locatives.

La proposition de liste des emplois pouvant ouvrir droit à l'attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service est la suivante :

FONCTION OCCUPEE	FONDEMENT DE L'ATTRIBUTION DU LOGEMENT
Gardien de l'Hôtel de Ville	Nécessité Absolue de Service liée à la sécurité du site à surveiller
Gardien du gymnase des Boussicats	Nécessité Absolue de Service liée à la sécurité du site à surveiller
Gardien du gymnase Serge Mésonès	Nécessité Absolue de Service liée à la sécurité du site à surveiller
Gardien du complexe sportif des hauts d'Auxerre	Nécessité Absolue de Service liée à la sécurité du site à surveiller
Gardien du camping municipal	Nécessité Absolue de Service liée à la sécurité du site à surveiller
Gardien du Stade Auxerrois	Nécessité Absolue de Service liée à la sécurité du site à surveiller

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

Gardien du stade des Brichères	Nécessité Absolue de Service liée à la sécurité du site à surveiller
Gardien du Musée Leblanc Duvernoy	Nécessité Absolue de Service liée à la sécurité du site à surveiller
Gardien de la Bibliothèque Jacques Lacarrière	Nécessité Absolue de Service liée à la sécurité du site à surveiller
Gardien du Musée d'Art et d'Histoire	Nécessité Absolue de Service liée à la sécurité du site à surveiller
Gardien du site de l'Arbre Sec	Nécessité Absolue de Service liée à la sécurité du site à surveiller
Gardien de l'Hôtel Ribière	Nécessité Absolue de Service liée à la sécurité du site à surveiller
Gardien du Conservatoire de Musique et de Danse	Nécessité Absolue de Service liée à la sécurité du site à surveiller
Gardien du Centre Technique Municipal et agent en charge de l'astreinte technique	Nécessité Absolue de Service liée à la sécurité du site à surveiller et à l'astreinte technique permanente sur le patrimoine de la Ville
Gardien du site de la Maintenance Bâtiments rue de la Maladière + agent en charge de l'astreinte technique	Nécessité Absolue de Service liée à la sécurité du site à surveiller et à l'astreinte technique permanente sur le patrimoine de la Ville
Gardien du Bâtiment Soufflot + agent en charge de l'astreinte technique	Nécessité Absolue de Service liée à la sécurité du site à surveiller et à l'astreinte technique permanente sur le patrimoine de la Ville
Gardien de l'école du Pont + agent en charge de l'astreinte technique	Nécessité Absolue de Service liée à la sécurité du site à surveiller et à l'astreinte technique permanente sur le patrimoine de la Ville

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De fixer de manière exhaustive la liste des emplois pouvant ouvrir droit à l'attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service, telle qu'elle est décrite dans la présente délibération.

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :38
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

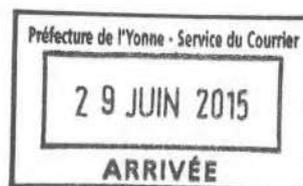
Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet





N°2015 - 103 – Personnel municipal - Recrutement d'un contractuel sur le poste de référent des marchés publics

rapporteur : Martine Millet



Le référent des marchés publics gère toutes les procédures de marchés publics, de l'analyse au lancement de l'avis d'appel public à la concurrence, assure la relecture des rapports d'analyse et la tenue des commissions d'appels d'offres, ce qui implique un grand nombre de consultations par an.

Le poste de référent des marchés publics est actuellement vacant. Afin d'éviter une rupture d'activité plus longue, il est nécessaire de recruter un agent non-titulaire sur un contrat d'un an.

Les missions confiées au référent des marchés publics sont celles d'un attaché territorial. Celles-ci consistent à :

- garantir la sécurité juridique et le suivi des procédures administratives des marchés publics,
- assister les services dans la définition des besoins, la rédaction des cahiers des charges et le montage du marché,
- rédiger les documents administratifs de consultation des entreprises,
- relire des rapports d'analyse et tenir les commissions d'appel d'offres,
- établir et mettre à jour les statistiques et tableaux de suivi des marchés,
- contribuer à la mise en place de nouveaux marchés,
- aider les collègues aux achats et marchés publics en période de forte activité,
- assurer l'intérim du responsable en son absence sur la partie commande publique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De dire que le poste de référent des marchés publics sera pourvu, au titre du 2ème alinéa de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, par un agent contractuel possédant un des diplômes requis pour se présenter au concours d'attaché territorial ;
- De fixer la rémunération sur l'échelle indiciaire afférente au grade et régime indemnitaire d'attaché au 1^{er} échelon ;
- D'autoriser la maire à signer tous les actes à venir en application de la présente délibération.

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :38
- voix contre :
- abstention(s) :

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de

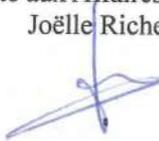
VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N°2015 - 104 – Personnel municipal – modification de l'effectif réglementaire.

rapporteur : Martine Millet



Par délibération 2014-231 du 26 novembre, le conseil municipal a validé l'actualisation de l'effectif réglementaire du personnel de la Ville d'Auxerre.

Cet effectif doit être modifié pour tenir compte des mouvements de personnel, des départs, des recrutements, des avancements de grade et de la promotion interne.

Le comité technique paritaire a été consulté.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'effectif réglementaire tel qu'il apparaît dans le tableau ci-joint,
- d'autoriser le maire à signer tous actes à intervenir, en application de la présente délibération,
- de dire que les crédits nécessaires au financement des dépenses de personnel correspondant aux effectifs autorisés sont inscrits au budget, au chapitre 012.

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :38
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé

Exécution de la délibération :

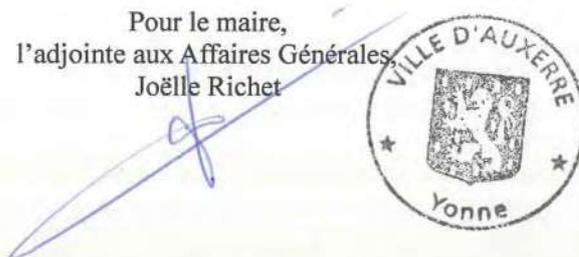
(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

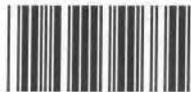
Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



**MODIFICATION DE L'EFFECTIF
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015**

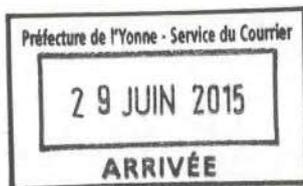
BUDGET PRINCIPAL			
Grades	Créations	Suppressions	Motifs
Filière technique			
Ingénieur ppal		3 TC	retraite mutation
Technicien ppal 1ère cl		1 TC	retraite
Technicien ppal 2ème cl	1 TC		réussite concours
Technicien	1 TC	1 TC	PI
Adjt tech ppal 1ère cl	2 TC	3 TC	AG + retraite
Adjt tech ppal 2ème cl	7 TC	4 TC	régul + AG
Adj tech 1ère cl	16 TC	7 TC	AG
Adj tech 2ème cl	2 TC + 1 TNC 33,5/35	19 TC	recrutement + retraite + licenciement + dispo
Agent de maîtrise ppal		2 TC	retraite
Agent de maîtrise	2 TC	2 TC	PI + retraite
Filière médico sociale			
ATSEM ppal 2ème cl	3 TC	1 TC	AG + régul
ATSEM 1ère cl		3 TC	AG
Infirmier soins généraux HC	1 TC		recrutement
Aux de puèr ppal 2ème cl	1 TC	1 TC	AG
Aux de puèr ppal 1ère cl	1 TC		AG
Aux de puèr 1ère cl	1 TC	2 TC	recrutement mutation
Filière culturelle			
Ass enseign art ppal 2è cl	1 TNC 3/20 + 1 TNC 9/20 + 1 TNC 15/20	1 TC + 1 TNC 12/20	sélections prof + recrutement
Ass enseign art ppal 1è cl		1 TNC 3/20 + 1 TNC 9/20	sélections prof
Prof enseign art HC	1 TC	1 TC	AG + retraite
Prof enseign art cl normale		1 TC	AG
Ass conservat ppal 2ème cl	1 TC		AG
Assistant de conservation		2 TC	changement grade + AG
Filière administrative			
Directeur	1 TC		AG
Attaché ppal		1 TC	AG
Attaché		1 TC	Fin de contrat
Rédacteur ppal 2ème cl	1 TC	1 TC	retraite

Rédacteur	1 TC	1 TC	PI
Filière administrative			
Adj adm ppal 1ère cl	2 TC	1 TC	changement filière + AG
Adj adm ppal 2ème cl	2 TC	1 TC	AG
Adj adm 1ère cl		2 TC	AG
Adj adm 2ème cl	1 TC		réintégration
Filière police			
Gardien		2 TC	mutation + AG
Brigadier	1 TC		AG
Filière sport			
Éducateur des APS	1 TC		recrutement
Filière animation			
Animateur ppal 1ère cl	1 TC		AG
Animateur ppal 2ème cl		1 TC	AG
Adjoint animation ppal 1ère cl		1 TC	changement filière
Adjoint animation 1ère cl	3 TC		AG
Adjoint animation 2ème cl	1 TNC 25/35	3 TC	recrutement
TOTAL VILLE	54 TC + 1 TNC 3/20 + 1 TNC 9/20 + 1 TNC 33,5/35 + 1 TNC 25/35 + 1 TNC 15/20	69 TC + 1 TNC 3/20 + 1 TNC 9/20 + 1 TNC 12/20	



N°2015 - 105 - Délégation de service public du crématorium – Rapport d'activités 2014

rapporteur : Joëlle Richet



La Société des Crématoriums de France gère et exploite l'activité de service public du crématorium de la Ville d'Auxerre par le biais d'un contrat d'affermage depuis le 1^{er} janvier 2006.

Le crématorium a été mis en service le 1^{er} décembre 1991, la chambre funéraire en 1989 et appartient à la Ville d'Auxerre depuis le 17 septembre 2001.

Le rapport d'activités respecte les termes du contrat quant aux contenus qui doivent y figurer, à savoir :

- un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public, et une analyse de la qualité du service ;
- une annexe à ce rapport permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Au titre du compte-rendu technique, le concessionnaire présente pour l'année écoulée les indications suivantes conformément à l'article 48 du contrat d'affermage :

- les effectifs du service d'exploitation (3,5 équivalent temps plein pour les contrats à durée indéterminée ; ne comprend pas les embauches complémentaires pour les emplois à durée déterminée ou en intérimaire pour les périodes de vacances),
- le nombre de crémations (644),
- le taux de fréquentation de la salle des cérémonies (71,25 %),
- le nombre d'admissions à la chambre funéraire (289 corps),
- le taux de fréquentation des salons de présentation (57,80 %),
- l'évolution générale de l'état des ouvrages et des matériels exploités (installation d'une terrasse en bois devant le salon des retrouvailles, installation de climatisations dans les salons funéraires),
- les travaux d'entretien, de renouvellement et de modernisation effectués (réfection des peintures des portes de l'entrée des pompes funèbres -partie technique-, travaux électriques pour mise en conformité -suite à un contrôle périodique-, etc.).

Il convient de noter que la salle de recueillement a été utilisée 29 fois pour des cérémonies civiles sans crémation ; disposition prévue à l'article 16 du contrat.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

Avec l'ouverture du crématorium de Semur-en-Auxois (2013), une baisse de l'activité (- 4,73 %) est constatée (644 crémations contre 676 en 2013). Le nombre de recueillement a également subi une légère baisse (71,25 % contre 73,60 % en 2013).

Le délégataire du crématorium est titulaire d'une habilitation n° 08.89.108 délivrée par arrêté du Préfet du département de l'Yonne le 3 juin 2014 et valable 6 ans jusqu'au 3 juin 2020.

N'exerçant aucune activité de Pompes Funèbres, le délégataire garantit une égalité de traitement totale de tous les usagers, entreprises de pompes funèbres ou familles.

L'équilibre contractuel a été respecté.

Le personnel du crématorium et de ses annexes est composé de quatre personnes ; le responsable de l'établissement assure également la direction du crématorium de Troyes et lors de ces absences d'Auxerre il est remplacé par une des trois autres personnes, recrutée le 1^{er} mai 2014, ce qui permet un bon fonctionnement de l'établissement.

Les relations formelles avec les usagers s'effectuent aux moyens des règlements intérieurs (du crématorium, de la chambre funéraire et du jardin cinéraire) établis le 21 mars 2006, puis modifiés en décembre 2010 et d'un registre mis à la disposition des familles.

L'enquête de satisfaction mise en œuvre depuis quelques années perdure (juillet 2008). Celle-ci est remise soit après le moment de recueillement, soit au retrait de l'urne cinéraire par la famille.

Le taux de participation est marqué par une forte baisse de 47,40 % (19,96 % en 2014 contre 34,88 % en 2013), 97,80 % estiment que l'accueil qui leur a été réservé est satisfaisant et/ou très satisfaisant et 92,30 % que le déroulement du moment de recueillement a répondu aux attentes de la famille.

Comme chaque année, l'établissement a organisé une journée d'information et portes ouvertes. En 2014, cette journée s'est déroulée le samedi 1^{er} novembre.

Le délégataire indique dans son rapport, à partir des taux d'utilisation et de fréquentation, que le matériel et les locaux mis à disposition peuvent supporter un accroissement significatif de l'activité.

Le compte-rendu financier rappelle les conditions économiques générales de l'année d'exploitation. Le délégataire n'a pas de problème de fond de roulement pour l'activité courante. Le compte de résultat est positif.

Le rapport d'activités produit par la Société des Crématoriums de France pour l'année 2014 a été réceptionné dans les délais réglementaires (22 mai 2015).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport annuel d'activité dressé par la Société des Crématoriums de France pour l'exercice 2014.

Avis des commissions :

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

- . commission des travaux:
 - . commission des finances du 15 juin 2015 : a pris acte
-

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote :

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



2014

Rapport du délégataire Maison Funéraire et Crématorium d'Auxerre



La Société des Crématoriums
de France

I- Analyse de la qualité du service	3
I-1 Données techniques	3
I-1-1 Crématorium.....	3
I-1-2 Jardin cinéraire	5
I-1-3 Chambre funéraire.....	6
I-1-4 Etat de mise à jour de l'inventaire.....	6
I-2 Moyens en personnel	8
I-2-1 Nombre, date d'entrée	8
I-2-2 Fonctions	8
I-2-3 Qualifications	9
I-2-4 Formation professionnelle obligatoire	10
I-3 Relations avec les usagers	10
I-3-1 Références des règlements intérieurs	10
I-3-2 Rappel des horaires d'ouverture.....	10
I-3-3 Participation, concertation avec les usagers	11
I-3-4 Réclamations, litiges et contentieux.....	12
II- Etudes statistiques.....	13
II-1 Evolution de la crémation en France.....	13
II-2 La crémation en Bourgogne	14
II-3 Maison Funéraire et crématorium d'Auxerre.....	15
II-3-1 Nombre de prestations du crématorium	15
II-3-2 Nombre de prestations du jardin cinéraire.....	18
II-3-2 Nombre de prestations de la chambre funéraire	18
II-4. Le Crématorium face à la concurrence	20
III - Les conditions d'exécution du service	21
III-1 Principe d'égalité (tarification).....	22
III-1-1 Rappel de l'ensemble des tarifs pratiqués	22
III-1-2 Les clauses de révisions.....	23
III-1-3 Evolution (avec rappel années N-1 et N-2)	24
III-1-4 Gratuité pour les indigents.....	25
III-2 Principe de continuité	26
III-2-1 Arrêts, pannes, incidents techniques et mesures prises	26
III-2-2 Adaptation	26
III-3 Principe de l'équilibre contractuel	26
III-3-1 Redevance payable au délégant.....	26
III-3-2 Examen des avenants au contrat.....	26
III-4 Principe de neutralité	27
III-4-1 Dispositions prises.....	27
III-4-2 Faits à signaler	27
III-5 Principe de sauvegarde de la liberté du délégant en fin de contrat.....	27
III-5-1 Biens de retour / biens de reprise.....	27
III-5-2 Liste des engagements	32
IV - Les comptes.....	33
IV- Compte de résultat de l'établissement	33
IV-2 Plan d'amortissement des biens.....	33
IV-3 Affectation des charges directes et indirectes.....	33

I- Analyse de la qualité du service

I-1 Données techniques

La Maison Funéraire et Crématorium d'Auxerre, d'une surface totale de 670 m², regroupe 3 fonctions distinctes :

- le crématorium
- la chambre funéraire
- le jardin cinéraire

Le crématorium et la chambre funéraire sont réunis dans le même corps de bâtiment avec un espace accueil / attente commun, agrémenté de larges baies vitrées. L'entrée sur l'accueil et l'accès aux chambres funéraires sont protégés des intempéries par une casquette métallique abritant un parvis. La salle de recueillement et le condouloir ont des portes de sortie directes sur l'extérieur, protégées également par une casquette métallique.

La Maison Funéraire et Crématorium d'Auxerre est pourvu de deux parkings d'un total de 11 places pour les visiteurs, dont 2 places pour handicapés et d'une cour de service dotée de 4 places de parking pour le personnel.

I-1-1 Crématorium

Description des locaux et des équipements

Le crématorium, d'une surface totale de 577 m², comprend :

PARTIE PUBLIQUE

- un hall d'accueil, comprenant un espace attente et une banque d'accueil
- un bureau d'accueil des familles
- une salle de recueillement, sonorisée et équipée d'un écran vidéo, pouvant accueillir une centaine de personnes
- un condouloir
- une salle de remise de l'urne et de visualisation
- des sanitaires publics

PARTIE TECHNIQUE

- un bureau administratif
- une salle d'introduction du cercueil
- une salle avec 1 appareil de crémation
- deux pulvérisateurs
- une armoire de transfert
- une salle de conservation des urnes fermée
- une salle d'accès technique
- une réserve
- un laboratoire de thanatopraxie
- des sanitaires pour le personnel
- un local vestiaires pour le personnel

Date de mise en service

Le crématorium a été mis en service le 1^{er} décembre 1991.

Moyenne de durée de vie, équipements complémentaires ou à renouveler

Les équipements et ouvrages annexes du crématorium font l'objet d'un entretien régulier.

La moyenne de durée de vie du pulvérisateur de cendres est de 25 ans si le matériel est correctement entretenu. Ces données seront revues au fur et à mesure en fonction de l'état réel.

Ces données seront revues au fur et à mesure en fonction de l'état réel.

Habilitation

Le gestionnaire du crématorium est titulaire de l'habilitation n° 08-89-108, délivrée par arrêté du Préfet du département de l'Yonne le 3 juin 2014 et valable six ans jusqu'au 3 juin 2020.

Suivi de la conformité

Le contrôle des moyens de secours et des équipements de sécurité incendie a été réalisé le 21 mars 2014.

Le contrôle de conformité du bâtiment a été réalisé le 22 avril 2014. Le prochain aura lieu dans six ans en 2020.

Le contrôle des installations gaz a été réalisé le 29 janvier 2014 par le bureau de contrôle Véritas et celui des installations électriques le 5 février 2014.

Le contrôle des extincteurs a été réalisé le 8 septembre 2014.

Le contrôle de la porte motorisée de l'accès funéraire a été réalisé le 3 novembre 2014 par le bureau de contrôle Véritas.

Le prochain contrôle des rejets atmosphériques interviendra en 2015.

Etat d'entretien – installations complémentaires

Février 2014 : Réfection des peintures des portes de l'entrée pompes funèbres (partie technique)

Mars 2014 : divers travaux électriques ont été mis en œuvre dans l'établissement pour la mise en conformité avec les préconisations émises lors du contrôle périodique électrique.

Juin 2014 : changement d'un tuyau d'eau froid en partie technique et pose d'un thermostat pour déclencher un fil chauffant sur le tuyau d'eau en période de gel.

Juillet 2014 : **mise en œuvre d'une terrasse en bois devant le salon des retrouvailles.**



I-1-2 Jardin cinéraire

Description des aménagements

Le jardin cinéraire a une surface totale d'environ 220 m².

Il est composé d'un espace de dispersion des cendres sur le jardin de rocaille, au pied de l'arche en granit, et de trois espaces d'inhumation d'urnes appelés espace « Central », espace « Pontigny » et espace « des pas japonais ».

Dans les espaces « Central » et « Pontigny », les urnes sont inhumées au pied de rosiers. Dans l'espace des « pas japonais », les urnes sont inhumées en terre sous une plaque d'identification carrée en granit.

Moyenne de durée de vie, équipements complémentaires ou à renouveler

Sans objet.

Etat d'entretien

Le parc est entretenu une fois par semaine par l'entreprise Reltienne.

I-1-3 Chambre funéraire

Description des locaux et des équipements

La maison funéraire, d'une surface totale de 93 m² (non comprises les pièces communes avec le crématorium), est composée de :

- 3 salons de présentation et de reconnaissance des corps, munis chacun de sanitaires individuels
- une salle de préparation des corps, équipée de 8 cases réfrigérées.
- des sanitaires et une douche dédiés aux thanatopracteurs et aux entreprises de pompes funèbres

Les pièces énumérées ci-dessous sont communes au crématorium et à la chambre funéraire :

- un hall d'accueil, comprenant un espace attente et une banque d'accueil
- une salle d'accès technique pour la réception des corps
- des sanitaires pour le personnel
- un local vestiaire et détente pour le personnel
- un bureau administratif
- une réserve

Date de mise en service

La chambre funéraire a été mise en service en 1989.

Habilitation

L'habilitation pour la gestion de la chambre funéraire a été délivrée sous le même numéro que celle concernant le crématorium.

Etat d'entretien – installations complémentaires

Avril 2014 – remplacement du coffret gaz et de la signalétique.

Juillet 2014 – Remplacement des roues du chariot élévateur de la chambre funéraire

Installation de climatisations dans les salons funéraires

Rien à signaler

I-1-4 Etat de mise à jour de l'inventaire

En annexe 5 figure l'état de mise à jour de l'inventaire actualisé au 1^{er} janvier 2015.

I-2 Moyens en personnel

I-2-1 Nombre, date d'entrée

Le personnel est constitué de :

M. Damien LHUISSIER	Date d'entrée : 17/01/2011
Mme Valérie PEAULT	Date d'entrée : 01/03/2007 mutée à compter du 1 ^{er} mai 2014 à Gap
Mme Nicole PASQUET	Date d'entrée : 02/01/2012 Date de sortie : 31/03/2014
M. Christophe MEUNIER	Date d'entrée : 15/07/2013
Mme Emmanuelle IKONGA	Date d'entrée : 01/05/2014

Damien LHUISSIER assure également la direction du Crématorium de Troyes depuis le 1^{er} juin 2013. Lors de ses jours de présence sur Auxerre, il est remplacé par une des trois autres personnes de l'établissement. Ce système permet un bon fonctionnement de l'établissement.

De ce fait en ETP (équivalent temps plein), ces quatre personnes ont représenté un total de 3,5 personnes en 2014 comprenant le personnel ci-dessus en contrat à durée indéterminée mais ne comprennent pas les embauches complémentaires en contrat à durée déterminée ou en intérimaire pour les périodes de vacances.

I-2-2 Fonctions

Monsieur Damien LHUISSIER Responsable d'établissement

Mme Emmanuelle IKONGA Adjointe funéraire

Mme Nicole PASQUET Assistante funéraire

M. Christophe MEUNIER Assistant funéraire

I-2-3 Qualifications

Damien LHUISSIER

- 2001 BEP Productique mécanique option usinage
- 2003 Formation de porteur chauffeur
- 2004 Formation aux toilettes funéraires, geste et posture
Formation de maître de cérémonie
- 2007 Formation complémentaire de maître de cérémonie
- 2011 Baccalauréat professionnel commerce
- 2011 Attestation de formation – Assistant – Conseiller funéraire avec Abeilles Formation (niveau 4)
- 2011 Attestation de formation – Directeur d’agence funéraire (niveau 6) – avec Abeilles Formation

NICOLE PASQUET

- 1986 Niveau Baccalauréat scientifique
- 2012 Attestation de formation – Assistant – Conseiller funéraire avec Abeilles formation (niveau 4)
- 2013 Attestation de formation – Directeur d’agence funéraire (niveau 6) – avec Abeilles Formation

Christophe MEUNIER

- 1997 BEP carrosserie
- 2014 Formation d’Assistant funéraire (niveau 4) – Abeilles formation

Emmanuelle IKONGA

- 1982 Baccalauréat Littéraire
- 1985 BTS styliste conseillère de mode
- 1987 CAP coiffure
- 1989 Brevet Professionnel de coiffure
- 2010 Formation niveau 4 assistante funéraire avec LM Formations
- 2011 Formation de Directeur (niveau 6) - Abeille Formations

1-2-4 Formation professionnelle obligatoire

M. Damien Lhuissier, Mme Nicole Pasquet et Mme Emmanuelle Ikonga ont le niveau requis de directeur d'établissement.

M. Christophe Meunier a suivi une formation d'assistant funéraire du 12 mai au 13 juin 2014.

I-3 Relations avec les usagers

1-3-1 Références des règlements intérieurs

Les règlements intérieurs du crématorium, de la chambre funéraire et du jardin cinéraire ont été signés par la Ville d'Auxerre le 21 mars 2006, puis modifié en décembre 2010.

Tous les règlements intérieurs sont à la disposition du public au crématorium.

1-3-2 Rappel des horaires d'ouverture

Les horaires d'accueil ont été modifiés à compter du 1^{er} février 2014, de façon à offrir un maximum de souplesse et de créneaux horaires pour les familles accueillies dans l'établissement. Les familles seront désormais accueillies toutes les heures au lieu de toutes les deux heures. En cas de forte affluence, un créneau plus large de deux heures sera réservé.

CREMATORIUM	CHAMBRE FUNERAIRE	SALONS FUNERAIRES	JARDIN CINERAIRE
du lundi au vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00 le samedi : 9h00-12h00 et 14h00-16h00 les dimanches et jours fériés : permanence téléphonique		24H/24	24H/24
L'accueil des familles et les crémations sont réalisés du lundi au samedi matin.		Une clé est mise à la disposition des familles	Tous les jours de l'année

I-3-3 Participation, concertation avec les usagers

La traditionnelle journée d'information et portes ouvertes a été organisée vendredi 1^{er} novembre 2014 de 10 h à 16 h. Elle a rassemblé très peu de visiteurs cette année. Aucun article de presse n'a été publié sur la crémation à l'occasion de la Toussaint dans la région ; seule une publication sur les thanatopracteurs a été écrite.

Un registre est à la disposition des familles qui souhaitent y laisser leurs commentaires. Ce registre peut être consulté sur place par tout visiteur qui en fait la demande.

Une brochure du crématorium est disponible pour améliorer l'information au public et proposer aux entreprises un document à remettre aux familles concernées par la crémation.

Nous continuons la diffusion de nos enquêtes de satisfaction dans l'ensemble de nos établissements en vue de recueillir leur opinion sur les prestations qu'elles ont obtenues lors de leur passage. Ces enquêtes sont remises après le moment de recueillement ou lors de la remise de l'urne. Vous trouverez ci-dessous les résultats synthétisés pour l'année :

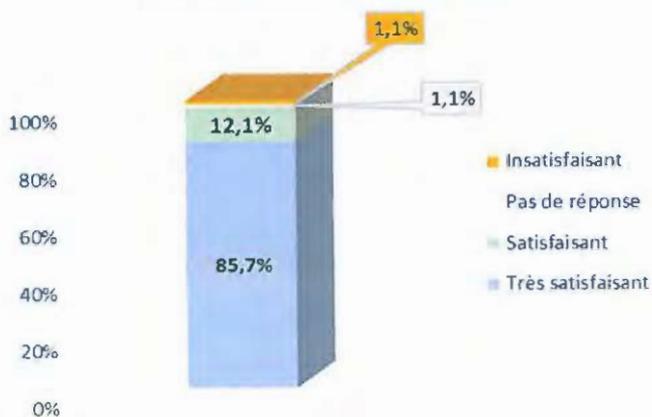
Année 2014

Taux de retour : 19.96 %
 Nombre de retours : 91 questionnaires

Si un de vos proches vous demandait conseil, recommanderiez-vous notre établissement ?



L'accueil qui vous a été réservé a-t-il été :



Le déroulement du moment de recueillement a-t-il répondu à vos attentes ?



➔ La certification de services :

Depuis 2010, La Société des Crématoriums de France s'est engagée dans la mise en œuvre d'une certification de services sous le contrôle de la société Bureau Veritas Certification.

Cette certification est menée avec le seul référentiel français uniquement dédié à la gestion des crématoriums. En 2014, le périmètre de certification s'étendait à 13 des établissements qui nous ont été confiés.

Gérer un crématorium en France : Un métier de service public à part entière

Caractéristiques certifiées :

- L'information sur nos métiers et nos prestations est complète et facilement accessible.
- Chaque famille et chaque professionnel bénéficie d'un accueil personnalisé et professionnel
- Nous exerçons nos missions dans le respect total de l'éthique et des défunts
- Le moment de recueillement est un moment de sérénité personnalisé en fonction des attentes des familles
- Nous assurons l'intégrité du service public
- Nous assurons la satisfaction des familles



Le Crématorium d'Auxerre est annuellement soumis à un audit mené par le service qualité de notre société.

Votre établissement a également été audité par Bureau Veritas Certification en 2012. Le prochain audit réalisé par cet organisme aura lieu en 2015.

1-3-4 Réclamations, litiges et contentieux

Rien à signaler

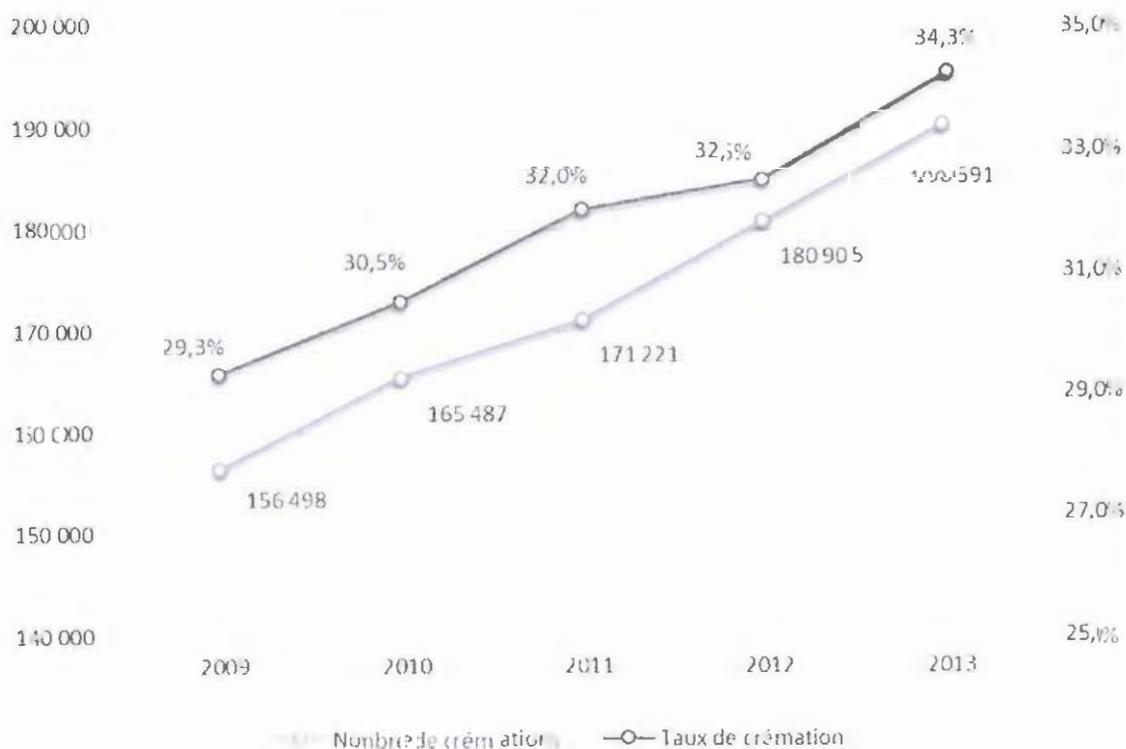
II- Etudes statistiques

II-1 Evolution de la crémation en France

En 2014, la crémation a concerné plus de 34,3 % des décès. Ce mode de funérailles est en constante évolution malgré un taux disparate selon les régions (de moins de 20% pour la région Picardie à plus de 55 % pour l'Alsace – Lorraine).

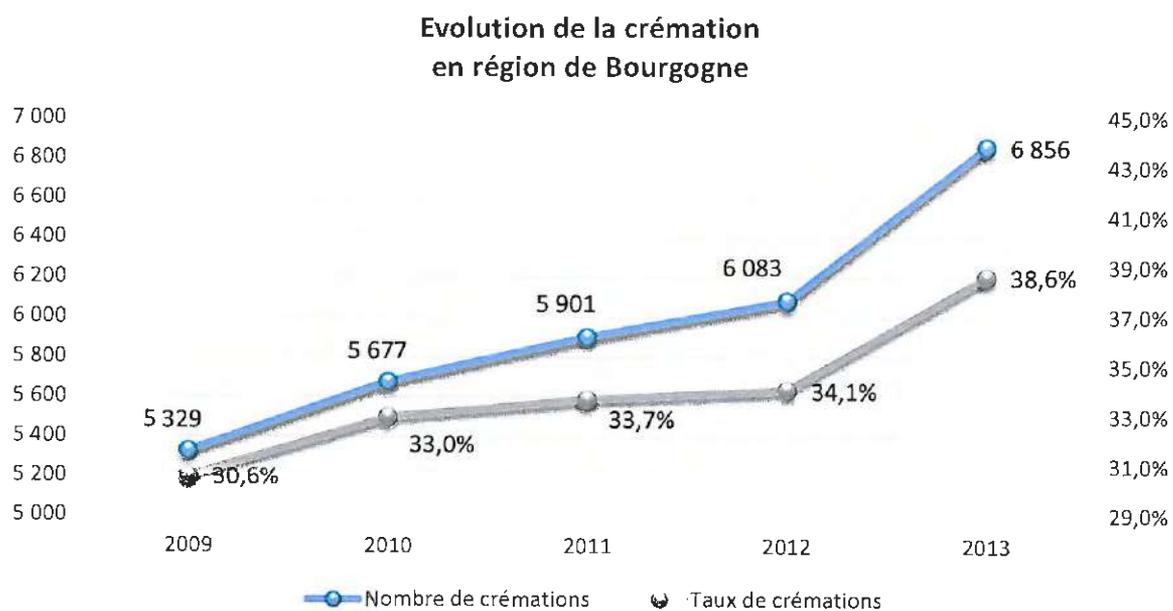
	Taux de crémation	Nombre de crémations	Nombre de crématoriums
2009	29,3 %	156 498	136
2010	30,5 %	165 487	140
2011	32,0 %	171 221	148
2012	32,5 %	180 905	152
2013	34,3 %	190 591	160

Evolution de la crémation en France



II-2 La crémation en Bourgogne

	Nombre de crémations	Taux de crémation	Nombre de crématoriums
2008	5 326	30,9 %	7
2009	5 313	30,6 %	7
2010	5 677	33,0 %	7
2011	5 901	33,7 %	7
2012	6 083	34,1 %	7
2013	6 856	38,6 %	8



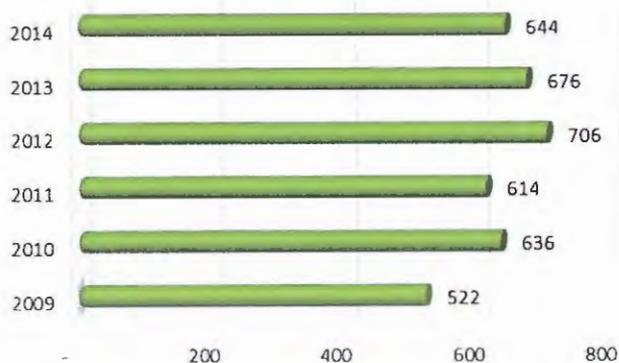
II-3 Maison Funéraire et crématorium d'Auxerre

II-3-1 Nombre de prestations du crématorium

	2014	2013	2012	2011	2010
Crémation adulte	636	671	702	613	621
Crémation enfant de 1 à 12 ans	0	0	1	0	1
Crémation enfant moins de 1 an	4	3	1	1	7
Crémation indigent	0	0	1	0	1
Crémation restes mortels, moins de 5 ans	0	0	0	0	0
Crémation restes mortels, plus de 5 ans	4	2	1	0	6
TOTAL CREMATIONS	644	676	706	614	636
Crémation restes anatomiques, 30kg	7	3	2	3	2
Crémation restes anatomiques, 60kg	0	1	2	1	23
Crémation relève collective de sépultures	0	0	0	0	0
Location salle de recueillement	456	496	456	436	433
Remise de l'urne	644	603	618	544	573

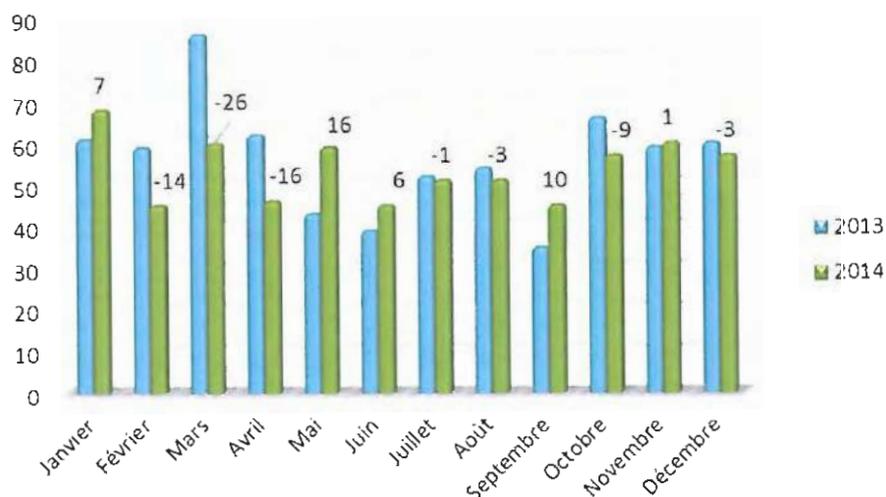
Nombre d'opérateurs funéraires travaillant avec le crématorium en 2014 : 45

Evolution de l'activité
Crématorium d'Auxerre



En 2013 et 2014, l'activité a été impactée par l'ouverture du Crématorium de Saumur en Auxois, dont presque toutes les crémations allaient à Auxerre.

Evolution de l'activité mensuelle



Provenance des crémations 2014 Crématorium d'Auxerre



Taux d'utilisation

Pour calculer le taux d'utilisation du crématorium, nous comparons le nombre de crémations effectif de 2014 à un chiffre correspondant à la capacité technique maximale du crématorium.

Taux d'utilisation = 40,8 %

Le crématorium est actuellement pourvu d'un appareil de crémation qui permet de réaliser 6 crémations par jour et 2 crémations par samedi matin. En multipliant ces chiffres par le nombre de jours ouvrables en 2014, nous obtenons ainsi le nombre maximum potentiel de crémations sur l'année.

Du nombre de jours ouvrables en 2014, nous décomptons 4,5 jours pour la maintenance de l'équipement de crémation : soit 1,5 jours/an pour la maintenance à froid de l'appareil de crémation et le changement de sole, et 3 jours/an pour le rebriquage complet de l'appareil. En effet, l'appareil de crémation devrait subir un

rebriquetage complet au bout de 10 années après la dernière réfection. Cette opération immobilisera l'appareil pour une durée de 30 jours. Nous décomptons donc une moyenne de 3 jours par an (30 jours/10 ans) pour cette opération.

Calcul du nombre de crémations : la durée d'incinération varie selon le type de crémation. Par hypothèse, nous appliquons un taux moyen de 0.7 pour les enfants de 1 à 12 ans, et de 0.5 pour les enfants de moins de 1 an, les petits conteneurs de pièces anatomiques et les reliquaires de relèves de concessions.

Prestation	Nbre de prestations	Taux	Nbre d'unités de crémation
Crémations adultes	636	1	636
Crémations enfants 1 à 12 ans	0	0.7	0
Crémations enfants – 1 an	4	0.5	2
Crémations indigents	0	1	0
Incinérations boîtes de pièces anatomiques – boîte de 30 kg	2	0.5	1
Incinérations boîtes de pièces anatomiques – boîte de 60 kg	5	1	5
Incinérations restes mortels de moins de 5 ans	0	1	0
Incinérations restes mortels de plus de 5 ans	4	0.5	2
Incinération de relèves collectives de sépultures, l=1.80 m	0	0.5	0
TOTAL			646

Nombre d'unités de crémations : 646

Calcul de la capacité technique maximale

365 jours – 52 dimanches = 313 jours (dont 52 samedis)

- 10 jours fériés en semaine
- 4,5 jours de maintenance de l'équipement de crémation

= 298.5 jours ouvrables (dont 52 samedis ouvrables)

= 246.5 jours de semaine ouvrables + 52 samedis ouvrables

Capacité technique maximale = (246.5 x 6) + (52 x 2) = 1 583 crémations

Calcul du taux d'utilisation = 646 / 1 583 = 40.81 %

N.B. : La capacité technique maximale est théorique car le nombre de familles que peut accueillir l'établissement est conditionné par l'utilisation de la salle de recueillement.

Taux de fréquentation de la salle de recueillement

Il s'agit du pourcentage de moments de recueillement réservés par rapport au nombre de crémations réalisées au crématorium (hors crémations de pièces anatomiques et d'exhumations).

Taux de fréquentation de la salle de recueillement en 2014 : 71,25 %

II-3-2 Nombre de prestations du jardin cinéraire

	2014	2013	2012	2011	2010
Dispersion des cendres dans le jardin cinéraire	55	57	56	56	52
Inhumation d'urne, espace « Pontigny »	4	2	2	1	2
Inhumation d'urne, espace « Central »	3	1	2	2	3
Inhumation d'urne, espace des « pas japonais »	4	3	3	10	5
Gravure sur arche en granit « arc-en-ciel »	15	6	9	8	8
Gravure sur feuille de vigne	0	1	2	0	5
Gravure sur galet	4	6	8	12	8

II-3-2 Nombre de prestations de la chambre funéraire

	2014	2013	2012	2011	2010
Admission en chambre funéraire	289	288	280	303	268
Case réfrigérée, séjour d'une journée	825	826	769	839	659
Salon, séjour d'une journée	422	393	425	386	384
Utilisation du laboratoire de thanatopraxie	208	208	188	200	143
Mise à disposition d'une case réfrigérée pour un établissement de santé	0	0	0	0	0

Taux d'utilisation

- Taux d'utilisation des cellules réfrigérées = **28.25 %**
- Taux d'utilisation des salons funéraires = **57.8 %**

Taux d'utilisation de la chambre funéraire

Pour les cellules réfrigérées

Capacité technique maximale :

8 cases réfrigérées x 365 jours = 2 920 unités de 24h

Utilisation effective des cellules réfrigérées : 825 séjours d'une journée

Taux d'utilisation des cellules réfrigérées : $825 / 2\,920 = 28.25 \%$

Pour les salons funéraires

Capacité technique maximale : 2 salons x 365 jours = 730 unités de 24 heures

Utilisation effective des salons : 422 séjours en salon d'une journée

Taux d'utilisation des salons : $422 / 730 = 57.80 \%$

Moyenne de durée de vie, équipements complémentaires ou à renouveler

La moyenne de durée de vie des cellules réfrigérées est de 15 ans.

II-4. Le Crématorium face à la concurrence

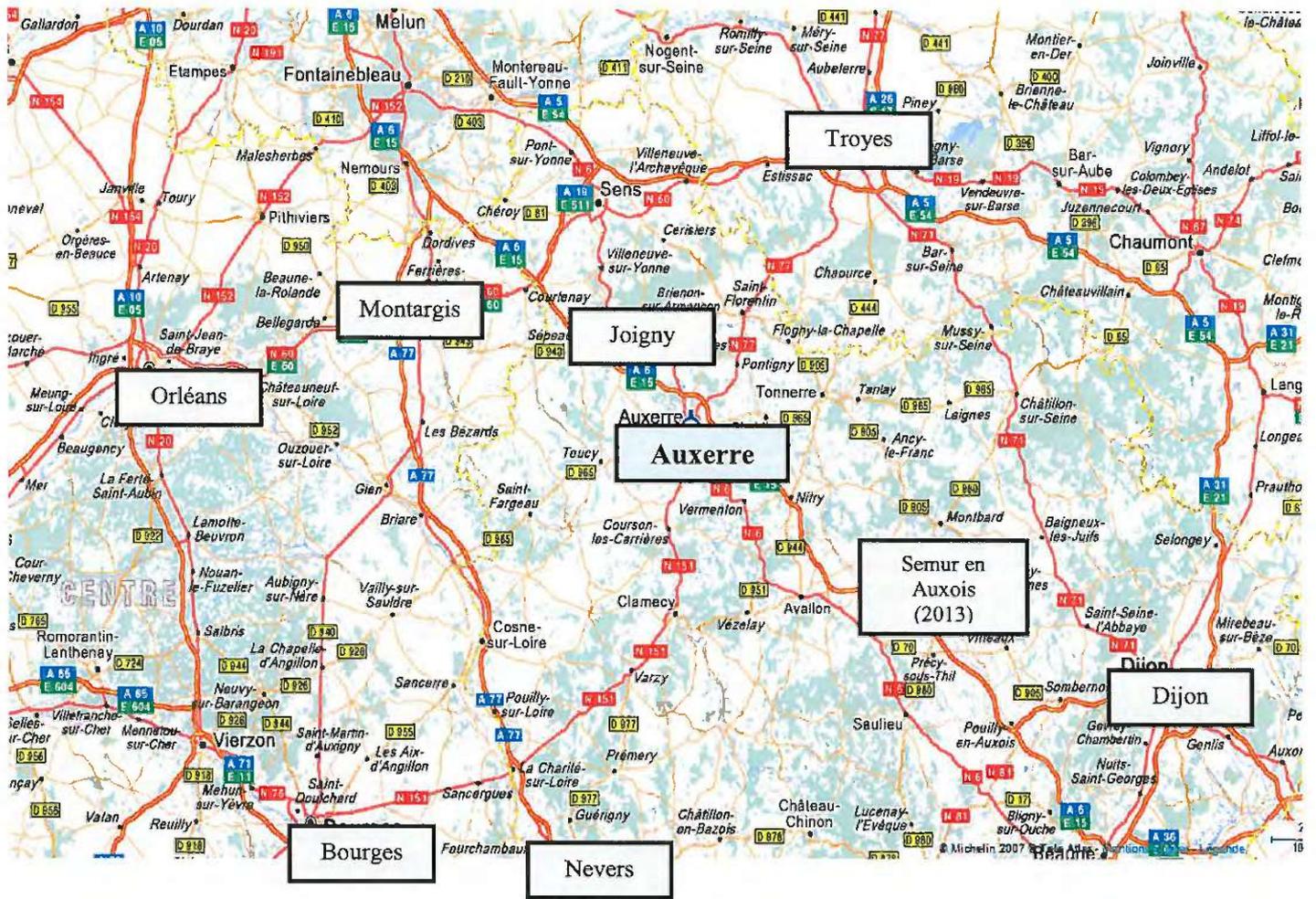
Crématoriums	2012	2013	Variation en valeur
Auxerre	706	676	-30
Joigny	577	596	19
Semur en Auxois	0	179	
Dijon	1 958	2 024	66
Troyes	932	1022	90
Nevers	766	858	92
Bourges	769	827	58

Evolution de l'activité face aux établissements voisins



Les statistiques 2014 pour la concurrence ne seront publiées qu'au milieu de l'année 2015.

Structure du marché



III - Les conditions d'exécution du service (au regard des principes généraux des services publics)

III-1 Principe d'égalité (tarification)

III-1-1 Rappel de l'ensemble des tarifs pratiqués

➤ Liste des tarifs crématorium en 2014 :

	HT	TTC
Crémation adulte	427.50 €	513.00 €
Crémation indigent	Gratuit	Gratuit
Crémation enfant de 1 à 12 ans	Gratuit	Gratuit
Crémation enfant de moins de 1 an	Gratuit	Gratuit
Accueil - personnel de portage	Gratuit	Gratuit
Remise de l'urne	Gratuit	Gratuit
Dépôt provisoire de l'urne, forfait mensuel au-delà du 1 ^{er} mois	31.67 €	38.00 €
Supplément pour le samedi après-midi	75.00 €	90.00 €
Crémation restes anatomiques, conteneur 30kg	258.33 €	310.00 €
Crémation restes anatomiques, conteneur 60kg	498.33 €	598.00 €
Crémation restes mortels de moins de 5 ans	435.83 €	523.00 €
Crémation restes mortels de plus de 5 ans	359.17 €	431.00 €
Crémation relève collective de sépultures, l=1.80m	683.93 €	766.00 €
Location salle de recueillement pour 45 mn	80.83 €	97.00 €

➤ Liste des tarifs de la mémorialisation 2014 :

	HT	TTC
Dispersion des cendres dans le jardin cinéraire	94.17 €	113.00 €
Dépôt des cendres, « espace Pontigny », pour 10 ans	597.50 €	717.00 €
Dépôt des cendres, « espace central », pour 10 ans	494.17 €	593.00 €
Dépôt des cendres « espace des pas japonais », pour 10 ans	380.83 €	457.00 €

	HT	TTC
Gravure sur l'arche en granit « arc-en-ciel »	507.50 €	609.00 €
Gravure sur feuille de vigne pour 10 ans	247.50 €	297.00 €
Gravure sur galet pour 10 ans	316.67 €	380.00 €

➤ Liste des tarifs de la chambre funéraire en 2014 :

	HT	TTC
Frais d'admission en chambre funéraire	93.33 €	112.00 €
Séjour en case réfrigérée, 24 h	29.17 €	35.00 €
Séjour en salon funéraire, 24 h	20.83 €	25.00 €
Utilisation du laboratoire de thanatopraxie	63.33 €	76.00 €
Admission en chambre funéraire et mise à disposition d'une case réfrigérée pour le compte d'un établissement de santé, par période de 3 jours entamée	55.83 €	67.00 €

III-1-2 Les clauses de révisions

La formule de révision des tarifs, selon l'annexe 8 du contrat de délégation de service public, est la suivante :

$$\frac{P}{P_0} = 0.10 + 0.90 \left(0.40 \frac{S}{S_0} + 0.15 \frac{EG}{EG_0} + 0.45 \frac{FSD1}{FSD1_0} \right)$$

P = Tarif révisé

S = Moyenne sur les 4 derniers trimestres connus de l'indice trimestriel S du salaire mensuel brut de base, ensemble des salariés
Base 100 en décembre 1998

EG = Moyenne sur les 12 derniers mois connus de l'indice mensuel EG Electricité, gaz et chaleur
Base 100 en 2000

FSD1 = Moyenne sur les 12 derniers mois connus de l'indice mensuel FSD1 Frais et Services divers
Base 100 en juillet 2004

III-1-3 Evolution (avec rappel années N-1 et N-2)

Les tarifs du crématorium, de la chambre funéraire et du jardin cinéraire ont été révisés au 1^{er} janvier 2014.

➤ Liste des tarifs en € T.T.C. de la crémation :

	2014	2013	2012
Crémation adulte	513.00	502.00	481.00
Crémation indigent dans la limite de 1%	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Crémation enfant de 1 à 12 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Crémation enfant de moins de 1 an	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Accueil - personnel de portage	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Remise de l'urne	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Dépôt provisoire de l'urne, forfait mensuel au-delà du 1 ^{er} mois	38.00	37.00	35.00
Supplément pour le samedi après-midi	90.00	88.00	84.00
Crémation restes anatomiques, conteneur 30kg	310.00	303.00	290.00
Crémation restes anatomiques, conteneur 60kg	598.00	585.00	560.00
Crémation restes mortels de moins de 5 ans	523.00	512.00	490.00
Crémation restes mortels de plus de 5 ans	431.00	422.00	404.00
Crémation relève collective de sépultures, l=1.80m	766.00	750.00	718.00
Location salle de recueillement pour 45 mn	97.00	95.00	105.00

➤ Liste des tarifs en € T.T.C. de la mémorialisation :

	2014	2013	2012
Dispersion des cendres dans le jardin cinéraire	113.00	111.00	106.00
Dépôt des cendres dans « l'espace Pontigny » pour 10 ans renouvelable	717.00	702.00	672.00
Dépôt des cendres dans « l'espace central » pour 10 ans renouvelable	593.00	580.00	555.00
Dépôt des cendres dans « l'espace des pas japonais » pour 10 ans renouvelable	457.00	447.00	428.00
Gravure sur le support « arc-en-ciel »	609.00	596.00	571.00
Gravure sur feuille de vigne pour 10 ans	297.00	291.00	279.00
Gravure sur galet pour 10 ans	380.00	372.00	356.00

➤ Liste des tarifs en € T.T.C. de la chambre funéraire :

	2014	2013	2012
Frais d'admission en chambre funéraire	112.00	110.00	105.00
Séjour d'une journée en case réfrigérée	35.00	34.00	33.00
Séjour d'une journée en salon funéraire	25.00	24.00	23.00
Utilisation du laboratoire de thanatopraxie	76.00	74.00	71.00
Mise à disposition d'une case réfrigérée pour le compte d'un établissement de santé, par période de 3 jours entamée (frais d'admission inclus)	67.00	66.00	63.00

III-1-4 Gratuité pour les indigents

Il n'y a pas eu de crémation d'indigent ni de cellule réfrigérée réservée pour indigent en 2014.

III-2 Principe de continuité

III-2-1 Arrêts, pannes, incidents techniques et mesures prises

En cas de panne ou d'arrêt de l'activité au Crématorium d'Auxerre, les entrepreneurs de Pompes Funèbres locaux sont prévenus afin qu'ils puissent orienter les familles vers d'autres crématoriums. Il n'existe pas de convention entre le Crématorium d'Auxerre et d'autres crématoriums pour le transfert de corps, afin de préserver le libre choix des familles.

Remplacement de la sole de l'appareil de crémation les 13 et 14 janvier 2014.

Intervention d'un technicien en mars 2014 suite à un défaut sur le brûleur.

Intervention d'un technicien en juillet et août 2014 pour le changement des capteurs de la table d'introduction.

Visite de maintenance à froid les 15 et 16 décembre 2014.

III-2-2 Adaptation

Sans objet.

III-3 Principe de l'équilibre contractuel

III-3-1 Redevance payable au délégant

	2014	2013	2012
PARTIE FIXE	25 232.00 €	25 084.00 €	24 841.00 €
PARTIE VARIABLE	5 826.89 €	5 896.09 €	5 951.13 €

III-3-2 Examen des avenants au contrat

Aucun avenant au contrat de délégation de service public n'a été signé en 2014.

III-4 Principe de neutralité

III-4-1 Dispositions prises

Notre entreprise n'exerçant aucune activité de Pompes Funèbres, nous garantissons ainsi une égalité de traitement totale sans discrimination possible de tous les usagers, entreprises de Pompes Funèbres ou familles.

Chaque entreprise de Pompes Funèbres a reçu une liste des tarifs complète reprenant la totalité des prestations du crématorium et de la chambre funéraire de telle sorte que chaque famille connaisse à l'avance le montant total des services, en toute transparence.

En ce qui concerne les recueils, toute latitude est donnée aux entreprises de Pompes Funèbres pour retenir un horaire et réserver la salle de recueillement mise à disposition sous la conduite de notre personnel aux différentes confessions, opinions religieuses ou philosophiques.

Le personnel est au service des usagers, entreprises et familles. Il est formé pour respecter cet engagement.

III-4-2 Faits à signaler

Aucun événement particulier n'est à signaler.

III-5 Principe de sauvegarde de la liberté du délégant en fin de contrat

III-5-1 Biens de retour / biens de reprise

Les *biens de retour* sont les biens à caractère immobilier liés par nature à la fonction du service concédé.

Les *biens de reprise* sont les biens à caractère mobilier acquis par le concessionnaire pour lui permettre de fonctionner dans le bâtiment et qui, après négociation entre les parties, pourront être repris par le futur concédant.

Biens de retour

- bâtiment, bâti et, en général, tout bien immeuble y compris clôture et fermetures
- équipements de crémation
 - 1 appareil de crémation type C211 avec pulvérisateur de cendres intégré
 - 1 rampe d'introduction
 - 1 pulvérisateur
 - 1 disperseur de cendres
 - 1 barre de décendrage (ringarde)

- équipements froid
 - 1 module de 8 cases réfrigérantes dont 2 équipées de plateaux plus larges
 - 1 chariot hydraulique (en plus du chariot existant)
 - 1 table de thanatopraxie Isofroid
 - 1 table de présentation
 - 1 ensemble évier Isofroid
 - 1 chariot de soins

- mobilier du hall d'accueil
 - 1 banque d'accueil en medium vernis
 - 1 chaise haute
 - 1 lampe sur pied
 - 1 lampe sur pied
 - 1 tapis coco
 - 1 ensemble décoration pour les jarres (fleurs ...)
 - 3 cadres et photos
 - 1 banc en bois à l'extérieur sous le préau

- mobilier de l'espace attente
 - 1 canapé rotin gris cendré avec assises tissu et coussins
 - 2 fauteuils rotin gris cendré avec assises tissu et coussins
 - 1 table basse teck + panier
 - 1 jarre « porte-parapluies » grise
 - 1 jarre grise avec plantation
 - 2 chaises

- mobilier de la salle de recueillement
 - 1 ambon en medium vernis
 - 11 bancs en medium vernis satiné, largeur 3 m
 - 1 ensemble cloison et porte coulissante, ossature sapin
 - 1 plante en pot style « FICUS »
 - 1 table basse

- mobilier du bureau d'accueil des familles
 - 1 table
 - 3 chaises
 - 1 meuble bas 1 porte 3 tiroirs teck
 - 2 jarres
 - 1 ensemble décoration pour les jarres
 - 1 panneau d'affichage

- mobilier du bureau du secrétariat
 - 2 bureaux
 - 2 chaises
 - 3 fauteuils
 - 2 tables basses rondes
 - 2 dessertes de bureau
 - 1 armoire en métal

- 1 tableau d'affichage
- 1 tableau d'affichage en liège
- 1 poubelle en métal
- 1 poubelle en plastique
- mobilier du condouloir
 - 2 fauteuils rotin gris cendré avec assises et coussins
 - 1 lampe sur pied
 - 3 cadres et photos
 - 1 meuble pour la remise d'urne
 - 1 table basse
- mobilier de la salle de visualisation
 - 1 console
 - 2 fauteuils
 - 1 chaise
 - 1 lampe sur pied
- mobilier salle de remise de l'urne
 - 2 chaises
 - 1 bureau
 - 1 lampe sur pied
 - 1 écran vidéo de marque LG
 - 1 meuble pour la visualisation
- matériel hi-fi sonorisation de la salle de recueillement
 - platine multi CD MARANTZ CC4300PRO
 - 6 enceintes à l'intérieur de la salle de recueillement
 - 2 enceintes sous le parvis de l'accueil à l'extérieur
 - 1 amplificateur ECLER
 - 1 micro
 - 1 écran
- mobilier de la chambre funéraire 1
 - 3 fauteuils Bridge avec assises tissu
 - 1 lampe sur pied
 - 1 ensemble décoration
 - 1 cadre
 - 2 poubelles
 - 1 porte document mural
 - 1 étagère murale d'angle
- mobilier de la chambre funéraire 2
 - 3 fauteuils Bridge avec assises tissu
 - 1 lampe sur pied
 - 1 ensemble décoration
 - 1 cadre
 - 1 poubelle
 - 1 porte document mural

- mobilier de la chambre funéraire 3
 - 3 fauteuils
 - 1 lampe sur pied
 - 1 ensemble décoration
 - 1 cadre
 - 2 poubelles
 - 1 porte document mural

- mobilier de la salle de repos du personnel
 - 1 douche
 - 1 ensemble d'étagères murales
 - 1 évier double
 - 1 micro ondes
 - 1 réfrigérateur
 - 2 éléments
 - 1 table
 - 4 chaises

- toutes plantations en général, stèles et plaques de mémorialisation

Biens de reprise

- Bureau du personnel
 - 2 bureaux
 - 2 chaises
 - 2 tables basses
 - 3 dessertes de bureau
 - 1 tableau d'affichage
 - 1 tableau affichage en liège
 - 3 fauteuils
 - 1 armoire haute à portes coulissantes

- matériel informatique et bureautique
 - 2 ordinateurs
 - 2 ordinateurs portables
 - 2 écrans 17" + 2 claviers
 - 1 imprimante-copieur-fax multifonctions
 - 1 logiciel de gestion Léonis
 - 4 postes téléphoniques sans fil en location avec abonnement téléphonique
 - 1 imprimante laser couleur

- outillage de jardin
 - 1 coupe-branche
 - 1 scie
 - 1 cisaille à haies
 - 1 balai à gazon
 - 1 brouette de 140 litres
 - 1 pelle-bêche

1 louchet
1 nettoyeur haute pression
1 tuyau d'arrosage 20 m

- 1 aspirateur eau et poussière KARSHER
- Aménagement extérieur
 - 4 jarres cendrier hauteur 100 cm
 - 2 arbustes de lavandes
- plaquettes céramiques numérotées par ordre de crémation
- cendriers
- 4 catafalques
- 1 chariot à fleurs avec plateaux amovibles
- 1 meuble préparation des urnes en partie technique
- 1 pulvérisateur F.T.
- 1 armoire de transfert des cendres
- 1 fontaine à eau

III-5-2 Liste des engagements

La liste des engagements (emprunts, conventions, etc) contractés pour l'établissement funéraire d'Auxerre est détaillée ci-dessous en cas de reprise par la Ville d'Auxerre :

- Contrats de travail avec :
 - M. Damien LHUISSIER en tant que Responsable d'établissement
 - Mme Nicole PASQUET en tant qu'Assistante Funéraire
 - M. Christophe MEUNIER en tant qu'Assistant Funéraire
 - Mme Emmanuelle IKONGA en tant qu'Assistante Funéraire

- Conventions pour l'incinération de pièces anatomiques humaines avec :
 - Centre Hospitalier d'Auxerre
 - Centre Hospitalier d'Avallon
 - Centre Hospitalier de Clamecy
 - La polyclinique Sainte-Marguerite à Auxerre

- Assurance multirisques professionnelle auprès de MMA Pro par l'intermédiaire du Cabinet d'assurances STAES (police n°129 676 792), pour les locaux et les équipements froid et de crémation

- Assurance du véhicule de fonction avec la société Covea Fleet par l'intermédiaire du Cabinet d'assurances STAES (police n°129 742 336)

- Assurance Responsabilité Civile Exploitation auprès de la compagnie MMA Pro (par l'intermédiaire du Cabinet d'Assurances STAES)

- Contrat avec EDF pour la fourniture d'énergie électrique.

- Contrat avec Gaz de France pour la fourniture de gaz.

- Contrat avec Lyonnaise des Eaux pour la fourniture d'eau.

- Contrat d'abonnement SFR pour la téléphonie fixe et mobile

- Contrat d'abonnement Magic online pour ADSL

- Contrat avec Stéphane Reltienne, paysagiste, pour l'entretien des végétaux du Jardin Cinéraire et des espaces verts de l'établissement.

- Contrat de protection vol CIC avec EPS : télé-sécurité et location équipement (1 installation de détection intrusion + contrôle d'accès, avec 2 têtes de lecture « contrôle d'accès » et 8 détecteurs volumétriques)
- Contrat de maintenance préventive avec la Société Facultative Technologies pour les équipements de crémation et accessoires
- Contrat avec la société Protect Sécurité pour le contrôle annuel des extincteurs
- Contrat de maintenance pour l'entretien des fontaines à eaux

IV - Les comptes

IV- Compte de résultat de l'établissement

En annexe 1 figure le compte de résultat de la Maison Funéraire et Crématorium d'Auxerre.

IV-2 Plan d'amortissement des biens

En annexe 2.

IV-3 Affectation des charges directes et indirectes

Chaque établissement de La Société des Crématoriums de France, soit chaque crématorium et dans le cas présent celui de la Ville d'Auxerre, supporte ses propres coûts directs et indirects.

Tous les postes sont détaillés dans le compte de résultat.

Les frais de gestion et d'informatique sont imputés au site en fonction de la participation du siège de la société à son activité.

ANNEXE 1

COMPTE DE RESULTAT

AUXERRE	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
	31/12/2014	31/12/2013	Euros	%
PRODUITS EXPLOITATION (1)				
Vente de marchandises				
Production vendue de Biens				
Production vendue de Services	417 375	414 486	2 889	0,70%
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	417 375	414 486	2 889	0,70%
Production stockée				
Production immobilisée				
Suvention d'exploitation	613			
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges	-	2 876	- 2 876	-100,00%
Autres produits	4	4	-	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	417 992	417 366	13	0,00%
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achat de marchandises				
Variation de stock (marchandises)	-	-	-	
Achat de matières premières et autres approvisionnements	2 072	1 774	298	16,80%
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	143	469	- 326	-69,51%
Autres achats et charges externes	99 867	117 439	- 17 572	-14,96%
Impôts, taxes et versements assimilés	14 993	15 355	- 362	-2,36%
Salaires et traitements	82 250	79 097	3 153	3,99%
Charges sociales	28 047	30 640	- 2 593	-8,46%
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	52 728	47 659	5 069	10,64%
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	232	-	232	
Dotations aux provisions	3 618	2 921	697	23,86%
Autres charges	31 063	30 980	83	0,27%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	315 013	326 334	- 11 321	-3,47%
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	102 979	91 032	11 947	13,12%
QUOTES-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

COMPTE DE RESULTAT

AUXERRE	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
	31/12/2014	31/12/2013	Euros	%
PRODUITS FINANCIERES				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	-	-		
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-	
TOTAL V	-	-	-	
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	-	-	-	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	-	-	-	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-	-	-	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II-III-IV-V-VI)	102 979	91 032	11 947	13,12%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 990		2 990	#DIV/0!
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-	-	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
TOTAL VII	2 990	-	2 990	#DIV/0!
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-	-	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	80	- 80	
Dotations aux amortissements , dépréciations et provisions				
TOTAL VIII	-	80	- 80	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	2 990	- 80	3 070	-3837,50%
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	4 729	4 067	662	16,28%
Impôts sur les bénéfices	22 361	- 3 078		
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	420 982	417 366	3 616	0,87%
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	342 103	327 403	14 700	4,49%
BENEFICE OU PERTE (total des produits -total des charges)	78 879	89 963	- 11 084	-12,32%

ANNEXE 2

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2014 au 31/12/2014

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		

Compte : 20120000 FRAIS ETABLISSEMENT

Totaux compte : 20120000	3 000.00			3 000.00		3 000.00		
--------------------------	----------	--	--	----------	--	----------	--	--

Compte : 20510000 LOGICIELS INFORMATIQUES

Totaux compte : 20510000	2 224.99			2 000.41	224.58	2 224.99		
--------------------------	----------	--	--	----------	--------	----------	--	--

Compte : 21450000 AAI CONST/SOL AUTRUI

Totaux compte : 21450000	395 675.55			237 481.30	40 187.57	277 668.87	118 006.68	
--------------------------	------------	--	--	------------	-----------	------------	------------	--

Compte : 21540000 MATERIELS INDUSTRIELS

Totaux compte : 21540000	48 025.79			13 394.96	8 072.54	21 467.50	26 558.29	
--------------------------	-----------	--	--	-----------	----------	-----------	-----------	--

Compte : 21810000 AGENCT AMENAGT INSTALLATION

Totaux compte : 21810000	8 702.20			3 045.01	1 230.53	4 275.54	4 426.66	
--------------------------	----------	--	--	----------	----------	----------	----------	--

Compte : 21830000 MAT BUREAU & INFO

Totaux compte : 21830000	4 109.29			1 787.08	1 034.12	2 821.20	1 288.09	
--------------------------	----------	--	--	----------	----------	----------	----------	--

Compte : 21840000 MOBILIER

Totaux compte : 21840000	19 787.85			12 219.60	1 978.79	14 198.39	5 589.46	
--------------------------	-----------	--	--	-----------	----------	-----------	----------	--

Totaux centre analytique : 10

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
Totaux centre analytique : 10		481 525.67			272 928.36	52 728.13	325 656.49	155 869.18	

ANNEXE 3



**Maison Funéraire
et Crématorium d'Auxerre**

**ETAT DES LIEUX
ET
INVENTAIRE DU MOBILIER**

AU 1^{er} JANVIER 2015

**CREMATORIUM
ET OUVRAGES ANNEXES
19 RUE DES CONCHES
89000 AUXERRE**

DESIGNATION DES LOCAUX	OBSERVATIONS	
	ÉTAT INITIAL	ÉTAT ACTUALISÉ 1 ^{er} JANVIER 2015
1 – SALLE DE RECUEILLEMENT		
a) <u>Dimensions</u> Surface : 64 m ²	Surface : 61.80 m ²	
b) <u>Sol</u> Carrelage grès cérame 30x30 Plinthes assorties	Bon état Bon état	<u>Quelques fissures sur le sol au niveau de l'entrée</u>
c) <u>Plafond</u> Sans objet : sous-face d'isolation de toiture, charpente apparente	Bon état Traces d'infiltration sur une plaque	idem
d) <u>Menuiseries</u> 2 portes bois exotique lazurées, 2 vantaux, 1 porte 2 battants, petits bois extérieurs, allège pleine, double vitrage, verre cathédrale extérieur, 1 béquille intérieure, 1 poignée de tirage extérieure, serrure à gâche électrique 2 chassis vitrés dont un fixe et au 1/3 basculant haut à commande par manivelle 1 huisserie 2 vantaux	Bon état Bon état Sans portes	
e) <u>Chauffage</u> 2 convecteurs 2000 W 1 convecteur 1750 W 1 convecteur 500 W 1 programmateur électronique (neuf en 2003)	RAS RAS RAS RAS	
f) <u>Ventilation</u> 3 bouches extraction VMC 2 grilles ventilation naturelle basse 6 grilles sur portes et chassis	Bon état RAS RAS	

g) <u>Plomberie</u> Sans objet		
h) <u>Electricité</u> 2 inter. VV 2 inter. SA 1 variateur de lumière 5 PC 16A 1 PTélécom 4 spots à halogène sur entrain ferme 2 spots à incandescence en applique 2 appliques murales vasques à halogène 2 blocs sécurité 1 suspension	RAS RAS Manque mollette de commande RAS RAS RAS RAS RAS RAS	
i) <u>Revêtements muraux</u> Enduit décor intérieur taloché	État d'usage	
j) <u>Peinture</u> Champlats, couvre-joints, etc...	État d'usage	

2 – CONDOULOIR

<p>a) <u>Dimensions</u></p> <p>Surface : 32.30 m²</p>	<p>Surface initiale : 16.15 m² (anciennement salons lilas et iris)</p>	
<p>b) <u>Sol</u></p> <p>Revêtement plastique</p>	<p>État d'usage</p>	
<p>c) <u>Plafond</u></p> <p>Faux-plafond</p>	<p>Bon état</p>	
<p>d) <u>Menuiseries</u></p> <p>1 porte bois exotique lazurée, 2 vantaux, petits bois extérieurs, allège pleine, double vitrage, verre cathédrale extérieur, survitrage intérieur, 1 béquille intérieure, 1 poignée de tirage extérieure, serrure à gâche électrique 1 porte âme pleine 2 vantaux, peinte Plinthes bois lazurées</p>	<p>Bon état</p> <p>Bon état État d'usage</p>	
<p>e) <u>Chauffage</u></p> <p>2 convecteurs 1500 W</p>	<p>RAS</p>	
<p>f) <u>Ventilation</u></p> <p>2 bouches extraction VMC 2 grilles ventilation naturelle basse 4 grilles sur portes</p>	<p>Bon état RAS RAS</p>	
<p>g) <u>Plomberie</u></p> <p>Sans objet</p>		
<p>h) <u>Electricité</u></p> <p>6 PC 16A 4 appliques murales vasques à halogène 1 bloc sécurité</p>	<p>RAS RAS RAS</p>	
<p>i) <u>Revêtements muraux</u></p> <p>Toile de verre peinte</p>	<p>État d'usage</p>	
<p>j) <u>Peinture</u></p> <p>Murs, champlats, couvre-joints, etc...</p>	<p>État d'usage</p>	

3 -PASSAGE

<p>a) <u>Dimensions</u></p> <p>Surface : 16.78 m²</p>	<p>Surface initiale : 23.60 m² anciennement « laboratoire »</p>	
<p>b) <u>Sol</u></p> <p>Carrelage grès cérame 5x5 Plinthes grès cérame dépareillées</p>	<p>État d'usage État d'usage</p>	
<p>c) <u>Plafond</u></p> <p>Faux-plafond</p>		
<p>d) <u>Menuiseries</u></p> <p>1 porte âme pleine 2 vantaux peinte 1 porte isoplane 2 vantaux peinte 1 chassis pivotant 1 vantail, double vitrage, verre cathédrale extérieur 1 trappe de visite combles</p>	<p>Bon état Bon état Bon état RAS</p>	
<p>e) <u>Chauffage</u></p> <p>1 convecteur 2000 W</p>	<p>RAS</p>	
<p>f) <u>Electricité</u></p> <p>2 inter VV à voyant lumineux 4 inter VV 1 inter VMC 3 PC 16A 1 PTélécom 1 tableau de commande cellules réfrigérées 2 luminaires 2 tubes fluo étanches 1 luminaire 1 tube fluo étanche avec inter en applique 1 bloc sécurité</p>	<p>1 Hors d'usage salon IRIS RAS RAS RAS RAS RAS RAS RAS RAS</p>	
<p>g) <u>Revêtements muraux</u></p> <p>Toile de verre peinte</p>	<p>État d'usage</p>	
<p>h) <u>Peinture</u></p> <p>Murs, champlats, couvre-joints, etc...</p>	<p>État d'usage</p>	

4 – SAS

a) <u>Dimensions</u> Surface : 11.56 m ²	Surface initiale : 4,75 m ²	
b) <u>Sol</u> Sol souple Type ballatum chêne clair Plinthes assorties	État d'usage État d'usage	
c) <u>Plafond</u> Faux-plafond plaques de plâtre peint	RAS	
d) <u>Menuiseries</u> 3 portes placards isoplanes peintes 3 placards toute hauteur 1 trappe accès combles	Bon état Bon état RAS	
e) <u>Chauffage</u> Sans objet		
f) <u>Ventilation</u> Sans objet		
g) <u>Plomberie</u> Sans objet		
h) <u>Electricité</u> 1 inter VV 1 hublot en plafond 1 tableau de protection dans le placard	RAS RAS Bon état	
i) <u>Revêtements muraux</u> Enduit intérieur peint	État d'usage	
j) <u>Peinture</u> Murs, champlats, couvre-joints, etc...	État d'usage	
i) <u>Extincteurs :</u> 1 extincteur à poudre 2 Kg	RAS	

5 – SANITAIRE PUBLIC

a) <u>Dimensions</u> Surface : 4,65 m ²		
b) <u>Sol</u> Carrelage grès cérame 30x30 Plinthes assorties	Bon état Bon état	
c) <u>Plafond</u> Faux-plafond plaques de plâtre peint	RAS	
d) <u>Menuiseries</u> 1 porte âme pleine peinte à condamnation intérieure 1 trappe de visite combles	Bon état RAS	
e) <u>Chauffage</u> 1 convecteur 750 W	RAS	
f) <u>Ventilation</u> 1 bouche extraction VMC 1 ventilation naturelle basse	Bon état RAS	
g) <u>Plomberie</u> 1 lavabo porcelaine couleur 1 robinet EF 1 cuvette WC à réservoir dorsal, abattant double 1 ballon ECS 1200 W, 100 L à régulation thermostatique 1 siphon de sol	Bon état RAS Bon état Bon état RAS	
h) <u>Electricité</u> 1 inter SA 1 hublot en plafond 1 réglette fluo en applique	RAS RAS RAS	
i) <u>Revêtements muraux</u> Plaques de plâtre peintes	RAS	
j) <u>Peinture</u> Murs, champlats, couvre-joints, etc...	État d'usage	

6 – HALL D'ACCUEIL

<p>a) <u>Dimensions</u></p> <p>Surface : 38,00 m²</p>	<p>Surface initiale : 21.00 m²</p>	
<p>b) <u>Sol</u></p> <p>Carrelage grès cérame 20x20 Plinthes assorties</p>	<p>État d'usage État d'usage</p>	
<p>c) <u>Plafond</u></p> <p>Faux-plafond en placoplâtre</p>	<p>RAS</p>	
<p>d) <u>Menuiseries</u></p> <p>Chassis fixe alu thermolaqué double vitrage 1 porte bois double vitrage 3 portes âme pleine peinte</p>	<p>Bon état Bon état Bon état</p>	
<p>e) <u>Chauffage</u></p> <p>2 convecteurs 1500 W</p>	<p>RAS</p>	
<p>f) <u>Ventilation</u></p> <p>1 bouche extraction VMC</p>	<p>Bon état</p>	
<p>g) <u>Plomberie</u></p> <p>Sans objet</p> <p>h) <u>Electricité</u></p> <p>3 inter SA 1 inter pour la sonnette 2 PC 16A 1 PTV Spots encastrés en plafond (14) 1 bloc sécurité 1 prise RJ45 1 prise téléphonique</p>	<p>RAS RAS RAS RAS RAS RAS</p>	
<p>i) <u>Revêtements muraux</u></p> <p>Plaques de plâtre peintes</p>	<p>RAS</p>	
<p>j) <u>Peinture</u></p> <p>Murs, champlats, couvre-joints, etc...</p>	<p>État d'usage</p>	

7 – SANITAIRE ACCUEIL

a) <u>Dimensions</u> Surface : 9.90 m ²	Surface initiale : 3.25 m ²	
b) <u>Sol</u> Carrelage grès cérame 20x20 Plinthes assorties	État d'usage État d'usage	
c) <u>Plafond</u> Faux-plafond dalles 60x60 sur ossature apparente	RAS	
d) <u>Menuiseries</u> 2 portes isoplane peintes à condamnation intérieure	Bon état	
e) <u>Chauffage</u> Sans objet		
f) <u>Ventilation</u> 2 bouches extraction VMC	Bon état	
g) <u>Plomberie</u> 2 cuvettes WC à réservoir dorsal, abattant double 2 vasques en porcelaine sur plan bois 2 robinetteries mélangeuses	Bon état Bon état RAS	
h) <u>Electricité</u> 1 inter SA Eclairage par spots encastrés 1 PTélécom 1 hublot en applique 1 réglette fluo en applique	RAS Bon état RAS RAS	
i) <u>Revêtements muraux</u> Plaques de plâtre peintes	RAS	
j) <u>Peinture</u> Murs, champlats, couvre-joints, etc...	État d'usage	

8 – SALLE DE REMISE DES URNES ET DE VISUALISATION

a) <u>Dimensions</u> Surface : 9,00 m ²		
b) <u>Sol</u> Revêtement plastique 1 trappe de visite	État d'usage RAS	
c) <u>Plafond</u> Faux-plafond dalles 60x60 à engravure	RAS	
d) <u>Menuiseries</u> 1 porte âme pleine peinte	Bon état	
e) <u>Chauffage</u> 1 convecteur 500W	RAS	
f) <u>Ventilation</u> 1 bouche extraction VMC	Bon état	
g) <u>Plomberie</u> Sans objet		
h) <u>Electricité</u> 2 inter VV 3 PC 16A 1 PTV 6 spots encastrés en plafond	RAS RAS RAS RAS	
i) <u>Revêtements muraux</u> Papier peint vinyl	État d'usage	
j) <u>Peinture</u> Champlats, couvre-joints, etc...	État d'usage	

9 – DÉGAGEMENT

<p>a) <u>Dimensions</u></p> <p>Surface : 15,60 m²</p>		
<p>b) <u>Sol</u></p> <p>Chape d'usure 1 trappe de visite Carrelage grès cérame 20x20 Plinthes assorties</p>	<p>État d'usage RAS État d'usage État d'usage</p>	
<p>c) <u>Plafond</u></p> <p>Faux-plafond dalles 120x60 sur ossature apparente + enduit plâtre peint</p>	<p>RAS</p>	
<p>d) <u>Menuiseries</u></p> <p>4 portes âme pleine peintes, 1 porte coupe feu (2012) 2 portes isoplanes peintes</p>	<p>Bon état Bon état</p>	
<p>e) <u>Chauffage</u></p> <p>1 convecteur 500 W</p>	<p>RAS</p>	
<p>f) <u>Ventilation</u></p> <p>1 bouche extraction VMC</p>	<p>Bon état</p>	
<p>g) <u>Plomberie</u></p> <p>Sans objet</p>		
<p>h) <u>Electricité</u></p> <p>2 inter VV 1 PC 16A 2 luminaires 4 tubes fluo encastrés plafond 1 luminaire 4 tubes fluo en applique plafond 1 bloc sécurité</p>	<p>RAS RAS RAS RAS RAS</p>	
<p>i) <u>Revêtements muraux</u></p> <p>Enduit plâtre peint</p>	<p>État d'usage</p>	

j) Peinture Murs, champlats, couvre-joints, etc...	État d'usage	
k) Divers 1 extincteur dioxyde de carbone 2 kg 1 extincteur à eau pulvérisée AB 6 l.	RAS RAS	

10 – VESTIAIRES

<p>a) <u>Dimensions</u></p> <p>Surface : 19,30 m²</p>		
<p>b) <u>Sol</u></p> <p>Carrelage grès cérame 20x20 Plinthes assorties</p>	<p>État d'usage État d'usage</p>	
<p>c) <u>Plafond</u></p> <p>Faux-plafond 60x60 sur ossature apparente</p>	<p>Mauvais état</p>	
<p>d) <u>Menuiseries</u></p> <p>Sans objet</p>		
<p>e) <u>Chauffage</u></p> <p>1 convecteur 1000 W</p>	<p>Etat d'usage</p>	<p><u>Ancien radiateur présent dans le local douche</u></p>
<p>f) <u>Ventilation</u></p> <p>1 bouche extraction VMC</p>	<p>Absente</p>	
<p>g) <u>Plomberie</u></p> <p>1 évier 1 bac ½, égouttoir sur paillasse carrelée 1 robinetterie mélangeuse 1 ballon ECS 1200 W, 100 L</p>	<p>État d'usage RAS Neuf</p>	
<p>h) <u>Electricité</u></p> <p>2 inter SA 4 PC 16A 2 luminaires 4 tubes fluo en plafond 1 réglette 1 tube fluo en applique</p>	<p>RAS RAS RAS RAS</p>	
<p>i) <u>Revêtements muraux</u></p> <p>Plaques de plâtre peintes, 1 baie maçonnée brute avec 2 chassiss pavés de verre</p>	<p>Mauvais état</p>	<p><u>idem</u></p>
<p>j) <u>Peinture</u></p> <p>Murs, champlats, couvre-joints, etc...</p>	<p>État d'usage</p>	

11- SANITAIRE PERSONNEL

a) Dimensions Surface : 9,00 m ²		
b) Sols Carrelage grès cérame 20x20 Plinthes assorties	État d'usage État d'usage	
c) Plafond Faux-plafond plaques de plâtre peint	RAS	
d) Menuiseries 2 portes isoplans peintes	Bon état	
e) Chauffage 1 convecteur 750 W 1 convecteur 500 W dans la douche	Mauvais état Bon état	<u>Déplacé dans le local vestiaires</u>
f) Ventilation 1 bouche extraction VMC	Bon état	
g) Plomberie 1 lavabo collectif 100x42 2 robinetteries mélangeuses murales 1 wc à la turque avec réservoir mural 1 receveur de douche 1 mitigeur à pression	État d'usage RAS Hors d'usage Bon état RAS	idem Ras <u>État d'usage</u> Bon etat ras
h) Electricité 3 inter SA 1 PC 16A 2 hublots en plafond 1 hublot en applique	RAS RAS RAS RAS	
i) Revêtements muraux Enduit ciment peints plaques de plâtre peintes Faïence murale	RAS RAS Bon état	
j) Peinture Murs, champlats, couvre-joints, etc...	État d'usage	

12 - RÉSERVE URNES

a) <u>Dimensions</u> Surface : 2,65 m ²		
b) <u>Sols</u> Chape d'usure 1 trappe de visite	État d'usage RAS	
c) <u>Plafond</u> Faux-plafond dalles 40x40	Bon état	
d) <u>Menuiseries</u> Sans objet		
e) <u>Chauffage</u> Sans objet		
f) <u>Ventilation</u> Sans objet		
g) <u>Plomberie</u> Sans objet		
h) <u>Electricité</u> 1 inter SA 1 boîtier 1 PC 20A, 3PC 16A 1 hublot en plafond 1 tableau de protection	RAS RAS RAS RAS	
i) <u>Revêtements muraux</u> Parpaings peints Enduit plâtre peint	RAS RAS	
j) <u>Peinture</u> Murs, champlats, couvre-joints, etc...	État d'usage	

13 – INTRO APPAREIL

a) <u>Dimensions</u> Surface : 14,80 m ²		
b) <u>Sol</u> Carrelage grès cérame 20x20 Plinthes assorties	État d'usage État d'usage	
c) <u>Plafond</u> Faux-plafond dalles 40x40 sur ossature apparente	RAS	
d) <u>Menuiseries</u> 2 porte âme pleine peintes avec ferme-portes	Bon état	
e) <u>Chauffage</u> Sans objet		
f) <u>Ventilation</u> 1 ventilation naturelle H.B.	RAS	
g) <u>Plomberie</u> Sans objet		
h) <u>Electricité</u> 2 inter VV 1 PC 16A 1 PTélécom 1 inter caméra 2 appliques murales à halogène 1 bloc sécurité 1 armoire de commande four	RAS RAS RAS RAS RAS RAS RAS	
i) <u>Revêtements muraux</u> Plaques de plâtre peintes	RAS	
j) <u>Peinture</u> Murs, champlats, couvre-joints, etc...	État d'usage	

14 – APPAREIL

a) <u>Dimensions</u> Surface : 19,35 m ²		
b) <u>Sol</u> Chape d'usure	État d'usage	
c) <u>Plafond</u> Béton brut	RAS	
d) <u>Menuiseries</u> 1 porte âme pleine peinte avec barre antipanique, ferme-porte	Bon état	
e) <u>Chauffage</u> Sans objet		
f) <u>Ventilation</u> 1 ventilation naturelle basse x 2	RAS	
g) <u>Plomberie</u> Sans objet		
h) <u>Electricité</u> 1 inter VV 1 PC 16A étanche 2 luminaires 2 tubes fluo en applique 3 luminaires 1 tube fluo en applique 1 prise RJ45	RAS RAS RAS RAS	
i) <u>Revêtements muraux</u> Sans objet		
j) <u>Peinture</u> Champlats, couvre-joints, etc...	État d'usage	
k) <u>Divers</u> 1 extincteur à poudre ABC 9 kg	RAS	

15 – SERVICE

<p>a) <u>Dimensions</u></p> <p>Surface : 110,35 m²</p>		
<p>b) <u>Sol</u></p> <p>Chape d'usure</p>	<p>État d'usage</p>	
<p>c) <u>Plafond</u></p> <p>Sans objet, charpente métallique apparente</p>	<p>Bon état</p>	<p><u>Faux plafond depuis 2007</u></p>
<p>d) <u>Menuiseries</u></p> <p>Rideau métallique à lames enroulable à commande électrique avec portillon, commande de secours manuelle à chaînette</p>	<p>Bon état</p>	
<p>e) <u>Chauffage</u></p> <p>Sans objet</p>		
<p>f) <u>Ventilation</u></p> <p>Sans objet</p>		
<p>g) <u>Plomberie</u></p> <p>1 robinet de puisage 1 siphon de sol grille fonte 40x40</p>	<p>RAS RAS</p>	
<p>h) <u>Electricité</u></p> <p>3 inter SA étanches 5 PC 16A étanches 1 PC 20A étanche 6 luminaires 2 tubes fluo suspendus 1 luminaire 2 tubes fluo en applique 1 réglette fluo en applique 1 boîtier de commande rideau électrique</p>	<p>RAS RAS RAS RAS RAS RAS RAS</p>	
<p>i) <u>Revêtements muraux</u></p> <p>Enduit ciment partiel</p>	<p>RAS</p>	
<p>j) <u>Peinture</u></p> <p>Champlats, couvre-joints, etc...</p>	<p>État d'usage</p>	

16 – BUREAU PERSONNEL

a) <u>Dimensions</u> Surface : 22,95 m ²		
b) <u>Sol</u> Chape d'usure	Bon état	Revêtement PVC <u>Mauvais état</u>
c) <u>Plafond</u> Faux-plafond plaques de plâtre peint	Bon état	
d) <u>Menuiseries</u> 1 porte âme pleine 2 vantaux peinte 1 fenêtre 3 vantaux, simple vitrage	Bon état Bon état	
e) <u>Chauffage</u> 1 convecteur 2000 W	RAS	
f) <u>Ventilation</u> 1 ventilation naturelle haute	RAS	
g) <u>Plomberie</u> Sans objet		
h) <u>Electricité</u> 1 inter SA 3 PC 16A 1 PC 20A 3 PTélécom 2 prises réseau RJ45 3 suspensions de spots	RAS RAS RAS RAS	
i) <u>Revêtements muraux</u> Toiles de verre peintes	Etat moyen	
j) <u>Peinture</u> Murs, champlats, couvre-joints, etc...	Bon état	

16 Bis – BUREAU DU SECRETARIAT

a) <u>Dimensions</u> Surface : 14.28 m ²		
b) <u>Sol</u> Carrelage grès cérame 20 x 20 avec plinthe assorties	Etat d'usage	
c) <u>Plafond</u> Dalles de faux-plafond 40 x 40	Bon état	
d) <u>Menuiseries</u> 1 porte bois	Bon état	
e) <u>Chauffage</u> 1 convecteur 1500 W	RAS	
f) <u>Ventilation</u>		
g) <u>Plomberie</u>		
h) <u>Electricité</u> 1 interrupteur 1 prise 4 spots encastrés 1 bloc de prises	RAS	
i) <u>Revêtements muraux</u> Plaques de plâtre peintes	RAS	
j) <u>Peinture</u> Murs, champlats	Etat d'usage	

17 – RÉSERVE

a) <u>Dimensions</u> Surface : 61,85 m ²		
b) <u>Sol</u> Chape d'usure	État d'usage	
c) <u>Plafond</u> Sans objet, charpente métallique apparente	Bon état	
d) <u>Menuiseries</u> 2 portes âme pleine 2 vantaux peintes	Bon état	
e) <u>Chauffage</u> Sans objet		
f) <u>Ventilation</u> Sans objet		
g) <u>Plomberie</u> Sans objet		
h) <u>Electricité</u> 2 inter VV 3 luminaires 2 tubes fluo suspendus	RAS RAS	
i) <u>Revêtements muraux</u> Sans objet		
j) <u>Peinture</u> Sans objet		

18 – COUR DE SERVICE COUVERTE ENTRE BÂTIMENTS 1-2

a) <u>Dimensions</u> Surface : 22,60 m ²		
b) <u>Sol</u> Enrobé noir	État d'usage	
c) <u>Plafond</u> Sans objet : charpente bois apparente marquise alu thermolaquée, plaques PVC	Bon état Bon état	
d) <u>Menuiseries</u> Sans objet		
e) <u>Chauffage</u> Sans objet		
f) <u>Ventilation</u> Ventilation naturelle		
g) <u>Plomberie</u> 1 rigole EP préfabriquée type « acodrain » avec grille	RAS	
h) <u>Electricité</u> 1 inter VV 1 hublot en applique 1 groupe de réfrigération 1 boîtier de commande pompe bassin 1 groupe VMC laboratoire 1 programmeur arrosage jardin cinéraire	RAS RAS RAS RAS RAS RAS	
i) <u>Revêtements muraux</u> Enduit extérieur taloché gratté	Bon état	
j) <u>Peinture</u> Sans objet		

19 – EXTÉRIEURS

a) Electricité

- 6 appliques murales de style sur façades
- 1 hublot en applique sur façades service
- 1 projecteur à halogène avec détecteur de présence sur façade service
- 2 luminaires boule sur pied
- 2 électrovannes réseau arrosage

RAS

RAS

RAS

RAS

RAS

- b) Terrasse en bois à la sortie du salon des retrouvailles

Neuve

Installée en 2014

20 - JARDIN CINÉRAIRE

a) <u>Plomberie</u> 1 réseau arrosage automatique 1 fontaine 2 bouches d'arrosage 1 regard électrovannes 1 robinet	RAS RAS RAS RAS RAS	
b) <u>Electricité</u> 2 lampadaires fonte 3 branches style ancien, lampes fluo-compactes 1 PC 16A étanche 2 électrovannes réseau arrosage 2 bornes luminaires solaires	Bon état RAS neuves	

21 – LABORATOIRE

a) Dimensions

Surface : 17.61 m²

b) Sol :

Carrelage grès cérame 30 X 30
Plinthes à talon grès cérame

c) Plafond :

Faux-plafond lessivable

d) Menuiseries :

1 porte âme pleine

e) Chauffage :

1 convecteur 2000 W

f) Ventilation :

1 centrale VMC autonome
2 grilles ventilation naturelle H.B.

g) Plomberie :

1 bloc évier labo alu 2 bacs fixe sur piétement alu
1 mitigeur
1 douchette

h) Electricité :

1 inter
1 inter VMC
2 PC 16 A
4 luminaires 2 tubes fluo étanches
1 bloc sécurité

i) Revêtements muraux :

Plaque de plâtre peinte

j) Peinture :

Mur, champlats, couvre-joints, etc ...

Etat d'usage

22 – SALON 1 avec son sanitaire

a) Dimensions

Surface : 19.00 m²

b) Sol :

Revêtement plastique

c) Plafond :

Faux-plafond en plaque de plâtre

d) Menuiseries :

1 porte bois exotique lazurée 1 vantail 1.00 X 2.10 m

1 porte âme pleine 1 vantail peinte 1.10 X 2.10 m

1 porte âme pleine 1 vantail peinte 0.80 X 2.10 m

Plinthes bois lazurées

e) Chauffage :

1 convecteur 1500 W

1 chauffage réversible HITACHI chaud/froid

Installé en 2014

f) Ventilation :

2 bouches extraction VMC

g) Plomberie :

1 cuvette WC à réservoir dorsal, abattant double

1 vasque porcelaine sur plan bois

1 robinetterie mélangeuse

h) Electricité :

Eclairage par 5 spots encastrés et 2 disano Encray

3 PC 16A

1 bloc sécurité

i) Revêtements muraux :

Plaque de plâtre peinte

Protection murale en acier

Rajouté dans le
couloir de service

j) Peinture :

Mur, champlats, couvre-joints, etc ...

Etat d'usage

23- SALON 2 avec son sanitaire

a) Dimensions

Surface : 20.75 m²

b) Sol :

Revêtement plastique

c) Plafond :

Faux-plafond en plaque de plâtre

d) Menuiseries :

1 porte bois exotique lazurée 1 vantail 1.00 X 2.10 m
1 porte âme pleine 1 vantail peinte 1.10 X 2.10 m
1 porte âme pleine 1 vantail peinte 0.80 X 2.10 m
Plinthes bois lazurées

e) Chauffage :

1 convecteur 1500 W
1 chauffage réversible HITACHI chaud/froid

Installé en 2014

f) Ventilation :

2 bouches extraction VMC

g) Plomberie :

1 cuvette WC à réservoir dorsal, abattant double
1 vasque porcelaine sur plan bois
1 robinetterie mélangeuse

h) Electricité :

Eclairage par 5 spots encastrés et 2 disano Encray
3 PC 16A
1 bloc sécurité

i) Revêtements muraux :

Plaque de plâtre peinte

j) Peinture :

Mur, champlats, couvre-joints, etc ...

Etat d'usage

24 – SALON 3 avec son sanitaire

a) Dimensions

Surface : 20.20 m²

b) Sol :

Revêtement plastique

c) Plafond :

Faux-plafond en plaque de plâtre

d) Menuiseries :

1 porte bois exotique lazurée 1 vantail 1.00 X 2.10 m

1 porte âme pleine 1 vantail peinte 1.10 X 2.10 m

1 porte âme pleine 1 vantail peinte 0.80 X 2.10 m

Plinthes bois lazurées

e) Chauffage :

1 convecteur 1500 W

f) Ventilation :

2 bouches extraction VMC

g) Plomberie :

1 cuvette WC à réservoir dorsal, abattant double

1 vasque porcelaine sur plan bois

1 robinetterie mélangeuse

h) Electricité :

Eclairage par 5 spots encastrés et 2 disano Encray

3 PC 16A

1 bloc sécurité

i) Revêtements muraux :

Plaque de plâtre peinte

j) Peinture :

Mur, champlats, couvre-joints, etc ...

Etat d'usage

D – INVENTAIRE DU MOBILIER

Hall d'accueil

- 1 paillason
- 1 banc en bois (sous le préau)
- 1 grande lampe sur pied
- 1 petite lampe sur pied
- 1 chaise haute
- 1 banque d'accueil
- 3 cadres photo noir et blanc
- 1 cadre pour l'affichage de la charte éthique
- 1 pot pourri en verre
- 1 canapé rotin gris cendré avec assises tissu et coussins

Bureau d'accueil

- 1 buffet
- 1 table et 3 chaises
- 2 jarres avec fleurs artificielles
- 1 panneau d'affichage
- 1 meuble-colonne

Bureau du secrétariat

- 2 bureaux
- 2 chaises
- 3 fauteuils
- 2 tables basses rondes
- 2 dessertes de bureau
- 1 armoire en métal
- 1 tableau d'affichage Velléda
- 1 tableau d'affichage en liège
- 1 poubelle en métal
- 1 poubelle en plastique

Salle d'attente

- 2 fauteuils
- 1 canapé
- 2 chaises
- 1 table basse
- 1 pupitre
- 2 plantes
- 2 cadres

Sanitaires publics

- 4 poubelles
- 1 distributeur essuie-mains
- 1 miroir
- 1 distributeur de savon
- 2 dévidoirs à papier toilettes
- 2 brosses WC
- 2 patères

1 pot pourri en verre		
<u>Coin rangement</u>		
1 aspirateur 1 escabeau		
<u>Dépôt</u>		
1 chariot élévateur (déchargement du cercueil) 1 meuble de rangement vide		
<u>Sas crématorium-funérarium</u>		
1 système d'arrosage automatique du jardin cinéraire 1 brouette 1 balai à gazon 1 pelle 1 cisaille 1 nettoyeur haute pression 1 tuyau d'arrosage environ 20 m 2 aspirateurs industriels Divers anciens mobiliers stockés		
<u>Laboratoire de thanatopraxie</u>		
1 chariot de soin 1 table réfrigérante 2 poubelles avec fonctionnement à pied 1 table 1 distributeur de papier essuie-mains 2 chariots hydrauliques		
<u>Condouloir</u>		
3 petits fauteuils 2 gros fauteuils 1 lampe sur pied 2 paillassons à l'extérieur 3 cadres photo noir et blanc 2 paillassons extérieurs		
<u>Salon funéraire 1</u>		
1 lampe sur pied 1 porte documents mural 2 poubelles 1 dévidoir de papier toilettes 1 brosse WC 1 distributeur de savon 3 fauteuils 1 patère 1 cadre déco		

Salon funéraire 2

1 lampe sur pied
1 porte documents mural
1 poubelle
1 dévidoir de papier toilettes
1 brosse WC
1 distributeur de savon
3 fauteuils
1 patère
1 cadre déco

Salon funéraire 3

1 lampe sur pied
1 porte documents mural
2 poubelles
1 dévidoir de papier toilettes
1 brosse WC
1 distributeur de savon
3 fauteuils
1 patère
1 cadre déco

Salle de Visualisation et de Remise des Urnes

1 lampe sur pied
2 fauteuils
1 meuble TV
1 écran vidéo LG
1 chaise

Vestiaires en partie technique

1 ensemble étagère métal
1 évier double vasque
1 réfrigérateur
1 four micro-ondes

Local Urnes

1 « présentoir » à urne

Zone technique

1 buffet

Sanitaires en partie technique

1 évier double
1 poubelle
1 brosse WC
1 patère

<p><u>Salle de recueillement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 11 bancs 1 candélabre 1 pupitre (avec sono) 1 table basse 3 plantes décoratives 4 cadres 4 catafalques 1 cadre déco 		
<p><u>Extérieur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 6 bancs 4 bacs à fleurs 1 boîte aux lettres 2 conteneurs à déchets 2 vasques à fleur 3 cubes à fleurs 3 jardinières 1 fontaine 1 robinet 3 lampadères 		

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N°2015 - 106 Actes de gestion courante



Rapporteur : Guy Férez

Par délibérations n° 2014-032 du 17 avril 2014, le Conseil municipal a donné délégation au Maire, pour la durée de son mandat, pour assurer diverses tâches de gestion courante, telles qu'énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du même Code, le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises du 4 avril 2015 au 14 juin 2015 telles qu'énumérées ci-après.

Arrêtés

n°	Objet
2015-AG-012	Désignation des membres de la commission accessibilité – Annule et remplace
2015-AG-013	Modification concession de cimetière
2015-AG-014	Portant désignation du représentant de la commune au sein de la MDRY
2015-FB-19	ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE PORTANT CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES AUPRES DU SERVICE DES DROITS DE PLACE POUR L'ENCAISSEMENT DES RECETTES PROVENANT DE CERTAINS DROITS DE STATIONNEMENT (régie DP4)
2015-FB-20	ARRETE PORTANT VENTE DE MATERIAUX REFORMES
2015-FB-21	Accordant la gratuite d'occupation du domaine public pour l'installation temporaire du theatre du risorius au parc Rroscoff
2015-FB-22	Fixant la participation des familles au séjour danse au centre de vacances de Haute Feuille organisé par la Ville d'Auxerre (centre de loisirs des rosiers)
2015-FB-23	Fixant la participation des familles au séjour nature au centre de vacances de Vaudeurs organisé par la Ville d'Auxerre (centre de loisirs des rosiers – brichères et Maison des enfants)
2015-FB-24	PORTANT REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT SOUSCRIT AUPRES DE LA BANQUE POPULAIRE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE
2015-FB-25	Portant vente de matériaux réformés
2015-FB-26	PORTANT REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT SOUSCRIT AUPRES DE LA BANQUE POPULAIRE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE
2015-FB-27	PORTANT REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT SOUSCRIT AUPRES DU CREDIT MUTUEL
2015-FB-28	PORTANT REALISATION D'UN EMPRUNT DE REFINANCEMENT D'UN

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

n°	Objet
	MONTANT DE 1 506 861,39 EUROS AUPRES DE LA BANQUE POSTALE
2015-FB-29	PORTANT REALISATION D'UN EMPRUNT DE REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 2 216 673,88 EUROS AUPRES DE LA BANQUE POSTALE
2015-FB-30	Fixant le tarif des études, garderies et repas dans les restaurants scolaires pour l'année scolaire 2015/2016
2015-FB-31	portant cession d'un véhicule réformé
2015-FB-32	autorisant la vente de brochures et cartes postales par le Pôle arts et patrimoine
2015-FB-33	Portant vente de matériaux réformés
2015-FB-34	Portant sur un séjour découverte à l'espace naturel du Beauvais à Mailly le Château du 20/07 au 24/07/15 – organisation centre de loisirs Maison des enfants

Conventions

n°	Objet
2015-044	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillant des enfants des communes extérieures – commune de Coulanges sur Yonne
2015-045	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillant des enfants des communes extérieures – SIVOSC de mailly la Ville
2015-046	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillant des enfants des communes extérieures – commune de Villefargeau
2015-047	Convention d'occupation du domaine public – organisation des ventes au déballage sur les quais
2015-048	Convention de mise à disposition précaire des locaux pour l'épicerie du camping
2015-049	Convention de mise à disposition précaire de locaux pour l'activité saisonnière du commerce d'épicerie restauration rapide au camping municipal d'Auxerre saison 2015
2015-050	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillant des enfants des communes extérieures – St-Georges/Baulche
2015-051	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillant des enfants des communes extérieures – Monéteau/Sougères
2015-052	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillant des enfants des communes extérieures – Monéteau
2015-053	Convention de mise à disposition d'un logement communal pour nécessisté absolue de service – W. Bieniak

VILLE D'AUXERRE (YONNE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015**

n°	Objet
2015-054	Convention de mise à disposition d'un éducateur sportif de la ville d'Auxerre au profit de l'AJA Omnisports
2015-055	Convention financière ville d'Auxerre/Syndicat inter-hospitalier
2015-056	Avenant n°8 partenariat PLPB occupation centre de loisirs Laborde
2015-057	Mad logement pour nécessité absolue de service Christophe Muller
2015-058	Donation de Daniel Baudry
2015-059	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillant des enfants des communes extérieures – Bessy sur Cure
2015-060	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillant des enfants des communes extérieures – Escolives
2015-061	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillant des enfants des communes extérieures – Quenne
2015-062	Convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées publics auxerrois
2015-063	Convention avec l'association Harmonie d'Auxerre
2015-064	Convention financière VA/OGEC Ste-Marie
2015-065	Convention financière VA/OGEC Ste-Thérèse – St-Joseph
2015-066	Avenant à la convention : subvention
2015-067	Convention de mise à disposition de locaux situés 1 rue Renoir – Kiosque Ste-Geneviève
2015-068	Convention de mise à disposition d'un logement communal pour nécessité absolue de service
2015-069	Convention de partenariat entre la ville d'Auxerre et Mme Amandine Chevallier – Année scolaire 2014/2015
2015-070	Convention de partenariat saisons 2014/15 et 2015/16
2015-071	Convention VA/AAEP
2015-072	Convention VA/Gulli-Vert
2015-073	Convention VA/Club vert
2015-074	Convention pour le déversement réciproque d'eaux usées entre les réseaux de collecte des eaux usées de la Ville d'Auxerre et de la ville de Monéteau
2015-075	Convention entre la ville d'Auxerre et la première compagnie d'arc d'Auxerre – Achat d'un ou plusieurs équipements sportifs
2015-076	Convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées publics auxerrois
2015-077	Convention de partenariat entre la ville d'Auxerre et Mme Sandrine ATZORI – Année scolaire 2014/2015

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

n°	Objet
2015-078	Convention 2015 entre la ville d'Auxerre et le patronage laïque Paul Bert omnisports
2015-079	Convention 2015 entre la ville d'Auxerre et l'office municipal des sports d'Auxerre
2015-080	Convention 2015 entre la ville d'Auxerre et l'Olympic Canoë Kayak Auxerrois

Marchés

n°	Notification	Objet	Montant € ttc
149047	17/03/15	Construction du bâtiment de la vie étudiante – Lot 16 équipement de cuisine.	80 383,82
151007	17/03/15	Elagage des arbres d'alignement – Lot 1 élagage en rideau - années 2015 à 2018	240 000,00
141056	20/03/15	Fourniture de carburants et combustible – Années 2015/2018 – Lot 1 fourniture en gazole et en gazole non routier – Avenant n°1 (modification de la TIP – changement du nom de la redevance qui devient « CPSSP » - modification des cotations du Platt's – changement du nom de la taxe écofuel qui devient CEE)	A bons de commande
141056	20/03/15	Fourniture de carburants et combustible – Années 2015/2018 – Lot 2 fourniture en SP 95 – Avenant n°1 (modification de la TIP – changement du nom de la redevance qui devient « CPSSP » - modification des cotations du Platt's – changement du nom de la taxe écofuel qui devient CEE)	A bons de commande
141056	20/03/15	Fourniture de carburants et combustible – Années 2015/2018 – Lot 3 fourniture de fuel domestique à usage de combustible – Avenant n°1 (modification de la TIP – changement du nom de la redevance qui devient « CPSSP » - modification des cotations du Platt's – changement du nom de la taxe écofuel qui devient CEE)	A bons de commande
61043	20/03/2015	Bâtiments communaux de la ville d'Auxerre – Exploitation des installations thermiques – Avenant n°10 (ajout du suivi P1 sur le site n°52 (stade nautique de l'arbre sec ».	
159008	24/03/2015	Aménagement des rues Renoir et Fragonard - Lot 1 assainissement, terrassement, génie civil réseaux,	1 155 056,80

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

n°	Notification	Objet	Montant € ttc
		voirie, mobilier.	
159008	24/03/2015	Aménagement des rues Renoir et Fragonard – Lot 2 contrôles et tests des réseaux.	8 725,62
159008	24/03/2015	Aménagement des rues Renoir et Fragonard – Lot 3 éclairage public.	50 479,80
149047	16/04/2015	Construction du bâtiment de la vie étudiante – Lot 17 VRD – Avenant n°1.	11 658,65
129041	20/04/2015	Entretien du clos et couverts des monuments historiques – Années 2012 / 2015 – Lot 1 entretien par un cordiste en bâtiment – Avenant n°2 .	18 000,00
61063	21/04/2015	Renouvellement urbain du quartier des Brichères – 2ème partie – Lot 3 travaux d'infrastructures paysagères et plantations – Avenant n°4 en moins-value .	- 12 558,05
149047	22/04/2015	Construction du bâtiment de la vie étudiante – lot 14 électricité – Avenant n°1.	14 034,84
149040	23/04/2015	Vestiaires jeunes AJA – Réparation suite à sinistre incendie – Lot 3 cloisons, plafonds – Avenant n°1.	792,00
149047	24/04/2015	Bâtiment de la vie étudiante à l'IUT – Lot 7 serrurerie.	237 000,00
149047	24/04/2015	Bâtiment de la vie étudiante à l'IUT – Lot 12 chauffage, ventilation, climatisation.	654 463,70
149047	24/04/2015	Bâtiment de la vie étudiante à l'IUT – Lot 13 plomberie.	139 510,80
149040	27/04/2015	Vestiaires jeunes AJA – Réparation suite à sinistre incendie – Lot 1 démolition, gros œuvre – Avenant n°1.	3 984,00
149033	30/04/2015	Travaux de voirie et réseaux divers – Années 2014 / 2015 – Rue Gérot, réfection complète de la voirie – Marché subséquent n°5 fondé sur l'accord cadre n°9 – Avenant n°2.	9 509,66

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015

n°	Notification	Objet	Montant € ttc
149040	11/05/2015	Vestiaires jeunes AJA – Réparation suite à sinistre – Lot 4 peinture – Avenant N°1.	691,20
141059	13/05/2015	Entretien ménager de locaux sur divers sites – lot 3 Quartier des Piedalloues (Maison de quartier, Espace animation, Agence postale) – Avenant n° 1	8714,70
149047	26/05/2015	Construction du bâtiment de la vie étudiante – lot 4 menuiserie.	559 142,80

Vote du conseil municipal :

- 30 voix pour : Favorable
- voix contre : -
- 8 abstentions : E. Gérard-Billebault, J.P. Bosquet, M. Bourhis, A. Milot, M. Ounès, V. Delorme, G. Larrivé, S. Azamar-Krier
- 1 absent lors du vote : Patrick Tuphé

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire, -
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N°2015 - 107 – Election du président de séance pour le compte administratif



rapporteur : Guy Férez

Conformément au Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Le maire propose au conseil municipal que Pascal Henriat, adjoint en charge des finances et du budget, préside la séance pour le vote des comptes administratifs 2014 du budget principal et des budgets annexes de l'assainissement et du crématorium.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de nommer Pascal Henriat président de séance pour les comptes administratifs 2014

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances :

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :38
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JUIN 2015



N° 2015 - 108 – Vœu du Conseil Municipal d'Auxerre en faveur des chrétiens d'Orient et des personnes persécutées



rapporteur : Guy Ferez et Guillaume Larrivé

**Le conseil municipal d'Auxerre
appelle tous les Auxerrois
à participer au rassemblement de soutien aux chrétiens d'Orient
et aux personnes persécutées.**

Demain **vendredi 26 juin à partir de 19 heures**, sur le parvis de la **cathédrale Saint-Etienne à Auxerre**, se tiendra un grand rassemblement de soutien aux Chrétiens d'Orient et à l'ensemble des personnes qui sont persécutées.

Aux côtés du député de l'Yonne, Guillaume Larrivé, et du maire d'Auxerre, Guy Ferez, de nombreuses personnalités nationales et départementales venant de tous les horizons se réuniront.

Nous devons tous nous mobiliser pour ces personnes martyrisées par des terroristes.

Ce rassemblement sera un appel à l'éveil des consciences.

Le massacre doit cesser.

Il y a urgence pour sauver la vie de ces femmes, de ces enfants, de ces hommes qui n'aspirent qu'à la tranquillité.

Il y a urgence pour sauvegarder, là-bas, cette civilisation bimillénaire.

Rejoignez-nous !

Après avoir délibéré, la municipalité décide :

- D'émettre ce vœu

Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) :38
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote : Patrick Tuphé

Exécution de la délibération

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 26/06/2015

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,
l'adjointe aux Affaires Générales,
Joëlle Richet



VILLE D'AUXERRE

CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 25 juin 2015

Ordre du jour

Conseil municipal du jeudi 25 juin 2015
Sommaire

	Rapporteurs	
Finances		
2015-059	Budget principal – Compte administratif 2014	Pascal Henriat
2015-060	Budget assainissement – Compte administratif 2014	Pascal Henriat
2015-061	Budget crématorium – Compte administratif 2014	Pascal Henriat
2015-062	Comptes de gestion 2014	Pascal Henriat
2015-063	Budget principal – Affectation des résultats 2014	Pascal Henriat
2015-064	Budget assainissement – Affectation des résultats 2014	Pascal Henriat
2015-065	Budget crématorium – Affectation des résultats 2014	Pascal Henriat
2015-066	Budget principal 2015 - Décision modificative n° 1	Pascal Henriat
2015-067	Autorisations de programme Crédits de paiement – Création	Pascal Henriat
2015-068	Admissions en non valeurs	Pascal Henriat
2015-069	Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – Tarifs 2016	Guy Paris
2015-070	Règlement d'intervention de la Ville d'Auxerre en matière de subventions aux associations et organismes	Pascal Henriat
2015-071	Attribution de subventions exceptionnelles	Pascal Henriat
2015-072	Garantie d'emprunt OGEC Groupe Scolaire Saint-Joseph – Avenant au contrat de prêt	Guy Paris
Enfance-Education		
2015-073	Délégation de service public de la restauration collective 2015-2020 – Renouvellement de contrat et choix du candidat	Denis Roycourt

Conseil municipal du jeudi 25 juin 2015
Sommaire

	Rapporteurs	
Urbanisme-Aménagement		
2015-074	Règlement local de publicité – Débat sur les orientations	Guy Paris
2015-075	Quartier des Brichères – Dénomination d'un chemin	Guy Paris
2015-076	Réfection de la chaussée avenue de Lattre de Tassigny – Convention avec le conseil départemental	Guy Paris
2015-077	Vente du foyer-logement étudiant à Jonches– Avis de la commune	Guy Paris
2015-078	Vente d'un logement locatif social allée du Maine – Avis de la commune	Guy Paris
2015-079	Immeuble Clémenceau – Cession d'un local à la communauté d'agglomération	Guy Paris
2015-080	Terrain rue Lafayette – Cession à l'association ACTSA	Guy Paris
Politique de la ville		
2015-081	Adoption du contrat de ville 2015-2020	Jacques Hojlo
2015-082	Programmation du contrat de ville année 2015 - Attribution de subventions	Jacques Hojlo
2015-083	Etude urbaine et sociale des quartiers des Brichères / Sainte- Geneviève – Demande de subventions	Guy Ferez
Culture		
2015-084	Conservatoire musique et danse – Demande de classement auprès de la DRAC	Souad Aouami
2015-085	Conservatoire musique et danse – Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil départemental	Souad Aouami
2015-86	Conservatoire musique et danse – Demande de subvention pour l'acquisition d'instruments de musique auprès du Conseil régional	Isabelle Poifol-Ferreira

Conseil municipal du jeudi 25 juin 2015
Sommaire

		Rapporteurs
2015-087	Délégation de service public du théâtre – Rapport d'activités 2014	Isabelle Poifol-Ferreira
2015-088	Délégation de service public du Silex – Rapport d'activités 2014	Souad Aouami
2015-089	Restauration de « La Visitation » - Demande de subvention auprès de la DRAC	Isabelle Poifol-Ferreira
2015-090	Musées d'art et d'histoire – Validation du plan de récolement	Isabelle Poifol-Ferreira
2015-091	Muséum – Affectation des spécimens	Souad Aouami
2015-092	EPCCY - Rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes	Guy Ferez
 Sports 		
2015-093	Retransmission de la finale de coupe de France de football – Demande de subventions	Rita Daubisse
2015-094	Construction de locaux sportifs au stade Pierre Bouillot – Demande de subventions	Yves Biron
2015-095	Délégation de service public de la maison des randonneurs – Rapport d'activités 2014	Yves Biron
 Environnement 		
2015-096	Délégation de service public de gaz – Rapport d'activités 2014	Guy Paris
2015-097	Délégation de service public du réseau chaleur – Rapport d'activités 2014	Guy Paris
2015-098	Délégation de service public de l'assainissement collectif – Rapport d'activités 2014 et rapport sur le prix et la qualité du service	Denis Roycourt
 Intercommunalité 		
2015-099	Mutualisation des services – Avis sur le schéma intercommunal	Guy Ferez
2015-100	Autorisations droit des sols et SIG – Création d'un service commun	Guy Ferez

Conseil municipal du jeudi 25 juin 2015
Sommaire

		Rapporteurs
Ressources humaines		
2015-101	Restauration municipale - Convention avec les Résidences Jeunes de l'Yonne	Martine Millet
2015-102	Logements de fonction - Liste des emplois pouvant ouvrir droit à l'attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service	Martine Millet
2015-103	Personnel municipal - Recrutement d'un contractuel sur le poste de référent des marchés publics	Martine Millet
2015-104	Personnel municipal – modification de l'effectif réglementaire	Martine Millet
Administration générale		
2015-105	Délégation de service public du crématorium – Rapport d'activités 2014	Joëlle Richet
2015-106	Actes de gestion courante	Guy Ferez
2015-107	Election du président de séance pour le compte administratif	Guy Ferez
2015-108	Vœu de soutien aux chrétiens d'Orient et aux personnes persécutées	Guy Ferez et Guillaume Larrivé